THE LIBRARY

The Ontario Institute

for Studies in Education

Toronto, Canada

LIBRARY
NOV 3 1972
THE INSTITUTE
FOR STUDIES IN EDUCATION

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/rapportqu188890qu

RAPPORT

DU

SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

POUR L'ANNÉE

1888-89.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA LÉGISLATURE.

QUÉBEC :

CHARLES-FRANÇOIS LANGLOIS,

IMPRIMEUR DE SA TRÈS GRACIEUSE MAJESTÉ LA REINE.

1890.

RAPPORT

DU

SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

POUR L'ANNÉE

1888-89.

LIBRARY
JUN 18 1972
THE ONTARIO INSTITUTE
FOR STUDIES IN EDUCATION

Avec les compliments du surintendant de l'instruction publique.

QUEBEC :

CHARLES-FRANÇOIS LANGLOIS,

IMPRIMEUR DE SA TRÈS GRACIEUSE MAJESTÉ LA REINE.

1890.

RAPPORT

DU

SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

POUR L'ANNÉE

1888-89.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA LÉGISLATURE.

QUÉBEC :

CHARLES-FRANÇOIS LANGLOIS,

IMPRIMEUR DE SA TRÈS GRACIEUSE MAJESTÉ LA REINE.

1890.

SECRÉTARIAT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

QUÉBEC, le 24 décembre 1889.

A Son Honneur

AUGUSTE-RÉAL ANGERS,

Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

MONSIEUR,

Permettez-moi de transmettre à Votre Honneur le rapport du Surintendant de l'Instruction publique pour l'année scolaire 1888-89.

Je suis,

de Votre Honneur,

le très obéissant serviteur,

C.-A.-E. GAGNON,

Secrétaire de la Province.

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

COMITÉ CATHOLIQUE.

L'honorable GÉDÉON OUÏMET, surintendant, président,
Son Eminence le cardinal Taschereau, archevêque de Québec,
Mgr l'archevêque de Montréal,
Mgr l'archevêque d'Ottawa,
Mgr l'évêque de Trois-Rivières,
Mgr l'évêque de Rimouski,
Mgr l'évêque de Sherbrooke,
Mgr l'évêque de St-Hyacinthe,
Mgr l'évêque de Nicolet,
Mgr l'évêque de Chicoutimi,
Mgr N.-Z. Lorrain, evêque de Cythère, vicaire apostolique de Pontiac,
Sir N.-F. Belleau,
L'honorable L.-F.-R. Masson, M. S., C. P.
L'honorable P.-J.-O. Chauveau,
L'honorable J.-G. Bossé, J. C. B. R.
L'honorable L.-A. Jetté, J .C. S.
L'honorable F. Langelier, M. P.
L'honorable H. Mercier, M .P. P.
M. P.-S. Murphy,
M. Eugène Crépeau, avocat, C. R ,
M. H.-R. Gray.

M. Paul de Cazes, secrétaire.

COMITÉ PROTESTANT.

Membres du Conseil :

L'honorable GÉDÉON OUÏMET, (*ex-officio*)

Le très révérend James Williams, D. D., évêque de Québec, président.

Le révérend John Cook, D. D.

Sir William Dawson, C. M. G., LL. D.

R.-W. Heneker, écr, D. C. L., LL. D.

L'honorable L.-R. Church, J. C. B. R.

Le vénérable archidiacre Lindsay, M. A.

M. George-L. Masten.

Le révérend W.-I. Shaw, LL. D.

M. A. Cameron, M. D., M. P. P.

M. A.-W. Kneeland, M. A., Ph. D.

Membres associés :

M. E.-J. Hemming, D. C. L.

Le très révérend doyen Norman, D. D.

Le révérend docteur Cornish, LL. D.

Le révérend George Weir, LL. D.

M. Peter McArthur.

M. R.-J. Hewton, M. A.

Le révérend Elson-I. Rexford, B. A., secrétaire.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'honorable GÉDÉON OUÏMET, surintendant,

PAUL DE CAZES, secrétaire du Département,

ELSON-I. REXFORD, secrétaire du Département,

J.-NAPOLÉON MILLER, officier spécial,

D.-N. ST-CYR, conservateur du musée,

JOHN STRANG, comptable,

F.-X. COUILLARD, assistant-comptable et commis préposé à la statistique,

LOUIS-JOSEPH PRÉGEN, archiviste,

GUSTAVE OUÏMET, bibliothécaire et commis de la correspondance française,

LOUIS LEFEBVRE, commis de la comptabilité,

W.-G.-L. PAXMAN, commis de la correspondance anglaise,

CHARLES BLANCHET, assistant teneur de livres,

ANTOINE DESSANE, commis,

CYPRIEN LÉVESQUE, commis,

PIERRE PRÉVOST, commis,

ALBERT DORÉ, messager,

DAVID BITTNER, messager.

JOS. BLOUIN, messager,

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUÉBEC, 15 décembre 1889.

A l'honorable C.-A.-E. GAGNON,
Secrétaire de la Province.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel pour l'année scolaire 1888-89.

APERÇU GÉNÉRAL.

Les tableaux qui suivent vous donneront un aperçu général assez complet de l'état de l'instruction publique dans la province de Québec, pendant l'année scolaire 1888-89.

—	Catholiques.	Protestants.	Totaux.
Municipalités sous contrôle des commissaires	823	169	992
" " syndics	63	141	204
Totaux	886	310	1,196
Maisons d'école appartenant aux commissaires ou syndics	.....	.....	4,537
" " louées par les " "	.....	.....	422
Maisons employées pour des écoles indépendantes	.....	.....	359
Totaux	.....	.....	5,318
Maisons en bois	.....	.....	4,691
Maisons en briques	.....	.....	342
Maisons en pierre	.....	.....	285
			5,318

STATISTIQUE SCOLAIRE GÉNÉRALE.

—	Ecoles sous contrôle des commissaires ou syndics.		Ecoles indépendantes subventionnées par le gouvernement.		Ecoles indépendantes non subventionnées.		Totaux.
	Catholiques.	Protestants.	Catholiques.	Protestants.	Catholiques.	Protestants.	
ECOLES :—							
Ecoles élémentaires	3,379	939	.....	.....	97	31	4,846
Ecoles modèles	302	38	113	4	17	.....	474
Académies	29	18	71	5	16	12	151
Ecoles normales	.....	.....	2	1	.....	.....	3
Collèges classiques catholiques	.....	.....	15	.....	2	.....	17
Collèges protestants	.....	.....	.....	2	.....	4	6
Universités	.....	.....	1	2	1	.....	4
Ecoles des sourds-muets et des aveugles	.....	.....	4	1	.....	.....	5
Ecoles des arts et manufactures	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11
Totaux	4,110	995	206	15	133	47	5,517
ELÈVES :—							
Ecoles élémentaires, élèves catholiques	145,811	3,297	.....	.....	7,576	26	156,710
" " " protestants	724	25,360	.....	.....	17	761	26,862
Ecoles modèles, élèves catholiques	31,280	126	10,261	10	2,491	.....	44,168
" " " protestants	78	2,708	66	423	10	.....	3,285
Académies, élèves catholiques	9,224	105	10,064	20	3,193	14	22,620
" " protestants	24	3,046	87	221	234	737	4,349
Ecoles normales, élèves catholiques	.....	.....	183	.....	.....	.....	183
" " " protestants	.....	.....	.....	101	.....	.....	101
Collèges, élèves catholiques	.....	.....	3,808	.....	720	.....	4,528
" " protestants	.....	.....	29	49	.....	140	218
Universités, élèves catholiques	.....	.....	358	.....	306	.....	664
" " protestants	.....	.....	.....	697	.....	.....	697

Ecoles des sourds-muets et des aveugles, élèves catholiques...	.....	.....	437	2	.....	.....	439
" " " " " protestants...	.....	.....	1	43	.....	.....	44
Ecoles des arts et manufactures, élèves.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,248
Totaux.....	187,141	34,642	25,294	1,506	14,547	1,678	266,116
Elèves catholiques, garçons.....	97,364	1,970	7,496	20	7,480	26	114,356
" " filles.....	88,951	1,558	17,615	12	6,806	14	114,956
Elèves protestants, garçons.....	433	15,958	48	955	170	916	18,480
" " filles.....	393	15,156	135	579	91	722	17,076
Moyenne de la présence des élèves à l'école.....	138,475	24,590	22,071	1,430	11,730	1,335	199,631
PROFESSEURS ET INSTITUTEURS :—							
Membres du clergé catholique.....	3	.....	313	.....	46	.....	362
" " protestant.....	.....	1	.....	.....	.....	6	7
Instituteurs religieux catholiques.....	361	.....	149	.....	79	.....	589
Instituteurs laïcs catholiques brevetés.....	218	.....	5	.....	13	.....	236
" " " non brevetés.....	20	.....	10	.....	13	.....	43
" " protestants brevetés.....	.....	87	.....	3	.....	7	97
" " " non brevetés.....	4	10	.....	6	.....	36	56
Institutrices religieuses catholiques.....	510	.....	1,117	.....	348	.....	1,975
" laïques catholiques brevetées	8,283	33	13	.....	39	.....	3,368
" " " non brevetées....	547	60	20	.....	32	.....	659
" " protestantes brevetées.....	6	944	.....	13	.....	15	978
" " " non brevetées.....	12	61	.....	6	.....	56	135
Ecoles des sourds-muets et des aveugles, instituteurs	.....	.....	36	1	.....	.....	37
" " " institutrices.....	.....	.....	54	3	.....	.....	57
Ecoles des arts et manufactures, professeurs.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	36
Ecoles normales, instituteurs.....	.....	.....	17	4	.....	.....	21
" " institutrices.....	.....	.....	9	4	.....	.....	13
Collèges protestants, professeurs et conférenciers.....	.....	.....	.....	13	.....	27	40
Universités, professeurs et conférenciers.....	.....	.....	72	98	63	.....	233
Totaux.....	4,964	1,196	1,815	151	633	141	8,942

TABLEAU STATISTIQUE sur l'état de l'instruction publique dans la province de Québec.—Comparaison entre les années 1853 et 1888-89.

—	Année 1853.	Année 1888-89.	Augmentation.
Nombre de municipalités	429	1,196	767
" de maisons d'école	1,556	5,318	3,762
" d'écoles élémentaires	2,199	4,846	2,647
" d'élèves dans les écoles élémentaires	97,198	183,572	86,374
" d'écoles modèles	120	474	354
" d'élèves dans les écoles modèles	7,807	47,463	39,646
" d'académies	19	151	132
" d'élèves dans les académies	1,169	4,532	3,363
" de collèges classiques catholiques	14	23	9
" d'élèves dans les collèges classiques	2,110	4,746	2,636
" total d'institutions d'éducation	2,352	5,517	3,165
" " d'élèves	108,284	266,116	157,832
" d'élèves lisant bien	27,367	209259	181,892
" " écrivant	50,072	223,736	173,664
" " apprenant la grammaire	22,359	115,859	93,500
" " " l'analyse	4,412	115,859	111,447
" " " l'arithmétique	30,729	219,710	188,981
" " " l'histoire	6,738	115,995	109,257
" " " la géographie	12,185	94,342	82,137
" " " le dessin	.....	105,271	.....
" " " l'agriculture	.....	37,290	.....
" d'hommes enseignant	808	1,757 (*a*)	949
" de femmes enseignant	1,404	7,185	5,781
" d'instituteurs diplômés	682	333	dimin. 349
" d'institutrices diplômées	51	4,346	4,295

SOMMES DEPENSÉES POUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Montant des octrois du gouvernement	$109,730 65	$ 408,021 00	$ 298,290 35
" payé par les contribuables	$165,348 20	$1,064,418 00	$ 898,569 80
Total des sommes dépensées pour l'instruction publique	$275,578 85	$1,472,439 00	$1,196,860 15

(*a*) Ce nombre comprend les instituteurs des écoles publiques, ainsi que les professeurs des écoles normales, collèges, universités, etc.

Sommes dépensées pour l'instruction publique en 1888-89.

MONTANTS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.	$ cts.	$ cts.
(Subventions ordinaires.)		
Education supérieure	78,410 00	
Ecoles publiques	160,000 00	
Ecoles dans les municipalités pauvres	8,000 00	
Ecoles normales	42,000 00	
Inspection des écoles	89,825 00	
Instituteurs mis à la retraite	8,000 00	
Livres de récompense	6,000 00	
Conseil de l'Instruction publique	2,000 00	
Département de l'Instruction publique	28,436 00	
		362,671 00
(Subventions spéciales)		
Sommes votées pour venir en aide aux collèges, couvents, sociétés, etc. (Voir détails : Tableau B, à la page 298)	45,350 00	
		45,350 00
MONTANTS PAYÉS PAR LES CONTRIBUABLES.		
Taxe annuelle	841,072 00	
Taxes spéciales	81,909 00	
Rétributions mensuelles	141,337 00	
		1,064,318 00
Total (*a*)	.....	1,472,439 00

Inspection des écoles.

Je crois devoir attirer votre attention, d'une manière toute spéciale, sur la nécessité urgente d'une nouvelle délimitation des districts d'inspection scolaires.

J'ai fait faire, par un des officiers de mon département, un travail très précis et très élaboré sur les résultats donnés par notre inspection des écoles que je considère, quoique plusieurs en pensent, être la cheville ouvrière de notre système scolaire. Ce travail accompagné de cartes de la province de Québec sur lesquelles sont tracées les limites de chaque circonscription d'inspection, mettront le gouvernement et les comités du Conseil de l'Instruction publique à même de se rendre un compte exact de cette importante que tion.

La somme de travail exigée des inspecteurs est tellement considérable et peu en rapport avec le temps et les moyens qu'ils ont pour l'accomplir, qu'on a lieu d'être surpris des résultats obtenus.

Le tableau ci-après donne un aperçu des devoirs qui incombent à chacun de ces fonctionnaires :

(*a*) Ce montant ne comprend pas la plus grande partie des sommes considérables dépensées par les institutions scolaires indépendantes.

TABLEAU STATISTIQUE DE L'INSPECTION DES ÉCOLES.

Noms des inspecteurs.	Délimitation des districts d'inspection.	Nombre de municipalités.	Nombre d'écoles.		Total des écoles.	Nombre d'élèves dans les écoles.		Total des élèves.
			Sous contrôle.	Indépendantes.		Sous contrôle.	Indépendantes.	
Beaulieu, Théophile.....	Les comtés de Kamouraska et de Témiscouata.....	42	232	11	243	8,197	829	9,026
Bégin, Désiré.....	Le comté de Rimouski, et les municipalités de Cap-Chatte et de Ste-Anne des Monts, dans le comté de Gaspé.....	37	147	5	152	5,431	562	5,993
Béland, Pierre-Ferd.....	Le comté de Lotbinière, et Ste-Julie, St-Calixte, Ste-Anastasie, N.-D. de Lourdes, Inverness-Ouest et le canton Nelson, comté de Mégantic..	23	138	4	142	4,473	271	4,744
Belcourt, J.-G.-Ephrem..	Les comtés de Nicolet et d'Yamaska.....	37	216	15	231	8,450	915	9,365
Bouchard, Célestin.....	Les comtés de Bellechasse, Montmagny et l'Islet.....	35	196	10	206	6,917	586	7,503
Brault, Calixte.....	Le comté de Jacques-Cartier et les écoles catholiques des comtés de Soulanges et de Vaudreuil.....	28	100	13	113	4,658	2,388	7,046
Demers, J.-B.....	Les comtés de Napierville, Iberville et St-Jean, et les écoles catholiques de Havelock et Hemmingford, dans le comté de Huntingdon.	33	148	11	159	6,220	1,272	7,492
Dupuis, Jos.-Cyprien....	Les comtés de Montcalm et de l'Assomption, et Lanoraie et Lavaltrie, dans le comté de Berthier.....	29	123	11	134	5,627	980	6,607
Fontaine, Adolphe.....	Les comtés de Joliette et de Berthier, excepté les municipalités de Lanoraie et de Lavaltrie.....	29	132	13	145	6,333	1,186	7,519
Gay, Auguste.....	Les écoles catholiques des comtés d'Ottawa et de Pontiac.....	55	171	2	173	8,458	146	8,604
Grondin, Louis	Les écoles catholiques des comtés de Laprairie, Beauharnois, Châteauguay, et celles de St-Anicet et Ste-Barbe, dans le comté de Huntingdon ; les écoles protestantes de St-Joachim, Ste-Martine et St-Antoine, dans le comté de Châteauguay, et celles de St-Etienne et de St-Clément, dans le comté de Beauharnois.....	34	150	8	158	9,024	824	9,848
Hubbard, Henry.....	Les écoles protestantes des comtés de Drummond, Richmond, Sherbrooke et Shefford ; celles de Tingwick, dans le comté d'Arthabaska, et celles de Magog, dans le comté de Stanstead.....	41	161	7	168	4,494	371	4,865
Lefebvre, David.....	Les comtés de Champlain et les écoles de Deschambault, Portneuf, Grondines, Cap-Santé, St-Alban, St-Casimir, St-Ubalde et N.-D. des Anges, dans le comté de Portneuf.....	28	158	4	162	6,948	373	7,321
Lévesque, Ls-Nérée.....	Les comtés d'Arthabaska et de Drummond.....	28	186	7	193	6,484	620	7,104
Lippens, Bernard.....	Les comtés de Chambly, Richelieu et Verchères.....	35	132	13	145	7,223	1,481	8,704
Lucier, Ludger.....	Les écoles catholiques du comté de Bonaventure.....	15	54	3	57	2,283	156	2,439
Lyster, Rév. Wm. Gore..	Les écoles protestantes des comtés de Gaspé et de Bonaventure.....	25	44	.....	44	1,137	.....	1,137
Magrath, Bolton.....	Les écoles protestantes des comtés de Pontiac et d'Ottawa.....	46	105	5	110	3,824	115	3,939
McGown, J.-G.-W.....	Les comtés d'Hochelaga et de Laval, et les écoles catholiques de la cité de Montréal.....	40	96	59	155	18,106	12,960	31,066

McGregor, James	Les écoles protestantes des comtés de Huntingdon, Hochelaga, Soulanges et Vaudreuil ; celles de la cité de Montréal ; celles de Lachute, St-André, Chatham, Grenville, Wentworth, Arundel, Harrington et Gore, comté d'Argenteuil ; celles de Valleyfield et de St-Louis de Gonzague, comté de Beauharnois ; celles de Howick, Ormstown et St-Jean-Chrysostôme, comté de Châteauguay ; celles de St-Lambert, comté de Chambly, et celles de Lacolle, comté de St-Jean.....	57	197	18	215	11,800	1,036	12,836
Nantel, J.-Pacifique.....	Les comtés de Terrebonne et des Deux-Montagnes ; les écoles catholiques de St-Faustin, St-Jovite, Arundel, Grenville, Chatham, St-André et Lachute, et les écoles catholiques et protestantes de Mille-Iles et du canton Morin, comté d'Argenteuil.....	56	168	12	180	7,306	1,081	8,387
O'Brien, Frs-H.....	Les écoles des côtes du Labrador, et celles du comté du Saguenay...	28	23	.....	23	1,214	.....	1,214
Paquet, Daniel.....	Les Iles de la Madeleine.....	5	11	1	12	545	84	629
Parker, John.....	Les écoles protestantes de la cité de Québec et des comtés de Québec, Portneuf, Lévis, Mégantic, Dorchester et Lotbinière.....	34	77	9	86	2,203	243	2,446
Picard des Trois-Maisons	Les comtés de Rouville et de St-Hyacinthe, de St-Hugues, St-Ephrem d'Upton, St-Liboire, St-Dominique, Ste-Rosalie, St-Simon et St-Pie, dans le comté de Bagot.....	37	196	14	210	9,122	1,664	10,786
Prémont, Joseph.....	Le comté de Montmorency, et les écoles catholiques de la cité de Québec, de St-Sauveur et de St-Roch-Nord.....	20	94	51	145	8,433	4,821	13,254
Roy, Pierre-Antoine....	Les écoles du comté de Québec, celles de St-Augustin, Pointe-aux-Trembles, Ecureuils, Ste-Catherine, Ste-Jeanne de Neuville, St-Basile, St-Raymond et St-Bernardin, dans le comté de Portneuf....	21	92	8	100	4,855	604	5,459
Ruel, Pierre-Joseph.....	Les écoles catholiques des comtés de Brome, Missisquoi, Stanstead, et Shefford, et celles de St-Théodore, St-André d'Acton et d'Acton-Vale, dans le comté de Bagot.....	48	182	10	192	6,836	804	7,640
Savard, Edouard.....	Le comté de Chicoutimi.....	28	116	4	120	4,492	435	4,927
Stenson, M.-Thomas....	Les écoles catholiques des comtés de Sherbrooke, Compton, Richmond et Wolfe ; celles de Ste-Sophie et de St-Ferdinand, dans le comté de Mégantic ; celles de Lambton, St-Sébastien, Ste-Agnès et St-Samuel, dans le comté de Beauce.....	56	245	6	251	7,496	659	8,155
Tanguay, Amédée.....	Le comté de Beauce, moins les municipalités de Lambton, St-Sébastien, Ste-Agnès et St-Samuel ; les municipalités de St-Patrice et de St-Sylvestre, dans le comté de Lotbinière ; celles du Sacré-Cœur de Marie, de Leeds-Est, de St-Alphonse de Thetford et de St-Adrien d'Irlande, dans le comté de Mégantic.....	23	186	6	192	6,139	314	6,453
Taylor, Rev. Ernest M..	Les écoles protestantes des comtés de Brome et de Missisquoi.....	20	152	7	159	4,848	227	5,075
Tétreault, Ambroise....	La ville de Trois-Rivières, et les comtés de Maskinongé et St-Maurice.	22	117	15	132	5,900	1,040	6,940
Thompson, William	Les écoles protestantes des comtés de Wolfe, Compton et Stanstead, moins celles de Magog.....	26	188	3	191	4,441	169	4,610
Tremblay, Thomas.....	Les écoles catholiques du comté de Gaspé, excepté celles de Cap-Chatte et de Ste-Anne des Monts.....	37	61	.....	61	2,287	.....	2,287
Tremblay, Thomas.....	Le comté de Charlevoix.....	15	73	8	81	2,810	349	3,159
Vien, George-Stanislas..	Les comtés de Lévis et de Dorchester.....	28	178	6	184	6,769	1,203	7,972
	Totaux.....	947	4,121	330	4,451	189,036	38,607	227,643

Si l'état ci-dessus montre l'étendue du territoire que chaque inspecteur doit parcourir pour se rendre dans les municipalités scolaires placées sous son contrôle, s'il fait voir le nombre des écoles qu'il doit visiter et celui des élèves qui fréquentent ces écoles, il ne tient pas compte du plus ou moins de difficultés des communications et ne mentionne pas les autres obligations multiples qui sont attachées à sa charge, telles que la préparation des bulletins d'inspection, du rapport annuel et du grand tableau statistique qui l'accompagne, la tenue des enquêtes et une foule d'autres travaux supplémentaires qui leur sont demandés journellement par mon département.

Avec les obligations qui leur incombent actuellement, il est presque matériellement impossible à un certain nombre d'inspecteurs de remplir les devoirs que les règlements scolaires leur imposent relativement aux visites d'inspection.

Car, si on retranche sur les 365 jours de l'année :

Les dimanches	52
Les congés de semaine	52
Les vacances	45
Les fêtes et les congés extra	20
Perte de temps pour cause de maladie, mauvais temps, etc	30
Soit	199 jours,

il ne reste plus que 166 jours ouvrables.

Si maintenant de ces 166 jours les inspecteurs d'écoles catholiques défalquent encore 45 jours pour se conformer au règlement du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique qui les oblige à ne pas commencer leur tournée d'inspection avant le 15 d'octobre, il ne leur reste que 121 jours pour faire leurs visites, qui doivent être, comme l'on sait, de pas moins de deux heures pour les écoles élémentaires et de pas moins de trois heures pour les écoles modèles et les académies.

Avec l'état de choses existant, notre système d'inspection, tout en ayant produit des résultats très appréciables, n'en est pas moins susceptible de quelques améliorations.

Pour en arriver à un degré d'efficacité plus complet, deux projets se présentent, dignes l'un et l'autre d'être étudiés et discutés.

Le premier consisterait à former de nouveaux districts d'inspection, ce qui par conséquent nécessiterait un plus grand nombre d'inspecteurs avec des traitements analogues à ceux qui leur sont accordés maintenant ; le second, celui qui, à mon sens, produirait les meilleurs résultats, aurait

pour objet de remanier les districts d'inspection de façon à ce que le travail de chaque inspecteur fût autant que possible également réparti et d'ajouter, à un traitement fixe, une rémunération quelconque pour la visite de chaque école faite suivant les règlements imposés par les comités du Conseil de l'Instruction publique.

Il est évident que les inspecteurs d'écoles ne sont pas suffisamment rétribués. Les frais de voyage de leur tournée d'inspection, surtout des inspecteurs protestants dont les districts sont plus étendus à cause du peu de densité de la population protestante, absorbent une grande partie de leur traitement qui n'a pas varié d'une manière sensible depuis le jour où le système d'inspection scolaire a été inauguré dans cette province, quoique la vie ait considérablement augmenté et que le travail qu'on les oblige de faire ait plus que doublé.

J'espère que le gouvernement voudra bien prendre en sa sérieuse considération cette question de l'inspection des écoles qui est digne, à tous égards, d'intérêt et mérite d'attirer son attention.

Le travail de bureau

Depuis plusieurs années, le travail fourni par les employés de mon département a augmenté dans des proportions considérables, comme il est facile de le constater en jetant un coup d'œil sur l'état comparatif ci-après :

Le nombre des dossiers a augmenté de plus d'un quart.

Le chiffre des lettres officielles qui, étant envoyées en réponse à des informations demandées de toutes les parties de la province sur des questions de loi ou d'administration scolaires exigent souvent des recherches et une étude particulières, représente actuellement une moyenne de plus de ving-cinq lettres par jour.

La quantité des reçus préparés et expédiés prouve le surcroît d'ouvrage que l'administration du fonds de pensions de retraite a imposé aux officiers préposés à la comptabilité, en surplus de celui occasionné par l'accroissement des affaires générales de mon département.

Le travail de l'employé chargé du soin de la papeterie et des livres de prix a augmenté dans des proportions considérables.

Et à cela je dois ajouter les mille et un travaux spéciaux que doivent faire, en sus de ceux auxquels les obligent leurs devoirs journaliers, l'officier chargé particulièrement du dépouillement des bulletins des inspecteurs d'écoles catholiques, et de communiquer aux commissaires,

syndics, secrétaires-trésoriers ou instituteurs, selon le cas, les instructions qui leur sont adressées pour la bonne administration des affaires scolaires, et l'employé qui, en outre de la correspondance anglaise dont il est chargé, travaille d'une manière aussi utile qu'intelligente sous la direction du secrétaire anglais de mon département.

ETAT COMPARATIF DES OPÉRATIONS DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

——	du 1er janv. au 31 déc. 1886.	du 17 sept. 1888 au 17 sept. 1889.	Augmentation.	Diminution.
Nombre de dossiers nouveaux	3,025	3,987	962	.....
Nombre de lettres reçues	4,810	6,798	1,988	.....
Nombre de lettres officielles expédiées	4,849	6,895	2,046	.....
Nombre de circulaires expédiées		6,354		
Jugements rendus par le Surintendant	27	35	8	.....
Nombre de rapports expédiés et reçus :				
des écoles supérieures	509	520	11	.....
des écoles communes	2,292	2,436	144	.....
des bureaux d'examinateurs	62	74	12	.....
d'élection	979	1,104	125	.....
Erections, annexions, etc., de municipalités scolaires	35	32	.....	3
Nominations de commissaires et de syndics	196	123	.....	73
Bulletins d'inspection	5,805	5,688	.....	117
Cartes de prix (Prize-cards) distribuées	3,355	6,246	2,891	.....
Nombre de chèques	3,193	3,940	747	.....
Nombre de reçus préparés et expédiés. (y compris ceux du fonds de pensions)	6,386	10,880	4,494	.....
Caisses de livres expédiées	86	108	22	.....
Livres de récompense distribués	19,324	24,239	4,915	.....
Envois divers (nombre de volumes)	1,130	4,616	3,486	.....
Frais de poste	$564 82	$700 00	$135 18 (*b*)	.....

(*b*) Cette augmentation indique une augmentation proportionnelle dans la correspondance du département.

La diminution dans le nombre des nominations de commissaires et syndics d'écoles par le gouvernement que l'on remarque dans ce tableau, au lieu d'être à regretter, accuse au contraire un symptôme des plus favorables. Elle prouve que dans deux ans un nombre relativement considérable de secrétaires trésoriers se sont mis au fait de leurs devoirs, quant à la procédure à suivre pour les élections annuelles des commissaires et syndics d'écoles. Cette amélioration, je ne crains pas de l'attribuer à la refonte des lois scolaires d'abord et ensuite au " Code de l'Instruction publique " contenant ces lois et les règlements des deux comités de Conseil, dont le gouvernement a envoyé un certain nombre d'exemplaires à chaque corporation scolaire de notre province.

Je ne puis aussi, avant de terminer, passer sans silence le transfert du musée scolaire qui a eu lieu dans le cours de l'année dans un local plus spacieux et où maintenant sont classés avec ordre, grâce à l'active et intelligente initiative du savant naturaliste qui en a la direction, un grand nombre de spécimens botaniques, minéralogiques, entomologiques et conchyliologiques particuliers, pour la plupart, à notre pays, dont plusieurs sont fort remarquables et très appréciés des spécialistes étrangers qui ont occasion de les visiter.

Rapports spéciaux.

Je ne crois pas devoir terminer, monsieur le Ministre, sans attirer tout spécialement votre attention sur les rapports des universités McGill, Bishop et de l'Ecole polytechnique de Montréal, ainsi que du très intéressant mémoire sur l'instruction des sourds-muets qui m'a été fourni par M. l'abbé F.-X. Trépanier, premier chapelain de l'institution des sourdes-muettes de Montréal, qui sont annexés, cette année, à mon rapport annuel. A ces rapports qui sont tous du plus haut intérêt viendra se joindre l'an prochain, j'en ai la promesse, celui de l'université Laval que, pour des circonstances imprévues, M. le recteur de cette institution n'a pu me donner à temps cette année.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre très obéissant serviteur,

Gédéon Ouïmet.

Surintendant.

APPENDICE No I.

RAPPORTS DES INSPECTEURS D'ECOLES.

RAPPORTS DES INSPECTEURS D'ECOLES.

M. T. BEAULIEU.

ISLE-VERTE, 7 août 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année 1888-89.

Les quarante-deux commissions scolaires de mon district ont fait fonctionner cette année 232 écoles, dont 215 élémentaires et 17 modèles. En ajoutant à ce nombre 11 institutions indépendantes, on a un total de 243 écoles de tous genres pour les comtés de Kamouraska et Témiscouata, qui composent ma circonscription; ce qui fait une augmentation de 11 écoles sur l'année dernière.

Le chiffre du personnel enseignant de toutes ces écoles s'élève à 313, dont 12 prêtres, 11 ecclésiastiques, 7 frères des Ecoles chrétiennes, 47 religieuses, 4 instituteurs et 232 institutrices. Celui des élèves s'élève à neuf mille, soit une moyenne de 29 élèves pour chaque membre du corps enseignant.

Des 218 écoles où j'ai pu faire subir un examen aux élèves, 11 m'ont paru *excellentes*, 35 *très bonnes*, 94 *bonnes*, 63 *assez bonnes*, 11 *passables*, 4 *très médiocres*.

Mes remarques de l'année dernière sont encore d'actualité cette année. Pour ne pas les répéter, je réfère à mon dernier rapport. Je dois dire, cependant, qu'il a été fait justice à l'une de ces remarques, celle où je parlais de la nécessité de fournir aux institutrices l'occasion d'étudier quelques auteurs pédagogiques. L'honorable Secrétaire de la Province, en envoyant à tous les membres du corps enseignant des écoles primaires le livre de M. C. Magnan, a fait un bon pas à la rencontre des vues que j'exprimais alors. Je l'en remercie bien sincèrement, tant pour moi-même qu'au nom des institutrices et des autres amis de l'éducation de mon district. Je regrette de savoir que, dans plusieurs écoles, je ne retrouverai pas ce volume à ma prochaine visite. Un bon nombre d'institutrices quittent l'enseignement chaque année, et plusieurs de celles qui devaient le quitter cette année me disaient lors de ma visite " que ce livre leur avait été adressé personnellement et qu'elles étaient bien décidées de ne pas le laisser dans la classe à la fin de l'année."

Je crois devoir attirer votre attention sur la négligence des commissions scolaires au sujet de l'entretien de la propreté dans les classes. Certaines municipalités chargent les institutrices de ce soin par l'engagement qu'elles contractent avec elles. Le salaire payé à ces institutrices ne leur permet pas de faire les dépenses nécessaires pour le bon entretien d'une classe. D'autres municipalités ne chargent pas les institutrices du lavage

des classes par une clause spéciale dans l'engagement, mais croient que l formule ordinaire les y oblige. De là, des difficultés entre les commis saires et les institutrices, et les classes continuent d'être négligées. Le municipalités qui se croient obligées au lavage trouvent qu'il suffit d faire laver une fois ou deux l'année. Je me suis efforcé de persuader le membres des commissions scolaires que c'est à eux de s'occuper de l'entretie des classes, qu'ils ne doivent point charger les institutrices de ce soin, e qu'ils doivent tenir leurs maisons d'école dans un état de propreté pour l moins aussi soigné que celui de leurs propres maisons, s'ils ne veulent pa que les enfants perdent leur santé et qu'ils se dégoûtent de l'école. Le règlements du conseil de l'Instruction publique ordonnent aux commissaire de faire laver les classes au moins tous les deux mois. C'est bien le moins en effet, qu'on puisse demander. Cependant, il est bien peu d'écoles où c règlement est observé.

Permettez-moi maintenant, monsieur le Surintendant, de vous fai quelques observations sur l'enseignement des différentes matières du pro gramme d'études pour les écoles élémentaires.

La Lecture.—Je ne trouve pas qu'on donne à cette matière toute l'atten tion désirable. La lecture, que je considère comme la base de toute instruc tion, ne doit souffrir aucune négligence et doit être enseignée avec un soi minutieux. Pourquoi y a-t-il tant d'hommes intelligents, très instruits occupant de bonnes positions dans la société, et qui parlent et lisent d'un manière inintelligible? Ils ont commencé à l'école primaire, aux premier signes de l'alphabet, à donner des sons faux aux voyelles, une articulatio molle ou mauvaise aux consonnes ; l'instituteur ou l'institutrice a laiss faire. Ils ont continué ainsi dans l'épellation, avec un ton *chantard* e plus ; on a laissé faire. La lecture courante est arrivée, mêmes sons, m mes articulations, même ton ; on a laissé faire. Mais voilà qu'ils savaient lir ou plutôt savaient trouver les mots du livre, un autre défaut, pour le moin aussi grave, est venu se joindre aux premiers : la précipitation. Ils o lu le plus vite qu'ils ont pu, sans s'occuper des périodes, des prop sitions, du sens, sans faire une pause, une inflexion de voix, là surto où c'était nécessaire, négligeant les syllabes, rognant les mots, les bousc lant les uns contre les autres, faisant du baragouin enfin ; on les a laiss faire. La récitation de la leçon par cœur est venu couronner l'œuvre e enracinant plus profondément l'habitude déjà pas mal invétérée. Au cou classique du collège, ils ont eu bien peu de chance de se corriger, puis i n'ont pas eu le courage de s'y mettre sérieusement ; ils ont continué mal s'exprimer, soit en parlant, soit en lisant. Aujourd'hui, ils ont à to moment besoin de lire un document ou de parler devant quelque assemblé ils sont députés, avocats, greffiers de cour, de conseil municipal, etc., et i bredouillent tout ce qu'ils veulent dire.

J'ai cru servir sérieusement la cause de l'éducation en donnant u attention toute spéciale à la lecture, à ma visite de l'année dernière. Je m suis donné beaucoup de peine pour décider le personnel enseignant de m division à faire des efforts pour l'améliorer. J'ai donné moi-même la leç de lecture à toutes les écoles que j'ai visitées, faisant répéter plusieurs f

l'élève le même son, la même syllabe, le même mot, la même phrase, avec es pauses et les inflexions faciles, jusqu'à ce que j'obtinsse quelque chose le passable. Je me suis efforcé de démontrer que l'enseignement de la lecture ne consiste pas seulement à apprendre aux enfants à trouver les mots d'un ivre, mais encore et surtout à leur apprendre à les dire, c'est-à-dire à développer les organes vocaux par des exercices de répétition de sons, l'articulations, etc.

J'ai la satisfaction de pouvoir dire que mes efforts n'ont pas été vains. Dans plusieurs écoles, on a si bien compris mes leçons et mes conseils, que ai trouvé la lecture complètement changée, à ma dernière visite. Dans l'autres, il y a une amélioration moins sensible. Dans celles où il n'y a pas u de changement—et elles sont plus nombreuses que les autres—j'ai répété ette année les exercices et les conseils de l'année dernière. Le chiffre 2,333, ui figure dans la colonne de la lecture expressive de mon tableau statisique, provient, pour une bonne part, des écoles où il y a eu amélioration epuis l'année dernière.

L'Ecriture.—Cette branche importante de l'enseignement se généralise. e nombre des élèves crayonnant sur l'ardoise ou le tableau noir augmente ans une bonne proportion, mais la calligraphie n'avance pas vite. Je n'ai rouvé une belle écriture que dans un petit nombre d'écoles. Le cours de alligraphie canadienne publié par J. A. Langlais est bien peu suivi. Les nstitutrices rencontrent une forte opposition à l'introduction de ces ahiers dans leurs écoles de la part des parents qui les trouvent trop ispendieux pour en pourvoir leurs enfants. Je le regrette, car je voudrais oir cette série suivie dans toutes les écoles de mon district. Je dois avouer, ependant, que je n'aime pas les nombreuses modifications que cette série subies depuis sa première édition, surtout le premier cahier. J'ai vu dans a même école trois ou quatre premiers cahiers (No 1) différents de cette érie. Le premier que j'ai ouvert était un cahier tel que ceux de la première dition, ayant un exemple en tête seulement et un tracé vertical pour uider les élèves dans la formation des lettres. C'est celui que je trouve e meilleur. Les autres avaient soit un tracé et des exemples différents, oit les pages complètement ou à moitié écrites d'avance. Je me demande n peu quel profit il y a pour un élève de promener sa plume sur des ettres ou des mots déjà écrits, sur la moitié ou toute la page de son cahier l'écriture, et cela du commencement jusqu'à la fin. On pourrait peut-être ermettre cela pour quelques pages du petit cahier d'introduction, et ncore dans le but plutôt d'accoutumer l'élève à se servir de l'encre que ans celui de commencer à lui former la main. Je ne sache pas que les changements dont je viens de parler aient été approuvés par le conseil de Instruction publique. Dans tous les cas, je voudrais bien les voir disparaître.

La Grammaire.—L'enseignement de cette matière est bien loin d'être arfait, mais il s'est amélioré considérablement depuis quelques années. n n'est pas encore bien éloigné du temps où, dans presque toutes nos coles élémentaires, l'institutrice se bornait à faire réciter par l'élève les éponses de la grammaire, sans lui expliquer un mot, sans lui faire

appliquer une règle, sans lui donner un seul devoir. Aujourd'hui, un bon nombre d'institutrices comprennent qu'il faut faire raisonner l'enfant, lui expliquer les règles, les lui faire découvrir même, en un mot, faire servir l'enseignement de la grammaire, comme celui de toutes les autres branches, au développement de son intelligence.

L'Arithmétique.—L'enseignement de cette importante matière s'est aussi bien amélioré, mais il ne répond pas encore à nos besoins. On ne donne pas assez d'exercices de calcul d'utilité pratique.

La Géographie.—L'étude de la géographie a fait un bon pas depuis quelques années. Il n'y a pas longtemps encore qu'il était bien rare de trouver une carte dans les écoles élémentaires de mon district. A présent, celles qui ne sont point pourvues au moins d'une mappemonde sont l'exception. Les institutrices tiennent encore un peu trop au livre, mais elles obligent les élèves, en même temps, à chercher sur les cartes. Dans la plupart des écoles, je trouve qu'un trop petit nombre d'élèves se livrent à l'étude de cette branche, et j'en fais la remarque aux institutrices. Je reçois de toutes l'invariable réponse que les parents ne veulent pas acheter de livre de géographie à leurs enfants, surtout pour ceux qui n'ont point fait leur première communion. Je leur réplique qu'en effet il ne faut pas surcharger de jeunes enfants de trop de livres, mais que la géographie, le commencement surtout, peut très bien s'enseigner sans livre, avec une mappemonde.

L'Histoire.—Un plus grand nombre d'élèves apprennent l'histoire que la géographie, mais je ne trouve pas encore le nombre suffisant. Je voudrais qu'on enseignât l'histoire sainte aux plus petits enfants de l'école. Je conseille aux institutrices de faire une leçon d'histoire, sous forme de conversation, à toute la classe à la fois, aussi souvent que possible, d'exiger que tous les enfants écoutent, de les questionner à chaque leçon, en commençant par les plus petits, sur ce qui a été dit aux leçons passées, et d'expliquer de nouveau d'une manière bien claire ce qui a été oublié ou mal compris. J'ai remarqué que dans les écoles où l'on enseigne l'histoire de cette manière, les plus petits élèves qui ne savent pas lire répondent aussi bien sur cette matière que les élèves plus âgés et quelquefois mieux.

L'Agriculture, le Dessin, les Leçons de choses.—Ces trois matières ne sont pas enseignées dans un bon nombre d'écoles de ma division. Deux grands obstacles en sont la cause: le défaut de capacité de la plupart des institutrices pour enseigner ces branches, et l'opposition qu'elles rencontrent de la part des parents, souvent même des commissaires d'écoles. Les parents qui n'envoient leurs enfants à l'école que jusqu'à l'âge de la première communion, et c'est la plupart, trouvent que ce qu'il importe de leur enseigner, c'est la lecture, le catéchisme, l'écriture, le calcul et un peu de grammaire. Je suis forcé d'avouer qu'ils n'ont pas tout à fait tort. Je n'en essaye pas moins de faire comprendre à ceux que je rencontre aux écoles combien l'enseignement de ces matières aux enfants aide au développement de leurs facultés intellectuelles. Ces jeunes intelligences, qui ne demandent qu'à se développer, mais qui ne sont point encore capables d'abstraction,

ont besoin que les sens, frappés par quelque chose de tangible, viennent à leur secours pour arriver à la parfaite compréhension des choses. De toutes les matières enseignées à l'école primaire, il n'y en a point de plus propre à agir sur l'esprit de l'enfant, au moyen des sens, que la leçon de choses et le dessin.

Je ne me risque pas à classer dans ce rapport les municipalités par ordre de mérite, tel que le veulent les règlements scolaires. Je n'ai fait encore que deux visites aux quarante-deux municipalités de mon district ; je m'exposerais à être injuste envers quelques-unes. Je réserve cette classification pour un autre rapport.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

T. BEAULIEU,

Insp. d'écoles.

M. D. BÉGIN.

RIMOUSKI, 29 juillet 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur le fonctionnement des écoles de mon district pour l'année 1888-89.

Ce district se compose, comme l'année dernière, de trente-sept municipalités, dont une protestante et trente-six catholiques. Deux de ces dernières n'avaient pas d'écoles en opération cette année : ce sont St-Marcellin et Sayabec. Les commissaires ou syndics y possèdent 149 maisons et en louent 17 pour y tenir des écoles ; 5 sont employées par des écoles indépendantes.

Mon tableau de l'année dernière contenait 144 écoles élémentaires, tandis que celui de cette année n'en comporte que 134 ; cette décroissance est due en certains cas au manque de moyens des contribuables et, en d'autres, à la difficulté qu'éprouvent les commissaires à se procurer des institutrices avec les faibles ressources mises à leur disposition.

Seize écoles modèles ont été mises en opération cette année, comme l'année dernière ; une académie de filles tenue par les révérendes sœurs de la Charité, en la ville de St-Germain de Rimouski, donne l'instruction avec le plus grand succès à 220 élèves, sans compter les 140 autres jeunes enfants de l'orphelinat qui reçoivent aussi une instruction très bien adaptée à leur âge.

Le séminaire diocésain qui va toujours en progressant comptait 121 élèves durant l'année qui vient de finir.

A l'exception de cette dernière institution, toutes les autres sont dirigées par des institutrices, dont 20 sœurs de Charité, 4 sœurs du Bon-Pasteur, 14 sœurs des Petites-Ecoles, 111 institutrices laïques brevetées et 43 non brevetées ; en tout 192 institutrices.

La moyenne des traitements des institutrices dirigeant des écoles sous contrôle est, dans les écoles élémentaires, de $95.32, et dans les écoles modèles, de $106.86, en y comprenant les avantages qu'elles retirent de leur position, savoir : logement et chauffage.

Le nombre total des élèves de toutes ces institutions est de 5,936.

Il faut encore répéter que les causes qui paralysent l'avancement de l'instruction sont l'incompétence d'un grand nombre de jeunes institutrices, les faibles traitements offerts pour s'en procurer de plus capables, le peu d'assiduité des élèves et la défectuosité des salles de classe.

D'un autre côté, j'ai pu constater, dans le plus grand nombre des écoles de mon district, des progrès constants et soutenus dans l'étude de la grammaire, de l'arithmétique pratique, de l'écriture et de la bonne lecture.

En général, les institutrices formées à l'école normale Laval donnent entière satisfaction.

La perception des taxes scolaires se fait assez régulièrement et les institutrices ne se plaignent pas d'être mal payées. Cependant il y a encore plusieurs municipalités où les commissaires sont obligés de requérir les services de personnes très peu qualifiées comme secrétaires-trésoriers. Espérons que les choses s'amélioreront sous ce rapport dans un avenir prochain.

Je vois avec plaisir dans la loi scolaire actuelle que la nomination d'auditeurs par les commissaires ou syndics est devenue impérative, et j'espère que cette disposition de la loi sera mise en vigueur dans toutes les municipalités.

En terminant, je dois exprimer le désir que ce petit livret intitulé : " Règlements scolaires revisés par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique" soit déposé dans chaque école pour l'usage de l'instituteur ; il serait d'un grand secours, surtout aux jeunes institutrices, par les nombreux règlements et les sages recommandations qu'il contient.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

D. Bégin,
Insp. d'écoles.

M. P. F. BÉLAND.

Ste-Julie, 31 juillet 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année scolaire 1888-89.

Je commencerai par dire que nous avons eu une année exceptionnelle par les mauvais temps et, par suite, les mauvais chemins. Cette obligation de ne commencer nos visites annuelles qu'au 15 d'oc-

tobre nous met dans une impasse extraordinaire, parce qu'à cette date il n'y a presque pas moyen de voyager ; il faut bon gré mal gré attendre la neige, c'est-à-dire les chemins d'hiver. Cette année, on n'a pu voyager au loin que vers le milieu de janvier. J'ai été forcé d'aller jusqu'à trois fois dans les parties les plus éloignées de mon district. Quoiqu'il en soit, je suis en état de vous présenter un rapport aussi complet que possible.

J'ai la satisfaction de dire que tout fonctionne très bien dans mon district. Les grandes difficultés ne se présentent plus jamais ; les oppositions graves n'ont plus de raison d'être.

Messieurs les commissaires d'écoles font autant d'améliorations que leur permettent leurs moyens pécuniaires. Les secrétaires-trésoriers remplissent bien leurs devoirs et paient plus régulièrement que jamais les instituteurs et institutrices. Les salaires varient peu et sont toujours trop minimes, mais pour le moment, ce mal paraît encore sans remède.

Je compte 23 municipalités dans mon district et 142 institutions de tous genres.

Cent maisons que l'on répare un peu tous les ans. Le mobilier convient aux parents, quoiqu'il laisse à désirer quelques améliorations. La maison d'école modèle de Ste-Julie, ainsi que celle de Ste-Anastasie, présente tout le confort désirable.

Il y a cent vingt-trois écoles élémentaires sous contrôle fréquentées par 2,030 garçons et 1,963 filles, soit un total de 3,993 élèves La moyenne de l'assistance est de 3,198. C'est mieux qu'autrefois. Les écoles modèles sont au nombre de quatorze. Quatre cent cinquante-trois élèves les fréquentent. Cette année, à mon grand plaisir, les garçons y sont pour la moitié. L'école modèle des garçons de Lotbinière dirigée par M. Thibault fait grand honneur au titulaire. La moyenne de l'assistance dans ces quatorze écoles est de 386. A Plessisville de Somerset, l'école des garçons, dirigée par les dames religieuses de la Charité, présente un succès très satisfaisant. La discipline est parfaite. L'académie de garçons de cette localité, qui est à son début, promet de bons résultats L'instituteur M. Fournier a une excellente méthode d'enseignement. J'ai rencontré dans sa classe 27 élèves.

Les couvents, au nombre de trois, soutiennent hautement leur bonne réputation. Ces trois excellentes maisons fournissent de bien bonnes institutrices, c'est pourquoi je puis dire en toute vérité que les neuf-dixièmes des écoles de mon district sont de première qualité Pour être encore juste, je dirai que mes écoles modèles fournissent leur contingent pour l'enseignement. Les élèves qu'elles forment se distinguent également.

L'école indépendante de M. Joly donne un bon enseignement pratique à 42 élèves.

Les élèves dans toutes les institutions sont classés comme suit :

1ère année, 712 ; 2ème année, 971 ; 3ème année. 1408 ; 4eme année, 1319 ; 5ème année, 260 ; 6ème année, 66 ; 7ème année, 8.

Ces nombres sont la confirmation de ce que j'ai toujours dit, savoir que du moment que les enfants ont fait leur première communion, ils abandonnent l'école. Dans les écoles élémentaires on trouve rarement un garçon âgé de 11 ans. Ce qui prouve la bonne qualité des écoles, c'est que les garçons sont assez avancés pour faire leur première communion à 9½ ans et 10 ans, les filles à 9 ans invariablement.

ÉLÈVES ÉTUDIANT LES DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ENSEIGNEMENT :

Epellation, 1982—Lecture courante, 2762—Lecture expressive, 1622—Ecriture, 4744, tous les élèves sans exception dont les neuf-dixièmes sur le papier et un dixième sur l'ardoise.—Tous aussi sans exception savent écrire leur nom.

Arithmétique, 4587—les neuf-dixièmes—Grammaire, 2772—un peu plus que la moitié—Analyse logique, 348—Narration, 1622—Géographie, 2772—Cartographie, 269—Dessin, 2772—Leçons de choses, 2772—Tenue des livres, 1752—Histoire sainte, 2772—Histoire du Canada, 2772—Histoire d'Angleterre, 228—Histoire de France, 287—Belles lettres, 1688—Histoire Naturelle, 79—Agriculture, 2762—Mesurage, 321—Algèbre, 122—Géométrie, 321—Anglais étudiant la langue française, 14—Français étudiant la langue anglaise, 652—Couture et broderie, 419—Musique vocale, 185.

La moyenne des traitements annuels des institutrices laïques des écoles élémentaires est de $76 00, et celle des institutrices des écoles modèles est de $122 00. Les deux instituteurs ont chacun $300.00.

C'est là, M. le Surintendant, le rapport le plus complet que je puisse vous faire ; il vous présente l'état réel de toutes les institutions de mon district d'inspection.—Il y a cette année diminution des élèves dans le grand total. Cette différence est due à l'émigration qui s'est faite d'une manière extraordinaire dans mon district.

Il y a dans chaque école un tableau détaillé de l'emploi du temps. L'enseignement oral et pratique est au premier plan, ainsi que le catéchisme.

La discipline partout est excellente.

Les finances sont en bon état et, somme toute, je suis satisfait.

Le tout humblement soumis.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

P. F. BÉLAND,
Insp. d'écoles.

M. J. E. BELCOURT.

NICOLET, 30 juillet 1889.

Monsieur le Surintendant.

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état des écoles de mon district pour l'année scolaire expirée le 30 juin 1889.

Mon district d'inspection comprend trente-sept municipalités qui renferment deux cent treize écoles élémentaires (208 ont été en opération cette année), vingt écoles modèles, deux académies et un collège classique ; en tout, deux cent trente-six institutions d'éducation de tous genres fréquentées par neuf mille trois cent soixante et cinq élèves. Sept mille trois cent quarante-cinq lisent couramment ; six mille sept cent quarante-cinq écrivent ; cinq mille trois cent soixante et sept apprennent l'arithmétique, et trois mille deux cent neuf, la grammaire.

Conformément aux nouvelles prescriptions des règlements scolaires revisés, j'exposerai le tableau synoptique suivant, qui donne à chaque municipalité son mérite respectif relativement à l'état des maisons d'école, des dépendances et des emplacements ; à l'état du mobilier et des autres fournitures scolaires ; à la mise en opération du cours d'études ; à l'emploi des livres approuvés et au traitement des instituteurs et à leur mode de paiement.

De	8 à 10	points	—Excellent
"	6 à 8	"	—Très bien
"	5 à 6	"	—Bien
"	4 à 5	"	—Médiocre
"	3 à 4	"	—Mal
"	0 à 3	"	—Nul

Nicolet (ville), 10 ; St-Thomas (village), 10 ; St-François (village), 8 ; Ste-Angèle de Laval, 8 ; Baie du Febvre, 7 ; St Bonaventure, 7 ; St-Guillaume, 7 ; St-Elphège, 7 ; Nicolet (paroisse), 7 ; St-Grégoire, 7 ; St-Célestin No 1, 7 ; St-Michel No 1, 7 ; St-David, 6 ; St-Michel No 4, 6 ; St-Zéphirin, 6 ; St-Thomas (paroisse), 6 ; Ste-Eulalie, 6 ; St-François (paroisse), 6 ; Ste-Monique, 6 ; Gentilly, 6 ; St-Célestin No 2, 6 ; St-Wenceslas, 6 ; St-Pierre les Becquets, 7 ; St-Michel No 3, 5 ; St-Michel No 5, 5 ; St-Michel No 6, 5 ; St-Pie de Guire, 5 ; Bécancour, 5 ; St-Léonard, 5 ; Ste-Gertrude, 5 ; St-Sylvère, 5 ; Ste-Brigitte, 5 ; Ste-Sophie, 5 ; Ste-Marie, 5 ; Ste-Perpétue, 5 ; St-Samuel, 4 ; St-Michel No 2, 4.

Je me suis appliqué durant ma dernière visite à bien faire connaître le nouveau programme. J'ai exigé qu'une copie de ce programme et des règlements scolaires fût placée tout de suite dans chaque école, afin que les institutrices pussent se conformer en tous points aux prescrip-

tions qu'ils contiennent. J'ai donné les explications nécessaires durant l'examen de chaque école, et je suis persuadé que les heureux résultats que l'on est en droit d'attendre d'un semblable programme se feront sentir dès l'année prochaine.

Les progrès constatés dans ma dernière visite sont comme suit : *très bons* dans quarante-deux écoles, *bons* dans cent douze, *médiocres* dans cinquante-quatre, et *nuls* dans neuf.

Deux maladies épidémiques qui ont sévi une grande partie de l'année dans mon district ont fait beaucoup de tort, en ce que l'assistance des élèves a été plus irrégulière que de coutume. De plus, l'inclémence de la température pendant les mois d'octobre, novembre, janvier et février, a aussi beaucoup nui. Ces causes, jointes au peu de zèle de quelques institutrices à maigre salaire, expliquent le manque de progrès dans les soixante et trois écoles mentionnées plus haut.

Toutes les communautés religieuses de mon district continuent à donner entière satisfaction.

M. Isaac Lussier, seul instituteur laïc de mon district, a tenu sur un bon pied l'école élémentaire du village de St-Guillaume. Les institutrices qui se sont distinguées dans l'enseignement, cette année, sont les suivantes : Melles Marie Elise Montambeau, Eléonore Girard et Georgine Dumont, de Bécancour ; Emiline Desfossés, de Ste-Eulalie ; Zélia Deshayes et Mélanie Dureau, de Ste-Angèle de Laval ; Rose-Anna Camirand, Laura Papillon et Parméla Nourri, de Ste-Monique ; Lucias Pratte, de St-Léonard ; Ernestine Provencher, de Ste-Gertrude ; Antoinette Marchand et Rose Anna Petit, de Gentilly ; Virginie St-Cyr, de Nicolet ; Marie Tourigny et Apolline Cormier, de St-Grégoire ; Suzanne Pressé, de Ste-Sophie de Lévrard ; Eléonore Langis, Jeanne DesCormiers, Rachel Baril et Joséphine Cossette, de St-Pierre les Becquets, dans le comté de Nicolet. Melles Lohanna Houle et Hortense Martel, de St-Zéphirin ; Cléophée Durocher, de St-Pie de Guire ; Gaudéline Létourneau et Marie-Alvina Boisvert, de St-Bonaventure ; Dina Héroux, Amanda Rouleau, Marie Lambert et Clémentine Boucher, de St-Guillaume ; Délinas Côté et Marie Gagnon, de St-Elphège ; Anne Rousseau, Hélène Giil et Alphonsine Talbot, de St-Thomas ; Léa Bergeron et Rosilda Langlois, de St-David ; Lucias Chapdeleine, Elodie Côté, Régina Cartier et Hélène Massé, de St-François du Lac ; Reine Alie, Marie Lemire, Marie-Anna Belcourt et Honorine Montgrand, de la Baie du Febvre ; Elzire Joyal et Herméline Cardin, de St-Michel d'Yamaska, dans le comté d'Yamaska.

Tous les secrétaires-trésoriers ne tiennent pas encore leurs livres suivant la méthode officielle. La plupart, surtout dans les petites municipalités, n'ont pas le grand-livre. Cependant ils s'acquittent bien de leurs devoirs quant à ce qui regarde la perception des taxes et le paiement des instituteurs.

J'espère que ce rapport, joint aux bulletins que je vous ai transmis durant l'année, suffira pour vous bien renseigner sur l'état de l'éducation dans mon district pour l'année scolaire 1888-89.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. E. BELCOURT,

Insp. d'écoles.

M. C. BOUCHARD.

ST-RAPHAËL, 6 août 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année 1888-89.

Mon district d'inspection comprend les comtés de Bellechasse, Montmagny et l'Islet, et se compose de 35 municipalités scolaires. Il y a 206 écoles classées comme suit : 181 écoles élémentaires, 19 écoles modèles et 6 académies.

Le nombre des écoles sous contrôle est de 196 ; 8 écoles indépendantes sont subventionnées par le gouvernement et 2 ne le sont pas.

249 professeurs, instituteurs et institutrices enseignent dans ces écoles. Il y a dix professeurs religieux et sept instituteurs laïcs. Trois instituteurs sont brevetés des écoles normales, trois des bureaux d'examinateurs et un a enseigné sans brevet dans une école indépendante.

Parmi les 232 institutrices, 42 sont religieuses, 160 ont des brevets et 30 n'en ont pas.

Des 87 écoles de tous genres comprises dans le comté de Bellechasse, 11 ont mérité la note *très bien*, 32 la note *bien*, 28 ont été *passables*, 14 *médiocres* et 2 *nulles*.

Le comté de Montmagny renferme 51 écoles qui méritent les notes suivantes : 7 *très bien*, 18 *bien*, 23 *passables* et 3 *médiocres*.

Les 68 écoles du comté de l'Islet sont ainsi classées : 10 *très bien*, 29 *bien*, 19 *passables*, 6 *médiocres* et 4 *nulles*.

Ces chiffres donnent pour résumé : 28 écoles *très-bonnes*, 79 *bonnes*, 70 *passables*, 23 *médiocres* et 6 *nulles*.

Cet état de choses vous fait voir, monsieur le Surintendant, que plus des deux tiers des écoles de ma division sont bien dirigées et rendent des services signalés à la jeunesse qui les fréquente et à cette partie de la province où elles sont situées,

Quoique les écoles soient à la portée de toutes les bourses et à proximité des enfants, il y en a encore un trop grand nombre qui ne vont pas à la classe, ou, s'ils y vont, qui n'y assistent pas assez régulièrement.

Depuis que je suis inspecteur, je remarque que nos populations rurales ne sont pas beaucoup plus instruites qu'il y a dix ans. Je n'en connais pas bien la cause, mais je crois que les jeunes gens n'ayant point contracté assez de goût pour l'étude lorsqu'ils allaient à l'école, pratiquent peu ou point du tout lorsqu'ils en sont sortis. Pour remédier à ce mal, le révérend M. Méthot, curé de Saint-Eugène, dans le comté de l'Islet, se propose d'établir des écoles du dimanche.

Les institutrices de sa paroisse feront la classe, sous sa direction, le dimanche, entre les offices. Ce projet est certainement bon, mais pour le voir réussir il faudrait rémunérer un peu mieux les institutrices, et comme il est difficile d'exiger plus des contribuables, je prie le gouvernement de vouloir bien élever le chiffre de l'allocation faite aux écoles communes, lorsque les finances de la province le permettront.

Je remarque que dans plusieurs municipalités les commissaires d'écoles ne suivent pas toujours les avis de l'inspecteur et même les recommandations du Surintendant.

Vous entendez ces braves gens vous dire : " Mais pourquoi faire ceci ou cela ? On n'a pas coutume de faire ce que vous conseillez." Le président d'une commission scolaire, personne instruite, me disait : " Si le département de l'Instruction publique n'est pas content, il gardera ses octrois et nous maintiendrons nos écoles seuls ".

Ces récriminations sont certainement causées par le manque de visites régulières de la part de mon prédécesseur et parce que les secrétaires-trésoriers et les commissaires ne sont pas habitués à recevoir et à suivre les avis des autorités.

J'espère que ces misères disparaîtront lorsque ces messieurs connaîtront mieux leurs devoirs. Le Code de l'Instruction publique, publié par M. P. de Cazes, secrétaire du département, que le gouvernement a fait distribuer dans toutes les municipalités, ce dont je le félicite, est bien propre à opérer ce changement. Les règlements scolaires sont appropriés à toutes les personnes qui s'occupent de l'enseignement ; chacun peut y trouver ce qui lui convient pour mieux remplir ses devoirs. Je peux dire aussi qu'ils sont bien appréciés partout ; je n'ai rencontré qu'une seule municipalité qui s'est élevée contre ces règlements.

J'entends dire encore souvent que notre programme d'études est trop compliqué, qu'on y enseigne trop de matières, surtout dans les écoles élémentaires. On ne veut pas de dessin, de leçons de choses et d'agriculture.

Je diffère complètement d'opinion avec les personnes qui ont ces idées et j'ai assez d'expérience pour dire que les écoles ne sont bonnes que lorsqu'on y enseigne toutes les matières et voici pourquoi : Quand toutes les matières sont enseignées dans une école, il y a de la variété et de l'émulation, les enfants ne s'y ennuient pas et tout va bien. Mais dites-moi ? est-il possible que de jeunes élèves qui n'ont qu'un peu de lecture, de catéchisme et presque pas de calcul, puissent étudier ces branches sans interruption pendant deux heures et demie ou trois heures ?

Non, n'est-ce pas ? Que font-ils alors ? ils parlent entre eux, ils se dissipent pour passer le temps ! Tout le monde peut dire quel sera le résultat d'une telle école.

Il me reste à classer les municipalités, par ordre de mérite, suivant vos instructions. Pour me conformer aux règlements scolaires, j'ai accordé dix points pour chacun des sujets suivants : Qualité de l'école ; état des maisons d'école, du mobilier, des tableaux noirs, des journaux de classe, des cartes géographiques, du cours d'études, du registre pour les visiteurs et des traitements.

La somme de ces notes divisée par les dix sujets précédents donne la note moyenne qui, divisée encore par le nombre d'écoles de chaque municipalité, donne les chiffres 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, dont la signification est *mal*, *médiocre*, *bien*, *très bien* ou *excellent*.

Voici cette classification :

Comtés.	Municipalités.	*Excellent.*	*Très bien.*	*Bien.*	*Médiocre.*	*Mal.*
Bellechasse.....	14	0	1	10	2	1
Montmagny....	9	1	3	4	1	0
L'Islet	12	0	3	5	2	2

L'an prochain je donnerai le chiffre exact pour chaque municipalité, afin de créer de l'émulation entre elles.

Les secrétaires-trésoriers sont, pour la plupart, des hommes bien capables de remplir les devoirs de leur charge ; mais il reste toujours trop d'arrérages à percevoir dans bien des municipalités, à la fin de chaque année scolaire.

Mes bulletins d'inspection et mon grand tableau statistique vous ayant déjà fait connaître l'état exact de l'instruction publique de mon district, je me dispenserai de vous donner d'autres détails.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

C. BOUCHARD,

Insp. d'écoles.

M. C. BRAULT.

POINTE-CLAIRE, 5 août 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport général suivant sur l'état de l'instruction publique dans ma circonscription, pour l'année 1888-1889.

I.

Chiffres extraits des tableaux statistiques pour les années 1887-88 et 1888-89.

—	1887-88	1888-89	Augmentation.	Diminution.
Municipalités sous le contrôle des commissaires catholiques	25	26	1	.....
Municipalités sous le contrôle des syndics protestants	2	2	.....	.....
Maisons d'école	113	114	1	.....
Ecoles élémentaires	85	86	1	.....
Elèves des écoles élémentaires	3338	3324	.....	14
Ecoles modèles	19	20	1	.....
Elèves des écoles modèles	1772	1902	130	.....
Académies	6	5	.....	1
Elèves des académies	1112	1118	6	.....
Collèges classiques	2	2	.....	.....
Elèves des collèges classiques	670	702	32	.....
Institutions d'éducation catholiques	109	110	1	.....
" " protestantes	3	3	.....	.....
Elèves catholiques	6739	6889	150	.....
" protestants	153	157	4	.....
Total des élèves	6892	7046	154	.....
Assistance moyenne	5057	5165	108	.....
" par cent	73	73	.....	.....
Elèves de 1ère année	.....	1940	.....	.....
" " 2e "	.....	1950	.....	.....
" " 3e "	.....	1406	.....	.....
" " 4e "	.....	750	.....	.....
" " 5e "	.....	387	.....	.....
" " 6e "	.....	239	.....	.....
" " 7e "	.....	114	.....	.....
" " 8e "	.....	260	.....	.....
Elèves de A. B. C. à lecture courante	1749	1772	23	.....
" lisant couramment	1957	3158	1201	.....
" lisant très bien (lecture expressive)	.....	2116	.....	.....
" recevant des leçons de choses	3488	3362	.....	122
" d'origine anglaise étudiant le français	297	302	5	.....
" " française étudiant l'anglais	1897	2075	178	.....
" apprenant le dessin	2247	2744	497	.....
" " la grammaire	3163	3125	.....	38
" " la narration	1234	1553	319	.....
" " la géographie	2269	2592	323	.....
" " l'arithmétique	6142	6910	768	.....
" " la tenue des livres	1100	1471	371	.....
" " l'histoire sainte	1958	2342	384	.....
" " l'histoire du Canada	1432	1624	192	.....
" " l'agriculture	1430	1667	237	.....
" " l'écriture	6618	6962	344	.....
" " la couture et la broderie	619	705	86	.....
" " la musique vocale	.....	1535	.....	.....
Instituteurs religieux	72	73	1	.....
" laïques	22	22	.....	.....
Institutrices religieuses	85	85	.....	.....
" laïques	85	85	.....	.....
Total des instituteurs et institutrices religieux	157	158	1	.....
" " " laïques	107	107	.....	.....
Instituteurs et institutrices brevetés des écoles normales	11	13	2	.....
Instituteurs et institutrices brevetés des bureaux d'examinateurs	85	82	.....	3
Instituteurs laïques non brevetés	1	3	2	.....
Institutrices " " "	10	9	.....	1

.II.

Par un ordre de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, en date du dix août 1888, l'arrondissement No deux de la municipalité de Sainte-Geneviève No un a été érigé en municipalité scolaire sous le nom de "Municipalité de la côte St-Jean". En conséquence, le nombre des municipalités est aujourd'hui de 26 au lieu de 25.

En vertu d'une résolution de MM. les commissaires d'écoles de la municipalité de St-Michel de Vaudreuil passée en l'année 1887-88, le nombre des écoles de cette municipalité a été porté de 7 à 8. La maison d'école du nouvel arrondissement contient une salle de classe dont les dimensions sont suffisantes pour 42 élèves, allouant 90 pieds cubes par occupant. Cette salle de classe, dont l'éclairage est trilatéral, est confortable, toute boisée à l'intérieur et bien éclairée. A ma première visite de cette école, le 18 janvier, 34 élèves étaient présents sur 40 inscrits. A ma seconde visite, le 29 mai, 21 présents sur 41 inscrits.

Le nouvel arrondissement—No 3—de la municipalité de la paroisse de Lachine est pourvu d'une belle école, complètement peinte à l'intérieur et à l'extérieur, d'une hauteur et d'une grandeur convenables, très bien meublée et surmontée d'un clocher orné d'une jolie cloche. C'est sans contredit l'école élémentaire la plus élégante et la plus confortable de ma circonscription. Ainsi que je l'ai écrit sur le registre des visiteurs, elle fait honneur à la commission scolaire et à l'arrondissement. Presque semblable à cette dernière se trouve l'école de l'arrondissement voisin, municipalité de Saint-Laurent, construite l'année précédente.

A Rigaud, magnifique couvent, bâti tout récemment, occupant une très belle position et coûtant plus de vingt mille piastres.

A la fin de mon dernier rapport général, je signalais six maisons d'école qu'il était urgent de réparer, savoir : écoles No 2, St-Lazare ; No 5, Ste-Marthe ; No 7, St-Laurent (trop petite) ; No 3, les Cèdres ; No 3, St-Ignace ; No 5, Ste-Justine. J'ai constaté que deux de ces écoles avaient été réparées : celle No 3, St-Ignace et celle No 3, les Cèdres. Les autres le seront sans doute prochainement.

Au commencement du mois d'août dernier, l'école de l'arrondissement No 2, municipalité de St-Télesphore, a été renversée et les matériaux en ont été dispersés par un ouragan. La nouvelle maison qui la remplacera est en voie de construction ; en septembre prochain elle sera terminée. Dans la même municipalité l'école de l'arrondissement No 4 a été très bien réparée. Salle de classe spacieuse et confortable ; logement du titulaire très bon.

A St-Zotique, les écoles Nos 1, 3 et 5 ont subi d'importantes améliorations.

Les matières, en général, surtout la lecture et l'écriture, me paraissent enseignées de mieux en mieux.

Peu de titulaires d'école ont préparé des tableaux de l'emploi du temps. Plusieurs paraissent ignorer l'obligation qui existe à ce sujet. Je crois que le département de l'Instruction publique rendrait un service réel à plusieurs des membres du corps enseignant en faisant imprimer plusieurs de ces tableaux pour les différentes catégories d'écoles, tableaux que les inspecteurs pourraient distribuer en faisant leurs visites. Les notes pédagogiques placées au bas de ces tableaux, notes dont bon nombre d'instituteurs et d'institutrices n'ont jamais pris communication, sont destinées à rendre l'enseignement très efficace.

Je constate avec regret que peu de titulaires d'école sont abonnés soit au " Journal de l'Instruction publique " soit à " L'enseignement primaire ". Ils se trouvent par là privés d'un puissant auxiliaire dans l'enseignement et, en outre, de beaucoup de renseignements d'un intérêt très actuel pour eux et qu'il leur importe grandement de connaître. La réception gratuite de l'une ou de l'autre de ces publications devrait, il me semble, dans l'intérêt de l'éducation publique, être assurée à chaque directeur ou directrice d'école. Une piastre d'abonnement annuel, c'est peu de chose, dira-t-on. C'est vrai, c'est peu de chose, mais encore faut-il avoir les moyens de le payer ce peu de chose. Les nécessités de la vie d'une famille plus ou moins nombreuse, d'une seule personne même, n'absorbent-elles pas, en dépit même d'une stricte économie, un revenu annuel de cent à trois cent cinquante piastres ?

Se faire cette question suffit, je crois, pour ne pas blâmer trop l'éducateur de la jeunesse privé, douze ou vingt fois par année, de la visite de l'un de ces amis sincères et dévoués qui ont nom " Le journal de l'Instruction publique " et " L'enseignement primaire. "

III.

Résumé de certains renseignements extraits des rapports spéciaux, se rapportant aux écoles sous controle dirigées par des laiques, lesquelles écoles sont au nombre de quatre-vingt-dix-huit.

Nombre d'écoles où la discipline est bonne	95
Nombre d'écoles où la discipline laisse à désirer	3
Nombre d'écoles où il y a progrès	79
Nombre de maisons d'écoles en bon état	66
" " " médiocres ou mauvaises	32
Nombre d'écoles où les élèves sont bien pourvus de livres	86
Nombre d'écoles où les élèves ne sont pas bien pourvus de livres	12
Ecoles pourvues de cartes géographiques	96
Ecoles non pourvues de cartes géographiques	2
Ecoles pourvues d'un globe terrestre	2

Ecoles non pourvues d'un globe terrestre	96
Ecoles pourvues d'un tableau noir	98
" " d'une armoire	97
" " d'une horloge ou pendule	95
" " d'une estrade avec pupitre	75
Ecoles où le journal d'appel est bien tenu	98
Ecoles pourvues d'un registre de visites	82
Ecoles non pourvues d'un registre de visites	16
Ecoles méritant quant à l'enseignement, aux progrès et à la discipline la note *excellent* ou *très-bien*	28
Ecoles méritant sur les mêmes sujets la note *Bien*	41
" " " " *Passable*	27
" " " " *Mauvais*	2
Titulaires comptant — un an d'enseignement à la même école	36
" " deux ans " "	28
" " trois " " "	15
" " quatre " " "	3
" " cinq " " "	4
" " six " " "	2
" " sept " " "	3
" " huit " " "	2
" " neuf " " "	1
" " dix " " "	2
" " dix-neuf " " "	1
" " trente " " "	1

Le mode d'enseignement partout suivi est le mode simultané.

La santé des titulaires et des élèves a été bonne, en général ; cependant, une jeune institutrice qui en était à sa première année d'enseignement dans mon district est décédée le printemps dernier, victime de la phtisie, et la rougeole a empêché, vers la fin de la même saison, un grand nombre d'enfants de se rendre à l'école.

La tenue des comptes scolaires me paraît s'améliorer sensiblement.

IV.

Renseignements donnés conformément a l'article 13, paragraphe 14, des règlements du comité catholique du conseil de l'instruction publique.

Ecoles sous controle.

MUNICIPALITÉS.	Etat des maisons d'école, dépendances et emplacements.	Etat du mobilier et des fournitures scolaires.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres approuvés.	Traitement et modes de paiement.	Moyenne des notes.
Lachine (ville)	10	10	10	10	9	10
" (paroisse)	9	9	9	10	9	9
St-Laurent	7	7	8	8	8	8
Ste-Anne (village)	7	6	8	9	9	8
" (paroisse)	7	6	8	9	9	8
Rigaud (paroisse)	6	6	8	9	9	8
Pointe-Fortune	8	7	7	9	8	8
Très-Saint-Rédempteur	7	6	7	9	8	7
Les Cèdres	6	7	8	9	9	8
Ile Bizard	6	5	7	8	7	7
St-Polycarpe	6	6	8	8	8	7
St-Zotique	7	7	8	9	8	8
St-Ignace	7	6	8	9	9	8
Vaudreuil	6	7	8	9	9	8
Ste-Geneviève No 2	5	6	7	8	8	7
" No 3	6	6	3	8	8	7
Côte St-Jean	4	5	7	8	8	6
Ile Perrot	6	5	6	8	8	7
Pointe-Claire	4	5	7	8	6	6
St-Lazare	5	5	7	8	7	6
St-Clet	7	6	7	8	7	7
Ste-Marthe	6	6	7	8	7	7
Ste-Justine	5	5	7	8	7	6
St-Télesphore	6	6	7	8	7	7

J'ai l'honneur d'être, etc.,

C. Brault,

Insp. d'écoles.

M. J. B. DELAGE.

St-Césaire, 23 août 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état des écoles de mon district d'inspection pour l'année finissant le dernier de juin 1889.

Mon district comprend trente-sept municipalités, cent quatre-vingt-dix-neuf maisons d'école et renferme :

189 écoles élémentaires sous contrôle, dont 6 protestantes ;
5 " modèles sous contrôle ;
6 " " indépendantes subventionnées ;
2 académies sous contrôle ;
3 " indépendantes non subventionnées ;
2 collèges classiques subventionnés ;
1 petite école indépendante non subventionnée ;
2 autres écoles indépendantes, que je considère comme académies : la maison-mère des religieuses de La Présentation, à St-Hyacinthe, et le petit collège de St-Denis, dirigé par les religieux de St-Viateur.

Ces 210 institutions ont été fréquentées par 10,786 élèves ; c'est 556 de plus qu'en 1887.

7,627 élèves ont fréquenté les écoles élémentaires,
952 " " " modèles,
1 387 " " " académies ;
552 " " les collèges classiques,
13 " " la petite école indépendante,
60 " " l'académie indépendante de St-Denis,
195 " " la maison-mère des religieuses de La Présentation.

Le total des élèves fréquentant les écoles sous contrôle est augmenté de plus de 300 depuis deux ans ; augmentation due au retour d'un grand nombre de familles des Etats-Unis.

Dans les maisons d'éducation supérieure, le nombre d'élèves est aussi augmenté d'une manière notable.

La moyenne de la présence des élèves a été de 9.253. J'ai pu avoir d'une manière à peu près exacte, comme par le passé, les renseignements dont j'avais besoin pour les statistiques des institutions indépendantes.

Les membres du corps enseignant sont au nombre de 437, dont 3 ont eu leurs brevets des écoles normales et 191 des bureaux d'examinateurs. 192 non brevetés, sont ecclésiastiques, religieux ou religieuses ; 51 institutrices laïques enseignent sans brevet, vingt et une de celles-ci sont employées comme assistantes dans les écoles modèles et dans les couvents.

En tenant compte de l'âge des élèves, les treize instituteurs laïques enseignant dans les écoles sous contrôle m'ont donné entière satisfaction.

C'est encore avec regret que je vous fais remarquer, M. le Surintendant, que des écoles modèles sont devenues élémentaires faute de sujets.

Cinq instituteurs et plusieurs institutrices brevetés pour école modèle dirigent des écoles élémentaires.

Les écoles qui, depuis plusieurs années, sont sous la direction des mêmes instituteurs et institutrices, sont celles qui font le plus de progrès. M. Noé Gervais, de St-Charles de Richelieu, et Melle Célina Giard, de St-Jude, enseignent depuis vingt-trois ans dans leur arrondisement respectif et toujours avec un succès remarquable. Melle Giard fait vivre son vieux père qui demeure avec elle. Je suis peiné qu'un malentendu l'ait empêchée de souscrire au fonds de pensions des instituteurs ; car elle n'est pas riche, tant s'en faut.

Lorsqu'un titulaire rend de bons services dans une école, on ne regarde guère au montant du salaire, on prend les moyens de le conserver.

Il y a certainement progrès dans la grande majorité des écoles ; celles qui laissent le plus à désirer sont tenues par des institutrices non brevetées.

Les écoles tenues par des instituteurs sont, en général, supérieures à celles que dirigent les institutrices. Cependant je dois rendre témoignage à une institutrice âgée de 16 à 17 ans qui obtient un succès marquant dans une école fréquentée par plus de 40 élèves. Cette jeune personne est une élève de M. Noé Gervais de St-Charles de Richelieu. Aussi, je dois dire que ce Monsieur est un des premiers instituteurs de ma division.

Les académies sous contrôle, dans la ville de St-Hyacinthe, sont très bien tenues. Celle des filles a été fréquentée par 462 élèves dirigées par huit religieuses, et celle des garçons fréquentée par 587 élèves dirigés par onze religieux du Sacré-Cœur.

La commission scolaire, après examen fait en ma présence à l'académie des filles, a été si satisfaite du grand succès obtenu dans les classes, qu'elle a promis une augmentation de $20 au traitement de chaque religieux. Il va sans dire que cette offre a été acceptée avec reconnaissance.

L'académie des garçons de St-Denis m'a donné entière satisfaction. Je ne vois pas pourquoi le département de l'Instruction publique refuserait une subvention à cette institution qui fait tant de bien à cette localité et aux paroisses environnantes.

La moyenne des traitements annuels est de $120 pour les écoles élémentaires et de $250 pour les écoles modèles et les académies. Je n'ai pas une seule institutrice qui ait un traitement moindre que $100.

J'ai trouvé partout les commissaires assez bien disposés. Les secrétaires-trésoriers, à l'exception de deux, m'ont donné satisfaction. Les comptes sont partout correctement tenus, mais le corps enseignant, dans deux municipalités riches du comté de Rouville, est mal payé. Les secrétaires de ces deux municipalités sont trop indulgents, ils craignent de faire des misères aux contribuables négligents.

J'ai visité deux fois toutes les écoles de mon district d'inspection, à l'exception de quatre ; j'ai confiance que vous ne me blâmerez pas pour

cette légère omission lorsque vous aurez considéré que j'ai visité et examiné deux fois, dans le cours de l'année scolaire, plus de dix mille élèves fréquentant plus de deux cents écoles.

Vous ayant donné connaissance, M. le Surintendant, de l'état de chaque école dans les bulletins que je vous ai expédiés, j'ai lieu de croire qu'il n'est pas nécessaire de vous donner de plus longs détails dans ce rapport.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. B. DELAGE,

Insp. d'écoles

M. J. B. DEMERS.

ST-JEAN, 30 août 1889.

Monsieur le Surintendant,

Au tableau statistique des écoles de ma circonscription que j'ai eu l'honneur de vous transmettre dans le cours du mois de juillet dernier, permettez-moi de joindre le rapport suivant sur l'état et les progrès de ces écoles pendant l'année scolaire 1888-89.

De toutes les écoles catholiques sous mon contrôle, trois seulement sont restées fermées toute l'année, faute d'un nombre suffisant d'élèves ou par le manque des fonds nécessaires pour leur mise en opération : ce sont les Nos 9 de St-Athanase, 4 et 8 de St-Georges, dans le comté d'Iberville.

Dans trois autres écoles, il n'y a eu des classes de faites que durant six ou sept mois seulement : ce sont les Nos 5 de Ste-Marguerite de Blairfindie, 2 et 6 de St-Athanase ; les commissaires n'ayant pas trouvé d'institutrices pour les mettre en opération plus longtemps.

Dans toutes les écoles dissidentes, des classes ont été ouvertes pendant un terme variant de quatre à sept mois pour un certain nombre, et pour quelques autres, pendant l'année entière. Celle de St-Luc est la seule qui soit demeurée fermée jusqu'à la fin de juin ; cependant, les autorités espéraient réussir à y ouvrir des classes dans le cours du mois de juillet.

ECOLES ÉLÉMENTAIRES.

1o. Les écoles élémentaires tenues par des instituteurs, quoique peu nombreuses, une dizaine seulement, comme les années passées, ont donné de très bons résultats. Celle No 1 de St-Sébastien, dirigée par M. Frs. Liénard et celle No 5 de St-Valentin, tenue par M. Louis Gagnon, pourraient figurer avec avantage parmi les écoles modèles.

2o. Les écoles dirigées par des institutrices brevetées, à peu d'exceptions près, ont aussi donné des résultats bien satisfaisants.

Parmi ces dernières, celles qui se sont le plus distinguées se trouvent les suivantes :

Dans le comté d'Iberville, les Nos 2, 2½ et 8 de Ste-Brigide ; le No 9 de St-Grégoire-le-Grand ; je pourrais même ajouter toutes les autres écoles de la municipalité, moins cependant le No 8 qui laisse à désirer.

La municipalité de St-Sébastien, en outre de son école No 1 que j'ai mentionnée précédemment, en posède encore une autre digne de remarque, c'est le No 4.

Parmi les écoles des municipalités du comté de St-Jean qui ont obtenu les meilleures notes se trouvent les suivantes :

L'école No 4 de la paroisse de St-Jean, qui a mérité la note *excellente ;* les Nos 2 et 6 de Ste-Marguerite de Blairfindie ; 1 et 2 de St-Valentin, et 6 et 7 de Lacolle qui ont obtenu la note *très-bien ;*

Dans le comté de Napierville, celles des écoles élémentaires dont les progrès ont été les plus satisfaisants sont les Nos 3, 5 et 8 de St-Cyprien ; 3 et 5 de St-Edouard.

La municipalité de St-Michel-Archange possède aussi deux écoles élémentaires bien tenues, et celle de Sherrington en compte deux qui ont donné assez de satisfaction.

La paroisse de St-Rémi est celle des municipalités de ce comté où les institutrices restent en charge pendant le plus grand nombre d'années consécutives ; trois ou quatre d'entre elles enseignent dans les mêmes écoles depuis une quinzaine d'années : aussi les résultats obtenus dans les écoles de cette municipalité, comparés à ceux des autres municipalités, sont-ils les plus satisfaisants.

3o. Des écoles placées sous la direction d'institutrices non brevetées, deux ou trois seulement ont fait des progrès dignes d'une mention particulière : ce sont les Nos 2 de St-George et 6 de Ste-Brigide ; les autres en général ont eu très peu de succès, et quelques-unes même ont obtenu la note la moins favorable.

4o. Les écoles élémentaires de filles sont toutes confiées aux soins de religieuses : celles de St-Alexandre et de St-George sont placées sous la direction des sœurs de la Présentation ; celles des villes d'Iberville et de St-Jean sont dirigées par les Dames de la Congrégation, et celles de St-Cyprien, de St-Michel-Archange et de St-Rémi, par les sœurs de Ste-Anne.

Je n'ai que du bien à dire de toutes ces écoles qui, comme les années passées, ont rapporté de beaux succès, et dont les titulaires acquièrent d'année en année de nouveaux titres à la reconnaissance du public.

Ecoles modèles.

En général, les écoles modèles sous contrôle dirigées tant par des religieux que par des instituteurs laïcs se sont bien maintenues à la hauteur de leur position, et je n'ai que des éloges à faire au personnel de ces écoles.

Deux seulement de ces écoles furent confiées à des institutrices, et j'ai cru devoir appeler votre attention d'une manière particulière sur chacune d'elles.

La première est l'école mixte de St-Grégoire-le-Grand, placée sous la direction de Mme R. Robidoux qui, grâce à ses aptitudes remarquables comme éducatrice, a réussi à faire de cette école une véritable école modèle, et, de plus, a formé plusieurs institutrices qui enseignent actuellement dans la municipalité à la grande satisfaction des autorités scolaires et des contribuables intéressés.

La seconde est l'école modèle de garçons de St-Alexandre que les commissaires, dans un but d'économie probablement, avaient confiée à des institutrices qui, quoique assez bien qualifiées, n'ont pu cependant l'empêcher de rétrograder.

Académies.

Je ne compte dans mon district d'inspection que deux académies sous contrôle, dont une est catholique et l'autre protestante.

La première est celle d'Iberville, dirigée par les Frères Maristes qui n'ont épargné ni peines ni sacrifices pour en faire une institution de premier ordre. Aussi je crois devoir dire à leur avantage que leurs efforts ont été couronnés des plus beaux succès. Il y a à peine deux ans qu'un pensionnat est attaché à cette académie pour recevoir les élèves étrangers à la municipalité et déjà le nombre des pensionnaires dépasse la centaine.

La seconde est le "High School" de St-Jean dont M. R. J. Hewton a été le directeur depuis trois ans. Les aptitudes de cet instituteur sont déjà trop bien connues pour que j'entreprenne d'en faire l'éloge. Dailleurs, le résultat des examens annuels subis par ordre du comité protestant du conseil de l'Instruction publique, ainsi que les succès remportés par ceux des élèves de cette institution qui ont subi les épreuves préparatoires à l'admission à l'Université McGill, sont de très bonnes preuves du genre d'instruction qui se donne dans cette école.

Écoles dissidentes.

Dans cette dernière catégorie d'écoles, il s'en trouve quelques-unes dont les élèves ont réellement fait des progrès : ce sont celles d'Iberville, de la Grande-Ligne (St-Valentin), et de St-Rémi.

Les autres, eu égard au petit nombre d'élèves qui les fréquentent et aux longues distances qu'ils ont à parcourir pour s'y rendre, ont donné des résultats aussi satisfaisants qu'il soit possible de désirer dans de telles circonstances.

Progrès.

Les matières du programme des études sur lesquelles il s'est fait le plus de progrès dans le cours de cette année sont la *lecture et l'écriture*. J'ai aussi constaté des progrès en grammaire, en histoire, en géographie et en

arithmétique, mais ces progrès sont moins marqués, surtout dans les écoles élémentaires ; ce que je ne saurais attribuer qu'à l'habitude encore beaucoup trop répandue, chez les institutrices surtout, de faire apprendre par cœur et de s'astreindre elles-mêmes à suivre le mot à mot d'un livre de texte, qui n'est par toujours pratique, sans donner des explications suffisantes et sans s'assurer si elles sont comprises.

L'agriculture et le dessin ont peu progressé cette année ; ce qui doit être attribué, d'un côté, au peu d'aptitudes qu'ont un certain nombre de titulaires pour l'enseignement de ces matières, et, de l'autre, à l'opposition des parents qui prétendent encore qu'elles ne sont pas utiles et que c'est du temps perdu que celui qui est consacré à l'étude de ces matières.

Quant aux leçons de choses, je regrette beaucoup que ce moyen d'instruction si efficace pour développer l'intelligence de l'enfance soit si peu employé dans nos écoles des campagnes.

La composition littéraire a fait des progrès dans les académies et dans un certain nombre d'écoles modèles ; dans les écoles élémentaires, on n'a guère obtenu de résultats appréciables, et je n'hésite pas à attribuer ce manque de succès dans une matière si importante et si apte à ouvrir l'intelligence des jeunes élèves, au fait qu'il n'existe pas d'ouvrage du genre suffisamment concis et élémentaire.

Le bon mouvement d'amélioration qui s'est produit depuis une couple d'années dans la reconstruction des édifices scolaires se continue de la manière la plus satisfaisante. Il y a en ce moment plus d'une douzaine de maisons d'école en voie de construction, et un bon nombre de vieilles maisons auxquelles on est à faire des réparations considérables.

Relativement au mobilier, il y a eu très peu de changements dans le cours de l'année, et les remarques que renferme mon rapport de l'année dernière à ce sujet ont encore leur raison d'être.

Finances.

En général les finances des municipalités scolaires sont en bon état et les livres des commissaires sont assez correctement tenus.

Il y a bien encore deux ou trois municipalités où ces livres, quoique tenus d'une manière intelligible, ne le sont cependant pas d'après la méthode approuvée, et deux ou trois autres où l'état financier annuel des commissaires n'a pas été soumis aux contribuables, tel qu'il est décrété par l'article 324 du Code de l'Instruction publique.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. B. Demers,

Insp. d'écoles.

M. J. C. DUPUIS.

L'Assomption, 18 septembre 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de ma première année d'inspection des écoles de mon district.

Ces écoles sont au nombre de cent vingt-sept, et je les ai toutes visitées deux fois dans le cours de l'année scolaire qui vient de s'écouler.

Comme vous pouvez le constater par mon tableau statistique, 6,574 enfants fréquentent ces écoles, mais l'assiduité à la classe laisse un peu à désirer.

Il n'y a dans tout mon district que trois instituteurs laïcs, dont deux sont pourvus de diplômes pour école modèle et un pour école élémentaire.

Dans les autres écoles, l'enseignement est donné par cent quatre-vingt-dix-neuf institutrices, dont quarante-deux n'ont pas de diplôme. Six possèdent des diplômes d'école modèle.

Le grand inconvénient dans mon district est que le salaire des instituteurs et institutrices n'est pas suffisant, et il est regrettable d'avoir à constater que ce sont les paroisses les plus riches qui payent le moins les personnes chargées de l'instruction et de l'éducation de leurs enfants. Cet état de choses, qui paraît étrange, peut s'expliquer d'ailleurs facilement si l'on considère l'hésitation qu'éprouvent de jeunes institutrices à s'enfoncer dans les montagnes pour aller s'isoler dans les paroisses pauvres de Chertsey, Rawdon ou St-Donat ; elles accepteront plutôt un salaire moindre pour enseigner dans les paroisses où elles trouveront l'aisance, comme à l'Assomption ou ailleurs.

Dans Chertsey et St-Donat, deux écoles ouvertes l'année dernière sont maintenant fermées, les fonds nécessaires faisant défaut pour payer les maîtresses. A St-Paul l'Ermite, l'on vient de diminuer les salaires.

Mais si les commissaires d'écoles persistent à pratiquer une économie aussi préjudiciable à l'avenir de la jeunesse, d'un autre côté, j'ai constaté avec la plus vive satisfaction combien le clergé déploie de zèle en faveur de l'éducation. C'est d'autant plus encourageant que j'ai pu constater partout que ces dignes pasteurs sont respectés et jouissent d'une grande influence.

S'il était possible de convaincre les commissaires d'écoles combien il serait avantageux pour les garçons de les mettre sous le contrôle d'un homme énergique et dévoué comme M. Henri Vaillancourt, professeur à la ville des Laurentides, ce serait un pas immense de fait dans la voie du progrès. Il y a là une école où les élèves apprennent la tenue des livres, le dessin, l'agriculture et toutes les matières du programme avec beaucoup d'exactitude, et bon nombre d'entre eux figureraient avec avantage dans nos écoles académiques des grands centres. Cependant, il n'y a pas de doute que la plupart des paroisses de mon district pourraient facilement payer le même salaire que celui payé à M. H. Vaillancourt.

A St-Henri de Mascouche les institutrices de l'école des garçons du village ont été remplacées, l'an dernier, par les Frères de l'Instruction chrétienne, dont le système d'enseignement est tout à fait recommandable ; je dois ajouter que ce changement est pour le plus grand avantage des élèves.

La perception des taxes se fait régulièrement. Les secrétaires-trésoriers s'acquittent très bien de leurs devoirs, à l'exception d'un seul. Je vous en ai fait une mention spéciale dans les bulletins que je vous ai adressés. A cet endroit, j'ai constaté que sur douze cent vingt piastres de taxes scolaires, M. le secrétaire-trésorier n'avait perçu que cent vingt-deux piastres.

En terminant, je vous prie d'une manière toute spéciale de ne pas oublier les paroisses pauvres de mon district, quand viendra la distribution de la subvention supplémentaire aux municipalités pauvres.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. C. DUPUIS,

Insp. d'écoles.

M. A. FONTAINE.

JOLIETTE, 2 août 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année 1888-89.

En 1888, cinq nouvelles écoles élémentaires se sont ouvertes dans les municipalités suivantes, savoir : deux à St-Côme, une à Ste-Elisabeth, une à St-Ambroise et une à St-Michel des Saints. Mais, en revanche, trois écoles du même degré, dont deux à St-Alphonse et une à St-Jean de Matha, sont restées fermées, vu le trop petit nombre d'élèves en âge de les fréquenter.

Dans les écoles élémentaires, le nombre d'élèves a augmenté de 228 sur l'année précédente, tandis que celui des institutions supérieures a diminué de 116. Je crois que cette diminution est plus apparente que réelle et qu'elle résulte véritablement de données statistiques plus justes et plus exactes. En définitive, le nombre d'élèves fréquentant les institutions de tout genre est de 112 plus élevé que l'année précédente.

Les écoles modèles, académies et collèges sont les mêmes que ceux de l'année 1887-88 ; mais j'ai placé l'école modèle des garçons de St-Barthélemy parmi les écoles indépendantes non-subventionnées, parce que cette école ne reçoit rien du département de l'Instruction publique. Dans cette école, l'on m'a refusé les statistiques et j'ai, en conséquence, pris les chiffres de l'année dernière quant au nombre d'élèves, etc.

Ainsi trois écoles modèles indépendantes ne sont pas subventionnées : ce sont celles de St-Barthélemy, de St-Thomas et de St-Norbert ; j'ignore

pour quelles raisons. J'exprime de nouveau l'espoir que ces institutions recevront bientôt la part de deniers publics à laquelle elles ont droit suivant le nombre d'élèves qu'elles instruisent.

Dans mes bulletins d'inspection, j'ai signalé à votre attention l'école du Grand-Rang de Ste-Mélanie qui compte un nombre suffisant d'élèves dans le cours modèle pour la faire classer parmi les écoles de cette catégorie et lui en assurer la subvention. Melle Z. Dufault mérite des louanges pour le zèle et le dévouement dont elle a fait preuve.

Une autre institutrice, Melle V. Laporte, mérite des remerciements pour le zèle qu'elle déploie dans l'enseignement. Dans une pauvre école élémentaire, elle comptait trois élèves qui pouvaient figurer avantageusement avec les élèves les plus avancés des écoles modèles de mon district.

En somme, je suis bien satisfait de la marche et de la direction des écoles de mon district d'inspection. Presque partout l'on fait de louables efforts pour avancer dans les différentes branches de l'enseignement, et l'on réussit généralement, eu égard à l'âge des enfants qui fréquentent les écoles.

La comptabilité a été satisfaisante dans beaucoup de municipalités. Cependant, dans quelques-unes, il reste beaucoup d'arrérages à percevoir. Néanmoins, j'espère que, conformément à mes désirs et à mes ordres, les secrétaires de ces municipalités feront tous leurs efforts pour percevoir, chaque année, les sommes dues pour cotisations et destinées au soutien des écoles.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A. FONTAINE,

Insp. d'écoles.

M. A. GAY.

HULL, 31 juillet 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'état des écoles catholiques du district d'Ottawa.

Il montre comme tous les précédents une augmentation de cinq par cent sur le nombre des écoles en opération et sur celui des élèves.

Les maisons d'école et le mobilier s'améliorent sensiblement.

L'administration financière donne satisfaction ; les comptes étant généralement bien tenus, les taxes perçues à temps, et les dettes payées à leur échéance, excepté dans quelques municipalités du comté de Pontiac, où la quantité considérable d'arrérages laissés entre les mains des contribuables ne permet point de payer les maîtres à l'expiration de leur engagement ; ce qui occasionne des plaintes et nuit à l'enseignement, en détour-

nant de cette profession des personnes très compétentes. La perception de la rétribution mensuelle ne paraît pas aider beaucoup au fonctionnement de notre système scolaire. Au moment du recensement, les parents ne déclarent pas le vrai nombre des enfants qu'ils ont ; ils s'abstiennent même de les envoyer à l'école, espérant ainsi se soulager d'une partie du fardeau qui leur est imposé pour le maintien de leurs écoles. On a beau leur dire qu'ils s'exposent à l'amende en cas de fausse déclaration ; on a beau leur répéter que tout enfant de 7 à 14 ans doit payer la rétribution mensuelle, soit qu'il assiste à l'école, soit qu'il n'y assiste pas, la méfiance est toujours là qui guide les actions des parents. Au lieu de les effrayer par une deuxième sorte d'impôt, ne serait-il pas mieux de n'en prélever qu'un et de distribuer l'octroi du gouvernement en proportion de l'assistance ?

Le personnel enseignant comprend 11 maîtres religieux, 18 maîtres laïques diplômés, 2 non diplômés ; 24 maîtresses religieuses, 124 maîtresses laïques diplômées, et 22 non diplômées. L'enseignement ne souffre aucun dommage de ce qu'on emploie des maîtresses non diplômées, puisque l'on ne peut pas faire mieux ; mais il en souffre en ce que sur 100 maîtresses diplômées, il y en a bien 25 ou 30 qui ne devraient pas l'être. C'est la cause de bien des désappointements.

La moyenne des traitements des maîtres laïques est de $256 ; celle des traitements des maîtresses laïques est de $165 dans la ville de Hull et de $135 en dehors de la ville. Il y a en outre une sous-maîtresse à $125, et quatre à $50 chacune.

Des prix sont donnés aujourd'hui par les commissaires dans presque toutes les écoles ; ils sont généralement plus nombreux et plus avenants que ceux que le gouvernement distribue par la main de l'inspecteur ; certains commissaires ne se sont pas gênés pour me le faire remarquer.

L'assistance moyenne varie annuellement entre 66 et 72 par cent ; elle est obtenue en divisant le total de l'assistance par le nombre de jours que l'école a fonctionné. Il y a une autre sorte d'assistance moyenne : c'est celle qui résulte de la division de l'assistance totale par le nombre de jours de classe qu'il y a dans l'année, conformément aux règlements scolaires, celle-ci nous renseignerait mieux que la première.

Les progrès tiennent à peu près le même niveau que les années précédentes ; l'enseignement se fait d'une manière méthodique et les enfants comprennent bien ce qu'ils ont appris. Mais cela n'est pas suffisant ; il faut encore que la majorité des élèves apprennent la plupart des matières du programme scolaire ; or, c'est là le but que je ne puis atteindre, principalement à cause du manque de livres. Les enfants n'ont point les livres qu'ils devraient avoir, et cela est dû surtout à la négligence ; d'un côté, les parents ignorent ce dont leurs enfants ont besoin ; de l'autre, les maîtresses n'osent guère recommander aux enfants d'acheter tel ou tel livre, de crainte de déplaire aux parents.

Vous savez, monsieur le Surintendant, que le choix des livres à employer n'est pas une chose sans importance ; je crois pourtant devoir vous citer un fait qui montre quelle différence énorme il peut y avoir entre des

élèves qui ont employé un livre et ceux qui se sont servis d'un autre. Pour constater les progrès relatifs des différentes écoles de mon district, j'ai l'habitude de préparer au commencement de l'année quelques problèmes d'arithmétique et de les donner dans toutes les écoles.

Parmi les problèmes de cette année, il y avait celui-ci : J'achète 60 minots d'avoine à 45 cts ; j'en achète encore 40 à 55 cts. Je revends le tout à 50 cts le minot ; ai-je gagné ou perdu et combien ? Ce problème fut donné dans une école de village ; les élèves les plus avancés étaient présents. L'institutrice avait un diplôme d'école modèle du bureau des examinateurs de Québec, et elle avait enseigné dans cette école l'année précédente ; mais il y avait eu, au commencement de cette année, un intervalle occupé par un instituteur qui avait fait son cours classique au complet, mais qui n'avait pas de diplôme.

Les enfants assis à leurs places pendant qu'on faisait lire les plus jeunes ou que je rédigeais mes notes, eurent bien de 20 à 30 minutes pour résoudre ce problème. Eh bien ! il ne s'en trouva pas un seul qui pût le faire, et je dus résoudre moi-même le problème sur le tableau noir et le leur expliquer. Les assistants ne pouvaient en croire leurs yeux. Je leur dis que je venais de visiter une autre école de leur paroisse, dirigée par une institutrice non diplômée et peu instruite, et que là quatre ou cinq enfants de 10 à 12 ans s'étaient acquittés à la perfection de la même tâche en moins de cinq minutes. Je leur fis remarquer que l'arithmétique en usage à l'école du village était l'arithmétique élémentaire de Toussaint, laquelle est à peu près complètement dénuée de problèmes ; et qu'à l'autre école, la maîtresse avait, suivant mon conseil, employé le cours élementaire de la nouvelle Arithmétique des Frères des Ecoles chrétiennes ; lequel cours contient un tissu patiemment et savamment élaboré des divers problèmes que l'on peut soumettre à l'esprit d'un enfant qui possède la théorie des quatre règles simples.

Je crois devoir aussi vous dire qu'à une école modèle anglaise, je n'ai pas obtenu plus de succès dans le même cas ; mais ici, la faute n'en était pas aux livres ; elle en était aux commissaires qui avaient engagé un maître non diplomé et dépourvu d'ailleurs d'aptitudes pédagogiques. Dans la même école, deux ans auparavant, et sous un autre maître, les neuf dixièmes des élèves se seraient fait un jeu de ce problème. Voilà où en sont les écoles de ce district ; bonnes aujourd'hui ; demain médiocres, sinon presque nulles.

Les deux heures exigées de nous pour la visite des écoles élémentaires seraient suffisantes si nous n'avions en même temps à prendre des notes nombreuses, près de quatre-vingt-dix. Quelques-unes de ces notes sont basées sur des questions auxquelles les maîtresses ne sont pas toujours prêtes à répondre et ne sont pas, par conséquent, toujours exactes. De plus, les inspecteurs n'étant pas pourvus de formules de rapport où ils puissent insérer toutes les notes relatives aux rapports particuliers ou bulletins, et au rapport général, ils sont obligés, chaque automne, de passer un temps considérable à préparer de leur main un cahier spécial où ils

puissent enregistrer tous les renseignements exigés d'eux. Pour remédier à cet inconvénient, j'ai fait imprimer l'automne dernier quelques centaines de bulletins, chaque école a reçu d'avance un bulletin imprimé dans les deux langues ; et lors de ma visite, j'ai eu le plaisir de trouver le bulletin tout rempli et les réponses données avec exactitude. En outre, les commissaires et les maîtres voyant d'avance les questions qui vont leur être posées, tâchent de se mettre en règle sous plusieurs rapports.

Quelques municipalités prennent l'habitude de donner les vacances pendant l'hiver, sous prétexte que les chemins sont alors peu praticables. Ceci offre un grand nombre d'inconvénients, entre autres celui de rendre sa tâche difficile à un inspecteur qui, pour visiter toutes les écoles de son district, doit faire 100 milles à l'est, 100 milles au nord et 100 milles à l'ouest.

L'assistance à l'école et, par conséquent, les progrès souffrent ici de certains obstacles qui n'existent pas sur les bords du St-Laurent. Au milieu de ces montagnes, il n'est pas facile de placer les maisons d'école au centre du district. Il y a des enfants qui ont quatre milles à faire pour se rendre à leur école, malgré qu'en ligne droite ils n'en soient qu'à deux milles et que l'école voisine de la leur n'en soit qu'à un mille et un quart. Il y a même deux écoles qui ne sont qu'à deux tiers de mille l'une de l'autre et qui reçoivent chacune des élèves qui demeurent à trois milles. La configuration des terrains et la division des terres ne permettent pas de placer les écoles dans un endroit plus central. Dans la ville de Hull où la population est généralement ouvrière, les moulins à bois offrent une grande tentation aux jeunes étudiants. Les enfants de douze ans trouvant à gagner $3.00 par semaine,pensent qu'il vaut mieux aller au moulin qu'à l'école, et il en est ainsi dans les villages.

Les écoles situées sur le haut de la rivière du Lièvre et de la Gatineau sont toujours en peine de trouver des maîtresses ; il faut donner $125 ou $150 par an à de jeunes filles tout à fait incompétentes. Les maîtresses d'école de l'est ne pourraient-elles pas émigrer un peu plus vers l'ouest ?

L'incendie désastreux du 5 juin 1888 qui a détruit, dans la ville de Hull, l'église, le presbytère, le couvent des révérendes Sœurs Grises et un grand nombre de maisons, a été cause qu'il y a eu cette année une école modèle de moins. Les révérendes Sœurs construisent de nouveau, non pour ouvrir une école indépendante, mais pour se loger et pour tenir des classes élémentaires sous le contrôle des commissaires. La population de la ville augmente rapidement et exige la construction de nouvelles maisons d'école.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

AUG. GAY,

Insp. d'écoles.

M. L. GRONDIN.

M. l'inspecteur Grondin n'a pas transmis de rapport cette année.

M. H. HUBBARD.

(*Traduction.*)

SHERBROOKE, 20 juillet 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel et mes statistiques de 1888-89.

L'année n'a pas été favorable aux travaux d'inspection en ce qui regarde la température et les chemins. La première partie de l'année jusqu'à l'automne ayant été très pluvieuse, les routes étaient très mauvaises et les voyages en voiture presque impossibles ; de plus, les chemins d'hiver n'ont été formés que très tard. Le manque d'uniformité qui existe encore dans le système de l'année scolaire a été aussi un grand obstacle au succès de mes travaux. Pendant la tournée assez longue que j'ai faite, à la fin de janvier et au commencement de février, j'ai trouvé nombre d'écoles fermées, et le même fait s'est représenté en mai et juin. J'espère que l'exécution des nouveaux règlements apportera une amélioration à cet état de choses. Bien qu'il m'ait été impossible de remplir, l'année dernière, toutes les conditions exigées pour les inspecteurs, *j'ai fait ce que j'ai pu.*

Dans mes statistiques, j'ai cité 41 municipalités comme ayant plus ou moins d'écoles ; mais quelques-unes d'entre elles ont fait très peu de choses ; dans plusieurs cas, selon l'usage, et de fait, dans le plus grand nombre, je n'ai fait qu'un rapport partiel des municipalités.

Le nombre des écoles ouvertes a été un peu moindre que celui de l'année précédente, soit : 161 sous contrôle ; sur ce nombre 152 sont élémentaires, 5 écoles modèles, et 4 académies. Je n'ai pas de rapport sur les écoles indépendantes subventionnées ; quant aux écoles indépendantes non-subventionnées, j'en compte 7 : 5 élémentaires et 2 académies ou *high schools*, bien que ces deux dernières soient affiliées à des institutions subventionnées et soient indirectement subventionnées. Le rapport constate qu'il y a dans les écoles élémentaires placées sous la direction des commissaire, d'écoles 3,530 élèves ; dans les écoles modèles, 445 ; et dans les académies 519 ; dans les écoles ne relevant pas des commissaires, 371, soit un total de 4,865, avec une présence moyenne de 3,516. Il est nécessaire de constater que plusieurs des écoles élémentaires, la plupart des écoles modèles et toutes les académies ont deux ou plusieurs divisions qui augmenteraient, si on les comptait, le nombre total.

Il y a eu peu de changements d'instituteurs. J'ai compté dans les écoles placées sous la direction des commissaires scolaires, 11 instituteurs et 183 institutrices ; 4 instituteurs et 21 institutrices ont des diplômes de l'école normale McGill ; 134 [en tout] des bureaux d'examinateurs protes-

tants ; 19 des bureaux catholiques ; le reste, 16, n'ont pas de diplômes. Quelques-uns de ces derniers ont eu des diplômes de 2e et 3e classe qui sont expirés. En ce qui regarde les traitements et le payement des instituteurs, il y a eu peu de changements. La plupart ont montré du zèle et ont obtenu des succès.

Je dois mentionner d'une manière particulière, parmi les institutrices élémentaires, Melles Mitchell, de Lennoxville, Sutton, de Sherbrooke, White et Varney, d'Ascot, Concoran et Sibby, de South Stukely, Parmela, de Waterloo, Gibson, Witcomb et Farell, de Shefford, Cross, de South-Durham, Dunn, de St-Joachim, Symington et Findlay, de Brompton, comme ayant montré beaucoup de zèle et ayant obtenu des succès. Comme je n'ai pas visité les écoles modèles ni les académies, je ne puis parler des instituteurs de ces établissements d'une manière spéciale.

Comme les bulletins d'inspection contiennent tous les détails concernant les écoles et les différentes municipalités, il me semble inutile d'en parler dans ce rapport.

Conformément aux règlements, je donne le classement des municipalités fait d'après les notes prises dans les écoles visitées, sur les points suivants :

1. Durée et division de l'année scolaire ;
2. Etat des maisons d'école et de leur emplacement ;
3. Fournitures d'école, tableaux, cartes, etc ;
4. Manière dont on se conforme au cours d'études ;
5. Usage des livres de classe approuvés ;
6. Traitement des instituteurs et mode de paiement.

Comme j'ai adopté, cette année, le nouveau système de notes [10 sur chaque point] je constate quelques changements dans la position de plusieurs municipalités. J'ai donné la note *excellent* à toutes les écoles qui ont obtenu plus de 50 ; *bien*, de 40 à 50 ; *passable*, de 30 à 40 ; et *mal*, au dessus de 30.

1ère CLASSE.—EXCELLENT.

Sherbrooke	55	Richmond	52
Waterloo	54	Granby village	51
Lennoxville	53		

2ème CLASSE.—BIEN.

Danville	50	Kingsey, diss.	42
Winsor-Mills, diss.	46	Granby	41
Durham	43	Magog	41
Ste-Cécile, diss.	43	Shefford	41
Stukely-Sud	42	St-F.-Xavier de Brompton, diss.	41
Melbourne village	42	Roxton-Falls, diss.	41

3ème CLASSE.—PASSABLE.

Ascot.....40
Brompton.....40
Cleveland.....40
Shipton.....40
Ste-Pudentienne (village), diss....40
Tingwick, diss.....40
Melbourne et Brompton Gore.....39
Durham-Sud.....39
St-Joachim.....39
Kingsey.....38
Orford.....38
Ely-Sud, diss.....38
Stukely-Nord, diss.....38
Windsor.....38
Ely-Nord, diss.....37
St-Alphonse, diss.....37
Kingsey-Falls.....36
Drummondville, diss.....36
Simpson, diss.....35
Ste-Pudentienne, diss.....34
St-Pierre, diss.....33
St-Pierre.....31
Grantham, diss.....31

4ème CLASSE.—MAL.

Wickham-Est, diss.....26

Je dois faire remarquer que la plupart des écoles sont mal notées sur le troisième point, celui des fournitures d'école. Presque toutes appartiennent à la première classe sur le cinquième point, celui des livres approuvés ; beaucoup ont la note *bien* en ce qui concerne le cours d'études, mais seulement *passable*, pour les traitements. La moitié ont *bien* ou *excellent* pour les maisons d'école ; la majorité ont *bien* ou *excellent* pour l'année scolaire.

La réunion des instituteurs qui a eu lieu à Lennoxville, bien que moins nombreuse que les années précédentes, a été assez satisfaisante et a eu de bons résultats au point de vue de l'intérêt et a profité, je crois, aux instituteurs. Je n'ai pas assisté à l'assemblée de Granby qui, bien qu'ayant eu lieu dans mon district, a plus d'intérêt pour le district de Bedford.

En terminant, je ferai observer que les nouveaux tableaux de statistiques ayant été distribués après que j'eusse déjà visité nombre d'écoles qu'il m'était impossible de revoir, pour les raisons ci-dessus données, j'ai dû donner approximativement des notes. Je fais surtout allusion à la "classification des élèves d'après leur langue maternelle" ; je crois cependant que, dans la plupart des cas, mes chiffres sont à peu près exacts.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

H. HUBBARD,

Insp. d'écoles.

M. D. LEFEBVRE.

TROIS-RIVIÈRES, 1er août 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'année scolaire 1888-89.

Mon district d'inspection comprend 19 municipalités scolaires dans le grand comté de Champlain, et 9 municipalités dans le comté de Portneuf.

Ces 28 municipalités comprennent 162 écoles de tous genres, dont 145 écoles élémentaires, 15 écoles modèles et 2 académies.

Le nombre des écoles sous contrôle est de 158, dont 144 écoles élémentaires, 13 écoles modèles et une académie. Deux écoles modèles et une académie sont des institutions indépendantes subventionnées. Il n'y a qu'une école indépendante non subventionnée, c'est une école élémentaire.

Parmi les écoles sous contrôle, 36 ont mérité la note *très bien*, 75 la note *bien*, 39 la note *médiocre*, 6 la note *mal* et 2 la note *nul*.

Il y a dans mon district quatre couvents, mais je n'en visite que deux : celui de Champlain, qui est une académie de filles sous contrôle, et celui de Deschambault qui n'est classé dans votre dernier rapport, monsieur le Surintendant, que comme école modèle. Je dois déclarer qu'il me fait peine de ne voir cette institution classée que comme école modèle ; vraiment, je crois que c'est par inadvertance que la chose a été faite, car j'attribue beaucoup de mérites à la dite institution. Quant aux deux autres couvents qui sont indépendants et dans lesquels je ne suis pas admis, je les crois aussi bien méritants, si je dois en juger par leurs statistiques qu'on a l'obligeance de me passer chaque année.

Sous les rapports de l'état des maisons d'école, des mobiliers de classe, des fournitures scolaires, de l'enseignement et des salaires accordés aux titulaires des écoles, je classe les municipalités, par ordre de mérite, de la manière suivante :

Champlain (village), St-Anne Lapérade (village), Grondines (village), St-Prosper, Champlain (paroisse), Cap-Santé, Portneuf, Deschambault, Batiscan, Ste-Anne Lapérade (paroisse), St-Alban, St-Casimir, Grondines (paroisse), Ste-Thècle, St-Tite (paroisse), St-Maurice, Cap de la Madeleine, Mont-Carmel, Ste-Geneviève, St- Stanislas, St Luc, St-Ubalde, St-Narcisse, Village Fermont, Ste-Flore, St-Tite (village), N.-D. des Anges, St-Jacques des Piles.

Il y a bien peu d'institutrices qui se servent d'un tableau détaillé de l'emploi du temps ; je leur ai recommandé à toutes de se pourvoir d'un tel document pour la nouvelle année, sans quoi je ne distribuerais pas de récompenses dans leurs écoles.

Dans le cours de l'année, il y a eu 6 maisons d'école de construites et plusieurs ont été notablement réparées. Les municipalités de Ste-Geneviève et de Ste-Anne Lapérade méritent une mention honorable, la première, pour

la belle et bonne maison qu'on a construite pour l'école modèle du village et, la seconde, pour la belle et bonne maison construite pour l'école élémentaire du bas de Ste-Anne.

Il y a 122 maisons appartenant aux commissions scolaires, et 34 sont des maisons ou salles de classe louées.

Les salaires des institutrices des écoles élémentaires ont très peu augmenté depuis l'année dernière, cependant je constate une augmentation de deux piastres et quelques centins dans la moyenne de ces traitements ; quant aux autres salaires, ils sont à peu près les mêmes.

Le nombre d'élèves fréquentant les écoles de tous genres était, l'année dernière. de 7,268 ; cette année il est de 7,321, augmentation, 53. La présence moyenne était, l'an dernier. d'un peu plus de 66 par cent ; cette année elle a été un peu moins élevée. J'en attribue la cause à certaines maladies contagieuses qui ont sévi dans presque toutes les municipalités de mon district dans le cours de l'hiver dernier.

Le personnel enseignant se compose de 6 instituteurs, dont 3 laïcs et 3 religieux ; de 189 institutrices, dont 166 laïques et 23 religieuses.

27 institutrices laïques enseignent sans diplôme, 139 sont brevetées ; 11 ont obtenu leurs brevets de l'école normale Laval, et 128 les ont obtenus des bureaux d'examinateurs.

Je constate une augmentation notable dans le nombre d'élèves qui étudient les principales matières du programme.

En somme, les dispositions de la loi scolaire sont assez bien suivies ; les secrétaires-trésoriers, pour la très grande majorité, font consciencieusement leurs devoirs, et les institutrices sont payées régulièrement.

J'ai fait 167 visites dans le cours de l'année scolaire. Toutes les écoles sous contrôle qui étaient en opération lors de mon passage dans les diverses municipalités ont été visitées minutieusement. De plus, j'ai visité les classes de deux institutions indépendantes.

Malgré toute la bonne volonté de faire plus, je n'ai pu visiter une seconde fois que les écoles de deux municipalités. En effet, je considère qu'il est pratiquement impossible de faire beaucoup plus qu'une visite efficace dans 162 classes disséminées sur un terrain de soixante milles de frontière, sur une profondeur qui atteint, en plus d'un point, quarante milles. D'ailleurs, il est bon de noter que la grande quantité de neige qui s'amoncelle chaque hiver dans les Laurentides rend souvent les chemins impassables.

Je concours pleinement dans les remarques faites dans leurs rapports des années dernières par messieurs les inspecteurs Stenson et Nantel, au sujet de l'insuffisance des appointements des inspecteurs d'écoles, au moins pour plusieurs d'entre eux.

Il y a dans ma circonscription des municipalités très pauvres. Plusieurs nouvelles paroisses ou missions situées dans les montagnes du nord ne pourront certainement soutenir leurs écoles sans une large part du fonds des municipalités pauvres.

Je dois vous nommer, entre autres, les municipalités de Notre-Dame des Anges et de St-Ubalde, dans le comté de Portneuf, et St-Jacques des Piles, Ste-Thècle et les diverses missions du haut St-Maurice, dans le comté de Champlain.

Monsieur l'abbé Milot qui est chargé des missions de la Rivière-aux-Rats et de la Grande-Anse, dans le haut du St-Maurice, où il y a, dans l'une et l'autre de ces deux missions, une chapelle autour de laquelle se trouve un certain noyau de population, désire beaucoup ouvrir une école dans chacun de ces endroits ; pour cela il lui faut un subside. Il doit s'adresser à vous à ce sujet dans le mois de septembre prochain, et je l'ai beaucoup encouragé à en agir ainsi, car je considère que nulle aide ne pourrait être mieux employée.

J'ai été accompagné dans mes visites d'une manière assez régulière par les commissaires d'écoles ; dans toutes les municipalités où les commissaires comprennent l'importance de leur charge, ils se font un devoir d'accompagner l'inspecteur ; je les en remercie bien cordialement, et je remercie aussi spécialement messieurs les curés et autres amis de l'éducation pour l'intérêt qu'ils portent aux écoles de mon district.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

D. LEFEBVRE,

Insp. d'écoles.

M. L N. LÉVESQUE.

ROXTON-FALLS, 22 octobre 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous faire remarquer que, n'ayant pu, par maladie, faire de visite l'an dernier, je pourrais difficilement faire une appréciation quelconque sur la manière dont les écoles de ma circonscription ont fonctionné durant cet exercice.

J'ai préparé mon tableau des statistiques en les recueillant moi-même dans quelques localités, mais surtout en m'adressant par lettres aux institutrices et à quelques secrétaires-trésoriers. Le mauvais état de ma santé ne m'a pas permis de faire plus.

Voilà, Monsieur, les raisons pour lesquelles je ne puis faire de rapport comme à l'ordinaire.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L. N. LÉVESQUE,

Insp. d'écoles.

M. B. LIPPENS.

Québec, 1er août 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année scolaire 1888-89. Il y a dans mon district d'inspection 35 municipalités scolaires, dont 32 catholiques et 3 protestantes. 145 écoles ont été en opération, soit 118 écoles élémentaires, 12 écoles modèles et 2 académies *sous contrôle* ; 3 écoles modèles, et 7 académies *indépendantes subventionnées* ; et enfin 3 écoles *indépendantes non subventionnées*. Sur le total susdit, on compte 3 écoles protestantes.

Sur les 132 institutions sous contrôle, 7 ont mérité la note *très bien*, et 58 la note *bien ;* 48 ont été trouvées *passables* et 19 *médiocres*. Ce résultat, comme ensemble, est certainement satisfaisant.

La plus grande partie des instituteurs et institutrices conserveront leurs mêmes places pour l'année 1889-90. Il n'y aura du changement de personnel enseignant que dans une trentaine d'écoles, ce qui est de bon augure pour l'année prochaine.

Il serait nécessaire d'avoir dans chaque école une copie du programme d'études approuvé, sous forme de tableau synoptique. J'ai lieu de croire que les instituteurs et les institutrices qui ont suivi les conférences pédagogiques dans mon district, au commencement des trois années scolaires précédentes, sauront appliquer ce programme avec intelligence ; mais je ne garantis rien de la part de ceux qui enseignent pour la première année et qui n'ont pas fait d'études pédagogiques, comme c'est généralement le cas. Lors de ma première visite, je m'efforcerai de leur donner des explications sur l'esprit de ce programme et la manière de le mettre à exécution. Je serai toujours heureux de reprendre les conférences dont l'utilité pratique ne saurait être mise en doute, si l'autorité compétente juge à propos de les encourager.

Dans la plupart des écoles sous contrôle, on a maintenant un registre pour les visiteurs, et je m'efforcerai de rendre ce système aussi général que possible.

Cette année je n'ai pas suivi à la lettre les règlements concernant les livres de récompense, mais dans la suite je les appliquerai rigoureusement.

Quelques détails sur chaque municipalité en particulier :

Boucherville (*paroisse*).—Quatre écoles élémentaires ; trois maisons neuves. Deux institutrices, Melle Aubertin et Melle Jetté, méritent une mention très favorable.

Boucherville (*village*).—Académie des filles dirigée par les Dames de la Congrégation ; une des premières missions ; l'illustre fondatrice de la communauté y a elle-même enseigné. Ecole modèle des garçons tenue par les clercs de St-Viateur. On achève de reconstruire le couvent, et on va bientôt rebâtir l'école des garçons.

Chambly (*paroisse*).—Deux académies; celle des garçons appartient aux frères de l'Instruction chrétienne, celle des filles à la congrégation N.-D. Il y a aussi une salle d'asile et cinq écoles élémentaires. Mention honorable méritée par Mme Dulude *née* Trudeau.

Chambly Canton.—Une école élémentaire qu'un instituteur très zélé, M. Auclaire, s'efforce d'élever au rang d'école modèle.

Chambly (*diss.*).—Une école élémentaire passable.

Longueuil (*paroisse*). Cinq écoles élémentaires. Celle qui est confiée à Melle Bachand occupe le premier rang.

Longueuil (*ville*).—Deux académies; celle des garçons est dirigée par les frères des Ecoles chrétiennes, celle des filles par les sœurs des SS, NN. de Jésus et de Marie ; cette dernière attire un grand nombre d'élèves étrangères. Salle d'asile fondée par le regretté M. Thibault, ancien curé.

Longueuil (*diss.*).—Une école élémentaire, peu fréquentée.

St-Basile—Trois écoles élémentaires. Celles de Melle Beaudin et de Melle Guy méritent la note *bien*.

St-Bruno.—Une école modèle bien tenue. On a rogné de $40 le salaire déjà minime de l'instituteur, ce qui est indigne. Trois écoles élémentaires, celle de Mme Mongeau étant la meilleure.

St-Hubert.—Bonne école modèle tenue par M. Paradis. Cinq écoles élémentaires. Résultat moins bon que les années précédentes.

St-Lambert.—Une école élémentaire. Salle de classe trop petite et mobilier insuffisant.

Sorel (*ville*).—Les religieux de Ste-Croix sont chargées de l'éducation des garçons, et les Dames de la Congrégation, de celle des filles ; chaque communauté a un externat et un internat ayant le titre d'académie. Ce sont les écoles les plus peuplées de ma division.

Sorel (*paroisse*).—Deux écoles élémentaires passables.

Sorel (*diss.*).—Une école modèle. Inspection faite par le Dr Harper.

St-Aimé.—Deux écoles modèles; celle des garçons est tenue par les frères de Ste-Croix, celle des filles par les sœurs de la Présentation. Sept écoles élémentaires tenues par des institutrices laïques. Résultat passable.

Ste-Anne de Sorel.—Les écoles No 1 et No 2 sont trop encombrées d'élèves pour une seule institutrice ; école No 3 médiocre.

St-Joseph de Sorel—A l'école du village, le trop grand nombre d'élèves et le manque de mobilier paralysent les efforts de l'institutrice, qui est très capable. Les deux autres écoles sont passables.

St-Louis de Bonsecours.—Cinq écoles élémentaires. Celle du village, tenue par Melle Bellerose, est la meilleure.

St-Marcel.—L'école du village, la plus peuplée, a donné un résultat médiocre. Les écoles Nos 2, 3, 4 et 5 ont, pour différentes raisons, changé de titulaires dans le courant de l'année, au grand détriment du progrès des élèves. Les écoles Nos 6 et 7 ont été assez bonnes.

St-Ours (ville).—Deux bonnes écoles modèles, dirigées respectivement par M. H. Lefebvre et par les sœurs de la Présentation.

St-Ours (paroisse).—Six écoles élémentaires. Résultat d'ensemble meilleur que par le passé. Mobilier insuffisant et défectueux presque partout.

St-Robert.—Ecole du village médiocre. Trois institutrices, Melles Vitaline Cardin, Sara Faubert et Cédulie Leblond, ont bien réussi. Il y a huit écoles en tout, mais le reste ne vaut guère la peine d'être mentionné.

St-Roch.—La maison et l'ameublement de l'école du village peuvent être pris comme modèles. C'est monsieur le curé DeCelles qui a fourni la plus grande partie des fonds pour l'érection de cette bâtisse. Ecole très bien tenue par les sœurs de St-Joseph. A l'école No 2 aussi l'examen a été très satisfaisant.

Ste-Victoire.—Six écoles élémentaires. Toutes les institutrices ont bien fait leur possible, mais l'assistance est irrégulière et toute la paroisse est sens dessus dessous a propos de difficultés concernant les écoles. C'est bien regrettable.

Belœil (paroisse).—Deux écoles élémentaires médiocres. Les maisons d'école, le mobilier et les salaires ne sont nullement en rapport avec la richesse et les revenus de cette municipalité.

Belœil (village).—Cinq écoles qui sont toutes bonnes ; une commission scolaire qui aime le progrès et veille aux affaires scolaires. Ecole des filles tenue par les sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie ; école des garçons tenue par M. C. Thumas, un instituteur distingué.

Contrecœur.—Les commissaires d'écoles sont remplis de zèle, mais il y a beaucoup à faire dans cette municipalité. Depuis deux ans on a bâti deux écoles neuves. On a cinq écoles, dont une modèle. Cette dernière est trop peuplée pour deux institutrices et le local est pitoyable.

St-Antoine.—Ecole modèle sous les soins des sœurs de St-Joseph et cinq écoles élémentaires. Madame Chagnon, comme bonne institutrice, mérite une mention spéciale. Cette paroisse, qui est riche, paie maigrement ses institutrices.

Ste-Julie.—Cette municipalité a peu de ressources, mais s'impose de grands sacrifices pour l'éducation. L'école modèle a pour instituteur M. J. A. Morin, un éducateur de mérite. Les trois écoles élémentaires sont assez bonnes.

St-Marc.—Trois écoles sur quatre ont donné un excellent résultat. Les titulaires respectifs sont M. H. Gervais (école modèle), Melle V. Phaneuf et Mme Larose.

Ste-Théodosie.—Deux écoles élémentaires, une bonne et une médiocre.

Varennes (paroisse).—Cinq écoles élémentaires bien tenues. Les salles de classe des écoles de la " Picardie " et de la " Baronie " sont trop basses, trop étroites. Les enfants sont tassés les uns sur les autres. Ces arrondissements sont très riches et pourraient faire mieux les choses.

Varennes (village).—Académie commerciale dirigée par des prêtres séculiers et qui attire beaucoup d'élèves étrangers. La maison demande à être agrandie et réparée, ce qui donne lieu à de sérieuses difficultés. Espérons que cet utile établissement sortira sain et sauf de la crise qu'il traverse en ce moment. Couvent dirigé par les sœurs de Ste-Croix, bâtisse neuve et très bien faite.

Verchères. —Ecole modèle des garçons sous la direction des frères de l'Instruction chrétienne, et académie des filles par les sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie ; ces deux établissements sont très prospères. Deux écoles élémentaires qui demandent à être reconstruites, car elle sont à peine habitables.

Dans le comté de Richelieu, les institutrices ne gagnent généralement que $100 par année et elle doivent chauffer les écoles à leurs frais. Tout ce qu'on demande, c'est le bon marché. Pourquoi la loi ne fixe-t-elle pas un minimum de salaire, en tenant compte des moyens de chaque municipalité ?

J'espère toujours que le gouvernement songera avant peu à améliorer la position des inspecteurs d'écoles. Pour faire honneur à la position, pour faire les choses avec dignité, nous sommes astreints à de fortes dépenses ; le traitement que nous recevons n'est pas en rapport avec l'importance de nos fonctions, et ne suffit que médiocrement pour faire vivre nos familles et solder nos frais de voyage et de séjour, qui tombent entièrement sur nous.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

B. LIPPENS,

Insp. d'écoles.

M. L. LUCIER.

MARIA, 18 juillet 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'année expirée le 30 juin 1889.

Il y a eu cinquante-sept écoles en opération dans mon district d'inspection pendant le dernier exercice scolaire ; c'est une augmentation de trois sur l'an dernier.

Ces cinquante-sept écoles sont réparties comme suit : un couvent, quatre écoles modèles mixtes et cinquante-deux écoles élémentaires.

Ces différentes écoles ont été dirigées par trois instituteurs et cinquante-six institutrices laïques et six religieuses.

De ces cinquante-neuf instituteurs et institutrices laïques, quatre ont eu leurs brevets des écoles normales, quarante-sept les ont eus des bureaux d'examinateurs et huit ont enseigné sans brevet. Trois de celles-ci sont

ssistantes dans des écoles modèles et dans des écoles élémentaires fréquen-
ées par un trop grand nombre d'élèves. Les cinq autres ont été em-
ployées parce que les commissaires n'ont pas pu se procurer les services
l'institutrices légalement qualifiées.

A l'exception des écoles No 6 de New-Richmond, No 6 de St-Jean
'Evangéliste, No 3 de St-Alexis et No 1 de St-Laurent, qui sont restées
ermées une partie quelconque de l'année faute d'institutrices, toutes ces
coles ont fonctionné régulièrement et elles ont donné des résultats que je
ous ai fait connaître en détail par les bulletins que j'ai eu l'honneur de
ous expédier après la visite de chacune des municipalités de mon district
l'inspection.

Il appert, d'après un relevé fait de ces bulletins, que sous le rapport
les progrès accomplis, les écoles sous contrôle des commissaires et des
yndics sont classées comme suit : quatre écoles modèles et quinze écoles
lémentaires sont *très bonnes*; vingt et une écoles élémentaires sont *bonnes* ;
louze sont *passables* et quatre sont *médiocres.*

Bien que trois nouvelles écoles aient été établies, dont une à Paspébi-
ac, une à St-Charles de Caplan et une autre à Miguasha, je constate né-
anmoins que le nombre total d'élèves a diminué de 31, soit 2,439, contre
2,470 l'année dernière. Cette diminution est due aux maladies (rougeole,
coqueluche, etc)., qui ont sévi sur cette côte l'année dernière.

D'un autre côté, les statistiques font voir que l'assistance moyenne
'est maintenue au chiffre de l'année dernière, soit 74 par cent. Si l'on
considère la rigueur des hivers, la difficulté des chemins en maints endroits,
es grandes distances à parcourir pour se rendre aux écoles, ce résultat me
paraît satisfaisant.

J'ai eu lieu d'être satisfait de la tenue générale des écoles ; le travail se
soutient, et l'on y met plus d'intelligence J'ai remarqué avec plaisir que
es instituteurs et institutrices apportent un soin tout particulier à l'instruc-
ion morale et religieuse; les prières et le catéchisme s'enseignent tous
es jours aux enfants qui se préparent à la première communion, et l'on
uit en cela les instructions de monsieur le curé de la paroisse.

Presque toutes les autres matières du programme d'études s'ensei-
gnent avec plus de succès, grâce au zèle et au savoir-faire de la majorité
les maîtres et maîtresses. Dans mes visites, j'ai souvent remarqué que
es écoles qui donnent le moins de satisfaction sont celles qui ne sont point
visitées régulièrement par les autorités scolaires. J'insiste beaucoup pour
que la loi soit observée sur ce dernier point.

Un fait que je déplore, c'est de voir diminuer le nombre d'instituteurs.
car tout en appréciant hautement l'enseignement des institutrices, je suis
persuadé qu'il faut un maître pour former les jeunes gens aux affaires. Je
suis prêt à reconnaître la supériorité des maîtresses pour les jeunes filles ;
néanmoins, comme toute règle générale souffre exception, je dois dire qu'il
y a certaines écoles conduites par des maîtresses dans lesquelles les garçons
réussissent très bien.

Il n'y a eu dans le cours de l'année dernière qu'une nouvelle mais de bâtie et quatre qui ont subi des réparations considérables Je m suis appliqué à faire donner à ces maisons tout le confort requis et distance réglementaire entre les planchers. Le mobilier des écoles s'am liore sensiblement d'année en année, et presque partout les écoles so fournies de livres et autres objets scolaires par les commissaires. Le bo de chauffage est partout à la charge des corporations scolaires.

Le couvent de Carleton, dirigé par les sœurs de la Charité, donne to jours d'excellents résultats et produit un grand bien. Tous les ans il so de cette maison un certain nombre d'institutrices bien capables et bi formées.

Nos écoles modèles fournissent aussi un bon contingent de très bo nes institutrices ; elles enseignent pour la plupart d'une manière pratiq

Presque tous les secrétaires-trésoriers remplissent leurs devoirs d'u manière fort satisfaisante Il y en a quelques-uns qui se montrent pe être trop peu énergiques envers les contribuables et qui laissent accum ler les arrérages ; cependant, en général, les institutrices sont payées pl régulièrement que par le passé.

Le plus grand obstacle à l'avancement de l'instruction dans les éco est l'état de gêne de la plupart des contribuables. Les familles réelleme pauvres n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants assez longtemps a écoles. S'il était possible de garder les enfants en classe jusqu'à l'âge 14 à 16 ans, le niveau des écoles se relèverait beaucoup plus rapideme

Comme les années précédentes, je vous recommande les municipali dont les noms suivent : St-Laurent, St-Alexis de Métapédiac, Miguasl St-Jean l'Evangéliste, New-Richmond, Maria et St-Godefroi. J'esp qu'il leur sera accordé une aide efficace à même les fonds destinés a municipalités pauvres.

Un événement scolaire important a eu lieu l'année dernière : la pub cation du Code de l'Instruction publique et la distribution qui a été fa de cet ouvrage à chaque commissaire et syndic d'écoles de la provin Dans ce joli volume se trouvent compilés avec soin et méthode les l et les règlements scolaires actuellement en vigueur dans la province Québec. C'est un livre précieux qui est destiné à rendre d'éminents s vices à tous ceux qui s'occupent de l'éducation de la jeunesse.

Telles sont lesquelques remarques que j'ai cru devoir ajouter aux re seignements contenus dans mes bulletins d'inspection. Avant de termin je dois faire connaître que MM. les curés et MM. les commissaires d'éco m'ont beaucoup aidé dans l'accomplissement de mes devoirs.

Conformément aux prescriptions des nouveaux règlements scolair je vais tâcher de classer de mon mieux les municipalités de mon distr d'inspection, par ordre de mérite, sur les sujets suivants :

1o. Etat des maisons d'école et des dépendances ;

2o. Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires ;

3o. Mise en opération du cours d'études ;

4o. Emploi des livres de classe approuvés;
5o. Traitements des instituteurs et leur mode de paiement.

TRÈS BIEN :

St-Alexis de Matapédiac, Paspébiac, St-Jean l'Evangéliste, St-Godeoi, Port-Daniel-Ouest, Maria, Port-Daniel-Est.

BIEN :

Carleton, Mann, St-Charles de Caplan, St-Bonaventure, Cox (dissints), New-Richmond.

MÉDIOCRE :

Miguasha, St-Laurent de Matapédiac.

Voici maintenant les noms des instituteurs et des institutrices qui se nt distingués dans l'enseignement de toutes les matières du programme études autorisé par les règlements scolaires.

Pour école modèle : MM. Jean Gauthier, F.-X. St-Laurent, Melles mina Allard et Lumina Gagnon.

Pour écoles élémentaires : Melles L. E. Parant, Joséphine Cullen, Virnie Bernard, Eugénie Loubert, Cécile Audet, Anna Guité, Anastasie Lege, Christine Arseneault, Marie Barthelot, Diana Leblanc, les Sœurs des etites-Ecoles et Aurélie Gauthier.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L. LUCIER,
Insp. d'écoles.

M. WM G. LYSTER.

(*Traduction.*)

CAPE-COVE, Gaspé, 15 août 1889.

onsieur le *Surintendant*,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur les écoles de mon strict d'inspection pour l'année 1888-89.

Je regrette de dire que la difficulté éprouvée l'année dernière par les mmissaires pour se procurer des instituteurs compétents n'a pas diminué, a contraire, elle existe plus que jamais ; et, il en résulte qu'un trop grand mbre de jeunes filles non diplômées ont été chargées de la direction de rtaines écoles.

Le fait est que bien que les appointements soient plus élevés qu'ils ne taient auparavant, ils ne sont pas encore suffisants pour décider de bons stituteurs à venir ici d'autres parties de la province.

Jusqu'à présent, les écoles modèles n'ont comblé les vides que d'une manière très limitée et les difficultés de l'examen arrêtent nombre de jeunes gens qui se seraient probablement présentés, sous l'ancien système. Comment cela finira-t il, je l'ignore. Il est bon que les instituteurs subissent un examen sérieux ; mais l'examen prescrit par les anciens règlements était meilleur que tout autre, et le diplôme, bien qu'obtenu souvent trop facilement, avait une valeur définie.

Quoiqu'il en soit, les instituteurs sans diplôme étaient rares et il n'existait pas de bonne excuse pour ne pas passer l'examen simple.

J'ai remarqué que les écoles modèles n'ont pas répondu jusqu'à présent à notre attente en ce qui regarde la formation d'instituteurs compétents ; mais somme toute, il est évident que leur influence a été bonne et que le niveau des écoles dans les municipalités où elles ont été établies s'est élevé d'une manière sensible. Il est certain aussi qu'elles ont été d'un immense avantage pour les enfants qui les ont fréquentées.

Je dois faire remarquer ici que, au meilleur de mon jugement, une école modèle produirait probablement de meilleurs résultats dans le voisinage de la municipalité de Haldimand qu'à Gaspé Village, où il y a peu d'élèves et ce sont surtout de jeunes enfants.

On pourrait former facilement une classe modèle à Haldimand No 1 qui possède une excellente école. La vie est moins chère dans le district qu'à Gaspé ; et il est très probable que, à part les instituteurs que peut fournir la population, il en viendrait d'autres endroits.

Plusieurs personnes intelligentes, de bon jugement et exemptes de toute influence locale, s'accordent avec moi sur ce sujet.

Je dois faire remarquer que seules les écoles modèles et l'école élémentaire de Cox No 1 ont, comme auparavant, suivi le cours d'études. Généralement les instituteurs suivent le programme des études " comme ils le peuvent " et sont plus exacts sous ce rapport qu'ils ne l'étaient auparavant mais ils ne semblent pas encore tout à fait capables de le suivre exactement

Il existe une petite irrégularité dans certaines municipalités, en ce qui regarde les divisions de l'année scolaire. Il est admis, dans cette région du moins, que les mois de juillet et d'août sont ceux pendant lesquels les travaux et la température empêchent les enfants d'aller en classe ; la chaleur est un empêchement sur la côte de Gaspé.

Les instituteurs qui viennent de loin, cependant, désirent, et cela est naturel, avoir de longues vacances pendant lesquelles ils peuvent retourner chez eux ; de là naissent certains ennuis.

Il y a peu à dire sur l'état des écoles : celles qui sont dirigées par des instituteurs capables ont fait des progrès ; celles qui sont confiées à des institutrices jeunes et sans expérience ont naturellement peu progressé.

Deux municipalités se sont fait remarquer d'une manière spéciale au point de vue de l'activité apportée à l'instruction. La première est New Richmond qui a ouvert sept écoles au mois de juin ; c'est une grande amélioration. Les commissaires (Dr Thornton, président, et M. Taylor, secrétai

re-trésorier) déploient une grande énergie et prennent beaucoup d'intérêt aux écoles, les visitent, donnent des prix et encouragent de toutes manières les instituteurs et les élèves.

Grâce aux efforts de M. John Watson, son directeur, l'école modèle a pu se procurer une nouvelle série de cartes ; dans une autre école, Black-Cape No 1, un nouveau mobilier scolaire, de premier ordre, a été acheté par souscriptions particulières presque au moment de ma visite, au mois de juin.

L'autre municipalité à laquelle j'ai fait allusion est Cox. Là, malgré les oppositions et les difficultés, l'école modèle, qui a une division élémentaire très nombreuse, a été bien dirigée par Melle Caulfield et sa sous-maîtresse.

L'école de New-Carlisle, bien que le succès n'ait pas répondu aux espérances des deux professeurs qui l'ont dirigée pendant qu'elle a été ouverte, a cependant rendu des services.

Les commissaires et leur secrétaire M. Wm. Sheppard sont zélés et énergiques.

Je n'ai plus qu'à ajouter que les secrétaires-trésoriers, à peu d'exceptions près, remplissent parfaitement leurs devoirs et que les instituteurs ont, au meilleur de ma connaissance, été payés ponctuellement.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

W. G. LYSTER,

Insp. d'écoles.

M. B. MAGRATH.

(*Traduction.*)

AYLMER, 5 août 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel des écoles des comtés d'Ottawa et de Pontiac, pour l'année scolaire finissant le 30 juin 1889.

Je ne crois pas qu'il soit hors de propos de constater la difficulté qu'éprouvent les inspecteurs d'écoles de districts ruraux, comme le sont les miens, et d'expérience, comme je le suis, à dire du nouveau chaque année, dans leurs rapports, surtout quand il y a eu vraiment peu de changements.

Vous constaterez, d'après mes statistiques, qu'un dixième seulement des institutrices employées pendant l'année dernière sortent de l'école normale McGill. Si nous ne pouvons décider les instituteurs de McGill à accepter des positions dans nos districts ruraux, nous devons envoyer nos candidats à McGill, ainsi qu'on a déjà commencé à le faire. Les instituteurs qui sortent de cette école sont admirablement préparés à remplir parfaitement leurs devoirs, surtout depuis que l'énergique et savant principal actuel en

a pris la direction. Je suis heureux de constater que depuis l'inauguration des réunions d'instituteurs (il y a trois ans) dans ce district, et des excellentes conférences faites par les personnes qui présidaient ces réunions, les instituteurs prennent leurs travaux plus à cœur, en mettant en pratique les méthodes améliorées qui leur sont conseillées par les conférenciers.

La réunion qui a eu lieu le mois dernier à Shawville, comté de Pontiac, a eu beaucoup de succès, et l'hospitalité de la population de l'endroit, en recevant tant d'instituteurs, a été des plus agréables.

La codification de nos lois scolaires a comblé une lacune constatée depuis longtemps et a donné aux instituteurs et à toutes les personnes qui s'occupent d'instruction élémentaire un moyen facile de s'initier à leurs devoirs.

Si les instituteurs de ce grand district formaient un fonds destiné à leur procurer des journaux d'instruction et autres moyens destinés à les mieux guider dans l'exercice de leurs fonctions, je pourrais voir sous peu, même dans les localités les plus éloignées, les écoles dirigées par des instituteurs qui ne seraient pas regardés comme des automates ou les ouvriers d'une " machine à emplir ", mais bien comme des esprits vivant constamment en contact avec des intelligences.

Il est agréable de savoir que, bien que certains commissaires d'écoles soient négligents, plus par manque de connaissance de la loi que par désir de la transgresser, la plupart d'entre eux ont montré beaucoup de bonne volonté et de désir de suivre les règlements faits pour les guider ; et je suis convaincu que, au besoin, et avec une meilleure connaissance de notre code, ceux qui sont réfractaires jusqu'à présent suivront l'exemple de la majorité.

Les instituteurs sont payés plus ponctuellement qu'autrefois et ce système devient plus général.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

B. MAGRATH,

Insp d'écoles.

M. J. G. W. McGOWN.

MONTRÉAL, 20 juillet 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon premier rapport annuel sur l'état de l'instruction publique dans mon district d'inspection qui comprend les écoles catholiques de la cité de Montréal et des comtés d'Hochelaga et de Laval, soit : 40 municipalités scolaires.

Ces écoles sont subdivisées comme suit :

Ecoles sous contrôle.		Nombre d'élèves.	Nombre d'instituteurs ou d'institutrices.
53	Ecoles élémentaires	4,392	94
34	Ecoles modèles	9,147	213
9	Académies	4,567	107
Total..... 96		18,106	414
Institutions indépendantes subventionnées.		**Nombre d'élèves.**	**Nombre d'instituteurs ou d'institutrices.**
12	Ecoles modèles	2,609	135
7	Académies	1,321	92
1	Collège classique	320	31
Total..... 20		4,250	258
Institutions indépendantes non subventionnées.		**Nombre d'élèves.**	**Nombre d'instituteurs ou d'institutrices.**
25	Ecoles élémentaires	4,424	116
3	Ecoles modèles	1,363	25
10	Académies	2,553	175
1	Collège classique	370	20
Total..... 39		8,710	336
Grand total 155		31,066	1,008

Voici la note que j'ai cru devoir accorder à chaque municipalité pour l'organisation et l'administration de ses écoles sous contrôle.

Ces municipalités sont classées par ordre de mérite suivant la méthode indiquée à l'article 13 des règlements scolaires :

EXCELLENT :

Cité de Montréal, Ste-Cunégonde, St-Jean-Baptiste, St-Gabriel, St-Henri, Hochelaga, St-Louis de Mile-End, Haut-du-Sault, Longue-Pointe, Pointe-aux-Trembles, Côte St-Léonard, Ste-Rose (village), St-Vincent de Paul, Pont-Viau, Ste-Dorothée No 2.

TRÈS-BIEN :

Côte des Neiges, Côte St-Louis, Côte St-Michel, Sault-au-Récollet, Côte St-Paul (village), Notre-Dame de Grâce, Outremont (diss.). L'Abord-à-Plouffe, Les Ecors, Bas du Bord-de-l'eau, St-Martin (village), Bas de St-Martin, St-Elzéar, Maisonneuve.

BIEN :

Côte Visitation, Rivière-des-Prairies, St-Jules, Côte St-Antoine, Côte St-François, Côte St-Elzéar No 1, Haut de St-Martin, La Grande-Côte, St-François No 1, Ste-Rose (paroisse).

MÉDIOCRE :

Ste-Dorothée.

En relevant la classification des écoles sous contrôle, par ordre de mérite, telle qu'elle se trouve dans les derniers bulletins que je vous ai transmis, je trouve le résultat suivant :

9 académies, 25 écoles modèles, 14 écoles élémentaires, total 48, ont mérité la note : EXCELLENT.

8 écoles modèles, 25 écoles élémentaires, total 33, ont mérité la note : TRÈS BIEN.

10 écoles élémentaires : BIEN.
3 écoles élémentaires : MÉDIOCRE.
1 école modèle, 1 école élémentaire : TRÈS MÉDIOCRE.

De ces deux dernières, l'école modèle cesse d'être sous contrôle, parce que les institutrices qui la dirigent devaient, comme condition de leur engagement, se procurer des brevets de capacité, et qu'elles ne l'ont pas fait. L'école élémentaire est tenue par une institutrice brevetée, mais incompétente : son engagement n'a pas été renouvelé.

En général, je n'ai qu'à me louer de la manière dont on a suivi les instructions que j'ai données lors de ma première visite.

Je n'ai pas toujours eu le plaisir d'être accompagné dans mes visites par les commissaires d'écoles ; mais, dans la plupart des municipalités, j'ai rencontré des hommes zélés et intelligents qui s'intéressent vivement aux progrès de l'instruction publique.

Quelques maisons d'école sont insuffisantes pour le nombre des élèves qui les fréquentent, ou tombent de vétusté. Je signale surtout celle du village de St-François de Sales et celle du village de la Rivière-des-Prairies. Il est question de les rebâtir toutes deux et j'espère que ce sera fait avant l'ouverture des classes, l'automne prochain.

Les secrétaires-trésoriers tiennent généralement bien leurs comptes, quoique un assez grand nombre ne suivent pas exactement la méthode officielle. Je m'efforce d'en arriver à l'uniformité sous ce rapport.

Les traitements sont payés assez régulièrement. Je n'ai eu de plaintes que dans une seule municipalité (Ste-Rose, paroisse), où plusieurs institutrices, au mois de février dernier, n'avaient encore rien reçu sur la présente année scolaire et réclamaient d'assez forts arrérages sur l'année précédente.

ECOLES INDÉPENDANTES.

La statistique des écoles indépendantes n'est ni facile ni agréable à recueillir. Il est regrettable d'être obligé de se présenter dans des maisons d'éducation, où, malgré tous les ménagements et la déférence possibles, on est regardé comme intrus, et où les renseignements demandés sont donnés avec mauvaise grâce. Il m'est arrivé plusieurs fois de faire jusqu'à quatre visites à la même institution, avant de pouvoir obtenir les chiffres deman-

dés. J'avais à cœur de donner une statistique exacte, je ne me suis pas rebuté, et finalement il n'est resté que trois de ces écoles indépendantes qui ne m'aient donné aucun renseignement, malgré que je m'y sois présenté quatre fois : ce sont les écoles modèles "St-Laurent," "St-Jacques" et "St-Patrice," de Montréal, dirigées par les Frères des Ecoles chrétiennes. J'ai puisé les chiffres que je donne pour ces trois écoles dans un almanach ecclésiastique publié par MM. Cadieux et Derome, libraires. Les éditeurs d'almanachs ont plus de facilité que les inspecteurs d'écoles à se procurer la statistique scolaire.

Ces quelques notes, monsieur le Surintendant, jointes aux renseignements contenus dans mes bulletins d'inspection et aux chiffres de mon grand tableau de statistique donneront, je l'espère, un état exact de l'instruction publique dans mon district d'inspection.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. G. W. McGown,

Insp. d'écoles.

M. J. McGREGOR.

(*Traduction.*)

Huntingdon, 31 juillet 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous présenter mon huitième rapport annuel pour l'année scolaire terminée le 30 juin 1889.

Les grandes tables des statistiques qui ont été déjà envoyées, ont été remplies aussi exactement que possible. Je regrette de n'avoir pas remarqué les renseignements demandés par les pages 18, 19 et 20 des tableaux statistiques avant de les avoir commencées, et c'est pourquoi le classement des élèves d'après leur langue maternelle n'est pas exact. Je n'ai pas essayé de classer les élèves des écoles de Montréal qui sont fréquentées par un grand nombre de protestants français et de juifs ; mais, d'après ma connaissance des municipalités rurales, le classement qui en est donné ne s'écarte guère de la vérité.

Les municipalités sont classées et désignées conformément aux instructions qui nous sont données. Leurs rangs relatifs sont à peu près les mêmes que l'année dernière. Les remarques que j'ai faites dans mon dernier rapport sur les écoles sont pour la plupart encore les mêmes.

Voici les principaux changements et détails que je crois nécessaire de mentionner :

Vingt des écoles du comté d'Argenteuil ont été trouvées fermées, mais les nombreuses tempêtes de neige et d'autres circonstances locales justifient ce fait. Après deux tentatives faites en janvier et en février, ces mêmes causes m'ont obligé à remettre au mois de mai mes visites dans les écoles situées aux extrémités du comté, comme on le verra par les bulletins.

Aucune amélioration n'a été faite dans les maisons d'école du comté pendant l'année dernière. Parmi les écoles du comté de Beauharnois, celles de St-Louis de Gonzague prospèrent, mais à Valleyfield on en est réduit à une seule école élémentaire, divisée en deux, une partie de chaque côté du canal. Dans le comté de Chambly, St-Lambert fait de grands efforts pour rétablir son école modèle. Ormstown a construit une nouvelle maison d'école l'automne dernier, et St-Chrysostôme No 2 a fait de nombreuses améliorations à son école et à sa maison d'école, et a, par suite, avancé d'un degré dans le classement des municipalités. Dans le comté d'Hochelaga, Montréal va de l'avant et fait tous ses efforts pour obtenir tout le nécessaire ; on a construit à St-Jean-Baptiste, cette année, une grande école en briques qui est un ornement pour le quartier. Les syndics de Mount Royal Vale ont construit un bonne école ; et ceux de la côte St-Louis ont transporté leur école dans le sous-sol de leur nouvelle église, l'endroit est très bien choisi ; mais elle n'est pas encore très bien meublée. Dans le comté de Huntingdon, Hinchinbrooke surmontant tous ses ennuis et ses anxiétés tient la tête pour les améliorations sérieuses. A part les réparations complètes des vieilles maisons d'école qui doivent être conservées, on y a bâti quatre nouveaux établissements confortables presque terminés ; trois au moins seront occupés à l'ouverture des écoles en septembre. Franklin a fait ses débuts en construisant une bonne maison d'école dans l'arrondissement no 1, et je crois que cet exemple provoquera une honnête émulation dans les autres districts. Des deux écoles dissidentes du comté de Soulanges, celle de St-Télesphore progresse bien ; mais je crains bien que l'on ne doive bientôt fermer celle de St-Zotique, à moins que la population ne s'en occupe davantage. Les écoles des comtés de St-Jean et de Vaudreuil, situées dans mon district, restent dans le même état que l'année dernière. Il y a encore beaucoup à faire dans toutes nos municipalités, même là où les maisons d'école sont assez bonnes, afin de les meubler convenablement, de niveler, de clôturer et de planter les terrains d'arbres touffus.

Les bulletins d'inspection et les grands tableaux statistiques qui ont été envoyées au département donnent des rapports si complets, de présence, classement, discipline et progrès des élèves, et de la condition des écoles au sujet des demandes nécessaires et de l'usage de séries uniformes de livres approuvés, qu'il est inutile de faire des remarques sur ces points. Il suffit de dire qu'il y a amélioration graduelle à ce sujet et que les écoles qui suivent le plus près le programme des études en ressentent le plus d'avantages.

Huit des écoles qui avaient obtenu la note *excellente* l'année dernière l'ont perdue, surtout à cause de la mauvaise habitude de changer souvent d'instituteurs ; mais quatorze nouvelles ont obtenu cette année ce titre dont elles peuvent être fières, soit trente-six écoles, situées dans les districts ruraux, qui ont bien mérité cette distinction.

On peut constater d'un seul coup d'œil la supériorité des écoles des villes ; mais, comme il y en a tant d'agglomérées en ces endroits, il serait nécessaire d'avoir des examens écrits, afin de donner une idée exacte des progrès des élèves. Cependant, les admirables résultats des examens oraux combinés avec l'ordre et la précision qui règnent dans la direction des classes méritent les plus grands éloges. Grâce à l'influence puissante du mode d'enseignement de l'école normale, un système de direction semble commencer à devenir général dans les municipalités rurales. On ne peut trop estimer les services rendus au professorat et au pays tout entier par l'enseignement reçu à l'école normale, et dans les assemblées qui ont eu lieu dans toute la province. L'enthousiasme éclairé des conférenciers ne peut manquer de produire des résultats égaux dans l'esprit des instituteurs qui, après s'être embrasés au feu de la science, retournent à leurs écoles pleins de zèle et déterminés à bien faire. Il est inutile de dire que la réunion qui a eu lieu dernièrement dans le comté de Huntingdon, sous la direction du Dr Robins et du professeur Parmelee, a eu le plus grand succès.

Les absences constituent le principal obstacle dans les écoles de campagne. La moyenne de la présence dans les écoles élémentaires de campagne, sous contrôle, n'est que de 59 pour cent ; elle est de 79 pour cent dans les écoles de même genre de Montréal. Dans les écoles modèles rurales, 66 pour cent ; écoles modèles de Montréal, 90 pour cent ; académies rurales, 66 pour cent ; et académies de Montréal, 87 pour cent. Si l'on pouvait trouver quelque moyen pour obtenir plus de régularité, il en résulterait un grand bien dans les écoles de campagne.

Les secrétaires-trésoriers s'acquittent fidèlement de leurs devoirs, et leurs livres, qui sont audités régulièrement chaque année, sont généralement bien tenus.

Les bulletins d'inspection disent, jusqu'à un certain point, ce que votre humble serviteur a fait cette année. Il a visité une fois chaque école, et deux fois celles qui sont ouvertes dans les comtés de Huntingdon, Châteauguay, Beauharnois et Chambly, ainsi que celles qui sont situées dans la banlieue de la cité de Montréal.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. McGregor,

Insp. d'écoles.

M. J. P. NANTEL.

St-Jérôme, 22 août 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport général sur l'inspection de mes écoles pour l'année scolaire 1888-89.

Je ne veux pas de nouveau vous ennuyer cette année par certaines considérations générales sur les obstacles qui s'opposent aux progrès de l'instruction dans nos écoles, sur les améliorations à faire à notre système d'éducation, etc. ; si je le voulais, je n'aurais qu'à vous recommander la lecture des rapports généraux de mes confrères depuis vingt ans et plus, et celle de mes rapports depuis ma nomination comme inspecteur d'écoles. C'est toujours la même chose que l'on vous répète sous des formes différentes ; à la longue, cela doit finir par vous fatiguer.

Les obstacles disparaîtront, les améliorations se feront avec le temps, peut-être à une époque plus rapprochée qu'on pourrait le croire, si l'on en juge par le zèle toujours croissant que vous déployez, ainsi que celui du personnel qui compose le département de l'Instruction publique, à introduire d'année en année dans notre système d'éducation de bonnes et salutaires réformes.

Cela dit, je reviens à mon district d'inspection.

Il y a eu cette année en opération dans mon district 181 maisons d'éducation de tous genres, savoir : un collège classique, 2 académies de garçons, 3 académies de filles, une académie mixte, garçons et filles, 3 écoles modèles de garçons, 4 écoles modèles de filles, 3 écoles modèles mixtes, garçons et filles, et 164 écoles élémentaires.

Ces institutions ont été fréquentées par 8,387 élèves ; l'assistance moyenne a été de 80 pour cent cette année ; elle était de 78 pour cent l'année dernière.

Je continue à être satisfait des progrès qui s'opèrent dans mon district d'inspection, sous le rapport de la construction des écoles et du mobilier scolaire Je citerai avec plaisir cette année la ville de Terrebonne qui a reconstruit magnifiquement son académie de garçons détruite par un incendie. Cette nouvelle académie, sous le rapport du site, de la construction et du mobilier, ne laisse rien à désirer ; elle est sous l'habile direction des clercs de St-Viateur.

La municipalité scolaire de St-Benoît, comté des Deux-Montagnes, mérite aussi des félicitations pour les réparations qu'elle a faites à son école du village. Plusieurs bonnes maisons d'école sont en construction et seront prêtes pour l'ouverture prochaine des classes, entre autres, l'école du village de St-Placide et celle de la côte St-Hyacinthe, paroisse de St-Hermas.

Pour me conformer à l'article 13 des règlements scolaires qui ordonne aux inspecteurs, dans leurs rapports annuels au Surintendant, de classer les municipalités scolaires de leur district par ordre de mérite, voici comment je fais cette classification :

COMTÉ D'ARGENTEUIL.

Rang.	NOMS DES MUNICIPALITÉS.	Etat des maisons d'école, des dépendances et des emplacements.	Etat du mobilier en général.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres approuvés.	Traitement des instituteurs et leur mode de payement.	Nombre des points conservés sur 50 points accordés.	Note générale.
1	Lachute (ville), diss	8	8	5	8	6	35	Très bien.
2	Grenville No 3 diss	3	6	7	8	8	32	Très bien.
3	St-Philippe, diss	6	6	5	8	6	31	Très bien.
4	Mille-Isles No 2	3	3	8	8	7	29	Bien
5	Mille-Isles No 3	3	3	8	8	6	28	Bien.
	Mille-Isles No 1	3	4	6	9	6	28	Bien.
6	Carillon	1	3	8	8	6	26	Bien.
7	Canton Morin, diss	4	3	5	8	5	25	Bien.
	Arundel, diss	4	3	5	8	5	25	Bien.
	Canton Morin	2	2	8	7	6	25	Bien.
	St-Adolphe d'Howard	7	5	3	5	5	25	Bien.
	St-Michel de Wentworth	5	3	4	8	5	25	Bien.
8	Grenville No 1, diss	2	4	5	8	5	24	Médiocre.
9	Ste-Jérusalem	5	4	4	4	3	20	Médiocre,
	St-André, diss	3	4	6	5	3	20	Médiocre.

COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES.

Nos.	NOMS DES MUNICIPALITÉS.	Etat des maisons d'école, des dépendances et des emplacements.	Mise en opération du cours d'études.	Etat du mobilier en général.	Emploi des livres approuvés.	Traitement des instituteurs et leur mode de payement.	Nombre de points conservés sur 50 accordés.	Note générale.
1	Côté St-Joachim	9	9	9	8	8	43	Excellent.
	Ste-Scholastique	9	9	9	8	8	43	Excellent.
2	St-Hermas	8	8	9	9	8	42	Excellent.
3	St-Augustin	7	8	6	8	5	34	Très bien.
4	St-Benoît	5	6	6	8	8	33	Très bien.
5	St-Canut No 2	5	5	6	7	8	31	Très bien.
	Oka	6	6	5	8	6	31	Très bien.
6	St-Joseph du Lac	5	3	9	8	5	30	Très bien.
7	St-Eustache, diss	2	4	8	8	7	29	Bien.
8	St-Augustin, diss	4	4	8	7	5	28	Bien.
	St-Caunt No 2, diss	3	3	8	8	6	28	Bien.
9	St-Jérôme No 4	1	2	8	8	8	27	Bien.
	St-Placide	3	3	8	8	5	27	Bien.
10	Ste-Monique	5	1	7	8	6	26	Bien.
	St-Eustache	3	3	8	8	4	26	Bien
11	St-Canut No 1	4	4	3	6	8	25	Bien.
12	St-Colomban	2	3	5	8	6	24	Médiocre.

COMTÉ DE TERREBONNE.

Nos.	NOMS DES MUNICIPALITÉS.	Etat des maisons d'école, des dépendances et des emplacements.	Etat du mobilier scolaire en général.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres approuvés.	Traitement des instituteurs et leur mode de payement.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale.
1	Terrebonne (ville)	10	10	10	10	8	48	Excellent
2	Terrebonne (ville), diss	8	8	9	9	10	44	Excellent
3	St-Jérôme (ville)	8	8	9	9	8	42	Excellent
4	Ste-Thérèse (paroisse)	8	7	8	8	8	39	Très bien
	St-Janvier (village)	9	9	7	8	6	39	Très bien
5	Ste-Thérèse (diss)	8	6	8	8	8	38	Très bien
	Ste-Thérèse (village)	7	7	8	8	8	38	Très bien
6	St-Janvier (paroisse)	7	7	9	8	6	37	Très bien
7	Terrebonne (paroisse)	7	7	7	7	8	36	Très bien
8	New-Glascow	6	5	8	8	8	35	Très bien
9	Ste-Anne	5	5	8	8	6	32	Très bien
10	St-Jérôme (paroisse)	5	5	8	7	6	31	Très bien
11	Ste-Adèle	4	4	8	8	4	28	Bien
	St-Janvier (Bas de)	5	5	5	7	6	28	Bien
	Ste-Sophie	5	4	7	8	4	28	Bien
12	St-Hippolyte	5	3	7	8	4	27	Bien
	St-Jérôme, diss	4	4	8	8	3	27	Bien
13	St-Sauveur	5	5	5	5	6	26	Bien
14	Ste-Marguerite	4	4	4	8	5	25	Bien
	St-Jovite	5	4	4	7	5	25	Bien
	St-Faustin	5	5	6	6	3	25	Bien
	St-Sauveur, diss	3	3	5	8	6	25	Bien
15	Ste-Agathe	3	3	7	8	3	24	Médiocre
16	Ste-Lucie	3	2	5	8	5	23	Médiocre

Je suis très satisfait de la tenue de toutes les académies et des écoles modèles de mon district d'inspection. Religieux et laïques rivalisent à qui mieux mieux pour instruire et former la jeunesse confiée à leurs soins empressés et intelligents.

Parmi les institutrices qui dirigent des écoles élémentaires, je citerai le nom des suivantes qui se sont le plus distinguées cette année :

La révérende sœur Jean de Marie, à Carillon, Melles P. Sauvé, à St-Placide, E. Touchette, à St-Eustache, G. Lafrance et D. Paquette, à Ste-Scholastique, M. Carrière, à Ste-Monique, E. Mercier, à St-Janvier, Z.St-Jacques, C. Maillé et F. Beauchamp, à St-Jérôme.

Par l'examen de mon grand tableau statistique, je constate une augmentation considérable dans le nombre des enfants qui apprennent l'écriture, l'arithmétique, la grammaire, la géographie, l'histoire sainte, le dessin, les leçons de choses. Cela est dû au nouveau programme d'études que j'ai introduit dans toutes les écoles de mon district cette année. Ma première visite a été consacrée entièrement à cette tâche ; comme je n'avais pas d'exemplaire du cours d'études à distribuer dans chaque école, j'ai obligé l'institutrice à prendre des notes sur les diverses branches d'enseignement obligatoires. J'ai passé tout le temps de ma première visite à classer les écoles, à expliquer ce nouveau programme d'études. J'ai insisté surtout auprès de mes instituteurs et institutrices sur l'importance qu'il y a de donner aux élèves des leçons orales, des leçons de choses d'une manière intéressante, attrayante et instructive. J'ai pris la peine de donner une leçon de choses dans chacune des écoles sous mon contrôle ; car je sais que beaucoup d'institutrices, même d'instituteurs, ne savent pas ce que c'est qu'une leçon de choses.

Quel a été le résultat de ce travail ? J'ai constaté avec plaisir lors de ma seconde visite que mes explications dans la plupart des écoles avaient été comprises. la généralité des institutrices à qui je les avais données s'étaient efforcées de mettre en opération le nouveau cours d'études; toutes ces institutrices sont heureuses d'avoir maintenant dans le programme d'études un guide sûr qui leur indique le travail qu'elles ont à faire durant l'année ; toutes paraissent bien disposées à seconder mes efforts. Cependant il reste encore beaucoup à faire pour obtenir la mise en opération parfaite du programme d'études et des nouveaux règlements scolaires. L'opposition, la résistance à ces réformes salutaires ne viendra pas du corps enseignant qui est bien disposé ; mais elle viendra des commissaires et des contribuables qui ne comprennent pas l'excellence de ces nouveaux règlements.

Je n'entends qu'un cri de remercîment, de reconnaissance même, de la part des commissaires d'écoles, des secrétaires-trésoriers, de toutes les personnes obligées de s'occuper de l'éducation, envers le digne secrétaire du département de l'Instruction publique, M. P. de Cazes, pour le nouveau "Code de l'Instruction publique" si clair, si méthodique, qu'il a livré au public. Cet ouvrage remplit une grande lacune dans notre système

d'éducation et enlève du coup une bonne partie des obstacles qui s'opposaient au bon fonctionnement de nos écoles.

Les secrétaires-trésoriers qui sont sous mon contrôle m'ont donné pour la plupart satisfaction, partout les institutrices sont payées fidèlement; cependant dans certaines paroisses du nord du comté de Terrebonne, le manque de récolte pendant deux années successives met les colons à la gêne, et ce n'est qu'avec beaucoup de sacrifices qu'ils peuvent tenir leurs écoles en opération. Je vous ai déjà transmis dans mes bulletins d'inspection le nom de ces municipalités. J'espère qu'elles obtiendront une part généreuse de l'argent destiné à aider aux municipalités scolaires pauvres.

J'espère que ces quelques notes, jointes aux bulletins d'inspection et au grand tableau statistique que je vous ai transmis, vous donneront une idée exacte de l'éducation dans mon district d'inspection pour l'année scolaire 1888-89.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. P. NANTEL,

Insp. d'écoles.

M. F. H. O'BRIEN.

TADOUSSAC, 10 août 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport général sur l'inspection de mes écoles pour l'année scolaire 1888-89.

Il y a peu de changement à constater dans mon district d'inspection, surtout quant à l'augmentation dans le nombre des écoles.

En général, les mêmes institutrices avaient été rengagées, je puis ajouter qu'elles ont donné satisfaction.

Les commissaires d'écoles ont fait preuve cette année de plus de zèle pour leurs devoirs, en ce qui regarde les réparations et l'entretien des bâtisses scolaires, le recouvrement des arrérages dus pour cotisation, etc.

Certains secrétaires-trésoriers laissent encore à désirer. Ils semblent n'accomplir que machinalement les obligations de leur charge si importante pourtant. A côté de ces négligents se rencontrent des officiers comme M. Henry Topping, des Escoumins, et M. Eusèbe Leblanc, de la Pointe-aux-Esquimaux, qui sont de véritables fonctionnaires modèles.

A Tadoussac, la classe dirigée par Melle Boucher a été, comme auparavant, fréquentée par de nombreux élèves. Le révérend M. Lemieux, curé de Tadoussac, qui porte le plus grand intérêt possible à la cause de l'instruction populaire, a souvent visité cette école, ainsi que deux autres qui se trouvent dans les limites qu'il a sous sa surveillance.

L'on ne saurait croire jusqu'à quel point ces visites des classes par le curé de la paroisse produisent de bons résultats. Sa parole a plus d'autorité auprès des élèves que celle du maître ou de la maîtresse, et ses avis ou ses suggestions sont mieux accueillis et mieux suivis,surtout par les commissaires d'écoles.

Il est probable qu'une école modèle sera ouverte à Tadoussac en septembre prochain. Cette école est devenue nécessaire vu que plusieurs familles, ne pouvant envoyer leurs enfants au loin faute de ressources pécuniaires, avaient exprimé le désir d'avoir une école modèle dans la localité.

L'enseignement de l'anglais dans ma division, je regrette de le dire, est à peu près nul. Les parents semblent n'y pas tenir, de sorte qu'il m'est difficile d'insister pour introduire cette amélioration.

La série des cahiers Langlais est adoptée dans presque toutes les écoles. Je crois pour ma part que ces cahiers sont des plus aptes à faire acquérir aux élèves une calligraphie nette et élégante.

J'ai exercé une surveillance toute spéciale sur l'enseignement de l'arithmétique et de la grammaire. J'ai réussi à faire perdre à certaines institutrices la manie de parcourir l'arithmétique, sans appuyer assez longtemps sur les règles fondamentales.

Il y aurait à mon avis quelques réformes à faire au programme d'études pour les écoles élémentaires. Ce programme est trop chargé. L'on ne devrait enseigner dans ces écoles que les choses les plus pratiques : la lecture, l'écriture, l'arithmétique, etc.

Le peu de progrès que j'ai constaté dans quelques écoles est dû surtout au manque d'assiduité de la part des élèves. Les parents étant généralement pauvres ont besoin de leurs enfants pour les aider dans leurs travaux agricoles et autres. Je vois malheureusement peu de remèdes à un pareil état de choses dans un comté comme celui du Saguenay.

Les maisons d'école sont en général dans un bon état, et sont pourvues d'un mobilier suffisant.

J'espère que dans mon rapport de l'année prochaine, il me sera donné de pouvoir constater que l'acticle 107 et les suivants des règlements scolaires du comité catholique auront été mieux observés. Il est vraiment pénible par exemple de voir de jeunes enfants passer de longues heures assis sur des bancs sans dossiers.

Je ne cesse d'appeler l'attention des commissaires d'écoles sur tout ce qui concerne la santé des enfants dans les bâtisses scolaires. Quelques-unes sont trop petites, d'autres ne sont pas pourvues d'un système de ventilation suffisant ; en un mot, il y a des réformes à faire au point de vue hygiénique en général.

Dans nos campagnes, l'on attache si peu d'importance à toutes ces questions d'hygiène, qu'il est difficile de convaincre les gens qu'il y va de leur santé et de celle de leurs enfants.

Malgré tout ce que j'ai pu leur dire, il y a certains commissaires qui négligent la visite obligatoire aux écoles de leur municipalité, ils n'en

voient pas la nécessité. Il m'a fallu, dans certains cas, les menacer de la perte de l'octroi pour les engager à faire leur devoir sous ce rapport.

Les contribuables méritent aussi d'être blâmés pour leur apathie quant à l'élection des commissaires. Ils ont l'air de croire que le premier venu de leurs concitoyens peut être choisi ; qu'il ne sache ni lire, ni écrire, c'est très bien pour eux. Je ne prétends pas certes que tous ces messieurs doivent être assez instruits pour pouvoir interroger les enfants, mais ils peuvent tous rendre des services d'un autre genre. Pourquoi, par exemple, ne pas s'occuper des besoins matériels de la maison scolaire, de la question du chauffage en hiver, de la cause de l'absence des élèves et de tant d'autres détails également importants en rapport à une école publique.

Lorsque l'on voit une classe fermée parce que certains contribuables ont négligé de fournir leur quote-part de combustible, les commissaires peuvent à coup sûr être taxés d'insouciance coupable.

C'est un devoir pour moi de signaler ici l'aide efficace que je reçois des membres du clergé dans tout mon district d'inspection. Comme partout d'ailleurs dans la province, ils font preuve d'un dévouement admirable pour la cause de l'instruction populaire. Ils contribuent pour une large part par leurs fréquentes visites aux classes, leurs exhortations opportunes aux parents, à faire aimer l'enseignement. Dans certaines municipalités pauvres, leur bourse s'ouvre généreusement pour le soutien des écoles, et il me serait facile ici de citer des noms.

Dans la partie de mon district d'inspection qui se trouve à l'est de Betsimis, l'instruction se maintient toujours dans un état florissant.

J'ai assisté, à la fin de juin dernier, aux examens du couvent des révérendes sœurs de la Charité à la Pointe-aux-Esquimaux. J'ai été très satisfait des résultats obtenus. L'éloge de ces dignes institutrices n'est plus à faire.

Mgr Bossé se multiplie pour ainsi dire pour procurer à tous, dans la vaste étendue de sa préfecture, les bienfaits d'une instruction solide et chrétienne. Comme par le passé, il ne recule devant aucun sacrifice ni aucune fatigue pour fonder de nouvelles écoles, engager des institutrices compétentes, etc.

La population de cette partie du comté de Saguenay est en général disposée à seconder les nobles efforts du clergé pour tout ce qui regarde l'éducation des enfants, mais les moyens pécuniaires sont loin d'être en rapport avec le zèle des habitants de cette région.

En terminant, monsieur le Surintendant, permettez-moi de vous faire remarquer que s'il y a une partie de la province de Québec qui mérite des octrois généreux de la part de votre département, c'est bien certainement le comté de Saguenay, à cause de la grande pauvreté de ses habitants.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

F. H. O'Brien,

Insp. d'écoles.

———

M. J. PRÉMONT.

STE-FAMILLE, 22 août 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous adresser de nouveau, sous une autre forme, les rapports que je vous ai déjà transmis sur l'état des écoles de mon district d'inspection, pour l'année 1888-89.

Cette circonscription scolaire renferme 20 municipalités, savoir : 1o Cité de Québec, 2o Banlieue, 3o St-Sauveur, 4o St-Roch-Nord, 5o Petite Rivière St-Charles et les 15 municipalités du comté de Montmorency.

Je compte 112 maisons d'école et

		Elèves	Assistance moyenne.
	132 écoles élémentaires sous contrôle	7,156	5,771
	21 " modèles " "	1,148	945
	1 école académique " "	129	110
Total	154 écoles sous contrôle	8,433	6,766
	8 écoles modèles indépendantes subventionnées	1,162	1,078
	5 " académiques " "	781	689
Total	13 écoles indépendantes subventionnées	1,943	1,767
	31 écoles élémentaires indépendantes non subventionnées	1,508	1,244
	3 écoles modèles indépendantes non subventionnées	490	440
	3 " académiques " " "	430	490
	1 collège indépendant non subventionné	340	340
Total	38 écoles indépendantes non subventionnées	2,878	2,514
Grand total :	205 écoles de tous genres fréquentées par	13,251	9,047

Tous les élèves moins 29 appartiennent à la religion catholique.
11,607 élèves sont d'origine française.
L'anglais est la langue maternelle de 1,647 élèves.
4,515 élèves français apprennent la langue anglaise,
982 " anglais " " française.

ELÈVES DANS LES DIFFÉRENTES BRANCHES DU COURS D'ÉTUDES.

1e année 2,827, 2e année 3,094, 3e année 3,265, 4e année 2,006, 5e année 615, 6e année 780, 7e année 126, 8e année 161.

ELÈVES ÉTUDIANT LES DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ENSEIGNEMENT :

Lecture :—*Epellation*, 2,577 ; *lecture courante*, 4939 ; *lecture expressive*, 5,738 ; Ecriture 12,554 ; Arithmétique, 12,554 ; Grammaire, 7,657 ; Analyse logique, 12,17 ; Narrations, 1,837 ; Géographie, 5,589 ; Cartographie, 1,820 ;

Dessin, 5,432 ; Leçons de choses, 7,437 ; Tenue des livres, 3,002 ; Correspondance commerciale, 413 ; Histoire Sainte, 9,251 ; Histoire du Canada, 5,416 ; Histoire d'Angleterre, 665 ; Histoire de France, 728 ; Histoire des Etats-Unis, 484 ; Histoire ancienne, 531 ; Belles-Lettres, 379 ; Rhétorique, 193 ; Logique, 325 ; Histoire naturelle, 401 ; Agriculture, 2,378 ; Chimie, 346 ; Physique, 376 ; Mesurage, 1,130 ; Algèbre, 701 ; Géométrie, 701 ; Trigonométrie, 135 ; Latin, 365 ; Grec, 190 ; Hygiène, 502 ; Couture, 2,787 ; Musique vocale, 6,659.

Instituteurs laïcs catholiques brevetés pour

Ecoles élémentaires, aux Ecoles normales....3 ; aux bureaux d'examin.. 5 ;
" modèles " " " ...6 ; " " " .. 3 ;
" académiques " " " ...4 ; " " " .. 1.

Total des instituteurs laïcs brevetés.....22 ;

Instituteurs laïcs non brevetés.. .....6 ; Instituteurs religieux.. 76.

Grand total des instituteurs laïcs et religieux..... .....104.

Moyenne du traitement des instituteurs laïcs : 1o dans les villes, $200 ; 2o dans les campagnes, $298.

Institutrices laïques catholiques brevetées pour

Ecoles élémentaires aux Ecoles normales.. 5 ; aux bureaux d'examin.. 47 ;
" modèles " " " ..13 ; " " " .. 15.

Total des institutrices laïques brevetées ..... 80.

Institutrices laïques non brevetées.....16 ; Institutrices religieuses..144.

Grand total des institutrices laïques et religieuses..... .....240.

Moyenne du traitement des institutrices laïques : 1o dans les villes, $140 ; 2o dans les campagnes, $112.

Elèves recevant l'enseignement.	Des congrégations religieuses.	Des laïcs.
Ecoles élémentaires sous contrôle.....	4,381	2,775
" modèles " "	426	722
" académiques " "	129	.....
" modèles indépendantes subventionnées.....	1,121	41
" académiques " "	781	.....
" élémentaires " non subventionnées.....	395	1,113
" modèles " " "	405	85
" académiques " " "	470	60
Collège indépendant non subventionné.....	350	.....
Total.....	8,458	4,796

Sous le rapport : 1o Etat des maisons d'école, dépendances, etc.,
2o Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires,
3o Mise en opération des cours d'études;
4o Emploi des livres de classe approuvés,
5o Traitement des instituteurs et leur mode de paiement;

je puis classer, par ordre de mérite, les municipalités comme suit :

1o. Cité (institutions religieuses)	8 à 10	11o. Beaulieu	5 à 6
" (écoles laïques)	4 à 5	12o. St-François	5 à 6
2o. St-Sauveur	6 à 8	13o. Les Crans	5 à 6
3o. Ste-Famille	6 à 8	14o. Ste-Anne	4 à 5
4o. St-Laurent	6 à 8	15o. St-Tite des Caps	4 à 5
5o. Château-Richer	6 à 8	16o. St-Ferréol	4 à 5
6o. L'Ange-Gardien	6 à 8	17o. Ste-Brigitte de Laval	4 à 5
7o St-Roch-Nord	6 à 8	18o. St-Adolphe	4 à 5
8o. St-Joachim	6 à 8	19o. Banlieue	3 à 4
9o. St-Pierre	5 à 6	20o. Petite Rivière St-Charles (non définitivement organisée).	
10o. St-Jean	5 à 6		

En outre des frères des Ecoles chrétiennes, qui enseignent dans la Cité et à St-Sauveur, et des frères de St-Vincent de Paul, qui tiennent les écoles du Patronage, je compte trois ordres de religieuses qui enseignent, savoir : les sœurs de la Congrégation N.-D, dans la Cité, à St-Sauveur, et à Ste-Famille ; les sœurs de la Charité, dans la Cité et à Ste-Anne ; les sœurs du Bon-Pasteur, dans la Cité, au Château-Richer et à St-Laurent.

Ces congrégations religieuses tiennent un grand nombre d'écoles de tous genres—élémentaires, modèles et académiques sous-contrôle—,ainsi que plusieurs institutions indépendantes subventionnées. Comme je le dis plus haut, elles enseignent à près des deux tiers du nombre total d'élèves. Ces communautés enseignantes rivalisent de zèle pour mettre leurs maisons respectives sur un pied qui ne laisse rien à désirer, tant sous le rapport de la saine et forte éducation que leurs élèves y reçoivent, que sous celui du matériel que l'on perfectionne à qui mieux mieux.

J'essaye, dans mes bulletins d'inspection, de rendre justice à chaque professeur en particulier, et vous êtes au fait de mes appréciations sur la valeur de chacune des institutions que je visite ; cependant je me permettrai d'attirer de nouveau votre attention sur les progrès éminents que j'ai constatés dans l'Ecole commerciale que M. le curé de St-Roch a établie, l'année dernière, dans sa paroisse. Le cher frère Pamphilinus, qui a la direction de cette école, a obtenu un plein succès dans l'enseignement de l'anglais et des autres branches relatives au commerce. Je mentionne encore les écoles tenues par les frères Pavinus, à St-Sauveur ; Paulian, à St-Jean-Baptiste ; Nicéphorus, rue St-François, et Olippius, rue Desfossés. Toutes ces écoles sont vraiment supérieures et méritent le maximum de la subvention. Je puis en dire autant de l'académie du Patronage que je retrouve, chaque année, de plus en plus florissante.

Je ne me crois pas autorisé de mentionner ici les noms des religieuses des maisons que je visite ; mais je puis bien dire, ce qui en surprendra plus d'un, que la plupart des institutrices religieuses possèdent des brevets pour écoles modèles. Un bon nombre d'entre elles sont d'anciennes élèves de l'école normale, et, en constatant leurs succès, je ne m'étonne pas d'apprendre que mesdames les supérieures leur confient assez souvent la direction des meilleures écoles de leurs couvents.

Dans nos institutions religieuses, tant d'hommes que de femmes, le cours d'études généralement suivi est, à peu de chose près, le même que celui qui a été adopté, l'an dernier, par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. On paraît bien d'opinion que l'adoption des mêmes matières d'enseignement et des mêmes auteurs peut aider puissamment à la conservation de l'homogénéité de notre race, en imprimant la même direction à l'intelligence et au cœur de notre jeunesse. Il est bien vrai qu'on affecte de croire, en certains lieux, que la promulgation de notre nouveau programme d'études nous met en opposition d'idées avec les grands éducateurs d'Europe qui se préoccupent depuis ces dernières années de la question importante du surmenage intellectuel. On cite les paroles qu'aurait prononcées Mgr Freppel à la tribune française : " Notre programme d'études, au lieu de se réduire, s'allonge, s'allonge toujours pour aboutir à une encyclopédie sans rivage et sans fond....."

On soutient que notre programme est trop surchargé et exige une trop grande fatigue des esprits. L'assimilation forcée de tant de matières épuise les jeunes cerveaux et amène l'affaiblissement des forces physiques. Ce surmenage, au lieu d'inspirer aux enfants le goût de l'étude, les rebute, et leur santé s'épuise sans profit pour eux ni pour le pays.

Les journaux nous apprennent que la France a pris l'initiative de ce mouvement, et à sa suite est venu le Conseil supérieur allemand, qui a tranché la question du surmenage intellectuel dans l'éducation des jeunes filles. C'est ainsi qu'il n'y aura plus d'examens publics, plus de devoirs à faire à la maison, dépassant une heure de travail pour les classes inférieures. Point de travail les jours de fêtes, les dimanches et durant les vacances. Les élèves auront le moins possible à apprendre par cœur, et surtout point d'histoire profane, biblique ou littéraire, etc. C'est-à-dire qu'on est à la recherche de méthodes pour épargner aux enfants la peine salutaire d'apprendre. Il est bien vrai qu'il faut s'efforcer d'adoucir cette peine par quelques stimulants, mais le meilleur de tous, selon le R. P. Ramière, est l'ardeur que le maître lui-même mettra dans l'accomplissement de sa tâche. Le plaisir qu'il prendra à enseigner sera d'ordinaire la mesure de celui que les élèves prendront à étudier. Efforçons-nous donc de faire comprendre à l'instituteur que, dans l'œuvre divine de l'éducation, il n'est que l'instrument de Dieu, et nous aurons fait beaucoup pour adoucir, chez les élèves de pareils maîtres, cette peine que l'on paraît tant redouter dans les classes énervées de la société. Ne nous effrayons pas outre mesure de notre nouveau programme d'études, qui n'est point surchargé, tant s'en faut, et il n'est certainement point probable que la somme de travail imposée chaque année

en vertu de ce programme ne surmène trop fortement l'intelligence notre jeunesse canadienne.

Du reste, dit encore le R. P. Ramière, rien ne peut être plus favorab à la santé des enfants que les habitudes d'énergie qu'on fera prendre bonne heure à leurs âmes. Il est indubitable, en effet, qu'une des caus principales de l'affaiblissement général des tempéraments est l'impr voyance et la mollesse des parents, qui ne savent plus apprendre à leu enfants à endurer une privation ou une fatigue, et qui semblent fai consister l'amour qu'ils leur doivent à satisfaire tous leurs caprices. U des avantages les plus précieux de l'éducation publique, c'est qu'el soumet à une règle ces caprices qui, en se développant, se changeraie en une véritable tyrannie.

Les instituteurs et les institutrices laïques qui se distinguent le pl dans l'enseignement des matières du programme d'études autorisé son MM. Pelletier, à St-Laurent ; Dubeau, à Ste-Famille ; Lavoie, à Châtea Richer, et Brochu, à St-Jean. Les deux premiers surtout tiennent des écol qui méritent la note *excellente*. M. Lavoie est à son début, mais il débu d'une manière tellement brillante que je n'hésite pas à lui prédire de gran succès dans la carrière enseignante. Quant à M. Brochu, il s'efforce bie d'enseigner toutes les matières du progamme officiel, il met toute son a deur à relever l'école modèle qu'il dirige ; mais malheureusement, pou des raisons qu'il ne peut contrôler, un succès complet n'est pas enco venu couronner ses efforts.

Melles Turcotte, à St-Jean ; Guérard, à St-Pierre ; L'heureux, à l'Ang Gardien ; Gagnon, à St-Joachim ; Berryman, à Laval ; Naud, à Beaulieu, Mme Côté, à St-Roch, sont des institutrices très bien qualifiées. Elles tie nent des écoles modèles qui méritent la subvention.

Les institutrices qui se distinguent le plus dans les écoles élémentaire sont Melles Filion, à Ste-Anne ; Gagnon, à Laval ; Gosselin, à St-Roch-Nord Trudel, Larue. Morin, Frenette, Auger, Simoneau et Dubois, à St-Sauveur Gravel, à Château-Richer ; Béchet, à St-Joachim ; Fortin, à St-Tite Prémont, à St-Ferréol ; Rousseau et Normand, à St-François ; Lapointe, Ste-Famille ; Pichet, à St-Laurent ; Gobeil et Pichet, à St-Pierre ; More Les Crans ; Trumble, Baxter et Hethrington, dans la cité ; Bouchard, Stadacona. J'en compte encore un bon nombre d'autres bien qualifiées sou le rapport du brevet, mais soit qu'elles tiennent des écoles où la disciplin laisse à désirer, bien qu'elles n'en soient peut-être pas absolument respon sables, soit que leur enseignement n'ait pas encore porté tous les bon fruits désirables, soit qu'elles n'enseignent pas depuis assez longtemp pour que j'aie pu juger de leur compétence, je ne puis, tout de même, le classer, pour cette fois, au nombre de celles qui ont remporté les meilleur succès.

Je serais bien d'opinion que le nouveau programme d'études fût affich dans toutes les écoles. Un bon nombre d'institutrices, à l'heure qu'il es n'en ont pas encore en leur possession. C'est assez vous dire qu'il m'a ét impossible, cette année, de baser mes rapports sur l'observation de c

programme. MM. les commissaires ont bien reçu, il est vrai, une copie de l'excellent "Code de l'Instruction publique," publié par M. le Cazes, mais ils s'en servent pour leur propre usage, sans s'occuper de le passer aux institutrices pour leur permettre d'étudier au moins le programme d'études qui y est inséré.

Vous n'ignorez pas, sans doute, que les institutrices se servent bien rarement d'un tableau quelconque de l'emploi du temps. Comme les règlements mentionnent que votre Département se propose d'en préparer quelques-uns, j'ai préféré attendre que ce modèle fût offert avant d'insister sur l'obligation qui incombe à l'institutrice d'en préparer un elle-même.

Je ne m'attends pas de rencontrer d'obstacles sérieux sur la mise en vigueur des nouveaux règlements dont j'espère beaucoup de bien. Déjà, cette année, dans la plupart des municipalités, les vacances ont été données conformément à la loi.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. Prémont,

Insp. d'écoles.

M. P. A. ROY.

Lévis, 23 août 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'état de l'éducation dans les différentes écoles de mon district, pour l'année scolaire terminée le 30 juin dernier.

Il y a en tout cent écoles, dont 73 écoles élémentaires et 19 écoles modèles sous contrôle ; 2 écoles modèles et 4 académies indépendantes subventionnées, et deux écoles élémentaires non subventionnées. Toutes ces écoles ont été en opération durant l'année qui vient d'expirer, excepté deux écoles élémentaires dans St-Raymond, qui sont restées fermées faute de ressources suffisantes, et une à St-Bernardin, qui est aussi demeurée fermée à cause des malheureuses difficultés survenues entre les autorités scolaires et les contribuables à propos d'une maison d'école ; l'on m'assure que ces difficultés sont maintenant apaisées et que l'affaire est même définitivement réglée, ce dont je suis très heureux, vu que cela aura nécessairement pour résultat le rétablissement de cette école dont cette petite localité a si grandement besoin.

En comparant mes statistiques de 1888-89 avec celles 1887-88, je trouve, pour cette année, une augmentation de 311 dans le nombre des élèves qui ont fréquenté les classes, ainsi qu'une augmentation de 334 dans l'assistance moyenne.

Le nombre total d'élèves a été de 5,459, ce qui, réparti également dans les 97 écoles que j'ai visitées, donne une moyenne de 56 élèves par école,

contre une moyenne de 54 pour l'année dernière ; cette augmentation me paraît accuser un résultat progressif satisfaisant.

Je suis particulièrement heureux de dire que tous ceux qui enseignent dans les écoles modèles et les académies sont des mieux disposés et remplis du plus grand dévouement, c'est pourquoi je n'hésite pas à dire qu'ils méritent tous une mention spéciale à cause des efforts constants et énergiques qu'ils font dans le but d'obtenir des résultats qui soient de nature à leur assurer une place honorable parmi ceux qui dirigent des institutions du même genre. La plupart des écoles élémentaires sont également dirigées par des instituteurs de mérite et remplissant bien leurs devoirs, aussi les résultats obtenus dans ces écoles sont-ils satisfaisants.

Bien que la majeure partie des écoles de mon district soient en voie de progrès, il en est cependant un certain nombre qui laissent beaucoup à désirer sous plusieurs rapports. Cela provient généralement de ce que les autorités scolaires ne se montrent pas assez difficiles lorsqu'il s'agit d'engager des instituteurs ou des institutrices pour leurs écoles ; la personne qui offre ses services a-t-elle un brevet, c'est à peu près tout ce que l'on s'occupe de savoir ; quant à ses qualités personnelles, à ses aptitudes pour l'enseignement, l'on ne s'en occupe pas la plupart du temps, et ainsi l'on engage des personnes sans expérience dans l'art d'enseigner, c'est-à-dire sans aucune science pédagogique quelconque qu'il est cependant si nécessaire de connaître pour diriger une école avec succès ; l'on va même plus loin et assez souvent l'on engage pour institutrices de jeunes personnes qui n'ont pas de brevet et qui, dans la plupart des cas, n'ont pas le degré de science suffisant pour enseigner. Après cela faut-il s'étonner si certaines écoles sont médiocres et presque nulles.

Je désire attirer tout particulièrement votre attention, monsieur le Surintendant, sur le fait que dans certaines municipalités l'on n'agit pas en conformité des lois et des règlements scolaires, que l'on enfreint sur plusieurs points et des plus importants. Pour ne citer qu'un fait à l'appui de ce que j'avance, je mentionnerai le programme officiel d'études qui n'est pas suivi assez exactement dans un trop grand nombre d'écoles, où certaines matières, le dessin et l'agriculture par exemple, y sont ou entièrement mises de côté, ou bien enseignées dans une proportion très faible ; il y a encore d'autres matières, telles que l'histoire du Canada et la tenue des livres, qui sont enseignées dans presque toutes les écoles, il est vrai, mais dans une proportion si faible, que cela semble accuser une forte négligence.

En attirant votre attention sur ces faits, je n'entends pas jeter le blâme tout entier sur les titulaires des écoles qui sont généralement zélés, ponctuels à remplir leurs devoirs et presque toujours animés de la meilleure volonté du monde, car très souvent ce sont les parents qui sont les seuls blâmables, attendu qu'ils s'opposent à ce que leurs enfants apprennent ces matières pourtant si importantes.

Espérons que les nouveaux règlements adoptés par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique qui veulent qu'à l'avenir

une copie des règlements scolaires et du programme d'études soient gardées dans toutes les écoles sous contrôle, et qu'un tableau de l'emploi du temps préparé par l'instituteur ou par l'institutrice soit affiché dans chaque école, auront pour conséquence de régulariser l'enseignement et de faire disparaître tous les inconvénients qui se rencontrent si souvent, et qui entravent d'une manière considérable la marche progressive de l'instruction dans cette province.

Il m'est pénible d'avouer que les remarques sur lesquelles j'ai attiré votre attention dans mon rapport de l'année dernière à propos de la négligence qu'apportent les autorités scolaires de certaines municipalités en ce qui concerne la visite de leurs écoles, qu'elles sont obligées de faire deux fois par année, n'ont produit aucun effet, car ces mêmes autorités scolaires sont demeurées dans l'inaction, comme par le passé ; aucuns moyens ne sont capables de les réveiller de leur assoupissement et de les faire sortir de l'indolence où elles sont tombées, ce qui produit des résultats bien funestes. Il est inutile d'ajouter que c'est dans ces municipalités que l'on trouve les enfants les plus apathiques pour tout ce qui concerne la classe et où l'on constate le moins de progrès, malgré les efforts prodigieux des institutrices pour faire avancer leurs élèves.

Conformément au paragraphe 14 de l'article 13 des règlements scolaires, j'ai dû prendre des notes à chaque école afin de pouvoir classer d'une manière judicieuse les différentes municipalités de mon district, par ordre de mérite. Cette classification est comme suit : Ancienne-Lorette. Beauport, Charlesbourg, St-Ambroise et St-Augustin, avec la note *excellent*, ayant toutes conservé plus des neuf-dixièmes des points ; viennent ensuite les municipalités de Sillery, Ste-Foye, Cap-Rouge, St-Michel de Beauport, Ste-Jeanne de Neuville, Pointe-aux-Trembles et des Ecureuils, avec la note *très-bien*, ayant conservé les sept-dixièmes des points ; les municipalités de St-Raymond, de St-Basile, de Ste-Catherine et du Lac St-Joseph ont mérité la note *bien ;* mais les municipalités de Tewkesbury, Stoneham, Lac-Beauport et Bois de l'Ail, qui ont conservé moins que la moyenne des points accordés, n'ont que la note *médiocre.*

Tels sont, monsieur le Surintendant, les quelques détails que j'ai cru devoir ajouter à mon grand tableau statistique, afin de vous faire connaître de la manière la plus exacte possible l'état de l'instruction publique dans mon district d'inspection.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

P. A. Roy,

Insp. d'écoles.

M. P. J. RUEL.

St CHARLES, 26 juillet 188

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'anné expirée le 30 juin 1889.

Mon district d'inspection qui comprend les écoles catholiques de comtés de Shefford, Missisquoi, Brome et Stanstead, et de partie du comt de Bagot, contient 48 municipalités, dont 21 sous le contrôle des commis saires catholiques, 9 sous le contrôle des commissaires protestants et 1 sous le contrôle des syndics catholiques.

Les maisons d'éducation sont au nombre de 193, dont 169 sont cons truites en bois, 17 en briques et 7 en pierres.

Cette année il y a eu 192 écoles en opération : 8 écoles élémentaires d garçons, 6 écoles élémentaires de filles, 162 écoles élémentaires mixtes, 2 écoles modèles de garçons, 4 écoles modèles mixtes. Total des écoles sou contrôle, 182 ; les dix autres sont indépendantes et se composent d'un école élémentaire mixte, d'une école modèle de garçons, d'une académie d garçons et de sept écoles modèles de filles.

Les instituteurs sont au nombre de 26, dont 22 religieux, et les insti tutrices de 260, dont 82 religieuses et 40 laïques non brevetées.

Le nombre des élèves qui ont fréquenté les écoles s'élève à 7,640, don 3,742 garçons et 3,898 filles. Sur ce nombre il y a 118 protestants.

6,604 élèves ont fréquenté les écoles élémentaires,
886 " " " les écoles modèles,
150 " " " les écoles académiques.

Les progrès ont été très remarquables sur plusieurs matières du pro gramme d'études, notamment sur l'écriture, la grammaire, l'analyse logique les narrations, le dessin, les leçons de choses, l'agriculture, la tenue des livres, l'histoire sainte, l'histoire du Canada, le mesurage et l'algèbre comme vous pouvez vous en convaincre en comparant les statistiques de l'an dernier avec celles de cette année.

Pour répondre au désir du comité catholique du Conseil de l'Instruc tion publique qui demande que nous classions les municipalités scolaires par ordre de mérite, sur les sujets suivants : état des maisons d'école, des dépendances et des emplacements ; état du mobilier et des autres fourni tures scolaires (tableaux noirs, journaux de classe, cartes géographi ques, registres, etc.) ; mise en opération du cours d'études ; emploi des livres de classe approuvés ; traitements des instituteurs et leur mode de payement, je classe mes quarante huit municipalités comme suit :

Sur 100 points ont conservé 95 : Waterloo, diss., St-Romuald de Farn ham, Magog, diss. ; 90 : Stanstead, diss., Granby village, diss ; Roxton-

'alls; 76 : St-Valérien et Lawrenceville ; 70 : Coaticook, diss., Barnston, .iss., Knowlton, St-Damien de Bedford et Ste-Anne de Stukely ; 68: tukely-Nord; 66 : Ely-Sud et Notre-Dame des Anges ; 62 : St-Alphonse le Granby et Brome ; 60 : St-Théodore d'Acton, Ste-Cécile de Milton, Ste-'udentienne village, Granby canton, diss , et Hatley, diss. ; 58 : St-André l'Acton, St-Joachim de Shefford et Shefford, diss. ; 56 : Ste-Pudentienne, paroisse, Ely-Nord et West-Farnham, paroisse ; 55 : St-Armand-Ouest, diss. t Sutton, diss. ; 52 : Roxton, Shefford, St-Ignace de Stanbridge, diss.. St-Armand-Est, diss., Dunham village, diss., et Cowansville, diss. ; 50 : Farnham-Est, diss., Bolton-Est, Bolton-Ouest, Potton, Hatley et Acton-Vale; 45 : Farnham-Est ; 40 : Barnston et la municipalité dissidente du canton le Dunham ; 33 : Barford ; 30 : Stanbridge-Est, diss.

Je dois ajouter en remarque qu'on ne se sert en général que de livres approuvés, que les instituteurs sont bien payés et que le mode de payement suivi est très bon dans presque toutes les municipalités.

Le cours d'études n'est pas mis en opération et la plus grande partie les institutrices ne connaissent pas le programme d'études aujourd'hui en vigueur, ou bien n'enseignent pas telle ou telle matière sous prétexte que l'institutrice de l'année précédente ne l'enseignait pas, ou bien parce que les parents, ou même quelquefois les commissaires, ne veulent pas.

Le meilleur remède à ce mal serait de faire imprimer le programme d'études avec les notes pédagogiques qui l'accompagnent, ainsi que les règlements concernant les instituteurs et les élèves, et de les faire distribuer dans les écoles de la province : de cette manière aucun instituteur ne pourrait prétexter ignorance.

Les institutrices qui, cette année, se sont distinguées dans l'enseignement de toutes les matières du programme d'études autorisé sont Melles Aurélie Tétrault, Eliza Devin, Albina Lozeau, Noëllina Garceau, dans St-Théodore d'Acton ; Rosalie Bourbeau, Ismérie Desnoyers et Azilda Cartier, dans St-Valérien ; Joséphine Rocheleau, dans Ste-Cécile de Milton ; Cordélia Jetté, dans Stukely-Nord ; Lucie Frégeau, dans Ste-Anne de Stukely ; Euphrasie Allaire, à Lawrenceville ; Eugénie Peltier, dans Ely-Nord ; Zoé Proulx, dans Farnham-Est ; Mina L'Heureux, dans St-Armand-Est ; Rachel Perrin, dans St-Damien de Bedford, et Florence Duquet, dans Notre-Dame des Anges.

Je ne vous parlerai pas des écoles sous la direction des frères Maristes, des frères de Ste-Croix, des dames de la Présentation de Marie, des religieuses des SS.NN. de Jésus et de Marie, des dames Ursulines, des sœurs Marianites et des sœurs de St-Joseph, car tous ces religieux rivalisent de zèle pour la belle cause de l'éducation, et continuent de mériter les éloges que je leur ai décernés dans mes rapports précédents.

Je constate avec plaisir que Waterloo et Granby vont recevoir chacun, à l'automne, une colonie de frères Maristes pour y occuper les beaux édifices que les citoyens généreux de ces beaux et florissants villages viennent d'y élever sous la direction de leurs dignes curés, les révérends MM. Bernard et Gill.

Coaticook qui cependant n'a rien à désirer, puisque son école modèle de garçons est sous l'habile direction de M. Amable Porcheron, se propose aussi d'avoir des frères Maristes qui seront chargés de la direction de cette école que M. Porcheron doit bientôt abandonner pour raison de santé.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

P. J. RUEL,

Insp. d'écoles.

M. J. E. SAVARD.

CHICOUTIMI, 1er août 1889.

Monsieur le Surintendant.

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'année scolaire 1888-89.

J'ai le plaisir de vous faire remarquer que le nombre des élèves qui ont fréquenté les écoles cette année a augmenté de 447. Ce rapport, comme tous ceux qui l'ont précédé, démontre que le progrès se soutient et que l'éducation est mieux appréciée qu'autrefois. Il y a amélioration aussi dans le niveau des études. Beaucoup d'écoles élémentaires enseignent la plupart des matières qui forment le programme des écoles modèles. Il est difficile d'indiquer à l'avance quand l'éducation aura atteint tout le perfectionnement désirable, mais comme dit le proverbe anglo-saxon, " où il y a une volonté, il y a un moyen," et cette volonté est manifeste au Saguenay.

Les municipalités de ma circonscription sont au nombre de 28, comprenant 107 écoles élémentaires, 9 écoles modèles, deux académies de filles et un séminaire. Il y a de plus une école élémentaire, l'école des sauvages, maintenue par le gouvernement fédéral au moyen d'un octroi spécial de $150.00 par année.

3,869 élèves fréquentent les écoles élémentaires sous contrôle ; 64, l'école des sauvages ; 623, les écoles modèles ; 266, les deux académies et 105 le petit séminaire de Chicoutimi. Total des élèves, 4,927.

Sur ce nombre, 1,506 élèves épellent, 3,421 lisent bien, 4,763 écrivent, 4,804 étudient l'arithmétique et le calcul mental, 1,774 la grammaire, 226 l'analyse logique, 1,036 écrivent des lettres d'affaires, de bonne année, etc. et font des narrations, 970 apprennent la géographie, 118 la cartographie, 4,350 le dessin, 4,548 les leçons de choses, 1,216 la tenue des livres, 1,196 la correspondance commerciale, 1,646 l'histoire sainte, 980 l'histoire du Canada, 91 les histoires de France et d'Angleterre, 36 l'histoire des Etats-Unis, 40 l'histoire ancienne, 52 les belles-lettres, 19 la rhétorique, 12 la logique, 23 l'histoire naturelle, 1,382 l'agriculture, 11 la chimie et la physique, 66 le mesurage, 38 l'algèbre, 63 la géométrie, 7 la trigonométrie, 3 anglais étudient la langue française ; 293 français étudient la

langue anglaise ; 37 étudient le latin, 25 l'hygiène, 235 la couture et la broderie, 2,014 la musique vocale et 57 la musique instrumentale.

Le nombre des élèves étudiant l'histoire sainte a diminué de 14, et celui étudiant l'histoire du Canada, de 50 ; mais ce résultat est dû aux maisons d'éducation supérieure qui comptent, cette année, moins d'élèves étudiant ces deux branches. En revanche, on continue d'habituer l'enfant à rendre compte de ce qu'il lit et apprend ; de cette manière on exerce davantage le raisonnement et le jugement des élèves.

Je compte une diminution de 470 élèves étudiant l'agriculture. J'en attribue la cause à l'opposition que les parents font à l'enseignement de cette matière qu'un grand nombre de personnes considèrent inutiles, surtout pour les jeunes filles. Quant aux autres branches, il y a une augmentation notable.

Les écoles élémentaires sont toutes dirigées par des maîtresses laïques, excepté l'une des écoles de la ville de Chicoutimi, conduite par une Dame religieuse.

Les écoles élémentaires les mieux tenues, qui comptent des élèves qui ont appris toute l'arithmétique, le calcul mental, (annexe No 1, par F.-X. Toussaint), la grammaire, éléments et syntaxe, la géographie, l'histoire sainte, l'histoire du Canada, l'agriculture, l'art épistolaire, la tenue des livres, c'est-à-dire la manière de *tenir des comptes, faire des reçus, billets, etc.*, l'analyse grammaticale et un peu de dessin, sont celles de Melles Marie Gauthier, G. Boulet et Jane Harvey, dans la ville de Chicoutimi ; M. Tremblay. Joséphine Boulianne, Cédulie Lavoie, Emma Tremblay, Marie Savard et Virginie Lalancette, à Chicoutimi ; Suzanne Boivin et C. Tremblay, à Laterrière ; Anna Bergeron, à Jonquières ; A. Hudon et Kélie Tremblay, à Ste-Anne ; E. Duperré, à St-Fulgence ; M.-Lse. Gagné et Léda Minier, à St-Alphonse ; Marie Tremblay, à St-Bruno ; A. Labrie, à St-Joseph d'Alma ; Marie Plourde, à St-Jérôme ; Philomène Larouche et Léontine St-Pierre, à Hébertville ; Aurélie Paradis, à Roberval ; Sophie Larouche et E. Lindsay, à St-Prime, et A. Bouchard, à l'Anse St-Jean.

Il y a encore, dans chaque paroisse, un bon nombre de maîtresses qui tiennent des écoles sur un bon pied, mais dont les élèves sont moins avancés.

Quant aux éducatrices dont les résultats sont médiocres et même nuls j'en trouve une à Laterrière, à St-Fulgence, à Chicoutimi et à Jonquières, et trois à St-Jérôme.

L'académie des filles de Chicoutimi compte 140 élèves, augmentation 39. Cette maison d'éducation est très bien dirigée ; comme par le passé, elle donne pleine et entière satisfaction à tous les intéressés, et reçoit en retour un patronage toujours croissant.

Les commissaires de la ville de Chicoutimi ont confié aux religieuses une des écoles de la ville qui a été fréquentée par 126 élèves. Les succès obtenus sont des plus satisfaisants.

L'académie des filles de Roberval, conduite par les dames Ursulines, rend de grands services à la cause de l'éducation dans cette partie reculée

du comté en formant, chaque année, des sujets distingués qui réussissent généralement bien dans l'enseignement.

Le petit séminaire de Chicoutimi compte 105 élèves ; 63 sont dans le cours commercial et 42 dans le cours classique. Il y a six prêtres enseignants, aidés de dix ecclésiastiques. Le cours classique est aussi complet que dans les meilleures institutions de ce genre. Le révérend M. Ambroise Fafard, ami dévoué de l'éducation, en est toujours le supérieur, et le révérend M. E. Lapointe en est le directeur.

Cet établissement plongé l'année dernière dans la douleur la plus profonde par la perte de son fondateur, feu Sa Grandeur Mgr D. Racine, est passé sous l'œil vigilant de Sa Grandeur Mgr L N. Bégin. Cet illustre évêque aussi éminent par le caractère que par le talent est un travailleur plein de zèle pour l'éducation qui jettera de l'éclat sur cette institution ; car à tous les dons qui distinguaient la précoce maturité de sa jeunesse, il joint les fruits d'une expérience de plusieurs années consacrées à l'éducation. Le patronage élevé de Mgr Bégin laisse donc entrevoir pour le séminaire de Chicoutimi un avenir fécond en bons résultats ; c'est une puissance pour cet établissement comme pour toutes les institutions sous son contrôle et pour tout le Saguenay.

Les écoles modèles sont dirigées par des institutrices, excepté celle du village de Roberval qui est sous les soins de M. Simard, élève de l'école normale Laval. C'est une bonne école de garçons. L'examen que j'y ai fait m'a donné satisfaction. Sur 55 élèves, 10 suivent le cours modèle.

Les écoles modèles d'Hébertville et de Bagotville soutiennent toujours leur bonne réputation ; 22 élèves suivent le cours modèle à Hébertville, et 33 à Bagotville.

Celles de Laterrière, Jonquières, Ste-Anne et St-Alexis, donnent d'assez bons résultats. Dans toutes les écoles modèles mixtes, il y a une assistante. Ces écoles rendent de grands services dans les paroisses où elles sont établies ; et je désirerais que dans chaque autre municipalité de mon vaste district d'inspection on y trouvât une école modèle.

La moyenne des traitements des institutrices des écoles modèles mixtes, y compris le montant de l'évaluation des avantages découlant de leur position, tels que le logement, le chauffage, etc., est de $200,75 par année. L'instituteur de Roberval reçoit $250,00.

Les maîtresses des écoles élémentaires sous contrôle reçoivent en moyenne, par année, dans la ville de Chicoutimi $175,00, et ailleurs $105,47.

Les maîtresses non brevetées, sans compter les assistantes, sont au nombre de vingt-cinq ; elles sont tolérées pour les raisons indiquées dans mes rapports précédents.

L'enseignement de la lecture, de l'écriture, de la géographie, du calcul et de la grammaire est toujours l'objet de ma plus grande surveillance ; j'ai la satisfaction de constater, chaque année, des progrès satisfaisants.

Le nouveau catéchisme est adopté dans presque toutes les écoles, et est enseigné régulièrement tous les jours.

Les commissaires s'acquittent généralement de leurs devoirs avec exactitude. Le matériel des classes subit, chaque année, de grandes améliorations, et un grand nombre de vieilles maisons sont réparées ou remplacées par de nouvelles plus confortables et mieux aérées.

Les comptes des secrétaires-trésoriers sont tenus d'après la méthode officielle et d'une manière honnête. Les municipalités dont les arrérages de cotisations sont les plus élevés sont celles de St-Alexis, St-Jérôme, et Ouiatchouan. A St-Jérôme, les maîtresses sont mal payées.

Les récompenses que je donne dans chaque classe aux élèves qui ont obtenu le plus grand nombre de points, stimule leur zèle et crée toujours beaucoup d'émulation. Je suis d'opinion que ces récompenses sont d'une nécessité indispensable pour obtenir des succès marquants, tout en procurant aux élèves des lectures agréables et instructives.

Je vous remercie des portraits de Sa Grandeur Mgr D. Racine, que j'ai reçus par l'entremise du révérend M. A. Fafard. Le nom de feu Sa Grandeur est si profondément gravé dans les cœurs que tous les élèves, *à l'exception d'un seul*, ont préféré cette photographie à mes plus beaux livres. Il serait à désirer que plusieurs centaines de ces photographies fussent encore répandues dans le comté.

Les municipalités pauvres qui méritent l'aide supplémentaire sont : Bourget, St-Charles, Normandin, St-Méthode, St-Félicien, St-Gédéon de Grandmond, St-Bruno, St-François de Sales, St-Joseph d'Alma, St-Cœur de Marie, St-Cyriac, St-Fulgence et l'Anse St-Jean.

Aucune école n'a été en opération au Cap-à-l'Ouest, faute d'organisation.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. E. SAVARD,

In p. d'écoles.

M. M. T. STENSON.

WOTTON, 12 août 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année scolaire 1888-1889.

Comme le tableau des statistiques que je vous ai transmis à la fin du mois dernier vous donne tous les renseignements requis sur le nombre des municipalités, des maisons d'école, des instituteurs et des institutrices, des élèves et des matières enseignées, ainsi que sur les salaires payés, il est inutile de donner de nouveaux détails sur ces sujets.

D'un autre côté, mes bulletins d'inspection vous font connaître intimement le fonctionnement de chaque école que j'ai visitée, l'état de la maison d'école et des dépendances, les aptitudes de l'institutrice, la

méthode d'enseignement et l'état des finances, ainsi que la manière dont les commissaires et les secrétaires-trésoriers s'acquittent de leurs devoirs respectifs dans chaque municipalité.

Il ne me reste donc que quelques remarques générales à ajouter en faisant la comparaison entre les résultats obtenus l'année dernière et ceux de cette année.

L'année dernière, j'avais 55 municipalités, dont 37 étaient sous le contrôle des commissaires catholiques, 11 sous le contrôle des commissaires protestants ou mixtes, et 7 sous contrôle de syndics catholiques. Ces 55 municipalités contenaient 232 écoles élémentaires, 6 écoles modèles sous contrôle, 5 écoles modèles indépendantes, 1 académie de garçons, 1 académie de filles et 1 collège classique. Le nombre total des élèves fréquentant ces institutions était de 8,650.

Cette année, je compte 56 municipalités, 239 écoles élémentaires, 5 écoles modèles et 1 académie de garçons sous contrôle avec 5 écoles modèles, 1 académie de filles et un collège classique indépendant. Le nombre total des élèves cette année est de 8,975.

J'ai fait tout mon possible pour visiter toutes ces écoles, mais je ne puis dire que j'ai fait tout ce que j'aurais aimé à faire pour rendre ces visites fructueuses, car le temps m'a manqué pour donner les instructions nécessaires dans beaucoup d'écoles tenues par des institutrices inexpérimentées et manquant de connaissances pédagogiques.

Je suis heureux de constater, par les rapports de mes confrères inspecteurs, que je ne suis pas seul à demander des congrès pédagogiques, car je vois avec plaisir qu'il y en a plusieurs qui sont de mon avis. Je suis particulièrement flatté des remarques de MM. T. Beaulieu et B. Lippens sur ce sujet. Le témoignage de M. Lippens, qui a déjà montré beaucoup de zèle en établissant des cours spéciaux dans son district d'inspection, doit être d'un grand poids en faveur de l'adoption du système que j'ai eu l'honneur de vous suggérer il y a déjà plusieurs années. Permettez-moi de citer ici un extrait du rapport de ce dernier pour l'année 1887-88 :

" Je désire vivement, avec M. Stenson, l'organisation de cours spé-
" ciaux de pédagogie pendant les vacances. Il serait impossible de trouver
" un moyen plus efficace, plus économique et d'une exécution plus facile.
" Je suis autorisé à dire de la part de certaines communautés religieuses
" qu'elles se chargeront volontiers d'héberger à des conditions minimes les
" jeunes personnes qui désireraient suivre ces cours."

Inutile de dire que j'approuve, en son entier, le contenu de ce paragraphe.

Sans en avoir demandé l'autorisation spéciale des communautés religieuses de mon district d'inspection, je puis ajouter que l'on peut compter d'une manière certaine sur leur concours, car elles se sont montrées, en toutes occasions, très bien disposées à favoriser tout mouvement ayant pour but l'avancement de l'instruction et de l'éducation.

Je dois dire, à l'appui de ce qui précède, que si je ne visite pas plus souvent les pensionnats des révérendes Dames de la Congrégation de Sher-

brooke et de Richmond, c'est parce que le temps me manque pour le faire, car les révérendes supérieures de ces institutions m'ont réitéré l'invitation la plus cordiale de faire l'examen de toutes les classes de ces institutions. Je dois en dire autant de la communauté des sœurs de la Charité de St-Ferdinand d'Halifax.

Je concours aussi pleinementdans l'opinion de M. Nantel au sujet de la conférence des inspecteurs d'écoles dont il fait mention dans son rapport de l'année dernière.

A toutes règles générales il y a des exceptions, mais je suis heureux de pouvoir rendre le témoignage aux commissaires d'écoles de cette partie du pays qu'il est rare de trouver parmi eux des hommes qui ne sont pas en faveur de l'avancement de l'instruction. Ils ne sont pas tous également capables et à plusieurs il manque les moyens pécuniaires pour atteindre le but cherché, mais tous ont le désir de voir progresser les écoles sous leur direction.

Les secrétaires-trésoriers sont aussi dévoués et intelligents et les comptes se tiennent d'une manière convenable et souvent très bien.

A l'exception de quelques paroisses, où il existe des raisons spéciales qui les empêchent de s'en occuper activement, MM. les curés activent le zèle des commissaires et des instituteurs et aident de leur puissant concours l'avancement des écoles dans leurs paroisses respectives. Je dois à tous ces révérends messieurs de sincères remercîments pour le bon accueil qu'il me font et pour leur précieux concours qui rend souvent la tâche de l'inspecteur moins ardue et ses efforts plus effectifs.

Pour résumer l'appréciation générale des 56 municipalités dont mon district est composé, je dirai que sous le titre *excellentes* je place les écoles de la cité de Sherbrooke et de la ville de Richmond. Sous celui de *très bonnes*, celles du village de Windsor-Mills et de la municipalité de Wotton. Toutes les autres, sans être exactement sur le même pied, peuvent être classées comme *bonnes*, car le plus ou moins d'avancement que l'on constate dans ces différentes municipalités n'est pas dû au manque de vouloir, mais bien aux circonstances incontrôlables qui se rattachent toujours aux pays nouveaux, comme le sont la plupart de nos cantons.

Il y aurait bien une couple de municipalités sur les confins de ce district qui ne pourraient pas être comparées avantageusement avec les autres, car on y tient encore aux petits salaires et un tant soit peu à l'ancienne routine, mais ces défauts disparaissent et en peu d'années ces localités pourront rivaliser avec leurs voisines sous le rapport du progrès dans l'enseignement.

En terminant, je vous pris d'agréer, en votre qualité de président du Conseil de l'Instruction publique, mes remercîments pour le bon accueil dont ce corps distingué a bien voulu honorer ma demande d'une division de mon district d'inspection. J'espère que le gouvernement trouvera le moyen sous peu d'agir sur la recommandation qui lui a été faite à ce propos, non-seulement dans mon intérêt personnel, mais en-

core plus dans l'intérêt des écoles de cette grande et importante division territoriale auxquelles ils m'est impossible de rendre tous les services d'une inspection régulière et souvent répétée.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

M. T. STENSON,

Insp. d'écoles.

M. A. TANGUAY.

ROXTON-FALLS, 29 juillet 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel concernant les écoles de mon district d'inspection pour l'année finissant le trente juin dernier.

Le nombre des municipalités scolaires inclus dans mon district s'élève à vingt-quatre, mais la loi n'a été mise en vigueur que dans vingt-trois, parce que les contribuables de la municipalité de St-Zacharie (Metgermette) n'ont pu, malgré leur bonne volonté, fournir un montant suffisant pour y faire fonctionner la loi Cet état de pauvreté est exceptionnel et a été causé par la perte de la dernière récolte.

Ces vingt-trois municipalités renferment en totalité cent quatre-vingts écoles élémentaires sous contrôle fréquentées par 5,598 élèves ; cinq écoles modèles fréquentées par 379 élèves ; une académie de garçons fréquentée par 162 élèves ; deux écoles modèles indépendantes subventionnées fréquentée par 43 élèves ; trois académies de filles (couvents) fréquentées par 243 élèves, et une école modèle indépendante non subventionnée fréquentée par 28 élèves.

Le nombre total des élèves qui ont fréquenté ces cent quatre-vingt-douze institutions de tous genres est de 6,453, avec une assistance moyenne de 4,709.

Il y a augmentation de seize dans les écoles élémentaires sous contrôle, mais cette augmentation est due en grande partie aux faits qu'on a ajouté trois municipalités nouvelles à celles qui composaient mon district d'inspection lors de ma nomination le vingt-deux novembre 1887.

Je regrette d'avoir à constater que cette augmentation de travail, de voyages et par conséquent de dépenses, n'a pas été compensée jusqu'ici par la moindre augmentation dans mon traitement.

Vous constaterez que, d'après ce dernier rapport, il se trouve une école modèle de moins dans la municipalité de St-Sylvestre. L'école dite "Beaurivage" qui était sous la direction d'une institutrice munie d'un diplôme d'école modèle, est tombée cette année sous la direction d'une institutrice qui n'a qu'un certificat de capacité.

J'ai vu avec plaisir que mes suggestions au sujet des bâtisses, de l'ameublement, des fournitures classiques, etc., ont été suivies dans les municipalités de St-Victor, St-Evariste, St-Séverin, St-Côme, St-George, St-Joseph et dans quelques autres paroisses. Il reste encore beaucoup à faire dans ce sens dans un bon nombre de municipalités où les moyens pécuniaires manquent encore plus que la bonne volonté. Il faut parcourir toutes ces nouvelles et pauvres municipalités pour bien comprendre combien il est difficile, pour ne pas dire impossible, que les écoles soient fréquentées avec régularité et pourvues de tout le matériel nécessaire pour en assurer le succès.

La grande et riche paroisse de St-François est menacée de perdre l'école modèle indépendante, tenue par M. J. Morin, qui a produit d'excellents résultats. MM. les commissaires paraissent peu disposés à mettre cette école sous leur contrôle et à s'assurer les services d'un autre instituteur compétent en lui allouant un salaire convenable. Dans cette municipalité, on paraît tenir plus à la quantité qu'à la qualité. Il y a dix-neuf écoles élémentaires sous contrôle et sur ce nombre dix sont tenues par des institutrices non diplômées. Il y aurait là pourtant une bâtisse très convenable pour établir une école modèle sur un bon pied.

La municipalité de St-Elzéar n'a rien fait pour sortir de l'état d'infériorité où elle semble se complaire depuis quelques années. On remet d'année en année la tâche, assez facile pourtant dans une paroisse où les moyens ne manquent pas, de se conformer aux exigences de la loi, quant au mode de perception des cetisations et à la tenue générale des écoles. Le fait qu'il y a manque de bonne volonté devient évident quand on voit ce qui se fait dans une petite municipalité comparativement pauvre, voisine de St-Elzéar, où tout ce qui a trait à l'éducation est sur un pied très convenable.

Des trois municipalités qui ont été ajoutées à mon district d'inspection, deux laissent beaucoup à désirer sous tous les rapports, ce sont les municipalités de St-Adrien d'Irlande et de Leeds-Sud.

La municipalité scolaire de St-Côme de Kénébec a fait construire deux bonnes maisons d'école et MM. les commissaires m'ont paru disposés à se conformer à la loi et à se mettre sur un pied d'égalité avec les municipalités voisines.

L'académie des frères des Ecoles chrétiennes de Ste-Marie est florissante, grâce à l'habile direction du révd Frère Néréus et à l'excellence de l'enseignement qu'on y donne d'une manière de plus en plus pratique. Plusieurs élèves sortis de cette académie occupent des positions avantageuses dans le commerce et font honneur à l'institution qui les a formés.

L'école modèle indépendante subventionnée de St-Joseph dirigée par M. Nérée Tremblay a donné un résultat très satisfaisant. Espérons que l'encouragement que reçoit cet instituteur lui permettra de donner plus d'extention à son enseignement et que l'école qu'il dirige avec tant d'habileté sera de plus en plus appréciée par les parents qui tiennent à don

ner à leurs enfants une instruction pratique qui les mettra en position d'exercer des emplois dans le commerce ou dans l'industrie.

Les trois académies de filles (couvents) et l'école modèle mixte (couvent) de St-Sylvestre dirigées par des dames religieuses reçoivent toujours un encouragement qui témoigne en quelle haute estime sont ces institutions auprès des populations environnantes.

Le nouveau couvent des sœurs de la Charité de St-Joseph est une superbe bâtisse à trois étages, partie en brique et partie en pierre, qui fait honneur à la localité et qui permettra de recevoir un plus grand nombre d'élèves que l'ancienne maison détruite par un incendie il y a quelques années.

J'ai fait l'inspection des comptes des secrétaires-trésoriers de ma division et les ai trouvés tenus d'une manière généralement satisfaisante.

La diffusion dans les municipalités du nouveau Code de l'Instruction publique aura pour effet de mieux faire connaître à MM. les commissaires leurs devoirs et leurs pouvoirs et par là même de les mettre en mesure de remplir plus efficacement leur charge si importante. Ils y verront que c'est pour eux une obligation de faire régulièrement la visite des écoles confiées à leur direction, obligation malheureusement trop négligée dans plusieurs municipalités.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A. TANGUAY,

Insp. d'écoles.

M. A. TÉTREAULT.

LOUISEVILLE, 30 août 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'état des écoles de mon district d'inspection.

Ce district comprend vingt-deux municipalités qui comptent cent vingt-cinq institutions de tous genres : cent huit écoles élémentaires, douze écoles modèles, quatre académies et un collège classique. Dix de ces institutions sont indépendantes.

Toutes les institutions indépendantes supérieures sont dirigées par des ordres religieux, et elles méritent bien l'encouragement et la bonne réputation dont elles jouissent. Mille élèves reçoivent, dans ces diverses maisons, une solide instruction et une excellente éducation.

Les académies sous contrôle, qui sont le " High-School " et l'académie des frères des Ecoles chrétiennes, à Trois-Rivières, sont deux établissements dont cette ville retire de grands avantages. La dernière est surtout utile à la classe pauvre qui a le double avantage d'y faire instruire et très

bien élever ses enfants. Ces deux institutions comptent sept cent vingt élèves.

Les écoles modèles sous contrôle comptent sept cent cinquante élèves, et elles donnent toujours des résultats satisfaisants. Deux de ces écoles sont excellentes. Ce sont celle de Louiseville, dirigée par M. Maurice Deléglise, et celle de Maskinongé, conduite par M. Evariste Béland. Ce dernier est porteur d'un diplôme académique de l'école normale Laval et, de même que le premier, fait honneur au corps enseignant. L'école modèle de Ste-Ursule dirigée par M. F.-X. Dejarlais mérite aussi une mention honorable. Les autres écoles modèles, dirigées par des institutrices laïques, se ressentent un peu de l'infériorité relative des filles pour la conduite des garçons, mais elles ne laissent pas d'être bien tenues et de donner satisfaction.

J'ai peu de changement à signaler dans les écoles élémentaires dont le plus grand nombre progressent, lentement peut-être, mais sûrement.

La paroisse de Maskinongé est à la tête de toutes les municipalités de ce district pour ses écoles élémentaires prises dans leur ensemble. Deux de ces écoles sont tenues par des hommes capables et dévoués, et la plupart des autres sont entre les mains d'institutrices diplômées pour école modèle de première classe. Les maîtres d'école sont ici bien rémunérés et, pour cette raison, les commissaires peuvent toujours faire un bon choix.

Les municipalités de Ste-Ursule, Rivière-du-Loup, St-Léon, St-Justin, Pointe-du-Lac, St-Didace comptent aussi, mais en plus petit nombre, de très bonnes écoles élémentaires.

Le nombre des élèves étudiant les diverses matières du programme d'études est satisfaisant, si l'on tient compte du peu de temps que les enfants, surtout les garçons, passent à l'école. Pour le dessin, j'ai fait l'essai dans quelques écoles de la " Méthode nationale " (Templé) et j'ai constaté que cette méthode inspirait plus de goût aux enfants pour cette branche d'instruction. Je me propose de continuer l'épreuve l'an prochain.

Les maisons d'école ont été tenues en bon état et plusieurs bâtisses nouvelles ont été construites dans des conditions qui ne laissent rien à désirer. J'en ai remarqué une à Maskinongé, finie le printemps dernier, qui est bien la meilleure maison d'école de toutes celles des campagnes de mon district. Je dois dire ici que le secrétaire-trésorier de cette municipalité n'est pas étranger aux progrès constants des écoles de cette florissante paroisse.

Le mobilier scolaire s'améliore, mais pas aussi économiquement ni aussi sûrement que si l'inspecteur avait l'autorité nécessaire pour imposer une forme propre de mobilier. On rendrait assurément service aux municipalités si on les mettait dans l'obligation de construire ce mobilier d'après une forme déterminée.

Les écoles et les élèves sont assez bien fournis de ce qu'il leur faut, sauf quelques rares exceptions. Je suis d'opinion que le globe devrait faire partie du mobilier scolaire dans toute école où la géographie doit être enseignée, ce qui est d'ailleurs exigé par les nouveaux règlements scolaires.

Les cotisations ont été payées assez régulièrement partout, pour ne pas laisser souffrir les maîtres. Je n'ai reçu nulle part de plainte à ce sujet.

Les secrétaires-trésoriers tiennent leurs comptes honnêtement et suivant la méthode voulue par la loi. Un seul tient mal ses livres, mais c'est par défaut de connaissance et je n'en trouve pas d'autre pour le remplacer.

Je constate une tendance à abaisser les salaires des instituteurs, par suite du grand nombre de jeunes filles qui sortent chaque année des nombreux couvents de mon district bien préparées à l'enseignement, et par suite aussi de la compétition qui existe entre les membres du corps enseignant.

Quatorze institutrices sans diplôme ont été employées cette année dans les differentes municipalités de mon district. La municipalité la plus affligée sous ce rapport est celle de St-Barnabé. Cinq écoles sur les sept de cette paroisse ont été confiées à de jeunes filles sans diplôme, au grand détriment des enfants. Pourtant il y a dans mon district un nombre plus que suffisant d'institutrices diplômées pour toutes les écoles en opération.

Je tiens à insister sur le fait que, presque toujours, lorsqu'on demande au Surintendant la permission d'engager une institutrice sans diplôme, on fait valoir des raisons qui n'existent pas.

Je dois, avant de terminer, rendre aux membres du corps enseignant de ce district le témoignage que tous, à l'exception de trois, ont rempli leurs devoirs suivant la mesure de leurs forces. Si plusieurs n'ont pas réussi dans leur tâche, c'est par manque de connaissances ou d'habileté ; leur bonne volonté n'a pas été en défaut.

Je crois, Monsieur le Surintendant, que si l'on tient compte de la faible rémunération accordée aux membres du corps enseignant de ce district, on doit être assez satisfait du progrès des écoles.

Telles sont les remarques que j'ai cru devoir ajouter aux bulletins que je vous ai transmis dans le cours de l'année relativement à chaque école.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A. TÉTREAULT,

Insp. d'écoles.

M. Wm THOMPSON.

(*Traduction.*)

KINNEAR'S MILLS, 25 juillet 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel de l'année finissant le 30 juin 1889. Je regrette de n'avoir pu l'envoyer, ainsi que mes statistiques, à l'époque ordinaire.

J'ai souffert, pendant le mois de mars dernier, d'une attaque de pleu-ésie, causée par un refroidissement et je n'ai pu, par cela même, travail-er autant que j'en avais l'intention. J'ai pu, toutefois, visiter une fois outes les écoles de mon district d'inspection, et deux fois quelques-unes l'entre elles.

Mon district comprend cette année les comtés de Wolfe, Compton t Stanstead, à l'exception de Magog.

Il y a dans ce district deux cent deux écoles, dont cent quatre-vingt-nze ont été ouvertes pendant l'année. Ces 191 écoles sont classées comme uit ; deux collèges, *The Stanstead Wesleyan College* et *The Compton Ladies College* (que je n'ai pas cités dans mes statistiques) ; une académie, sept coles modèles, cent quatre-vingts écoles élémentaires et une école indé-endante non subventionnée. Le total des présences a été de quatre mille uatre cent trente-cinq, soit une augmentation de soixante et un seule-nent depuis l'année dernière.

La moyenne des présences a été de trois mille deux cent soixante et ne, ou de soixante-treize pour cent, soit une légère amélioration sur année dernière.

Il y a eu très peu de changements dans ce district en ce qui regarde a direction des écoles. La durée d'ouverture des écoles, pendant l'année ernière, varie de trois à dix mois.

La plupart des municipalités suivent encore la vieille coutume de iviser l'année scolaire en deux termes, d'été et d'hiver, de quatre mois hacun. Dans quelques endroits les écoles sont ouvertes cinq mois en hiver t trois mois en été.

Dans la municipalité de Stanstead (qui a trente-trois écoles) les insti-uteurs ont été choisis à condition d'ouvrir leurs écoles le 1er sep-embre et de les tenir ouvertes pendant huit mois, mais les parents et 'autres personnes se sont tellement opposés à cet arrangement qu'il a fallu n revenir, dans plusieurs districts, aux termes d'été et d'hiver.

Dans Compton, très peu d'écoles ont été ouvertes pendant les mois 'hiver. Quand j'ai visité cette municipalité au mois de juin dernier, j'ai ouvé dix-huit écoles ouvertes, et très peu d'élèves dans quelques-unes 'entre elles. La durée des engagements varie de trois à cinq mois. Il y a ne excellente maison d'école dans cette municipalité, à " Moe's River."

Le nombre des écoles de district, dans Barnston, est de vingt-huit, soit ne augmentation de une depuis l'année dernière. On a construit dans ce istrict une bonne nouvelle école. A Barnston Corner, M. J. N. Jenks a irigé une bonne école, divisée en deux départements.

Quatre nouvelles écoles ont été construites dans mon district pendant année, trois pour remplacer celles qui avaient été brûlées et une dans un ouveau district scolaire. Je puis dire qu'un progrès très sensible a été it dans la plupart des écoles.

Les instituteurs prennent généralement pour guide de leurs travaux programme des études approuvé, et le temps qu'ils accordent à chaque atière est réglé d'après un tableau.

Quant au mobilier des écoles, des cartes, etc., on a fait très peu de progrès et je ne puis citer qu'une exception, la municipalité de Dudswell. Les commissaires d'écoles de cette localité ont fourni dernièrement à toutes leurs écoles les cartes convenables.

Seuls, les livres approuvés par le conseil de l'Instruction publique sont généralement en usage dans les différentes municipalités ; quelques livres américains ont été trouvés dans quelques écoles de districts situées près de la frontière des Etats-Unis.

A peu d'exceptions près, les instituteurs sont payés à la fin de leur engagement et ne sont pas obligés d'attendre (sauf dans la municipalité de Barnston).

Le traitement le plus élevé payé à un instituteur est de $1,300. Le plus haut pour les institutrices est de $350. Le traitement moyen des institutrices est de $136 pour huit mois.

Les secrétaires-trésoriers ont généralement les capacités nécessaires pour s'acquitter de leurs devoirs et leurs comptes sont audités une fois par an.

J'ai cité l'école de Beebe-Plains comme étant une école modèle, bien que je ne sois pas certain qu'elle ait été placée sur la liste.

Les écoles de Barnston Corner, Sawyerville et Dixville sont classées parmi les écoles élémentaires. Cependant on enseigne dans ces écoles des matières d'école modèle et on emploie deux instituteurs dans chacune de ces écoles.

Voici le classement des municipalités sur les points suivants :

1o. Durée et division de l'année scolaire ;
2o. Etat des maisons d'école et de leur emplacement ;
3o. Mobilier, tableaux noirs, etc. ;
4o. Cours d'études ;
5o. Usage des livres de classe approuvés ;
6o. Traitement des instituteurs et mode de paiement.

EXCELLENT.

Coaticook, Waterville, Beebe-Plains, Stanstead-Plain et Dixville.

BIEN.

Lac Mégantic (village), diss., Eaton, Dudswell, Bury, Hatley, Clifton Est, Clifton, diss., Stanstead, Compton, Newport, Lingwick Westbury, Winslow-Sud, Hampden, Barford, diss., Barnston, Ham-Sud.

PASSABLE.

Whitton, Marston, Hereford, diss., Auckland.

Espérant que ce rapport, joint aux bulletins d'inspection et au tableau des statistiques que je vous ai déjà transmis, sera suffisant pour vous faire connaître l'état de l'instruction dans mon district.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

WM. THOMPSON,
Insp. d'écoles.

M. T. TREMBLAY.

(*Gaspé.*)

GRANDE-VALLÉE, 1er juillet 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les affaires scolaires du comté de Gaspé pour l'année 1888-89.

Ci-après suivent les noms des municipalités qui, en conformité aux règlements, se trouvent classées par ordre de mérite. Ainsi, un mot seulement sur ces différentes municipalités où MM. les commissaires se proposent, avec plus ou moins d'empressement, de se conformer aux dispositions du nouveau Code de l'Instruction publique, de même qu'aux règlements du comité catholique du conseil de l'Instruction publique.

PERCÉ.—A Percé, la commission scolaire, très régulière dans son administration, était présente aux derniers examens ; un de ses membres très empressé a pris note du matériel faisant défaut afin de le compléter. Cinq bonnes institutrices bien payées se trouvent dans cinq écoles bien tenues. Monsieur le secrétaire qui ne craint pas de montrer ses livres a lui-même insisté sur la nomination d'un auditeur compétent ; je dis à dessein *compétent*, car cette nouvelle exigence de la loi, appelée sous plusieurs rapports à produire un bien immense, se réduirait à rien, sinon en quelque chose de pire, en nommant des incapables, des nullités, des parents intéressés !

BARRE-À-CHOIR.—A Barre-à-choir, l'école soumise à l'intelligente direction de Melle Ellen E. Sexton a fait un pas considérable vers le mieux. MM. les commissaires et les contribuables, aidés de leur excellent curé, ont fort apprécié cet état de choses. Il est question d'ouvrir une nouvelle école à une distance assez considérable du fleuve. Nul mieux que M. Lawrence tient ses livres de comptes ; les finances sont en bon état.

GRANDE-RIVIÈRE —Une neuvième école est tout présentement mise en opération dans cette municipalité où l'on compte plus de six cent trente enfants de cinq à seize ans, nombre suffisant pour douze écoles. Les moyens actuels ne permettent pas d'ouvrir un aussi grand nombre d'écoles, malgré l'appréciation bienfaisante de la corporation qui sait évidemment encourager les institutrices compétentes, puisque trois sont munies du brevet d'école modèle. Dans ces circonstances, il est fort regrettable que l'école modèle, pour un moment fréquentée par des élèves tous très jeunes, se trouve privée de l'allocation accordée à cette classe d'institution, lorsque les élèves les plus avancés des autres arrondissements ne sauraient, sans aucune modification, laisser une institutrice également qualifiée. Grâce aux institutrices munies du brevet voulu, il y a dans cette municipalité, bien que non groupés dans la même institution, le nombre d'élèves exigés par les règlements pour mériter une subvention sur les fonds de l'Education supérieure. La tenue des livres de comptes par M. Alp. Couture,

secrétaire-trésorier, ne laisse rien à désirer. Les institutrices sont bien payées, de bons auditeurs sont nommés, et la somme des arrérages est relativement peu considérable.

Cap-Désespoir.—En outre du traitement payé à quatre institutrices compétentes, cette municipalité s'est imposé la lourde obligation de construire successivement quatre maisons d'école ; c'est beaucoup, sinon trop. Quoique les comptes soient bien tenus, il y a toutefois dans l'état des finances, eu égard aux dépenses de construction, un certain état de gêne qui ne peut que bientôt s'améliorer. J'espère que le nouveau secrétaire, M. Thomas Ahern, qui est très diligent, ne manquera pas de faire tous ses efforts pour percevoir la cotisation qu'il est très opportun d'exiger en août et septembre, surtout avec le plus grand nombre des contribuables qui n'ont que très peu ou rien à craindre de la contrainte légale. Cette municipalité qui a le mérite d'avoir formé bon nombres d'institutrices, d'ailleurs dans les conditions requises, devrait avoir une école modèle.

Ste-Adélaïde de Pabos.—Il y a trois écoles à Ste-Adélaïde, mais il en faudrait quatre et même cinq si les moyens le permettaient. J'ai avisé le secrétaire-trésorier, qui n'aime pas sa charge, de faire auditer ses livres de comptes, et de presser fortement la perception de la cotisation à temps opportun. La somme des arrérages me paraît quelque peu considérable.

Douglas.—Douglas compte quatre bonnes écoles ; mais l'accord désirable ne règne pas,soit parmi les contribuables, soit parmi les commissaires. Pour une affaire quelconque, je crois qu'on se plaît à faire appel à une foule de petits préjugés. Depuis un temps relativement court, on a trouvé bon de changer sept ou huit fois de secrétaire. Etait-ce toujours pour le mieux, pour le plus grand bien ?—C'est donc grâce aux institutrices, à la bonne tenue de leurs écoles, au zèle ardent de M. le curé Gillis, que Douglas mérite la place qu'il occupe dans la classification de mérite.

Gaspé, Baie-Sud (*Bassin*).—Les dissidents du Bassin ne peuvent, à moins d'une aide considérable, avoir plus d'une école en opération. Eu égard à la décentralisation, à la dissémination des contribuables, qui ne peuvent en grand nombre jouir du bienfait de l'école, c'est avec la plus grande difficulté que les syndics parviennent à percevoir la cotisation : il faut une grande somme de courage et de persévérance pour y parvenir. La maison d'école propre et bien terminée est bâtie sur le terrain de la fabrique. M. le curé Van de Moortel prête à l'institutrice, dans l'accomplissement de sa tâche, un habile et généreux concours. Les livres de comptes sont très bien tenus, grâce à l'aide dont le secrétaire-trésorier a le bon esprit de s'entourer. D'avance, je sollicite une allocation spéciale pour cette localité.

Rivière-au-Renard.—Ici, les écoles sont bonnes, très bonnes ; mais la corporation inquiète, turbulente et même embrouillée dans ses affaires, laisse beaucoup à désirer ; elle aussi est frappée d'un certain *cauchemar* au sujet des secrétaires. Tout en condamnant un nouvel officier, les commissaires cherchent les moyens, avouables ou non, d'en persécuter un

ancien. Je verrai à ce que les livres de comptes soient mis à la disposition d'auditeurs compétents.

Grande-Vallée-Est.—Cette localité, bien que très limitée, soutient une bonne école Les livres de comptes sont bien tenus, l'institutrice bien payée. Il n'est pas dû d'arrérages, si ce n'est par un contribuable entêté qui ne veut payer qu'à un huissier ou au shérif. La commission se conforme aux règlements.

Grande-Vallée.—Grande-Vallée a une école en opération fréquentée par vingt élèves. L'institutrice est payée régulièrement ; les livres de comptes, fidèlement tenus, n'accusent pas d'arrérages. Ici, je trouve absurde et intolérable que, pour quinze à vingt enfants, on achète, presque tous les ans, pour sept à dix piastres de livres. Je me demande pourquoi tant de livres dans ces écoles où les enfants ont à peine le temps d'apprendre *un peu* à lire, écrire et calculer. Je ne puis en revenir lorsque je rencontre un de ces petits, âgés de huit à douze ans, chargé d'un long sac rempli de livres. Je plains secrètement le titulaire. A ce sujet, je me permettrai d'ajouter que trop souvent quelque contribuable qui paie de soixante et quinze à quatre-vingt dix centins de cotisation, reçoit en retour une piastre et plus en livres ; c'est inique, surtout à Gaspé où la plus grande aisance règne souvent chez le jeune et hardi pêcheur que la loi n'atteint que rarement faute de propriété immobilière, tandis que le vieillard usé qui possède un petit coin de terre paye seul les taxes scolaires et autres.

Petit-Pabos.—Cette petite localité qui ne cesse d'avoir une bonne école souffre quelque peu de la non résidence du secrétaire-trésorier. Les livres de comptes, bien tenus, accusent une certaine somme d'arrérages. J'ai tout spécialement recommandé aux commissaires de suivre les règlements relativement au matériel de l'école. J'ai résolu d'écrire à toute commission scolaire que je ne puis donner aucun certificat au sujet de l'obtention de l'aide supplémentaire, à moins que les arrérages soient entièrement perçus.

New-Port.—New-Port a trois bonnes écoles en opération ; il en faudrait quatre, peut-être cinq, selon le désir de plusieurs personnes qui, comme toujours, préfèrent crier que de payer. On demande une école, mais que MM. les commissaires trouvent ailleurs le moyen de bâtir une maison et de payer une institutrice ! Les livres de comptes sont tenus avec exactitude et précision par M. le curé St-Laurent qui, ne serait-ce qu'à cet égard, mérite les plus grands éloges. Melle Luce Dumont, ancienne institutrice qui enseigne depuis près de vingt ans, désire depuis quelque temps demander sa pension, ce que je lui conseille de faire, car elle est véritablement épuisée.

Anse-au-Griffon.—Depuis longtemps déjà quelqu'un parle d'une troisième école à l'Anse-au-Griffon, mais ce ne saurait être que dans un avenir éloigné si l'on en juge d'après la population qui semble décroître depuis que le règne de l'émigration est en vogue sur une grande échelle. MM. les commissaires ont reçu le Code de l'Instruction publique et ils

devront nécessairement s'y conformer en tout, spécialement en ce qui a trait à la nomination d'auditeurs. On ne prélève pas suffisamment pour payer à temps les institutrices et les dépenses contingentes. Ici, encore il y a eu beaucoup trop de démêlés au sujet des livres de comptes ; que M. le secrétaire actuel profite de ce qui est arrivé à ses prédécesseurs.

Cap-des-Rosiers.—Le Cap a trois bonnes écoles en opération, c'est-à-dire autant qu'il est en état d'en soutenir. M. A. Foley, secrétaire habile et dévoué, s'occupe depuis longtemps de faire changer de site la maison d'école de l'arrondissement No 2 qui n'est plus central. Les esprits sont généralement si froids lorsqu'il s'agit d'éducation, que M. le secrétaire-trésorier, en y mettant beaucoup d'énergie, n'a pas encore pu les stimuler, toutefois un mouvement favorable est tout présentement plus accentué. Bien qu'il y ait une certaine somme d'arrérages, les livres de comptes sont bien tenus et à la disposition d'auditeurs. Le secrétaire tient à son bureau des livres de classe qu'il vend au prix coûtant. Cette méthode, fort judicieuse, est bien propre à modifier une abusive prodigalité, conséquence d'une jalouse et sordide avarice.

Mont-Louis.—Deux écoles sont en opération à Mont-Louis, et les affaires sont depuis longtemps irréprochablement administrées. M. A Poitras a été de nouveau, à ma grande satisfaction, nommé secrétaire-trésorier. Ce monsieur a plus que tout autre le temps et peut-être aussi les aptitudes nécessaires pour cette charge dont les fonctions deviennent de plus en plus compliquées. Un secrétaire instruit, intègre et intelligent, n'en déplaise à quelqu'un, est un officier rigoureusement indispensable à toute corporation qui désire régulièrement fonctionner. Les arrérages sont peu élevés.

Cloridormes.—Cette municipalité a trois écoles en opération. Le fait d'avoir une école de plus et d'avoir, depuis peu, bâti deux nouvelles maisons a considérablement affecté l'état des finances qu'on ne saurait rétablir qu'en augmentant la répartition, ce que j'ai conseillé de faire. Les livres sont correctement tenus. Les institutrices n'ont pu être payées complètement au terme de leur engagement.

Rivière a la Martre.—A Rivière à la Martre, la corporation se plaît dans la bonne régie de son école et dans le bon fonctionnement de la loi. Le plus avare en fait de louanges ne saurait mesquiner à l'égard de M. le président, Jean Gauthier, dont le mérite est fort apprécié par ses collègues commissaires, et par tous les contribuables. L'existence d'une école dans cette petite localité (5 ou 6 contribuables), est en partie due à ses services. Les livres de comptes, très bien tenus, établissent clairement qu'il n'y a pas un centin d'arrérages. L'institutrice est totalement payée. Inutile de dire que la commission se conformera aux règlements.

Rivière-Madeleine.—Des trois écoles qui ont tout d'abord été mises en opération à Rivière-Madeleine, il n'y en a plus qu'une, celle de l'arrondissement No 1. La suspension du chantier " Ross ", survenu en même temps qu'un certain défaut de pêche, a été cause d'un dépeuplement qui a produit cet effet. Toutefois, il est décidé que l'arrondissement No 2

devra avoir une institutrice au commencement de la prochaine année scolaire. Le secrétaire tient bien les livres de comptes. Le matériel faisant défaut à l'école a été recommandé. Il y a des arrérages dans les arrondissements qui n'ont pas eu de classe.

York.—A cause d'un désagrément entre l'institutrice et les contribuables, l'école de cette municipalité a été peu fréquentée. M. le secrétaire, Sulton LeBoutillier, instruit et dévoué, tient avec exactitude les livres de comptes ; les finances sont en bon état. La maison d'école est aussi tenue dans un très bon état. Messieurs les syndics, eu égard au petit nombre des contribuables, ne reçoivent que quelques chelins de subvention ; ainsi il n'est que juste de les favoriser d'une aide supplémentaire.

Roseville.—L'école de Roseville est mieux tenue et plus fréquentée qu'auparavant. Le secrétaire-trésorier se fait un honneur de bien tenir ses livres de comptes ; il exige que des auditeurs soient nommés. J'ai tout spécialement recommandé de procurer à l'école le matériel voulu.

Cap-aux-Os.—Messieurs les commissaires, de même que leur secrétaire-trésorier, s'intéressent au bon fonctionnement de la loi. Les finances sont en bon état. Le matériel voulu sera fourni à la classe.

St-Pierre de la Malbaie.—Les dissidents de cette localité soutiennent aussi bien que possible leur école. La population est peu dense et peu favorisée sous le rapport de la fortune. Le secrétaire-trésorier tient en bon ordre les livres de comptes, accomplit avec vigilance tout ce qui a trait à la classe : l'existence de l'école est en grande partie due à ses soins. Le mobilier scolaire exigé par les règlements sera fourni à la classe.

St-George de la Malbaie.—Bien qu'il y ait à St-George beaucoup de bonne volonté de la part de M. le secrétaire, et des sacrifices assez considérables de la part de certain contribuable, je n'ai pas été depuis longtemps satisfait de cette école qui est très mal fréquentée. Les institutrices ne font à bien dire qu'y passer. Les progrès sont très médiocres.

Rivière-a-Lapierre.—Détachée de Mont-Louis, il n'y a pas bien longtemps, cette petite localité a une bonne école en opération, grâce à l'aide reçue de votre département et à l'énergie du secrétaire-trésorier, qui a dû surmonter les obstacles créés par quelque *savant* qui s'obstinait à ne pas payer sa cotisation.

Bonaventure.—L'école de cette municipalité se tient toujours avec le même ordre et sous la même direction. MM. les commissaires conjointement avec leur secrétaire font très bien leurs devoirs. Les finances sont en bon état. Le nouveau Code de l'Instruction publique ne manquera pas de recevoir une sérieuse et favorable attention.

Petit-Cap.—L'école du Petit-Cap, où il y a peu d'entente, donne peu de satisfaction. L'an dernier, la classe était dirigée par une bonne institutrice munie d'un brevet de capacité. Elle a été remplacée par une autre institutrice très jeune n'ayant pas de diplôme.

Anse-a-Valeau.—MM. les commissaires, de même que le secrétaire, sont bien disposés à employer tous les moyens à leur disposition pour

faire fonctionner leurs écoles. Cependant cette municipalité est tellement pauvre qu'elle a absolument besoin d'une aide supplémentaire. Eu égard aux circonstances et au degré d'avancement des élèves, les règlements scolaires recevront la plus sérieuse attention.

Anse-Pleureuse et Rang St-Paul.—Ces deux municipalités n'ont pu, faute d'institutrices, tenir leurs écoles en opération d'une manière régulière.

Marsouis.—Messieurs les commissaires de Marsouis ont tout présentement à se repentir de n'avoir pas suivi les conseils que je leur ai donnés de construire une maison convenable avant de mettre l'école en opération, de manière à n'avoir à la fois qu'une cotisation à payer. On a cru plus sage d'en agir autrement. Les commissaires se trouvent actuellement avec un traitement et un loyer à payer, une mauvaise maison à réparer et une maison même à bâtir ; quelqu'un, par un zèle outré, veut que tout marche ensemble : moyen infaillible de n'avoir rien du tout. La jeune institutrice qui a eu la direction de cette école a bien fait son devoir et conséquemment est digne d'une bonne recommandation.

Petite-Vallée.—Enfin, depuis le quinze de juin dernier, Petite-Vallée a une école en opération ; l'institutrice qui en a pris la direction réunit des qualités qui me font espérer en de grands succès, ce qui est fort désirable, et pour elle-même, et pour la population qui en a tant besoin.

Pointe-a-la-Frégate.—La classe, pour quelque temps suspendue, va être ouverte prochainement sous la direction de Melle M. L. Bélanger. MM. les commissisaires désirent faire les choses convenablement.

Claude-Arbour —Après avoir, par la voix des journaux, fait la demande d'une institutrice, M. Timothée Auclair, secrétaire-trésorier, a reçu, entre autres applications, celle d'une Delle Albertine Duberger, de Pointe-au-Pic, Malbaie. Cette personne, après avoir été engagée, a prétexté une maladie dans sa famille et ne s'est pas rendue à Claude-Arbour, causant ainsi un tort considérable aux commissaires qui ont dû, à grands frais, annoncer de nouveau dans les journaux pour avoir une institutrice.

Haldimand.—Un peu à cause de la pauvreté des contribuables, beaucoup faute de cœur et de bonne volonté, Haldimand n'a pas eu cette année d'école en opération. M. le curé Gillis a, en faveur de cette école, épuisé ses ressources pécuniaires. J'ose espérer qu'elle sera de nouveau et sous peu mise en opération. En tout cas, un nouvel effort sera fait, la cotisation sera payée au désir de la loi et, moyennant une aide, la dissidence ne sera pas abandonnée.

Cap-au-Renard.—En égard à un dépeuplement soudain, Cap-au-Renard se trouve réduit à trois familles qui en attendent d'autres dans le cours de l'été. La population actuelle est de vingt-cinq âmes.

Grande-Grève.—La nouvelle municipalité dissidente est maintenant organisée. Les syndics désirent au plus tôt mettre une école en opération. M. Cyrille Cassivi, secrétaire-trésorier, m'a paru très intéressé à faire exécuter la loi régulièrement.

GROS-MORNE.— A ma seconde visite, j'ai été quelque peu étonné d'entendre quelqu'un de cette localité parler d'école. Il n'y a pas de commissaires actuellement, et cette municipalité demande une organisation complète.

En terminant ce bref résumé sur l'administration et l'état de chaque municipalité, c'est avec un profond sentiment de vérité que je cite les quelques mots qui suivent faisant partie de votre dernier rapport : " Il faut " tenir compte du peu de temps que les enfants de nos campagnes peu- " vent donner à leur instruction, et du fait qu'ils ne fréquentent générale- " ment l'école que pendant le temps strictement nécessaire pour y appren- " dre les premiers éléments de l'instruction et beaucoup même pour jus- " qu'au jour seulement où ils font leur première communion. "— Evidemment, c'est le fait tel qu'il existe. La presque totalité des enfants n'ont que bien juste le temps d'apprendre d'une manière plus ou moins imparfaite à lire, écrire et calculer. Ainsi, les exigences du programme d'études ne sauraient être remplies que par les élèves qui aspirent à devenir instituteurs ou qui se proposent d'aller plus tard compléter leur instruction dans les institutions supérieures. Ce qui précède jette quelque lumière sur la principale cause de la lenteur de l'instruction populaire.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

T. TREMBLAY,

Insp. d'écoles.

M. T. TREMBLAY.

(*Charlevoix.*)

BAIE ST-PAUL, 16 août 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année scolaire 1888-89.

Mon tableau statistique fait voir qu'il y a soixante-treize écoles élémentaires, cinq écoles modèles et trois académies.

Sur ce nombre, soixante-sept écoles élémentaires, cinq écoles modèles et une académie de garçons sont sous contrôle ; deux académies de filles sont indépendantes subventionnées, et six écoles élémentaires sont indépendantes non subventionnées.

Le personnel enseignant de ces différentes maisons d'éducation se divise comme suit :

4 instituteurs et 93 institutrices ; 4 instituteurs brevetés de l'école normale Laval ; 7 institutrices brevetées de l'école normale Laval ; 60 institutrices brevetées des bureaux d'examinateurs ; 10 institutrices religieuses ; 16 institutrices laïques non brevetées.

La moyenne des traitements des instituteurs a été de $241 00, et le salaire moyen des institutrices, de $62.00.

Des deux académies de filles, l'une est dirigée par les dames de la Congrégation, et l'autre par les sœurs de Charité. Ces deux couvents continuent de donner aux jeunes filles une bonne instruction et une éducation soignée. En général, les élèves répondent par leur application et leur conduite au dévouement et au zèle de ces bonnes religieuses.

L'académie de garçons est dirigée par deux instituteurs et une institutrice qui remplissent leur mission avec beaucoup de zèle et d'habileté. Cette école se maintient toujours sur un très bon pied.

Les écoles modèles sont bien dirigées. Elles ont, comme par le passé, continué de marcher dans la voie du progrès. Les matières du programme d'études y sont enseignées avec succès

Il y a trois écoles élémentaires de filles, et toutes les autres sont des écoles mixtes. Elles sont dirigées par des institutrices laïques, à l'exception de deux qui sont sous la direction de deux religieuses. Je suis heureux de constater beaucoup de progrès dans la plupart de ces écoles, surtout dans l'enseignement des différentes matières du programme

En comparant le grand tableau statistique de l'année dernière avec celui de cette année, l'on constate dans certaines matières l'augmentation suivante :

Grammaire.....	138	d'augmentation.
Géographie,.....	370	"
Dessin,.....	475	"
Leçons de choses.....	757	"
Histoire sainte.....	865	"
Histoire du Canada..	518	"
Agriculture	465	"

J'ai remarqué avec satisfaction qu'un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices s'efforcent d'exercer le jugement des élèves en leur donnant l'enseignement d'une manière plus pratique.

Le plus grand obstacle aux progrès de quelques écoles est, sans contredit, la trop grande perte de temps de la part des élèves, et la malheureuse habitude des parents de les retirer trop vite de la classe. Généralement on retient les enfants à la maison aussitôt la première communion faite ; et c'est pourtant à l'âge de dix à douze ans qu'ils sont en état de profiter des explications du maître ou de la maîtresse.

Les écoles sous contrôle ont été fréquentées par 2,810 élèves, et les écoles indépendantes par 349, ce qui donne un total de 3,159 élèves. L'assistance moyenne a été de 2,512.

En examinant le tableau statistique de l'année dernière, on s'aperçoit d'une petite diminution dans la fréquentation générale des écoles, mais cette diminution s'explique par le fait que sept écoles ont été fermées durant le cours de cette année. Trois l'ont été par le manque de ressources suffisantes, trois autres faute d'un nombre suffisant d'élèves, et la septième, qui était une petite école élémentaire indépendante, a été abandonnée pour toujours, je crois.

Le matériel des écoles laisse encore à désirer dans plusieurs municipalités ; mais j'espère qu'à mesure qu'il faudra le renouveler, l'on se conformera aux exigences des règlements scolaires.

Dans quelques municipalités, MM. les commissaires d'écoles négligent encore de faire les examens voulus par la loi ; dans d'autres, ils font coïncider leur examen avec la visite de l'inspecteur.

Presque tous les secrétaires-trésoriers tiennent leurs comptes d'après la méthode officielle ; ils les font examiner et accepter par les commissaires, et les soumettent ensuite à une assemblée publique, comme la loi l'exige.

J'offre avec plaisir mes remerciements à MM. les curés qui visitent les écoles de leur paroisse, pour les services inappréciables qu'ils rendent à l'éducation en surveillant l'instruction religieuse et en encourageant les élèves par leurs conseils paternels et quelquefois même par des récompenses qu'ils savent distribuer avec intelligence.

Je remercie de plus toutes les autres personnes qui ont bien voulu m'honorer de leur appui et de leur concours dans l'accomplissement des nombreux et importants devoirs de ma charge.

Les livres de récompense que j'ai reçus ont été distribués conformément aux instructions du département. Ces récompenses produisent toujours un très bon résultat et créent une grande émulation parmi les élèves.

Je désirerais bien, moi aussi, voir entre les mains des institutrices l'excellent traité de pédagogie publié par Mgr l'évêque de Rimouski. Elles y apprendraient quelles sont les qualités nécessaires à l'instituteur ; elles y apprendraient les divers modes d'enseignement, les meilleurs moyens de parvenir au succès dans la direction d'une école ; enfin elles y apprendraient que, pour être bonne institutrice, il faut une vocation spéciale.

Un autre livre que je désirerais bien voir aussi entre les mains des institutrices, c'est le " Recueil de leçons de choses, " par M. J.-B. Cloutier.

Avant de terminer ce rapport, je me fais un devoir de vous recommander, M. le Surintendant, comme ayant réellement besoin de l'aide supplémentaire, les municipalités de St-Placide, Callières, De Salles, St-Hilarion, la Petite-Rivière et St-Urbain.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

THS. TREMBLAY,

Insp. d'écoles.

M. G. S. VIEN.

LAUZON, 10 août 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport de fin d'année pour 1888-89.

Je considère, monsieur le Surintendant, qu'il serait oiseux d'entrer dans ce rapport tous les détails qui concernent mon district d'inspection, vu que je suis tenu de vous transmettre un bulletin, sur chaque école, aussitôt que la visite en a été faite.

Un court résumé suffira donc pour clore le travail de cette année.

Je crois pouvoir vous affirmer que, pendant l'année qui vient de finir, j'ai fait ce qui était possible pour faire exécuter la loi scolaire et les prescriptions du comité catholique ; je ne puis vous assurer que j'aie toujours réussi, cependant je ne désespère pas encore et je me hâte de vous dire que souvent j'ai trouvé, chez les administrateurs locaux, d'heureuses dispositions qui encouragent pour l'avenir.

28 municipalités sont contenues dans mon district ; 175 personnes, dont 4 religieux, 7 religieuses et 164 institutrices laïques enseignent dans les écoles élémentaires à 5,576 élèves, dont la présence moyenne est de 3,922

Je compte 12 écoles modèles sous contrôle ayant un personnel de 23, dont 5 religieux, 4 religieuses, 2 instituteurs et 12 institutrices, enseignant à 945 élèves, dont la présence moyenne est de 816.

Pour compléter ces détails, il me reste à vous dire qu'il y a encore une académie sous contrôle fréquentée par 248 élèves, ayant pour institutrices 2 religieuses et 3 institutrices laïques ; 5 académies indépendantes sous la direction de 52 religieuses et une institutrice laïque, fréquentées par 870 élèves, dont la présence moyenne est de 767 ; enfin, un collège classique donnant l'instruction à 333 élèves, et dont le nombre des professeurs est de 28.

Il m'est agréable de constater que les maisons d'éducation supérieure ont continué à donner de bons résultats. Mes rapports avec les personnes préposées à la direction de ces institutions ont toujours été sur le pied de la plus grande cordialité.

Parmi les écoles élémentaires, il en est plusieurs qui rendent de grands services ; mais, par contre, plusieurs sont de parfaites nullités. Selon moi, les causes qui contribuent à ce triste résultat sont : 1o le choix peu judicieux des titulaires, les commissaires n'ayant jamais en vue autre chose que de payer un salaire ridicule ; 2o l'insouciance de plusieurs commissaires d'écoles en matières d'éducation.

On peut considérer encore comme contribuant à donner à certaines écoles un caractère de nullité : 1° le manque d'assiduité, soit par suite de l'indifférence des parents ou de leur pauvreté ; 2o la rigueur de nos longs

hivers ; 3o le refus souvent obstiné des parents de fournir les livres et les cahiers nécessaires ; 4o en certains cas, la défense faite aux institutrices, par les parents, d'enseigner certaines branches que les enfants pourraient apprendre convenablement.

Dans mes précédents rapports, j'ai cru devoir soumettre quelques moyens de remédier au mal dont souffrent nos écoles, et, comme mon opinion n'a pas changé, je ne crois pas devoir y revenir cette année.

Cours d'études.

Le cours d'études tel que formulé n'est pas encore assez compris par la plupart des instituteurs et institutrices pour être partout mis en opération, et je suis d'avis qu'il se passera plusieurs années avant qu'il reçoive son entière application.

Cependant, sans suivre l'ordre du cours précité, les branches les plus usuelles, telles que la lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, l'histoire sainte, la géographie, etc., etc., sont enseignées dans la plupart de nos écoles. On compte même, bien que cela ne soit pas obligatoire, 1,779 élèves d'origine française qui se livrent à l'étude de l'anglais.

Inutile de vous dire, M. le Surintendant, que le catéchisme est enseigné avec autant de soin que possible. Toutefois j'ai remarqué que là où les autres branches sont faibles, l'enseignement du catéchisme est plus que médiocre.

Maisons d'école.

Certaines administrations scolaires n'apportent pas tout le soin voulu lorsqu'il s'agit de reconstruire ou de réparer les maisons d'école. Au nombre des plus obstinées se trouve celle de St-Bernard qui, pleine de son importance, fait fi des prescriptions du comité catholique. De nouvelles nominations opèreront peut-être un changement pour le mieux.

Mais, M. le Surintendant, je suis heureux de vous signaler la ville de Lévis comme étant l'autre extrême et occupant le premier rang. Toutes les maisons d'école sont en bon ordre et offrent aux élèves tout le confort désirable. Cet état de choses fait assurément honneur à la direction éclairée de cette municipalité. Depuis une couple d'années, au delà de $9,000.00 ont été dépensées pour l'amélioration des maisons d'école seulement.

Qu'il me soit permis, en passant, d'offrir au digne président de cette municipalité, M. le curé Gauvreau, mes plus sincères félicitations.

La municipalité du village de Lauzon mérite aussi une mention honorable ; l'édifice qu'elle possède atteste hautement la générosité du révérend E. Fafard qui a bien voulu s'inscrire, comme donateur, pour la somme de $4,000.00.

Je terminerai ces remarques par un personnage dont le désintéressement est non moins grand que celui de ceux qui précèdent, je veux dire M. le curé Godbout, de St-Romuald. Ce révérend monsieur semble n'oublier qu'une chose : son immense dévouement et le bien qu'il fait autour de lui. Aussi, n'est-ce pas sans crainte de lui causer quelque surprise que je mentionne son nom dans ce document public.

Vous trouverez sans doute, M. le Surintendant, mes notes sur ce sujet incomplètes, mais vous vous rappellerez en même temps que je suis relativement nouveau dans ce district, et que tenant à ne pas avancer des faits dont je ne sois absolument certain, je préfère attendre pour vous signaler ce qui encore donne quelque espoir pour l'avenir.

Maintenant, il me reste à classer les municipalités comme le veut l'article 14 des règlements du comité catholique et je le ferai aussi fidèlement que possible, cette classification n'en étant pas une de complaisance mais de justice :

COMTÉS.	MUNICIPALITÉS.	Maisons d'école.	Mobilier et fournitures.	Mise en opération du cours d'études	Livres approuvés.	Traitements et mode de paiement.
Lévis	St-Joseph	4—5	5—5	5—5	5—6	3—4
"	N.-D. Lévis, (paroisse)	5—6	5—6	5—6	5—6	6—8
"	Lévis, (ville)	5—6	5—6	5—6	5—6	6—8
"	St-Télesphore	5—5	5—5	5—6	5—6	6—8
"	St-David	5—6	5—6	5—6	5—6	6—8
"	Village Bienville	5—5	5—5	5—6	5—6	5—5
"	Sault	5—5	5—5	5—5	5—6	5—6
"	St-Romuald.—New-Liverpool	5—5	5—5	5—5	5—6	5—6
"	Village Lauzon	5—6	5—6	5—6	5—6	5—5
"	St-Romuald, Etchemin	5—6	5—6	5—6	5—6	5—6
Dorchester	St-Isidore	4—5	4—5	4—5	5—6	5—5
Lévis	St-Etienne	3—4	3—4	3—4	5—5	3—4
"	St-Jean-Chrysostôme	5—5	5—5	5—5	5—6	5—5
"	St-Lambert	4—5	3—4	4—5	5—6	5—6
Dorchester	St-Bernard	3—4	3—4	3—4	5—6	3—4
"	Ste-Hénédine	5—5	4—5	5—5	5—6	5—5
"	Ste-Marguerite	4—5	4—5	4—5	5—6	5—5
Lévis	St-Henri	4—5	4—5	4—5	5—6	3—4
"	St-Nicolas	5—5	5—5	5—5	5—6	5—6
Dorchester	St-Anselme	4—5	4—5	4—5	5—6	5—5
"	Ste-Claire	4—5	4—5	4—5	5—6	5—6
"	St-Malachie	4—5	4—5	4—5	5—6	5—5
"	St-Léon Standon	4—5	4—5	4—5	5—6	5—5
"	Standon	4—5	4—5	4—5	5—6	4—5
"	Ste-Germaine	5—5	4—5	4—5	5—6	5—5
"	Ste-Justine	5—5	4—5	4—5	5—6	4—5
"	St-Odilon	5—5	4—5	5—5	5—6	5—5
"	St-Edouard	4—5	5—5	5—5	5—6	5—5

Cette manière de classer les écoles ne répondant pas entièrement à l'état de choses de mon district, par exemple : entre *bien* et *médiocre*, *assez bien* étant quelquefois plus juste, je me suis permis d'insérer entre 5 à 5 et 4 à 5, 5 à 5.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

G. S. VIEN,
Insp. d'écoles.

APPENDICE No II.

RAPPORTS SUR LES ECOLES NORMALES.

ECOLE NORMALE LAVAL

QUÉBEC, 2 juillet 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'état et les progrès de l'école normale Laval pendant l'année scolaire 1888-89.

Notre école normale a donné ses cours à 139 élèves : 79 élèves institutrices et 60 élèves instituteurs.

Dans le département des élèves institutrices, 77 ont fini l'année Sur ce nombre, 68 ont reçu un brevet de capacité : 31 pour école modèle, 37 pour école élémentaire.

Dans le département des élèves instituteurs, 52 ont fini l'année. Sur ce nombre 41 ont reçu un brevet de capacité : 7 pour école académique, 13 pour école modèle, et 21 pour école élémentaire.

En résumé, 139 élèves ont fréquenté l'école et 109 ont reçu un brevet de capacité.

Les écoles annexes ont été fréquentées par 349 enfants : 258 filles et 91 garçons.

L'année qui vient de se terminer a été témoin des regrets sincères que le départ de Sa Grandeur Monseigneur L. N. Bégin, évêque de Chicoutimi, a causés à tout le personnel enseignant et enseigné de l'école normale Laval. Une personnalité aussi remarquable à tous égards ne pouvait passer dans notre maison sans imprimer un mouvement de progrès à tous les rouages de l'administration ; en quittant notre école, elle ne pouvait nous laisser indifférents

Le séjour de Monseigneur L. N. Bégin à l'école normale Laval a été marqué au coin de l'activité la plus grande et la plus intelligente. Homme aux vues larges et droites, il a su, en maintenant haute et ferme son autorité, se concilier l'affection et le respect des professeurs et des élèves. L'état florissant des finances est dû à son esprit des affaires et à cette attention scrupuleuse qu'il savait donner aux moindres détails de la recette et de la dépense.

Appelé à lui succéder, j'ai pu apprécier mieux que personne les services immenses rendus par Sa Grandeur à notre maison, et je suis heureux de les reconnaître publiquement. Je me ferai un devoir de suivre les traces de ce vénérable prélat et de profiter encore de ses conseils. C'est le plus sûr moyen de me rendre utile à l'institution que j'ai l'honneur de diriger.

Nous avons eu la douleur de perdre deux de nos élèves les plus distingués. Le premier, Joseph Catellier, natif de St-Valier (Bellechasse), venait de remporter le prix du Prince de Galles et rehaussait des talents

supérieurs par une conduite exemplaire. Une maladie de quelques jou le ravissait, le 13 juillet dernier, à l'affection de ses parents et à l'adm ration de ses amis. Le second, Déméré Giguère de St-Ferréol (Mon morency), moins remarquable par ses talents, ne cédait en rien au jeu Catellier et pour les vertus morales et pour cette modestie, pleine charmes, qui rendait sa société extrêmement agréable. Quoique malad il voulut commencer son cours de première division, mais il lui fall bientôt céder à la force des circonstances, et quelques mois après sa sort de l'école, en février dernier, il expirait tranquillement au sein de famille bien-aimée.

Je n'ai que des louanges à donner à Messieurs les professeurs. To jours empressés à se rendre utiles, ils n'épargnent ni leurs peines, ni leu sacrifices. Leur expérience et leur science des méthodes m'ont aidé pui samment à atteindre le but des écoles normales.

Les rapports que j'ai eus avec les révérendes Dames Ursulines o été on ne peut plus agréables Je ne pourrai jamais assez louer leur d vouement, et leur habileté dans l'art d'élever les jeunes personnes e justement admirée par tous ceux qui s'intéressent à la cause de l'éduc tion.

La conduite des élèves des deux départements a été excellente et travail très sérieux Aussi est-ce avec regret que nous avons laissé parti ces jeunes gens et ces jeunes personnes. La bonne volonté qu'ils mettaie à notre service dans l'intérêt de leur instruction et de leur éducation, spontanéité de leur soumission parfaite, et l'attachement qu'ils manife taient pour leur *Alma Mater* avaient formé entre eux et nous des lien qu'on ne brise pas sans un vrai chagrin. C'est de grand cœur que je so haite à tous ces anciens élèves bonheur et succès.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

TH. G. ROULEAU, Ptre,
Principal.

ECOLE NORMALE McGILL.

(*Traduction.*)

MONTRÉAL, 25 juin 1889.

Monsieur le Surintendant,

A la clôture de la trente-troisième année de l'école normale McGil j'ai l'honneur de vous informer que le nombre total des élèves pendan l'année a été de 102 élèves-maîtres, dont cinq jeunes gens et quatre-ving dix-sept jeunes filles. Quatre jeunes gens ont suivi les cours d'académi trente-neuf jeunes filles et un jeune homme les cours d'école modèle, cinquante-quatre jeunes filles et quatre jeunes gens les cours élémentaire

Parmi les élèves de l'école, quarante-quatre ont obtenu des diplômes cole élémentaire, trente-six des diplômes d'école modèle, et deux des plômes d'académie de première classe. En outre, conformément aux gles spéciales du comité protestant du conseil de l'Instruction publique, atorze diplômes d'académie de première classe et un de deuxième classe t été donnés. Soit donc un total de quatre-vingt quinze diplômes donnés es instituteurs, par cet établissement. pendant l'année courante.

Depuis la fondation de l'école en 1857, 2,101 diplômes ont été donnés ,439 personnes ; diplômes élémentaires 1,205 ; diplômes d'école modèle, 5, et diplômes d'académie, de différents classes, 200. Le nombre de rsonnes ayant obtenu des diplômes d'académie de première classe est 39.

Nos rapports avec les universités ont été plus fréquents par suite du nsport de notre classe d'académie à ces institutions. Comme on reçoit s étudiantes au McGill, toutes nos élèves d'académie y sont entrées, is j'espère que le temps n'est pas éloigné où plusieurs de nos élèves ofiteront des avantages qui leur sont offerts aussi par le collège Bishop. nnée dernière nous étions peu préparés au transport de nos classes cadémie. Il en est résulté que sur cinq élèves passés directement de cole normale à l'université, quatre seulement ont suivi les cours de cadémie et que le cinquième s'est retiré presque immédiatement. Deux nos élèves de l'année dernière ont passé les examens intermédiaires à niversité et ont reçu des diplômes d'académie de première classe, et ux autres, avec honneurs, ont également reçu des diplômes du plus haut gré. Cette année nos élèves sont mieux préparés aux études de l'uni-rsité, et le collège McGill lui-même, par ses dispositions si libérales a ndement facilité l'entrée dans cette institution aux élèves de notre le normale, sans pour cela diminuer en rien le droit qu'il possède de endre les mesures nécessaires pour en éloigner quiconque n'est pas nvenablement préparé L'école normale doit surtout à l'université McGill ux privilèges, en ce sens que cette université accepte les examens de la sse d'école modèle de l'école normale comme équivalents aux examens ntrée, et qu'elle accorde un grand nombre d'exemptions de frais aux diants des classes d'académie.

Les travaux de l'année dernière ont été très satisfaisants et je ne puis 'exprimer mon approbation entière au sujet de l'esprit d'émulation des ves et des professeurs. Le professeur Parmelee a parfaitement réussi et nme professeur et comme maître d'études, pendant la première année il vient de passer à l'école normale ; et j'espère obtenir de lui, à l'ave-, les meilleurs résultats. Le français, le dessin et le chant ont été en-gnés avec soin. Par son enthousiasme communicatif, sa persévérance, l'affection et le respect de ses élèves, non moins que par ses qualités urelles et remarquables, madame Cornu a, plus que je ne pouvais l'es-er, fait naître chez ses élèves anglaises le désir de connaître et de par-cette langue si claire, si harmonieuse et si délicate qui est celle de plupart des citoyens de cette province. Melle Green a obtenu d'excel-ts résultats dans ses classes de dessin. Je mentionnerai surtout l'ha-

bileté des élèves à dessiner d'après modèle, en perspective et dans l'usag de la sépia pour ombrer J'espère que Melle Green sera élevée au rang d professeur associé et recevra une augmentation de traitement.

A part de l'enseignement du chant par la notation ordinaire, que M Fowler continue avec une persévérance infatigable et un succès croissant le Tonic-Sol-Fa est enseigné par M. W. H. Smith, ancien élève du " Tonic Sol-Fa college " de Londres et, pendant l'année courante, 28 de nos élève ont obtenu des certificats d'éléments, 28 de théorie et 6 intermédiaires d cette institution.

Pour le plus grand bien de nos élèves, nous avons eu quatre cour spéciaux pendant l'année dernière : un de chimie élémentaire par M Nevil N. Evans, B. A. Sc., un de physiologie et d'hygiène par le Dr Reed un de botanique par le professeur Penhallow, B. Sc., et un de règlement scolaires par le rév. E. I. Rexford, B. A. secrétaire du département de l'Ins truction publique, et nous devons à chacun de ces messieurs une grand reconnaissance pour les services qu'ils nous ont rendus.

Je mentionnerai surtout l'obligeance qu'a eue M. Rexford de quitte Québec, au prix de dérangements personnels, pour venir nous donne gratuitement une conférence sur un sujet qui lui est si familier.

Les directeurs de l'école normale regretteront avec raison le départ de M. Andrew qui a été pendant tant d'années professeur d'élocution e que l'on remplacera difficilement.

Pendant le cours de l'année, le gouvernement a payé nos ancien comptes de réparations faites à l'institution. Nous avons utilisé cett somme en construisant un atelier simple mais solide et commode, dont o se sert actuellement et que l'on complètera peu à peu. Pour $1,050 nou avons bâti, dans ce but, sur de bonnes fondations en pierre, un étage e bois recouvert de briques et un toit canadien, de 50 pieds sur 20 pieds bien chauffé, éclairé et aéré. Nous l'avons occupé pendant près de cin mois.

Nos débuts sont bons, bien que nous ayons encore à lutter contre le difficultés inhérentes à toute chose nouvelle. Je regrette de ne pouvoi donner plus de temps à la surveillance des détails en cette matière. J suis convaincu de son utilité et je suis certain que ce qu'a dit dernière ment Sir Henry Doulton est vrai, non seulement pour les jeunes filles mais aussi pour les garçons : " que peu d'entre eux arrivent à un degr d'expérience manuelle, quelque vigoureuse que puisse être leur consti tution, ou si intelligents qu'ils puissent être, si l'on commence ce genr d'expérience après l'âge de quatorze ans " L'exercice des muscles pou les travaux délicats s'acquiert mieux entre douze et quatorze ans. Essaye d'enseigner un métier à l'école serait folie. Laisser nos enfants grandi sans tenter d'une manière sérieuse de leur apprendre à se servir de leur yeux ou de leurs mains pour exécuter ce qu'ils conçoivent, est une foli plus grande encore.

Voulez-vous avoir la bonté d'attirer l'attention du ministre des Travaux publics sur l'état déplorable de notre toiture qui est ouverte à toutes les pluies.

C'est pour moi un devoir et un plaisir d'adresser mes remerciements les plus sincères au vénérable archidiacre Evans, au révérend James Fleck et au révérend Stephen Bond, qui ont consacré une heure par semaine à l'instruction religieuse de nos élèves, sans autre récompense que la conviction de faire le bien.

Nous vous remercions sincèrement de la médaille d'or et du prix spécial que vous avez bien voulu donner pour encourager l'étude de la langue française à l'école normale.

Permettez-moi, en finissant, de dire que mes relations officielles avec le département que vous dirigez, avec le comité de l'école normale présidé par Sir William Dawson dont je dépends directement, et avec mes collègues qui s'occupent d'enseignement, ont été des plus agréables pendant toute l'année.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

S. P. Robins,

Principal

ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER.

Montréal, septembre 1889.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état et les progrès de l'école normale Jacques-Cartier, pour l'année scolaire 1888-89.

I.

Nous avons admis cette année cinquante-deux élèves.

Les tableaux suivants indiquent leurs différentes classifications :

Elèves anciens,	27	Pensionnaires	45
Elèves nouveaux,	25	Externes	7
Total	52	Total	52

Admis dans la 1ère division, Académie	6
" " la 2ème division, Ecole modèle	7
" " la 3ème division, Ecole élémentaire	19
" " la Classe préparatoire	20
Total	52

Les classes de l'école d'application ont été fréquentées par cent cinquante-huit enfants. Nous avons donc donné l'instruction à 210 élèves dans le cours de l'année, c'est le nombre le plus considérable que nous ayons atteint jusqu'à présent.

II.

L'année s'est écoulée paisible et heureuse pour tous. Si j'excepte une indisposition qui a retenu M. Casgrain quelques semaines chez lui, aucun accident n'est venu en attrister le cours.

Comme nous le pratiquons depuis que M. Chabot a été nommé professeur d'agriculture, nous avons fait exécuter aux élèves certains travaux horticoles, autant que la régularité des classes et l'exiguité du terrain nous le permettaient. C'est peu, sans doute ; mais c'est assez pour voir les bons résultats auxquels nous pourrions arriver si les circonstances nous permettaient d'avoir un terrain d'une étendue convenable.

III.

A la fin de l'année scolaire, j'ai pu vous présenter vingt-deux candidats pour les différents diplômes, savoir :

3 pour le diplôme d'académie,
8 pour le diplôme d'école modèle,
11 pour le diplôme d'école élémentaire.

D'après les nouveaux règlements adoptés par le conseil de l'Instruction publique, les diplômes dans chaque classe peuvent être distingués par des *notes* qui indiquent avec quel succès ils ont été obtenus.

Ainsi M. H. Baulne a obtenu le diplôme d'académie *avec grande distinction*, et M. D. Langevin *avec distinction*.

M. A. Sarrasin a obtenu le diplôme d'école modèle *avec grande distinction*, et M. D. Chouinard *avec distinction*.

M. G. Beaulieu a obtenu le diplôme d'école élémentaire *avec grande distinction*, et M. E. Desroches *avec distinction*.

Ces notes, si honorables qu'elles soient, n'ont cependant qu'une valeur relative : tout dépend de la manière dont elles ont été accordées. Voici les conditions que nous avons fixées, parce qu'elles nous paraissent répondre aux intentions du Conseil.

1o. Pour mériter la note *avec la plus grande distinction*, il faut avoir répondu *très bien* à tous les examens de l'année.

2o. Pour mériter la note *avec grande distinction*, il faut obtenir aux examens plus de *très bien* que de *bien*, ou conserver plus des neuf-dixièmes des points de tous les concours.

3o. Enfin la note *avec distinction* est accordée à celui qui conserve un tiers de *très bien* et deux tiers de *bien* dans les examens, ou plus des huit-dixièmes des points de tous les concours.

Pour obtenir son diplôme avec une note honorable, l'élève a donc deux moyens, d'abord le succès constant dans tous les concours, ensuite si le concours a été quelquefois malheureux, les examens de terme préparés avec soin.

IV.

Plus que tout autre, vous savez, monsieur le Surintendant, que le traitement offert aux instituteurs diminue depuis quelques années, tandis que le salaire des ouvriers et des employés en général tend à augmenter, et que le prix des objets nécessaires à la vie se maintient toujours élevé. Cette diminution ne peut manquer d'exercer une influence fâcheuse surtout dans les campagnes. Quand une municipalité ne veut pas payer convenablement ceux à qui elle confie l'éducation des enfants, et ne peut s'attendre à trouver pour cet objet si important des personnes d'un mérite réel. De là, il arrive que des enfants, après avoir passé plusieurs années à l'école, sous prétexte d'apprendre le français, l'arithmétique et je ne sais quelles histoires, connaissent à peine les règles élémentaires et lisent bien médiocrement, je l'ai constaté plus d'une fois et d'autres avec moi. Mieux eût valu pour eux qu'ils n'eussent fréquenté l'école que le temps nécessaire pour acquérir ce léger bagage de connaissances : ils auraient pu soulager leurs parents plus tôt par leur travail. Les municipalités qui agissent ainsi ignorent sans doute qu'avec un bon maître les enfants acquerront plus vite et mieux les connaissances élémentaires dont ils ont besoin et que pour un temps donné ils sortiront plus instruits de l'école.

Plusieurs causes ont évidemment amené cette diminution dans le traitement des instituteurs : quelques-unes sont locales et purement accidentelles ; deux cependant me paraissent plus générales.

La première a déjà été signalée : c'est la concurrence des instituteurs ou institutrices qui se louent au rabais, soit parce que leur famille est sur les lieux, soit parce qu'une préparation médiocre leur a coûté peu d'argent et de travail. Un maigre salaire est un profit pour eux.

L'autre cause profite au moins à l'instruction sous un rapport, si elle paraît lui nuire sous d'autres. Dans plusieurs municipalités, on fait de grandes dépenses pour ériger des édificees de première classe, destinés ordinairement aux écoles du village.Comme les principales ressources ont été consacrées à cet objet, ce serait surcharger les contribuables que d'exiger d'eux les sommes qu'il faudrait pour maintenir les autres écoles sur un pied convenable. Cet inconvénient, sans doute, n'est que passager : quand les écoles centrales auront été payées et pourvues de tout ce qui est nécessaire, le zèle de la municipalité se portera sur les autres, et nous pouvons espérer que les bons maîtres trouveront des situations plus facilement qu'aujourd'hui.

Il n'est peut-être par inutile d'ajouter que l'école élémentaire est la base de tout bon système d'éducation et le point de départ des différentes réformes qu'on veut y introduire. Quand les écoles élémentaires seront sur un bon pied, les écoles modèles, les académies, les collèges, les couvents se rempliront d'élèves suffisamment préparés, qui ne se retarderont pas les uns les autres.

V.

Cependant, je le répète, l'inconvénient que je viens de signaler profite dans une certaine mesure à l'éducation : ces édifices sont ordinairement d'après les meilleurs principes de l'architecture scolaire et pourvus de tous les appareils qui facilitent l'enseignement.

Ceci m'amène, monsieur le Surintendant, à vous signaler certaines erreurs qui se sont glissées à ce sujet dans quelques journaux canadiens.

A les en croire, le Canada serait bien arriéré pour ce qui regarde l'hygiène des écoles ; l'ameublement des classes serait encore aussi primitif qu'il était il y a un demi-siècle.

Grâce à Dieu, nous sommes plus avancés que cela.

Sans parler des écoles de la province d'Ontario, où le Dr Ryerson—bien avant 1857—avait introduit une véritable réforme dans l'organisation systématique et matérielle, qu'il me soit permis de rappeler que, pour les écoles de la province de Québec, les améliorations datent de 1857 au moins. Commencées sous l'impulsion de l'honorable M. Chauveau, elles se sont continuées sous vos prédécesseurs et sous vous-même. Depuis quelques années, elles ont pris un grand développement, grâce aux mesures que vous avez fait adopter.

Dès 1857, les écoles normales de Québec introduisaient le système de sièges et de tables séparés, proportionnés à la taille des élèves—des cabinets à eau—de la ventilation des classes—de la durée des classes, de la longueur du temps accordé à l'enseignement de chaque matière pendant une classe—des exercices gymnastiques, etc., etc.

Les écoles de la ville sont entrées les premières dans le mouvement, puis celles de la campagne. Sans doute, il y a eu quelque résistance, des récriminations, et même des accusations ; mais enfin tout le bruit a cessé, et on peut dire aujourd'hui qu'il n'y a, sur cette question, qu'une opinion parmi ceux qui s'occupent de l'enseignement public, et cette opinion se manifeste de plus en plus par les constructions auxquelles je viens de faire allusion.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

H. A B. Verreau, Ptre,
Principal

APPENDICE No III.

Rapports sur les Universités McGill et Bishop, et sur l'Ecole polytechnique de Montréal.

UNIVERSITE McGILL.

EXTRAITS DU RAPPORT ANNUEL DES GOUVERNEURS, DU PRINCIPAL ET DES AGRÉGÉS DE L'UNIVERSITÉ McGILL DE MONTRÉAL, POUR L'ANNÉE 1888-89.

Nous avons d'abord à faire rapport—tout en déplorant la perte que nous avons éprouvée et en nous résignant à la volonté de Dieu—qu'il Lui a plu d'appeler à lui, dans le cours de l'année dernière, plusieurs personnages occupant depuis longtemps des positions éminentes dans notre université

L'honorable James Ferrier, sénateur, chancelier de l'université et membre du conseil législatif de la province de Québec, fut appelé à faire partie du conseil de l'Institut royal pour l'avancement des sciences en 1845 et en devint président en 1846. Lors de la reconstitution du conseil en vertu de la charte amendée de 1852, il abandonna volontairement la présidence en faveur de l'honorable juge Day, qui venait d'être nommé au conseil, et fut réélu président et chancelier à la mort de ce dernier en 1884. Il fit partie, pendant plusieurs années, du conseil de l'Instruction publique de la province de Québec. Pendant le laps de temps considérable qu'il s'est ainsi trouvé en rapport avec l'université McGill, M. Ferrier a pris une part active à tous les efforts qui se sont faits dans le but d'en favoriser le développement, et a toujours été prêt à contribuer de ses moyens pécuniaires, de son temps, de son intelligence et de son influence au progrès de l'institution, aussi bien que de l'éducation en général. Tout en s'acquittant de ses principales fonctions publiques, il était l'âme dirigeante d'un grand nombre d'œuvres religieuses et charitables. Personne n'a jamais eu de meilleurs titres que lui à la reconnaissance de ses compatriotes. M. Ferrier est décédé le 30 mai dernier, et jouissait encore, à l'âge avancé de 88 ans, de la plénitude de ses facultés physiques et intellectuelles.

Le bureau des gouverneurs a éprouvé une autre perte sensible par la mort de l'honorable Robert Mackay, juge de la cour du Banc de la Reine, décédé le 23 février dernier à l'âge de soixante-douze ans. Le juge Mackay fut nommé en 1879 au conseil de l'Institut royal, dont il a toujours été un membre actif et assidu, contribuant beaucoup par ses vertus chrétiennes, son esprit cultivé, sa délicatesse, son grand sens légal et son zèle pour la cause de l'éducation, à l'efficacité et au succès de l'institution. Il s'intéressa tout particulièrement à la bibliothèque, et fut pendant plusieurs années membre actif des comités de la bibliothèque et du musée de la corporation. Il a laissé au collège un souvenir durable en lui donnant sa vaste et superbe bibliothèque. On a dit de lui avec raison, dans une récente notice biographique : " Dans toutes les positions qu'il a eu à remplir, comme citoyen, patriote, avocat et juge, il a toujours tenu la conduite d'un homme droit et craignant Dieu. Il se conformait en tout aux dictées de sa conscience, et l'on peut dire de lui qu'il ne redoutait qu'une chose,

faire le mal. Sa vie fut un exemple pour le public ; sa mort est une perte pour tous ceux qui l'ont connu".

Les vacances survenues dans le conseil des gouverneurs ont été remplies par la nomination de l'honorable L. Ruggles Church, M. D., un des anciens gradués de l'université et un ami distingué de l'éducation, et par celle de Andrew Frederick Gault, écuier, homme distingué par sa libéralité et son zèle pour l'avancement de l'éducation, tout particulièrement en ce qui concerne l'un de nos collèges affiliés.

Nous avons encore éprouvé une perte inattendue par la mort du chef habile et distingué de la faculté de droit, Wm H. Kerr, D. C. L., C. R. En sa qualité de professeur de droit international et de doyen de la faculté, le Dr Kerr se fit remarquer par ses aptitudes comme professeur, par l'introduction de nouvelles méthodes améliorées dans l'enseignement et les examens, et par le soin jaloux avec lequel il veillait aux intérêts de la faculté. On se rappellera longtemps ces modestes et superbes allocutions, qu'il adressait généralement à ses élèves à la clôture des cours gradués. Le professeur Trenholme, M. A., D. C. L., le plus aucien professeur de la faculté de droit, et depuis longtemps l'un de ses membres les plus distingués, remplace M. Kerr comme doyen et professeur de droit international ; le professeur Hutchison, D. C. L., est nommé à la chaire de droit romain, et Archibald McGoun, B, A., à la chaire de procédure civile.

M. Charles F. A. Markgraf, M. A., professeur de littérature et de langue allemandes, était à l'époque de sa mort le plus ancien membre de la faculté des arts, ayant été nommé en 1853. Il connaissait à fond la littérature allemande ; c'était un professeur sérieux, dévoué et consciencieux, aimant à donner autant d'importance et d'intérêt que possible à l'étude de sa langue et de sa littérature de prédilection.

M. P. Tœws, M. A , gradué de l'université de Toronto, qui a fait ses études en Allemagne et en France, et possède une grande expérience dans l'enseignement supérieur, a été nommé, pour ce terme, professeur de littérature et de langue allemandes.

Une autre perte sérieuse, également ressentie par toutes les facultés de l'université, a été la mort prématurée de notre infatigable et zélé professeur de gymnastique, M. Frederick S. Barnjum, dont l'ardeur et le dévouement, dans ses efforts pour développer les forces physiques de nos élèves, étaient au-dessus de tout éloge ; il nous sera évidemment difficile de le remplacer.

M. James Naismith, B. A., élève de M. Barnjum, et l'heureux gagnant d'une des médailles Wicksteed pour l'encouragement des exercices physiques, a entrepris avec succès de faire cette classe aux hommes ; et Mademoiselle Barnjum en fait autant pour les femmes.

Nous avons en outre à enregistrer la mort de M. William Taylor, assistant bibliothécaire, qui, malgré l'état délabré de sa santé, continua à s'acquitter de ses fonctions onéreuses d'une manière régulière et dévouée jusqu'à ce qu'il fût atteint de la maladie à laquelle il a succombé. M. Henry Mott a été nommé à cette charge, qu'il remplit à la satisfaction générale.

L'université a eu rarement à pleurer en une seule année autant de sommités parmi nos hommes d'éducation ; nous avons aussi à déplorer la mort prématurée de plusieurs de nos gradués, hommes aimés et estimés que semblait attendre un brillant avenir. Ceux qui restent doivent en tirer une leçon, et travailler pendant qu'il fait jour, car la nuit arrive où personne ne pourra travailler.

A la réunion de la faculté des arts, au mois de mai dernier, l'université a été honorée de la présence de Son Excellence le gouverneur général et de Lady Lansdowne, qui, pendant leur séjour au Canada, lui ont toujours manifesté le plus vif intérêt. Nous sommes redevables à lord Lansdowne d'une médaille d'or et d'une médaille d'argent offertes en prix aux facultés des arts et des sciences appliquées ; nous lui devons également plusieurs visites, où il nous a donné d'excellents conseils et de judicieux encouragements.

Nous avons eu le plaisir, en juin dernier, de présenter à Son Excellence et à Lady Stanley, une adresse de bienvenue à l'occasion de leur première visite à Montréal, et nous devons remercier Son Excellence de sa bienveillante et cordiale réponse. Nous nous félicitons de pouvoir bientôt compter sur sa visite, dans un temps où nous aurons repris pleinement le cours de nos travaux. Nous devons aussi remercier Son Excellence d'avoir bien voulu continuer à nous offrir les médailles d'or et d'argent du gouverneur général, qui seront sans doute, comme par le passé, un grand sujet d'encouragement pour nos élèves.

A l'occasion de la visite du lieutenant-gouverneur de cette province à Montréal, au mois d'octobre dernier, Son Honneur fut invité à visiter le collège. Il voulut bien se rendre à notre invitation, avec plusieurs membres de son gouvernement et quelques citoyens distingués de Montréal.

Nous avons été invités, au commencement de l'année, à envoyer un délégué à la célébration du huitième centenaire de l'université de Bologne en juin dernier. La chose nous étant impossible, une adresse de félicitations fut cependant préparée et envoyée à l'institution.

Nous avons eu le plaisir d'accorder l'usage de nos salles, pour ses assemblées annuelles et ordinaires, à la Société Canadienne des Ingénieurs, dans lesquels nous saluons les représentants d'une profession importante profondément intéressée aux progrès de l'enseignement technique.

Quelques amendements aux règlements relatifs à l'élection des agrégés représentants (reprentative fellows) ont été mis en vigueur aux élections de mai dernier et faciliteront dorénavant cette importante opération.

On est à faire des arrangements pour la publication d'une liste exacte des gradués, avec mention de leurs résidences, une fois tous les trois ans, au lieu de publier ces listes dans le Calendrier annuel d'après la méthode actuelle.

Dans le discours d'ouverture du terme scolaire actuel le principal esquissa l'histoire de la constitution de l'université, et fit un résumé de ses dispositions, qui quoique d'un caractère spécial à certains égards, sont

pour la plupart analogues à celles des universités de la mère-patrie et ont été graduellement adoptées suivant que le besoin s'en faisait sentir ou que l'occasion s'en présentait ; nous pouvons donc dire que cette constitution s'est développée suivant les circonstances où s'est trouvée l'université dans cette province, tout en favorisant autant que possible l'avancement et le progrès de l'institution. Ce discours a été imprimé, à titre de renseignement public.

L'université accorde rarement des degrés honorifiques, mais lors de la dernière réunion (*convocation*) le degré honorifique de LL. D. fut conféré à trois messieurs qui se sont distingués par leur dévouement et l'intérêt qu'ils ont toujours portés à l'éducation et aux sciences en général, le Dr Richard W. Heneker, chancelier du College Bishop, le Dr Alexander Anderson, principal du Prince of Wales College, de Charlottetown et le Dr William Fream, professeur d'Histoire naturelle au Royal Agricultural College de Cirencester.

Notre université compte maintenant, à part ceux que la mort nous a enlevés, 1440 gradués appartenant aux différentes professions, savoir 945 gradués pour la médecine, 381 pour le droit, et 114 pour les sciences appliquées. Sur ce nombre, 133 au moins sont bacheliers *ès arts*, et l'on a lieu de croire qu'ils réussissent presque tous dans leurs professions respectives ; plusieurs occupent même des positions éminentes. Le nombre des gradués dans la faculté des arts est de 449.

Facultés et Institutions affiliées, etc.

Les travaux des différentes facultés de droit, de médecine, des arts et des sciences appliquées, à McGill, ont été poursuivis, pendant la présente année scolaire, avec le même succès que par le passé. Les collèges affiliés de la faculté des arts—le collège Morrin, de Québec, et le collège St-François, de Richmond—sont dans un état prospère et nous enverront, nous en avons l'espérance, plusieurs candidats pour les examens universitaires. Les quatre collèges de théologie qui nous sont affiliés ont travaillé comme toujours en parfaite harmonie avec l'université ; leurs privilèges concernant l'enseignement gratuit ont été augmentés, et le nombre de leurs élèves s'est accru jusqu'à 160. L'école normale McGill a poursuivi son œuvre éminemment utile avec des résultats de plus en plus satisfaisants, et à la satisfaction du public en général, comme le démontre le grand nombre d'élèves qu'elle recrute dans les districts ruraux.

A la clôture de la dernière année scolaire (1818), cent deux degrés ont été conférés dans les facultés des arts, de la médecine, du droit et des sciences appliquées. On y remarquait huit dames, qui constituèrent notre première classe graduée du cours spécial Donalda. Huit médailles d'or universitaires ont été accordées aux candidats heureux, y compris celle que l'Association britannique a donnée à la faculté des sciences appliquées. Trois médailles, l'une en or, l'autre en argent, et une troisième en bronze, dues à la générosité du Dr R. J. Wicksteed, d'Ottawa, ont été accordées à titre d'encouragement pour les exercices physiques.

Au commencement du terme (1888-89), onze pensions (*exhibitions and holarships*) ainsi que trois bourses (*bursaries*) ont été accordées aux andidats heureux de la faculté des arts, plus 154 cours gratuits dont 65 us à la générosité de certains bienfaiteurs et 89 au conseil des gouverneurs ; ce dernier chiffre comprenant 54 cours aux élèves des collèges de héologie affiliés à l'université, et 5 aux étudiants de l'école normale aspiant aux diplômes d'enseignement supérieur. Dans les facultés des sciences ppliquées, les pensions (*exhibitions*) de l'Association britannique, deux *Scott exhibitions* et quatre prix, entre autres les prix Greenshields et Burand, ont été distribués aux étudiants.

Le nombre des sous-gradués de la faculté des arts est de 154, savoir : 19 hommes, 35 femmes ; il y a en outre 31 hommes et 21 femmes d'immariculés et suivant des cours partiels, plus 55 hommes et 88 femmes uivant un ou deux cours et considérés comme élèves d'occasion ; de sorte ue le nombre des étudiants est de 205 hommes et 105 femmes, formant n total de 310 élèves, dont 160 appartiennent à des familles résidant en ehors de Montréal.

Ces chiffres ne comprennent pas les nombreux étudiants en médecine t en sciences appliquées qui suivent la faculté des arts.

Le rapport du collège Morrin, de Québec, donne à cette institution n total de 34 élèves, dont 25 sous-gradués et six en quatrième année, et e rapport du collège St-François un total de onze élèves. On peut s'attenre que dix au moins d'entre eux viendront subir les examens intermédiaires (*intermediate*) en avril prochain, et six prendre leurs degrés.

A la demande du collège Morrin, de Québec, on a accordé aux étudiants e la faculté de théologie les mêmes exemptions qu'aux autres collèges de héologie.

La question d'élever le niveau des examens d'immatriculation a été oumise à la considération de la faculté des arts et de la corporation. Les tatistiques suivantes, compilées par le doyen de la faculté, seront peuttre de quelqu'intérêt pour ceux qui s'occupent de cette question. Elles ervent au moins à démontrer l'injustice du reproche que l'on fait parfois l'université d'accorder le degré ès arts à tous ceux qui se présentent, et e ne pas soumettre les élèves à des examens assez sévères.

On voit par les archives de la faculté qu'au moins 28. 6 pour cent des andidats échouent aux examens d'immatriculation, et que sur la totalité e ceux qui subissent ces examens, 51 pour cent environ obtiennent défiitivement le degré de B. A. Si l'on considère que les candidats à l'immariculation ont eu un cours complet d'école préparatoire, et qu'ils ont ncore à étudier pendant quatre ans, à suivre 1080 conférences et à passer examens, on ne peut guère prétendre que le degré de B. A. soit trop acilement obtenu. Ces statistiques démontrent qu'il serait certainement ifficile, pour le moment, d'élever le niveau des examens d'immatriculaion, et que le cours de la faculté des arts répond pour le moins aux besoins u pays. Elles demontrent de plus la grande supériorité des cours éguliers d'un collège sur le simple *bourrage* (cram) préparatoire aux

examens exigés par nos bureaux d'examinateurs pour l'admission aux études professionnelles.

A ce propos, il est facile de voir que la discussion à laquelle on se livre en ce moment au sujet des examens ne porte pas toujours sur les véritables conditions du problème. Lorsque l'examen est le complément d'un long cours d'études bien déterminé, et que les questions embrassent toutes les matières qui en font partie, c'est certainement un bon moyen de constater les progrès et le degré d'instruction de l'élève. Si au contraire cet examen n'a aucun rapport avec le cours d'études et ne comprend que certains sujets déterminés sur lesquels les candidats peuvent se préparer comme bon leur semble, et que l'examinateur n'ait aucune connaissance de la nature et de la durée de leurs études préparatoires, l'examen n'est plus alors, pour les uns, qu'une invitation à *se bourrer*, et pour les autres, à poser des questions arbitraires et incertaines, d'aucune utilité pratique, et souvent injustes pour les meilleurs candidats.

On remarquera que dans le cours spécial Donalda pour les femmes, le nombre des sous-graduées régulières s'élève à 35, ce qui est très satisfaisant. Il y a de plus 69 élèves irrégulières et d'occasion, dont quelques-unes pourraient, après examen, entrer au nombre des sous-graduées. Quant à ces dernières, il faut remarquer qu'un bon nombre d'entre elles suivent plusieurs cours et passent leurs examens, et qu'à l'exception de quatre, elles suivent au moins un cours régulier. Les dames qui désirent ainsi obtenir une instruction supérieure sur certaines sciences en particulier, sans suivre le cours régulier des sous-graduées, représentent donc une somme précieuse de travail éducationnel. La classe graduée est peu considérable cette année, ayant été ouverte pendant l'année scolaire 1885-6 à une époque où toutes nos classes étaient décimées par l'épidémie. Comme les années précédentes, les élèves du cours Donalda se sont distinguées, à leurs examens :—ce qui est non seulement une preuve de leurs aptitudes et de leur application au travail, mais encore de l'efficacité de notre méthode d'enseignement.

L'Institut Trafalgar pour l'éducation des femmes, récemment fondé au moyen de dotations de feu Donald Ross, écuyer, et de Mademoiselle Scott, sous la direction de Mademoiselle Fairley, ancienne élève de l'université d'Edimbourg, comme principale, avec un personnel de professeurs distingués, a été affiliée à notre université comme école préparatoire, et compte déjà un certain nombre d'élèves. Il est à espérer que l'institut enverra bientôt un certain nombre de dames à nos examens d'immatriculation.

Nous nous sommes mis en correspondance avec l'honorable ministre de l'Education d'Ontario et avec le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique, au sujet de l'assimulation des examens universitaires d'immatriculation dans les provinces de Québec et d'Ontario, et l'on espère en être arrivé à des arrangements satisfaisants.

L'augmentation du nombre des étudiants dans la faculté des sciences appliquées est un indice de sa réputation croissante comme école profes-

sionnelle. Avant le terme scolaire actuel, elle occupait l'édifice de la faculté les arts ; mais comme le nombre toujours croissant des élèves de cette faculté nécessitait un changement sous ce rapport, on lui a procuré des chambres convenables dans l'aile de l'est, dont l'étage supérieur a été, au moyen d'un grand abat-jour, converti en une belle et vaste salle de réception. Le doyen de la faculté a pris la peine de se renseigner sur les diverses occupations de nos gradués dans la société, et a constaté qu'ils occupent pour la plupart des positions rémunératrices dans les professions libérales, et que plusieurs même sont arrivés presque immédiatement à des positions très importantes.

Il n'a pas encore été pourvu à l'établissement d'ateliers d'arts et métiers, comme il en était question dans un de nos derniers rapports.

Les termes d'été de la faculté de médecine existent depuis nombre d'années et procurent aux élèves des avantages signalés. L'assistance a été considérable l'été dernier, et les professeurs ainsi que les conférenciers ont, comme les années précédentes, fait don de leurs honoraires (1023) au profit du musée, de la bibliothèque et des accessoires de la faculté. Cet acte de libéralité leur donne droit aux plus sincères remerciements de la part de l'université et de tous les amis de l'éducation.

Nous devons ajouter que le Dr J. C. Cameron, professeur d'obstétrique, a fait don à l'université de sa vaste et précieuse collection de modèles, de moules et de préparations anatomiques.

Pendant ce trimestre, de nouvelles et belles salles ont été mises à la disposition de la faculté de droit dans l'édifice de l'Institut Fraser, ce qui a donné lieu à une nouvelle distribution des cours qui, nous l'espérons, sera avantageuse aux étudiants.

M. Naismith compte pendant ce terme 75 élèves dans le gymnase de l'université. Il y a, en outre, une classe de gymnastique composée de 17 femmes sous la direction de Mademoiselle Barnjum. Comme ces classes sont volontaires et que le gymnase n'est pas avantageusement situé pour les étudiants, l'assistance n'y est pas aussi nombreuse qu'on pourrait le désirer.

Les gouverneurs se proposent de vendre, aussitôt que possible, la propriété de la rue de l'Université, et de construire un gymnase convenable sur le terrain du collège, ce qui serait d'une grande commodité pour les élèves, et l'édifice pourrait en même temps servir de local à l'Association athlétique et aux autres sociétés du collège.

Nous constatons avec plaisir que le Dr R. J. Wicksteed, d'Ottawa, continue à accorder les trois médailles d'or, d'argent et de bronze pour l'encouragement des exercices physiques, ce concours étant ouvert aux élèves de toutes les facultés.

Malgré le peu d'importance numérique des classes de Quatrième année en 1885, et la réduction du nombre des étudiants en droit, grâce aux incapacités dont a été frappée cette faculté, le nombre des étudiants est

cependant le plus considérable que nous ayons jamais eu. Il se répartit comme suit.

Droit	13
Médecine	257
Arts—Hommes	205
" —Femmes	105
Sciences appliquées	70
Collège Morrin	34
Collège St-François	11
Total	695

Les degrés ordinaires conférés à la fin du trimestre 1888-89 sont les suivantes : En droit, 3 ; en médecine, 38 ; ès arts, 26 ; ès sciences appliquées, 10. Total, 79.

Un état détaillé relatif aux étudiants et aux degrés fait partie des tableaux statistiques de l'Education supérieure.

Examens des *Associates* ès arts.

Ces examens ont encore eu lieu l'été dernier sous les auspices des universités et du comité protestant du Conseil de l'Instruction Publique et s'étendirent à toutes les académies et écoles supérieures (high schools). Le résultat de ces examens accuse une amélioration sur celui de l'année précédente et nous donne l'espérance de nouveaux progrès pour l'avenir, bien que de légères modifications soient encore à désirer, et l'on espère que cette tentative, de réunir toutes les institutions d'instruction secondaire sous un même système d'examens, procurera des avantages réels et durables à l'éducation dans cette province. Les candidats qui se sont présentés appartenaient à 23 écoles. Cinquante ont passé leurs examens *d'associates* ès arts à part 21 autres qui ont été admis aux examens, mais se trouvaient âgés de plus de 18 ans ; 80 ont pris leurs *junior certificates*, à part 4 autres qui ont aussi subi leurs examens, mais se trouvaient hors d'âge. Le montant total de ceux qui ont ainsi subi l'épreuve de ces examens est donc de 86.

141 candidats, appartenant à vingt-quatre écoles différentes, se sont présentés aux examens du mois de juin 1889. Sur ce nombre, 82 ont été admis *associates ès arts*, et 3 ont obtenu leurs certificats.

Le rév. E. I. Rexford, B. A., secrétaire du département de l'Instruction publique, et le Dr Harper, inspecteur des académies, se joignirent à cette occasion aux examinateurs de l'université.

Nous devons ajouter que ces examens ont été faits depuis plusieurs années sans la moindre assistance de la part du public, et que la longue expérience des examinateurs universitaires et de leur digne secrétaire, le professeur Chandler, pouvait seule, dans une question si complexe et si difficile, obtenir les résultats auxquels nous sommes arrivés, tout imparfaits qu'ils puissent être aux yeux de certaines personnes par trop exigeantes.

La Bibliothèque, le Musée et l'Observatoire.

La bibliothèque comprend maintenant au delà de 27,800 volumes, sans compter près de 11,000 volumes dans la bibliothèque de médecine, de sorte que le nombre total en est réellement d'environ 20,000.

La bibliothèque a fait de précieuses acquisitions, qu'elle doit à la générosité de M. Peter Redpath, du " McGill College Book Club ", de la Société des gradués, du gouvernement de Sa Majesté, et de plusieurs autres donateurs particuliers. Le nombre des lecteurs s'est aussi accru —résultat bien propre à nous réjouir. Un grand nombre de brochures et de publications périodiques ont été reliées, et l'on a ajouté un certain nombre de rayons pour faire place à de nouvelles acquisitions.

Le comité de la bibliothèque prévoit cependant que l'augmentation du nombre de livres et de lecteurs forcera bientôt l'université à s'imposer des sacrifices considérables pour faire place à un plus grand nombre de rayons et mettre en même temps plus d'espace à la disposition des étudiants.

Le musée " Peter Redpath " s'est enrichi d'un grand nombre d'objets précieux, à titre de don, d'échange et de simple achat, et a reçu, comme les années précédentes, des secours pécuniaires de M. Redpath et de M. et Mme J. H. R. Molson. M. Currie a été employé pendant l'année à étiqueter, classifier et monter les différents spécimens. Les " Notes du musée" ont été inaugurées par la publication de " Mémoires sur les éponges fossiles " et sur les " spécimens d'eozoon," qui seront bientôt suivis par d'autres sur les " fossiles quaternaires " et les " spécimens de pistes et empreintes des animaux aquatiques. " Ces travaux sont maintenant publiés par le principal et n'entraînent aucune dépense à l'université.

Le rapport spécial sur le Musée démontre que, sous les soins du professeur Penhallow, l'herbier et les collections botaniques sont devenus les plus importants du Canada et que ce département est maintenant sur le même pied que nos collections de paléontologie, de zoologie et de minéralogie.

Le musée Peter Redpath et les nouveaux laboratoires de chimie qui se trouvent maintenant au complet, grâce à la libéralité de M. N. C. McDonald, ont permis à l'université de donner à l'étude des sciences pratiques une importance à laquelle on n'avait pu encore atteindre dans le pays. En rapport avec les facultés de médecine, des arts et des sciences appliquées, nous avons des cours de géologie, de minéralogie, de zoologie et de botanique, suivis par un grand nombre d'étudiants qui assistent régulièrement aux classes et ont accès au musée. Les expériences de botanique physiologique et historique se font sous la direction du professeur Penhallow, et les nouveaux laboratoires de chimie ont permis au Dr Harrison de faciliter encore aux élèves l'étude de la chimie, de la docimasie et de la métallurgie. Les succès obtenus par ces améliorations, et le besoin d'instruction qu'elles ont immédiatement provoqué, nous démontrent quels résultats nous pourrions obtenir dans d'autres branches d'études scientifiques si nous y dépensions judicieusement un certain montant.

Une acquisition importante, pour le cabinet de physique, a été celle d'un moteur à gaz Otto des plus récents, acheté pour l'université par M. J. H. R. Molson, et d'un dynamo que nous devons à la générosité de M. A. J. Lawson, agent du système d'éclairage électrique Edison. Cet appareil, tout en nous donnant les moyens de faire de nombreuses expériences électriques, nous a de plus servi à éclairer notre salle académique au moyen de lampes incandescentes.

Eussions-nous les ressources pécuniaires suffisantes, que rien ne pourrait dorénavant empêcher l'université d'améliorer son enseignement sous le rapport des études expérimentales de physique et de mécanique électrique, qui deviennent de plus en plus l'objet d'une demande générale.

Le rapport du surintendant traite des matières les plus importantes concernant nos travaux de l'année dernière. Il y est question de la perfection et de l'importance publique du service météorologique, de l'introduction d'observations dans la photographie solaire, d'expériences faites, de concert avec le professeur Penhallow et la Société historique, au sujet de la température du sol, à l'aide de secours pécuniaires provenant du fonds Elizabeth Thompson, ainsi que de la continuation des travaux météorologiques en rapport avec le bureau météorologique du Dominion, à Toronto. L'observatoire, grâce à la détermination exacte de sa longitude depuis quelques années, a pu fournir, l'année dernière, des données suffisantes pour déterminer certaines longitudes en rapport avec les arpentages du gouvernement fédéral dans l'Ouest.

Législation concernant l'éducation professionnelle.

Il a été longuement question des rapports de l'université avec la législature de la province de Québec, dans le dernier rapport et le discours d'ouverture de l'université. Nous sommes heureux de constater que les changements que l'on appréhendait dans l'acte relatif à la profession médicale n'ont pas été adoptés à la dernière session de la législature, de sorte que la faculté de médecine se trouve toujours dans la même position—position qui, tout en étant inutilement assujétie à certaines difficultés légales, lui permet cependant de se maintenir et de se développer dans l'intérêt public.

Quant à l'acte concernant le barreau et aux privilèges que nous demandons au sujet du degré de B. A. et des examens requis pour l'adsion à l'étude de la profession, nous avons été moins heureux ; le bill présenté par l'honorable M. Lynch, pour amender la loi, ayant été rejeté au Conseil législatif, pendant que l'Assemblée législative rejetait elle-même un autre bill accordant aux bacheliers ès arts les mêmes privilèges que dans les autres pays. Il faudra donc tenter un nouvel effort à la législature locale.

Le degré de bachelier ès arts, tel qu'accordé par les universités protestantes, après un cours d'études et des examens consécutifs qui se poursuivent trois ou quatre ans encore après ceux des académies et des écoles supérieures (*high schools*) implique le travail préparatoire le plus parfait auquel on puisse prétendre dans le Dominion ou ailleurs. Ce degré

est par conséquent accepté comme condition d'admission aux plus hautes écoles professionnelles de la mère patrie et des autres provinces, et le fait de ne pas vouloir l'accepter dans cette province est une mauvaise marque pour notre pays, une cause de discrédit pour nos universités et de découragement pour l'éducation supérieure.

La question d'enregistrement des degrés en médecine, dans la Grande-Bretagne, a fait quelques progrès, grâce à l'obligeante intervention du marquis de Lansdowne et de l'honorable Sir C. Tupper. Le mémoire que nous avons préparé à ce sujet ayant été présenté au gouvernement de Sa Majesté, on a envoyé au gouvernement du Dominion des dépêches lui demandant d'introduire des dispositions analogues dans nos lois locales relatives à la profession médicale. Dans la province de Québec, ces dispositions ont été transmises au Dr Hingston, président du collège des Médécins et Chirurgiens, et approuvées à l'unanimité des membres du collège, et l'on espère qu'elles auront bientôt force de loi. Les dispositions de la loi anglaise sont si libérales et si favorables aux gradués du Canada, que la profession dans nos différentes provinces ne s'opposera pas, nous l'espérons, à une réciprocité des plus avantageuses au public et de nature à relever le niveau de la profession et de nos écoles de médecine.

Secours publics accordés a l'Université.

Comme il est évident, d'après certaines discussions récentes, que la position financière de l'université, en ce qui concerne le gouvernement, le public et les écoles secondaires, n'est pas parfaitement comprise, quelques observations à ce sujet auront peut-être leur utilité.

Les dépenses totales de l'université pour le maintien de l'enseignement dans les facultés des arts et des sciences appliquées ont été, en chiffres ronds, de $47,000 pour le dernier terme, à part une somme d'environ $3,000 distribuée en bourses, en médailles et en prix aux élèves. Ce montant comprend $4,150 payées par le gouvernement à même les honoraires des licences de mariage et sous forme de subvention accordée à l'éducation supérieure ; la balance, disons $46,000, provenant des dotations de l'université, de dons particuliers, et du prix de l'enseignement. En supposant que nous dépensions ce montant pour l'éducation de quatre cents personnes, le coût seul de l'enseignement serait pour l'université de $115 par terme pour chaque élève, à part les dépenses et l'intérêt du capital sur les édifices, le matériel, etc., et pour la province ne s'élèverait qu'à $10.38, c'est-à-dire moins que le coût des élèves qui suivent les cours préparatoires des *high-schools*.

D'un autre côté les revenus provenant du prix de l'enseignement ne s'élèvent jamais à plus de la moitié du coût de l'instruction. Dans la plupart des cas ils n'atteignent qu'un chiffre beaucoup moins élevé, et comme nous l'avons déjà dit, il y a 154 étudiants d'admis gratuitement.

En examinant la question sous un autre aspect, on peut dire que la somme reçue par l'université du gouvernement est entièrement consacrée aux bourses (*exhibitions*, *scholarships*), aux cours gratuits, etc.

Il faut de plus remarquer que la faculté des arts est la grande source où les instituteurs des écoles supérieures et des académies puisent leurs connaissances, et que l'existence et le maintien de ces écoles dépendent en grande partie de la possibilité. pour l'élève, d'atteindre aux degrés supérieurs de l'enseignement dans les facultés académiques et professionnelles de l'université.

Nous voyons, par certains documents publiés par la législature, que l'Université Laval a fait un appel énergique au gouvernement de la province, dans le but d'obtenir des secours pécuniaires. Nous remarquons aussi que l'Université Laval appuie sa réclamation non pas sur ses propres statistiques, mais sur celles de toutes les écoles professionnelles de la province. Laval porte à vingt mille piastres par année la somme requise pour subvenir à ses besoins ; ce qui est certainement une somme bien modeste pour faire face aux exigences d'une grande organisation universitaire. Tout en voyant d'un bon œil l'appel de notre université-sœur, qui jusqu'ici a été beaucoup plus favorisée que nous sous le rapport de ses travaux et de ses dépenses, nous croyons que ce qu'elle demande peut aussi être accordé en toute justice aux autres universités. Il ne faudrait pas d'ailleurs considérer ces demandes au point de vue du chiffre de la population, mais bien de l'organisation matérielle et du personnel de l'enseignement, de la nature des études et du nombre d'étudiants dans chaque université. Jugée à ce point de vue, l'Université McGill a droit à une subvention annuelle égale à celle de l'Université Laval, et il est inutile d'ajouter que si nous arrivions à ce résultat, l'université pourrait à l'avenir renoncer à sa part de la maigre pitance accordée, d'après le chiffre de la population, à l'éducation supérieure protestante.

Il est longuement question, dans le dernier rapport, des nombreux moyens à prendre pour favoriser le développement de l'université, et de la gêne financière où elle s'est trouvée par suite de la réduction du taux de l'intérêt sur les placements. Nous devons des remerciements à un grand nombre d'amis pour les dons généreux qu'ils nous ont faits l'année dernière dans le but de favoriser certains objets importants, et tout particulièrement au conseil des gouverneurs pour la libéralité avec laquelle ils ont bien voulu souscrire personnellement $6,000 pour faire face aux dépenses de l'année courante. Les sommes fournies gratuitement par trois membres du conseil pour défrayer les dépenses nécessitées par l'ouverture de nouvelles classes dans l'aile de l'est, pour faire l'acquisition d'un moteur à gaz destiné à nous fournir l'éclairage à la lumière électrique, et pour le maintien du musée *Peter Redpath*, dont nous avons déjà parlé, et qui s'élèvent à une somme additionnelle de $10,000, augmentent d'autant les obligations de l'université envers ces messieurs, qui non seulement sacrifient leur temps, leur travail intellectuel, mais encore leurs moyens pécuniaires au profit de nos élèves.

Deux autres dons méritent une mention spéciale, non seulement parce qu'ils évoquent en nous le souvenir de deux gradués défunts et des plus estimés, mais parce que nous y voyons un gage de tous les bienfaits dont cette université et les autres institutions du même genre seront un

our comblées par leurs anciens élèves. Ce sont les legs—mentionnés dans e rapport de la bibliothèque de l'année dernière—de $1,000 par feu R. A. Ramsay, M. A., pour l'achat de livres, et de $5,000 par feu Samuel Greenshields, B. A.

Les différents sujets relatifs à la fondation, la dotation et la division les chaires, aux laboratoires et aux ateliers, à la salle à manger, au gymnase, aux maisons de pension, aux salles de réunion, ainsi qu'aux autres additions et améliorations mentionnées dans nos derniers rapports, s'offrent ncore à l'attention des amis de l'éducation ; et bien que nous ne soyons as disposés à imposer ces sujets à l'attention des amis qui sont déjà venus i libéralement au secours de l'université, nous aimons à leur rappeler u'il y a encore un vaste champ d'ouvert à leur générosité, et que les dons aits à une université grandissante, bien organisée et dont le nombre des lèves augmente constamment, produiront certainement de bien meilleurs ruits que tout ce qu'on pourra faire en faveur d'établissements nouveaux t encore inconnus.

Nous avons confiance qu'avec la bénédiction du ciel, et le travail dèle et constant des amis et du personnel de l'université, cette dernière ontinuera à progresser, et nous caressons l'espoir que les secours nécesaires pour subvenir à ses besoins les plus pressants, lui seront fournis vant que ceux qui ont supporté le fardeau de ses premières luttes aient té enlevés à leurs travaux.

A l'assemblée des gouverneurs, tenue le samedi 15 juin 1889, l'honoable Sir Donald A. Smith, K. C. M. G., L L. D., fut élu chancelier.

A la même assemblée le révérend Fred'k Frothingham et Madame . H. R. Molson dotèrent le principalat d'une somme de $40,000, qui sera onnue sous le nom de " John Frothingham Principal Fund."

Grâce à un don de $200 fait par M. Jeffrey H. Burland, B. A. Sc., une érie de conférences sur les mesures sanitaires sera donné dans la faculté es sciences appliquées, que les étudiants en médecine et autres pourront uivre, et les cours d'hygiène seront ouverts aux élèves de la faculté des ciences appliquées.

ETAT des Recettes et des Dépenses de l'Institut Royal pour

RECETTES.		
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT :—		
Sub. provinciale	.....	$2,500 00
" en faveur de l'Education supérieure	.....	1,650 00
" du gouvernement fédéral. Observatoire $500 ; observateurs, $800	.....	1,300 00
" de la cité de Montréal à l'observatoire $150 ; des Commissaires du hâvre, au même $250	.....	400 00
		$5,850 00
CONTRIBUTIONS DES ÉLÈVES :—		
Faculté des arts (ordinaires $692 ; bibliothèque $615)	$ 1,307 00	
Faculté des sciences appliquées (ordinaires, $2,977.50 ; bibliothèque $248)	3,225 50	
Botanique et zoologie	307 13	
Inscription (ordinaire $346 ; degrés supérieurs, $12)	358 00	
Examens scolaires	333 75	
Diplômes	388 80	
Gymnastique	342 50	
		6,262 68
ENTRETIEN DU TERRAIN DU COLLÈGE	.....	100 00
ENTRETIEN DU MUSÉE	.....	44 00
DONATIONS ANNUELLES	246 25	
Médailles et prix	239 98	
		486 23
COMPTE DE LA BIBLIOTHÈQUE :—		
Don par les gradués	.....	28 00
DONATIONS SPÉCIALES :—		
Entretien du Musée Redpath	1,000 00	
Dépenses courantes	6,000 00	
		7,000 00
INTÉRÊT, ETC., SUR PLACEMENTS :—		
Profits nets—y compris arrérages des années précédentes	.....	29,926 81
ELECTION DES AGRÉGÉS	.....	109 50
DIVERSES MENUES RECETTES	.....	10 83
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	.....	$49,819 05
RECETTES—FONDS SPÉCIAUX :—		
Chaire de botanique	825 00	
Faculté des arts, dames, $1,206 ; intérêt Donalda $6,408,85	7,614 85	
Fonds Leanchoil et Campbell, intérêt	3,735 95	
Fonds de la chaire Gale—intérêt	1,229 34	
Entretien du Musée Molson	1,014 71	
Fonds de bibliothèque R. A. Ramsay	1,000 00	
		15,419 85
COMPTE DES PLACEMENTS :		
Chaire Gale—à compte	203 57	
Fonds Campbell—à compte	1,225 00	
		1,428 57
Placements remboursés pendant l'année	.....	117,235 10
BALANCES SPÉCIALES, caisse d'épargne en banque le 30 juin 1887	$1,411 60	
FONDS LEANCHOIL ET CAMPBELL, balance le 30 juin 1887	2,259 40	
FONDS DE DOTATION DONALDA do do	1,486 01	
Fonds général do do	20,424 98	
		25,581 99
		$209,483 56

(Vérifié et trouvé exact.) MACINTOSH & HYDE, auditeurs.

vancement des Sciences, du 1er juillet 1887 au 30 juin 1888.

DÉPENSES.		
MINISTRATION :—		
Traitements (principal, secrétaire et commis)	$2,894 00	
Dépenses de bureau	274 58	
Portiers et gardiens	1,393 00	
		4,562 18
PENSES GÉNÉRALES :—		
Compte du combustible :—	1,313 50	
Impressions, annonces et papeterie	1,802 71	
Frais (Annuités Gibson, Mills & Baynes)	2,435 30	
Réparations au collège $478.48 ; entretien du terrain $278.20	756 68	
Frais judiciaires $190.75, secrétaire du Principal $125.00	315 75	
Assurance	1,971 94	
		8,585 88
UCATION :—		
Faculté de droit	1,225 00	
Faculté des arts	19,270 01	
Faculté des sciences appliquées	7,158 18	
Compte de l'observatoire	1,651 26	
Compte des diplômes	118 76	
Classe de philosophie naturelle $6.90 ; produits chimiques $59.25	66 16	
Professeur de gymnastique	342 50	
Examens scolaires	456 89	
		30,288 76
" Scholarships and exhibitions "	1,686 00	
Médailles et prix	827 98	
		2,513 98
BLIOTHÈQUE, $187.43 ; entretien, $1,117.29 ; livres et reliure, $931.85	.....	2,236 57
TRETIEN DU MUSÉE	.....	1,512 74
ECTION DES AGRÉGÉS	.....	15 50
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES	.....	49,715 61
DITIONS ET AMÉLIORATIONS :—		
Musée	220 05	
Laboratoire	18 00	
Ameublement, etc	1,035 82	
Appareil scientifique	1,965 35	
Terrain du collège	183 65	
		3,422 87
PENSE DES FONDS SPÉCIAUX :—		
Chaire de botanique	$2,000 00	
Classes des arts, dames	6,804 99	
Fonds Loanchoil et Campbell—Intérêt	4,600 00	
Fonds de la chaire Gale—Intérêt	1,158 12	
Don spécial au Musée	78 08	
Classe de botanique	184 00	
Fonds de bibliothèque R. A. Ramsay	279 16	
Entretien du Musée Molson	540 00	
		15,644 30
MPTE DES PLACEMENTS :—		
Placements de l'année	117,580 00	
Dépenses sur propriétés	697 51	
		118,277 51
LANCES SPÉCIALES, Caisse d'épargne, en banque le 30 juin 1888	2,371 09	
NDS LOANCHOIL ET CAMPBELL, balance en banque le 30 juin 1888	2,977 35	
NDS DE DOTATION DONALDA do do do	8,785 00	
Fonds général do do do	8,289 71	
		22,423 27
		$209,483 56

J. W. BRACKENRIDGE, trésorier provisoire.

Montréal, 15 juillet 1888.

UNIVERSITE BISHOP.

Extraits du rapport annuel du principal et des syndics de l'université du collège Bishop, a Lennoxville.

RAPPORT DU PRINCIPAL.

L'année 1888 a été prospère. Le nombre des élèves, pendant les tri mestres du Carême et de la Trinité, a été de 25, et pendant celui de l Saint-Michel, de 29. Sur ces 29 élèves, 18 se destinaient aux ordres sacré Quatre appartenaient au diocèse de Montréal et 12 au diocèse de Québe La conduite et le caractère général des élèves ont été excellents, bien qu'i ait fallu malheureusement, dans le cours de l'année, recourir parfois des mesures de discipline. La santé des élèves, à une exception près, a ét généralement bonne.

Le personnel de l'enseignement est resté numériquement le même Le révérend B. Watkins, M. A., a remplacé le révérend P. C. Read, M. A à la chaire d'enseignement classique.

Les conférences sur les sciences naturelles ont encore été données pa M. Hudspeth, M. A. Tout récemment, des conférences sur l'économi politique ont été inaugurées, à titre d'essai, par M. G. P. Woolcombe, I A., qui avait choisi ce sujet pour prendre ses degrés à Oxford. Au term d'automne de 1888, toutes les chambres du collège, ainsi que celles du D Allnatt, se trouvaient occupées ; il en fut de même pendant le trimestr du Carême de 1889.

Il serait à souhaiter qu'on mît plus d'espace à la disposition de facultés de théologie et des arts ; le principal a cru y voir une questio d'urgence, surtout en vue d'une grande classe graduée d'élèves qu étant tous aspirants aux ordres sacrés, sont par conséquent auto risés à entrer dans la faculté de théologie. Il est de la plus haut importance que nous gardions ces élèves, et que le mode adopté en 188 pour les étudiants en théologie, de demeurer sous les soins et la surveil lance du professeur de théologie pastorale, soit intégralement mis e vigueur.

La maison actuelle n'offre que l'espace voulu pour y recevoir troi élèves, à part la famille du professeur, nombre évidemment insuffisan pour constituer le maximum des élèves qui peuvent ainsi y être admis. L principal s'est mis en correspondance avec plusieurs personnes, amies d collège, au sujet de l'agrandissement de l'édifice, afin de voir s'il sera possible d'obtenir des fonds dans le but de fournir plus d'espace tou particulièrement à la faculté de théologie pastorale. Le plan qui se recom mandait de lui-même au principal était de construire un édifice pour l faculté de théologie, comprenant la demeure du professeur de théologi pastorale, des chambres pour douze ou quinze étudiants et aussi, si possibl quelques pièces convenables pour servir de salles aux conférences d

néologie. Par cet arrangement, s'il arrivait que les élèves de la faculté de néologie n'occupassent pas toutes les chambres du nouvel édifice, les ièces ainsi inoccupées pourraient servir aux aspirants aux ordres sacrés e la faculté des arts, de manière à faire place à un plus grand nombre élèves dans la faculté des arts proprement dite. L'évacuation du " School ectory " par la faculté de théologie donnerait en même temps plus espace et favoriserait ainsi le développement de l'école. Les trois parties e l'institution complexe dont on m'a confié la direction se trouveraient e la sorte à bénéficier de l'édifice projeté. Le constant et fidèle ami de nstitution, R. Hamilton, écuyer, D. C. L., en réponse au principal, romit de contribuer $500 au fonds de construction, si dans l'intervalle e deux ans une égale somme était donnée et mise entre les mains de la orporation pour le même objet. (1)

Je suis convaincu qu'avec les agrandissements projetés, la faculté de néologie prendrait du développement, et je crains que sans ces agrandissee-ents elle ne reste stationnaire. Je suis convaincu que la faculté des arts du ollège n'a jamais été en plus haute estime parmi la population de langue nglaise de cette province et que, suivant toute apparence, le nombre des udiants augmentera considérablement et occupera tout l'espace mis à otre disposition par la générosité de nos amis sous la sage direction de corporation.

L'urgence des circonstances et le pressant besoin d'espace où se ouve le collège pour se développer, sont mon excuse, si on en exige une, our soumettre cette question à la corporation ; mais la question se soule-ait naturellement dans mon rapport à propos du nombre des étudiants.

Tous les membres du collège, en apprenant la triste nouvelle de la ort de notre ancien principal, ont compris quelle perte ils éprouvaient. n service spécial eut lieu dans la chapelle le 3 février dernier, et un rmon de circonstance fut prononcé par le vén. archidiacre Roe, D. D. n service semblable eut lieu au mois de novembre 1888 en mémoire du v. C. P. Reid, D. C. L., un des bienfaiteurs du collège.

Le tout respectueusement soumis,

THOS. ADAMS, D. C. L.,

Principal.

Lennoxville, 1er mai 1889.

RAPPORT DU RECTEUR DE L'ÉCOLE DU COLLÈGE BISHOP.

L'intervalle qui s'est écoulé depuis le dernier rapport annuel a été ne période de développement et de progrès satisfaisant. Le nombre des udiants, pendant le trimestre de la Trinité, en 1888, a été de 71 ; le ombre de ceux qui fréquentent maintenant l'école, y compris un absent, t de 99. Les nouveaux arrivés, pendant le trimestre de la Saint-Michel,

(1) L'hon. E. J. Price a subséquemment promis $2000 dans le même but.

étaient au nombre de 41, les trois années précédentes nous en ayant donné respectivement 20, 24 et 28 ; ce qui accuse une augmentation graduelle de nouveaux élèves. Les pertes du mois de juin, pendant les 4 dernières années, ont été respectivement, en 1885, de 16 ; en 1886, de 24 ; en 1887, de 23 ; en 1888, de 23, de sorte que les pertes n'ont pas eu de tendance à augmenter, ce qu'il faut peut-être attribuer en partie à une diminution dans la moyenne de l'âge des commençants. Plusieurs élèves ont d'ailleurs été retenus en 1888 par la réorganisation de la sixième classe. L'école, comprenant 71 élèves (16 élèves de jour), était, lors de mon dernier rapport, divisée en quatre classes anglaises. Le nombre des élèves, qui est maintenant de 99 (18 élèves de jour), est divisé en six classes anglaises.

Le personnel de l'enseignement a été aussi augmenté de deux membres. Ce personnel a subi les changements suivants depuis la dernière assemblée de la corporation . Le révérend B. Watkins, M. A., du collège Jésus, à Cambridge, succède au révérend professeur Reid, M. A. ; M. P. E. Ritchie, B. A., est remplacé par M. F. W. Frith, B. A., du " Kings College, " de Cambridge ; M. R. Wright, B. A., du Collège Bishop, de Lennoxville et M. G. P. Woollcombe, B. A., de " Christ Church," à Oxford, ont été ajoutés au personnel.

Je puis ajouter que le personnel, ainsi augmenté, a travaillé avec une efficacité et une harmonie parfaites.

Les candidats qui se sont présentés pour le degré de A. A. (au nombre de trois) ont subi leur examen avec succès. La santé générale des élèves, pendant l'année 1888, a été bonne. Pendant le carême de 1889, nous avons eu quelques cas de rougeole. L'école doit une dette de reconnaissance à Madame Sharples pour ses services comme garde-malade à l'infirmerie pendant près de sept mois. L'expérience nous a suggéré l'introduction de plusieurs améliorations dans l'infirmerie.

Pendant le trimestre du Carême, l'aile Bishop Williams a été terminée et livrée, et l'appareil de ventilation Smead et Dowd a été mis en opération avec des résultats satisfaisants.

Le développement de l'école, pendant le trimestre de la Saint-Michel, a amené le conseil d'administration à aviser aux moyens de faire place à un plus grand nombre de pensionnaires. On fit par conséquent deux bonnes chambres dans le grenier de l'école, et l'on obtint ainsi l'espace voulu pour un nombre additionnel de 8 pensionnaires, et nous en avons déjà au moins 80. Les apparences pour la Saint-Michel de 1889 sont, d'après ce que nous pouvons voir jusqu'à présent, plus favorables même que les années précédentes ; conséquemment, comme le personnel de l'école est maintenant assez nombreux pour donner l'enseignement à 120 élèves sans nécessiter aucune nouvelle augmentation, et comme le nombre probable des élèves qui sortent de l'école est au-dessous plutôt qu'au-dessus de la moyenne, il y a toute raison de compter sur un surplus d'élèves pour le mois de septembre 1889, surplus pour lequel l'édifice actuel est insuffisant. Il serait donc grandement à désirer, dans l'opinion du recteur, qu'on se procurât, si possible, un autre édifice dans le but de faire place à un plus grand nombre.

La conduite des élèves a été généralement bonne. Quelques infrac-
ions à la règle ont été promptement et sévèrement punies, et l'état géné-
al de l'école est satisfaisant.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. ADAMS, D. C. L.
Recteur B. C. S.

Lennoxville, 1er mai 1889.

RAPPORT DES SYNDICS SUR LES COMPTES DE 1888.

Le bilan à la date du 31 décembre dernier, et l'état des profits et
ertes de l'année sont annexés au présent rapport.

La classification adoptée dans le bilan mettra, je l'espère, la corporation
n état de comprendre de suite la nature et l'étendue des différents
omptes.

Le fonds de dotation est classé sous le titre général de " Fonds spé-
iaux " et comprend les bourses, les prix et les dotations de chaires uni-
ersitaires. Ces différentes sommes apparaissent, d'un autre côté, sous
orme d'hypothèques, d'obligations municipales, de billets recevables et
utres valeurs, de placements temporaires remboursables à demande et
'argent comptant. On a ajouté un tableau de ces fonds spéciaux indi-
uant le détail de chaque fonds en particulier.

L'infirmerie, qui faisait partie de la propriété occupée par l'Associa-
ion et qui fut détruite par un incendie en 1887, a été reconstruite. Ces tra-
aux étaient de première nécessité, et ont été complétés et livrés pendant
e trimestre de la Saint-Michel de 1888.

Le coût du nouvel édifice s'est élevé à $1283.00 et a été payé comme
uit :

Produit de l'assurance sur l'ancien édifice.....	600.00
Emprunté de l'Association.....	600.00
Provenant de sources ordinaires.....	83.00
	$1283.00

Il faudra faire encore quelques dépenses pour mettre l'édifice dans
n état à donner pleine satisfaction. Il a été soumis à une rude
preuve par une épidémie de rougeole qui éclata dans l'école pendant le
rimestre du carême de l'année courante, et bien qu'il fût alors encombré
le malades, on n'y constata aucun résultat fâcheux. On s'aperçut cepen-
lant qu'il fallait y pourvoir à un meilleur mode de ventilation sans être
bligé de recourir aux fenêtres ; et le besoin d'un bain pour l'usage des
onvalescents s'y fait vivement sentir. Il faut se rappeler que cette
nfirmerie sert tout à la fois au collège et à l'école. Au nombre des malades
e trouvait un élève du collège.

Le compte des réparations et de l'ameublement, qui accusait un déficit de $2,253.19 au 31 décembre 1887, a été crédité au montant de $630.28 pendant l'année, de façon à réduire le déficit en question, au bout de l'année, à $1,622.91. La somme ainsi appliquée provenait en partie de l'appropriation (par ordre de la corporation à sa dernière assemblée annuelle) du surplus de l'année 1887 sur les opérations du collège. Les syndics espèrent que la corporation jugera à propos d'approprier de la même manière le surplus de l'année 1888, car il importe que ce compte accuse aussitôt que possible un certain excédent de recettes pour faire face aux dépenses imprévues qui peuvent survenir de temps à autre sur une propriété aussi considérable que celle du collège et de l'école. Autant qu'il est possible d'en juger, à l'époque de l'année où nous sommes, les édifices sont généralement dans un bon état et ne demandent que de légères réparations locatives.

La nouvelle aile "Bishop Williams," commencée l'été dernier, a été complétée et livrée à l'Association. Elle a considérablement ajouté au confort et à la commodité de l'école. L'appareil de chauffage et de ventilation "Smead et Dowd" a été introduit dans l'édifice sur la recommandation de M. Radford, la première autorité sanitaire de Montréal, et après un examen attentif du fonctionnement de cet appareil dans les grandes écoles publiques de cette ville. Cet appareil fonctionne dans notre nouvelle annexe depuis quelques semaines, et donne pleine satisfaction. La corporation doit des remerciements aux souscripteurs de "l'aile Bishop Williams" qui, en construisant une salle de 60 x 32 pieds, dont le coût excède $5,000, ont procuré à l'institution de grands avantages matériels, et ont en même temps reconnu d'une manière tangible les précieux services rendus tout à la fois à cette institution et à l'éducation supérieure en général dans notre province par le Lord évêque de Québec qui, ayant été recteur de l'école et du collège avant d'être sacré évêque, a pour ainsi dire marqué tout à la fois le collège et l'école du sceau de son caractère.

L'état des profits et pertes donne le détail des opérations financières du collège pendant l'année.

La corporation remarquera, en comparant cet état avec les précédents, que les dépenses d'administration tendent apparemment à augmenter. Cette augmentation n'est pas absolument un indice d'extravagance ou d'un défaut d'économie. Ainsi, le traitement des professeurs et du personnel de l'enseignement s'est accru de $4,960.00 en 1884, à $7,000,00 en 1888, mais les fonds appliqués à cet objet proviennent en grande partie de dotations particulières qui ont assis l'œuvre de l'éducation sur des bases plus solides qu'elle ne l'était autrefois, tout en lui donnant un caractère plus large et plus étendu. Il ne faut pas oublier, cependant, que si de nouveaux édifices et de nouveaux accessoires ajoutent à l'efficacité de l'institution, ils ajoutent en même temps aux dépenses d'administration. Les items relatifs aux réparations, aux assurances, au chauffage, à l'éclairage et au personnel des domestiques. etc., sont tous augmentés en raison

de l'augmentation des édifices et de leurs accessoires ; et ces dépenses ne peuvent être défrayées que par l'augmentation du nombre des élèves et des contributions publiques.

Les syndics remarquent avec plaisir que le nombre des élèves qui suivent les cours du collège augmente constamment ; de fait, le collège est maintenant rempli, toutes les chambres se trouvent occupées. Si cela continue (ce qui est assez probable) et que les demandes d'admission deviennent de plus en plus nombreuses, il faudra aviser aux moyens de bâtir. Il y a diminution sous un rapport—et les syndics regrettent beaucoup d'avoir à appeler l'attention de la corporation sur le fait. Les comptes de 1888 accusent une diminution de $100.00 dans les collectes du dimanche de la Trinité, comparés à celles de 1886, et une diminution plus grande encore si l'on tient compte des résultats obtenus les années précédentes.

Le diocèse de Québec a toujours fourni la plus forte partie du montant ainsi obtenu, et les collectes de l'année dernière dans le diocèse de Montréal sont à peu près nulles. Mais à Québec même, l'intérêt que portent au collège et à l'école ceux-là mêmes qui en retirent le plus d'avantages, n'est pas aussi considérable qu'autrefois, si nous en jugeons par le montant des contributions dans les différentes paroisses et missions. Un grand nombre de membres du clergé du diocèse de Québec envoient leurs enfants à l'école, mais semblent oublier (quoique l'évêque le leur rappelle tous les ans) qu'il est de leur devoir d'exhorter vivement leurs congrégations à contribuer au soutien d'une institution qui a été fondée dans le but d'enseigner les arts et la théologie à ceux qui se destinent au ministère sacré, et à procurer ainsi des avantages inappréciables aux populations rurales en assurant à leurs enfants les bienfaits d'une saine éducation religieuse de premier ordre, fondée sur les doctrines de l'église.

Les syndics espèrent que la corporation trouvera le moyen de faire comprendre au clergé des deux diocèses de cette province, non seulement l'opportunité, mais l'absolue nécessité de tenir leurs ouailles parfaitement renseignées sur l'œuvre du collège Bishop et de l'école du collège Bishop et de les exhorter en même temps à travailler au succès de cette bonne œuvre en contribuant libéralement au fonds de l'institution.

Je termine en ajoutant que les comptes du trésorier ont été dûment vérifiés par un auditeur et trouvés réguliers. Le travail de l'auditeur a porté tout à la fois sur l'examen des placements, les livres de comptes et les polices d'assurance contre le feu.

Le tout respectueusement soumis.

Au nom des syndics,

R. W. HENEKER,

Président.

Lennoxville, 1er mai 1889.

BILAN DU COLLÈGE BISHOP

PASSIF.

Compte du collège Bishop		$83917 44
Fonds de dotation, impliquant l'enseignement gratuit		10000 00
Fonds du Musée		1000 00
Emprunt de l'infirmerie		600 00
Fonds spéciaux (voir état) comme suit—		
Bourses	$20973 37	
Prix	3289 85	
Dotations	71210 93	
		95474 15
Bourses Davies & Davidson, fonds non appliqué à l'expiration de l'année		44 27
Profits et pertes		562 88
		191598 74

AU 31 DECEMBRE 1888.

ACTIF.

Immeubles—Collège	$35839 23	
" Ecole	29452 66	
" Infirmerie (nouvelle)	1283 00	
		$66574 89
Mobilier—Collège	1115 26	
" Ecole	3044 64	
" Musée (appareil de chimie)	156 64	
		4316 54
Terrains à Halifax, principal et intérêt	421 85	
Terrains à Stukely, principal et intérêt	2688 98	
		3110 83
Hypothèques, non compris Fonds spéciaux	.....	4909 37
Obligations de Shefford, non-compris Fonds spéciaux	.....	2100 00
Bibliothèque	.....	8886 72
Redevances pour enseignement, non-payées	223 57	
Redevances pour enseignement, couvertes par billets recevables	67 50	
		291 07
onds spéciaux (voir état) comme suit—		
Hypothèques	72660 51	
Obligations municipales et autres valeurs	13650 00	
Billets recevables	3000 00	
Placements temporaires, remboursables à demande	5500 00	
Argent en banque et en mains	663 64	
		95474 15
térêts accrus sur placements, comme suit—		
Fonds spéciaux	2125 13	
Hypothèques	231 81	
Loyers	90 00	
		2446 94
Compte S. P. G	19 12	
Compte S. P. C. K	94 00	
Mauvais comptes	57 05	
Assurances, primes payées d'avance	136 49	
		306 66
Réparations et ameublement, dépenses extraordinaires sur ce compte	.....	1622 91
Magasins, bois et charbon en main	.....	208 75
Argent en banque et en main	.....	1349 91
		$191598 74

R. W. HENEKER,
H. N. KIPPEN, } *Auditeurs.*

PROFITS ET PERTES

A réparations et ameublement, étant les profits et pertes au 31 décembre 1887, par ordre de la corporation, comme ci-contre	.....	.....	383 50
Traitements	.....	7000 00	
Dépenses courantes, ordinaires	868 91		
do do consommation de bois et charbon	579 22	1448 13	
Bourses	.....	747 56	
Ecole du Collège Bishop, ½ subvention du gouvernement	.....	500 00	
Réparations et ameublement, percentage sur la valeur des édifices et de l'ameublement pour subvenir aux grosses réparations	.....	662 40	
Dépenses ordinaires	.....		10358 09
Balance	.....	.....	562 88
			11304 47

AU 31 DÉCEMBRE 1888.

Par Balance au 31 décembre 1887	.....	.....	383 50
" Montant reçu pour l'administration des divers Fonds en fidei-commis	.....	.....	275 46
" Montant d'assurance, primes payées d avance et non encore dues	.....	.....	136 49
Intérêts de placements comme suit :	.....	5130 64	
Hypothèques et loyers	1526 98		
Fonds Harrold	1453 78		
Dotation pour traitement du Principal	600 00		
Legs Davies and Davidson	1400 00		
Terrains de Stukeley	126 00		
Terrains de Halifax	23 88		
	5130 64		
Redevances pour enseignement, moins dépenses	.....	1451 00	
Redevances pour enseignement universitaire, moins dépenses	.....	36 75	
Compte des traitements. Reçu a/c du traitement du professeur de Chimie	.....	100 00	
Loyer de l'école du Collège	.....	1200 00	
Collectes, Diocèse de Québec et Montréal	.....	340 63	
Subvention du gouvernement	.....	1000 00	
Fonds des licences de mariage	.....	1250 00	
Revenu ordinaire	.....	———	10509 02
			11304 47
Par balance au 31 décembre 1888			562 88

R. W. HENEKER, } *Auditeurs.*
H. N. KIPPEN, }

ETAT DES BOURSES, DES PRIX ET DES

FONDS.

Indication des Fonds		Montant d'intérêts non appliqué.	Montant du Fonds en principal.	Total
Bourses, comme suit :				20973 37
S. P. G. Jubilee		.....	$6666 66	
Mountain "	1088 56	.....		
" Augmentation	1029 84	.....		
			2118 40	
General Nicolls		$129 70	1000 00	
Rév. W. H. Long		366 23	2500 00	
Cantons de l'Est		7 25	1000 00	
Eglise St. Matthew		15 54	1000 00	
Walker		31 56	1200 00	
Reid (B. C. School)		.....	1500 00	
Mountain Deaconship, diocèse de Québec		.....	1719 02	
" " " d'Ontario		.....	1719 01	
		550 28	20423 09	
Prix, comme suit :				3289 95
Prince de Galles		.....	954 02	
Mackie		.....	561 91	
Harrison		23 49	218 00	
Irving, B. C. School)		5 33	93 00	
Nelson (médaille d'or de la Faculté Médicale)		.....	1000 00	
Haensel		84 10	350 00	
		112 92	3176 93	
Dotations, comme suit :				71210 93
Principal		.....	11352 61	
Harrold		.....	25000 00	
Jacob Jehoshaphat Salter Mountain		.....	4704 35	
Davies et Davidson		.....	29323 87	
Sciences appliquées		.....	830 10	
			71210 93	95474 15

DOTATIONS DE CHAIRES UNIVERSITAIRES.

PLACEMENTS.

Argent.	Obligations municipales et autres valeurs.	—	Billets recevables.	Placements temporaires à 5 o/o	Hypothèques.	Total.
					6666 66	6666 66
					2118 40	2118 40
					1129 70	1129 70
366 23	Immeubles	2500 00	.....	.....	.....	2866 23
7 25	Obligations de Shefford.....	1000 00	.....	.....	.....	1007 25
15 54	" "	1000 00	.....	.....	.....	1015 54
31 56	" "	1200 00	.....	.....	.....	1231 56
.....	.....	.....	.....	1500 00	.....	1500 00
19 02	" "	1700 00	.....	.....	.....	1719 02
19 01	" "	1700 00	.....	.....	.....	1719 01
					954 02	954 02
					561 91	561 91
					241 49	241 49
					98 33	98 33
	Obligations de Shefford.....	1000 00	.....	.....	.....	1000 00
84 10	Actions de la banque de Commerce	350 00	.....	.....	.....	434 10
62 61	Obligations de Shefford.....	200 00	.....	.....	11090 00	11352 61
	Actions de la Sherb. W. Power..	500 00	.....	1000 00	23500 00	25000 00
	Obligations de Shefford.....	1200 00	3000 00	.....	.....	4704 30
4 35	Obligations de Roxton.....	500 00				
23 87	.....	.....	.....	3000 00	26300 00	29323 87
30 10	Obligations de Shefford.....	800 00	.....	.....	.....	830 10
663 64		13650 00	3000 00	5500 00	72660 51	95474 15

R. W. HENEKER, H. N. KIPPEN, } Auditeurs.

ECOLE POLYTECHNIQUE DE MONTREAL.

Rapport pour l'année académique 1887-88. (a)

Montréal, 19 octobre 1888.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport prescrit par l'Acte 50 Victoria, Chapitre 21.

C'est la première fois que l'université Laval est appelée à présenter ce rapport, la période académique qui vient de finir étant la première de son exercice.

Aussi n'avons-nous, monsieur le Surintendant, aucun fait important à vous signaler. Outre que nous avons, à notre prise de possession, trouvé cette Ecole dans un état aussi parfait que les circonstances pouvaient le permettre, nous n'avons jamais entretenu la pensée de rien innover sans une connaissance approfondie de tout ce qui touche à cet établissement, tant dans son état présent que dans ses perspectives d'avenir.

Au reste, toute innovation ne peut qu'être préparée de longue main sous peine de porter un trouble fâcheux dans l'organisation et un préjudice grave aux études en cours.

Quelles que soient donc nos bonnes dispositions envers cet établissement, son intérêt même nous fait une loi de ne procéder qu'avec prudence et en observant une sage progression.

Cependant la seule expérience d'une année n'a que trop mis en évidence une défectuosité regrettable. Je veux parler de l'insuffisance de l'allocation budgétaire.

Ce n'est pas à vous, monsieur le Surintendant, que j'aurais besoin de démontrer que la gestion d'une telle institution, si elle apporte au pays des profits moraux et matériels incalculables, ne peut en offrir aucun à l'administration qui la régit.

Sans doute, l'Université en prenant la direction de l'Ecole n'y a vu qu'un intérêt d'ordre supérieur et une question de patriotisme.

Mais, si l'on veut bien observer que les jeunes hommes qui sortent de cette Ecole sont appelés à mettre en valeur les ressources du pays, à augmenter presque sans mesure ses richesses et à l'affranchir des services de l'étranger, l'on est fondé à conclure que le pays qui doit retirer de cette institution de si grands avantages doit la pourvoir avec une certaine ampleur.

(a) Ce document ayant été reçu trop tard l'année dernière n'a pu être inséré dans le rapport du Surintendant.

L'allocation budgétaire actuelle est insuffisante même pour payer les raitements. Or un établissement de ce genre où l'enseignement est si varié t, dans la plupart des branches, si élevé, quel aspect de souffrance et quelles lacunes ne présente-t-il pas lorsque toutes les ressources directes peuvent à peine couvrir ce premier élément de dépenses, restreint cependant au delà de ce qu'il conviendrait, sans qu'on puisse songer ni à ertains détails d'installation, ni à l'achat d'un matériel coûteux, ni à la ormation et à l'entretien d'une bibliothèque technique, ni à la réunion le collections diverses, ni au bon fonctionnement du laboratoire.

Je devais dans ce premier rapport faire ressortir cette insuffisance de rédits, qui est une cause de malaise dans la marche de l'Ecole.

Cet état de choses dont on ne voit pas ailleurs d'exemple peut tenir plusieurs causes.

En premier lieu, il faut citer des erreurs d'appréciation sur la portée le l'enseignement qui se donne dans cette Ecole.

Il est admis assez communément qu'elle n'est qu'une sorte de "High-School" pour employer le terme dont s'est servi un haut fonctionnaire le la section anglaise de l'enseignement à Montréal qui crut devoir, dans un discours public, éclairer l'opinion à ce sujet.

Il faut observer aussi que cette instruction est donnée pour la première ois à la population canadienne. L'on ne peut donc être surpris que si peu le personnes en soupçonnent la nature et le niveau.

Enfin, l'on sait que la profession d'ingénieur est livrée à qui veut la prendre. Il est de notoriété publique que nombre de personnes qui l'exerent ne sont pas allées dans un établissement spécial puiser leurs connaisances professionnelles ; par suite, il peut sembler à quelques-uns qu'une cole pour cet objet est une superfétation, et aux autres que le but qu'elle poursuit la relègue dans une catégorie inférieure.

C'est sans doute pour ces raisons que l'Ecole polytechnique ne jouit pas de l'encouragement que partout ailleurs on accorde à ces instituts echniques qui sont toujours si largement dotés, souvent même avec nagnificence.

L'Ecole polytechnique n'a, jusqu'à ce jour, reçu d'autres subsides que eux du gouvernement. Tant de besoins généraux et particuliers sollicitent 'assistance du pouvoir que le chiffre assez faible de la subvention s'explique de lui-même. S'il est permis de souhaiter qu'il soit notablement augmenté, il n'est que juste cependant de reconnaître les sacrifices que le gouvernement a déjà faits pour ce grand intérêt national.

Quant aux particuliers, sur qui presque toujours reposent la fondation t l'entretien des établissements de ce genre, leur intérêt ne s'est pas encore trahi d'une manière appréciable.

En ce qui vous touche, monsieur le Surintendant, tout le monde sait le quelle sollicitude vous couvrez cette Ecole ; après avoir contribué pour une si grande part à son existence même, nul n'ignore que vous ne lui avez pas ménagé vos faveurs, et que vous lui avez prêté en toute occasion

votre bienveillant concours. Nous avons la confiance que toujours, comme par le passé, votre haut patronage ne lui fera pas défaut.

Dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, certaines modifications ont été introduites dans le programme des études.

L'essor considérable donné à toutes les applications de l'électricité invitait l'Université à créer un cours d'électrotechnie. En conséquence, ce cours a été inauguré au mois de décembre dernier, et il lui sera donné peu à peu le développement que requerra l'état de la science et de ses applications.

Un autre cours, celui des machines à vapeur, a été aussi introduit cette même année, et deux autres d'une technicité importante ont reçu un peu plus d'extension.

En même temps le cours de législation industrielle qui d'abord avait cédé temporairement la place au cours d'électrotechnie, a fini par disparaître à la suite du déplacement du professeur titulaire. L'abondance des matières essentiellement techniques qui peuvent plus utilement occuper les élèves ne conseille pas de retenir ce cours dans le programme actuel de l'enseignement.

D'autres modifications ont été préparées pour figurer dans le programme de l'année 1888-89. Elles concernent le cours préparatoire et tendent à le rendre plus efficace pour justifier son titre et son but.

La promotion d'ingénieurs qui vient de quitter l'école est la plus nombreuse qui en soit sortie depuis sa fondation. Les quatre prochaines promotions lui seront inférieures sous ce rapport.

Elle présente aussi ce trait distinctif que sur neuf élèves, trois d'entre eux ont obtenu le diplôme du deuxième degré, c'est-à-dire : *avec grande distinction.* C'est un fait assez rare pour qu'il soit signalé.

Tous ces jeunes ingénieurs sont déjà occupés depuis plus ou moins longtemps à des travaux de leur profession. L'un d'eux même est employé dans un département ministériel de Québec à des fonctions fort en vue et qui semblent devoir acquérir une grande importance. La manière brillante dont il s'en acquitte et le terrain technique sur lequel il opère propagent avec avantage le bon renom de l'Ecole polytechnique.

J'insiste sur ce fait parce qu'il est le premier exemple qu'ait donné le gouvernement provincial de sa disposition à confier des emplois à nos élèves.

Cela tient, sans doute, à ce que le ministre éclairé et patriote de qui relève le département des Travaux publics joint aux soucis des intérêts de ce ministère l'expérience personnelle de cette école. Ce n'est pas d'ailleurs la seule preuve de sollicitude que ce haut personnage ait donnée aux élèves de cette promotion.

L'école verrait bien des difficultés s'écarter, si elle pouvait s'appuyer sur quelques patronages de cette distinction qui lui accordassent mieux qu'une sympathie platonique : le bénéfice d'une influence active.

Cette question du patronage au point de vue du placement rapide les élèves dans des emplois de leur profession mériterait une place à part et des développements étendus dans ce rapport. Mais elle ne peut pas être traitée d'une manière incidente et je la réserve pour un travail ultérieur.

Je n'en dirai ici que quelques mots pour mémoire. Les élèves en sortant de l'Ecole peuvent exercer leurs aptitudes de trois façons différentes :

(1) En recevant régulièrement du gouvernement fédéral ou provincial des emplois soit dans les bureaux ministériels, soit sur les grands travaux publics.

(2) En étant admis à remplir un certain nombre de vacances dans les entreprises des grandes compagnies industrielles et autres.

(3) En ouvrant immédiatement pour leur compte un bureau d'ingénieur.

De ces trois moyens, le second seul ne prête à aucune objection et ne présente pas un seul élément de critique. Il suffirait, et au delà, à tous nos besoins, au moins quant à présent, et de plus offrirait à ces jeunes gens un champ varié d'études pour compléter leur instruction et les former à la pratique.

Malheureusement, presque toutes ces compagnies sont anglaises et d'abord en est hérissé de difficultés.

J'exprime le souhait que de puissantes influences nous en ouvrent quelques brèches, et je suis convaincu que lorsque nous serons entrés dans la place, nous y serons appréciés.

Je n'entrerai pas plus avant dans l'examen de cette question ; elle est, comme je l'ai dit, à l'étude. Dès qu'elle sera mûre pour une solution, nous n'épargnerons aucun effort pour la lui procurer.

Ce rapport étant le premier que l'université Laval avait à vous adresser au sujet de l'Ecole polytechnique, j'ai cru devoir dépasser le cadre habituel et lui donner quelque étendue.

J'ai voulu surtout profiter de cette occasion, monsieur le Surintendant, pour vous assurer que l'Université a pleinement conscience du mandat qu'elle a assumé ; elle a compris tous les services que cette Ecole est appelée à rendre au pays et fera tout pour la faire prospérer. Elle s'inspirera en cela de ce que vous avez fait vous-même et de ce que vous êtes toujours prêt à faire pour elle. Elle comptera aussi sur l'appui efficace que le gouvernement provincial ne lui ménagera pas, nous en avons la confiance.

Nombre des élèves pendant l'année 1887-1888.

3ème année	9	
2ème "	3	
1ère "	6	(L'un d'eux a interrompu son cours.)

Cours préparatoire :—8 au début de l'année,
6 au mois de janvier,
4 à la fin de l'année.

Classement des élèves.

3ème année.	2ème année.	1ère année.	Cours préparatoire.
1 Loignon,	1 Fortin,	1 Arcand,	1 Bellerose,
2 Vincent,	9 Spénard,	2 Fusey,	2 Warren,
3 Gravelle,	3 Boucher.	3 Lefebvre,	3 Beullac,
4 Demers,		4 Auclair,	4 Parent.
5 Lafontaine,		5 Gauthier.	
6 Beauchamp,			
7 Montpetit,			
8 Michaud,			
9 Parrot,			

Classement de sortie.—Promotion de 1888.

1 Gravelle,	4 Lafontaine,	7 Michaud,
2 Loignon,	5 Beauchamp,	8 Parrot,
3 Vincent,	6 Demers,	9 Montpetit.

BIBLIOTHÈQUE.

L'Ecole polytechnique de Montréal, destinée à former des ingénieurs pour les diverses branches des services publics ou particuliers, ne peut évidemment que gagner à être en relation avec les établissements similaires de France. A ce point de vue, il est intéressant de faire connaître les documents ci-après, qui sont tout à l'honneur et à l'avantage de notre Ecole polytechnique canadienne.

Au mois d'août 1887, M. E. H. Parent, ingénieur-surintendant des canaux, faisait visiter l'Ecole polytechnique par MM. Julien et Perrier, deux jeunes ingénieurs de l'Ecole nationale des ponts et chaussés de France, en mission officielle au Canada et aux Etats-Unis.

Au cours de leur visite, le principal de l'Ecole exprimait à ces messieurs le désir de voir l'Ecole polytechnique de Montréal mise en rapport avec l'Ecole des ponts et chaussées, son ainée de France, comme elle a déjà l'avantage de l'être avec l'Ecole centrale des arts et manufactures ; MM. Julien et Perrier voulurent bien se charger de transmettre cette demande et de l'appuyer auprès de l'administration de l'Ecole nationale des ponts et chaussées.

Le 15 décembre dernier, la lettre suivante était adressée au principal de l'Ecole polytechnique :

ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Paris le 15 décembre 1887.

Monsieur le Directeur,

Deux jeunes ingénieurs, pour lesquels vous avez été fort aimable, sont venus exprimer le désir de faire donner à l'Ecole polytechnique de Montréal une collection de documents de notre Ecole.

L'administration de l'Ecole des ponts et chaussées de France, en me chargeant de venir exprimer tous ses remerciements pour votre aimable réception faite à ses anciens élèves, me donne la mission de vous faire connaître qu'elle met à votre disposition une partie des documents disponibles et des cours autographiées.

En conséquence, j'ai reçu l'ordre de préparer un envoi dont vous trouverez la nomenclature dans le bordereau ci-contre.

Vous remarquerez, monsieur, que j'ai ajouté à mon bordereau le "Portefeuille" des élèves de notre Ecole. Ce portefeuille constitue une belle collection de dessins sur l'art de l'ingénieur.

Pour répondre au désir de l'administration de l'Ecole, j'ai donné des ordres pour que votre institut soit compris dans toutes les distributions des livraisons qui paraîtront à l'avenir.

Nous n'ignorons pas, en France, combien le Canada a toujours été sympathique à notre pays, à toutes les époques de son histoire. Il est donc très naturel que, de notre côté, tous nos efforts soient tendus à être agréables à votre pays.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le bibliothécaire,

SCHENEBELÉ,
23, rue des Saints-Pères.

Bordereau des cours et documents envoyés à l'Ecole polytechnique de Montréal (Canada).

Demande de MM. Julien et Perrier.

1.—Cours de Routes de M. Léon Durand-Claye. Les deux parties. 1 vol. in-4to. Autographié, 1882-84

2.—Cours de Navigation intérieure par M. Guillemain, avec appendice. Texte 1 vol. in-4to. Autographié. Atlas, 1 vol. in-folio, 1882-83.

3.—Résumé des leçons faites sur les poutres à plusieurs travées solidaires par M. Bresse. Session de 1881-82. 1 Fascicule in-4to. Autographié.

4.—Cours d'Hydraulique agricole et de génie rural. 1 vol. in-4to. Autographié.

5.—Cours d'Analyse professé par M. Haag. 1883-84. 1 vol. in-4to. Autographié.

6.—Cours de Mécanique professé par M. Haag. 1884. 1 vol. in-4to. Autographié.

7.—Cours de Géométrie descriptive et de perspective de M. Pillet. 1885-86. 1 vol. in-4to. Autographié.

8.—Résumé des conférences sur la télégraphie électrique par M. Amiot. 1885 1 vol. in-4to. Autographié.

9.—Catalogue des livres composant la bibliothèque de l'Ecole des ponts et chaussées. 1 vol. in-8vo. 1872.

10.—Catalogue supplémentaire de la bibliothèque de l'Ecole des ponts et chaussées. 1 vol. in-8vo. 1881.

11.—Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Ecole des ponts et chaussées. 1 vol. in-8vo. 1886.

12.—Catalogue descriptif des modèles, instruments et dessins des galeries de l'Ecole des ponts et chaussées, par M. Baron. 1 vol. in-8vo. 1873.

13.—Notice sur les dessins, modèles et ouvrages relatifs au service des ponts et chaussées, des mines, etc. Exposés à Melbourne en 1880. 1 vol. in-8vo.

14.—Notice sur les modèles, cartes et dessins relatifs aux travaux publics. Exposés à Paris en 1867. 1 vol. in-8vo.

15.—Notice sur les dessins, modèles et ouvrages relatifs aux travaux des ponts et chaussées exposés à Vienne en 1873. 1 vol. in-8vo.

16.—Notices on the models, charts & drawings relating to the works of the Ponts & Chaussées. Exhibited at Philadelphia in 1876. 1 vol. in-8vo. (2 copies.)

17.—Notice sur les modèles, cartes et dessins relatifs aux travaux des ponts et chaussées. Exposés à Paris en 1878. 1 vol. in-8vo.

18.—Cours de mécanique appliquée aux constructions par Edouard Collignon. 2 vols. in-8vo. (Résistance des matériaux. 1 vol. in-8vo. Hydraulique. 1 vol. in-8vo.)

19.—Conférences sur l'administration et le droit administratif faites à l'Ecole des ponts et chaussées par Léon Aucoc. 3 vols. in-8vo.

20.—Manuel d'économie politique par M. H. Baudrillart 1 vol. in-12.

21.—Résumé du cours de fortifications par M. Gartrat. 1 vol. in-4to. 1886-87. Autographié.

22.—Géologie appliquée à l'art de l'ingénieur par E. Nivoit. Tome premier. Phénomènes géologiques, minéraux, roches, fossiles. 1 vol. in-8vo. 1887.

23.—Chimie appliquée à l'art de l'ingénieur par M. Léon Durand-Claye. 1 vol. in-8vo. 1885.

24.—Cours de ponts par Morandière. 2 vols. in-4to. Autographié.

25.—Phares et balises. Etat de l'éclairage et du balisage des côtes de France au 1er janvier 1872. 1 vol. in-8vo.

26.—Programme des concours. Session de 1886-87. 1 fascicule in-folio. Autographié.

27.—Programme de l'enseignement intérieur de l'Ecole des ponts et chaussées. 1 vol. in-4to. 1875.

Cours préparatoires. Arrêté, programmes. 1886.

Règlement intérieur de l'école préparatoire à l'externat. 1884.

Admission des élèves externes aux cours de l'école. Décret, arrêtés et programmes. 1887.

Note sur les élèves externes de l'Ecole des ponts et chaussées, par M. Malézieux. 1875.
Règlement intérieur de l'Ecole nationale des ponts et chaussées.
Règlement intérieur de l'Ecole nationale des ponts et chaussées. 1880.
Notice sur l'Ecole des ponts et chaussées. Extrait du catalogue des travaux publics à l'exposition universelle de 1873.

8.—Portefeuille des élèves de l'Ecole des ponts et chaussées comprenant :
A.—Collection des dessins distribués aux élèves, 2 vols. in-folio, livraisons 1 à 17.
B.—Légendes explicatives des Planches, 2 vols. in-8vo.
C.—Collection des dessins formant les livraisons 18me, 1883 ; 19me, 1884 ; 20me, 1885 ; 21me, 1886 (en carton).
D.—Légendes explicatives des Planches :

1er fascicule in-8vo			1883
2me	"	"	1884
3me	"	"	1885
4me	"	"	1886

9.—Note sur les tunnels du mont Cenis, du St-Gothard et de l'Arlberg. 1 Feuille autographiée.

UNIVERSITÉ LAVAL.—ECOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL.

Monsieur le Bibliothécaire,

Votre lettre du 15 décembre dernier m'apporte la bonne et agréable nouvelle que l'administration de l'Ecole nationale des ponts et chaussées de France met à ma disposition une partie de ses documents disponibles et de ses cours autographiés; de plus, que l'Ecole polytechnique de Montréal sera comprise dans toutes les distributions des livraisons qui paraîtront à l'avenir. Il faut vraiment que MM. Jullien et Perrier, vos anciens élèves, aient la reconnaissance bien vive pour qu'une simple réception cordiale les porte à une reconnaissance si grande ; c'est là une nouvelle preuve de la libéralité et de la sympathie dont la France est animée envers le Canada français.

Je vous prie, cher monsieur, d'être auprès de l'administration de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, l'interprète des sentiments de sincère gratitude des directeurs, des professeurs et des élèves de l'Ecole polytechnique de Montréal, tant pour les documents précieux dont vous nous annoncez l'envoi, que pour ceux que vous nous promettez pour l'avenir.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Bibliothécaire, les salutations empressées de votre bien reconnaissant serviteur.

Le principal,

U. E. ARCHAMBAULT.

M. H. SHENEBELÉ,
Bibliothécaire de l'Ecole nationale
des ponts et chaussées, Paris.

Tous ces cours et documents ont été reçus, en parfait ordre, au moi de juillet dernier ; ils forment une collection spéciale que nous tenons à l disposition de nos élèves

La bibliothèque de l'Ecole polytechnique possède aujourd'hui 245 volumes.

ETAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE POU L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1887-88 :

DÉPENSES.

Honoraires des professeurs	$6,850 00	
Salaire du gardien, entretien des classes et dépenses diverses	711 50	
Bibliothèque, cabinet de physique, laboratoire, collections, etc	129 74	
Total des dépenses		$7,691 24

RECETTES.

Allocation du gouvernement	$5,700 00	
Rétribution et inscription	1,431 00	
Vente des feuilles authographiées	25 72	
Excédent des dépenses sur les recettes	534 52	
		7,691 24

Je certifie avoir examiné les livres de l'Ecole polytechnique et je déclare que l'ét des recettes et des dépenses qui précède est conforme aux dits livres.

J'ai de plus vérifié attentivement, et en détail, tous les déboursés, avec les piè justificatives à leur appui, et j'ai trouvé le tout exact.

(Signé) N. RHEAULT,
Auditeur.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. E. MARCOUX, Ptre,
Vice-Recteur,
Université-Laval, Montré

RAPPORT POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1888-89.

MONTRÉAL, 9 novembre 188

Monsieur le Surintendant,

Pour me conformer au désir de M. le vice-recteur de l'Universi Laval, j'ai l'honneur de vous adresser le rapport prescrit par l'article 22 des S. R. P. Q.

En parcourant votre rapport sur l'instruction publique pour l'ann scolaire 1887-88, je constate, avec regret, qu'il n'y est pas fait mention l'Ecole polytechnique. Cependant un rapport a été préparé ; mais il vo est parvenu trop tard, paraît-il, pour être publié l'année dernière. Je vie vous prier, monsieur le Surintendant, de vouloir bien combler cette lacu en publiant ce rapport de l'année dernière avec celui que je vous adres

ujourd'hui, afin de montrer au gouvernement et au public que s'il nous rrive d'être en retard ce n'est pas pour nous soustraire aux obligations ue la loi nous impose.

Nombre des élèves pendant l'année 1888-89.

3ème année.....3 (L'un d'eux a interrompu son cours.)
2ème année.....5
1ère année.....6 (Deux sont sortis pour étudier la médecine.)
Cours préparatoire.....6

Classement des élèves.

3e Année.	2e Année.	1e Année.	Cours préparatoire.
Fortin Sifroy	1 Arcand Oscar	1 Delisle Olivier	1 Laberge C. François
Boucher Urgel	2 Fusey Ernest	2 Faribault Arthur	2 Lemire Tancrède
Spénard Joseph (a)	3 Lefebvre Hercule	3 Parent Paul Et.	3 Marion Jos. Alf.
	4 Gauthier Hormisdas	4 Beullac Marcel (c)	4 Piché Pierre
	5 Auclair Henri L.	5 Bellerose Albéric (b)	5 Carmel Joseph Ed.
		6 Warren James L. (b)	6 Goulet Godefroy

Classement de sortie et promotion de 1889.

1 Fortin Sifroy | 2 Boucher Urgel

Ces deux messieurs ont reçu leur diplôme d'ingénieur civil après voir passé leur examen avec GRANDE DISTINCTION.

La médaille d'argent offerte par M. Peter S. Murphy, à l'élève le plus héritant de la troisième année dont les notes pour le cours complet atteinent, au minimum, la moyenne générale de 16½ sur 20, a été décernée à I. Sifroy Fortin, qui a conservé une moyenne de sortie de 17.51 sur 20.

Le nombre des élèves n'est pas considérable ; cependant il faut dmettre qu'il est proportionné à l'importance que l'on attache à l'utilité e la profession d'ingénieur, qui n'est pas assez connue. Ne perdons pas ourage ; le jour où l'on comprendra combien cette noble profession est ndispensable au développement de nos richesses minérales, agricoles et ndustrielles, le nombre des élèves décuplera ; espérons que ce jour n'est as éloigné.

Au mois de septembre dernier, monsieur le Surintendant, vous me emandiez, pour l'information de l'honorable Secrétaire provincial, " un rapport sur les élèves qui ont obtenu jusqu'ici leurs diplômes, à l'Ecole polytechnique de Montréal, en donnant pour chaque élève, le nom, la résidence et l'emploi qu'il exerce aujourd'hui ". Voici ce rapport qui a é préparé avec autant de soin que possible ; s'il contient quelques nexactitudes, nous prions ceux qui en seraient victimes de nous les gnaler.

(*a*) a interrompu son cours pour cause de maladie.
(*b*) sorti pour étudier la médecine.
(*c*) parti pour la France.

Liste des élèves de l'Ecole polytechnique de Montréal avec le titre d'*Ingénieur civil.*

Noms des ingénieurs.	Promotion.	Résidence.	Emploi exercé au mois d'octobre 1889.
1 Vanier J. Emile.....	1877	Montréal	Professeur à l'Ecole polytechnique et tient bureau d'ingénieur à Montréal.
2 Marceau Ernest.....	"	Ottawa	Assistant ingénieur du Surintendant des canaux de l'Ottawa.
3 Pariseau Stanislas.....	"	St-Jean, P. Q.	Ingénieur résidant du canal de St-Jean. Département des chemins de fer et canaux
4 Haynes William.....	"		Décédé à Montréal.
5 Papineau Gustave.....	"	Montréal	Ingénieur du canal de Chambly. Ecluses de St-Ours.
6 Languodoc George de Guerry	1878	"	Tient bureau d'ingénieur à Montréal en société avec M. Haynes.
7 Desbarats George Louis.....	1879	Ottawa	Assistant de l'ingénieur en chef des canaux de la Puissance.
8 Giroux Napoléon.....	1880	"	Ingénieur topographe du département géologique de la Puissance.
9 Marien Joseph.....	"	Montréal	Ingénieur en chef du bureau de M. Rie arpenteur provinciale.
10 Charbonneau Maximin.....	"		Décédé à Winipeg.
11 Lafleur Eugène.....	1881	Ottawa	Ingénieur attaché au département des Tra vaux publics.
12 Dupuis Edouard.....	"	West Virginia	Ingénieur sur le chemin de fer de Norfolk e Western. W. V.
13 Gauthier Louis.....	1881	Ottawa	Ingénieur attaché au département de l'Intérieur.
14 Doré Joseph.....	"	Montréal	Tient bureau d'ingénieur avec M. Charbonneau.
15 Voligny Ls Rodolphe.....	1882	"	Ingénieur employé au département de l'aqueduc de Montréal.
16 Faribault Rodolphe.....	"	Ottawa	Ingénieur topographe au département géologique de la Puissance.
17 Vincent Antoine.....	"		Décédé à Longueuil.
18 Labelle Henri.....		"	Assistant de l'architecte en chef du département des Travaux publics.
19 Bertrand Louis.....	1883	Denver	Ingénieur sur le chemin de fer du Colorado E.-U.
20 Senécal Omer.....	"	Ottawa	Ingénieur attaché au département de l'Intérieur.
21 Garneau J. George.....	1884	Québec	Comptable-gérant de la maison Garneau.
22 Laurin Jacques.....	"	Montréal	Ingénieur en chef du bureau de M. Vanier.
23 Ducharme Dominique.....	"	"	Professeur à l'Ecole polytechnique et employé au bureau de M. Vanier, comme ingénieur.
24 Lefebvre Frs.-Xavier.....	1885	Ottawa	Assistant du chimiste en chef du département du Revenu de l'Intérieur.
25 Viger Godefroi Labrèche....	1885	St-Jean, P. Q.	Ingénieur attaché aux travaux de canalisation du Richelieu.
26 Malo Frs.-Xavier.....	"	Montréal	Employé au bureau de M. Vanier, comme ingénieur.
27 Bélanger Ernest.....	"	"	En société avec M. Mignault et attaché au département des Travaux publics.
28 Lozeau Napoléon.....	"	"	En disponibilité.

LISTE DES ÉLÈVES SORTIS DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL AVEC LE TITRE D'*Ingénieur civil.*—(Suite.)

Noms des ingénieurs.	Promotion.	Résidence.	Emploi exercé au mois d'octobre 1889.
29 Saint-Laurent Arthur.....	1885	Ottawa	Ingénieur attaché au département des Travaux publics.
30 Dupont Hector.....	"	Chicago	Ingénieur à Chicago, E.-U.
31 Tremblay Aquilas.....	1886		Décédé à Ste-Adèle.
32 Lefebvre Edgar.....	"	Los Angelos	Ingénieur à Los Angelos, Californie.
33 Charbonneau Julien.....	"	Montréal	Ingénieur en société avec M. Doré.
34 Fontaine Napoléon.....	"	Etats-Unis	Ingénieur sur un chemin de fer du Massachusets.
35 Houdet Auguste.....	"	Ottawa	Ingénieur attaché au département de l'Intérieur.
36 Bourque Phydime	"	Montréal	Ingénieur employé au département des chemins à Montréal.
37 Thomas Avila.....	1887	St-Jérôme	Ingénieur pratiquant à St-Jérôme.
38 Simard Onésime.....	"	Montréal	Ingénieur de la ville de St-Henri
39 Laforest Alfred.....	"	"	Aide-surintendant du département de l'aqueduc de Montréal.
40 Loignon André.....	1887	Montréal	Voyage en Europe.
41 Leduc Clovis.....	"	"	Ingénieur à l'emploi de M. Vanier.
42 Gravel Avila.....	1888	"	Ingénieur à Montréal.
43 Loignon Ernest.....	"	"	Voyage en Europe.
44 Vincent Arthur.....	"	"	Ingénieur en société avec M. Lafontaine.
45 Lafontaine Emery.....	"	Québec	Assistant-ingénieur des ponts de la province de Québec. Associé de M. Vincent.
46 Beauchamp Théodore.....	"	St-Hyacinthe	Ingénieur pratiquant à St-Hyacinthe.
47 Demers Léopold Joseph....	"	Montréal	Ingénieur à l'emploi de M. Vanier.
48 Michaud André.....	"	"	Ingénieur à l'emploi de M. Casgrain.
49 Parrot Daniel.....	"	Chicago	Ingénieur à Chicago, E.-U.
50 Montpetit Ludger.....	"	Montréal	Etudiant en médecine.
51 Fortin Sifroy.....	1889	"	Ingénieur à l'emploi de M. Vanier.
52 Boucher Urgel.....	"	Providence	Ingénieur à Providence, E.-U.

Ainsi, en douze ans, l'Ecole polytechnique a donné à la province 52 ingénieurs civils qui ont obtenu leur diplôme après avoir subi leur examen.

1 avec la plus grande distinction ;

13 avec grande distinction ;

18 avec distinction ;

20 d'une manière satisfaisante.

L'emploi exercé par les ingénieurs sortis de l'Ecole polytechnique se résume ainsi :

9 tiennent bureau d'ingénieur.

Les autres exercent leur profession comme suit :

5 au département des Chemins de fer et Canaux de la Puissance, dont 3 sur le canal Chambly ;

2 au département géologique de la Puissance ;

3 au département des Travaux publics ;

3 au département de l'Intérieur ;

1 au département du Revenu de l'Intérieur ;
1 est assistant-ingénieur des ponts de la province de Québec ;
1 est assistant-ingénieur de l'aqueduc de Montréal ;
10 pratiquent le génie civil à Montréal ;
7 pratiquent aux Etats-Unis ;
2 sont en disponibilité ;
2 voyagent en Europe ;
1 étudie la médecine ;
4 sont décédés.

Deux anciens élèves, MM. Vanier et Ducharme, sont professeurs à l'Ecole polytechnique.

Nous prenons ici occasion de rappeler aux anciens élèves diplômés qu'il est de leur intérêt de se tenir constamment en relation avec l'Ecole polytechnique, qui sera toujours pour eux un lieu de réunion et de protection. Un registre va être incessamment ouvert dans lequel tous les renseignements contenus dans le présent rapport, ainsi que tous ceux que l'on voudra bien nous communiquer à l'avenir, seront notés soigneusement, ce sera le complément des relations amicales qui existent entre les élèves et leur *Alma Mater*. Aussitôt que l'Ecole sera installée dans un local plus convenable, nous donnerons à ces bonnes relations la forme d'une société régulière, semblables aux associations fondées par les anciens élèves des écoles spéciales en Europe.

D'après l'état financier qui suit, vous constaterez, monsieur le Surintendant, que l'excédant des dépenses sur les recettes s'élève à $982. 96, pour l'exercice 1888-89. Ce chiffre pèse trop lourdement sur le budget de la succursale de l'université Laval à Montréal, dont les sources de revenu sont très limitées.

Il est à espérer, monsieur le Surintendant, que l'allocation du gouvernement va être portée à un chiffre qui permettra à l'administration de mieux rétribuer ses professeurs et d'apporter à la bibliothèque, au cabinet de physique et au laboratoire les améliorations les plus pressantes.

Il me reste un devoir bien doux à remplir, c'est celui de la reconnaissance envers deux bienfaiteurs qui ont voulu encourager l'école autrement que par des paroles bienveillantes.

Le premier est M. Prudent Beaudry, de Los Angelos, Californie, qui a fondé une bourse de cent cinquante piastres, en faveur d'un élève qui, sans ce secours, serait dans l'impossibilité de fréquenter l'Ecole.

Le second est M. Peter S. Murphy, membre du conseil de l'Instruction publique et ancien commissaire d'écoles, qui a mis à la disposition d'un élève choisi par l'administration une bourse de cinquante piastres pour payer son cours.

Espérons que des exemples de générosité partant de si haut et de si loin porteront leurs fruits, et que d'autres citoyens généreux feront des fondations pour favoriser les jeunes gens de talent et d'avenir qui n'auraient pas les moyens d'étudier le génie civil.

ETAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1888-89.

DÉPENSES.

Honoraires des professeurs	6,650 00	
Bourse Prudent Beaudry	150 00	
Bourse Peter S. Murphy	50 00	
Bibliothèque, laboratoire	231 91	
Salaire du gardien, chauffage, éclairage, entretien des classes, etc	641 50	
Total des dépenses		$ 7,723 41

RECETTES.

Allocation du gouvernement	5,700 00	
Rétribution, inscription et diplômes	890 45	
Bourse Prudent Beaudry	150 00	
Bourse Peter S. Murphy	50 00	
Excédent des dépenses sur les recettes	982 96	
Total des recettes		$ 7,723 41

Je certifie avoir examiné les livres de compte de l'école polytechnique et je déclare que l'état des recettes et des dépenses qui précède est conforme aux dits livres.

J'ai de plus vérifié attentivement, et en détail, tous les déboursés, avec les pièces justificatives à leur appui, et j'ai trouvé le tout exact.

(Signé) N. RHEAULT,
Auditeur.

Veuillez agréer, etc.,

U. E. ARCHAMBAULT,
Principal.

APPENDICE No IV.

RAPPORT SPECIAL SUR L'INSTRUCTION DES SOURDS-MUETS.

RAPPORT SUR L'INSTRUCTION DES SOURDS-MUETS.

MONTRÉAL, 6 novembre 1889.

Monsieur le Surintendant,

Pour me conformer à votre désir, je me fais un devoir de vous adresser quelques mots sur l'instruction du sourd-muet en Europe.

Comme vous le savez déjà, au cours d'un récent voyage d'outre-mer, j'ai eu l'avantage de visiter beaucoup d'écoles de sourds-muets des deux sexes, de conférer longuement avec des instituteurs célèbres considérés comme des maîtres dans la spécialité. J'ai pu prendre une ample connaissance des efforts que l'on fait pour améliorer le sort de cette classe infortunée, et considérer avec le plus vif intérêt les progrès réalisés durant les neuf années écoulées depuis mon premier voyage d'étude.

Pour l'observateur attentif, il est évident que l'œuvre de la régénération de cette portion de l'humanité ne demeure pas étrangère aux progrès qui se réalisent partout dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre matériel.

Un regard rétrospectif sur les principales phases qu'a parcourues l'enseignement des sourds-muets semble nécessaire pour une meilleure exposition de ses récentes transformations et de sa condition actuelle en Italie, en France, en Suisse, en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre.

La méthode d'abord généralement usitée a été désignée sous le nom de *méthode mimique*. Elle tire cette dénomination de l'emploi que l'on y fait des signes. Son but est de mettre le sourd-muet en possession du langage écrit, de le rendre ainsi capable de communiquer avec la société par l'écriture, et de lui donner les connaissances usuelles et une bonne formation morale.

Cette méthode faisant autrefois usage des signes comme premier et principal moyen de communication entre le maître et l'élève, obligeait celui-ci à étudier ce langage, à penser en signes et à les traduire en écriture.

L'expérience a demontré que la mimique, ainsi élevée à la hauteur d'une langue, imposait une traduction compliquée, lente et difficile qui devenait un obstacle au développement de la phraséologie. Alors on en restreignit l'usage aux signes naturels employés non plus comme base, mais comme auxiliaire de l'enseignement.

La méthode ainsi améliorée attache l'idée au mot écrit de telle sorte que l'expression écrite devient la traduction directe de l'idée qui est éveillée et illustrée par les objets et les faits mis en même temps sous les yeux de l'élève. Elle procède du connu à l'inconnu, du visible à l'invisible, du matériel au spirituel ; par l'analogie et la comparaison, elle étend et élève le cercle des connaissances, elle arrive à l'abstraction par l'idée concrète, etc.

Elle est donc toute intuitive.

Elle fait un usage discret des signes, comme d'un auxiliaire, en l'absence des objets et des faits. Elle recourt souvent à la dactylologie ou épellation manuelle qui est plus rapide que l'écriture.

A cet enseignement, elle joint aussi, comme complément d'instruction, des leçons d'articulation : elle prend alors le nom de *méthode mixte* ou *combinée*. On prétend que ces exercices de paroles n'obtiennent pas de résultat pratique général, parce qu'on ne les donne d'ordinaire qu'aux mieux doués, que l'attention se trouve partagée entre quatre moyens de communication, les signes, l'écriture, la parole et la dactylologie.

Au point de vue du langage écrit, cette méthode, bien appliquée, a produit de bons résultats ; ce que j'ai pu constater en 1879 dans mes visites d'observation à trente et une écoles. Mais, ne fournissant pas un moyen assez facile de communication, elle laisse encore le sourd-muet dans un isolement dont beaucoup de professeurs ont cru pouvoir le tirer plus efficacement en faisant de la parole la base de l'enseignement.

Des succès marquants obtenus par ce mode d'enseignement, depuis longtemps en Allemagne, et plus récemment en Italie, en Suisse, en Belgique, en Hollande et dans quelques rares écoles de la France et de l'Angleterre, etc., avaient attiré l'attention des professeurs et des gouvernements. Les leçons d'articulation données dans presque toutes les écoles faisant usage de la mimique lui avaient aussi préparé les voies.

En 1810, un congrès international de professeurs des sourds-muets tint solennellement ses assises à Milan sous les auspices du gouvernement italien. Plusieurs états y furent officiellement représentés. On y compta 254 congressistes venus des différents pays des deux mondes.

Les questions qui y furent soumises avaient été indiquées et préparées à l'avance ; elles furent discutées dans dix séances. Les résultats en sont résumés dans une série de huit résolutions dont je cite les principales :

Résolution I.—" Le Congrès considérant l'incontestable supériorité " de la parole sur les signes pour rendre le sourd-muet à la société et lui " donner une plus parfaite connaissance de la langue, déclare : que la " *méthode orale*, doit être préférée à celle de la mimique pour l'éducation " et l'instruction des sourds-muets.

Résolution II.—" Le Congrès considérant que l'usage simultané de " la parole et des signes a le désavantage de nuire à la parole, à la lecture " sur les lèvres et à la précision des idées, déclare : que la *méthode orale* " *pure* doit être préférée.

La résolution suivante motive encore la précédente :

" Le Congrès considérant le résultat des nombreuses expériences " faites sur des sourds-parlants de tout âge, de toute condition, ayant " quitté les instituts depuis longtemps, etc., déclare : 1o que les sourds " muets enseignés par la *méthode orale pure* n'oublient pas après leur sortie " de l'école les connaissances qu'ils y ont acquises, mais plutôt les déve " loppent par la conversation et la lecture qui leur sont rendues plus faci " les ; 2o que dans la conversation avec les parlants, ils se servent

' exclusivement de la parole ; 3o que la faculté de la parole et de la ' lecture sur les lèvres, bien loin de se perdre, se développe par l'usage. "

Résolution VII.—La septième résolution est ainsi conçue : " Le ' Congrès considérant que l'enseignement des sourds-muets par la parole ' a de particulières exigences, considérant les données de l'expérience de ' la presque unanimité des instituteurs de sourds-muets, déclare : 1o que ' l'âge le plus favorable auquel le sourd-muet peut être admis dans une ' école est l'âge de 8 à 10 ans ; 2o que la durée des études doit être de ' sept ans au moins et mieux encore de huit ans, il est généralement de ' huit ans et même plus ; 3o que le professeur ne peut efficacement par la ' méthode orale pure enseigner plus de dix élèves. "

Résolution IV.—Le même Congrès déclare aussi que " le moyen ' le plus naturel et le plus efficace par lequel le sourd-muet acquerra la ' connaissance de la langue, est la *méthode dite intuitive*, c'est-à-dire celle ' qui consiste à désigner d'abord par la parole, ensuite par l'écriture les ' objets et les faits placés sous les yeux de l'élève. "

Cette dernière résolution trace en peu de mots la marche à suivre.

Ce mode d'enseignement s'appuie sur les principes qui éclairent la méthode mimique réformée. Il requiert plus impérieusement encore l'intuition ; il doit être tout pratique, expérimental, maternel. La parole y joue le rôle principal ; elle est en même temps but et moyen ; l'écriture n'y vient qu'au second rang et comme aide mémoire. L'élève doit " penser en parole " comme l'entendant qui " pense et parle d'abord sa pensée et puis qui écrit sa parole et pense son écriture. " Il reçoit l'instruction de vive voix au fur et à mesure qu'il élargit son vocabulaire.

L'enseignement du sourd-muet se trouve donc ainsi ramené aux termes généraux de celui de l'entendant-parlant, mais il faut commencer par lui donner la parole articulée et l'usage de la lecture sur les lèvres, puisque la parole est la base de l'enseignement.

Ce travail constitue la période de préparation.

Faire parler le sourd-muet, c'est assurément une partie très difficile de son instruction. " Ce n'est pas chose facile, a dit un congressiste expé- " rimenté, que de donner la parole au sourd-muet, c'est même une tâche " fort délicate qui ne souffre pas de médiocrité et qui exige une série " d'exercices préparatoires, tels que les mouvements respiratoires, les " vibrations des cordes vocales, l'émission des sons, la prononciation des " articulations, des syllabes et des mots ; ces exercices demandent pour " chaque élève pris isolément beaucoup de temps, un travail soutenu, des " efforts constants et une grande patience. "

Cependant, M. le Surintendant, les résultats pratiques paraissent bien justifier les promoteurs de cet enseignement. Dans les dix-neuf écoles que j'ai visitées tout dernièrement en France, en Italie, en Belgique, etc., j'ai entendu beaucoup d'élèves parler très distinctement. D'autres ont une élocution plus difficile, et quelques-uns une articulation presque inintelligible, ce sont ou les moins doués d'intelligence, ou ceux dont les organes

de la parole sont défectueux et qui, pour cette raison, ne parleraient pa bien alors même qu'ils auraient le sens de l'ouïe. Ces derniers lisent bie sur les lèvres et suivent avantageusement les leçons du professeur. Parn les arriérés d'intelligence, quelques-uns ont une voix naturelle et arrivei à lire sur les lèvres du maître une parole simple. Leur développemei intellectuel est très lent et parfois presque nul, comme il arrive chez le entendants.

Le célèbre et regretté abbé Farra, professeur à Milan, qui, dans se trente-quatre années d'enseignement, fait l'expérience de toutes le méthodes, a écrit : " Tous les élèves, excepté les crétins qui ne sont pa " susceptibles d'être instruits, arrivent à parler et à lire sur les lèvres.

Ce n'est pas tout que d'habituer l'élève sourd-muet à reconnaître le traits fugitifs et délicats qui caractérisent à la vue les divers sons articulé et à mettre lui-même en jeu le mécanisme des organes de la voix. Ce n'es pas tout que de lui enseigner par quelles figures écrites les sons s trouvent représentés. Il faut donner l'enseignement du langage. Cett partie est bien plus vaste, plus complexe, plus compliquée et non moin difficile que la première.

On a demandé si le sourd-muet acquiert réellement par cette voi l'instruction linguistique, intellectuelle et morale. C'est une questio résolue par le congrès cité plus haut et par des succès que tous peuven constater, comme je l'ai fait moi-même dans plusieurs écoles.

Un grand nombre d'instituteurs soutiennent même que la *méthoc orale pure* donne des idées plus précises et plus nettes que la *méthode mimiqu*

Les écoles les plus florissantes soutiennent généralement que le intelligences les plus arriérées peuvent acquérir autant par la parole pur Quelques-unes cependant se demandent si l'usage discret des signes n leur serait pas d'une plus grande utilité. J'ai vu une école qui essaya des deux moyens. Je ne connais pas encore le résultat.

Quoiqu'il en soit, il est facile de concevoir que l'enfant qui, après l période scolaire, entre dans le monde des entendants avec un moyen usue de communication même défectueux, est situé plus avantageusement qu celui qui en est dépourvu, et qu'il a plus de chance de conserver le notions acquises et de les développer même.

Tous les directeurs d'établissements m'ont assuré que leurs élève formés par la méthode orale pure continuent de faire usage de la parol et de la lecture sur les lèvres avec avantage et qu'ils acquièrent aussi d nouvelles connaissances au contact de la société.

Il n'entre pas dans mon cadre de citer ici l'enseignement donné au sourdes-muettes de notre Province par l'établissement auquel je suis atta ché. Qu'il me soit cependant permis de dire, en passant, que cette maisor qui possédait la *méthode orale pure* avant le congrès de Milan, compt plusieurs anciennes élèves qui, retournées dans leurs familles, continuen de faire avantageusement usage de la parole.

Je dois dire ici que la méthode orale pure ne réunit pas les suffrage de tous ceux qui admettent la possibilité de faire parler le sourd-mue

usieurs écoles font usage des signes, non pas comme base, à l'instar de méthode mimique, mais comme aide. Ce système se désigne par le mple nom de *méthode orale*, quoique dans la pratique on se serve souvent cette expression pour indiquer le système *oral pur* qui exclut tout usage s signes.

Comme je l'ai dit plus haut, les puristes professent que tous les urds-muets peuvent recevoir l'instruction par la parole seule ; ils outent que la pluralité des moyens produit la confusion dans l'esprit : L'esprit du sourd-muet instruit uniquement par la parole directement appliquée aux faits, acquiert et retient l'idée de ces faits revêtue seulement de la forme parlée ; il s'attache à cette forme, la seule qui dans son esprit représente les idées..... Là, où la parole..... n'est pas seule maîtresse du champ de l'instruction.....elle n'a plus de vie, la lecture labiale est faible parce que l'œil des élèves attend l'idée d'autres moyens plus commodes et plus apparents. " (L'abbé Tarra.)

Ceux qui s'aident des signes objectent que la parole seule est un oyen trop difficile, surtout pour un certain nombre d'élèves qui ne raissent pas pouvoir acquérir, par cette voie, le développement intelctuel.

J'ai porté une attention particulière à cette question importante de efficacité comparée des deux méthodes au point de vue de l'instruction s élèves les moins doués. Je n'ai pas eu l'occasion de faire ce travail ns les conditions d'une juste comparaison, et je ne me suis pas formé ne opinion définitivement arrêtée sur ce sujet.

J'ai vu des élèves très peu douées qui avaient acquis par la parole ule l'instruction religieuse indispensable. Les professeurs m'ont assuré ue leurs anciennes méthodes n'avaient jamais obtenu plus de succès avec s élèves de même intelligence.

Chez les élèves de la méthode *orale pure*, j'ai trouvé la parole plus stincte et plus facile, et le développement intellectuel au moins égal, non supérieur, à ce que j'ai vu de mieux ailleurs.

Sans doute, les succès ne sont pas les mêmes partout, les meilleurs ppartiennent naturellement aux écoles qui s'y sont mises le plus résolûent et dans des circonstances plus favorables.

Il est bon de remarquer que plusieurs n'ont pas encore eu le temps faire une expérience assez complète des résultats pratiques de cet enseiuement, soit parce que des obstacles en ont retardé l'adoption, soit parce ue les commencements ont été entourés de difficultés qui ne tiennent as à la méthode elle-même.

Il faut sans doute renoncer à obtenir la perfection chez des sujets rivés d'un sens, mais ne peut-on pas espérer que l'art de les faire parler ra de nouveaux progrès et qu'on trouvera le moyen de rendre leur proonciation plus naturelle et plus claire.

Dans cette spécialité, plus que dans toute autre peut-être, à raison de s plus grandes difficultés, il faut avant tout écarter les obstacles qui

peuvent être contrôlés. Sans ce travail, mieux vaut ne pas commencer car l'échec est certain. C'est la conviction de tous les professeurs.

Comme condition d'un meilleur succès, quelle que soit d'ailleurs la méthode adoptée, on m'a signalé le nombre suffisant d'élèves pour permettre un classement avantageux. A ce point de vue, m'a-t-on dit, " en France nous avons trop d'écoles."

Je sais que l'inconvénient du trop petit nombre d'élèves est vivement senti ici dans notre école de filles dont les directrices ont conservé dans un département séparé la méthode mimique pour les élèves qui leur arrivent dans des conditions trop défavorables au développement de la parole. Celles qui, par exemple, ont atteint la vingtième année d'âge ne peuvent généralement pas suivre un cours régulier suffisant à l'acquisition d'un langage articulé pratique. Nos écoles, encore jeunes et jusqu'ici trop peu connues, sont exposées à cet inconvénient. Il n'en est pas ainsi ailleurs. Les élèves reçoivent l'instruction à l'âge convenable et on n'entretient qu'une seule méthode.

J'ai vu, dans l'Institution nationale de Bordeaux, une classe enfantine ouverte au commencement de l'année 1888-89. On y reçoit les enfants de 6 à 7 ans d'âge. Elles forment une catégorie séparée où on ne leur donne que des exercices bien adaptés aux exigences de cet âge. A la neuvième année révolue, elles passeront au cours régulier. La maison de Bruges doit ouvrir une école de ce genre au commencement de la présente année.

Les congressistes de Milan avaient exprimé le vœu que les maîtres de l'enseignement oral s'appliquassent à publier des livres spéciaux. Ce désir a produit ses fruits. La bibliographie à l'usage de cette spécialité s'est depuis enrichie de plusieurs manuels classiques. De nouvelles revues ont surgi qui mettent plus en commun les lumières acquises par l'étude et l'expérience. Des programmes élaborés avec soin viennent aider les novices de cet art, etc.

En 1883, un nouveau congrès international a réuni à Bruxelles comme à Milan, au nombre de 233, des instituteurs les plus distingués du monde civilisé. On y a encore discuté les intérêts de la même classe infortunée. La formation des professeurs a été, entre autres, l'objet de longues conférences.

L'avis général a exprimé qu'elle ne requiert pas moins de deux années de préparation théorique et pratique. L'instituteur des entendants-parlants a lui-même besoin de cette préparation spéciale s'il veut se livrer à l'éducation du sourd-muet.

Les conférenciers ont dit à ce sujet beaucoup de choses dont je trouve un résumé assez fidèle dans le tableau suivant tracé longtemps avant ce congrès par un directeur de l'Institution nationale de Paris :

" A mesure que le temps marche, les essais se perfectionnent, les " méthodes se complètent, l'enseignement devient plus étendu, et s'il se " simplifie pour les élèves, il augmente en difficultés pour les maîtres. A " l'âme charitable au sens droit, il faut joindre un esprit essentiellement " observateur, analytique, réfléchi, pour se rendre compte des idées acquises " par les sourds-muets et des phénomènes qui se passent dans leur âme. " L'esprit du maître doit se montrer souple, inventif, ingénieux ; il doit

' se transformer en mille manières, se mettre à la portée des intelligences
' les plus diverses, capter la confiance des enfants par des manières
' affables, ne leur laisser jamais perdre de vue l'œil du maître, puisqu'il
' sont privés d'entendre sa voix.....et puisqu'il doit suppléer à
' l'ouïe par les yeux, il doit les occuper sans cesse, se plaire avec ces
' pauvres enfants, descendre aux moindres détails de leur misère, se
' faire gai comme eux, triste comme eux, et pour devenir leur ami, s'ini-
' tier aux mystères de leurs pensées et de leurs souffrances....."

Je crois pouvoir dire que cette citation exprime bien les dispositions des professeurs dans les nombreuses écoles des deux sexes que j'ai visitées. Partout on rivalise de zèle et de dévouement pour faire l'éducation de cette classe déshéritée ; mais là ne se borne pas la sollicitude dont on l'entoure. Depuis longtemps, on s'occupe de sa condition au sein de la société. Au développement intellectuel, on joint encore l'enseignement professionnel. Au sortir de l'école, le sourd-muet a besoin de gagner sa vie. Il faut donc le former à un métier, à un genre d'ouvrage qui lui convienne. Aussi, aux écoles sont annexés des ateliers où chaque jour il fait son apprentissage. Beaucoup sont exercés à l'horticulture.

Le congrès de Bruxelles s'est occupé, entre autres sujets, de ce point important.

Des congrès nationaux traitent aussi annuellement des intérêts de cette portion de l'humanité au point de vue de son instruction, et à celui de son bien-être durant toute son existence.

Des associations charitables s'efforcent d'adoucir les rigueurs de son sort en lui procurant les secours particuliers dont il a souvent besoin au cours de sa vie. C'est ainsi qu'on le couvre d'une protection incessante et que se trouve en partie réalisé le vœu exprimé par le congrès de Milan et qui se lit ainsi : " Le congrès considérant qu'un grand nombre de sourds-
" muets ne reçoivent pas le bienfait de l'instruction que cette situation
" provient du peu de ressources des familles et des établissements, émet le
" vœu que les gouvernements prennent les dispositions nécessaires pour
" que tous les sourds-muets puissent être instruits ; "

Cette résolution démontre bien que partout le sourd-muet a besoin d'une haute et puissante protection.

Le vif intérêt et le dévouement que portent à cette classe infortunée notre gouvernement provincial et l'honorable Conseil dont vous êtes le président, nous donnent la ferme confiance que, la Providence mettant à leur disposition les ressources nécessaires, les secours que reçoivent déjà nos sourds-muets deviendront encore plus efficaces.

Tel est, M. le Surintendant, le résumé de mes observations. Je me suis efforcé d'être l'écho fidèle de ce que j'ai vu et entendu. Je n'ai pas eu à me faire ici l'avocat d'aucun système en particulier, mais le simple narrateur des faits.

Je regrette de n'avoir pas pu apporter à ce travail tout le temps et les soins qu'il mérite. J'ai l'espérance cependant que vous me ferez l'honneur de l'agréer. Veuillez me croire, etc.,

F. X. TRÉPANIER, Ptre,
1er Chapelain de l'Institution des sourdes-muettes.

APPENDICE No V.

Statistique des écoles sous controle des commissaires ou syndics.

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalite scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1889.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$ cts.				
ARGENTEUIL.													
Arundel	55,112	280	.....	.....	59 69	15	536 11	536 11	.....	95	11	3	7
Arundel, diss	17,947	200	.....	8	11 65	.....	166 83	166 83	8 00	45	20	1	10
Carillon (village)	38,140	86	54	98	26 35	.....	231 01	231 01	.....	76	2	1	10
Carillon (village), diss.	17,500	78	.....	56	6 13	.....	176 85	176 85	.....	19	1	1	9
Chatham No 1	221,985	887	.....	398	182 04	.....	1643 19	1643 19	.....	208	36	9	6
Chatham No 1, diss	96,675	270	179	108	184 51	15	1115 01	1115 01	69 06	186	18	5	10
Chatham No 2	138,880	555	.....	90	97 14	.....	1080 10	1080 10	273 31	156	22	4	9
Gore	38,155	456	.....	23	74 88	15	522 14	522 14	.....	96	26	3	6
Grenville No 1	114,527	858	.....	124	107 43	.....	918 41	918 41	.....	198	.....	8	6
Grenville No 1, diss	11,390	170	.....	12	16 45	.....	.....	.....	.....	41	3	1	.....
Grenville No 2	37,410	280	.....	111	34 95	.....	572 45	572 45	49 97	60	.....	1	10
Grenville No 2, diss.	17,325	121	.....	65	31 93	15	271 19	271 19	.....	48	.....	1	10
Grenville No 3	51,206	112	109	56	64 64	15	402 00	402 00	53 00	73	9	2	10
Harrington No 1	39,675	238	.....	25	69 46	15	471 86	471 86	2 44	108	20	3	4
Harrington No 2	17,610	176	.....	4	24 38	15	.....	.....	.....	53	30	1	.....
Lachute (ville)	428,029	1016	.....	558	109 46	.....	2101 78	2101 78	8 49	112	13	1	10
Lachute (ville), diss	86,340	302	.....	95	44 28	15	372 93	372 93	.....	141	63	1	10
Mille-Iles No 1	1,022	112	.....	.....	25 90	.....	135 90	135 90	6 19	17	.....	1	7
Mille-Iles No 2	9,685	124	.....	.....	20 02	20	158 25	158 25	.....	39	.....	3	8
Mille-Iles No 3	9,730	97	.....	.....	20 84	15	130 60	130 60	.....	75	.....	3	7
Morin	6,498	64	.....	3	23 20	15	194 19	194 19	85 09	11	.....	1	6
Morin, diss	14,003	100	.....	12	24 32	20	.....	.....	19 93	48	42	1	10
St-André	178,400	446	.....	262	141 09	.....	1233 20	1233 20	155 94	141	8	4	10
St-André, diss	60,561	181	.....	29	128 85	20	463 82	463 82	61 29	159	82	3	10
Ste-Jérusalem (paroisse)	212,596	637	119	.....	83 26	.....	.....	.....	.....	128	8	7	.....
Ste-Jérusalem (paroisse), diss.	11,305	148	.....	13	5 16	.....	125 38	125 38	25 44	20	9	1	10
Wentworth	37,400	224	.....	3	59 46	15	308 81	308 81	51 11	42	.....	3	5
Wentworth, diss	7,555	94	.....	6	30 31	20	120 80	120 80	7 36	23	3	1	10
	1,976,661	8,312	461	2,139	1,700 35	245	13452 81	13452 81	876 62	2,418	384	74	8

ARTHABASKA.													
Arthabaskaville	148,065	592	149	102	116 80	.....	1045 68	1045 68	15 93	130	57	3	10
Blandford	170,330	500	.....	49	70 28	.....	655 80	655 80	147 91	128	12	5	10
Bulstrode (St-Valère)	186,755	622	.....	100	94 06	.....	1187 76	1187 76	.....	263	72	8	10
Chénier	157,550	909	256	117	174 24	.....	1302 63	1302 63	34 22	272	42	9	10
Chester-Est (Ste-Hélène)	110,200	420	.....	27	188 14	.....	617 88	617 88	42 23	187	22	6	10
Chester-Nord	98,195	343	.....	69	109 00	.....	563 62	563 62	.....	152	26	4	10
Chester-Ouest (St-Paul)	153,810	961	.....	145	202 85	.....	1203 00	1203 00	.....	375	83	11	10
Stanfold (Princeville)	388,280	1297	.....	153	309 04	.....	1723 92	1723 92	.....	447	58	8	10
St-Albert	17,857	519	.....	16	82 41	20	640 90	640 90	47 23	100	29	3	9
St-Christophe	141,640	637	230	.....	105 14	.....	1186 48	1186 46	13 38	142	.....	7	10
Ste-Clotilde	190,320	986	.....	20	59 22	.....	1141 78	1141 78	5 98	147	15	8	10
St-Norbert	118,640	593	.....	84	96 54	.....	1172 09	1172 09	.....	132	21	4	10
St-Rémi de Tingwick	75,115	413	161	64	113 14	.....	730 40	730 40	5 03	160	22	6	8
St-Samuel	50,000	35	.....	3	30 97	.....	38 79	38 79	6 79	33	3	1	4
Tingwick	91,536	778	124	.....	66 95	.....	1103 75	1103 75	16 46	129	30	5	9
Tingwick, diss	55,526	333	.....	.....	39 01	15	425 10	425 10	44 21	70	6	4	7
Warwick (Ste-Elisabeth)	77,040	231	48	38	55 34	.....	376 11	376 11	28 20	98	19	3	10
Warwick (St-Médard)	348,130	1160	.....	101	248 18	.....	1408 17	1408 17	0 17	247	.....	10	10
Victoriaville	120,875	1208	.....	171	173 54	.....	1523 75	1523 75	.....	202	30	8	10
	2,699,864	12,537	968	1,259	2,334 85	35	18047 59	18047 59	407 74	3,414	547	113	9½
L'ASSOMPTION.													
Assomption, (paroisse)	331,970	730	256	78	176 60	.....	1183 56	1183 56	122 51	202	42	7	8
Assomption (village)	226,145	188	.....	5	154 58	.....	861 61	861 61	277 52	188	24	1	10
Epiphanie	278,606	643	50	.....	176 95	.....	842 20	842 20	45 01	157	.....	5	10
Ile Bouchard	355,134	123	.....	4	.....	.....	177 00	177 00	2 00	16	.....	1	10
Lachenaie	413,315	371	.....	88	83 12	.....	647 31	647 31	20 76	110	18	3	10
Laurentides (ville)	173,700	434	124	55	97 38	.....	920 30	920 30	13 66	144	.....	2	10
Mascouche (St-Henri)	651,079	1432	60	86	256 30	.....	1970 94	1970 94	330 20	319	113	9	10
Mascouche, diss	75,245	112	.....	9	.....	.....	.....	.....	.....	33	7	1	10
Repentigny	192,750	263	.....	22	95 72	.....	359 58	359 58	24 84	107	11	2	10
St-Lin	576,645	802	53	67	210 67	.....	1134 90	1134 90	177 64	266	34	7	10
St-Lin, diss	51,819	58	.....	7	12 41	15	119 21	119 21	3 26	13	.....	1	8
St-Paul l'Ermite	467,115	667	.....	29	87 71	.....	794 10	794 10	20 23	221	40	4	10
St-Roch	739,565	1220	.....	.....	134 80	.....	1881 98	1881 98	303 81	334	22	9	10
St-Sulpice	207,195	414	.....	21	39 38	.....	456 97	456 97	9 53	95	1	3	10
	4,740,283	7,457	543	462	1,515 62	15	11349 66	11349 66	1350 97	2,205	312	55	9½

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétribution mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1889.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
BAGOT.	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$ cts.				
Acton-Vale	137,079	479	.....	30	197 72	.....	803 52	803 52	156 08	178	15	2	10
Acton-Vale, diss	21,625	108	.....	14	21 37	.....	121 91	121 91	.....	17	.....	1	4
St-André	243,274	973	.....	58	169 18	.....	1277 63	1277 63	.....	205	9	7	10
St-Dominique (paroisse)	408,481	510	.....	67	176 60	.....	922 54	922 54	140 60	209	20	5	10
St-Dominique (village)	22,775	204	.....	86	70 28	.....	380 54	380 54	.....	120	.....	1	10
Ste-Hélène	278,082	607	.....	55	160 94	.....	821 75	821 75	49 34	230	31	5	10
St-Hugues	599,711	999	.....	80	267 60	.....	2036 86	2036 86	504 65	328	61	6	10
St-Liboire	422,405	1258	.....	64	258 77	.....	1440 51	1440 51	225 92	285	6	8	10
St-Pie	810,000	2025	168	95	351 91	.....	2415 19	2415 19	.....	409	.....	12	10
St-Pie, diss	24,935	62	.....	9	5 63	15	92 73	92 73	0 56	16	8	1	6
Ste-Rosalie	454,146	851	.....	74	173 89	.....	1246 51	1246 51	252 33	249	76	5	10
St-Simon	473,870	1042	.....	46	225 10	.....	1357 21	1357 21	.....	287	42	6	10
St-Théodore	293,525	675	.....	70	182 13	.....	912 11	912 11	63 13	216	19	7	10
St-Théodore, diss	11.800	35	.....	.....	4 95	15	115 62	115 62	8 78	5	.....	1	8
Upton (St-Ephrem)	200,840	763	.....	42	129 28	.....	970 41	970 41	.....	173	36	7	10
Upton (village)	109,130	545	.....	79	95 84	.....	1933 93	1933 93	87 02	150	34	1	10
	4,511,679	11,136	168	869	2,491 19	30	16848 97	16848 97	1488 41	3,079	357	75	9¼
BEAUCE.													
Adstock	26,550	192	116	13	54 98	.....	147 73	147 73	.....	115	72	2	10
Ste-Agnès de Ditchfield	46,000	230	.....	11	.....	.....	237 67	237 67	.....	59	14	3	10
Aubert-Gallion (St-George)	486,976	1189	14	99	313 84	.....	1794 79	1794 79	.....	538	84	14	10
Aubert-Gallion, diss	13,000	81	161	15	9 66	20	289 16	289 16	28 00	9	.....	1	9
Aylmer (St-Sébastien)	896,136	539	.....	30	116 32	.....	667 24	667 24	24 93	143	36	5	10
Broughton (St-Pierre)	115,224	518	90	102	297 74	.....	968 70	968 70	91 54	362	75	10	10

Lambton	178 917	640	77	76	191 20	.....	964 28	964 28	16 28	230	53	8	10
Linière (St-Côme)	83,830	229	21	79	108 78	.....	519 06	519 06	82 37	158	.....	5	8
Metschermet	34,975	139	.....	14	.....	20	229 00	229 00	.....	14	.....	1	10
Sacré-cœur de Jésus	164,620	576	.....	.....	146 10	30	519 71	519 71	4 71	261	64	9	10
Saints-Anges	133,368	212	608	21	110 80	75	1113 16	1113 16	271 20	157	36	5	10
St-Elzéar	264,551	480	.....	.....	176 60	.....	611 67	611 67	31 17	151	49	8	10
St-Ephrem	151,500	50	.....	25	210 60	.....	1364 33	1364 33	234 33	416	171	10	10
St-François	494,670	1236	.....	.....	492 24	.....	3386 02	3386 02	50 63	592	244	19	10
St-Frédéric	355,325	540	.....	.....	212 03	.....	743 90	743 90	23 30	278	.....	10	10
St-Honoré (Shenley)	158,000	677	26	14	166 06	.....	732 37	732 37	.....	364	101	10	10
St-Joseph	600,730	724	.....	40	334 12	.....	572 53	572 53	145 00	568	197	12	10
Ste-Marie	580,000	1044	100	125	332 22	.....	1534 00	1534 00	0 90	454	85	13	8
St-Samuel de Gayhurst	67,617	439	.....	18	58 87	20	354 75	354 75	10 75	146	61	5	10
St-Séverin	113,970	225	27	75	112 66	20	224 14	224 14	5 14	113	9	3	10
St-Martin de Jersey	66,875	434	.....	41	53 92	.....	442 57	442 57	0 88	92	34	4	10
St-Victor	159,575	797	.....	30	.....	.....	.....	.....	.....	341	46	8	4
	5,215,983	11,944	1,704	890	3,670 34	185	19681 18	19081 18	1105 13	5,861	1,470	175	9½
REAUHARNOIS.													
Beauharnois (ville)	315,175	1575	.....	180	168 51	.....	10320 48	10320 48	3 28	237	9	2	10
Salaberry (ville)	1,270,195	2325	.....	185	458 68	.....	3772 89	3772 89	276 85	843	11	3	10
Ste-Cécile (paroisse)	520,637	1041	.....	117	117 48	.....	1563 02	1563 02	844 78	245	.....	7	10
St-Clément	495,490	1858	.....	83	217 34	.....	1730 50	1730 50	13 69	316	69	8	10
St-Etienne	310,850	730	.....	.....	110 33	.....	824 18	824 18	31 64	130	20	5	10
St-Etienne, diss	9,972	99	.....	25	11 75	.....	165 24	165 24	38 24	8	.....	1	7
St-Louis de Gonzague	837,259	2118	2824	120	268 67	.....	5666 13	5666 13	258 37	316	18	9	10
St-Louis de Gonzague, diss	298,605	496	.....	58	46 15	.....	730 45	730 45	.....	68	1	3	10
St-Stanislas	300,750	842	60	51	167 78	.....	1151 12	1151 12	1 00	216	28	6	8
St-Timothée	414,625	2764	.....	343	277 84	.....	3505 32	3505 32	213 18	393	115	8	10
	4,773,558	13,848	2,884	1,162	1,844 53	.....	29429 33	29429 33	1681 03	2,772	271	52	9½
BELLECHASSE.													
Armagh (St-Cajétan)	131,450	420	.....	46	184 72	.....	576 81	576 81	8 13	264	63	6	10
Beaumont	227,795	350	.....	40	108 54	.....	554 90	554 90	.....	120	.....	3	10
Buckland, N.-D. Auxiliatrice de	119,250	250	.....	37	139 51	30	438 00	438 00	.....	261	90	5	8
Mailloux (canton)	59,129	261	33	48	71 82	20	446 98	446 98	76 69	130	53	4	9
St-Charles	428,055	856	106	97	234 17	.....	1341 09	1341 09	2 58	348	26	10	6
St-Damien de Buckland	51,145	129	.....	6	94 18	15	470 19	470 19	7 29	98	18	3	10
St-Gervais	460,200	920	86	84	252 42	.....	1486 24	1486 24	13 63	260	23	11	11

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1889.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
BELLECHASSE.—(Suite).	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$ cts.				
St-Lazare	232,918	517	.....	.....	197 67	.....	849 67	849 67	.....	262	79	9	10
St-Magloire	86,205	431	45	38	.....	15	485 07	485 07	.....	172	59	5	10
St-Michel (paroisse)	174,040	348	.....	15	140 34	.....	601 86	601 86	55 25	148	20	3	10
St-Michel (village)	137,320	343	.....	80	106 78	.....	785 98	785 98	.....	173	11	1	10
St-Nérée	98,020	303	269	.....	140 34	20	650 75	650 75	3 00	125	30	4	11
St-Raphaël	228,034	356	.....	.....	299 76	.....	678 60	678 60	26 60	335	156	8	10
St-Vallier	332,860	650	.....	60	161 53	.....	802 57	802 57	35 03	183	20	4	8
	2,766,421	5,347	494	513	1,832 02	100	9,005 04	9,005 04	228 20	2,879	648	76	9½
BERTHIER.													
Berthier (paroisse)	973,328	884	.....	59	261 60	.....	1284 24	1284 24	.....	266	74	6	10
Berthier (ville)	236,010	295	.....	203	211 65	.....	1033 84	1033 84	131 39	211	189	....	10
Berthier (ville), diss	4,515	137	....	60	42 17	.....	1675 00	1675 00	.....	21	.....	1	10
Brassard (canton)	67,250	147	.....	.....	86 90	15	210 98	210 98	17 63	71	.....	3	10
Ile du Pais	164,863	165	.....	14	57 68	.....	355 92	355 92	96 81	66	16	1	10
Ile Madame	87,171	85	.....	14	30 14	.....	207 33	207 33	61 91	46	11	1	10
Ile St-Ignace	115,503	154	.....	34	71 82	.....	266 22	266 22	14 09	97	10	2	9
Lanoraie	376,942	950	.....	19	263 72	.....	1098 72	1098 72	.....	315	20	6	10
Lavaltrie	335,985	604	.....	10	154 70	.....	313 65	313 65	.....	196	42	4	5
St-Barthélemy	917,705	1147	243	133	331 06	.....	2060 42	2060 42	274 57	397	39	9	10
St-Damien	117,757	280	.....	21	137 74	30	460 72	460 72	4 07	179	48	4	10
St-Gabriel de Brandon	507,125	1014	301	84	359 55	.....	1888 15	1888 15	.....	299	52	10	10
St-Norbert	494,745	700	.....	.....	170 82	.....	1117 44	1117 44	1 01	176	10	5	10
	4,398,899	6,562	544	651	2,179 55	45	11972 63	11972 63	601 48	2,340	511	52	9½

BONAVENTURE.													
Carleton	117,555	470	.....	45	121 62	20	670 09	670 09	2 14	143	6	2	10
Cox	166,644	666	.....	87	127 98	.....	1335 55	2335 55	.....	135	.....	2	10
Cox, diss	5,950	11	.....	40	42 31	15	143 35	243 35	.....	69	15	1	10
Hamilton (St-Bonaventure)	119,611	299	200	59	194 39	.....	885 76	885 76	64 75	312	38	7	10
Hamilton, diss	50,000	140	.....	30	31 07	15	230 13	230 13	26 53	50	11	1	10
Mann	57,950	231	.....	.....	85 94	.....	347 24	347 24	84 56	42	.....	2	9
Maria	155,927	1169	.....	180	251 16	.....	1991 79	1991 79	.....	341	15	9	10
Maria, diss	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....
Métapédia	24,450	244	151	.....	18 36	.....	177 61	177 61	1 40	31	10	2	5
Miguasha	19,350	96	124	10	18 60	15	266 23	266 23	9 93	27	1	2	10
New-Richmond	76,235	479	65	43	99 04	15	743 61	743 61	95 92	155	7	6	7
New-Richmond, diss	115,774	578	170	179	123 82	.....	1097 11	1097 11	21 86	197	13	6	6
Neuvelle	71,678	537	.....	283	174 24	.....	1273 83	1273 83	.....	190	43	6	10
Paspébiac	164,516	329	.....	185	161 48	.....	851 18	851 18	32 00	350	75	4	10
Paspébiac, diss	24,379	112	.....	39	34 62	15	203 92	203 92	3 52	70	23	1	8
Port-Daniel-Est	75,628	248	.....	56	116 00	20	731 89	731 89	74 74	230	73	3	8
Port-Daniel-Ouest	54,390	271	.....	65	42 47	15	418 98	418 98	.....	52	.....	2	10
Port-Daniel-Ouest, diss	26,065	130	.....	21	17 70	40	235 20	235 20	23 20	70	15	2	10
Ristigouche	23,825	95	.....	32	27 80	15	186 48	186 48	5 18	26	11	1	6
Sellarville	17,750	97	.....	12	12 12	20	173 75	173 75	12 38	10	.....	1	7
Shoolbred	42,635	319	.....	46	43 44	15	874 23	874 23	.....	87	21	2	5
St-Alexis de Métapédia	62,850	209	.....	21	100 78	20	458 22	458 22	.....	133	18	3	5
St-Charles de Caplan	112,302	271	.....	45	125 86	.....	843 04	843 04	156 95	187	8	4	10
St-Godefroy	50,199	313	.....	59	114 56	20	745 67	745 67	1 09	164	17	3	24
St-Godefroy, diss	35,000	155	.....	24	50 54	15	271 92	271 92	.....	71	4	1	10
St-Laurent	23,705	83	.....	.....	16 78	20	197 97	197 97	120 70	38	10	1	10
St-Laurent, diss	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....
	1,694,368	7552	719	1561	2152 68	295	15354,75	15354 75	736 25	3180	426	74	9
BROME.													
Bolton-Est	417,445	2070	205	159	271 48	.....	.....	.....	.....	.....	.....	17	8
Bolton-Ouest	279,580	1118	397	.....	109 38	.....	2120 16	2120 16	461 66	118	9	7	6
Brome	1,143,245	3429	151	.....	382 28	.....	4886 57	4886 57	239 28	616	63	27	8
Farnham-Est	540,653	1216	65	124	209 38	.....	1597 66	1597 66	.....	171	.....	10	8
Farnham-Est, diss	133,159	266	.....	27	92 00	40	443 81	443 81	63 12	96	.....	4	8
Knowlton (village)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	.....
Mansonville	77,150	578	.....	97	43 56	.....	1956 74	1956 74	.....	71	5	1	9
Potton	415,850	2495	.....	.....	236 64	.....	2389 64	2389 64	.....	291	49	14	6
Sutton	720,647	2161	1004	148	319 60	.....	4452 97	4452 97	8 32	312	50	16	3

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics (*Suite*).

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétribution mensuelles et autres contributions	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1889.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année,	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
BROME.—(Suite).	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$ cts,				
Sutton, diss.....	89,380	357	64	.....	65 98	35	765 72	765 72	2 77	104	48	3	7
Sutton, Flat (village).....	134,110	603	.....	326	46 02	.....	1465 20	1465 20	96 20	67	4	1	9
	3,951,219	14,293	1886	881	1776 32	75	20078 47	20078 47	871 35	1,846	228	100	7
CHAMBLY.													
Boucherville (paroisse).....	372,200	536	96	60	86 11	.....	634 47	634 47	1 19	127	14	4	10
Boucherville (village).....	439,717	880	.....	35	143 47	.....	994 03	994 03	44 70	225	18	2	9
Chambly (paroisse).....	648,166	1620	.....	112	226 74	.....	1966 48	1966 48	172 08	307	15	7	10
Chambly (village).....	125,600	628	.....	91	54 36	.....	2257 29	1257 29	300 00	162	41	1	10
Chambly canton, diss.....	187,625	320	.....	91	12 52	.....	478 32	478 32	.....	31	11	1	10
Longueuil (paroisse)	711,897	771	300	27	117 38	.....	1311 56	1311 56	48 04	109	31	5	10
Longueuil (village).....	567,290	1858	.....	461	255 72	.....	2792 26	2792 26	72 25	301	13	2	10
Longueuil (village), diss.....	160,000	367	.....	85	21 54	.....	371 19	371 19	28 91	88	.....	1	10
St-Basile-le-Grand....	340,770	340	77	47	82 42	.....	565 86	565 86	6 01	113	.....	3	10
St-Bruno.....	440,000	640	40	40	105 24	.....	801 00	801 00	65 00	49	16	4	10
St-Hubert.....	769,800	962	.....	195	133 74	.....	1387 88	1387 88	.....	187	17	6	10
St-Lambert.....	13,739	549	.....	314	31 56	.....	964 80	964 80	37 16	34	4	1	10
St-Lambert, diss.....	137,903	344	.....	21	7 52	.....	446 00	446 00	167 08	50	.....	1	10
	4,914,707	9815	513	1579	1278 32	.....	13971 14	13971 14	942 42	1,783	180	38	10
CHAMPLAIN.													
Batiscan (St-Frs.-Xavier).....	203,150	518	.....	127	134 34	.....	776 72	776 72	26 76	190	2	4	10
Cap de la Madeleine.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	... ...	.....	.....	....	.....
Champlain (paroisse).....	182,005	332	.....	66	126 32	.....	618 90	618 90	25 78	161	10	4	10
Champlain (village).....	74,280	337	53	59	70 06	.....	713 98	713 98	.....	117	.....	2	10

Mont-Carmel	347.772	695	.....	47	15728	.....	1259 69	1359 69	.....	365	122	8	10
Ste-Anne de la Pérade (par.)	334.792	871	.....	85	23982	.....	1233 64	1233 94	77 88	261	32	8	10
Ste-Anne de la Pérade (village)	175,275	315	.....	107	13574	.....	702 24	702 24	.....	114	.....	1	10
Ste-Flore	264,380	600	300	73	14928	.....	706 69	705 69	.....	275	114	4	8
Ste-Geneviève	298,211	716	1142	67	27008	.....	1287 78	1287 78	27 33	365	40	7	10
St-Jacques des Piles	103,600	330	.....	16	8735	20	345 25	345 25	.....	122	.....	3	10
St-Luc	101,666	356	.....	28	9630	.....	494 75	494 75	0 73	137	42	3	11
St-Maurice	515,725	1031	103	68	35838	.....	1812 26	1812 26	.....	448	96	11	10
St-Narcisse	282,815	652	18	155	23722	.....	1034 67	1034 67	9 72	421	125	7	10
St-Prosper	274,023	467	243	111	16270	.....	963 69	963 69	2 52	245	67	3	10
St-Stanislas	423,129	1208	449	154	38086	.....	2010 08	2010 08	219 89	569	142	11	11
Ste-Thècle	137,975	275	.....	11	7240	.....	363 81	363 81	36 25	135	28	3	10
St-Tite	229,686	759	400	.....	19696	.....	1110 48	1110 48	41 11	433	126	9	10
St-Tite (village)	75,065	247	.....	.....	6664	.....	285 58	285 58	46 45	104	35	1	11
	4,033,549	9909	2708	1174	297175	20	15776 97	15776 97	562 68	4506	984	90	10
CHARLEVOIX.													
Baie St-Paul	615,000	615	.....	138	39216	.....	1516 85	1616 85	.....	533	109	15	8
Callières	.....	.....	.....	11	1110	20	50 84	50 84	22 04	15	4	1	6
De Salles	60,000	70	.....	.....	5698	15	135 84	135 84	.....	28	.....	2	7
Eboulements	327.273	817	.....	143	29644	.....	1142 62	1142 62	7 11	515	79	8	10
Ile aux Coudres	111,460	182	.....	53	9300	.....	287 33	287 33	11 10	133	21	4	8
Malbaie (St-Etienne)	550,263	1027	.....	123	35484	.....	1912 22	1912 22	.....	390	22	8	8
Petite-Rivière	140,000	175	.....	.....	9006	20	245 67	245 67	67	194	82	5	10
Pointe-au-Pic	107,000	219	.....	69	4428	.....	345 91	345 91	13 21	70	12	1	10
Settrington	99,350	328	.....	.....	12008	15	540 00	540 00	250 32	247	125	3	10
Ste-Agnès	4,280	180	214	.....	15234	15	285 93	285 93	.....	217	94	4	10
St-Fidèle	110,240	332	52	29	11372	.....	513 78	513 78	11 38	150	10	4	10
St-Irénée	15,000	375	.....	.....	12738	.....	326 00	326 00	.....	110	35	4	8
St-Placide	50,000	125	.....	24	5450	15	211 00	211 00	.....	71	15	3	8
St-Siméon	49.000	122	.....	16	7618	15	279 66	279 66	109 66	146	32	3	9
St-Urbain	200,000	274	.....	.....	12444	.....	267 56	267 56	27 56	163	50	6	8
	2,438,806	4841	266	606	210750	115	8061 21	8061 21	453 05	2979	690	71	8½
CHATEAUGUAY.													
Châteauguay	214,788	1074	.....	88	18083	.....	1262 34	1262 34	21 33	236	9	7	10
Châteauguay, diss	21,185	170	.....	20	1389	.....	341 01	341 01	82 86	14	.....	1	10
Howick	622 350	855	47	129	9646	.....	1182 06	1182 06	97 86	121	.....	5	11
Howick, diss	175,931	439	.....	51	5814	20	995 08	995 08	.....	87	.....	5	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1889.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
CHATEAUGUAY.—(Suite.)	$	$	$	$	$ cts	$	$ cts.	$ cts.	$ cts.				
Ormstown (St-Malachie)	1,475,050	2228	599	230	212 58	.....	4669 00	4669 00	452 00	137	49	12	10
Ormstown, diss	161,697	323	.....	60	61 00	20	735 00	725 00	34 00	93	.....	2	10
St-Antoine	269,029	672	.....	105	94 44	.....	873 00	873 00	.....	190	29	5	10
Ste-Clotilde	254,430	560	.....	10	101 23	.....	981 94	981 04	308 31	150	.....	4	10
Ste-Clotilde, diss	87,325	192	.....	16	18 51	.....	226 90	226 90	135 66	24	.....	1	10
St-Jean-Chrysostôme No 1	47,152	177	.....	2	20 00	.....	285 84	285 84	.....	35	5	1	9
St-Jean-Chrysostôme No 2	457,858	1374	268	188	236 20	.....	2043 09	2043 09	.....	337	11	8	9
St-Jean-Chrysostôme No 2, diss.	211,178	443	58	43	25 08	.....	518 49	518 49	.....	35	2	3	9
Ste-Martine	337,265	1686	.....	99	236 77	.....	6942 85	6942 85	263 40	246	1	5	10
Ste-Martine, diss	39,250	97	.....	24	11 05	.....	158 40	158 40	13 60	72	.....	1	9
Ste-Philomène	598,870	1000	.....	69	160 12	.....	1027 74	1027 74	167 74	133	28	5	10
St-Urbain	633,660	697	95	22	148 32	.....	865 56	865 56	.....	197	.....	6	10
St-Urbain, diss	72,850	144	.....	28	9 27	25	207 65	207 65	12 88	12	.....	1	8
	6,779,868	12,131	1,067	1,194	1,713 89	65	2,315 95	2,315 95	1589 64	2,119	134	72	9
CHICOUTIMI.													
Bagotville (paroisse)	135,480	447	.....	150	126 08	.....	599 93	599 93	.....	138	7	1	10
Bagotville (village)	44,995	202	.....	62	59 80	.....	301 00	301 00	.....	103	2	1	8
Bourget, canton	1,515	36	.....	10	37 90	30	98 16	98 16	18 16	30	2	1	10
Chicoutimi (paroisse)	291,918	1200	.....	30	316 34	.....	910 75	910 75	.....	396	66	12	10
Chicoutimi (village)	237,102	400	.....	85	227 80	40	654 78	654 78	.....	340	31	3	10
Grande-Baie (St-Alexis)	140,000	431	.....	66	205 92	.....	642 32	642 32	13 69	355	78	6	8
Harvey (St-Fulgence)	60,000	300	.....	55	99 48	20	330 82	330 82	.....	115	7	4	8
Hébertville	272,000	1006	.....	89	294 44	.....	1151 68	1151 68	6 68	378	138	10	10
Jonquières (St-Dominique)	191,332	446	.....	100	177 92	100	1131 47	1131 47	.....	244	59	5	10
Laterrière (N.-D. de)	161,002	402	45	33	155 40	.....	461 19	461 19	.....	207	31	5	8

Normandin, canton	27,950	83	.....	9	17 66	15	80 03	80 03	0 54	51	25	1	10
Roberval	49,310	166	250	5	59 40	.....	460 57	460 57	.....	102	65	1	6
Ste-Anne (Tremblay)	148,811	374	.....	.....	148 34	.....	752 25	752 25	14 73	218	54	6	10
St-Bruno	38,500	180	340	.....	48 62	30	648 72	648 72	4 49	80	12	3	9
St-Charles-Borromée	13,815	52	.....	.....	28 72	.....	54 38	54 38	18 47	90	24	1	3
St-Cœur de Marie	10,740	53	.....	.....	36 74	20	68 29	68 29	6 25	37	9	1	7
St-Félicien	178,981	447	137	33	62 40	20	964 52	964 52	3 22	138	32	6	10
St-François de Sales	48,855	303	171	9	62 40	.....	533 75	533 75	3 39	68	4	3	10
St-Gédéon de Grandmont	112,400	340	.....	65	77 00	20	278 79	278 79	.....	121	13	5	10
St-Jean	51,617	194	.....	50	76 88	20	351 17	351 17	5 59	128	68	3	10
St-Jérôme	222,884	742	.....	104	212 27	.....	559 00	559 00	.....	411	122	8	8
St-Joseph d'Alma	84,685	338	.....	13	83 60	20	517 80	517 80	133 80	173	20	5	10
St-Méthode (canton Parent)	36,100	54	.....	1	34 15	30	109 49	109 49	0 41	39	6	2	10
St-Prime	137,000	416	.....	75	112 56	15	652 13	652 13	2 50	231	.....	5	10
	2,819,141	8,972	1,144	1,067	2,887 44	380	13108 03	13108 03	234 23	4,361	887	92	9½
COMPTON.													
Auckland	83,000	520	50	58	49 10	20	660 96	660 96	.....	89	3	5	7
Bury	275,123	1925	.....	110	188 96	.....	2513 78	2513 78	.....	254	11	10	7
Chesham (N.-D. des Bois)	68,997	362	.....	4	97 84	20	744 00	744 00	17 01	132	71	2	10
Clifton	213,593	640	.....	124	81 55	.....	906 30	906 30	.....	158	10	7	7
Clifton, diss	107,661	322	30	42	50 57	.....	702 75	702 73	247 62	62	4	3	7
Clifton-Est	79,590	318	319	86	60 86	.....	760 46	760 46	.....	98	10	4	5
Compton	518,857	2067	57	254	303 74	.....	5101 57	5101 57	.....	394	56	23	4
Ditton (La Patrie)	140,385	701	.....	.....	105 72	20	768 96	768 96	79 36	142	12	6	9
Eaton	635,808	2543	.....	515	289 12	.....	3491 53	3491 53	.....	445	.....	17	7
Emberton (St-Jean-Baptiste)	36,849	95	.....	10	45 10	20	187 81	187 81	18 54	88	14	1	10
Hampden	129,485	776	.....	395	64 40	15	1076 01	1076 01	315 75	190	.....	5	5
Hereford	225,114	539	66	7	133 30	.....	637 14	637 14	7 62	217	42	8	5
Hereford, diss	115,878	521	.....	47	43 06	15	768 21	768 21	.....	64	17	5	5
Lingwick	220,000	1100	.....	23	121 86	.....	1118 08	1118 08	.....	153	21	7	6
Marston-Sud (Piopolis)	56,706	380	.....	.....	44 50	20	530 97	530 97	.....	84	22	3	9
Marston	4,500	270	377	18	85 60	.....	695 30	695 30	.....	120	6	3	5
Mégantic (village), diss	27,735	124	.....	14	.....	.....	250 40	250 40	.....	21	3	1	8
Newport	364,951	1277	.....	201	133 50	20	1812 57	1812 57	240 04	170	27	10	7
Waterville	95,300	381	235	146	48 62	30	1184 50	1184 50	81 51	69	.....	2	7
West-Bury	159,834	789	.....	40	34 12	.....	1626 53	1626 53	593 23	80	.....	4	4
West-Bury, diss	14,241	85	58	35	25 92	20	372 23	372 23	.....	78	22	2	9
Whitton	56,000	392	.....	33	73 68	25	453 96	453 96	4 18	80	50	2	5
Whitton, diss	3,258	42	.....	6	11 08	30	70 97	70 97	.....	20	2	1	8
Winslow-Nord	80,150	360	.....	.....	101 96	.....	407 00	407 00	24 00	101	1	5	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1889.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
COMPTON.—(Suite.)	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts	$ cts.				
Winslow-Sud	65,845	427	.....	28	94 82	.....	553 80	553 80	.....	185	.....	4	7
Winslow-Sud, diss	13,820	100	.....	12	16 32	20	164 37	164 37	25 11	21	.....	2	10
	3,632,846	16,267	1,192	2,168	2,305 30	275	25933 01	25933 01	1069 74	3,435	404	138	7½
DEUX-MONTAGNES.													
Annonciation (Oka)	91,620	201	.....	15	158 00	.....	452 88	452 88	132 17	109	37	4	10
Côte St-Joachim	124,730	249	.....	8	40 38	.....	503 72	503 72	.....	51	12	1	10
St-Augustin	518,405	829	21	40	.....	.....	954 92	594 92	.....	225	20	7	8
St-Augustin, diss	69,400	111	.....	23	.....	.....	183 91	183 91	67 46	7	.....	1	7
St-Benoît	322,610	1129	.....	46	183 66	.....	1342 13	1342 13	12 79	210	.....	7	10
St-Canut No 1	56,000	560	.....	.....	.....	.....	634 70	634 70	.....	85	7	3	10
St-Canut No 1, diss	9,657	107	.....	.....	.....	.....	118 93	118 93	.....	21	5	1	5
St-Canut No 2	22,019	160	.....	.....	32 14	.....	151 02	151 02	.....	20	4	1	10
St-Colomban	18,305	228	.....	.....	69 46	25	461 35	461 35	109 84	52	10	2	9
St-Eustache	736,187	1989	.....	.....	.....	.....	2553 35	2453 35	235 32	467	51	8	10
St-Eustache, diss	62,125	103	.....	23	.....	.....	161 29	161 29	11 85	11	1	1	8
St-Hermas	297,828	1191	.....	62	147 52	.....	1958 28	1958 28	249 58	200	19	4	10
St-Jérôme No 4	43,245	104	.....	.....	28 96	.....	194 16	194 16	.....	33	.....	1	10
St-Joseph	103,898	800	.....	.....	137 40	.....	1130 45	1130 45	.....	204	58	3	10
Ste-Monique	127,045	597	.....	18	110 78	.....	859 63	859 63	.....	131	6	4	10
St-Placide	137,828	689	400	.....	131 38	.....	1291 18	1291 18	91 00	207	53	5	10
Ste-Scholastique	645,463	2151	.....	.....	284 20	.....	2276 82	2276 82	163 82	439	46	9	10
	3,386.365	11,198	421	235	1,223 88	25	15228 72	15228 72	1073 83	2,472	329	64	9½

DORCHESTER.													
Cranbourne (St-Odilon)	82,108	480	160	24	101 14	20	327 26	327 26	.....	192	90	4	10
Frampton-Ouest (St-Edouard)	189,236	474	51	43	191 59	30	546 32	546 32	37 36	302	61	9	9
Frampton-Ouest, diss	15,725	63	.....	6	24 57	15	103 30	103 30	20 54	35	8	1	7
Standon	14,300	49	.....	.....	72 88	.....	116 57	116 57	11 00	35	7	1	10
St-Anselme	510,500	1123	65	116	259 70	.....	1800 09	1800 09	103 21	334	45	14	10
St-Bernard	333,990	481	311	.....	203 80	.....	1257 35	1257 35	.....	233	56	9	10
Ste-Claire	356,916	722	134	42	251 00	35	1087 47	1087 47	74 47	255	55	8	10
Ste-Germaine	93,324	410	.....	.....	128 20	.....	746 12	746 12	.....	200	62	6	11
Ste-Hénédine	271,510	325	.....	.....	137 62	.....	393 58	393 58	.....	168	9	5	10
St-Isidore	452,116	688	.....	86	251 82	20	995 00	995 00	53 00	339	40	10	11
Ste-Justine	57,200	286	.....	50	67 24	20	286 74	286 74	29 84	136	18	4	9
St-Léon de Standon	100,774	443	.....	40	147 28	.....	780 00	780 00	42 00	139	19	6	5
St-Malachie	100,215	501	100	171	134 66	20	990 54	991 54	25 29	222	.....	9	10
St-Malachie, diss	25,650	76	.....	2	4 99	.....	43 93	43 93	4 33	40	16	1	3
Ste-Marguerite	284,030	651	.....	235	178 72	.....	1068 00	1068 00	5 00	297	42	10	11
	2,887,594	6,772	821	815	2,155 21	160	10542 27	10542 27	406 04	2,927	528	97	9
DRUMMOND.													
Drummondville	90,000	906	.....	164	124 90	.....	1261 43	1261 43	203 42	184	72	2	10
Durham (Ulverton)	117,568	705	146	.....	82 42	.....	1227 65	1227 65	.....	121	20	5	6
Durham-Sud (St-Fulgence)	122,665	1103	32	.....	112 52	.....	1332 66	1332 66	.....	208	24	8	5
Durham-Sud, diss	82,097	410	459	.....	91 58	.....	1372 28	1372 28	.....	257	92	5	8
Grantham (St-Frédéric)	135,180	569	230	55	74 82	.....	1078 87	1078 87	.....	114	26	5	10
Kingsey	238,890	1194	.....	112	245 61	.....	1191 76	1191 76	2 03	255	29	12	9
Kingsey, diss	28,591	128	.....	20	19 41	.....	157 91	157 91	17 80	12	.....	1	8
Kingsey-Falls	113,368	511	.....	.....	49 74	.....	.....	.....	.....	80	66	4	4
Kingsey-Falls, diss	41,190	90	.....	.....	40 20	40	196 30	196 31	32 88	98	23	1	10
St-Eugène de Grantham	91,098	510	.....	61	61 22	.....	1037 35	1037 35	220 82	148	42	5	10
St-Germain	310,540	1708	.....	212	307 86	.....	2575 20	2575 20	317 70	635	31	10	10
St-Germain, diss	9,400	27	.....	5	5 42	.....	36 78	36 78	.....	4	.....	1	4
St-Pierre de Durham	215,325	872	32	.....	162 40	.....	1148 44	1148 44	.....	220	49	11	8
St-Pierre de Durham, diss	17,075	60	.....	.....	7 14	.....	115 34	115 34	40 73	11	3	1	6
Wendover et Simpson	223,225	1225	.....	13	137 21	.....	1279 52	1279 52	.....	287	.....	10	10
Wickham-Est	68,403	554	.....	68	46 44	15	1054 01	1054 01	522 17	68	12	5	8
Wickham-Est, diss	10,167	71	.....	6	2 71	.....	199 65	199 65	50 36	8	2	2	3
Wickham-Ouest	106,695	1066	.....	59	86 05	.....	1966 42	1960 42	.....	193	21	8	9
Wickham-Ouest, diss	41,050	82	.....	.....	3 43	.....	231 01	321 01	.....	6	1	1	2
	2,062,527	12,191	899	775	1,661 48	55	17562 58	17562 58	1407 91	2,909	513	97	8

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1889.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
GASPÉ.	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts	$ cts.	$ cts.				
Anse-au-Griffon	45,365	204	.....	40	76 52	20	276 33	276 33	46 59	113	54	2	9
Anse-à-Valeau	9,574	125	.....	18	21 06	20	204 41	204 41	.....	40	11	2	8
Anse-Pleureuse	10,829	54	.....	43	17 54	20	134 79	134 79	9 00	19	2	1	10
Aubert (Amherst)	57,920	521	28	40	166 00	20	879 99	879 99	11 13	231	54	3	8
Barachois	28,085	140	.....	30	37 48	.....	323 53	323 53	55 87	65	20	1	9
Barachois, diss	11,582	86	.....	8	8 04	.....	167 41	167 41	.....	27	16	1	10
Cap-au-Renard	7.950	39	.....	19	5 88	.....	57 16	57 17	.....	12	.....	1	4
Cap-aux-Os	12,880	112	.....	10	17 42	20	201 94	201 94	.....	47	7	1	10
Cap-Désespoir	69,262	346	31	80	146 42	.....	571 69	571 69	2 23	286	122	4	7
Cap-Désespoir, diss	52.290	266	....	.....	14 49	.....	257 13	257 13	.....	41	.....	3	7
Cap-des-Rosiers	39,745	298	68	.....	66 76	20	465 43	465 43	.....	94	4	3	9
Cap-Chat	107,956	323	.....	.....	148 58	.....	944 44	944 44	64 63	242	27	3	5
Cloridormes	30,185	226	115	.....	47 32	20	395 40	395 40	.....	97	17	3	8
Douglastown	59,200	296	.....	62	115 52	20	625 21	625 21	46 21	162	40	4	8
Douglastown, diss	6,670	33	.....	30	9 56	.....	172 14	172 14	2 14	13	1	1	10
Etang-(St-Pierre de l')	60,000	300	.....	80	75 05	20	637 37	637 37	.....	262	96	3	8
Etang " , diss	9,155	91	.....	22	30 02	15	192 39	192 39	81 14	25	1	1	5
Gaspé—Baie-Nord	11,960	107	.....	12	18 48	18	170 71	170 71	.....	17	1	1	9
Gaspé—Baie-Sud	30,380	227	.....	25	28 99	.....	344 18	344 18	.....	42	14	1	7
Gaspé—Baie-Sud, diss	12,400	93	.....	7	57 98	20	140 41	140 41	.....	30	18	1	10
Gaspé (village)	57.795	387	.....	42	25 54	.....	661 28	661 28	14 00	31	.....	2	9
Grande-Grève	53,500	267	.....	25	47 32	20	380 90	380 90	39 90	67	29	2	8
Grande-Rivière	152,675	763	.....	.....	237 70	.....	1228 55	1228 25	68 63	423	95	8	10
Grande-Vallée	12,605	94	.....	.....	30 38	20	164 91	164 91	17 51	14	.....	1	7
Grande-Vallée-Est	10,309	85	.....	24	12 96	20	124 08	124 08	.....	16	5	1	10
Haldimand	23,000	70	.....	95	47 18	18	257 12	257 12	40 00	82	31	2	7
Ile Bonaventure	1,345	67	.....	.....	15 30	20	156 70	156 70	54 54	23	5	1	10
Iles de la Madeleine	44,550	334	.....	40	117 62	20	776 84	776 84	231 80	197	76	3	8

La Madeleine	32,085	80	.....	20	40 62	20	241 40	241 40	90 15	86	57	1	7
Malbaie (St-Pierre)	53,000	265	.....	69	47 21	15	310 18	310 18	49 44	62	47	2	8
Malbaie, diss	11,650	58	.....	.....	42 45	20	68 00	68 00	.....	54	14	1	9
Marsouis	5,346	53	.....	25	7 66	20	130 60	130 60	25 00	16	.....	1	10
Mont-Louis	37,610	150	.....	66	54 16	20	353 07	353 07	.....	68	1	2	10
Newport	78,490	392	.....	.....	135 86	.....	472 15	472 15	13 79	287	154	3	10
Pabos	62,125	388	.....	.....	141 28	.....	484 29	484 29	38 35	220	101	3	10
Percé	84,000	504	.....	.....	189 30	.....	542 00	542 00	.....	221	49	5	10
Percé, diss	14,315	198	.....	.....	7 90	.....	208 65	208 65	107 38	9	.....	1	5
Petit-Cap	9,695	96	.....	15	23 80	20	155 29	155 29	.....	28	13	1	7
Petit-Pabos	10,255	76	.....	10	15 42	20	133 94	133 94	1 66	40	15	1	5
Rang St-Paul	8,180	37	.....	.....	23 20	.....	53 05	53 05	12 85	52	20	1	4
Rivière à la Martre	5,945	44	.....	6	17 32	20	88 25	88 25	8 13	11	3	1	10
Rivière à Lapierre	10,501	69	.....	31	10 82	20	149 91	149 91	8 72	32	5	1	10
Rivière-au-Renard	66,839	222	.....	70	97 36	.....	412 56	412 56	.....	116	22	3	10
Roseville	9,380	70	.....	10	29 88	15	128 81	128 81	38 23	57	20	1	12
Roseville, diss	6,085	60	.....	10	23 34	18	117 22	117 22	23 62	34	1	1	6
Ste-Anne des Monts	120,835	506	.....	31	217 10	.....	770 14	770 14	.....	273	42	5	10
St-George de Malbaie	16,666	83	.....	.....	26 72	20	188 81	188 81	62 66	80	30	1	8
York	36,857	84	.....	80	9 86	18	440 75	440 75	.....	31	3	2	8
York, diss	23,090	86	.....	19	11 84	20	249 85	249 85	33 11	15	.....	1	10
	1,754,211	9582	242	1268	2,634 31	617	16,795 81	16,795 81	1299 46	4744	1352	99	9
HOCHELAGA.													
Côte des Neiges	1579,200	1274	.....	.....	104 50	.....	1466 89	1466 89	97 41	119	7	1	10
Côte des Neiges, diss	148,180	296	.....	35	11 80	.....	403 35	403 35	18 79	22	2	1	10
Côte St-Antoine (village)	1944,160	2240	1000	1232	104 08	.....	5312 88	5312 88	389 42	255	69	1	10
Côte St-Léonard	129,895	207	.....	34	43 90	.....	333 23	333 23	.....	53	4	1	10
Côte St-Louis, diss	71,700	358	.....	83	30 04	.....	763 14	763 14	102 21	120	75	1	10
Côte St-Michel	313,780	564	.....	74	99 96	.....	833 06	833 06	32 73	167	17	2	10
Côte St-Paul (village)	206,609	1239	96	100	51 86	.....	2238 40	2238 40	.....	244	9	1	10
Côte St-Paul, diss	295,400	590	286	51	11 12	.....	565 66	565 66	58 14	46	.....	1	10
Côte Visitation	125,275	250	.....	.....	36 43	.....	302 78	302 78	.....	61	20	1	10
Côte Visitation, diss	193,675	387	.....	26	17 97	.....	467 86	467 86	119 10	20	4	1	10
Haut-du-Sault	112,000	280	.....	94	43 68	.....	586 38	586 38	38 38	70	2	1	10
Hochelaga	2,208'000	6624	280	280	414 14	.....	8115 29	8115 29	.....	726	12	2	10
Longue-Pointe	368,200	294	.....	4	68 36	.....	454 28	454 28	71 21	60	8	1	10
Longue-Pointe, diss	206,900	206	....	18	18 88	.....	244 59	244 59	55 24	11	.....	1	7
Maisonneuve	387,433	706	.....	26	19 95	.....	1136 57	1136 57	.....	.....	.....	....	.....
N.-D. de Grâce-Ouest	836,420	889	.....	10	143 59	.....	1258 78	1258 78	50 44	158	.....	3	10
N.-D. de Grâce-Ouest, dis	191,780	191	.....	71	36 43	.....	331 66	331 66	.....	42	.....	1	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1889.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
HOCHELAGA.—(Suite.)	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$ cts.				
Outremont	200,000	660	.....	50	45 56	.....	941 32	941 32	.....	48	.....	1	10
Pointe-aux-Trembles	368,765	614	409	81	112 91	.....	1319 80	1319 80	80 30	93	.....	1	10
Pointe-aux-Trembles, diss.	409,975	780	.....	.....	6 45	.....	.....	.....	.....	121	.....	2	6
Rivière-des-Prairies	245,250	251	185	158	98 54	.....	657 40	657 40	.....	119	3	3	4
Sault-au-Récollet	172,550	559	338	152	161 06	.....	1271 21	1271 21	108 77	130	12	2	10
Ste-Cunégonde	1,457,762	4860	.....	1572	570 88	.....	9407 19	9407 19	515 26	814	134	1	10
St-Gabriel	1,064,960	2662	1996	1778	530 50	.....	7459 83	7459 83	164 90	1225	543	2	10
St-Henri	1,870,000	6233	3116	750	660 98	.....	12183 52	12183 52	392 36	1755	189	1	10
St-Henri, diss.	1,306,000	2818	.....	207	94 26	.....	3770 99	3770 99	262 24	266	24	2	10
St-Jean-Baptiste (village)	2,016,850	4033	.....	1593	691 56	.....	18280 93	18280 93	.....	1490	165	2	10
St-Louis de Mile-End	527,018	1757	.....	214	166 35	.....	2488 19	2488 19	67 75	440	.....	2	8
St-Louis de Mile-End, diss.	31,843	159	175	56	14 61	.....	443 00	443 00	.....	41	.....	1	10
	17,989,580	41,981	7,881	8,749	4,443 09	.....	84038 18	84038 18	2624 65	8,116	1,299	40	9½
HUNTINGDON.													
Dundee	344,450	413	143	133	156 22	.....	1082 85	1082 85	35 04	157	53	5	9
Dundee, diss.	22,670	64	.....	7	13 04	.....	72 23	72 23	9 45	24	.....	1	3
Elgin	485,215	788	119	115	123 40	.....	1234 54	1234 54	66 08	127	21	5	10
Franklin	229,825	919	101	55	143 74	.....	1115 38	1115 38	.....	134	20	6	8
Godmanchester	945,263	1890	.....	270	211 50	.....	2353 17	2353 17	.....	312	.....	10	10
Godmanchester, diss.	83,600	83	.....	7	19 86	20	175 11	175 11	8 24	28	.....	1	8
Havelock	245,225	980	150	84	121 72	.....	1529 77	1529 77	103 74	124	5	8	8
Havelock, diss.	37,900	151	6	6	10 31	.....	175 21	175 21	.....	16	.....	1	10
Hemingford	404,508	1618	338	111	179 79	.....	2820 54	2820 54	110 86	292	57	9	8
Hemingford, diss.	143,246	491	113	107	92 74	20	869 47	869 47	13 30	122	8	5	9
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	314	.....	7	10

Huntingdon	464,198	2551	.....	1192	79 81	.....	4834 28	4834 28	.....	115	8	1	10
Huntingdon, diss	48,685	133	.....	14	20 87	.....	190 71	190 71	15 65	54	18	1	8
St-Anicet No 1	140,000	350	30	181	185 50	.....	757 39	757 39	.....	358	183	4	10
St-Anicet No 1, diss	171.660	482	40	47	39 25	.....	633 05	633 05	11 47	36	.....	3	9
St-Anicet No 2	123,000	492	.....	20	72 18	.....	519 98	519 98	.....	103	5	4	8
Ste-Barbe	110,085	444	.....	18	85 48	.....	673 02	673 02	5 78	160	26	4	8
	4,767,325	13,182	1,225	2,567	1,813 81	40	21078 70	21078 70	379 61	2,376	404	75	8
IBERVILLE.													
Henryville (St-George)	517,730	776	.....	113	177 60	.....	1345 21	1345 21	58 08	166	27	4	7
Henryville, diss	45,970	68	.....	19	20 73	15	138 19	138 19	19 07	12	.....	1	8
Iberville	259,373	307	.....	.....	98 89	.....	.....	.....	.....	279	50	1	10
Iberville, diss	89,568	89	160	24	19 68	.....	742 33	742 33	388 83	20	.....	1	10
St-Alexandre	343,665	1360	.....	32	384 04	.....	1698 28	1698 28	184 38	230	35	9	8
Ste-Anne de Sabrevois	255,075	280	100	.....	65 43	.....	442 11	442 11	62 36	104	13	2	9
Ste-Anne de Sabrevois, diss	36,748	141	.....	.....	8 39	.....	202 76	202 76	.....	28	3	1	9
St-Athanase	421,652	1012	.....	.....	164 94	.....	98 64	98 64	.....	208	17	8	6
Ste-Brigide	493,366	1223	.....	85	240 46	.....	1550 00	1550 00	.....	285	22	9	10
Ste-Brigide, diss	29,490	82	.....	2	3 90	15	116 69	116 69	7 75	5	.....	1	6
St-Grégoire	529,430	1058	.....	70	206 14	.....	1498 40	1498 40	186 04	247	.....	9	10
St-Sébastien	701,670	1211	.....	1918	199 46	.....	2127 51	1127 51	.....	249	49	7	10
St-Sébastien, diss	163,270	217	.....	.....	11 82	.....	.....	.....	.....	34	3	1	8
	3,887,007	7,824	260	2,263	1,601 08	30	9,960 12	9,960 12	906 51	1,867	219	54	9
L'ISLET.													
Ashford (St-Damase)	63,803	42	.....	.....	43 56	20	72 00	72 00	.....	70	25	3	5
L'Islet	580,236	1160	.....	217	350 12	.....	2880 11	2880 11	98 36	449	27	9	8
St-Aubert	271,776	510	....	100	177 90	.....	769 76	769 76	43 24	175	26	7	10
St-Cyrille (Lessard)	137,290	302	.....	18	154 12	.....	252 08	252 08	.....	141	3	5	10
St-Eugène	169,067	282	.....	36	170 46	.....	548 91	548 91	136 00	163	.....	4	10
St-Jean Port-Joli	621,742	932	.....	167	308 70	.....	1539 30	1539 30	.....	356	37	11	10
Ste-Louise	274,505	329	.....	.....	174 84	.....	277 00	277 00	.....	193	31	6	10
St-Marcel	.....	.....	.....	.....	18 72	20	43 72	43 72	10 00	33	.....	1	4
St-Pamphile	111,250	222	....	60	96 78	.....	390 02	390 02	63 87	239	82	4	9
Ste-Perpétue	62,785	138	20	21	59 20	20	212 13	212 13	0 71	100	62	3	10
St-Roch	439,617	386	44	.....	207 44	.....	709 33	709 33	41 80	176	.....	7	10
	2,732,071	4,303	64	619	1,761 84	60	7,694 36	7,694 36	393 98	2,095	293	60	8½

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1889.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
JACQUES-CARTIER.	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$ cts.				
Côte St-Jean	54,775	109	.....	9	17 78	.....	140 62	140 62	.....	18	.....	1	10
Ile-Bizard (St-Raphaël)	155,125	233	.....	41	97 84	.....	361 97	361 97	17 63	159	55	2	10
Lachine (paroisse)	452,976	679	1010	8	72 58	.....	2514 37	25'4 37	.....	95	24	3	7
Lachine (paroisse), diss.	537,585	1343	.....	222	46 78	.....	1776 73	1776 73	.....	240	85	1	10
Lachine (village)	412,560	1650	825	479	243 02	.....	5060 26	5060 26	76 35	375	81	....	10
Ste-Anne	271,983	353	.....	75	83 70	.....	4192 25	4192 25	15 82	59	.....	3	10
Ste-Anne de Bellevue	406,256	853	.....	187	136 92	.....	1393 75	1393 75	95 54	152	.....	1	10
Ste-Geneviève No 1	164,205	275	.....	30	113 96	.....	547 70	547 70	69 93	178	20	1	10
Ste-Geneviève No 2	86,875	156	.....	8	29 58	.....	203 02	203 02	21 66	38	1	1	10
Ste-Geneviève No 3	183,965	331	.....	28	81 58	.....	447 43	447 43	5 22	99	28	3	10
St-Laurent, diss.	129,050	503	.....	45	53 08	.....	552 65	552 65	.....	33	.....	2	8
	2,855,355	6,485	1,835	1,132	976 82	.....	17190 75	17190 75	302 15	1,446	294	18	9½
JOLIETTÉ.													
Grand-Rang	83,115	277	.....	.....	43 44	.....	367 51	367 51	16 85	60	3	1	10
Joliette	539,440	1798	.....	108	381 10	.....	1921 49	1921 49	6 82	441	32	2	10
Joliette, diss	76,670	218	.....	9	3 64	.....	240 06	240 06	35 59	10	4	1	8
St-Alphonse	101,000	561	.....	.....	111 84	.....	810 58	810 58	32 50	218	72	4	10
St-Ambroise	376,896	942	.....	66	190 69	.....	312 10	312 10	104 93	232	89	8	10
St-Ambroise, diss	41,175	57	.....	.....	19 57	15	159 66	189 66	.....	20	.....	2	10
Ste-Béatrice	176,115	407	.....	.....	106 2[illegible]	.....	484 91	484 91	17 04	142	25	5	10
St-Charles-Borromée	260,570	651	.....	.....	139 04	.....	875 32	875 32	.....	132	20	4	10
St-Côme	88,870	311	101	.....	95 50	20	1031 22	1031 22	69 94	67	29	4	10
Ste-Elisabeth	1,032,645	1290	1384	.....	350 84	.....	3278 79	3278 79	125 68	463	75	9	10
Ste-Emmelie	64,639	299	350	.....	94 20	.....	710 39	710 39	41 19	151	45	3	10
St-Félix de Valois	566,795	1133	.....	23	276 26	.....	1572 74	1572 74	.....	333	47	5	10

St-Jean de Matha	145,000	326	.....	.....	251 12	.....	667 26	667 26	14 18	243	40	5	10
Ste-Mélanie	139,490	464	.....	.....	118 08	.....	763 73	763 73	126 11	130	.....	7	8
St-Paul	630,360	741	.....	.....	214 50	.....	1042 86	1042 86	72 30	145	41	8	10
St-Thomas	597,439	919	.....	.....	180 72	.....	1191 03	1191 03	39 78	330	22	4	7
	4,044,169	10,481	1,835	212	2,582 71	50	15543 67	15543 67	702 91	3,129	544	72	9½
KAMOURASKA.													
Kamouraska	424,960	893	.....	62	253 94	.....	1289 09	1289 09	226 69	317	32	8	10
Mont-Carmel	106,191	309	.....	.....	139 52	.....	449 25	449 25	.....	186	53	6	10
Rivière-Ouelle	472,815	711	157	.....	242 52	.....	882 81	882 81	163 81	316	53	7	10
St-Alexandre	271,085	813	79	103	212 74	.....	1101 94	1101 94	8 00	275	29	12	10
St-André	339,068	520	14	14	203 56	.....	911 80	911 80	200 84	238	54	10	10
Ste-Anne de la Pocatière No 1.	419,553	839	.....	71	237 46	.....	1195 80	1195 80	135 26	294	25	10	10
Ste-Anne de la Pocatière No 2.	147,579	324	398	66	101 36	.....	882 76	882 76	9 31	151	80	1	10
St-Bruno de Woodbridge	82,099	190	275	.....	63 92	.....	364 36	364 36	34 77	120	26	5	10
St-Denis	253,926	406	23	.....	111 84	.....	631 94	631 94	42 80	131	6	4	10
St-Eleuthère (Pohénégamook).	43,820	26	136	12	53 22	20	402 32	402 32	106 62	68	38	1	10
Ste-Hélène	232,758	510	42	.....	185 90	.....	934 71	924 71	85 87	247	38	8	10
St-Onésime	75,011	270	.....	.....	92 90	.....	342 11	342 11	25 91	128	45	4	10
St-Pascal	414,002	745	.....	93	326 12	.....	1329 14	1329 14	.....	400	74	11	10
St-Pacôme	196,917	314	21	110	264 66	.....	831 12	831 12	56 36	275	36	8	10
St-Philippe de Néri	225,000	314	7	82	121 74	.....	559 83	559 83	40 13	198	14	5	10
	3,704,784	7,184	1,152	613	2,611 40	20	12108 98	12108 98	1136 37	3,344	603	100	10
LAPRAIRIE.													
Laprairie (paroisse)	1,038,230	1484	.....	64	220 04	.....	1098 50	1098 50	71 27	342	98	8	10
Laprairie (village)	195,925	979	659	180	154 48	.....	2867 05	2867 05	.....	214	48	1	10
St-Constant	824,390	916	125	.....	189 42	.....	1380 15	1380 15	149 39	335	61	5	10
St-Constant, diss	48,220	68	.....	24	13 31	20	136 47	136 47	8 00	16	.....	1	8
St-Isidore	715,891	607	.....	.....	187 32	.....	859 50	859 50	11 98	208	40	3	10
St-Jacques le Mineur	430,342	717	.....	26	188 72	.....	615 91	815 91	45 23	207	21	6	10
St-Philippe	683,999	1200	.....	93	194 84	.....	1855 02	1855 02	151 69	312	56	7	10
	3,936,997	5,971	784	387	1,148 13	20	9,012 60	9,012 60	437 56	1,634	324	31	10
LAVAL.													
Bas de St-Martin	123,520	275	.....	11	39 44	.....	182 98	182 98	25 48	80	16	1	9
Bas du Bord-de-l'eau	119,975	119	.....	14	32 26	.....	127 45	127 45	.....	63	8	1	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1889.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
LAVAL.—(Suite.)	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$ cts.				
Côte St-Antoine	38,900	140	.....	.....	27 56	.....	184 49	184 49	4 88	37	2	1	10
Côte St-Elzéar No 1	157,000	370	.....	92	31 32	.....	433 93	433 93	17 92	51	8	1	10
Côte St-François	121,000	302	.....	40	48 43	.....	376 14	376 14	34 31	50	5	1	10
Haut de St-Martin	185,000	259	180	.....	43 32	.....	220 01	220 01	36 01	80	29	1	10
L'Abord-à-Plouffe	106,526	245	.....	52	97 12	.....	430 96	430 96	3 08	114	8	1	10
La Grande-Côte	10,280	139	.....	9	21 49	.....	168 44	168 44	.....	23	.....	1	8
Les Ecors	57 903	115	.....	28	22 90	.....	176 41	176 41	12 97	34	11	1	10
Pont-Viau	59,005	177	.....	45	38 14	20	393 44	393 44	39 80	52	5	1	10
Ste-Dorothée	66,170	118	.....	.....	45 32	.....	177 87	177 87	13 62	30	10	1	10
Ste-Dorothée No 2	82,925	306	.....	.....	31 56	.....	286 90	266 90	30 50	49	17	1	6
St-Elzéar	108,504	180	.....	15	34 80	.....	231 32	231 32	27 80	34	10	1	5
St-François de Sales	183,260	628	.....	.....	106 54	.....	1022 15	1022 15	69 84	157	6	4	10
St-Martin (village)	273,750	410	.....	32	99 24	.....	613 74	613 74	59 38	166	11	1	10
Ste-Rose (paroisse)	320,000	864	.....	45	186 72	.....	1080 00	1080 00	43 00	259	95	6	10
Ste-Rose (village)	238,190	952	.....	120	98 78	.....	1192 00	1192 00	13 00	304	68	1	10
St-Vincent de Paul (village)	133,719	217	.....	106	127 62	.....	484 11	484 11	9 61	197	46	1	10
	2,385,627	5816	180	609	1132 56	20	7782 34	7782 34	441 20	1780	355	26	9
LÉVIS.													
Bienville (village)	178,910	165	275	268	120 32	.....	823 78	823 78	00 84	253	34	1	10
Etchemin (village)	186,830	467	.....	186	265 24	.....	1485 83	1435 83	23 28	414	38	1	8
Lauzon (village)	413,030	826	.....	168	418 66	.....	2138 53	2138 53	96 01	440	18	1	10
Le Sault	33,270	116	.....	.....	48 86	.....	131 82	131 82	.....	25	6	1	10
Lévis (ville)	1,437,130	1437	.....	584	654 44	.....	6198 64	6198 64	.....	973	435	10	10
Lévis (ville), diss.	496,490	496	248	181	70 78	.....	878 00	878 00	00 55	80	16	2	10
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	68 56	165	36	3	10

St-David	362,315	362	439	102	279 26	.....	1226 46	1226 46	23 71	307	30	4	10
St-Etienne	167,300	265	.....	.....	95 36	.....	398 86	398 86	.....	111	19	5	10
St-Henri	601,490	1082	37	216	390 56	.....	1782 63	1782 63	123 54	410	61	16	10
St-Jean-Chrysostôme	300,000	600	.....	300	226 52	.....	1367 37	1367 37	.....	411	36	10	11
St-Joseph	326,550	326	54	207	132 80	.....	1061 05	1061 05	172 11	151	42	5	8
St-Lambert	232,600	581	94	240	178 48	.....	1393 43	1393 43	43 61	242	60	9	10
St-Nicolas	476,206	549	130	200	264 42	20	1322 77	1322 77	.....	290	63	9	10
St-Romuald (paroisse)	34,780	143	.....	173	98 99	.....	534 00	534 00	36 00	122	32	1	10
St-Romuald, diss	66,100	330	.....	38	15 57	.....	478 33	478 33	37 94	18	.....	1	9
St-Télesphore	66,275	132	.....	14	34 50	.....	219 60	219 60	.....	31	1	1	10
	5,652,301	8286	1277	2892	3294 12	20	21947 32	21947 60	526 15	4443	927	80	9½
LOTBINIÈRE.													
Leclercville	48,640	97	.....	65	67 22	.....	402 32	402 32	5 19	107	10	1	10
Lotbinière	345,020	552	134	95	236 64	.....	1054 89	1054 89	.....	261	34	9	10
St-Agapit	119,545	298	.....	191	100 54	.....	749 88	749 88	.....	191	50	5	10
Ste-Agathe No 1	57,993	158	.....	27	43 92	.....	256 89	256 89	.....	65	.....	2	10
Ste-Agathe No 2	113,819	273	50	45	71 58	.....	335 90	335 90	20 00	103	23	4	8
St-Antoine	210,121	525	.....	160	210 26	.....	947 91	947 91	32 77	209	6	8	8
St-Apollinaire	212,000	530	.....	.....	188 96	.....	882 84	882 84	00 38	262	38	8	10
Ste-Croix	375,845	751	.....	60	279 84	.....	1627 84	1627 84	.....	392	74	10	11
St-Edouard	403,088	463	28	112	163 40	.....	868 94	868 94	.....	237	54	5	8
Ste-Emilie	193,120	309	.....	9	82 18	.....	358 47	358 47	1 11	155	23	5	10
St-Flavien	245,911	614	499	151	188 72	.....	7787 00	7784 00	.....	282	49	6	8
St-Gilles	96,394	308	.....	23	68 02	.....	514 95	514 95	27 95	103	26	4	10
St-Gilles, diss	17,650	17	.....	5	8 28	15	144 60	144 60	4 75	8	4	1	5
St-Jean-Deschaillons	289,037	722	160	79	238 66	.....	1212 83	1212 83	.....	404	66	8	10
St-Narcisse (de Beaurivage)	104,030	228	.....	.....	75 24	30	340 99	340 99	33 70	144	42	4	10
Ste-Philomène (de Fortierville)	139,629	344	.....	.....	70 98	.....	508 84	508 84	24 04	154	24	5	10
St-Patrice de Beaurivage	104,027	440	76	47	102 01	.....	539 37	539 37	27 62	188	28	3	10
St-Patrice de Beaurivage, diss.	37,000	220	.....	69	19 61	15	311 34	311 34	.....	34	2	2	6
St-Sylvestre-Sud	192,850	830	15	96	195 32	.....	1286 61	1286 61	9 50	295	45	11	10
St-Sylvestre-Sud, diss	22,085	118	.....	.....	23 68	.....	230 00	230 00	84 00	36	.....	1	6
	3,327,804	7797	962	1234	2455 06	60	14362 14	14362 41	271 01	36 30	598	102	9
MASKINONGÉ.													
Dumontier (St-Léon)	770,372	844	.....	63	210 40	.....	1038 95	1038 95	26 53	241	52	10	10
Hunterstown	93,310	175	.....	51	93 94	.....	455 42	455 42	.....	110	28	2	10
Maskinongé	1,015,115	1127	803	98	258 18	.....	2504 70	2504 70	6 80	302	30	7	10
Peterborough	40,600	101	.....	.....	47 10	.....	144 78	144 78	.....	72	15	1	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1889.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
MASKINONGÉ.—(Suite.)	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$ cts.				
Riv.-du-Loup (Louiseville)....	321,400	767	.....	115	162 58	.....	982 60	982 60	77 31	320	96	2	10
Rivière-du-Loup No 2.....	706,004	988	.....	16	219 34	.....	1287 72	1287 72	79	198	51	8	10
St-Alexis (paroisse).....	142,000	300	.....	20	122 32	.....	688 04	688 04	.....	191	62	3	10
St-Didace	307,310	491	140	31	282 90	.....	974 11	974 11	.....	293	85	8	10
St-Justin.....	559,070	548	200	22	230 04	.....	771 24	771 24	25 04	260	27	4	10
St-Paulin	219,150	320	.....	201	151 30	.....	728 50	728 50	11 44	203	61	6	10
Ste-Ursule	546,200	928	.....	75	274 50	.....	1321 38	1321 38	65 08	394	80	8	10
	4,720,531	6589	1143	692	2052 60	.....	10897 44	10897 04	212 99	2584	587	59	10
MÉGANTIC.													
Halifax-Nord (Ste-Sophie)....	267,840	803	.....	45	203 09	.....	1019 55	1019 55	.....	251	36	9	10
Halifax-Sud (St-Ferdinand)...	234,640	586	....	510	256 92	.....	1378 65	1378 65	34 60	358	124	9	10
Halifax-Sud, diss.....	50,400	161	.....	8	42 89	15	244 08	244 08	.....	45	32	1	4
Inverness	267,187	1335	.....	276	193 48	.....	2672 18	2572 18	.....	267	59	13	8
Inverness, diss.....	51,827	259	.....	45	45 04	35	390 06	390 06	27 94	71	20	3	9
Ireland-Nord	73,440	440	.....	.....	79 77	15	694 03	694 03	.....	110	24	5	9
Ireland-Nord, diss.....	8,230	127	.....	.....	20 31	.....	102 09	102 09	.....	26	1	1	8
Ireland-Sud	139,375	418	279	.....	137 86	.....	790 93	790 93	.....	170	73	6	10
Leeds.....	108,005	432	64	200	88 08	20	800 00	800 00	.....	208	32	7	8
Leeds-Est.....	31,500	157	.....	7	53 14	20	309 57	309 57	.....	44	12	3	4
Leeds-Sud.....	68,452	273	513	326	103 20	.....	1084 30	1084 30	.....	214	61	6	7
Nelson.....	79,975	319	.....	.....	50 38	.....	255 00	255 00	.....	61	8	4	7
Notre-Dame de Lourdes.....	36,622	178	.....	34	28 38	20	249 10	249 10	.....	75	14	2	10
Plessisville.....	193,320	644	.....	70	154 34	.....	1293 67	1293 67	104 79	105	25	2	10
Sacré-Cœur de Marie.....	83,550	375	10	6	55 34	20	329 21	329 21	.....	227	33	6	10
Somerset-Nord (Ste-Julie)....	228,528	914	56	168	185 91	.....	1491 16	1491 16	3 94	295	51	8	10

Somerset-Nord, diss.	22,600	79	.....	26	11 17	.....	110 00	110 00	.....	18	5	1	8
Somerset-Sud (St-Calixte)	254,406	848	.....	91	105 14	.....	1276 43	1276 43	25 82	215	29	7	10
St-Alphonse de Thetford	96,330	322	20	20	63 71	20	404 03	404 03	44 66	172	27	7	6
St-Alphonse de Thetford, diss.	18,830	75	.....	36	13 41	.....	113 48	113 48	4 98	29	3	7	4
Ste-Anastasie	164,330	740	.....	16	164 00	.....	1235 20	1235 20	223 23	216	40	7	10
St-Pierre-Baptiste	151,795	531	.....	.....	108 90	20	797 53	797 53	.....	175	43	9	7
	2,731,182	10016	942	1884	2,164 46	185	17040 25	17040 55	469 96	3352	752	117	8
MISSISQUOI.													
Clarenceville	475,000	1300	....	100	122 25	.....	1636 23	1636 23	70 23	125	4	7	8
Clarenceville, diss.	24,075	73	.....	71	17 37	30	1407 01	1407 01	31 63	50	14	1	9
Cowansville	321,875	804	.....	379	59 20	.....	1634 72	1634 72	.....	95	33	1	9
Cowansville, diss.	7,250	14	.....	14	23 22	35	136 14	136 14	.....	130	89	1	8
Dunham	900,000	1800	.....	632	318 22	.....	4224 21	4224 21	324 18	372	90	18	8
Dunham, diss.	100,500	201	.....	26	35 20	15	242 54	242 54	.....	46	4	2	8
Dunham (village)	96,050	426	.....	538	20 38	.....	1844 19	1844 19	98 42	31	3	1	10
Dunham (village), diss.	9,600	33	.....	13	13 32	20	109 28	109 28	.....	46	.....	1	8
Farnham-Ouest (paroisse)	129,975	844	32	32	133 28	.....	1191 23	1191 23	284 53	205	68	7	9
Farnham-Ouest, diss.	68,950	275	.....	8	9 82	.....	353 26	352 26	65 45	25	.....	2	7
Freligsburg (St-Armand-Est)	585,748	1464	.....	347	145 23	40	2249 97	2249 97	.....	169	24	8	8
Freligsburg, diss.	14,510	32	.....	27	27 59	.....	147 25	147 25	5 25	30	5	1	10
Notre-Dame des Anges	398,876	946	1050	46	163 02	.....	3878 21	3878 21	16 80	348	73	8	7
Notre-Dame des Anges, diss.	54,100	135	.....	5	10 15	.....	218 29	218 29	47 29	16	1	1	8
Philipsburg	481,182	1202	117	56	125 27	.....	1556 14	1556 14	.....	153	20	8	7
Philipsburg, diss	45,379	121	.....	46	32 37	.....	296 41	298 41	1 10	46	.....	1	10
Stanbridge-Est	295,445	1034	591	.....	119 90	.....	2252 97	2252 97	22 79	165	24	5	8
Stanbridge-Est, diss.	20,820	52	.....	11	6 24	20	77 63	77 63	8 06	22	5	1	8
St-Damien	309,985	618	180	100	224 71	.....	1517 76	1517 76	28 76	232	3	4	10
St-Damien, diss.	307,235	768	.....	4	97 03	.....	1516 44	1516 44	.....	100	12	5	6
St-Ignace de Stanbridge	23,825	595	617	18	75 29	.....	1584 18	1584 18	101 43	63	.....	5	8
St-Ignace de Stanbridge, diss.	98,530	248	.....	8	50 33	10	305 77	305 77	18 37	103	67	3	9
St-Romuald de Farnham-Ouest	459,100	1100	.....	.....	179 45	.....	1672 51	1672 51	450 00	340	66	1	10
St-Romuald de Farnham-O., diss	128,550	384	646	492	19 03	.....	2169 43	2169 43	20 65	80	5	1	10
St-Thomas	180,000	810	.....	111	95 60	.....	912 31	912 31	76 37	116	18	6	8
Sweetsburg (village)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....
	5536,560	15,279	3233	3084	2123 53	180	33134 08	33134 08	1671 31	3108	628	99	8½
MONTCALM.													
Chertsey (St-Théodore)	22,801	250	164	.....	132 44	20	843 40	843 40	156 61	184	62	5	7
Kilkenny	51,077	600	.....	.....	125 99	.....	682 71	682 71	36 70	190	66	6	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite*).

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1889.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année,	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
MONTCALM.—(Suite.)	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$ cts.				
Kilkenny, diss	8,551	87	.....	550	16 29	15	165 32	165 31	3 76	15	1	1	10
Rawdon	56,355	563	.....	2	34 86	.....	631 86	631 86	.....	129	23	7	10
Rawdon, dis	172,230	688	16	30	98 74	.....	761 50	761 50	130 00	126	.....	5	9
St-Alexis	140,400	435	68	.....	146 58	.....	643 88	643 88	.....	173	80	4	10
St-Donat	10,791	188	.....	.....	40 38	20	259 25	259 25	25 43	80	24	1	8
St-Esprit	581,614	727	.....	98	184 02	.....	1085 44	1085 44	218 48	270	64	5	10
St-Jacques No 1	320,100	512	.....	21	121 74	.....	766 85	766 85	104 00	219	45	2	10
St-Jacques No 2	795,570	914	345	31	228 52	.....	1392 90	1392 90	.....	416	98	9	10
Ste-Julienne	108,576	542	.....	22	147 64	.....	583 92	583 92	11 56	181	.....	5	10
St-Lignori	322,685	600	.....	.....	152 86	.....	763 85	763 85	31 66	165	19	5	10
Wexford	7,400	56	.....	.....	58 98	20	132 27	132 27	2 66	108	88	1	10
	2,598,150	6162	593	744	1489 04	75	8713 15	8713 15	720 86	2256	570	56	9½
MONTMAGNY.													
Berthier	192,622	288	173	79	159 18	.....	698 00	698 00	75 33	155	.....	3	10
Cap St-Ignace	463,460	900	.....	63	457 86	.....	911 46	911 46	.....	571	159	11	10
Grosse-Ile	.....	.....	.....	.....	50 00	25	.....	.....	.....	12	.....	1	10
Ile-aux-Grues	170,245	170	.....	52	74 18	.....	421 38	421 38	9 03	85	45	1	10
Montmagny (village)	287,056	700	.....	390	204 62	.....	1262 00	1262 00	.....	320	14	2	7
St-François	296,317	368	.....	130	191 30	.....	1008 02	1008 02	381 22	222	26	6	10
St-Paul de Montminy	142,400	326	.....	57	177 28	.....	679 35	679 35	72 88	241	45	5	10
St-Pierre (Rivière-du-Sud)	333,000	333	59	126	145 52	.....	777 75	777 75	.....	195	18	6	10
St-Thomas	635,574	985	20	125	372 26	.....	1608 31	1608 31	164 15	560	82	11	10
	2,520,674	4070	242	1022	1832 20	25	7366 27	7366 27	702 61	2361	389	46	9½

Ange-Gardien	262,764	262	....	61	133 62	.....	594 30	594 30	63 28	163	3	3	10
Château-Richer	347,864	1000	1600	128	214 28	.....	3096 53	3096 53	101 12	230	22	5	10
Laval (Ste-Brigitte)	75,754	227	....	18	81 24	20	379 87	379 87	0 33	91	7	2	10
Les Crans	.....	.....	....	3	25 90	30	156 45	156 45	14 12	26	3	1	10
St-Adolphe	13,304	83	....	4	16 02	20	152 61	152 61	3 03	19	5	1	10
Ste-Anne	348,055	330	....	17	120 68	.....	605 26	605 26	164 20	195	70	2	9
Ste-Famille	184,080	184	....	60	96 18	.....	514 16	514 16	99 56	120	21	3	9
St-Ferréol	127,406	151	....	68	124 90	.....	407 89	407 89	.....	207	56	3	10
St-François	83,261	138	....	29	58 40	.....	266 03	266 03	9 94	85	16	2	6
St-Jean	199.127	378	....	164	166 24	.....	799 11	799 11	14 32	154	30	3	10
St-Joachim	338,897	376	....	35	112 90	.....	724 10	724 10	.....	221	13	3	10
St-Laurent	162,792	294	....	61	101 72	.....	572 53	572 53	1 98	128	2	3	10
Ste-Pétronille	47,905	169	....	12	39 20	.....	169 03	169 03	.....	40	6	1	7
St-Pierre	99,456	331	....	49	89 82	.....	577 93	577 93	68 68	113	.....	3	10
St-Tite	90,000	186	....	.....	85 60	.....	349 08	349 08	57 13	179	38	4	9
	2,380,685	4109	1600	709	1466 70	70	9364 88	9364 88	597 69	1971	292	39	9½
MONTRÉAL, CITÉ.													
Commissaires catholiques	42,520,575	87051	....	11394	12277 50	.....	139100 23	139100 23	20233 28	.....	.....	....	10
Commissaires protestants	40,027,250	80054	....	43973	4342 75	.....	170890 61	170890 61	.....	.....	.....	..	.....
	82,547,825	167095	....	55367	16620 25	.....	309990 84	509990 84	20233 28	.....	.....	....	10
NAPIERVILLE.													
Sherrington (St-Patrice)	481,345	1155	123	69	193 14	.....	1317 01	1317 01	.....	338	36	8	10
St-Cyprien	105,495	2109	975	433	163 14	.....	3617 64	3617 64	.....	446	52	8	10
St-Cyprien, diss	46,782	93	....	.....	4 42	.....	100 37	100 37	.....	90	2	1	6
St-Edouard	614,520	852	530	.....	189 20	.....	1523 87	1523 67	16 05	239	57	6	10
St-Michel	743,360	530	103	55	194 38	.....	1082 62	1082 62	43 88	243	33	5	10
St-Rémi	1,062,300	1416	....	130	309 79	.....	2128 82	2128 82	9 69	434	59	8	10
St-Rémi, diss	79,600	154	....	.....	9 73	25	470 06	470 06	32 45	10	1	1	8
	3,133.402	6309	1731	687	1063 80	25	10240 39	10240 38	101 07	1800	240	37	9
NICOLET.													
Bécancour	523.364	680	51	81	273 72	.....	1549 42	1549 42	105 05	354	48	9	10
Blandford (Ste-Marie de)	59,055	60	....	.....	15 44	15	87 15	87 15	9 22	48	.....	1	10
Gentilly	555,505	793	226	24	303 74	.....	1388 90	1388 90	7 83	495	90	14	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1889.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
NICOLET.—(Suite.)	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$ cts.				
Nicolet (paroisse)	288,090	720	.....	66	230 88	.....	919 00	919 00	85 34	273	.....	10	10
Nicolet (ville)	204,841	1365	.....	42	255 94	.....	2191 12	2191 12	411 84	388	51	1	10
Ste-Angèle	230,000	240	.....	44	133 16	20	448 00	448 00	.....	128	8	4	8
Ste-Brigitte	188,085	740	175	.....	92 30	15	1014 00	1014 00	.....	194	70	7	10
St-Célestin No 1	130,482	195	.....	.....	89 00	.....	304 56	304 56	23 78	179	92	2	10
St-Célestin No 1	214,160	364	.....	.....	105 96	.....	422 16	422 16	.....	134	33	6	10
Ste-Eulalie	210.605	421	.....	.....	59 24	15	391 21	391 21	22 41	144	34	5	7
Ste-Gertrude	328,718	657	.....	.....	239 00	.....	868 90	868 90	53 45	280	77	6	10
St-Grégoire	442,240	1250	.....	.....	254 76	.....	1583 80	1583 80	1 68	396	46	10	10
St-Léonard	233,575	451	.....	9	158 82	.....	764 98	764 98	102 14	273	33	7	10
Ste-Monique	445,000	801	65	85	267 72	.....	1221 35	1221 35	29 33	305	25	11	10
Ste-Perpétue	129.861	324	.....	20	54 74	15	381 31	381 31	.....	103	9	4	10
St-Pierre les Becquets	365,890	768	.....	240	288 20	.....	1585 77	1585 77	82 33	330	48	10	10
St-Samuel de Horton	52,874	37	.....	60	37 90	.....	194 52	194 52	.....	27	23	2	7
Ste-Sophie de Lévrard	171,890	773	.....	37	119 72	.....	886 58	886 58	.....	201	11	8	10
St-Sylvère	135,140	500	300	.....	87 12	.....	507 55	507 55	26 43	119	39	5	10
St-Wenceslas	224.680	449	57	.....	152 70	.....	790 95	790 05	1 20	280	161	7	9
	5,134,065	11588	874	708	3220 06	80	17501 23	17501 23	962 03	4651	898	129	9½
OTTAWA.													
Ange-Gardien	54,435	544	75	.....	164 32	.....	813 76	813 76	.....	147	27	4	9
Ange-Gardien, diss	23,605	118	.....	.....	16 56	.....	230 24	230 24	.....	29	17	1	8
Annonciation	32,367	121	.....	.....	44 98	.....	158 96	158 96	44 69	39	.....	1	10
Aumond (canton)	42,210	395	.....	34	49 56	.....	469 95	469 95	.....	91	50	3	5
Aylmer	147,154	735	.....	.....	1[illegible]6 32	.....	1163 10	1163 10	.....	215	60	1	9
Aylmer, diss	170,000	850	.....	409	91 12	.....	1484 54	1484 54	29 54	94	.....	1	10

Bouchette	41,321	619	.....	42	196 20	.....	508 35	508 35	50 88	187	.....	4	6
Bowman et Denholm	12,895	152	.....	25	28 74	15	197 23	197 23	14 06	33	14	1	8
Buckingham (canton)	114,252	1142	192	63	153 92	.....	1139 21	1139 21	.....	249	49	6	10
Buckingham (canton), diss	90,245	745	.....	70	67 64	.....	877 48	877 48	.....	88	67	3	8
Buckingham (village)	13,733	1373	.....	30	140 64	.....	1624 65	1624 65	170 75	252	20	1	10
Buckingham (village), diss	141.245	706	.....	54	33 50	.....	1057 95	1057 95	294 75	55	6	1	10
Cameron	22,372	335	.....	.....	52 74	.....	376 08	376 08	.....	96	36	2	10
Cantley	41,305	626	.....	54	113 50	.....	847 47	847 47	.....	133	17	4	10
Cantley, diss	21,500	155	.....	15	35 66	15	275 30	275 30	36 00	44	8	1	4
Deschènes (village)	14,192	71	.....	114	24 74	.....	319 75	319 75	.....	51	20	1	10
Eardley	97,492	731	145	94	130 68	.....	1189 96	1199 96	.....	196	.....	4	11
Eardly, diss	20,630	170	.....	47	25 68	20	191 22	191 22	.....	44	4	1	9
Egan	21,255	313	.....	18	67 46	20	505 61	505 61	12 45	220	9	2	10
Hartwell	11,750	176	.....	9	85 60	20	356 42	356 42	.....	58	13	1	10
Hincks (Lac Ste-Marie)	1,068	168	.....	16	58 30	20	150 57	150 57	.....	64	.....	2	8
Hull cité (catholiques)	1,082,400	10824	.....	839	733 94	.....	17256 37	17256 37	26 34	2147	364	1	10
Hull cité (protestants)	680,430	1360	.....	190	77 24	.....	4491 19	1491 19	.....	137	3	1	10
Hull (canton)	125,339	877	.....	100	67 86	.....	1095 61	1095 61	.....	150	31	4	11
Hull (canton), diss	11,617	69	.....	43	10 88	20	143 29	143 29	40 29	24	4	1	11
La Nativité (canton Joly)	42,740	300	.....	.....	40 14	.....	90 53	90 53	.....	45	.....	1	6
La Conception (Clyde)	38,000	255	120	.....	48 26	20	360 35	360 35	.....	84	.....	2	10
Lochaber	112,910	1129	340	166	204 26	.....	1969 85	1969 85	161 66	271	.....	13	6
Lochaber, diss	39,00	532	.....	8	52 90	.....	177 39	177 39	13 49	39	.....	3	5
Lowe	.....	.....	.....	.....	151 86	.....	470 25	470 25	22 35	273	88	5	9
Lowe-Sud	7,885	78	.....	27	15 66	40	91 81	91 81	10 57	18	3	1	7
Maniwaki	515,510	515	.....	72	80 35	20	865 31	865 21	18 52	108	.....	1	10
Maniwaki, diss	19,650	75	.....	15	6 19	15	247 35	247 35	64 98	10	1	1	9
Masham	43,675	436	907	49	139 16	15	1451 91	1451 91	274 37	122	38	4	9
Montebello	64,125	801	.....	60	115 43	20	1158 11	1158 11	11 09	239	24	3	10
Montebello, diss	31,173	155	.....	10	4 65	.....	172 86	172 86	16 10	14	4	1	8
Mulgrave & Derry	30,010	300	14	47	63 22	15	394 41	394 41	3 50	89	30	6	5
Northfield & Wright	41,465	829	.....	45	122 70	.....	1124 25	1124 25	34 58	171	83	5	6
Northfield & Wright, diss	22,200	220	.....	24	57 66	15	340 00	340 00	.....	47	25	1	9
Notre-Dame de Bonsecours	31,715	190	.....	21	49 92	.....	662 72	662 72	41 24	60	33	1	10
Notre-Dame de la Garde	16,775	209	111	19	58 60	.....	320 75	320 75	.....	69	13	3	7
Notre-Dame du Laus	43,197	431	.....	38	130 10	.....	473 92	473 92	.....	112	40	8	10
Notre-Dame de la Salette	48,545	485	419	22	79 30	.....	669 03	669 03	.....	131	34	4	7
Pointe Gatineau (village)	36,582	914	235	157	171 88	.....	1435 74	1435 74	120 68	222	20	1	10
Portland-Ouest	30,290	257	.....	25	79 12	15	507 14	507 14	27 25	48	6	2	9
Ripon	52,995	662	.....	62	188 60	.....	992 66	992 66	195 77	297	63	5	9
Suffolk, diss	6,650	33	250	.....	53 39	.....	308 83	308 83	3 44	26	.....	4	10
St-André-Avellin	93,575	1403	.....	50	250 88	.....	1663 59	1663 59	45 54	410	95	9	8
Ste-Angélique (Papineauville)	100,324	1003	848	73	207 37	.....	1463 27	1463 27	2 95	341	50	7	8

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1889.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
OTTAWA.—(Suite.)	$	$	$	$	$ Cts.	$	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.				
Ste-Angélique, diss	48,200	365	.....	30	53 72	.....	409 16	409 16	.....	64	2	3	10
Ste-Cécile de Masham	36,912	280	100	192	79 12	.....	520 96	520 96	.....	134	.....	3	10
St-Edouard de Wakefield	27,469	274	.....	17	52 62	20	305 96	305 96	55 57	52	17	2	6
St-Etienne de Chelsea	70,797	707	.....	220	134 32	.....	999 13	999 13	.....	214	65	5	8
St-Etienne de Chelsea, diss	84,525	950	.....	227	107 14	15	1327 95	1327 95	.....	163	.....	4	7
St-Jean de Wakefield	12,334	74	.....	2	14 50	30	139 20	139 20	7 87	7	.....	1	8
St-Joseph de Wakefield	39,855	159	.....	58	29 20	.....	282 27	282 27	.....	34	6	1	10
St-Malachie	26,000	156	.....	5	54 50	.....	160 25	160 25	.....	50	.....	2	9
St-Rémi d'Amherst	19,435	145	255	8	30 37	.....	198 12	198 12	1 00	65	19	1	8
Ste-Valérie (Ponsonby)	40,372	484	.....	12	36 50	.....	502 84	502 84	.....	51	31	1	8
Templeton-Est	73,254	732	.....	41	96 96	.....	921 29	921 29	.....	270	47	6	8
Templeton-Est, diss	51,774	517	.....	36	39 48	.....	662 88	662 88	53 51	109	33	3	8
Templeton-Ouest	111,149	999	.....	38	116 33	.....	1189 02	1189 02	122 61	276	37	6	10
Wakefield	31,000	93	.....	105	50 98	.....	391 77	391 77	120 09	50	10	1	2
Wakefield-Nord	16,565	82	.....	40	14 48	.....	123 64	123 64	6 09	19	4	1	5
	5,229,019	40960	4011	4290	5840 46	387	62929 99	62929 99	2221 82	9719	1757	172	8½
PONTIAC.													
Aldfield-Sud	14,210	71	.....	30	19 32	.....	110 13	110 13	.....	15	4	1	10
Alleyn	2,450	125	.....	.....	38 86	20	16 00	16 00	.....	22	12	1	8
Bristol (village)	180,975	1628	1395	400	258 66	.....	5322 77	5322 77	11 04	299	.....	10	11
Bryson	45,915	459	.....	31	21 61	.....	847 09	847 09	.....	50	5	1	10
Bryson, diss	26,600	66	.....	10	17 47	.....	321 02	321 02	.....	36	.....	1	10
Calumet	81,150	892	.....	112	138 44	.....	1104 98	1104 98	113 11	231	35	5	10
Calumet, diss	15,825	78	.....	14	10 96	15	155 15	155 15	.....	14	.....	1	9
Chichester	49,275	129	.....	.....	82 74	.....	.....	.....	.....	159	56	4	10

Ile des Allumettes	134,485	1613	61	172	201 90	.....	2482 53	2482 53	.....	351	32	10	6
Leslie	38,581	289	.....	77	69 94	.....	433 10	433 10	.....	90	7	3	10
Litchfield-Upper	19,190	191	.....	16	16 36	.....	243 50	243 50	.....	26	2	1	8
Litchfield-Lower	16,825	159	....	34	16 36	.....	257 60	257 60	6 15	25	.....	1	9
Mansfield	42,477	637	.....	219	110 70	.....	1231 86	1231 86	31 80	169	33	5	10
Mansfield, diss	30,219	226	.....	49	24 22	.....	394 32	394 32	89 62	40	20	1	10
Mansfield-Sud	7.588	75	.....	23	9 06	16	119 76	119 76	19 65	18	.....	1	6
Onslow-Nord	20.120	174	.....	21	61 23	.....	429 60	429 60	.....	70	15	2	10
Onslow-Nord, diss	10,946	87	.....	52	46 27	15	250 98	250 98	2 68	39	3	1	7
Onslow-Sud	76,641	919	22	208	89 48	.....	1224 61	1224 61	101 50	155	.....	5	10
Pontiac	12,260	110	.....	59	15 42	.....	182 61	182 61	29	16	6	1	9
Portage-du-Fort	60,656	606	242	85	56 36	.....	1117 82	1117 82	.....	64	10	1	11
Portage-du-Fort, diss	18,590	278	.....	50	25 52	.....	537 45	537 45	.....	45	9	1	10
Quyon	40,500	408	.....	162	51 92	.....	701 16	701 16	.....	79	6	1	10
Shawville	46,485	232	.....	140	30 50	.....	985 84	985 84	.....	63	1	1	9
Sheen	42,050	672	.....	56	83 48	.....	1686 71	1686 71	.....	94	14	3	7
Ste-Elisabeth de Franktown	49,243	615	.....	75	110 91	.....	716 00	716 00	19 00	165	15	4	8
Ste-Elisabeth de Franktown, diss	6,250	62	125	34	22 35	.....	258 44	258 44	.....	25	5	1	11
Thorne	64,170	499	.....	.....	103 14	15	735 03	735 03	136 53	111	21	3	9
Waltham	30,050	270	4	27	46 26	15	435 83	435 83	36 48	74	2	2	9
	1,192,726	11571	1849	2156	1779 44	96	22301 89	22301 89	567 85	2536	313	72	9½
PORTNEUF.													
Bois-de-l'Ail	91,661	183	91	33	47 80	.....	327 66	327 66	66	95	11	1	10
Cap-Santé	255,976	818	877	144	152 00	.....	1955 93	1955 93	98 04	168	28	7	10
Deschambault	400,395	667	456	190	312 82	.....	1698 63	1698 63	.....	362	31	9	10
Ecureuils (les)	61,325	170	.....	24	68 16	.....	269 17	269 17	.....	71	23	1	10
Grondines No 1	183,880	262	.....	72	128 50	.....	568 53	568 53	31 46	135	12	4	11
Grondines No 2	77,257	8164	.....	105	75 46	.....	430 82	430 82	8 32	119	40	2	10
Lac St-Joseph	22,290	71	.....	29	16 00	.....	116 67	116 67	13 13	17	3	1	10
Notre-Dame des Anges	52,560	78	.....	14	42 98	25	209 57	209 57	.....	89	35	2	10
Pointe-aux-Trembles	279,943	367	.....	34	187 22	.....	450 03	450 03	.....	172	11	4	10
Portneuf	227,845	760	.....	86	165 40	.....	1811 40	1811 40	.....	254	53	7	10
Portneuf, diss	88,048	295	.....	63	55 00	18	628 59	628 59	.....	80	15	3	10
St-Alban	204,292	510	.....	124	215 80	.....	953 38	953 38	.....	326	56	7	10
St-Augustin	497,455	696	.....	.....	184 70	.....	759 11	759 11	23 48	127	33	6	10
St-Basile	237,617	469	.....	149	181 78	.....	949 04	949 94	.....	316	90	3	10
St-Casimir	387,720	775	1036	141	313 40	.....	2159 02	2159 02	.....	438	71	10	10
Ste-Catherine	106,214	424	.....	69	141 52	30	693 30	693 30	9 35	162	34	6	10
Ste-Jeanne de Neuville	227,471	568	200	64	170 94	.....	2028 69	2028 69	7 39	204	28	6	10
St-Raymond	281,751	1687	.....	68	359 42	25	1898 43	1898 43	61 56	273	83	10	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1889.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
PORTNEUF.—(Suite.)	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts	$ cts.					
St-Raymond, diss.	39,138	106	.....	.....	72 54	17	350 46	350 46	33 58	86	9	3	8
St-Ubalde	129,298	413	.....	35	91 36	25	577 90	577 90	67 15	167	.....	3	10
	3,852,126	17,483	2,660	1,444	2,979 90	140	18816 33	18816 33	354 12	3.661	666	96	10
QUÉBEC, CITÉ.													
Commissaires catholiques	.....	7145	2000	.....	4763 40	.....	31552 96	31552 96	14940 24	3852	.....	....	10
Commissaires protestants	.....	4225	2400	.....	602 90	.....	14098 71	14098 71	1929 84	444	.....	....	10
Citadelle	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....
		11,370	4,400		5,366 30		45651 67	45651 67	16870 08	4,296			10
QUÉBEC.													
Ancienne-Lorette	780,490	780	.....	252	292 92	15	1892 54	1892 54	10 61	403	21	7	10
Banlieue de N.-D. de Québec.	162,420	162	.....	19	156 94	.....	591 07	591 07	423 08	89	.....	1	10
Beauport (paroisse)	558,005	976	.....	909	458 80	.....	2694 54	2694 54	87 69	710	158	6	10
Beauport (St-Michel)	115,804	253	.....	78	62 62	.....	435 72	435 72	19 52	80	6	2	10
Cap-Rouge	166,025	205	.....	51	79 82	20	437 58	437 58	.....	93	.....	1	10
Charlebourg	513,000	1700	.....	233	256 06	.....	2212 48	2212 48	.....	330	13	6	9
Mill-Hill No 4	15,300	68	.....	44	10 96	20	152 83	125 83	7 98	14	.....	1	10
Stoneham	18,128	90	.....	4	53 40	20	125 59	125 59	75	23	4	1	10
Stoneham, diss.	15,820	79	.....	18	22 30	15	172 96	172 96	6 54	18	3	1	10
St-Ambroise	606,845	1092	.....	341	413 60	.....	1352 51	1352 51	57	546	88	10	10
St-Colomban de Sillery	227,300	1136	.....	618	362 58	.....	2274 10	2274 10	224 94	482	82	4	9
St-Colomban de Sillery, diss.	229,300	716	.....	18	23 22	.....	831 25	831 25	19 48	26	7	1	10
St-Dunstan	23,252	116	.....	24	11 38	20	161 25	161 25	2 16	13	.....	1	9

St-Dunstan, diss.	20,783	103	.....	3	22 30	20	172 90	172 90	.....	24	.....	1	10
Ste-Foye	310,760	463	.....	42	119 66	20	592 26	592 26	0 55	155	38	2	10
Ste-Foye, diss.	19,284	456	.....	.....	8 08	.....	609 86	609 86	215 66	20	12	1	10
St-Gabriel-Est (Valcart. No 1)	63,130	261	.....	75	54 63	20	462 43	462 43	1 74	63	.....	3	10
St-Gabriel-Ouest (Valcartier)	61,000	274	.....	71	86 06	20	447 90	447 90	53 00	69	.....	3	8
St-Ignace	14,492	43	.....	10	9 98	20	71 62	71 62	.....	22	8	1	5
St-Roch-Nord	217,585	566	.....	.....	294 61	.....	1232 69	1232 69	592 06	197	31	3	10
St-Roch-Nord, diss.	127,975	319	.....	.....	21 61	.....	309 28	309 28	33 58	13	.....	1	10
St-Sauveur	1,462,698	4388	.....	.....	1488 18	.....	8427 63	8427 63	430 01	3049	863	1	9
Tewkesbury No 1	26,905	67	99	10	28 84	20	141 08	141 08	22 33	38	5	1	10
Tewkesbury No 2	18,711	99	.....	9	12 48	20	89 58	89 58	.....	20	.....	1	10
	5,775.012	24412	99	2829	4351 03	255	25891 65	25891 65	2152 25	6497	1339	60	9½
RICHELIEU.													
Sorel (ville)	1,266,607	2786	.....	259	644 30	.....	6652 71	6652 71	.....	1110	183	2	10
Sorel (ville), diss.	251,650	377	.....	169	26 01	.....	633 18	633 18	50 42	27	2	1	10
St-Aimé	454,835	1070	.....	.....	265 36	.....	1397 50	1397 50	72 73	366	39	9	10
Ste-Anne de Sorel	143,983	176	.....	77	138 34	.....	423 51	423 51	71 89	166	8	3	5
St-Joseph	115,000	550	.....	135	137 28	25	807 00	807 00	5 00	216	41	3	10
St-Louis	197,100	493	.....	.....	139 90	.....	635 72	635 72	3 63	161	28	5	10
St-Marcel	212,633	483	35	119	156 58	.....	744 15	744 15	21 43	185	19	7	10
St-Ours (paroisse)	298,225	596	.....	18	212 38	.....	838 36	838 36	.....	167	26	6	10
St-Ours (village)	96,575	475	.....	21	95 12	.....	618 04	618 04	1 88	137	22	1	10
St-Pierre de Sorel	71,510	178	.....	37	103 26	.....	304 49	304 49	23 51	60	.....	2	10
St-Robert	405,077	931	.....	.....	250 30	.....	1293 99	1293 99	.....	318	68	8	9
St-Roch	206,760	413	206	26	120 08	.....	882 68	882 68	107 76	139	38	2	10
Ste-Victoire	309,000	700	50	70	182 48	.....	845 00	845 00	62 00	224	55	6	10
	4,028,955	9228	291	931	2471 39	25	16076 33	16076 33	420 25	3276	529	55	9½
RICHMOND.													
Brompton (village)	107,375	375	.....	56	29 54	.....	492 53	492 53	66 08	24	.....	3	7
Brompton (village), diss.	73,450	220	.....	115	48 52	40	643 52	643 52	223 62	115	2	2	9
Cleveland	320,554	1282	131	142	156 84	.....	1919 53	1919 53	151 17	165	18	11	7
Cleveland, diss.	36,500	146	25	40	45 06	25	254 82	254 82	21 27	44	.....	2	9
Danville, diss.	33,400	132	.....	11	32 22	15	204 11	204 11	27 72	85	15	1	9
Melbourne (canton)	531,224	1859	.....	388	282 10	.....	2559 04	2559 04	1 78	239	37	15	8
Melbourne (village)	106,000	185	.....	29	35 90	.....	303 14	303 14	51 95	77	35	1	9
Richmond, (commiss. cathol.)	169,043	676	338	429	99 72	.....	1985 93	1985 93	44 53	213	30	1	10
Richmond, (" protest.)	255,135	1020	.....	390	85 24	.....	2132 26	2132 26	298 71	128	.....	1	10
Shipton, diss.	137,560	515	40	.....	33 22	20	547 07	547 07	.....	117	15	6	9

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1889.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
RICHMOND.—(Suite.)	$	$	$	$	$ Cts.	$	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.				
Stoke	287,079	2576	.....	13	90 78	.....	2273 16	2273 16	106 10	129	94	10	8
St-Frs-Xavier de Brompton	110,650	442	177	19	59 83	20	652 89	652 89	73 24	72	9	3	8
St-Frs-Xavier de Brompton, diss.	58,500	234	.....	41	27 87	.....	337 80	337 80	25 53	27	4	2	7
St-George de Windsor	138,445	692	.....	4	169 88	.....	.....	.....	.....	315	64	8	8
Windsor (canton)	124,609	623	.....	25	52 28	.....	897 74	897 74	25 85	88	10	4	6
Windsor (canton), diss	60,965	412	47	107	53 84	.....	496 28	496 28	.....	61	9	4	7
Windsor-Mills	156,807	1254	.....	326	75 16	.....	2547 49	2546 49	45 39	178	.....	2	10
Windsor-Mills, diss	48,150	192	.....	63	28 32	.....	595 47	595 47	105 63	52	.....	2	8
	2,855,446	12855	758	2198	1406 32	120	18842 78	18842 78	1268 57	2129	342	78	8
RIMOUSKI.													
Capucins (Les)	21,151	95	.....	.....	19 42	20	78 44	78 44	24 66	19	.....	2	9
Cherbourg	7,855	31	.....	.....	43 00	20	88 78	88 78	19 00	27	2	1	8
Cedar-Hall	13,000	98	.....	23	40 00	20	120 88	120 88	.....	89	23	2	10
Dalibaire	22,455	89	.....	18	38 26	.....	204 87	204 87	.....	54	3	2	10
Matane (St-Ulric)	140,630	421	200	124	237 46	.....	860 32	369 32	.....	328	23	8	7
McNider	168,480	400	.....	204	270 84	.....	946 00	946 00	18 00	352	76	7	9
Métis	47,592	190	.....	10	67 10	.....	298 30	298 30	.....	43	1	3	6
Mont-Joli (village)	26,550	265	.....	33	50 74	20	223 00	223 00	.....	42	12	1	9
Notre-Dame du Sacré-Cœur	131,300	460	.....	63	88 30	.....	652 28	652 28	112 34	113	14	5	8
Rimouski (paroisse)	170,615	580	251	36	204 38	.....	1228 01	1228 01	.....	192	.....	8	10
Rimouski (ville)	220,600	330	.....	47	132 90	40	616 39	616 39	9 77	229	.....	1	10
St-Anaclet	172,950	467	11	26	169 18	.....	738 07	738 07	.....	271	58	6	10
Ste-Angèle de Mérici	80,275	417	60	112	141 16	20	767 56	767 56	.....	272	58	6	11
Ste-Anne de la Pointe-au-Père	49,210	154	.....	17	43 32	.....	170 04	170 04	.....	49	7	2	10
St-Benoît-Labre (Amqui)	29,640	260	.....	10	53 90	20	312 82	312 82	.....	81	9	2	10

Ste-Blandine	38,683	154	.....	12	58 86	20	305 78	305 78	.....	110	17	3	10
Ste-Cécile du Bic	333,545	1000	100	118	326 36	.....	1617 01	1617 01	70 03	348	63	9	8
St-Damase de McNider	35,047	280	17	15	54 74	20	411 38	411 38	10 28	171	66	5	7
St-Donat	104,280	223	16	34	107 60	20	421 86	421 86	50 00	107	40	4	9
St-Fabien	199,834	639	.....	68	213 80	.....	1012 92	1012 92	104 15	311	65	9	10
Ste-Félicité	69,497	312	15	.....	181 42	.....	400 30	400 30	.....	270	85	6	9
Ste-Flavie (Lepage)	229,761	757	204	.....	90 48	.....	1090 52	1090 52	80 66	246	67	9	10
St-Gabriel	49,213	150	.....	.....	57 40	25	228 11	228 11	.....	171	32	3	10
St-Jérôme de Matane	166,410	648	.....	39	307 40	.....	1116 58	1116 58	.....	392	125	9	10
St-Joseph de Lepage	60,000	192	.....	.....	65 46	.....	237 00	237 00	32 00	96	28	3	10
Ste-Luce (Lessard)	34,950	466	.....	162	175 06	.....	798 76	798 76	33 54	262	154	6	9
St-Marcellin	7,934	29	.....	.....	24 37	.....	65 06	65 06	.....	16	2	1	10
St-Mathieu de Rioux	84,352	210	.....	45	138 34	.....	399 88	399 88	87 47	127	35	4	8
St-Moïse	26,220	131	.....	.....	54 74	20	98 11	98 11	3 96	90	65	1	10
St-Octave	167,546	502	114	79	231 59	.....	1114 99	1114 99	.....	389	146	7	10
St-Octave, diss	20,257	121	32	8	18 45	.....	118 24	118 24	.....	20	6	2	7
St-Simon	154,796	427	.....	34	149 94	.....	708 58	708 58	44 00	207	51	5	8
St-Valérien (canton Duquesne)	77,150	308	.....	15	100 30	20	399 08	399 08	.....	150	26	4	10
Tessier (canton)	26,947	226	.....	2	72 64	20	320 79	320 79	.....	84	55	3	9
	3,188,720	11,032	1,020	1354	4049 21	305	18170 71	18170 71	699 86	5734	1418	144	9
ROUVILLE.													
Ange-Gardien	461,948	769	25	128	269 02	.....	1216 48	1216 48	12 48	324	.....	8	8
Abbottsford (St-Paul)	259,563	779	.....	.....	188 96	.....	1168 17	1168 17	.....	277	74	7	10
Abbottsford, diss	48,309	227	.....	72	22 64	.....	.....	.....	.....	24	.....	2	8
Notre-Dame de Bonsecours	363,655	360	.....	35	55 70	.....	383 16	383 16	47 70	80	.....	3	10
Richelieu (village)	114,570	260	.....	37	36 72	.....	366 80	366 80	.....	51	2	1	10
Ste-Angèle	377,959	870	1580	45	169 06	.....	2736 94	2736 94	32 73	185	6	6	10
St-Césaire	780,477	1560	.....	.....	561 30	.....	2406 49	2406 49	428 52	496	167	12	10
St-Hilaire	430,400	1076	.....	49	162 82	.....	1693 68	1693 68	240 39	239	27	4	10
St-Jean-Baptiste	788,000	788	50	70	204 86	.....	1296 72	1296 72	86 54	171	8	6	10
Ste-Marie de Monnoir	1,133,596	1587	.....	66	346 84	.....	1308 81	1308 81	.....	318	121	12	10
St-Mathias	209,448	523	.....	20	100 42	.....	941 60	941 60	105 87	104	.....	3	10
St-Michel de Rougemont	288,050	475	.....	.....	39 04	.....	573 20	573 20	15 87	119	.....	4	10
St-Michel de Rougemont, diss.	48,700	136	.....	10	7 96	.....	245 17	245 17	16 51	20	.....	1	8
	5,304,675	9,410	1,655	532	2165 34	.....	14037 22	14037 22	986 61	2408	405	69	9
SAGUENAY.													
Anse-aux-Fraises	.....	35	.....	25	13 20	.....	37 03	37 03	.....	16	7	1	8
Anticosti (Baie des Anglais)	.....	.....	.....	.....	66 40	.....	147 65	147 65	4 22	31	10	1	8

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1889.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
SAGUENAY.—(Suite.)	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$ cts.				
Bergeronnes	48,655	128	.....	95	59 70	20	278 59	278 59	4 00	55	17	3	10
Escoumins	32,765	.....	.....	40	61 22	25	308 21	308 21	90 57	54	3	1	10
Mille-Vâches	17,550	87	.....	.....	45 32	25	144 98	144 98	5 39	43	30	1	10
Moisie	18,760	47	.....	14	28 38	.....	90 00	90 00	.....	30	4	1	10
Natashquan	.....	.....	.....	.....	56 50	.....	189 84	189 84	.....	45	1	2	8
Pointe-aux-Esquimaux	22,235	222	.....	15	208 98	.....	435 37	435 37	.....	184	34	2	10
Portneuf	.....	.....	.....	.....	21 20	20	39 75	39 75	.....	42	24	1	6
Rivière-aux-Canards	.....	.....	.....	.....	29 44	20	124 96	124 96	15 50	29	6	1	10
Rivière Ste-Marguerite	.....	.....	.....	.....	16 96	.....	37 35	37 35	00 03	94	43	2	8
Sault-au-Cochon	.....	107	.....	86	41 20	.....	147 24	147 24	8 37	82	13	1	10
Sault-au-Mouton	11,170	44	.....	12	23 54	20	97 12	97 12	.....	16	.....	1	10
Sept-Iles	6,725	65	.....	16	18 60	.....	132 70	132 70	12 60	19	.....	1	10
St-Joseph de Tadoussac	21,275	.....	.....	12	22 60	20	110 25	110 25	10 25	33	3	1	8
St-Patrice de la Pentecôte	.....	.....	.....	.....	24 14	.....	100 00	100 00	.....	55	9	1	8
Tadoussac	42,550	140	.....	38	32 50	20	194 61	194 61	11 31	56	5	1	10
	221,685	875		353	769 88	170	2,615 56	2,615 56	162 24	884	209	22	9
SHEFFORD.													
Ely-Nord	95,950	575	693	50	87 96	.....	1355 72	1355 72	.....	80	13	4	10
Ely-Nord, diss	74,950	374	.....	.....	28 82	.....	352 90	352 90	41 85	49	10	3	7
Ely-Sud	125,225	1127	269	111	144 47	.....	1442 73	1442 73	.....	224	27	8	10
Ely-Sud, diss	64,526	419	42	68	38 73	.....	584 59	584 59	.....	57	4	4	8
Granby (canton)	44,304	1329	160	95	160 96	.....	1696 96	1696 96	86 49	141	12	9	8
Granby (canton), diss	120,000	360	.....	51	98 28	20	590 04	590 04	92 69	134	29	4	10
Granby (village)	372,163	930	.....	316	65 06	.....	2665 26	2665 26	166 04	95	.....	1	10
Granby (village) diss	60,000	240	.....	20	57 38	20	372 78	372 78	15 16	95	14	2	10

Roxton-Falls	124,721	873	.....	55	129 81	.....	1316 45	1316 45	26 58	133	.....	1	10
Roxton-Falls, diss	68,100	204	.....	.....	7 93	.....	246 50	246 50	8 45	10	.....	1	8
Roxton (canton)	261,893	1047	.....	66	208 50	.....	1652 06	1652 06	50 13	253	26	10	10
Shefford	366,517	1462	138	179	241 26	.....	2515 27	2515 27	.....	269	49	9	8
Stukely-Nord	152,094	867	.....	.....	96 94	.....	705 78	705 78	42 57	148	.....	6	10
Stukely-Nord, diss	47,195	188	.....	25	23 96	15	256 04	256 04	6 37	23	.....	2	4
Stukely-Sud	162,498	650	51	122	125 26	.....	864 72	864 72	.....	107	52	6	8
St-Alphonse	133,957	401	.....	49	73 93	30	619 31	619 31	104 11	124	8	5	8
St-Alphouse, diss	17,860	44	.....	3	5 77	30	96 78	96 78	4 83	10	.....	1	8
Ste-Anne de Stukely	143,000	713	.....	30	117 74	.....	981 21	981 21	89 70	137	.....	5	10
Ste-Cécile	290,240	726	19	52	169 12	.....	1151 98	1151 98	.....	246	42	7	10
Ste-Cécile, diss	60,245	271	54	.....	9 36	.....	277 86	277 86	6 18	25	10	2	2
St-Joachim	214,445	1072	.....	103	137 04	.....	1233 14	1233 14	.....	182	16	9	8
Ste-Pudentienne (paroisse)	124,710	438	125	80	112 99	.....	756 40	756 40	.....	149	40	6	10
Ste-Pudentienne (par'sse), diss.	126,450	505	30	34	77 76	.....	820 76	820 76	92 31	74	8	5	8
Ste-Pudentienne (village)	52,555	362	.....	6	36 32	.....	358 26	358 26	4 69	86	17	1	10
St-Valérien	631,145	1091	.....	99	212 62	.....	1395 30	1395 30	26 75	385	91	7	10
Waterloo	347,584	1737	.....	695	118 31	.....	3503 43	3503 43	364 43	150	3	1	10
Waterloo, diss	92,540	462	.....	187	72 06	.....	1041 54	1041 54	.....	151	46	1	8
	4,396,159	18,626	1581	2,504	2,690 96	115	29047 70	29047 70	1248 22	3512	518	121	9
SHERBROOKE.													
Ascot	609,610	2135	765	.....	349 66	.....	4660 64	4660 64	106 38	643	284	21	7
Lennoxville	251,485	880	.....	139	92 78	.....	1357 12	1357 12	53 13	150	9	1	10
Orford	310,000	1395	.....	.....	145 52	.....	.....	.....	.....	212	36	11	8
Sherbrooke, com. catholiques	1,233,660	4934	.....	933	532 26	.....	8111 87	8111 87	2264 79	853	61	3	10
Sherbrooke " protestants	1,663,000	6652	.....	1256	318 58	.....	8500 53	8500 53	397 90	496	137	1	10
	4,067,755	15,996	765	2,327	1,438 80		22630 16	22630 16	2822 20	2354	527	37	9
SOULANGES.													
Coteau-du-Lac (St. Ignace)	245,651	921	298	118	170 36	.....	1576 38	1576 38	14 63	212	.....	5	10
St-Clet	486,420	486	.....	86	112 90	.....	1202 95	1202 95	.....	158	20	5	10
St-Joseph (Les Cèdres)	428,375	756	.....	286	216 04	.....	1514 78	1514 78	286 89	250	45	5	6
St-Polycarpe	615,260	1845	608	789	306 46	.....	5053 84	5053 84	17 00	364	76	8	10
St-Télesphore de Montjoy	264,475	793	.....	66	114 84	.....	1065 85	1065 85	.....	145	13	3	10
St-Télesphore de Montjoy, diss	78,550	157	.....	41	36 41	.....	243 29	243 29	.....	36	10	1	10
St-Zotique (Coteau-Landing)	364,745	911	374	212	231 69	.....	2106 29	2106 29	.....	307	36	5	10
St-Zotique, diss	45,800	152	.....	52	14 51	.....	270 06	270 06	9 96	7	.....	1	9
	2,529,276	6,022	1280	1,650	1,203 21		13033 44	13033 44	328 48	1479	200	33	9

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1889.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
STANSTEAD.	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$ cts.				
Barford	139,384	836	.....	49	122 62	.....	1211 33	1211 33	.....	208	8	10	5
Barford, diss	97,960	391	.....	50	49 98	.....	581 39	581 39	1 74	63	11	3	7
Barnston, diss	4,500	13	.....	97	32 80	20	197 59	197 59	.....	20	.....	1	10
Beebe-Plain	108,668	543	.....	51	43 80	.....	783 12	783 12	41 03	22	6	1	9
Coaticook	724,174	1810	.....	798	118 53	.....	3508 37	3508 37	71 35	225	34	1	10
Coaticooke, diss	211,810	1059	.....	267	197 23	40	3411 95	3411 95	.....	454	140	2	10
Dixville	99,950	499	.....	36	44 74	.....	528 98	528 98	109 98	80	12	1	8
Hatly	604,272	1912	.....	154	127 87	.....	1419 00	1419 00	.....	370	60	15	5
Hatly, diss	38,750	180	.....	23	36 82	25	258 31	253 31	56 00	41	3	2	10
Magog	238,828	1074	115	439	81 64	.....	.....	.....	.....	145	23	5	4
Magog, diss	102,580	512	.....	109	71 82	20	1063 62	1063 62	152 09	246	40	1	10
Stanstead	783,050	3523	1248	326	191 23	.....	5541 70	5541 70	.....	.....	32	....	6
Stanstead, diss	32,400	113	.....	88	56 32	.....	330 24	330 24	5 87	70	28	1	10
Stanstead-Plain (village)	157,900	236	.....	160	68 04	.....	584 03	584 03	55 63	73	.....	2	10
	3,344,226	12,701	1363	2647	1243 44	105	19419 63	19,419 63	493 69	2,047	397	45	8½
ST-HYACINTHE.													
La Présentation	362,940	834	.....	.....	155 16	.....	999 52	999 52	132 70	260	19	6	9
St-Barnabé	283,400	624	15	.....	143 18	.....	547 78	547 78	53 00	100	20	6	10
St-Charles (paroisse)	346,965	1000	.....	.....	122 80	.....	1000 00	1000 00	.....	174	18	3	10
St-Damase	605,900	1211	16	95	248 64	.....	1520 48	1520 48	5 68	305	47	11	10
St-Denis No 1	190,100	684	.....	23	116 70	.....	730 74	730 74	80 74	141	.....	4	10
St-Denis No 2	385,000	602	.....	.....	152 44	.....	709 89	709 89	324 89	159	.....	6	10
St-Jude	434,810	1000	.....	.....	230 64	.....	1275 84	1275 84	282 00	224	37	8	10
Ste-Marie-Madeleine	252,370	550	130	.....	117 14	.....	791 91	791 91	39 90	200	66	4	10
St-Hyacinthe (paroisse)	697,225	1603	504	.....	381 44	.....	2538 09	2538 09	239 82	461	54	10	10

St-Hyacinthe, diss.	64,530	161	.....	87	20 83	.....	324 53	324 53	1 73	21	2	1	10
St-Hyacinthe-le-Confesseur	211,963	635	.....	.....	110 06	.....	840 93	840 93	99 94	176	46	4	10
	4,785,203	12228	2090	510	2404 64	.....	26221 01	26221 01	3359 87	3035	452	64	10
ST-JEAN.													
Lacolle	432,705	1189	.....	179	223 66	.....	1797 71	1797 71	.....	355	15	7	10
Lacolle, diss	614,116	1074	.....	110	115 28	.....	1935 11	1935 11	347 70	144	5	7	9
St-Jean (paroisse)	538,192	867	1000	30	96 06	.....	1059 89	1059 89	63 88	55	26	5	10
St-Jean (ville)	1,357,630	2503	500	290	386 99	.....	5302 88	5302 88	227 79	501	68	1	10
St-Jean, diss	388,498	1165	.....	516	120 91	.....	2618 81	2618 81	3 13	44	14	1	10
St-Luc	348,050	800	.....	40	88 76	.....	1156 70	1156 70	42 55	127	26	5	9
Ste-Marguerite de Blairfindie	952,720	1048	65	76	165 94	.....	1597 13	1597 13	348 82	235	16	6	10
Ste Marguerite de " diss.	32,500	46	.....	5	3 68	.....	28 00	28 00	.....	9	1	1	2
St-Valentin	1,130,750	1450	207	326	218 58	.....	2635 72	2635 72	743 26	309	40	9	10
St-Valentin, diss	103,290	129	9	36	20 42	.....	216 31	216 31	7 33	25	3	2	10
	5,898,451	10271	1781	1608	1140 28	.....	18348 26	18348 26	1784 46	1804	214	44	9
ST-MAURICE.													
Pointe-du-Lac	296,603	530	.....	.....	189 20	.....	695 78	695 78	8 23	271	44	6	10
Shawinigan	242,895	607	.....	41	161 06	.....	941 59	941 59	60 38	190	15	6	10
Trois-Rivières (Banlieue No 1)	261,451	175	.....	2	27 54	.....	210 79	210 79	.....	54	11	1	10
Trois-Rivières (Banlieue No 2)	218,197	350	.....	4	67 10	.....	455 50	455 50	.....	80	13	3	10
Trois-Rivières (ville)	2,830,457	5157	.....	269	903 54	.....	1635 64	1635 64	.....	1171	.....	1	10
Trois-Rivières (ville), diss.	388,165	582	.....	320	96 36	.....	1321 39	1321 39	.....	50	.....	1	10
St-Barnabé	430,625	516	.....	90	232 64	.....	902 61	902 61	10 20	309	71	7	10
St-Etienne	277,725	652	.....	.....	367 20	.....	1146 26	1146 26	.....	289	60	8	11
St-Elie	108,605	362	.....	53	93 84	60	359 00	359 00	4 52	109	13	4	9
St-Sévère	3,416	244	.....	60	104 54	.....	470 21	470 21	40 92	152	6	4	10
Yamachiche	1,280,892	1408	600	5	322 58	.....	2742 85	2742 85	57 99	444	88	11	10
	6,371,031	10583	600	844	2565 50	60	10881 62	10881 62	181 24	3119	321	53	10
TÉMISCOUATA.													
Cacouna (paroisse)	165,773	464	.....	104	110 66	.....	740 73	740 73	17 42	176	34	7	10
Cacouna (village)	90,995	375	.....	13	76 28	.....	424 00	424 00	.....	78	15	1	10
Ile Verte	328,490	854	.....	320	341 42	.....	1651 98	1651 98	21 65	396	71	10	10
Notre-Dame du Lac	135,620	450	23	258	150 22	.....	984 92	984 92	119 09	221	23	7	9
Notre-Dame du Portage	34,245	342	.....	.....	86 42	.....	458 31	458 31	3 00	133	31	4	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.— (*Suite*).

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1889.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
TÉMISCOUATA.—(Suite.)	$	$	$	$	$ Cts.	$	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.				
Notre-Dame des Sept-Douleurs	28,160	84	.....	34	39 80	20	190 83	190 83	8 56	43	12	2	10
Rivière-du-Loup.....	145,592	454	.....	.....	150 70	.....	583 23	583 23	54 57	133	28	6	10
St-Antoine.....	74,764	186	4	55	145 28	.....	309 13	309 13	50 06	206	21	4	8
St-Arsène.....	259,485	450	.....	.....	164 36	.....	563 94	563 94	85 23	237	26	6	10
St-Benoît-Abbé.	6,365	47	.....	.....	12 00	20	58 79	58 79	21 79	24	6	1	5
St-Clément.....	40,835	250	.....	86	75 70	20	407 37	407 37	.....	100	11	4	10
St-Cyprien.....	25,557	161	.....	48	52 28	20	266 85	266 85	79 55	85	.....	3	8
St-Edouard(village Fraserville)	686,350	3431	.....	717	256 80	.....	9875 11	9875 11	22 21	638	90	5	10
St-Edouard (village Fras.) diss	93,820	234	.....	42	12 92	.....	392 18	392 18	.....	26	4	1	5
St-Eloi.....	138,579	437	56	77	140 46	.....	836 74	836 74	59 23	165	24	6	8
St-Epiphane....	115,965	533	27	.....	157 46	.....	696 87	696 87	.....	257	45	8	9
St-François-Xavier..... ...	36,070	180	.....	6	73 12	.....	697 37	697 37	11 16	75	17	4	7
Ste-Françoise.....	36,470	272	27	37	77 58	20	443 11	443 11	25 79	153	37	5	10
St-Honoré.....	23,583	82	122	.....	32 96	20	153 32	153 3	.....	56	34	1	8
St-Hubert.....	17,175	57	.....	18	35 44	20	207 27	207 27	65 79	59	13	1	7
St-Jean-de-Dieu	66,505	399	.....	.....	143 40	20	730 78	730 78	.....	207	42	7	9
St-Louis du Ha ! Ha !.....	73,892	147	.....	49	67 10	20	508 39	508 39	166 10	139	17	3	10
St-Modeste.....	94,075	319	.....	59	94 66	.....	494 55	494 55	.....	157	24	5	10
St-Paul de la Croix.....	46,943	278	.....	.....	98 08	20	386 23	386 23	.....	166	35	5	10
Ste-Rose du Dégelé.....	74,404	297	154	61	79 12	20	557 71	557 71	11 65	157	36	5	9
Trois Pistoles No 1.....	170,760	561	80	64	218 50	.....	852 69	852 69	17 02	281	57	4	7
Trois-Pistoles No 2.....	178,843	500	96	65	119 60	.....	628 11	628 11	41 00	143	42	8	10
	3,180,315	11844	489	2113	3312 26	220	24100 51	24100 51	880 87	4511	795	123	8½
TERREBONNE.													
Berthier (Ste-Agathe).....	127,290	477	.....	.....	193 44	.....	732 19	732 19	96 24	230	59	6	10
Côte St-Gabriel.....	18,650	69	.....	4	13 30	20	164 72	164 72	8 67	17	.....	1	8
Doncaster	3,537	357	...	.....	103 14	20	327 53	327 53	.....	375	150	2	10

Ste-Adèle	144,238	721	115	.....	195 78	.....	1137 78	1137 73	.....	389	115	7	10
Ste-Anne des Plaines	580,693	1280	.....	78	197 44	.....	1593 34	1593 34	.....	338	78	9	10
St-Faustin	58,100	58	166	.....	54 28	25	192 27	192 27	69 5	184	148	1	10
St-Hippolyte	48,265	500	.....	.....	98 30	20	530 36	530 36	3 00	88	.....	4	10
St-Janvier (paroisse)	208,160	346	.....	30	65 70	.....	374 03	374 03	43	61	1	3	10
St-Janvier (village)	88,230	382	.....	20	43 92	.....	528 11	528 11	.....	35	1	1	10
St-Janvier No 1, (Bas)	67,900	108	.....	11	25 78	.....	134 54	134 54	44	22	2	1	10
St-Jérôme (paroisse)	529,716	1446	.....	31	290 68	.....	1991 40	1991 40	143 43	254	.....	9	10
St-Jérôme (paroisse), diss	40,255	59	.....	.....	11 52	.....	94 25	94 25	.....	15	.....	1	6
St-Jérôme (ville)	800,000	1423	.....	290	239 22	.....	2021 23	2021 23	20 47	509	22	1	10
St-Jovite	93,925	400	237	2	77 00	20	646 58	646 58	.....	200	74	4	10
Ste-Marguerite	35,714	535	.....	.....	82 40	20	617 91	617 89	14 02	215	.....	6	9
St-Sauveur	189,480	631	.....	.....	176 96	.....	754 09	754 09	40 36	229	23	4	10
Ste-Sophie (New-Glasgow)	123,390	493	405	75	168 82	.....	1080 55	1080 55	3 98	154	15	5	10
Ste-Sophie, diss	83,000	207	.....	25	57 82	.....	308 32	308 32	.....	54	1	1	10
Ste-Thérèse (paroisse)	365,105	690	.....	27	545 32	.....	545 32	545 32	.....	156	49	5	10
Ste-Thérèse (village)	298,944	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Terrebonne (paroisse)	276,992	442	.....	17	105 26	.....	705 03	705 03	46 94	113	28	3	10
Terrebonne (ville et paroisse)	270,594	1352	2,705	20	153 94	.....	21,426 17	21,426 17	98 30	184	31	1	10
Terrebonne (ville), diss	39,040	143	.....	77	10 63	20	299 26	299 26	.....	5	1	1	10
	4,491,218	12,119	3,628	707	2910 65	145	36,204 98	36,204 98	546 13	3827	798	76	10
VAUDREUIL.													
Como	100,000	222	.....	68	55 58	.....	391 57	391 57	4 73	35	.....	1	7
Ile Perrot	216,570	822	.....	6	108 78	.....	.....	.....	.....	139	44	5	8
Newton (Ste-Justine de)	188,035	705	.....	35	196 72	.....	912 31	912 31	70 96	160	8	5	8
Pointe-Fortune	26,375	200	.....	15	24 34	.....	170 50	170 50	.....	25	3	1	6
Pointe-Fortune, diss	38,150	173	.....	35	16 64	.....	224 50	224 50	37 44	27	.....	1	9
Rigaud (paroisse)	399,175	665	.....	71	226 16	.....	892 00	892 00	322 20	216	39	6	10
Rigaud (village)	271,325	813	.....	47	71 46	.....	1238 21	1238 21	382 21	152	14	1	10
St-Lazare	247,680	544	214	58	124 28	.....	1108 35	1108 35	67 96	192	18	4	10
St-Lazare, diss	24,850	68	.....	32	15 82	.....	122 56	122 56	.....	19	.....	1	6
Ste-Marthe	443,941	1109	.....	.....	216 26	.....	1395 49	1395 49	.....	348	96	7	10
Ste-Marthe, diss	23,225	74	.....	17	15 78	20	156 09	156 09	10 65	14	.....	1	7
Très-Saint-Rédempteur	156,200	130	.....	77	65 58	.....	308 18	308 18	.....	78	14	2	10
Vaudreuil	762,450	1524	.....	215	199 81	.....	2226 22	2226 22	240 00	305	50	7	10
Vaudreuil, diss	16,000	100	.....	24	14 93	.....	224 29	224 29	23 59	18	.....	1	7
	2,913,976	7149	214	700	1352 14	20	9370 27	9370 27	1169 74	1728	286	43	8½
VERCHÈRES.													
Contrecœur	370,500	1111	.....	81	200 74	.....	1744 33	1744 33	27 01	254	3	5	10
St-Antoine	766,175	1149	498	62	181 30	.....	1647 66	1647 66	.....	257	3	6	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1889.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
VERCHÈRES.—(Suite.)	$	$	$	$	$ Cts.	$	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.				
Ste-Julie	376,340	500	.....	81	139 04	.....	1049 84	1049 84	159 56	202	26	4	10
St-Marc	602,901	783	.....	36	121 98	.....	1037 89	1037 89	.....	166	14	4	10
Ste-Théodosie	232,171	200	.....	36	64 30	.....	285 18	285 18	21 40	88	4	2	10
Varennes (paroisse)	510,850	510	.....	145	153 04	.....	1141 67	1141 67	57 95	201	14	5	10
Varennes (village)	328,520	657	.....	112	129 62	.....	1069 25	1069 25	128 36	141	9	1	10
Verchères	720,935	2200	.....	195	271 72	.....	3940 22	3940 22	125 22	268	84	4	10
	3,908,392	7110	498	748	1261 74	.....	11916 04	11916 04	519 50	1577	157	31	10
WOLFE.													
Disraëli	91,335	365	.....	17	61 39	15	497 52	497 52	753	104	11	3	10
Dudswell	306,390	1225	76	205	99 54	.....	1958 71	1958 71	570 01	178	.....	10	6
Dudswell, diss	50,400	151	.....	89	54 80	30	468 90	468 90	.....	200	63	2	6
Garthby	85,000	515	.....	32	43 85	15	840 22	840 22	.....	111	35	3	11
Ham-Nord	120,000	700	370	35	130 56	15	1321 53	1321 53	.....	291	125	7	10
Ham-Sud	108,290	468	87	62	59 00	15	794 14	794 14	114 07	118	34	5	6
Ham-Sud-Ouest	61.512	205	.....	48	53 34	.....	378 17	378 17	32 30	71	19	3	10
Lac Weedon (village)	74,905	561	.....	.....	39 90	.....	1062 47	1062 47	116 34	62	16	2	10
Stratford	64,173	320	.....	42	72 76	.....	593 00	593 00	.....	105	11	4	10
St-Camille	98,925	595	398	52	86 06	.....	1068 35	1068 35	33 89	187	.....	6	10
St-Fortunat	133.190	444	251	158	99 62	.....	1024 48	1024 48	131 00	176	10	8	10
Weedon	180,179	1416	.....	.....	132 22	.....	1239 03	1239 03	.....	149	6	7	8
Weedon-Centre (village)	74,631	111	.....	26	37 80	.....	280 87	280 87	.....	71	3	1	10
Wolfestown	131,087	656	.....	105	177 30	.....	1031 93	1031 93	178 70	249	71	8	7
Wotton	285,760	856	347	65	234 64	.....	1616 80	1616 80	101 70	343	24	11	10
	1,865,777	8588	1529	936	1382 78	90	1417 612	1417 612	1285 54	24 15	428	80	9

Baie du Febvre	642,408	1198	500	.....	303 28	.....	1870 28	1870 28	3 99	416	130	11	10
Pierreville, village	134,146	470	80	.....	93 72	.....	593 48	593 48	62 84	210	6	1	10
St-Bonaventure	127.946	409	671	69	125 14	.....	1354 46	1354 46	.....	172	30	5	10
St-David	494,200	642	.....	103	365 68	.....	1745 39	1745 39	.....	313	36	8	10
St-Elphège	263,939	450	8	.....	74 84	.....	586 33	586 33	.....	121	15	5	10
St-François (paroisse)	290,588	411	.....	.....	193 56	.....	891 14	891 14	286 70	282	45	5	10
St-Guillaume	470,476	940	75	268	323 88	.....	1652 64	1652 64	173 81	496	80	11	10
St-Michel (village)	84,715	220	.....	70	53 66	.....	332 20	332 20	.....	96	20	2	10
St-Michel No 2	59,600	160	.....	31	25 08	.....	170 42	170 42	10 59	78	24	1	10
St-Michel No 3	64,275	122	.....	.....	21 20	.....	129 88	129 88	6 20	50	2	1	10
St-Michel No 4	42,970	85	.....	17	21 66	.....	121 55	121 55	.....	26	11	1	10
St-Michel No 5	25,330	73	.....	12	16 50	.....	109 32	109 32	.....	24	6	1	10
St-Michel No 6	28,800	201	.....	9	17 42	.....	214 77	214 77	.....	24	2	1	10
St Pie de Guire	225,161	540	129	35	181 20	.....	1003 28	1003 28	51 64	157	10	1	9
St-Thomas de Pierreville	555,334	528	.....	.....	303 38	.....	915 86	915 86	107 75	282	47	8	10
St-Zéphirin	453,630	997	428	.....	208 50	.....	1859 06	1859 06	.....	281	25	11	10
	3,963,518	7446	1891	614	2328 70	.....	13550 06	13550 06	703 52	3028	489	73	10

SUBVENTIONS spéciales sur le fonds des municipalités pauvres.

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Montant de la subvention.	COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Montant de la subvention.	COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Montant de la subvention.
ARGENTEUIL		GASPÉ—Pointe à la Frégate	20	SAGUENAY	
St-Adolphe de Howard	15	Claude Arbour	20	Pointe aux Outardes	20
BONAVENTURE—Mill-Stream	20	MISSISQUOI—St-Armand-Ouest, diss.	30	St-Etienne	30
BROME—Bolton-Ouest, diss	30	MONTMAGNY—Ste-Apolline	20	Magpie	15
CHARLEVOIX—St-Cassien	20	OTTAWA		Manicouagan	20
CHICOUTIMI		Villeneuve	20	Rivière-au-Tonnerre	15
Anse St-Etienne	20	St-Félix de Hartwel	30	Rivière-St-Jean	15
Grande Décharge	27	Aylwin No 2	18	Bourg Boissonneault	20
La Descente des femmes	30	PONTIAC		SHERBROOKE	
St-Cyriac	20	Pembrooke	500	Capleton (Ecole Indépendante)	40
St-Joseph du Tableau	15	Leslie (Ecole Indépendante)	15	Lennoxville " "	50
COMPTON		PORTNEUF—St-Bernardin	50	STANSTEAD—Roch Island	40
Compton, diss. (Ecole indépendante)	40	RIMOUSKI—Causapcal	40	Stanhope	40
Eaton	40	St-Edouard des Méchins	20		
St-Paul de Scotstown	20	Sayabec	40	Total	$1,425

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commisssaires ou syndics.—(*Récapitulation.*)

COMTÉS ET CITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalite scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1889.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$ cts.				
Argenteuil.	1,976,661	8,312	461	2,139	1,700 35	260	13,452 81	13,452 81	876 62	2,418	384	74	8
Arthabaska.....	2,699,864	12,537	968	1,259	2,334 85	35	18,047 59	18,047 59	407 74	3,414	547	113	9½
L'Assomption.....	4,740,283	7,457	543	462	1,515 62	15	11,349 66	11,349 66	1,350 97	2,205	312	55	9½
Bagot.....	4,511,679	11,136	168	869	2,491 19	30	16,848 97	16,848 97	1,488 41	3,079	357	75	9½
Beauce....	5,215,983	11,944	1,704	890	3,670 34	205	19,081 18	19,081 18	1,105 13	5,861	1,470	175	9½
Beauharnois.....	4,773,558	13,848	2,884	1,162	1,844 53	.....	29,429 33	29,429 33	1,681 03	2,772	271	52	9½
Bellechasse.	2,776,421	5,347	494	513	1,832 92	100	9,005 04	9,005 04	228 20	2,879	648	76	9½
Berthier.....	4,398,899	6,562	544	651	2,179 55	35	11,972 63	11,972 63	601 48	2,340	511	52	10
Bonaventure.	1,694,368	7,552	719	1,561	2,152 68	310	15,354 75	15,354 75	736 25	3,180	426	74	10
Brome.....	3,951,219	14,293	1,886	881	1,776 32	75	20,078 47	20,078 47	871 35	1,846	228	100	7
Charlevoix.	2,438,806	4,841	266	606	2,107 50	115	8,061 21	8,061 21	453 05	2,979	690	71	8½
Châteauguay.	6,779.868	12,131	1,067	1,194	1,713 89	65	23,315 95	23,315 95	1,589 64	2,119	134	72	9
Chambly.....	4,914,707	9,815	513	1,579	1,278 32	.....	13,971 14	13,971 14	942 42	1,783	180	38	10
Champlain.... . .	4,033,549	9,909	2,708	1,174	2,971 75	20	15,776 97	15,776 97	562 68	4,506	984	90	10
Chicoutimi.	2,819,141	8,972	1,144	1,067	2,887 44	380	13,108 03	13,108 03	234 23	4,361	887	92	9½
Compton	3,632,846	16,267	1,192	2,168	2,305 30	275	25,933 01	25,933 01	1,069 74	3,435	404	138	7½
Deux-Montagnes...	3,386,365	11,198	421	235	1,323 88	25	15,228 72	15,528 72	1,073 83	2,472	329	64	9½
Dorchester.	2,887,594	6,772	821	815	2,155 21	160	10,542 27	10,542 27	406 04	2,927	528	97	9
Drummond.	2,062,527	12,191	899	775	1,661 48	55	17,562 58	17,562 58	1,407 91	2,909	513	97	8
Gaspé.....	1,754,211	9,582	242	1,268	2,634 31	617	16,795 81	16,795 81	1,299 46	4,744	1,352	99	9
Hochelaga.....	17,989,580	41,981	7,881	8,749	4,443 09	.....	84,038 18	84,038 18	2,624 65	8,116	1,299	4[illegible]	9½
Huntingdon	5,666,325	13,182	1,225	2,567	1,813 81	40	21,078 70	21,078 70	379 61	2,376	404	75	8
Iberville...	3,887,007	7,824	260	2,263	1,601 08	30	9,960 12	9,960 12	906 51	1,867	219	54	9
L'Islet.....	2,732,071	4,303	64	619	1,787 28	80	7,694 36	7,694 36	393 98	2,095	293	60	8
Jacques-Cartier.. .	2,855,355	6,485	1,835	1,132	976 82	.....	17,190 75	17,190 75	302 15	1,446	294	18	9½
Joliette.....	4,044,169	10,481	1,835	212	2,582 71	50	15,543 67	15,543 67	702 91	3,129	544	72	9½
Kamouraska..	3,704,784	7,184	1,152	613	2,611 40	20	12,108 98	12,108 98	1,136 37	3,344	603	100	10
Laprairie....	3,936,997	5 971	784	387	1,148 13	20	9,012 60	9,012 60	437 56	1,634	324	31	10
Laval.....	2,385,627	5,816	180	609	1,132 56	20	7,782 34	7,782 34	441 20	1,780	355	26	9
Lévis.....	5,652,301	8,286	1,277	2,892	3,294 12	20	21,947 32	21,947 32	526 15	4,443	927	80	9½

Maskinongé	4,720,531	6,589	1,143	692	2,052 60	.....	10,897 44	10,897 44	212 99	2,584	587	59	10
Mégantic.....	2,731,182	10,016	942	1,884	2,164 46	165	17,040 25	17,040 25	469 96	3,352	752	117	8½
Missisquoi.....	5,536,560	15,279	3,233	3,084	2,123 53	180	33,134 08	33,134 08	1,671 31	3,108	628	99	8½
Montcalm.	2,598,150	6,162	593	744	1,489 04	75	8,713 15	8,713 15	720 86	2,256	570	56	9½
Montmagny	2,520,674	4,070	242	1,022	1,832 20	25	7,266 27	7,266 27	702 61	2,361	389	46	9½
Montmorency.	2,380,685	4,109	1,600	709	1,466 70	70	9,364 88	9,364 88	597 69	1,971	292	39	9½
Montréal, Commis. cathol. et protest.	82,547,825	167,095	.....	55,360	16,620 25	.....	309,990 84	309,990 84	20,233 28	.....	.....	....	10
Napierville.	3,133,402	6,309	1,731	687	1,063 80	25	10,240 39	10,240 39	101 07	1,800	240	37	9
Nicolet....	5,134,065	11,588	874	708	3,220 06	80	17,501 23	17,501 23	962 03	4,651	898	129	9½
Ottawa....	5,229,019	40,960	4,011	4,290	5,840 46	387	62,929 99	62,929 99	1,221 82	9,719	1,757	172	8½
Pontiac....	1,192,726	11,571	1,849	2,156	1,779 44	96	22,301 89	22,301 89	567 85	2,536	313	72	9½
Portneuf.....	3,852,136	17,483	2,660	1,444	2,979 90	140	18,816 33	18,816 33	354 12	3,661	666	0 96	10
Québec.....	.....	11,370	4,400	.....	5,366 30	.....	45,651 67	45,651 67	16,870 08	4,296	.....	....	10
Québec (cité).....	5,775,012	24,412	99	2,829	4,351 03	250	25,891 65	25,891 65	2,152 25	6,497	1,339	60	9½
Richelieu.....	4,028,955	9,228	291	931	2,471 39	25	16,076 33	16,076 33	420 25	3,276	529	55	9½
Richmond....	2,855,446	12,855	758	2,198	1,406 32	120	18,842 78	18,842 78	1,268 57	2,129	342	78	8
Rimouski.....	3,188,720	11,032	1,020	1,354	4,049 21	305	18,170 71	18,170 71	699 86	5,734	1,414	144	9
Rouville.....	5,304,675	9,410	1,655	532	2,165 34	.....	14,037 22	14,037 22	986 61	2,408	405	69	9
Saguenay..	221,685	875	.....	353	769 88	330	2,615 65	2,615 65	162 24	884	209	22	9
Shefford.....	4,396,159	18,626	1,581	2,504	2,690 96	135	29,047 70	29,047 70	1,248 22	3,512	518	121	9
Sherbrooke.....	4,067,755	15,996	765	2,327	1,438 80	.....	22,630 16	22,630 16	2,822 20	2,354	527	37	9
Soulanges	2,529,276	6,022	1,280	1,650	1,203 21	.....	13,033 44	13,033 44	328 48	1,479	200	33	9
Stanstead....	3,344,226	12,701	1,363	2,647	1,243 44	105	19,419 63	19,419 63	493 69	2,047	397	45	8½
St-Hyacinthe.... .	4,785,203	12,228	2,090	510	2,404 64	.....	26,221 01	26,221 01	3,359 87	3,035	452	64	10
St-Jean.....	5,898,451	10,271	1,781	1,608	1,440 28	.....	18,348 26	18,348 26	1,784 46	1,804	214	44	9
St-Maurice	6,371,031	10,583	600	844	2,565 50	60	10,881 62	10,881 62	181 24	3,119	321	53	10
Témiscouata.....	3,180,315	11,844	489	2,113	3,012 26	250	24,100 51	24,100 51	880 87	4,511	795	123	8½
Terrebonne.....	4,491,218	12,119	3,628	707	2,910 65	145	36,204 98	36,204 98	546 13	3 827	798	76	10
Vaudreuil..	2.913,976	7,149	214	700	1,352 14	20	9,370 27	9,370 27	1,169 74	1,728	286	43	8½
Verchères.....	3,908,392	7,110	498	748	1,261 74	.....	11,916 04	11,916 04	519 50	1,577	157	31	10
Wolfe.....	1,865,777	8,588	1,529	936	1,382 78	105	14,176 12	14,176 12	1,285 54	2,415	428	80	9
Yamaska.....	3,963,518	7,446	1,891	614	2,328 70	.....	13,550 06	13,550 06	703 52	3,028	489	73	10
Octrois spéciaux sur le fonds des municipalités pauvres	.....	.....	.....	.....	.....	1,425	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....
	320,776,640	841,072	81,909	141,437	134,809 60	7,655	1,464,118 10	1,464,118 10	92,807 19	193,748	33,936	4625	9

APPENDICE No VI.

Statistique de l'Education supérieure fournie par les institutions subventionnées.

ÉDUCATION

Institutions catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
ARGENTEUIL.							
St-André	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	2	5
ARTHABASKA.							
Arthabaskaville	Académie (garçons)	.....	1	.....	8	.....	.....
St-Christophe	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
Ste-Clotilde de Horton	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Médard de Warwick	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
St-Norbert	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Valère de Bulstrode	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Stanfold	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	10
Stanfold	" (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	5
Victoriaville	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	6
Victoriaville	" (garçons)	1	.....	.....	3	.....	.....
		5	5	.....	11	6	31
L'ASSOMPTION.							
L'Assomption	Collège classique	.....	1	1	26	.....	.....
L'Assomption	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
L'Assomption	Modèle (garçons)	1	.....	.....	.....	2	.....
Lachenaie	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Laurentides	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	8
Laurentides	" (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
L'Epiphanie	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
St-Henri de Mascouche	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	3
St-Roch	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
St-Roch	" (garçons)	1	.....	.....	3	.....	.....
		4	6	2	29	6	29
BAGOT.							
Acton-Vale	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	10
Acton-Vale	" (garçons)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Ephrem	" (couvent)	.....	1	.....	.....	3	5
St-Hugues	" (couvent)	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Liboire	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
Ste-Rosalie	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Simon	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
Upton (village)	" (garçons)	1	.....	.....	4	.....	2
		5	2	2	4	7	17
BEAUCE.							
St-François	Modèle (garçons)	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Frédéric	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....

SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.

	Élèves.										
	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.	Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Dépenses annuelles de l'institution.	Subvention du gouvernement en 1888-89.
								$	$	$	$
05	.....	86	19	.....	.....	105	105	5,200	1,467	1,930	72
01	1	47	27	28	102	.....	102	100,000	8,000	5,321	95
75	.....	56	19	.....	.....	75	75	5,000	2,000	1,750	60
45	.....	42	3	.....	27	18	45	300	75	170	20
42	.....	30	12	.....	.....	42	42	6,500	3,000	1,282	24
95	.....	83	12	.....	45	50	95	800	25	192	24
60	.....	57	3	.....	25	35	60	200	35	120	20
82	.....	57	25	.....	.....	82	82	9,100	792	2,401	29
42	.....	145	97	.....	132	110	242	2,000	150	550	29
44	.....	116	28	.....	.....	144	144	7,200	2,500	3,283	68
41	1	61	81	.....	142	.....	142	3,000	300	800	22
027	2	694	307	28	473	556	1029	134,100	16,877	15,869	391
276	.....	.....	.....	276	276	.....	276	90000	20000	26234	1464
10	.....	58	42	10	.....	110	110	8000	4000	3100	48
97	.....	60	37	.....	97	.....	97	1200	100	336	29
83	.....	70	13	.....	51	32	83	800	100	240	29
81	.....	150	31	.....	.....	181	181	10000	800	1505	48
25	.....	103	22	.....	125	.....	125	1500	125	605	29
37	.....	114	23	.....	.....	137	137	16500	.....	1329	20
75	.....	46	29	.....	.....	75	75	18500	1993	2176	48
62	.....	43	19	.....	.....	62	62	16000	600	912	29
70	.....	50	20	.....	70	.....	70	1500	115	105	20
16	.....	694	236	286	619	597	1216	164000	27833	36542	1704
83	1	50	34	.....	.....	84	84	16200	2830	2474	29
20	.....	110	10	.....	120	.....	120	700	25	340	29
90	1	60	31	.....	.....	91	91	4300	1800	1569	29
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20
08	.....	85	23	.....	63	45	108	700	45	400	20
60	.....	39	21	.....	30	30	60	1000	75	291	.....
63	.....	56	7	.....	63	.....	63	400	20	275	24
13	.....	89	24	.....	113	.....	113	3000	75	1826	40
37	2	489	150	.....	389	250	639	26300	4870	7175	191
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	60
38	.....	73	15	.....	47	41	88	300	15	225	24

ÉDUCATION

Institutions catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Écoles sous contrôle.	Écoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
BEAUCE.—(Suite.)							
St-George	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	8
St-George	Modèle (garçons)	.....	1	.....	.....	.....	2
St-Joseph	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	2	7
St-Joseph	Modèle (garçons)	1	.....	.....	.....	1	2
St-Joseph	Mod. Ind. (garçons)	.....	1	1	.....	.....	.....
Ste-Marie	Académie (garçons)	1	.....	.....	5	.....	.....
Ste-Marie	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
St-Pierre de Broughton	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Sébastien	" (mixte)	1	.....	.....	.....	3	.....
St-Vital de Lambton	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Sacré-Cœur de Jésus	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
		7	5	1	5	15	25
BEAUHARNOIS.							
Beauharnois	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	17
Beauharnois	Modèle (garçons)	1	.....	.....	3	.....	....
Ste-Cécile de Valleyfield	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	15
St-Louis de Gonzague	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
St-Louis de Gonzague	" (garçons)	1	.....	.....	4	.....	....
St-Stanislas de Kostka	" (mixte)	1	.....	1	.....	.....	....
St-Timothée	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	8
St-Timothée	" (garçons)	1	.....	.....	4	.....	....
		4	4	1	11	.....	44
BELLECHASSE.							
Beaumont	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	....
St-Charles	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
St-Charles	Modèle (garçons)	1	.....	.....	.....	.....	2
St-Gervais	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
St-Gervais	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	.....	....
St-Michel	" (garçons)	1	.....	1	.....	1	....
St-Michel	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	8
St-Raphaël	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	....
St-Valier	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	....
St-Valier	" (filles)	1	.....	.....	.....	1	....
		7	3	3	.....	6	22
BERTHIER.							
Berthier	Académie (garçons)	.....	1	.....	11	.....	....
Berthier	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
Lanoraie	Modèle (garçons)	1	.....	.....	3	.....	....
Lanoraie	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	1

SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves.											
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.	Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Dépenses annuelles de l'institution.	Subvention du gouvernement en 1888-89.
								$	$	$	$
120	.....	76	35	9	.....	120	120	10000	850	1000	114
82	.....	62	20	.....	82	.....	82	2000	200	595	29
133	1	99	18	17	.....	134	134	25000	4000	24915	300
94	.....	80	14	.....	94	.....	94	1200	30	350	20
24	.....	18	6	.....	24	.....	24	800	35	525	95
159	1	77	49	34	160	.....	160	8000	1825	2970	162
86	.....	65	14	7	.....	86	86	15000	4500	1522	152
103	.....	58	45	.....	49	54	103	600	100	260	.....
66	.....	43	23	.....	66	.....	66	.....	42	256	40
102	.....	62	40	.....	52	50	102	800	150	220	24
70	.....	56	14	.....	34	36	70	400	50	240	20
1127	2	769	293	67	608	521	1129	64100	11797	33078	1040
149	1	89	49	12	.....	150	150	15000	5300	3700	38
228	.....	210	18	.....	228	.....	228	10000	600	4100	95
253	13	241	21	4	.....	266	266	15000	3000	2640	106
159	.....	116	43	.....	.....	159	159	3250	1700	1247	29
126	.....	113	13	.....	126	.....	126	10000	1000	793	29
97	.....	84	13	.....	50	47	97	2000	100	340	29
121	.....	95	26	.....	.....	121	121	14000	684	2071	38
125	.....	90	35	.....	125	.....	125	8000	1000	750	38
1258	14	1038	218	16	529	743	1272	77250	13384	15641	402
59	.....	55	4	.....	30	29	59	800	16	248	24
125	.....	96	24	5	.....	125	125	11450	750	1200	57
88	.....	77	11	.....	88	.....	88	1200	100	200	20
106	.....	58	33	15	.....	106	106	5000	800	3600	48
42	.....	32	10	.....	42	.....	42	400	12	264	57
77	.....	56	21	.....	77	.....	77	4000	200	1063	48
84	.....	43	41	.....	.....	84	84	7000	1000	1770	48
70	.....	48	22	.....	32	38	70	800	50	250	29
47	.....	37	10	.....	47	.....	47	1400	30	160	24
41	.....	32	9	.....	.....	41	41	1400	30	108	24
739	.....	534	185	20	316	423	739	33450	2988	7863	379
192	.....	106	52	34	192	.....	192	25000	3000	7400	190
153	.....	108	35	10	.....	153	153	8000	1600	2587	38
91	.....	80	11	.....	91	.....	91	2000	100	560	29
35	.....	19	16	.....	.....	35	35	7500	500	1797	48

ÉDUCATION

Institutions catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Dégré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
BERTHIER.—(Suite)							
St-Barthélemy	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	9
St-Barthélemy	" (garçons)	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Cuthbert	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
St-Gabriel de Brandon	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
St-Gabriel de Brandon	" (garçons)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Norbert	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	3
		2	7	.....	14	1	31
BONAVENTURE.							
Carleton	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	1	5
Carleton	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Maria	" (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
Nouvelle	" (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
Port-Daniel-Est	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
		4	1	2	.....	5	5
CHAMBLY.							
Boucherville	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	4
Boucherville	Modèle (garçons)	1	.....	.....	3	.....	.....
Chambly	Académie (garçons)	1	.....	1	5	.....	.....
Chambly	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
Longueuil	" (garçons)	1	.....	1	6	.....	.....
Longueuil	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	20
St-Bruno	Modèle (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Hubert	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	3
St-Hubert	" (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
		5	4	4	14	3	33
CHAMPLAIN.							
Champlain	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	5
Champlain	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
Ste-Anne de la Pérade	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
Ste-Anne de la Pérade	Modèle (garçons)	1	.....	.....	3	.....	.....
St-François-Xavier de Batiscan	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ste-Geneviève de Batiscan	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Maurice	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
St-Maurice	" (garçons)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Narcisse	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Prosper	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Stanislas	" (mixte)	.....	.....	.....	.....	.....	.....
		7	3	2	3	10	16

SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves.											
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.	Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices et des terrains.	Subvention du gouvernement en 1888-89.
								$	$	$	$
143	.....	113	30	.....	.....	143	143	15000	2000	1745	29
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20
76	.....	52	24	.....	.....	76	76	13000	1134	1200	29
50	.....	36	14	.....	.....	50	50	2700	950	900	29
109	.....	105	4	.....	109	.....	109	1500	200	300	.....
21	.....	13	8	.....	.....	21	21	5500	1660	562	48
870	.....	632	194	44	392	478	870	80200	11144	17051	460
79	.....	48	31	.....	.....	79	79	8500	2500	2394	57
75	.....	64	11	.....	45	30	75	200	100	330	57
82	.....	74	8	.....	47	35	82	450	60	422	57
70	.....	60	10	.....	36	34	70	700	50	350	38
76	.....	46	30	.....	40	36	76	450	100	160	128
382	.....	292	90	.....	168	214	382	10300	2810	3656	337
82	.....	62	14	6	.....	82	82	6500	2000	1129	24
110	.....	94	16	.....	110	.....	110	1200	150	700	24
131	.....	47	56	28	131	.....	131	10000	3000	2750	380
91	1	58	27	7	.....	92	92	12000	1600	6372	76
244	1	109	79	57	245	.....	245	14000	900	4650	95
302	11	223	61	29	.....	313	313	9000	8800	14142	95
49	.....	38	11	.....	32	17	49	700	100	300	24
41	.....	33	8	.....	.....	41	41	35600	678	2725	30
68	.....	59	9	.....	68	.....	68	9000	120	375	20
1118	13	723	281	127	586	545	1131	97400	17348	33143	768
44	.....	16	12	16	.....	44	44	8800	997	1870	67
89	.....	77	12	.....	89	.....	89	1500	100	533	24
148	.....	82	48	18	.....	148	148	11200	1600	2100	34
119	.....	91	28	.....	119	.....	119	4200	400	786	48
104	.....	84	20	.....	54	50	104	500	50	513	24
104	.....	60	44	.....	57	47	104	1600	30	349	20
59	.....	47	12	.....	.....	59	59	2300	902	1300	24
56	.....	48	8	.....	56	.....	56	600	50	155	20
166	.....	154	12	.....	87	79	166	500	50	391	20
88	.....	55	33	.....	41	47	88	1500	200	428	29
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	29
977	.....	714	229	34	503	474	977	32700	4379	8425	339

ÉDUCATION

Institutions catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
CHARLEVOIX.							
Baie St-Paul	Académie (garçons)	1	.....	3	.....	.....	.....
Baie St-Paul	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	5
Eboulements	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
Pointe-au-Pic	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ste-Agnès	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Etienne de Malbaie	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	5
St-Etienne de Malbaie	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Irénée	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
		6	2	5	.....	6	10
CHATEAUGUAY.							
Châteauguay	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	2	4
Châteauguay	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Jean Chrysostôme	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
Ste-Martine	" (garçons)	1	.....	.....	4	.....	.....
Ste-Martine	" (filles)	1	.....	.....	.....	.....	3
Ste-Philomène	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
		5	1	3	4	3	7
CHICOUTIMI.							
Bagotville	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Chicoutimi	Collège classique	.....	1	.....	16	.....	.....
Chicoutimi	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	7
Grande-Baie	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Hébertville	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
N.-D. de Laterrière	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Roberval	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
Roberval	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	14
Ste-Anne	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Dominique de Jonquière	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Joseph d'Alma	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Louis de Métabetchouan	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
		9	3	1	16	13	21
COMPTON.							
Hereford	Modèle (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	3
DEUX-MONTAGNES.							
St-Benoît	Modèle (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	4
St-Eustache	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
St-Eustache	Modèle (garçons)	1	.....	.....	3	.....	.....
St-Hermas	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....

SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Élèves.											
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.	Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Dépenses annuelles de l'institution.	Subvention du gouvernement en 1888-89.
								$	$	$	$
90	.....	65	.....	25	90	.....	90	2500	.....	505	67
152	.....	109	37	6	.....	152	152	13000	2500	1275	119
45	.....	.....	45	.....	45	.....	45	1600	150	186	38
82	.....	46	36	.....	36	46	82	1100	105	151	24
58	.....	47	11	.....	24	34	58	400	10	130	24
110	.....	71	29	10	.....	110	110	6300	2000	1716	95
54	.....	8	46	.....	54	.....	54	2000	300	280	24
58	.....	46	12	.....	36	22	58	300	50	125	24
649	.....	392	216	41	285	364	649	27200	5115	4368	415
71	.....	37	20	14	.....	71	71	6000	1875	1537	24
47	.....	20	27	.....	47	.....	47	1500	40	308	20
149	.....	86	63	.....	82	67	149	3000	200	643	48
123	.....	57	66	.....	123	.....	123	6000	250	840	29
97	.....	97	.....	.....	.....	97	97	800	455	500	.....
47	.....	30	17	.....	47	.....	47	300	10	326	20
534	.....	327	193	14	299	235	534	17600	2830	4154	141
125	.....	95	30	.....	67	58	125	500	160	295	33
104	.....	.....	.....	104	104	.....	104	40000	10000	8524	1822
140	.....	86	32	22	.....	140	140	6000	900	3259	190
56	1	22	35	.....	23	34	57	800	75	194	29
40	.....	18	22	.....	12	28	40	1000	55	215	38
52	.....	30	22	.....	22	30	52	900	120	194	29
55	.....	49	6	.....	55	.....	55	600	50	325	33
126	.....	105	21	.....	.....	126	126	21000	740	2315	95
85	.....	73	12	.....	45	40	85	400	20	193	33
84	.....	78	6	.....	30	54	84	500	100	170	24
57	.....	51	6	.....	27	30	57	500	25	140	20
71	.....	63	8	.....	30	41	71	1000	44	386	20
995	1	670	200	126	415	581	996	73200	12289	16210	2366
97	1	85	13	.....	.....	98	98	200	60	144	72
80	.....	62	18	.....	.....	80	80	22000	1300	1800	38
110	.....	80	24	6	.....	110	110	8000	2200	2166	38
132	.....	119	13	.....	132	.....	132	1000	32	720	38
110	.....	100	10	.....	54	56	110	2500	150	276	57

ÉDUCATION

Institutions catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
DEUX-MONTAGNES.–(Suite.)							
St-Joachim	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ste-Scholastique	" (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	6
Ste-Scholastique	" (garçons)	1	.....	.....	3	.....	.....
		6	1	.....	6	3	15
DORCHESTER.							
St-Anselme	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Anselme	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	5
St-Bernard	" (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	2
Ste-Claire	" (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
Ste-Hénédine	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Isidore	" (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	4
		5	1	2	.....	2	11
DRUMMOND							
Drummondville	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	3	7
Drummondville	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Germain de Grantham	" (mixte)	1	.....	.....	.....	3	.....
St-Pierre de Durham	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
		3	1	1	.....	9	7
GASPÉ.							
Barachois	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Cap-Chat	" (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	.....
Havre-aux-Maisons	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	4
Percé	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ste-Anne des Monts	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
		4	1	.....	.....	5	4
HOCHELAGA.							
Côte des Neiges	Modèle (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	3
Côte des Neiges	" (garçons)	1	.....	.....	3	.....	.....
Côte St-Paul	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
Pointe-aux-Trembles	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
Pointe-aux-Trembles	Modèle (garçons)	1	.....	.....	2	.....	.....
Ste-Cunégonde	Académie (garçons)	1	.....	.....	11	.....	.....
Ste-Cunégonde	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	1	13
St-Gabriel	" (couvent)	1	.....	.....	.....	1	10
St-Gabriel	" (garçons)	1	.....	4	5	.....	.....
St-Henri	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	10
St-Henri	" (garçons)	1	.....	1	10	.....	.....

SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite*).

Elèves.								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices et des terrains.	Subvention du gouvernement en 1888-89.
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.				
						$	$	$	$	$	$
66	.....	56	10	.....	34	32	66	2000	12	503	38
130	.....	108	22	.....	.....	130	130	3000	1850	1376	57
136	.....	102	34	.....	136	.....	136	5000	140	970	48
764	.....	627	131	6	356	408	764	43500	5684	7811	314
35	.....	20	15	.....	35	.....	35	400	60	270	29
115	.....	90	25	.....	.....	115	115	5000	1000	1330	48
55	.....	51	4	.....	35	20	55	400	20	181	29
75	.....	55	20	.....	31	44	75	600	100	355	52
76	.....	36	40	.....	26	50	76	1000	50	125	30
102	.....	90	12	.....	.....	102	102	6000	400	941	29
458	.....	342	116	.....	127	331	458	13400	1630	3202	217
75	7	61	15	6	.....	82	82	5000	1000	1600	48
165	1	114	52	.....	166	.....	166	1000	.....	520	20
149	.....	140	9	.....	77	72	149	2000	100	350	29
78	.....	70	8	.....	39	39	78	600	100	260	29
467	8	385	84	6	282	193	475	8600	1200	2730	126
60	.....	48	12	.....	28	32	60	350	80	250	48
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	200	50	.....	.....
85	1	64	22	.....	.....	86	86	2800	455	1107	57
52	.....	41	11	.....	23	29	52	600	50	190	43
70	.....	55	15	.....	44	26	70	400	104	182	33
267	1	208	60	.....	95	173	268	4350	739	1729	181
89	1	72	18	.....	.....	90	90	7000	450	166	29
80	1	71	10	.....	81	.....	81	4000	16	579	.....
86	.....	56	30	.....	.....	86	86	25000	2000	11289	48
100	.....	62	28	10	.....	100	100	20000	3200	4236	95
70	.....	64	6	.....	70	.....	70	2500	150	565	30
572	.....	497	42	33	572	.....	572	22000	2000	3110	72
193	.....	187	6	.....	.....	193	193	18000	2000	1325	20
679	6	619	66	.....	.....	685	685	22000	5300	2412	72
495	.....	435	60	.....	495	.....	495	9000	3000	1123	72
221	.....	194	27	.....	.....	221	221	22000	3000	4115	85
709	.....	619	90	.....	709	.....	709	25700	4000	2600	76

ÉDUCATION

Institutions catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendrntes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
HOCHELAGA.—(Suite).							
St-Jean-Baptiste	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	12
St-Jean-Baptiste	Modèle (garçons)	1	.....	.....	13	.....	.....
St-Louis du Mile-End	" (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	7
St-Louis du Mile-End	" (garçons)	1	.....	.....	4	.....	.....
Sault-au-Récollet	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	5	23
Sault-au-Récollet	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
Sault-au-Récollet	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
		11	7	6	48	8	97
HUNTINGDON.							
Huntingdon	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
St-Anicet	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
		1	1	.....	.....	1	5
IBERVILLE.							
Iberville	Académie (garçons)	1	.....	.....	12	.....	.....
Iberville	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	8
St-Alexandre	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	2	5
St-Alexandre	" (garçons)	1	.....	.....	.....	2	.....
Sre-Brigide	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-George de Henriville	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Grégoire le Grand	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
		5	2	1	12	8	13
ISLET. L'—							
L'Islet	Académie (garçons)	1	.....	6	.....	.....	.....
L'Islet	" (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	5
St-Jean Port-Joli	Modèle (filles)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Sean Port-Joli	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Aubert	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
St-Roch des Aulnaies	" (filles)	1	.....	.....	.....	1	.....
		5	1	7	.....	2	9
JACQUES-CARTIER.							
Lachine	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	25
Lachine	Modèle (garçons)	1	.....	.....	4	.....	.....
Pointe-Claire	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	6
Pointe-Claire	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
Ste-Anne de Bellevue	" (garçons)	1	.....	2	.....	.....	.....
Ste-Anne de Bellevue	" (filles)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ste-Geneviève	Académie	1	.....	.....	10	.....	.....

SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves.											
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.	Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Dépenses annuelles de l'institution.	Subvention du gouvernement en 1888-89.
								$	$	$	$
199	1	180	18	2	.....	200	200	45000	5000	7030	142
870	.....	834	36	.....	870	.....	870	22000	1298	14874	95
260	.....	230	30	.....	.....	260	260	40000	300	900	100
52	.....	47	5	.....	52	.....	52	4200	550	3500	29
102	.....	12	.....	90	.....	102	102	120000	50000	25225	142
78	2	72	8	.....	80	.....	80	900	40	456	29
72	.....	66	6	.....	.....	72	72	5300	300	350	66
4927	11	4317	486	135	2929	2009	4938	414600	82604	83855	1202
64	.....	48	16	.....	.....	64	64	7000	2580	3100	95
60	.....	45	15	.....	29	31	60	550	30	220	20
124	.....	93	31	.....	29	95	124	7550	2610	3320	115
272	2	161	90	23	274	.....	274	20000	650	4500	95
149	.....	101	35	13	.....	149	149	23000	2500	12621	48
67	.....	36	31	.....	.....	67	67	10000	1630	1350	29
74	.....	49	25	.....	74	.....	74	950	20	277	.....
69	1	54	16	.....	38	32	70	1000	60	302	29
54	.....	38	16	.....	54	.....	54	1400	50	364	29
27	.....	10	17	.....	14	13	27	800	35	215	29
712	3	449	230	36	454	261	715	57150	4945	19629	259
73	.....	9	39	25	73	.....	73	13700	2400	3900	118
113	.....	90	19	4	.....	113	113	6000	700	710	85
43	.....	33	10	.....	.....	43	43	500	100	310	29
50	.....	42	8	.....	50	.....	50	300	100	240	20
41	.....	26	15	.....	.....	41	41	3500	500	801	66
41	.....	21	20	.....	.....	41	41	200	40	140	25
361	.....	221	111	29	123	238	361	24200	3840	6101	343
191	14	127	62	16	.....	205	205	60000	6640	39618	133
255	1	176	80	.....	256	.....	256	12500	1350	1734	67
106	.....	82	16	8	.....	106	106	19500	2300	2937	67
52	.....	37	15	.....	52	.....	52	1000	50	442	67
128	1	116	13	.....	129	....	129	6000	132	700	50
99	1	84	16	.....	.....	100	100	6000	132	620	20
215	.....	171	19	25	215	.....	215	10000	400	1450	47

ÉDUCATION

Institutions catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Écoles sous contrôle.	Écoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
JACQUES-CARTIER.—(Suite.)							
Ste-Genevieve	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
St-Laurent	Collège classique	.....	1	.....	32	.....	.....
St-Laurent	Académie (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	16
		6	4	3	46	3	54
JOLIÉTTE.							
Joliette	Collège classique	.....	1	.....	31	.....	.....
Joliette	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	10
St-Ambroise de Kildare	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
Ste-Élisabeth	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
Ste-Élisabeth	" (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Félix de Valois	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
St-Félix de Valois	" (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Paul de l'Industrie	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	3
St-Thomas	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
		2	7	2	31	3	35
KAMOURASKA.							
Kamouraska	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	1	5
Kamouraska	" (garçons)	1	.....	.....	.....	2	.....
Rivière-Ouelle	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	4
Rivière-Ouelle	" (garçons)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Alexandre	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	3
St-Alexandre	" (garçons)	1	.....	.....	.....	.....	2
St-André	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ste-Anne	Collège classique	.....	1	.....	22	.....	.....
Ste-Anne	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
St-Denis	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ste-Hélène	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Pascal	" (garçons)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Pascal	" (filles)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Philippe de Nêri	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
		9	5	.....	22	13	20
LAPRAIRIE.							
Laprairie	Académie (garçons)	1	.....	.....	4	.....	.....
Laprairie	" (couvent)	.....	1	.....	.....	2	6
St-Constans	Modèle (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Isidore	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Jacques le Mineur	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Philippe	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
		5	1	2	4	5	6

SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves.											
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.	Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices et des terrains.	Subvention du gouvernement en 1888-89.
								$	$	$	$
72	.....	48	24	.....	.....	72	72	16400	1527	1321	29
426	1	.....	.....	427	427	.....	427	110000	20000	.....	407
236	2	185	35	18	.....	238	238	100000	22300	72200	133
1780	20	1026	280	494	1079	721	1800	341400	54831	121022	1020
329	1	.....	.....	330	330	.....	330	62600	4260	23347	652.50
112	.....	71	20	21	.....	112	112	20000	3000	4120	85
30	.....	20	10	.....	.....	30	30	2700	564	886	38
147	.....	120	27	.....	.....	147	147	20000	1000	2792	66
69	.....	59	10	.....	69	.....	69	2300	75	321	38
60	.....	40	20	.....	.....	60	60	10600	1270	1344	47
98	.....	87	11	.....	98	.....	98	2000	85	397	29
100	.....	67	33	.....	.....	100	100	8000	400	2000	43
60	.....	49	11	.....	.....	60	60	7000	100	1227	30
1005	1	513	142	351	497	509	1006	135200	10754	36434	1028.50
90	.....	70	20	.....	.....	90	90	4000	1500	1195	29
63	.....	45	18	.....	63	.....	63	3000	130	329	29
105	.....	79	26	.....	.....	105	105	7000	2500	1208	47
72	.....	42	30	.....	72	.....	72	1200	25	292	25
85	.....	60	25	.....	.....	85	85	8000	1070	1334	47
55	.....	33	22	.....	55	.....	55	500	100	180	50
32	.....	30	2	.....	28	4	32	600	50	136	.....
233	.....	.....	.....	233	233	.....	233	150000	45000	16015	1529.50
90	.....	60	30	.....	.....	90	90	8800	2000	1672	105
96	.....	76	20	.....	48	48	96	500	20	225	38
89	.....	76	13	.....	50	39	89	600	50	190	29
45	.....	36	9	.....	45	.....	45	500	63	190	21
43	.....	29	14	.....	.....	43	43	500	60	180	29
115	.....	100	15	.....	61	54	115	600	70	204	29
1213	.....	736	244	233	655	558	1213	185800	52638	23350	2010.50
147	.....	70	44	33	147	.....	147	7000	500	2760	114
138	.....	93	38	7	.....	138	138	12000	2500	2480	72
131	.....	104	27	.....	66	65	131	2000	100	375	20
88	.....	76	12	.....	88	.....	88	900	20	330	20
90	.....	75	15	.....	45	45	90	800	25	245	20
83	5	68	20	.....	40	48	88	500	25	262	20
677	5	486	156	40	386	296	682	23200	3170	6452	266

ÉDUCATION

Institutions catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Dégré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
LAVAL.							
Côte St-François	Modèle (mixte)	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Martin	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Martin	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
Ste-Rose	" (garçons)	1	.....	2	.....	.....	.....
Ste-Rose	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
St-Vincent de Paul	" (garçons)	1	.....	.....	3	.....	.....
St-Vincent de Paul	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	3
		3	3	3	3	1	14
LÉVIS.							
Lauzon	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	24
Lauzon	Modèle (garçons)	1	.....	.....	5	.....	.....
Lévis	Collége (classique)	.....	1	3	25	.....	.....
Lévis	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	15
New-Liverpool	Modèle (garçons)	1	.....	.....	.....	2	.....
New-Liverpool	" (filles)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-David de l'Auberivière	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Henri	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Jean-Chrysostôme	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Lambert	" (mixte)		.....	.....	.....	1	.....
St-Nicolas	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
St-Nicolas	Modèle (garçons)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Romuald (Etchemin)	Académie (garçons)	1	.....	3	2	.....	.....
St-Romuald (Etchemin)	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	9
		9	5	6	32	12	52
LOTBINIÈRE.							
Leclercville	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Lotbinière	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
Lotbinière	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Agapit	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ste-Agathe	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ste-Antoine de Tilly	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ste-Apollinaire	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ste-Croix	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	5
St-Edouard	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Flavien	" (mixte)	1	.....	.....	.....	3	.....
St-Jean Deschaillons	" (garçons)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Jean Deschaillons	" (filles)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Sylvestre	" (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	4
St-Sylvestre de Beaurivage	" (mixte)	.....	.....	.....	.....	.....	.....
		11	2	1	.....	16	14

SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves.								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution	Valeur des édifices et des terrains.	Subvention du gouvernement en 1888-99.
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.				
								$	$	$	$
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20
104	.....	96	8	.....	104	.....	104	800	50	390	34
108	1	100	9	.....	.....	109	109	9000	1600	1480	38
120	.....	75	45	.....	120	.....	120	3000	200	560	24
84	1	50	35	.....	.....	85	85	20000	2500	1350	38
102	2	72	32	.....	104	.....	104	5000	100	870	47
135	2	124	13	.....	.....	137	137	14500	1160	1200	34
653	6	517	142	.....	328	331	659	52300	5610	5850	235
202	.....	122	59	21	.....	202	202	60000	4700	17560	106
281	1	260	22	.....	282	.....	282	10000	300	2038	190
330	3	.....	.....	333	333	.....	333	80000	15200	20092	1138
323	2	259	30	36	.....	325	325	35000	2000	4832	85
85	.....	45	40	.....	85	.....	85	400	15	202	34
59	.....	43	16	.....	.....	59	59	400	15	170	34
36	.....	4	32	.....	20	16	36	2400	100	273	.....
86	.....	78	8	.....	44	42	86	1500	100	290	29
70	.....	44	26	.....	33	37	70	500	60	192	29
43	.....	28	15	.....	19	24	43	1200	200	200	52
82	.....	38	20	24	.....	82	82	8000	1200	1154	95
46	.....	39	7	.....	46	.....	46	1500	30	289	29
229	.....	198	17	14	229	.....	229	12000	900	854	190
234	.....	164	49	21	.....	234	234	21000	3500	2082	142
106	6	1322	341	449	1091	1021	2112	233900	28320	50258	2153
63	.....	36	27	.....	32	31	63	400	50	357	40
90	.....	68	22	.....	.....	90	90	12000	780	1789	47
53	.....	28	25	.....	53	.....	53	800	76	305	47
42	.....	32	10	.....	23	19	42	300	100	227	28
23	.....	6	17	.....	5	18	23	400	50	170	24
66	.....	40	26	.....	36	30	66	600	54	310	28
32	.....	15	17	.....	14	18	32	400	50	135	28
84	.....	39	45	.....	.....	84	84	9000	450	2149	72
106	.....	88	18	.....	45	61	106	750	36	202	20
89	.....	64	25	.....	40	49	89	400	50	293	28
40	.....	27	13	.....	40	.....	40	1000	30	165	28
50	.....	32	18	.....	.....	50	50	1000	30	160	20
144	.....	130	14	.....	.....	144	144	20000	1000	1905	68
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20
882	.....	605	277	.....	288	594	882	47050	2756	8167	498

ÉDUCATION

Institutions catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
MASKINONGÉ.							
Louiseville	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	8
Rivière-du-Loup No 1	" (garçons)	1	.....	1	.....	2	.....
St-Joseph de Maskinongé	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Léon	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Paulin	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
Ste-Ursule	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	2
Ste-Ursule	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
		4	3	3	.....	5	16
MÉGANTIC.							
Ste-Anastasie	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Calixte de Somerset	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
St-Calixte de Somerset	" (garçons)	1	.....	.....	.....	.....	2
St-Ferdinand d'Halifax	Académie (garçons)	1	.....	.....	7	.....	.....
St-Ferdinand d'Halifax	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	1	.....
Ste-Julie	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ste-Sophie d'Halifax	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
		5	2	1	7	5	13
MISSISQUOI.							
Farnham-Ouest	Académie (garçons)	1	.....	3	14	.....	.....
N.-D. des Anges	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Romuald de Farnham	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	2	11
		2	1	3	14	4	11
MONTCALM.							
Rawdon	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	3
St-Esprit	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
St-Jacques	" (covvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
St-Jacques	" (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Liguori	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
		1	4	1	.....	1	17
MONTMAGNY.							
Berthier	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Cap St-Ignace	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ile-aux-Grues	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Montmagny	Académie (garçons)	1	.....	.....	5	.....	.....
Montmagny	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	7

SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Élèves.								Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Dépenses annuelles de l'institution.	Subvention du gouvernement en 1888-89.
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.				
								$	$	$	$
134	.....	109	25	.....	.....	134	134	33000	1096	3133	34
171	.....	160	11	.....	171	.....	171	2000	150	594	34
76	.....	50	26	.....	51	25	76	1200	125	310	30
62	.....	57	5	.....	26	36	62	600	40	216	24
57	.....	43	14	.....	.....	57	57	9250	2800	1880	50
104	.....	89	15	.....	.....	104	104	4000	145	1746	28
61	.....	51	10	.....	61	.....	61	2000	40	222	28
665	.....	559	106	.....	309	356	665	52050	4396	8101	228
37	1	22	16	.....	16	22	38	800	75	278	24
55	.....	34	21	.....	.....	55	55	6700	1100	1646	47
30	.....	15	15	.....	30	.....	30	400	70	354	38
137	3	85	43	12	140	.....	140	10000	1500	787	200
75	.....	64	11	.....	.....	75	75	15000	1000	250	28
30	.....	.....	30	.....	5	25	30	1500	200	230	28
43	.....	36	7	.....	13	30	43	500	60	111	24
407	4	256	143	12	204	207	411	34900	4005	3656	389
273	8	216	45	20	281	.....	281	22000	1000	7244	152
134	5	129	10	.....	70	69	139	2500	200	300	20
130	11	98	28	15	.....	141	141	26500	5000	4300	100
537	24	443	83	35	351	210	561	51000	6200	11844	272
63	2	55	10	.....	.....	65	65	2300	756	676	47
33	.....	19	14	.....	.....	33	33	2880	800	600	28
92	.....	43	49	.....	.....	92	92	5000	2000	2500	57
112	.....	100	12	.....	112	.....	112	2000	50	390	24
82	.....	66	16	.....	.....	82	82	8500	1200	715	47
382	2	283	101	.....	112	272	384	26680	4806	4881	203
84	.....	48	36	.....	39	45	84	800	100	348	28
110	.....	86	24	.....	59	51	110	800	25	300	24
75	.....	70	5	.....	32	43	75	300	60	421	20
203	.....	72	106	25	203	.....	203	2600	600	1200	20
96	.....	70	18	8	.....	96	96	8800	2000	2259	66

ÉDUCATION

Institutions catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Écoles sous contrôle.	Écoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
MONTMAGNY.—(Suite)							
St-François	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	2	4
St-Thomas	" (garçons)	.....	1	2	.....	.....	.....
		4	3	2	5	9	11
MONTMORENCY.							
Ange-Gardien	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Château-Richer	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	3
Château-Richer	" (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
Ste-Anne	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	2
Ste-Brigitte de Laval	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ste-Famille	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
Ste-Famille	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Jean	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Joachim	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Laurent	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	4
St-Laurent	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
Ste-Pétronille de Beaulieu	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Pierre	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
		9	4	4	.....	12	13
MONTRÉAL.							
Académie commerciale	Académie (garçons)	1	.....	16	1	.....	.....
Académie de l'Archevêché	" (garçons)	.....	1	.....	7	.....	.....
Collège Ste-Marie	Collège classique	.....	1	5	26	.....	.....
Couvent, académie Bourgeois	Académie (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	17
" Courant Ste-Marie	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	14
" N.-D., rue St-J.-Bte	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	20
" Paroisse St-Joseph	Modèle (couvent)	1	.....	.....	.....	1	10
" " Ste-Anne	" (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	9
" Pointe St-Charles	" (couvent)	1	.....	.....	.....	1	5
" Rue du Palais	" (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	10
" Rue St-Denis	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	18
" Rue St-Hubert	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
" Rue Visitation	Académie (couvent)	1	.....	.....	.....	1	13
" Ste-Brigide	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	9
" St-Jacques, Orphel.	" (couvent)	.....	1	.....	.....	4	11
" Sacré-Cœur	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	19
Ecole Belmont	" (garçons)	1	.....	8	.....	.....	.....
" Champlain	" (garçons)	1	.....	9	.....	.....	.....
" Montcalm	" (garçons)	1	.....	9	.....	.....	.....
" Olier	" (garçons)	1	.....	9	.....	.....	.....
" Sarsfield	" (garçons)	1	.....	8	.....	.....	.....
" Melle Généreux	" (mixte)	1	.....	.....	.....	5	.....

SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves.											
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.	Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Dépenses annuelles de l'institution	Subvention du gouvernement en 1888-89.
								$	$	$	$
126	.....	81	45	.....	.....	126	126	10000	2000	1445	72
31	4	18	17	.....	35	.....	35	2500	125	1527	50
725	4	44[illegible]	251	33	368	361	729	25800	4910	7500	280
89	.....	82	7	.....	35	54	89	1000	30	253	28
107	.....	87	20	.....	.....	107	107	7800	500	592	38
72	.....	57	15	.....	72	.....	72	1800	150	316	24
50	.....	43	7	.....	.....	50	50	20000	140	470	38
48	.....	43	5	.....	28	20	48	150	35	180	24
40	.....	28	8	4	.....	40	40	2400	400	1046	76
50	.....	35	15	.....	50	.....	50	500	20	296	28
89	.....	72	17	.....	44	45	89	2000	50	382	66
116	.....	111	5	.....	61	55	116	800	200	450	24
61	.....	51	10	.....	.....	61	61	9700	1300	1740	57
58	.....	49	9	.....	58	.....	58	400	75	330	28
41	.....	33	8	.....	19	22	41	500	10	169	50
68	.....	55	13	.....	37	31	68	1200	80	186	38
889	.....	746	139	4	404	485	889	48250	990	6410	519
499	19	298	173	47	518	.....	518	148867	11914	14960	442
237	1	100	106	32	238	.....	238	16800	5210	3853	190
319	1	.....	.....	320	320	.....	320	287000	16000	39000	1462
10 6	1	943	56	8	.....	1007	1007	24000	8000	3000	124
617	.....	582	35	.....	.....	617	617	24000	3000	6500	66
226	2	162	52	14	.....	228	228	.....	4000	8648	142
589	.....	427	62	.....	.....	589	589	40000	2500	2150	88
403	1	375	29	.....	.....	404	404	15000	1500	2050	88
212	10	220	2	.....	.....	222	222	12000	1700	1236	237
198	2	120	80	.....	.....	200	200	17000	3800	2800	72
282	8	173	72	45	.....	290	290	40000	6000	8742	72
125	.....	35	90	.....	.....	125	125	20000	4050	7350	100
712	.....	643	63	6	.....	712	712	15000	2000	2890	72
370	.....	316	54	.....	.....	370	370	9500	1800	1617	100
509	.....	477	32	.....	.....	509	509	50000	800	1030	522
137	2	66	73	.....	.....	139	139	56000	3000	6450	106
332	2	284	50	.....	334	.....	334	80800	1981	6598	
552	2	471	83	.....	554	.....	554	20640	2322	6931	
453	2	351	104	.....	455	.....	455	11422	2160	6963	892
420	10	370	60	.....	430	.....	430	66226	2382	6723	
362	34	313	83	.....	396	.....	396	35700	2010	5904	
158	.....	149	9	.....	57	101	158	8000	770	866	66

ÉDUCATION

Institutions catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Écoles sous contrôle.	Écoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
MONTRÉAL—(Suite)							
Ecole de Mlles O'Brien et Rapetti.	Modèle (mixte)....	1	.....	.....	.....	4	.....
Mont St-Louis.....	Académie (garçons)..	.....	1	3	16	.....	.....
		14	10	67	50	16	161
NAPIERVILLE.							
St-Cyprien	Modèle (couvent)..	.....	1	.....	.....	.....	2
St-Cyprien.....	" (garçons)..	1	.....	1	.....	1	.....
St-Edouard	" (mixte)....	1	.....	1	.....	1	.....
St-Michel.....	" (couvent)..	.....	1	.....	.....	.....	4
St-Rémi.....	" (couvent)..	.....	1	.....	.....	.....	10
St-Rémi.....	" (garçons)..	1	.....	.....	2	.....	.....
Sherrington	" (mixte)....	1	.....	1	.....	1	.....
		4	3	3	2	3	16
NICOLET.							
Bécancourt.....	Modèle (mixte)....	1	.....	.....	.....	4	.....
Gentilly	" (couvent)..	.....	1	.....	.....	.....	6
Nicolet.....	Collège classique.....	.....	1	1	26	.....	.....
Nicolet.....	Modèle (couvent)..	.....	1	.....	.....	.....	12
Nicolet	" (garçons)..	1	.....	.....	5	.....	.....
Ste-Angèle de Laval.....	" (mixte)....	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Célestin	" (couvent)..	.....	1	.....	.....	.....	4
Ste-Gertrude.....	" (couvent)..	.....	1	.....	.....	.....	5
Ste-Gertrude.....	" (mixte)....	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Grégoire.....	Académie (garçons)..	1	.....	.....	5	.....	.....
St-Grégoire.....	Modèle (couvent)..	.....	1	.....	.....	.....	10
St-Léonard	" (mixte)....	1	.....	.....	.....	2	.....
Ste-Monique.....	" (couvent)..	.....	1	.....	.....	.....	5
St-Pierre les Becquets.....	" (mixte)....	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Wenceslas.....	" (mixte)....	1	.....	.....	.....	2	.....
		8	7	1	36	13	42
OTTAWA.							
Awlmer.....	Académie (couvent)..	.....	1	.....	.....	.....	4
Buckingham	Modèle (couvent)..	.....	1	.....	.....	.....	3
Commissaires de Hull.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Hull	Modèle (garçons)..	1	.....	.....	10	.....	.....
" St-Antoine	" (filles).....	1	.....	.....	.....	.....	10
" N.-D. de Grâce	" (couvent)..	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Maniwaki.....	" (mixte)....	1	.....	.....	.....	.....	3
Montebello	" (mixte)....	1	.....	.....	.....	.....	3
Papineauville.....	" (mixte)....	1	.....	1	.....	1	.....

SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite*).

Elèves.								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices et des terrains.	Subvention du gouvernement en 1888-89.
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.				
								$	$	$	$
77	1	78	.....	.....	29	49	78	5000	50	1062	.....
188	6	79	60	55	194	.....	194	270000	12500	18482	400
8983	104	7132	1428	527	3525	5562	9087	1242955	99449	175805	5241
118	.....	108	10	.....	.....	118	118	20000	600	20300	47
122	1	110	13	.....	123	.....	123	5000	150	612	76
100	.....	85	15	.....	53	47	100	1200	50	350	20
19	.....	13	6	.....	.....	19	19	3000	750	792	28
84	8	66	26	.....	.....	92	92	11000	2000	2549	33
184	.....	162	22	.....	184	.....	184	30000	100	512	47
92	.....	78	14	.....	47	45	92	3000	25	453	28
717	9	622	106	.....	407	321	728	73200	3675	25568	279
119	.....	104	15	.....	55	64	119	1000	150	350	38
75	.....	48	27	.....	.....	75	75	8000	580	1350	38
185	1	.....	.....	186	186	.....	186	180000	75000	17489	1172
166	1	118	49	.....	.....	167	167	60000	1400	17708	95
316	.....	239	77	.....	316	.....	316	20000	2000	1560	118
115	.....	101	14	.....	54	61	115	900	50	210	28
30	.....	19	11	.....	.....	30	30	2480	675	955	43
45	.....	30	15	.....	.....	45	45	6000	896	829	28
78	.....	71	7	.....	30	48	78	425	100	200	30
110	.....	62	28	20	110	.....	110	5000	200	1275	47
88	.....	44	44	.....	.....	88	88	4550	2663	2940	57
130	.....	105	25	.....	50	80	130	150	30	161	28
57	.....	43	14	.....	.....	57	57	4500	780	1027	28
76	.....	45	31	.....	36	40	76	350	75	266	28
92	.....	72	20	.....	43	49	92	400	50	193	20
1682	2	1101	377	206	880	804	1684	293755	84649	46513	1798
60	16	58	12	6	.....	76	76	20000	2100	1600	190
67	3	48	22	.....	.....	70	70	3000	1360	834	57
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	190
693	.....	550	143	.....	693	.....	693	15000	1500	3666	213
692	....	609	83	.....	.....	692	692	10000	1000	2128	47
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	237
153	2	122	33	.....	80	75	155	1500	75	250	49
225	.....	214	12	.....	92	133	225	5000	150	598	128
150	.....	92	58	.....	67	83	150	300	60	380	.....

ÉDUCATION

Institutions catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.		Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
					Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
OTTAWA—(Suite.)								
Pointe Gatineau	Modèle	(couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
Ripon	"	(mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-André Avellin	"	(mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
			7	3	1	10	4	28
PONTIAC.								
Portage du Fort	Modèle	(mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
Témiscamingue	"	(couvent)	.....	1	.....	.....	.....	2
			1	1	1	.....	1	2
PORTNEUF.								
Bois de l'Ail	Modèle	(mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Cap-Santé	"	(mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
Deschambault	Académie	(couvent)	.....	1	.....	.....	.....	8
Deschambault	Modèle	(garçons)	1	.....	.....	.....	1	.....
Grondines	"	(mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Pointe-aux-Trembles	Académie	(couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
Pointe-aux-Trembles	Modèle	(garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
Portneuf	"	(garçons)	1	.....	.....	.....	1	.....
Portneuf	"	(filles)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Augustin	"	(couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
St-Augustin	"	(garçons)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Basile	"	(mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ste-Catherine	"	(mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Jean-Bte des Ecureuils	"	(mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ste-Jeanne de Neuville	"	(garçons)	1	.....	.....	.....	1	.....
			12	3	2	.....	12	16
QUÉBEC-CITÉ.								
Couvent, Bon-Pasteur	Académie	(couvent)	.....	1	.....	.....	.....	24
" Sœurs de la Charité	"	(couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
" St-Roch	"	(couvent)	.....	1	.....	.....	.....	27
" St-Sauveur	Modèle	(couvent)	.....	1	.....	.....	.....	15
Ecole, Cap Diamant	"	(filles)	1	.....	.....	.....	.....	4
" Hospice des S. de la Charité	"	(filles)	1	.....	.....	.....	.....	4
" " " "	"	(garçons)	.....	1	.....	.....	.....	8
" N.-D. de la Garde	"	(garçons)	1	.....	.....	.....	.....	2
" " " "	"	(filles)	1	.....	.....	.....	.....	2
" Orph. Sœurs de la Charité	"	(mixte)	.....	1	.....	.....	4	7
" Dessin et des arts	Académie	(garçons)	.....	1	2	11	.....	.....
" Oeuvre du Patronage	Modèle	(garçons)	1	.....	.....	6	.....	.....
" St-Jean-Baptiste	"	(garçons)	1	.....	2	7	.....	.....

SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves.											
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.	Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Dépenses annuelles de l'institution.	Subvention du gouvernement en 1888-89.
								$	$	$	$
131	.....	77	54	.....	.....	131	131	4000	200	1500	104
74	.....	60	14	.....	38	36	74	1850	100	250	28
124	.....	109	15	.....	69	55	124	1500	100	500	49
2369	21	1939	445	6	1039	1351	2390	62150	6645	11706	1292
62	.....	39	23	.....	36	26	62	350	75	540	190
36	.....	36	.....	.....	.....	36	36	2000	50	60	.....
98	.....	75	23	.....	36	62	98	2350	125	600	190
85	.....	76	9	.....	42	43	85	500	125	347	30
23	.....	15	8	.....	10	13	23	800	90	274	24
131	.....	104	21	6	.....	131	131	18000	1500	6217	70
49	.....	43	6	.....	49	.....	49	1200	50	235	24
29	.....	16	13	.....	13	16	29	780	136	265	.....
73	.....	43	24	6	.....	73	73	5000	1535	1159	152
40	.....	30	10	.....	40	.....	40	600	50	171	24
27	.....	14	13	.....	27	.....	27	533	77	215	24
30	.....	26	4	.....	.....	30	30	533	78	230	24
44	.....	15	29	.....	.....	44	44	12000	1500	1675	133
40	.....	36	4	.....	40	.....	40	800	50	163	24
95	.....	84	11	.....	49	46	95	600	108	224	50
40	.....	30	10	.....	19	21	40	300	40	166	28
99	.....	87	12	.....	46	53	99	200	46	259	28
32	1	23	10	.....	33	.....	33	500	130	167	28
837	1	642	184	12	368	470	838	42346	5515	11767	663
59	3	.....	.....	62	.....	62	62	133740	4000	30276	95
59	.....	.....	14	45	.....	59	59	75000	1180	277	190
438	2	359	63	18	.....	440	440	40000	6500	15130	95
208	.....	133	75	.....	.....	208	208	8300	2250	3090	190
133	.....	93	40	.....	.....	133	133	3000	300	205	38
70	.....	.....	70	.....	.....	70	70	.....	332	142	29
126	.....	112	14	.....	126	.....	126	.....	520	800	38
85	.....	72	13	.....	85	.....	85	.....	75	93	88
91	.....	73	18	.....	.....	91	91	.....	525	93	88
325	.....	313	12	.....	150	175	325	30000	200	22000	90
300	5	110	102	93	305	.....	305	15000	1800	6200	930
222	.....	201	21	.....	222	.....	222	5000	1500	4625	190
513	.....	413	100	.....	513	.....	513	35000	700	900	834

ÉDUCATION

Institutions catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Écoles sous contrôle.	Écoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
QUÉBEC-CITÉ—(Suite.)							
Ecole, St-Patrice	Modèle (garçons)	1	.....	2	7	.....	.....
" St-Roch	" (garçons)	1	.....	4	15	.....	.....
" St-Sauveur	" (garçons)	1	.....	2	9	.....	.....
" Mde Côté	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
" Melle Neville	" (mixte)	.....	1	.....	.....	2	.....
		10	8	12	55	8	99
QUÉBEC-COMTÉ.							
Ancienne-Lorette	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Beauport	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	6
Beauport	" (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
Bellevue	Académie (couvent	.....	1	.....	.....	.....	17
Cap-Rouge	Modèle (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	4
Cap-Rouge	" (garçons)	1	.....	.....	.....	.....	4
Charlebourg	Académie (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	7
Charlebourg	" (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	4
Charlebourg	" (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Ambroise	" (garçons)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Ambroise	" (filles)	1	.....	1	.....	.....	.....
Ste-Foye	" (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	2
Sillery	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	45
Sillery	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
		11	3	3	.....	7	89
RICHELIEU.							
Sorel	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	15
Sorel	Modèle (garçons	1	.....	.....	6	.....	.....
St-Aimé	" (couvent)	.....	1	.....	.....	2	5
St-Aimé	" (garçons)	1	.....	.....	5	.....	.....
St-Ours	" (couvent)	.....	1	.....	.....	2	8
St-Ours	" (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Roch	" (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	4
		4	3	1	11	6	32
RICHMOND.							
Richmond	Modèle (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	9
Windsor-Mills	" (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	3
		2	.....	.....	.....	.....	12

SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves.								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices et des terrains.	Subvention du gouvernement en 1888-89.
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.				
								$	$	$	$
325	.....	110	215	.....	325	.....	325	26000	1000	1800 }	430
1150	.....	960	190	.....	1150	.....	1150	70000	3000	1000 }	
610	.....	420	190	.....	610	.....	610	15000	2239	3591	190
55	.....	30	25	.....	55	40	55	1500	100	400	57
46	.....	40	6	.....	22	24	46	2400	24	401	47
4815	10	3439	1168	218	3523	1302	4825	459940	27245	91023	3619
44	.....	23	21	.....	22	22	44	600	80	174	20
235	.....	195	40	.....	.....	235	225	21000	1500	1944	28
126	.....	109	17	.....	126	.....	126	2000	100	584	28
115	6	43	40	38	.....	121	124	93000	5000	9400	106
30	.....	16	14	.....	.....	30	30	1000	25	400	72
25	.....	17	8	.....	25	.....	25	1000	25	400	72
152	.....	101	23	28	.....	152	152	13900	1580	1970	38
81	.....	75	6	.....	28	53	81	1200	60	310	68
78	.....	60	18	.....	78	.....	78	1200	100	643	28
54	.....	46	8	.....	54	.....	54	2500	30	175	28
37	.....	27	10	.....	.....	37	37	2500	30	225	28
103	.....	89	14	.....	52	57	103	1200	90	360	57
141	4	40	99	6	.....	145	145	80489	16735	22960	123
136	.....	106	30	.....	67	69	136	1300	160	840	123
1357	10	947	348	72	452	915	1367	222889	25515	40385	819
302	1	228	55	20	.....	303	303	45000	5000	5089	285
450	.....	350	100	.....	450	.....	450	29000	300	1230	142
150	.....	128	22	.....	.....	150	150	6550	700	1240	28
165	.....	90	75	.....	165	.....	165	3000	40	500	38
90	.....	75	15	.....	.....	90	90	15000	950	2579	38
84	.....	60	24	.....	84	.....	84	1200	60	485	38
148	.....	136	12	.....	64	84	148	5500	500	325	40
1389	1	1067	303	20	763	627	1390	105250	7550	11448	639
205	10	167	48	.....	.....	215	215	7000	3000	3085	95
116	2	114	4	.....	.....	118	118	3900	160	650	.....
321	12	281	52	.....	.....	333	333	10900	3160	3735	95

ÉDUCATION

Institutions catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
RIMOUSKI.							
Mont-Joli	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	3
N.-D. du Sacré-Cœur	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Rimouski (ville)	Collège classique	.....	1	1	14	.....	.....
" "	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	15
" Orphelinat	Modèle (filles)	.....	1	.....	.....	.....	4
" "	" (garçons)	1	.....	.....	.....	2	.....
" (paroisse)	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Anaclet	" (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	3
Ste-Angèle de Mérici	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ste-Cécile du Bic	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Fabien	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ste-Félicité	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ste-Flavie	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Jérôme de Matane	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	3
St-Jérôme de Matane	" (mixte)	1	.....	.....	.....	3	.....
Ste-Luce	" (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	2
St-Octave de Métis	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Simon	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
		14	4	1	14	20	30
ROUVILLE.							
Ste-Angèle	Modèle (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Césaire	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	17
St-Césaire	" (garçons)	1	.....	2	11	.....	.....
St-Hilaire	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	8
St-Hilaire	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
Ste-Marie de Monnoir	Collège classique	.....	1	2	22	.....	.....
Ste-Marie de Monnoir	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	3	11
		3	4	6	33	4	36
SAGUENAY.							
Pointe-aux-Esquimaux	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	1	2
SHEFFORD.							
Ely-Sud	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Granby	" (couvent)	.....	1	.....	.....	2	5
Roxton-Falls	Académie (garçons)	.....	1	.....	7	.....	.....
Roxton-Falls	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
Waterloo	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	15
Waterloo	" (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	3
		2	4	.....	7	4	28

SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Élèves.								Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Dépenses annuelles de l'institution.	Subvention du gouvernement en 1888-89.
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.				
								$	$	$	$
130	.....	121	9	.....	64	66	130	800	200	255	50
46	.....	38	8	.....	23	23	46	450	50	138	24
122	.....	.....	.....	122	122	.....	122	48200	4100	11364	1974
324	1	240	73	12	.....	325	325	20000	8000	8512	266
90	.....	80	10	.....	.....	90	90	.....	.....	.....	43
64	.....	44	20	.....	64	.....	64	300	75	466	24
49	.....	45	4	.....	34	15	49	250	15	180	24
94	.....	84	10	.....	46	48	94	250	50	260	28
83	.....	56	27	.....	45	38	83	250	40	193	28
112	.....	66	46	.....	61	51	112	800	114	200	28
112	.....	74	38	.....	51	61	112	600	150	203	28
54	.....	44	10	.....	29	25	54	400	50	122	40
48	.....	24	24	.....	25	23	48	400	56	240	40
30	1	26	5	.....	.....	31	31	7500	1600	4044	24
120	.....	90	30	.....	80	40	120	250	50	295	24
51	.....	41	10	.....	23	28	51	600	100	328	38
83	2	55	30	.....	46	39	85	400	50	280	24
28	.....	10	18	.....	13	15	28	300	50	136	33
1640	4	1138	372	134	726	918	1644	81750	14750	27216	2740
96	3	87	12	.....	53	46	99	1700	100	420	28
231	1	190	42	.....	.....	232	232	50000	4500	15447	57
229	1	177	35	18	230	.....	230	20000	5000	5600	152
94	6	84	16	.....	.....	100	100	8000	1000	2100	47
61	.....	52	9	.....	61	.....	61	1500	50	332	.....
227	.....	.....	.....	227	227	.....	227	50000	6300	16903	650
125	.....	32	69	24	.....	125	125	25000	3000	11343	85
1063	11	622	183	269	571	503	1074	156200	19950	52235	1019
137	.....	125	12	.....	.....	137	137	3150	100	3162	142
44	.....	31	13	.....	22	22	44	800	35	230	30
50	2	39	13	.....	.....	52	52	5000	1065	770	47
62	.....	.....	30	32	62	.....	62	5000	60	2095	28
48	.....	38	10	.....	.....	48	48	5000	400	972	20
56	13	41	28	.....	.....	69	69	20000	5000	2895	.....
133	.....	116	17	.....	57	76	133	1500	50	1091	28
393	15	265	111	32	141	267	408	37300	6610	8053	153

ÉDUCATION

Institutions catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
SHERBROOKE.							
Sherbrooke	Collége classique	.....	1	2	18	.....	.....
Sherbrooke	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	17
		.....	2	2	18	.....	17
SOULANGES.							
St-Ignace (Côteau-du-Lac)	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	1	2
St-Ignace (Côteau-du-Lac)	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Joseph (Les Cèdres)	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	4
St-Joseph (Les Cèdres)	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Polycarpe	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
St-Polycarpe	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Polycarpe (Côteau-Station	" (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Zotique	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Zotique (Côteau-Landing)	" (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Zotique (Rivière Beaudette)	" (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
		7	3	7	.....	3	12
STANSTEAD.							
Coaticook	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	2	10
Coaticook	" (garçons)	1	.....	1	.....	3	.....
Magog	" (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	4
Stanstead	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
		2	2	1	.....	5	21
ST-HYACINTHE.							
St-Charles	Modèle (mixte)	1	.....	1	.....	2	.....
St-Denis	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
St-Denis	" (garçons)	1	.....	.....	2	.....	.....
St-Hyacinthe	Collége classique	.....	1	1	29	.....	.....
St-Hyacinthe	Académie (garçons)	1	.....	.....	11	.....	.....
St-Hyacinthe	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	1	9
St-Hyacinthe	" (filles)	1	.....	.....	.....	.....	8
		4	3	2	42	3	23
ST-JEAN.							
Lacolle	Modèle (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Jean	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	5	12
St-Jean	Modèle (garçons)	1	.....	.....	9	.....	.....
Ste-Marguerite de Blairfindie	" (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Valentin	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
		4	1	3	9	6	12

SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves.											
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.	Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices et des terrains.	Subvention du gouvernement en 1888-89.
								$	$	$	$
234	11	.....	.....	245	245	.....	245	70000	15000	5318	1705
252	20	163	75	34	.....	272	272	19000	5000	7200	228
486	31	163	75	279	245	272	517	89000	20000	12518	1933
94	.....	89	5	.....	.....	94	94	2800	600	830	28
63	.....	55	8	.....	63	.....	63	1000	30	240	28
94	.....	69	25	.....	.....	94	94	12000	1350	858	20
53	.....	44	9	.....	53	.....	53	1000	25	425	38
51	2	32	21	.....	.....	53	53	14000	2000	1698	33
63	.....	42	21	.....	63	.....	63	500	25	345	20
81	.....	47	34	.....	47	34	81	800	35	675	20
85	.....	48	37	.....	57	28	85	1700	10	466	28
82	.....	72	10	.....	46	36	82	1500	15	365	38
90	10	89	11	.....	55	45	100	1800	15	415	33
756	12	587	181	.....	384	384	768	37100	4105	6317	286
91	14	78	27	.....	.....	105	105	13200	1310	5250	228
175	.....	140	35	.....	175	.....	175	1500	300	950	70
219	.....	148	71	.....	101	118	219	2000	250	580	38
34	26	37	23	.....	.....	60	60	26500	2800	3170	95
519	40	403	156	.....	276	283	559	43200	4660	7950	431
100	.....	54	46	.....	40	60	100	1000	20	624	57
77	.....	55	22	.....	.....	77	77	12900	3500	1753	64
60	.....	30	30	.....	60	.....	60	10000	400	340	28
352	.....	.....	.....	352	352	.....	352	150000	25000	26540	650
584	3	388	147	52	587	.....	587	19123	4200	3288	300
177	1	123	55	.....	.....	178	178	12500	830	3436	100
462	.....	450	12	.....	.....	462	462	8000	3500	1689	95
1812	4	1100	312	404	1039	777	1816	213523	37450	37670	1294
81	.....	61	20	.....	40	41	81	1000	50	460	20
309	5	232	51	31	.....	314	314	17000	4500	2684	106
355	3	183	175	.....	358	.....	358	12000	.....	5075	95
84	.....	71	13	.....	42	42	84	800	35	342	20
66	.....	59	7	.....	38	28	66	1200	50	520	20
895	8	606	266	31	478	425	903	32000	4635	9081	261

ÉDUCATION

Institutions catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendrntes.	Institnteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
ST-MAURICE.							
Pointe-du-Lac	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
Pointe-du-Lac	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Barnabé	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
Shawinigan	" (couvent)	1	.....	.....	.....	6	.....
Yamachiche	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	6
Yamachiche	Modèle (garçons)	1	.....	1	5	.....	.....
		3	3	1	5	9	17
T ÉM ISCOUATA.							
Cacouna	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
Cacouna	" (garçons)	1	.....	.....	.....	1	.....
Fraserville	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	11
Fraserville	Modèle (garçons)	1	.....	...	7	.....	.....
Ile-Verte	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
Ile-Verte	" (filles)	1	.....	1	.....	.....	.....
N.-D. du Portage	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Trois-Pistoles	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	6
Trois-Pistoles	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Arsène	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Eloi	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
		8	3	3	7	7	22
TERREBONNE.							
Ste-Anne des Plaines	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
Ste-Anne des Plaines	" (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Jérôme	Académie (garçons)	1	.....	2	6	.....	.....
St-Jérôme	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	1	7
Ste-Thérèse	Collège classique	.....	1	3	23	.....	.....
Ste-Thérèse	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	7
Terrebonne	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
Terrebonne	" (garçons)	.....	1	.....	6	.....	.....
		2	6	6	35	3	25
TROIS-RIVIÈRES.							
Trois-Rivières	Collège classique	.....	1	2	25	.....	.....
"	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	34
"	" (garçons)	1	.....	.....	13	...	.....
"	" (filles)	1	.....	.....	.....	1	.....
		2	2	2	38	1	34

SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves.											
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.	Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices et des terrains.	Subvention du gouvernement en 1888-99.
56	.....	49	7	.....	.....	56	56	5000	1050	2160	28
91	.....	84	7	.....	50	41	91	400	40	166	28
70	.....	57	13	.....	.....	70	70	5720	720	920	28
91	.....	79	12	.....	38	53	91	600	50	235	20
127	.....	104	17	6	.....	127	127	15000	3500	3365	38
197	.....	179	18	.....	197	.....	197	7200	210	1215	106
632	.....	552	74	6	285	347	632	33920	5570	8061	248
54	.....	34	20	.....	.....	54	54	8000	950	25	76
55	.....	50	5	.....	55	.....	51	800	150	250	38
66	2	40	18	1 0	.....	68	68	32154	1900	4120	76
260	.....	130	130	.....	260	.....	260	15000	2000	2520	47
80	.....	59	21	.....	80	.....	80	1000	100	356	28
93	.....	81	12	.....	.....	93	93	1200	110	187	28
61	.....	59	2	.....	30	31	61	250	50	138	28
97	.....	68	29	.....	.....	97	97	1600	400	1845	95
26	.....	18	8	.....	26	.....	26	600	36	280	38
85	.....	66	19	.....	42	43	85	300	100	184	38
35	.....	28	7	.....	12	23	35	500	.....	127	28
912	2	633	271	10	505	409	914	61404	5796	10032	520
100	.....	79	21	.....	.....	100	100	20000	1200	1750	38
107	.....	59	48	.....	107	.....	107	800	50	427	28
350	.....	306	23	21	350	.....	350	8000	1400	1624	142
96	.....	66	30	.....	.....	96	96	14000	9000	3094	95
266	.....	.....	.....	266	266	.....	266	120000	11000	35816	1567
142	.....	82	45	15	.....	142	142	5500	2600	2993	28
72	.....	24	42	6	.....	72	72	16000	3500	2508	47
181	.....	132	43	6	181	.....	181	25000	700	2400	150
1314	.....	748	252	314	904	410	1314	209300	29450	50612	2095
250	.....	.....	.....	250	250	.....	250	85000	8500	25000	1750
504	1	355	138	12	.....	505	505	157000	13230	18297	95
615	.....	397	190	28	615	.....	615	20000	2000	2080	400
46	.....	34	12	.....	.....	46	46	4000	150	30	20
1415	1	786	340	290	865	551	1416	266000	23880	45407	2265

ÉDUCATION

Institutions catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
VAUDREUIL.							
Rigaud	Collège classique	.....	1	1	25	.....	.....
Rigaud	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
Ste-Marthe	Modèle (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
Vaudreuil	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
Vaudreuil	" (garçons)	1	.....	.....	2	.....	.....
		2	3	2	27	.....	13
VERCHÈRES.							
Belœil	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	8
Contrecœur	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Antoine	" (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	4
Ste-Julie	" (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Marc	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
Varennes	Académie (garçons)	1	.....	2	10	.....	.....
Varennes	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
Verchères	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	12
Verchères	Modèle (garçons)	.....	.....	.....	.....	.....	.....
		5	3	4	10	3	29
WOLFE.							
Weedon	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Wotton	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
Wotton	" (garçons)	1	.....	.....	.....	2	.....
		2	1	.....	.....	4	5
YAMASKA.							
Baie-du-Febvre	Académie (garçons)	1	.....	.....	5	.....	.....
Baie-du-Febvre	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
St-David	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	4
St-François du Lac	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	3
St-Guillaume d'Upton	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
St-Michel	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
St-Thomas de Pierreville	Académie (garçons)	1	.....	.....	5	.....	.....
St-Thomas de Pierreville	Modèle (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	2
		3	5	.....	10	1	27

SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Élèves.								Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Dépenses annuelles de l'institution.	Subvention du gouvernement en 1888-89.
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.				
								$	$	$	$
259	1	.....	.....	260	260	.....	260	45000	5000	17390	1223
111	.....	63	36	12	.....	111	111	22000	1500	13900	30
61	.....	58	3	.....	27	34	61	1200	200	350	28
62	.....	45	17	.....	.....	62	62	8500	1600	1628	28
114	.....	106	8	.....	114	.....	114	8200	30	597	28
607	1	272	64	272	401	207	608	84900	8330	33865	1337
96	.....	67	29	.....	.....	96	96	16000	2168	2180	38
153	.....	113	40	.....	80	73	153	800	35	378	30
186	.....	156	30	.....	96	90	186	4000	125	425	28
97	.....	87	10	.....	48	49	97	1809	50	360	20
115	.....	99	16	.....	59	56	115	2000	100	450	28
200	1	66	60	75	201	.....	201	25000	5800	9577	800
106	.....	77	29	.....	.....	106	106	17000	3070	1820	66
120	.....	51	44	25	.....	120	120	8540	656	3115	38
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	95
1073	1	716	258	100	484	590	1074	75140	12004	18305	1143
96	.....	90	6	.....	58	38	96	300	20	224	.....
67	.....	42	25	.....	.....	67	67	5730	950	2519	95
34	.....	27	7	.....	34	.....	34	400	125	325	24
197	.....	159	38	.....	92	105	197	6430	1095	3068	119
91	.....	35	33	23	91	.....	91	10000	1600	1002	76
55	.....	30	25	.....	.....	55	55	8000	700	915	43
35	.....	26	9	.....	.....	35	35	8000	850	714	28
55	.....	43	12	.....	.....	55	55	10600	590	1576	28
80	.....	57	23	.....	.....	80	80	6000	1300	2530	28
68	.....	47	21	.....	.....	68	68	6800	750	1669	38
160	.....	80	66	14	160	.....	160	12000	1000	1052	72
125	.....	83	42	.....	.....	125	125	1000	50	315	28
669	.....	401	231	37	251	418	669	62400	6840	9773	341

ÉDUCATION SUPÉRIEURE CATHOLIQUE, 1888-89.

UNIVERSITÉ LAVAL.

SECTIONS.	Facultés.	Nombre d'années du cours d'études.	Nombre de professeurs.	Nombre d'élèves.
QUÉBEC	Théologie	4	9	66
"	Droit	3	11	46
"	Médecine	4	15	91
"	Départ. vétérinaire	3	6	8
"	Arts	3	22	76
MONTRÉAL	Théologie	4	8	163
"	Droit	3	10	83
"	Médecine	4	16	58
"	École vétérinaire	3	10	34
"	Arts	3	19	20
			126	645

GRADUÉS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL.

—	Bacheliers.							Licenciés.						Docteurs.						
	Es-Sciences.	Es-Lettres.	Es-Arts.	En Médecine.	En Droit.	En Théologie.	En Droit canon.	En Philosophie.	Es-Sciences.	Es-Arts.	En Médecine.	En Droit.	En Théologie.	En Philosophie.	Es-Sciences.	Es-Lettres.	En Médecine.	En Droit.	En Droit canon.	En Théologie.
1852 à 1888..	143	104	303	301	300	106	20	1	1	60	168	82	29	3	2	22	176	44	8	5
En 1889.....	11	5	19	17	6	2	...	..	..	1	6	1	3	...	...	1	12	4	..	
Total.....	154	109	322	318	306	108	20	1	1	61	174	83	32	3	2	23	188	48	8	5

ECOLES NORMALES, 1888-89.

Ecoles normales.	Subvention du gouvernement.	Professeurs.	Élèves.	Nombre de brevets accordés en 1888-89.			
				Académies.	Ecole modèle.	Ecole élémentaire.	Total.
Laval (Québec).....	$14,400	18	139	7	44	58	109
Jacques-Cartier Montréal.....	13,733	8	52	3	8	11	22
	$28,133	26	191	10	52	69	131

ÉDUCATION
Institutions protes-

UNIVERSITÉS, COLLÈGES AFFILIÉS

Universites, Collèges affiliés et Ecole normale.	Subvention du gouvernement.	Revenus annuels.	Dépenses annuelles.	Montant total des fonds accordés.	Valeur des édifices et des propriétés foncières.	Nombre de volumes de la bibliothèque.	Nombre de diplômes accordés.
	$	$	$	$			
Université McGill	4150	85237	90044	842418	400960	38985	77
Université (Bishop's College)	2250	10509	10358	95474	70900	8000	14
Collège Morrin	1750	4000	4300	2500	30000	15000	.....
Collège St-François	1000	1200	1200	1000	12500	450	.....
Collège presbytérien	.....	14123	13896	160000	158000	9450	6
" Wesleyan Theological College "	.....	5500	5500	52000	45000	3000	.....
" Congregational College "	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
" Montreal diocesan Theolog. College"	.....	.....	.....	.....	50000	2000	1
Totaux	9150	120569	125298	1153392	767360	76885	98
Ecole normale McGill	13866	13866	13866	.....	50000	2100	69

SUPÉRIEURE.
tantes subventionnées.

ET ÉCOLE NORMALE.

Facultés.	Nombre d'années dont se compose le cours d'études	Nombre de semaines durant l'année scolaire.	Nombre de professeurs et de conférenciers.	Nombre d'étudiants inmatriculés.	No. d'élèves (garçons.)	No. d'élèves (filles.)	Nombre total d'élèves.	No. des élèves gradués.	No. de médailles d'or décernées.	No. de médailles d'argent décernées.	No. de médailles de bronze décernées.	No. de prix accordés.	No. des boursiers.	Montant total annuel des bourses	Nombre d'élèves admis gratuitement.
Arts.....	4	30	14	185	205	106	311	17	4	....	....	56	18	1538	135
Médecine.....	4	26	23	197	233	....	233	38	2	....	....	6	....	.....	....
Droit..	3	28	7	14	27	....	27	3	1	....	....	5	....	.....	....
Sciences....	4	30	13	72	67	....	67	10	1	1	....	34	2	145	....
Total....	....	....	57	468	532	106	63	68	8	1	....	101	20	1683	135
Arts.....	3	40	9	10	30	....	30	5	....	1	1	10	18	2000	....
Médecine.....	4	20	17	15	25	....	25	5	1	....	....	....	....	60	....
Droit....	3	27	12	....	...	....	.....	....	....	....	....	....	....	.....	....
Théologie.....	2	40	3	2	4	....	4	....	....	....	....	....	....	.....	....
Total....	....	....	41	27	59	....	59	10	1	1	1	10	18	2060	....
Arts.....	4	28	5	2	25	5	30	5	....	....	....	....	9	259	11
Théologie.... ...	3	22	4	2	8	....	8	....	....	....	....	....	....	.....	....
Total....	....	....	9	4	33	5	38	5	....	....	....	....	9	259	11
Arts.....	2	40	4	6	9	2	11	....	....	....	....	....	....	.....	2
Sciences....	1	40	....	2	....	....	.....	....	....	....	...	....	....	.....	....
Total....	....	....	4	8	9	2	11	....	....	....	....	....	....	.....	2
Théologie.....	3	26	9	....	80	....	80	15	1	....	....	10	18	855	80
Théologie	3	32	5	6	33	....	33	2	1	....	....	9	....	.....	7
Théologie...	3	28	6	....	....	....	.....	....	....	....	....	....	....	.....	....
Théologie....	2	32	7	13	27	....	27	3	....	....	1	....	....	.....	27
.....	....	....	138	526	773	113	886	103	11	2	2	130	65	4857	262
.....	3	36	8	112	5	91	96	69	....	2	1	1	78	800	211

"HIGH SCHOOLS" ET ÉCOLES SPÉCIALES.

NOMS DES LOCALITÉS.	Recettes.						Dépenses.		
	Des commissaires ou syndics.	Du fonds de l'éducation supérieure pour 1888-89.	Du fonds de l'éducation supérieure pour 1887-88.	Rétributions scolaires.	Provenant d'autres sources.	Revenu annuel.	Traitement des professeurs.	Dépenses diverses.	Total.
	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Montréal	2144	1185	1185	16216	.....	19545	17772	1773	19545
Québec	957	1285	1285	2164	.....	4406	3150	1256	4406
Ecole du collège Bishop	.....	.....	.....	23445	500	23945	5890	17565	23455
Collège St-François	150	.....	.....	781	1182	2113	950	1263	2213
"High School" des filles de Montréal	.....	200	200	9735	.....	9935	7804	990	8794
"High School" des filles de Québ.	1292	200	200	1659	.....	3151	2540	611	3151
Compton L. college school	.....	200	200	4792	215	5207	1160	4347	5507
Stanstead W. L. college school	.....	400	400	3970	4430	8800	4495	4114	8609
Total pour les "High schools" et les écoles spéciales	4543	3470	3470	62762	77102	77102	43761	31919	75780

ACADÉMIES.

Coaticook	1682	575	400	971	.....	3228	2475	753	3228
Côte St-Antoine	500	300	225	1232	2608	4640	3100	1823	4923
Cowansville	1003	150	350	379	45	1578	1159	475	1634
Clarenceville	295	200	225	270	71	836	730	106	836
Dunham	371	250	225	538	685	1844	1141	604	1745
Granby	660	250	200	316	1439	2665	1125	1540	2665
Huntingdon	78	575	475	785	.....	1438	1300	138	1438
Inverness	189	300	300	339	.....	828	776	105	881
Knowlton	.....	100	200	554	350	1004	925	92	1017
Lachute	815	425	400	590	271	2101	1435	658	2093
Lacolle	540	150	100	238	.....	928	725	167	928
Sherbrooke	1844	375	325	516	.....	2735	2300	405	2735
St-Jean	1581	200	200	517	320	2618	1538	1080	2618
Shawville	452	250	200	150	18	870	697	292	989
Trois-Rivières	570	275	175	328	198	1321	950	371	1321
Waterloo	1555	575	325	696	677	3503	2040	1463	3503
Total pour les académies	12135	4900	4325	8419	6682	32137	22416	10102	32554
Total pour les "High schools," les écoles spéciales et les académies	16678	8370	7795	71181	83784	109239	66177	42021	108334

SUPÉRIEURE.

subventionnées.—(*Suite.*)

"HIGH SCHOOLS" ET ÉCOLES SPÉCIALES.

Professeurs.				Elèves.								Assistance.	
	Principaux.												
Nombre de professeurs.	Traitements.	Classe des brevets.	Qui a délivré les brevets.	Cours élémentaire.	Cours modèle.	Cours académique.	Protestants.	Catholiques romains.	Agés de moins de seize ans.	Agés de plus de seize ans.	Nombre total des élèves.	Nombre de jours pendant lesquels l'école a été en opération.	Moyenne du nombre de jours pendant lesquels chaque élève a fréquenté le cours académiq.
20	2200	A.....	McGill...	155	216	176	538	9	478	69	547	195	468
5	1000	A	McGill ..	47	35	44	123	3	106	20	125	189	90
10	900	.....	.....	.....	....	.....	100	4	74	30	104	270	95
4	1000	M. A....	Vict	.....	36	61	90	7	32	65	97	200	68
17	1000	A	McGill...	122	99	119	338	2	301	39	340	194	276
7	700	M. A....	McGill ..	70	58	24	151	1	135	17	152	188	114
4	300	A	McGill ..	4	9	20	33	....	15	18	33	168	27
7	1100	M. A...	Vict.....	12	34	61	98	9	.....	....	107	197	90
74	8200	.....	.....	410	487	505	1471	35	1141	258	1506	2813	153

ACADÉMIES.

5	1300	A.....	Mont....	158	39	43	.....	....	212	28	240	200	166
6	1200	A.....	Qué.....	152	21	36	209	....	203	6	209	192	163
3	750	A.....	McG	73	34	40	134	13	122	25	147	194	70
2	600	A.....	Sherb....	29	16	28	65	8	40	33	73	200	42
2	600	A	Sherb....	13	32	38	75	8	60	23	83	194	52
3	700	A	McG	77	55	50	163	19	136	46	182	202	87
2	1160	A	McG	19	....	57	72	4	12	64	76	200	47
2	650	A	McG	24	....	59	82	1	53	30	83	200	46
2	725	A	Mont....	39	17	45	98	2	31	69	100	200	32
4	800	A	McG	138	76	62	250	25	228	47	275	202	44
2	500	A	.....	45	20	24	74	15	78	11	89	202	62
7	1000	A	McG	94	16	62	172	....	163	9	172	192	114
5	800	A	McG	64	30	25	101	18	105	14	119	196	39
3	450	A	Sherb....	63	24	34	121	....	96	25	121	210	78
2	700	A	McG	37	11	9	51	6	53	4	57	202	42
6	800	A	McG	146	63	66	269	6	227	48	275	200	157
56	12735	.....	.....	1171	454	678	1936	125	1819	482	2301	3186	87
130	20935	.....	.....	1581	941	1183	3407	160	2960	740	3807	5999	.....

ÉDUCATION

Institutions protestantes.

" HIGH SCHOOLS " ET ÉCOLES SPÉCIALES.

NOM DES LOCALITÉS.	Elèves des cours académique et modèle					
	Dictée.	Grammaire anglaise et analyse logique.	Composition anglaise.	Littérature anglaise.	Géographie.	Histoire sainte.
Montréal	176	176	176	176	176	176
Québec	79	79	97	44	79	49
" Bishop's college school"	104	104	104	50	104	100
Collège St-François	97	97	97	27	97	70
" High school " des filles de Montréal	119	119	119	119	105	50
" High school " des filles de Québec	82	82	82	42	82	33
Compton L. College school	28	28	28	20	28	28
Stanstead W. L. College school	65	91	73	42	71	34
Total pour les " High schools " et les écoles spéciales.	750	776	758	590	742	540

ACADÉMIES.

Coaticook	82	82	82	43	82	82
Côte St-Antoine	57	57	57	57	57	57
Cowansville	74	69	67	65	69	61
Clarenceville	44	42	44	38	42	34
Dunham	51	51	48	38	38	38
Granby	105	99	99	97	101	86
Huntingdon	132	132	132	57	132	132
Inverness	59	59	59	59	59	59
Knowlton	55	51	50	5	57	35
Lachute	142	142	94	94	142	131
Lacolle	44	44	31	23	43	39
Sherbrooke	78	78	78	78	78	78
St-Jean	55	55	55	25	55	50
Shawville	52	58	58	48	58	58
Trois-Rivières	18	18	18	18	18	18
Water'oo	129	129	129	129	129	129
Total pour les académies	1177	1166	1101	874	1160	1087
Total pour les " High schools " les écoles spéciales et les académies	1927	1942	1859	1464	1902	1627

SUPÉRIEURE.

subventionnées.—(*Suite.*)

" HIGH SCHOOLS " ET ÉCOLES SPÉCIALES.

étudiant les principales matières de l'enseignement.

Histoire ancienne	Histoire du Canada.	Histoire d'Angleterre.	Arithmétique.	Algèbre.	Géométrie.	Trigonométrie.	Dessin.	Tenue des livres.	Français.	Allemand.	Latin.	Grec.	Sciences naturelles.
62	114	114	176	176	86	24	137	152	176	60	116	88	47
44	79	79	79	44	79	.....	79	44	79	.....	75	62	.....
40	60	104	104	86	86	6	100	40	104	10	100	36	104
10	90	84	97	40	38	1	75	30	87	1	41	10	10
.....	14	72	119	104	20	.....	48	69	119	45	73	.....	39
9	82	64	82	42	24	2	82	82	82	.....	42	9	24
5	28	28	28	25	20	.....	4	.....	28	.....	28	.....	9
0	51	50	97	43	19	3	78	45	66	.....	28	1	9
170	518	595	782	563	372	36	603	462	741	116	503	206	242

ACADÉMIES.

25	82	82	82	68	43	.....	82	68	82	.....	68	3	12
4	57	57	57	45	20	.....	57	34	57	.....	24	4	0
13	68	48	74	36	28	.....	68	60	43	.....	25	5	6
6	38	39	44	32	20	3	31	32	29	.....	14	3	6
30	38	38	51	38	20	1	38	38	20	.....	10	3	20
5	88	64	105	49	30	.....	80	87	84	.....	32	4	1
26	132	132	132	93	61	4	132	122	132	.....	45	18	8
16	59	59	59	30	25	3	59	59	40	.....	14	5	4
12	53	51	61	40	34	.....	57	51	45	.....	26	2	10
30	142	94	142	77	62	.....	132	142	78	.....	62	27	0
3	40	24	44	15	16	.....	44	21	30	.....	15	0	0
24	78	78	78	78	48	1	78	70	78	.....	64	0	15
8	55	42	55	40	23	1	55	55	55	.....	30	4	8
10	40	28	40	25	11	1	45	23	31	.....	10	5	0
18	18	18	18	7	7	.....	18	18	18	.....	7	0	18
30	129	129	129	129	66	2	129	129	129	.....	65	30	15
260	1117	983	1171	802	514	16	1105	1009	951	.....	511	113	123
430	1635	1578	1953	1365	886	52	1708	1471	1692	116	1014	319	365

ÉCOLES MODÈLES.

Noms des localités.	Recettes.					
	Des commissaires ou syndics.	Du fonds de l'éducation supérieure pour 1887-88.	Du fonds de l'éducation supérieure pour 1888-89.	Rétributions scolaires.	Provenant d'autres sources.	Revenus annuels.
Aylmer	.....	150	175	409	925	1484
Berthier	127	75	75	1523	0	1725
Bryson	379	50	50	26	69	524
Bury	0	.....	50	.....	.....	.....
Clarendon	132	.....	125	139	262	533
Como	222	50	50	68	50	390
Cookshire	300	125	125	317	32	774
Dudswell	178	50	75	.....	50	278
Danville	1115	0	50	644	50	1809
Fréligsburg	324	50	75	242	100	716
Farnham	284	50	100	377	0	711
Gould	180	50	50	10	0	240
Gaspé Basin	323	100	100	29	0	452
Hemmingford	416	125	100	0	90	631
Hull	1104	50	75	190	1747	3091
Hatly	304	.....	50	223	803	1380
Leeds	200	50	50	150	0	400
Lachine	1250	50	100	222	254	1776
Mystic	215	50	50	190	0	455
Mansonville	578	125	50	176	1077	1956
Montréal, McGill	0	0	0	0	0	0
Magog	650	.....	75	280	50	980
Ormstown	400	125	125	115	0	640
Portage-du-Rat	826	150	50	85	56	1117
Paspédiac	.....	100	100	.....	40	140
Rawdon	130	50	50	10	30	220
Richmond	0	75	100	273	0	348
St-Lambert	558	.....	50	314	91	963
Sorel	413	50	75	170	0	633
Stanbridge	475	50	100	215	0	741
Sutton	671	200	125	407	128	1406
Ulverton	180	50	75	90	0	320
Warden	199	50	50	94	0	343
Waterville	401	125	150	142	15	683
	12534	2225	2700	7130	5919	27808

SUPÉRIEURE.

subventionnées.—(*Suite*)

ÉCOLES MODÈLES.

Dépenses.			Professeurs.				Elèves.						Assistance.	
				Principaux.										
Traitements des professeurs.	Dépenses diverses.	Total.	Nombre de professeurs.	Traitements.	Brevets.	Ecole normale ou bureaux d'examinateurs qui ont délivré les brevets.	Cours élémentaire.	Cours modèle.	Protestants.	Catholiques romains.	Agés de moins de seize ans.	Agés de plus de seize ans	Nombre de jours pendant lesquels l'école a été en opération.	Moyenne de jours pendant lesquels les élèves ont fréquenté le cours modèle.
150	305	1484	3	650	A.	.....	82	48	110	20	114	16	199	80
150	575	1725	4	500	M.	Qué.		27	27	0	23	4	177	24
469	55	524	2	400	A.	Mont.	39	32	67	4	62	9	217	47
...	.....	.....	2	270	M.	McG.	41	44	84	1	80	5	180	65
504	29	533	2	.....	M.	Mont.	40	30	70	0	64	6	200	41
257	129	386	2	195	M.	McG.	36	27	52	11	57	6	186	31
540	220	760	2	315	M.	McG.	89	50	139	0	100	39	180	30
225	97	322	2	225	M.	McG.	36	13	49	0	42	7	180	31
175	352	1527	3	650	M.	McG.	50	85	128	7	105	30	200	80
540	26	716	2	400	A.	McG.	31	31	58	4	51	11	199	36
512	199	711	2	512	M.	.....	62	58	111	9	103	17	199	65
206	27	233	1	206	A.	McG.	16	15	29	2	23	8	178	19
485	131	616	2	360	M.	.....	27	46	66	7	63	10	182	24
986	2855	3841	3	500	A.	Mont.	149	39	188	0	150	38	195	.....
280	163	452	1	300	M.	McG.	28	3	31	0	29	2	200	17
475	847	1322	2	315	A.	McG.	36	51	82	5	57	30	190	50
340	150	490	2	300	A.	Mont.	53	18	65	6	55	2	208	45
000	776	1776	2	700	M.	McG.	97	28	121	4	121	16	208	83
455	18	473	2	.....	A.	McG.	31	38	69	0	39	4	190	50
675	1081	1956	2	675	A.	McG.	46	45	79	12	74	30	188	.....
0	0	0	8	750	M.	McG.	114	255	361	8	349	17	197	244
00	80	981	3	450	A.	McG.	89	49	132	6	127	20	193	78
00	240	640	3	400	A.	Sherb.	93	45	138	0	120	11	197	92
00	570	1170	2	450	M.	McG.	72	30	98	4	101	18	219	67
40	0	140	2	250	M.	McG.	60	24	80	4	77	1	204	68
30	16	146	1	210	M.	McG.	34	12	42	4	42	7	198	25
00	83	483	1	400	M	McG.	0	50	50	0	28	4	195	.....
60	522	1182	2	400	A.	Sherb.	75	24	96	3	98	22	.....	60
00	182	582	2	350	M	McG.	27	18	41	4	45	1	200	31
80	60	740	2	500	A.	McG.	50	41	91	0	80	11	200	.....
49	557	1406	3	600	M.	McG.	20	59	79	0	39	40	182	39
00	56	356	1	300	.....	.....	27	25	47	5	41	11	198	39
83	60	343	2	.....	M.	McG.	23	42	52	13	43	22	184	.....
58	157	625	2	288	A.	.....	60	44	100	4	70	34	184	.....
03	10718	28611	77	12821	.....	.....	1733	1446	3032	147	2672	507	6270	56

ÉDUCATIO

Institutions protestant

ÉCOLES MODÈLES.

NOMS DES LOCALITÉS.	Elèves des écoles modèles étudi			
	La dictée.	La grammaire anglaise.	L'analyse logique.	La composition anglaise.
Aylmer	48	48	48	48
Berthier	27	27	18	18
Bryson	32	29	29	26
Bury	44	44	37	44
Clarendon	30	30	30	30
Como	27	27	13	27
Cookshire	50	50	50	50
Dudswell	16	66	13	16
Danville	85	83	83	85
Frelighsburg	31	31	31	.....
Farnham	58	58	58	58
Gould	15	15	15	15
Gaspé (Basin)	3	3	2	3
Hemmingford	46	46	28	46
Hull	39	39	25	39
Hatley	51	51	51	51
Leeds	36	19	19	36
Lachine	28	28	28	28
Mystic	38	38	38	38
Mansonville	45	45	45	45
Montréal, McGill	165	165	165	165
Magog	49	49	49	49
Ormstown	45	45	45	45
Portage-du-Fort	30	28	20	30
Paspébiac	24	24	24	24
Rawdon	12	12	12	12
Richmond	50	50	50	50
St-Lambert	24	21	21	24
Sorel	18	18	18	18
Stanbridge	40	41	39	40
Sutton	50	50	30	50
Ulverton	25	25	25	25
Warden	32	26	26	22
Waterville	44	44	44	44
	1347	1325	1229	1301

UPÉRIEURE.

abventionnées.—(*Suite.*)

ÉCOLES MODÈLES.

principales matières du cours d'études.

	L'histoire du Canada.	L'histoire d'Angleterre.	L'arithmétique.	L'algèbre.	La géométrie.	Le dessin.	La tenue des livres.	Le français.	Le latin.
2	48	48	48	48	24	48	48	43	31
7	27	27	27	18	10	18	10	27	18
6	26	26	26	8	8	26	5	26	8
7	38	37	44	8	2	38	44	37	.....
0	28	27	30	27	27	30	30	27	9
7	27	27	27	12	12	27	27	27	.....
5	48	40	50	30	25	42	47	40	1
3	16	16	16	8	8	16	16	16	3
0	85	58	85	56	38	83	64	85	22
1	31	13	31	27	13	32	31	31	.....
8	58	36	58	36	14	58	58	40	5
5	15	13	15	15	5	15	15	15	4
3	3	3	3	3	2	3	3	2	.....
3	43	43	46	16	16	43	43	24	6
9	37	30	39	30	20	39	28	32	18
1	40	29	51	27	15	51	30	51	5
2	16	10	23	7	6	9	15	16	2
8	28	28	28	11	5	28	28	28	8
8	32	26	38	21	7	38	33	19	4
5	33	45	145	32	14	45	17	42	13
2	76	84	65	40	24	165	40	165	38
8	49	38	49	27	10	49	49	33	.....
5	45	43	45	31	26	45	45	45	25
0	30	30	30	20	....13..	30	25	20	13
4	24	24	24	4	..	24	12	24	1
2	12	12	12	8	3	12	12	11	.....
0	50	30	50	50	30	50	....50..	50	.....
2	10	9	24	8	1	24	..	16	2
3	18	16	18	10	3	18	18	18	2
0	38	23	41	15	13	36	15	35	3
0	30	40	50	25	20	45	20	25	20
5	25	25	25	17	11	25	25	25	.....
4	24	12	32	15	6	23	18	20	.....
4	44	36	44	28	20	44	44	44	10
3	1154	1004	1339	738	251	1278	965	1167	271

APPENDICE No VII.

TISTIQUE GENERALE FOURNIE PAR LES INSPECTEURS D'ECOLES.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES ÉCOLES SOUS

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS.	Nombre d'écoles.				Écoles sous contrôle des commissair					
	Ecoles de garçons.	Ecoles de filles.	Ecoles mixtes, (garçons et filles.)	Nombre total d'écoles.	Nombre d'écoles.	Elèves catholiques. Garçons.	Elèves catholiques. Filles.	Elèves protestants. Garçons.	Elèves protestants. Filles.	Total des élèves.
Beaulieu, Théophile	3	6	206	215	214	3413	3509	.....	.....	6922
Bégin, Désiré	....	1	132	133	131	2160	2164	.....	.....	4324
Béland, P. F.	1	1	121	123	123	2030	1963	.....	.....	3993
Belcourt, J. E.	5	8	193	206	206	3518	3813	.....	.....	7331
Bouchard, Célestin	3	6	172	181	181	2901	3026	.....	.....	5927
Brault, Calixte	....	....	86	86	84	1748	1529	7	6	3290
Delâge, J. B.	8	9	172	189	183	3863	3661	.....	.....	7524
Demers, J. B.	2	7	126	135	121	2182	2384	15	15	4596
Dupui-, J. C.	7	10	96	113	106	2020	2402	7	10	4439
Fontaine, A.	9	11	108	128	125	2971	3000	....	1	5972
Fothergill, Rév. M. M.	....	....	71	71	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Gay, Aug	6	4	150	160	157	2957	2854	46	50	5907
Grondin, L.	1	9	124	134	128	3066	3673	.....	.....	6739
Hubbard, H.	....	....	152	152	10	35	27	67	50	179
Lefebvre David	....	1	143	144	144	2957	2993	8	3	5961
Lévesque, L. N.	5	5	168	178	178	2924	3018	19	20	5981
Lippens, B.	4	8	106	118	116	2763	2869	.....	.....	5632
Lucier, L.	....	....	50	50	50	1029	929	16	16	1990
Lyster, Rév. W. G.	....	....	41	41	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Magrath, Bolton	....	....	99	99	10	35	35	100	92	262
McGown, J. G. W.	4	5	44	53	53	1632	2741	5	14	4392
McGregor, James	1	....	184	185	8	100	85	4	2	190
Nantel, J. P.	3	5	152	160	148	2920	3043	.....	.....	5963
O'Brien, F. H.	....	....	22	22	22	502	630	.....	.....	1132
Paquet, Daniel	....	....	11	11	9	277	173	4	.....	454
Prémont, Joseph	37	43	52	132	132	3661	3480	7	8	7156
Roy, P. A.	....	1	72	73	73	1632	1701	5	14	3352
Ruel, P. J.	8	6	162	176	159	3119	2936	15	27	6147
Savard, Joseph Ed	1	1	105	107	107	1921	1968	.....	.....	3869
Stenson, M. T.	12	9	218	239	221	3451	3238	7	8	6704
Tanguay, Amédée	1	3	176	180	180	2728	2865	3	2	5598
Taylor, Rév. E. M.	....	....	146	146	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Tétreault, Ambroise	1	5	101	107	107	2025	2404	.....	.....	4429
Thompson, Wm	....	....	180	180	2	2	5	14	14	35
Tremblay, T. (Gaspé)	....	....	59	59	59	1058	1108	11	12	2189
Tremblay, T. (Charlevoix)	....	3	64	67	67	1107	1273	.....	.....	2380
Vien, G. S.	4	3	158	165	165	2760	2816	.....	.....	5576
Totaux	126	170	4422	4718	3779	71467	74344	360	364	146535

ONTROLE DES CORPORATIONS SCOLAIRES.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

les syndics catholiques.					Ecoles sous contrôle des commissaires et des syndics protestants.											
Laïcs.	Institutrices catholiques. Religieuses	Institutrices catholiques. Laïques	Institutrices protestantes.	Nombre total d'instituteurs et d'institutrices.	Nombre d'écoles.	Elèves protestants. Garçons.	Elèves protestants. Filles.	Elèves catholiques Garçons.	Elèves catholiques Filles.	Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.	Instituteurs protestants.	Institutrices protestantes.	Instituteurs catholiques.	Institutrices catholiques.	Total des instituteurs et des institutrices.
1	7	209	....	217	1	11	14	3	.....	28	22	1	....	....	....	1
..	8	129	....	137	2	26	31	.....	.....	57	41	....	2	....	....	2
..	3	120	....	123	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....
1	12	208	....	222	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....
..	9	175	....	184	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....
8	....	76	....	84	2	18	16	.....	.....	34	23	....	2	....	....	2
9	13	185	....	214	6	54	49	.....	.....	103	89	....	6	....	....	6
7	11	107	....	127	14	78	76	8	6	168	131	....	10	....	....	10
1	13	98	....	114	7	82	105	.....	.....	187	108	....	7	....	....	7
3	15	108	....	132	3	25	27	6	1	59	42	....	3	....	....	3
..	....	....	....	.....	71	788	770	76	70	1704	1196	6	61	....	5	72
16	3	138	....	157	3	15	16	34	25	90	50	....	....	....	3	3
2	13	119	....	134	6	52	57	3	.....	112	74	....	6	....	....	6
..	....	2	8	10	142	1475	1484	217	175	3351	2367	3	133	3	18	157
1	1	150	....	152	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....
1	9	166	1	179	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....
4	21	105	....	141	2	23	26	.....	.....	49	39	1	1	....	....	2
1	2	49	....	52	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	.....	41	516	498	13	6	1033	720	1	41	....	....	42
..	....	3	7	10	89	1363	1263	183	159	2968	2020	7	73	....	11	91
7	20	58	....	94	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....
..	....	8	....	8	177	4490	4330	347	274	9491	6691	17	336	....	3	256
3	9	154	....	169	12	151	140	.....	.....	291	230	....	11	....	1	12
..	....	22	....	22	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....
2	....	7	....	9	2	51	40	.....	.....	91	47	....	2	....	....	2
10	44	58	....	133	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....
1	2	74	...	77	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....
3	19	156	....	182	17	5	5	225	200	435	312	....	....	....	17	17
..	1	106	....	107	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....
..	9	202	....	221	18	17	15	206	199	437	306	....	....	1	17	18
..	6	182	....	188	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....
.	....	....	....	.....	146	1876	1776	379	284	4305	2879	4	132	....	10	146
3	4	102	....	109	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....
.	....	....	2	2	178	1798	1668	106	92	3664	2691	5	168	....	8	181
.	...	59	....	59	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....
.	2	68	....	70	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....
.	7	164	...	175	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....
4	263	3567	18	4014	939	12914	12146	1806	1491	28657	20078	45	894	4	93	1036

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES ÉCOLES SOUS

Ecoles modèles sous controle des

Circonscription des inspecteurs.	Ecoles de garçons.					Ecoles de filles.				
	Nombre d'écoles.	Elèves catholiques.	Elèves protestants.	Elèves dans le cours élémentaire.	Elèves dans le cours modèle.	Nombre d'écoles.	Elèves catholiques.	Elèves protestants.	Elèves dans le cours élémentaire.	Elèves dans le cours modèle.
Beaulieu, Théophile	8	656	....	536	120	3	185	....	152	3
Bégin, Désiré	1	57	....	47	10	....	.....	....	.....	...
Béland, P. F.	3	124	....	76	48	1	45	....	20	2
Belcourt, J. E	2	322	....	296	26	1	123	....	111	1
Bouchard, Célestin	5	232	....	188	44	3	97	....	71	2
Brault, Calixte	7	699	3	582	120	1	100	....	84	1
Delâge, J. B.	....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	.....	...
Demers, J. B.	4	606	....	517	92	....	.....	....	.....	...
Dupuis, J. C	5	488	....	338	150	3	396	....	320	7
Fontaine, A	3	377	....	254	23	....	.....	....	.....	...
Fothergill, Rév. M. M.	....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	.....	...
Gay, Aug	3	847	....	794	53	2	818	....	792	2
Grondin, L	7	787	....	645	142	1	81	....	71	1
Hubbart, H	....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	.....	...
Lefebvre, D.	5	306	....	264	42	1	28	....	20	
Lévesque, L. N.	3	252	3	222	33	....	.....	....	.....	...
Lippens, B	4	390	....	340	50	2	202	....	185	1
Lucier, L.	....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	.....	...
Lyster, Rév. W. G	....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	.....	...
Magrath, Bolton	....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	.....	...
McGown, J. G. W	17	5647	39	5249	437	12	3035	18	2812	24
McGregor, James	....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	.....	...
Nantel, J. P	3	365	....	315	50	1	130	....	108	2
O'Brien, F. H	....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	.....	...
Paquet, Daniel	....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	.....	...
Prémont, Joseph	10	630	....	148	482	6	284	....	123	16
Roy, P. A	5	292	....	241	51	4	354	....	290	6
Ruel, P. J	2	56	....	21	35	....	.....	....	.....	...
Savard, J. E	1	55	....	45	10	....	.....	....	.....	...
Stenson, M. T	....	.....	....	.....	.....	....	.....	...	.....	...
Tanguay, Amédée	1	81	....	79	2	....	.....	....	.....	...
Taylor, Rév. E. M.	....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	.....	...
Tétreault, Amb	3	357	....	245	112	1	70	....	50	2
Thompson, Wm	....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	.....	...
Tremblay, T. (Gaspé)	....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	.....	...
Tremblay, T. (Charlevoix)	2	186	....	126	60	....	.....	....	.....	..
Vien, G. S	4	384	1	321	64	1	34	....	27	
	108	14096	49	11889	2256	43	5982	18	5237	76

CONTROLE DES CORPORATIONS SCOLAIRES.—(*Suite.*)

COMMISSAIRES ET DES SYNDICS CATHOLIQUES.

Nombre d'écoles.	Écoles mixtes, (garçons et filles.) Elèves catholiques. Garçons.	Elèves catholiques. Filles.	Elèves protestants. Garçons.	Elèves protestants. Filles.	Elèves dans le cours élémentaire. Garçons.	Elèves dans le cours élémentaire. Filles.	Elèves dans le cours modèle. Garçons.	Elèves dans le cours modèle. Filles.	Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.	Instituteurs et institutrices. Catholiques. Instituteurs. Religieux.	Instituteurs. Laïcs.	Institutrices. Religieuses.	Institutrices. Laïques.	Nombre total des instituteurs et des institutrices.
6	194	212	....	....	165	171	29	41	1247	983	7	2	4	17	30
13	544	449	....	....	464	372	80	77	1050	856	.....	....	5	23	28
10	120	164	....	....	75	74	45	90	453	386	.....	1	1	12	14
5	222	268	....	....	217	249	5	19	935	727	7	....	2	13	22
5	167	165	....	....	146	140	21	25	661	566	.....	4	2	12	18
5	231	169	4	5	196	143	39	31	1211	986	8	11	....	4	23
5	251	195	....	...	232	162	19	33	446	375	.....	4	....	6	10
7	262	222	1	....	207	171	58	49	1094	816	9	8	....	10	27
1	42	31	....	....	25	36	4	8	957	737	6	2	6	6	20
..	.....	.....	....	....	.....	.....	.....	.....	277	198	.....	2	....	2	4
..	.....	.....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....
6	383	413	....	....	369	385	14	28	2461	1753	11	4	21	5	41
6	332	326	....	....	290	276	42	50	1526	1101	18	6	....	10	34
..	.....	.....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....
7	270	294	....	....	254	265	16	29	898	682	3	2	1	14	20
5	108	140	....	....	106	114	2	26	503	413	3	1	2	5	11
5	296	243	....	....	297	216	17	27	1131	924	6	5	15	6	32
4	153	140	....	....	121	106	32	34	293	227	.....	2	....	4	6
..	.....	.....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....
..	.....	.....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....
5	163	245	....	....	160	207	3	38	9147	8037	70	49	75	19	213
..	.....	.....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....
3	122	122	....	....	112	99	10	23	739	635	6	1	3	7	17
1	37	45	....	....	30	25	12	15	82	74	.....	....	2	....	2
..	.....	.....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....
5	123	111	....	....	112	88	11	23	1148	945	11	3	7	7	28
10	443	413	....	1	410	368	33	46	1503	1191	.....	3	16	21	40
4	94	104	....	....	78	65	14	41	254	215	.....	1	3	3	7
8	259	309	....	....	217	201	42	108	623	527	.....	1	....	8	9
5	97	116	....	....	77	96	10	30	213	154	.....	....	1	4	5
4	132	166	....	....	113	108	19	58	379	307	.....	....	5	5	10
..	.....	.....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....
4	193	131	....	....	179	105	14	26	751	589	4	4	2	9	19
..	.....	.....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....
2	49	49	....	....	49	33	.....	16	98	78	.....	....	....	2	2
3	76	71	....	....	69	52	7	19	333	279	.....	2	....	6	8
7	239	287	....	....	182	205	57	82	945	816	5	2	4	12	23
151	5602	5600	5	6	4934	4532	655	1092	31358	25577	174	120	177	252	723

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES ÉCOLES SOUS

ÉCOLES MODÈLES SOUS CONTROLE DES

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS.	Ecoles de garçons.				
	Nombre d'écoles.	Elèves protestants	Elèves catholiques.	Elèves dans le cours élémentaire.	Elèves dans le cours modèle.
Beaulieu, T.	.....	.....	.....	.....	.....
Bégin, D.	.....	.....	.....	.....	.....
Béland, P. F.	.....	.....	.....	.....	.....
Belcourt, J. E.	.....	.....	.....	.....	.....
Bouchard, C.	.....	.....	.....	.....	.....
Brault, C.	.....	.....	.....	.....	.....
Delâge, J. B.	.....	.....	.....	.....	.....
Demers, J. B.	.....	.....	.....	.....	.....
Dupuis, J. C.	.....	.....	.....	.....	.....
Fontaine, A.	1	23	2	13	12
Fothergill, Rev. M. M.	.....	.....	.....	.....	.....
Gay, A.	.....	.....	.....	.....	.....
Grondin, L.	.....	.....	.....	.....	.....
Hubbard, H.	.....	.....	.....	.....	.....
Lefebvre, O.	.....	.....	.....	.....	.....
Lévesque, L. N.	.....	.....	.....	.....	.....
Lippens, B.	.....	.....	.....	.....	.....
Lucier, L.	.....	.....	.....	.....	.....
Lyster, Rév. W. G.	.....	.....	.....	.....	.....
Magrath, B.	.....	.....	.....	.....	.....
McGown, J. G. W.	.....	.....	.....	.....	.....
McGregor, J.	.....	.....	.....	.....	.....
Nantel, J. P.	.....	.....	.....	.....	.....
O'Brien, F. H.	.....	.....	.....	.....	.....
Paquet, D.	.....	.....	.....	.....	.....
Prémont, J.	.....	.....	.....	.....	.....
Roy, P. A.	.....	.....	.....	.....	.....
Ruel, P. J.	.....	.....	.....	.....	.....
Savard, J. E.	.....	.....	.....	.....	.....
Stenson, M. T.	.....	.....	.....	.....	.....
Tanguay, A.	.....	.....	.....	.....	.....
Taylor, Rév. E. M.	.....	.....	.....	.....	.....
Tétreault, A.	.....	.....	.....	.....	.....
Thompson, W.	.....	.....	.....	.....	.....
Tremblay, T. (Gaspé)	.....	.....	.....	.....	.....
Tremblay, T. (Charlevoix)	.....	.....	.....	.....	.....
Vien, G. S.	.....	.....	.....	.....	.....
	1	23	2	13	12

ONTROLE DES CORPORATIONS SCOLAIRES.—(*Suite.*)

MMISSAIRES ET DES SYNDICS D'ÉCOLES PROTESTANTS.

Ecoles mixtes, (garçons et filles.)								Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.	Instituteurs et institutrices. Protestants.				Instituteurs laïques catholiques.	Nombre total des instituteurs et des institutrices.
Elèves protestants.		Elèves catholiques.		Elèves dans le cours élémentaire.		Elèves dans le cours modèle.				Instituteurs.		Institutrices.			
Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.			Religieux.	Laïcs.	Religieuses.	Laïques.		
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
69	50	4	...	60	40	13	10	123	73	...	1	...	1	...	2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
24	20	...	...	12	18	5	9	44	25	...	...	...	1	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	25	23	...	1	...	...	...	1
114	104	10	8	63	56	61	56	236	172	...	3	...	3	...	6
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
203	221	14	7	129	110	88	118	445	360	...	1	...	10	1	12
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
25	20	...	...	22	15	3	5	45	35	...	1	...	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
48	53	1	2	29	18	22	35	104	68	...	...	...	3	...	3
250	225	17	...	191	143	76	82	492	358	...	5	...	7	...	12
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
232	239	10	4	128	124	114	119	485	343	...	3	...	11	...	14
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
153	149	8	2	90	82	69	71	312	218	...	3	...	5	...	8
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
242	244	21	16	146	140	114	123	523	384	...	1	...	11	...	12
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
360	1325	85	39	870	746	565	628	2834	2059	...	19	...	52	1	72

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES ÉCOLES SO

ACADÉMIES SOUS CONTROLE DES COMM

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS.	Académies de garçons.				
	Nombre d'académies.	Elèves catholiques.	Elèves protestants.	Elèves dans le cours élémentaire.	Elèves dans le cours modèle.
Beaulieu, T	.....	.....	.....	.....	.....
Bégin, D	.....	.....	.....	.....	.....
Béland, P. F	1	27	.....	11	8
Belcourt, J. E	2	184	.....	149	35
Bouchard, C	2	329	.....	230	58
Brault, C	.....	.....	.....	.....	.....
Delâge, J.-B	1	587	.....	560	20
Demers, J.-B	1	274	.....	188	63
Dupui , J. C	.....	.....	.....	.....	.....
Fontaine, A	.....	.....	.....	.....	.....
Fothergill, Rév. M. M	.....	.....	.....	.....	.....
Gay, A	.....	.....	.....	.....	.....
Grondin, L	2	647	.....	438	170
Hubbard, H	.....	.....	.....	.....	.....
Lefebvre, D	.....	.....	.....	.....	.....
Lévesque, L. N	.....	.....	.....	.....	.....
Lippens, B	2	366	.....	300	46
Lucier, L	.....	.....	.....	.....	.....
Lyster, Rév. W. G	.....	.....	.....	.....	.....
Magrath, B	.....	.....	.....	.....	.....
McGown, J. G. W	4	2199	18	1833	285
McGregor, J	.....	.....	.....	.....	.....
Nantel, J. G	1	313	.....	263	44
O'Brien, F. H	.....	.....	.....	.....	.....
Paquet, D	.....	.....	.....	.....	.....
Prémont, J	.....	.....	.....	.....	.....
Roy, P. A	.....	.....	.....	.....	.....
Ruel, P. J	.....	.....	.....	.....	.....
Savard, J. E	.....	.....	.....	.....	.....
Stenson, M. T	1	141	1	117	25
Tanguay, A	1	162	.....	88	56
Taylor, Rév. E. M	.....	.....	.....	.....	.....
Tétrault, A	1	625	.....	565	40
Thompson, W	.....	.....	.....	.....	.....
Tremblay, T. (Gaspé)	.....	.....	.....	.....	.....
Tremblay, T. (Charlevoix)	1	97	.....	73	6
Vien, G. S	1	248	.....	197	37
	21	6199	19	5012	893

NTROLE DES CORPORATIONS SCOLAIRES.—(*Suite.*)

RES ET DES SYNDICS D'ÉCOLES CATHOLIQUES.

Académies de filles.							Instituteurs et institutrices.				
							Catholiques.				
							Instituteurs.		Institutrices.		
Elèves catholiques.	Elèves protestantes.	Elèves dans le cours élémentaire.	Elèves dans le cours modèle.	Elèves dans le cours académique.	Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.	Religieux.	Laïcs.	Religieuses.	Laïques.	Nombre total des instituteurs et des institutrices.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	27	23	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	184	174	8	.....	.....	.....	8
.....	.....	.....	.....	.....	329	319	10	.....	.....	.....	10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
462	.....	430	24	8	1049	915	11	.....	8	.....	19
.....	.....	.....	.....	.....	274	254	8	.....	.....	.....	8
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	647	450	9	2	.....	.....	11
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
89	.....	69	10	10	89	59	.....	.....	5	.....	5
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	366	310	10	.....	.....	.....	10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
2350	.....	2160	152	38	4567	4183	24	25	51	7	107
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	313	275	8	.....	.....	.....	8
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
124	5	.....	90	39	129	110	.....	.....	4	.....	4
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	142	106	4	.....	.....	.....	4
.....	.....	.....	.....	.....	162	140	5	1	.....	.....	6
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	625	540	12	.....	.....	.....	12
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	97	88	.....	2	.....	1	3
.....	.....	.....	.....	.....	248	226	.....	.....	2	3	5
3025	5	2659	276	95	9248	8172	109	31	70	11	221

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES ÉCOLES SOUS

ACADÉMIES ET " HIGH SCHOOLS " SOUS CONTROLE DE

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS.	Académies de garçons.						Académies de filles.				
	Nombre d'académies.	Elèves protestants.	Elèves catholiques.	Elèves dans le cours élémentaire.	Elèves dans le cours modèle.	Elèves dans le cours académique.	Nombre d'académies.	Elèves protestantes.	Elèves catholiques.	Elèves dans le cours élémentaire.	Elèves dans le cours modèle.
Beaulieu, T.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Bégin, D.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Béland, P. F.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Belcourt, J. E.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Bouchard, C.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Brault, C.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Delâge J. B.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Demers, J. B.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Dupuis, J. C.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Fontaine, A.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Fothergill, Rév. M. M.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Gay, A.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Grondin, L.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Hubbard, H.	1	103	....	70	15	18	1	60	1	22	13
Lefebvre, D.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Lévesque, L. N.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Lippens, B.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Lucier, L.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Lyster, Rév. W. G.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Magrath, B.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
McGown, J. G. W.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
McGregor, J.	1	532	9	294	20	227	1	335	2	165	10
Nantel, J. P.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
O'Brien, F. H.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Paquet, D.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Prémont J.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Roy, P. A.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Ruel, P. J.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Savard, J. E.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Stenson, M. T.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Tanguay, A.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Taylor, Rév. E. M.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Tétreault, A.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Thompson, W.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Tremblay, T. (Gaspé)	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Tremblay, T. (Charlevoix)	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Vien, G. S.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
	2	635	9	364	35	245	2	395	3	187	23

CONTROLE DES CORPORATIONS SCOLAIRES.—(*Fin.*)

COMMISSAIRES ET DES SYNDICS D'ÉCOLES PROTESTANTS.

Académies mixtes (garçons et filles.)										Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.	Instituteurs et institutrices.				Nombre total des instituteurs et des institutrices.
Elèves protestants.		Elèves catholiques.		Elèves dans le cours élémentaire.		Elèves dans le cours modèle.		Elèves dans le cours académique.				Protestants.				
												Instituteurs.		Institutrices.		
Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.			Religieux.	Laïcs.	Religieuses.	Laïques.	
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
39	34	13	2	28	25	11	6	13	5	88	75	....	1	....	2	3
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
100	161	....	2	30	71	20	....	50	92	263	206	....	5	....	6	11
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
177	168	9	1	76	64	59	46	51	59	519	350	....	3	....	12	15
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
55	47	....	....	17	20	17	18	21	9	102	75	....	1	....	2	3
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
377	336	29	14	251	214	83	78	72	58	1634	1323	....	21	....	28	49
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
116	101	12	2	74	58	36	30	18	15	231	174	....	2	....	3	5
50	45	....	....	30	30	10	5	10	10	95	85	....	1	....	2	3
112	98	5	4	70	67	7	5	40	30	219	165	....	1	....	4	5
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1026	990	68	25	576	549	243	183	275	278	3151	2453	....	35	....	59	94

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES INSTITUTIONS INDÉPEN-

ÉCOLES MODÈLES DIRIGÉES PAR DES INSTI-

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS.	Ecoles modèles de garçons.					Ecoles modèles de filles.				
	Nombre d'écoles modèles de garçons.	Elèves catholiques.	Elèves protestants.	Elèves dans le cours élémentaire.	Elèves dans le cours modèle.	Nombre d'écoles modèles de filles.	Elèves catholiques.	Elèves protestants.	Elèves dans le cours élémentaire.	Elèves dans le cours modèle.
Beaulieu, T	....	....	....	....	....	7	435	....	267	168
Bégin, D	....	....	....	....	....	1	28	....	15	13
Béland, P. F	....	....	....	....	....	3	229	....	134	95
Belcourt, J. E	1	40	....	30	10	11	673	....	444	229
Bouchard, C	1	31	...	12	19	3	219	....	178	41
Brault, C	....	....	....	....	....	5	541	....	443	98
Delâge, J. B	....	....	....	....	....	6	506	....	432	74
Demers, J. B	....	....	....	....	....	4	248	....	179	69
Dupuis, J. C	....	....	....	....	....	4	245	....	174	71
Fontaine, A	....	....	....	....	....	7	385	....	244	141
Fothergill, Rév. M. M	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Gay, A	....	....	....	....	....	1	67	3	40	30
Grondin, L	....	....	....	....	....	2	144	....	84	60
Hubbard, H	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Lefebvre, D	....	....	....	....	....	2	175	....	124	51
Lévesque, L. N	....	....	....	....	....	4	423	....	292	131
Lippens, B	1	75	....	50	25	2	125	....	110	15
Lucier, L	....	....	....	....	....	1	75	....	57	18
Lyster, Rév. W. G	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Magrath, B	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
McGown, J. G. W	1	116	....	116	....	10	1742	....	1450	292
McGregor, J	....	....	....	....	....	1	44	....	37	7
Nantel, J. P	....	....	....	....	....	3	226	....	166	60
O'Brien, F. H	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Pâquet, D	....	....	....	....	....	1	84	....	10	74
Prémont, J	3	619	....	509	110	4	502	....	430	72
Roy, P. A	....	....	....	....	....	2	117	....	59	58
Ruel, P. J	1	65	1	41	25	6	374	51	349	76
Savard, J. E	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Stenson, M. T	1	149	4	128	25	4	291	5	241	55
Tanguay, A	2	41	2	15	28	....	....	....	....	....
Taylor, Rév. E. M	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Tétreault, A	....	....	....	....	....	5	295	....	192	103
Thompson, W	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Tremblay, T. (Gaspé)	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Tremblay, T. (Charlevoix)	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Vien, G. S	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
	11	1136	7	901	242	99	8193	59	6151	2101

DANTES SUBVENTIONNÉES PAR LE GOUVERNEMENT.

TUTEURS OU DES INSTITUTRICES CATHOLIQUES.

Nombre d'écoles modèles mixtes.	Ecoles modèles mixtes (garçons et filles.) Elèves catholiques. Garçons.	Elèves catholiques. Filles.	Elèves dans le cours élémentaire. Garçons.	Elèves dans le cours élémentaire. Filles	Elèves dans le cours modèle. Garçons.	Elèves dans le cours modèle. Filles.	Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.	Instituteurs et institutrices catholiques. Instituteurs. Religieux.	Instituteurs. Laïcs.	Institutrices. Religieuses.	Institutrices. Laïques.	Total des instituteurs et des institutrices.
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	435	384	.....	.....	27	4	31
1	60	80	55	75	5	5	168	126	.....	.....	9	.....	9
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	229	205	.....	.....	11	.....	11
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	713	638	3	.....	48	.....	51
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	250	233	.....	2	13	1	16
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	541	454	.....	.....	25	2	27
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	506	388	.....	.....	55	.....	55
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	248	217	.....	.....	26	3	29
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	245	224	.....	.....	12	.....	12
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	385	347	.....	.....	29	.....	29
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	70	65	.....	.....	3	.....	3
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	144	124	.....	.....	10	.....	10
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	175	155	.....	.....	12	.....	12
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	423	394	.....	.....	24	.....	24
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	200	186	2	.....	6	.....	8
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	75	60	.....	.....	4	.....	4
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	242	509	242	432	.....	77	2609	2189	15	.....	115	5	135
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	44	35	.....	.....	4	.....	4
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	226	208	.....	.....	13	.....	13
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	84	84	.....	.....	4	.....	4
1	18	23	17	16	1	7	1162	1078	6	2	20	5	33
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	117	117	.....	.....	8	.....	8
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	491	394	5	.....	45	1	51
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	449	.....	4	.....	16	1	21
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	43	41	.....	1	2	.....	3
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	295	276	.....	.....	21	.....	21
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
3	320	612	314	523	6	89	10327	8622	35	5	562	22	624

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES INSTITUTIONS INDÉPEN-

ÉCOLES MODÈLES DIRIGÉES PAR DES INSTITUTEURS

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS.	Ecoles modèles de garçons.					Ecoles modèles de filles.				
	Nombre d'écoles modèles de garçons.	Elèves protestants.	Elèves catholiques.	Elèves dans le cours élémentaire.	Elèves dans le cours modèle.	Nombre d'écoles modèles de filles.	Elèves protestantes.	Elèves catholiques.	Elèves dans le cours élémentaire.	Elèves dans le cours modèle.
Beaulieu, T	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Bégin, D	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Béland, P. F	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Belcourt, J. E	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Bouchard, C	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Brault, C	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Delâge J. B	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Demers, J. B	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Dupuis, J. C	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Fontaine, A	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Fothergill, Rév. M. M	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Gay, A	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Grondin, L	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Hubbard, H	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Lefebvre, D	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Lévesque, L. N	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Lippens, B	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Lucier, L	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Lyster, Rév. W. G	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Magrath, B	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
McGown, J. G. W	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
McGregor, J	1	172	3	138	37	1	189	6	132	63
Nantel, J. P	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
O'Brien, F. H	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Paquet, D	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Prémont, J	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Roy, P. A	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Ruel, P. J	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Savard, J. C	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Stenson, M. T	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Tanguay, A	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Taylor, Rév E. M	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Tétrault, A	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Thompson, W	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Tremblay, T. (Gaspé)	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Tremblay, T. (Charlevoix)	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Vien, J. S	.....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
	1	172	3	138	37	1	189	6	132	63

DANTES SUBVENTIONNÉES PAR LE GOUVERNEMENT.—(*Suite.*)

OU DES INSTITUTRICES PROTESTANTS.

Nombre d'écoles modèles mixtes.	Ecoles modèles mixtes, (garçons et filles.) Elèves protestants. Garçons.	Elèves protestants. Filles.	Elèves catholiques. Garçons.	Elèves catholiques. Filles.	Elèves dans le cours élémentaire. Garçons.	Elèves dans le cours élémentaire. Filles.	Elèves dans le cours modèle. Garçons.	Elèves dans le cours modèle. Filles.	Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.	Instituteurs et institutrices. Protestants. Instituteurs. Religieux.	Instituteurs. Laïcs.	Institutrices. Religieuses.	Institutrices. Laïques.	Nombre total des instituteurs et des institutrices.
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	370	266	....	1	....	8	9
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
2	32	30	1	....	17	16	16	14	63	51	....	....	....	3	3
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
2	32	30	1	....	17	16	16	14	433	317	....	1	....	11	12

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES INSTITUTIONS INDÉPEN-

ACADÉMIES DIRIGÉES PAR DES INSTITUTEURS

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS.	Académies de garçons.						Académies de filles.					
	Nombre d'académies.	Elèves catholiques.	Elèves protestants.	Elèves dans le cours élémentaire.	Elèves dans le cours modèle.	Elèves dans le cours académique.	Nombre d'académies.	Elèves catholiques.	Elèves protestantes.	Elèves dans le cours élémentaire.	Elèves dans le cours modèle.	Elèves dans le cours académique.
Beaulieu, T	....	....	....	....	....	....	1	115	....	76	27	12
Bégin, D	....	....	....	....	....	....	1	220	....	160	40	30
Béland, P. F	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Belcourt, J. E	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Bouchard, C	....	....	....	....	....	....	4	286	....	193	62	31
Brault, C	1	215	....	160	30	25	4	872	31	730	127	46
Delâge, J. B	1	114	....	75	27	12	2	224	....	189	22	13
Demers, J. B	1	134	....	102	18	14	2	425	....	324	86	15
Dupuis, J. C	....	....	....	....	....	....	3	225	....	130	74	21
Fontaine, A	1	115	....	40	63	12	1	203	....	114	64	25
Fothergill, Rév. M. M	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Gay, A	....	....	....	....	....	....	1	60	16	48	22	6
Grondin, L	....	....	....	....	....	....	4	564	....	405	110	49
Hubbard, H	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Lefebvre, D	....	....	....	....	....	....	1	148	....	130	9	9
Lévesque, L. N	1	96	1	15	55	27	1	75	7	61	15	6
Lippens, B	2	290	....	222	45	23	5	801	....	677	101	23
Lucier, L	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Lyster, Rév. W. G	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Magrath, B	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
McGown, J. G. W	1	238	....	91	85	62	6	1076	7	766	201	116
McGregor, J	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Nantel, J. P	....	....	....	....	....	....	3	307	....	239	46	22
O'Brien, F. H	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Páquet, D	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Prémont, J	1	240	7	92	80	75	4	532	2	428	48	58
Roy, P. A	....	....	....	....	....	....	4	378	10	269	93	26
Ruel, P. J	1	146	4	54	75	21	....	....	....	....	....	....
Savard, J. E	....	....	....	....	....	....	1	140	....	86	32	22
Stenson, M. T	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Tanguay, A	....	....	....	....	....	....	3	242	1	145	67	31
Taylor, Rév. E. M	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Tétrault, A	....	....	....	....	....	....	2	390	....	300	45	45
Thompson, W	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Tremblay, T. (Gaspé)	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Tremblay, T. (Charlevoix)	....	....	....	....	....	....	2	228	....	153	59	16
Vien, G. S	....	....	....	....	....	....	2	869	1	526	258	86
	10	1588	12	851	478	271	60	8380	75	6149	1608	692

DANTES SUBVENTIONNÉES PAR LE GOUVERNEMENT.—(*Suite.*)

OU DES INSTITUTRICES CATHOLIQUES.

Nombre d'académies.	Académies mixtes, (garçons et filles.) Elèves catholiques. Garçons.	Elèves catholiques. Filles.	Elèves dans le cours élémentaire. Garçons.	Elèves dans le cours élémentaire. Filles.	Elèves dans le cours modèle. Garçons.	Elèves dans le cours modèle. Filles.	Elèves dans le cours académique. Garçons.	Elèves dans le cours académique. Filles.	Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.	Instituteurs et institutrices. Catholiques. Instituteurs. Religieux.	Instituteurs. Laïcs.	Institutrices. Religieuses.	Institutrices. Laïques.	Total des instituteurs et des institutrices.
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	115	104	....	....	9	...	9
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	220	180	....	....	12	...	12
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	...	....
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	...	....
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	286	254	....	....	18	1	19
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1118	872	10	....	60	...	70
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	338	308	9	....	30	...	39
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	559	516	8	....	20	6	34
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	225	190	....	....	12	...	12
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	318	295	10	....	16	1	27
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	...	....
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	76	58	....	....	4	...	4
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	564	490	....	....	30	...	30
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	...	....
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	148	133	....	....	5	...	5
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	179	163	7	....	8	...	15
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1091	979	13	1	34	...	48
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	...	....
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	...	....
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	...	....
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1321	1132	8	....	84	...	92
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	...	....
1	43	53	37	40	6	7	.....	6	403	359	....	....	18	...	18
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	...	....
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	...	....
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	781	689	10	1	34	...	45
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	388	372	....	....	58	...	58
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	150	140	13	....	....	...	13
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	140	140	....	....	7	...	7
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	...	....
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	243	216	....	....	12	...	12
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	...	....
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	390	330	....	....	24	...	24
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	...	....
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	...	....
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	228	214	....	....	8	2	10
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	870	767	....	....	52	1	53
1	43	53	37	40	6	7	.....	6	10151	8901	88	2	555	11	656

INSTITUTIONS INDÉPENDANTES SUBVEN-

ACADÉMIES ET " HIGH SCHOOLS " DIRIGÉES PAR DES

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS.	Académies de filles.					
	Nombre d'académies.	Elèves protestantes.	Elèves catholiques.	Elèves dans le cours élémentaire.	Elèves dans le cours modèle.	Elèves dans le cours académique.
Beaulieu, T	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Bégin, D	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Béland, P. F	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Belcourt, J. E	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Bouchard, C	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Brault, C	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Delâge, J B	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Demers, J. B	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Dupuis, J. C	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Fontaine, A	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Fothergill Rév. M. M	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Gay, A	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Grondin, L	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Hubbard, H	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Lefebvre, D	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Lévesque, L. N	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Lippens, B	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Lucier, L	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Lyster, W. G	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Magrath, B	.....	.....	.....	.....	.....	.....
McGown, J. G. W	.....	.....	.....	.....	.....	.....
McGregor, J	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Nantel, J. P	.....	.....	.....	.....	.....	.....
O'Brien, F. H	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Paquet, D	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Prémont, J	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Roy, P. A	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ruel, P. J	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Savard, J. E	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Stenson, M. T	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Tanguay, A	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Taylor, E. M	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Tétreault, A	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Thompson, W	1	33	.....	4	9	20
Tremblay, T. (Gaspé)	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Tremblay, T. (Charlevoix)	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Vien, G. S	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	1	33	.....	4	9	20

TIONNÉES PAR LE GOUVERNEMENT.—(*Suite.*)

INSTITUTEURS OU DES INSTITUTRICES PROTESTANTS.

Académies mixtes, (garçons et filles)												Instituteurs et institutrices.				
Elèves protestants.		Elèves catholiques.		Elèves dans le cours élémentaire.		Elèves dans le cours modèle.		Elèves dans le cours académique.				Protestants.				
												Instituteurs.		Institutrices.		
Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons	Filles.	Garçons.	Filles.	Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.	Religieux.	Laïcs.	Religieuses.	Laïques.	Nombre total des instituteurs et des institutrices.
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
53	37	5	6	16	21	29	15	13	7	101	81	....	4	....	....	4
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
34	64	9	....	6	6	11	14	26	44	140	140	....	3	8	....	11
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
87	101	14	6	22	27	40	29	39	51	241	221	....	7	8	....	15

INSTITUTIONS INDÉPENDANTES SUBVENTIONNÉES.—(*Fin.*)

COLLÈGES CLASSIQUES CATHOLIQUES.

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS.	Nombre de collèges.	Elèves.								Professeurs.				
		Elèves catholiques.		Elèves protest's										
		Elèves dont la langue maternelle est le français.	Elèves dont la langue maternelle est l'anglais.	Elèves dont la langue maternelle est l'anglais.	Elèves dans le cours élémentaire.	Elèves dans le cours commercial.	Elèves dans le cours classique.	Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.	Prêtres catholiques.	Ecclésiastiques catholiques.	Religieux catholiques.	Laïcs catholiques.	Total des professeurs.
Beaulieu, T.	1	226	.....	.....	98	57	71	226	205	12	11	..	..	23
Bégin, D.	1	119	2	.....	....	61	60	121	118	7	12	..	..	19
Béland, P. F.	..	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	..	..	....
Belcourt, J. E.	1	135	15	.....	30	25	95	150	148	6	6	..	..	12
Bouchard, C.	..	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	..	..	....
Brault, C.	2	561	140	1	328	200	174	702	591	33	18	4	..	55
Delâge, J. B.	2	535	.....	17	125	95	332	752	534	15	35	..	..	50
Demers, J. B.	..	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	..	..	....
Dupuis, J. C.	1	280	7	.....	....	44	243	287	287	14	13	..	..	27
Fontaine, A.	1	324	7	.....	124	24	183	331	300	14	10	8	..	32
Fothergill, Rév. M.M.	..	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	..	..	....
Gay, A.	..	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	..	..	....
Grondin, L.	..	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	..	..	....
Hubbard, H.	..	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	..	..	....
Lefebvre, D.	..	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	..	..	....
Lévesque, L. N.	..	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	..	..	....
Lippens	..	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	..	..	....
Lucier, L.	..	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	..	..	....
Lyster, W. G.	..	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	..	..	....
Magrath, B.	..	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	..	..	....
McGown, J. G. W.	1	270	50	.....	85	....	235	320	312	....	....	26	5	[illegible]
McGregor, J.	..	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	..	..	..
Nantel, J. P.	1	265	15	.....	....	....	280	280	265	10	10	..	..	
O'Brien, F. H.	.	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	..	..	..
Pâquet, D.	..	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	..	..	..
Prémont, J.	..	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	..	..	..
Roy, P. A.	..	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	..	..	..
Ruel, P. J.	..	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	..	..	..
Savard, J. E.	1	104	1	.....	....	63	42	105	105	6	10	..	..	
Stenson, M. T.	1	185	20	5	....	150	60	210	180	8	16	..	1	
Tanguay, A.	..	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	..	..	..
Taylor, E. M.	..	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	..	..	..
Tétrault, A.	1	210	4	6	20	50	150	220	204	10	....	..	..	
Thompson, W.	..	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	..	..	.
Tremblay, (Gaspé)	..	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	..	..	.
Tremblay, (Charlevoix)	..	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	..	..	.
Vien, G. S.	1	323	10	.....	....	254	79	333	320	18	7	..	3	
	15	3537	271	29	810	1023	2004	3837	3569	153	148	38	9	[illegible]

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES INSTITU-

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS.	Institutions de garçons, de filles et mixtes.				Institutions dirigées par des instituteurs ou des institutrices catholiques					Institutions dirigées par des instituteurs ou des institutrices protestants.				
	Garçons.	Filles.	Mixtes, (garçons et filles.)	Total des institutions.	Nombre d'institutions.	Elèves catholiques.		Elèves protestants.		Nombre d'institutions.	Elèves, protestants.		Elèves catholiques.	
						Garçons.	Filles	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
Beaulieu, T	....	....	2	2	2	55	28	....	....	..	....	....	....	....
Bégin, D	....	....	1	1	1	31	22	....	....	..	....	....	....	....
Béland, P. F	....	....	1	1	1	22	20	....	....	..	....	...	....	....
Belcourt, J. E	....	....	2	2	1	12	18	....	....	1	10	12	....	....
Bouchard, C	2	....	....	2	2	50	....	....	....	..	....	....	....	....
Brault, C	1	....	....	1	1	27	....	....	....	..	....	....	....	....
Delâge, J. B	2	1	....	3	3	73	195	..	....	..	...	....	....	....
Demers J. B	1	....	3	4	2	173	190	14	....	2	48	40	...	....
Dupuis. J. C	1	1	1	3	3	19	204	....	.	..	....	....	....	....
Fontaine, A	1	2	....	3	3	86	66	....	....	..	....	....	....	....
Fothergill Rév. M. M	2	1	6	9	....	....	....	....	....	9	126	117	....	....
Gay, A	....	....	....	....	....	...	....	....	....	..	....	....	....	....
Grondin, L	....	1	1	2	2	48	68	....	....	..	....	....	....	....
Hubbard, H	1	....	6	7	....	....	....	....	....	7	248	104	14	5
Lefebvre, D	....	....	1	1	1	24	26	....	....	..	....	....	....	....
Lévesque, L. N	....	....	1	1	1	10	8	....	....	..	....	....	....	....
Lippens, B	....	....	3	3	3	95	95	....	....	..	....	....	....	....
Lucier, L	....	....	2	2	2	39	42	....	....	..	....	....	....	....
Lyster, W. G	....	....	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....	....	....
Magrath, B	....	....	5	5	....	....	....	....	....	5	56	58	1	....
McGown, J. G. W	12	13	17	42	42	4609	3864	156	81	..	....	....	....	....
McGregor, J	2	2	11	15	3	46	48	.. .	....	12	206	307	7	8
Nantel, J. P	2	1	2	5	3	73	50	....	....	2	22	27	....	....
O'Brien, F. H	....	....	...	....	....	....	....	....	....	..	....	....	....	....
Paquet, D	....	....	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....	....	....
Prémont, J	11	5	22	38	38	1430	1448	....	....	..	....	...	....	....
Roy, P. A	....	....	2	2	2	51	48	....	....	..	....	....	....	....
Ruel, P. J	....	1	1	2	2	12	141	....	10	..	....	....	....	....
Savard, J. E	....	1	1	2	2	40	150	....	....	..	....	....	....	....
Stenson, M. T	....	....	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....	....	....
Tanguay, A	1	....	....	1	1	28	....	....	....	..	....	....	....	....
Taylor, E. M	....	....	2	2	....	....	....	....	....	2	26	32	4	1
Tétreault, A	4	2	1	7	5	77	28	....	....	2	15	15	....	....
Thompson, W	....	....	1	1	....	....	....	....	....	1	19	10	....	....
Trembl y, T. (Gaspé)	....	....	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....	....	....
Tremblay, T. (Charlevoix)	....	....	6	6	6	74	47	....	....	..	....	....	....	....
Vien, G. S	....	....	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....	....	....
	43	31	101	175	132	7174	6806	170	91	43	776	722	26	14

TIONS INDÉPENDANTES NON SUBVENTIONNÉES.

Degré de l'institution.				Instituteurs et institutrices.											Elèves.							
				Catholiques.		Protestants		Ecclésiastiques et ordres religieux.		Laïques non brevetés.		Laïques brevetés.			Cours élémentaire.		Cours modèle.		Cours acad. et classique.			
Ecoles élémentaires.	Ecoles modèles.	Académies.	Collèges.	Instituteurs.	Institutrices.	Instituteurs.	Institutrices.	Instituteurs.	Institutrices.	Instituteurs.	Institutrices.	Instituteurs.	Institutrices.	Total des instituteurs et des institutrices.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.
2	..	..	..	...	2	...	...	....	....	...	...	...	2	2	25	28	...	....	...	...	53	38
1	..	..	..	...	4	...	...	....	4	...	...	...	...	4	31	22	...	....	...	...	53	48
1	..	..	..	...	1	...	...	....	....	...	...	...	1	1	22	20	...	....	...	...	42	35
2	..	..	..	...	1	1	...	....	1	1	...	...	...	2	22	30	...	....	...	...	52	34
...	2	..	..	1	1	...	...	....	....	...	...	1	1	2	32	....	18	....	...	...	50	47
...	1	..	..	2	...	...	...	....	....	1	...	1	...	2	11	16	...	....	...	...	27	21
1	1	1	.	4	26	...	...	4	25	...	...	...	1	30	66	150	7	30	...	15	268	256
3	..	1	..	1	4	4	4	2	2	2	4	1	2	13	205	190	20	25	10	15	465	257
1	2	..	..	4	7	...	...	2	7	2	...	..	...	11	9	184	10	20	...	...	223	158
...	3	..	..	7	4	...	...	7	4	...	...	...	...	11	46	49	40	17	...	...	152	130
7	..	2	..	...	...	3	13	....	....	3	12	...	1	16	76	88	35	....	15	29	243	194
...	..	..	..	...	...	...	...	....	....	...	...	...	...	....	....	....	...	....	...	...	.....	.....
2	..	..	..	...	3	...	...	....	3	...	...	...	...	3	48	68	...	....	...	...	116	100
5	..	2	..	...	...	16	4	2	....	11	4	3	...	20	79	90	109	9	74	10	371	305
1	..	..	..	...	1	...	...	....	....	...	...	...	1	1	24	26	...	....	...	...	50	37
1	..	..	..	...	1	...	...	....	....	...	...	...	1	1	10	8	...	....	...	...	18	18
3	..	..	..	...	5	...	...	....	5	...	...	...	...	5	95	95	...	....	...	...	190	137
2	..	..	..	...	2	...	...	....	....	...	...	...	2	2	39	42	...	....	...	...	81	40
...	..	..	..	...	...	...	...	....	....	...	...	...	...	....	....	....	...	....	...	...	.....	.....
5	..	..	..	...	...	3	2	....	....	3	2	...	...	5	57	58	...	....	...	...	115	74
28	3	10	1	86	250	...	...	79	231	2	11	5	8	336	3636	3394	576	327	553	224	8710	6903
9	..	6	..	...	3	17	43	2	....	15	34	...	12	63	170	192	20	82	69	89	622	430
4	..	1	..	5	2	...	2	5	2	...	1	...	1	9	72	77	13	....	10	...	172	143
...	..	..	..	...	...	...	...	....	....	...	...	...	...	....	....	....	...	....	...	...	.....	.....
...	..	..	..	...	...	..	...	....	....	...	...	...	...	....	....	....	...	....	...	...	.....	.....
31	3	3	1	40	61	...	...	28	35	5	9	7	17	101	1345	1118	80	220	5	110	2878	2514
2	..	..	..	...	2	...	...	....	....	...	1	...	1	2	51	48	...	....	...	...	99	64
1	1	..	..	...	16	...	...	....	15	...	...	...	1	16	12	108	...	43	...	...	163	143
1	..	1	..	...	15	...	...	....	14	...	...	...	1	15	40	123	...	25	...	2	190	176
...	..	..	..	...	...	...	...	....	....	...	...	...	...	....	....	....	...	....	...	...	.....	.....
...	1	..	..	1	...	...	...	....	...	...	...	1	...	1	6	....	22	....	...	...	28	26
1	..	1	..	...	...	1	1	....	....	...	1	1	...	2	13	14	14	17	3	2	63	56
7	..	..	..	3	2	1	1	....	....	4	3	...	...	7	92	43	...	....	...	...	135	117
1	..	..	..	...	...	...	1	....	....	...	...	...	1	1	19	10	...	....	...	...	29	21
...	..	..	..	...	...	...	...	....	....	...	...	...	...	....	....	....	...	....	...	...	.....	.....
6	..	..	..	...	6	...	...	....	....	...	6	...	...	6	74	47	...	....	...	...	121	92
...	..	..	..	...	...	...	...	....	....	...	...	...	...	....	....	....	...	....	...	...	.....	.....
128	17	28	2	154	419	46	71	131	348	49	88	20	54	690	6427	6338	964	815	739	496	15779	1261

CLASSIFICATION DES ÉLÈVES

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES CATHOLIQUES.

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS.	Garçons catholiques.			Garçons protestants.			Filles catholiques.			Filles protestantes.		
	Anglais.	Français.	Autres langues.	Anglais.	Français.	Autres langues.	Anglais.	Français.	Autres langues.	Anglais.	Français.	Autres langues.
Beaulieu, T.	.....	3138	....	....	....	....	....	3537	....	....	....	....
Begin, D.	.....	2191	....	....	....	....	....	2486	....	....	....	....
Béland, P. F.	68	1984	....	....	....	....	53	1930	....	....	....	....
Belcourt, J. E.	35	3495	....	....	....	....	20	3811	....	....	....	....
Bouchard, C.	.....	2901	....	....	....	....	....	3026	....	....	....	....
Brault, C.	23	1725	....	7	....	....	20	1509	....	6	....	....
Delâge, J. B.	.....	3876	....	....	....	....	....	3661	....	....	....	....
Demers, J. B.	35	2320	....	26	3	....	44	2530	....	15	....	....
Dupuis, J. C.	17	2011	....	8	....	....	10	2426	....	....	....	....
Fontaine, A.	17	2954	....	....	....	....	18	2983	....	....	....	....
Fothergill Rév. M. M.	.....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	....
Gay, A.	910	2047	....	46	....	....	856	1998	....	50	....	....
Grondin, L.	.....	3114	....	....	....	....	....	3741	....	....	....	....
Hubbard, H.	.....	35	....	67	....	....	....	27	....	50	....	....
Lefebvre, D.	.....	2981	....	8	....	....	4	3015	....	3	....	....
Lévesque, L. N.	78	2856	....	19	....	....	68	2958	....	20	....	....
Lippens, B.	12	2846	....	....	....	....	10	2954	....	....	....	....
Lucier, L.	118	911	39	16	....	....	92	837	42	16	....	....
Lyster, W. G.	.....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	....
Magrath, B.	35	.....	....	100	....	....	35	.....	....	92	....	....
McGown, J. G. W.	115	3641	....	8	....	....	82	4956	....	14	....	....
McGregor, J.	111	35	....	4	....	....	93	36	....	2	....	....
Nantel, J. P.	76	2894	....	....	....	....	98	2995	....	....	....	....
O'Brien, F. H.	.....	502	....	....	....	....	....	630	....	....	....	....
Pâquet, D.	.....	277	....	4	....	....	....	173	....	....	....	....
Prémont, J.	312	4284	....	7	....	....	496	3557	....	8	....	....
Roy, P. A.	137	1543	3	5	....	....	140	1606	3	14	....	....
Ruel, P. J.	65	3066	....	13	2	....	31	2965	....	25	2	....
Savard, J. E.	.....	1961	....	....	....	....	....	1972	....	....	....	....
Stenson, M. T.	79	3372	....	7	....	....	71	3167	....	8	....	....
Tanguay, A.	97	2631	....	3	....	....	84	2781	....	2	....	....
Taylor, E. M.	.....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	....
Tétrault, A.	.....	2162	....	....	....	....	....	2432	....	....	....	....
Thompson, W.	2	.....	....	14	....	....	5	.....	....	14	....	....
Tremblay, T. (Gaspé)	180	878	....	11	....	....	198	910	....	12	....	....
Tremblay, T. (Charlevoix)	.....	1181	....	....	....	....	....	1320	....	....	....	....
Vien G. S.	50	2710	....	....	....	....	60	2756	....	....	....	....
	2572	72762	42	373	5	....	2588	75388	45	351	2	....

D'APRÈS LEUR LANGUE MATERNELLE.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES PROTESTANTES.

Garçons protestants.			Garçons catholiques.			Filles protestantes.			Filles catholiques.		
Anglais.	Français.	Autres langues.	Anglais.	Français.	Autres langues.	Anglais.	Français.	Autres langues.	Anglais.	Français.	Autres langues.
11	.....	.....	1	2	.....	14	.....	.....	.....	.....	.....
26	.....	.....	.....	.....	.....	31	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
10	.....	.....	.....	.....	.....	12	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
18	.....	.....	.....	.....	.....	16	.....	.....	.....	.....	.....
54	.....	.....	.....	.....	.....	49	.....	.....	.....	.....	.....
96	.....	.....	.....	8	.....	76	.....	.....	.....	6	.....
79	3	.....	.....	.....	.....	105	.....	.....	.....	.....	.....
22	3	.....	.....	6	.....	22	5	.....	.....	1	.....
874	.....	.....	46	30	.....	835	.....	.....	50	20	.....
15	.....	.....	.....	34	.....	16	.....	.....	.....	25	.....
52	.....	.....	.....	3	.....	57	.....	.....	.....	.....	.....
1520	30	.....	71	150	.....	1544	26	.....	86	93	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
23	.....	.....	.....	.....	.....	26	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
516	.....	.....	13	.....	.....	498	.....	.....	6	.....	.....
1402	8	6	141	43	.....	1310	8	.....	128	37	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
4512	48	.....	196	158	.....	4417	55	.....	134	148	.....
173	.....	.....	.....	.....	.....	167	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
51	.....	.....	.....	.....	.....	40	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
5	.....	.....	22	203	.....	5	.....	.....	25	175	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
17	.....	.....	56	150	.....	15	.....	.....	50	149	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1888	.....	.....	300	80	.....	1779	.....	.....	250	35	.....
15	.....	.....	.....	.....	.....	15	.....	.....	.....	.....	.....
1659	14	144	52	54	.....	1526	11	141	45	47	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
13038	106	150	898	921	.....	12575	105	141	774	736	.....

CLASSIFICATION DES ÉLÈVES D'APRÈS

ÉCOLES MODÈLES CATHOLIQUES.

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS.	Garçons catholiques.			Garçons protestants.			Filles catholiques.			Filles protestantes.		
	Anglais.	Français.	Autres langues.	Anglais.	Français.	Autres langues.	Anglais.	Français.	Autres langues.	Anglais.	Français.	Autres langues.
Beaulieu, T	.....	850	....	....	....	....	1	831	....	....	....	....
Bégin, D	.....	661	....	....	....	....	.....	557	....	....	....	....
Béland, P. F	.....	244	....	....	....	....	.....	438	....	....	....	....
Belcourt, J. E	.....	584	....	....	....	....	.....	1064	....	....	....	....
Bouchard, C	.....	480	....	....	....	....	.....	481	....	....	....	....
Brault, C	5	952	....	7	....	....	2	808	....	5	....	....
Delâge, J. B	.....	311	....	....	....	....	16	685	....	....	....	....
Demers, J. B	19	849	....	4	....	....	4	466	....	....	....	....
Dupuis, J. C	.....	540	....	....	....	....	.....	852	....	....	....	....
Fontaine, A	.....	363	....	....	....	....	.....	451	....	....	....	....
Fothergill Rev. M. M	.....	.....	....	....	....	....	.....	.....	....	....	....	....
Gay, A	75	1155	....	....	....	....	98	1200	....	3	...	....
Grondin, L	.....	1119	....	....	....	....	.....	551	....	....	....	....
Hubbard H	.....	.....	....	....	....	....	.....	.....	....	....	....	....
Lefebvre, D	.....	576	....	....	....	....	.....	497	....	....	....	....
Lévesque	1	360	....	2	....	....	1	562	....	....	....	....
Lippen , E	.....	761	....	....	....	....	.....	570	....	....	....	....
Lucier, L	5	148	....	....	....	....	25	190	....	....	....	....
Lyster, W. G	.....	.....	....	....	....	....	.....	.....	....	....	....	....
Magrath, B	.....	.....	....	....	....	....	.....	.....	....	....	....	....
McGown, J G W	1007	6524	....	39	....	....	702	4829	....	18	....	....
McGregor, J	.....	.....	....	....	....	....	20	24	....	....	....	...
Nantel, J P	.....	487	....	....	....	....	.....	478	....	....	....	....
O'Brien, F. H	.....	37	....	....	....	....	.....	45	....	....	....	....
Pâquet, D	.....	.....	....	....	....	....	.....	84	....	....	....	....
Prémont, Jos	408	1067	...	....	....	....	163	1162	....	....	....	....
Roy, P A	40	691	4	....	....	....	57	826	1	1	....	....
Riel, P. J	14	201	....	1	....	....	59	550	....	61	....	....
Savard, J. E	.....	314	....	....	....	....	.....	309	....	....	....	....
Stenson, M. T	16	231	....	4	....	....	65	341	....	5	....	....
Tanguay, A	19	263	....	2	....	....	40	126	....	....	....	....
Taylor, E M	.....	.....	....	....	....	....	.....	.....	....	....	....	....
Tétreault, A	.....	550	....	....	....	....	.....	496	....	....	....	....
Thompson, W	.....	.....	....	....	....	....	.....	.....	....	....	....	....
Tremblay, T (Gaspé)	16	33	....	....	....	....	22	27	....	....	....	....
Tremblay, T. (Charlevoix)	.....	262	....	....	....	....	.....	71	....	....	....	....
Vien, G. S	25	598	....	1	....	....	30	291	....	....	....	....
	1650	21211	4	60	....	....	1305	19862	1	93	....	....

LEUR LANGUE MATERNELLE.

ÉCOLES MODÈLES PROTESTANTES.

Garçons protestants.			Garçons catholiques.			Filles protestantes.			Filles catholiques.		
Anglais.	Français.	Autres langues.	Anglais.	Français.	Autres langues.	Anglais.	Français.	Autres langues.	Anglais.	Français.	Autres langues.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
69	.....	.....	4	.....	.....	50	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
24	.....	.....	.....	.....	.....	20	.....	.....	.....	.....	.....
23	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
114	.....	.....	10	.....	.....	104	.....	.....	8	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
203	.....	.....	10	4	.....	221	.....	.....	5	2	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
25	.....	.....	.....	.....	.....	20	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
48	.....	.....	1	.....	.....	53	.....	.....	2	.....	.....
250	.....	.....	11	6	.....	225	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
404	.....	.....	10	3	.....	428	.....	.....	8	2	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
185	.....	.....	9	.....	.....	179	.....	.....	2	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
237	.....	5	10	11	.....	238	.....	6	7	9	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1582	.....	5	65	26	.....	1538	.....	6	32	13	.....

CLASSIFICATION DES ÉLÈVES

ACADÉMIES CATHOLIQUES.

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS.	Garçons catholiques.			Garçons protestants.			Filles catholiques.			Filles protestantes.		
	Anglais.	Français.	Autres langues.	Anglais.	Français.	Autres langues.	Anglais.	Français.	Autres langues.	Anglais.	Français.	Autres langues.
Beaulieu, T	.....	.....	....	....	....	....	....	115	....	....	....	....
Bégin, D	.....	.....	....	....	....	....	....	220	....	....	....	....
Béland, P. F	.....	27	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	....
Belcourt, J. É	.....	184	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	....
Bouchard, C	.....	329	....	....	....	....	....	286	....	....	....	....
Brault, C	.....	215	....	....	....	....	56	806	....	41	....	....
Delâge, J. B	11	690	....	....	....	....	6	875	....	....	....	....
Demers, J. B	10	398	....	....	....	....	32	393	....	....	....	....
Dupuis, J. C	.....	.....	....	....	....	....	3	222	....	....	....	....
Fontaine, A	.....	115	....	....	....	....	....	203	....	....	....	....
Fothergill, Rév. M. M	.....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	....
Gay, A	.....	.....	....	....	....	....	53	7	....	16	....	....
Grondin, L	.....	647	....	....	....	....	....	564	....	....	....	....
Hubbard, H	.....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	....
Lefebvre, D	.....	.....	....	....	....	....	....	237	....	....	....	....
Lévesque, L. N	.....	96	....	1	....	....	7	75	....	....	....	....
Lippens, B	40	616	....	....	....	....	10	791	....	....	....	....
Lucier, L	.....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	....
Lyster, W. G	.....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	....
Magrath, B	.....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	....
McGown, J. G. W	1050	2139	....	171	....	....	871	4122	....	88	....	....
McGregor, J	.....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	....
Nantel, J. P	.....	379	....	....	....	....	...	360	....	....	....	....
O'Brien, F. H	.....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	....
Pâquet, D	.....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	....
Prémont, Jos	50	250	....	7	....	....	164	962	....	7	....	....
Roy, P. A	.....	.....	....	....	....	....	41	337	10	....	....	....
Ruel, P. J	31	115	....	4	....	....	....	.....	....	....	....	....
Savard, J. E	.....	.....	....	....	....	....	....	266	....	....	....	....
Stenson, M. T	32	110	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	....
Tanguay, A	1	161	....	....	....	....	7	235	....	1	....	....
Taylor, E. M	.....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	....
Tétrault, A	.....	625	....	....	....	....	....	390	....	....	....	....
Thompson, W	.....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	....
Tremblay, T. (Gaspé)	.....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	....
Tremblay, T. (Charlevoix)	.....	97	....	....	....	....	....	228	....	....	....	....
Vien, G. S	20	228	....	....	....	....	25	844	....	1	....	....
	1245	7421	...	183	....	....	1275	12538	10	154	....	....

D'APRÈS LEUR LANGUE MATERNELLE.

ACADÉMIES ET " HIGH SCHOOLS " PROTESTANTES.

Garçons protestants.			Garçons catholiques.			Filles protestantes.			Filles catholiques.		
Anglais.	Français.	Autres langues.	Anglais.	Français.	Autres langues.	Anglais.	Français.	Autres langues.	Anglais.	Français.	Autres langues.
.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
59	10	.....	9	4	.....	58	12	.....	3	3	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
140	.....	.....	.....	.....	.....	213	.....	.....	2	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
452	.....	1	9	10	.....	246	.....	.....	3	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
55	.....	.....	.....	.....	.....	47	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1045	.....	.....	31	7	.....	886	.....	.....	14	2	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
183	.....	.....	15	5	.....	157	.....	.....	6	2	.....
50	.....	.....	.....	.....	.....	45	.....	.....	.....	.....	.....
146	.....	.....	14	.....	.....	195	.....	.....	4	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1984	10	1	64	26	.....	1652	12	.....	28	7	.....

ÉLÈVES DANS LES DIFFÉRENTES ANNÉES DU COURS D'ÉTUDE

—	Cours élémentaire.				Cours modèle.		Cours académique	
	Première année.	Deuxième année.	Troisième année.	Quatrième année.	Cinquième année.	Sixième année.	Septième année.	Huitième année.
Institutions sous contrôle :								
Ecoles catholiques.....	58928	43230	32540	16957	4173	1967	483	2
Ecoles protestantes.....	5776	3915	4208	5047	574	500	471	1
Institutions indépend. subventionnées :								
Ecoles catholiques.....	3329	4086	4336	3810	2750	1482	866	7
Ecoles protestantes....	29	37	119	87	60	40	.....	....
Institutions indép. non subventionnées :								
Ecoles catholiques.....	5642	2328	1715	1251	733	652	379	4
Ecoles protestantes.....	177	154	170	198	141	105	159	
Totaux..... ..	73881	54250	43088	27350	8431	4746	2358	15

ÉLÈVES ÉTUDIANT LES DIFFÉRENTES

—	Degrés des institutions.	Lecture.			Ecriture.	Arithmétique.	Grammaire.
		Epellation.	Lecture courante.	Lecture expressive.			
Institutions sous contrôle.	Ecoles elémentaires.....	54706	97985	34061	144687	139,554	62142
	Ecoles modèles subventionnées...	6667	18090	11716	27451	27499	16993
	Ecoles modèles non subventionnées	1020	2056	512	3583	3583	1898
	Académies et "High Schools" subventionnées.....	2491	5614	2972	10014	9984	6860
	Académies et "High Schools" non subventionnées.....	243	812	500	1525	1435	1142
	Totaux.....	65127	124557	49,761	187260	182055	89035
Institutions indépendantes subventionnées.	Ecoles modèles.....	1568	5705	4978	10284	10174	7570
	Académies et "High Schools"...	1096	5326	5540	10353	10101	8026
	Collèges classiques.....	245	1192	1837	3137	3380	2997
	Totaux.....	2909	12223	12355	23774	23655	19393
Institutions indépendantes non subventionnées.	Ecoles élémentaires.....	4347	3211	881	5754	7062	1673
	Ecoles modèles.....	400	1243	653	2293	2289	1591
	Académies et "High Schools"...	313	1740	1925	4202	4196	3565
	Collèges classiques.....	.....	38	672	453	453	60[illegible]
	Totaux.....	5060	6232	4131	12702	14000	743[illegible]
	Grands totaux.....	73096	143012	66247	223736	219710	11585[illegible]

RANCHES DE L'ENSEIGNEMENT.

	Géographie.	Cartographie.	Dessin.	Leçons de choses.	Tenue des livres.	Correspondance commerciale.	Histoire sainte.	Histoire du Canada.	Histoire d'Angleterre.	Histoire de France.
20	49529	11161	57366	64483	14856	1765	63958	29932	3542	185
55	13424	3470	16385	19226	7283	1830	16722	10327	1881	1373
37	1705	357	2606	3405	233	116	1679	509	25	95
02	6539	3012	8158	7593	2815	652	7246	3930	1739	544
18	1223	238	700	1285	288	231	921	319	121	83
32	72420	18238	85215	95992	25475	4594	90526	45067	7308	2280
03	6525	2767	6450	8885	3138	590	9626	4597	966	1088
41	6686	2648	7183	7971	4125	1236	6743	5146	1480	1458
97	2287	474	737	371	811	623	1016	921	766	715
41	15498	5889	14370	17227	8074	2449	17385	10664	3212	3261
00	1359	437	1812	4602	297	56	3373	843	179	17
52	1271	396	1087	2154	460	174	1289	823	71	62
29	3144	1517	2637	2610	1408	854	3034	2270	1244	751
07	650	.....	150	350	40	40	388	382	149	150
8	6424	2350	5686	9716	2205	1124	8084	4318	1646	980
51	94342	26477	105271	122935	35754	8167	115995	60049	12166	6521

ÉLÈVES ÉTUDIANT LES DIFFÉRENTES

—	Degrés des institutions.	Histoire des Etats-Unis.	Histoire ancienne.	Belles-lettres.	Rhétorique.	Logique.	Histoire naturelle.	Agriculture.
Institutions sous contrôle.	Ecoles élémentaires.....	1	1	1535	538	.....	.....	23316
	Ecoles modèles subventionnées...	28	117	673	111	75	74	8503
	Ecoles modèles non subventionnées	.....	.....	.....	.....	.....	.....	131
	Académies et "High Schools" subventionnées.....	147	817	316	534	75	241	1115
	Académies et "High Schools" non subventionnées.....	10	.....	.....	.....	.....	.....	150
	Totaux.....	186	995	2524	1183	150	315	33215
Institutions indépendantes subventionnées.	Ecoles modèles.....	126	385	465	147	159	208	1499
	Académies et "High Schools"...	576	643	485	336	532	766	1758
	Collèges classiques.....	269	736	453	307	281	445	343
	Totaux.....	971	1764	1403	790	972	1419	3600
Institutions indépendantes non subventionnées.	Ecoles élémentaires.....	.....	.....	.....	.....	3	8	46
	Ecoles modèles.....	.....	.....	15	.....	15	.....	131
	Académies et "High Schools"....	585	668	364	273	424	453	208
	Collèges classiques.....	100	196	64	65	170	120	.....
	Totaux.....	685	864	443	338	612	581	385
	Grands totaux.....	1842	3623	4370	2311	1734	2315	37200

RANCHES DE L'ENSEIGNEMENT.

Mesurage.	Algèbre.	Géométrie.	Trigonométrie.	Anglais étudiant la langue française.	Français étudiant la langue anglaise.	Langue Allemande.	Latin.	Grec.	Hygiène.	Couture et broderie.	Musique vocale.
341	218	148	.....	7171	7839	.....	188	.....	955	1676	19762
2285	1750	1563	22	2467	10848	2	261	14	1003	2238	5747
155	16	.....	.....	201	2017	.....	.....	.....	.....	394	1934
832	1390	941	64	2575	2848	116	1109	218	1274	1558	5314
260	143	100	.....	256	612	.....	40	20	.....	.....	452
3873	3517	2752	86	12670	24164	118	1598	252	3232	5866	33209
954	704	476	6	1108	4608	.....	42	.....	445	5708	5932
1028	1136	924	126	1226	6290	.....	40	8	496	5863	6340
310	482	410	285	217	2523	.....	1700	1340	747	.....	2079
2292	2322	1810	417	2551	13421	.....	1782	1348	1688	11571	14351
10	25	44	30	200	646	.....	10	.....	.....	743	3652
100	106	62	.....	230	851	.....	5	.....	.....	332	1117
1034	906	534	143	1354	2096	65	465	149	490	2217	2920
50	95	95	95	55	665	.....	648	322	120	.....	280
1194	1132	735	268	1839	4258	65	1128	471	610	3292	7969
7359	6971	5297	771	17060	41843	183	4508	2071	5530	20729	55529

* STATISTIQUE CONCER-

PROFESSEURS ET INSTITUTEURS.	Enseignant dans les institutions sous contrôle des commissaires ou syndics d'écoles.					
	Dans les écoles élémentaires.	Dans les écoles modèles subventionnées.	Dans les écoles modèles non subventionnées.	Dans les académies et "High schools" subventionnées.	Dans les académies et High schools non subventionnées.	Totaux
Ayant des brevets pour écoles élémentaires :—						
De l'école normale Laval	5	2	.....	1	.....	
De l'école normale Jacques-Cartier	2	6	.....	.....	.....	
De l'école normale McGill	2	.....	.....	3	.....	
Des Bureaux d'examinateurs catholiques	42	11	.....	5	.....	5
Des Bureaux d'examinateurs protestants	17	4	.....	1	.....	2
Ayant des brevets pour écoles modèles :—						
De l'école normale Laval	5	12	.....	.....	.....	1
De l'école normale Jacques-Cartier	3	22	.....	8	.....	3
De l'école normale McGill	4	3	.....	1	.....	
Des bureaux d'examinateurs catholiques	19	44	.....	11	.....	
Des bureaux d'examinateurs protestants	5	4	.....	3	.....	
Ayant des brevets pour académies :—						
De l'école normale Laval	2	9	.....	2	.....	
De l'école normale Jacques-Cartier	.....	3	.....	3	.....	
De l'école normale McGill	8	1	.....	19	.....	
Des bureaux d'examinateurs catholiques	.....	1	.....	.....	.....	
Des bureaux d'examinateurs protestants	1	7	.....	4	.....	
Laïcs n'ayant pas de brevets :—						
Catholiques	9	10	.....	1	.....	
Protestants	9	1	.....	4	.....	
Ecclésiastiques et religieux :—						
Membres du clergé catholique	2	.....	.....	1	.....	
Membre du clergé protestant	1	.....	.....	.....	.....	
Frères des écoles chrétiennes	18	71	32	36	12	1
Frères de l'instruction chrétienne	2	10	.....	4	.....	
Frères de Saint-Viateur	13	43	.....	12	.....	
Frères de St-Croix	19	.....	8	16	.....	
Frères du Sacré-Cœur	12	6	.....	20	.....	
Frères de St-Vincent-de-Paul	3	1	.....	.....	.....	
Frères Maristes	12	3	.....	8	.....	
Totaux	215	274	40	163	12	
Laïcs :—						
Enseignant dans les villes	24	50	.....	43	.....	
Enseignant dans les campagnes	109	90	.....	18	.....	
Ecclésiastiques et religieux :—						
Enseignant dans les villes	50	72	38	72	12	
Enseignant dans les campagnes	32	62	2	30	.....	
Moyenne des traitements dans les villes :—	$	$	$	$	$	
Instituteurs ecclésiastiques et religieux	235	225	308	217	262	
Instituteurs laïcs	620	455	.....	917	.....	
Moyenne des traitements dans les campagnes :—						
Instituteurs ecclésiastiques et religieux	200	205	250	200	.....	
Instituteurs laïcs	230	333	.....	612	.....	

* Cette statistique ne comprend pas les professeurs des institutions suivantes : Ecoles des sourds-muets.

NANT LES INSTITUTEURS,

Enseignant dans les institutions indépendantes subventionnées.				Enseignant dans les institutions indépendantes non subventionnées.					
Dans les écoles modèles.	Dans les académies et "High schools."	Dans les collèges classiques.	Totaux.	Dans les écoles élémentaires.	Dans les écoles modèles.	Dans les académies et "High schools."	Dans les collèges classiques.	Totaux.	Grands totaux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	3	8
2	1	.....	3	2	.....	.....	.....	2	63
.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	2	24
.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	2	19
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	2	35
.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	2	10
1	.....	.....	1	1	1	2	.....	4	79
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12
1	.....	.....	1	.....	1	1	.....	2	16
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6
1	1	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	2
.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	13
.....	1	9	10	4	3	4	2	13	43
1	5	.....	6	9	.....	27	.....	36	56
.....	7	306	313	.....	2	2	42	46	362
.....	.....	.....	.....	2	.....	4	.....	6	7
6	18	.....	24	6	25	16	.....	47	240
.....	.....	3	3	2	.....	.....	.....	2	21
15	18	18	51	.....	11	3	.....	14	133
5	38	12	55	6	.....	.....	.....	6	104
.....	7	.....	7	.....	.....	.....	.....	.....	45
4	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	8
5	.....	.....	5	.....	.....	10	.....	10	38
41	97	348	486	35	46	75	44	200	1390
5	1	9	15	9	4	27	2	42	174
1	8	.....	9	10	4	13	.....	27	253
6	47	241	294	6	27	28	42	103	641
29	41	98	168	10	11	7	.....	28	322
$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
250	250	200	209	366	225	300	250	244	226
380	600	317	357	300	700	570	300	512	597
200	200	200	200	200	200	250	.....	213	202
400	587	.....	566	246	335	450	.....	357	314

t aveugles, écoles des arts et manufactures, collèges protestants, écoles normales et universités.

* STATISTIQUE CONCER-

INSTITUTRICES.	Enseignant dans les institutions sous contrôle des commissaires ou syndics d'écoles.					
	Dans les écoles élémentaires.	Dans les écoles modèles subventionnées.	Dans les écoles modèles non subventionnées.	Dans les académies et "High Schools" subventionnées.	Dans les académies et "High Schools" non subventionnées.	Totaux.
Brevetées pour écoles élémentaires :—						
De l'école normale Laval	48	3	.....	.....	.....	
De l'école normale McGill	87	6	.....	7	1	1
Des bureaux d'examinateurs catholiques	2667	31	6	1	5	27
Des bureaux d'examinateurs protestants	624	20	.....	11	.....	6
Brevetées pour écoles modèles :—						
De l'école normale Laval	65	61	1	2	.....	1
De l'école normale McGill	94	20	.....	19	1	1
Des bureaux d'examinateurs catholiques	334	89	.....	.....	2	4
Des bureaux d'examinateurs protestants	13	2	.....	4	.....	
Brevetées pour académies :						
De l'école normale McGill	24	3	.....	10	.....	
Des bureaux d'examinateurs catholiques	.....	1	.....	.....	.....	
Des bureaux d'examinateurs protestants	3	.....	.....	1	.....	
Laïques n'ayant pas de brevet :						
Catholiques	545	59	2	1	.....	6
Protestantes	68	.....	.....	5	.....	
Religieuses :						
Sœurs de la Congrégration N.-D.	64	19	16	53	.....	1
Religieuses Ursulines	2	.....	.....	.....	.....	
Religieuses du Sacré-Cœur	.....	.....	.....	.....	.....	....
Sœurs de Charité	36	48	3	.....	.....	
Sœurs de la Providence	13	2	10	.....	.....	
Sœurs de la Présentation-de-Marie	25	.....	.....	8	.....	
Sœurs de l'Assomption-de-Marie	19	3	.....	.....	.....	
Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie	29	9	.....	.....	.....	
Sœurs de Jésus-Marie	7	.....	.....	.....	.....	
Sœurs du Bon-Pasteur de Québec	20	19	.....	5	4	
Sœurs du Bon-Pasteur de Montréal	4	.....	.....	.....	.....	
Sœurs Marianites	3	28	.....	.....	.....	
Sœurs de Ste-Anne	23	2	9	.....	.....	
Sœurs de St-Joseph	11	4	.....	.....	.....	
Sœurs des Petites-écoles	7	5	.....	.....	.....	
Totaux	4835	434	47	127	13	54
Laïques enseignant dans les villes	200	12	9	33	9	2
Laïques enseignant dans les campagnes	4372	283	.....	28	.....	46
Moyenne des traitements :—	$	$	$	$	$	$
Des institutrices laïques des villes	239	273	175	382	292	2
Des institutrices laïques des campagnes	110	150	.....	233	.....	1

* Ce tableau ne comprend pas les institutrices des écoles

NANT LES INSTITUTRICES.

Enseignant dans les institutions indépendantes subventionnées.			Enseignant dans les institutions indépendantes non subventionnées.				
Dans les écoles modèles	Dans les académies et "High Schools."	Totaux.	Dans les écoles élémentaires.	Dans les écoles modèles.	Dans les académies et "High Schools."	Totaux.	Grands totaux.
.....	.....	.....	1	.....	.....	1	52
.....	.....	.....	3	.....	1	4	105
9	1	10	30	1	.....	31	2751
.....	.....	.....	3	.....	.....	3	658
.....	1	1	2	1	.....	3	133
7	1	8	1	.....	3	4	146
2	.....	2	3	1	.....	4	431
1	1	2	.....	.....	1	1	22
2	1	3	.....	.....	2	2	42
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	1	1	5
11	9	20	32	.....	.....	32	659
1	5	6	23	.....	33	56	135
93	206	299	33	.....	86	119	570
5	20	25	.....	5	38	43	70
8	39	47	.....	.....	.....	.....	47
55	53	108	36	.....	.....	36	231
59	6	65	33	2	.....	35	125
98	38	136	.....	15	25	40	209
71	.....	71	.....	.....	.....	.....	93
43	41	84	3	6	29	38	160
10	68	78	.....	.....	.....	.....	85
14	17	31	.....	2	.....	2	81
.....	7	7	.....	.....	14	14	25
17	17	34	.....	.....	.....	.....	65
89	43	132	.....	2	15	17	183
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	15
.....	.....	.....	 4	.....	.....	4	16
595	574	1169	207	35	248	490	7115
18	1	19	63	2	34	99	381
15	18	33	35	1	7	43	4759
$	$	$	$	$	$	$	$
268	250	267	149	200	200	167	204
176	200	189	120	125	160	127	114

urdes-muettes et celles des écoles normales.

APPENDICE No VIII.

PETITS TABLEAUX.

TABLEAU—A.

Statistique de l'inspection des écoles.

(Année 1889.)

	NOMS DES INSPECTEURS.	Résidence des inspecteurs.	Date de la nomination des inspecteurs.	Traitements des inspecteurs.	CIRCONSCRIPTIONS SCOLAIRES.
				$	
1	Beaulieu, Théophile	L'Ile-Verte, (Témiscouata)	11 novembre 1887.	800	Les comtés de Kamouraska et de Témiscouata.
2	Bégin, Désiré	Rimouski, (Rimouski)	22 décembre 1873.	750	Le comté de Rimouski et les municipalités de Cap-Chatte et de Ste-Anne des Monts, dans le comté de Gaspé.
3	Béland, Pierre-Ferdinand	Ste-Julie, (Mégantic)	15 avril 1852	800	Le comté de Lotbinière et Ste-Julie, St-Calixte, Ste-Anastasie, N.-D. de Lourdes, Inverness-ouest et le canton Nelson, dans le comté de Mégantic.
4	Belcourt, J.-G.-O.-Ephrem	Nicolet, (Nicolet)	18 novembre 1880.	850	Les comtés de Nicolet et d'Yamaska.
5	Bouchard, Célestin	St-Raphaël, (Bellechasse)	16 novembre 1882.	1000	Les comtés de Bellechasse, Montmagny et l'Islet.
6	Brault, Calixte	Pointe-Claire, (Jacques-Cartier)	12 novembre 1877.	800	Les écoles catholiques et protestantes du comté de Jacques-Cartier et les écoles catholiques des comtés de Soulanges et de Vaudreuil.
7	Demers, Jean-Baptiste	St-Jean, (St-Jean)	3 décembre 1885.	800	Les comtés de Napierville, Iberville et St-Jean, et les écoles catholiques du Havelock et Hemmingford, dans le comté de Huntingdon.
8	C. Destroismaisons, Ev. Picard	Village Richelieu, (Rouville)	5 octobre 1889	900	Les comtés de Rouville et de St-Hyacinthe, et St-Hugues, Ste-Hélène, St-Ephrem, d'Upton, St-Liboire, St-Dominique, Ste-Rosalie, St-Simon et St-Pie, dans le comté de Bagot.
9	Dupuis, Joseph-Cyprien	L'Assomption, (l'Assomption)	4 mai 1888	950	Les comtés de Montcalm et de L'Assomption, et les municipalités de Lanoraie et de Lavaltrie dans le comté de Berthier.

					les municipalités de Lanoraie et de Lavaltrie.
11	Gay, Auguste	Hull, (Ottawa)	16 juillet 1874	850	Les écoles catholiques des comtés d'Ottawa et de Pontiac.
12	Grondin, Louis	Laprairie, (Laprairie)	7 mars 1860	800	Les écoles catholiques des comtés de Laprairie, Beauharnois et Châteauguay et celle de St-Anicet et Ste-Barbe, dans le comté de Huntingdon ; les écoles protestantes de St-Joachim, Ste-Martine et St-Antoine, dans le comté de Châteauguay, et celles de St-Etienne et de St-Clément, dans le comté de Beauharnois.
13	Hubbard, Henry	Sherbrooke, (Sherbrooke)	24 décembre 1859	1,000	Les écoles protestantes des comtés de Drummond, Richmond, Sherbrooke et Shefford ; celles de Tingwick, dans le comté d'Arthabaska, et celles de Magog, dans le comté de Stanstead.
14	Lefebvre, David	Trois-Rivières	12 novembre 1877	800	Le comté de Champlain et les écoles de Deschambault, Portneuf, Grondines, Cap-Santé, St-Alban, St-Casimir, St-Ubalde et N.-D. des Anges, dans le comté de Portneuf.
15	Lévesque, Louis-Nérée	Roxton-Falls, (Shefford)	12 novembre 1877	800	Les comtés d'Arthabaska et de Drummond.
16	Lippens, Bernard	Québec, 266 rue St-Jean	16 novembre 1882	900	Les comtés de Chambly, Richelieu et Verchères.
17	Lucier, Ludger	Maria, (Bonaventure)	20 février 1866	650	Les écoles catholiques du comté de Bonaventure.
18	Lyster, Révérend William-Gore	Cap Cove, (Gaspé)	27 décembre 1873	550	Les écoles protestantes des comtés de Gaspé et de Bonaventure.
19	Magrath, Bolton	Aylmer, (Ottawa)	15 novembre 1864	800	Les écoles protestantes des comtés de Pontiac et d'Ottawa.
20	McGown, J.-G.-W	Montréal, 86 rue St-André	4 mai 1888	1,000	Les comtés d'Hochelaga et de Laval, et les écoles catholiques de la cité de Montréal.

Tableau statistique de l'inspection des écoles.—(*Suite.*)

No.	Noms des inspecteurs.	Résidence des inspecteurs.	Date de la nomination des inspecteurs.	Traitements des inspecteurs.	CIRCONSCRIPTIONS SCOLAIRES.
				$	
21	McGregor, James	Huntingdon, (Huntingdon)	6 juillet 1881	1,000	Les écoles protestantes des comtés de Huntingdon, Hochelaga, Soulanges et Vaudreuil ; celles de la cité de Montréal ; celles de Lachute, St-André, Chatham, Grenville, Wentworth, Arundel, Harrington et Gore, dans le comté d'Argenteuil ; celles de Valleyfield et de St-Louis de Gonzague, dans le comté de Beauharnois ; celles de Howick, Ormstown et St-Jean-Chrysostôme, dans le comté de Châteauguay ; celles de St-Lambert, dans le comté de Chambly, et celles de Lacolle, dans le comté de St-Jean.
22	Nantel, Joseph-Pacifique	St-Jérôme, (Terrebonne)	29 juillet 1882	800	Les comtés de Terrebonne et des Deux-Montagnes ; les écoles catholiques de St-Faustin, St-Jovite, Arundel, Grenville, Chatham, St-André et Lachute, dans le comté d'Argenteuil, et les écoles catholiques et protestantes de Mille-Isles et du canton Morin, dans le comté d'Argenteuil.
23	O'Brien, Francis-H	Tadoussac, (Saguenay)	30 juin 1882	200	Les écoles des côtes du Labrador et celles du comté de Saguenay.
24	Pâquet, Daniel	Havre-aux-Maisons, (Iles de la Madeleine)	26 janvier 1882	250	Les Iles de la Madeleine.
25	Parker, John	Leeds, (Mégantic)	11 octobre 1889	660	Les écoles protestantes de la cité de Québec et des comtés de Québec, Portneuf, Lévis, Mégantic, Dorchester, Lotbinière.
26	Prémont, Joseph	Québec, 310 rue St-Jean	9 janvier 1875.	1,000	Les écoles du comté de Montmorency et les écoles catholiques de la cité de Québec, de St-Sauveur et de St-Roch-Nord.

					Les écoles du comté de Québec, celle de St-Augustin, Pointe-aux-Trembles, Les Ecureuils, Ste-Catherine, Ste-Jeanne de Neuville, St-Basile, St-Raymond et St-Bernardin, dans le comté de Portneuf.
28	Ruel, Pierre-Joseph	St-Charles (Bellechasse)	28 février 1882	800	Les écoles catholiques des comtés de Brome, Missisquoi, Stanstead et Shefford, et celles de St-Théodore d'Acton, de St-André d'Acton, et d'Acton-Vale, dans le comté de Bagot.
29	Savard, Edouard	Chicoutimi, (Chicoutimi)	5 juin 1874	1,000	Le comté de Chicoutimi.
30	Stenton, Michel-Thomas	Wotton, (Wolfe)	15 novembre 1864.	1,000	Les écoles catholiques des comtés de Sherbrooke, Compton, Richmond et Wolfe; celles de Ste-Sophie et de St-Ferdinand, dans le comté de Mégantic; celles de Lambton, St-Sébastien, Ste-Agnès et St-Samuel, dans le comté de Beauce.
31	Tanguay, Amédée	Roxton-Falls, (Shefford)	22 novembre 1887.	850	Le comté de Beauce, moins les municipalités de Lambton, St-Sébastien, St-Agnès, et St-Samuel; les municipalités de St-Patrice et de St-Sylvestre, dans le comté de Lotbinière; les municipalités du Sacré-Cœur de Marie, de Leeds-Est, de St-Alphonse de Thetford et de St-Adrien d'Irlande, dans le comté de Mégantic.
32	Taylor, révérend E.-M	Cowansville, (Missisquoi)	4 juin 1889	800	Les écoles protestantes des comtés de Brome et de Missisquoi.
33	Tétreault, Ambroise	Louiseville, Maskinongé	12 novembre 1877.	800	La ville de Trois-Rivières et les comtés de Maskinongé et de St-Maurice.
34	Thompson, William	Kinnear's Mills (Mégantic)	31 octobre 1870	900	Les écoles protestantes des comtés de Wolfe, Compton et Stanstead, moins celles de Magog.
35	Tremblay, Thomas	Ste-Adélaïde de Pabos (Gaspé)	16 octobre 1860	700	Les écoles catholique du comté de Gaspé excepté celles de Cap-Chatte et de Ste-Anne des Monts.
36	Tremblay, Thomas	Baie St-Paul (Charlevoix)	27 mai 1882	800	Le comté de Charlevoix.
37	Vien, George-Stanislas	Lauzon, (Lévis)	12 novembre 1877.	1,000	Les comtés de Lévis et de Dorchester.

TABLEAU—B.

SOMMES ACCORDÉES PAR LA LÉGISLATURE DE QUÉBEC POUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET PAYÉES EN 1888-89.

SUBVENTIONS ORDINAIRES	$ cts.
Education supérieure	78410 00
Ecoles publiques	160000 00
Ecoles dans les municipalités pauvres	8000 00
Ecoles normales	42000 00
Inspection des écoles	29825 00
Instituteurs mis à la retraite	8000 00
Livres à donner en prix	6000 00
Conseil de l'Instruction publique	2000 00
Département de l'Instruction publique	28436 00
SUBVENTIONS SPÉCIALES.	
Ecoles des sourds-muets	12200 00
Ecole des sourds-muets, Mile-End	500 00
Ecole des sourds-muets, Sœurs de la Providence	500 00
Sœurs des Petites-écoles, Rimouski	200 00
"L'Enseignement primaire"—Journal	750 00
"Educational Record"—Journal	500 00
Congrès des inspecteurs	500 00
Musée scolaire	600 00
Collège de l'Ile-Perrot, Vaudreuil	200 00
Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie, St-Barthélemi	200 00
Collège de Ste-Geneviève, Jacques-Cartier	1800 00
Collège de St-Rémi, Napierville	500 00
Orphelinat de Marieville, Rouville	200 00
Asile de la ville de St-Henri, à Montréal	200 00
Couvent Ste-Anne de St-Félix de Valois, Joliette	200 00
Académie commerciale, Beauharnois	200 00
Collège commercial, Roxton	200 00
Couvent de St-Cyprien, comté de Napierville	500 00
Couvent de St-Norbert, comté de Berthier	200 00
Collège de Joliette	2000 00
Couvent de St-Jean-Baptiste de Roxton	200 00
Frères Maristes, Upton	200 00
Collège commercial, Varennes	2000 00
Collège commercial, Terrebonne	2000 00
Collège de Chicoutimi	1000 00
Distribution des lois scolaires annotées	4500 00
Transcription, impression et distribution des archives canadiennes	5000 00
Ecole de navigation, Québec	750 00
Aide aux Sciences naturelles	800 00
Association des carabiniers de la Province	300 00
Institut canadien de Québec	500 00
Société littéraire et historique de Québec	500 00
Académie de musique, Québec	100 00
Société de géographie	100 00
Cercle de La Salle, Québec	250 00
Conseil des arts et métiers, y compris l'enseignement des arts appliqués à l'industrie	10000 00
Conseil des arts et métiers, pour la mise à effet des dispositions de l'acte des manufactures de Québec	5000 00
Total	418,021 00

TABLEAU—C.

No.	ÉCOLES SPÉCIALES. (Année 1888-89)	Professeurs.	Elèves.	Totaux. Professeurs.	Totaux. Elèves.
	ECOLES DES ARTS ET MANUFACTURES.				
1	Montréal	15	395		
2	Québec	4	207		
3	Lévis	2	208		
4	New-Liverpool	2	63		
5	Sillery	2	53		
6	Farnham	3	67		
7	Huntingdon	2	66		
8	St-Jérôme	2	38		
9	Sorel	1	35		
10	Sherbrooke	2	85		
11	S.-Hyacinthe	1	31	36	1248
	INSTITUTIONS DES SOURDS-MUETS ET DES AVEUGLES.				
12	Institution des sourds-muets, Mile-End, Montréal	32	112		
13	Institution des sourdes-muettes, rue St Denis, Montréal	44	252		
14	Institution Nazareth pour les jeunes aveugles, Montréal	13	67		
15	Institution Mackay, pour les sourds-muets, Montréal	4	45		
16	Ecole de sourds-muets, Ste-Marie, Beauce	1	7	94	483
				130	1731

TABLEAU—D.

Nombre d'élèves qui ont fréquenté les écoles normales depuis leur fondation.

Année scolaire.	Ecole normale Jacques-Cartier.	Ecole normale McGill			Ecole normale Laval.			Nombre d'élèves instituteurs.	Nombre d'élèves institutrices.	Grand total.
	Elèves instituteurs.	Elèves instituteurs.	Elèves institutrices.	Total.	Elèves instituteurs.	Elèves institutrices.	Total.			
1857	18	5	25	30	22	.....	22	45	25	70
1857–1858	46	7	63	70	36	40	76	89	103	192
1858–1859	50	7	76	83	34	52	86	91	128	219
1859–1860	53	9	72	81	40	54	94	102	126	228
1860–1861	52	5	56	61	41	53	94	98	109	207
1861–1862	41	10	58	68	39	52	91	90	110	200
1862–1863	57	8	72	80	39	52	91	104	124	228
1863–1864	56	7	67	74	34	49	83	97	116	213
1864–1865	56	5	60	65	43	55	98	104	115	219
1865–1866	43	2	73	75	39	57	96	84	130	214
1866–1867	41	2	73	75	43	55	98	80	128	208
1867–1868	35	5	57	62	49	73	122	89	130	219
1868–1869	36	4	70	74	64	73	137	104	143	247
1869–1870	46	7	69	76	82	80	162	135	149	284
1870–1871	63	6	70	76	54	59	113	123	129	252
1871–1872	51	13	94	107	32	56	88	96	150	246
1872–1873	46	8	108	116	38	54	92	92	162	254
1873–1874	43	6	106	112	43	56	99	92	162	254
1874–1875	59	19	99	118	38	60	98	116	159	275
1875–1876	60	14	110	124	47	63	110	121	173	294
1876–1877	60	18	107	125	50	74	124	128	181	309
1877–1878	62	29	106	135	46	63	109	137	169	306
1878–1879	70	70	70	140	51	66	117	191	136	327
1879–1880	63	12	130	142	46	63	109	121	193	314
1880–1881	76	12	114	136	52	60	112	140	174	314
1881–1882	78	14	123	127	44	64	108	136	187	323
1882–1883	62	12	124	136	37	62	99	111	186	297
1883–1884	67	6	102	108	50	61	111	123	163	286
1884–1885	71	10	101	111	49	67	116	130	168	298
1885–1886	64	14	70	84	54	61	115	132	131	263
1886–1887	67	5	91	96	56	62	118	128	153	281
1887–1888	58	6	106	112	58	68	126	122	174	296
1888–1889	52	5	97	102	60	79	139	117	176	293

BREVETS DÉLIVRÉS AUX ÉLÈVES DES ÉCOLES NORMALES DEPUIS LEUR FONDATION.

Classes des Brevets.	Jacques-Cartier.	McGill.			Laval.			Nombre d'élèves instituteurs.	Nombre d'élèves institutrices.	Grand total.
	Elèves instituteurs.	Elèves instituteurs.	Elèves institutrices.	Total.	Elèves instituteurs.	Elèves institutrices.	Total.			
Académie	112	90	110	200	125	.....	125	327	110	437
Ecole modèle	277	106	590	696	332	619	951	715	1209	1924
Elémentaires	215	55	1150	1205	326	734	1060	596	1884	2480
Totaux	604	251	1850	2101	783	1353	2136	1638	3203	4841

TABLEAU—E.

BREVETS DÉLIVRÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS.

(Annee scolaire 1888-89.)

BUREAUX D'EXAMINATEURS.	Candidats examinés.	Nombre de candidats admis.					Classes des brevets délivrés			
		Intituteurs.	Institutrices.	Catholiques.	Protestants.	Total.	Ecole élémentaire.	Ecole modèle.	Académie.	Total.
Sections catholiques.										
Beauce	13	.....	12	12	.....	12	12	.....	.....	12
Bedford	7	.....	6	6	.....	6	6	.....	.....	6
Bonaventure	4	.....	4	4	.....	4	4	.....	.....	4
Charlevoix et Saguenay	8	.....	7	7	.....	7	7	.....	.....	7
Chicoutimi	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Iles de la Madeleine	6	.....	6	6	.....	6	6	.....	.....	6
Kamouraska	22	.....	22	22	.....	22	22	.....	.....	22
Montréal	142	10	81	91	.....	91	79	11	1	91
Nicolet	34	.....	32	32	.....	32	21	11	.....	32
N.-D. du Lac St-Jean	9	.....	9	9	.....	9	9	.....	.....	9
Ottawa, (Hull)	21	1	20	21	.....	21	14	7	.....	21
Pontiac	10	.....	10	10	.....	10	10	.....	.....	10
Pointe-aux-Esquimaux	1	.....	1	1	.....	1	1	.....	.....	1
Québec,	130	2	102	104	.....	104	62	41	1	104
Rimouski	2	.....	2	2	.....	2	2	.....	.....	2
Richmond, (Danville)	6	.....	5	5	.....	5	5	.....	.....	5
St-Hyacinthe	86	2	74	76	.....	76	46	30	.....	76
Trois-Rivières	48	.....	48	48	.....	48	36	12	.....	48
Sections protestantes	214	.....	.....	3	173	176	149	22	5	176
Total	763	15	441	459	173	632	491	134	7	632

TABLEAU—F.

Liste des instituteurs et institutrices qui ont reçu une pension du gouvernement en 1889, sur l'ancien fonds de pensions.

Noms des pensionnés.	Montant de la pension.		Noms des pensionnés.	Montant de la pension.	
	$	Cts.		$	Cts.
Annette, Dame	40	..	Desrochers, Dme L. A	32	81
Allard, Angélique	14	96	De Tonnancourt, Emmelie	83	52
Angers, Georgina	80	54	Dion, Calixte	56	67
Archambault, Louis	83	52	Doré, Aurélie	11	98
Archambault, Olivier	80	54	Doncourt, Dme Magd	29	82
Arnold, Hézékiah	80	54	Dowse, Francis	71	59
Baril Adèle, Dme N. Darveau	41	76	Drolet, Pierre	59	65
Baril, Eulalie	17	90	Dubé, Anna	26	85
Beaudoin, Ursule	41	76	Dubuc, Léocadie	80	54
Beaulieu, Reine	10	49	Duff, Anastasie	68	60
Beauchemin, F. X. A	38	78	Dumont, Obéline	56	67
Béchard, Léa	45	00	Dumas, Adéline	20	88
Belair, Geneviève P	17	90	Dupaul, Louise	26	85
Belanger, Pierre	35	79	Duplessis, Domithilde	107	38
Bellefeuille, Mathilde	63	60	Duplessis, Zoé	68	60
Bellefeuille, Rose de Lima	38	78	Dupont, Edwidge	26	85
Béliveau, Célina	17	90	Dupuis, Marguerite	19	38
Béliveau, Elmire	26	85	Durocher, Mathilde	44	74
Béliveau, Elodie	53	69	Duval, Dme A Laplante	53	69
Béliveau, Marguerite	41	76	Devost, Geneviève	17	90
Bérubé, Dame Louis	17	90	Enright, Mary	50	70
Bérubé, Victoria	38	78	Fournier, Mathilde	50	70
Bilodeau, Marie Adèle	65	62	Gagné, Julie	47	72
Blais, Emmelie	33	78	Gagné, Marie	32	81
Boisvert, Adeline	23	86	Gagnon, Aurélie	20	88
Boisvert, Clarisse	56	67	Gascon, Aurélie Lalonge	89	48
Bonneville, Cédulie	38	78	Gélinas, Marie	29	82
Bouchard, Eléonore	29	82	Girard, Euphémie	53	69
Boulet, Eléonore	20	88	Gouin, A	37	28
Boulet, Julienne	44	74	Gravel, B	47	72
Bourgeois, Zoé	92	47	Guay, P	14	91
Boutin, Philomène	65	62	Harty, Wm	104	39
Buteau, Virginie	37	28	Héroux, Sophie	29	82
Brouillard, Marie	80	54	Hughes, Catherine	59	65
Caron, Claudia	32	81	Jutras, Emélie	53	69
Caron, Hermine	23	86	Laberge, Marguerite	14	91
Caron, Ombeline	32	81	Labonte, J. E	80	54
Carrier, Henriette	80	54	Labonte, G	116	35
Casault, Julienne	35	79	Labrie, Hermine	17	90
Cauchon, Marguerite	20	88	Lacerte, Dorothée	56	67
Charbonneau, F.-X. Martial	86	50	Lafontaine, Cléophée	20	88
Charbonneau, Marthe	89	48	Lafrance, Apolline	47	72
Cloutier, Elizabeth	44	74	Lafrance, Marie	35	79
Comtois, Geneviève	59	65	Lamb, Catherine	38	78
Côté, Dina	23	86	Lamarre, Césarie	68	60
Côté Justine	80	54	Lamy, Célina	29	82
Côté, Marcel	8	95	Lamontagne, Marie	20	88
Côté Mélanie	44	74	Lajeunesse, Ed	62	64
Courteau, Delle A	10	49	Langelier, Marie	32	8
Dalziel, Rosalie	65	62	Langlois Magloire	41	7
Desparois, Lucie	65	62	Langlois, Malvina	29	8

TABLEAU—F.—(*Suite.*)

Noms des pensionnés.	Montant de la pension	Noms des pensionnés.	Montant de la pension.
	$ Cts.		$ Cts.
Languedoc, Angèle	17 90	Proulx, Josephte	26 85
Lapointe, Séraphine	47 72	Pelletier, Elmire	26 85
Leblanc, M. Eléonore	23 86	Raymond, Demerise	14 91
Legros, Rose de Lima	56 67	Raymond, Hermine	59 70
Legendre, Elzéar Odilon	59 65	Reece, Anna	14 91
Lemieux, Sophie	71 59	Reed, Margarett	23 86
Lemay, Sarah	29 82	Reid, Mary Jane	65 62
Leptage, Gracieuse	6 01	Rheaume, Henriette	17 90
Lesage, Hélène	17 90	Ricarry, Heloise	53 67
Lesieur, Luce Désauniers	38 78	Richard, Dame O	26 85
Lévesque, Vitaline	20 88	Richer, Edesse	53 69
Lindsay, J Chs	71 59	Rioux, Julie	23 86
Lizotte, Marie	32 81	Rivard, Adèle	14 91
Malenfant, Hyp	11 98	Rivard, Louise	26 85
Marceau, Joséphine	92 47	Rivard, Marie Louise	98 43
McElkin, Lydia	22 37	Robertson, J. B.	77 55
McGane, James	23 86	Robin, Geneviève	56 67
McKeogh, Mary	44 74	Robitaille, Emilie	80 54
McKercher, John	80 54	Rouleau, Edesse	41 76
Michaud, Celina	56 67	Roy, Louis	86 50
Michaud, Melanie	20 88	Santerre, Georgina	47 72
Morin, Emma	20 88	Savard, Il Vve Joseph Auctil	17 90
Nabacès, C.	40 00	Scott, Robert	30 00
Oatt, Francis	74 57	Sirois, Joviide	47 72
O'Reilly, Mary Anne	77 55	St-Jacques, Julie	56 67
Ouellet, Marie	32 81	Talon, Adélaïde	35 79
Patoine, Cecile	77 55	Tanguay, Clotilde	56 67
Pelletier, Adélaide	98 43	Toussaint, Lucile	32 81
Pelletier, Antoinette	26 85	Tremblay, Germain	32 81
Pelletier, Avila	17 90	Vallée, Angélique	59 65
Pelletier, Elise	20 88	Vallières, Adélaïde	83 52
Pelletier, Esthel	20 88	Vannier, Basile	44 74
Perreault, Jean	74 57	Vézina, M. Delima	17 90
Perusse, Marie Euphémie	50 65	Vincent dit Ferrier	50 70
Perreault, Dame F.-X	41 76	Wolff, A. C.	38 78
Picard, Wilhelmine	23 86	Wright, Robert	71 59
Poisson, Edile	65 62	Young, Marguerite	13 46
Poisson, Marie	20 88		
Pothier, Thersile	13 47		8017 90

TABLEAU—G.

NOMS des fonctionnaires de l'enseignement primaire admis à la pension en vertu du Titre V des Statuts refondus de la province de Québec.

PENSIONNAIRES.	Montant de la pension.	Réductions. 1 pour cent sur les traitement des années antérieures à 1880.	Réductions. 2 pour cent sur la pension.	Balance payée par chèque.
	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts
Archambault, J. N. A	522 00	240 00	10 44	271 56
Aiseneau, Philomène	62 69	18 80	1 26	42 6
Aubé, J. B. Et	107 00	45 80	2 14	59 0
Barrette, A. V	168 72	74 76	3 38	90 5
Bélanger, Elisabeth	40 00	15 82	80	23 3
Bélanger, Marie-Anne	34 54	12 59	69	21 2
Bergeron, Delphine	48 50	20 08	97	27 4
Bergeron, Hermeline	18 62	5 48	38	12 7
Bernatché, Vve J.-Bte	21 60	6 77	44	14 3
Berthiaume, Philomène	27 92	9 05	56	18 3
Bérubé Démerise	18 92	6 26	38	12 2
Bienvenu, Mde Azarie	90 86	40 16	1 8	48 8
Black Apolline	100 67	34 56	2 02	64 0
Blais, Mde Eutychienne	30 57	12 94	62	17 0
Blanchard, Emélie	159 60	64 80	3 20	91 6
Blouin. Emélie	48 38	21 16	98	26 2
Bogue, Maria	24 28	.....	48	23 8
Boissonneau, Emma	21 80	4 24	44	17 1
Boudrias, Ve Dominique	298 17	.....	.....	298 1
Bouchard, Bernard	104 00	40 34	2 08	61 5
Boulay, Albia Cordélie	35 38	15 70	72	18 9
Boulay, Narcisse	231 36	93 26	4 63	133 4
Bousquet, Prudent	123 25	47 00	2 48	73 7
Brochu, Marcel	72 32	20 31	1 44	50 5
Brouillet, Marie	30 33	11 93	61	17 7
Brulé, Elisabeth	21 51	6 82	43	14 2
Boucher, M. Odile	24 62	8 51	49	15 6
Burke, Catherine	95 40	45 50	1 91	47 9
Butler, Holart	420 00	182 00	8 40	229 6
Boutin, Mary	20 26	7 64	40	12 2
Byrne, Bridget Vve Daly	31 75	.....	.....	31 7
Carrier, Vve Edouard	219 14	72 02	.....	138 1
Carrier, Olivine	88 60	39 10	1 77	47 7
Carmichael, Helen	86 80	29 97	1 74	55 0
Caron, M. Clémentine	54 18	19 77	1 08	33 3
Caron, Vve M. O	190 69	69 62	2 56	118 5
Caron, M. Hedwidge	36 66	10 42	73	25 5
Catellier, Marie Flore	18 60	.....	37	18 2
Chabot, Henriette	8 63	1 06	17	7 4
Chabot, Marie	96 44	44 02	1 93	50 4
Charland, Cécile	21 21	4 88	43	15 9
Chaurette, Angélina	35 46	13 52	72	21 2

TABLEAU G.—(*Suite.*)

PENSIONNAIRES.	Montant de la pension.	Réductions. 1 pour cent sur les traitements des années antérieures à 1880.	Réductions. 2 pour cent sur la pension.	Balance payée par chèque.
	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts	$ Cts.
Chênevert, M. G. Lse	76 12	31 08	1 52	43 52
Chevalier, M. Caroline	51 82	16 60	1 04	34 18
Cimon, Marie-Louise	34 60	12 24	70	21 66
Claveau, Elisabeth	20 86	4 60	42	15 84
Cléroux, J Albini	94 05	34 15	1 88	58 02
Corbeil, Edouard	181 52	72 47	3 63	105 42
Côté, Josephte	32 08	14 30	64	17 14
Côté, Melanie	39 51	12 54	80	26 17
Cormier, Philomène	126 52	57 26	2 53	66 73
Couture, Bibiane	50 40	22 88	1 01	26 51
Crilly, Martha	5 57	.....	11	5 46
Dalfond, Mde F. X.	59 38	23 52	1 19	34 67
Dalfond, Mde Joseph	5 45	1 58	11	3 76
Dancosse, M. Emma	36 36	13 68	73	21 95
Dagenais, Mde Barthélemi	30 71	8 83	62	21 26
Dallaire, Vve Abraham	20 45	2 30	.....	18 15
Darey, Pierre Jacques	254 42	182 20	9 10	263 12
Daudelin, Mde Joseph	80 17	28 68	1 60	49 89
Daveluy, Elise	56 67	20 07	1 14	35 46
Deches e, Ernestine	67 66	23 43	1 36	42 87
Decourcy, Philomène	72 78	29 39	1 46	41 93
Demers, Mde Olivier	25 58	8 12	51	16 95
Desjardins, M. Rosalie	15 62	4 72	32	10 58
Desormeaux, Vitaline	20 18	.....	40	19 78
DeVarennes, M. R. Ozelina	22 51	2 95	45	19 11
Dickson, Hugh	76 68	35 12	1 54	40 02
Dionne, Aurore	27 54	6 39	55	20 60
Dionne, Léontine	74 60	24 28	1 49	48 83
Dionne, Hélène	10 93	1 98	22	8 73
Dubé, Octavie	10 74	3 61	22	6 91
Dubois, Ether	127 92	52 46	2 56	72 90
Dubois, Louise	35 64	11 54	72	23 38
Dubois, Sophie	115 86	55 58	2 32	57 96
Duclos, Paul	73 04	36 52	1 46	35 06
Dudemaine, Célanire	26 29	8 66	53	17 10
Dufresne, Candide	317 61	206 08	6 36	105 17
Duguay, M. Eugénie	23 36	6 30	47	16 59
Dumont, Victoria	20 05	7 65	40	12 00
Duncan, Thomas	178 54	82 75	3 57	92 22
Dupras, Etienne	120 69	57 40	2 42	60 87
Emard, Médard	277 56	163 62	5 55	108 39
Emslie, James	368 30	242 02	7 38	118 90
Esneuf, Vve G. Alf	20 15	.....	.....	20 15
Ethier, Vve Louis	30 27	9 26	61	20 40
Fahey, Mary Ann	136 29	64 40	2 72	69 17
Fecteau, Etienne	258 46	99 23	5 17	154 06

TABLEAU G.—(*Suite.*)

PENSIONNAIRES.	Montant de la pension.	Réductions. 1 pour cent sur les traitements des années antérieures à 1880	Réductions. 2 pour cent sur les pensions.	Balance payée par chèque.
	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.
Fergusson, Gilbert	310 77	97 13	6 22	207 42
Filiatrault, Marie-Louise	90 68	37 94	1 82	50 92
Fitzgerald, John	239 30	104 10	4 79	130 41
Fontaine, Prudent	81 86	34 88	1 64	45 34
Fradet, Samuel A	197 46	85 10	3 95	108 41
Frawley, Patrick	97 46	41 32	1 96	54 18
Fréjeau, Alma	3 73	.....	19	3 54
Gadbois, Aurélie	7 25	.....	29	6 96
Gauthier, Aglaé	99 44	43 76	2 00	53 68
Gauthier, Fidèle	35 64	3 84	72	31 08
Geffrard, Elzire	107 42	42 32	2 15	62 95
Girard, Luce	32 91	12 54	66	19 71
Goudie, Isabella	49 26	20 82	99	27 45
Goulet, Eugénie	55 34	25 28	1 10	28 96
Gosselin, Henry J	147 28	69 40	2 95	74 93
Grant, Alexander G	252 00	108 00	5 04	138 96
Green, Joseph	371 98	145 89	7 44	218 65
Harper, M Annie	75 64	29 90	1 52	44 22
Héroux, Ve. Alphonse	52 32	.....	.....	52 32
Hicks, William	946 05	378 00	18 92	549 13
Hébert, M. Olive	26 34	10 00	53	15 81
Hudon, Arthémise	9 34	1 32	19	7 83
Keegan, Andrew	205 00	70 00	4 10	130 90
Kertson, M. Eugénie	41 06	12 84	83	27 39
Labonté, Rose de Lima	50 06	22 30	1 00	26 76
Labarge, M. Aurélie	9 67	96	20	8 51
Lacroix, Ve Louis	94 16	.....	.....	94 16
Ladouceur, Adèle	82 60	30 76	1 66	50 18
Lafond, Edouard	199 16	77 98	3 98	117 20
Lafortune, Zephirina T	20 00	7 00	40	12 60
Lafrance, Marie-Louise	16 70	2 08	34	14 28
Lane, Morgan	158 60	69 80	3 18	85 62
Langlois, M. Lea-Bryère	32 82	10 01	68	23 13
Langlois, Ch Caroline	49 49	17 59	99	30 91
Landreau, Mde Antoine	196 79	77 20	3 94	115 65
Lanouette, M. Caroline	6 97	.....	14	6 83
Lambert, Ve Auguste	19 66	6 88	40	12 38
Langevin, Catherine	9 97	.....	20	9 77
Laverdière, Adéline	30 15	10 76	61	18 78
Laverrière, Emélie	35 60	11 40	72	23 48
Lavoie, M. Philomène	42 02	14 36	84	26 82
Lawler, John Sam	108 54	78 98	2 17	27 39
Leahey, David C	63 26	24 00	1 26	38 00
Leclerc, Eloïse	52 74	14 84	1 06	36 84
Lemaire, Anastasie	19 28	5 10	40	13 78
Leclerc, Hermine	18 82	6 49	38	11 95

TABLEAU G.— (*Suite.*)

PENSIONNAIRES.	Montant de la pension.	Réductions. 1 pour cent sur les traitements des années antérieures à 1880.	Réductions. 2 pour cent sur la pension.	Balance payée par chèque.
	$ Cts	$ Cts	$ Cts.	$ Cts.
Leclerc, M. Joséphine	16 00	4 71	32	10 97
Lécuyer, M. Adeline	149 04	63 88	2 98	82 18
Lefebvre, M. Clara	32 01	13 55	64	17 82
Lefebvre, M. Jessé	30 00	9 23	60	20 17
Lemarise, Mde Pierre	5 59	.....	12	5 47
Lemoine, Délima	62 92	26 60	1 26	35 06
Levasseur, Eloïse	34 50	11 82	69	21 99
Levasseur, Marie-Louise	37 42	9 70	76	26 96
Lespérance, Marguerite	40 50	11 36	82	28 32
Lepage, Victoria	23 29	4 22	47	18 60
Lévesque, Joséphine	20 20	6 26	41	13 53
Lépine, Virginie	40 19	11 95	81	27 43
Lloyd, John	182 38	69 38	3 65	109 35
Lynch, Mary Ellen	30 87	13 30	62	16 95
Maltais, Mde Louis	82 64	32 00	1 66	48 98
Martin, Justine	35 46	13 82	72	20 92
Martineau, Chs Philippe	96 56	33 06	1 93	61 57
Martineau, H. E	266 90	103 41	5 34	158 15
Marchand, Henriette	25 87	8 80	52	16 55
Marcoux, Mde P. U	20 24	7 62	41	12 21
MacMartin, Délia	52 54	12 88	1 06	39 00
Martel, Mde Timothée	17 20	4 05	35	12 80
Marsan, Azéline	27 88	10 10	56	17 22
Martineau, Vve Roch	73 85	25 51	.....	48 34
McGill, Mary	65 54	31 36	1 32	32 86
McGibbon, Elizabeth	33 60	7 16	68	25 76
McGregor, Mary	124 50	53 86	2 49	68 15
McGregor, James	449 66	148 33	9 00	292 33
McLeod, Christina	26 54	8 74	53	17 27
McMartin, Jane	55 66	23 10	1 11	31 45
McSweeney, Daniel	611 40	235 70	12 23	363 47
Michaud, Henriette	21 20	6 58	43	14 19
Mineau, Emélie	31 83	10 40	64	20 79
Mitchell, Elizabeth	84 68	28 00	1 70	54 98
Menard, Délima	38 94	14 27	78	23 89
Moisan, Justine	51 66	18 78	1 04	31 84
Moffatt, A M. A	258 68	121 34	5 18	132 16
Montreuil, Mde H. L	59 82	17 91	1 20	40 71
Monty, Vénérance	64 38	25 40	1 30	37 68
Morin, Azilda	8 28	1 82	16	6 30
Morin, Thersile	20 06	5 47	40	14 19
Morrison, Solon	55 29	13 77	1 11	40 41
Mullin, P. J	62 50	.....	1 25	61 25
Nadeau, Philomène	18 36	3 58	36	14 42
O'Donoghue, Vve H. C	189 44	63 02	.....	126 42
O'Ryan, Michael	248 97	99 20	4 98	144 79

TABLEAU G.—(*Suite.*)

PENSIONNAIRES.	Montant de la pension.	Réductions. 1 pour cent sur les traitements des années antérieures à 1880.	Réductions. 2 pour cent sur la pension.	Balance payée par chèque.
	$ cts.	$ cts.	$ cts	$ cts.
Orcutt, Robina	20 38	.....	41	19 97
Ouellet, Elzéar	111 92	39 24	2 24	70 44
Ouellet, Elise	23 42	6 48	47	16 47
Pageot, Charles	108 40	49 62	2 18	56 60
Pageot, Jacques Ed	130 16	51 04	2 62	76 50
Painchaud J. B. F	71 74	34 00	1 44	36 30
Parent, Dina	23 44	7 90	47	15 07
Pesant, Charlotte	63 46	27 82	1 28	34 36
Pesant, Henry	162 00	61 99	3 24	96 77
Perrier, Pierre	57 67	25 50	1 15	31 02
Pilon, Olive	75 18	35 34	1 51	38 33
Pilote, Emélie	60 32	27 76	1 21	31 35
Plante, Céleste	43 72	17 66	88	25 18
Plante, Ursule	60 48	26 04	1 21	33 23
Pelletier, Demerise	10 44	3 17	21	7 06
Pion, Marie	44 80	14 89	90	28 91
Plouffe, Mathilde	44 14	17 65	89	25 60
Plourde, Marie	24 72	10 92	50	13 30
Poirier, Philomène	47 90	18 75	96	28 19
Poliquin, Lumina Gaucher	55 89	26 20	1 12	28 57
Poissant, Julien	44 89	18 23	90	25 76
Purdie, John	393 80	216 64	7 88	169 28
Quintal, Emma	9 93	.....	20	9 73
Raby, Eugénie	83 94	34 32	1 68	47 94
Ratte, M. Célina	71 50	25 90	1 43	44 17
Richard, Symphorose	55 23	19 55	1 11	34 57
Robert, Elmire	40 60	18 70	81	21 09
Robichaud, Guillaume	127 52	78 04	2 56	46 92
Robinson, Robert	52 00	23 65	1 04	27 31
Roberge, Jeanne Denyse	78 54	34 02	1 57	42 95
Roberge, Marie	4 40	.....	09	4 31
Roy, Aurélie	14 82	.....	30	14 52
Rancourt, E. Adeline	46 36	20 10	93	25 33
Rainville, Joseph	14 22	4 71	29	9 22
Rompré, Georgiana	49 94	16 18	1 00	32 76
Roy, Joseph Edmond	196 26	76 00	3 94	116 32
Roy, Théophile	133 16	45 64	2 68	84 84
Roy, Vitaline	10 28	3 25	20	6 83
Ruest, Philomène	16 50	4 40	33	11 77
Salvail, Mde Paul	36 90	15 00	74	21 16
Sanche, Marie	40 36	11 64	81	27 91
Sauvé, Jérémie	116 22	54 06	2 33	59 83
Simard, Aristide	145 70	66 72	2 92	76 06
Simard, Eléonore	19 92	9 32	40	10 20
St-Pierre, Virginie	29 14	12 95	58	15 61
Sylvestre, M. A. Victorine	28 56	11 24	57	16 75

TABLEAU G.—(*Suite.*)

PENSIONNAIRES.	Montant de la pension.	Réductions. 1 pour cent sur les traitements des années antérieures à 1880.	Réductions. 2 pour cent sur la pension.	Balance payée par chèque
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Tanguay, George	537 50	248 75	10 75	278 00
Tardif, L. F	67 71	26 29	1 36	40 06
Talbot, Eugénie	25 33	6 66	51	18 16
Tessier, M. Adèle	46 03	18 84	92	26 27
Thériault, Judith	25 50	8 80	51	16 19
Toussaint, Marie-Anne	86 40	36 24	1 73	48 43
Toutant, Mde Edouard	77 20	31 08	1 55	44 57
Tremblay, Clara	33 80	8 90	68	24 22
Tremblay, Célanire	16 00	3 50	32	12 18
Tremblay, Marie	16 18	5 89	32	9 97
Trépanier, Auguste	54 09	21 00	1 07	32 02
Turcotte, Arthémise	53 20	22 60	1 07	29 53
Vallée, Caroline	64 58	22 10	1 30	41 18
Valiquet, Louis	157 36	60 36	3 15	93 85
Verret, M. Angèle	76 68	29 84	1 54	45 30
Vigneault, Henriette	37 88	14 98	76	22 14
Whelan, S. Gravel	43 40	20 54	88	21 98
Whitty, Thomas	281 00	99 50	5 62	175 88
Wilkins, Fred. B	52 00	8 50	1 04	42 46
Langlois, Léocadie	47 48	21 52	95	25 01
Totaux	21,653 16	8,565 09	412 96	12,675 11

TABLEAU—H.

ETAT des revenus et des dépenses du fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire pour l'année 1888-89.

	$ cts.	$ cts.
REVENUS S. R. P. Q., ART. 2262 et 2264.		
Retenus de deux pour cent :—		
Sur la subvention des écoles publiques	3200 00	
" " " supérieures	1000 00	
Sur les traitements des professeurs des écoles normales	439 75	
" " " inspecteurs d'écoles	588 67	
" " " professeurs des écoles supérieures protestantes	35 15	
" " " instituteurs et institutrices des écoles sous contrôle	12250 92	
Sur les pensions annuelles	412 96	
Retenues payées directement par les fonctionnaires	132 12	
Intérêt jusqu'au 30 juin 1888 sur montant capitalisé	7536 82	
Subvention du gouvernement pour l'année 1888-89	1000 00	
		26596 39
DÉPENSES.		
Montant payé pour les pensions	21653 16	
Versements remis	126 44	
Dépenses de la commission administrative	192 60	
		21972 20
1888 89—Balance	.....	4624 19
1886-87 et 1887-88—Balances	.....	18662 37
Balance totale	.....	23286 56
REVENU CAPITALISÉ— S. R. P. Q., ART. 2261.		
1888 Juin 30. Revenu accumulé depuis 1880	.....	149046 95
REVENU DE L'ANNÉE 1888-89.		
Arrérages de retenues	908 16	
Réductions sur les pensions	8565 09	
	9473 25	
A déduire les versements remis	357 52	
		9115 73
1889 Juin 30. Revenu capitalisé à cette date	.....	158162 68

TABLEAU—I.

Livres de récompense adressés aux inspecteurs d'écoles en 1888-89.

Nos.	LIVRES DISTRIBUÉS.	Bibliothèque religieuse et nationale, série In-8.	Bibliothèque religieuse et nationale, sér. In-12.	Bibliothèque religieuse et nationale, sér. In-18.	Histoire du Canada, l'abbé Ferland.	Le Canada sous l'Union, Turcotte.	Monographies et Esquisses, LeMoine.	Un pélerinage au pays d'Evangéline, l'abbé Casgrain.	Mémoires, De Gaspé.	Les anciens Canadiens, De Gaspé.
1	Par le Surintendant..... ...	190	320	210	22	37	35	64	22	4
2	Par l'inspecteur Béland.....	30	106	285	.....	1	5	3	5	3
3	" Bégin....	25	166	301	.....	2	3	5	5	4
4	" Brault..... ..	32	94	218	.....	2	5	4	5	2
5	" Belcourt.....	35	148	410	.. ...	1	6	3	5	2
6	" Bouchard.	40	150	425	.....	2	8	4	8	3
7	" Beaulieu.....	36	202	400	.....	2	7	4	6	4
8	" Demers	30	91	221	.....	1	5	.....	5	3
9	" Dupuis	35	120	247	.....	1	5	3	4	2
10	" Fontaine	30	110	257	.....	1	4	3	5	2
11	" Grondin	35	111	291	.....	1	5	3	5	3
12	" Gay.....	20	89	153	.....	1	3	3	3	3
13	" Hubbard.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
14	" Lucier..... ...	10	36	123	.....	1	1	1	3	.....
15	" Ly ter.....	.....	.....	.... .	.....	.....	.....	.....	.....	.....
16	" Lefebvre.... .	30	122	305	.....	1	5	3	5	3
17	" Lévesque	25	37	147	.....	1	1	3	3	2
18	" Lippens	35	164	325	.....	2	2	5	6	2
19	" Magrath.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
20	" McGregor	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
21	" McGown.....	45	184	225	1	5	10	8	7	4
22	" Nantel	35	138	372	.....	1	5	3	5	4
23	" O'Brien	3	4	88	.....	.....	1	2	1	.....
24	" Prémont.... .	80	197	218	2	5	8	7	5	4
25	" Paquet	6	15	46	.....	.....	.....	1	1	1
26	" P des Troismaisons.	35	142	380	.....	1	6	3	5	2
27	" Parker..... ..	.....	.....	. ....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
28	" Ruel....	30	146	325	.....	1	5	3	5	4
29	" Roy.....	15	94	183	.....	1	8	4	4	2
30	" Stenson.....	35	145	370	... ..	1	5	3	5	4
31	" Savard	12	87	277	.....	1	4	1	4	.....
32	" Tremblay	6	49	163	.....	1	1	3	3	.....
33	" Thompson....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
34	" Tremblay	12	69	193	.....	1	4	2	4	.....
35	" Tétreault	30	114	235	.....	1	4	2	4	2
36	" Tanguay.	32	125	306	.....	1	5	3	5	3
37	" Taylor.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
38	" Vien.....	45	155	370	.....	3	8	6	5	4
		1059	3730	8069	25	80	174	162	158	76

TABLEAU I.—(*Suite.*)

Livres de récompense adressés aux inspecteurs d'écoles en 1888-89.

Nos.	Ozanam, sa vie et ses œuvres, P. Chauveau fils.	La vénérable mère de l'Incarnation, l'abbé Casgrain.	Histoire de la littérature, Lareau.	La Légende d'un peuple, Fréchette.	Les fleurs boréales, Fréchette.	Sept jours dans les provinces maritimes, Faucher de Saint-Maurice.	Œuvres complètes de Crémazie, l'abbé Casgrain.	Une fête de Noël sous J. Cartier, Myrand.	Le premier cardinal canadien, Mgr Hamel.	De Québec aux Antilles, l'abbé Montminy.	Les patriotes de 1837-38, David.	Les exploits d'Iberville, Rousseau.	L'Ouaouais supérieur, Buies.	Un revenant, Tremblay.	Minéralogie, géologie, l'abbé Laflamme.	Manuel d'horticulture, Dr Larocque.
1	35	60	40	23	31	65	31	22	50	61	50	65	100	15	20	17
2	....	10	.....	....	....	10	1	5	5	6	16	16	28	5	1	11
3	....	6	.....	....	1	15	.....	4	6	15	16	30	20	10	1	10
4	....	10	1	....	1	12	1	5	5	5	15	15	25	5	1	10
5	....	10	.....	....	2	15	2	5	5	8	15	20	40	10	1	10
6	....	10	.....	....	1	20	1	7	6	10	18	20	26	6	1	18
7	....	10	.....	....	1	16	1	5	15	15	20	20	30	5	1	30
8	....	10	.....	....	1	12	1	5	5	5	15	15	25	5	1	10
9	....	5	.....	...	1	10	1	5	5	5	10	12	25	8	1	6
10	....	5	.....	....	1	12	1	5	5	5	14	18	30	7	1	10
11	...	10	.....	....	1	15	1	5	5	7	16	20	35	10	1	10
12	....	8	.....	....	1	10	.....	2	5	10	12	20	35	10	1	10
13	....	....	.....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	....	....	....
14	....	5	.....	....	....	10	.....	2	5	10	12	20	10	5	....	6
15	....	....	.....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	....	....	....
16	....	6	.....	....	1	11	1	5	3	5	16	16	25	5	1	12
17	....	2	.....	....	1	10	1	2	1	5	15	10	20	5	1	12
18	....	10	.....	....	1	15	.....	4	7	10	16	30	25	15	1	10
19	....	....	.....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	....	....	....
20	....	....	.....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	....	....	....
21	5	20	10	....	2	20	2	5	10	20	16	30	35	15	2	10
22	....	10	.....	....	1	16	1	5	7	15	16	25	40	16	1	15
23	....	2	.....	....	....	5	.....	.....	2	5	5	15	1	1	....	....
24	4	15	.....	1	5	16	5	10	15	16	22	25	25	8	....	8
25	....	2	.....	....	....	3	.....	1	4	.....	1	3	....	....	....	5
26	....	15	.....	....	2	15	2	5	6	10	16	25	45	16	1	10
27	....	....	.....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	....	....	....
28	....	10	.....	....	1	15	1	5	7	15	18	25	30	16	1	15
29	....	5	.....	....	1	15	1	5	6	10	15	30	....	4	1	5
30	....	7	.....	....	1	16	1	5	7	15	16	25	35	16	1	20
31	....	8	.....	...	1	12	.....	2	5	10	15	28	15	4	1	5
32	....	4	.....	....	...	10	.....	2	4	10	15	25	10	5	....	5
33	....	....	.....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	....	....	....
34	....	5	.....	....	1	12	.....	3	5	10	12	30	12	5	1	5
35	....	5	.....	....	1	10	1	5	5	5	10	14	25	5	1	6
36	....	8	.....	....	1	12	1	5	8	10	16	16	30	5	1	10
37	....	....	.....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	....	....	....
38	....	10	.....	....	1	18	1	5	10	18	15	30	26	11	1	12
	44	3 3	51	24	63	453	59	151	234	351	484	693	828	253	46	323

TABLEAU I.—(*Suite.*)

Livres de récompense adressés aux inspecteurs d'écoles en 1888-89.

	De l'Atlantic au Pacifique, le Baron Hulot.	Chasse et pêche, Lemoine.	François de Bienville, Marmette.	Au foyer de mon presbytère, l'abbé Gingras.	Tonkouron, Lemay.	Sermons de Mgr Soulé, Desaulniers.	F. Gagnon, sa vie, ses œuvres.	Divers.	Publiés par P. J. Kenedy, N.-Y.	Publiés par Thos. Noonan & Co., Boston.	Publiés par J. E. Walsh, Québec.	Publiés par D. et J. Sadlier, Montréal.	Divers.	Publiés par G. Routledge et fils, N.-Y.	Publiés par F. Warne & Co. London.
1	27	8	30	80	85	32	15	275	38	34	1	5	20	.....	.....
2	4	1	1	10	25	5	3	19	8	.....	8	.....	14	.....	.....
3	4	2	1	14	40	6	1	17	.....	.....	....	.....	....	.....	.....
4	7	1	1	5	20	10	4	16	10	.....	8	.....	17	.....	.....
5	10	1	1	12	50	14	8	41	4	2	6	2	11	.....	.....
6	7	3	1	14	35	10	5	36	.....	.....	....	.....	....	.....	.....
	....	2	1	16	50	5	4	38	.....	.....	....	.....	....	.....	.....
	4	1	1	5	25	10	5	18	10	.....	11	.....	19	.....	.....
	10	1	1	10	35	10	5	32	7	2	3	.....	8	3	2
	8	1	1	10	25	10	5	21	4	.....	7	.....	7	.....	.....
	10	1	1	12	35	10	5	56	8	1	17	5	19	.....	.....
	5	1	....	6	25	2	1	16	66	1	40	8	55	4	.....
	....	.....	....	....	....	.....	.....	.....	4	.....	....	1	10	21	15
	1	3	....	5	25	1	.....	28	4	1	5	....	7	.....	.....
	....	.....	....	....	....	.....	.....	.....	1	.....	....	1	....	4	10
	4	1	1	12	25	5	5	51	.....	.....	....	.....	....	.....	.....
	1	1	1	12	20	5	3	28	11	.....	9	1	19	.....	.....
	8	1	1	15	30	10	7	33	.....	.....	....	.....	....	.....	.....
	....	.....	....	....	....	.....	.....	.....	3	.....	....	3	6	12	6
	....	.....	....	....	....	.....	.....	.....	10	.....	....	.....	25	14	17
	10	....	1	20	30	12	5	31	25	7	20	.....	58	.....	.....
	10	1	1	15	35	10	6	31	6	1	9	3	11	.....	1
	....	1	....	2	5	1	1	6	.....	.....	....	.....	....	.....	.....
	7	4	2	23	20	11	5	47	63	.....	....	10	7	.....	.....
	....	1	....	....	1	.....	.....	3	1	.....	2	.....	3	.....	.....
	10	1	1	15	50	12	19	40	5	3	6	1	15	.....	1
	....	.....	....	....	....	.....	.....	.....	2	.....	....	.....	....	22	9
	7	2	1	20	35	5	5	37	8	.....	25	6	21	.....	.....
	1	2	1	20	30	2	2	8	8	3	7	.....	10	.....	.....
	10	1	1	15	35	8	5	37	15	1	19	2	33	.....	.....
	1	1	1	10	30	1	1	13	.....	.....	....	.....	....	.....	.....
	1	3	....	6	25	1	.....	8	8	.....	10	.....	....	.....	.....
	....	.....	....	....	....	.....	.....	.....	5	.....	....	.....	10	16	31
	1	1	1	10	25	1	1	19	.....	.....	....	.....	....	.....	.....
	8	1	1	10	36	10	3	26	9	1	9	.....	11	.....	.....
	4	1	1	10	30	4	2	25	15	.....	15	.....	40	.....	.....
	....	.....	....	....	....	.....	.....	.....	5	.....	....	.....	10	14	28
	5	2	1	17	30	4	3	39	14	3	20	.....	23	.....	.....
	185	51	56	431	967	227	134	2095	377	60	257	48	489	110	120

TABLEAU I.—(*Suite.*)

Livres de récompense adressés aux inspecteurs d'écoles en 1888-89.

Nos.	Publiés par Ths. Nelson et fils, London.	Publiés par W. Scott, London.	Publiés par MacMillan & Co., London.	Publiés par Blackie et fils, London.	Publiés par E. P. Dutton & Co., N.-Y.	Publiés par J. Lovell, Montréal.	Publiés par Porter & Coates, Philadelphie.	Publiés par Harper & Co., N.-Y.	Divers.	Total des livres français.	Total des livres anglais.	Total des livres anglais catholiques.	Total des livres anglais protestants.	Total des livres français et anglais.
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	2141	98	98	.....	2
2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	620	30	30	.....	6
3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	730	.....	.....	.....	7
4	9	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	537	44	35	9	5
5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	890	25	25	.....	9
6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	895	.....	.....	.....	8
7	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	1	946	4	.....	4	9
8	13	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	2	535	55	40	15	5
9	8	1	.....	.....	.....	.....	.....	....	4	615	38	20	18	6
10	6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	6	607	30	18	12	6
11	3	.....	1	1	.....	.....	.....	....	5	720	60	50	10	7
12	12	.....	.....	.....	1	.....	1	....	9	455	197	170	27	6
13	185	10	5	8	5	6	2	2	38	.....	312	15	297	3
14	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	323	17	17	.....	3
15	36	3	3	2	.....	1	1	2	14	.....	78	2	76	
16	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	685	.....	.....	.....	6
17	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	375	40	40	.....	4
18	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	1	790	6	.....	6	7
19	78	5	8	7	2	5	2	2	28	.....	167	12	155	1
20	200	12	6	5	3	5	3	2	30	.....	332	35	297	3
21	9	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	1	800	120	110	10	9
22	15	1	.....	.....	.....	.....	.....	....	13	840	60	30	30	9
23	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	151	.....	.....	.....	1
24	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	820	80	80	.....	9
25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	94	6	6	.....	1
26	8	.....	.....	.....	.....	.....	1	....	4	890	44	30	14	9
27	96	.....	3	.....	8	.....	11	....	28	.....	179	2	177	1
28	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	790	60	60	.....	8
29	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	475	28	28	.....	5
30	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	4	845	77	70	7	9
31	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	550	.....	.....	.....	5
32	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	360	40	40	.....	4
33	162	7	9	6	2	3	.....	4	57	.....	312	15	297	3
34	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	445	.....	.....	.....	4
35	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	580	30	30	.....	6
36	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	680	70	70	.....	7
37	169	10	9	9	5	5	2	3	43	.....	307	10	297	3
39	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	855	60	60	.....	9
	1020	49	44	38	26	25	23	15	288	21039	3006	1248	1758	240

TABLEAU—J.

'ORT FINANCIER DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES CATHOLIQUES ROMAINS DE LA CITÉ DE MONTRÉAL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1888-1889.

Recettes et dépenses générales du 1er juillet 1888 au 30 juin 1889.

RECETTES.	$ cts.	$ Cts.
t en caisse, 1er juillet 1888	.....	3668 70
le la Cité de Montréal, balance de la taxe de 1888	54482 27	
le la Cité de Montréal, àcompte de la taxe de 1889	39270 36	
le la Cité de Montréal la taxe des Juifs Espagnols et Portugais de 1888	2193 00	
		95945 63
lu Surintendant de l'Instruction publique, octroi annuel pour les coles communes, 1888-89	12277 50	
: montant retenu pour le fonds de pensions	860 10	
		11417 40
lu Surintendant de l'Instruction publique, octroi du fonds de l'éducaon supérieure, 1888-89	.....	1334 00
ontributions des élèves de l'Académie C. C. et autres écoles 1888-89	.....	11394 40
contributions des élèves de l'Académie C. C. pour inscription, arréraes, musique, etc., 1888-89	.....	827 58
oyers de maisons et de terrains	.....	736 00
le la succession Cherrier, emprunt { pour payer certaines échéances	32500 00	
le la succession Cherrier, emprunt { pour la reconstruction de l'école Champlain	17500 00	
		50000 00
		$175323 71

DÉBOURSÉS.	$ Cts.	$ Cts.
pour le soutien des écoles (voir Cédule A)	68462 18	
pour réparations, Ecole polytechnique	4 00	
pour mobilier des diverses écoles	351 86	
ntérêts sur obligations et billets	7783 38	
ntérêts sur débentures	24000 00	
fonds d'amortissement sur débentures	8114 38	
frais d'administration	3523 37	
traitement et autres dépenses du Surintendant	2040 53	
aux Juifs Espagnols et Portugais	1754 40	
taxe et réparations aux maisons rue St-Urbain et résidence du Principal	2374 97	
àcompte de la reconstruction de l'école Champlain	3250 00	
à la succession Fresne	480 33	
à la succession Logan	2500 00	
à la succession Masson	5000 00	
à M. P. S. Murphy, en fidéicommis	25000 00	
		154639 40
pour commissions sur arrérages, etc	15 31	
pour musique et réparations d'instruments	5 90	
pour abonnement aux journaux	55 43	
pour diverses dépenses à la chapelle, etc., etc	30 42	
pour achat d'ouvrages et reliures pour la bibliothèque, livres de prix et prix de fondation	518 47	
		625 53
t en caisse, 30 juin 1889		20058 78
		$175323 71

CÉDULE A.—ETAT des paiements faits pour le soutien des diverses écoles.

	NOMS DES ÉCOLES.	Traitements et octrois.	Entretien des classes.	Impressions et papeterie.	Chauffage.	Eclairage.	Taxes et cotisations.	Dépenses générales.	Tot ux.
		$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.
1.	Académie C. C. du Plateau	11575 82	164 95	32 42	481 76	231 50	38 31	2178 70	14703 46
2.	Ecole Montcalm	6038 84	2 53	25 92	103 65	42 30	23 42	651 66	6888 32
3.	" Champlain	5680 00	13 47	9 07	204 94	64 05	38 52	771 74	6781 79
4.	" Sarsfield	4870 00	6 21	5 23	176 92	49 65	33 47	763 13	5904 61
5.	" Belmont	5100 00	78 40	31 66	250 04	62 30	39 83	1036 06	6598 29
6.	" Olier	5566 54	21 14	2 87	240 78	38 15	26 68	807 54	6703 70
7.	" Plessis	1400 00	.....	.....	289 01	.....	.....	.....	1689 01
8.	" Ste-Brigide	2644 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2644 00
9.	" St-Joseph	3061 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3061 00
10.	" Ste-Anne	2676 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2676 00
11.	" 40 rue St-Jean-Baptiste	294 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	294 00
12	" 15, rue Mullins	800 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	800 00
13	" 754, rue Ste-Catherine	800 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	800 00
14.	" Coin des rues Maisonneuve et Ontario	1686 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1686 00
15,	" Coin des rues Visitation et Craig	1392 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1392 00
16.	" 2353, rue Notre-Dame	907 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	907 00
17.	" 102 rue McCord	900 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	900 00
18.	" Coin des rues Mignonne et St-Denis	300 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	300 00
19.	Institution des Jeunes Aveugles	300 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	300 00
20.	Ecole 62, rue St-Hubert	500 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	500 00
21.	" 9, rue Panet	200 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	200 00
22.	" 199, rue Chatham	300 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	300 00
23.	" Coin des rues Cadieux et Roy	300 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	300 00
24.	" 165, rue Ste-Elisabeth	200 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	200 00
25.	" 1508, rue Ste-Catherine	600 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	600 00
26.	" 329, rue St-Antoine	300 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	300 00
27.	" 220, rue St-Christophe	150 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	150 00
28.	" 1270, rue Ontario	200 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	200 00
29.	" 312, rue Logan	185 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	185 00
30.	" 30, Avenue de Lorimier	200 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	200 00
31.	" 58, rue des Allemands	150 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	150 00

NOMS DES ÉCOLES.	Dépenses générales.			Recettes générales.			Dépenses nettes.	Nombre d'élèves.	Coût par élève par année.
	Traitements et octrois.	Autres dépenses.	Dépenses totales.	Allocation du gouvernement.	Reçu des élèves.	Recettes totales.			
	$ Cts	$ Cts.	$ Cts	$ cts	$ cts	$ cts.	$ cts.		$ cts
1. Académie C. C. du Plateau	11575 82	3127 64	14703 46	1334 00	5933 12	7267 12	7436 34	518	14 35
2. Ecole Montcalm	6038 84	849 48	6888 32	.....	1707 49	1707 49	5180 83	455	11 39
3. " Champlain	5680 00	1101 79	6781 79	.....	732 44	732 44	6049 35	555	10 90
4. " Sarsfield	4870 00	1034 61	5904 61	.....	628 05	628 05	5276 56	396	13 33
5. " Belmont	5100 00	1498 29	6598 29	.....	1159 66	1159 66	5438 63	334	16 28
6. " Olier	5566 54	1137 16	6703 70	.....	1183 89	1183 89	5519 81	430	12 83
7. " Plessis	1400 00	289 01	1689 01	.....	.....	.....	1689 01	322	4 54
8. " Ste-Brigide	2644 00	.....	2644 00	.....	.....	.....	2644 00	728	3 63
9. " St-Joseph	3061 00	.....	3061 00	.....	.....	.....	3061 00	609	5 03
10. " Ste-Anne	2676 00	.....	2676 00	.....	.....	.....	2676 00	623	4 29
11. " 40, rue St-Jean-Baptiste	294 00	.....	294 00	.....	.....	.....	294 00	174	1 69
12. " 15, rue Mullins	800 00	.....	800 00	.....	.....	.....	800 00	222	3 60
13. " 754, rue Ste-Catherine	800 00	.....	800 00	.....	.....	.....	800 00	539	1 49
14. " Coin des rues Maisonneuve et Ontario	1686 00	.....	1686 00	.....	.....	.....	1686 00	1007	1 67
15. " Coin des rues Visitation et Craig	1392 00	.....	1392 00	.....	.....	.....	1392 00	720	1 93
16. " 2353, rue Notre-Dame	907 00	.....	907 00	.....	.....	.....	907 00	662	1 38
17. " 102, rue McCord	900 00	.....	900 00	.....	.....	.....	900 00	407	2 21
18. " coin des rues Mignonne et St-Denis	300 00	.....	300 00	.....	.....	.....	300 00	144	2 08
19. Institution des Jeunes Aveugles	300 00	.....	300 00	.....	.....	.....	300 00	71	4 22
20. Ecole 62, rue St-Hubert	500 00	.....	500 00	.....	.....	.....	500 00	292	1 71
21. " 9, rue Panet	200 00	.....	200 00	.....	.....	.....	200 00	130	1 54
22. " 199, rue Chatham	300 00	.....	300 00	.....	.....	.....	300 00	253	1 18
23. " coin des rues Cadieux et Roy	300 00	.....	300 00	.....	.....	.....	300 00	164	1 83
24. " 165, rue Ste-Elisabeth	200 00	.....	200 00	.....	.....	.....	200 00	103	1 94
25. " 1508, rue Ste-Catherine	600 00	.....	600 00	.....	.....	.....	600 00	152	3 95
26. " 329, rue St-Antoine	300 00	.....	300 00	.....	.....	.....	300 00	74	4 06
27. " 220, rue St-Christophe	150 00	.....	150 00	.....	.....	.....	150 00	73	2 06
28. " 1270 rue Ontario	200 00	.....	200 00	.....	.....	.....	200 00	177	1 13
29. " 312, rue Logan	185 00	.....	185 00	.....	.....	.....	185 00	111	1 08
30. " 30, Avenue de Lorimier	200 00	.....	200 00	.....	.....	.....	200 00	74	2 70
31. " 58, rue des Allemands	150 00	.....	150 00	.....	.....	.....	150 00	151	0 99
32. " Ecole du soir, Académie C. C.	148 00	.....	148 00	.....	49 75	49 75	98 25	12	8 18
	59424 20	9037 98	68462 18	1334 00	11394 40	12728 40	55733 78	10732	5 19

CÉDULE—C.

ETAT indiquant le nombre des professeurs et des élèves dans chaque éc

NOMS DES ÉCOLES.	Nombre d'élèves.	Nombre de professeurs.	Sexe.
1. Académie C. C. du Plateau	518	16	Garçons
2. Ecole Montcalm	455	9	"
3. Ecole Champlain	555	9	"
4. Ecole Sarsfield	396	8	"
5. Ecole Belmont	334	8	"
6. Ecole Olier	430	9	"
7. Ecole Plessis	372	7	"
8. Ecole Ste-Brigide	728	11	"
9. Ecole St-Joseph	609	12	"
10. Ecole Ste-Anne	623	11	"
11. Ecole 40, rue St-Jean-Baptiste	174	6	Filles
12. Ecole 15, rue Mullins	222	6	"
13. Ecole 754, rue Ste-Catherine	539	10	"
14. Ecole coin des rues Maisonneuve et Ontario	1007	17	"
15. Ecole coin des rues Visitation et Craig	720	15	"
16. Ecole 2353, rue Notre-Dame	662	12	"
17. Ecole 102, rue McGord	407	9	"
18. Ecole coin des rues Mignonne et St-Denis	144	3	"
19. Institution des Jeunes Aveugles	71	12	Garçons et Fil
20. Ecole 62, rue St-Hubert	292	9	Filles
21. Ecole 9, rue Panet	130	2	Garçons et fille
22. Ecole 199 rue Chatham	253	4	" "
23. Ecole coin des rues Cadieux et Roy	164	3	Filles
24. Ecole 165 rue Ste-Elisabeth	103	2	Garçons et fille
25. Ecole 1508 rue Ste-Catherine	152	5	" "
26. Ecole 329 rue St-Antoine	74	2	" "
27. Ecole 220 rue St-Christophe	73	2	" "
28. Ecole 1270 rue Ontario	177	4	" "
29. Ecole 312 rue Logan	111	2	" "
30. Ecole 30 Avenue de Lorimier	74	1	" "
31. Ecole 30 rue des Allemands	151	4	" "
32. Ecole du soir, Académie C. C.	12	1	Garçons
	10732	231	

CÉDULE—D.

Bilan des commissaires d'écoles catholiques romains, 30 juin 1889.

ACTIF.	$ cts.		PASSIF.	$ cts.	
ent en caisse.....	20058 78		Débentures.....	400000 00	
ments, terrains, etc.	482899 61		Moins :		
asin (livres, cartes, c).....	173 30		Fonds d'amortissement et intérêts accrus au 31 décembre 1888.....	182477 88	
ilier.....	35837 95			217552 12	
iothèque	4655 99		Obligations hypothécaire	135000 00	
ets recevables	1703 57		Bailleurs de fonds	8964 26	
			Prix de fondation.....	3583 12	
			Excédent de l'actif sur le passif.....	180259 70	
		$545329 20			$545329 20

O. P. JACQUES,
Comptable.

M. C. DESNOYERS,
Secrétaire-trésorier.

Je certifie avoir examiné les livres de comptes tenues par les Commis-res d'écoles catholiques romaines de la cité de Montréal, et je déclare toutes les entrées contenues dans le rapport financier qui précède sont ées des dits livres, que j'ai comparés ensemble, et trouvés exacts.

J'ai de plus vérifié attentivement, et en détail, tous les déboursés ec les pièces justificatives à leur appui, et j'ai trouvé le tout correct.

N. RHEAULT,
Auditeur.

Montréal, 10 septembre, 1889.

TABLEAU—K.

ETAT des recettes et dépenses du bureau des commissaires d'écol catholiques romains de la cité de Québec, pour l'année 1888-89.

RECETTES.	$ Cts	DEPENSES.	$ C
Balance en caisse le 1er juillet 1888..	16667 40	Par salaires.....	14037
Reçu du gouvernement..	4865 38	Par loyers.....	583
Reçu de la Corporation de la cité de Québec....	9145 10	Par distributions de prix.....	630
		Par réparations.....	662
Reçu par intérêts....	831 98	Par fournitures de classes.....	274
Reçu par contributions mensuelles...	43 10	Par salaire du secrétaire-trésorier..	200
		Par dépenses diverses.....	137
		Par bois de chauffage	60
		Par taxes.....	27
		Par balance en caisse le 30 juin 1889.....	14940
	$31552 96		$31552

(Signé.)

C. N. HAMEL,

Secrétaire-trésorier.

TABLEAU—L.

TAT général des recettes et des dépenses des commissaires d'écoles protestants de Montréal du 1er juillet 1888 au 30 juin 1889.

RECETTES.	$ Cts.	$ Cts.
xe des écoles de la cité pour l'année 1888	80054 45	
oins le mo: tant retiré avant le 30 juin 1838	13846 31	
Balan e	66208 14	
ontant reçu àcompte sur la taxe des écoles de 1889	20253 46	
		86461 60
rérages des taxes de l'école St-Gabriel	.....	63 89
ıbvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes	.....	4255 92
ıbventions du gouvernement sur le fonds de l'éducation supérieure :—		
Pour le " High School " de Montréal	1185 00	
Pour le " High School " des filles	200 00	
ontributions des élèves " High School " de Montréal	9219 27	
" " " High School " des filles	9735 65	
" " " High School " préparatoire	6996 50	
		27336 42
CONTRIBUTIONS DES ÉLÈVES DES ÉCOLES COMMUNES.		
cole de la rue St Anne	1507 00	
" " " Berthelet	2328 75	
" " Britannia "	275 00	
" " British and Canadian "	1319 50	
" de la rue Dorchester	531 25	
" " Grace hurch "	120 50	
" d'Hochelaga	81 00	
" de la rue Panet	1595 00	
" " Riverside "	1739 25	
" " Royal Arthur "	1706 50	
" " Senior "	1600 00	
" de la rue Sherbrooke	2047 50	
" St-Gabriel	829 75	
" St-Jean-Baptiste	169 00	
" " Victoria "	2171 75	
		18021 75
ontant retenu sur les traitements des instituteurs pour le fonds de pensions :		
Du 1er de septembre 1888 au 31 décembre 1888	561 24	
Du 1er janvier 1889 au 30 juin 1889	823 04	
		1384 28
Syndics de l'école d'Hochelaga	.....	233 37
INTÉRÊTS :		
ıligations de la corporation de Montréal	30 00	
ıgs Murray (en fidéicommis)	21 96	
		51 96
ıtation Frothingham :		
ividentes de la Banque des Marchands	101 50	
térêts provenant de la banque d'Epargnes	4 14	105 74
A report r	.....	$137914 83

TABLEAU L.—(*Suite.*)

RECETTES.	$ Cts.	$ C
Report	....	13791
Avances faites par la banque Molson, au 30 juin 1889	.....	3297
		17089
DÉPENSES.		
Pour le remboursement des avances faites par la banque Molson au 30 juin 1888	.....	11755
Pour le maintien des écoles d'après l'extrait annexé	86008 04	
Livres de récompense, médailles, etc	843 79	
		86851
Dépenses diverses	738 31	
Impressions	593 93	
Annonces	95 44	
Assurance sur la maison d'école de la rue St-Urbain	51 00	
		1478
Intérêts sur $300,000 d'obligations à 6 pour cent	.....	18000
Fonds d'amortissement pour le rachat des obligations	.....	6849
INTÉRÊTS PAYÉS.		
Banque Molson	806 97	
I. S. Thompson	50 84	
Héritiers McCann	15 00	
Succession H. B. Smith	750 00	
Crédit-foncier Franco-canadien	69 66	
Mme C. O. Pearce	400 00	
Melle E. C. Orkney	565 00	
James R. Miller, exécuteur-testamentaire	231 00	
Legs Murray (en fidéicommis)	21 96	
Dotation Frothingham, montant déposé à la Banque d'Epargnes	105 64	
		3016
Rente foncière sur les lots de la rue Ste-Anne	.....	36
Loyer de l'école " Grace Church "	.....	130
Loyer de l'école St-Jean-Baptiste	.....	108
Montant déduit des subventions pour le fonds de pensions :—		
Du 1er janvier 1888 au 30 juin 1888	760 39	
Du 1er juillet 1888 au 31 décembre 1888	561 24	
		1321
Examinateurs d'écoles	.....	150
Frais judiciaires	.....	157
Taxes sur la propriété de la ferme Logan	.....	252
FRAIS D'ADMINISTRATION.		
Surintendant	2000 00	
Secrétaire-trésorier et comptable	1500 00	
Dépenses de bureau	342 18	
		3842
A reporter	.....	133948

TABLEAU L —(*Suite.*)

DÉPENSES.		$ Cts.	$ Cts.
Report			133948 81
ÉPENSES POUR LES TERRAINS, LES ÉDIFICES ET L'AMEUBEEMENT.			
meublement du " High School "		55 00	
" du " High School " préparatoire		2 00	
" de l'école de la rue Panet		15 00	
" de l'école " Royal Arthur "		411 90	
" de l'école de la rue Sherbrooke		40 00	
" du " High School " des filles		4 70	
" de bureau		8 00	
" de l'école de la rue Berthelet		15 95	
laison d'école de la rue Panet		137 20	
" " " Royal Arthur "		14301 86	
" " de la rue Dorchester		1 81	
" " de la rue Sherbrooke		8 87	
" " " Britannia "		137 95	
" " " Victoria "		7046 88	
" " de la rue St-Urbain		11973 68	
meublement de l'école de la rue St-Urbain		104 45	
" " " Britannia "		1 00	
" " " Victoria "		1551 35	
" " St-Gabriel		20 20	
'errain dans le quartier St-Gabriel		984 00	
" sur la rue Fullum	6120 00	... .	
'oins Bailleur de fonds	6000 00	120 00	
			36941 80
			170890 61

TABLEAU L.—(*Suite.*)—Bilan des commissaires d'école

ACTIF.	Terrains.	Bâtiments.	Mobilier.	Tota
	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.	$
Ecole de la rue Ste-Anne	2568 25	23275 69	2425 06	282
Ecole de la rue Berthelet et école " Senior "	12651 20	27049 18	2339 80	420
Ecole " Britannia "	1228 00	6564 37	247 65	80
Ecole " British and Canadian "	.....	19841 80*	1620 60	214
Ecole de la rue Dorchester	.....	9616 65*	537 62	101
" High School " des filles " High School " de Montréal	64114 66†	72384 63	6534 29	1420
Ecole d'Hochelaga	800 00	380 00	20 00	12
Ecole de la rue Panet	4266 67	20302 28	1241 38	258
" High school " préparatoire	.....	27960 72	1112 00	290
Ecole " Riverside "	4872 00	25396 38	1035 96	313
Ecole " Royal Arthur "	5982 60	27926 84	2936 30	368
Ecole de la rue Sherbrooke	8906 46	31834 09	991 29	417
Ecole St-Gabriel	.....	4197 12*	126 35	43
Ecole de la rue St-Urbain	4212 00	11973 68	104 45	162
Ecole " Victoria "	12120 71	36618 64	1551 35	502
	121722 55	345322 07	22824 10	4898
Terrain sur la rue Fullum	.....	.....	.....	61
				4959

Moins bailleurs de fonds :—		
Succession H. B. Smith.—Ecole de la rue Berthelet	15000 00	
Mme C. O Pearce.—" High School "	8000 00	
Crédit foncier, Franco Canadien.—Ecole " Royal Arthur "	1160 80	
Héritiers McCann.—Ecole de la rue Sherbrooke	214 95	
James R. Miller, exécuteur-testamentaire.—Ecole St-Gabriel	3200 00	
do do Ecole de la rue St-Urbain.	2600 00	
Melle E C. Orkney.—Ecole " Victoria "	8000 00	
do Propriété sur la rue Fullum	6000 00	
		441
		4518
Terrain sur la ferme Logan	.....	188
Ameublement de bureau	.....	8
Obligations de la Corporation	.....	5
		4719

* Y compris le site.

† Y compris le site de l'école du " High School " préparatoire.

rotestants de la cité de Montréal du 30 juin 1889.

PASSIF.		$ Cts.	$ Cts.
ations		245000 00	
luire le fonds d'amortissement entre les mains du trésorier de la Cité, le 31 décembre 1888		122767 28	
			122232 72
Murray		.....	387 60
s de pensions		.....	823 04
tion John Frothingham en fidéicommis pour l'école " British and Canadian," représentée par 15 parts de la Banque des Marchands	1763 00		
t à la Banque d'Epargnes	79 75		
		1842 75	
ces faites par la Banque Molson		.....	32975 78
			156419 14
Excédant de l'actif sur le passif		.....	315538 70
			471957 84

TABLEAU L. (*Suite.*)—COUT de l'entretien des écoles pour l'année scolaire 1888 89

NOMS DES ÉCOLES.	Traitements.	Papeterie.	Dépenses diverses.	Combustible.	Réparations.	Assurance, gaz, eau, etc.	Total
	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.
Ecole de la rue Ste-Anne	4851 40	39 96	83 08	509 89	205 24	56 05	5745 62
Ecole de la rue Berthelet	5855 45	59 27	84 16	491 21	91 61	178 61	6760 31
Ecole de la rue Britania	999 70	8 03	19 40	177 39	20 88	9 50	1234 90
Ecole " British and Canadian "	4520 37	35 12	40 54	451 53	123 02	40 02	5210 60
Ecole de la rue Dorchester	2190 63	18 93	33 27	160 76	71 20	44 00	2518 79
" High School " des filles	7804 55	100 87	115 70	445 02	222 06	106 28	8794 48
Ecole " Grace Church "	500 13	5 85	1 30	81 65	1 03	.....	589 96
" High School " de Montréal	12100 64	106 07	114 55	331 95	249 88	109 47	13012 56
Ecole d'Hochelaga	342 30	5 38	.....	32 00	1 30	3 80	384 78
Ecole de la rue Panet	4934 82	74 95	94 81	431 82	361 32	31 49	5929 21
" High School " préparatoire	5670 98	117 54	95 91	356 71	207 43	84 33	6532 90
Ecole " Riverside "	4582 89	57 34	45 25	458 85	313 10	17 68	5475 11
Ecole " Royal Arthur "	5041 41	81 04	197 50	645 99	134 16	27 23	6127 33
Ecole " Senior "	2661 00	29 30	6 10	54 59	4 45	19 85	2775 29
Ecole de la rue Sherbrooke	5144 09	62 19	70 84	607 85	146 63	74 90	6106 50
Ecole St-Gabriel	2150 11	46 80	20 94	140 49	159 97	9 50	2527 81
Ecole St-Jean-Baptiste	526 23	10 87	77 91	58 02	.....	4 75	617 78
Ecole " Victoria "	4875 59	105 23	76 21	563 72	35 86	7 50	5664 11
	74752 29	964 74	1117 47	5999 44	2349 14	824 96	86008 04

Examiné et trouvé exact.

ARCH. MCGOUN, Auditeur.

Montréal, 23 août 1889.

CHARLES I. BINMORE,
Secrétaire-trésorier.

NOM DE L'ÉCOLE.	Nombre de jours de classe.	Moyenne du nombre des élèves inscrits	Nombre total de jours de présence.	Jours de présence par cent.	Moyenne du nombre de fois que les élèves ont été en retard.
" High School " de Montréal (y compris l'école préparatoire.)	195	486.9	88918	93.7	2.3
" High School " des filles	194	293.6	53664	94.2	1.5
Ecole " Senior "	194	80.6	14917.5	95.4	3.
Ecoles communes	195.3	4414.3	779649.5	90.4	2.6
Total 1888–89	.....	5275.4	937149	.....	.....
Total 1887–88	.....	4851.5	878250.5	.....	.....

La dernière colonne indique le nombre de fois, en moyenne, que chaque élève s'est rendu à l'école après l'heure de l'ouverture des classes.

TABLEAU L. (*Suite*)—NOMBRE d'instituteurs et d'élèves et coût des élèves dans chaque école.

NOM DE L'ÉCOLE.	Moyenne du nombre des instituteurs	Moyenne du nombre des élèves.	Coût total de l'entretien.	Rétributions des élèves.	Coût	Coût par élèves 1888-89.	Coût par élèves 1887-88
			$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
" High School " des garçons	17.4	486.9	19545 46	1185 00 16215 77	2144 69	4 40	2 77
" High School " des filles	12.5	293.6	8794 48	9735 65	.....	.....	.....
Ecole de la rue Ste-Anne	12	392.3	5745 62	1507 00	4238 62	10 80	9 89
Ecole de la rue Berthelet	14	600.8	6760 31	2328 75	4431 56	7 38	6 93
Ecole " Britannia "	2.7	102.8	1234 90	275 00	959 90	9 34	9 65
Ecole " British and Canadian"	11	385.9	5210 60	1319 50	3891 10	10 08	10 05
Ecole de la rue Dorchester	5	158.4	2518 79	531 25	1987 54	12 55	11 78
Ecole " Grace Church"	1.3	58.5	589 96	120 50	469 46	8 02	6 73
Ecole d'Hochelaga	1	39.8	384 78	81 00	303 78	7 63	7 03
Ecole de la rue Panet	11.8	441.6	5929 21	1595 00	4323 21	9 81	9 53
Ecole " Riverside"	12	458.2	5475 11	1739 25	3735 86	8 15	7 47
Ecole " Royal Arthur"	12	435.5	6127 33	1706 50	4420 83	10 15	8 98
Ecole " Senior "	3.4	80.6	2775 29	1600 00	1175 29	14 58	16 05
Ecole de la rue Sherbrooke	12	556.6	6106 50	2047 50	4059 00	7 29	7 82
Ecole St-Gabriel	6	231.4	2527 81	829 75	1698 06	7 34	6 46
Ecole St-Jean-Baptiste	1.2	50	617 78	169 00	448 78	8 97	9 96
Ecole Victoria	12	502.5	5664 11	2171 75	3492 36	6 95	.....
Total pour les écoles communes (y compris l'école "Senior").	117.4	4494.9	57668 10	18021 75	39646 35	8 82	8 68
Total pour toutes les écoles en 1888-89	147.3	5275.4	86008 04	45158 17	40849 87	7 74	.....
" " " " " " 1887-88	133.7	4851.5	78943 42	44584 80	34358 62	.....	7 08

TABLEAU—M.

ETAT des recettes et des dépenses du bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Québec, pour l'année 1888-89.

RECETTES.	$ c.	DEPENSES.	$ c.
Reçu de la corporation de la cité de Québec	6625 30	Traitements des instituteurs	8140 00
		Salaires des gardiens	648 00
Subventions du gouvernement (High Schools)	1485 00	Combustible	1053 43
Subventions du gouvernement (Ecoles communes)	483 06	Loyers et assurances	840 38
		Réparations et ameublement	532 13
Rétributions des élèves de toutes les écoles	4383 16	Livres, papeteries et annonces	192 13
Balance rapportée de l'année 1887-88	1094 19	Taxe pour l'eau	180 00
Intérêts sur les dépôts	28 00	Rémunérations du secrétaire-trésorier	391 05
		Divers	191 00
		Balance en mains	1929 84
	$14098.71		$14098.71

REMARQUE.—Après déduction de la somme de $1,000,00 nécessitée pour le fonctionnement des écoles, déduction qui a été faite pour la première fois l'année dernière, et du percentage, il reste une balance d'un peu plus de $500.00 pour l'amélioration des bâtisses.

(Signé) J. M. HARPER,

Secrétaire-trésorier.

APPENDICE No IX.

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES COMITÉS CATHOLIQUE ET PROTESTANT.

SESSION SPECIALE du CONSEIL de L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Séance du 18 avril 1888.

Présents :—Le Surintendant, président.

Membres catholiques :—Son Eminence le cardinal Taschereau, Mgr l'archevêque de Montréal, Mgr l'archevêque d'Ottawa, NN. SS. les évêques de Trois-Rivières, de Rimouski, de Sherbrooke, de St-Hyacinthe et de Nicolet, Mgr Lorrain, vicaire apostolique de Pontiac, le très révérend M. Doucet, V.-G., administrateur du diocèse de Chicoutimi, Sir Narcisse F. Belleau, l'honorable juge Jetté, l'honorable P. J. O. Chauveau, l'honorable H. Mercier, P. S. Murphy, écr.

Membres protestants :—Le très révérend James Williams, D. D., évêque de Québec, le révérend John Cook, D. D., le vénérable archidiacre Lindsay, sir Wm Dawson, l'honorable juge R. Church, R. W. Heneker, écr, George L. Masten, écr.

Lecture d'une lettre en date du 31 mars 1888 adressée par l'honorable H. Mercier, premier ministre de la Province, au surintendant de l'Instruction publique, le priant de convoquer le Conseil de l'Instruction publique en séance, afin d'examiner les amendements à la loi de l'Instruction publique préparés par les deux comités du Conseil de l'Instruction publique et le surintendant.

Le conseil adopte la résolution suivante proposée par Son Eminence le cardinal Taschereau, secondé par l'honorable juge Jetté :

" Qu'il n'est pas expédient que des amendements soient faits à la loi " de l'Instruction publique concernant les rapports mutuels des deux " comités du Conseil de l'Instruction publique, ni concernant la percep- " tion et la distribution des sommes fournies par le gouvernement ou pré- " levées en vertu de cette loi."

Le Conseil procède à l'examen des amendements proposés par les comités catholique et protestant et par le surintendant.

Séance du 19 avril 1888.

Présents :—Les mêmes, moins le révérend John Cook, D. D. et George L. Masten, écr, et Sir Wm Dawson et l'honorable juge R. Church dans l'après-midi.

Le Conseil continue l'examen des amendements.

Séance du 20 avril 1888.

Présents :—Les mêmes, moins Mgr l'évêque des Trois-Rivières, le très révérend J. Williams, D. D., évêque de Québec, le vénérable archidiacre L. Lindsay, l'honorable juge Jetté, l'honorable juge R. Church et R. W. Heneker, écr.

Lecture est faite de la requête qui suit :

Québec, 19 avril 1889.

A l'honorable GEDEON OUIMET,

président du Conseil de l'Instruction publique.

Monsieur le Président,

" Les comités chargés par les associations des instituteurs des circonscriptions de écoles normales Jacques-Cartier et Laval de préparer les amendements nécessaires à l'act du fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire exposent humblement

" Que la clause 11ème du dit acte donnant lieu à des interprétations diverses, le instituteurs ont cru devoir consulter deux avocats marquants de Montréal afin d'obtenir à ce sujet, l'opinion légale qu'ils ont l'honneur de vous transmettre en même temps qu cette requête ;

" Qu'ils ont déjà transmis cette opinion à la commission administrative du fonds d pensions et que cette dernière a déclaré n'avoir ni le pouvoir, ni le moyen d'accéder à l demande si bien motivée des requérants ;

" Que cette question étant encore en litige, et pouvant donner lieu à de grave inconvénients dans la suite, les requérants supplient humblement votre honorabl Conseil de vouloir bien modifier la dite clause 11ème de la manière qui suit :

CLAUSE 11EME NON AMENDÉE :

" Cette demi-pension n'est accordée à la veuve du fonctionnaire décédé après l premier juillet 1886, que dans le cas où ce dernier a versé au fonds de pensions, en su de la retenue exigible de lui, et aux mêmes époques, une somme égale à la moitié de cett retenue ; néanmoins, cette dernière retenue n'est exigible que pour les années pendan lesquelles le fonctionnaire a été marié "

CLAUSE 11ÈME AMENDÉE :

Cette demi-pension n'est accordée à la veuve du fonctionnaire décédé après le premier de juillet 1886, que dans le cas où ce dernier a versé au fonds de pensions, en sus de la retenue payable par lui, et aux mêmes époques, une somme égale à la moitié de cette retenue ; néanmoins, cette dernière retenue n'est exigible que pour les année pendant lesquelles le fonctionnaire a été marié. Les fonctionnaires mariés avant le premier juillet 1886 et qui se sont conformés aux dispositions de la 43-44 Vict., chap 22, n'ont pas de retenue additionnelle à payer pour les années écoulées avant la mise en vigueur de la 49-50 Vict., chap. 27, afin d'assurer une demi-pension à leurs veuves. "

" Vos requérants ne cesseront de prier. "

(Signé) J.-B. CLOUTIER, } délégués.
JOHN AHERN, }

Il est alors résolu, sur proposition de Son Eminence le cardinal Taschereau, secondé par Sa Grandeur l'évêque de Sherkrooke :

" Que dans les circonstances actuelles il n'est pas opportun de suggérer des amendements à la loi intitulée : " Acte relatif au fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire, 49-50 Vict., chap. 27."

L'honorable M. Mercier attire l'attention du Conseil sur le projet de loi qui suit, soumis au comité catholique, à sa séance du 26 mai 1886, par

l'honorable juge Jetté et dont l'adoption fut alors recommandée au gouvernement par le dit comité :

" Acte déclaratoire au sujet de la section 13 du chap. 16 de l'acte 32 Vict., intitulé : Acte pour amender les lois concernant l'éducation en cette province."

" Sa Majesté, etc., décrète :

" Attendu qu'il s'est élevé des doutes au sujet de l'interprétation de la dite section 13 du chap. 16 de l'acte 32 Vict., " il est déclaré que la dite section 13 du chapitre et acte susdits exemptait de taxes les propriétés possédées par les communautés religieuses pour des fins d'éducation et de charité, et dont les produits naturels et industriels sont employés pour le soutien de leur maison d'éducation ou de charité."

" Et afin d'éviter tout doute à l'avenir, la section 13 du chap. 16 du dit acte 32 Vict., est amendée en ajoutant après les mots " *pour lesquelles elles ont été établies*," les mots suivants : " *de même que pour celles qu'elles possèdent pour les fins d'éducation ou de charité et dont les produits naturels ou industriels sont employés pour le soutien de leur maison d'éducation ou de charité.*"

Après discussion de la question, il a été résolu unanimement :

" Que le Conseil ne croit pas devoir se prononcer sur le mérite de la mesure qui vient d'être soumise à son examen et croit qu'il est inopportun, dans les circonstances, d'émettre une opinion favorable sur cette question, malgré les sympathies que les membres qui le composent ont pour les institutions qui en bénéficieraient."

Le comité continue et termine l'examen des amendements et adopte ceux qui suivent :

1. Les mots " écoles dissidentes," dans la section 138 du chap. 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada, et la section 1 de l'acte 40 Vict., c. 22, sont abrogés.

2. Les sections 112 et 138 du chapitre 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada, sont amendées de manière que les mots " instituteur " ou " professeur," s'appliquent aussi à toute institutrice et à toute personne, soit laïque, soit religieuse, enseignant en vertu de la loi de l'Instruction publique. "

3. La section 138 du dit chapitre 15, est amendée de manière que les mots " municipalité scolaire " désignent tout territoire érigé en municipalité pour le fonctionnement des écoles sous le contrôle des commissaires ou des syndics d'écoles ;—

Et en y ajoutant les sections suivantes :

" 138*a*. Les mots " corporation scolaire " désignent indistinctement la corporation des commissaires ou des syndics d'écoles.

" 138*b*. Le mot " contribuable " désigne tout propriétaire, locataire, occupant, habitant ou autre individu qui, à raison des biens imposables qu'il possède ou occupe dans une municipalité, est obligé au paiement des taxes scolaires.

" 138*c*. Les mots " évaluateur " et " estimateur " désignent toute personne nommée par les commissaires ou les syndics d'écoles ou par le lieutenant-gouverneur en conseil, pour évaluer les biens imposables de la municipalité.

" 138*d*. Le mot " gardien " signifie :

1o. Le gardien nommé à la saisie ;

2o. Toute personne qui prend soin ou a la garde d'un enfant ou de plusieurs enfants d'âge à fréquenter l'école.

" 138*e*. Les mots " auditeur " et " vérificateur " désignent toute personne nommée par les commissaires ou les syndics, le surintendant ou le lieutenant-gouverneur en conseil, pour reviser ou examiner les comptes ou états financiers des secrétaires-trésoriers.

" 138*f*. Le mot "audition" signifie l'examen ou la revision des comptes des secrétaires-trésoriers par l'auditeur ou vérificateur, la production des pièces justificatives à l'appui de ces comptes et le rapport fait par cet auditeur ou vérificateur.

" 138*g*. Les mots " charge scolaire " ou " fonctions scolaires " désignent les charges ou fonctions que doivent remplir les personnes appelées à mettre cet acte à effet.

" 138*h*. Les termes " biens imposables " désignent les biens-fonds sujets à l'imposition des taxes scolaires.

" 138*i*. Le mot " absent " signifie toute personne dont le domicile est en dehors des limites de la municipalité scolaire ; néanmoins, une personne, une corporation, compagnie de chemin de fer, ou autre société, qui a une place d'affaires quelconque dans la municipalité, est réputée domiciliée dans cette municipalité ; mais telle personne ne peut être nommée commissaire ou syndic d'écoles.

" 438*j*. Les mots " année scolaire " désignent les douze mois compris entre le premier juillet d'une année jusqu'au 30 juin inclusivement de l'année suivante.

" 138*k*. Le mot " mois " désigne un mois de calendrier."

3. Les sections suivantes sont ajoutées après la section 137 du dit chapitre 15 :

AVIS PUBLICS.

" 137*a*. La publication d'un avis public donné pour des fins scolaires se fait en affichant une copie de cet avis, dans la municipalité, à deux endroits différents fixés, de temps à autre, par résolution de la corporation scolaire.

A défaut d'endroits fixés par la corporation scolaire, l'avis public doit être affiché sur la porte principale d'au moins un édifice destiné au culte public ou près de cette porte, s'il y a tel édifice, et à un autre endroit public dans cette municipalité.

Dans l'un comme dans l'autre cas, s'il y a, dans la municipalité, une église catholique, cet avis doit être affiché sur ou près de la porte principale de cette église.

" 117*b*. La corporation scolaire peut aussi, par résolution, fixer un ou lusieurs endroits dans la municipalité, ou dans une municipalité de cité, e ville ou de village voisine, si telle municipalité de cité, de ville ou de illage fait partie de la même paroisse ou du même canton, où l'avis ublic doit être lu à haute et intelligible voix, le dimanche qui suit le ur que cet avis a été rendu public, à l'issue du service divin, si tel ervice a été célébré.

L'omission de cette lecture n'invalide pas la publication de l'avis, ais rend passible d'une amende de pas moins de deux ni de plus de dix iastres les personnes qui devaient la donner ainsi que celles qui s'étaient hargées de la faire.

" 137*c*. Chaque fois qu'il est prescrit qu'un avis doit être publié dans n ou plusieurs papiers-nouvelles, tel avis doit être inséré dans des apiers-nouvelles publiés au moins une fois par semaine dans le comté, il y en a, sinon, dans le district, ou dans le district voisin s'il n'est pas ublié de papiers-nouvelles dans le premier district.

La même règle est applicable quand l'avis doit être publié dans deux apiers-nouvelles rédigés en langues différentes.

" 137*d*. Nul avis ne peut être publié en anglais et en français dans n papier-nouvelles rédigé dans une seule de ces deux langues.

" 137e. Tout avis public, convoquant une assemblée publique ou onné pour un objet quelconque, doit être publié au moins sept jours tiers avant le jour fixé pour telle assemblée ou autre procédure, sauf les s autrement réglés.

" 137*f*. Les avis publics affectent et obligent les propriétaires ou ntribuables domiciliés en dehors de la municipalité, de la même manière ne les résidents, sauf les cas autrement prévus."

5. Le paragraphe suivant est ajouté après la section 9 de l'acte 41 ., c. 6 :

" Les comités catholique et protestant peuvent déterminer, avec pprobation du lieutenant-gouverneur en conseil, les autres jours de ngé devant être observés dans les écoles sous leurs contrôles respectifs."

6. Le paragraphe suivant est ajouté après la section 8 de l'acte 41 ., c. 6 :

" Quand l'enquête est faite à la demande d'un ou de plusieurs contri- uables, le surintendant peut exiger de la partie qui la requiert le dépôt un montant suffisant pour en couvrir les frais."

7. Les actes 32 V., c. 16 ; 35 V., c. 12 ; 39 V., c. 15, et 40 V., c. 22, nt amendés de manière que les personnes qui sont *ex-officio* membres du onseil de l'Instruction publique soient les suivantes :

" Les évêques, ordinaires ou administrateurs, de chacun des diocèses tholiques romains, et les vicariats apostoliques, situés en tout ou en rtie dans la province."

8. Le paragraphe 3 de la section 19 du chapitre 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada est remplacé par le suivant :

" 3. Les deux secrétaires du département de l'Instruction publique sont secrétaires conjoints du Conseil. Ils entrent les minutes des délibérations dans un registre tenu à cet effet, et procurent, suivant qu'il leur est prescrit, les cartes, les livres, ainsi que la papeterie nécessaire, et tiennent les comptes du Conseil.

9. La section 3 de l'acte 32 V., c. 16, telle que amendée par l'acte 33 V., c. 25, s. 6, est remplacée par la suivante :

" 3. Le Conseil fixe son quorum, ainsi qu'un quorum particulier pour les assemblées spéciales tenues en vertu des dispositions concernant la révocation des brevets de capacité des instituteurs."

10. Le paragraphe suivant est ajouté après la section 20 de l'acte 39 V , c. 15 :

" 2. Le secrétaire de chaque comité doit entrer les délibérations dans un registre, et faire la correspondance de son propre comité ; il doit communiquer tous les documents qui lui sont remis, ainsi que tout ce qui vient à sa connaissance et qui est de la juridiction de son comité ; et il doit déposer dans les archives du département de l'Instruction publique ce registre des délibérations, cette correspondance et tous tels documents."

11. L'alinéa suivant est ajouté après la section 22 de l'acte 39 V., c. 15 :

" Le surintendant doit aussi convoquer une session spéciale du Conseil de l'Instruction publique, en donnant l'avis plus haut mentionné, sur la demande qui lui en est faite par le lieutenant-gouverneur en conseil ou par l'un ou l'autre des comités."

12. La section 3 de l'acte 41 V., c. 6, est remplacée par la suivante :

" 3. Le Conseil et chacun de ses comités peuvent nommer des sous-comités, ou un ou deux délégués, pour examiner toutes les affaires soumises à leur juridiction ; tous tels sous-comités ou délégués doivent faire rapport de leurs procédés au Conseil ou au comité qui les a nommés."

13. Le paragraphe 2 de la section 22 du chapitre 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada, tel que amendé par l'acte 40 V., c. 22, s. 7, est remplacé par ce qui suit :

" 2. Cette révocation ne peut avoir lieu que sur l'accusation portée par écrit contre l'instituteur par une ou plusieurs personnes et adressée au comité du Conseil de l'Instruction publique de la croyance religieuse de cet instituteur accusé, ou contenue dans le rapport d'un inspecteur d'écoles fait au surintendant.

Dans l'un et l'autre cas, le surintendant transmet une copie de cette plainte ou de ce rapport à l'instituteur accusé, et lui intime de comparaître devant lui au département de l'Instruction publique, à Québec, ou en tout autre lieu qu'il lui désigne, dans un délai de huit jours à compter du jour de la signification qui lui est faite, par ministère d'huissier,

de l'accusation ou du rapport, pour déclarer qu'il admet ou nie les accusations portées contre lui, et le surintendant reçoit cette admission ou cette dénégation, qui doit être faite par écrit.

14. Les paragraphes 3, 4 et 5 de la dite section 22 du dit chap. 15 tels que amendés par le dit acte 50 V., c. 22, s. 7, sont remplacés par ce qui suit :

"Le surintendant soumet les documents mentionnés en l'article précédent à la session suivante du comité de la croyance religieuse à laquelle appartient l'instituteur accusé.

Si le comité décide qu'une enquête doit avoir lieu, il entend les témoins, qui sont assermentés par le président, ou, dans le cas contraire, renvoie l'accusation.

Ces documents peuvent aussi être soumis à un sous-comité spécial ou permanent, qui est nommé par le comité catholique ou protestant, suivant le cas, et qui possède les mêmes pouvoirs que le comité qui l'a nommé.

Si le comité catholique ou protestant, ou le sous-comité spécial ou permanent, suivant le cas, décide que l'enquête doit se tenir sur les lieux ou dans un endroit plus rapproché des parties ou des témoins, il peut alors nommer un ou plusieurs commissaires pour recevoir les dépositions des témoins.

Le document nommant ces commissaires émane de l'un ou de l'autre des comités ou du sous-comité, et est signé par le secrétaire du comité catholique ou protestant, suivant le cas."

15. Le paragraphe 6 de la dite section 22 du dit chapitre 15, ainsi que les mots "à la réception de cet instrument," dans la première ligne du paragraphe 7 de la dite section, sont abrogés.

16. Le paragraphe 8 de la dite section 22 du dit chapitre 15, tel que amendé par l'acte 40 V., c. 22, s. 7, est remplacé par ce qui suit :

"Si l'instituteur néglige de comparaître et ne répond pas à l'accusation, le comité ou le sous-comité, suivant le cas, procède par défaut contre lui, et reçoit et prend les témoignages ou les fait recevoir et prendre en la manière prescrite dans les articles qui précèdent."

17. Les sections 8, 9 et 10 de l'acte 43-44 V., ch. 16, sont remplacées par ce qui suit :

"Chacun des deux comités doit préparer et reviser, de temps à autre, la liste des livres de classe, cartes, globes, modèles ou objets quelconques utiles à l'enseignement.

La liste des livres approuvés doit être revisée tous les quatre ans, et les changements qui y sont faits doivent être publiés, par le surintendant, dans la Gazette Officielle de Québec.

Tout livre d'école rayé de la liste ne peut être exclu de l'enseignement avant une année à compter de la date de la revision de la liste.

18. La section 115 du chapitre 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada est remplacée par la suivante :

" 115. Dans l'exercice de sa charge, l'inspecteur doit se conformer aux instructions qui lui sont transmises par le surintendant, conformément aux règlements adoptés par le Comité du conseil de l'Instruction publique de la croyance religieuse à laquelle il appartient."

19. La section 119 du dit chapitre 15 est abrogée.

20. La section 120 du dit chapitre 15 est remplacée par la suivante :

" 120. Les écoles publiques établies dans chaque municipalité, soit dans une ville, soit dans une campagne, peuvent être visitées par un des visiteurs ci-après nommés, et aussi souvent qu'ils le jugent nécessaire ; mais ces visiteurs ne peuvent visiter que les écoles de leur croyance religieuse."

21. La section 121 du dit chapitre 15, est remplacée par la suivante :

" 121. Sont visiteurs d'écoles pour toute la province :

1o. Les membres des deux comités du Conseil de l'Instruction publique ;

2o. Les juges de la cour suprême, de la cour du banc de la reine et de la cour supérieure domiciliés dans la province ;

3o. Les membres du parlement fédéral, demeurant dans la province ;

4o. Les membres de la législature de Québec ;

5o. Les secrétaires du département de l'Instruction publique ;

6o. Le principal et les professeurs des écoles normales.

2. Sont visiteurs des écoles de la municipalité où ils résident seulement ;

1o. Les prêtres catholiques et les ministres protestants ;

2o. Les membres du conseil des arts et manufactures ;

3o. Le maire et les juges de paix ;

4o. Les colonels, les lieutenants-colonels, les majors et le plus ancien capitaine de milice."

22. La section 35 de l'acte 40 Vict., c. 22, est abrogée.

23. Le paragraphe 3 de la section 110 du chap. 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada, est remplacé par le suivant :

" 3. Admettre à l'examen les candidats seuls qui sont munis d'un certificat de moralité, signé du curé ou du ministre de la croyance religieuse à laquelle il appartient et d'au moins trois commissaires, syndics ou visiteurs d'écoles de la localité dans laquelle le candidat a résidé durant les derniers six mois, et aussi d'un certificat établissant qu'il a dix-huit ans au moins."

24. Le paragraphe 5 de la dite section 110 du dit chap. 15 tel que remplacé par la section 21 de l'acte 40 Vict., chap. 22, est amendé en rem-

çant tous les mots depuis le commencement du dit paragraphe 5, jusqu'après le mot " copies," dans la douzième ligne, par ce qui suit :

" 5. Délivrer à chaque candidat qui en est jugé digne un brevet de capacité signé du président ou du vice-président et du secrétaire, revêtu du sceau du bureau, portant date et indiquant distinctement :

a. Que le candidat a rempli toutes les conditions requises par le paragraphe 3 de cette section ;

b. Son âge, son domicile, et la croyance religieuse à laquelle il appartient ;

c. Le degré du brevet obtenu ;

d. La langue dans laquelle le brevet donne le droit d'enseigner. "

25. Le paragraphe 12 de la dite section 110 du dit chapitre 15, est remplacé par le suivant :

" 12 Avoir un sceau particulier, et faire usage des formules de brevet de capacité qui lui sont fournies par le surintendant."

26. Les sections suivantes sont ajoutées après la section 2 de l'acte 29 Vict., c. 48 :

" 3. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, sur la recommandation du comité catholique ou protestant du Conseil de l'Instruction publique, selon le cas, établir, par proclamation, un bureau central d'examinateurs pour l'examen des candidats désirant obtenir un brevet d'instituteur.

Ce bureau possède seul le droit de donner des brevets de capacité valables pour les écoles sous le contrôle du comité qui en a recommandé la formation.

" 4. Il doit être composé de cinq membres et d'un secrétaire nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du comité catholique ou protestant, selon le cas.

" 5. Ce bureau doit :

1o. Préparer les questions d'examens sur les différents sujets du programme ;

2o. Faire parvenir les questions aux candidats dans les localités centrales ;

3o. Examiner les réponses faites par les candidats, et après mûre délibération, donner des brevets de capacité à tous ceux qui en sont jugés dignes.

" 6. Les examens dirigés par le bureau central ont lieu aux endroits, aux époques et de la manière indiqués, de temps à autre, par les règlements du comité qui en a recommandé la formation.

Les honoraires exigés des candidats sont employés au paiement des dépenses du bureau. "

27. La section 5 de l'acte 41 Victoria, chap. 6, est remplacée par la suivante :

" 5. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut (1), sur la recommandation du surintendant, changer les limites des municipalités existantes

(1) Voir chapitre 37 de ces statuts.

pour les fins scolaires, diviser ces municipalités ou en établir de nouvelles ; mais ces changements, divisions ou établissements de municipalités nouvelles ne doivent avoir lieu qu'après avis à cet effet donné deux fois dans la *Gazette Officielle* de Québec et publié pendant deux semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles dont l'un français et l'autre anglais, s'il y en a de publiés dans la municipalité, sinon dans deux papiers-nouvelles publiés dans la municipalité la plus voisine, tel que prévu en la section 137*c* ajoutée par le présent à la section 137 du chap. 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada, et après que les corporations scolaires affectées par les changements projetés ont été averties, et que leurs observations ont été prises en considération.

Si ces changements, divisions ou établissements des municipalités ont lieu, avis doit en être donné par le surintendant, dans la *Gazette Officielle* de Québec.

Les avis dans la *Gazette Officielle* et dans les papiers-nouvelles sont donnés par le surintendant aux frais des personnes qui demandent ces changements, ces divisions ou ces établissements de municipalités.

2. Dans le cas d'érection d'une municipalité nouvelle, les contribuables de cette municipalité doivent, suivant l'avis qui en est publié dans la *Gazette Officielle* de Québec, élire leurs commissaires ou leurs syndics, suivant le mode prescrit par les sections 34 et suivantes du chap. 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada, telles que amendées par l'acte 45 Vict., c. 29, s 1. ; sinon, ces nominations de commissaires ou de syndics sont faites par le lieutenant-gouverneur en conseil en vertu de la section 45 du dit ch. 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada."

28. La section 22 de l'acte 41 Vict., chap. 6, est remplacée par la suivante et la section 24 est abrogée.

" 22. Si, en conséquence de l'érection de municipalités nouvelles, la municipalité dont elles ont été démembrées cesse d'exister, ou si une municipalité scolaire est abolie et que son territoire est annexé à une municipalité voisine ou par la réunion de deux ou plusieurs corporations municipales, le surintendant en personne ou par l'inspecteur d'écoles, ou par toute autre personne spécialement nommée par lui à cet effet, doit, dans les trois mois qui suivent cette abolition et annexion, s'enquérir de l'état des affaires de l'ancienne municipalité et des ressources et charges de la municipalité dans les limites de laquelle la municipalité abolie se trouvait située.

La personne chargée de l'enquête doit donner un avis d'au moins huit jours aux commissaires ou aux syndics d'écoles, suivant le cas, de l'ancienne et de la nouvelle municipalité, du lieu, du jour et de l'heure à laquelle il procèdera à l'examen en question pour que ces municipalités puissent se faire représenter à tel examen.

Pour les fins de cette enquête la personne qui en est chargée a tous les pouvoirs conférés au surintendant lui-même par la section 8 de cet acte.

Il doit être fait rapport de cet examen au surintendant, si l'examen n'a pas été fait par lui, et le surintendant, après avoir entendu les représentants des deux municipalités scolaires intéressées, doit rendre, sur cet examen, sa décision, laquelle a l'effet d'une sentence arbitrale entre toutes les parties et est finale et sans appel.

2. Jusqu'à ce que le surintendant ait rendu la sentence arbitrale en question, les municipalités scolaires intéressées restent dans le même état, et les commissaires ou les syndics demeurent investis des mêmes droits et pouvoirs qu'avant l'abolition et l'annexion, quant à la régie des écoles mais ils ne peuvent contracter aucune dette ou obligation nouvelle.

Si, par sa sentence arbitrale, le surintendant décide que les commissaires ou syndics d'écoles de la municipalité abolie doivent payer une partie de leurs dettes ou faire quoi que ce soit qui nécessite la continuation de l'existence de la municipalité scolaire, il doit le déclarer expressément dans sa sentence, et alors la municipalité scolaire en question, aux fins de mettre à exécution la sentence arbitrale, continue d'exister comme si l'abolition et l'annexion de son territoire n'avait jamais eu lieu, et peuvent prélever des taxes, suivant toutes les dispositions des lois sur l'éducation jusqu'à ce que la sentence arbitrale soit complètement exécutée et ce, sans préjudice des droits de la nouvelle municipalité scolaire de prélever et recouvrir les cotisations sur le nouveau territoire suivant les dispositions de la loi.

3. La municipalité scolaire qui doit ainsi continuer son existence légale pour les fins de mettre à exécution la sentence arbitrale, doit, tous les ans, le ou avant le premier jour de juillet, faire rapport au surintendant de ce qui a été fait en exécution de sa sentence jusqu'à ce que le surintendant déclare la sentence exécutée.

A compter du jour de la publication de cette déclaration dans la Gazette Officielle de Québec, cette municipalité scolaire cesse d'avoir une existence légale.

4 Le surintendant, s'il le juge à propos, peut aussi décréter, par la sentence arbitrale, que la nouvelle municipalité scolaire aura le droit de prélever, sur le territoire dont elle a été détachée ou sur le territoire de la municipalité abolie, une taxe spéciale en outre de la taxe scolaire ordinaire pendant une ou plusieurs années ; et alors, la taxe scolaire ainsi fixée peut être recouvrée en même temps, de la même manière et avec les même droits et privilèges que la taxe scolaire ordinaire, soit que la nouvelle municipalité scolaire ait une loi spéciale scolaire ou non,—et dans tout procédé pour le recouvrement de cette taxe spéciale, un extrait de la sentence arbitrale, revêtu du certificat du président de la municipalité scolaire intéressée ou du greffier de la corporation chargée de sa perception fait preuve de l'existence de la taxe en question.

5 Toute municipalité scolaire dont le territoire a été annexé à une municipalité voisine avant la passation de la présente disposition, mais qui a continué d'exister par une disposition spéciale de la loi à cet effet, peut notifier le surintendant qu'elle entend se prévaloir des dispositions

du présent acte,—et à compter de cette notification il est procédé av cette municipalité scolaire, suivant la présente section."

29. La section 31 du chapitre 15, des statúts refondus pour le Ba Canada est amendée en y ajoutant ce qui suit :

" Mais aucun arrondissement ne doit excéder cinq milles en longue ou en largeur."

30. La section 32 du dit chapitre 15 est remplacée par la suivant

" 32. Tout territoire, pour être formé en arrondissement, doit conten au moins vingt enfants âgés de plus de cinq ans et de moins de seize an

Les commissaires ou les syndics peuvent néanmoins tolérer qu'u arrondissement renferme un moindre nombre d'enfants."

31. Le paragraphe 1 de la section 55 du dit chap. 15, est amendé, e retranchant le mot " collectivement " dans la 5me ligne ;

En retranchant tous les mots après " président des commissaires dans les 7me et 8me lignes, et les remplaçant par les suivants :

" Dans le mois qui suit la signification de dissidence, ces personn élisent trois syndics d'écoles, suivant le mode indiqué par les sections 8 et suivantes de ce chapitre.

Dans les huit jours qui suivent leur élection, les syndics doivent e donner avis au président des commissaires d'écoles ; "

En ajoutant de plus, au dit paragraphe 1 de la dite section, le para graphe suivant :

" L'avis de dissidence, qui peut être en la forme annexée à cet act doit être fait et signé en triplicata ; une copie en est signifiée au présiden des commissaires, une autre doit être gardée dans les archives des syn dics et la troisième est transmise au surintendant de l'Instruction publique.

32. La section 10 de l'acte 32 Victoria, chapitre 16, est amendée e remplaçant le mot " prélevées, " dans la septième ligne, par le mo " imposées, "—et en ajoutant ce qui suit :

" Mais dans le cas de municipalités nouvellement érigées, si la décla ration de dissidence est signifiée au président des commissaires, dans l mois qui suit l'organisation de la corporation scolaire, les dissidents n sont responsables d'aucune taxe imposée par les commissaires."

33. La section première de l'acte 46 V., c. 20, est amendée en ajou tant après les mots " surintendant de l'Instruction publique, " dans la 3 ligne, les mots " à la demande des deux parties " ; —et en y ajoutant c qui suit :

" Dans les cas ci-dessus spécifiés, les syndics de ces dissidents son tenus de prélever le même taux de taxes dans leur municipalité que celu imposé par la corporation scolaire de la municipalité à laquelle ils se son ainsi unis."

34. Le paragraphe suivant est ajouté après le paragraphe 2 de l section première de l'acte 46 V., chap. 20 :

" 3. Tout nombre quelconque de propriétaires, occupants, locataires et contribuables d'un canton ou d'une paroisse, divisée en deux ou plusieurs municipalités pour les fins scolaires, professant une religion autre que celle de la majorité de ce canton ou de cette paroisse, peuvent devenir dissidents et maintenir une ou plusieurs écoles dissidentes situées dans quelque endroit de ce canton ou de cette paroisse, en en donnant avis par écrit au président des commissaires d'écoles de leurs municipalités respectives et en élisant trois syndics d'écoles selon les dispositions des sections 34 et suivantes du chap. 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada.

" *a.* Les syndics de ces dissidents doivent entretenir une école placée sous leur contrôle immédiat ou donner une subvention à une école de leur croyance religieuse, située dans ce canton ou cette paroisse.

" *b.* Si les membres de la minorité religieuse d'une de ces municipalités scolaires dans lesquelles le canton ou la paroisse est divisé, désirent envoyer leurs enfants à l'école maintenue par ces syndics, sans devenir dissidents, il est permis aux commissaires d'écoles de la municipalité de donner une subvention annuelle prise sur le fonds des écoles de la municipalité, à ces syndics, pour venir en aide à telle école dissidente."

35. La section 16 de l'acte 32 Vict., chap. 16, est amendée en remplaçant le mot " contribuable, " dans la 25ème ligne, par les mots " propriétaires, locataires et occupants, "

36. La section 12 du dit acte 32 Vict., c. 16, est remplacée par ce qui suit :

" 12. Toute personne appartenant à la minorité religieuse peut, en tout temps, devenir dissidente, et tout dissident peut, de la même manière, déclarer son intention de cesser de l'être, en tenant compte cependant, dans l'un et l'autre cas, des restrictions spécifiées en la section 10 du présent acte.

" La réception par le président des commissaires et le président des syndics de la déclaration faite, dans l'un ou l'autre des cas plus haut mentionnées, suffit pour placer la personne qui fait cette déclaration sous le contrôle des commissaires ou des syndics, selon le cas "

37. Le paragraphe 1 de la section 34 du chap. 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada, tel que amendé par l'acte 45 Vict., chap. 29, s. 1, est amendé, en ajoutant après le mot " lundi, " le mot " juridique. "

38. La section 6 de l'acte 34 Vict., ch. 12, est amendée en retranchant dans les 4ème et 5ème lignes, les mots " lu et affiché tel que prescrit par la trente-quatrième clause du chapitre quinze des statuts refondus pour le Bas-Canada, " et en les remplaçant par les mots " donné en la manière prescrite par les sections 137*a* et suivantes ajoutées par le présent à la section 137 du chap. 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada."

39. Le paragraphe 1 de la section 34 du chap. 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada est amendé en retranchant tous les mots après " d'avance," dans la neuvième ligne, et en les remplaçant par les mots

" de la manière indiquée par la section 6 de l'acte 34 Vict., chap. 12, telle que amendée par la section précédente."

40. Le paragraphe 3 de la dite section 34 du dit chap. 15, est remplacé par le suivant :

" 3. Si, pour quelque motif que ce soit, l'assemblée générale annuelle pour l'élection des commissaires ou des syndics d'écoles ne peut avoir lieu le premier lundi juridique de juillet, l'assemblée et l'élection peuvent être remises à un des lundis juridiques suivants du même mois, en observant les mêmes formalités.

41. La section 37 du dit chap. 15, est remplacée par la suivante :

" 37. Si le choix des commissaires ou des syndics d'écoles est contesté, cinq des personnes habiles à voter présentes, peuvent demander la votation, laquelle doit avoir lieu en la manière suivante :

1o. Le président, après avoir ouvert l'assemblée, requiert les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme commissaires ou syndics.

2o. Il doit recevoir et mettre en nomination les noms de toutes les personnes présentées, verbalement ou par écrit, par au moins deux électeurs présents

Néanmoins, nul ne peut être mis en nomination, à moins qu'il ne soit donné en même temps ses nom et prénoms, ainsi que les noms et prénoms des électeurs qui le proposent.

3o. Si, pendant la première heure, après l'ouverture de l'assemblée, il a été mis en nomination comme commissaire ou syndic d'écoles, autant de candidats qu'il y a de commissaires ou de syndics à élire ou moins que le nombre requis, l'élection est déclarée close, et le président proclame élus les candidats mis en nomination.

4o. Une heure après l'ouverture de l'assemblée, s'il a été mis en nomination plus de candidats qu'il n'y a de commissaires ou de syndics à élire, le président, sur la demande de cinq électeurs présents, procède lui même, sans délai, à l'enregistrement des voix des électeurs présents à la votation

Néanmoins, si parmi les candidats mis en nomination, il s'en trouve quelques-uns contre lesquels il n'y a pas d'opposant, le président proclame ces candidats élus et la votation n'a lieu que pour les autres candidats.

5o. A défaut d'une demande de la part de cinq électeurs présents à l'effet de procéder à la votation, le président proclame élus commissaires ou syndics les candidats qui ont la majorité des électeurs présents, après avoir constaté cette majorité en comptant les électeurs présents, favorables à chaque candidat.

Vingt électeurs présents peuvent néanmoins en appeler de cette déclaration en requérant que la votation ait lieu.

6o. Le président, au cas où un bureau de votation est ouvert, doit entrer ou faire entrer dans un livre tenu dans les conditions ci-après prescrites, et dans l'ordre qu'ils sont donnés, les votes des électeurs, en y inscrivant les noms et qualités de chacun d'eux.

7o. Tout électeur peut voter pour autant de candidats qu'il y a de ommissaires ou de syndics à élire dans la municipalité.

8o. Quiconque se présente pour voter doit prêter le serment ou l'affir- ation qui suit, devant le président, s'il en est requis par ce dernier, par n électeur, par un candidat, ou par le représentant d'un candidat :

" Je jure (*ou* j'affirme) que je suis habile à voter à cette élection, que je suis âgé d'au moins vingt et un ans, que j'ai payé toutes les taxes scolaires dues par moi, et que je n'ai pas déjà voté à cette élection : Ainsi, que Dieu me soit en aide. "

Si l'électeur refuse de prêter ce serment, son vote doit être refusé.

9o. Lorsque le président ne comprend pas la langue parlée par un u plusieurs électeurs, il doit nommer un interprète, lequel, avant d'agir, rête, devant le président, le serment suivant :

" Je jure (*ou* j'affirme) que je traduirai fidèlement les serments, décla- rations, affirmations, que tions et réponses que le président m'adjoindra de traduire, concernant cette élection : Ainsi, que Dieu me soit en aide "

10o. Chaque page du livre de votation doit être numérotée en toute ettres et paraphée par le président de l'élection.

11o. Si un électeur prête le serment requis, ou s'il refuse de le prêter, u si objection est présentée à son vote, mention de chacun de ces faits oit être faite dans le livre de votation, dans les termes suivants,— assermenté "—" refusé "—" objecté," selon le cas.

12o. A la clôture de l'élection, mais avant de proclamer les candidats lus, le président doit certifier, sous sa signature, sur le livre de votation, nombre total des votes inscrits, depuis le premier entré sur le livre isqu'au dernier, ainsi que le nombre total des votes donnés à chacun des ndidats.

13o. Dans le cas de partage égal de voix en faveur de l'un ou de lusieurs d'entre les candidats, le président doit donner son vote, sinon est passible d'une amende de pas moins de vingt, ni de plus de cinquante iastres.

14o. A la clôture de l'élection, le président proclame élus commissai- s ou syndics, selon le cas, les candidats qui ont obtenu le plus grand ombre de voix."

42. La section 35 du dit chap. 15 est remplacée par la suivante :

" 35. A cette assemblée, les propriétaires de biens-fonds payant otisation ou rétributions mensuelles, habiles à voter, doivent élire cinq ommissaires ou trois syndics d'écoles, selon le cas, ou le nombre de com- issaires ou de syndics requis pour remplir les vacances causées par la traite des commissaires ou des syndics qui sortent ou sont sortis de arge.

Les personnes ainsi élues, à l'exception des membres du clergé catho- lique et protestant, sont tenues d'accepter la charge qui leur est conférée."

43. La section 36 du dit chapitre 15, est amendée en remplaça dans les 2e et 3e lignes, les mots " toutes autres personnes," par mots " tout voteur."

44. La section 51 du dit chapitre 15, est remplacée par ce qui su

" 51. Aucun commissaire ou syndic ne peut être instituteur dans municipalité, ni prendre l'entreprise d'aucuns travaux de la corporati scolaire dont il fait partie."

45. La section 44 du dit chapitre 15, est amendée en y ajoutant qui suit :

" Il doit aussi, dans le même délai, notifier par écrit les person élues."

46. La section 47 du dit chapitre 15, est amendée en substituant a mots " d'absence permanente de la paroisse, décès, ou maladie, qui que tel commissaire d'écoles est incapable d'agir," dans les 2me, 3me 4me lignes, par ceux qui suivent " de décès, d'absence de la munici lité, ou de l'impossibilité d'agir par maladie, infirmité ou autreme pendant trois mois consécutifs."

47. La section 48 du dit chapitre 15, est amendée en ajoutant ap le mot " pourra," dans la quatrième ligne, les mots " sur la recomm dation du surintendant."

48. La section 41 du dit chapitre 15, telle que remplacée par la tion 2 de l'acte 45 Vict., c. 29, est remplacée par la suivante :

" 41. Pour les fins de la section précédente, la procédure est la vante :

CONTESTATION DE L'ÉLECTION DES COMMISSAIRES ET DES SYNDIC D'ÉCOLES.

1o. Toute élection de commissaire ou de syndic peut être conte par un candidat ou par cinq électeurs, pour cause de violence, de cor tion, de fraude ou d'incapacité, ou pour défaut d'observation des formal essentielles.

2o La connaissance et la décision de telle contestation appartien à la cour de circuit du district ou du comté, ou à la cour de magistra comté dans lequel est située la municipalité, à l'exclusion de tout a tribunal.

3o. Cette contestation est portée devant le tribunal, par une req où sont relatés les faits et les moyens allégués au soutien de la co tation.

Les requérants peuvent aussi, dans leur requête, indiquer les per nes qui ont droit à la charge en question et énoncer les faits propr établir ce droit.

4o. Une copie de cette requête, avec un avis indiquant le jour d présentation au tribunal, sont signifiés et laissés à chacun des commi res ou des syndics d'écoles dont l'élection est contestée, dans les qu jours qui suivent la date de cette élection, à peine de déchéance.

5o. Nulle telle requête ne peut être présentée ni reçue après la clôture premier terme de la cour qui suit le jour où l'élection contestée a été e.

Néanmoins, si l'élection a été faite dans les quinze jours précédant premier terme, la requête peut être présentée le premier jour du second ne.

6o. Les requérants doivent donner caution pour les frais au moins jours avant la présentation de la requête au tribunal ; à défaut de i cette requête ne peut être reçue.

7o. Le cautionnement requis par le paragraphe précédent est donné ant le greffier du tribunal.

Les cautions doivent être propriétaires de biens-fonds d'une valeur deux cents piastres, en outre de toutes charges dont ils sont grevés.

Une seule caution suffit, si elle est propriétaire de biens-fonds au itant requis.

8o. Telle requête est présentée au tribunal, séance tenante, accompa- e des rapports de significations préalables.

9o. Si, après avoir entendu les parties, le tribunal est d'opinion que faits et moyens articulés dans la requête sont suffisants en droit pour e prononcer la nullité de l'élection, elle en ordonne la preuve et l'audi- des parties intéressées, au jour le plus convenable dans le terme.

10o. Le tribunal procède d'une manière sommaire à entendre et juger ontestation.

La preuve peut être prise verbalement ou par écrit en tout ou en tie, selon l'ordre du tribunal.

11o. Le tribunal peut, par son jugement, confirmer ou annuler ection ou déclarer qu'une autre personne a été dûment élue

12o. Le tribunal peut condamner l'une ou l'autre des parties aux ens de la contestation ; et ces dépens sont taxés et recouvrables tant tre les parties en cause que contre leurs cautions.

Le jugement du tribunal, quant aux dépens, est exécutoire contre les tions, quinze jours après qu'une copie leur en a été signifiée.

13o. Le tribunal peut ordonner que son jugement soit signifié aux s de la partie condamnée à toute personne qu'il croit convenable.

14o. Si l'instruction de la contestation n'est pas terminée à la clôture terme de la cour auquel la requête a été présentée, le juge siégeant la continuer sans interruption durant la vacance, en ajournant d'un r au lendemain, jusqu'à ce qu'il ait prononcé un jugement final sur le ite de la contestation.

15o. Si le tribunal, par son jugement, annule l'élection des commis- es ou syndics ou de quelqu'un d'entre eux, sans désigner les personnes doivent occuper ces charges, il doit, dans le même jugement, ordonner nouvelle élection pour remplacer ceux dont l'élection est annulée, mer à cette fin une personne pour présider cette élection et fixer le r et l'heure de l'assemblée des électeurs.

Tel jour ne doit pas être plus rapproché que quinze jours, ni plu éloigné que vingt jours, de la date du jugement.

16o. Telle élection doit être annoncée par avis public, par le présiden des commissaires ou des syndics ou par le secrétaire-trésorier s'il n'y en pas, ou si le président est le commissaire ou le syndic dont l'élection a é annulée.

S'il ne se trouve alors ni président ni secrétaire-trésorier, cet avis e donné par le plus ancien juge de paix, ou, à son défaut, par tout aut juge de paix résidant ; et à leur défaut, par trois des propriétaires de bien fonds, aussitôt que la copie du jugement leur a été signifiée.

L'omission de cet avis empêche la tenue de l'assemblée des électeu et rend les personnes obligées de le donner sujettes à une amende de p moins de cinq, ni de plus de vingt piastres."

49. La section 59 du dit chap. 15, telle que amendée par l'acte V., c. 20, s. 1, est amendée en faisant précéder le premier mot de la di section, par les mots qui suivent : " Quand la municipalité est érigée chaque année subséquente ; "—et en ajoutant à la dite section les pa graphes suivants :

" 2 Si la séance ne peut avoir lieu à l'époque indiquée, elle peut l'êt un des jours de la même semaine.

" 3. Si c'est la première séance des commissaires ou des syndics, da une municipalité scolaire, elle est présidée par l'un d'entre eux, jusq la nomination du président.

" 4. Nul ne peut être élu ou nommé président des commissaires des syndics d'écoles s'il ne sait lire et écrire. "

50. La section 12 de l'acte 41 Vict., c. 6, est amendée, en remplaç le mot " deux ", dans la troisième ligne, par le mot " dix ; "—et en ajout à la dite section, les mots suivants : " et cette amende appartient à corporation scolaire des commissaires ou des syndics, suivant le cas.

51. La section 52 du chap. 15 des statuts refondus pour le B Canada, est amendée, en retranchant, dans les 5ème et 6ème lignes, mots : " comme vote. "

52. Les paragraphes 1 et 2 de la section 65 du dit chapitre 15, s remplacés par ce qui suit :

" 1. De nommer et engager, sur résolution de la corporation scol et par écrit, des instituteurs ou des institutrices ayant qualités à cette pour enseigner dans les écoles sous leur contrôle ;

" 2. De résilier l'engagement des instituteurs et institutrices pour ca d'incapacité, de négligence à remplir fidèlement leurs devoirs, d'insub dination, d'inconduite ou d'immoralité, après mûre délibération, dans assemblée convoquée à cet effet ;

" 3. De prendre les mesures nécessaires pour que le cours adopté les comités catholique ou protestant, suivant le cas, soit suivi dans que école ;

" 4. D'exiger que, dans les écoles sous leur contrôle, on ne se serve ıe de livres autorisés par le conseil de l'Instruction publique ou par ın ou l'autre de ses comités.

Toutefois le curé ou le prêtre desservant de l'église catholique romai-, a le droit exclusif de faire le choix des livres d'école qui ont rapport a religion et à la morale, pour l'usage des élèves de sa croyance reli-euse.

Le comité protestant a les mêmes pouvoirs en ce qui concerne les ves protestants."

53. Le dernier alinéa du paragraphe 10 de la section 110 du dit apitre 15 est remplacé par ce qui suit :

" L'engagement de tout instituteur est pour une année scolaire, sauf cas spéciaux laissés à l'appreciation du surintendant, et il peut être t suivant la formule No 10 de l'acte 41 Vict., chap. 6.

Dans aucun cas, les commissaires ou les syndics ne sont tenus d'ac-pter les services d'un instituteur ou d'une institutrice qui ne leur con-ent pas. "

54. La section 15 de l'acte 41 Vict., chap. 6, est amendée en retran-ant, dans la 2ème ligne, les mots " qui n'est pas divisée en arrondis-ments d'écoles. "

55. La section 53 du chap. 15 des statuts refondus pour le Bas-nada, est amendée de manière que les corporations scolaires ne puissent sséder des biens-fonds d'une valeur annuelle de plus de trois mille ıstres, à moins qu'il ne soit pourvu autrement par des actes spéciaux.

56. La section première du chap. 25 de l'acte 49-50 Vict, est amendée remplaçant, dans le second paragraphe, les mots " sans l'autorisation, " ur les mots " sans la recommandation. "

57. La section 73 du chapitre. 15 des statuts refondus pour le Bas-nada, est remplacée par la suivante :

" 73. Il est du devoir des commissaires et des syndics d'écoles d'im-ser dans leurs municipalités respectives des taxes suffisantes pour le intien des écoles sous leur contrôle.

La somme provenant de ces taxes ne peut être moindre que celle qui accordée à leur municipalité comme allocation sur le fonds des écoles nmunes.

58. Les sections 74 et 75 du dit chapitre 15, sont abrogées.

59. La section 28 de l'acte 40 Vict., chap. 22, est amendée en rem-çant dans les première et deuxième lignes, les mots " ou les secrétaires-soriers " par les mots " et les secrétaires-trésoriers ; "—et les mots " les me et 27ème sections de cet acte, " dans la troisième ligne, par les ts " les sections 73 et 76 du chapitre 15 des statuts refondus pour le -Canada, les sections 26 et 27 du présent acte, et la section 4 de l'acte Vict., chap. 30. "

60. Le paragraphe 3 de la section 77 du chap. 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada, est amendé en retranchant, dans la cinquième ligne, les mots "concédé ou tout le lot de terre ou emplacement."

61. La section 4 de l'acte 45 Vict., chap, 29, est amendée en remplaçant, dans les première et deuxième lignes, les mots "les commissaires ou syndics d'écoles de toute municipalité pourront," par les mots "les commissaires ou, dans le cas où il y a des écoles dissidentes dans la municipalité, les commissaires et les syndics peuvent, de consentement mutuel et,";—et en remplaçant les mots "syndics," à la fin de la dite section, par les mots "les dits commissaires, ou les dits commissaires et syndics."

62. Le paragraphe 5 de la section 64 du chap. 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada, tel que remplacé par la section 13 de l'acte 41 Vict chap. 6, est amendée :

1° En remplaçant, dans les 1ère et 2ème lignes, les mots 'd'acheter ou de construire une maison d'école," par les mots "d'acheter, construire reconstruire, agrandir, réparer ou entretenir une ou plusieurs maisons d'école ;"

2° En remplaçant, dans le paragraphe 5*b*, dans les 5e et 6e lignes, les mots "agrandir les bâtiments d'école existants, ériger," par les mots "construire, reconstruire, agrandir, réparer ou entretenir les bâtiments d'école existants, ou construire."

63. Le paragraphe 6 de la section 64 du chap. 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada, est amendé, en remplaçant dans la 3e ligne, les mots "pour l'achat ou la bâtisse de," par les mots "en vue de l'achat de la construction, de la reconstruction, de l'agrandissement, de la réparation ou de l'entretien."

64. La section 40 de l'acte 40 Vict., ch. 22, est amendée en remplaçant tous les mots après "la propriété," dans la 4e ligne du premier paragraphe, par ce qui suit "et doit faire à l'autre une remise dont le montant est établi au *prorata* de l'évaluation foncière des propriétés qui ont été taxées pour la construire ;" et en retranchant, dans la 5e ligne du 3e paragraphe, les mots "si ce terrain n'a pas été acquis à titre gratuit."

65. La section 3 de l'acte 48 Vict., chap. 30, est amendée en y ajoutant les sections suivantes :

"3*a*. Deux municipalités scolaires ou plus, peuvent s'unir, par entente mutuelle, pour entretenir une école modèle ou une académie, ou pour construire une maison dans ce même but.

Dans le cas de telle union, cette école ou cette maison d'école est sous le contrôle de la corporation scolaire de la municipalité dans laquelle elle est située.

Néanmoins, les commissaires ou les syndics d'écoles des municipalités qui se sont unies pour contribuer à la construction ou à l'entretien de telle maison d'école ou académie, ont le droit d'assister aux séances de cette corporation scolaire, de prendre part à la discussion et de voter sur

toutes les questions se rapportent à l'administration de cette académie ou de cette école modèle.

" 3*b*. Toute corporation scolaire qui désire coopérer de la manière plus haut spécifiée à la construction d'une maison d'école académique ou modèle, doit passer une résolution à cet effet, en fixant la somme qui sera imposée et tout autre détail jugé nécessaire.

Le montant de cette contribution peut être payé en une seule fois, mais un paiement au moins doit être fait chaque année, jusqu'à ce que la dette soit éteinte.

Toute corporation scolaire désirant participer seulement à l'entretien de telle école doit aussi, par résolution à cet effet, fixer le montant qui sera imposé, chaque année, dans ce but.

2o. Cette résolution doit être soumise par la corporation scolaire, à une assemblée des contribuables de la municipalité convoquée à cet effet, en la manière prescrite pour la convocation des assemblées générales.

L'avis de convocation de cette as emblée doit contenir une copie de la résolution proposée.

A cette assemblée, les personnes habiles à voter doivent enregistrer leurs votes pour ou contre la résolution en la manière prescrite pour l'élection des commissaires et des syndics d'écoles.

Si la majorité se prononce contre la résolution, cette résolution devient nulle ; mais si elle se déclare en faveur d'icelle, la corporation scolaire de cette municipalité doit prélever le montant spécifié dans la résolution et le remettre à la corporation de la municipalité scolaire où est située l'école.

3o. Le montant spécifié pour l'entretien de l'école doit être payé, chaque année, jusqu'à ce qu'il soit décidé par un vote des contribuables d'en cesser le paiement.

" 3*c*. L'acceptation, par une corporation scolaire, d'une contribution de toute autre municipalité pour la construction ou l'entretien d'une telle école située dans ses limites, donne aux enfants de cette dernière municipalité le droit de suivre les cours de cette école aux mêmes conditions que pour ceux de la municipalité dans laquelle cette école est située."

66. Le paragraphe 4 de la section 65 du chapitre 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada, est amendé en remplaçant, dans la 4e ligne du premier alinéa, les mots "ou curateur," par les mots "curateur ou gardien ; "—et en ajoutant, dans la 2e ligne du deuxième alinéa, après les mots "écoles modèles" les mots "et les académies."

67. La section 27 de l'acte 41 V., ch. 6, est amendée en remplaçant tous les mots après " commissaires," dans le premier alinéa, par les mots " est perçue de la même manière et en même temps que les cotisations scolaires."

68. La section 12 de l'acte 40 Vict, chap. 22 est amendée en remplaçant le paragraphe 5 par le suivant :

" 5. Pour les enfants absents de la municipalité scolaire pour faire leur éducation dans un collège ou une autre institution d'éducation constituée en corporation ou recevant une allocation spéciale des deniers publics, autres que les écoles sous le contrôle des commissaires ou des syndics."

69. La section 68 du chap. 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada, est amendée en remplaçant, dans les 7e et 8e lignes, les mots " à moins qu'il n'ait été convenu d'une rétribution différente, " par les mots " à moins d'une convention différente entre la corporation scolaire et l'instituteur."

70. La section 71 du dit chapitre 15 est amendée en remplaçant les mots " sous dix jours après qu'il sera terminé ", à la fin d'icelle section, par les mots " dans leur rapport semestriel du mois de janvier de chaque année."

71. La section 7 de l'acte 34 V., c. 12, est amendée en remplaçant dans la 1ère ligne, les mots " ou tuteur " par les mots " tuteur, curateur ou gardien."

72. La section suivante est ajoutée après la section 59 du chap. 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada :

" 59*a*. Toute corporation scolaire doit avoir un officier désigné sous le nom de secrétaire-trésorier, lequel est nommé par les commissaires ou les syndics et reste en charge durant le bon plaisir des dits commissaires ou syndics."

73. Les paragraphes suivants sont ajoutés après le paragraphe 3 de la section 60 du chapitre 15 :

" 3*a*. Les cautions du secrétaire-trésorier peuvent, en tout temps, en en donnant avis par écrit au secrétaire-trésorier lui-même et au président de la corporation scolaire par laquelle il est employé, se libérer de leur cautionnement pour l'avenir, à compter de trente jours après la signification de cet avis.

Cet avis est donné et signifié par un notaire, ou par la caution elle-même, par écrit livré en présence d'un témoin qui doit y apposer sa signature.

" 3*b*. Le secrétaire-trésorier doit, dans les trente jours qui suivent la signification de cet avis, donner d'autres cautions en remplacement de celles qui se retirent ; à défaut de ce faire, il ne peut exercer aucune des fonctions de sa charge, sans être passible d'une amende de vingt piastres pour chaque infraction à cette disposition.

" 3*c*. Toutes les fois que l'une de ses cautions décède, devient insolvable, tombe en faillite, ou transporte son domicile en dehors du district, le secrétaire-trésorier doit informer par écrit le président de la corporation scolaire, dont il est l'employé, de tel fait, aussitôt qu'il le connaît, sous une pénalité de cent piastres ; et il doit remplacer cette caution dans les trente jours suivants, sinon il ne peut exercer aucune des fonctions de sa charge, sous les pénalités prescrites par la section précédente.

3*d*. Les cautions du secrétaire-trésorier, après qu'elles ont été libérées de leur cautionnement pour l'avenir, ou après que le secrétaire-trésorier a cessé d'exercer les fonctions de cette charge, peuvent exiger du président de la corporation scolaire un certificat de libération pour l'avenir, lequel certificat, après enregistrement, libère pour toute époque subséquente les immeubles hypothéqués par l'acte de cautionnement.

" 3*e*. Le secrétaire-trésorier a la garde de tous les livres, registres, plans, cartes, archives et autres documents et papiers qui sont la propriété de la corporation scolaire ou qui sont produits, déposés et conservés dans le bureau d'icelle. Il ne peut se désister de la possession de ces archives qu'avec la permission de la corporation scolaire ou sous l'autorité d'un tribunal compétent.

" 3*f*. Il assiste aux sessions de la corporation scolaire, et dresse le procès-verbal de tous ses actes et délibérations dans un registre tenu pour cet objet et désigné sous le nom de " livres de délibérations."

Tout procès-verbal de séance de la corporation scolaire doit être approuvé par elle, signé par le président et contresigné par le secrétaire-trésorier.

Chaque fois qu'un règlement ou une résolution est amendé ou révoqué, mention doit en être faite à la marge du livre des délibérations, en face du règlement ou de la résolution, avec la date de l'amendement ou de la révocation.

" 3*g*. Les copies et extraits certifiés par le secrétaire-trésorier des livres, registres, archives, documents et papiers conservés dans le bureau de la corporation scolaire, font preuve de leur contenu.

" 3*h* Le secrétaire-trésorier est le percepteur et le dépositaire de tous les deniers dus ou payables à la corporation scolaire.

" 3*i*. Il paie, à même les fonds de la corporation, toute somme due par elle, chaque fois qu'il est autorisé à le faire par telle corporation. Si la somme à payer n'excède pas dix piastres, l'autorisation du président suffit.

Il doit acquitter, même sans l'autorisation de la corporation scolaire et de son président, sur les deniers de la corporation, tout ordre ou mandat tiré sur lui ou toute somme demandée, par quiconque est autorisé à le faire par les dispositions de la loi ou des règlements scolaires.

Néanmoins, nul ordre ou mandat ne peut être valablement acquitté, s'il n'indique pas suffisamment la nature de l'emploi qui doit être fait de la somme y mentionnée.

" 3*j*. Nul secrétaire-trésorier ne peut, sous peine d'une amende de vingt piastres pour chaque infraction :

1o. Donner des quittances aux contribuables ou autres personnes endettées envers la corporation scolaire pour taxes scolaires ou autres dettes, sans avoir reçu ou touché en espèces ou en valeur légale le montant mentionné dans telles quittances ;

2o. Prêter, directement ou indirectement, par lui-même ou par d'autres personnes, aux contribuables ou à toute autre personne, des deniers reçus en paiement des taxes scolaires ou appartenant à la corporation scolaire.

" 3*k*. Le secrétaire-trésorier doit tenir, dans la forme prescrite, des livres de comptes dans lesquels il inscrit, par ordre de date, chaque article de recette et de dépense, en y mentionnant le nom de toute personne qui a versé des deniers en ses mains ou qui en a reçu de lui.

Il doit garder dans les archives de la corporation toutes les pièces justificatives de ses dépenses.

" 3*l*. Le secrétaire-trésorier doit tenir un " répertoire " dans lequel il indique sommairement, et par ordre de date, tous les rapports, actes de répartitions, rôles d'évaluations, rôles de perceptions, jugements, cartes, plans, états, avis, lettres, papiers et documents quelconques qui sont en sa possession durant l'exercice de sa charge.

" 3*m*. Les livres de compte du secrétaire-trésorier, les pièces justificatives de ses dépenses, de même que tous les registres ou documents dans ses archives sont ouverts à l'inspection et à l'examen de toute personne intéressée, ou de leurs procureurs, les jours de bureau, tels que établi par la corporation scolaire, entre neuf heures du matin et quatre heures de l'après-midi.

Ces personnes, par elles-mêmes ou par leurs procureurs, peuvent prendre les notes, extraits ou copies qu'elles désirent.

" 3*n*. Le secrétaire-trésorier doit livrer à quiconque en fait la demande, sur paiement de ses honoraires, des copies ou des extraits de tout livre, rôle, registre, document ou autre papier qui fait partie des archives.

Jusqu'à ce que ces honoraires soient autrement fixés, ils sont de dix centins par cent mots.

Néanmoins, les copies ou extraits demandés par le lieutenant-gouverneur, ou par les membres de la corporation scolaire ou ses officiers, doivent être donnés gratuitement par le secrétaire-trésorier.

74. La section 62 du chapitre 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada, est remplacée par la suivante :

" 62. La rémunération accordée au secrétaire-trésorier ne doit pas excéder sept pour cent des deniers qu'il perçoit comme tel, pour tous les services compatibles avec les devoirs de sa charge que les commissaires ou les syndics, selon le cas, peuvent exiger de lui, excepté dans les cas spécialement prévus par la loi scolaire et les règlements faits par le surintendant, à ce sujet.

Néanmoins, les commissaires ou les syndics d'écoles peuvent, par résolution, avec l'autorisation du surintendant, accorder une somme supplémentaire au secrétaire-trésorier tant pour l'usage de son bureau que pour toutes autres considérations y spécifiées."

75. La section 61 du dit chapitre 15, telle que amendée par l'acte 32 V., c. 16, s. 36, est amendée en ajoutant après le mot " municipalité,"

dans la 4ème ligne, les mots " dûment apuré ";—et en remplaçant tous les mots depuis "et cet état," dans la 5ème ligne, par les deux paragraphes qui suivent :

" 2. Le secrétaire-trésorier, aussitôt que cet état est approuvé par les commissaires ou les syndics, selon le cas, après audition tel que prescrit par la section 17 de l'acte 41 V., c. 6, doit préparer un résumé des recettes et des dépenses ainsi que de l'actif et du passif, qu'il fait approuver de la même manière par ces commissaires ou ces syndics.

Il lit ou affiche, ou lit et affiche ce résumé tel que prescrit par les sections 137*a*, 137*b* et 137*e* de ce chapitre, le dimanche qui précède l'assemblée des contribuables, qu'il doit convoquer en la manière requise pour les élections des commissaires ou des syndics, ou il le fait insérer, au moins huit jours avant telle assemblée, dans un papier-nouvelles, en la manière prescrite par la section 137*c*.

" 3. Il doit en fournir une copie à tout contribuable qui en fait la demande, moyennant vingt-cinq centins, ou une copie de l'état tel qu'approuvé par les commissaires ou les syndics d'écoles, selon le cas, sur paiement de la somme de dix centins par cent mots, pour chaque copie.'

76. La section 17 de l'acte 41 Vict., chap. 6, est amendée en remplaçant dans les 1re et 2e lignes du premier paragraphe, les mots " ont le droit de nommer un auditeur," par les mots " doivent nommer un ou deux auditeurs, "—et en y ajoutant l'alinéa suivant :

" Ces auditeurs sont tenus de faire, au mois de juillet de chaque année, et chaque fois que la corporation scolaire l'exige, un examen et un rapport de tous les comptes de la corporation, et de tous ceux qui se rapportent à quelque matière tombant sous leur juridiction."

77. Le second paragraphe de la dite section 17 du dit acte 41 V., c. 6, est remplacé par le suivant :

" 2. Dans le cas d'une audition spéciale des comptes du secrétaire-trésorier, le président des commissaires ou des syndics, selon le cas, doit donner à ce secrétaire-trésorier avis écrit, personnellement ou par un huissier, de cette audition, lui enjoignant d'y assister pour y fournir toutes les explications qui peuvent lui être demandées."

78. La section 16 de l'acte 41 V., c. 6, est amendée en ajoutant après les mots "pour toute autre année," dans les 7e et 8e lignes, les mots " pour laquelle les comptes n'ont pas été approuvés tel que prescrit par la section 61 du chap. 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada, telle que amendé par l'acte 32 V., c. 16, s. 35.

79. La section 19 de l'acte 41 V., c. 6, est remplacée par la suivante

" 19. Si les commissaires ou les syndics ne le font pas eux-mêmes, après en avoir été mis en demeure de la manière ci-haut indiquée, le surintendant peut poursuivre en son nom personnel tout secrétaire-trésorier en charge ou sorti de charge, pour le contraindre au paiement de toutes les sommes appartenant aux commissaires ou aux syndics et prove-

nant de la subvention du gouvernement, des cotisations, de la rétribution mensuelle et autres sources, ou autres redevances scolaires retirées par lui pendant la durée de sa charge."

80. Le paragraphe 1 de la section 84 du chap. 15, des statuts refondus pour le Bas-Canada, est amendé en remplaçant, dans les première et deuxième lignes, les mots " fixée et répartie entre le premier jour de mai et le premier jour de juillet " par les mots " imposée entre le premier jour de juillet et le premier jour de septembre."

81. Le paragraphe 2 de la section 13, de l'acte 40 V., c. 22, est amendée en retranchant tous les mots qui suivent après les mots " en aura été donné," dans la 7ème ligne du premier alinéa jusqu'à la fin d'icelui.

82. Le paragraphe 3 de la dite section 13 de l'acte 40 Vict., c. 22, est amendé en remplaçant les mots " dans les derniers dix jours du délai, " dans les 1re et 2e lignes, par les mots " dans les dix jours qui suivent le délai."

83. Le paragraphe 6 de la dite section 13 du dit acte 40 V., c. 22, est amendé en y ajoutant les mots " après quoi le dit rôle devient en vigueur et les cotisations sont exigibles "

84. Le premier paragraphe de la section 81 du chap. 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada, est amendé en remplaçant, dans la première ligne, le mot " maintenue " par les mots " générale ou spéciale imposée."

85. La section 86 du dit chapitre 15, est amendée en remplaçant la première partie de la dite section, jusqu'aux mots " et chaque fois que, " dans la cinquieme ligne, par ce qui suit :

" Dans toute municipalité ou tout arrondissement scolaire, le surintendant peut imposer des taxes spéciales pour le paiement des dettes contractées par les commissaires ou les syndics, dans les limites de leurs attributions, ou qu'un tribunal a déclaré être dues par telle municipalité ou tel arrondissement."

86. Le paragraphe 6 de la section 90, du dit chap. 15, est remplacé par le suivant :

" 6. Qu'un rapport signé par la majorité des commissaires ou des syndics d'écoles et par le secrétaire-trésorier, ait été transmis au surintendant, tous les six mois, le premier avant le quinzième jour de janvier et le second avant le quinzième jour de juillet de chaque année."

87. La section 39 de l'acte 32 Vict., c. 16, est remplacée par la suivante :

" 39. La somme annuellement votée par la législature pour venir en aide aux municipalités pauvres est distribuée par le surintendant, suivant la répartition qu'il en a faite et qui a été approuvée par le comité du conseil de l'Instruction publique de la croyance religieuse à laquelle appartiennent ces municipalités,"

88. La section 94 du chap. 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada, est amendée en remplaçant la première partie de la dite section jusqu'aux mots " l'école des filles," dans la 12ème ligne, par ce qui suit :

" Les deniers qui n'ont pas de destination spéciale par dispositions des donateurs, vendeurs ou autres, et ceux qui proviennent de la subvention, des cotisations scolaires de toute source autre que la rétribution mensuelle, forment le fonds des écoles dans chaque municipalité sous le contrôle des commissaires ou des syndics respectivement, et sont répartis, distribués et employés par eux :

1o. Soit en proportion du nombre d'enfants de sept à quatorze ans de chaque arrondissement scolaire, y domiciliés et en état d'assister à l'école ;

2. Soit en faisant un fonds commun que les commissaires ou les syndics affectent au paiement des dépenses occasionnées par le traitement à payer aux instituteurs ou institutrices, pour l'entretien des maisons d'écoles, les achats de livres, fournitures d'écoles et autres dépenses contingentes.

Les commissaires ou les syndics d'écoles, après avoir adopté l'un ou l'autre de ces modes, ne peuvent le changer qu'après deux ans, excepté avec l'autorisation du surintendant.

Sur ce fonds d'écoles, les commissaires ou les syndics déduisent, dans tous les cas, une somme de quatre-vingts piastres pour le soutien de l'école modèle, s'il y en a une dans la municipalité, en outre de la part qui doit revenir à cette école modèle sur ce fonds."

89. Dans les sections 95 et 97 du dit chap. 15, les mots " avec l'approbation du gouverneur en conseil " sont retranchés.

90. La section 98 du dit chap. 15 telle que amendée par l'acte 32 V., c. 16, s. 39, est amendée en retranchant, dans le premier paragraphe, les mots " n'excédant pas huit mille piastres " ; — dans le deuxième paragraphe, les mots " n'excédant pas mille huit cents piastres " ; — et dans le troisième paragraphe ; —les mots " n'excédant pas deux mille piastres."

91. La section 99 du dit chap. 15 est abrogée.

92. La section 102 du dit chap. 15, est amendée en retranchant, dans les 1ère et 2ème lignes, les mots " avec l'approbation du gouverneur en conseil."

93. Le paragraphe 1 de la section 123 du dit chap 15, est amendé en ajoutant après les mots " de la dite rétribution," dans la 5ème ligne, les mots " mais ces arrérages sont prescrits par trois ans "

94. La section 126 du dit chap. 15, est amendée en y ajoutant la suivante :

" 126*a* Toute personne qui, volontairement ou de propos délibéré, trouble, distrait ou interrompt une école ou maison d'éducation, soit par des paroles ou une conduite, indécentes, inconvenantes ou blessantes, soit en faisant du bruit dans ou près de telle école ou maison d'éducation, de

manière à troubler la classe ou l'école, est, sur conviction sommaire, devant au moins deux juges de paix, condamnée à une amende n'excédant pas vingt piastres et les frais, sur la déposition d'un témoin digne de foi.

" Cette amende appartient aux commissaires ou aux syndics d'écoles de la municipalité, suivant le cas, et est, par eux, employée pour le bénéfice et l'avantage de l'éducation de leur municipalité. "

95. La section 6 du dit chapitre 15, est amendée en ajoutant après le mot " sera," dans la 2ème ligne, les mots " suivant la recommandation des comités catholique ou protestant, selon le cas.

96. La section 5 de l'acte 35 V., c. 3, est amendée en ajoutant après les mots " lieutenant-gouverneur en conseil," dans les 5ème et 6ème lignes, ceux qui suivent " et d'après la recommandation du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique."

97. La section 8 du chap. 15, des statuts refondus pour le Bas-Canada, est amendée en y ajoutant ce qui suit :

" Ni à une académie, une école modèle ou une maison d'éducation qui n'a pas rempli les conditions requises par la loi."

98. La section 9 du dit chapitre 15, est amendée en ajoutant, dans la première ligne du 2e paragraphe, avant le mot " professeurs, "—les mots : " directeurs, principaux."

99. La section 6 de l'acte 31 Vict., c. 22, est amendée en substituant aux mots " le principal," dans les 11ème et 12ème lignes les mots " le procureur général, sur la recommandation du principal."

100. Les sections suivantes sont ajoutées après la section 9 du chap 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada :

" 9*a*. Les académies catholiques et protestantes actuellement établies ou qui peuvent être établies plus tard, dans les cités, villes ou villages, constituées en corporation, jouissent de tous les pouvoirs et privilèges qui leur appartiennent, ou qui peuvent leur être accordés par la cité, la ville ou le village où elles sont ou peuvent être situées.

Elles ont droit à une part de la subvention de la législature en faveur de l'éducation supérieure, à la discrétion des comités catholique ou protestant du Conseil de l'Instruction publique, selon le cas, en se conformant aux règlements qui concernent les académies, adoptés ou qui peuvent être adoptés de temps à autre, par le comité de la croyance religieuse de telles académies.

" 9*b* Il est permis aux corporations des commissaires ou des syndics d'écoles, suivant le cas, dans un comté, des comtés, ou parties de comté, de s'unir dans le but d'y établir une ou plusieurs académies.

Le mode de procédure à cet effet est le suivant :

1o. Chaque fois qu'il paraît utile aux commissaires ou aux syndics d'écoles catholiques ou protestants selon le cas, dans un comté, des comtés ou des parties de comté, ou à la majorité d'entre eux, d'y établir une ou plusieurs académies, les présidents de ces corporations scolaires

uvent être nommés délégués d'académies pour ces corporations en vertu une résolution à cet effet par chacune d'elles.

Le délégué en dernier lieu nommé doit convoquer la première semblée des délégués en donnant un avis de huit jours, par écrit, du lieu de l'époque de la première assemblée de ces délégués.

2o. A la première assemblée des délégués, ceux qui sont présents ou majorité d'entre eux, élisent un président et un secrétaire

Si le majorité est d'avis qu'il est nécessaire ou utile d'établir une ou usieurs académies dans un comté, des comtés, ou des parties de comté, ie requête à cet effet basée sur une résolution de l'assemblée des délé- iés est préparée et transmise au comité catholique ou protestant du onseil de l'Instruction publique, suivant le cas, établissant ces faits. tte requête est signée par le président et le secrétaire de l'assemblée.

3o. A la plus prochaine assemblée des comités catholique ou protes- nt du Conseil de l'Instruction publique, selon le cas, ou à une assem- ée convoquée spécialement dans ce but, la requête est prise en considé- ion, et si elle est approuvée par la majorité des membres du comité ésents, elle est remise au surintendant, qui l'adresse au lieutenant- uverneur en conseil.

Si le lieutenant-gouverneur en conseil approuve cette requête, il ut, par proclamation dans la Gazette Officielle de Québec, faire connaître tte approbation, et établir cette académie ou ces académies en leur don- nt le nom de : " académie ou académies du comté de ou des comtés de ," si ce sont des académies de nté, ou : " académie Nos 1, 2, 3, du comté de " suivant le cas, si sont des académies de parties de comté.

4o. Après la proclamation, le bureau des délégués doit se réunir de uveau et élire trois d'entre eux pour remplir les fonctions de premiers ndics de l'académie.

Les fonctions de ces syndics durent jusqu'au premier jour juridique oût suivant, époque à laquelle a lieu l'assemblée annuelle régulière bureau des délégués.

A cette première assemblée des délégués et à celles qui ont lieu nuellement le premier jour juridique d'août, le bureau des délégués mme trois d'entre eux pour remplir les fonctions de syndics de l'aca- nie pour l'année suivante. Ils nomment aussi un ou des auditeurs pour miner les comptes.

Les syndics d'académie présentent, tous les ans, au bureau des délé- ès, à cette assemblée annuelle, un rapport des travaux d'éducation de te académie pour l'année écoulée, ainsi que le bilan et l'état des recet- et des dépenses dûment apurés par les auditeurs nommés comme dit.

Le secrétaire du bureau des délégués peut être le secrétaire-trésorier haque bureau de syndics d'académie, ou les syndics d'académie peu- t nommer leurs propres secrétaires-trésoriers.

Les syndics d'académie, le secrétaire trésorier et les auditeurs d vent, en remplissant leurs différentes fonctions, se conformer, sous to les rapports, *mutatis mutandis*, aux dispositions des lois scolaires et à leu officiers, ainsi qu'aux règles et règlements des comités catholique et p testant du Conseil de l'Instruction publique, selon le cas.

"9*c*. Afin de pourvoir à la construction et à l'entretien d'une aca mie, les commissaires ou les syndics d'écoles catholiques ou protestan selon le cas, de comté, comtés ou parties de comtés, où cette académie établie, peuvent imposer une taxe sur les biens fonds imposables de municipalité scolaire soumise à leur contrôle, suffisante pour produ une somme n'excédant pas trois mille piastres pour l'achat d'un terr et la construction de l'académie, et de pas moins de trois cent piastres p année pour payer les professeurs et les dépenses incidentes, de telle aca mie, selon la décision du bureau des délégués.

Les commissaires ou les syndics d'écoles sont conjointement et s dairement responsables, envers les syndics de cette académie, du paiem des sommes ci-dessus mentionnées, et doivent les payer aux syndics l'académie par paiements semestriels égaux, le 2 janvier et le 2 juillet chaque année.

"9*d*. Pour assurer le maintien d'une académie, les syndics d'aca mie ont le droit d'exiger, chaque mois, une certaine somme de chac élève suivant les cours, laquelle somme ne doit pas excéder une piastre cinquante centins par mois et être payable tous les mois, et d'avance.

Tout élève qui n'a pas payé depuis deux mois n'est plus admi suivre les cours de l'académie

"9*e*. Toute académie qui remplit les conditions prescrites par acte, et qui se conforme, sur tous les points, aux règles et règleme relatifs aux académies, adoptés ou qui peuvent être adoptés, de temp autre, par les comités catholique romain ou protestant, selon le cas droit à une part de la subvention de la législature en faveur de l'édu tion supérieure à la discrétion du comité de sa croyance religieuse."

101. Les sections 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, et 8, du chap. 16, des stat refondus pour le Bas-Canada, sont abrogées.

102. La section 9 du dit chap. 16 est amendée en ajoutant, dans huitième ligne, après le mot "commissaire," les mots qui suiv "pour l'administration de cette école seulement."

FORMULE EN RAPPORT AVEC LA SECTION 31.

Province de Québec, }
Municipalité de }

Au président des commissaires d'écoles de la municipalité de , comté de .

Monsieur,

Nous, soussignés, propriétaires, locataires, occupants et contribuat de la municipalité de , dans le comté de professant la religion , avons l'honneur de vous signi

vertu de la section 55 du chapitre 15 des statuts refondus pour le Basada, notre intention de nous soustraire à l'administration de la corpon scolaire dont vous êtes le président.

Donné à , ce jour de

Et le conseil s'ajourne *sine die.*

(Signé.) GÉDÉON OUÏMET,
Surintendant.

PAUL DE CAZES,
Sec. du C. de l'Inst. pub.

SÉANCE DU 15 MAI 1889.

PRÉSENTS :—Le Surintendant président :

Membres catholiques :—Son Eminence le cardinal Taschereau, Mgr hevêque de Montréal, Mgr l'archevêque d'Ottawa, NN. SS. les évêques 'rois-Rivières, de Rimouski, de Sherbrooke, de St-Hyacinthe, de Nicolet le Chicoutimi, Mgr N.-Z. Lorrain, vicaire-apostolique de Pontiac, norable Sir N.-F. Belleau, l'honorable P.-J.-O. Chauveau, l'honorable . Masson, l'honorable juge Jetté, l'honorable H. Mercier, l'honorable angelier, P.-S. Murphy, écr, Eugène Crépeau, écr et Henry Gray, écr.

Membres protestants :—R.-W. Heneker, écr, sir Wm Dawson, le révé- l archidiacre Lindsay, le révérend Dr Shaw, le docteur Cameron, G. Iarten, écr et A.-W. Kneeland, écr.

Le président lit une lettre de l'honorable juge L.-R. Church infort le Conseil que ses occupations ne lui permettront pas d'assister à la ente réunion du Conseil.

Lecture du procès-verbal est faite en français et en anglais.

Le président demande alors si le procès-verbal est adopté.

Le Dr R.-W. Heneker déclare qu'il s'objecte à l'adoption du procès al. Il demande au Conseil qu'un projet de procès-verbal préparé par vérend Elson-I. Rexford, un des secrétaires conjoints du Conseil, soit

Le Conseil ayant permis la lecture de ce document, M. le Dr Heneker, ndé par sir Wm Dawson, propose :

(*Traduction*)

"Que le projet de procès-verbal lu par le secrétaire anglais est exact u'il est en conséquence approuvé ;

"Qu'au sujet de la résolution suivante de Son Eminence le cardinal hereau, savoir : "Qu'il n'est pas expédient que des amendements ent faits à la loi de l'Instruction publique concernant les rapports tuels des deux comités du Conseil de l'Instruction publique, ni connant la perception et la distribution des sommes fournies par le gouvernement ou prélevées en vertu de cette loi," non-seulement cette

résolution n'aurait pas dû être insérée comme ayant été faite au comm cement de la première séance du Conseil ; mais, comme question de elle n'a pas été adoptée par le Conseil ;

" Que la dite résolution n'a pas été proposée à la première séanc que le Conseil ne s'est alors occupé que de l'examen des amenden proposés par le surintendant de l'Instruction publique ;

" Que cette résolution n'a été proposée qu'après que le Consei terminé l'étude des amendements proposés par le surintendant de truction publique, et seulement après que l'amendement suivant à l scolaire eût été proposé par le Dr Heneker, le second jour de la se du Conseil :

" La section 18 sera remplacée par la suivante : Les mots " ma religieuse " ou " minorité religieuse " signifient la majorité ou la mi catholique romaine ou protestante, suivant le cas, des personnes ins comme contribuables sur le rôle de cotisation, et le mot " protes dans cette loi et dans toute loi se rapportant à l'instruction publique, la perception et la distribution des sommes affectées à l'éducation, s fiera " toute personne n'appartenant pas à la religion catholique roma

" Que la dite résolution de Son Eminence était en substance un a dement à l'amendement ci-dessus, concernant la section 18, du Dr H ker, bien que que cela ne fût pas alors spécifié ;

" Qu'immédiatement après la lecture de la dite résolution d Eminence, les membres protestants du Conseil ont demandé la pe sion de se retirer pendant quelques instants afin de se consulter au de la nature importante de la résolution du cardinal ; que les me protestants sont alors sortis de la salle du Conseil ; qu'il leur a ét rapport qu'une entrevue irrégulière avait eu lieu entre l'honorable Jetté, qui avait appuyé la résolution du cardinal, et l'honorable juge Ch et que ce rapport tendait à faire croire aux membres du comité prot que toutes les questions soulevées par l'amendement du Dr Hene la résolution de Son Eminence le cardinal seraient retirées—en qu'elles concernaient le Conseil—pourvu que le Dr Heneker con à retirer son amendement. Les membres protestants sont ensuite re à la salle de Conseil et le Dr Heneker annonça qu'il retira amendement ; le Conseil procéda ensuite à l'examen des autres am ments proposés et il ne fut plus question de la résolution de Son nence le cardinal ;

" Que le vote du Conseil n'a par été pris d'une manière formell la dite résolution du cardinal, et s'ils avaient cru que l'on désirai naître l'opinion du Conseil sur cette question, tous les membres p tants alors et ici présents auraient voté contre cette résolution. "

Alors l'honorable juge Jetté propose en amendement, second Son Eminence le cardinal Taschereau :

" Que tous les mots après " que " soient retranchés et q suivants soient substitués :

'Que bien qu'il eût été entendu que les faits ci-après ne seraient ntrés au procès-verbal, il est néanmoins opportun dans les circons- s qu'ils y soient constatés et qu'en conséquence le procès-verbal soit dé comme suit :

'Le Conseil ayant pris en considération certains amendements aux elatives à l'Instruction publique, préparés par le surintendant, par nité catholique et le comité protestant, et une discussion s'étant e au sujet de la résolution suivante proposée par M. Heneker, savoir : section 18 sera remplacée par la suivante " Les mots " majorité ieuse " ou "minorité religieuse" signifient la minorité catholique ine ou protestante, suivant le cas, des personnes inscrites comme ibuables sur le rôle de cotisation, et le mot "protestant" dans cette dans toute loi concernant l'Instruction publique, pour la percep- et la distribution des sommes affectées à l'éducation, signifiera te personne n'appartenant pas à la religion catholique romaine."

'Son Eminence le cardinal Taschereau déclare que si cette résolu- est soumise au Conseil, il proposera en amendement que la distribu- les fonds prélevés pour les fins de l'instruction publique soit faite rmément à la proportion actuelle des catholiques et des protestants la province, faisant observer que la répartition actuelle accorde aux stants un tiers des fonds prélevés, tandis que la répartition d'après la ortion actuelle réduirait ce chiffre à un septième.

'En présence de cette déclaration, les membres protestants du eil demandent la permission de se retirer dans une pièce voisine afin endre en considération la position qui leur serait faite par une telle osition et, après délibération, une entente est proposée aux termes de elle M. Heneker consent à retirer sa proposition, pourvu que le nal ne fasse pas celle dont il a parlé, ce à quoi les membres du eil acquiescent unanimement.

'Son Eminence le cardinal Taschereau propose alors, secondé par juge Jetté :

'Qu'il n'est pas expédient que des amendements soient faits à la loi nstruction publique concernant les rapports mutuels des deux tés du Conseil de l'Instruction publique, ni concernant la perception distribution des sommes fournies par le gouvernement ou prélevées rtu de cette loi.

'Et que le procès-verbal avec cet amendement soit adopté."

Ont voté pour l'amendement :—Son Eminence le cardinal Taschereau, l'archevêque de Montréal, Mgr l'archevêque d'Ottawa, NN. SS. les nes de Trois-Rivières, de Rimouski, de Sherbrooke, de St-Hyacinthe, colet, Mgr N.-Z. Lorrain, vicaire apostolique de Pontiac, l'honorable .-F. Belleau, l'honorable P.-J.-O. Chauveau, l'honorable juge L. A. l'honorable H. Mercier, P.-S. Murphy, écr.—(14)

Ont voté contre l'amendement :—Sir Wm Dawson, le Dr Heneker, vérend archidiacre Lindsay, G.-L. Masten, écr.—(4)

L'amendement est en conséquence adopté, et la motion principale rejetée sur la même division.

Sur la motion et l'amendement qui précèdent, les membres dont les noms suivent ont cru devoir s'abstenir de voter parce qu'ils n'étaient pas présents à la séance précédente :

Membres catholiques :—Mgr l'évêque de Chicoutimi, l'honorable Masson, l'honorable F. Langelier, Eugène Crépeau, écr, Henry Gr écr.—(5)

Membres protestants :—Le révérend Dr Shaw, le Dr Cameron, Kneeland, écr.—(3).

Et le conseil s'ajourne.

(Signé) GÉDÉON OUIMET,
Président.

PAUL DE CAZES,
ELSON I. REXFORD, } *Secrétaires conjoints*

COMITÉ CATHOLIQUE.

Séance du 26 septembre 1888.

Présents :—Le Surintendant, président ; Son Eminence le cardinal hereau ; Mgr l'archevêque d'Ottawa ; NN. SS. les évêques de Trois-ères, de Rimouski, de Sherbrooke, de St-Hyacinthe et de Nicolet ; le révérend L.-A.-D. Maréchal, V,-G., administrateur du diocèse de tréal ; le très révérend N. Doucet, V.-G., administrateur du diocèse hicoutimi ; l'honorable sir N.-F. Belleau, l'honorable P.-J.-O. Chau-, P.-S. Murphy, écr

Lecture d'une lettre de Sa Grand ur Mgr l'archevêque de Montréal, risant le très révérend L.-A.-D. Maréchal, V.-G., administrateur du èse de Montréal, à le représenter à cette réunion du comité catho-e.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Lecture de lettres de Mgr N.-Z. Lorrain, vicaire apostolique de Pon-de l'honorable juge Jetté et de l'honorable H. Mercier, informant nembres du comité qu'ils ne pourront assister à la présente session.

Lettre de l'honorable Th. Ryan, informant le surintendant de truction publique qu'il a donné sa démission de membre de Conseil Instruction publique.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres présente le rapport suit :

Sous-comité chargé de l'examen des livres.

Séance du 26 septembre 1888.

Présents :—Son Eminence le cardinal Taschereau, président ;
Mgr l'évêque de Rimouski,
" Sherbrooke,
L'honorable P.-J -O. Chauveau,
P. S. Murphy, écr.

1. " De la Salle.—Series of Readers." (Primary readers, Elementary er, Intermediate reader and Higher reader), présenté par les révérends, ès des Ecoles chrétiennes.—Recommandé, avec la suggestion qu'il est able que dans une autre édition on y insère plus de morceaux concer-le Canada ;

2. " Leçons de langue française," cours supérieur, livre de l'élève, les Frères des Ecoles chrétiennes.—Recommandé comme excellent, le désir que dans une autre édition cet ouvrage soit divisé en trois mes, et qu'il soit imprimé en plus gros caractères.

3. " Outlines of Canadian History," by a Catholic teacher, J. A. der, éditeur.—Le plan est trouvé excellent, mais il y a beaucoup orrections qui en empêchent l'approbation.

4. " Manuel d'Hygiène," par le Dr S. Lachapelle, Cadieux & Derome, éditeurs, 1888.—Trouvé trop relevé pour les écoles.

5. " Catéchisme d'Hygiène," par une institutrice, n'est pas à la portée des enfants

6. " Petit Résumé du cours d'Hygiène," recommandé.

(Signé,) E. A. cardinal TASCHEREAU,
archevêque de Québec

L'honorable P.-J.-O. Chauveau propose : " Que le Manuel d'Hygiène du Dr S. Lachapelle soit approuvé pour les écoles modèles et les académies."

Pour :—L'honorable sir N.-F. Belleau et l'honorable P.-J.-O. Chauveau.

Contre :—Son Eminence le cardinal Taschereau, NN. SS. l'archevêque d'Ottawa, les évêques de Trois-Rivières, Rimouski, Sherbrooke, St-Hyacinthe, Nicolet, le très révd M. L.-A.-D Maréchal, administrateur du diocèse de Montréal, le très révd M.-N. Doucet, administrateur du diocèse de Chicoutimi et le surintendant.

Le rapport du sous-comité des livres est adopté.

Lecture est faite des ordres de l'assemblée législative concernant l'hygiène et les exercices gymnastiques, etc., dans les écoles.

Après avoir examiné de nouveau la question relative aux dates des examens des bureaux d'examinateurs, il est résolu :

" Que les dates des examens des bureaux d'examinateurs pour les candidats à l'enseignement soient fixées au second mardi des mois de mars, juillet et novembre de chaque année ;

" Que chaque bureau d'examinateurs ne puisse faire changer les dates ci-dessus qu'avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil sur la recommandation du surintendant ;

" Que les bureaux d'examinateurs devront envoyer leurs rapports d'examen dans les quinze jours qui suivront chacune de leurs sessions ;

" Qu'en conséquence, la résolution du 20 avril dernier est rescindée."

L'accusation portée contre M. l'inspecteur Ruel étant soumise au comité, il est résolu : " que cette affaire étant portée devant la cour du banc de la Reine du district de Montmagny, le comité ne croit pas opportun de se prononcer actuellement."

Le comité ayant pris connaissance d'une plainte portée contre l'instituteur J.-B.-N. Galipeau, par requête en date des 23 juillet et 24 septembre derniers, il est résolu : " qu'un sous-comité permanent composé de Son Eminence le cardinal Taschereau, sir Narcisse-F. Belleau, des juges Routhier et Bossé et du Surintendant, soit nommé en vertu de l'acte 51-52 Vict., ch. 36, sect. 14, et que la requête susdite soit référée à ce sous-comité."

Une lettre du révérend M. Chaperon, curé de Ste-Marie, (Beauce) demandant de transférer à Ste-Marie le bureau d'examinateurs de Beauce

ayant été prise en considération, il est résolu sur proposition de Son Eminence le cardinal Taschereau, secondé par sir Narcisse Belleau : " que le bureau d'examinateurs de la Beauce soit transféré à Ste-Marie, et que la résolution du 21 octobre 1886, fixant le siège du dit bureau à St-Joseph, soit rescindée."

Le comité recommande les nominations suivantes :

" 1. Comme membre du bureau d'examinateurs de St-Hyacinthe : sur proposition de Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, Joseph Naud, écuyer, régistrateur du comté de St-Hyacinthe, en remplacement de M. Bachand, décédé ;

2. Comme membre du bureau d'examinateurs de Notre-Dame du Lac St-Jean : sur proposition du très révérend M.-N. Doucet, V.-G., administrateur du diocèse de Chicoutimi, Elzéar Ouellet, écr., en remplacement de Elie St-Hilaire, écr, M. P. P., décédé.

3. Comme membres du bureau d'examinateurs des Iles de la Madeleine : sur proposition de Mgr l'évêque de Rimouski, le révérend M. J-Bte Emond Meunier, en remplacement du révérend J.-C.-O. Hébert, absent ; John Ballantyne, écr, en remplacement du révérend Chs. Boudreault, décédé, et Pierre-Léger Joncas, écr, en remplacement du révérend Henri Thériault, décédé.

Après avoir pris communication d'une requête signée par tous les curés et un grand nombre de contribuables importants du district d'inspection de M. J.-P. Nantel, demandant que le traitement de cet inspecteur soit porté à mille piastres ($1,000.00) par année, il est résolu, sur proposition de M. le grand-vicaire Maréchal, secondé par l'honorable M. Chauveau ; " que le comité recommande au lieutenant-gouverneur en conseil que la demande d'augmentation faite pour M. l'inspecteur Nantel lui soit accordée.

Même recommandation est faite au sujet de M. l'inspecteur Béland, sur proposition de l'honorable P.-J.-O. Chauveau, secondé par sir N.-F. Belleau.

Sur proposition de Mgr l'évêque de Nicolet, secondé par M. P.-S. Murphy, il est résolu : " que vu qu'il n'y a pas de professeur de dessin régulièrement attaché à l'école normale Jacques-Cartier, le comité recommande que M. E.-M. Templé soit nommé à cette position avec un traitement annuel de quatre cents piastres ($400.00).

Une lettre de M. J.-Bte. Primeau, demandant au bureau d'examinateurs des candidats inspecteurs d'écoles l'autorisation de subir un nouvel examen sur les matières pour lesquelles il avait eu des notes faibles, référée par le dit bureau d'examinateurs au comité, ayant été prise en considération, il est résolu sur proposition de Mgr l'évêque de Nicolet, secondé par l'honorable M. Chauveau : " que la demande de M. J.-Bte Primeau lui soit accordée."

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 1888.

PRÉSENTS :— Les mêmes, plus l'honorable juge Routhier.

Il est résolu que la considération d'une requête signée par un certain nombre de contribuables de la paroisse de Ste-Anne d'Yamachiche, exposant les motifs pour lesquels les requérants demandent que la municipalité de la paroisse d'Yamachiche soit séparée de la municipalité du village du même nom, pour les fins scolaires, soit remise à la prochaine session du comité.

Le comité ayant pris connaissance d'une lettre de M. l'inspecteur Stenson, relativement à la division de son district d'inspection, il est résolu, sur proposition de Son Eminence le cardinal Taschereau, secondé par Mgr l'évêque des Trois-Rivières : " que vu les remarques qui ont été faites à plusieurs reprises par des inspecteurs d'écoles sur l'impossibilité de visiter toutes les écoles de leur district d'une manière efficace, et en particulier la demande faite par M. l'inspecteur Stenson ; et considérant que les districts d'inspection, tels qu'ils existent maintenant, sont dans beaucoup de cas trop étendus et renferment un trop grand nombre d'écoles pour que les inspecteurs puissent les visiter de manière à rendre cette inspection aussi efficace qu'elle devrait l'être, ce comité demande au gouvernement qu'une nouvelle division des districts d'inspection soit faite, et que le nombre des inspecteurs soit augmenté de manière que chacun n'ait pas beaucoup plus de cent écoles à visiter."

Le comité procède à la distribution du fonds de l'Education supérieure.

L'hon. P.-J.-O. Chauveau propose : " qu'une subvention de deux cents piastres soit accordée au collège de St-Rémi, dans le comté de Napierville."

Cette motion est rejetée sur la division qui suit :

Pour :—L'honorable M. Chauveau.

Contre :—Son Eminence le cardinal Taschereau, NN. SS. l'archevêque d'Ottawa, les évêques de Trois-Rivières, Rimouski, Sherbrooke, St-Hyacinthe, Nicolet, les révds MM. Maréchal et Doucet, P.-S. Murphy, écr, et le surintendant.

Le comité, après avoir terminé la distribution du fonds de l'Education supérieure, procède à la distribution du fonds des municipalités pauvres.

Le comité adopte la résolution suivante :

" Que le comité entend se réserver le droit exclusif de disposer du montant qui est à son crédit dans le département de l'Instruction publique."

Et le comité s'ajourne.

SOUS-COMITÉ DU COMITÉ CATHOLIQUE, NOMMÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 14 DU CHAP. 36 DE 51-52 VICT.

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 1888.

PRÉSENTS :—Son Éminence le cardinal Taschereau, présidents, sir N.-F. Belleau et le Surintendant.

Le Surintendant soumet au sous-comité les documents relatifs à une accusation portée contre l'instituteur J.-B.-Nectaire Galipeau.

Chs. Langelier, écr, avocat, comparaît comme procureur de l'accusé et demande d'ajouter au dossier une objection préliminaire à l'effet d'établir que le délai fixé par l'article 13 du chap. 36 de l'acte 51-52 Vict., était impératif et ne pouvait pas être étendu.

Le sous-comité rejette cette objection comme non fondée. Après examen des chefs d'accusation portés contre le dit instituteur Galipeau et les documents produits par la défense, le sous-comité adopte la résolution qui suit : " Après avoir pris connaissance des requêtes soumises contenant des plaintes contre J.-B.-Nectaire Galipeau, instituteur, ce sous-comité permanent décide : 1o que l'exception préliminaire offerte par le dit Galipeau n'est pas fondée ; et 2o que les accusations portées sont graves, qu'il doit y avoir enquête, et que vu l'éloignement des intéressés, elle soit tenue en la cité de St-Hyacinthe, étant un endroit plus rapproché des intéressés, et il nomme à cette fin l'honorable Gédéon Ouïmet, surintendant de l'Instruction publique, commissaire pour recevoir les dépositions des témoins et en faire rapport à ce sous-comité ; le tout en conformité du chap. 36 de l'acte 51-52 Victoria."

Et le sous-comité s'ajourne.

SESSION SPÉCIALE DU COMITÉ CATHOLIQUE, 20 OCTOBRE 1888.

PRÉSENTS :—Le Surintendant, président, Son Eminence le cardinal Taschereau, NN. SS. les évêques de Trois-Rivières, de Rimouski, de Sherbrooke, de Nicolet, de Chicoutimi, le révérend M. L.-A.-D. Maréchal, V. G., administrateur du diocèse de Montréal, le très révérend J.-O. Routhier, V. G., administrateur du diocèse d'Ottawa, le révérend M. Gravel, V. G., administrateur du diocèse de St-Hyacinthe, l'hon. juge Routhier, l'hon. H. Mercier, l'hon. P.-J.-O. Chauveau, P.-S. Murphy, écr, Eugène Crépeau, écr, C. R.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté après avoir ajouté au dernier paragraphe les mots qui suivent :

" Et que toute demande qui sera faite sur ce fonds devra être adressée à un sous-comité composé de Son Eminence le cardinal Taschereau, sir Narcisse Belleau, l'hon. juge Routhier, l'hon. H. Mercier et le Surintendant."

Son Eminence le cardinal Taschereau, secondé par l'honorable H. Mercier, propose :

" Que le dossier dans l'affaire de l'enquête Galipeau soit référé aux officiers en loi pour obtenir une opinion, aussitôt que possible, sur les questions de droit soulevées par le dit Galipeau."

Cette proposition ayant été mise aux voix, ont voté pour :—Son Eminence le cardinal Taschereau, NN. SS. les évêques de Trois-Rivières, Rimouski, Sherbrooke, Nicolet et Chicoutimi ; les très révérends L.-A.-D. Maréchal, J.-O. Routhier et J.-A. Gravel ; les honorables P.-J.-O. Chauveau, H. Mercier et P.-S. Murphy, écr.

Ont voté contre :—Le Surintendant et Eugène Crépeau, écr.

La motion est en conséquence adoptée.

Sur proposition de Son Eminence le cardinal Taschereau, secondé par Mgr l'évêque de Chicoutimi, il est résolu :

Que le révérend Thomas-Grégoire Rouleau soit nommé principal de l'école normale Laval, en remplacement de Mgr L.-N. Bégin, devenu évêque de Chicoutimi.

Le comité recommande que le révérend F. Faguy, curé de la paroisse de Notre-Dame de Québec et le révérend Thomas-Grégoire Rouleau soient nommés membres du bureau d'examinateurs catholiques de Québec, le premier en remplacement du révérend E. Bonneau, décédé, et le second en remplaçant de Mgr L.-N. Bégin, élevé au siège de Chicoutimi ;

Que le Dr George-A. Matte soit nommé membre du bureau des examinateurs de Notre-Dame du Lac St-Jean, en remplacement de Elie St-Hilaire, écr, M. P. P., décédé. Et qu'en conséquence la résolution adoptée à la séance du 26 septembre dernier au sujet du remplaçant de M. Elie St-Hilaire soit rescindée ;

Que le révérend E. Bernard soit nommé membre du bureau des examinateurs de Bedford, en remplacement du révérend M. St-Louis, qui a quitté la localité ;

Que les messieurs dont les noms suivent soient nommés membres du bureau d'examinateurs de Gaspé : révérend Thomas-Cyprien Duret, curé de la Grande-Rivière, en remplacement du révérend J.-O. Normandin ; révérend Jos.-A. Chalifour, curé du Cap-Désespoir, en remplacement de M. L.-J. Harper ; révérend J.-B.-Alphonse Bélanger, curé de St-Pierre de la Malbaie, en remplacement de M. J.-T. Tuzo ; Alphonse-L. Garneau, écr, avocat, en remplacement du révérend M. J. Lyster.

Et le comité s'ajourne.

SÉANCE DU 14 MAI 1889.

PRÉSENTS :—Le Surintendant, président ; Son Éminence le cardinal Taschereau, Mgr l'archevêque de Montréal, Mgr l'archevêque d'Ottawa, NN. SS. les évêques de Trois-Rivières, de Rimouski, de Sherbrooke, de St-Hyacinthe, de Nicolet, de Chicoutimi ; Mgr N.-Z. Lorrain, vicaire apostolique de Pontiac, l'honorable sir N.-F. Belleau, les honorables F.-R. Masson, P.-J.-O. Chauveau, juge Bossé, juge Jetté, H. Mercier, F. Langelier ; Eugène Crépeau, écr, C. R., P.-S. Murphy, écr. Henry Gray, écr.

Le président donne lecture des arrêtés en conseil nommant les honorables L.-F.-R. Masson et François Langelier et Henry Gray, écr, membres du Conseil de l'Instruction publique.

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres de classe fait le rapport qu isuit, qui est adopté.

Sous-comité chargé de l'examen des livres de classe.

Séance du 14 mai 1889.

PRÉSENTS :—Son Éminence le cardinal Taschereau. archevêque de Québec, Mgr Racine, évêque de Sherbrooke, l'honorable P.-J.-O. Chauveau et M. P.-S. Murphy.

Le livre intitulé " Lois et formes commerciales à la portée de tous " Montréal 1887, soumis par les clercs St-Viateur de Mile-End, est recommandé comme bon et utile.

(Signé) Cardinal E. A. TASCHEREAU,
arch. de Québec,
Prés. du sous-comité.

Le comité approuve le livre intitulé " Outlines of Canadian History for the use of the schools," by " *a catholic teacher*," édité par James-A. Sadlier, tel que corrigé par le révérend M. Verreau et M. Casgrain, professeur à l'école normale Jacques-Cartier.

Le comité accepte la démission du révd S. Rouleau comme membre du bureau d'examinateurs catholiques de Montréal, et il est résolu, sur proposition de Mgr l'archevêque de Montréal, secondé par l'honorable L.-F.-R. Masson : " que M. Alfred Archambault, prêtre, professeur de Laval, remplace M. S. Rouleau, prêtre, professeur à Ste-Thérèse, et que M. William Duckett, prêtre de St-Sulpice, remplace M. William Leclerc, prêtre de St-Sulpice, comme membre du bureau d'examinateurs catholiques de Montréal."

Il est résolu sur proposition de Mgr l'évêque de Rimouski, secondé par Mgr l'archevêque de Montréal :

" 1o. Que vu la démission du révd M. Théodule Smith, comme membre du bureau d'examinateurs, section catholique, pour le comté de Bonaventure, le dit Théodule Smith soit remplacé par le révérend M. Charles-Ernest Trudel, curé de la nouvelle paroisse de St-Etienne de New-Carlisle.

" 2o. Que le révd M. Eusèbe Delâge, curé actuel de St-Jean l'Evangéliste, soit nommé membre du dit bureau en remplacement du révd M. David Lebel qui a quitté les limites du comté."

Le comité ayant pris communication d'une lettre de M. J.-T. Dorais demandant une position de professeur à l'école normale Jacques-Cartier, décide : " que vu qu'il n'y a pas de situation de professeur vacante à l'école normale Jacques-Cartier, il ne voit pas l'opportunité de prendre en considération la demande de M. Dorais."

Le comité ayant pris communication d'une lettre de M. Jean-Bte Cloutier, professeur à l'école normale Laval, demandant l'autorisation de s'adjoindre M. C.-J. Magnan comme aide pour l'école modèle annexe, recommande : " que l'autorisation demandée par M. Cloutier lui soit accordée, savoir : d'employer M. C.-J. Magnan comme aide à l'école modèle annexe de l'école normale Laval, à condition que M. Cloutier paie M. Magnan de ses propres deniers."

Sur proposition de Son Éminence le cardinal Taschereau, secondé par Eugène Crépeau, écr, il est résolu : " que Mgr Gravel, évêque de Nicolet, soit prié de préparer un questionnaire en rapport avec le nouveau programme que ce comité a approuvé et imposé aux examinateurs composant les différents bureaux de cette province."

Le comité ayant pris communication d'une requête présentée par certains contribuables de la municipalité de St-Simon, comté de Bagot, demandant la division de l'arrondissement No 3 de cette municipalité, ainsi que d'une lettre de Mgr l'évêque de St-Hyacinthe appuyant cette requête, il est résolu, sur proposition de l'honorable juge Jetté, secondé par Mgr l'archevêque d'Ottawa :

" Que vu les articles 1734, 2055 et 2056 des statuts refondus de la province de Québec, ce comité sans prendre aucune action sur la requête du révd F. Pratte, ptre, et autres, de St-Simon, la réfère à M. le surintendant. "

Lecture ayant été faite au comité de deux lettres adressées par le secrétaire du gouverneur général au surintendant, sur proposition de l'honorable M. Masson, il est résolu : " que le comité consulté sur les lettres du secrétaire du gouverneur général au surintendant au sujet de l'octroi de médailles aux collèges de Sherbrooke et de Lévis, se déclare très reconnaissant de la bienveillance de Son Excellence le gouverneur général à l'égard de nos maisons d'éducation, mais est d'opinion que ces deux collèges sont des institutions de haute éducation donnant un cours classique et sont placés sur le même pied que les autres collèges de la province, dont voici la liste, savoir : Le petit séminaire de Québec, les collèges de Montréal, de Ste-Marie de Montréal, de l'Assomption, de Chicoutimi, de St-Laurent, de Joliette, de Ste-Anne de Kamouraska, de Lévis, de Nicolet, de Rimouski, de Ste-Marie de Monnoir, de Sherbrooke, de Ste-Thérèse, des Trois-Rivières, de Rigaud."

Sur proposition de Mgr l'évêque de Chicoutimi, secondé par Mgr l'évêque de Sherbrooke, il est résolu : " que les diplômes accordés aux élèves-maîtres et aux élèves-maîtresses des écoles normales Laval et Jacques-Cartier soient classifiés de la même manière que ceux accordés aux instituteurs et institutrices subissant leur examen devant les bureaux d'examinateurs, et que les mêmes notes, savoir : *d'une manière satisfaisante, avec distinction, avec grande distinction* soient données aux examens des élèves-maîtres et élèves-maîtresses des écoles normales Laval et Jacques-Cartier, comme elles le sont par les bureaux d'examinateurs en vertu de l'article 52 des règlements du comité catholique. "

Sur proposition de Mgr l'évêque de Trois-Rivières, secondé par Mgr l'évêque de Rimouski, il est résolu : " que l'époque des examens pour l'obtention des diplômes d'instituteurs et d'institutrices soit fixée, pour le bureau d'examinateurs des Trois-Rivières, au second mardi des mois de février, juin et octobre de chaque année. "

Sur proposition de Mgr l'évêque de Montréal, secondé par Mgr l'évêque de Rimouski, le comité recommande : " que les révérends Gérard des Finances et Meunier soient chargés de faire subir un examen pour le diplôme d'inspecteur d'écoles à M. E. Gignac, instituteur de la municipalité d'Aubert, Iles de la Madeleine, qui devra remplacer M. l'inspecteur Pâquet qui a donné sa démission. "

Le comité décide de remettre à sa prochaine session l'examen des questions relatives au remaniement des districts d'inspection et à la division de la municipalité de la paroisse d'Yamachiche en deux municipalités distinctes.

COMITÉ PROTESTANT.

(*Traduction.*)

Séance du 26 septembre 1888.

Présents :—Le très révérend James Williams, D. D , président ; le révérend John Cook, D. D., sir William Dawson, C. M. G., LL. D., R.-W. Heneker, écr, D. C. L., LL. D., le révérend George Mathews, D. D., le vénérable archidiacre Lindsay, M. A., G.-L. Masten, écr, E.-J. Hemming, écr, D. C. L., le très révérend doyen Norman, D. D., le révérend George Cornish, LL. D., le révérend George Weir, LL. D.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est reçu une lettre de l'honorable juge L.-Ruggles Church, exposant qu'il ne peut pas assister à l'assemblée.

Le secrétaire soumet les communications suivantes :

1o. De la compagnie de publication du Canada concernant les livres de solfège (Tonic-sol-fa).

Le comité décide de déférer ces livres au sous-comité sur la musique.

2o. De MM. Gage & Cie., soumettant la série de cartes murales Excelsior.

Le comité décide de déférer ces cartes au sous-comité chargé de l'examen de livres de classe.

3o. De D. C. Heath & Co., Boston, soumettant une série de livres de lecture sur l'histoire naturelle.

Le comité est convenu de renvoyer ces livres au sous-comité chargé de l'examen de livres de classe.

4o. Du bureau de santé de la Province, soumettant les " Lois de l'hygiène " par W. H. Corfield, M. A., pour l'usage des écoles ;

5o Le comité défère ce livre au sous-comité chargé de l'examen des livres de classe.

Du secrétaire de la Province, demandant que les membres du bureau central d'examinateurs soient recommandés par le comité.

Le comité adopte les résolutions suivantes :

Premièrement. Qu'en conformité de l'acte 51-52 Vict., chap. 26. ce comité recommande respectueusement au lieutenant-gouverneur de constituer un bureau central d'examinateurs pour l'examen des candidats aux diplômes d'instituteurs.

Secondement. Que ce comité recommande respectueusement que les personnes suiantes soient nommées membres du bureau central d'examinateurs quand il sera établi, avoir : le très révérend doyen Norman, D. D., Québec ; le révérend George Cornish, L. D., Montréal ; F.-W. Kelly, écr, Ph.-D., Licée, Montréal ; A LeRoy, écr, M. A. Bishop's College, Lennoxville ; Henry-A. Watters, écr, B. A., Morrin College, Québec ; t que le révérend Elson-I. Rexford, soit nommé secrétaire du bureau.

6o. Du secrétaire de la Province, (*a*) concernant les règlements sanitaires our les institutions d'éducation, et (*b*) concernant la gymnastique et éducation des jeunes enfants.

Il est donné instruction au secrétaire d'adresser une copie des règlements du comité au secrétaire de la Province et de l'informer que le comité egrette de ne pas avoir à sa disposition les moyens de promouvoir l'éducaon physique d'une manière spéciale dans les écoles, et que toute somme que e gouvernement jugerait à propos d'approprier pour cet objet sera employée vec beaucoup de soin.

7. De Stanstead, Granby et Portage-du-Fort, concernant l'augmenation des octrois pour l'éducation supérieure.

8. Du département, soumettant, pour l'information du comité : (*a*) Rapport des examens sessionnels de l'école normale McGill, (*b*) Etat semiannuel de l'école normale McGill, (*c*) Rapport des examens sessionnels es collèges McGill et Morrin, (*d*) Rapport de l'assemblée du mois de uil'et des divisions protestantes des bureaux d'examinateurs.

Proposé par le Dr Hemming, secondé par le Dr Cornish, et résolu :

" Que le président, le doyen Norman et le Dr Mathews forment un comité auquel s rapports d'examen et des finances des collèges McGill, Bishop, Morrin, St-François et école normale McGill seront déférés, pour en faire rapport à la prochaine séance."

9. Du secrétaire du comité, concernant l'historique des honoraires des cences de mariage.

Sur motion de sir William Dawson, secondé par le révérend Dr Iathews, il est résolu :

" Que des remercîments soient offerts au secrétaire pour le trouble qu'il s'est donné our préparer le mémoire qu'il vient de lire, dans lequel il fait un exposé de la législaon sur les fonds provenant des licences de mariage, et sur la distribution de ces fonds ite de temps à autre par le comité."

10. De l'honorable D. A. Ross, concernant la distribution de l'octroi gislatif de $10,000.

Il est enjoint au secrétaire d'accuser réception de la lettre de l'honoble M. Ross.

Le secrétaire présente l'état financier suivant du comité protestant, quel est reçu, examiné et adopté :—

ÉTAT FINANCIER DU COMITÉ PROTESTANT.

I.—FONDS DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.	$ cts.	$ cts.
Recettes.		
20 juin—Balance en mains	569 00	
30 juin—Intérêt sur le fonds des licences de mariage pour 1887-88	1,400 00	
		1,969 0
Dépenses.		
20 sept.—Balance en caisse	.....	1,969 0
II.—FONDS CONTINGENTS.		
Recettes.		
20 juin —Balance en caisse	951 23	
30 " —Balance non dépensée (Conseil)	69 02	
" " " (Inspecteurs)	176 62	
" " " (Éducation supérieure)	50 00	
" " " (Écoles communes)	622 06	
		1,868 9
Dépenses	.....	00 0
21 sept.—Balance en caisse	.....	1,868 9
21 sept.—Total de l'encaisse	.....	3,837 9

(Signé) R.-W. HENEKER.

Le sous-comité chargé de l'impression des règlements scolaires fa rapport des modifications qui sont jugées nécessaires pour préparer c règlements, et ce rapport est approuvé par le comité.

Le sous-comité des professions et de l'examen à l'admission d professions fait rapport qu'il n'a pas pu obtenir de changements à la l devant la législature, mais que cependant un travail important a été fa dans ce sens.

Le sous-comité est prorogé dans ses fonctions avec instruction de te miner son œuvre.

Le doyen de Québec présente le rapport suivant sur l'enseigneme de la musique dans les écoles protestantes de la Province :

Le sous-comité recommande le système *tonic sol fa* pour l'enseignement de la mu que pour les raisons suivantes : Il permet aux élèves de lire la musique plus promp ment, et d'une manière plus agréable que quand on emploi le système de notati ordinaire.

Tout en admettant qu'un professeur bien qualifié de l'ancien système puis obtenir des résultats aussi prompts que celui qui suit la nouvelle méthode, cepend comme la musique instrumentale n'est pas généralement enseignée dans nos écol communes, il est sage d'adopter le mode le plus prompt et le plus facile d'enseigner musique vocale, surtout, lorsque les professeurs ordinaires peuvent obtenir résultats satisfaisants avec la méthode dite *tonic sol fa;* puisque les écoles norm les ont adopté ce dernier système, il est certainement sage pour cette raison de l'adop dans les écoles de la Province. (*d*) La méthode *tonic sol fa* n'est pas opposée à l'ancien notation, mais au contraire elle y conduit, et ceux qui se proposent d'étudier la music instrumentale, ne pourront pas dire que leur étude du système *tonic sol fa* offre quelc obstacle à leurs progrès.

Dans ces circonstances, et considérant l'importance de la question de l'enseig ment de la musique dans nos écoles, le sous-comité nommé pour prendre cette quest en considération, recommande la méthode dite *tonic sol fa.*

Après avoir examiné plusieurs ouvrages, le comité recommande pour l'usage des les, le cours de musique canadien complet, en trois livres, ou le " Code Music Drill " ommandé par M. Smith, successeur de M. Dawson, comme professeur de musi- à l'école normale de Montréal, pour les élèves, tandis que le " Teacher's Manual " e " Standard Course " seront instructifs et précieux pour les instituteurs.

(Signé pour le sous-comité)

R.-W. NORMAN, D. D.,
Président.

Le comité reçoit et adopte le rapport et recommande les livres qui y ıt mentionnés.

Le sous-comité chagé de l'examen des livres de classe rapporte pro- ès et demande qu'il lui soit permis de siéger de nouveau.

Le secrétaire présente un rapport des associations d'instituteurs qui t eu lieu pendant l'été de 1888. Ce rapport est reçu.

Le secrétaire présente aussi, pour le bureau d'examinateurs des aspi- ıts inspecteurs d'écoles, un rapport sur l'examen des candidats. Ce port fait voir que, sur les cinq candidats inscrits, deux seulement se ıt présentés pour subir l'examen. Comme aucun de ces candidats n'a obtenir, dans son examen, le nombre de points suffisants, et qu'un ntre eux n'avait pas enseigné pendant cinq années, le comité est ıvenu de prier le Surintendant de donner avis d'une autre assemblée bureau d'examinateurs assez à bonne heure pour lui permettre de faire port à la séance du comité du mois de novembre.

Le Dr Harper, inspecteur des écoles supérieures, est alors prié de com- raître devant le comité et de présenter ses rapports annuels sur l'ins- tion et l'examen des écoles supérieures pour l'année 1887-88.

Le secrétaire donne lecture du rapport du bureau d'examinateurs r les résultats de l'examen des *associates in arts*, contenant les observations s examinateurs sur le nombre de points obtenus sur chaque matière de xamen.

Le comité décide de faire imprimer ces rapports sous la direction du rétaire.

On passe ensuite à la considération des octrois faits aux institutions ducation supérieure.

Le sous-comité sur la préparation du travail fait rapport qu'il a ployé toute la journée d'hier à examiner les résultats synoptiques des ımens écrits des académies et des écoles modèles, et les rapports sur le sonnel enseignant, les maisons d'école, le matériel et les échantillons xercices scolaires. Après avoir examiné et comparé avec soin les résul- s, le sous-comité recommande que les fonds d'honoraires de licences de riage et d'éducation supérieure, se montant à la somme de $18,079, soient tribués aux institutions protestantes d'éducation supérieure conformé- nt à la liste soumise.

Après un examen attentif des rapports et des résultats synoptiques l'examen, la liste est amendée et adoptée comme suit :

I.—UNIVERSITÉS ET COLLÈGES.

1.—Honoraires des licences de mariage.			
Université McGill	$2,500		
Collège Morrin	1,250		
Université du Collège Bishop	1,250		
		$5,000	
2.—Fonds de l'Education supérieure.			
Université McGill	1,650		
Collège Morrin	500		
Collège St-François	1,000		
Université du Collège Bishop	1,000		
		4,150	
			$9

II.—ACADÉMIES.

NOMS.	Subvention pour 1887.	Subventions pour 1888.			Total.	
		Subvention.	Gratification.	Gratification pour furniture.		
Coaticook	$350	$200	$350	$25	$575	
Huntingdon	550	200	350	25	575	
Waterloo	550	200	350	25	575	
Lachute	500	200	200	25	425	
Sherbrooke	350	200	150	25	375	
Inverness	350	200	100	.....	300	
Côte St-Antoine	150	200	100	.....	300	
Dunham	200	200	50	.....	250	
Shawville	150	200	50	.....	250	
Granby	150	200	50	.....	250	
St-Jean	200	200	.....	.....	200	
Clarenceville	200	200	.....	.....	200	
Trois-Rivières	200	200	.....	25	225	
Cowansville	350	150	.....	.....	150	
Bedford	200	150	.....	.....	150	
Lacolle	200	150	.....	.....	150	
Knowlton	250	100	.....	.....	100	
						$

ÉCOLES SPÉCIALES.

NOMS.	Subvention pour 1887.	Subvention pour 1888.		Total.	
		Subvention.	Gratification pour fournitures.		
"High School" de Québec (filles)	$200	$200	.....	$200	
"High School" de Montréal (filles)	200	200	.....	200	
"Ladies' College" de Compton	200	200	25	225	
"Stanstead W. College"	400	400	.....	400	
					$

III.—ÉCOLES MODÈLES.

NOMS.	Subvention pour 1887.	Subvention pour 1888.		Total.	
		Subvention.	Gratification.		
on	$150	$50	$150	$200	
ner	150	50	100	150	
age-du-Fort	150	50	100	150	
stown	150	50	75	125	
ville	0	50	.....	50	
endon	50	50	75	125	
cshire	50	50	75	125	
sonville	125	50	75	125	
ls	50	50	.....	50	
mingford	125	50	75	125	
erville	125	50	75	125	
rton	75	50	.....	50	
mond	50	50	25	75	
hier	50	50	25	75	
on	50	50	.....	50	
on	50	50	.....	50	
	50	50	.....	50	
o	50	50	.....	50	
ighsburg	50	50	.....	50	
ham	50	50	.....	50	
ville	50	50	.....	50	
d	50	50	.....	50	
ey	50	50	.....	50	
	50	50	.....	50	
ine	50	50	.....	50	
g	50	50	.....	50	
leton	50	50	.....	50	
ic	50	50	.....	50	
don	50	50	.....	50	
l	50	50	.....	50	
Sylvestre	50	50	.....	50	
bridge	50	50	.....	50	
yfield	50	50	.....	50	
len	50	50	.....	50	
					$2,500

ÉCOLES SPÉCIALES.

NOMS.	Subvention pour 1887.	Subvention pour 1888.		Total.	
		Subvention.	—		
ébiac	$100	$100	.....	$100	
ré-Bassin	100	100	.....	100	
-Richmond	100	100	.....	100	
					$300
					$18,075

Sur motion de sir William Dawson, secondé par le très révére doyen Norman, il est résolu :

" Que les remerciements du comité soient offerts aux examinateurs délégués p leurs services efficaces et gratuits, et que les commissaires d'écoles soient priés d'accor une légère rémunération à chaque examinateur délégué nommé pour leurs écoles. "

Sur motion de sir William Dawson, secondé par R.-W. Heneke est résolu :

" Que le comité désire exprimer sa satisfaction du progrès des élèves des académ et des écoles modèles durant la dernière année scolaire, tel qu'il appert par les exam et le rapport de l'inspecteur, et il espère que ce sera un encouragement à faire de veaux efforts et à promouvoir le zèle pour l'éducation et à obtenir du public un supp encore plus libéral."

Sur motion de sir William Dawson, il est résolu :

" Qu'un sous-comité, composé du doyen Norman, du révérend Dr Cornish et du mot soit nommé pour s'enquérir de la possibilité d'assimiler l'examen final du plus degré des académies aux examens du même genre dans Ontario, et d'ouvrir une co pondance à ce sujet, par l'entremise du secrétaire, avec les autorités en matière d'éduca dans Ontario."

A la suggestion du vénérable archidiacre Lindsay, il est enjoint secrétaire de préparer une liste des porteurs de diplômes académiques d la Province.

Sur motion du révérend Dr Cornish, R.-W. Heneker, écr, LL. D. élu président du comité et autorisé à signer des chèques en l'absence président.

Toutes les questions soumises au comité ayant été examinées, ce co s'ajourne au dernier mercredi de novembre, ou à une date plus rapproc sur convocation du président.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1888.

PRÉSENTS :—Le révérend John Cook, D. D. ; sir William Dawson M. G. LL. D. ; le vénérable archidiacre Lindsay, M. A. ; G.-L. Mas écr ; le révérend W. I. Shaw, LL. D ; le Dr Cameron, M. P. P. ; A. Kneeland, écr, M A. ; E -J. Hemming, écr, D. C. L. ; le très révérend do Norman, D. D. ; le révérend George Weir, LL. D.

En l'absence du président et du président par délégalion, le révér Dr Cook est prié de prendre le fauteuil, mais sur son refus, sir Will Dawson est appelé au fauteuil.

Le secrétaire soumet au comité un ordre en conseil du 23 novem courant, nommant le Dr Cameron, M. P. P., membre du Conseil de l' truction publique, pour remplir la place que les protestants ont d d'avoir par l'érection du diocèse de Nicolet, en vertu de l'acte 30 V chap. 15, sec. 13, et le révérend William-I. Shaw, LL. D., du " Wesle Theological College " de Montréal, pour remplacer le révérend Dr thews qui a résigné, et A.-W. Kneeland, principal de l'école de la

net, Montréal, pour remplacer l'hon. James Ferrier décédé ; les nouaux membres sont présentés au comité par le président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté

Le secrétaire soumet alors à la considération du comité les correspondances suivantes :

1. De John Robertson, Montréal, et Thomas Townsend, Bristol, demanıt des diplômes en vertu des règlements du comité protestant, et ésentant des certificats.

Le comité décide de soumettre ces applications à un sous-comité, nposé du très révérend doyen Norman et de M. Masten, et de faire port à la prochaine séance.

2. Du Dr Lachapelle, président du bureau provincial d'hygiène, ıcernant l'enseignement de l'hygiène dans les écoles.

Le comité décide de déférer cette correspondance au comité des livres classe pour en faire rapport à la prochaine séance.

3. De l'honorable premier ministre de la Province concernant l'apcation du bureau protestant des commissaires d'écoles de Montréal relae aux amendements de la loi scolaire. La lettre de l'honorable preer-ministre de la Province, en date du 17 novembre 1888, adressée au rérend M. Rexford, secrétaire-conjoint du Conseil de l'Instruction publie relative à un projet de loi devant être présenté à la prochaine session la Législature, pour assurer une distribution plus équitable des taxes r les propriétés des compagnies à fonds social, et sur lequel il est requis ppeler l'attention du comité protestant, ayant été soumis à ce comité, il résolu, sur motion du révérend Dr Cook, secondé par le très révérend yen Norman, que le révérend M. Rexford soit chargé de répondre à te lettre du 27 novenbre 1888, comme suit :

Premi rement.—Que ce comité a toujours été et est encore d'opinion que la taxe aire prélevée sur les fonds des protestants appliqués dans les banques ou dans ıtres corporations et fonds social devrait être employée exclusivement à l'éducation testante, ce qui n'est que juste et raisonnable, et ce qui est d'ailleurs accordé aux holiques d'Ontario (un membre dissident.)

Secondement :—Que l'honorable premier soit informé qu'il semble exister quelque entendu au sujet de la motion de Son Eminence le cardinal Taschereau présentée au seil de l'Instruction publique, qui est rapportée comme ayant été passée unanimement. membres du conseil qui étaient présents à cette séance et qui sont encore ici pré-s, savoir : Sir William Dawson, le vénérable archidiacre Lindsay et M. Masten (avec uels le secrétaire s'accorde), n'admettent pas que cette motion ait été formellement nise et adoptée, mais, qu'elle fut lue et non passée, et qu'elle fut soumise une autre durant les délibérations du conseil, comme on peut le voir par le procès-verbal oir : non pas le premier jour de la réunion, mais le second, et alors comme amendeıt à certaines résolutions proposées par les membres protestants, et subséquemment rées par eux. "

Le secrétaire donne alors lecture du rapport du bureau d'examinars des candidats à la charge d'inspecteurs d'écoles.

Le rapport est reçu et sur motion du Dr Cameron, secondé par le Dr Mir, il est résolu :

" Que, vu qu'aucun des candidats à la charge d'inspecteur d'écoles ne semble avoir rempli les conditions requises pour cet emploi, la question soit déférée à un sous comité du bureau, composé du très révérend doyen Norman, du révérend Dr Weir et de M. Masten, en conformité de l'acte 40 Vict., chap. 22, sec. 42, avec instruction de faire rapport à la prochaine assemblée. "

Le comité consent à amender l'article 4 des règlements du comité protestant, en insérant les mots suivants après " bureau d'examinateurs dans la troisième ligne : " ou devant un sous comité du comité protestant nommé à cette fin."

Une lettre de l'honorable secrétaire de la la Province concernant le bureau central des examinateurs protestants est lue, et après les explications données devant le comité par le secrétaire de la Province, il est résolu, sur motion du Dr Hemming, secondé par le révd Dr Shaw :

Que l'explication donnée devant ce comité par l'honorable secrétaire de la Province quant au changement opéré dans la composition du bureau central d'examinateurs, soit acceptée par ce comité et qu'une liste revisée par le gouvernement soit recommandée, savoir : le très révérend doyen Norman, D. C. L. LL. D., le révérend George Cornish LL. D., F.-W. Kelley, écr., Ph. D., T.-Ainslie Young, écr, M. A. Madame Cornu, et que le révérend Elson-J. Rexford, B. A., soit nommé secrétaire du bureau.

Le secrétaire présente l'état financier suivant, lequel est examiné et adopté.

ETAT FINANCIER DU COMITE PROTESTANT.

I.—Fonds de l'Éducation supérieure

Recettes.

1888 21 Sept.—Balance en caisse	$1969 00	
Dépenses.		
8 Oct.—Transporté au fonds de l'Éducation supérieure	$1969 00	
28 Nov.—Balance en caisse		0000

II.—Fonds des dépenses contingentes.

Recettes.

21 Sept.—Balance en caisse		$1868 93	
Dépenses.			
Oct. 8—Traitement de l'inspecteur jusqu'au 30 septembre.	$125 00		
Dépenses de voyage de l'inspecteur	300 00		
Traitement du secrétaire jusqu'au 30 septembre	50 00		
		$475 20	
28 Nov.—Balance en caisse			$1393 [illegible]
28 Nov.—Total de l'encaisse en banque			$1393 [illegible]

Vérifié et trouvé exact, 28 novembre 1888.

(Signé) E. J. Hemming.

Sir William Dawson, au nom du sous-comité des professions et des examens professionnels, rapporte progrès, et le sous-comité est prorogé dans ses fonctions avec pouvoir de s'adjoindre de nouveaux membres.

Le très révèrend doyen, au nom du sous-comité sur les rapports des collèges et de l'école normale, annonce que les rapports ne sont pas encore complets, et qu'en conséquence le sous-comité rapporte progrès et demande qu'il lui soit permis de siéger de nouveau, ce qui lui est accordé, et le nom de l'évêque de Québec est substitué à celui du Dr Mathews, qui a résigné.

Sir William Dawson présente le rapport suivant du sous-comité pour assimiler les examens des écoles supérieurs d'Ontario et de Québec, lequel est adopté :

" Le sous-comité sur l'assimilation et l'immatriculation des examens avec ceux d'Ontario a l'honneur de faire rapport qu'il a tenu une séance mercredi, le 24 octobre, à laquelle le révérend M. Rexford était présent, ainsi que les membres du comité. Après avoir examiné la correspondance à ce sujet et les règlements dans les provinces d'Ontario et de Québec, il fut résolu de faire savoir au ministre de l'Instruction publique d'Ontario, qu'on obtiendrait le but désiré en reconnaissant les livres classiques prescrits pour les académies dans Québec et qui sont aussi en usage dans la province d'Ontario, comme question réglée, jusqu'à ce qu'elle soit changée de consentement mutuel, et laissant aux Universités le soin de faire ces changements simultanément, autant que possible, dans les deux provinces, quant aux livres qui deviendraient nécessaires pour des examens plus avancés.

Cette proposition a été soumise à l'honorable ministre de l'Instruction publique d'Ontario qui y a fait une réponse favorable, de sorte qu'on peut considérer cette question comme réglée. Cependant, en cas de changement dans notre programme, il serait bon, dans l'intérêt de nos collèges et de nos académies, d'en prévenir de bonne heure les autorités scolaires d'Ontario.

(Signé) J.-Wm Dawson,
Président du sous-comité.

Il est reçu une lettre de M. R.-J. Hewton, de St-Jean, demandant que la vacance parmi les membres associés du comité protestant soit remplie par un instituteur des districts ruraux.

Le comité consent à retarder la question de remplir la vacance jusqu'à la séance prochaine et de donner instruction au secrétaire de préparer une liste des membres actuels du comité, indiquant la résidence et la dénomination de chaque membre.

Quant à la question d'annexer une certaine partie de Montréal à Ste-Cunégonde, soumise à ce comité, il est résolu, sur motion du révérend Dr Shaw :

" Que le très révérend doyen Norman, assisté du secrétaire, soit chargé de préparer un mémoire pour être présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil, à l'appui de l'attitude prise par le bureau des commissaires protestants de Montréal en opposition à ce changement proposé."

Il est présenté un mémoire des commissaires d'écoles de la municipalité d'Outremont, concernant une prétendue négligence de faire exécuter la loi scolaire. Ce mémoire et les documents qui l'accompagnent

sont déférés au Dr Hemming, qui devra les examiner et en faire rappor la prochaine séance.

Quant à la résignation du révérend George-D. Mathews D. D., il résolu, sur motion du révérend doyen Norman, secondé par le Dr He ming :

" Qu'à cette première réunion du comité protestant depuis le départ du Can du rév. Dr Mathews, ce comité désire enregistrer ses hautes appréciations des servi désintéressés qu'il a rendus à l'éducation protestante, et de sa coopération énergique efficace avec les autres membres du comité en ce qui se rattachait de droit à leur juri tion. Les membres du comité regrettent sincèrement le départ du Dr Mathews et offrent, ainsi qu'à sa famille, leurs meilleurs souhaits pour leur santé et leur bonheur que copie de cette résolution soit transmise au Dr Mathews."

Le travail du comité étant terminé, il s'ajourne au dernier mercr de février, ou à une date plus rapprochée, sur convocation du président

---

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1889.

PRÉSENTS :—R.-W. Heneker, écr, L L. D, au fauteuil ; le révére John Cook, D. D., sir William Dawson, C. M. G. L L. D., l'honoral Juge Church, le vénérable archidiacre Lindsay, M. A., George-L. Mast écr, le révérend W.-J. Shaw, LL. D., Dr Cameron, M. P. P., A. W. Kn land, écr, M. A., E.-J. Hemming, écr, D. C. L, le très révérend doy Norman, D. D., le révérend George Weir, L L. D.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

Lecture d'une lettre du révérend Dr Cornish, exprimant son reg de ne pouvoir assister à la séance pour cause d'indisposition.

Les communications suivantes sont soumises par le secrétaire, à la c sidération du comité.

1. De l'honorable Honoré Mercier, concernant les résolutions adopt à la dernière assemblée du comité, comme suit :

Québec, 10 décembre, 1888.

Cher monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre honorée du 29 du mois dernier conten un extrait certifié du procès-verbal de la séance du comité protestant, tenue le 28 du m dernier, et rendant compte de la décision prise par ce comité concernant les questi soulevées dans une lettre du 27 du même mois.

Je regrette d'apprendre qu'il semble y avoir méprise relativement à la motion Son Eminence le cardinal Taschereau consignée comme si elle eût été votée unanimem à la séance du 18 avril dernier du Consil de l'Instruction publique.

Aussitôt que je l'ai pu, après réception de votre communication, j'ai envoyé cherc le registre des délibérations du Conseil, et à la suite d'un examen minutieux, constaté que cette résolution était dûment inscrite, que le livre était signé par l'honor M. Ouimet, président, et par M. Paul de Cazes, secrétaire, et je fus informé que signatures avaient été apposées à cette date. On m'a fait voir le manuscrit original m du cardinal. De plus j'ai vu Son Eminence qui m'a déclaré être positive à affir l'exactitude du procès-verbal tel que consigné aux archives.

Dans ces circonstances, avec le respect dû aux membres de votre comité et à vous-même, je dois considérer comme exact le compte rendu écrit.

J'ai l'espoir que l'on considèrera cet incident comme clos et que les rapports de courtoisie et d'amitié qui ont toujours existé entre les deux comités continueront comme par le passé.

Sincèrement à vous,

(Signé) HONORÉ MERCIER.

LE RÉV. ELSON-I. REXFORD,
Secrétaire, Comité protestant
du Conseil de l'Instruction pubique.

La lettre de l'honorable M. Mercier, en date du 10 décembre 1888, concernant l'attitude prise par ce comité, le 28 novembre dernier, par rapport à la résolution de Son Eminence le cardinal Taschereau, mentionnée dans la lettre comme ayant passé unanimement à une assemblée du Conseil de l'Instruction publique, tenue le 18 avril 1888, étant lue, un mémoire du bureau protestant des commissaires d'écoles de Montréal, en rapport avec cette résolution, en date du 22 de janvier 1889, étant aussi lu, le président du comité pria le secrétaire de mettre devant le comité les brouillons du procès-verbal de cette assemblée du Conseil de l'Instruction publique, tenue les 18, 19 et 20 d'avril 1888.

Le brouillon du procès-verbal de cette assemblée étant produit et déposé sur la table, la résolution de Son Eminence le Cardinal Taschereau se lit comme suit :

" Qu'il n'est pas expédient que des amendements soient faits à la loi de l'Instruction publique concernant les rapports mutuels des deux comités du Conseil de l'Instruction publique, ni concernant la perception et la distribution des sommes fournies par le gouvernement ou prélevées en vertu de cette loi. "

Et que cette résolution est insérée dans le procès-verbal du Conseil de l'Instruction publique au commencement des délibérations de la dite séance du Conseil. Sur quoi, les membres suivants du comité, présents à la dite séance du Conseil, savoir : le vénérable archidiacre Lindsay, sir William Dawson, l'honorable juge Church, R.-W. Heneker, écuyer, le révérend John Cook, D. D., et G.-L. Masten, écuyer, les deux derniers n'ayant été présents que le premier jour seulement, déclarent qu'ils se souviennent des incidents mentionnés dans le procès-verbal et déclarent catégoriquement que l'entrée dans le procès-verbal du Conseil mentionné plus haut, est inexacte et devrait être amendée de manière à être conforme aux faits, qu'ils déclarent être comme suit :

" 1o. Que cette résolution ne fut point proposée le premier jour des séances du Conseil, cette journée ayant été consacrée à la considération des amendements proposés par le surintendent de l'Instruction publique.

" 2o. Qu'elle ne fut proposée qu'après que le Conseil eût examiné tous les amendements proposés par le surintendant de l'Instruction publique, et seulement après que l'amendement suivant à la loi scolaire eût été proposé par le Dr Heneker, le second jour de la session du Conseil :

" La section 18 sera remplacée par la suivante : Les mots " majorité religieuse " ou " minorité religieuse " signifient la majorité ou la minorité catholique romaine ou

" protestante, suivant le cas, des personnes inscrites comme contribuables sur le rôle
" cotisation, et le mot " protestant " dans cette loi et dans toute loi se rapportan
" l'Instruction publique, pour la perception et la distribution des sommes affectée
" l'éducation, signifiera toute personne n'appartenant pas à la religion catholi
" romaine."

" 3o. Que la dite résolution de Son Eminence était en substance un amendemen
l'amendement ci-dessus, concernant la section 18, du Dr Heneker, bien que cela ne
pas alors spécifié ;

" 4o. Qu'immédiatement après la lecture de la dite résolution de Son Emine
les membres protestants du Conseil ont demandé la permission de se retirer pend
quelques instants afin de se consulter au sujet de la nature importante de la résolut
du cardinal ; que les membres protestants sont alors sortis de la salle du Conseil ; q
leur a été fait rapport qu'une entrevue avait eu lieu entre l'honorable juge Jetté,
avait appuyé la résolution du cardinal, et l'honorable juge Church, et que ce rap
tendait à faire croire aux membres du comité protestant que toutes les questions so
vées par l'amendement du Dr Heneker et la résolution du cardinal seraient retirées-
tant qu'elles concernaient le Conseil—pourvu que le Dr Heneker consentît à retirer
amendement. Les membres protestants sont ensuite revenus à la salle du Conseil
Dr Heneker annonça qu'il retirait son amendement; le Conseil procéda ensuite à l'exa
des autres amendements proposés et il ne fut plus question de la résolution de
Eminence le cardinal ;

" Que le vote du Conseil n'a pas été pris d'une manière formelle sur la dite ré
tion du cardinal et s'ils avaient cru que l'on désirait connaître l'opinion du Consei
cette question, tous les membres protestants alors et ici présents auraient voté co
cette résolution."

Sur motion de l'honorable juge Church, secondé par sir Will
Dawson, il est résolu :

"Que copies des déclarations précédentes soient envoyées à l'honorable Premi
l'honorable surintendant de l'Instruction publique, et au président du bureau prote
des Commissaires d'écoles de Montréal, et que le président actif de ce comité soit
d'en conférer avec l'honorable surintendant."

2. Le secrétaire met devant le comité une lettre de l'honorabl
Gagnon, secrétaire de la Province, informant ce comité que le lieuten
gouverneur a été informé que l'acte 51 et 52 Vict., chap. 13, doit rest
force, laquelle étant lue, il est proposé par le Dr Church, secondé p
très révérend doyen de Québec, et résolu :

"Que la lettre de l'honorable M. Gagnon étant le premier document officiel adr
ce comité en rapport avec la législation affectant les biens des Jésuites, soit déféré
sous-comité composé du Dr Heneker, de sir William Dawson, du révérend Dr Sh
Dr Hemming et du moteur, avec instruction de prendre en considération quels effet
cette législation sur les droits acquis de la population protestante de cette province
que sur l'éducation supérieure et sur le fonds déjà approprié pour ces fins, et dans
de nécessité, de faire un rapport à l'exécutif de la province et d'en informer le co

3. Du secrétaire du bureau central d'examinateurs concerna
première séance du bureau d'organisation, soumise pour l'informatio
comité, comme suit :

La première assemblée du bureau central d'examinateurs protestants s'est
Montréal, mercredi, le 23 janvier dernier, tous les membres étant présents.

érend doyen Norman fut élu président, et le révérend Dr Cornish, vice-président. Des grammes d'examen furent distribués aux membres du bureau, et des arrangements s pour la conduite des examens dans le mois de juillet prochain.

(Signé) ELSON-I. REXFORD,
Secrétaire du bureau central, etc.

Attendu qu'un bureau central d'examinateurs des candidats pour le diplôme d'instiur a été établi par le lieutenant-gouverneur en conseil, sous la direction de ce comité, vertu de l'article 1261 des Statuts refondus de Québec ;

Attendu que le bureau central d'examineurs a seul le droit d'accorder des diplômes des pour les écoles placées sous le contrôle de ce comité, et remplace en conséquence divisions protestantes des bureaux d'examinateurs.

Résolu, sur motion du très révérend doyen Norman, secondé par l'honorable juge urch :

1o. Que le secrétaire soit chargé d'informer les présidents des divisions protestantes bureaux d'examinateurs que ces divisions protestantes ont été remplacées par le eau central et de les prier de renvoyer les archives et les documents de ces bureaux surintendant de l'Instruction publique, pour être déposés dans les voutes du départent.

2o. Que les remercîments de ce comité soient offerts aux membres des divisions tes'antes des bureaux d'examinateurs pour les services qu'ils ont rendus à l'éducation testante dans la province, en conduisant pendant plusieurs années, et sans aucune unération, les examens des aspirants aux diplômes d'instituteur.

Sur motion de A.-W. Kneeland, écr, secondé par G.-L. Masten, écr, st résolu :

1o. Qu'il soit alloué aux examinateurs délégués la somme de deux piastres par jour r leurs services ;

2o. Qu'il soit alloué aux membres du bureau central d'examinateurs la somme de gt centins au moins, pour l'examen de chaque composition ;

3o. Que les personnes suivantes soient priées d'agir comme examinateurs délégués r l'examen des aspirants aux diplômes d'instituteurs pour l'année courante :

Le révd A.-A. Allen, Portage-du Fort ; le rév. T. Cunningham, Aylmer ; Dr Kelley, ntréal ; J.-A. Young, Québec ; l'inspecteur, Sweetsburg ; le rév. B. Muir, Huntingdon ; N. Thompson, écr, Stanstead ; l'inspecteur Hubbard, Sherbrooke ; le rév. M. McLeod, hmond ; l'inspecteur Thompson, Inverness ; W.-H. Annett, écr, Gaspé ; W.-M. ppard, écr, Bonaventure ; le révd J.-H. Jenkins, Trois-Rivières.

4. De Son Excellence le gouverneur général concernant les maisons ducation de cette province qui ont reçu des médailles de Son Excelice.

Il est donné ordre au secrétaire d'informer Son Excellence que rmi les institutions protestantes d'éducation supérieure, il y a deux iversités : l'université McGill et l'université du collège Bishop ;—is collèges : le collège Morrin, le collège St-François et le " Wesleyan llege," Stanstead ;—l'école normale McGill ;—trois " High Schools " : ux de Montréal, de Québec, et l'école du collège Bishop ; et que les adémies suivantes ont obtenu le degré le plus élevé, au dernier examen nuel fait par ordre du gouvernement, savoir :—Coaticooke, Huntingdon, aterloo et Lachute.

5. De l'association des instituteurs du district de Bedford et des mmissaires d'écoles d'Inverness, concernant la nomination d'un meme adjoint du comité protestant.

Il est proposé par l'honorable juge Church, secondé par le révérend Dr Weir, que le Dr Thomas Christie, de Lachute, soit nommé membre adjoint de ce comité.

Le révérend Dr Shaw, secondé par M. A.-W. Kneeland, propose en amendement que M. W.-H. Lambly, d'Invernes-, soit nommé membre adjoint de ce comité.

L'amendement est rejeté sur division et la motion principale étant proposée, elle est adoptée unanimement.

De MM. Gilman, Gilmour et Wells, faisant application pour remplir la vacance causée par le décès de l'inspecteur McLoughlin.

Sur motion du révérend Dr Shaw, secondé par M. A.-W. Kneeland, le secrétaire est chargé de donner avis et de prendre les autres mesures nécessaires pour l'examen des candidats pour l'inspection des écoles protestantes des comtés de Brôme et de Missisquoi ; cette position étant devenue vacante par le décès de l'inspecteur McLoughlin. Du révérend M. Lyster, et du révérend M. George, concernant l'instruction religieuse dans les écoles.

Il est donné instruction au secrétaire d'attirer l'attention sur les articles 133 et 136 des règlements du comité protestant qui déclarent que l'usage des maisons d'école après les heures d'école est sous le contrôle des commissaires.

8. De MM. Dawson, Bros, de Montréal, soumettant à l'approbation du comité un traité élémentaire de géographie.

Le comité renvoie l'ouvrage au sous-comité des livres de classe.

9. Du secrétaire soumettant au comité ce qui suit :

RÉSUMÉ DE L'ÉTAT FINANCIER SEMESTRIEL DE L'ÉCOLE NORMALE ET DES ÉCOLES MODÈLES McGILL, DEPUIS LE 1ER JUILLET JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1888.

1888.	DOIT.		
Août, 1—	Solde en banque	$ 305.74	
	Solde des contributions de l'école modèle jusqu'à date...	33.48	
	Montant des chèques, subvention à l'école normale.....	6,402.44	
	Contributions reçues pour les écoles modèles.....	1,185.40	
	Dessins pour réparations.....	812.74	
	Compte de l'intérêt.....	8.18	
			$8,747.9
	AVOIR.		
	Traitements, école normale.....	3,262.46	
	Sous-instituteurs	1,454.20	
	Livres et papeterie.....	822.54	
	Eclairage et combustible.....	607.59	
	Taxes d'eau.....	54.24	
	Eventualités	719.18	
	Impressions et annonces.....	125.08	
	Réparations.....	1,175.74	
	Bourses.....	400.00	
	Excédant de retenue sur la pension du principal Robins.	7.50	
Décem.—	Solde de contributions pour l'école modèle.....	43.97	
	Solde en banque.....	275.48	
			$8,747.9

L'inspecteur des écoles supérieures est alors prié de comparaître devant omité pour donner lecture d'un rapport de l'inspection des académies les écoles modèles. Ce rapport, qui rend compte du travail d'inspection depuis le 1er septembre jusqu'au 1er février, est reçu, et le comité e, à ce propos, des remerciements au Dr Harper.

A.-W. Kneeland, écr, donne avis qu'à la prochaine séance il proposera désormais aucun livre de classe ne soit approuvé sans la garantie satisante donnée par les éditeurs que ces livres de classe seront publiés, dés en magasin et livrés au commerce général à un prix *maximum* fixe, ıdant cinq ans au moins.

Le secrétaire soumet l'état financier suivant du comité protestant, uel est reçu, examiné et trouvé exact :

888 I.—Fonds de l'éducation supérieure.

Recettes	00.00	
Dépenses	00.00	
		00.00

II.—Fonds casuel.

Recettes.

ovembre—Solde en caisse		1,393.93

888 *Dépenses.*

ıvier—Traitement de l'inspecteur jusqu'au 31 décembre 1888	125.00	
T.-J. Mo re & Cie, papeterie et estampe en caoutchouc pour l'inspecteur des écoles supérieures	26.30	
Dawson Bros., impression des programmes d'examen pour les écoles supérieures	118.22	
John Lovell and Sons, pour programmes d'examen	4.25	
		273.97
vrier—Solde en caisse		1,119.96

Le sous-comité préposé à l'examen des livres de classe représente les livres ne lui ont pas été soumis à temps pour qu'il puisse e rapport à cette séance, et que ce rapport sera soumis à la prochaine ıion.

Le sous-comité chargé des rapports venant des collèges et des écoles males, soumet un état résumé des résultats de l'examen de chaque ée.

Le rapport est reçu et adopté, et le sous-comité est dissous.

Le sous-comité des professions et examens professionnels soumet un port dans lequel il appelle l'attention du comité sur les bills nos 17, 83 et 84, ainsi que sur la pétition du conseil général du barreau, actuelent devant la Législature, laquelle affecte les rapports des universités c les professions et les examens professionnels.

Le rapport est reçu, et le sous-comité, composé du Dr Heneker, de sir ıliam Dawson et de l'honorable juge Church, est prorogé dans ses ıvoirs avec instruction de faire rapport à la prochaine séance du comité.

Le sous-comité préposé à l'examen des suppliques relatives à la position d'inspecteur d'écoles, fait rapport comme suit :

La réunion du sous-comité chargé de la question de la vacance dans l'inspectorat, a eu lieu au *Rectory*, à Québec, samedi le 12 janvier 1889.

Présents :—Le révérend docteur Weir, M. G.-L. Masten, le doyen de Québec. Le sous-comité, après avoir examiné avec soin les papiers des aspirants à la charge d'inspecteur, fait rapport :

1o Qu'il approuve généralement le nombre de points assignés par les différents examinateurs à leurs questions respectives ;

2o Que bien que, dans l'opinion du sous-comité, tous les aspirants soient aptes à remplir l'emploi d'inspecteur des écoles élémentaires, le révérend professeur Tanner paraît, somme toute, être le plus en état de tenir la position. En conséquence, le sous-comité recommande sa nomination au poste vacant d'inspecteur d'écoles ;

3o Que pour faire disparaître toute incertitude à l'avenir, il est désirable de choisir un livre traitant des méthodes et de l'organisation scolaires, d'après lequel seraient désormais faites les questions portant sur cette matière spéciale.

(Signé au nom du sous-comité,)

R.-W. Norman. D. D.

Le rapport du sous-comité est reçu et, sur motion du Dr Hemming, appuyé par l'archidiacre Lindsay, il fut résolu :

Que, vu que le rapport du sous-comité nommé pour s'occuper de la question des aspirants à la charge d'inspecteur d'écoles ne paraît pas conforme aux dispositions de la loi et des règlements du comité, il soit donné instruction au secrétaire de prendre des mesures pour que l'avis requis par la loi soit donné à toutes personnes qui pourraient aspirer à la position d'inspecteur d'écoles actuellement vacante, les informant qu'elles subiront l'examen au temps et lieu qui seront fixés, devant le bureau d'examinateurs nommé à cette fin, sur toutes les matières requises par les règlements.

Le comité décide que le *Baldwin's School Management*, le *Gladman's School Methods* et le *Currie's Art of teaching* devront être les livres sur lesquels seront examinés les candidats à la place d'inspecteur d'écoles.

Sir William Dawson, en qualité de président des examinateurs universitaires pour le titre d'*Associate in Arts*, annonce que les examinateurs des collèges McGill et Bishop ont été nommés et qu'on s'était particulièrement attaché à s'assurer les services d'examinateurs qui ne fussent pas affiliés à des écoles envoyant des candidats, et à avoir la responsabilité solidaire des examinateurs sur chaque matière conformément aux règlements de l'université.

Concernant les demandes faites par MM. Robertson, Thomas Townsend et John-C Hunter, qui veulent avoir des diplômes, le comité décide que le secrétaire devra informer John Robertson qu'il lui faudra prendre son degré ès arts ou subir l'examen régulier pour le diplôme d'académie que Thomas Townsend devra être informé qu'il lui faudra subir l'examen régulier pour le diplôme d'académie, et qu'il soit accordé un diplôme d'académie à M. James-C. Hunter, sur production des certificats de moralité ordinaires.

N'ayant plus rien autre chose à faire, le comité ajourne jusqu'au dernier mercredi de mai, ou à une date plus rapprochée, sur convocation du président.

Séance du 14 mai 1889.

Présents :—R.-W. Heneker, écr. LL. D., président ; sir William Dawson, C. M. G., LL. D. ; le révérend John Cook, D. D. ; le vénérable archidiacre Lindsay, M. A. ; George-L. Masten, écr ; le révérend W.-J. Shaw, LL. D. ; le docteur Cameron, M. P. P. ; A. W. Kneeland, écr, M. A. ; E.-J. Hemming, écr, D. C. L. ; le très révérend doyen Norman, D. D. ; le révérend George Weir, LL. D ; le révérend George Cornish, LL. D.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance, qui est approuvé.

Réception d'une lettre de l'honorable juge Church exprimant son regret de ne pouvoir assister à la séance du comité, vu ses occupations officielles.

Les communications suivantes sont soumises à l'attention du comité :

1. De Melle Mary E. Egg, de Montréal, demandant d'être exemptée de l'examen pour le diplôme d'institutrice, en vertu de l'article 40 des règlements, et soumettant des certificats. Le comité décide que Melle Egg devra être exemptée de subir l'examen sur toutes les matières exigées pour le diplôme d'école élémentaire, sauf l'histoire sainte, la langue française et la géométrie.

2. De Melle M. Boa, de St-Laurent, demandant d'être exemptée de l'examen pour le diplôme d'école modèle, en vertu de l'article 40 des règlements, et soumettant des certificats. Le comité décide que, vu que Melle Boa a profité déjà, l'an dernier, de l'exemption accordée en vertu de l'article 40, pour le diplôme d'école élémentaire, il ne peut lui être accordé d'autre exemption.

3. De Melle Martha-L. Brown, de Québec, demandant d'être exemptée de l'examen pour le diplôme d'académie, en vertu de l'article 41 des règlements. Elle allègue la façon dont elle a subi l'examen *intermédiaire* à l'université McGill.

Sir William Dawson propose, appuyé par le très révérend doyen de Québec :

Que les étudiants ayant subi l'épreuve aux examens sessionnels de la fin de la deuxième année dans l'une quelconque des universités de cette province, soient exemptés de l'épreuve sur les matières de l'examen pour le diplôme d'académie sur lesquelles ils ont passé dans la première classe ; que le président et le secrétaire soient priés de préparer un règlement à cette fin et, qu'en attendant, la règle soit appliquée à tous les cas actuellement soumis au comité. Adopté.

4. De M. J.-A. Nicholson, de Montréal, demandant un diplôme d'académie de première classe, en vertu de l'article 54 des règlements, et soumettant des certificats. Le comité décide de recommander que M. Nicholson soit pourvu d'un diplôme d'académie de première classe, sur production des certificats nécessaires.

5. De Stanley-A. Banfill, de Montréal, demandant d'être exempté de l'examen pour le diplôme d'école modèle, en vertu de l'article 41 des règle-

ments, et alléguant sa position à l'école normale McGill. Le comité décide que, sous l'opération des règlements actuels, il n'a aucun pouvoir d'accorder l'exemption demandée par M. Banfill.

6. De M. S-.P. Rowell et de Melle Lilias Watson, tous deux de Montréal, demandant des diplômes d'académie de première classe, en vertu de l'article 56 des règlements, et soumettant des certificats. Le comité décide que M. S.-P. Rowell et Melle Lilias Watson seront munis de diplômes d'académie de première classe.

7. De l'honorable M. Mercier relativement à la résolution du comité protestant, en date du 6 février, concernant les procès-verbaux du Conseil, soumise à l'attention du comité.

8. Du docteur Christie, de Lachute, regrettant de ne pouvoir accepter la position de membre du comité protestant, vu qu'il lui serait impossible d'assister aux séances régulièrement. Le comité décide d'ajourner la nomination jusqu'à la réunion de septembre.

9. De l'association provinciale des instituteurs protestants recommandant des séries de traités élémentaires de dessin. Il est décidé de renvoyer cette communication au sous-comité préposé aux livres de classe.

10. Lecture est faite des suppliques des aspirants à l'emploi d'inspecteur d'écoles, pour les comtés de Québec et de Mégantic, dont les noms suivent :—le révérend M. Tanner, le révérend M. Hewton et M. Albert Kinnear ; et de MM. A.-L. Gilman, D.-M. Gilmour, Willard-A. Wells et du révérend E.-M. Taylor, pour la position d'inspecteur des écoles protestantes des comités de Brome et de Missisquoi.

Le bureau des examinateurs pour les candidats à la charge d'inspecteur des écoles protestantes fait rapport que quatre candidats se sont présentés à l'examen vendredi, le 5 avril, et que trois d'entre eux, savoir : le révérend R.-W. Hewton, le révérend Ernest-M. Taylor et David-M. Gilmour ont obtenu plus de cinquante pour cent des points pour chacune des trois matières de l'examen, tel qu'exigé par les règlements. Le rapport est reçu.

Sur motion du très révérend doyen Norman, appuyé par le révérend docteur Shaw :

Il est résolu que le révérend Richard-W. Hewton, M. A., soit recommandé au lieutenant gouverneur en conseil pour la charge d'inspecteur des écoles protestantes en remplacement du révérend M. M. Fothergill, démissionnaire, conformément à l'article 1940 des Statuts refondus de Québec.

Sir William Dawson propose, appuyé par le révérend docteur Cornish :

Que le révérend Ernest-M. Taylor, M. A., soit recommandé au lieutenant-gouverneur en conseil pour la charge d'inspecteur des écoles protestantes en remplacement de M. J.-A. McLoughlin, décédé, conformément à l'article 1940 des Statuts refondus de Québec.

M. Hemming propose en amendement, secondé par le docteur Cameron :

Que M. D.-M. Gilmour soit nommé à la position.

L'amendement mis aux voix, est rejeté et la motion principale est ensuite adoptée.

11. Il est fait lecture d'une résolution du comité de l'école normale McGill recommandant M. T.-B. Smiley pour la charge de principal de l'école modèle des garçons attachée à l'école normale McGill.

Sur motion de sir William Dawson, appuyé par le révérend docteur Cornish :

Il est résolu de recommander M. T.-B. Smiley au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'emploi de principal de l'école modèle des garçons, attachée à l'école normale McGill, avec un traitement de mille piastres par année, conformément à l'article 1940 des Statuts refondus de Québec.

12. Du révérend James Watson, de Huntingdon, soumettant une résolution concernant la loi des biens des Jésuites. La lettre est reçue et consignée aux archives.

13. De monsieur J.-A. Dresser, principal de l'académie de Shawville, demandant que les papiers d'examen pour le diplôme d'académie soient envoyés à Aylmer pour l'usage des candidats qui se trouvent dans cette section de la province. Le comité décide de donner instruction au secrétaire de prendre des mesures pour que les papiers d'examen pour le diplôme d'académie soient envoyés à Aylmer en juillet prochain.

Le secrétaire soumet l'état financier du comité protestant, lequel est reçu, examiné et trouvé exact :

FONDS CASUEL.

Recettes.

1889	
1 février—Solde en caisse	$1,119 96
1 avril—Honoraires pour certificats du degré A. A	45 00

Dépenses.

6 février—Traitement du secrétaire pour le trimestre finissant le 31 décembre 1888	50 00
6 " —R. White, impressions	1 50
3 avril—Traitement de l'inspecteur des écoles supérieures pour le trimestre finissant le 31 mars 1889	125 00
Traitement du secrétaire pour le trimestre finissant le 31 mars 1889	50 00
	$226 50
14 avril—Encaisse	938 45
Solde en banque	939 96
Chèques non rentrés	1 50

(Signé) R. W. HENEKER.

Sir William Dawson soumet la supplique suivante du bureau des examinateurs pour le degré d'*Associate in Arts :* " Que le comité protestant soit prié de contribuer pour une somme de $200.00 au moins aux frais de l'examen pour le dégré d'*Associate in Arts.*"

La résolution est reçue et l'étude en est ajournée à la réunion de septembre.

Le docteur Heneker soumet alors un rapport du sous-comité touchant les biens des Jésuites. Sur motion du révérend docteur Cornish, il est résolu de recevoir le rapport et d'en étudier les dispositions régulièrement. Le rapport du sous-comité est examiné article par article, certains amendements y sont introduits, et sir William Dawson propose, appuyé par le très révérend doyen Norman :

Que le rapport tel qu'amendé soit adopté, et que le sous-comité soit prorogé dans ses fonctions avec adjonction du nom du docteur Cameron, et qu'il reçoive instruction de communiquer le rapport au premier ministre de la Province, de prendre des mesures pour avoir une entrevue avec ce dernier au sujet du rapport, de l'imprimer et de le livrer à la publicité.

Le révérend docteur Cook propose en amendement, appuyé par le révérend M. Weir :

Que, sans être formé par voie d'élection, ce comité, vu le choix des membres qui le composent, a, dans une certaine mesure, un caractère représentatif. Il est constitué pour surveiller tout ce qui concerne l'intérêt de l'enseignement protestant dans la province de Québec ; non seulement il doit faire un sage emploi des deniers qui lui sont confiés à cette fin, mais il doit voir encore, autant que possible, à ce que nul fonds légalement et définitivement créé pour cet objet ne soit retiré. La loi récemment promulguée au sujet des biens des jésuites semble fournir au comité l'occasion et lui imposer l'obligation d'intervenir pour protéger les droits des protestants relativement à l'enseignement.

Que les biens des jésuites ayant été confisqués sous le règne de George III, sont devenus la propriété de la Couronne et ont été, en 1881, transférés aux autorités de la ci-devant province du Canada pour servir exclusivement aux fins de l'éducation dans la province, ainsi qu'il paraît au préambule de l'art. 2, Guillaume IV, où il est dit que : " Il a plu à Sa Gracieuse Majesté de confier sans réserve à la législature provinciale " l'appropriation des deniers provenant des biens du ci-devant ordre des jésuites pour " servir aux fins de l'éducation exclusivement."

" Que dès lors ces biens se sont trouvés constitués en fonds spécial affecté à l'éducation et que toujours depuis ils ont été considérés comme tels. Que particulièrement par l'acte 19-20 Vict., ch. 54, les biens des jésuites ont été déclarés constituer une dotation pour les fins de l'éducation supérieure dans le Bas-Canada, et que les revenus et intérêts en provenant ont été déclarés former un revenu consacré au même objet. Qu'ainsi, depuis l'année 1831, alors qu'ils ont été transférés par la Couronne à la Province, jusqu'à la loi de 1888, ces biens ont été regardés et traités par tous les gouvernements comme dépôt consacré à l'enseignement, fin particulière pour laquelle ils avaient été transmis à la législature provinciale. Par suite de l'acte 51-52 Vict., ch. 13, la loi établissant ces dispositions fut abrogée en substance, et pouvoir fut donné au lieutenant-gouverneur de vendre tous les biens des jésuites et d'appliquer le produit de la vente à tout objet approuvé par la législature, de façon qu'actuellement il n'existe aucun fonds pour le maintien de l'éducation supérieure dans cette province et que le public dépend, pour la continuation de cet enseignement, des décisions variables de la législature.

Le comité déplore cet état de choses, tant pour la population catholique que pour la population protestante. Mais il a pour devoir spécial de considérer ce résultat en ce qu'il affecte la minorité protestante de la Province, et au nom de cette minorité, le comité prend la liberté de dire qu'il considère l'appropriation d'une part quelconque des deniers provenant des biens des jésuites pour être affectée à des fins autres que celles de

l'enseignement, comme un abus de confiance et il exprime la prétention qu'on peut justement contester que la législature de Québec ait le droit de faire cette appropriation.

Au nom de la même minorité, le comité décline de toucher la somme offerte de $60,000, de la considérer comme équivalant à la garantie fournie par la constitution d'un fonds spécial, inaliénable, ainsi que le comité le croit, en vertu des conditions auxquelles il a été donné et a été maintenu jusqu'ici, et en vertu des dispositions spéciales de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

L'amendement mis aux voix est repoussé par le vote suivant :

Pour :—Le révérend docteur Cook, le révérend docteur Weir.—2.

Contre :—R.-W. Heneker, écr, sir William Dawson, le vénérable archidiacre Lindsay, George-L. Masten, écr, le révérend W.-J. Shaw, le docteur Cameron, A.-W. Kneeland, écr, E.-J. Hemming, écr, le très révérend doyen Norman, le révérend George Cornish.—10.

La motion principale est alors mise aux voix et adoptée par le même vote.

Le rapport réformé se lit comme suit :

Règlement de la question des biens des Jésuites.

Cet acte important de la législature de Québec a été d'abord soumis à l'attention du comité protestant du conseil de l'Instruction publique le 6 février 1889, par une lettre du secrétaire de la province. Il fut constitué un sous-comité avec instruction d'étudier quel effet cette loi aurait sur les droits acquis de la population protestante de cette province et sur les intérêts de l'enseignement supérieur, de même que sur les deniers affectés à ces fins et intérêts. Le sous-comité déposa son rapport le 15 mai 1889, et voici quelle a été la discision prise par le comité protestant au sujet de cette importante question. Le bref résumé qui suit servira d'historique de l'affectation des biens des Jésuites aux fins de l'éducation :

1. Dans le préambule de la loi 51-52 Vict., ch. 13, intitulée : " Acte concernant le règlement de la question des biens des Jésuites," a été insérée la déclaration suivante faite par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à l'ouverture de la session de 1888 :

" Attendu que les dits biens ont été confisqués par les autorités impériales sous le règne de George III, après la suppression de l'ordre des Jésuites, et qu'ils ont été subséquemment transmis aux autorités de l'ancienne province du Canada..."

La justification de cette déclaration se trouve dans le préambule de l'acte 2 Guillaume IV, ch. 41, intitulé : " Acte relatif aux dispositions à prendre pour l'emploi de certains deniers provenant des biens du ci-devant ordre des Jésuites et pour d'autres fins." Les mots exacts sont " Très Gracieuse Majesté : Attendu qu'il a plu à Son Excellence Matthew Lord Aylmer....., par message portant la date du 18 novembre 1831, de soumettre aux Chambres du Parlement de la province une dépêche reçue par Elle du Lord vicomte Goderich.... ., premier secrétaire d'Etat en la dite année, par laquelle il apparaît qu'il a plu à Votre Majesté de confier, sans réserve, à la législature de la Province l'emploi des deniers provenant des biens du ci-devant ordre des Jésuites pour les fins de l'enseignement exclusivement ; et attendu qu'il convient de prendre des dispositions législatives pour exécuter les intentions gracieuses de Votre Majesté à ce sujet. Qu'il plaise à Votre Majesté, etc."

Le même article contient des dispositions pour qu'il soit mis une caisse spéciale dans la voute du bureau du receveur général, dans laquelle devraient être placés les deniers provenant de ces biens, et, de plus, pour que les dits biens " soient appliqués aux fins de l'enseignement exclusivement, de la façon proposée dans la présente loi, ou dans toute loi ou toutes lois qui pourraient ci-après être promulguées, à cette fin et pour nulle autre, par la législature de la Province.

Ce qui précède établit d'une façon concluante que le gouvernement impérial était en possession de ces biens, que la propriété en a été transférée au parlement provincial en fidéi-commis, que le fidéicommis a été accepté, que le parlement a pris des mesures en vue de ce fidéicommis et pour empêcher que les revenus provenant de ces biens fussent mêlés avec les deniers ordinaires de la Province.

2. C'est sur cette base que reposent les divers actes législatifs accomplis en vue de pourvoir à l'emploi des deniers provenant de ces biens. (Voir 9 V., c. 59, 1846, art. 1; et 16 V., c. 74, 1853, ss. 4-5 pour les écoles normales..) (*a* et *b*.)

Le fidéicommis ainsi créé n'a pas été affecté par l'acte abolissant la tenure seigneuriale de 1854 qui exemptait expressément de son effet la Couronne et les seigneuries des Jésuites (voir article 35 du dit acte.) (*c*.)

Fonds de dotation et de revenu de l'Education supérieure du Bas-Canada.

3. En 1856, il fut décrété par l'acte 19-20 V., c. 54, qu'il serait formé deux fonds à être respectivement désignés : Fonds de l'Education supérieure du Bas-Canada, et fonds du revenu de l'Education supérieure du Bas-Canada. Ces fonds ont été établis comme suit :

Fonds de dotation.

Les propriétés et biens généraux du ci-devant ordre des Jésuites, que ce soient des biens de possession ou de réversion, comprenant toutes les sommes fondées ou placées comme en faisant partie, ainsi que le capital de tous les revenus provenant ou à provenir de la vente ou de la commutation d'une partie quelconque de ces biens ou propriétés, ont été appropriés pour les fins du dit acte et ont constitué le fonds de dotation de l'Education supérieure du Bas-Canada.

Le fonds du revenu a été prélevé comme suit :

(*a*) Du revenu et de l'intérêt à provenir de la propriété foncière faisant partie des biens des Jésuites, ou des deniers mis en placement comme appartenant à ces biens ou de toute propriété mobilière ou immobilière devant faire retour à ces biens comme en faisant partie, le revenu et l'intérêt des placements faits et à faire, des obligations détenues ou à devenir détenues à raison de ces biens.

(*b*) Du revenu et de l'intérêt provenant des placements à faire avec les deniers reçus ou à recevoir, de commutations effectuées ou à être effectuées dans les seigneuries faisant partie de ces biens, et généralement tous revenus provenant des dites seigneuries faisant partie des dits biens.

(*a*) 9 Vict., c. 59, § 1, art. 1. Acte concernant l'emploi des revenus provenant des biens des Jésuites pour l'année 1846.

" Attendu qu'il convient de prendre des dispositions, par acte du parlement de cette province relativement à l'emploi des revenus et de l'intérêt provenant des biens du ci-devant ordre des Jésuites et à leur application aux fins de l'enseignement dans le Bas-Canada, et d'en appliquer certaines sommes à ces fins durant la présente année... .....il est par les présentes décrété.....que les revenus et intérêts provenant des biens fonds qui forment partie des biens du ci-devant ordre des Jésuites, et qui sont actuellement à la disposition de la législature pour les fins d'éducation dans cette partie de la province qui constituait autrefois la province du Bas-Canada, seront et sont par les présentes déclarés applicables à ces fins et à nulle autre, et que à même ces revenus, etc....."

(*b*) 16 Vict., ch. 74. Acte relatif à l'emploi de certains résidus de deniers non dépensés du fonds scolaire du Bas-Canada, et de certaines autres sommes, provenant du fonds des biens des Jésuites pour les fins d'éducation dans le Bas-Canada.

Art. 4. Et qu'il soit édicté qu'à même le fonds des biens des Jésuites, il devra et pourra être payé comme placement au taux de 5 pour cent d'intérêt annuel, payable semestriellement,.....une somme n'excédant pas £4,500 argent courant, pour l'achat d'un site et d'édifices pour une école normale à Montréal, et une autre somme n'excédant pas £500 argent courant, pour les réparations nécessaires à y être faites.

N. B.—Dans chacun des actes ci-dessus et dans tous les actes disposant des deniers provenant des biens des Jésuites, on trouvera un " article de reddition de compte " en vertu duquel il doit être rendu un compte exact de l'emploi des deniers à Sa Majesté, par l'entremise des lords commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté.

(c) Acte seigneurial 1854. Article 35. Qu'il soit édicté qu'aucune des dispositions du présent acte ne s'appliquera.....aux seigneuries du ci-devant ordre des Jésuites.

(*c*) Des revenus provenant du placement des deniers reçus, la vente d'aucune partie des dits biens, ou de la vente ou rachat d'aucune rente foncière ou rente constituée faisant partie de ces biens.

(*d*) En sus de ce que ci-dessus mentionné, les soldes annuels non dépensés et non réclamés du fonds des écoles communes du Bas-Canada, furent ajoutés au dit fonds du revenu et une somme de $20,000 fut également affectée à la même fin, laquelle doit être prise à même le fonds de revenu consolidé de la Province.

(*e*) De plus, au cas où l'ensemble des sommes ci-dessus mentionnées n'atteindrait pas, en une année quelconque, $88,000, alors cette somme devra être prise à même le fonds des écoles communes du Bas-Canada et ajoutée à ce revenu tiré d'autres sources, de façon à atteindre $88,000.

Il fut de plus décrété par le même acte de 1856 que si, dans une année quelconque, l'ensemble du fonds de revenu n'était ni réparti, ni distribué, le résidu non distribué devait être réservé pour distribution ultérieure, mais le gouverneur reçut pouvoir de faire placer ce résidu, et le revenu ou intérêt en provenant devait être ajouté au dit fonds de revenu, mais le principal devait faire partie du fonds de placement.

Ainsi le fidéicommis établi par le transfert que le gouvernement impérial fit de ces biens en 1831, a été maintenu, et il a été affecté par l'acte de 1856 à l'Education supérieure, par adjonction aux deux grosses dotations créées alors.

4. Bien que de nombreux changements aient été apportés à la loi relative à l'enseignement depuis 1856, tant avant qu'après la Confédération, il ne fut fait aucun changement quant à ces deux fonds jusqu'en 1888, et alors, non par voie législative directe, mais indirectement, il a été fait une modification décrétée dans la loi portant règlement de la question des biens des Jésuites.

Dans le projet de revision des statuts, publié en 1887, et soumis au Conseil de l'Instruction publique, afin que le gouvernement fût mis en possession de tous amendements que l'un ou l'autre des comités pourrait juger à propos de proposer, les articles relatifs aux deux fonds se trouvent dans leur intégralité.

En 1887 les statuts refondus furent soumis à la législature et adoptés, sujets à certaines modifications, de façon à comprendre les lois promulguées au cours de cette session, etc. Dans l'annexe du dit acte se trouve une liste des actes ou parties d'actes ainsi incorporés, mais, bien que la loi relative à l'Instruction publique (classée sous le titre V) soit modifiée dans certains détails, il n'est cependant aucunement fait mention de l'abrogation des articles concernant les deux principales dotations de l'Education supérieure.

5. En 1888, l'acte concernant les statuts refondus (1887) fut amendé de façon à incorporer les statuts d'ordre général adoptés au cours de la session, et par l'article 1 de cette loi réformée, "le lieutenant-gouverneur pourra choisir ceux des actes ou parties d'actes passés durant la présente session qu'il jugera à propos d'incorporer dans le rôle marqué A mentionné dans l'acte 50 Vict., chap. 5 (1887) comme étant celui des statuts revisés, classifiés et refondus, et pourra les y incorporer."

Dans la même session (1888) l'acte relatif au règlement de la question des "Bient des Jésuites" fut promulgué, et, par l'article 6 de cet acte, le lieutenant-gouverneur fus autorisé à disposer de toutes les proprietés.....connues sous le nom de Biens des Jésuites. Par l'article 7 du même acte, la loi concernant les biens en déshérence et les biens confisqués au profit de la Couronne (48 V., ch. 10) est déclarée s'appliquer aux dits biens "nonobstant la section 5 du dit acte," laquelle section 5 se lit comme suit: "Le présent acte ne s'appliquera pas aux biens confisqués ou en déshérence au sujet desquels il existe des statuts spéciaux." La conséquence a été de faire tomber ces biens sous le contrôle du commissaire des terres de la Couronne, le lieutenant-gouverneur ayant pouvoir de les vendre et d'en disposer. "Et les deniers provenant de la vente de toute la propriété

pourront aussi être appliqués, nonobstant tout acte au contraire, aux fins ci-dessus mentionnées (paiement de $400,000 et de $60,000 respectivement) ou à tout autre objet approuvé par la Législature."

6. Dans les statuts refondus, tels qu'en dernier lieu publiés, les articles créant les deux principales dotations sont omis, et par l'appendice B, vol. 2, des statuts revisés, p. XXI, ils sont déclarés " caducs."

7. Le fidéicommis se trouve ainsi détruit et il n'existe actuellement aucun fond affecté à l'enseignement supérieur dans cette province. Le lieutenant gouverneur peu vendre tous les biens des Jésuites et mettre le produit de la vente à la disposition de l Législature.

Néanmoins le gouvernement, représenté par l'honorable premier ministre, reconnaî les obligations de la Province sur ce point, comme on peut le voir en référant aux procè verbaux de l'Assemblée législative, 1889, p. 458 (version française) et aux procès-ve baux du même corps, du 19 mars 1889, comme suit :

11 mars—" Questions par M. Hall :

"Est-ce que les $460,000 dont il est question dans la loi passée à la dernière sessio 51 52 Victoria, chapitre 13, " Acte concernant le règlement de la question des biens d Jésuites," doivent être pris à même les deniers provenant de ces biens, laissant le res pour être affecté à l'enseignement supérieur, ainsi qu'il a été fait jusqu'à présent ; ou cette somme doit être prise à même le revenu consolidé de la Province, en laissant c biens généralement désignés sous le nom de " Biens des Jésuites, " dans la situation ils étaient avant la promulgation de cette loi ?"

"Est-ce que la loi de la dernière session 51-52 Victoria, chapitre 13, " Acte conc nant le règlement de la question des biens des Jésuites," doit être considérée com anéantissant le fonds de placement de l'enseignement supérieur, et le fonds de reve de l'enseignement supérieur tel que défini par les dispositions des Statuts refondus Bas-Canada, chap. 15, articles un jusqu'à cinq inclusivement et autres, ou si la garan et les dispositions que comportent ces articles vont être conservées ? "

Réponse par l'honorable M. Mercier :

Le meilleur moyen de répondre à cette interpellation est de donner l'extrait suiv d'une lettre à Son Eminence le cardinal Simeoni, préfet de la Propagande à Rome.

Extrait d'une lettre envoyée à Son Eminence le cardinal Simeoni, préfet de Sacrée Congrégation de la Propagande, à Rome, en date du 25 octobre 1888 :

" Le gouvernement de la province de Québec se propose-t-il de continuer à donne " l'avenir soit aux trois archevêques, soit aux cinq évêques du Bas-Canada, soit encore " Pères Jésuites, les allocations accordées jusqu'à présent à l'éducation supérieure, mê " après avoir payé aux parties indiquées par le Saint-Père, la somme accordée par la " de la dernière session, en règlement de la question des biens des Jésuites ? "

Réponse : Oui.

En vertu d'une ancienne loi, les revenus des biens des Jésuites forment un fo spécial d'éducation dont le montant qui n'a guère varié depuis 1867, se trouve mainten être de soixante-dix-huit mille quatre cent dix piastres ($78,410.00) dont soixante et mille deux cent quarante piastres ($66,240.00) à la disposition des catholiques, et do mille cent soixante-dix piastres ($12,170.00) à celle des protestants.

Le Gouvernement se propose de laisser ce montant intact à la disposition du Con de l'Instruction publique.

Le 19 mars, l'honorable M. Robertson posait la question suivante : 1. L'indem de $460,000, accordée par le bill des Jésuites, lors de la dernière session, aux sucess des ci-devant Pères Jésuites et à l'éducation supérieure protestante, a-t-elle pour eff

-iver le fonds d'éducation supérieure de la Province des revenus provenant de la ılance des dits biens, à être ci-après distribués conformément au chapitre 15 des statuts fondus du Bas-Canada ?

2. L'indemnité sus-mentionnée et la dite loi de la dernière session ont-elles pour fet, réellement ou virtuellement, d'abroger ou révoquer les clauses du dit chapitre 15 es Statuts refondus du Bas Canada, concernant la distribution des revenus du fonds des iens des Jésuites ?

3. Les subventions en faveur de l'éducation supérieure, qui pourront être accordées l'avenir d'année en année, le seront-elles à même le fonds de revenu consolidé de la rovince, indépendamment des revenus des dits biens des Jésuites, et de la même maniè- et au même effet que si la totalité des dits biens avait été absorbée ou placée, par la i de la dernière session, dans le fonds consolidé de la Province ?

Réponse par l'honorable M. Mercier : 1. D'abord, l'assertion que le bill des Jésuites e la dernière session accorde $460,000 aux successeurs des ci-devant Pères Jésuites et à éducation supérieure protestante, est tout à fait inexacte ; ensuite il a été déjà dit que allocation ordinaire au fonds d'éducation restera la même à l'avenir, et je confirme cette éclaration.

2. C'est une question de droit assez difficile à résoudre et que le gouvernement va tudier.

3. La même allocation sera accordée à l'avenir comme par le passé.

Le premier ministre a donc clairement déclaré que le gouvernement avait l'inten- on de continuer les subventions jusqu'ici accordées pour l'éducation supérieure après voir payé les sommes accordées en règlement de la question des biens des Jésuites. Dans es deux cas, la réponse a été claire et catégorique. Après avoir dit ce qu'avait été le evenu annuel de ces biens depuis la Confédération, le premier ministre déclara que le ouvernement se proposait de laisser intact ce montant à la disposition du Conseil de Instruction publique, mais le comité ne peut perdre de vue que la chose est entièrement issée à la discrétion de la Législature. Le pouvoir de disposer de ces biens est reconnu u lieutenant-gouverneur en conseil, ainsi qu'il est établi par l'article 6 de l'acte relatif u règlement de la question des biens des Jésuites, et d'après l'article 7, les revenus pro- enant de ces biens peuvent être affectés à toute fin qu'approuvera la Législature.

8. Le comité est d'opinion que la destruction du fidéicommis doit venir de quelque ausse conception des faits de l'affaire.

Mais le transfert et l'acceptation solennels d'une propriété, accompagnés d'une éclaration à l'effet que les revenus produits par cette propriété seront appliqués exclu- ivement à un usage particulier, peuvent-ils être annulés sans le consentement de toutes es parties à la convention ?

9. Il s'élève encore une autre question au sujet de l'acte relatif au règlement de la uestion des biens des Jésuites de 1888.

Aux termes de l'acte, la somme de $400,000 est accordée au Saint-Siège, pour être pliquée, à la discrétion de Sa Sainteté le pape, dans la province de Québec, et, en sus, lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé à transférer à la compagnie de Jésus ous les droits de la Province sur la commune de Laprairie.

En même temps le lieutenant-gouverneur en conseil est tenu de payer au comité rotestant du Conseil de l'Instruction publique une somme de $60,000. Mais il faut que comité fasse le paiement de la dite somme, et qu'il en distribue le revenu aux institu- ions protestantes d'enseignement supérieur, en sus de toute somme actuellement ccordée par la loi pour les fins de l'enseignement supérieur, avec l'approbation du lieu- enant-gouverneur en conseil, et de la même manière.

Les catholiques reçoivent gratuitement une dotation de $400,000 et la commune de Laprairie, pendant que les protestants reçoivent la permission de distribuer les deniers provenant du placement de $60,000 selon que le décidera le lieutenant-gouverneur en conseil.

10. Enfin, le comité décide que toute l'affaire doit être soumise à l'honorable premier ministre de la Province, avec prière au gouvernement de prendre l'initiative d'une législation qui aura pour effet de retablir le fidéicommis détruit et de remettre les biens des Jésuites ou les deniers qu'en produira la vente, si elle a lieu, à l'état de placement pour les fins de l'éducation supérieure, et de rétablir également le fonds de revenu de l'Education supérieure, tel qu'il était constitué par la loi de 1856.

(Signé) R. W. Heneker,
Président *pro tem.*

Le sous-comité chargé de l'examen des livres de classe dépose un rapport intérimaire, lequel est reçu. Sur motion du doyen de Québec, appuyé par le professeur Shaw, il est résolu :

Que le sous-comité soit dissous et que messieurs Masten et Kneeland, avec l'aide du secrétaire, soient priés de faire fonction de sous-comité pour examiner et reviser la liste des livres de classe en usage dans les écoles protestantes de la Province et de faire rapport à la prochaine réunion régulière de septembre.

Le sous-comité préposé aux professions et aux examens professionnels dépose le rapport que voici :

Le sous-comité préposé aux professions et aux examens professionnels, fait rapport :

Concernant les bills nos 17, 47, 83 et 84, déposés à la dernière session de la législature de la Province et dont il a été question à la dernière réunion du comité, voici ce qui s'est passé : Bill numéro 17, réformant la loi scolaire, adopté.

Bill no 47, portant reconnaissance du degré B. A., repoussé par le Conseil législatif bien qu'il eût été voté par la majorité de l'Assemblée législative. Un nombre considérable de personnes qui s'intéressent à l'enseignement ont comparu devant le comité de législation de l'Assemblée législative pour donner leur adhésion au bill. Le comité renvoya le bill à la Chambre sans l'accompagner d'aucune recommandation.

Bill no 83, concernant la constitution en corporation de l'Association des instituteurs, a été adopté, et il fait maintenant partie des chapitres 23 et 70 des Statuts de Québec, 52 Vic.

Bill no 84, retiré.

Bien que le bill touchant le degré B. A. ait été rejeté, votre sous-comité a lieu de croire que s'il est présenté de nouveau à la prochaine session, il deviendra loi. Votre sous-comité désire en sus appeler l'attention sur l'inconvénient qui résulte pour les instituteurs des écoles supérieures de la préparation des candidats aux divers examens prescrits pour l'admission à l'étude des diverses professions.

Le tout respectueusement soumis,
(Signé) R. W. Heneker,
Président,
Pour le sous-comité

Sur motion de R.-W. Heneker, écr, appuyé par sir William Dawson le rapport est reçu et adopté.

Le docteur Hemming présente un rapport touchant l'affaire d'Outremont, qui lui a été déférée, et le comité décide de recevoir le rapport et de le transmettre au surintendant.

Vu la nomination du sous-comité préposé à l'examen des livres de classe, qui doit s'occuper de toute la question des livres de classe et des sources d'approvisionnement, M. Kneeland demande que son avis de motion relatif aux livres de classe soit prorogé jusqu'à la prochaine réunion. Accordé.

L'inspecteur des écoles supérieures est alors prié de comparaître devant le comité et de donner lecture du rapport de son inspection intérimaire des écoles supérieures. Le rapport est reçu et les sous-examinateurs pour les examens de juin sont nommés.

Le secrétaire fait rapport que les sous-examinateurs pour l'examen de juin relevant du bureau central ont accepté la nomination, à l'exception du révérend M. Jenkins, des Trois-Rivières. Le comité décide de nommer Alex. Houliston sous-examinateur pour les Trois-Rivières. Le comité ajourne alors jusqu'au lendemain matin, à 9 heures et quart.

SÉANCE DU 15 MAI 1889.

Le comité reprend ses délibérations à 9 heures et quart ce matin. PRÉSENTS :—Les mêmes membres que la veille, sauf le révérend docteur Cook, le révérend docteur Weir et le très révérend doyen Norman. Le comité ajourne jusqu'à midi pour assister à la réunion du Conseil de l'Instruction publique.

Après la séance du Conseil, le comité se réunit de nouveau. Le président intérimaire, docteur Heneker, fait rapport de ce qui s'est passé au Conseil, dans les termes suivants :

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance du Conseil, tenue le 18 avril 1888, comme il est consigné dans les archives, le docteur Heneker se leva pour objecter au procès-verbal tel que lu, prétendant qu'il était inexact sur certains points importants, et il demanda que le secrétaire anglais fût prié de faire lecture d'un projet de procès-verbal des délibérations du Conseil préparé par lui. Après lecture du projet de procès-verbal par le secrétaire anglais, le docteur Heneker proposa, appuyé par sir William Dawson : Que le projet de procès-verbal que vient de lire le secrétaire anglais, est exact et est approuvé ; que, pour ce qui est de la résolution, Son Eminence le cardinal Taschereau qui se lit comme suit : "Qu'il n'est pas expédient que des amendements " soient faits à la loi de l'Instruction publique concernant les rapports mutuels des deux " comités du Conseil de l'Instruction publique, ni concernant la perception et la distri- " bution des sommes fournies par le gouvernement ou prélevées en vertu de cette loi," l'insertion de la dite résolution au commencement du compte rendu des délibérations du Conseil, constitue non seulement une inexactitude, mais que, en fait, la dite résolution n'a pas été adoptée. Que cette résolution n'a pas été proposée le premier jour des séances du Conseil, vu que la délibération de ce premier jour a porté exclusivement sur l'étude des amendements présentés par le surintendent de l'Instruction publique ; qu'elle n'a été présentée qu'après que le Conseil se fût occupé de tous les projets d'amendement proposés par le surintendant de l'Instruction publique, et alors seulement qu'un amendement à l'acte eût été présenté par le docteur Heneker, le deuxième jour des délibérations du Conseil, à l'effet suivant, savoir : La section 18 est remplacée par ce qui suit : " Les mots " majorité religieuse " ou " minorité religieuse " signifient la majorité ou la " minorité catholique romaine ou protestante, suivant le cas, des personnes inscrites " comme contribuables sur le rôle de cotisation, et le mot " protestant " dans cette loi et

" dans toute loi concernant l'Instruction publique, pour la perception et la distributio
" des sommes affectées à l'éducation, signifiera toute personne n'appartenant pas à l
" religion catholique romaine ; "

Que lorsque cette proposition fut déposée par Son Eminence, elle constituait virtue lement un amendement à la modification du docteur Heneker à l'article 18, tel que c dessus, bien que la chose ne fût pas énoncée dans le temps. Qu'immédiatement aprè la lecture de la dite proposition de Son Eminence, les membres protestants du Consei demandèrent la permission de se retirer un instant pour conférer ensemble de la natu importante de la proposition du cardinal Taschereau ; que les membres protestants s sont en effet retirés et qu'il leur a été fait rapport d'une entrevue non régulière qui avai eu lieu entre M. le juge Jetté, qui avait appuyé la motion du cardinal, et M. le jug Church, rapport qui a induit le comité protestant à supposer que toute la question so levée par l'amendement du docteur Heneker et celui du cardinal serait abandonnée po ce qui concernait l'intervention du Conseil, pourvu que le docteur Heneker voulí retirer son amendement. Les membres protestants retournèrent à la salle du Conseil, le docteur Heneker annonça que son amendement était abandonné. Sur quoi le Conse se mit à étudier les autres projets d'amendement, et il ne fut plus aucunement question d la proposition de Son Eminence le cardinal Taschereau ; que le conseil n'a pas été régu lièrement consulté sur la proposition du cardinal ; et si l'on avait supposé qu'on désira consulter le Conseil sur ce sujet, tous les membres protestants du Conseil qui étaient alo et qui sont ici présents auraient voté contre cette proposition.

M. le juge Jetté, appuyé par Son Sminence le cardinal Taschereau, propose :

" Que tous les mots après que soient retranchés et que les suivants soient substitués

" Que bien qu'il eût été entendu que les faits ci-après ne seraient pas entrés a
" procès-verbal, il est néanmoins opportun dans les circonstances qu'ils y soient constat
" et qu'en conséquence le procès-verbal soit amendé comme suit :

" Le Conseil ayant pris en considération certains amendements aux lois relatives
" l'Instruction publique, préparés par le surintendant, par le comité catholique et
" comité protestant, et une discussion s'étant élevée au sujet de la résolution suivante pr
" posée par M. Heneker, savoir : "La section 18 sera remplacée par la suivante : Les mo
" majorité religieuse " ou " minorité religieuse " signifient la majorité ou la minori
" catholique romaine ou protestante, suivant le cas, des personnes inscrites comme conti
" buables sur le rôle de cotisation, et le mot " protestant " dans cette loi et dans tou
" loi concernant l'Instruction publique, pour la perception et la distribution des somm
" affectées à l'éducation, signifiera " toute personne n'appartenant pas à la religion cath
" lique romaine. "

" Son Eminence le cardinal Taschereau dit que si cette résolution est soumise Conseil, il proposera en amendement que la distribution des fonds prélevés pour les fi de l'Instruction publique soit faite conformément à la proportion actuelle des catholiqu et des protestants dans la Province, faisant observer que la répartition d'après la propo tion actuelle réduirait ce chiffre à un septième.

" En présence de cette déclaration, les membres protestants du Conseil demande la permission de se retirer dans une pièce voisine afin de prendre en considération position qui leur serait faite par une telle proposition et, après délibération, une enten est proposée aux termes de laquelle M. Heneker consent à retirer sa proposition pour que le cardinal ne fasse pas celle dont il a parlé, ce à quoi les membres du Conseil acqui cent unanimement. Son Eminence le cardinal Taschereau propose alors, secondé par juge Jetté :

" Qu'il n'est pas expédient que des amendements soient faits à la loi de l'Instru
" tion publique concernant les rapports mutuels des deux comités du Conseil de l'Instru
" tion publique, ni concernant la perception et la distribution des sommes fournies par
" gouvernement ou prélevées en vertu de cette loi. "

"Et que le procès-verbal avec cet amendement soit adopté."

L'amendement est adopté par le vote suivant :

Pour :—Son Eminence le cardinal Taschereau, Sa Grandeur l'archevêque d'Ottawa, Sa Grandeur l'évêque des Trois-Rivières, Sa Grandeur l'évêque de Rimouski, Sa Grandeur l'évêque de Sherbrooke, Sa Grandeur l'évêque de Saint-Hyacinthe Sa Grandeur l'évêque de Nicolet, Sa Grandeur Mgr Lorrain, vicaire apostolique de Pontiac, sir Narcisse-F. Belleau, l'honorable juge Jetté, l'honorable P.-J.-O. Chauveau, l'honorable H. Mercier, P.-S. Murphy, écr.—14

Contre :—R.-W. Heneker, écr, sir William Dawson, le vénérable archidiacre Lindsay, G.-L. Masten, écr.—4

Les membres suivants se sont abstenus de voter pour cause d'absence à la séance précédente :

Sa Grandeur l'évêque de Chicoutimi, le révérend docteur Shaw, l'honorable M. Masson, l'honorable F. Langelier, le docteur Cameron, Eugène Crépeau, écr, Henry Gray, écr, A.-W. Kneeland, écr.—8

Le comité décide que l'inspecteur des écoles supérieures devrait être prié de donner les résultats de l'examen écrit aux élèves des écoles supérieures avant le premier décembre de chaque année.

Comme il n'y a plus rien à faire, le comité ajourne pour se réunir le dernier mercredi de septembre ou à une date plus rapprochée, sur convocation du président.

TABLE DES MATIERES.

	Pages
Secrétariat de la province de Québec	iii
Conseil de l'Instruction publique—Comité catholique (Membres du)	iv
" " " " protestant (" ")	v
Département de l'Instruction publique (Personnel du)	vi
Rapport du Surintendant	vii

APPENDICE No I.

RAPPORTS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES.

	Pages.
1—Beaulieu	3
2—Bégin	7
3—Béland	8
4—Belcourt	11
5—Bouchard	13
6—Brault	15
7—Delâge	21
8—Demers	23
9—Dupuis	27
10—Fontaine	28
11—Gay	29
12—Grondin	33
13—Hubbard	33
14—Lefebvre	36
15—Lévesque	38
16—Lippens	39
17—Lucier	42
18—Lyster	45
19—Magrath	47
20—McGown	48
21—McGregor	51
22—Nantel	54
23—O'Brien	59
24—Prémont	62
25—Roy	67
26—Ruel	70
27—Savard	72
28—Stenson	75
29—Tanguay	78
30—Tétreault	80
31—Thompson	82
32—Tremblay, (Gaspé)	85
33—Tremblay, (Charlevoix)	91
34—Vien	94

APPENDICE No II.

RAPPORTS SUR LES ÉCOLES NORMALES.

École normale Laval	99
École normale McGill	100
École normale Jacques-Cartier	103

APPENDICE No III.

RAPPORTS SUR LES UNIVERSITÉS McGILL ET BISHOP, ET SUR L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL.

PAGES

UNIVERSITÉ McGill 109
UNIVERSITÉ Bishop :
Rapport du Principal 124
" du Recteur de l'école du collège Bishop 125
" des syndics sur les comptes de 1888 127
ÉCOLE polytechnique de Montréal :
Rapport de 1887-88 136
Rapport de 1888-89 144

APPENDICE No IV.

RAPPORT spécial sur l'instruction des sourds-muets 153

APPENDICE No V.

ÉCOLES COMMUNES.

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics 162
RÉCAPITULATION 202

APPENDICE No VI.

ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

INSTITUTIONS catholiques romaines subventionnées 206
INSTITUTIONS protestantes subventionnées 242

APPENDICE No VII.

STATISTIQUE GÉNÉRALE FOURNIE PAR LES INSPECTEURS D'ÉCOLES.

STATISTIQUE générale des écoles sous contrôle des corporations scolaires ..... 25[illegible]
STATISTIQUE générale des institutions indépendantes subventionnées ..... 26[illegible]
STATISTIQUE générale des institutions indépendantes non subventionnées ..... 27[illegible]
CLASSIFICATION des élèves d'après leur langue maternelle ..... 27[illegible]
ÉLÈVES dans les différentes années du cours d'études ..... 28[illegible]
ÉLÈVES étudiant les différentes branches de l'enseignement ..... 28[illegible]
STATISTIQUE concernant les instituteurs ..... 28[illegible]
STATISTIQUE concernant les institutrices ..... 29[illegible]

APPENDICE No VIII.

PETITS TABLEAUX. PAGES.

TABLEAU A.—Statistique de l'inspection des écoles. (Année 1889)..... 294
TABLEAU B—Sommes accordées par la Législature pour l'instruction publique... 298
TABLEAU C—Ecoles spéciales. (Année 1888-89)..... 299
TABLEAU D—Nombre d'élèves qui ont fréquenté les écoles normales depuis leur fondation..... 300
TABLEAU E—Brevets délivrés par les bureaux d'examinateurs. (Année 1888-89). 301
TABLEAU F—Liste des anciens instituteurs et institutrices pensionnés, en 1889... 302
TABLEAU G—Noms des fonctionnaires de l'enseignement primaire admis à la pension en vertu du Titre V des S. R. P. Q..... 304
TABLEAU H—Etat des revenus et des dépenses du fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire pour l'année 1888-89..... 310
TABLEAU I—Livres de récompense adressés aux inspecteurs d'écoles, en 1888-89. 311
TABLEAU J—Rapport financier des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Montréal, pour l'année scolaire 1888-89..... 315
CÉDULE A—Etat des paiements faits pour le soutien des diverses écoles..... 316
CÉDULE B—Etat indiquant les dépenses nettes pour le soutien de chaque école. 317
CÉDULE C—Etat indiquant le nombre des professeurs et des élèves dans chaque école..... 318
CÉDULE D—Bilan des commissaires d'écoles catholiques romains, 30 juin 1889 319
TABLAU K—Etat des recettes et des dépenses du bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec, pour l'année scolaire 1888-89. 320
TABLEAU L—Etat général des recettes et des dépenses des commissaires d'écoles protestants de Montréal, du 1er juillet 1888 au 30 juin 1889..... 321
BILAN des commissaires d'écoles protestants de Montréal, au 30 juin 1889... 324
COUT de l'entretien des écoles pour l'année scolaire 1888-89..... 326
ASSISTANCE dans les "High Schools," l'école "Senior" et les écoles communes, pendant l'année 1888-89 327
NOMBRE d'instituteurs et d'élèves, et coût des élèves dans chaque école..... 328
TABLEAU M.—État des recettes et des dépenses du bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Québec pour l'année 1888-89..... 329

APPENDICE No IX.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COMITÉS CATHOLIQUE ET PROTESTANT.

CONSEIL de l'Instruction publique..... 333
COMITÉ catholique..... 367
COMITÉ protestant 376

RAPPORT

DU

SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

POUR L'ANNÉE

1889-90.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA LÉGISLATURE.

QUÉBEC :

CHARLES-FRANÇOIS LANGLOIS,

IMPRIMEUR DE SA TRÈS GRACIEUSE MAJESTÉ LA REINE.

1890.

RAPPORT

DU

SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

POUR L'ANNÉE

1889-90.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA LÉGISLATURE.

LIBRARY
JUN 28 1972
THE ONTARIO INSTITUTE
FOR STUDIES IN EDUCATION

QUÉBEC :

CHARLES-FRANÇOIS LANGLOIS,

IMPRIMEUR DE SA TRÈS GRACIEUSE MAJESTÉ LA REINE.

1890.

SECRETARIAT DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, le 24 octobre 1890.

Son Honneur

AUGUSTE-RÉAL ANGERS,

Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

ONSIEUR,

Permettez-moi de transmettre à Votre Honneur le rapport du Surin-ndant de l'Instruction publique pour l'année scolaire 1889-90.

Je suis,

de Votre Honneur,

le très obéissant serviteur,

CHS LANGELIER,

Secrétaire de la Province.

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

COMITÉ CATHOLIQUE.

L'honorable Gédéon Ouïmet, surintendant, président,

Son Eminence le cardinal Taschereau, archevêque de Québec,

Mgr l'archevêque de Montréal,

Mgr l'archevêque d'Ottawa,

Mgr l'évêque de Trois-Rivières,

Mgr l'évêque de Rimouski,

Mgr l'évêque de Sherbrooke,

Mgr l'évêque de St-Hyacinthe,

Mgr l'évêque de Nicolet,

Mgr l'évêque de Chicoutimi,

Mgr N.-Z. Lorrain, évêque de Cythère, vicaire apostolique de Pontiac,

Sir N.-F. Belleau,

L'honorable L.-F.-R. Masson, M. S., C. P.,

L'honorable J.-G. Bossé, J. C. B. R.,

L'honorable L.-A. Jetté, J. C. S.,

L'honorable F. Langelier, M. P.,

L'honorable H. Archambault, C. L.,

M. P.-S. Murphy,

M. Eugène Crépeau, avocat, C. R.,

M. H.-R. Gray,

M. J.-L. Leprohon, M. D.,

M. Paul de Cazes, secrétaire.

COMITÉ PROTESTANT.

---

embres du Conseil :

L'honorable GÉDÉON OUÏMET, (*ex-officio*)

Le trés révérend James Williams, D. D., évêque de Québec, président.

Le révérend John Cook, D. D.

Sir William Dawson, C. M. G., LL. D.

R.-W. Heneker, écr, D. C. L., LL. D.

L'honorable L.-R. Church, J. C. B. R.

Le vénérable archidiacre Lindsay, M. A.

M. George-L. Masten.

Le révérend W.-I Shaw, LL. D.

M. A. Cameron, M. D., M. P. P.

M. A.-W. Kneeland, M. A., Ph. D.

embres associés :

M. E.-J. Hemming, D. C. L.

Le très révérend doyen Norman, D. D.

Le révérend docteur Cornish, LL. D.

Le révérend George Weir, LL. D.

M. Peter McArthur.

M. R.-J. Hewton, M. A.

Le révérend Elson-I. Rexford, B. A., secrétaire.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'honorable GÉDÉON OUÏMET, surintendant,

PAUL DE CAZES, secrétaire du Département,

ELSON-I. REXFORD, secrétaire du Département,

J.-N. MILLER, officier spécial,

D.-N. ST-CYR, conservateur du musée,

JOHN STRANG, comptable,

F.-X. COUILLARD, assistant-comptable et commis préposé à la statistique,

LOUIS-JOSEPH PRÉGEN, archiviste,

GUSTAVE OUÏMET, bibliothécaire et commis de la correspondance française,

LOUIS LEFEBVRE, commis de la comptabilité,

W.-G.-L. PAXMAN, commis de la correspondance anglaise,

CHARLES BLANCHET, assistant teneur de livres,

ANTOINE DESSANE, commis,

CYPRIEN LÉVESQUE, commis,

PIERRE PREVOST, commis,

ALBERT DORÉ, messager,

DAVID BITTNER, messager,

JOS. BLOUIN, messager.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUÉBEC 15 octobre 1890.

L'honorable CHARLES LANGELIER,

Secrétaire de la Province.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel pour l'année scolaire 1889-90.

Vous trouverez dans les tableaux qui suivent un résumé des statistiques provenant de différentes sources recueillies par mon département.

—	Catholiques.	Protestants.	Totaux.
Municipalités sous contrôle des commissaires	830	170	1000
" " syndics	65	142	207
Totaux	895	312	1207
Maisons d'école appartenant aux commissaires ou syndics	.....	.....	4614
" " louées par les " "	.....	.....	433
Maisons employées pour des écoles indépendantes	.....	.....	363
Total	.....	.....	5,410
Maisons en bois	.....	.....	4768
Maisons en briques	.....	.....	361
Maisons en pierre	.....	.....	281
Total	.....	.....	5,410

STATISTIQUE SCOLAIRE GÉNÉRALE.

—	Ecoles sous contrôle des commissaires ou syndics.		Ecoles indépendantes subventionnées par le gouvernement.		Ecoles indépendantes non subventionnées.		Totaux.
	Catholiques.	Protestants.	Catholiques.	Protestants.	Catholiques.	Protestants.	
Ecoles :—							
Ecoles élémentaires	3813	944	.....	.....	79	23	4859
Ecoles modèles	315	38	110	2	16	.....	481
Académies	32	22	77	2	19	12	164
Ecoles normales	.....	.....	2	1	.....	.....	3
Collèges classiques catholiques	.....	.....	15	.....	2	.....	17
Collèges protestants	.....	.....	.....	2	.....	4	6
Universités	.....	.....	1	2	1	.....	4
Ecoles des sourds-muets et des aveugles	.....	.....	4	1	.....	.....	5
Ecoles des arts et manufactures	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10
Totaux	4160	1004	209	10	117	39	5549
Elèves :—							
Ecoles élémentaires, élèves catholiques	144610	3057	.....	.....	7236	46	154949
" " " protestants	741	24504	.....	.....	1	753	25999
Ecoles modèles, élèves catholiques	34009	182	10454	17	1555	.....	46217
" " " protestants	88	2885	68	371	3	.....	3415
Académies, élèves catholiques	9331	126	11366	9	4387	14	25233
" " protestants	30	3661	115	130	303	716	4955
Ecoles normales, élèves catholiques	.....	.....	194	.....	.....	.....	194
" " " protestants	.....	.....	.....	86	.....	.....	86
Collèges, élèves catholiques	.....	.....	3926	.....	664	.....	4590
" " protestants	.....	.....	52	48	.....	150	250
Universités, élèves catholiques	.....	.....	375	.....	285	.....	660
" " protestants	.....	.....	.....	844	.....	.....	844

" " " " protestants	.....	.....	.....	42	.....	.....	42
Ecoles des arts et manufactures, élèves	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1223
Totaux	188809	34415	26997	1547	14434	1679	269104
Elèves catholiques. garçons	98353	1871	8232	9	7134	39	115638
" " filles	89597	1494	18530	17	6993	21	116652
Elèves protestants, garçons	458	15888	68	1055	204	926	18599
" " filles	401	15162	167	466	103	693	16992
Moyenne de la présence des élèves à l'école	138612	25199	24192	1503	11588	1266	202360
PROFESSEURS ET INSTITUTEURS :							
Membres du clergé catholique	1	.....	304	.....	50	.....	355
" " protestant	.....	3	.....	2	.....	3	8
Instituteurs religieux catholiques	394	.....	207	.....	59	.....	660
Instituteurs laïcs catholiques brevetés	200	4	6	.....	14	.....	224
" " " non brevetés	26	.....	5	.....	9	.....	40
" " protestants brevetés	.....	87	.....	.....	.....	14	101
" " " non brevetés	.....	14	1	3	.....	24	42
Institutrices religieuses catholiques	520	.....	1199	.....	346	.....	2065
" laïques catholiques brevetées	3209	28	17	.....	41	.....	3295
" " " non brevetées	714	54	27	.....	51	.....	846
" " protestantes brevetées	8	994	.....	8	.....	38	1048
" " " non brevetées	13	87	.....	6	.....	19	125
Ecoles des sourds-muets et des aveugles, instituteurs	.....	.....	37	1	.....	.....	38
" " " institutrices	.....	.....	56	3	.....	.....	59
Ecoles des arts et manufactures, professeurs	.....	.....	.....	.....	.....	.....	38
Ecoles normales, instituteurs	.....	.....	19	2	.....	.....	21
" " institutrices	.....	.....	6	2	.....	.....	8
Collèges protestants, professeurs et conférenciers	.....	.....	.....	14	.....	27	41
Universités. professeurs et conférenciers	.....	.....	79	103	42	.....	224
Totaux	5085	1271	1963	144	612	125	9238

Sommes dépensées pour l'instruction publique en 1889-90.

	$ Cts.	$ C
Montants votés par la Législature. (Voir détails : Tableau B, pages 280 et 281.)		
Subventions ordinaires et spéciales	386835 00	
Sommes votées pour venir en aide aux institutions littéraires et scientifiques	19650 00	
		406485
Montants payés par les contribuables.		
Taxes annuelles	815313 00	
Taxes spéciales	87495 00	
Rétributions mensuelles	244972 00	
Sommes dépensées par les institutions d'éducation supérieure	1292617 00	
		2440397
Total		2846882

Congrès des inspecteurs d'écoles.

Le seul fait de quelque importance, en rapport avec mon departemen qui se soit produit depuis que j'ai eu l'honneur d'adresser mon derni rapport à votre gouvernement, est la réunion d'inspecteurs d'écoles cath liques et protestants de la province que j'ai réunis en congrès les 19 et d'août dernier, dans la salle du Conseil de l'Instruction publique.

Quoique cette conférence n'ait pas été tenue dans le cours de la de nière année scolaire, je crois cependant devoir vous donner un résun succinct du travail qui s'y est fait.

Le 29 mai dernier, j'adressais à tous les inspecteurs d'écoles de la pr vince, la circulaire qui suit :

Département de l'Instruction publique.

Québec, 29 mai 1890.

A Monsieur.....
Inspecteur d'écoles.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je me propose de réunir en co grès le corps des inspecteurs d'écoles, le 19 du mois d'août prochain, Québec, dans le but de conférer avec lui sur les moyens qu'il serait avar tageux de prendre pour améliorer notre système scolaire. Cette réunio fournira en même temps à MM. les inspecteurs l'occasion de se connaît mutuellement et de se communiquer les connaissances qu'ils ont acquis par plusieurs années d'expérience dans l'exercice de leurs importantes fon tions.

Voici quelques-uns des sujets sur lesquels je désire attirer spécialement votre attention :

1° LOIS SCOLAIRES :—Modifications a y apporter.

2° RÈGLEMENTS SCOLAIRES :—Remarques et suggestions générales.—Remarques particulières concernant le programme des études, les notes pédagogiques, etc.

3° INSPECTEURS D'ÉCOLES :—Devoirs, traitements, frais de voyages, résidence dans le district d'inspection.—Maisons d'éducation qu'ils ne visitent pas et causes de cette abstention.

4° DISTRICTS D'INSPECTION :—Lequel des deux projets de remaniement des districts suggérés dans mon rapport de l'année 1888-89 recommanderiez-vous ? Autres suggestions à ce sujet.—Etendue des districts, nombre d'écoles, voies de communications, etc.

5° INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES :—Des moyens de donner l'enseignement professionnel aux fonctionnaires qui n'ont pas suivi un cours de pédagogie pratique ; conférences pédagogiques, etc.—Des moyens d'améliorer la position financière des instituteurs et des institutrices.

6° FONDS DE PENSIONS :—Remarques et suggestions.

7° BUREAUX D'EXAMINATEURS :—Remarques et suggestions concernant les bureaux d'examinateurs, leur nombre, leur organisation, les programmes d'examens actuels, l'âge des candidats, etc.

8° ECOLES :—Des maisons d'école, du mobilier et des emplacements.—Des causes qui retardent les progrès des élèves et des moyens d'y remédier.—Des défauts à faire disparaître dans l'enseignement.—Des moyens de créer l'émulation chez les contribuables pour l'avancement des écoles.

9° STATISTIQUES :—De l'uniformité dans la manière de fournir la statistique au Département.—Remarques et suggestions concernant le grand tableau de la statistique, les bulletins d'inspection, les rapports semestriels des commissaires, etc.

S'il y a, de plus, quelques autres sujets importants que vous désirez soumettre à la discussion, vous devrez me les communiquer immédiatement.

Vous devrez faire un mémoire des différentes remarques que vous aurez à proposer, et me laisserez vos notes à l'époque de la réunion. Je vous prie de me faire connaître d'avance les sujets que vous avez l'intention de traiter d'une manière spéciale.

Vos frais de voyages et autres dépenses occasionnées par votre séjour ici vous seront remboursés par le Département. Il sera pris des arrangements pour que vous puissiez être logés et nourris à l'école normale Laval, où vous pourrez vous rendre à votre arrivée, si vous le désirez.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

GEDEON OUIMET,

Surintendant.

Sur les trente-sept membres dont se compose le corps des inspecteur trois seulement manquèrent à l'appel, pour des raisons indépendantes d leur volonté. Pendant ce congrès, où l'accord le plus parfait n'a jama cessé de régner, les questions les plus importantes au point de vue d notre système d'enseignement en général et de l'inspection de nos écol en particulier furent traitées avec beaucoup de talent par la plupart d membres qui en faisaient partie.

Voici les questions qui ont été traitées suivant l'ordre du jour q suit :

1. Introduction.—Adresse du Surintendant.
2. Lectures de lettres et de communications.
3. Considérations relatives à l'inspection des écoles :
   - *a.* Etendue des districts d'inspection,
   - *b.* Nombre d'écoles et institutions scolaires, et leur inspection,
   - *c.* Traitements et modes de payement,
   - *d.* Frais de voyages,
   - *e.* Résidence des inspecteurs,
   - *f.* Règlements concernant l'inspection des écoles,
   - *g.* Statistiques fournies par les inspecteurs d'écoles et les commi sions scolaires.
4. Bureaux d'examinateurs :—Leur nombre, leur organisation, le programmes d'examen actuels, l'âge des candidats, etc.
5. Instituteurs et institutrices :—Enseignement professionnel, conf rences pédagogiques, traitements.
6. Ecoles :—Des maisons d'école, du mobilier et des emplacements des causes qui retardent les progrès des élèves et des moyen d'améliorer les écoles en général.
7. Fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primair
8. Modifications à apporter aux lois scolaires.

Les résolutions suivantes furent adoptées au cours de la discussio fournie par ces différents sujets :

Après avoir débattu la question relative à *l'étendue et au nomb d'écoles que devrait avoir chaque district d'inspection*, sur laquelle MM. Lippen Fontaine, McGregor, Stenson, Beaulieu, Vien, Demers, Belcourt, McGow Savard, Bégin, Dupuis, Tremblay (de Charlevoix), Brault et Hubbard fon connaître leurs vues, il est résolu, sur proposition de M. Stenson, appuy par M. McGregor :

" Que, dans le but de faire connaître aux comités du Conseil de l'Ins " truction publique l'étendue des divers districts, chacun des inspecteur " devra compter la distance réelle et indispensable parcourue par lui pou

' faire la visite de ses écoles et transmettre ce renseignement, aussitôt que ' possible, au département de l'Instruction publique."

M. Stenson, appuyé par M. Ruel, propose et il est résolu :

" Que les comités du Conseil de l'Instruction publique soient priés de ' faire faire la redistribution des districts d'inspection, de manière que ' chaque inspecteur puisse faire deux visites par année à chaque école de ' son district."

Les articles relatifs *aux traitements et au mode de payement des inspecteurs d'écoles* ayant été traités et discutés à différents points de vue par MM. Vien, Lippens, Stenson, Rexford, Taylor, Beaulieu, Bégin, Demers, Hubbard, McGown, McGregor, Tremblay (de Charlevoix), il est proposé par M. McGregor, appuyé par le révérend M. E.-M. Taylor, et résolu :

" Que les traitements actuels des inspecteurs d'écoles soient augmen- ' tés annuellement de $50.00, jusqu'à ce qu'ils aient atteint la somme de ' $1,200.00 par année, et qu'il leur soit accordé, de plus, $2.50 par jour ' pour leurs dépenses de voyages, lorsqu'ils visiteront deux ou plus de ' deux écoles ou départements d'école, et $1.25 par jour, lorsqu'ils ne visi- ' teront qu'une seule école."

La question de la *résidence des inspecteurs* dans leurs districts d'inspection ayant été discutée par le révérend M. Taylor, MM. Thompson, Dupuis, Stenson, Lévesque, Ruel, Lippens et Vien, il est unanimement résolu, sur proposition du révérend M. Taylor, appuyé par M. Hubbard :

" Que le congrès recommande respectueusement que chaque inspec- ' teur réside dans les limites de son district d'inspection, à moins qu'il ne ' reçoive du département de l'Instruction publique la permission spéciale ' de résider ailleurs. "

Le congrès procède à l'examen des *règlements concernant l'inspection des écoles.* Ces règlements sont discutés article par article et approuvés après quelques remarques de la part des révérends MM. Rexford et Taylor, et de MM. Beaulieu, Dupuis, Roy, Stenson, Demers, Nantel, Hubbard, Lippens, McGregor, Grondin et Belcourt.

M. Lippens propose alors, appuyé par M. Dupuis :

" Que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique soit ' respectueusement prié de rescinder le règlement qui défend aux inspec- ' teurs de visiter les écoles, si ce n'est six semaines après la rentrée des ' élèves. "

Il est aussi proposé par M. Lippens, appuyé par M. Nantel, et résolu :

" Que le gouvernement soit prié d'ouvrir un concours pour la rédac- ' tion d'un traité d'agriculture et d'horticulture, destiné spécialement aux ' écoles élémentaires et aux écoles modèles de la province, approprié aux ' besoin du pays."

Le congrès s'occupe ensuite des *statistiques fournies par les inspecteurs d'écoles et les commissions scolaires.*

MM. Rexford, Taylor, Hubbard, McGregor, McGown, Stenson, Demer Dupuis, Vien, Nantel, Belcourt, Lippens, Beaulieu, Bégin, Fontain Grondin, Prémont et Lefebvre parlent sur la question. La réunion a prouve d'une manière générale les blancs de rapports, formules, tableau etc., préparés par le département de l'Instruction publique, tout en sugg rant qu'à l'avenir les bulletins d'inspection soient disposés de manière correspondre aussi exactement que possible avec le grand tableau statist que, et M. Hubbard propose, appuyé par le révérend M. Taylor :

" Que les membres de cette réunion prient respectueusement le dé " partement de l'Instruction publique de faire préparer, pour l'usage d " inspecteurs d'écoles, un registre ou cahier réglé d'une manière spécial " et avec des entêtes imprimés, pour l'enregistrement des notes qu'il " doivent recueillir lors de leurs visites aux écoles et dont ils se serviro " pour la préparation de leurs grands tableaux statistiques annuels."

Après la discussion de l'ordre du jour : *Bureau d'examinateurs, leur nom bre, leur organisation, les programmes d'examen actuels, l'âge des candidats, etc* par MM. Rexford, Stenson, Tremblay (de Charlevoix,) Nantel, Fontain Bégin, Ruel, Belcourt, Tétreault et Dupuis, il est résolu, sur proposition d M. Ruel, appuyé par M. Tétreault :

" Que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique so " respectueusement prié d'adopter un règlement par lequel l'inspecte " d'écoles sera *ipso facto* membre du bureau d'examinateurs qui se trouv " dans les limites de son district d'inspection, avec tous les pouvoirs de " autres membres."

Le congrès se prononce alors en faveur de la loi qui fixe à dix-hui ans l'âge des candidats qui se présentent pour subir l'examen devant u bureau d'examinateurs.

Puis, sur proposition de M. Nantel, appuyé par M. Vien, il est aus résolu :

" Que le congrès des inspecteurs est unanime à reconnaître l'utilit " de la création d'un bureau central pour la préparation des examens de " aspirants aux brevets d'instituteurs."

Après avoir lu un travail très bien élaboré, sur le sujet: *Instituteur Enseignement professionnel, conférences pédagogiques, traitements, etc.*, M. l'ins pecteur Stenson propose, appuyé par MM. Tanguay et Magrath :

" Que les inspecteurs de la province de Québec sont convaincus qu'i " est nécessaire d'établir des cours de pédagogie pour l'instruction de " instituteurs et des institutrices qui n'ont pas été gradués à une écol " normale."

Cette résolution est adoptée unanimement.

MM. Bégin, Beaulieu, Fontaine, Vien, Lippens, Demers et le révéren M Rexford discutent la question des *traitements*, et il est résolu unanime ment, sur proposition de M. Demers, appuyé par M. Lippens :

" Que le gouvernement soit respectueusement prié d'augmenter l

subvention aux écoles publiques, et que cette augmentation soit payable directement aux titulaires des diverses écoles, proportionnellement au degré de leurs brevets et aux résultats obtenus, suivant les rapports des inspecteurs."

Sur l'article 6 de l'ordre du jour, à la discussion duquel prirent part MM. les inspecteurs Lyster, Hubbard, Dupuis et Nantel, il est résolu sur proposition de M. Grondin, appuyé par M. Bégin :

" Que l'article 2057 des Statuts refondus de Québec (art. 260 du code de l'Instruction publique) soit amendé de manière à établir clairement le droit des commissaires d'écoles d'exproprier le terrain voisin d'un emplacement déjà bâti, mais dont les dimensions ne sont pas suffisantes, de manière à former un emplacement de grandeur suffisante d'après l'opinion et la sanction du surintendant de l'Instruction publique."

Il est ensuite proposé par M. McGown, appuyé par M. Hubbard, et résolu :

" Que les inspecteurs d'écoles réunis en convention expriment leur haute estime de la valeur du congrès et leur reconnaissance au gouvernement qui a fourni les fonds nécessaires à son succès ;

" Que, pour obtenir plus d'efficacité de la part des écoles primaires de cette province, il est absolument nécessaire d'augmenter le fonds des écoles publiques, tel que demandé par une résolution précédente."

Le sujet se rapportant *au fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire* ayant été traité par MM. Stenson, Brault, Lippens et Dupuis, il est proposé par M. Grondin, appuyé par M. Bégin, et résolu unanimement :

" Que les inspecteurs ne jugent pas à propos de suggérer maintenant que la loi actuelle du fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire soit amendée."

La question des *modifications à apporter aux lois scolaires* est ensuite discutée par le révérend M. Rexford, MM. Lippens, Demers, Hubbard et McGown. Divers projets d'amendements aux articles 2040, 2055, 2180, etc., des S. R. P. Q., sont présentés et laissés à l'étude, et le congrès attire l'attention sur l'injustice qui paraît résulter du fait que l'article 157 du code de l'Instruction publique (article 1996 des S. R. P. Q.) permet à un contribuable d'une municipalité dissidente de cesser d'appartenir à cette municipalité, sans cause raisonnable, pour se mettre sous le contrôle des commissaires d'écoles.

Le muséum d'histoire naturelle.

Comme le fait voir le rapport ci-dessous que M. Saint-Cyr m'a transmis trop tard pour être donné comme une des annexes de celui que j'ai l'honneur de présenter, le muséum d'histoire naturelle du département de l'Instruction publique, dont il est le conservateur, est devenu sous son habile direction une des institutions scientifiques les plus intéressantes de notre

province. Aussi les collections que M. Saint-Cyr a su former, grâce à un tra vail persévérant de plusieurs années, sont-elles visitées journellement pa un grand nombre de personnes au premier rang desquelles on doit compte de nombreux savants des différentes parties du Canada et des Etats-Uni avec lesquels il est en relation.

Je serais donc particulièrement heureux si votre gouvernement vou lait bien prendre en favorable considération la demande légitime que M Saint-Cyr lui adressse tant pour son musée que pour lui-même.

A L'HONORABLE GÉDÉON OUIMET,

Surintendant de l'Instruction publique.

Monsieur,

J'ai déjà, en plusieurs occasions, et spécialement dans mon rapport du 8 février 1888, fait l'historique abrégé des commencements pénibles et de progrès du muséum de l'Instruction publique depuis le printemps de 1880 époque où je commençai à jeter les bases de cette institution et à en ras sembler les premiers éléments, jusqu'en février 1888. Je ne répéterai pa ici ce que j'écrivais à ce propos aux pages 5, 6 et 7 du rapport mentionn plus haut. Je me contenterai de citer seulement quelques mots qui fon voir la confiance que j'avais dans l'avenir du muséum Après avoir pri communication d'une lettre par laquelle le secrétaire provincial d'alors l'honorable C.-A.-E. Gagnon, vous donnait la bonne nouvelle que le gou vernement se montrait favorable au muséum et que des salles allaient êtr construites pour l'y installer, je constatais ce fait dans mon rapport et j'ajou tais : " Nous avons donc tout lieu de croire que, grâce à l'esprit de justic " et à la munificence bien entendue du gouvernement de la province d " Québec, nous pourrons, dans un avenir assez rapproché, transporter notr " muséum dans des salles convenables et assez vastes pour que les diverse " classes de spécimens y soient rangées systématiquement ". C'est ave bonheur que je puis dire que l'espoir que j'entretenais alors s'est pleine ment réalisé. Nous avons pris possession des salles du muséum le décembre 1889. Les salles étaient bien pourvues de vitrines fermant à cle Aussi m'empressai-je d'y transporter les collections d'histoire naturell amassées depuis dix ans et de les ranger dans les vitrines destinées à cett fin. Je me remis à l'œuvre avec plus de courage qu'auparavant. Vous trou verez aux pages 3, 4 et 5 de mon dernier rapport (27 février 1890). l résultat de mes opérations durant les années 1888 et 1889. Les catalogues qu accompagnent ce rapport pourront être consultés avec profit par les pe sonnes désireuses de se renseigner sur les richesses animales, végétales e minérales de la province de Québec. Je n'ai jamais perdu de vue, dan la formation du muséum, que ce devait être avant tout une œuvre natio nale, c'est-à-dire composée d'éléments, de matériaux indigènes sans toute fois rejeter entièrement les espèces exotiques qu'il importe aussi de con naître. Je ne crains pas de dire que ce but a été atteint dans la mesur

possible et que les trois règnes de la nature y sont largement reprétés :

Le règne animal, par une collection presque complète des oiseaux de la vince de Québec et par d'importantes collections de mammifères, de ssons, de mollusques ,de crustacés, etc., indigènes et enfin par une collec- ı de 2500 espèces d'insectes de notre pays ;

Le règne végétal,par une collection de plantes comprenant 2600 espèces végétaux,parmi lesquels les plantes fourragères (légumineuses, grami- s,etc.) ont été l'objet de recherches toutes spéciales, vu l'intérêt qu'elles ent au point de vue de l'agriculture ;

Le règne minéral, par des collections lithologiques comprenant pres- toutes les espèces de roches de la province, nommées, étiquetées et ssifiées avec soin, avec indication du lieu de provenance. On y trouve si les minéraux économiques, tels que pierre à bâtir, granits, gneiss, s, calcaires, pierres d'ornement, jaspes, porphyres, labradorites, serpenti- et marbres ; ceux qui trouvent leur emploi dans diverses industries,tels la barytine, la molybdénite, le gypse, les ocres, le graphite ou plom- ine ; ceux employés en agriculture, comme l'apatite, les marnes aires, et enfin, les minéraux métallifères, quartz aurifères, minerais rgent, de cuivre, de zinc, de plomb, d'antimoine, de chrôme, de fer de sieurs sortes connus dans cette province.

Je dois aussi attirer tout spécialement votre bienveillante attention la grande collection de chrysotile ou asbeste et de minéraux associés, que recueillis dans le cours de l'été dernier dans les mines actuellement loitées dans les cantons de Broughton, de Thetford, de Coleraine, de lfestown et de Garthby. Cette collection qui occupe dix vitrines du séum est appréciée des connaisseurs.

Je ne laisserai pas inconnu le fait que sur la recommandation d'hono- les ministres,des collections de plantes et de minéraux ont été préparées à me les duplicata, pour des institutions publiques, ou expédiées à l'étran- dans le but louable de faire connaître les ressources naturelles de la vince. Ainsi, tout récemment encore, lorsqu'il s'est agi de préparer une ection de minéraux de la province de Québec pour l'exposition de la naïque, c'est au muséum qu'on a eu en partie recours. Parmi les espè- fournies en cette circonstance, je citerai les minerais de fer, de cuivre, atite, le graphite, la chrysotile ou asbeste, des serpentines, des pierolites, pierres à bâtir, des pierres d'ornement, de la tourbe pressée, etc., etc.

Je désire aussi attirer votre attention sur une riche collection de cimens d'histoire naturelle faite, à ma demande, par un de mes fils, enteur aux îles Bahamas, durant l'année de 1889-1890. Cette collection upe 34 vitrines du muséum et comprend plus de 1400 spécimens d'es- es tant animales que végétales. J'ai profité du séjour de mon fils dans ces pour faire cette collection, occasion qui ne se représentera probable- nt jamais.

Sous la protection intelligente de l'honorable M. Gagnon, secrétaire pr vincial durant les trois premières années du gouvernement de l'honorab M. Honoré Mercier, le muséum s'est accru rapidement et présente aujou d'hui un ensemble de spécimens d'histoire naturelle qui assurément fa honneur au gouvernement et qui attire tous les jours une foule de visiteu

J'ai pleine confiance que l'honorable M. Langelier, secrétaire actuel la province, continuera l'œuvre de son prédécesseur et que bientôt le m séum de l'Instruction publique ne le cédera en importance à aucun d muséums provinciaux du Canada.

Je ne quitterai pas ce sujet sans vous prier d'attirer l'attention l'honorable secrétaire de la province sur les besoins du muséum et s l'insuffisance du crédit de $600 voté jusqu'ici par la Législature, en aide une institution qui a déjà rendu de grands services au public et qui e destiné à en rendre de plus importants à l'avenir.

Le conservateur du muséum a un traitement annuel de $800 depuis premier de juillet 1886. Ses devoirs et ses occupations sont multiples variés et exigent un travail minutieux et fatigant d'au moins huit heur par jour en hiver et de dix heures et plus en été. Il y a aussi les excu sions qu'il faut entreprendre et les marches pénibles qu'il faut faire po augmenter les collections du muséum et les rendre aussi parfaites q possible. Il y a aussi la préparation, le montage, la classification et l'é quetage des spécimens recueillis durant les campagnes. Il faut que l spécimens, les vitrines et les salles du muséum soient toujours entreten dans la plus grande propreté, seul moyen efficace de garantir les collectio contre les ravages des insectes destructeurs. Quelle somme énorme travail n'a-t-il pas fallu pour former le muséum ! Les espèces qu'il renfern sont au nombre de près de 8,000 et les spécimens à celui de 15,000. Ajo tons à cela les études et les recherches que le conservateur du muséu doit faire sans cesse pour répondre aux exigences de sa position.

En vous soumettant ces quelques considérations,

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

D.-N. Saint-Cyr.

Muséum de l'Instruction publique,
20 novembre 1890.

L'exposition de Chicago.

Le succès marqué obtenu par votre exposition scolaire à Londres, 1886, malgré le temps très limité qui avait été donné aux membres de commission chargée de la préparer, engageront peut-être votre gouvern ment à prendre part au grand concours international scolaire qui fe certainement partie de l'exposition qui doit se tenir à Chicago au pri temps de 1892.

Si telle était l'intention de votre gouvernement, je désirerais que les nstructions qui me seraient données à cet effet me permissent de faire en emps convenable les préparatifs nécessaires pour figurer avec avantage ans ce concours intellectuel auquel toutes les nations du monde sont ap-elées à prendre part.

L'HONORABLE P.-J.-O. CHAUVEAU.

Pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler, la cause de l'éducation ient de perdre un de ses promoteurs les plus importants par la mort de 'honorable P.-J.-O. Chauveau qui a dévoué à cette grande cause la plus rande partie de son existence.

Après avoir été sinon le créateur au moins l'organisateur de notre ystème scolaire, comme ministre et comme surintendant de l'Instruction ublique, l'honorable M. Chauveau, après sa retraite de la vie publique, travaillé avec le même zèle dans le Conseil de l'Instruction publique, ont il était un des membres les plus assidus, à parachever l'œuvre de sa ie. Aussi, le comité catholique a-t-il été l'interprète des sentiments de ous les amis de l'éducation dans cette province quand, sur la proposition e Son Eminence le cardinal Taschereau, secondé par l'honorable juge etté, il adoptait la résolution qui suit :

" Que ce comité désire consigner dans ses registres l'expression de son profond regret de la mort de l'honorable M. P.-J.-O Chauveau, membre de ce comité depuis l'organisation du Conseil de l'Instruction publique, qui, dans le cours de sa carrière, a si constamment travaillé au progrès de l'éducation en ce pays et à qui nous devons la plus grande part des progrès obtenus jusqu'ici."

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre très obéissant serviteur,

GÉDÉON OUIMET,

Surintendant.

———

APPENDICE No 1.

RAPPORTS DES INSPECTEURS D'ECOLES.

RAPPORTS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES.

M. T. BEAULIEU.

ISLE-VERTE, 7 août 1890.

Monsieur le Surintendant.

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel et le grand ableau des statistiques scolaires de mon district d'inspection pour l'année 889-90.

Ce district comprend 42 municipalités, dont 15 dans le comté de Kamouraska et 27 dans celui de Témiscouata.

Ces municipalités ont fait fonctionner, pendant l'année qui vient de inir, 229 écoles, dont 212 écoles élémentaires (2 de garçons, 6 de filles et 04 mixtes) et 17 écoles modèles (8 de garçons, 3 de filles et 6 mixtes) ; il a eu, en outre, en opération 9 écoles indépendantes, dont un collège lassique, une académie de filles et 7 écoles modèles (6 de filles et une nixte) ; ce qui porte à 238 le chiffre des institutions de tous genres dans na division.

Les écoles ont été tenues dans 230 maisons, dont 197 appartenant aux ommissaires d'écoles, 24 louées par eux et 9 appartenant aux écoles indépendantes.

L'enseignement a été donné dans ces écoles par 14 prêtres, 10 ecclésiastiques, 7 frères des Ecoles chrétiennes, 40 religieuses, 4 instituteurs et 32 institutrices laïques, soit le chiffre de 307 pour le personnel enseignant. Près de neuf mille élèves ont fréquenté les écoles avec une assistance moyenne de six mille.

La note générale de toutes ces écoles est *bonne*. Si, d'un côté, il y a un on nombre d'écoles qui ne sont que *médiocres*, d'un autre côté, il y en a un ertain nombre *d'excellentes* qui font contre-poids aux premières et maintiennent la note du résultat général Parmi ces bonnes écoles, il en est uelques-unes où la méthode d'enseignement ne laisse rien à désirer. Sous e rapport, elles peuvent soutenir la comparaison avec les bonnes écoles primaires que j'ai visitées en France, l'hiver dernier. S'il y a quelque ifférence en faveur de ces dernières, ce n'est pas parce qu'on y sait mieux nseigner, mais plutôt parce qu'on y sait mieux ce qu'il faut enseigner. L'enseignement dans ces écoles est tout à fait pratique, ce qui fait défaut, n peu dans nos bonnes écoles et beaucoup dans celles médiocres.

De ces dernières, il s'en trouve toujours un bon nombre parmi les écoles lémentaires de mon district, et cela est dû à ce que les commissaires continuent d'engager des institutrices peu compétentes. Il n'y a pas à les

blâmer, car ils ne peuvent faire autrement ; force leur est d'engager toute les institutrices qu'ils peuvent trouver s'ils veulent que toutes leurs école fonctionnent. L'année dernière, les commissions scolaires ont eu beau coup de peine à recruter le personnel enseignant pour leurs écoles, don quelques-unes mêmes sont restées fermées faute de titulaires, bien que 5 institutrices non brevetées aient été engagées. Nous nous trouvons, pa la force des choses, obligés de confier un bon nombre de nos écoles à de titulaires médiocres, et quand cela finira-t-il ? Tant que nous n'auron pas assez d'institutrices, impossible de choisir ; et tant que nous payeron à ces fonctionnaires un salaire moindre que celui de la plus humble do mestique, le nombre de sujets, et surtout de sujets capables, se livrant l'enseignement n'augmentera pas.

J'ai été heureux de distribuer à toutes les écoles et d'expliquer au titulaires le programme d'études que vous m'avez adressé. Votre dépa tement, en faisant imprimer ce programme sous une forme qui permet d'e examiner l'ensemble d'un coup d'œil et en les faisant distribuer par tout la province, a fait beaucoup, je crois, tant pour le progrès dans les école que pour l'uniformité dans l'enseignement et l'exactitude dans les statis tiques scolaires. Ce programme a, en général, été bien reçu du personne enseignant ; mais certaines personnes, ayant de l'influence sur l'éducatio le trouvent trop surchargé. Dans les explications que j'ai eues avec quelque unes de ces personnes à ce sujet, j'ai admis que, moi-même, je trouverai ce programme trop rempli s'il fallait donner la même importance à toute les matières, mais j'ai ajouté qu'il n'en est pas ainsi et que l'instituteu étant libre, quant au temps à donner à chaque matière, doit accorder chacune d'elles l'importance qu'elle mérite et enseigner les unes tous le jours, d'autres tous les deux jours et d'autres encore une fois ou deux l semaine. De cette façon, le programme peut être suivi et les moment consacrés à l'enseignement des matières secondaires, loin de nuire au pr grès des matières essentielles, les stimulent en développant davantag l'intelligence des élèves et en les rendant, par ces exercices variés, plu attentifs à toutes les leçons.

Il n'a presque pas été tenu compte cette année dans mon district d règlement scolaire qui fixe le commencement des vacances au 15 juill pour les écoles rurales. Un très grand nombre d'écoles ont été en vacanc dès la fin de juin. Mais je dois avouer que l'application de ce règleme est bien difficile ici ; un grand nombre d'écoles changent de titulai chaque année, et les commissaires, avec la difficulté qu'ils ont à trouver d institutrices, ne peuvent remplacer celles qui les quittent avant que l quinze premiers jours de juillet soient passés. Dans le cas où le rempl cement se fait immédiatement, si le nouveau titulaire demeure à une di tance éloignée, il lui est pénible de se déplacer seulement pour quinze jou et de retourner ensuite chez lui pour les vacances ; le règlement est enco mis de côté.

Je me borne à ces observations générales, qui, avec mes bulleti

'inspection et mon tableau statistique, vous font connaître l'état de l'ins-
uction publique dans mon district.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

T. Beaulieu,

Insp. d'écoles.

M. D. BÉGIN.

Rimouski, 10 août 1890.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon grand tableau statistique de année scolaire 1889-90 et de le faire suivre de mon rapport sur le fonction-
ement des écoles de mon district pour la même année.

Ce tableau démontre que 138 écoles élémentaires sous contrôle des ommissaires catholiques ont été en opération cette année, 2 sous la direc-
on des syndics protestants de Métis et une indépendante tenue par les évérendes sœurs des Petites-écoles en la ville de St-Germain de Rimouski ; 7 écoles modèles aussi sous contrôle ; 2 écoles modèles indépendantes, dont ne dirigée par les révérendes sœurs du Bon-Basteur, en la paroisse de St-érôme de Matane, et l'autre en la ville de St-Germain de Rimouski, par les évérendes sœurs de la Charité, et enfin l'académie de ces dernières située u même endroit. Telles sont les différentes institutions que j'ai eu à vi-iter dans le cours de l'année et qui ont été fréquentées par 6,243 élèves.

203 institutrices ont dirigé ces écoles, dont 24 sœurs de la Charité, 4 œurs du Bon-Pasteur, 13 sœurs des Petites-écoles, 100 institutrices laïques revetées et 62 institutrices laïques non brevetées.

Je regrette de devoir dire que le nombre de ces dernières a augmenté e 19 cette année. Cet état de choses est le résultat des traitements trop inimes offerts aux institutrices, car je suis convaincu que, dans nombre e cas, on pourrait se procurer des institutrices munies de diplômes, si on eur offrait une rémunération un peu plus satisfaisante. Des 62 écoles irigées par ces titulaires, 24 sont *médiocres* ou *nulles*.

J'ai distribué dans toutes les écoles de mon district le "Règlement con-ernant les élèves" et le "Programme d'études" pour les différentes écoles. e crois qu'il en résultera quelque bien ; dans mon opinion, il serait rès désirable que toutes les écoles fussent pourvues du "Journal d'inscrip-ion et d'appel" préparé par M. J.-A. Langlais, libraire, Québec, à cause es excellentes notes pédagogiques qu'il contient et des blancs semestriels es rapports que l'instituteur est tenu de faire au secrétaire-trésorier de sa nunicipalité.

Mon tableau statistique fait voir que la moyenne du traitement annu des institutrices laïques des campagnes, dans les écoles élémentaires, e de $76 et dans les écoles modèles, de $82.00 ; mais ne se trouvent pas cor pris dans ces chiffres les avantages que ces fonctionnaires retirent de le position, tel que le logement et le chauffage.

Les maisons d'école que l'on construit actuellement sont plus conform aux prescriptions hygiéniques qu'autrefois : on met plus d'espace entre l deux planchers ; mais il est bien difficile d'obtenir qu'elles soient placé à une distance raisonnable de la voie publique.

L'assistance moyenne des élèves inscrits au journal d'appel est d'u peu plus des deux tiers, et ce peu d'assiduité s'explique par le fait qu durant les six mois compris depuis le premier de mai au premier novemb les écoles sont presque désertes à cause du besoin qu'ont les parents d leurs enfants. C'est pour cette raison que je désirerais voir les écoles e opération régulière durant tous les six mois d'hiver, et qu'aucun congé n fût accordé, si ce n'est du 31 décembre au 6 janvier inclusivement.

Un grand nombre de mes écoles sont bonnes, bien bonnes, quelque unes excellentes, comme vous avez pu le remarquer par mes bulleti d'inspection que j'ai eu l'honneur de vous transmettre dans le courant d l'année ; je m'abstiens pour cette année encore de les passer toutes en revu et de mentionner celles qui se sont distinguées particulièrement—ce poi est si délicat,—me réservant de le faire dans mon prochain rapport. J crois, cependant, en toute justice, devoir mentionner, dès à présent, l'éco modèle de Ste-Cécile du Bic dirigée par Melle Adèle Richard, ancien élève de l'école normale Laval, où le programme d'études est complètemen suivi avec le plus grand succès.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

D. Bégin,

Insp. d'école

M. P.-F. BÉLAND.

Ste-Julie, 23 juillet 1890.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'anné scolaire 1889-90. Me voilà rendu à mon trente neuvième rapport annue C'est une jolie période de temps passée dans la classe du corps enseignan comme inspecteur, outre six années comme instituteur. Je m'en glorifie d

spère mourir avec le titre d'inspecteur pratiquant. Rien de plus glorieux de plus consolant que le travail employé pour instruire la jeunesse. J'ai plaisir de voir la troisième génération dans presque toutes les écoles.

Ce qui me cause surtout un sensible plaisir, c'est de pouvoir dire en ute vérité que chaque année a présenté sa somme de progrès. Dans la ie que nous parcourons, il faut déployer une patience et une persévérance toute épreuve. Les succès dans l'enseignement se gagnent ; pour les tenir, il faut lutter contre mille obstacles. Nous avons étudié et subi grand nombre de systèmes. Le département de l'Instruction publique notre province a su choisir le plus pratique. Il renferme tous les éléents propres à faire avantageusement concurrence avec les autres nations. il arrive un jour que notre gouvernement puisse voter des fonds assez tables pour l'encouragement des titulaires, on obtiendra assurément un us grand nombre de sujets distingués. L'enseignement deviendra alors e carrière enviable. Dans mon district d'inspection, pourtant, je n'ai s à me plaindre de la qualité des titulaires des écoles. J'en compte 2. Sur ce nombre, 35 au moins méritent la note *excellente* ; 100, *très n* ; 12, *bien* et 5 *passable*.

Si les traitements étaient meilleurs, les instituteurs et les institutrices availleraient encore avec plus d'ardeur ; au moins, leurs mérites seraient us justement récompensés. La moyenne des traitements annuels des institrices ne présente que la somme ridicule de $77.00. Un bon nombre entre elles n'ont que $60.00. Il faudrait nécessairement établir un maxium, et le minimum ne devrait pas être moindre que $100.00 par année ur les écoles élémentaires, et $150.00 pour les écoles modèles de filles. Les stituteurs devraient recevoir au moins $400.00. Je compte encore 23 mucipalités scolaires tenant en opération 126 écoles élémentaires, fréquentées r 4,061 élèves, dont 2,045 garçons et 2,016 filles. Assistance moyenne : 277, près des quatre-cinquièmes. Treize écoles modèles sont en opération. est trop peu. Sur ces 13 écoles, il y en a 3 de garçons, 1 de filles 9 mixtes. Dans les 3 écoles de garçons, il y a 109 élèves ; dans celle des les, 47, et dans les neuf autres, 293, dont 126 garçons et 167 filles. Total s garçons dans les écoles modèles, 235. C'est infiniment trop peu. Quand endra-t-il ce jour où l'on verra une bonne école modèle de garçons par roisse ? Je l'ignore. Chaque année je note cette déporable lacune.

Plessisville, dans le comté de Mégantic, a voulu faire un grand sacrie en soutenant une académie de garçons. Le titulaire, M. Fournier, n'a réunir cette année que 16 élèves ; il en aurait plus si la rétribution menelle n'était pas si élevée. L'ensemble est tout à fait satisfaisant dans tte institution.

Les dames religieuses de la Charité tiennent, dans leur couvent, une ole modèle de garçons qui leur fait grandement honneur. Les résultats nt très satisfaisants. Leur école modèle de filles rivalise avantageuseent avec celle des garçons, elle est même supérieure. On devrait lui onner le titre d'académie. Il pourrait en être ainsi pour les deux autres

couvents Ces trois maisons comptent 244 élèves. Les institutrices qu en sortent enseignent très pratiquement. C'est encore le temps de répéte que nos écoles modèles fournissent leur contingent de bien bonnes insti tutrices.

L'école indépendante de l'honorable M Joly, à Ste-Emmélie, comt de Lotbinière, fait un bien immense aux enfants de la classe ouvrière qu la fréquentent. Les élèves sont au nombre de 38. Cette école est exce lente.

Les écoles élémentaires sont fréquentées par 1,972 garçons françai et 73 anglais. Les filles sont au nombre de 1,932 françaises et 84 angla ses. Le grand total des institutions de tous genres dans mon distric d'inspection est de 144 ; augmentation, 2. Le total des élèves est de 4,808 l'an dernier, il était de 4,744. Augmentation, 64.

Il a été construit trois maisons d'école et plusieurs ont réparées.

On répare et l'on bâtit sur un meilleur plan les cabinets d'aisance dans un grand nombre de municipalités.

Le mobilier scolaire paraît suffisant aux yeux de la grande majori des contribuables. Il faut en passer par là par le temps qui court. Le secrétaires-trésoriers, à très peu d'exceptions près, perçoivent bien et payer régulièrement les maîtres et les maîtresses. Ils tiennent leurs comptes d'a près la méthode officielle.

Il y a dans toutes les classes des tableaux de l'emploi du temps. J'a donné ordre aux institutrices de les laisser toujours affichés dans les classe pour le profit de celles qui les remplaceront. J'ai distribué les programme et les règlements que j'ai reçus.

Je suis fier de pouvoir dire qu'en général tout fonctionne très bie dans mon district. Je compte 14 institutrices sans diplômes ; mais je do dire qu'elles sont toutes qualifiées et qu'elles auront des diplômes lor qu'elles auront atteint l'âge voulu.

Je terminerai en disant que toutes les écoles de mon district renco trent réellement les besoins des localités que je visite.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

P.-F. Béland,

Insp. d'école

M. J.-E. BELCOURT.

NICOLET, 7 juillet 1890.

Ionsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état de l'éducation ans mon district d'inspection pour l'année scolaire 1889-90.

Ce district comprend les comtés de Nicolet et d'Yamaska, et se com-ose de trente-sept municipalités.

Ces municipalités comptent deux cent trente-six institutions d'éduca-on de tout genre : un collège classique, trois académies, vingt écoles mo-èles et deux cent douze écoles élémentaires.

Huit mille cinq cent quatre-vingt-onze élèves ont fréquenté les écoles ous contrôle, et mille vingt-huit, les écoles indépendantes. L'assistance oyenne dans les écoles sous contrôle n'a été que de soixante-dix pour cent, at de choses regrettable qu'il faut attribuer en grande partie à une épi-émie (l'influenza) qui a sévi avec beaucoup de rigueur dans tout mon dis-ict pendant les mois de janvier et de février. En effet, les journaux 'inscription de l'année accusent de très nombreuses absences aux écoles urant ces deux mois.

Les progrès constatés dans ma visite de l'année sont comme suit : *en satisfaisants* dans quarante-trois écoles, *satisfaisants* dans vingt-cinq, *édiocres* dans quarante-deux et *nuls* dans douze.

Toutes les matières du nouveau programme d'études ont été enseignées ans la plupart des écoles. Cependant l'enseignement du dessin, de agriculture et de la comptabilité élémentaire laisse encore beaucoup à dé-rer. Un plus grand nombre d'élèves pourraient apprendre ces matières, l'enseignement devrait en être plus pratique. J'ai remarqué, dans bien es cas, peu de compétence chez les institutrices pour l'enseignement de s matières.

Vous me permettrez, Monsieur le Surintendant, d'attirer votre atten-on sur le fait que, dans quelques municipalités, on engage des institu-ices non brevetées, au détriment de celles qui le sont et qui ne veulent as louer leurs services pour un salaire de cinquante à soixante piastres. e conçois qu'une vacance puisse se créer dans le cours de l'année, et u'alors il soit difficile de trouver une institutrice ; mais je suis persuadé u'au commencement de l'année il est toujours possible d'engager des istitutrices brevetées pourvu que le prix offert soit raisonnable.

Je n'ai trouvé que très peu de maisons d'école en mauvais état, et je uis heureux de constater que, depuis quelques années, partout on s'est uis à l'œuvre pour bâtir ou réparer convenablement les maisons d'école. serait à désirer que l'on eût un peu de ce zèle pour améliorer le mobilier ui, dans bien des écoles, n'est pas ce qu'il devrait être.

Les secrétaires-trésoriers, à très peu d'exceptions près, remplisssent leu devoir à la satisfaction générale, et les institutrices sont pour la plupa payées régulièrement. Cependant, dans quelques municipalités, les com missaires sont forcés d'attendre l'octroi du dernier semestre pour faire dernier payement aux institutrices. Il serait encore préférable que l commissaires pussent toujours se dispenser de cet octroi pour payer salaire des institutrices avant les vacances.

La municipalité de St-Guillaume compte une nouvelle institution i dépendante dirigée par les révérends frères St-Joseph. J'ai cru devo placer cette institution au nombre des écoles modèles indépendantes su ventionnées dans mon grand tableau statistique.

J'ai préparé, comme l'an dernier, la liste ci-dessous qui donne, aus justement que possible, à chaque municipalité, son mérite respectif relat vement aux diverses prescriptions des nouveaux règlements scolaires :

Les municipalités de Nicolet, St-Thomas, village, la Baie-du-Febv St-François, village, Ste-Angèle de Laval, ont mérité la note *excellente*;

Les municipalités de St-Elphège, St-Grégoire, St-Bonaventure, S Zéphirin, St-Pierre-les-Becquets, St-Wenceslas, St-Guillaume, St-Thom paroisse, Ste-Monique, St-Célestin, St-François, paroisse, St-Pie-de-Gui St-David, St-Sylvère, Ste-Marie-de-Blandford et Ste-Gertrude, ont mérité note *très bien* ;

Les municipalités de Ste-Brigitte-des-Saults, Ste-Sophie-de-Levra St-Michel d'Yamaska, Gentilly, Ste-Perpétue, Ste-Eulalie, St-Léonard Bécancour, ont mérité la note *bien* ;

La municipalité de St-Samuel n'a conservé que quatre points sur d et a obtenu, en conséquence, la note *médiocre.*

Ces quelques remarques, jointes aux détails contenus dans les bul tins de chaque école que je vous ai transmis, suffiront, je l'espère, po vous renseigner suffisamment sur l'état de l'éducation dans mon distri

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-E. Belcourt,

Insp. d'écoles

M. C. BOUCHARD.

SAINT-RAPHAËL, 30 juillet 1890.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état de l'instruction ublique de ma circonscription pour l'année 1889-90.

J'ai fait deux cent soixante et douze visites pendant l'année expirée 30 juin dernier. Il m'a été impossible de faire plus à cause de l'étenue de ma division, du nombre d'écoles qu'elle contient (209), de la difficulté des chemins et des maladies qui ont sévi dans toute la province pendant l'hiver, et dont je n'ai pas été exempt.

Je constate avec plaisir que les lois sont généralement bien observées, ais la mise en vigueur des règlements laisse encore à désirer dans pluieurs municipalités.

Je vous avoue sincèrement que ce n'est pas sans beaucoup de peine, e contrariétés et de discussions qu'on peut faire exécuter les lois et les èglements scolaires ; et, si vous ne veniez pas, Monsieur le Surintendant, orroborer nos recommandations par les lettres que vous envoyez à pluieurs commissions scolaires, après la visite de l'inspecteur, nos efforts seaient souvent stériles.

Je suis forcé de vous informer que, dans deux paroisses du comté de ellechasse, les commissaires ne veulent pas imposer la rétribution menuelle, et ils ne l'imposent pas régulièrement dans une autre.

Il y a eu peu de grandes réparations, de nouvelles constructions de aisons d'école pendant l'année, mais je prévois qu'il y en aura plus l'an rochain. En général,les commissaires d'écoles n'observent pas assez bien les èglements sous le rapport des réparations à faire aux maisons d'école, au obilier, aux cabinets d'aisances. aux cartes géographiques. aux tableaux oirs et aux registres pour les visiteurs.

Pendant ma première visite, j'ai distribué, dans toutes les écoles de on district, les programmes d'études et les règlements scolaires que vous 'aviez adressés. Je suis convaincu que ces programmes et ces règlements, vec le nouveau journal d'appel autorisé par le département de l'Instruction publique, produiront beaucoup de bien dans les écoles, et aideront uissamment les institutrices dans l'accomplissement de leurs devoirs, urtout celles qui n'ont que peu ou point de notions pédagogiques.

Par les modèles de tableaux de l'emploi du temps, publiés dans le journal d'appel approuvé,les institutrices pourront en préparer pour leurs écoles. n grand nombre de titulaires n'en ont point encore, et c'est une règle ur laquelle je n'ai pas insisté parce que quelques-unes ne savent pas ême ce que cela signifie quand on le leur demande.

Les secrétaires-trésoriers, à part quelques exceptions, remplissent bien les devoirs de leur charge et parviennent, malgré les mauvaises récoltes que les cultivateurs ont eus depuis deux ans, à percevoir assez d'argent pour payer les institutrices régulièrement.

CHIFFRES EXTRAITS DU GRAND TABLEAU STATISTIQUE POUR L'ANNÉE 1889-1890.

Municipalités sous contrôle des commissaires	3[illegible]
Maisons d'école sous contrôle	19[illegible]
Total des maisons d'école	20[illegible]
Ecoles élémentaires sous contrôle	18[illegible]
Elèves	6,05[illegible]
Ecoles modèles sous contrôle	1[illegible]
Elèves	67[illegible]
Académies sous contrôle	[illegible]
Elèves	31[illegible]
Ecoles modèles indépendantes subventionnées	[illegible]
Elèves	28[illegible]
Académies indépendantes subventionnées	[illegible]
Elèves	31[illegible]
Ecoles modèles indépendantes non subventionnées	[illegible]
Elèves	5[illegible]
Total de l'assistance moyenne	6,27[illegible]
Elèves depuis l'A B C jusqu'à la lecture courante	1,41[illegible]
Elèves lisant couramment	6,28[illegible]
" pratiquant la lecture expressive	1,58[illegible]
" apprenant à écrire	6,99[illegible]
" " l'arithmétique	5,85[illegible]
" " la grammaire	3,05[illegible]
" " l'analyse logique	44[illegible]
" " la narration	1,78[illegible]
" " la géographie	1,82[illegible]
" " la cartographie	50[illegible]
" " le dessin	3,45[illegible]
" " les leçons de choses	3,64[illegible]
" " la tenue des livres	1,75[illegible]
" " la correspondance commerciale	6[illegible]
" " l'histoire sainte	3,22[illegible]
" " l'histoire du Canada	1,63[illegible]
" " l'histoire d'Angleterre	30[illegible]
" " l'histoire de France	23[illegible]
" " d'autres histoires	9[illegible]
" " la logique	[illegible]
" " l'agriculture	1,74[illegible]
" " la chimie	5[illegible]

ves apprenant la physique	58
" " le mesurage	320
" " l'algèbre	227
" dont l'anglais est la langue maternelle, qui apprennent le français	7
" dont le français est la langue maternelle, qui apprennent l'anglais	898
" apprenant la couture et la moderie	458
" " la musique	384
stituteurs laïques	6
" religieux	12
stitutrices laïques	193
" religieuses	49
stituteurs et institutrices brevetés des écoles normales	19
stituteurs et institutrices brevetés des bureaux d'examinateurs	143
stitutrices n'ayant pas de brevet	37
yenne des traitements des instituteurs laïques	$330
yenne des traitements des instituteurs religieux	$200
yenne des traitements des institutrices laïques	$82
yenne des traitements des institutrices religieuses	$150
and total des traitements des instituteurs et des institutrices brevetés, y compris les avantages qui résultent de leur position	$23,118

Sur les 183 écoles élémentaires sous contrôle, 9 ont mérité la note *très me ;* 74 la note *bonne* ; 65 ne sont que *passables ;* 34 *médiocres ;* et une *nulle.*

Les écoles médiocres rendent encore service aux enfants qui les fréentent puisqu'ils y apprennent un peu de lecture, d'écriture, de catéisme et de calcul. Feu le docteur M. Larue disait : " Qu'il vaut mieux oir un petit bagage, que pas de bagage du tout " ; je crois, comme lui, 'il vaut mieux avoir une petite école, que pas d'école du tout.

Les 13 écoles modèles sous contrôle donnent satisfaction ; 3 de ces éco- sont dirigées par des instituteurs laïques, 9 par des institutrices et une r les sœurs de la Charité.

Les deux académies sous contrôle sont dirigées par des religieux. lle de l'Islet, fondée en 1852, a toujours été florissante et sous la direcn des frères des Ecoles chrétiennes. Elle a formé des jeunes gens qui ussissent dans toutes les classes de la société. Sa réputation est grande, r il y vient des élèves de toutes les parties de la province.

L'académie de Montmagny est appelée à devenir l'égale de son aînée ant longtemps. Quoique les frères du Sacré-Cœur de Jésus ne la dirint que depuis quatre ans, ils ont déjà donné satisfaction entière à tous intéressés.

Les écoles modèles et les académies indépendantes sont dirigées par s religieuses, excepté une seule dont le titulaire est laïque Les dames la Congrégation ont trois maisons ; les sœurs de Jésus-Marie en ont

deux ; celles du Bon-Pasteur deux, et celles de la Charité une. Toutes c communautés rivalisent de zèle pour donner à leurs élèves une éducatic solide, saine et forte, et pour leur procurer tout le confort possible e faisant faire, dans leurs maisons, les améliorations les plus récentes.

Messieurs les curés (à part quelques rares exceptions) encourager par leur parole et par leurs actions, les commissaires d'écoles et les instit teurs à bien remplir leurs devoirs et je les en félicite. Je remercie c révérends messieurs pour le bon accueil qu'il me font toujours, ainsi q pour la peine que quelques-uns se donnent de m'accompagner dans m visites.

Pour me conformer à l'article 13 des règlements scolaires, je classe l municipalités, par ordre de mérite, comme suit :

Comté de L'Islet.—	St-Eugène	a mérité la note		*Excellente.*
	St-Roch	"	"	*Très bien.*
	L'Islet	"	"	" "
	St-Marcel	"	"	" "
	Ste-Perpétue	"	"	" "
	St-Aubert	"	"	*Bien*
	St-Jean	"	"	"
	St-Cyrille	"	"	*Médiocre*
	St-Pamphile	"	"	"
	Ste-Louise	"	"	"
	St-Benoît (Lac-Noir)	"	"	*Mal*
	St-Damase	"	"	"
Comté de Montmagny.—	Montmagny (ville)	a mérité la note		*Excellente*
	St-Thomas	"	"	"
	Berthier	"	"	*Très bien*
	St-Pierre	"	"	" "
	St-François	"	"	" "
	Cap St-Ignace	"	"	*Bien*
	St-Paul	"	"	*Médiocre*
	Ile-au-Grues	"	"	"
	Ste-Apolline (mission)	"	"	"
Comté de Bellechasse.—	St-Michel No 1	a mérité la note		*Excellente*
	Beaumont	"	"	*Très bien*
	St-Michel No 2	"	"	" "
	St-Vallier	"	"	" "
	St-Charles	"	"	" "
	St-Gervais	"	"	" "
	St-Lazare	"	"	*Bien*
	St-Raphaël	"	"	"
	St-Magloire	"	"	"

St-Cajetan	a mérité la note	*Bien*
St-Damien	" "	" "
N.-D. Auxiliatrice (Buckland)	" "	*Médiocre*
St-Philémon	" "	"
St-Nérée	" "	"

J'espère que ces notes, Monsieur le Surintendant, vous feront voir u'il s'est accompli autant de progrès dans mon district d'inspection que ans les autres parties de la province.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

C. BOUCHARD,

Insp. d'écoles.

M. C. BRAULT.

POINTE-CLAIRE, 9 août 1890.

Ionsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre les renseignements qui suivent sur état de l'instruction publique dans ma circonscription pour l'année 889-90.

I.

Les cent quinze institutions scolaires de ma circonscription ont été réquentées par sept mille soixante et deux élèves, soit seize élèves de plus u'en l'année précédente.

Des ces 7,062 élèves,

3,394	ont fréquenté		87	écoles élémentaires,
1,323	"	"	15	écoles modèles sous contrôle,
498	"	"	5	écoles modèles ou couvents indépendants,
25	"	"	1	école modèle laïque indépendante,
1,155	"	"	5	académies,
667	"	"	2	collèges classiques.

Le total de l'assistance moyenne a été de 5,413, soit un peu moins de 7 pour 100 et 4 pour 100 de plus qu'en l'année 1888-89.

Le français est la langue maternelle de 6,660 élèves ; l'anglais, celle e 402.

275 élèves d'origine anglaise ont étudié le français,
1,960 élèves d'origine française ont étudié l'anglais.

Total des élèves catholiques..... 6,
Total des élèves protestants.....

II.

Tous ont étudié la lecture, l'écriture et le calcul. Les commençar même ceux qui étudient les lettres, sont pourvus d'ardoises sur lesquel ils s'amusent à reproduire les lettres ou les chiffres que le professeu tracés sur le tableau noir le plus souvent, quelquefois sur l'ardoise.

Dans tous ou presque tous les couvents et dans plusieurs écoles garçons et mixtes, les deux premières de ces matières sont remarquab ment bien enseignées. Dans quelques institutions, à l'enseignement de lecture, branche à laquelle j'attache une extrême importance, se joint lui de la déclamation. Parmi ces dernières, je mentionnerai : 1o. l'école rigée à Lachine par les frères des Ecoles chrétiennes, où j'ai entendu orateurs de dix à quinze ans s'exprimer avec une éloquence réell 2o. l'école du village de Ste-Justine, où l'institutrice, Madame A. Lussi fait réciter les leçons, entre autres l'histoire sainte, sur un ton tout à fait turel, correctement, sans trop s'occuper du *mot à mot* ; l'école numéro de Saint-Polycarpe, dirigée par M. Joseph Lavallée, dont les jeunes élè débitent, aussi avec beaucoup d'aisance et de naturel, des historiettes, petites anecdotes pour rire, etc.

III.

Comparant la statistique de l'année 1889-90 à celle de l'année préc dente, on constate qu'il y en a eu :

Augmentation de 240 en leçons de choses,
14 en histoire sainte,
120 en histoire du Canada,
51 en agriculture,
89 en musique vocale,
et diminution de 61 en grammaire,
385 en dessin,
113 en narration,
151 en géographie,
320 en comptabilité.

IV.

Instituteurs religieux.....
" laïques .....
Institutrices religieuses.....
" laïques .....
Instituteurs et institutrices religieux..... 1
" " laïques 1

rand total des instituteurs et institutrices..... 266
ıstituteurs brevetés aux écoles normales..... 7
ıstitutrices " " " 3
ıstituteurs brevetés aux bureaux d'examinateurs 14
ıstitutrices " " " 71
ıstituteurs non brevetés 0
ıstitutrices non brevetées..... ... 14

De ces quatorze institutrices non brevetées, 8 dirigent des écoles élé-entaires, 2 enseignent l'anglais et la musique dans des couvents et 4 ;issent en qualité de sous-maîtresses dans des écoles modèles comptant us de quarante inscrits, ou dans des écoles élémentaires où l'assistance oyenne excède cinquante.

Les instituteurs et institutrices laïques qui m'ont paru enseigner avec plus d'efficacité les matières du programme sont : Melles Emma oucher, Eva McMartin et Maria Olivier, à St-Laurent ; M. Robert-. Smith, à Lachine (ville) ; Melles Marie-P. Décary, à Lachine (pa-isse) ; Angèle Payment, à Ste-Geneviève No 3, Célina Normandeau, à e-Anne (village) ; Léandre Proulx, à Ste-Anne (paroisse) ; M. Napoléon élinas, à la Pointe-Claire ; Melles Artémise Lavigne, à l'Ile-Perrot ; abiola Chartrand, à Vaudreuil ; Emilie Duperré et Gertrude Bienjouetté, St-Lazare ; Emma Mallette et Lucie Leduc, à Rigaud (paroisse) ; me Ernestine Gravel, à Très-St-Rédempteur ; Melle Elise Campeau et . Lucien Normandin, à St-Marthe ; Melle Brigitte Séguin et Mme Alida ussier, à Ste-Justine ; MM. Isaac Gélinas, Ed. Dorion et J. Lavallée, à -Polycarpe ; Mme Maria Héroux et Melle Catherine Riley, à St-Téles-hore ; MM. Maurice Lapointe et J.-E. Juaire, à St-Zotique ; M. S.-A. ébert, Mme Flore Proulx et Melle V. Hurteau, au Coteau-du-Lac ; M. J.-E. efebvre, Melles Alexina Pharand, Amanda Bourbonnais et Mme Alphon-ne Contant, à St-Clet, et MM. M.-J. Guérin et Onésime Aubry, aux èdres.

D'autres titulaires d'écoles, qui d'ailleurs m'ont paru bien remplir leurs evoirs, n'ont pu enseigner toutes les matières du programme officiel en ison soit de l'irrégularité d'assistance, soit du jeune âge des élèves.

La moyenne des traitements n'a guère augmenté.

V.

Je crois que l'article 241 du code de l'Instruction publique devrait re amendé de manière à ce que le traitement des instituteurs fût paya-le en dix versements mensuels au lieu de l'être de six mois en six mois.

Je regrette que plusieurs directeurs d'écoles payent les traitements de urs assistants, sans que leurs propres traitements soient augmentés. 'un d'eux, homme très instruit, connaissant parfaitement les deux langues, écouragé, a résolu d'abandonner l'enseignement.

Les renseignements résumant mes bulletins d'inspection, que j'aurais à donner ici, sont à peu près les mêmes que ceux contenus dans mon dernier rapport annuel.

Les comptes scolaires sont généralement bien tenus et les instituteurs régulièrement payés. Cependant, trois ou quatre secrétaires-trésoriers ne mettent pas assez de diligence à percevoir les taxes.

VI.

Je termine par l'état prescrit par l'article 13, paragraphe 14, des règlements du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique :

MUNICIPALITÉS. (Ecoles sous contrôle)	Etat des maisons, etc.	Etat du mobilier, etc.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres de classe approuvés.	Traitements et modes de payement.	Moyenne des notes.
1. Lachine (ville)	10	10	9	10	8	9 à 10
2. " (paroisse)	9	9	8	10	8	8 à 9
3. Ste-Anne (village)	6	6	6	8	10	7 à 8
4. Pointe-Fortune	7	7	6	8	8	7 à 8
5 Les Cèdres	6	6	8	8	10	7 à 8
6. St-Polycarpe	6	7	8	8	7	7 à 8
7. St-Ignace	6	6	8	8	9	7 à 8
8. Vaudreuil	5	7	8	8	8	7 à 8
9. Ste-Anne (paroisse)	6	6	7	8	8	7
10. Rigaud (paroisse)	5	5	8	8	9	7
11. St-Zotique	7	6	8	8	6	7
12. St-Laurent	6	6	7	8	6	6 à 7
13. Très-St-Rédempteur	6	5	7	8	8	6 à 7
14. Ste-Geneviève, No 3	5	5	7	8	8	6 à 7
15. Ile-Perrot	5	5	7	8	7	6 à 7
16. St-Lazare	6	5	8	8	7	6 à 7
17. St-Clet	7	6	8	8	5	6 à 7
18. Ste-Marthe	6	6	8	8	6	6 à 7
19. St-Télesphore	6	6	7	8	7	6 à 7
20. Ste-Justine	5	6	7	8	7	6 à 7
21. Pointe-Claire	4	6	7	8	6	6 à 7
22. Ile-Bizard	6	5	6	8	8	6 à 7
23. Côte St-Jean	4	4	7	8	7	6
24. Ste-Geneviève No 2	4	6	5	8	7	6

J'ai l'honneur d'être, etc.,

C. Brault,

Insp. d'écoles

M. J.-B. DEMERS.

St-Jean, 30 août 1890.

Monsieur le Surintendant,

Aux bulletins d'inspection que j'ai déjà eu l'honneur de vous transmettre sur l'état particulier de chacune des écoles de ma circonscription, ainsi qu'au tableau de la statistique générale de ces écoles, je ne crois devoir ajouter que quelques remarques sur les changements les plus importants qui se sont opérés dans le cours de l'année scolaire 1889-90.

J'ai été très heureux de constater que dans toutes les écoles de mon district placées sous le contrôle des commissaires, à deux ou trois exceptions près, des classes ont été faites dans le cours de cette année, bien que, cependant, bon nombre aient été fermées temporairement à cause de la maladie (*la grippe*) qui a sévi dans toutes les municipalités, l'hiver dernier. De celles placées sous le contrôle des syndics, cinq, dont deux catholiques et trois protestantes, sont restées fermées toute l'année, à défaut d'un nombre d'enfants suffisant, ou par le manque des fonds nécessaires.

Mon tableau statistique pour l'année 1889-90 fait voir que le nombre des élèves inscrits, dans les institutions de tous genres, excède d'environ 300 celui de l'année précédente, et que le chiffre de la présence moyenne des élèves à la classe s'est aussi accru à peu près dans la même proportion. Le petit tableau comparatif ci-dessous des dernières années indique les progrès faits durant l'année 1889-90 dans l'étude des principales matières du programme officiel :

Tableau comparatif des années 1888-89 et 1889-90.

Branches d'enseignement.....		1888-89.	1889-90.	Augment.	Diminut.
Lecture	épellation.....	1,990	2,160	170	
	courante	4,698	4,517	.....	181
	raisonnée.....	804	1,055	251	
Ecriture		6,644	7,433	789	
Arithmétique.....		6,649	7,490	859	
Grammaire		3,164	3,083	.....	81
Géographie		2,035	2,074	39	
Histoire sainte.....		2,075	2,269	194	
" du Canada.....		1,648	1,196	.....	552
Dessin		2,266	3,380	1,124	
Agriculture.....		1,117	1,157	40	

Ainsi, le nombre des élèves qui étudient les principales branches d'enseignement a augmenté dans une proportion assez considérable, à l'exception toutefois du nombre de ceux qui étudient la grammaire et l'histoire du

Canada, lequel a subi une légère diminution. Je crois devoir attribuer ce résultat d'un côté à la maladie dont j'ai parlé précédemment et de l'autre au fait qu'un bien plus grand nombre d'enfants que les années précédentes ont été admis à faire leur première communion, attendu qu'on voulait profiter de la visite de l'évêque, qui devait avoir lieu dans le cours de l'été, pour leur faire administrer la confirmation.

Des améliorations dignes de remarque ont aussi été faites dans la construction des maisons d'école et du mobilier scolaire. Dans l'espace des deux dernières années, pas moins de 24 maisons d'école (écoles sous contrôle) ont été reconstruites ou réparées de manière à valoir des maisons neuves. Le plus grand nombre de ces maisons répondent parfaitement à toutes les exigences de la loi et des règlements ; cependant, je regrette de le dire, dans quelques cas, l'on a profité de l'occasion qu'une partie des matériaux qui devaient entrer dans ces constructions provenaient d'une vieille maison démolie pour considérer ces travaux comme de simples réparations, et, par là, se soustraire à l'obligation de préparer un plan et surtout de le faire approuver par le Surintendant. Il me serait inutile d'ajouter que ces maisons laissent encore beaucoup à désirer.

Pour ce qui est du mobilier scolaire, j'ai beaucoup de plaisir à déclarer, cette année, qu'un certain nombre de municipalités sont enfin entrées dans la voie du progrès et j'ai cru, monsieur le Surintendant, qu'il était de mon devoir de vous les faire connaître. Ce sont : la municipalité de la paroisse de St-Jean, celle de Ste-Marguerite de Blairfindie, la municipalité dissidente de la ville de St-Jean, celle de St-Rémi et les paroisses de St-Alexandre et de St-Sébastien, dans le comté d'Iberville. De toutes les municipalités de ma circonscription, St-Sébastien est celle qui possède l'école la mieux pourvue sous ce rapport ; elle a un des ameublements les plus perfectionnés, ainsi que tous les objets nécessaires à l'enseignement intuitif, tels que alphabets mobiles, boulier compteur, globe terrestre, séries de tableaux d'histoire sainte, d'histoire de France, d'histoire naturelle, etc. De plus, elle a encore l'immense avantage d'être dirigée par un instituteur habile qui sait très bien tirer parti de tous ces objets.

Des livres des commissions scolaires, j'ai peu de choses à dire, si ce n'est que l'audition qui en est faite annuellement n'a pas toujours tout l'utilité qu'on aurait lieu d'en espérer. Je ne veux pas insinuer, cependant, que les auditeurs ne sont pas disposés à bien remplir leurs devoirs, mais, la plupart du temps, ils manquent des connaissances voulues et ne sont pas assez au courant des opérations financières des commissaires et surtout des lois scolaires, ce qui est parfaitement confirmé, je crois, monsieur le Surintendant, par un certain nombre de cas qui vous ont été soumis dans le cours de cette année.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-B. Demers,

Insp. d'école

M. J.-C. DUPUIS.

L'Assomption, 12 août 1890.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de ma seconde année inspection des écoles de mon district. Un plus grand nombre d'élèves ıt fréquenté les écoles cette année ; néanmoins, l'assistance moyenne est férieure à celle de l'année précédente. On attribue partout ce résultat à maladie vulgairement connue sous le nom de *grippe* qui a sévi dans ut le district ; mais je n'en ai pas moins constaté que les parents empêıent trop souvent leurs enfants d'aller à la classe sans cause raisonnable.

Il n'y a dans mon district que sept écoles modèles de garçons Elles se ouvent dans les municipalités de Rawdon, Lachenaie, L'Assomption, aurentides, St-Roch, Lanoraie et St-Jacques. Des paroisses riches comme ascouche, Lavaltrie, St-Esprit, St-Liguori, L'Epiphanie, Ste-Julienne, epentigny, St-Paul l'Ermite, St-Sulpice, n'ont pas d'écoles modèles pour s jeunes garçons. Dans presque toutes ces paroisses, je trouve des citoyens nportants qui demandent des écoles modèles ; mais ils ne veulent pas op presser les choses pour ne pas froisser le sentiment public et nuire à ur clientèle. Les contribuables, eux, y sont presque tous opposés *parce que la coûte trop cher.*

L'année dernière deux écoles avaient été fermées dans St-Lin ; elles ıt été rouvertes cette année. La paroisse de Wexford a aussi ouvert deux oles dans le cours de l'année qui vient de s'écouler.

Comme vous en aviez donné l'ordre, la vieille école de la ville de 'Assomption a été démolie et remplacée par une bâtisse magnifique.

Dans St-Roch, toutes les écoles en mauvais état que je vous avais ésignées ont été bien réparées ou rebâties à neuf.

Le programme nouveau a été exécuté le mieux possible, et je crois ouvoir vous assurer qu'il le sera à la lettre l'an prochain. Dejà je me suis berçu qu'il a opéré un grand bien. Le seul inconvénient que va présenter programme dans mon district est le suivant : un grand nombre d'élèves e vont à l'école que jusqu'à la première communion, c'est-à-dire pendant eux ou trois ans ; par conséquent, ces élèves se trouvent à sortir de l'école ıns avoir vu ce qui se trouve dans le cours de 3me ou de 4me année. Et ci s'applique à un si grand nombre d'élèves que je crois devoir vous ıentionner le fait.

J'ai réussi à introduire presque partout le nouveau registre d'inscrip tion et d'appel pour les écoles catholiques de la province de Québec, au torisé par le département de l'Instruction publique. L'an prochain il ser dans toutes mes écoles. Je me suis déjà aperçu que les maîtresses liser attentivement le magnifique préambule de ce registre et qu'elles en prof tent grandement.

Le journal de l'Instruction publique, qui est indispensable à toute pe sonne qui se livre à l'enseignement, n'est pas reçu ici, ce qui est tr regrettable.

Les secrétaires-trésoriers payent les instituteurs ou institutrices deu fois par année. Ce système, dans mon humble opinion, devrait être char gé. Quand une pauvre institutrice qui ne gagne que $80.00 ou $100.0 par année est obligée d'attendre six mois pour toucher un sou de son tra tement, il lui faut nécessairement s'endetter. Alors elle paye plus cher, e pendant tout ce temps l'argent dort inutilement dans le coffre du secré taire-trésorier. Les taxes étant perçues au mois de novembre, je croi qu'à partir de ce mois les maîtres ou maîtresses devraient être payés tou les mois. Ayant de l'argent, ils achèteraient où ils voudraient, au comp tant, et ne se feraient plus exploiter. Ce serait leur rendre service e justice.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-C. Dupuis,

Insp. d'école

M. A. FONTAINE.

Joliette, 9 août 1890.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année scolai 1889-90.

Mes statistiques pour l'année qui vient de finir démontrent que 5,86 élèves ont fréquenté les écoles élémentaires ; 324, les écoles modèles sou contrôle des commissaires et des syndics ; 518, les écoles modèles indépen dantes ; 410, les académies indépendantes subventionnées ; 320, le collèg classique (de Joliette) subventionné, et 57, une école modèle indépendant

on subventionnée, faisant un grand total de 7,497 élèves dans les insti-
ıtions de tous genres.

Je dois faire remarquer que pour l'école modèle indépendante des
ırçons, à St-Barthélemy, et les académies de garçons et de filles, à Ber-
ıier, j'ai donné des chiffres approximatifs, n'ayant pu me procurer des di-
ecteurs de ces institutions les statistiques demandées.

Pendant l'année 1889-90 deux nouvelles écoles élémentaires ont été
ıvertes, savoir : une à Ste-Emmélie de l'Energie et l'autre à St-Gabriel
e Brandon. En outre, une école modèle indépendante a été établie à
-Cuthbert. Cette dernière école a été mise sous la direction des frères
e l'Instruction chrétienne. La maison construite pour recevoir les frères
t en pierre solide,spacieuse,élégante, bien aérée et très convenable sous tous
s rapports. Cet établissement est dû au dévouement sans bornes et à la
énérosité de Messire A. Brien, curé de St-Cuthbert, de même qu'au bon
ouloir et à la générosité des paroissiens de cette municipalité. Il fait hon-
eur à tous et atteste, chez les contribuables, de l'attachement à la cause
e la bonne éducation.

A St-Michel des Saints, vu le mauvais état de l'une des maisons
école et le manque d'élèves dans un autre arrondissement, deux écoles
nt restées fermées. On les rouvrira, je pense, à l'automne de 1890.

Mes bulletins d'inspection vous ont déjà fait connaître le fonctionne-
ent des écoles de mon district. Pour être juste envers tous, je dois dire
ıe, dans toutes les municipalités, il y a du zèle pour l'instruction. Si
ıpathie règne dans certains arrondissements, la plupart, je le dis sincère-
ent, font de grands efforts pour atteindre le but de l'école, s'instruire et
mettre en état de remplir le rôle que la Providence assigne à chacun.

Je n'ai pas eu, cette année, de plaintes au sujet du paiement du salaire
es instituteurs, bien que, dans deux ou trois municipalités, les arrégages
e cotisations se soient accumulés outre mesure. J'espère que le départe-
ent de l'Instruction publique donnera, à cet égard, des ordres sévères et
ı'il les fera exécuter. Dans quelques municipalités, les commissaires ne
ıyent aux institutrices le dernier terme de leur engagement que deux
ois après la fin de l'année. Je considère que c'est un abus que la loi ou
s règlements scolaires devront faire disparaître.

Conformément à l'article 13 des règlements scolaires, je fais le tableau
ıivant en le modifiant par l'addition de la note *assez bien* ou *passable* après
note *bien* :

NOMS DES MUNICIPALITÉS.	Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres approuvés.	Traitement des inst. et leur mode de paiement.	Note générale.
Joliette	8-10	8-10	6- 8	6- 8	8-10	Très bien.
St-Paul	4- 5	5- 5	5- 5	6- 8	6- 8	Bien.
St-Charles-Borromée	4- 5	5- 5	5- 5	6- 8	5- 6	Assez bien
St-Thomas	5- 6	5- 6	6- 8	6- 8	6- 8	Bien.
Ste-Elisabeth	5- 6	5- 6	6- 8	6- 8	8-10	Bien.
St-Félix de Valois	5- 6	5- 6	5- 6	6- 8	8-10	Bien.
St-Ambroise de Kildare	4- 5	4- 5	5- 6	5- 6	6- 8	Assez bien
Ste-Mélanie	4- 5	4- 5	4- 5	4- 5	5- 6	Médiocre.
Grand-Rang de Ste-Mélanie	4- 5	5- 6	6- 8	6- 8	8-10	Bien.
Ste-Béatrice	5- 5	5- 6	5- 5	5- 6	6- 8	Assezbien
St-Alphonse	5- 6	5- 6	5- 6	5- 6	6- 8	Bien.
St-Jean de Matha	4- 5	4- 5	4- 5	5- 6	6- 8	Assez bien
Ste-Emmélie	5- 6	5- 6	5- 6	5- 6	6- 8	Bien.
St-Côme	4- 5	4- 5	5- 5	5- 5	5- 6	Assez bien
Ville de Berthier	5- 6	5- 6	5- 6	5- 6	6- 8	Bien.
Paroisse de Berthier	4- 5	4- 5	5- 5	5- 5	6- 8	Assez bien
St-Barthélemy	4- 5	4- 5	5- 6	5- 6	6- 8	Bien.
St-Cuthbert	5- 5	5- 5	5- 6	5- 6	6- 8	Bien.
St-Gabriel	4- 5	4- 5	5- 6	5- 5	6- 8	Assez bien
St-Norbert	5- 6	5- 6	5- 6	5- 6	6- 8	Bien.
St-Damien	5- 5	5- 5	5- 5	5- 5	6- 8	Assez bien
Ile Dupas	5- 6	5- 6	5- 6	5- 6	6- 8	Bien.
Ile St-Ignace	4- 5	4- 5	4- 5	4- 5	5- 6	Médiocre
Ile Madame	4- 5	5- 6	4- 5	5- 6	5- 6	Assez bien
St-Michel des Saints	4- 5	4- 5	4- 5	4- 5	4- 5	Médiocre

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A. FONTAINE,

Insp. d'écol

M. A. GAY.

HULL, 31 juillet 1890.

onsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année scolaire 89-90.

Il y a dans les deux comtés d'Ottawa et de Pontiac 180 écoles dans les-ıelles la totalité ou la majorité des élèves est catholique. Ces 180 écoles nt toutes sous contrôle. Il y a en outre 2 écoles indépendantes ; ce sont s écoles de filles ; elles comprennent 6 classes ou départements et 150 èves. Ce qui suit ne s'applique qu'aux premières. Ces 180 écoles sous ntrôle comprennent 218 classes. Je n'ai trouvé cette année que 162 écoles vertes, comprenant 200 classes. Il y a donc eu 18 écoles comprenant 18 asses qui sont restées fermées. Sur ce nombre, il y en a la moitié que l'on peut pas raisonnablement s'attendre à trouver ouverte chaque année, ı le peu de moyens qu'elles ont à leur disposition. Les autres ont plus de ssources, et elles seraient ouvertes chaque année si les contribuables aient plus à cœur l'instruction de leurs enfants.

Le nombre des enfants inscrits a été de 7,921. Il était, l'année dernière, 8,458 ; c'est une diminution de 6 pour cent. Cette diminution doit être tribuée à trois causes : 1o. La population de la ville de Hull a diminué. où il y avait de l'ouvrage pour 2,000 familles, il en était venu 2,500 : fallait bien que celles qui étaient de trop s'en retournassent. De plus, le mmerce du bois qui était prospère depuis une dizaine d'années a subi un ouvement d'arrêt. Plusieurs personnes qui y trouvaient auparavant leur ıgne-pain sont restées sans ouvrage et ont dû quitter la ville. Il y a une rtaine industrie qui est toujours prospère, qui assure l'existence et même bien-être à ses employés, et qui même n'a jamais assez de bras : c'est ndustrie des champs, c'est l'agriculture. Pendant que les scieries regor-ent de monde, les champs sont déserts. La source la plus sûre de richesse t exploitée le moins possible ; on court après les apparences ; on né-ige la réalité. 2o. Une autre cause est venue dépeupler nos écoles, c'est visite de l'influenza. Cette épidémie a parcouru tout le district et n'a pas issé un mille carré sans y faire quelque victime. 3o. Contrairement à ce ıe je faisais habituellement, j'ai visité cette année les écoles qui comptent plus d'élèves, les premières ; ce sont celles où la population est le plus nse. Or on sait que le nombre d'élèves inscrits va toujours en augmen-nt entre le commencement et la fin de l'année, Il a donc dû y avoir aucoup plus d'élèves inscrits que je n'en ai marqué dans mes notes.

Les 7,921 élèves divisés en 200 classes donnent une moyenne de 40 èves par classe. Il y a eu 5 écoles qui ont eu moins de 10 élèves inscrits ; qui en ont eu de 11 à 15 ; 90, de 16 à 20 ; 22, de 21 à 25 ; 23, de 26 à 30 ; , de 31 à 35 ; 22, de 36 à 40 ; 11, de 41 à 45 ; 15, de 46 à 50, et 51, au-delà 50.

La moyenne des traitements par classe a été de $135, soit $3.40 par élève inscrit. Il y a des localités où l'on paye des taux considérables. Il y a eu une école composée de 10 élèves, avec une assistance moyenne de 7 à 8, où le maître a reçu $16 par mois. Il y en a eu une autre où, sur 28 élèves inscrits, il n'y a eu, en moyenne, que 5 élèves par jour à l'école : la maîtresse a reçu $150 pour ses 10 mois, soit $30 par élève. Ce peu d'assistance est quelque chose d'extraordinaire. On a dû avoir des sujets de plainte contre la maîtresse ; pourtant on ne me les a pas communiqués ; j'ai passé vingt heures dans cette localité et je n'ai pas entendu le moindre murmure contre l'école. On est si habitué à avoir une école médiocre que l'on ne s'alarme pas si elle a l'air de décliner quelque peu.

Les finances sont assez bien administrées ; les livres officiels se trouvent entre les mains de presque tous les secrétaires. La loi exige que les comptes soient audités chaque année ; c'est très bien, mais cela ne suffit pas. Il y a très peu de personnes qui sachent faire une audition de comptes et il peut y en avoir aussi qui, sachant la faire, ne la feront pas comme il faut. Quand on a audité le compte de recettes et de dépenses et formé une balance, on croit avoir tout fait ; pourtant on n'a fait autre chose que d'additionner les nombres marqués dans livre ; or le chiffre réel des recettes peut être supérieur à ce qu'il paraît être dans le livre. Pour découvrir ce qu'il est en réalité, il faut comparer ce qu'il paraît être avec ce qu'il devrait être ; c'est-à-dire, il faut le contrôler, en établissant une liste des sommes dues et non encore perçues, or c'est ce que l'on fait rarement ; il faudrait que toutes les municipalités fussent pourvues d'une formule générale d'audition de comptes à laquelle elles seraient tenues de se conformer. Tout le monde se trouverait bien de cette manière de faire : inspecteurs, commissaires, secrétaires-trésoriers et contribuables.

La publication sous forme de code de nos lois et de nos règlements scolaires a déjà opéré quelque bien. Les vacances de Noël et de Pâques ont été abrégées. Les maîtres ne s'attendaient pas à celà ; mais ils se sont soumis quand même. Il y a un autre article des règlements qui est en opposition l'usage généralement reçu D'après celui-ci, les vacances commencent le 1er juillet et se terminent le 31 août ; d'après celui-là, elles ne commenceraient que le 15 juillet. On aura de la difficulté à faire adopter ce règlement. De plus, il est à craindre qu'il ne surgisse des procès. Si un maître s'engage pour l'année scolaire sans désigner le nombre de jours qu'il doit enseigner et que les commissaires demandent que l'école soit continuée jusqu'au 15 de juillet, le maître répondra que, conformément à l'usage, il n'a voulu s'engager que pour 10 mois et qu'il se croit exonéré de tout engagement après le 30 juin. Voilà une source de contrariétés qu'il serait bon de faire disparaître au plus tôt.

Le nombre des maîtres non diplômés a été de 2 et celui des maîtresses de 19 ; c'est le plus petit nombre qu'il y ait eu depuis 7 ans. Nos écoles souffrent du manque de maîtres bien qualifiés ; il y a des arrondissements où les contribuables augmenteraient le chiffre des traitements de 50 pour

100 s'ils trouvaient des maîtres réellement compétents. Mais ceux-ci sont bien rares. Ce que le contribuable demande, ce n'est pas tant que son instituteur soit muni d'un diplôme, que de voir ses enfants faire des progrès à l'école. Or, que de déceptions à ce sujet! Et combien il est nécessaire de trouver un moyen d'attirer vers l'enseignement les personnes competentes, et d'en exclure les incapables! En attendant, une inspection plus fréquente pourrait remédier quelque peu à cet état de choses, et il est à souhaiter que le gouvernement, qui s'occupe actuellement de cette dernière question, ne fasse pas les choses à moitié

J'ai l'honneur d'être, etc.,

AUG. GAY,

Insp. d'écoles.

M. L. GRONDIN.

LAPRAIRIE, 4 août 1890.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération mon rapport annuel sur la condition des écoles que j'ai mission de surveiller et que j'ai presque toutes visitées deux fois dans le cours de l'année scolaire 1889-90.

Le grand tableau statistique accuse, je suis heureux de vous l'annoncer, un mouvement de progrès très favorable à la cause de l'éducation dans cette vaste et populeuse circonscription d'inspection. Ce progrès soutenu et bien marqué porte tant sur la fréquentation en total et en moyenne des élèves que sur l'étude des diverses branches du programme d'instruction pour les écoles élémentaires, modèles et académiques, sans oublier l'instruction religieuse qui n'a pas été, non plus, négligée et qui a été, au contraire, donnée dans toutes les écoles avec autant d'intelligence qu'on pouvait l'espérer, et cela, un peu à ma propre recommandation, j'ose m'en féliciter, mais surtout à celle de nos dignes membres du clergé dont le dévouement et la sollicitude pour l'instruction des enfants sont sans bornes. Je crois devoir ajouter que la conduite morale des instituteurs et des institutrices a été si régulière qu'il ne paraît pas y avoir eu lieu à aucune plainte, sous ce rapport, contre un seul d'entre eux dans tout le cours de l'année scolaire écoulée.

La santé tant des maîtres que des élèves a été généralement bonne, ce qui prouve que les maisons d'école sont déjà en de bien meilleures conditions hygiéniques que par le passé, et il est à espérer que le département de l'Instruction publique, en faisant observer rigoureusement les règlements touchant la construction des nouvelles maisons d'école, achèvera

d'assurer les conditions de salubrité désirables et nécessaires dans toutes les maisons d'éducation de la province.

La proportion des maîtresses laïques non brevetées a beaucoup diminué depuis quelques années, et l'enseignement se ressent avec avantage naturellement d'une meilleure préparation de la part de celles qui se donnent la mission d'instruire la jeunesse. Cependant, dans bon nombre de municipalités, l'on éprouve des difficultés à s'assurer les services d'assez d'institutrices diplômées, et l'on se plaint—avec raison, à mon point de vue,—de la rigueur de la loi qui ne permet pas à une jeune fille de se qualifier à enseigner avant l'âge de dix-huit ans révolus, quoiqu'il soit prouvé dans grand nombre de cas que des filles de dix-sept ans, et même de seize, aient enseigné avec des résultats très satisfaisants. Une autre très forte raison militant en faveur de l'admission à l'examen des institutrices —des institutrices seulement—de 16 à 17 ans, c'est qu'ordinairement elles sortent à cet âge des couvents et qu'elles sont alors bien en état d'obtenir le diplôme légal, tandis qu'elles ne le sont plus après s'être, pendant un ou deux ans, livrées à d'autres occupations.

Comme mes bulletins d'inspection vous donnent déjà un aperçu exact de chacune des écoles de ce district et que je ne rencontre partout que bonne volonté de la part des commissaires et des syndics d'écoles, et même des contribuables en général, je termine ce bien court rapport en me souscrivant humblement, Monsieur le Surintendant,

Votre obéissant serviteur,

L. GRONDIN,

Insp. d'écoles.

M. H. HUBBARD.

(*Traduction.*)

SHERBROOKE, 2 juillet 1890.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel et mes statistiques pour l'année qui vient de finir.

Une épidémie générale durant l'hiver, du mauvais temps et de mauvaises routes pendant une grande partie de l'année, l'ont rendue peu favorable au succès des écoles et de leur inspection. Bien que j'aie été assez heureux pour échapper moi-même à l'épidémie, j'en ai constaté les effets presque partout où je suis allé. Souvent les écoles ont dû être fermées, au moins temporairement, à cause de la maladie des professeurs et des élèves;

très souvent aussi l'assiduité aux cours a été profondément affectée, tant r l'épidémie que par le mauvais temps et l'état des routes. Cette derère cause a occasionné des difficultés extraordinaires aux travaux d'inspecon, et ces difficultés ont aussi été augmentées par les irrégularités qui existnt encore parfois dans la durée et les arrangements de l'année scolaire ; en qu'il y ait eu quelque amélioration sous ce rapport, il existe encore de andes différences dans la durée des vacances. Je dois répéter ce que j'ai jà dit l'année dernière, que, bien que je n'aie pas pu faire mes visites tout fait conformément aux règlements, *j'ai fait ce que j'ai pu* et je crois avoir ieux réussi que l'année précédente.

Malgré les circonstances défavorables rapportées ci-dessus, il y a une gère augmentation d'écoles ouvertes et d'élèves suivant les cours. J'ai it mon rapport sur les écoles protestantes de 40 municipalités, bien que ane d'elle n'ait pas d'école—(celle de Simpson, citée dans mon rapprt de l'année dernière, ayant été réunie à une municipalité voisine).

Sur ce nombre, 24 sont placées sous le contrôle des commissaires d'éles, et 15 sous le contrôle des syndics. Je mentionne 167 écoles ouvertes, us contrôle, et 7 écoles indépendantes. Celles qui sont sous contrôle nt désignées en bloc, par comtés, comme suit :

omtés.	Nombre de municip.	Nombre d'écoles.	Nombre d'élèves.
herbrooke	4	26	1,220
anstead (Magog)	1	6	194
nefford	14	53	1,317
ichmond	10	49	1,130
rummond	10	30	581
rthabaska (Tingwick, diss,)	1	3	54
	40	167	4,496

En ajoutant 7 écoles indépendantes avec 450 élèves, on arrive à un tal de 174 écoles et 4,946 élèves, avec une moyenne de présence de 3,552. es écoles placées sous contrôle, 157 sont classées comme élémentaires, 6 omme écoles modèles et 4 comme académies. J'ai classé l'école de Lennoxille comme école modèle, bien qu'elle n'ait pas encore reçu de subvention. ans les écoles indépendantes sont comprises l'école du collège Bishop et lle du collège de St-François. Comme les 4 académies comprennent 13 visions, les 6 écoles modèles, 15, et les 157 écoles élémentaires, 163 divions séparées, et ayant des professeurs distincts, il y a en réalité 191 divions ou écoles à inspecter. On emploie dans ces écoles 9 instituteurs et 38 institutrices qui, comme on le verra, ont peu changé. 4 instiiteurs et 31 institutrices ont des diplômes de l'Ecole normale McGill, 33 ont des diplômes du bureau d'examinateurs protestants, 15 des ureaux d'examinateurs catholiques, et 14 n'ont pas de diplômes. Il y peu de changements dans les traitements. Il ne m'a été demandé qu'une ule vérification de comptes qui a été favorable au bureau scolaire.

Vu l'éloignement des comtés de Richmond et de Drummond des endroits de réunion des conférences, un nombre relativement restreint de professeurs de ces comtés ont assisté à ces réunions ; mais dans les autres sections, un grand nombre d'entre eux ont bénéficié de ces conférences au grand avantage de leurs écoles. Comme je fais ce rapport un peu avant l'époque ordinaire, je parle des conférences qui auront lieu ce mois-ci et j'ai la ferme espérance qu'elles auront du succès.

Je suis heureux de constater des signes d'amélioration dans les fournitures scolaires, bien qu'elles ne soient pas toujours ce que je les voudrais. Comme c'est là généralement le point le plus faible, je suis heureux de reconnaître les mêmes améliorations dans la classification des municipalités. Dans la classification de cette année, plusieurs municipalités ont changé de rang depuis l'année dernière. Danville, par suite de la construction de sa nouvelle et excellente école, monte dans la première classe ; deux ou trois, par leurs améliorations, passent de la troisième dans la deuxième classe ; et d'autres, à cause de la courte durée de l'année scolaire et pour d'autres irrégularités, tombent dans la troisième classe. J'ai changé aussi un peu l'ordre de division, en plaçant dans la première classe les municipalités ayant plus de 50 points ; dans la deuxième, celles au-dessus de 40 et dans la troisième les écoles ayant moins de 40 points ; les points sont divisés comme suit :

1. Durée et division de l'année scolaire.....10 points.
2. Etat des maisons d'école et de leur emplacement.....10 "
3. Fournitures d'école, tableaux, cartes, etc.....10 "
4. Cours d'études.....10 "
5. Usage des livres de classe approuvés.....10 "
6. Traitement des instituteurs, et mode de paiement....10 "

1ère CLASSE.—EXCELLENT.

Sherbrooke	55	Lennoxville	5
Danville	54	Richmond	5
Waterloo	54	Granby (village)	5

2ème CLASSE.—BON.

Kingsey, diss	46	North Stukely, diss	4
Melbourne (village)	46	Cleveland	4
Durham	42	Drummondville, diss	4
Windsor-Mills, diss	42	Magog	4
Ascot	41	Shefford	4
Brompton	41	South Durham	4
South Stukely	41	Windsor	4

3ème CLASSE.—MOYEN.

-ranby 39
ingsey.....39
[elbourne 39
xford 39
hipton.....39
te-Pudentienne (village), diss...39
t-F.-Xavier de Brompton, diss...39
Vickham-Est, diss.....39
ingwick, diss.....38
orth Ely, diss..... 38
South Ely, diss..... 38
St-Alphonse, diss.....38
Grantham, diss.....37
Kingsey-Falls.....37
St-Joachim.....37
Ste-Cécile, diss 36
Ste-Pudentienne, diss..... 36
St-Pierre 34
St-Pierre, diss.. 34

J'ai l'honneur d'être, etc.,

H. HUBBARD,

Insp. d'écoles.

M. D. LEFEBVRE.

TROIS-RIVIÈRES, 30 juillet 1890.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'état de instruction publique, pour l'année scolaire 1889-90.

Mon district d'inspection comprend maintenant 29 municipalités.

Voici la note que j'ai accordée à chacune de ces municipalités pour organisation et l'administration de ses écoles :

EXCELLENTE :

Cap-Santé (village), Champlain (village), Cap-Santé (paroisse), Sainte-nne Lapérade (village), Batiscan, Champlain (paroisse) et Ste-Anne La-érade (paroisse).

TRÈS BIEN :

St-Prosper, St-Jacques des Piles, Ste-Geneviève de Batiscan, Deschamault, St-Tite (paroisse), Ste-Thècle et Portneuf.

BIEN :

Cap-de-la-Mageleine, St-Luc, St-Narcisse, Mont-Carmel, St-Maurice, te-Flore, Grondines (village), St-Ubalde, St-Tite (village), Notre-Dame des nges, St-Alban et St-Casimir.

MÉDIOCRE :

Grondines (paroisse), St-Stanislas et village Fermont.

Il y a, dans ces 29 municipalités, 118 maisons d'école appartenant au commissaires, 32 maisons ou salles de classes sont louées par les commissaires, 2 sont livrées gratis et 4 sont employées pour des écoles indépendantes. Nombre total de maisons d'école, 156. De ces 156 maisons, 15 sont de bois, 2 sont de briques et 3 sont de pierre.

Je compte dans mon district 150 écoles élémentaires, dont une seul est indépendante et toutes ces écoles sont mixtes (garçons et filles). Ce 150 écoles sont fréquentées par 6,140 élèves, dont 3,089 garçons et 3,05 filles. Tous ces élèves sont catholiques, excepté 2 garçons et 2 filles qu sont protestants.

Je compte aussi 14 écoles modèles, dont 2 sont des écoles de filles l'une est indépendante et l'autre sous contrôle ; 5 écoles de garçons et écoles mixtes (garçons et filles), toutes sous contrôle. Ces 14 écoles son fréquentées par 961 élèves, dont 572 garçons et 389 filles. De ces 961 élèves 837 sont dans le cours élémentaire et 124 dans le cours modèle.

Enfin, je compte aussi 3 académies de filles, dont une sous contrôl et les deux autres indépendantes. Ces 3 académies sont fréquentée par 335 élèves, dont 215 sont dans le cours élémentaire, 75 dans le cour modèle et 45 dans le cours académique.

Le nombre total d'institutions de tous genres se trouve donc de 167 5 de plus que l'année dernière, et le nombre total d'élèves qui fréquenten ces diverses institutions est de 7,436 ; c'est 115 de plus que l'année der nière. La présence moyenne est de 65 à 66 pour 100, ce qui est,à peu de chose près, le taux de l'année dernière. Ce n'est pas très satisfaisant, mais il es juste de noter que plusieurs maladies épidémiques ont sévi avec rigueu en plusieurs endroits dans le cours de l'hiver. Cependant, je ne puis m défendre de constater aussi beaucoup d'apathie chez les parents et les élève en général, pour l'assistance aux écoles. Mais, Monsieur le Surintendant à propos du manque d'assiduité, je répéterai ce que j'ai déjà exprimé dan quelqu'un de mes rapports précédents : je suis d'opinion que si l'assiduit fait défaut, il faut plutôt s'en prendre aux titulaires des écoles qu'au parents des élèves, ou aux élèves eux-mêmes, car il est notoire que dan les écoles bien dirigées, l'assistance est toujours plus régulière que dans le écoles médiocres. Ainsi donc, en offrant de meilleurs salaires aux institu teurs et aux institutrices, on attirerait vers la carrière de l'enseignemen des sujets plus compétents ; par là même, l'assistance des élèves aux école serait beaucoup plus régulière et les succès plus certains.

Le nombre total des instituteurs et des institutrices qui enseignent dan mon district d'inspection est de 200. De ce nombre, je compte 194 insti tutrices, dont 170 laïques et 24 religieuses. Des 160 institutrices laïques, 1 n'ont pas encore de brevets de capacité. Il n'y a d'employés dans mon dis trict que six instituteurs, dont trois laïques et trois religieux. Il est inutile

crois, de répéter dans ce nouveau rapport les éloges bien mérités des tulaires religieux ; il va de soi que ces titulaires dirigent toujours leurs asses consciencieusement, et avec le savoir-faire dont ils ont toujours fait euve, ce qui rend très heureuses les municipalités qui ont la bonne forne de posséder des maisons de religieux enseignants.

Parmi les trois instituteurs laïques, il me fait plaisir de déclarer que onsieur Camille Dostaler, qui dirige l'école modèle du village de Chamain, et monsieur Etienne Dostaler, qui dirige l'école modèle de St-Narcisse, nt tous deux obtenu la note *très bien*.

Les institutrices laïques dirigeant des écoles modèles, et ayant obtenu note *très bien*, sont : Melle Rose-de-Lima Descormiers, à Ste-Geneviève de atiscan ; Melle Eugénie Lacroix, à St-Stanislas, et Melle Clara Marcotte, à ortneuf. Les autres ont obtenu la note *bien*, et je dois leur rendre ce moignage, que, si elles n'ont pu obtenir la note *très bien*, cela n'a dépendu allement de leur manque de compétence, ni de leur manque de volonté, r je les considère toutes comme compétentes et actives.

Parmi les institutrices laïques dirigeant des écoles élémentaires, et ant obtenu la note *très bien*, sont Melles Victoire Brousseau, à Batiscan ; xilda Pagé, Léonile Picher et Céline Chevalier, à Cap-Santé ; Amanda ontambault, à St-Alban ; Estelle Langevin, à Portneuf ; Anna Naud et ctavie Morisset, à Deschambault ; Clorinthe Tessier, Zéphise Tessier et -E. Baril, à Ste-Anne Lapérade ; Mme Antoinette Cinqmars, à Ste-Geneève de Batiscan ; Melles Honora Déry, à St-Stanislas ; Vitaline Denonurt, Delphine Forest et Emma Levasseur, à Mont-Carmel ; Anna Desaulers, Victoria Sawyer et Clara Raiche, à St-Maurice ; Bernadette Turcotte, Champlain ; Zéphirine Plaisance, à Ste-Flore, et Estelle Bédard, à Stehècle. 90 ont obtenu la note *bien*, 22 la note *médiocre*, et 2 la note *mal*.

Les traitements des instituteurs sont, à peu de choses près, les mêmes ue ceux de l'année dernière, il en est de même de ceux des institutrices.

Si je compare mon tableau statistique de cette année avec celui de année dernière, je constate une augmentation notable dans plusieurs maères, et si l'on remarque une diminution dans quelques matières, c'est ue la classification a été faite, en cette dernière année, d'une manière lus rationnelle.

Somme toute, il y a lieu d'être satisfait des succès obtenus dans la géralité des écoles de ma circonscription, eu égard au peu d'encouragement écuniaire que reçoivent les éducateurs de la part des administrations colaires.

J'attends beaucoup de bien du placement, dans chaque école, des prorammes d'études et des règlements scolaires, que je me suis fait un plair d'expliquer, de commenter de mon mieux, dans mes visites d'inspection.

Monsieur le Surintendant, on se plaint, aujourd'hui plus que jamais, u trop grand nombre de matières renfermées dans le programme d'études

officiel, surtout dans celui des écoles élémentaires. Il est bien vrai que plusieurs des matières y exigées ne s'enseignent que pour la forme, dans la grande majorité de nos écoles élémentaires. L'achat de livres de classe pour plusieurs de ces matières est très souvent un sujet de refus de la part des parents qui n'envoient leurs enfants à l'école que jusqu'à l'âge de faire la première communion. Pour ma part, je suis d'opinion qu'on pourrait conserver le programme tel qu'il est, tout en déclarant comme facultatif l'enseignement d'un certain nombre de matières, comme, par exemple, le dessin, l'histoire du Canada et l'agriculture.

Les instituteurs et les institutrices devraient rester obligés d'enseigner toutes les matières du programme à ceux de leurs élèves qui désireraient et pourraient étudier toutes les matières du programme; ce serait une bonne note à allouer à ceux ou celles qui enseigneraient, avec avantage, toutes les matières à un nombre plus ou moins grand de leurs élèves.

Les secrétaires-trésoriers s'acquittent généralement bien des devoirs de leur charge, et les instituteurs et les institutrices sont payés ponctuellement.

Il me reste à remercier bien cordialement messieurs les commissaires qui ont bien voulu m'accompagner dans mes visites aux écoles sous leur contrôle, ainsi que messieurs les curés et autres amis de l'éducation de leurs bons avis au sujet de l'éducation dans leurs municipalités respectives.

J'espère, Monsieur le Surintendant, que les réflexions, remarques et énumérations contenues dans ce modeste rapport, jointes aux nombreux détails donnés sur chaque école dans mes bulletins d'inspection que je vous ai adressés dans le cours de l'année, pourront vous donner une connaissance assez exacte de l'état de l'éducation dans mon vaste district d'inspection.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

D. Lefebvre,

Insp. d'écoles.

M. L.-N. LÉVESQUE.

Roxton-Falls, 31 juillet 1890.

Monsieur le Surintendant.

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'état de l'instruction publique, dans les comtés de Drummond et Arthabaska, pour 1889-90.

Le nombre total des enfants qui ont fréquenté les 193 institutions de tout genre qui ont été en opération durant l'année, est de 6,767, dont 5,932 dans les écoles élémentaires sous contrôle, avec une présence moyenne de

4,479, soit les $\frac{2}{3}$; 291 dans les écoles modèles sous contrôle, présence moyenne 238 ; 338 dans les écoles modèles indépendantes subventionnées, présence moyenne 317 ; 189 dans les académies, présence moyenne 175, et une école élémentaire indépendante non subventionnée qui compte 17 élèves et une présence moyenne de 16.

Sur ces 193 institutions, je compte deux académies, l'une de filles, dirigée par des dames de la Présentation de Marie, à Drummondville, l'autre de garçons, sous la direction des frères du Sacré-Cœur, à Arthabaskaville ; quatre couvents ; sept écoles modèles sous contrôle, et cent quatre-vingts écoles élémentaires sous les soins d'institutrices laïques.

Le corps enseignant de ces différentes maisons d'éducation se répartit comme suit : 41 religieuses, 13 religieux, 1 professeur laïque et 180 institutrices laïques, dont 21 n'ont pas de brevet.

Le traitement de l'instituteur laïque est de $375,00, plus le logement ; la moyenne du traitement des religieux est de $158.00 et celle du traitement des institutrices, de $80.72.

Les élèves dans les différentes années du cours d'études se partagent ainsi : 1ère année, 2,082 ; 2ème, 2,185 ; 3ème, 1,501 ; 4ème, 674 ; 5ème, 165 ; 6ème, 136 ; 7ème, 9 ; 8ème, 15.

Dans les différentes matières du cours, je compte : épellation, 1,567 ; lecture courante, 4,456 ; lecture expressive, 744 ; écriture, 4,977 ; arithmétique, 5,198 ; grammaire, 2,194 ; analyse logique, 211 ; narrations, 246 ; géographie, 1,375 ; cartographie, 298 ; dessin, 1,748 ; leçons de choses, 5,200 ; tenue des livres, 800 ; correspondance commerciale, 56 ; histoire sainte, 2,007 ; histoire du Canada, 925 ; histoire d'Angleterre, 70 ; histoire de France, 77 ; histoire des Etats-Unis, 127 ; histoire ancienne, 22 ; histoire naturelle, 38 ; agriculture, 911 ; mesurage, 129 ; algèbre, 82 ; géométrie, 87 ; hygiène, 116 ; couture, 398, et musique vocale, 931.

Toutes les remarques que je pourrais faire sur les institutions dirigées par des religieux ou des religieuses ne feraient qu'ajouter aux nombreux témoignages d'estime que reçoivent de toute part ces dévoués professeurs. L'instituteur laïque qui enseigne dans une école modèle de ma division est un homme doué d'une belle intelligence et un membre distingué du corps enseignant ; il fait honneur à l'institution qui l'a formé, l'Ecole normale Jacques-Cartier. Des quatre institutrices laïques qui dirigent des écoles modèles, je ne saurais faire de distinction quant à leur savoir, mais la longue expérience de Melle Bernier, à St-Germain, et de Mme Mercier, à St-Norbert, les place au premier rang.

Les écoles élémentaires donnent relativement moins de satisfaction. Les causes sont toujours les mêmes : fréquentation irrégulière de l'école et manque de livres ou autres fournitures scolaires. Si certains parents font preuve d'une négligence bien coupable sous ce rapport, je connais aussi maints titulaires qui auraient moins à déplorer un pareil état de choses, s'ils savaient, par un travail plus intelligent, faire aimer l'école aux petits

enfants. S'ils savaient entretenir l'émulation parmi les élèves, le succès cou ronnerait bientôt leurs efforts.

Malgré ces obstacles sérieux en certains endroits, il y a progrès e général. Le niveau des études s'élève peu à peu et cette marche progressiv est constante, car il est reconnu que le peuple se convainc de plus en plu de la nécessité de l'instruction.

La distribution dans toutes les écoles du programme d'études et de règlements scolaires va opérer de grands changements dans l'organisatio des écoles primaires et la classification des élèves ; l'institutrice ne peu manquer d'y puiser des renseignements très utiles. Les règlements scola res vont avoir pour effet d'épargner bien des misères au corps enseignan exposé à des atteintes trop souvent réitérées.

L'envoi aux commissaires du Code publié par M. Paul de Cazes pro duit déjà de bons effets ; j'ai pu remarquer avec un sentiment de viv satisfaction, lors de ma dernière visite, qu'un grand nombre de ces mes sieurs, désirant se mettre à la hauteur de leur position, se sont fait u devoir de consulter ce livre précieux et d'y prendre les renseignement dont l'école devra bénéficier. C'est ce qui a valu, dans certaines localités l'amélioration du matériel des classes ; ce mouvement s'accentue et j'os croire que le temps n'est pas éloigné où l'on s'occupera partout de fair disparaître cet autre obstacle au bon fonctionnement de l'école.

Pour me rendre au désir exprimé au paragraphe 14 de l'article 13 de règlements du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, j fais la classification suivante :

deux	municipalités	ont	mérité	la note	*excellente*,
sept	"	"	"	"	*très bien*,
douze	"	"	"	"	*bien*,
sept	"	"	"	"	*médiocre*,

et une municipalité nouvelle, Ste-Anne du Sault, à laquelle je n'ai pas cr devoir accorder de note, vu son organisation insuffisante.

Avant le terminer, qu'il me soit permis de remercier publiquemen messieurs les membres du clergé avec lesquels je suis en rapport comm inspecteur pour l'empressement qu'ils apportent à seconder mes effor dans l'accomplissement des devoirs de ma charge.

Je remercie aussi MM. les commissaires qui ont bien voulu m'accom pagner dans ma visite aux écoles sous leur contrôle ; le nombre n'en est c pendant pas encore assez grand, car tous devraient saisir l'occasion de mon trer combien ils portent d'intérêt à l'école. Il n'y a pas de mauvais vou loir, mais plutôt de l'indifférence. J'espère qu'on aura moins à se plaindr d'eux dans l'avenir.

MM. les secrétaires-trésoriers administrent les finances des municip lités sous leur contrôle respectif avec prudence. Instituteurs et institutrice

e déclarent très satisfaits du mode de payement adopté dans chaque ocalité.

Je n'entrerai pas, Monsieur le Surintendant, dans plus de détails, yant, dans mes bulletins d'inspection, attiré votre attention sur le fonc-ionnement de chaque école en particulier.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L.-N. LÉVESQUE,

Insp. d'écoles.

M. B. LIPPENS.

QUÉBEC, 20 juillet 1890.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année scolaire 889-90.

Voici la liste complète des municipalités scolaires de mon district 'inspection, classées par ordre de mérite, conformément aux nouveaux èglements scolaires, avec les points accordés pour chaque sujet :

Nos.	NOMS DES MUNICIPALITÉS.	Maisons d'école, dépendances, etc.	Mobilier.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres approuvés.	Traitements.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Notes obtenues.
1	Chambly Canton	8	6	8	9	9	40	Excellent
	Longueuil, ville	8	8	8	9	7	40	"
	Longueuil, diss. (prot.)	8	8	8	8	8	40	"
	Sorel, diss. (prot.)	7	8	8	8	9	40	"
	St- Roch de Richelieu	9	8	9	9	5	40	"
2	St-Hubert	8	7	8	8	8	39	Très bien
	St-Ours, ville	8	6	9	8	8	39	"
	Belœil, village	8	8	8	8	7	39	"
3	Longueuil, paroisse	8	7	7	8	7	37	"
	Varennes, village	9	6	6	8	8	37	"
4	Boucherville, paroisse	8	5	8	9	6	36	"
	St-Julie	8	6	8	8	6	36	"
	Boucherville, village	7	6	8	9	6	36	"

Nos.	NOMS DES MUNICIPALITÉS. (*Suite.*)	Maisons d'école, dépendances, etc.	Mobilier.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres approuvés.	Traitements.	Total des points conservés.	Notes obtenues.
5	Chambly, diss. (prot.)	7	7	4	8	8	34	Très b
	Sorel, paroisse	7	6	8	8	5	34	"
	Sorel, ville	8	6	5	9	6	34	"
	St-Marc	5	5	8	8	8	34	"
	Verchères	5	6	8	8	7	34	"
6	Chambly, paroisse	5	5	8	8	7	33	"
	Contrecœur	6	6	7	9	5	33	"
	St-Antoine	7	6	7	9	4	33	"
7	St-Basile	6	6	6	8	6	32	"
	St-Bruno	6	5	8	8	5	32	"
8	Ste-Théodosie	6	6	6	7	6	31	"
9	St-Joseph de Sorel	7	6	7	6	4	30	Bien
	Varennes, paroisse	5	4	8	7	6	30	"
10	St-Louis de Bonsecours	6	6	6	7	4	29	"
	St-Marcel	6	6	6	7	4	29	"
11	St-Robert	6	5	6	7	4	28	"
12	Ste-Anne de Sorel	6	5	5	7	4	27	"
13	St-Ours, paroisse	6	3	6	7	4	26	"
	Belœil, paroisse	6	5	4	7	4	26	"
14	St-Aimé	5	4	5	7	4	25	Médio
	Ste-Victoire	5	4	5	7	4	25	"
15	St- Lambert, diss. (cath.)	3	3	5	7	6	24	"

7,999 élèves ont fréquenté les écoles, 703 de moins que l'année pré dente. Cette diminution s'explique par deux causes : la grippe et l'ém gration. Mais il faut ajouter aussi qu'il y a beaucoup de négligence de part des parents, qui paraissent faire peu de cas de l'instruction de le enfants. Le manque de zèle pour l'éducation est général, mais il est s tout frappant chez la population rurale du comté de Richelieu. Dans c taines paroisses de ce comté, un élève de douze ans est une rareté dans écoles élémentaires, et la plupart des enfants quittent la classe aussi qu'ils ont fait leur première communion.

J'ai fait mon possible pour faire connaître, apprécier et mettre à exé-
ion le nouveau programme des études, mais les difficultés à vaincre
t nombreuses et le résultat obtenu m'a paru peu satisfaisant dans un
nd nombre d'écoles. Le programme est parfait en soi, mais un bon
nbre d'institutrices ont négligé de le suivre, même d'en prendre con-
ssance. Il m'est arrivé plus d'une fois de ne pouvoir obtenir aucune
onse satisfaisante à la question de savoir combien d'élèves appartenaient
x différentes années du cours d'études. On ne paraissait pas comprendre
que cela voulait dire.

J'aurais voulu parler, dans ce rapport, des conférences pédagogiques,
cours d'été, des moyens pratiques à prendre pour lever les obstacles qui
struent le chemin, quand il s'agit de certaines matières, surtout le dessin,
griculture et les leçons de choses ; mais dans quelques jours, le corps
inspecteurs d'écoles se trouvera réuni pour discuter ces questions. Je
fiterai de cette heureuse occasion pour communiquer à mes confrères
elques notes sur ce sujet, et surtout pour profiter de leurs conseils.

J'ai préparé mon grand tableau statistique avec autant de soin que
ssible et je crois que les chiffres sont exacts en tous points.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

B. Lippens,

Insp. d'écoles.

M. L. LUCIER.

Maria, 12 juillet 1890.

nsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année 1889-90.

Il y a, dans mon district d'inspection, 15 municipalités scolaires com-
nant 61 écoles réparties comme suit, savoir : un couvent, cinq écoles
dèles et cinquante-cinq écoles élémentaires, dont trois sont indépendan-
. Ces écoles ont été fréquentées par 2,687 élèves. Ce qui donne une
gmentation de deux écoles et de 248 élèves sur l'année dernière.

De ces soixante et une écoles, deux seulement sont restées fermées
ute l'année, faute d'un nombre suffisant d'enfants ou par le manque de
ds nécessaires ; ce sont les écoles numéro 2 de New-Richmond et nu-
ro 2 de Miguasha.

Trois autres écoles n'ont été en opération que durant cinq ou six mois :
sont les écoles numéros 2 de St-Laurent de Matapédiac, 3 de St-Alexis de

Matapédiac et 6 de St-Jean l'Evangéliste, les commissaires n'ayant pas trouvé d'institutrices pour les mettre en opération plus longtemps.

A l'exception de l'école modèle de St-Jean l'Evangéliste, qui est dirigée par un instituteur, toutes les autres écoles sont conduites par des institutrices, dont cinq sœurs de la Charité, deux sœurs des Petites-écoles, cinquante et une institutrices brevetées et huit non brevetées. En tout, 66 institutrices et un instituteur.

La moyenne des traitements des institutrices dirigeant des écoles sous contrôle est, dans les écoles élémentaires, de $96.00, et dans les écoles modèles, de $180.00, moins les avantages que quelques-unes d'entre elles retirent de leur position : logement et chauffage.

Bien que trop minimes, les salaires varient peu ; je constate cependant des tendances à les abaisser dans quelques municipalités, par suite de la compétition entre les institutrices et l'esprit d'économie mal entendue de certains commissaires. A mon avis, le remède à ce mal ne peut venir que de la législature.

Selon votre désir, j'ai distribué le nouveau programme d'études et les règlements des maîtres et des élèves, sous forme de tableau, dans toutes les écoles, et j'en attends beaucoup de bien. C'est un guide sûr qui indique à l'institutrice le travail qu'elle a à faire durant l'année. Dans mes visites, je m'efforce de donner les explications que je crois nécessaires sur l'esprit de ce programme et la manière de le mettre à exécution.

Il y a dans la plupart des écoles un tableau détaillé de l'emploi du temps, ainsi qu'un registre pour les visiteurs.

Les institutrices qui, cette année, se sont distinguées le plus dans l'enseignement de toutes les matières du programme autorisé sont Melle Elmina Allard, à Carleton, et Melle L.-A. Parant, à Maria. Grâce à leur remarquable aptitude comme éducatrices, elles tiennent des écoles modèles qui méritent la note *excellente.*

Melle Langlais, à Port-Daniel, et Melle LeBlanc, à St-Bonaventure, sont des institutrices très bien qualifiées. Elles dirigent des écoles modèles qui méritent aussi la subvention J'ai eu pareillement lieu d'être satisfait de l'école modèle de St-Jean l'Evangéliste, sous M. Jean Gauthier, élève distingué de l'école normale Laval. Le traitement de M. Gauthier est de $300.00.

Parmi les institutrices des écoles élémentaires, je signalerai Melles Aurélie Gauthier, M. McCauly, Eugénie Soubert, A. Lepage, Ang. Audet Diana LeBlanc, Anna Guité, Virginie Bernard et les sœurs des Petites écoles.

Il y a encore, dans chaque municipalité, un certain nombre d'institutrices qui tiennent des écoles sur un bon pied, mais dont les élèves sont moins avancés.

Le couvent de Carleton continue de donner aux jeunes filles un

onne instruction et une éducation soignée. En général, les élèves répon-
ent par leur application et leur bonne conduite au dévouement et au
èle des bonnes religieuses qui en ont la direction.

Sous le rapport des maisons d'école, du mobilier et des autres fourni-
ıres scolaires, de la mise en opération du cours d'études, de l'emploi des
vres de classe approuvés, des salaires des institutrices et de leur mode
e payement, les municipalités se trouvent classées, par ordre de mérite,
ɔmme suit :

Très bien :—Carleton, Maria, St-Jean l'Evangéliste, St-Godefroi et
ort-Daniel-Est et Ouest ;

Bien :—St-Alexis, Mann, Caplan, New-Richmond, St-Bonaventure et
aspébiac ;

Médiocre :—Miguasha, St-Laurent et Cox, diss.

Les secrétaires-trésoriers tiennent leurs comptes honnêtement et sui-
ant la méthode voulue par la loi. Les municipalités dont les arrérages de
ɔtisations sont les plus élevés sont : St-Alexis de Matapédiac, Carleton ,
aspébiac et St-Bonaventure. A St-Alexis, les maîtresses sont mal payées.

Les commissaires s'acquittent généralement de leurs devoirs avec
xactitude. Chaque année le matériel s'améliore et un certain nombre de
ieilles maisons sont réparées ou remplacées par d'autres plus commodes
t mieux aérées.

En somme, je suis satisfait de la marche et de la direction des écoles
lacées sous ma surveillance. Presque partout l'on fait de louables efforts
our avancer dans les différentes branches de l'enseignement, et l'on réussit
énéralement, eu égard à l'âge des élèves qui fréquentent les écoles.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L. Lucier,

Insp. d'écoles.

M. Wm.-G. LYSTER.

(*Traduction.*)

Cape-Cove, Gaspé, 8 août 1890.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les écoles protestantes
es comtés de Gaspé et de Bonaventure, pour l'année 1889-90.

On peut voir par mon tableau des statistiques que le nombre des
ıfants qui ont suivi les cours des écoles est à peu près le même que

l'année dernière, bien que les écoles de St-Godefroi, diss., Métapédia et Barachois diss., aient été fermées, vu la grande difficulté de se procurer de bons instituteurs.

C'est là un besoin pressant qui se fait de plus en plus sentir. La côte ne plus plus fournir maintenant un nombre d'instituteurs suffisant pour les écoles élémentaires ; et les traitements ne sont pas assez élevés pour les tenter à venir de loin. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les colonnes d'annonces d'un journal de Montréal pour reconnaître que la lutte pour obtenir les services des bons professeurs est des plus active, et il est assez peu vraisemblable que nous puissions en être vainqueurs. Nous dépendons surtout de la production locale, et bien que nos écoles modèles ne soient pas encore très fertiles, nous avons lieu d'espérer qu'il y aura bientôt amélioration sous ce rapport. Je crois que la création de l'école modèle de Haldimand sera avantageuse. Il existe dans le voisinage beaucoup de familles respectables qui seront heureuses d'en profiter ; et comme la pension n'y est pas chère, les jeunes gens éloignés qui désirent suivre les cours pédagogiques ne seront pas rebutés par les dépenses à faire.

Je suis heureux de pouvoir parler dans les termes les plus flatteurs de l'école modèle de New-Richmond. Avec l'aide du Dr Thornton, son énergique président, j'ai examiné les élèves en hiver et en juin ; et dans ces deux examens, nous avons été très satisfaits des réponses qui ont toujours été bonnes. Presque tous les élèves de la classe modèle sont d'excellents sujets qui seront bientôt en état de passer leurs examens pour le diplôme.

Un examen public a eu lieu dans cette école au mois de juillet, et j'ai appris que les études avaient été très satisfaisantes. Plusieurs prix, parmi lesquels se trouvait une montre en argent donnée par le président, ont été accordés aux plus méritants. Melle Delamotte, la principale institutrice, a eu beaucoup de mérite à élever l'école au rang satisfaisant qu'elle occupe aujourd'hui.

L'école modèle de Paspébiac a fait aussi des progrès sous la direction de Melle Murray et de Melle Cole. Ces demoiselles sont, je crois, d'excellentes institutrices, mais elles sont restées trop peu de temps pour obtenir des résultats sérieux. Ce changement perpétuel de professeurs est l'un des principaux obstacles qui s'opposent à une amélioration réelle.

L'école modèle du village de Gaspé n'a pas été inutile ; au contraire j'ai constaté un progrès réel lors de ma visite pendant l'hiver. Mais le très petit nombre d'élèves de la classe modèle—ils étaient alors trois—doit aussi décourager l'excellente et zélée institutrice, Melle Moss, qui a donné sa démission.

De toutes les écoles élémentaires, la plus importante est de beaucoup celle de Cox No 1, qui a cent sept élèves inscrits. Je crois qu'il y a été fait quelques progrès cette année ; mais le nombre d'enfants était beaucoup trop grand, dans la division des petits, pour une seule institutrice. La division des grands a donné de bonnes réponses, mais l'école n'était pas sa

tisfaisante sous tous les rapports. Là aussi, les institutrices ont donné leur démission après moins d'une année de travail. J'ai demandé aux commissaires de faire certaines améliorations nécessaires et de construire une nouvelle école dans le district No 2, et ils ont promis de le faire.

Dans Hamilton, diss., j'ai remarqué un véritable progrès, surtout dans la discipline ; réforme qui était très utile. L'institutrice a également donné sa démission.

Parmi les écoles élémentaires de New-Richmond, deux sont excellentes. Non seulement les réponses ont été bonnes, mais la propreté et l'entretien des terrains et des clôtures, le mobilier neuf, tout est marqué au coin du bon goût et du progrès.

Les autres écoles sont bonnes, et, prises en bloc, j'ai constaté une amélioration.

Les prix de Melle Thornton, pour les travaux de couture, qui sont donnés chaque année, ont provoqué une heureuse émulation chez les élèves, et quelques-uns de ces travaux sont très bons et très soignés.

Les commissaires se sont acquittés de leurs devoirs d'une manière intelligente et qui leur fait honneur. Ils ont élevé dernièrement le traitement des instituteurs, et ils paraissent décidés à avoir de bonnes écoles dans toute leur grande municipalité.

Les écoles de Shoolbred ne semblent pas faire beaucoup de progrès. Il est cependant très difficile de se prononcer, et quant à l'école que j'ai visitée cette année, elle sera presque certainement fermée lors de ma prochaine inspection.

Mêmes remarques pour Restigouche et Sellarville, dont les écoles ouvertes seulement par intervalles ne peuvent êtres utiles.

La clôture fréquente de ces écoles, ainsi que les changements d'instituteurs d'un district à l'autre, semble être une malheureuse nécessité dans ces populations pauvres et dispersées.

J'ai peu à dire des écoles de Gaspé. Elles sont à peu près dans le même état que l'année dernière. Presque toutes ont eu à souffrir de la grippe pendant l'hiver et le printemps, et professeurs et élèves étaient tous abattus.

Toutefois, je vous dirai avec assurance que les commissaires et les syndics de presque toutes les municipalités font tout ce que l'on peut attendre d'eux pour se conformer aux règlements.

La petite école dissidente de Douglass est très utile et fait des progrès.

Haldimand a, comme toujours, deux écoles bien fréquentées. L'école No 1, sous les ordres de Melle Whinfield, qui a donné sa démission, a été très satisfaisante.

York a deux petites écoles constamment ouvertes. A l'école No 1, sous

la direction de Melle Davis, la sténographie a été enseignée avec tant de succès, qu'un spécimen que j'ai envoyé à M. Howard, de Cincinnati, rédacteur du "*Phonographic Magazine*", a été reçu avec force compliments pour son exécution, sa correction et ses qualités exceptionnelles.

Il est difficile de classer les municipalités comme on l'exige, c'est-à-dire en tenant compte des difficultés qui résultent du petit nombre et de la pauvreté de la population comme des autres causes. Ces difficultés sont plus grandes en certaines localités que dans d'autres.

En tenant donc compte de ces causes, je puis affirmer que sur les 25 municipalités de mon district, 5 sont *exceltentes*, 10 *bonnes* et 10 *moyennes*.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

W.-G. LYSTER,

Insp. d'écoles

M. B. MAGRATH.

(*Traduction.*)

AYLMER, 29 juillet 1890.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport pour l'année finissant le 30 juin 1890, sur l'état et les progrès des écoles situées dans les comtés d'Ottawa et de Pontiac.

Dans mon rapport de l'année dernière, j'ai parlé des difficultés de dire chaque année quelque chose de nouveau dans des documents de ce genre. Il est évident qu'ils doivent se ressembler plus ou moins, puisqu'ils roulent invariablement sur les mêmes sujets et que les faits remarquables et dignes d'intérêt sont naturellement rares dans des districts ruraux comme le sont ceux qui sont du ressort de mon inspection.

Cependant, en dépit de l'impossibilité dans laquelle je suis d'offrir de nouveaux projets destinés à l'avancement de nos écoles primaires, j'essaierai de parler franchement sur les sujets dignes d'attention, au risque même de répéter ce que j'ai déjà dit autrefois. Quoiqu'il en soit, je ne suivrai pas l'exemple de l'un de mes prédécesseurs qui, dit-on, il y a de cela trente ans environ, copia un rapport d'écoles de la Nouvelle-Ecosse, et l'envoya au département comme étant le sien.

Quoiqu'il y ait encore des améliorations à faire dans l'instruction de cette province, je crois que, somme toute, nous avons raison de nous féliciter. Quand je regarde à vingt-cinq ans en arrière et que je compare l'état actuel des écoles avec ce qu'il était alors, je suis plus encouragé et vois avec confiance l'avenir de l'instruction élémentaire dans notre pays. Une marche progressive a évidemment eu lieu depuis cinq ans.

Bien que nous n'ayons pu jusqu'à présent avoir des écoles normales ans chaque comté, nous avons eu, depuis quatre ans, l'avantage d'avoir haque année des réunions d'instituteurs présidées par des personnes apables et pratiques. Ces réunions ont déjà produit de meilleurs résul-ats que je ne l'aurais cru, il y a trois ans

La réunion de Shawville, comté de Pontiac, qui a eu lieu dernière-ıent, a été présidée par le Dr Harper et le professeur Parmelee et a été rès appréciée. Je crois que tous les instituteurs du comté de Pontiac y ont ssisté.

Les conférences ont été données sur des sujets importants : " Comment nseigner ? " et " Que faut-il enseigner ? " et les instituteurs ont pu prendre ote des nombreux bons conseils qu'on leur donnait sur les nouvelles et es meilleures méthodes. Le comté d'Ottawa était peu représenté pour ifférentes raisons. Certains instituteurs ne viennent pas du comté 'Ottawa, tandis que d'autres demeurent loin de Shawville. Si le sujet es *traitements plus élevés des instituteurs* avait été discuté, il est probable ue l'auditoire aurait été nombreux.

Je suis heureux de constater que le système pernicieux de " bourrage " *cram*), qui a été si longtemps suivi dans nos écoles élémentaires, a été sévè-ement condamné dans ces conférences et doit enfin disparaître.

On a traité aussi, dans ces conférences, des questions d'instruction rimaire et de ce que je pourrais appeler les degrés supérieurs de l'école rimaire, c'est-à-dire, les degrés que gravit l'enfant quand il a quitté le remier cours et qu'il a commencé ces leçons qui le conduiront plus près le ce grand monde pratique où il doit travailler et lutter. Son instruction, n ce qui concerne la langue, est généralement réglée par les livres de ecture en vogue, et en constatant qu'ils forment presque tout le cours ittéraire de nos écoles, je ne puis avoir d'autre désir que les autorités rennent les mesures nécessaires pour faire un meilleur choix d'ouvrages n prose et en vers.

Le goût littéraire et la connaissance exacte des besoins de l'élève anadien manquent malheureusement.

On ne devrait jamais perdre de vue deux choses en choisissant nos ivres de lecture : donner les meilleurs modèles de style et surtout créer n profond intérêt pour tout ce qui concerne le Canada, son histoire, sa ittérature et son développement national.

Ces conférences ont aussi fourni d'excellents exemples de leçons de hoses, données dans le but de montrer aux instituteurs quelles sont les neilleures méthodes à employer pour faciliter aux élèves l'emploi des xpressions, l'usage et l'application des mots.

Je suis tout à fait d'avis que les registres d'école devraient contenir à *haque page* les noms de tous les élèves qui ont suivi les cours depuis le ommencement de l'année scolaire, quelque courte que soit la durée de

leur présence. On pourrait constater d'un coup d'œil si les parents o donné à leurs enfants toute facilité d'acquérir une instruction élémentai Ce serait aussi une indication utile de l'indifférence de certains parents pareille matière.

Je sais très bien que l'un des plus grands obstacles au succès système des écoles est l'absence de classification convenable et de table d'absences. Les enfants sont souvent gardés chez eux par l'avarice leurs parents. Par exemple, un enfant qui n'a pas pu aller régulièreme à l'école, retenu qu'il était par " l'ouvrage de la maison " aurait pu co mencer le 6 du mois, mais son père économe dit : " Si tu vas à l'école pe dant le reste du mois, je devrai payer un quart de mois—cinq à s cents ! !—dont tu ne tireras aucun bénéfice ", et l'enfant reste à la mais jusqu'au commencement du mois suivant. Il en résulte que l'élève, mieux doué peut-être de sa classe, passe un très mauvais examen. Il sera bon de *rappeler parfois* qu'il est plus facile d'examiner que d'être examiné

Les lois scolaires disent que dans le cas où les règlements adoptés p les commissaires pour la direction d'une école ne plaisent pas à un certa nombre de contribuables, de religion différente de celle de la majorité, c contribuables peuvent se séparer et établir une école pour eux-même Bien que je regarde cette disposition comme la plus juste possible dans c circonstances, je suis forcé d'admettre—et je parle simplement pour district, et non pour toute la province,—que cette séparation est parfo nuisible. Si un district scolaire, composé de catholiques et de protestant ayant un revenu suffisant, arrive à être sous l'application de cette loi, il e presque impossible de se procurer des instituteurs capables pour le maig traitement qu'on peut alors leur donner. D'après moi, et je parle suiva l'expérience pratique de cette loi, on ne devrait pas permettre cette sépar tion dans les districts pauvres.

Les exercices religieux pourraient être fixés à certaines heures da ces écoles mixtes, à la fin des classes, règle générale, de manière à ce qu les élèves dissidents n'y assistent pas. Ceci existe dans plusieurs canto de la Suisse, où la situation est semblable à celle de notre province. Je so mets ce projet en toute sincérité, et convaincu qu'il est destiné aux int rêts de l'instruction élémentaire.

Dans certaines concessions éloignées, il est tout à fait impossible au petits enfants d'aller à l'école en plein hiver, à cause des chemins *eneige* On devrait donner aux commissaires de ces localités la permission d'ouvr leurs écoles pendant le mois de juillet, et de les fermer pendant le mois d février de chaque année.

Les écoles pauvres et éloignées continuent à faire des progrès lents il en sera ainsi jusqu'à ce que l'on puisse faire des offres sérieuses à d bons instituteurs. L'expérience me dit que là où il y a des professeu bien payés, l'instruction fait des progrès.

J'ai appris dernièrement que le comité protestant avait l'intention d

occuper de nos écoles élémentaires d'une manière spéciale et d'offrir des compenses aux plus méritantes. Bien que j'approuve tout projet tendant encourager les écoles les mieux organisées, qui travaillent le mieux, je ains que celui-ci ne rende pas justice aux petites écoles situées dans les stricts pauvres et éloignés et qui luttent avec grand désavantage contre s localités riches et peuplées. Ces écoles méritent aussi tout l'encourage-ent possible, et ne devraient pas être placées sur un pied d'infériorité ns aucun système de récompenses qui peut être conçu dans le but d'en-urager l'instruction élémentaire.

En terminant, je me permettrai de parler d'un autre sujet d'intérêt rsonnel. Dans votre dernier rapport, vous avez eu la bonté de dire que, après vous, les inspecteurs d'écoles de cette province n'étaient pas sez bien rémunérés. Je crois que cette opinion sera regardée favorable-ent par le gouvernement et la législature. Je ne sais que trop bien que traitement moyen de $1.40 par jour depuis mes longues années de services c'est ce que je reçois actuellement—est une maigre compensation des avaux et du temps que j'ai consacrés à l'exécution de mes fonctions, qui tendent à un district très grand, et où les fatigues sont nombreuses pen-nt la saison froide et orageuse des voyages. Je crois qu'après de nom-euses années de services publics consciencieux ma demande de rému-ration convenable sera reçue avec faveur.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

B. MAGRATH,

Insp. d'écoles.

M. J.-G.-W. McGOWN.

MONTRÉAL, 28 juillet, 1890.

onsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'année olaire 1889-90.

Mon district d'inspection comprend :

Ecoles sous contrôle.	Nombre d'élèves.	Nombre d'instituteurs.		Nombre d'institutrices.		Total.
		Religieux.	Laïcs.	Religieuses.	Laïques.	
53 Ecoles élémentaires	3,214	8	6	9	64	87
32 Ecoles modèles	10,993	61	48	112	14	23[illegible]
9 Académies	4,929	37	24	35	12	10[illegible]
Total..... 94	19,136	106	78	156	90	43[illegible]

Institutions indépendantes subventionnées.	Nombre d'élèves.	Nombre d'instituteurs.		Nombre d'institutrices.		Total.
		Religieux.	Laïcs.	Religieuses.	Laïques.	
8 Ecoles modèles	2,214	31	.....	51	5	8[illegible]
12 Académies	2,278	28	.....	174	.....	20[illegible]
1 Collège classique	399	17	1	.....	.....	1[illegible]
Total..... 21	4,891	76	1	225	5	30[illegible]

Instutitutions indépendantes non subventionnées.	Nombre d'élèves.	Nombre d'instituteurs.		Nombre d'institutrices.		Total.
		Religieux.	Laïcs.	Religieuses.	Laïques.	
20 Ecoles élémentaires	4,322	18	1	62	27	10[illegible]
6 Ecoles modèles	951	.....	.....	21	2	2[illegible]
13 Académies	3,977	38	5	143	3	18[illegible]
1 Collège classique	300	21	1	.....	.....	2[illegible]
Total 40	9,550	77	7	226	32	34[illegible]
Grand total 155	33,677	259	86	607	127	1,07[illegible]

Ces diverses institutions sont réparties dans quarante municipalités scolaires, et voici la note que j'ai accordée à chacune de ces municipalités pour l'état et le fonctionnement de ses écoles sous contrôle :

EXCELLENT : Cité de Montréal, Côte St-Léonard, Côte St-Paul, Haut du-Sault, Hochelaga, Pointe-aux-Trembles, Pont-Viau, Sault-au-Récollet Ste-Cunégonde, St-Gabriel, St-Henri, St-Jean-Baptiste, St-Louis de Mile End, Ste-Rose (village), St-Vincent de Paul.

TRÈS BIEN : Bas de St-Martin, Bas du Bord-de-l'eau, Côte-des-Neiges Côte St-François, Côte St-Louis, Côte St-Michel, Les Ecors, Longue-Pointe Notre-Dame-de-Grâce, Ste-Dorothée No 2, St-Martin.

Bien : Côte-Visitation, Côte St-Antoine, Côte St-Elzéar No 1, Haut de St-Martin, L'Abord-à-Plouffe, La Grande-Côte, Maisonneuve, Outremont, Rivière-des-Prairies, St-François de Sales, St-Rose (paroisse).

Médiocre : Ste-Dorothée, St-Elzéar, St-Jules.

Les notes qui suivent donneront un aperçu du travail qui se fait dans es écoles : 9 académies, 29 écoles modèles et 10 écoles élémentaires ont nérité la note *excellent* ; 3 écoles modèles et 18 écoles élémentaires ont nérité la note *très bien* ; 19 écoles élémentaires : *bien* ; 5 écoles élémenaires : *médiocre* ; 1 école élémentaire : *nul.*

Sur 86 instituteurs laïques qui enseignent dans les diverses écoles sous ontrôle, 8 ne sont pas brevetés. La plupart de ces derniers servent d'asistants aux frères des Ecoles chrétiennes qui n'ont pas assez de sujets dans eur communauté pour toutes les classes qui sont sous leur direction.

Sur 127 institutrices laïques, 49 ne sont pas brevetées. Elles sont asistantes soit dans les couvents, soit dans les écoles modèles ou élémenaires dirigées par des laïques. Une seule institutrice sans brevet est tituaire d'une école, celle de Ste-Dorothée. Les commissaires de cette municialité auraient pu en trouver une brevetée, s'ils avaient voulu payer un raitement raisonnable.

Les secrétaires-trésoriers remplissent leurs devoirs d'une manière sasfaisante. J'insiste toujours pour que leurs livres soient tenus d'après la néthode officielle, mais c'est une amélioration qui s'accomplit avec lenur. Il y a des secrétaires attachés à la routine et à qui il est difficile de aire comprendre l'importance de l'uniformité que l'on demande.

J'ai tâché de donner la statistique exacte des écoles indépendantes ui, dans mon district, comptent près de 15,000 élèves. J'ai obtenu mes enseignements avec plus de facilité que l'an dernier. Il n'y a eu que deux nstitutions de peu d'importance, dirigées par les sœurs de la Providence, ui ne m'aient pas fourni ce que je demandais. J'ai donné, pour ces deux aisons, des chiffres approximatifs, basés sur l'année précédente.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-G.-W. McGown,

Insp. d'écoles.

M. J. McGREGOR.

(*Traduction.*)

HUNTINGDON, 9 août 189

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous adresser mon neuvième rapport sur l'état d l'instruction dans mon district d'inspection, pour l'année finissant le 3 juin 1890. Les détails complets que renferment le grand tableau statist que et les bulletins d'inspection laissent peu de choses d'important à dir mais pour les donner d'une manière brève je les récapitulerai :

Il y a 57 municipalités dans ce district, comprenant 216 écoles o vertes, 188 élémentaires, 8 écoles modèles, 6 académies et 14 institutio particulières, dispersées dans neuf comtés, ou sur une superficie de 60 milles carrés ; 13,200 élèves, protestants : 6,278 garçons et 6,011 filles ; cath liques : 497 garçons et 414 filles, dirigés par 422 professeurs : 59 instituteu et 363 institutrices. Cinq instituteurs ont des diplômes d'école élémentai 6 d'école modèle et 31 d'académie ; 17, dont 11 sont professeurs dans d écoles particulières, n'ont pas de diplôme. Parmi les institutrices, 147 o des diplômes de l'école normale, 132 d'école modèle, 43 d'académie, et 4 dont 18 enseignent dans des écoles particulières, n'ont pas de diplôme. de ces diplômes ont été accordés par les bureaux catholiques, 95 par l bureaux protestants et 256 par l'école normale McGill.

Les municipalités sont classées dans les tableaux statistiques conf mément à nos instructions. Plusieurs d'entre elles ont fait beaucou de progrès cette année, sous le rapport des écoles et des maisons d'éco mais d'autres n'ont fait aucun progrès, bien qu'elles en aient grand besoi Dans la dernière classe sont comprises les municipalités éloignées d'A genteuil, celles du comté de Vaudreuil, St-Anicet No 2 et les municipalit dissidentes de Dundee, Godmanchester et Hinchinbrooke, du comté Huntington.

Différents systèmes ont été essayés depuis neuf ans pour aider l professeurs à provoquer plus d'assiduité et d'application aux trava scolaires ; mais tous, l'un après l'autre, après qu'ils eussent perdu le goût de nouveauté, sont devenus stériles et ont été abandonnés. La m thode suivie depuis deux ans est celle qui est autorisée par la section 9 l'article 9 des règlements du comité protestant du Conseil de l'Instructi publique. Je regrette de dire que les réponses aux demandes de spécimens travaux ont été moins nombreuses et moins générales cette année que l'a née précédente.

En comparant les écoles au point de vue général, les élèves des éco suivantes occupent le premier rang et méritent la note *excellent :* Presq toutes les écoles de la ville, comme on le voit par les examens d classes intermédiaires ; celles des arrondissements Nos 1, 2 et 3 de Chath

o 2 ; Nos 1 et 5 de Lachute ; Nos 1 et 4 de Gore ; Nos 1 et 4 de St-André ; os 2 et 6 de Chatham No 1 et No 3, de Grenville No 3, dans le comté d'Ar-nteuil ; les écoles de St-Henri, Outremont, Petite-Côte, Côte-des-Neiges, ount-Royal Vale et Côte St-Paul, dans le comté d'Hochelaga ; les écoles os 3, 5 et 6 de Franklin ; No 5 de Havelock ; Nos 1, 2, 5, 7, 9 et 10 de God-anchester ; Nos 1, 4, 5, et 9 de Hinchinbrooke ; Nos 4 et 6 d'Elgin ; os 1 et 3 de Hemmingford ; Nos 4 et 6 de Dundee, dans le comté de Hun-ngdon ; les écoles Nos 1, 4, 5 et 7 d'Ormstown ; Nos 1, 2 et 5 de Howick ; o 3 de St-Jean Chrysostôme No 2, comté de Châteauguay ; No 5 de La-lle, comté de St-Jean ; et celle de Pointe-Fortune, comté de Vaudreuil.

La physiologie, l'hygiène et la langue française sont enseignées main-nant dans toutes les écoles où il y a des instituteurs capables de le faire.

Il est difficile d'obtenir des statistiques des écoles particulières. L'ins-cteur est généralement bien reçu, mais il est rare qu'on lui donne imméatement les renseignements qu'il demande et souvent on le remet à plus rd en lui disant de laisser une liste de ce qu'il désire savoir On ne nvoie presque jamais ces listes. Grâce aux mesures énergiques prises r les commissaires d'écoles de la cité de Montréal, afin de donner aux fants placés sous leurs soins, tout le confort possible, le nombre des oles particulières diminue. Si un homme a en lui la moindre parcelle de connaissance, l'honorable M. Mercier doit en ressentir l'effet pour les rvices incalculables qu'il a rendus aux jeunes artisans, commis et vriers, non seulement de la cité de Montréal, mais aussi de toute la ovince de Québec, en établissant les écoles du soir. Il m'a été donné enseigner dans une classe de jeunes gens et de jeunes filles (juifs) que i trouvée un soir de l'hiver dernier privée de professeur, et c'est une des asses les plus studieuses et les plus intéressantes que j'aie jamais vues.

Il existe évidemment dans nos rapports annuels une ressemblance qui s rend monotones ; et comme le mécanisme scolaire fonctionne douce-ent, celui-ci ne fait pas exception. Les livres des récompense ont été nnés aux élèves méritants des écoles d'Argenteuil, Lacolle, Hemmingford des écoles suburbaines de la cité de Montréal. Les cartes-prix ne sont nnées qu'aux élèves reconnus comme prêts à monter dans une autre sse.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. McGregor,

Insp. d'écoles.

M. J.-P. NANTEL.

St-Jérôme, 26 août 1890.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport général sur l'inspection de mes écoles pour l'année scolaire 1889-90.

Il y a eu cette année en opération, dans mon district d'inspection, 177 maisons d'éducation de tous genres, savoir : 1 collège classique, 2 académies de garçons, 3 académies de filles, 3 écoles modèles de garçons, 4 écoles modèles de filles, 4 écoles modèles mixtes (garçons et filles), et 160 écoles élémentaires.

Il y a 164 écoles sous contrôle, savoir : 156 écoles élémentaires, 7 écoles modèles et 1 académie, et 13 institutions indépendantes, 9 subventionnées par le gouvernement et 4 complètement indépendantes. 160 maisons sont dirigées par des instituteurs ou institutrices catholiques, et 17 par des institutrices protestantes.

Toutes ces institutions ont été fréquentées, cette année, par 7.933 élèves ; l'assistance moyenne a été de près de 80½ pour 100, ce qui est très satisfaisant.

Je constate que les progrès, sous le rapport de l'amélioration des maisons d'école et du mobilier scolaire, se continuent. Cette année, je compte 8 maisons d'école nouvelles dans mon district d'inspection, savoir : les écoles des arrondissements Nos 2 et 3 de St-Canut No 1, l'école de l'arrondissement No 4 de Ste-Anne des Plaines, l'école de l'arrondissement No 1 de Morin, celle de l'arrondissement No 1 de Chatham, diss., et l'école de l'arrondissement No 1 de St-Faustin ; toutes ces maisons d'école sont satisfaisantes.

J'ai des félicitations à faire a MM. les commissaires d'écoles de St Eustache pour leur nouvelle maison d'école modèle du village. Je donnerai les mêmes félicitations à MM. les commissaires d'écoles de St-Jovite pour leur nouveau couvent en pierre qui sera prêt pour l'ouverture des classes prochaine.

J'ai pris un soin particulier à faire la classification, par ordre de mérite des municipalités scolaires de mon district d'inspection. Je suis convaincu que cette classification créera une certaine émulation parmi les différentes municipalités scolaires de mon district d'inspection.

COMTÉ D'ARGENTEUIL.

NOMS DES MUNICIPALITÉS.	Etat des maisons d'école, des dépendances, etc.	Etat du mobilier en général.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres approuvés.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Total des points conservés sur 50.	Note générale obtenue.
Lachûte (ville), diss	8	8	8	10	8	42	Excellent
Grenville No 2, diss	7	6	8	10	10	41	"
Chatham, diss	7	8	7	10	6	38	Très bien
Carillon (village)	6	5	10	10	5	36	" "
Grenville No 1, diss	4	4	5	10	8	31	" "
Mille-Isles No 1	3	3	9	9	5	29	Bien
Mille-Isles No 2	3	3	8	8	6	28	"
Mille-Isles No 3	4	3	8	8	5	28	"
Morin	3	3	8	8	5	27	"
Morin, diss	2	2	8	8	5	25	"
St-André, diss	3	3	5	8	5	24	Médiocre
Arundel, diss	4	3	5	6	6	24	"
Ste-Jérusalem, diss	5	2	5	8	2	22	"
Wentworth, diss	5	5	1	5	5	21	"

COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES.

NOMS DES MUNICIPALITÉS.	Etat des maisons d'école, des dépendances, etc.	Etat du mobilier en général.	Mise en opération du cours d'études	Emploi des livres approuvés.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Total des points conservés sur 50.	Note générale obtenue.
Ste-Scholastique	9	9	9	9	8	44	Excellent
Côte St-Joachim	9	9	10	8	8	44	"
St-Hermas	8	8	10	8	8	42	"
St-Augustin	7	8	8	8	6	37	Très bien
St-Placide	6	8	8	8	5	35	" "
St-Benoît	5	6	8	8	7	34	" "
St-Canut No 2	6	6	6	7	8	33	" "
Annonciation	6	6	7	8	5	32	" "
St-Eustache	5	5	8	8	6	32	" "
St-Canut No 1	5	5	5	8	8	31	" "
St-Eustache, diss	2	4	8	8	5	30	" "
St-Augustin, diss	4	4	8	8	5	29	Bien
St-Joseph	5	3	8	8	5	29	"
St-Canut No 1, diss	3	2	7	8	8	28	"
St-Jérôme No 4	1	2	8	8	8	27	"
Ste-Monique	4	1	6	8	6	25	"
St-Colomban	2	3	5	8	6	24	"

COMTÉ DE TERREBONNE.

Nos.	NOMS DES MUNICIPALITÉS.	Etat des maisons d'école, des dépendances, etc.	Etat du mobilier en général.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres approuvés.	Traitement des inst. et mode de payement.	Total des points conservés sur 50.	Note générale obtenue.
1	Terrebonne (ville)	10	10	8	8	10	46	Excellent
2	Terrebonne (ville), diss	8	8	9	9	10	44	"
3	Ste-Thérèse (paroisse)	9	9	8	8	6	40	"
4	St-Jérôme (ville)	5	8	9	9	8	39	Très bien
5	St-Janvier (village)	9	9	6	8	6	38	" "
	Ste-Thérèse (village)	7	7	8	8	8	38	" "
6	Terrebonne (paroisse)	7	7	7	8	8	37	" "
7	Ste-Thérèse, diss	5	5	10	10	6	36	" "
8	Ste-Sophie, diss. (New-Glasgow)	6	5	8	8	8	35	" "
9	Ste-Anne des Plaines	5	4	8	8	6	31	" "
10	St-Jérôme (paroisse)	4	4	8	8	6	30	" "
11	St-Sauveur	5	5	5	8	5	28	Bien
	St-Janvier (paroisse)	5	4	6	8	5	28	"
	St-Hippolyte	5	3	7	8	5	28	"
12	St-Jérôme (paroisse), diss	5	3	5	8	6	27	"
	St-Janvier (Bas)	5	5	5	7	5	27	"
	Ste-Sophie	5	5	7	5	5	27	"
	Côte St-Gabriel	2	3	8	8	6	27	"
13	St-Faustin	5	4	5	8	3	25	"
14	Beresford (Ste-Agathe)	3	3	7	8	3	24	Médiocre
	Doncaster (Ste-Lucie)	3	3	8	8	2	24	"
	Ste-Marguerite	4	4	4	8	4	24	"
15	Ste-Adèle	3	3	8	8	2	24	"

* St-Jovite.

* St-Jovite n'a pas concouru, vu qu'il n'y a pas eu d'école en opération cette année.

Comme l'on peut s'en convaincre par l'examen de ces tableaux, les ıunicipalités où les écoles sont les meilleures sont, pour le comté d'Argen-euil : Lachûte (ville), diss., et Grenville No 2, diss ; pour le comté des eux-Montagnes : Ste-Scholastique et la Côte St-Joachim ; pour le comté e Terrebonne : Terrebonne (ville), Terrebonne, diss., et Ste-Thérèse paroisse).

En comparant cette classification avec celle de l'année dernière, je vois ue plusieurs municipalités se sont piquées d'honneur et ont gagné des laces, entre autres, St-Eustache et St-Placide. Cet exemple sera suivi, je espère, par d'autres municipalités. D'un autre côté, certaines municipa-tés se sont laissé devancer, comme Ste-Adèle et Ste-Monique ; ces ıunicipalités, je l'espère, ne tarderont pas à reprendre le terrain perdu et arriver au premier rang.

Je suis, comme d'habitude, très satisfait de la tenue générale des aca-émies et des écoles modèles sous mon contrôle. Dans toutes ces institu-ons, j'ai constaté des progrès considérables.

Parmi les institutrices qui dirigent des écoles élémentaires, celles qui sont le plus distinguées cette année sont : la révérende sœur Jean de Iarie, à Carillon ; Melles P. Sauvé, à Ste-Placide ; E. Touchette, A. Leblanc, St-Eustache ; M. Guay, à St-Augustin ; G. Lafrance, D. Paquette et . Corbeil, à Ste-Scholastique ; M. Carrière, à Ste-Monique ; A. Latour, . St-Jacques, C. Maillé, F. Beauchamp, à St-Jérôme.

Par la comparaison de mon grand tableau statistique pour l'année colaire 1889-90 avec celui de l'année 1888-89, je vois que 38 institutrices on brevetées ont enseigné en 1889-90, alors qu'il n'y en avait que 20 en 888-89. C'est regrettable, cependant je ne serais pas surpris que ce nom-re augmentât encore, vu la difficulté qu'éprouvent les commissaires ou s syndics d'écoles à se procurer des institutrices brevetées ; ces dernières eviennent de plus en plus rares, quoiqu'il y ait une tendance générale à augmentation des salaires. A quoi attribuer cet état de choses ? Proba-lement à ce que la position d'institutrice est une position assez précaire, qu'une jeune personne tant soit peu instruite préfère accepter une tuation quelconque plutôt que celle d'institutrice. Il viendra un temps ù MM. les commissaires d'écoles seront obligés de payer à leurs institu-ices un salaire en rapport avec leur position, autrement ils n'en pourront ıs trouver du tout.

Mon grand tableau statistique accuse une diminution de 451 sur les èves qui fréquentaient les écoles en 1888-89. Cette diminution est con-dérable, mais elle s'explique facilement ; plusieurs municipalités scolaires es cantons du Nord ont été forcées de fermer des écoles, faute de moyens écuniaires pour les soutenir, entre autres, Doncaster, Ste-Marguerite, -Adolphe d'Howard, St-Jovite. Les mauvaises récoltes successives qu'il a eu depuis trois ou quatre ans, dans ces endroits, expliquent cette dimi-ution des élèves aux écoles ; plusieurs familles de colons ont été forcées abandonner leurs terrains pour gagner leur vie ailleurs.

Le nouveau programme des études se trouve dans toutes les écoles d mon district d'inspection ; il commence déjà à donner de bons résultat j'ai pu le constater dans ma deuxième tournée d'inspection. Ces résultat ne peuvent manquer de devenir meilleurs d'année en année, à mesure qu ce cours d'études sera mieux connu et mieux apprécié. Je ne perds pa une occasion pour en faire valoir l'utilité.

M. l'inspecteur Brault, dans son rapport général de l'année 1888-89, s plaint de ce que les journaux d'éducation ne sont pas assez répandus pa mi les instituteurs et les institutrices ; je partage entièment son opinion su le sujet. Je regrette, comme mon confrère, qu'il y ait si peu d'instituteu et d'institutrices qui reçoivent des journaux d'éducation. Les instituteu et institutrices sont-ils à blâmer ? Qui oserait le faire, la plupart d'ent eux sont si maigrement rétribués. Le département de l'Instruction pu blique, aidé de MM. les inspecteurs d'écoles, ferait faire un progrès réel l'éducation s'il pouvait remédier à cet état de choses.

J'espère, Monsieur le Surintendant, que ces quelques notes, jointes mes tableaux qui indiquent le mérite respectif de chaque municipalité sc laire, à mon grand tableau statistique et à mes bulletins d'inspectio suffisent pour vous donner une connaissance exacte de l'état de l'éducatio dans mon district d'inspection, pour l'année scolaire 1889-90.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-P. NANTEL,

Insp. d'école

M. F.-H. O'BRIEN.

TADOUSSAC, 30 août 1890.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année scolair 1889-90.

Mon district d'inspection, qui comprend le comté de Saguenay tou entier, est sans contredit le plus difficile à visiter, à cause des grandes dis tances à parcourir, de l'absence de communications faciles, etc.

Nonobstant ces désavantages, j'ai pu visiter presque toutes les écoles jusqu'à deux et trois fois.

Toutes les classes sont sous la direction d'institutrices, dont quelques unes ne sont pas brevetées. La raison de cet état de choses presque dé plorable, c'est que les contribuables sont en général trop pauvres pou offrir une rémunération convenable à des institutrices brevetées. Dan

rtains arrondissements scolaires, le maximum du traitement est de ixante piastres par année. On engage aussi des maîtresses trop jeunes, vec la conséquence toute naturelle que leur autorité est presque nulle, et u'elles ne donnent pas à leurs importantes fonctions toute l'attention oulue.

Tant que les parents seront sous l'impression qu'il faut des éducatrices bon marché, sans s'occuper de leurs aptitudes pédagogiques, l'on pourra attendre à de minces progrès chez les enfants.

Pour la première fois cette année, Tadoussac a eu l'avantage d'avoir ne école modèle. Melle Albertine Mercier avait été chargée de cette classe, sa méthode d'enseignement, fruit d'une longue expérience, a produit s plus heureux résultats. Le révérend M. J. Lemieux qui attache le plus rand prix à l'instruction populaire a souvent visité cette école pendant année, pour activer l'émulation parmi les trop nombreux élèves. Je dis op nombreux, car ils étaient 73. Melle Mercier a demandé plus d'une fois ne sous-maîtresse à MM. les commissaires, mais malheureusement on a it la sourde oreille. Elle doit de nouveau faire la classe cette année, vec une assistante pour les plus jeunes.

Melle Mathilde Boucher, qui a été institutrice si longtemps à Tadoussac, eu sous son intelligente direction l'école élémentaire des Escoumins, et , comme autrefois à Tadoussac, son enseignement a été couronné de succès. Deux autres institutrices qui méritent des éloges sont Melle Gagnon, Mille-Vaches, et Melle Quinn, à Portneuf. Munies toutes deux de diplômes, elles ont fait preuve de zèle et de compétence à la fois.

Comme par les années passées, dans cette partie de mon district d'inspection qui se trouve à l'est de Bersimis, le vénérable préfet apostolique u Labrador, Mgr Bossé, a fait de l'éducation populaire son œuvre de prédilection. Il a ranimé partout le zèle des parents et des commissaires, eillé au choix des instituteurs et des institutrices, et payé même de ses ropres deniers les fournitures scolaires.

Le couvent qu'il a fondé à la Pointe-aux-Esquimaux, et qu'il a placé us la direction des admirables sœurs de la Charité, donne un enseignement de première classe sous tous les rapports. Dans le cours de l'hiver rnier, cinq jeunes filles, anciennes élèves de cette institution, ont reçu bureau local des examinateurs leurs brevets pour écoles élémentaires. ai parcouru avec soin la dictée française de chacune d'elles, et je puis re qu'il n'y avait point de fautes.

J'ai aussi assisté à l'examen de fin d'année au couvent, et je dois avouer e le résultat a été aussi satisfaisant que possible à tous égards. Toutes l différentes matières du programme des études ont été enseignées évidemment d'après une excellente méthode. J'ai constaté, entre autres choses, que la calligraphie, l'arithmétique, l'analyse logique ne laissaient rien a désirer.

Aux prix de labeurs incessants, de sacrifices sans nombre, Mgr Bossé

est presque parvenu à terminer le couvent de la Pointe-aux-Esquimaux, connu sous le nom de St-Joseph de Labrador. Il présente déjà un beau coup-d'œil, situé qu'il est sur les bords de la mer, en face d'une des baies les plus pittoresques du St-Laurent.

L'école tenue au Cap-Blanc est divisée en deux classes, avec chacune une maîtresse. Le résultat de l'examen auquel j'ai assisté a été satisfaisant.

Les écoles de Moisie, de la Rivière-au-Tonnerre, etc., sont des écoles élémentaires. Les dignes missionnaires qui arrosent de leurs sueurs cette région lointaine de la vigne du Seigneur, sont les principaux et constants zélateurs de ces classes si difficiles à ouvrir et à soutenir, au milieu de ces populations déshéritées de la fortune.

Comme partout ailleurs dans la province, j'oserais même dire plus que partout ailleurs, il est incontestable que, sans l'initiative généreuse du clergé dans le comté de Saguenay, plus particulièrement vers le golfe, l'instruction publique serait une lettre morte.

Il est à regretter, surtout dans les écoles où les garçons forment la majorité, que la direction soit confiée à des institutrices plutôt qu'à des instituteurs. Il y a beaucoup à y perdre sous le rapport de la discipline, de l'application, et c'est presque toujours chez les garçons que l'on constate les progrès les moins sensibles. Il est difficile de remédier à cet état de choses vu la pénurie des gens qui n'ont pas les moyens d'offrir un traitement convenable à des instituteurs.

L'article 107 et les suivants des règlements scolaires sont mieux observés que par le passé. A force de représentations, j'ai pu convaincre la plupart des commissaires de la nécessité de veiller avec soin à la santé des enfants, à l'hygiène des salles de classe, etc. Comme je l'ai déjà fait observer l'absence de l'école constitue le principal obstacle aux progrès des élèves. Les familles qui sont très pauvres ont besoin de leurs enfants pour les travaux des champs, la navigation, etc.

Malheureusement pour le bon fonctionnement des écoles, la perception des arrérages de cotisations est négligée par certains secrétaires-trésoriers des municipalités scolaires.

Je ne puis, Monsieur le Surintendant, laisser passer cette occasion sans vous remercier publiquement, tant en mon nom qu'au nom de tous les amis de l'éducation, pour l'idée lumineuse que vous avez eue de réunir en congrès ce 17 août courant, tous les inspecteurs de la province. Les travaux que vous aviez préparés pour ce congrès sont destinés à produire les plus heureux résultats sous tous les rapports.

A cette réunion je pourrais appliquer les paroles suivantes, que je trouve dans mon rapport pour l'année 1882, et que feu le Dr Ryerson adressait à un congrès d'instituteurs, à Toronto, en 1879 : " Les inspecteurs " d'écoles de la province de Québec formés aujourd'hui sous un maître " d'un coup-d'œil sûr et embrassant de larges horizons, sont groupés autour

' de lui, (l'honorable M. Ouïmet,) comme un état-major d'élite. A l'heure ' voulue, on les trouve sur le champ de bataille, luttant comme des preux, ' tantôt contre les sophismes dangereux des faux économistes et des cher- ' cheurs de popularité, tantôt contre les lourds préjugés nés dans l'ornière ' de la routine ou de l'apathie, mais tenant toujours haut et ferme le drapeau sur lequel sont inscrits en caractères d'or ces mots magiques : Religion et science. Au-dessus des clameurs de leurs ennemis, on les entend répéter le cri du héros de Longfellow : Excelsior ! Excelsior ! "

Vu que j'ai dû, par suite des grandes distances à parcourir et de l'im- ossibilité de me trouver sur les lieux, à date fixe, me faire remplacer pour a visite de certaines écoles par MM. les curés ou missionnaires résidents, t que je ne recevrai pas en temps utile pour la publication de votre rap- ort annuel les statistiques et les notes requises pour le grand tableau tatistique et les bulletins, j'ose espérer que vous m'en dispenserez pour ette année. D'ailleurs, les statistiques seraient, moins quelques variations e peu de conséquence, les mêmes que l'année dernière.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

FRS-H. O'BRIEN,

Insp. d'écoles.

M. D. PAQUET.

ILES DE LA MADELEINE, 28 juillet 1890.

Monsieur le Surintendant.

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur le fonctionnement e la loi scolaire, dans mon district d'inspection, pour l'année expirée le 0 juin 1890.

Pendant cette année, treize écoles, dont douze élémentaires, ont fonc- onné et ont été fréquentées par 751 élèves, dont 405 garçons et 346 filles.

Ces écoles sont dirigées par des institutrices diplômées.

Les maisons d'école sont, pour la plupart, en bon état.

Une maison d'école modèle est en voie de construction dans la muni- palité de Ste-Madeleine, et une élémentaire dans la municipalité de -Pierre de l'Etang-du-Nord. Je vous recommande spécialement ces eux municipalités.

Le mobilier des écoles, quoique loin d'être ce que veut la loi, est ependant aussi bon qu'on peut l'exiger dans des localités aussi isolées ue le sont les Iles de la Madeleine.

La comptabilité, dans les municipalités d'Aubert, de Ste-Madeleine et de St-Pierre, dissidente, est tout ce qu'on peut désirer. Elle peut être bonne aussi dans la municipalité de St-Pierre de l'Etang-du-Nord, mais pour des raisons que je vous ai déjà données, lors de ma première visite, je n'ai pu voir par moi-même les comptes. Lorsque j'ai fait ma dernière visite, le secrétaire était occupé à d'autre travail, de sorte que je n'ai pas vu les comptes du tout, pendant l'année.

Les livres et fournitures d'école sont donnés gratuitement aux élèves dans toutes les municipalités, excepté dans celle de St-Pierre, où il y a eu de graves difficultés à ce sujet.

Je désire attirer votre attention sur l'article 157 des règlements concernant les élèves ; en obéissant à ce règlement, le mal demeure dans l'école jusqu'à ce que les parents ou les commissaires y mettent fin. Ne serait-il pas mieux que le maître eût le droit de mettre lui-même l'élève à la porte ? Cette loi peut être très bonne dans les villes et dans les villages mais dans les campagnes elle doit rencontrer beaucoup de difficultés.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

D. Paquet,

Insp. d'école.

M. J. PARKER.

(*Traduction.*)

Leeds, 17 juillet 1890.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous adresser mon premier rapport sur la situation de l'instruction dans mon district d'inspection, pour l'année scolaire 1889-90.

Il y a dans mon district, qui comprend les comtés de Mégantic, Lotbinière, Dorchester, Lévis, Portneuf, Québec et la cité de Québec, trente-trois municipalités scolaires contenant un collège, deux "High schools", une académie, et soixante-dix-sept écoles élémentaires.

Comme je n'ai été nommé que vers la fin du mois d'octobre, je n'ai pas pu visiter deux fois les écoles de la cité de Québec, du comté de Lévis et quelques-unes du comté de Mégantic ; et une fois les autres. J'ai eu quelques difficultés dans cette première tournée d'inspection. Beaucoup de municipalités ne se conforment point aux règlements en ce qui regarde l'époque de fonctionnement des écoles.

Les instituteurs sont retenus pour commencer à enseigner le 1er juillet, deux semaines de congé leur sont accordées dans la saison des foins

ux semaines pendant la moisson, deux semaines à Noël et deux semaines x semailles des pommes de terre. J'ai eu la malchance de faire quatre-ngt-dix milles pour visiter les écoles pendant le mois de mai, ignorant coutume de ces municipalités, et j'ai dû retourner chez moi, les écoles ant fermées. J'ai fait une autre tournée plus tard. Dans d'autres mu-cipalités, les écoles ne sont ouvertes que pendant cinq mois de l'année : in, juillet, août, septembre et octobre. Ces écoles étaient fermées avant ie je n'aie pu les visiter. J'en ai cependant visité un certain nombre tte année pendant le mois de juin, mais comme elles n'étaient ouvertes ie depuis quelques jours, je n'ai pu faire de rapport favorable. Je les siterai de nouveau avant leur fermeture, et je pourrai alors constater les ogrès qu'elles auront faits.

Dans les statistiques j'ai fait rapport sur soixante-dix-sept écoles élé-entaires sous contrôle, fréquentées par 1,785 élèves. Les deux écoles odèles ont été fréquentées par 135 élèves, les "High schools" et les acadé-ies par 352 élèves, soit un total de 2,272 élèves ; la présence moyenne a é de 1,762. Il y a 10 instituteurs et 91 institutrices. Dans les écoles émentaires, il n'y a que deux instituteurs sans diplômes.

J'ai visité les classes élémentaires de l'académie d'Inverness, des oles modèles de Leeds et de St-Sylvestre. Mes rapports sont contenus ns les bulletins d'inspection. J'ai visité les autres écoles afin de me ocurer les statistiques nécessaires.

J'ai classé les municipalités conformément aux règlements :

1. Durée et division de l'année scolaire ;
2. Etat des maisons d'école et des terrains ;
3. Mobilier, tableaux noirs, etc. ;
4. Cours d'études ;
5. Usage des livres de classes approuvés ;
6. Traitements des instituteurs et mode de payement.

Chaque municipalité peut obtenir 60 points en allouant 10 points ur chacune des divisions précédentes. Les municipalités qui ont obtenu points ou plus ont été classées avec la note *excellent* ; de 45 à 35, *bien* ; 35 à 25, *assez bien* ; 25 et au-dessous, *mal*.

EXCELLENT.

St-Colomban de Sillery	55
Cité de Québec	54
Lévis	45
St-Romuald	45
St-Sauveur	45
St-Roch-Nord	45

BIEN.

St-Raymond	40
St-Dunstan	40

Portneuf	40
St-Jean-Chrysostôme	37
Stoneham	35
Leeds	35
Leeds-Sud	35
Inverness	35
Ireland-Nord	35

ASSEZ BIEN.

Beauport	33
Ste-Foye	30
Brompton-Ouest	30
St-Malachie	30
St-Sylvestre-Sud	30
St-Patrice de Beaurivage	30
Somerset-Nord	30
Halifax-Sud	30
Thetford	30
Nelson	30

MAL.

Ireland-Sud	24
St-Pierre-Baptiste	24
St-Gilles	24
Tewkesbury	23
St-Gabriel-Ouest	20
St-Gabriel-Est	20
Mill-Hill No 4	20
Leeds-Est	20

La plupart des municipalités laissent à désirer pour les articles 3, 6 e 1, c'est-à-dire le mobilier, tableaux noirs, cartes, etc., le traitement des instituteurs et le mode de payement, la durée et la division de l'année scolaire. Quant à l'usage des livres de classe approuvés, presque toutes les écoles suivent le règlement.

Il y a très peu d'écoles où le cours d'études n'est pas suivi.

J'ai laissé dans chaque école un exemplaire des programmes d'études ainsi que des règlements. J'ai trouvé plusieurs écoles où l'on n'avait pas de tableau de l'emploi du temps et j'ai alors aidé l'instituteur à en faire un provisoire.

Les maisons d'école des municipalités classées avec la note *excellent*, *bien* et *assez bien*, sont en bon état. Je ne puis parler favorablement des terrains d'école, car les autorités n'y apportent pas beaucoup de soins. Le mobilier scolaire est très défectueux dans mon inspection. Quelques écoles n'ont pas une seule carte murale. Dans beaucoup d'autres on ne peut trouver les objets les plus nécessaires à l'instruction, comme un ta-

leau noir. J'ai parlé de toutes ces choses aux commissaires et dans plu-
ieurs cas on m'a assuré que l'on ferait placer des tableaux noirs dans toutes
es écoles qui n'en sont pas pourvues.

Dans plusieurs municipalités classées avec la note *mal*, les maisons
'école sont vieilles et en mauvais état. Il n'y a pas de mobilier pour
es besoins de l'instruction ; et en certains cas les appointements des
rofesseurs sont très maigres.

Quel remède y a-t-il à apporter à cet état de choses ? Il faudrait
ugmenter les subventions des écoles élémentaires. Actuellement, avec les
etites subventions accordées, l'inspecteur d'écoles a peu de pouvoir sur les
ommissaires ou les syndics. Il peut conseiller, recommander, faire des
apports, mais dans bien des cas il ne change rien. Si les subventions
taient si importantes que l'on puisse craindre de les voir supprimer, l'ins-
ecteur disposerait alors d'un levier qui lui servirait à remuer une muni-
ipalité et à la faire observer les règlements. La plus grande partie du
euple ne reçoit d'autre instruction que celle donnée dans nos écoles élé-
ientaires, c'est pourquoi il est nécessaire de rendre ces écoles aussi pro-
uctives que possible.

Règle générale les instituteurs s'acquittent consciencieusement de
urs devoirs et ils pourront mieux travailler quand leurs écoles seront pour-
ues du mobilier nécessaire.

A peu d'exceptions près, les secrétaires-trésoriers remplissent bien
urs fonctions et les comptes sont tenus honnêtement, mais parfois ils sont
nts dans la perception des taxes, et il s'ensuit que les instituteurs ne
ont pas payés régulièrement.

Une réunion d'instituteurs a eu lieu à Inverness, comté de Mégantic,
ans le mois de juillet, sous la direction du Dr Harper et de moi-même.
5 instituteurs y assistaient et on a montré beaucoup d'intérêt aux travaux.
es assemblées ont eu lieu à l'académie. Le canton d'Inverness a le droit
'être fier de la jolie maison d'école en briques qui a été construite cette
nnée, et du rang élevé que leur académie a occupé l'année dernière. Ce
ésultat est surtout dû au principal, M. James Mabon, B. A., qui est un
xcellent professeur devoué à la cause de l'instruction.

J'espère que ce rapport, ainsi que les statistiques et les bulletins d'ins-
ection que je vous ai envoyés, vous donnera une connaissance exacte de
état de l'instruction dans mon district.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. Parker,

Insp. d'écoles.

———

E. PICARD-DESTROISMAISONS.

VILLAGE-RICHELIEU, 30 septembre 1890.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre les quelques remarques qui suiven sur l'état des écoles de mon district d'inspection pendant l'année 1889-9(

Je suis heureux de dire que j'ai trouvé les écoles de ma division, tou particulièrement les écoles élémentaires, en général, bien dirigées et pros pères. Un bon nombre de ces écoles ne le cèdent en rien aux bonnes école modèles. Ainsi, sur les 185 écoles élémentaires de ma circonscription, seulement sont restées stationnaires ; les autres ont toutes plus ou moin marché dans la voie du progrès. J'aurais donc bien peu de reproches faire aux titulaires de ces écoles, car tous me paraissent avoir à cœur d s'acquitter le mieux possible de l'importante mission qui leur est confié

La distribution du programme d'études a produit d'heureux résultat A mon premier passage dans les écoles, j'avais expliqué, commenté ce pro gramme, et manifesté le désir qu'il fût suivi aussi fidèlement que possible et lors de ma seconde visite, j'ai constaté qu'un grand nombre d'instituteurs l'avaient suivi très fidèlement.

Les écoles modèles sont, aussi, bien conduites, mais malheureusemen le nombre d'élèves capables d'en suivre le cours est souvent trop restrein

Quant aux institutions placées sous la direction des religieux et de religieuses, elles donnent presque toutes d'excellents résultats, et rendent dans certaines localités, les plus grands services, principalement sous le rapport de la discipline.

Cependant, quoique les écoles de mon district soient généralemen prospères, on ne doit pas conclure qu'elles ont atteint l'apogée du succès ; l'enseignement de certaines matières, le dessin, l'agriculture, les leçons de choses, l'histoire et la géographie, laisse quelque peu à désirer. Je n'attribue pas cela au corps enseignant, bien disposé pour l'enseignement de ces matières, mais plutôt à l'apathie des parents.

Je ne saurais être de l'opinion de ceux qui voudraient mettre de côté l'étude des leçons par cœur. Les élèves qui savent bien le mot à mot du livre saisissent beaucoup mieux l'explication donnée. Je comprends qu'il n'est pas nécessaire qu'un homme de loi sache le code par cœur pour en expliquer le sens, mais il n'en est pas ainsi pour un enfant. Je conclus donc que les élèves doivent bien posséder la lettre des leçons qui demandent des explications, et c'est ce que j'ai recommandé aux professeurs d'exiger.

J'ai aussi rencontré de l'apathie de la part des élèves pour l'étude de la géographie, particulièrement sur les cartes, et cela provient des cartes mêmes qu'ils ont sous les yeux. J'ai remarqué que les cartes aux couleurs voyantes sont toujours bien étudiées ; et j'ai trouvé, dans plusieurs écoles

ɛmentaires où il y a de ces cartes, des élèves connaissant parfaitement géographie. L'étude de la cartographie commence à se généraliser ıs un grand nombre d'écoles, surtout dans celles où l'on fait du dessin

Il est regrettable qu'il n'y ait pas plus d'uniformité dans les livres à ısage des écoles. Il m'est arrivé de trouver dans une même école trois fférentes grammaires, autant d'arithmétiques et d'histoires. Inutile de re que j'ai mis ordre à cet état de choses. Les élèves, en changeant de roisse ou d'arrondissement, devraient retrouver les livres dont ils taient servis précédemment. Le manque d'uniformité dans les livres classe est un surcroît de travail pour le maître et un obstacle sérieux x progrès dans les écoles.

Durant mes visites, je n'ai eu qu'à me féliciter de l'accueil bienveilıt que j'ai reçu de la part des MM. du clergé et des commissaires d'écoles. s commissions scolaires, en général, sont composées d'hommes qui ont à eur l'avancement de l'instruction. Je n'ai trouvé que trois ou quatre unicipalités où les commissaires sont de la plus décourageante mesıinerie ; je crois en avoir fait mention dans mes bulletins d'inspection.

Les commissaires d'écoles des municipalités de la ville de St-Hyaıthe, Notre-Dame de St-Hyacinthe, St-Hugues et St-Paul méritent les us grands éloges pour le dévouement qu'ils apportent à l'administration leurs écoles ; aussi sont-elles toutes sur un excellent pied.

Je ne voudrais pas, cette année, donner une appréciation particulière r le mérite de chaque instituteur de mon district ; cependant, il me serait fficile de ne pas mentionner le nom de M. Noë Gervais, le doyen des insuteurs de ma division, qui dirige avec beaucoup de succès l'école moele du village de St-Charles. M. Gervais est en même temps secrétaire du ıreau des examinateurs de St-Hyacinthe. Je mentionnerai encore comme cellent instituteur M. J. Meunier, de l'école du village de St-Pie. Quant ıx institutrices, le nombre de celles qui se sont distinguées dans l'enseiıement est trop grand pour que j'en fasse mention.

Il y a beaucoup à faire dans mon district sous le rapport des maisons école et de l'ameublement des classes, et je recommande au département l'Instruction publique de ne pas laisser éliminer par les commissaires s règlements qui concernent la construction des maisons d'école. Les ngues tables et les longs bancs ne devraient plus être tolérés, car il en sulte toujours du désordre dans les écoles.

Je recommanderai aussi de ne point accorder de permission pour l'engement d'institutrices qui ne sont pas munies d'un brevet de capacité. us le futile prétexte qu'il faut protéger les enfants de la paroisse, quelıes municipalités abusent de ces permissions et n'engagent que des insutrices non brevetées, parce que cela coûte moins cher, et les bonnes insutrices sont ainsi mises de côte. Cette concurrence d'institutrices sans evet et à bon marché, empêche un grand nombre de personnes qui en raient les dispositions de se livrer à l'enseignement.

Les instituteurs sont généralement payés régulièrement, ce qui annonce que les finances sont bien administrées.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

E. PICARD-DESTROISMAISONS,

Insp. d'écoles

M. J. PRÉMONT.

STE-FAMILLE, 15 août 189(

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'anné scolaire 1889-90.

En préparant mon grand tableau statistique, jusqu'à et y compri cette année, j'ai toujours cru entrer dans l'esprit de nos lois et de no règlements scolaires, et faire acte de bon patriote, en donnant au mc " école " le même sens qu'on lui attribue à Ontario, d'après la loi qui s lit comme suit :

(*Traduction.*)

" Toute maison d'école publique servant d'école, dans un arrondisse " ou division légalement érigé, sous la juridiction d'un inspecteur, ser " comptée comme une école (que cette école soit en opération, ou qu'ell " soit fermée temporairement pendant une période de temps qui ne devr " pas dépasser six mois). Et chaque département d'école, pourvu d'u " registre particulier, où l'enseignement se donne dans une classe compl " tement séparée, de manière à nécessiter de la part de l'inspecteur la mêm " surveillance et le même examen qu'une école ordinaire, sera aussi compt " comme une école ; mais une institution d'un ou de plusieurs départ " ments ne sera considérée que comme une seule école si elle est fermé " pendant le temps indiqué ci-dessus ; et, si elle est fermée pendant plu " de six mois, elle ne sera pas mise au nombre des écoles. "

Il va sans dire qu'il ne peut être question ici ni de collèges, ni de ce institutions indépendantes dont l'acte d'incorporation détermine le nom la constitution, ni encore moins de donner une définition qui pourrait co venir à chacune des nombreuses acceptions de ce mot " école. "

Il s'agit tout simplement, afin d'obtenir l'uniformité dans l'état qu nous préparons sur la statistique scolaire, de nous entendre sur la valeu de ce terme en tant qu'il se rapporte à l'exercice de nos devoirs d'inspe tion concernant les écoles sous contrôle. Une chose bien certaine, c'est qu ce défaut d'entente existe, non seulement parmi les inspecteurs, ma encore chez les commissaires et les secrétaires-trésoriers.

D'un côté, on réunit la statistique de deux écoles parfaitement dis-
ıctes, l'une de garçons, l'autre de filles, pour en faire une seule école
ixte, et de l'autre on vous fait un rapport différent sur chacune de ces
ux écoles. Quelquefois, un état comprendra les élèves de tous les cours
distinctement, et un autre ne mentionnera que ceux qui suivent le cours
périeur. Il arrive aussi que des supérieures de couvents, où l'on tient
s écoles élémentaires sous contrôle en même temps que des écoles supé-
ıures indépendantes, renferment dans la même statistique les élèves des
ıes et des autres, tandis que des inspecteurs, sinon tous, font le contraire.

D'où vient donc cette divergence d'opinions, sinon de ce que l'autorité
mpétente n'a pas cru devoir fixer le sens du mot " école " d'une manière
ıire et indiscutable. Puisque l'on ne peut trouver une définition pouvant
uvrir tous les cas où le mot " école " est employé, adoptons-en une au
oins en vue d'une nouvelle distribution de districts, basée sur le nombre
nspections distinctes et régulières, que l'on compterait comme autant
écoles à inspecter dans chaque nouvelle circonscription.

Ce serait parfait, car, en prenant ce mode de compter nos écoles, qu'on
pourrait nous reprocher puisqu'il est suivi dans les autres provinces,
us occuperions, du coup, une position supérieure dans la statistique.

Dans la province de Québec, comme dans celle d'Ontario, nous avons
ces grandes institutions sous contrôle où des semaines entières ne sont
s de trop pour en faire la visite. Nous rencontrons dans ces maisons 8, 10,
départements, à la tête de chacun desquels préside un professeur, aidé
elquefois d'un assistant, et où l'on trouve de 60 à 100 élèves ordinai-
nent partagés en plusieurs classes.

Ce professeur est religieux ou laïque porteur d'un diplôme. Il tient
gulièrement son journal de classe ou d'appel et les autres registres exigés
r les règlements. Il exerce une surveillance active sur la conduite de
élèves, et est responsable de la discipline de ses élèves. Il prépare la
tistique dont l'inspecteur a besoin, etc., etc. Enfin il tient l'école de
ı département exactement d'après les règles prescrites pour la tenue
ıne école sous contrôle.

Ai-je besoin d'ajouter ce que fait l'inspecteur dans ces départements
laires ? Il suffira de dire, je crois, qu'il fait absolument la même chose
il est obligé de faire dans une école ordinaire. Or, dans le cas qui nous
upe, puisque le professeur donne son enseignement, et l'inspecteur fait
inspection comme dans une école ordinaire, quel mal y aurait-il de
sser les écoles de ces départements au nombre des écoles ordinaires
, bien souvent, n'ont pas l'importance des premières.

Je visite certaines écoles, et chaque inspecteur fait de même, où l'on
trouve que 8 à 10 petits enfants ne sachant pas même lire couramment,
'on n'a pas d'objection de donner le titre d'écoles à ces groupes de *bébés*
igés assez souvent encore par des institutrices non diplômées et où il
st pas question, je vous assure, de suivre un programme d'études.

D'ailleurs, quelles sont les parties essentielles et constituantes d'un école, sinon le maître enseignant à des disciples. Tout le reste n'es qu'accessoire. On parle de cours d'études, de directeurs et de règlement de toutes sortes. Tout cela est purement conventionnel, peut varier comm la loi et les règlements, mais ne saurait pas plus constituer l'école propre ment dite que ne pourrait le faire un mobilier plus perfectionné qu'on in troduirait dans la salle de classe.

Que ce maître appartienne à une famille de religieux et soit soumis, pa conséquent, à un supérieur ou directeur qui le maintient à son poste, o qu'il soit un instituteur laïc relevant directement de l'autorité des com missaires d'écoles, peu importe, il est toujours l'âme de l'école, le canal pa où passe l'enseignement, le seul responsable devant Dieu et devant le hommes de la tâche qu'il a assumée de former, d'élever la jeunesse. Ou c'est le maître qui fait l'école. Tel est le maître, telle est l'école.

Je propose donc, Monsieur le Surintendant, que le mode autori par la loi scolaire d'Ontario, pour la préparation de la statistique constata le nombre d'écoles en opération, soit mis en vigueur dans la province d Québec. Je me fais peut-être illusion, mais je crois fermement que le Conse de l'Instruction publique prendra ma proposition en sa sérieuse considér tion, et qu'il en maintiendra les conclusions.

En adoptant cette manière de compter les institutions sous contrôl le nombre des écoles de mon district serait comme suit :

Total des écoles.	Total des élèves.	Moyenne des élèves par école.	Total des in
135 élémentaires sous contrôle	7,763	58	14
23 modèles " "	960	42	2
4 académiques " "	127	32	
Total : 162 écoles sous contrôle	8,850	55	17
7 modèles indépendantes subv.	921	132	3
7 académiques " "	1,109	159	4
Total : 14 écoles indépendantes subv.	2,030	145	8
21 élémentaires ind. non subv.	1,238	59	2
3 modèles " " "	340	113	1
4 académiques " " "	473	118	7
1 collège " " "	350	.....	.....
Total : 29 écoles indépendantes non subv.	2,401		

Grand total : 205 écoles de tous genres fréquentées par 13,281 élèves.

Je n'ai pu, cette année, qui a été une année exceptionnelle à cause la grippe qui a jeté le désarroi dans les écoles comme dans les famill faire la visite de la plupart des écoles indépendantes non subventionné ainsi qu'une deuxième visite d'un certain nombre d'écoles sous contrô Sans être obligé de faire une inspection régulière dans cette première ca gorie d'écoles, j'ai coutume cependant, quand j'en ai le temps, d'accep l'invitation qui m'est faite de les visiter. D'ailleurs l'inspecteur rend un grand service aux familles s'il pouvait étendre sa surveillance jusc

ur ces écoles de petits enfants, disséminées ça et là dans les faubourgs des illes, et où, sauf quelques exceptions, rien ne se fait selon les règles pres-rites pour la tenue d'une école.

Comme le département de l'Instruction publique n'a aucun contrôle ur les écoles indépendantes non subventionnées, je n'ai pas coutume de ous transmettre de bulletins à l'occasion de mes visites de ces sortes 'écoles, mais je le fais pour les écoles indépendantes subventionnées qui e soumettent à mon inspection, de sorte que, si je ne me trompe, je n'ai as dû vous envoyer moins de 175 bulletins d'écoles ou d'inspections par-aitement distinctes et régulières en rapport avec ma première visite.

C'est assez vous dire, Monsieur le Surintendant, qu'advenant le cas ù une nouvelle distribution de districts fût faite, je ne pourrais être au ombre de ceux qui vous demandent un surcroît de travail. J'ai trente-uatre ans bien comptés de service dans l'instruction publique, et il n'est as étonnant que je me trouve, comme cela, assez de besogne sur les bras, l'autant plus que les écoles de mon district augmentent chaque année.

Maintenant, Monsieur le Surintendant, je crois utile de vous donner ci quelques détails qui n'ont pu trouver place dans mes bulletins.

CITÉ DE QUÉBEC.

La cité renferme maintenant la ci-devant municipalité de St-Sauveur, nais la commission scolaire n'a pas cru devoir, pour cette année du moins, aire aucun changement dans la régie des écoles, et tout s'est passé com-ne avant l'annexion. Je crois savoir cependant que, l'année prochaine, es écoles tenues par des laïques seront mises sur le même pied que celles le même catégorie dans la cité, c'est-à-dire que la commission vote à peu rès $150, plus la rétribution mensuelle au titulaire de l'école, lequel doit se ourvoir à ses frais d'une salle de classe, d'un mobilier, d'un registre, etc.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce système n'est pas le meilleur, et ue ce sont précisement ces écoles, quoique quelques-unes soient relative-nent bonnes, qui, par leurs mauvaises notes sous le rapport des maisons l'école, du mobilier et autres fournitures scolaires, ainsi que du cours l'études partiellement mis en opération, diminuent d'autant les bonnes notes que je recueille dans d'autres maisons, où l'on se conforme parfaite-nent à toutes les exigences des règlement scolaires.

Je ne crois pas qu'il y ait dans toute la province des écoles sous con-rôle mieux tenues que celles de même catégorie qui sont dirigées ici par es frères des Ecoles chrétiennes, les frères de St-Vincent de Paul, les œurs de la Charité, les sœurs du Bon-Pasteur et les sœurs de la Congré-gation Notre-Dame.

Il faut pouvoir suivre d'une année à l'autre le progrès qui s'opère dans es maisons pour être en mesure de déclarer, comme je le fais, que ces rofesseurs d'un savoir éminent, ces institutrices distinguées que tout Québec connaît et apprécie, n'ont pas leurs supérieurs dans l'art de former

la jeunesse. Eux seuls, par exemple, sont les derniers à croire à tant de succès. Pour moi, je tenais à dire bien haut, dans ce rapport, combien le public est redevable à ces congrégations religieuses pour leur dévouement inaltérable à la grande cause de l'éducation.

Je dois ajouter qu'un bon nombre d'instituteurs laïques de la cité s'acquittent bien de la tâche qui leur est confiée. Il serait difficile cependant de classer leurs écoles par ordre de mérite, attendu qu'elles ne se trouvent pas dans les mêmes conditions de succès. Je saurais bien, par exemple, faire le choix de celles qui me donnent le plus de preuves d'aptitude pour l'enseignement. J'ai apprécié dans mes bulletins la valeur de chacune de ces écoles.

Mme Côté tient à St-Roch une école qui est subventionnée sur le fonds de l'Education supérieure. Elle désire la faire reconnaître comme une académie. Je crois qu'elle a raison, car plusieurs jeunes filles de ses élèves pourraient avantageusement suivre le cours académique. Mme Côté fait des sacrifices pour le maintien de son école, qui est bien encouragée du public, et ce ne serait que justice si elle pouvait obtenir un octroi plus considérable qui lui permît de faire les grandes améliorations qu'elle projette pour sa maison.

BANLIEUE DE QUÉBEC.

Cettte municipalité avait deux écoles. Une a été fermée cette année, et celle qui est en opération donne un résultat à peu près nul. MM. les commissaires pourtant se préparent à bâtir une maison et perçoivent des cotisations à cet effet.

ST-ROCH-NORD.

Deux maisons, dont une doit être agrandie et réparée. Trois écoles qui progressent. Bonnes institutrices. Trop d'élèves dans l'école de Melle Bouchard. Les élèves de Melle Gosselin sont les plus avancés des trois écoles. Mobilier perfectionné.

PETITE-RIVIÈRE ST-CHARLES.

Une école peu prospère. On doit cette année bâtir une maison. Mobilier perfectionné, mais défaut de fournitures scolaires.

ST-ADOLPHE.

Petite municipalité perdue dans les Laurentides. Une vingtaine de colons soutiennent vaillamment leur école. Maison petite, mais suffisante pour le nombre d'élèves. Tout est pauvre ici. Il vaut mieux donner à ces braves colons que de leur demander. Aide additionnelle absolument nécessaire ; sans cela l'école fermerait.

STE-BRIGITTE DE LAVAL.

Deux maisons. Une de médiocre apparence, pas de peinture ni de chaux. L'autre est neuve et non finie, mais de bonnes proportions. Il faudra donc réparer l'une et terminer l'autre. Assez fortes dépenses pour une municipalité pauvre. Grand besoin d'une aide additionnelle.

Deux écoles, dont une modèle mixte *médiocre.* Institutrice bien qua-
fiée, mais élèves peu assidus. Mobilier à peu près nul. Ecole élémentaire
ès bonne. Mme Chamberland, l'institutrice, se distingue dans l'enseigne-
ıent.

L'ANGE-GARDIEN.

Trois bonnes maisons et quatre écoles, dont une modèle mixte et trois
lémentaires. Bien satisfait des progrès dans les quatre écoles. L'école
lémentaire du centre, tenue dans une salle trop petite et le mobilier
ısuffisant. Institutrices bien qualifiées mais à leur début, excepté Melle
-osselin. Toutes bien estimées.

M. le curé offre de beaux prix dans chaque école à l'élève le plus
ıudieux et le plus assidu. La distribution s'en fait en présence des pa-
ents. Excellent moyen d'émulation.

CHATEAU-RICHER.

Une école modèle de garçons tenue par M. Lavoie, excellent profes-
eur. Elèves bien disciplinés. Programme d'études bien observé. Bons
rogrès. La maison est bien solide et à vastes proportions, mais de pauvre
pparence. Plusieurs parties défectueuses et réparations urgentes. Une
onne petite école élémentaire, annexe de l'école modèle, est fréquentée par
ne cinquantaine d'élèves. Mobilier très primitif dans ces deux écoles.
alaire minime aux deux titulaires.

Un couvent, quatre sœurs du Bon-Pasteur et trois départements sco-
ıires dans cette institution. On est à délibérer actuellement sur les moyens
prendre pour agrandir et améliorer la bâtisse. Estimation approximative
u coût, $3,000. Mobilier ancienne forme. Mise en opération du cours
'études. Réputation soutenue.

Quatre autres bonnes maisons, dont deux inachevées. Quatre écoles
émentaires. Deux, résultat à peu près *nul.* Une *florissante,* titulaire, Melle
oséphine Gravel, institutrice distinguée. Une autre relativement bonne.
onditions inférieures de succès à l'école de Melle Côté, excellente institu-
ice d'ailleurs.

STE-ANNE.

Quatre écoles sous contrôle et un couvent indépendant subventionné
nu par les sœurs de la Charité.

M. le curé de la paroisse, le révérend Père Debongnie, est actuellement
moteur principal, et je pourrais dire unique, d'un mouvement qui va
ıer, je l'espère, le microbe scolaire, cause d'une maladie presque incurable
ılgairement appelée routine, et qui menaçait de léthargie nos bons habi-
nts de Ste-Anne.

Les anciennes maisons d'école menaçaient ruine, et le besoin d'ouvrir
ı plus grand nombre de classes se faisait vivement sentir au village :
ètaient des milliers de piastres qui allaient y passer. Que faire ? MM.
s commissaires délibéraient, je les exhortais à dénouer les cordons de la

bourse, mais pour eux, pareil dénouement, c'était la ruine, et durant des mois, des années, les échos d'alentour répétaient le mot terrifiant, ruine ruine ! J'allais, Monsieur le Surintendant, vous soumettre ce cas embarrassant quand, à mon avant dernière visite, j'eus une entrevue avec le bon recteur qui me dit : Attendez encore quelques semaines, et je serai alors prêt à dire ce que je pourrai faire pour mes bons paroissiens. Résultat trois maisons à vastes proportions s'élèvent triomphalement aux frais de M. le curé, et font taire l'écho sinistre, ruine ! ruine ! pour le remplacer je suppose, par cet autre... reconnaissance !

Les quatre institutrices de Ste-Anne, Melles Filion, Lepetit, E. More et R. Morel, jouissent de la meilleure réputation comme éducatrices. On a ouvert cette année dans le couvent une école exclusivement anglaise, qui a été confiée à une institutrice laïque diplômée et d'origine irlandaise. On enseigne maintenant dans cette maison la musique et toutes les branches d'un cours complet. Un bon nombre de jeunes filles de la ville et des paroisses avoisinantes viennent y faire leur éducation.

LES CRANS.

Cette petite municipalité est bien pauvre et ne peut soutenir son école que si elle continue de recevoir l'aide additionnelle du gouvernement. Pour le reste des dépenses, eh bien ! c'est encore le secret du père spirituel des pauvres colons qui habitent ces montagnes.

L'institutrice a ses appartements dans la chapelle et y tient sa classe. Le révérend Père va, de temps en temps, y faire sa visite, et voit à ce que tout soit à l'ordre, comme aussi à ce que rien ne manque du nécessaire sous le rapport des classiques ou autres fournitures scolaires.

ST-FERRÉOL.

Trois maisons, dont deux de pauvre apparence et trop petites. Trois écoles élémentaires de premier degré. Mobilier très primitif. Elèves peu assidus.

Melle Prémont, l'institutrice de l'arrondissement No 3, est bien estimée dans la paroisse, et elle remplit avec beaucoup de zèle les devoirs de sa charge.

ST-TITE.

Quatre écoles en opération. Depuis moins de dix ans, on a construit trois maisons d'école dans cette paroisse. La maison du centre paraît bien et est complètement terminée. Les deux autres ne sont pas encore finies mais le seront avant longtemps et aussitôt que les moyens le permettront.

Cette municipalité, relativement pauvre, mérite plutôt des compliments pour ce qu'elle a déjà accompli que des reproches pour ce qu'il lui reste encore à faire. M. le curé est l'âme de toutes les entreprises relatives au progrès de l'éducation dans sa paroisse, et il s'acquitte à merveille de la tâche qu'il s'est imposée pour le plus grand bien de ses paroissiens.

ST-JOACHIM.

Une école modèle mixte et trois écoles élémentaires. Quatre maisons, ıt une sera réparée à neuf cette année.

Peu de changements pour le mieux. En général, les élèves paraissent ıthiques et peu soucieux de s'instruire. C'est à force de travail chez les titutrices qu'on parvient à obtenir les progrès les plus ordinaires. Il être pris des mesures plus sévères, j'ai lieu de le croire, pour assurer un illeur succès une autre année. Deux institutrices ont donné leur dé-ssion.

BEAULIEU.

Une bonne maison qui menace cependant de se détériorer si on n'y t bientôt quelques réparations. Mobilier très modeste. On retarde tou-rs à mettre cette école sur un meilleur pied. Cela viendra pourtant, je tiens les commissaires pour des hommes de progrès.

L'institutrice ne peut pas toujours enseigner les matières du cours dèle, car ses meilleurs élèves fréquentent, en été surtout, les écoles de la le pour l'étude de l'anglais. C'est un grave inconvénient qui pourrait ıt-être disparaître si on obligeait l'institutrice à donner son enseigne-nt dans les deux langues.

ST-PIERRE.

Trois maisons et quatre écoles. L'école modèle et l'école élémentaire ıexe étaient tenues par Melles Guérard, deux institutrices à leur début, is bien compétentes. J'étais très satisfait de leur enseignement. Elles t donné leur démission pour cause de maladie. Maisons bien entrete-es.

Les deux autres écoles élémentaires sont fréquentées peu régulièrement r des élèves trop jeunes pour suivre avantageusement toutes les parties programme d'études Institutrices qualifiées à tenir de meilleures écoles. bilier laisse à désirer.

STE-FAMILLE.

Un couvent, académie indépendante et une école élémentaire sous con-le. Sœurs de la Congrégation N.-D. Fondé en 1685 par la sœur Bour-is à la demande de M. François Lamy, premier curé de cette paroisse. grès remarquables. Très bien sous tous les rapports.

Une école modèle de garçons bien prospère. M. Zoël Dubeau, titulaire, te un brevet d'académie. Il a subi avec distinction l'examen qui lui met d'aspirer à la charge d'inspecteur d'écoles. Bonne et vaste maison pierres. Mobilier sinon perfectionné du moins bien confortable. Cour cieuse pour les élèves et grand jardin à l'usage du maître. La subven-ı pour école modèle est payée directement à l'instituteur en sus de son ıire.

Une école élémentaire bien satisfaisante est tenue par Melle D. La-

pointe, institutrice bien zélée formée à l'école normale Laval. Maiso spacieuse et bien finie. Mobilier confortable.

ST-FRANÇOIS.

Deux maisons en bon état. Deux écoles élémentaires satisfaisante Mobilier ancienne forme. Institutrices zélées, Melles Rousseau et Norman

ST-JEAN.

Trois maisons et quatre écoles. La maison No 3 menace ruine ; l deux autres sont solides mais de médiocre apparence. Mobilier défectue dans plusieurs écoles.

Une école modèle de garçons et une autre de filles. Peu d'élèves su vent le cours supérieur. Démission des deux titulaires. L'école No commence à progresser. Il y a très peu d'élèves qui fréquentent celle d No 3.

ST-LAURENT.

Trois maisons, trois écoles sous contrôle et un couvent indépenda subventionné. Les maisons sont bonnes et bien entretenues. Mobili ancienne forme. Fournitures scolaires suffisantes.

M. Bruno Pelletier tient l'école modèle de garçons, la meilleure Montmorency avec celle de Ste-Famille. Les plus petits enfants de 5 à ans apprennent à écrire leurs leçons de lecture, et à la fin de leur premiè année de classe ils peuvent écrire facilement de petites dictées. Ils prenne part à toutes les leçons d'histoire, de géographie et de dessin, et il est a mirable de voir ces petits hommes faire sur le tableau ou sur l'ardo divers croquis assez bien réussis.

M. Pelletier serait d'un concours précieux, si on en venait à ob nir ce qui est demandé depuis longtemps, à savoir : nommer des con renciers durant la vacance pour donner des leçons de pédagogie pratiq aux institutrices qui n'auraient pas eu l'avantage de suivre les cours d écoles normales.

Une des deux écoles élémentaires est très médiocre, et l'autre est re tivement bonne.

Le couvent est dirigé par les sœurs du Bon-Pasteur. Je n'ai pu visiter cette année pour des raisons incontrôlables. Je sais cependant c ce couvent est bien encouragé du public, et qu'un grand nombre de jeu filles (80) ont suivi avec de bons succès les cours qui s'y donnent.

Maintenant il me reste à faire la classification des municipalités c formément à la 14e section des règlements scolaires :

Municipalités.	Moyenne des points conservés.	Notes obtenues.
Cité de Québec	8	Excellent.
Ste-Famille	7	Très bien.
St-Laurent	7	" "
L'Ange-Gardien	6	" "
Ste-Anne	6	" "
Château-Richer	5	Bien
St-Roch-Nord	5	"
St-Jean	5	"
St-Joachim	5	"
St-Pierre	5	"
St-Tite	5	"
Beaulieu	5	"
St-François	4½	Médiocre.
Les Crans	4½	"
Laval	4½	"
St-Adolphe	4	"
St-Ferréol	4	"
Rivière St-Charles	3½	Mal.
Banlieue	2	Nul.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. Prémont,

Insp. d'écoles.

M. P.-A. ROY.

Lévis, 25 août 1890.

onsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état général des oles comprises dans mon district, pour l'année scolaire expirée le 30 juin 90.

J'aurais désiré vous fournir un état comparatif détaillé sur chacune s écoles de ma circonscription pour les quatre dernières années, en ce i a rapport au nombre d'élèves qui ont étudié les différentes branes d'enseignement, afin d'établir d'une manière claire et positive l'augentation progressive qui s'est produite dans mon district depuis 1886, r chacune de ces différentes matières ; mais, comme cela aurait retardé la

production de mon rapport annuel, et que ces différents détails auraient rendu ce rapport trop volumineux, j'ai cru devoir renoncer à cette idée, me bornant seulement aux statisques suivantes :

Il y a en tout, dans mon district, 103 écoles qui sont réparties comme suit : 74 écoles élémentaires, dont 72 sous contrôle et 2 indépendantes ; 24 écoles modèles, dont 21 sous contrôle et 3 indépendantes, enfin 1 académie sous contrôle et 4 indépendantes.

Ces différentes écoles ont été fréquentées durant le cours de l'année dernière par 5,273 élèves, dont 4,779 dans les institutions sous contrôle, et 494 dans les institutions indépendantes.

Le nombre des garçons a été de 2,537 et celui des filles, de 2,736.

Ces statistiques établissent que la moyenne des élèves a été de 45 pour chaque école élémentaire, et de 72 pour les écoles modèles et les académies ; l'assistance moyenne a été de 29 pour les premières et de 57 pour les secondes, ce qui me paraît satisfaisant.

Une municipalité nouvelle a été formée au commencement de l'année dernière, c'est celle de St-Raymond, village ; elle compte trois écoles, dont deux modèles, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles, et une élémentaire mixte ; ces trois écoles ont été fréquentées pas 208 élèves, avec une assistance moyenne de 142.

En comparant mon rapport de cette année avec celui de l'année précédente, l'on trouve que le nombre de mes écoles modèles a augmenté de trois, les deux de St-Raymond, et une autre à Sillery. Cette dernière est sous l'habile direction des frères des Ecoles chrétiennes ; 148 élèves ont suivi les classes de cette institution. Je ne puis laisser passer cette occasion, Monsieur le Surintendant, sans attirer votre attention d'une manière toute spéciale sur cette école, que le révérend M. R. Casgrain est parvenu à établir à force de courage, d'énergie et au prix d'immenses sacrifices. Elle était devenue indispensable à cause du nombre considérable d'élèves qui, chaque année, étaient obligés de quitter Sillery pour aller étudier soit à Québec, soit ailleurs, afin de pouvoir se procurer le degré d'instruction suffisant pour les mettre en état d'occuper des positions dans le commerce ou dans l'industrie.

En face d'une pareille nécessité, M. le curé s'est mis résolument à l'œuvre, et, à son appel, ses paroissiens, de même que plusieurs autres bienfaiteurs, se sont empressés de venir contribuer à l'érection de l'édifice qu'il fallait élever à cette fin ; je suis heureux de le dire, les efforts qui ont été faits à ce sujet ont été couronnés d'un plein succès. Mais, Monsieur le Surintendant, cela ne suffit pas et il n'y a encore qu'un pas de fait. L'édifice est beau, j'en conviens, il est même pourvu d'un excellent matériel ; mais il faut désormais qu'il puisse servir à sa destination, autrement le but désiré ne serait pas atteint, et c'est en vain que l'on se serait imposé des sacrifices si l'œuvre commencée était destinée à périr.

Comme vous ne l'ignorez pas, la population de cette municipalité ›artient, presqu'entièrement à la classe ouvrière et est, par conséquent, ı en état de s'imposer de nouveaux sacrifices pour assurer l'existence de te maison ; aussi est-ce avec une entière confiance qu'elle compte sur l'ai- du gouvernement. J'espère que le comité catholique du Conseil de l'Ins- ction publique pourra lui accorder une subvention considérable sur le ıds de l'Education supérieure.

Les 101 écoles dont j'ai donné les statistiques ont été dirigées par 7 ›fesseurs, dont 2 religieux et 5 laïcs, et par 129 institutrices, dont 32 igieuses et 97 laïques.

Parmi les professeurs laïcs, un seul est breveté pour académie, deux rtent le diplôme d'école modèle et un celui d'école élémentaire, le cin- ième n'a pas de brevet et n'est employé que comme assistant. Les trois emiers dirigent avec succès les écoles modèles de Beauport, de Charlebourg de la Pointe-aux-Trembles ; ce sont MM. Ls-Abdon Guay, Ls-Omer gé et Jos-Eudore Lockquell.

Des 97 institutrices laïques que je viens de mentionner, 41 sont breve- s pour école modèle et 46 pour école élémentaire, les 10 autres n'ont pas diplômes.

Pour ce qui est de celles qui se sont distinguées dans l'enseignement r leur zèle, leur dévouement et leur savoir-faire, je dois mentionner les ms des Melles Aurore Dionne, Anne-Marie Dionne, Valérie Routhier, arie-Louise Béland, Philomène Pélisson, Joséphine Delisle, Robélia audet et Elodie Pâquet, qui dirigent leurs écoles avec un succès remar- able. Celles dont les noms suivent sont aussi de très bonnes institutrices : elles Marie-Antoinette Laflamme, Cédulie Turcotte, Alice Delisle, Delphi- Delisle, Célina Gingras, Mary Loughran, Annie Byrne et Virginie land.

Quant au mérite des différentes écoles, elles peuvent être classées de manière suivante : 7 *excellentes*, 2 *très bonnes*, 25 *bonnes*, 48 *satisfaisantes*, *passables*, 3 *médiocres et enfin* 3 *nulles* Bien que le résultat laisse encore à sirer, je dois dire cependant qu'il est très encourageant et que des pro- s réels ont été généralement obtenus. Les titulaires des écoles déploient ıs de zèle et d'énergie que par le passé pour l'avancement de leurs ves. Les autorités scolaires et les contribuables sont aussi mieux dis- sés, et une entente plus cordiale règne généralement entre eux. Pour ı que ces bonnes dispositions continuent d'exister, nous aurons le plaisir constater de nouveaux succès à l'avenir. Dégagée chaque année de uvelles entraves, l'éducation semble prendre plus d'essor de jour en r, et l'on s'aperçoit qu'une puissante impulsion vers le progrès lui a été nmuniquée.

Qu'il me soit permis de le dire ici, Monsieur le Surintendant, vous ıtes pas étranger au grand mouvement intellectuel qui s'est opéré par ıte la province depuis une quinzaine d'années. De concert avec tous

les amis de l'éducation, vous avez, par vos sages conseils, vos puissants encouragements et votre généreux dévouement, contribué puissamment au développement des sciences dans notre pays. Aussi est-ce avec un véritable bonheur que je profite de cette occasion pour vous payer le tribut d'éloges que vous méritez à si juste titre.

Avant de terminer, je dois vous dire que les différentes municipalités de mon district, quant à leur classification par ordre de mérite, sont dans le même ordre que l'année dernière.

Espérant que ces explications seront suffisantes pour vous donner un aperçu général de l'instruction publique dans mon district d'inspection,

J'ai l'honneur d'être, etc.,

P.-A. Roy,

Insp. d'écoles

M. P.-J. RUEL.

St-Charles de Bellechasse, 25 juillet 1890

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'année 1889-90.

Mon district d'inspection, qui comprend les écoles catholiques des comtés de Shefford, Missisquoi, Brome et Stanstead, et de partie du comté de Bagot, contient 50 municipalités, dont 22 sous le contrôle des commissaires catholiques, 9 sous le contrôle des commissaires protestants et 19 sous le contrôle de syndics catholiques.

Cette année il y a eu 199 écoles en opération, dont 181 écoles élémentaires sous contrôle, 7 écoles modèles sous contrôle, 6 écoles modèles indépendantes, 3 académies indépendantes et 2 écoles élémentaires indépendantes.

Les instituteurs sont au nombre de 34, dont 28 religieux, 4 laïcs brevetés et 2 laïcs non brevetés ; les institutrices, au nombre de 267, dont 88 religieuses, 139 laïques brevetées et 40 laïques non brevetées.

Le nombre des élèves qui ont fréquenté ces diverses institutions s'élève à 7,739, 3,885 garçons et 3,854 filles, soit une augmentation de 9 sur l'an dernier. Sur ce nombre il y a 97 protestants.

Les 181 écoles élémentaires peuvent être classées comme suit, sous le rapport de leurs succès : 14 sont *très bonnes*, 82 *bonnes*, 53 *assez bonnes*, 2 *médiocres* et 6 *nulles*.

Je regrette d'avoir à constater que les résultats de ces trois dernières catégories sont dûs pour beaucoup à ce que je ne puis faire deux visites aux écoles de mon district : l'étendue du territoire qui se trouve sous mon contrôle, l'un des plus vastes, le grand nombre d'écoles sous ma direction, les dépenses considérables qu'occasionne même une seule visite, et le petit traitement que je reçois,m'empêchent de pouvoir faire ces deux visites qui, certainement, contribueraient à améliorer l'éducation dans cette partie de la province.

Espérons que vous pourrez, avant longtemps, faire les changements que tous les amis de l'éducation souhaitent voir se réaliser en remaniant de nouveau les districts d'inspection et en répartissant avec un peu plus d'égalité le travail de chaque inspecteur.

Parmi mes écoles modèles, il me fait peine de voir que celle des garçons d'Acton-Vale n'a pas suivi cette année le cours modèle, les élèves étant trop jeunes et trop peu avancés.

Celle des garçons de Coaticook n'a pas brillé comme par le passé Le départ, pendant le cours de l'année scolaire, de M. Porcheron lui a causé un tort considérable, mais ce ne sera que de courte durée, car les frères du Sacré-Cœur, dont la maison mère est à Arthabaska, doivent prendre possession, au premier novembre, d'une magnifique maison d'école qui est en voie de construction et dont le contrat est donné pour le prix de $8,775.

Granby n'a pu terminer son collège que cette année, il sera sous la direction des frères Maristes. Ces religieux donnent grande satisfaction partout où ils enseignent et je ne puis que féliciter les villes et villages qui ont eu la bonne fortune de pouvoir en obtenir.

L'école du village de St-Damien de Bedford, sous la direction des sœurs de St-Joseph, est une véritable école modèle, et j'espère qu'à l'avenir elle sera classée et traitée comme telle. Ces bonnes sœurs déploient un dévouement, une habileté, un zèle qu'on ne peut trop louer.

A propos de zèle pour la cause de l'éducation, je puis en dire autant des dames de la Présentation de Marie de Farnham, Coaticook, Granby, Roxton-Falls et Acton-Vale, des dames Ursulines de Stanstead-Plain, des religieuses des SS.-NN. de Jésus et de Marie de Waterloo, et des sœurs Marianites de Magog.

L'académie commerciale de Farnham, qui s'intitule " collège de Ste-Croix de Farnham, " est actuellement sous la direction du révérend Père Renaud. Cette institution a repris une vigueur extraordinaire et je ne crains pas d'exagérer en disant qu'un élève qui sort de cette école après avoir terminé son cours commercial n'est nullement dépaysé en arrivant dans une banque, dans une institution monétaire ou commerciale quelconque de Québec ou de Montréal. Toutes les opérations se font dans la langue commerciale par excellence, c'est-à-dire en anglais.

C'est avec plaisir que j'ai distribué aux diverses maisons d'éducation

sous mon contrôle les règlements et les programmes que vous m'avez envoyés ; c'est une amélioration que je demandais dans mon rapport de l'an dernier, et cette amélioration a été bien goûtée par les autorités scolaires. Je dois des remerciements tout particuliers à plusieurs curés qui les ont lus et expliqués dans leurs églises : c'est là une nouvelle preuve de leur zèle pour la belle cause de l'éducation. Je dois aussi des félicitations à plusieurs corporations scolaires, notamment à celles de St-Théodore d'Acton, Ely-Sud et Ste-Anne de Stukely, qui ont fait encadrer ces programmes et ces règlements afin de les mieux conserver.

Pour vous donner une connaissance plus exacte de l'état de l'éducation et de sa marche progressive dans mon district d'inspection, je me permets de vous présenter le tableau comparatif suivant :

	1888-89.	1889-90
Total des élèves	7,640	7,73[illegible]
Elèves épelant	2,596	2,61[illegible]
" lisant couramment	2,830	2,75[illegible]
" lisant très bien	2,214	2,36[illegible]
" écrivant	5,145	5.50[illegible]
" apprenant l'arithmétique	4,979	5,19[illegible]
" " la grammaire	2,916	2,91[illegible]
" " la géographie	1,630	1,79[illegible]
" " la cartographie	263	28[illegible]
" " le dessin	2,217	2,75[illegible]
" " la tenue des livres	1,634	1,56[illegible]
" " l'histoire sainte	2,122	2,25[illegible]
" " l'histoire du Canada	1,226	1,17[illegible]
" " l'agriculture	651	87[illegible]
" " l'hygiène	7	22[illegible]
" recevant des leçons de choses	2,118	1,971
" d'origine anglaise étudiant le français	284	24[illegible]
" d'origine française étudiant l'anglais	1,583	1,751

Les écoles élémentaires dont les résultats sont *très bons* méritent une mention spéciale ; ce sont celles tenues par Melles Aurélie Tétrault, à St-Théodore d'Acton ; Marie-Anne Brouillet, à Roxton ; Eugénie Peltier, à Shefford ; Euphrasie Allaire, à Lawrenceville ; Mina L'Heureux, à Frelighsburg (St-Armand-Est) ; Adélaïde Côté et Florence Duquette, à Notre-Dame-des-Anges ; Rachel Perrin et Alice Giroux, à St-Damien de Bedford ; Zoé Proulx, à Adamsville (Farnharm-Est) ; Mme Vincelette, à St-André d'Acton, et Mme Odile Miron, au village de Ste-Pudentienne.

Plusieurs autres institutrices mériteraient une mention honorable, mais, par suite de circonstances qu'elles ne peuvent contrôler, leurs écoles n'ont pas obtenu la note *très bonne.*

Comme il n'y a pas de changements sensibles dans l'ordre de mérite que j'ai décerné l'an dernier concernant les municipalités scolaires de mon

istrict, je ne ferai point cette année de classification à propos du para-
raphe 14 de l'article 13 des règlements scolaires, je vous renvoie à mon
pport précédent.

Je vois avec plaisir que l'excellent "Code de l'Instruction publique"
ublié par M. de Cazes, le digne secrétaire de votre département, après
voir été distribué à tous les commissaires et syndics, va l'être à tous
s curés de la province, les vrais protecteurs de l'instruction dans leurs
roisses respectives, car sans eux nous verrions, surtout dans mon district,
n grand nombre d'écoles se fermer dès le lendemain. Il faut donc qu'ils
ent ce guide si précis, si bien préparé et si facile à consulter pour se tenir
la hauteur de leur mission.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

P.-J. Ruel,

Insp. d'écoles.

M. J.-E. SAVARD.

Chicoutimi, 31 juillet 1890.

onsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'état de
nstruction publique, dans les comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean,
ur l'exercice 1889-90.

Mon district d'inspection, qui prend chaque année de l'extension par
développement rapide que la colonisation y fait, comprend maintenant
municipalités scolaires, 110 écoles élémentaires, 9 écoles modèles, 1
ole indépendante (dite école des sauvages), 2 académies de filles et un
llège classique. Total des institutions de tout genre, 123.

3,983 élèves fréquentent les écoles élémentaires sous contrôle, avec une
sistance moyenne de 3,134 ; 80, l'école des sauvages de Roberval, avec
e assistance moyenne de 36 ; 634, les écoles modèles avec une assistance
oyenne de 528 ; 248, les académies de filles ou couvents et 115, le collège
ssique de Chicoutimi. Total des élèves : 5,060, contre l'année dernière,
27 ; ce qui donne une augmentation de 133.

Pour mieux vous démontrer, Monsieur le Surintendant, que le district
mis à mon inspection a,comme bien d'autres, sa large part de mérite dans
progrès que l'éducation a faits dans la province de Québec depuis plu-

sieurs années, je vous présente le tableau comparatif de la première année de mon inspectorat avec cette année :

	1874-75	1889-90	Augmentation.
Municipalités	16	27	11
Ecoles élémentaires	54	111	57
Ecoles modèles	4	9	5
Nombre d'élèves	2,498	5,060	2,562
Assistance moyenne	1,605	4,061	2,456
Elèves lisant bien	1,434	3,591	2,157
" écrivant	1,064	4,986	3,922
" étudiant l'arithmétique	890	4,943	4,053
" " le calcul mental	303	4,943	4,640
" " la tenue des livres	37	1,250	1,213
" " l'anglais	64	374	310
" " grammaire française	686	1,880	1,194
" " les histoires	647	2,930	2,283
" " le mesurage	11	82	71
" " le dessin linéaire	.....	4,236	4,236
" " les leçons de choses	.....	4,540	4,540
" " l'art épistolaire	49	1,159	1,110
" " l'agriculture	161	2,233	2,072

Outre l'augmentation considérable du nombre d'élèves et de celu étudiant les matières principales exigées par le programme officiel d Conseil de l'Instruction publique, je dois vous faire remarquer que l'en seignement est aujourd'hui beaucoup plus rationnel et pratique, c'est-à-dir que *la qualité* de l'enseignement a suppléé à *la quantité.*

Sur les 120 écoles élémentaires et modèles, 15 méritent la note *très bien* 85 *bien*, 12 *assez bien*, et 8 *passable.*

Je dirai aussi que le progrès a été remarquable concernant les maison d'école et le mobilier scolaire, et les commissaires, généralement, cherchen à se mettre en règle avec le département de l'Instruction publique.

Les secrétaires-trésoriers remplissent bien leurs devoirs, à l'exceptio de deux ou trois que je vous ai signalés dans mes bulletins d'inspectior dont deux ont donné leur démission pendant ma visite. Les comptes son tenus, presque partout, d'après la méthode officielle, excepté ceux men tionnés dans mes bulletins d'inspection.

Je considère la charge de secrétaire-trésorier comme très importante il est le conseiller intime et légal des commissaires d'écoles, et le bon o le mauvais fonctionnement de la loi dans une municipalité scolaire d pend souvent de sa compétence.

Les comptes sont audités chaque année par un ou deux auditeu

ıns chaque paroisse, et ce, d'après une *formule uniforme* qui, d'un coup œil, donne un état détaillé des recettes et des dépenses de la municipalité, montre réellement l'état financier de chaque corporation scolaire.

L'académie des filles de Chicoutimi soutient hautement son impor-nce. Je ne saurais assez rendre hommage au mérite des dames reli-euses du Bon-Pasteur qui dirigent cette institution. Elles cultivent, ec autant de zèle que d'habileté, l'éducation de leurs élèves et réus-ssent, chaque année, à former des sujets distingués, dont les vertus et ; qualités seront toujours un parfum bienfaisant pour leur famille pour la société. Cinq de leurs élèves ont obtenu, en mars dernier, avec ande distinction, leurs brevets pour école modèle.

Les commissaires de la ville de Chicoutimi ont mis l'une de leurs oles élémentaires sous la direction d'une des sœurs du Bon-Pasteur de tte maison, et les résultats obtenus sont satisfaisants.

Le petit séminaire de Chicoutimi a l'honneur d'être sous la haute sur-illance de Sa Grandeur Mgr L.-N. Bégin, qui en est le supérieur. Ce om vénéré justifie l'enthousiaste fierté de tous les amis de l'éducation, et fre la meilleure garantie de succès et de progrès pour cet établissement. e directeur, le révérend M. E. Lapointe, et les professeurs rivalisent zèle et de dévouement pour obtenir les meilleurs résultats. Cet été, on nstruit une aile spacieuse qui donnera tout le confort à MM. les profes-urs et aux élèves dont le nombre augmente chaque année. Je suis con-ıincu qu'avec cet agrandissement considérable l'instruction de ce collège endra encore du développement, le progrès un nouvel essor, et qu'on y rmera des hommes distingués.

La florissante académie du Lac St-Jean répond parfaitement à ce qu'on tendait d'une institution dirigée par les dames Ursulines. Une sympa-ie universelle est attachée à ce sanctuaire d'étude et de bonne éducation ı plane l'esprit de dévouement et de prière. Cette impression favorable fortifie tous les jours, surtout chez les intéressés qui admirent le tact s religieuses dans l'art de bien élever leurs enfants. On y compte, cette ınée, 133 élèves.

Je ne compte dans mon district d'inspection qu'un seul instituteur ique et 118 éducatrices laïques, outre les révérendes dames religieuses ıi enseignent dans l'une des écoles de la ville de Chicoutimi et dans ; deux académies de filles, et les professeurs, prêtres et ecclésiasti-ıes, du séminaire de Chicoutimi. Sur ce nombre, 31 maîtresses laï-ıes enseignent sans brevet, les commissions scolaires n'ayant pu s'en ocurer d'autres.

La moyenne des traitements des institutrices des écoles modèles mix-; et de celle de Roverval, y compris le montant de l'évaluation des avanta-s découlant de leur position, tels que le logement, chauffage, etc., a aug-enté un peu cette année : écoles mixtes, l'année dernière, $200.75, cette ınée, $208,50.

L'instituteur de Roberval a reçu $250.00 l'année dernière, et cett année, $275.00.

Les maîtresses des écoles élémentaires de la campagne recevaient l'an née dernière, en moyenne, $105.47, et dans la ville de Chicoutimi, $175.0(y compris le montant de l'évaluation des avantages découlant de leur posi tion ; cette année, dans la ville, elles reçoivent $183.75 et dans la campagn $107.33.

J'ai distribué, durant ma visite, le nouveau programme d'études e l'ai affiché dans chaque école. *Avec ce programme, la division du temps, l notes pédagogiques et les autres règlements en vigueur depuis longtemps* dans mo district, je suis persuadé que les résultats seront des plus fructueux.

J'ai recommandé le nouveau registre d'inscription et d'appel, publi par M. J.-A. Langlais, renfermant presque tous les règlements revisé par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique concernar les maîtres et les élèves. Ce journal est appelé à rendre de grands servic aux élèves et aux maîtresses.

Je souhaiterais que le " Journal de l'Instruction publique " ou " l'E seignement primaire " fût entre les mains de chaque maître et maîtress mais, malheureusement, un grand nombre refusent d'y souscrire, sous pr texte que leur faible salaire ne leur permet pas de s'abonner à l'une c ces excellentes revues pédagogiques. Il serait à désirer que chaque con mission scolaire payât l'abonnement pour chacune de ses écoles.

En somme, les progrès sur la *lecture, l'écriture, le calcul, la grammai l'histoire*, etc., suivent la marche régulière et progressive des autres année malgré que dans mon district comme ailleurs, à peu près, les mêmes ob tacles s'y rencontrent : apathie des parents, défaut d'assiduité de la pa des élèves, obligation où se trouvent un grand nombre de cultivateurs garder leurs enfants pendant le temps des travaux champêtres pour l aider.

Conformément à l'article 14 des nouveaux règlements du comité c tholique du Conseil de l'Instruction publique, je vais classer les municip lités de mon district, par ordre de mérite, sur les sujets suivants :

1o Etat des maisons d'école, etc.,
2o Etat du mobilier, etc.,
3o Mise en opération du cours d'études,
4o Emploi des livres approuvés,
5o Traitement des institutrices et leur mode de payement.

TRÈS BIEN.

Ville et paroisse de Chicoutimi, St-Fulgence, Hébertville et St-Prin.

BIEN.

L'Anse-St-Jean, St-Alphonse, Bagotville, Jonquières, Laterrière, S Anne, Bourget, St-Félicien, St-Bruno, Alma, Normandin, St-François Sales, St-Louis de Métabetchouan, Roberval.

ASSEZ BIEN.

Ouiatchouan, St-Cyriac, St-Cœur-de-Marie, St-Jérôme, St-Alexis de la ·rande-Baie, St-Charles-Borromée, St-Méthode et St-Gédéon de Grand-ıont.

Je ne saurais terminer ce rapport sans vous recommander, d'une ma-ière toute spéciale, la mission de St-Cœur-de-Marie, nouvelle et pauvre ıunicipalité qui doit vous demander une aide spéciale pour la construc-ion d'une école.

J'espère que ces remarques, jointes à mes bulletins d'inspection, vous ɔnt connaître l'état réel de l'éducation dans mon vaste district d'inspec-ion.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-E. SAVARD,

Insp. d'écoles.

M. M.-T. STENSON.

WOTTON, 30 août 1890.

Monsieur le Surintendant,

Le travail qu'il m'a fallu faire pour apporter mon contingent au con-rès des inspecteurs d'écoles, et le temps requis pour assister à ce congrès, ı'ont fait retarder de quelques jours l'envoi de mon rapport annuel qui oit accompagner le tableau des statistiques.

Ce tableau contient, comme de coutume, toutes les statistiques des coles communes et des institutions d'éducation dans mon district d'ins-ection.

Je dois cependant avouer que, dans la préparation de ce grand tableau, l m'a fallu prendre les statistiques de l'année dernière pour un certain ıombre d'écoles et de municipalités que je n'ai pu visiter cette année, à ause de la persistance avec laquelle cette épidémie, connue sous le nom l'influenza, ou de grippe, m'a poursuivi depuis le 13 janvier jusqu'au mi-ieu de mars dernier. Durant ce temps j'ai tenté, à trois reprises différentes, le faire des visites d'écoles, mais à chaque fois j'ai été obligé de rebrousser hemin et d'aller soigner cette vilaine maladie dont je croyais m'être lébarrassé après la première neuvaine.

L'assistance aux écoles que j'ai visitées était affectée considérablement ɔar l'existence de cette épidémie, mais je suis heureux de pouvoir dire que es suites n'en ont pas été aussi désastreuses qu'on l'avait craint d'abord. l n'y en a que peu de cas qui ont eu une suite fatale. Ce printemps es enfants étaient presque tous à leurs postes comme de coutume. Dans

l'enseignement les progrès ordinaires se poursuivent, mais tant qu'o n'aura pas établi les cours de pédagogie pour les institutrices, il y aur toujours des lacunes. Le défaut de connaissances professionnelles dan l'enseignement se fait sentir principallement dans les matières suivante savoir : l'agriculture, le dessin et les leçons de choses. L'enseignemer de ces matières dépend entièrement du professeur, car le livre de texte n' est que pour peu de chose. Ceci est tellement le cas qu'il est trés rare d rencontrer une école dans laquelle ces matières sont enseignées avec tar soit peu de succès, si ce n'est dans celles qui sont tenues par des institutrice graduées à l'école normale, ou par celles qui ont mis à profit les leçon que l'inspecteur d'écoles leur a données dans une visite précédente. Ce matières sont pourtant d'une haute importance et n'exigent que pe d'efforts de la part des élèves, et fournissent plutôt une récréation qu'u travail à l'esprit, lorsque ces leçons sont données avec habileté et avec goû Le temps qu'il faut consacrer à ces matières n'empiète pas nécessairemen non plus, sur celui qu'il faut employer aux matières plus arides.

Vu le fait que je n'ai pas pu visiter toutes les municipalités de mo district d'inspection, je ne pourrai les classer comme l'exige l'article 14 de règlements du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. J'es père cependant que cette année sera la dernière que je me verrai dans l'im possibilité de suivre les règlements qui nous tracent nos devoirs à rempli car j'ai tout lieu de croire qu'il sera fait une redistribution des district d'inspection qui me mettra sur un pied d'égalité avec la plupart de me confrères inspecteurs, et qui me laissera une division praticable à ins pecter, au lieu de l'immense étendue de territoire qu'elle comprend présent. Le nombre d'écoles dans ce district est beaucoup trop gran pour un seul inspecteur, mais le fait le plus important à considére c'est que la population de cette partie du pays est mixte, et, vu la sépa tion complète des écoles catholiques et des écoles protestantes, pour l'ins pection, je suis obligé de parcourir au moins deux fois l'étendue de territoir nécessaire pour en visiter un aussi grand nombre dans une partie du pay où la population est toute catholique.

La résolution déjà adoptée au comité catholique du Conseil de l'Ins truction publique, ainsi que celles qui ont été passées à l'unanimité a congrès des inspecteurs, me font croire qu'il y aura avant longtemps amé lioration sous le rapport de la délimitation des districts d'inspection.

Ici, permettez-moi, Monsieur le Surintendant, de vous féliciter d succès que vous avez obtenu d'établir le congrès des inspecteurs d'é coles cette année. Le fait que le gouvernement vous a accordé les moyen nécessaires pour tenir ce congrès me paraît être une preuve suffisante d son intention d'en tirer profit et d'utiliser ses travaux et ses suggestions.

Les circonstances n'ont pas permis aux inspecteurs de tirer tou les bénéfices possibles du congrès, car le temps leur a manqué pour s familiariser les uns avec les autres dans des entretiens intimes, en dehor

es réunions régulières. Au prochain congrès, j'espère que nous pourns avoir le temps de cultiver plus la connaissance personnelle, et d'acquér ainsi, dans l'intimité, les fruits de l'expérience d'un chacun sur les étails dans lesquels il est impossible d'entrer dans les séances régulières.

Le point que je considère le plus important de tous à atteindre à prént, pour donner l'élan le plus rapide et le plus ferme dans la voie du proès dans nos écoles communes, c'est l'enseignement professionnel des stitutrices qui n'ont pas été graduées aux écoles normales. Voilà déjà dix ıs que je traite cette question dans mes rapports et j'ai été enchanté de oir l'unanimité avec laquelle mes confrères ont adopté mes vues sur ce ıjet, telles qu'énoncées dans le petit travail que j'ai eu l'honneur de souettre au congrès.

Il m'a fait plaisir d'apprendre aussi que plusieurs inspecteurs apouvaient l'idée d'employer l'argent destiné à l'achat des livres de prix stribués par les inspecteurs pour payer les frais des cours de pédagogie. n prenant cette somme pour cette fin, l'organisation de ces cours ne écessiterait pas de nouvelle allocation au département de l'Instruction ıblique, et je suis convaincu qu'une expérience d'une couple d'années ffirait pour établir, d'une manière positive, la grande utilité de l'enseiıement professionnel.

J'espère, maintenant encore plus que jamais, que ces cours pédagoques vont être établis, et je suis persuadé qu'alors nous aurons à constar un progrès rapide dans nos écoles communes. Les résultats obtenus par es confrères protestants dans cette matière, pendant les six dernières anées, enlèvent tout doute sur l'efficacité des cours pédagogiques.

En terminant, qu'il me soit permis de faire remarquer que la parfaite ırmonie qui a régné pendant la session du congrès des inspecteurs, entre s deux corps, catholique et protestant, prouve que l'esprit d'intolérance et fanatisme n'a pas pénétré les classes instruites de cette province.

Répandons l'instruction parmi le peuple et améliorons notre système enseignement, tel paraît être le mot d'ordre parmi les officiers de l'insuction primaire, sans distinctions de races ni de croyances.

Ce congrès a de plus démontré que l'usage des deux langues, française anglaise, ne présente pas d'inconvénients, dans la province de Québec ı moins.

Voilà qui présage bien pour l'avenir et qui donne à croire qu'à mesure ıe l'instruction populaire progressera, les préjugés disparaîtront, et que prospérité publique marchera de l'avant d'un pas rapide et ferme.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

M.-T. Stenson,

Insp. d'écoles.

M. A. TANGUAY.

ROXTON-FALLS, 30 juillet 189

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon troisième rapport annuel cor cernant les écoles de mon district d'inspection pour l'année finissant l trente juin dernier.

Le district d'inspection dont je suis chargé comprend : dix-huit mun cipalités scolaires dans le comté de Beauce, quatre dans celui de Méganti deux dans Lotbinière et une, la nouvelle municipalité de St-Prosper d Watford, dans le comté de Dorchester, soit en tout vingt-cinq, renfermar en totalité 195 écoles élémentaires sous contrôle, 5 écoles modèles sou contrôle, 3 écoles modèles indépendantes subventionnées, dont deux dir gées par des intituteurs laïcs, quatre académies, dont trois dirigées pa les dames religieuses, et une école indépendante non subventionnée.

Ces différentes institutions ont été fréquentées par 7,271 élèves, ave une assistance moyenne de 5,125.

En comparant mes statistiques de l'an dernier avec celles de cette ar née, je vois qu'il y a eu augmentation de 818 dans la fréquentation de l'é cole, et de 416 dans l'assistance journalière Si, de cette augmentation, j déduis les 205 élèves qui ont fréquenté les écoles de St-Zacharie et de St Prosper de Watford, écoles qui n'étaient pas en opération l'an dernier, j constate une augmentation de 613 dans la présence à l'école, augmentatio due, en grande partie, à ce que seize nouvelles écoles élémentaires ont ét mises en opération pendant l'année scolaire 1889-90.

J'ai vu avec plaisir qu'on s'est efforcé, dans plusieurs municipalités, d se conformer aux règlements du comité catholique du Conseil de l'Instruc tion publique pour ce qui concerne les maisons d'école et leur ameuble ment. Cependant lorsqu'on parcourt plusieurs de ces municipalités, o reste convaincu qu'il est presque impossible qu'elles se soumettent entière ment aux exigences de la loi, vu l'état de pauvreté où elles se trouvent.

En général je puis dire qu'il y a progrès, qu'on fait preuve de bonn volonté partout, qu'on prend en bonne part les observations que je fais e qu'on s'efforce de les mettre en pratique.

J'ai remarqué que les commissaires de certaines municipalités n visitent presque jamais les écoles sous leur contrôle. Il faudrait les astreindre et prendre les moyens nécessaires pour les forcer à s'acquitte de leurs devoirs. Il arrive quelquefois, lorsque M. le curé ne peut faire l'ex amen, que l'institutrice est obligée de fermer sa classe sans pouvoir fair constater par les intéressés les progrès qu'elle a pu faire.

J'ai remarqué avec plaisir que les comptes des secrétaires-trésorier sont tenus d'une manière plus régulière que par le passé et qu'on s'efforc de suivre la méthode suggérée par le département.

Je ne vous parlerai pas des académies sous la direction des révérends ères des Ecoles chrétiennes, des dames de la Charité, du Bon-Pasteur et de Congrégation Notre-Dame, car tous ces religieux rivalisent de zèle pour belle et noble cause de l'éducation, et l'encouragement toujours crois- nt qu'ils reçoivent des municipalités environnantes prouve qu'ils sont utement estimés.

Le village de St-Joseph possède encore son école indépendante dirigée r M. Tremblay. Les élèves qui puisent leur instruction dans cette ins- ution trouvent ordinairement des positions avantageuses. L'instituteur érite l'encouragement qu'il reçoit.

M. Morin qui avait la direction de l'école indépendante de St-François quitté l'enseignement pour entrer dans un ordre religieux. Il a été rem- acé par M. Laflamme qui, quoique au début de sa carrière dans l'ensei- ement, m'a paru posséder toutes les qualités requises.

Ces quelques mots sur le résultat général de l'année me semblent ffisants pour donner une idée juste du fonctionnement de la loi dans le ste district d'inspection dont je suis chargé. Les bulletins que l'on doit nsmettre sur chaque visite des écoles vous ont fourni une foule de ren- gnements qui seraient d'un intérêt secondaire dans ce rapport.

Je termine, Monsieur le Surintendant, en vous signalant les noms s institutrices qui se sont le plus distinguées dans le cours de l'année 89-90 : Melles Georgiana Poulin, Henriette Bergeron et Georgiana Poulin, ns St-Georges ; Perpétue Lessard et Albertine Létourneau, dans St- seph ; Henriette Breton, Léda Labbé, Mélanie Demers et Marie Boivin, ns Ste-Marie ; Vitaline Lessard, Léda Simard et Perpétue Poirier, dans Frédéric ; Marie Grondin, dans St-Victor de Tring ; Mme Pierre Bisson Melle Eugénie Vaillancourt, dans St-Sylvestre ; Mme Joseph Turcotte Melles Rosalda Doyle, Annie Tuite, Joséphine Rousseau et Georgiana rcotte, dans St-Pierre de Broughton ; Délima Bélanger, dans St-Côme Kénébec ; Célina Talbot, Amanda Dodier, Délima Gosselin et Hermine outier, dans Sacré-Cœur de Jésus ; Ernestine Maillet, dans St-Sévérin ; phémie et Apolline Veilleux, dans St-François ; Emérilda Tanguay et élina Bégin, dans St-Honoré de Shenley ; Denise Veilleux et Marie guère, dans St-Ephrem ; Florida Bussière et Joséphine Hallé, dans St- rtin ; Virginie Roy et Mme veuve Papin, dans St-Méthot d'Adstock.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A. Tanguay,

Insp. d'écoles.

M. E.-M. TAYLOR.

(*Traduction.*)

COWANSVILLE, 30 juillet 1890.

Monsieur le Surintendant,

Ayant terminé ma première année de travail en qualité d'inspecte d'écoles des comtés de Brome et de Missisquoi, j'ai l'honneur de vous so mettre mon rapport et mes statistiques.

Je constate, en comparant l'état de choses actuel avec le dernier ra port de mon honoré prédécesseur, feu M. McLaughlin, que j'ai cinq mur cipalités de plus qu'il n'en existait alors. Ce sont celles d'Eastman, Ma sonville, Sweetsburgh, Stanbridge-Est et Knowlton, qui portent le total 25.

J'ai visité les écoles de chaque municipalité, et chaque école deux fo partout où elles ont été régulièrement ouvertes. J'ai pu visiter toutes l écoles à l'exception de quatre qui n'ont été ouvertes que peu de temps qui se trouvaient fermées à l'époque de mes visites Je n'ai aucune st tistique des écoles que je n'ai pu visiter.

J'ai fait parfois trois tournées dans quelques grandes municipalités manière à voir, autant que possible, chaque école.

Il y a 181 maisons d'école dans mon district, et sur ce nombre, ont été vacantes pendant l'année. 141 écoles élémentaires, 7 écoles modè et 5 académies, soit un total de 153.

J'ai appris que plusieurs écoles qui ont été fermées l'année dernière s ront ouvertes l'année prochaine Des professeurs ont même été déjà choi pour un certain nombre d'entre elles, et j'espère constater, l'année prochair qu'un plus grand nombre d'écoles auront été ouvertes.

Dans les écoles élémentaires, j'ai trouvé 2,970 élèves, 491 dans les écol modèles et 555 dans les académies, soit un total de 4,016 élèves pour l écoles des deux comtés.

Il y a 156 institutrices, y compris celles qui enseignent dans les écol supérieures, trois instituteurs dans les écoles élémentaires et dix dans l écoles supérieures, soit un total de 169 professeurs. La plupart remplisse leurs devoirs avec zèle et, à ma seconde visite, j'ai constaté des prog sensibles dans la plupart des écoles.

Un grand nombre de professeurs du district ont assisté à la réuni des instituteurs qui a eu lieu à Cowansville, au mois de juillet, quoiq l'on ait fait une innovation cette année, innovation qui semble avoir don satisfaction générale, à savoir le système de logement indépendant au li du système de billets de logement suivi jusqu'alors. Ceci est dû aux pr réduits offerts par les hôtels aux membres de la convention.

Les professeurs ont apporté une attention soutenue aux séances et il a lieu d'espérer de bons résultats de l'émulation que les instituteurs ont ıisée à cette convention.

J'ai constaté, dans mes rapports avec les commissaires et les secré-ires-trésoriers, ainsi qu'avec les instituteurs, un désir évident de coopérer tout mouvement qui pourrait être fait dans l'intérêt des progrès de l'ins-uction.

Pour les détails concernant les municipalités et les écoles, je renverrai .x bulletins qui ont été adressés régulièrement au département.

Je donne ci-dessous la classification des municipalités basée sur les ›ints suivants :

1. Durée et division de l'année scolaire ;
2. Etat des maisons d'école et des terrains ;
3. Mobilier, tableaux noirs, etc. ;
4. Cours d'études ;
5. Usage des livres de classe approuvés ;
6. Traitement des instituteurs et mode de payement.

EXCELLENT.

Knowlton, Cowansville, Sutton village, et ville de Farnham.

BIEN

Mansonville, Sutton, Brome, Dunham village, Farnham-Est, Dunham, veetsburgh, Eastman, Stanbridge-Est, Freligsburg, Philipsburg et Cla-nceville.

MÉDIOCRE.

St-Damien, dissident, St-Ignace, Bolton-Ouest, Farnham-Ouest, dissi-nt, Potton, St-Thomas, Bolton-Est, Notre-Dame des Anges, dissident, St-Sébastien de Missisquoi, dissident.

De nouvelles académies ont été construites à Bedford et à Mansonville, de nouvelles écoles élémentaires à Stanbridge-Est, Dunham et Philips-ırg, et chacune d'elles est de beaucoup supérieure aux écoles qui existaient ıns ces municipalités.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

E.-M. TAYLOR,

Insp. d'écoles.

M. A. TÉTREAULT.

LOUISEVILLE, 20 septembre 1890.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année terminé au premier de juillet dernier.

Les vingt-deux municipalités de mon district comptent aujourd'hu cent trente-trois institutions de tous genres, fréquentées par 6,852 élève avec une assistance moyenne de soixante-huit pour cent pour les école sous contrôle, et de quatre-vingt-dix pour cent pour les écoles indépendante supérieures. C'est une légère diminution sur l'an dernier, tant pour le élèves que pour l'assistance à la classe, due, je crois, à une maladie épid mique qui a sévi pendant tout l'hiver dernier.

Sur ce nombre d'élèves, les écoles élémentaires en comptent 4,395, le écoles modèles et les académies sous contrôle, 1,492 et les institutions ind pendantes supérieures, 965 ; soit un total de 2,457 élèves qui fréquente les écoles supérieures.

Les institutions indépendantes supérieures, toutes dirigées par d ordres religieux ou des membres du clergé, continuent toujours leur march dans la voie du progrès.

Les écoles modèles et les académies sous contrôle ont toutes conserv les mêmes titulaires, et je ne puis que répéter tout ce que j'ai dit de bie de ces écoles dans mes rapports précédents. Si, dans quelques-unes d ces écoles modèles, les élèves du cours supérieur ne sont pas toujours non breux, cela dépend de circonstances indépendantes de la volonté des maîtr et ne diminue en rien la valeur de ces écoles ; une école est modèle, à m yeux, non pas tant par la quantité des matières enseignées que par la qu lité de l'enseignement qui s'y donne.

Pour ce qui concerne les écoles élémentaires, un grand nombre on comme à l'ordinaire, changé de titulaires, avec des fortunes diverses ; le unes ont profité de ce changement qui a été fatal pour nombre d'autre Ces changements si fréquents de titulaires dans nos écoles sont toujou préjudiciables aux enfants, même si le nouveau titulaire n'est pas infériev en bonnes qualités à celui qu'il a remplacé.

Plusieurs des meilleures institutrices de mon district ont abandonn leur position pour aller chercher de l'emploi dans les écoles françaises de province d'Ontario et dans celles des Etats de la Nouvelle-Angleterre. U peu plus de libéralité de la part des commissaires aurait permis de gard dans nos écoles ces institutrices hautement qualifiées ; mais, pour épargn des sommes insignifiantes, on a préféré les remplacer par des personn de capacité douteuse.

J'ai trouvé quatorze institutrices sans diplôme en charge d'école

nt quelques-unes assez importantes. Ce sont toujours les mêmes muni-
ɔalités qui ferment ainsi les yeux sur leurs véritables intérêts. La muni-
ɔalité de St-Barnabé tient sans doute à conserver la palme sous ce
ɔport ; car, de même que l'an passé, et malgré vos remontrances et mes
ɔtestations, j'ai trouvé cinq de ses écoles, sur les sept de la municipalité,
us la direction de jeunes filles sans diplôme, assez instruites, je crois,
ıis presque toutes trop jeunes pour bien gouverner des enfants, surtout
s garçons.

Plusieurs de ces institutrices sans diplôme avaient été engagées en
rtu d'une autorisation obtenue du Surintendant sous de faux prétextes,
mme cela n'arrive que trop souvent. Il me paraît désirable que les rai-
ıs pour lesquelles on demande ces autorisations soient approuvées par
ıspecteur, avant de les soumettre à l'appréciation du Surintendant ; on
ıssirait ainsi moins souvent à surprendre la bonne foi de cet honorable
ıctionnaire.

Les écoles primaires de mon district progressent, bien lentement il
t vrai pour un bon nombre, mais sûrement pour toutes. Il n'y a guère
écoles où les enfants n'apprennent à lire et à écrire d'une manière satis-
sante, avec un peu de calcul pour leur permettre de faire leurs petites
'aires. Toutes les matières du programme, à l'exception du calcul et de
griculture, sont enseignées d'une manière satisfaisante dans le plus
and nombre de ces écoles, et laissent plus ou moins à désirer dans le
ste.

Il y a peu de progrès dans l'enseignement du dessin, pour la raison
ıe cette matière est étrangère à la plupart des maîtres, et aussi parce que
ı élèves n'ont, nulle part, toutes les choses nécessaires pour cet objet.
ıi fait des instances auprès des divers bureaux de commissaires pour les
gager à fournir aux élèves les cahiers et modèles nécessaires au dessin,
ais sans beaucoup de succès.

Pour ce qui concerne la géographie, le besoin de bonnes cartes se fait
vement sentir, les cartes imprimées autrefois par le département se trou-
nt épuisées depuis longtemps. On trouve bien encore des cartes françaises
ıi peuvent paraître excellentes aux yeux de certaines personnes ; mais,
ur moi, elles sont trop changées de mots et peu faites pour de jeunes
fants.

Les maisons d'école ont été partout tenues en bon ordre et un certain
mbre ont été réparées considérablement. Les écoles sont généralement
sez bien fournies du matériel nécessaire ; sous ce rapport, je n'ai pas
ɔp à me plaindre, malgré qu'il me reste encore à faire.

J'ai rencontré plusieurs municipalités qui en sont revenues aux arré-
ges de cotisations allant jusqu'à quatre ou cinq cents piastres, et même
us. Il serait pourtant bien facile de faire disparaître cet abus : il suffi-
it pour cela de retenir l'octroi de la fin de l'année jusqu'à ce que toutes
cotisations fussent payées entre les mains du secrétaire-trésorier. Tout

le monde y gagnerait, les contribuables les premiers, car c'est rendre un bien mauvais service à ceux-ci que de laisser accumuler leurs cotisations jusqu'à des montants qu'ils ne peuvent plus payer sans l'intervention de l'homme de loi.

Les secrétaires-trésoriers ont bien tenu leurs livres, à l'exception d'un seul dont je me vois forcé de reviser les comptes, par suite de certaines irrégularités qui me paraissent avoir été commises.

Malgré les arrérages de cotisations de plusieurs municipalités, les maîtres ont été généralement bien payés ; je n'ai pas entendu de plaintes à ce sujet. On fait des emprunts pour suppléer à la perception des cotisations.

Tous les maîtres d'école, à deux ou trois exceptions près, ont fait leur devoir autant que le permettent leurs capacités. Un bon nombre de ces fonctionnaires font un travail qui mériterait le triple du traitement qu'ils reçoivent. Il y a des réformes à faire, dont la plus pressante, à mon avis, consiste à augmenter le traitement des maîtres d'école. Tous les efforts que l'on fait aujourd'hui pour augmenter l'efficacité de nos écoles demeureront stériles si l'on n'améliore en même temps la position des membres du corps enseignant

Je n'ai fait qu'une seule visite des écoles de mon district, par suite d'une maladie contractée au commencement de l'hiver, ce qui ne me permet pas de faire, avec justice, le classement des diverses municipalités suivant leur mérite.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A. TÉTREAULT.

Insp. d'école

M. W. THOMPSON.

(*Traduction.*)

KINNEAR'S MILLS, 30 juillet 1890

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel de l'année finissant le 30 juin 1890.

Il y a dans mon district d'inspection vingt-six municipalités, dont vingt sous le contrôle des commissaires d'écoles protestants, quatre sous le contrôle des syndics protestants et deux sous celui des commissaires d'écoles catholiques. Six sont des municipalités de village : Coaticooke, Waterville, Beebe-Plain, Stanstead-Plain, Dixville et Lac Mégantic ; seize municipalités sont situées dans le comté de Compton, huit dans le comté de Stanstead et deux dans le comté de Wolfe. Celles qui ont le plus grand nombre d'écoles sont : Stanstead, Barnston et Compton.

Le total des écoles a été, cette année, de cent quatre-vingt-quatorze, ›it une augmentation de trois sur l'année précédente. Le nombre des èves a été de quatre mille six cent cinquante-neuf, augmentation de eux cent vingt-quatre.

Ces cent quatre-vingt-quatorze écoles sont divisées comme suit : une :adémie, six écoles modèles et cent quatre-vingt-sept écoles élémentaires. y a aussi le "Stanstead Wesleyan college" et le "Compton Ladies' college," ais je ne les ai pas compris dans mon rapport, attendu que ces institutions ıvoient leurs rapports directement à votre département.

Il y a une légère amélioration dans la moyenne de présence, qui a été 'à peu près soixante-dix-neuf pour cent.

L'académie de Coaticook, qui est comme toujours divisée en cinq dé-ırtements, a été fréquentée cette année par deux cent cinquante élèves ; présence moyenne a été de cent soixante-huit. Quarante-quatre élèves ıt suivi le cours d'académie, cinquante et un le cours de l'école modèle, cent cinquante-cinq l'école élémentaire.

Les écoles modèles sont situées à Waterville, East-Hatley, Robinson, arbleton, Cookshire et Gould.

Les écoles élémentaires les plus importantes sont celles de Beebe-Plain, ıwyerville, Barnston-Corner, Dixville et Scotstown. Deux professeurs ıt été employés dans chacune de ces écoles qui ont fait beaucoup de pro-ès.

Il y a peu de changements dans la direction générale des écoles depuis ınnée dernière. Plusieurs d'entre elles ont fait des progrès pendant ınnée et d'autres sont restées à peu près stationnaires.

En général, les commissaires portent un intérêt sérieux aux écoles acées sous leur contrôle, et ils s'efforcent, autant qu'ils le peuvent, de suivre ›s instructions et celles du comité protestant du Conseil de l'Instruction ıblique.

Il s'est fait quelque progrès dans la manière d'engager les profes-urs ; la plupart d'entre eux sont retenus à l'année ou, tout au moins, ›ur le nombre de mois pendant lesquels l'école doit être ouverte pendant ınnée.

Six nouvelles maisons d'école ont été construites, deux dans la muni-palité de Eaton, une à Dudswell, une à East-Clifton, une à Stanstead, ıe à Whitton, et un certain nombre d'autres ont été réparées.

On a éprouvé des difficultés sérieuses, dans certaines localités, pour ıssurer les services de bons instituteurs, et il en est résulté que plusieurs oles ont été dirigées par des personnes n'ayant pas de diplômes.

Deux cent six professeurs ont été employés cette année, dont vingt-pt sans diplômes, seize avaient des diplômes des bureaux d'examinateurs tholiques et douze des diplômes de l'école normale McGill, (six d'école

modèle et six d'école élémentaire). La moyenne du traitement des institutrices d'écoles élémentaires a été de cent vingt-huit piastres et de deux cent seize piastres pour les institutrices d'école modèle.

Comme tous les détails concernant chaque école sont contenus dans les bulletins d'inspection qui ont été déjà envoyés, il me semble inutile d'y revenir.

Conformément à vos intructions, je donne ci-après la classification des municipalités par ordre de mérite basée sur les matières suivantes :

1. Durée et division de l'année scolaire,
2. Etat des maisons d'école et des terrains,
3. Mobillier, tableaux noirs, etc.,
4. Cours d'études,
5. Usage des livres de classe approuvés,
6. Traitement des instituteurs et mode de payement.

EXCELLENT.

Coaticook	56	Dixville	4[illegible]
Waterville	53	Stanstead	4[illegible]
Beebe-Plain	50		

BIEN.

Lac Mégantic (ville)	46	Lingwick	3[illegible]
Eaton	44	Stanstead	3[illegible]
Dudswell	44	Compton	3[illegible]
Bury	43	Westbury	3[illegible]
Hatley	41	South-Winslow	3[illegible]
East-Clifton	41	Hampden	3[illegible]
Clifton, diss	41	Barford, diss	3[illegible]
Newport	40	Barnston	3[illegible]

MÉDIOCRE.

Ham-Sud	33	Hereford, diss	3[illegible]
Whitton	33	Auckland	3[illegible]
Marston	33		

Je dois faire observer que cette classification est à peu près la même que celle de l'année dernière. Les municipalités de Dixville, Newport et Lingwick ont avancé d'un degré.

Dans l'espoir que ce rapport et ceux qui précèdent suffiront pour vous donner une idée exacte de l'état de l'instruction dans mon district d'inspection,

J'ai l'honneur d'être, etc.,

W. THOMPSON,

Insp. d'écoles

———

M. T. TREMBLAY.

(*Gaspé.*)

GRANDE-VALLÉE, 22 juillet 1890.

onsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'année olaire 1889-90.

Depuis mil huit cent soixante, date relativement reculée, mes rapports t été assez nombreux, mes lettres particulières suffisamment multipliées ur vous donner une juste idée de mon district d'inspection.

Maintenant, ce qu'il est important de faire pour l'avenir constitue un oblème que le sage, aidé des lumières du passé, peu sans peine résoudre.

Si le législateur fait les lois, l'éducation fait les mœurs plus puissantes e la loi. L'œuvre de l'éducation, c'est l'avancement vers le mieux ; st le devoir tracé par la raison et le christianisme de se rapprocher de us en plus de la perfection ; c'est le véritable progrès. Que dis-je, les nières sont les seules garanties que nous ayons contre les écarts de la ltitude.

Les grands hommes d'état, tous les hommes de génie n'ont jamais culé devant la sagesse de cette tâche, d'instruire le peuple.

Ici, inutile de le dissimuler, l'éducation du grand nombre est tout au ins à refaire : qui peut l'ignorer ?.....

Ainsi, il est temps de se recueillir salutairement et de se préparer par estimable bienfait de l'éducation, en général, au grand combat des inités les plus redoutables, qui sont les infirmités morales. Soyons de n compte et persuadons-nous bien qu'il n'y a qu'à cette seule condition l'instruction populaire que nous pouvons sauver notre province et en urer la grandeur future.

Tout récemment encore, Monsieur le Surintendant, dans une lettre culaire qui témoigne de votre sollicitude, vous vous adressiez aux conssances pratiques des inspecteurs d'écoles pour aviser à ce qu'il y a de eux à faire afin d'apporter à nos lois scolaires les meilleures modificans possibles. Eh bien ! l'urgente, l'inévitable modification qu'appelle re "code de l'Instruction publique", c'est d'y introduire, d'y ajouter ce suit : 1o Doubler le fonds des écoles communes ; 2o Décupler le ds des municipalités pauvres.

Sans ce levier, cette puissance motrice des ressources pécuniaires, nous rriverons pas, et toujours notre beau " code, " quoi que l'on fasse, ne duira que l'effet peu rassurant d'un superbe navire, somptueusement ipé, lancé dans une pièce d'eau manquant de profondeur.

MM. les inspecteurs d'écoles, réunis en convention le 19 d'aoû prochain, ne doivent avoir qu'une voix pour proclamer l'absolue nécessit d'une augmentation considérable de subvention : le peuple étant d'ailleur suffisamment chargé et même surchargé. Puis, imposer lourdement au cul tivateur la taxe directe de faire instruire sa famille, et, à défaut, celle d'u autre, souvent dans de meilleures circonstances, c'en est assez pour pr voquer contre notre *acte d'éducation* une indicible antipathie dont le fa n'est que trop avéré.

Bref, presser avec tant d'orgueil la marche ascendante et rapide d bien-être matériel, puis laisser en arrière, languissant, le progrès de l'espr et du cœur, est à mon avis un coupable contresens.

C'est par les écoles primaires que se préparent des milliers d'enfant toute une génération, au chemin périlleux de la vie : nul intérêt tant m jeur qu'il soit, n'est plus précieux au présent et à l'avenir de la patrie.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

T. Tremblay,

Insp. d'écol

M. T. TREMBLAY.

(*Charlevoix.*)

Baie St-Paul, 14 juillet 1890.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'ann scolaire 1889-90.

Mon district d'inspection comprend soixante-dix écoles élémentai sous contrôle, cinq écoles élémentaires indépendantes, cinq écoles modè et une école académique sous contrôle, et enfin deux écoles académiq indépendantes subventionnées.

Sur les soixante-dix écoles élémentaires sous contrôle, une seule t tenue par un instituteur ; et des cinq écoles modèles, il y en a deux garçons et trois mixtes ; ces trois dernières sont tenues par des institutric

Cent instituteurs et institutrices enseignent dans ces diverses maiso d'éducation. Il y a cinq instituteurs brevetés de l'école normale Lav Parmi les quatre-vingt-quinze institutrices, onze sont religieuses, h t ont des brevets de l'école normale Laval, soixante des bureaux d'exami teurs et seize n'en ont pas.

Ces 83 institutions sont fréquentées par 3,241 élèves. Les 70 écoles émentaires sous contrôle, par 2,507 ; les 5 écoles élémentaires indépen-ıntes, par 88 ; les 5 écoles modèles, par 333 ; et les 3 académies, par 313.

Sur ces 3,241 élèves, 1,214 sont de 1ère année ; 824, de 2ème année ; 34, de 3ème année ; 443, de 4ème année ; 109, de 5ème année ; 22, de me année ; 24, de 7ème année ; et 21, de 8ème année.

NOMBRE D'ÉLÈVES ÉTUDIANT LES DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ENSEIGNEMENT.

Lecture : épellation, 597, lecture courante, 1,153, lecture expressive, 491 ; écriture 3,062 ; arithmétique, 3,064 ; grammaire, 1,996 ; analyse gique, 177 ; narrations, 785 ; géographie, 1,599 ; cartographie, 317 ; dessin, 144 ; leçons de choses, 2,888 ; tenue des livres, 946 ; histoire sainte, 3,062 ; stoire du Canada, 1,756 ; histoire d'Angleterre, 112 ; histoire de France, 7 ; agriculture, 1,278 ; chimie, 24 ; physique, 24 ; mesurage, 83 ; algèbre, ; géométrie, 84 ; anglais, 258 ; hygiène, 77 ; couture et broderie, 145 ; usique vocale, 194.

Ces 83 institutions sont classées comme suit : 17, *très bien* ; 49, *bien* ; , *assez bien ;* et 4 *médiocres.*

La moyenne des traitements des instituteurs est de $105.00 ; et celle s traitements des institutrices est de $62.50.

Les progrès ont été très remarquables sur plusieurs matières du pro-amme d'études, spécialement sur l'écriture, l'arithmétique, la grammaire, géographie, les leçons de choses, l'histoire sainte et l'histoire du Canada, mme on peut facilement s'en convaincre en comparant les statistiques cette année avec celles de l'année dernière.

Les institutrices des écoles élémentaires qui se sont distinguées dans nseignement de toutes les matières du programme d'études autorisé nt : Mme Délima Martel, dont la classe peut rivaliser avantageusement ec celle des écoles modèles, Melles Osithe Rhéaume, Marie Audet, nélie Simard, dans la municipalité des Eboulements ; Philomène Trem-ay, Délima St-Hilaire, Olive Simard, Luce Boily, Elmire Allard, dans la ie St-Paul ; Victorine Bouchard, Desanges Bouchard, dans la Petite-vière ; Melle Henriette Perron et Mme Olympe Hervey, dans l'Isle-aux-udres ; Melles Marie Simard et Zoé Tremblay, dans St-Placide ; Vitaline -Hilaire et Zénoïde Fortin, dans St-Urbain ; Marie Tremblay et Sophie uthier, dans St-Hilarion ; Catherine Mercier et Mme Adiana Gau-ier, dans St-Irénée ; Melle Emma Warren et Mme Victoria Tremblay, ns Ste-Agnès ; Melles Grace Bhéreur et Emélie Forgues, dans la Mal-ie ; Marie Bouilliane, Marie Gaudrault, dans St-Fidèle ; Adéline Gau-n, Adèle Lavoie, dans St-Siméon ; Melle Marie-Louise McNichol et Mme arie Fortin, dans De Salles ; et Melle Marie-Eva Roy, à la Pointe-au-Pic.

Les cinq écoles modèles sont dirigées par deux instituteurs et trois stitutrices bien qualifiés ; ils s'efforcent d'enseigner toutes les matières

du programme officiel, et mettent toute l'ardeur possible pour faire progresser leurs élèves.

L'académie des garçons sous contrôle est placée sous la direction de M. Arsène Tremblay qui, grâce à ses aptitudes, a réussi à couronner ses efforts des plus beaux succès lors de son examen, à la fin l'année scolaire.

Les deux académies de filles (couvents) sont dirigées par les dames de la Congrégation et les sœurs de la Charité. Ces religieuses ont su encore se maintenir à la hauteur de leur position ; et je n'ai que des éloges à leur faire sur les bons résultats obtenus durant le cours de l'année.

En somme, je suis bien satisfait des progrès des écoles de mon district d'inspection, eu égard à l'âge et à l'absence des enfants. On a fait, presque partout, des efforts pour se conformer aux règlements scolaires.

Je dois, cependant, vous dire un mot d'un obstacle que je considère comme très nuisible aux progrès des élèves et à l'avancement de l'instruction. Il n'est pas nouveau. Il s'agit de l'apathie de certains parents qui sous le plus léger, le plus futile prétexte, retiennent leurs enfants à la maison, ou bien leur refusent même les fournitures d'école nécessaires. C'est un mal qui paralyse les progrès d'une manière notable dans quelques écoles.

Les récompenses accordées par le département, et que j'ai eu le plaisir de distribuer aux élèves pendant l'année, donnent toujours une bien grande satisfaction et sont une véritable source d'encouragement pour les enfants.

Les secrétaires-trésoriers sont, en général, bien exacts à remplir leurs devoirs. Ils font auditer leurs comptes et les soumettent aux deux assemblées voulues par la loi. Cependant, dans certaines municipalités, il reste toujours trop d'arrérages à percevoir. J'ai conseillé fortement aux secrétaires de faire tous leurs efforts pour retirer ces cotisations le plus tôt possible.

Il y a plusieurs municipalités pauvres qui ne peuvent soutenir leurs écoles sans le secours de l'aide supplémentaire. Je vous recommanderai spécialement St-Placide, Callières, De Salles, St-Hilarion, la Petite-Rivière et St-Urbain. Le manque de récoltes depuis deux ou trois ans est la cause principale de l'état de gêne qui règne dans la plupart des municipalités.

En finissant, Monsieur le Surintendant, permettez-moi de vous exprimer ma vive reconnaissance pour le zèle que vous déployez dans le but d'améliorer la position des inspecteurs d'écoles, surtout de ceux qui ne sont pas suffisamment rétribués.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

T. Tremblay,

Insp. d'école

M. G.-S. VIEN.

LAUZON, 9 août 1890.

onsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'état de l'éducation ns mon district pour l'année 1889-90.

En termes généraux, on ne peut pas dire que l'année qui vient de ir a été un succès. Aux causes ordinaires qui entravent la marche pro-essive des écoles, sont venues s'ajouter d'abord la grippe, qui a fait rdre près de deux mois entiers, ensuite, une température très rigou-use qui a rendu l'accès de l'école presque impossible pendant les mois de nvier et février.

On compte, dans mon district, un collège classique, donnant l'ins-uction à 331 élèves ; 5 académies, dont 4, celles de Notre-Dame de Lévis, St-Romuald et de St-Nicolas, (celle des révérendes sœurs de Jésus-arie de St-Joseph de Lévis n'a pas donné de statistiques), sont fréquentées r 881 élèves, et dont l'assistance moyenne est de 509 ; 16 écoles modèles ant 1,319 élèves, et enfin, 156 écoles élémentaires, ayant 4,971 élèves : it un total de 7,502.

Dans mes bulletins d'inspection, je vous ai signalé, Monsieur le Surin-ndant, le mérite de chacune de ces écoles, et il serait, selon moi, inutile y revenir.

Je me permettrai cependant de dire qu'aussi longtemps que l'on con-nuera à payer, et à mal payer, des salaires ridicules, qui ne sont pas ême les gages d'une servante de bonne maison ; aussi longtemps que n donnera pour locaux des bicoques qui tombent de vétusté ; aussi ngtemps que la plupart des commissaires continueront à négliger la vi-e semi-annuelle qu'ils sont obligés de faire afin d'encourager, par leur ésence, les institutrices et les élèves, et fournir aux écoles les choses les us nécessaires, aussi longtemps, dis-je, nous aurons un bon nombre écoles qui ne seront que de parfaites nullités.

" L'école, a dit quelqu'un, est un atelier où l'on façonne les intelli-nces ". Or, que pouvons-nous attendre de ces ouvriers qui ne possèdent s même les premières notions du travail qui leur est confié ?

Et, chose étrange à dire, lorsqu'il s'agit d'engagements, comme ces diocrités demandent bon marché, ce sont elles qui ont la préférence, ns que personne songe à s'occuper de leur compétence.

Je crois de mon devoir, Monsieur le Surintendant, d'attirer votre ention sur les faits précédents ; j'insiste surtout pour que la subvention soit pas accordée aux commissions scolaires dont la visite semi-annuelle ura pas été faite.

On peut prétexter toutes sortes de raisons lorsqu'il s'agit de dépense quelque argent, mais il n'y a pas de motif possible qui puisse faire croire que l'on n'a pu faire une visite semi-annuelle lorsqu'on a six mois pour la faire. C'est au moyen de ces visites que les commissaires peuvent, jusqu'à un certain point, s'assurer des progrès réalisés.

D'ailleurs, n'y aurait-il que la certitude que l'école sera visitée deux fois l'an, ce serait déjà une raison suffisante pour tenir en éveil et les institutrices et les élèves ; et je suis persuadé que cette classe d'institutrices vraie plaie de l'enseignemeut, finirait par disparaître.

Il est à peine nécessaire de vous dire que ces tristes nullités se classent parmi les écoles élémentaires et qu'elles forment heureusement le petit nombre ; mais n'y en aurait-il que dix, ce serait encore trop, vu que maintenant il est facile d'avoir d'excellentes institutrices,pourvu qu'on les paye raisonnablement.

Quant aux maisons d'éducation supérieure que j'ai visitées, je suis heureux de constater qu'elles ont continué à donner beaucoup de satisfaction.

L'enseignement est à peu près dans le même état que l'an dernier.

J'ai remarqué que, dans certaines écoles, le travail des élèves est en raison inverse de celui des titulaires, c'est-à-dire, que plus on exige des élèves, sous le rapport de la mémoire qui, très souvent, est la seule faculté que l'on cherche à développer, moins la préparation des titulaires est soignée. De là résulte une cruelle nécessité pour l'élève de se livrer à un travail ingrat et épuisant, qui porte à faire croire qu'il y a surmenage intellectuel. Le programme d'études tel que nous l'avons maintenant n'est certainement pas surchargé. Partout où l'on professe réellement, la tâche de l'élève est assez facile à remplir.

Loin de moi l'idée de bannir tout travail de la mémoire, et je regretterais beaucoup de voir la direction donnée aux études passer d'une extrémité à l'autre. Selon moi, des exercices fréquents de mémoire sont indispensables, car, sans culture, cette faculté devient rétive et sans énergie, mais ce qui me semble désirable, c'est de n'exiger d'elle aucun travail sérieux sur un sujet incompris, inexpliqué. Ceci me rappelle certaines institutrices qui me déclaraient qu'elles avaient dessein de passer la première partie de l'année scolaire à faire apprendre par cœur la grammaire et autres matières, se réservant la seconde partie pour les expliquer. Un tel programme fait connaître du coup son auteur.

Comparons maintenant cet enseignement avec celui qui est préconisé par les hommes de l'art.

" Toute leçon de grammaire comprend : 1o la récitation de la règle ou du principe qui a été expliqué par le maître *dans la classe précédente* ; 2o la correction du devoir donné dans cette classe ; 3o l'exposition de la leçon suivante ; 4o les interrogations par lesquelles le maître s'assure que ses expl

ations ont été comprises ; 5o l'indication du devoir ou de la dictée des xercices d'application ".

" Les devoirs doivent toujours être corrigés au tableau noir ". On le ait rarement !

" L'objet de l'enseignement, dit M. Gréard, c'est d'abord, sans doute, 'inculquer à l'enfant un certain nombre de connaissances positives ; mais est aussi en même temps de former et développer en lui le bon sens et le ens moral ; le bon sens, par l'exercice du raisonnement, le sens moral, par culture de tous les sentiments honnêtes, de tous les instincts élevés dont ieu a déposé le germe dans son cœur ".

Les paroles que je viens de citer, Monsieur le Surintendant, sont, selon oi, tout un programme ; et je suis persuadé que si elles étaient mises en ratique, on pourrait faire des progrès qui étonneraient tout le monde On onnerait à chaque faculté le développement que requiert son importance. 'est en conservant ce juste milieu que l'on pourra arriver au meilleur ésultat possible. Pour cela, il faut du savoir-faire, du tact et une préparation soignée.

Je ne puis passer sous silence une partie très négligée de notre enseinement. C'est la composition.

Dans un grand nombre de cas, on n'en fait pas ou l'on ne fait que épéter, d'année en année, une petite lettre, toujours la même, à l'occasion u jour de l'an. Je crois que ce procédé ne produira jamais que des ésultats bien médiocres.

On n'accoutume pas les élèves à penser, à produire des idées et à les nchaîner ; les expressions font défaut ou sont impropres et signifient souent tout le contraire de ce que l'on a en vue. " Le but de la la composion, a dit quelqu'un, est d'exercer les enfants à la rédaction, à l'orthographe t à l'écriture. On choisit, en conséquence, un sujet simple, qui soit familer à tous, car il s'agit moins de les instruire que de leur apprendre à xprimer ce qu'ils savent déjà. "

Il est donc de la plus haute importance d'accoutumer les élèves à faire es compositions. Les sujets ne manquent pas ; et, pour ne pas entrer ans trop de détails, je mentionnerai seulement le livre de leçons de choses, ublié par M. J.-B Cloutier, où une institutrice intelligente pourra trouer tout ce qui est nécessaire pour l'enseignement de cette branche.

Mes bulletins vous ont fait connaître que, dans plusieurs municipatés, le mobilier scolaire est très incomplet, que les élèves manquent des vres nécessaires, que les locaux, surtout à St-Henri de Lauzon, sont dans n pitoyable état, alors inutile d'y revenir dans ce rapport. Je vous ai it connaître le mal, et j'espère qu'il y aura réforme avant longtemps. Je rai certainement le plus heureux de tous si je puis voir ces insouciantes unicipalités sortir, dans un moment de bonne inspiration, de l'état de orpeur coupable où elles ont semblé se complaire jusqu'aujourd'hui.

Voilà, Monsieur le Surintendant, ce que j'ai cru devoir vous dire sur mon district d'inspection. Si j'ai eu à parler de choses désagréables, ce n'est pas que je considère mon district comme étant inférieur aux autres : en lisant les rapports de mes confrères, je vois qu'on se plaint un peu partout et de beaucoup de choses ; c'est l'espoir qu'on finira par faire des réformes désirables qui m'a engagé à faire connaître ce qui est défectueux.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

G.-S. VIEN,

Insp. d'écoles

APPENDICE No II.

RAPPORTS SUR LES ECOLES NORMALES.

ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER.

MONTRÉAL, septembre 1890.

onsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état et les progrès l'école normale Jacques-Cartier pendant l'année scolaire 1889-90.

I.

Quatre-vingt-quatre élèves ont été admis dans le cours de l'année.

Les tableaux suivants indiquent leurs différentes classifications :

Elèves anciens	34	Pensionnaires	71
Elèves nouveaux	50	Demi-pensionnaires	2
	—	Externes	11
Total	84		—
		Total	84

Admis dans la classe de l'Académie	7
" " " de l'Ecole modèle	12
" " " de l'Ecole élémentaire	21
" " " préparatoire	44
	—
Total	84

6 élèves ont quitté l'école dans le premier semestre.
8 " " " le second semestre.

—
Total : 14

Les classes de l'école modèle ont été fréquentées par 115 enfants, dont ɔt pensionnaires.

Le total de tous les élèves de l'école normale Jacques-Cartier s'élève nc à 199.

II.

Je ne puis que répéter ici ce que je dis dans les rapports précédents zèle de MM. les professeurs, de l'application et du travail des élèves. Fahey, professeur d'anglais, a été malheureusement retenu par la mala- pendant quelques mois et j'ai dû naturellement le faire remplacer.

Nous n'avons pu terminer nos travaux par les exercices ordinaires : réparations que le gouvernement fait exécuter à l'école nous ont forcés renvoyer les élèves avant le temps fixé et à l'improviste. Cette solen- é n'est que remise, et j'ai raison de croire qu'elle aura lieu à la rentrée classes, dans le courant de l'automne.

J'aurai alors à vous présenter :

6 élèves pour le diplôme d'Académie,
6 " " " d'Ecole modèle,
12 " " " d'Ecole élémentaire.

24, total qui représente à peu près le tiers des élèves admis.

III.

Quelques-uns des élèves qui terminent leurs cours ont déjà trouvé d bonnes situations d'instituteurs ; la tendance à diminuer le traitement qu mérite un maître capable, et que je signalais dans un de mes rapport semble s'arrêter en général.

On comprend la nécessité de construire des maisons d'école d'après u plan qui les rende propres à l'usage auquel on les destine ; si l'on y ajoute u ameublement convenable, comme c'est le cas dans plusieurs municipalité on pourra affirmer que nous marchons rapidement--quoi qu'on ait dit--da la voie du progrès inauguré par vos prédécesseurs. Vous y avez tr vaillé, Monsieur le Surintendant, autant et plus que personne, et en dép de bien des difficultés. Je suis certain d'être ici l'écho de ceux qui o suivi le mouvement de l'enseignement dans notre province depuis u quart de siècle.

On dira peut-être que ce progrès est dans l'ordre matériel. C'est vra mais il est l'indice du progrès que nous avons accompli dans l'ordre int lectuel, et j'ajouterai qu' il est le puissant auxiliaire des autres progrès da l'enseignement.

Mais il est des progrès intellectuels que nous pouvons signaler : je n contenterai de rappeler celui qui s'est opéré dans l'enseignement de langue française. Je puis en parler avec une certaine expérience. Da l'espace de quarante ans, j'ai eu souvent l'occasion de constater le cô faible de cet enseignement et les améliorations qu'on y a apportées, su tout depuis quelques années. Partout, on semble rivaliser de zèle sous rapport, et l'on a raison. Il serait assez singulier de croire que la lang française, qui est à la fois la plus difficile et la plus flexible, s'apprend sa étude spéciale, en s'appliquant aux autres langues, ou que le cours de l térature puisse remplacer la grammaire.

Je ne veux pas, cependant, me poser en panégyriste absolu : je con tate un progrès ; mais je suis loin de croire qu'il soit impossible d'arriv à des résultats meilleurs encore, sans allonger la durée des études.

Quant à l'arithmétique et au calcul en général, nous devons recon naître que les progrès sont plus lents, trop lents peut-être. Il semble qu y ait une répugnance—innée ou entretenue—pour les sciences qui tie nent aux mathématiques. Ce ne sont peut-être pas les règles les pl avancées de l'arithmétique qu'on néglige : elles offrent un certain attr à l'intelligence ; c'est la partie élémentaire et fondamentale. On rou

it, après quelques années d'étude, d'avoir besoin de recourir au dic-
nnaire pour trouver l'orthographe des mots usuels, et l'on n'a pas honte,
nt la chose semble naturelle et générale, de revenir plusieurs fois sur
e simple addition pour s'assurer de l'exactitude du résultat.

Toute la partie de l'arithmétique qui comprend les tables d'addition, soustraction, de multiplication et de division, en un mot tout ce qu'on ut appeler les *faits* des chiffres, devrait être appris avec autant de soin et persévérance que l'orthographe. Si l'étude du calcul et des sciences général était encouragée comme celle de la langue maternelle dans les fférentes institutions—primaires et secondaires—on verrait peu à peu minuer cette espèce d'illusion qui entraîne un certain nombre de jeunes ns vers les professions libérales, résultat que tout le monde déplore.

On demande d'accorder certaines récompenses aux élèves qui réussis-nt le mieux dans leurs classes : ce sont ordinairement ceux qui reçoivent plus de prix. Ne pourrait-on pas aussi, par des récompenses spéciales, velopper et encourager le goût des études qui paraissent négligées, comme lle de l'arithmétique ?

IV.

J'ai eu l'honneur de vous dire plus haut que nous avons été obligés congédier les élèves avant le temps ordinaire, parce que le gouverne-ent fait exécuter des travaux de réparation. Par là, il a certainement pré-nu des accidents qui se seraient produits avant longtemps, au moins dans e partie des bâtiments. En faisant reconstruire la façade, il assure la nservation du reste de l'école, où il ne s'est produit aucun tassement ; il minue aussi les dépenses de réparation et de chauffage, qui auraient fini r former une somme assez élevée, et avant longtemps. Cette mesure du ouvernement ne peut manquer d'être justement appréciée de tout le onde.

La rentrée des classes sera retardée de quelques semaines ; mais nous rons notre possible pour que ce retard ne nuise aucunement aux élèves.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

H.-A.-B. Verreau, Ptre,

Principal.

ECOLE NORMALE McGILL.

MONTRÉAL, 18 juillet 1890.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport statistique de l'école normale et des écoles modèles McGill pour l'année académique 1889-90, ainsi qu'un rapport des examens de clôture de l'école normale, avec les copies des matières d'examen et un relevé des points conservés par les candidats dans chaque matière, ce qui procure un moyen facile d'indiquer le caractère de l'instruction que reçoivent ici les élèves-maîtres.

Le nombre total des élèves-maîtres qui ont suivi les cours de l'école normale en 1889-90 est de 86, dont 49 ont fréquenté la classe de l'école élémentaire, 33 la classe de l'école modèle, et 4 la classe académique.

Le nombre total des élèves des écoles modèles a été de 392, 183 garçons et 209 filles.

Aux examens de clôture de l'école normale, 68 élèves-maîtres se sont présentés ; de ce nombre, 23 ont obtenu leur diplôme d'école modèle, et 37 leur diplôme d'école élémentaire. Outre les 60 personnes qui ont ainsi obtenu leur diplôme d'instituteur dans le cours ordinaire des travaux scolaires, trois des anciens élèves de l'école, qui ont enseigné dix ans et plus avec un succès remarquable, ont vu leur diplôme académique élevé au premier degré par le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique ; deux anciens élèves, en prenant leur degré de bacheliers ès arts, ont eu leur diplôme académique de première classe ; de plus, quatre bacheliers ès arts de l'université McGill et quatre d'autres universités anglaises ou canadiennes ont subi les examens spéciaux de l'école pour l'enseignement et ont reçu, en conséquence, leur diplôme académique également de premier degré. Il a été conféré en tout, à la clôture des cours, 13 diplômes académiques de première classe, et 73 diplômes des autres degrés.

Depuis son inauguration en 1857, l'école normale McGill a conféré en tout 2,174 diplômes à 1,489 personnes. Il a été donné 1,242 diplômes élémentaires, 719 diplômes modèles, 213 diplômes académiques ; 52 de ces derniers étaient de première classe.

Je suis heureux de constater que les instituteurs auxquels vous avez décerné, l'année dernière, les diplômes dans cette institution sont, presque sans exception, engagés dans l'enseignement, ou se préparent pour mieux accomplir leurs devoirs d'instituteurs. L'année dernière, la classe d'école modèle se composait de 33 élèves ; 27 enseignent, 3 sont entrés à l'académie, et un est malade. La classe d'école élémentaire comprenait 44 élèves. Sur ce nombre, 19 enseignent, 20 se préparent pour obtenir leur diplôme d'école modèle, et deux continuent leurs études ailleurs.

Les derniers examens ont fait honneur à la fois aux élèves et à leurs ofesseurs ; il n'y a cependant pas de progrès marqués sur ceux de l'année écédente. Le fait est qu'il ne semble pas raisonnable d'espérer un grand ogrès dans les capacités des élèves-maîtres de l'école normale, tant qu'il y aura pas amélioration dans la préparation des candidats qui veulent re admis à l'école. On est heureux de constater que quelques écoles de mpagne envoient maintenant des élèves tout à fait bien préparés pour trer à l'école modèle, et tout permet de croire que l'instruction spéciale cessaire pour apprendre l'art d'enseigner, et qu'il appartient à l'école rmale de donner, avancera de plus en plus dans les écoles élémentaires les écoles modèles de la province.

Il n'y a guère de nouveau à signaler dans nos méthodes. Le princi- l progrès a été réalisé dans le mode de formation des instituteurs. ns la dernière partie de l'année académique, les professeurs de la classe école modèle ont donné aux élèves-maîtres réunis des deux degrés une rie de courtes leçons modèles. Les élèves, sous la direction du corps seignant de l'école, ont critiqué librement et discuté ces leçons. Cette éthode a déjà donné de bons résultats, et promet tant pour l'avenir 'on a l'intention de consacrer à ces exercices un certain nombre d'heures terminé par le règlement de l'année prochaine.

Il a été récemment établi un orchestre à l'école modèle des garçons, ns l'espoir que cette innovation amènera un développement plus pra- que de la musique instrumentale dans l'école normale.

Nous avons bénéficié de deux séries de conférences qu'a données . C.-D. Reed, M. D., l'une sur la chimie, et l'autre sur la physiologie. Le ofesseur Penhallow, bachelier ès sciences, a aussi donné, une fois par maine, des conférences sur la botanique. Il est de la plus grande impor- nce, pour une institution du genre de l'école normale, qu'elle puisse ettre ses élèves en contact avec les meilleurs spécialistes. L'ensei- nement de la botanique à l'école normale a ceci de défectueux, qu'il se nne en hiver, alors qu'on ne peut se procurer des fleurs sauvages ur les étudier. A cet égard, l'école normale souffre du même mal que us les autres collèges sous ces latitudes. Aussi, ai-je un grand plaisir vous annoncer que, grâce à la munificence des autorités de l'université cGill, qui permet à nos élèves de profiter des avantages qu'offre à l'étude tablissement d'un jardin d'hiver, nous pouvons espérer de rendre tude de la botanique plus pratique, plus intéressante et beaucoup plus ficace.

La médaille et le prix du prince de Galles, fondé par Son Altesse yale, à l'occasion de sa visite au Canada, sont les seules récompenses per- anentes dont l'école dispose ; mais nous devons des remerciements à . J.-C. Wilson, M. P., qui, depuis plusieurs années, donne un prix nuel de $40 et un livre, pour reconnaître les travaux d'une institution nt il a été lui-même l'un des élèves.

Son Excellence le gouverneur général offre annuellement une m daille d'argent à l'élève de la classe académique qui occupe le premi rang dans la dernière année de ce cours.

Malheureusement, cette année, elle n'a pu être accordée à cause d manque de mérite suffisant chez l'unique candidat.

L'honorable M. Mercier, premier ministre de la province, m'a génére sement autorisé à offrir en concours une médaille d'or comme prix d'as duité à l'école ; il supposait avec raison que le travail vient à bout toutes les difficultés.

Enfin, à ce point de vue, je dois vous demander permission de ra peler la reconnaissance que nous vous devons pour les dons généreux prix et médailles que vous nous avez faits depuis que vous remplisse avec un grand honneur, pour vous-même, et tant d'avantage, pour l'éduc tion, la position onéreuse et importante de surintendant de l'Instruction p blique. A la fin de l'année scolaire qui vient de se terminer, vous avez don une médaille d'or au second candidat heureux au prix du prince Galles, une médaille d'or à l'élève de langue anglaise qui avait fait le pl de progrès dans l'étude du français, et un livre précieux comme réco pense à l'élève qui occupait le premier rang dans les examens français la classe d'école modèle.

L'école normale est profondément reconnaissante envers le vénérab archidiacre Evans, le révérend M. James Fleck, M. A., et le révérend S.- Rose, pour les remarquables instructions religieuses qu'ils ont donné chaque semaine aux élèves de l'école.

L'année dernière, j'exprimais mon regret de ce que M. Andrews, p fesseur d'élocution durant plusieurs années, avait résolu d'abandonner s cours publics à l'école. Aujourd'hui, au nom des autorités de l'école, dois exprimer l'universel et sincère chagrin que nous avons de s décès. Doué de rares qualités personnelles, qu'il avait développées p une application constante, c'était un des meilleurs professeurs d'élocuti que j'aie connus pour enseigner à de grandes classes. Non seleme les écoles de cette ville, mais, par l'intermédiaire de l'école normale, l classes de cette province apprécieront longtemps ses efforts et ses succ dans l'enseignement de la lecture.

Il ne m'appartient pas d'énumérer ici les services spéciaux du cor enseignant de l'école. A eux tous, à M. le professeur Parmelee, pour fidélité et son tact dans la direction ; à Mme Cornu, pour ses servic remarquables dans l'enseignement du français, et le charme de son au rité ; à Mlle Robins, pour tant de bons travaux accomplis pai blement et sans nuire à personne ; à M. Fowler, pour ses sacrifices de tem et de travail, sans souci de la rémunération ; à Mlle Green, po ses sages et constants efforts afin de développer le goût artistique et talents de ses élèves ; à M. W.-H. Smith, pour son zèle et son applicati

s l'enseignement de la musique, à tous, dis-je, mes meilleurs remer-
nents.

Le comité de l'école normale, appuyé dans ses représentations par le
ité protestant du Conseil de l'Instruction publique, a constamment
ré l'attention du gouvernement sur la nécessité de réparer et d'agrandir
bâtiments de l'école. Nous avons maintenant raison d'espérer que des
éliorations importantes seront faites. Mais l'école a *débordé l'espace mis à*
lisposition, et devrait avoir un nouveau bâtiment pour l'école normale,
dant que les constructions actuelles resteraient affectées aux écoles
lèles. L'espace requis devrait être ajouté sans rapetisser les cours de
réations.

Le comité a soumis au gouvernement deux projets d'agrandissement,
, qui semble le meilleur, nécessiterait l'achat d'une propriété voisine,
tre propose l'érection d'un plus grand édifice sur le site actuel de
ole.

Le tout respectueusement soumis

J'ai l'honneur d'être, etc.,

S-P. Robins, LL. D.,

Principal.

ECOLE NORMALE LAVAL.

Québec, 18 juillet 1890.

nsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'état et les progrès
l'école normale Laval, durant l'année scolaire 1889-90.

Notre école a donné ses cours à 110 élèves : 64 élèves-institutrices et
élèves-maîtres.

Dans le département des filles, 60 ont fini l'année. Sur ce nombre, 56
reçu un brevet de capacité.

Dans le département des garçons, 40 ont fini l'année et sur ce nombre,
nt reçu un brevet de capacité.

Les écoles annexes ont été fréquentées par 292 enfants : 202 filles et
garçons.

Les succès, cette année, ont été considérablement paralysés par la
pe qui a sévi chez nous avec d'autant plus de rigueur que l'exiguité
local et l'état déplorable de la maison, au point de vue hygiénique,

favorisaient davantage les progrès de l'épidémie. Tous nos élèves, à pe d'exceptions près, ont été malades ; quelques-uns d'entre eux ont mêm été obligés de discontinuer leurs études. Plusieurs professeurs et le pri cipal ont été atteints du fléau, et, durant un mois, les cours ont été donné très irrégulièrement. Un surcroît de travail de la part des professeurs des élèves a pu cependant compenser un peu le temps perdu et préven une diminution dans l'octroi des brevets.

Inutile de vous dire la satisfaction avec laquelle j'ai lu les résolutio du Conseil de l'Instruction publique relatives à la construction d'u école normale à Québec. L'unanimité avec laquelle les honorables membr de ce Conseil ont décidé ces résolutions, est une preuve frappante de l'u gence de la mesure. Aussi, nous avons confiance que le gouvernement cette province accèdera à la demande des honorables membres du Cons et dotera notre ville d'une école normale dont les proportions, les dispo tions tant hygiéniques que pédagogiques, et l'aménagement soient en ra port avec les besoins auxquels elle doit pourvoir.

Les écoles du soir, dont l'importance n'échappe à personne, requière cette construction qui nous permettrait de les régulariser et d'en assur le maintien. Elles deviendraient une annexe de l'école normale et po raient être entretenues bien plus économiquement, grâce aux servic des élèves-maîtres que nous pourrions engager à un salaire bien moi élevé

Du reste, le projet que S. G. Mgr L.-N. Bégin, évêque de Chicoutin a proposé au Conseil de l'Instruction publique s'impose par sa simplici et ne serait nullement onéreux pour la province. C'est l'école norm Laval elle-même qui pourvoirait réellement à la construction d'une nouve maison et le gouvernement n'aurait qu'à garantir un capital dont le re boursement serait assuré.

L'année 1890 a vu disparaître une des figures les plus sympatiques les plus marquantes de notre pays. L'honorable P.-J.-O. Chauveau nou quitté pour un monde meilleur. Cette mort d'un homme aussi disting par les qualités du cœur qu'illustre par la puissance de son intelligence été bien sensible aux directeurs et aux professeurs des écoles norma dont il était le fondateur et l'ami constant aux mauvais jours comme a dates les plus heureuses. M. Chauveau a occupé les positions les p élevées de notre pays. Il s'est montré toujours et partout fidèle à la devi *Pro Deo et patria.* Aussi n'est-il pas mort tout entier. Ses œuvres dem rent le patrimoine sacré de sa famille et de la patrie, et entre toutes brill au premier rang son œuvre de prédilection : les écoles normales de la p vince de Québec.

Je n'ai eu qu'à me féliciter de la courtoisie et du dévouement révérendes dames Ursulines et de MM. les professeurs, de la condu et du travail des élèves. L'union la plus étroite a toujours régné en élèves et professeurs, et tous ont cherché à l'envi à alléger les fatig

nhérentes à ma charge. Je suis heureux de le rconnaître officiellement et e remercier chacun d'eux de cette bonne volonté à mon égard.

Permettez-moi, Monsieur le Surintendant, de vous prier d'agréer pour ous-même l'expression de ma sincère gratitude. La bienveillance que ous m'avez témoignée en toutes circonstances, l'encouragement constant ue vous avez donné à nos élèves, sont de ces choses qui ne s'oublient pas t que je tiens à enregistrer dans ce modeste rapport.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

TH.-G. ROULEAU, PTRE,

Principal.

APPENDICE No III.

Rapports sur les Universités McGill et Bishop, et sur l'Ecole polytechnique de Montréal.

UNIVERSITE McGILL.

EXTRAITS DU RAPPORT ANNUEL DES GOUVERNEURS, DU PRINCIPAL ET DES AGRÉGÉS POUR L'ANNÉE 1889.

Nous demandons respectueusement la permission de faire le rapport uivant, qui contient l'historique et la statistique de l'Université, de ses acultés et des institutions qui lui sont affiliées, pour l'année scolaire finis-ant le 31 décembre 1889.

Bien qu'en somme l'année dernière se soit écoulée sans événements mportants, elle a été remarquable, pourtant, par le développement éner-gique des forces actives de l'Université et de ses collèges, et par l'étendue le l'œuvre accomplie. L'année a commencé sous d'heureux auspices, grâce a la visite de Son Excellence le gouverneur général et de lady Stanley, en évrier ; nous nous rappellerons longtemps cet honneur insigne, et nous espérons que ce sera le prélude d'autres visites, surtout à l'occasion de nos réunions annuelles pour la collocation des degrés.

La charge de chancelier de l'Université, rendue vacante par le décès le l'honorable M. Ferrier, sénateur, en mai 1888, est restée quelque temps ans titulaire ; le doyen des membres du bureau des gouverneurs, M. J.-H.-R. Molson, ayant généreusement consenti à en remplir temporairement les levoirs. La charge est maintenant occupée par l'honorable sir Donald-A. Smith, LL. D., K. C. M. G., élu maintenant ; l'inauguration publique n a été faite le 31 octobre, en présence du corps universitaire, des élèves, t d'un grand nombre des amis de l'Université. Nous avons eu, à cette ccasion, l'honneur de recevoir M. Peter Redpath, fondateur du musée qui orte son nom, et qui, depuis plusieurs années, n'a pu assister que rare-nent aux séances de l'Université.

Nous enregistrons avec regret la perte qu'a faite l'Université par la nort du bien-aimé et honoré doyen de la faculté de médecine, le docteur Robert-Palmer Howard, LL. D. Le docteur Howard a été, depuis 1854, 'un des professeurs de la faculté de médecine ; dans ces dernières années, l occupait les positions importantes de doyen de la faculté et professeur de nédecine théorique et pratique. Ses manières aimables et conciliantes, ses qualités éminentes de cœur et d'esprit, ses talents et sa droiture dans 'accomplissement de ses devoirs, son dévouement et son zèle pour le progrès de l'Université, de la faculté de médecine et des élèves, l'avaient endu cher à tous. La mort, survenue alors qu'il était dans toute la force le son talent, a été profondément sensible et couvre d'un nuage la fin de a dernière session de la faculté de médecine.

A une date aussi rapprochée que possible, la charge de doyen a été onfiée au docteur Robert Craik, qu'on a arraché au repos qu'il avait si ien gagné après de longues années de professorat. A cause du surcroît

de travaux du doyen, le docteur George Ross, M. A., a été nommé vice-doyen et transféré à la chaire de médecine. Ces nominations maintiendront pleinement le niveau des études dans cette faculté.

Une importante dotation dont bénéficie toute l'Université est celle d'une somme de $40,000 destinée à fonder la dotation de John Frothingham, pour le principal ; elle a été faite par Mme J.-H.-R. Molson et son frère, le révérend Fréderick Frothingham, et est ainsi nommée en souvenir de leur père. Cette dotation assure la succession au principalat, et a permis en même temps au bureau des gouverneurs de décharger le principal d'une bonne partie de ses travaux comme professeur, par la nomination de M. Frank-D. Adams, M. A., pour l'enseignement de la lithologie et de la géologie.

Le nombre total des étudiants qui ont fréquenté les cours du collège McGill dans la présente année scolaire est de 690. On en verra le détail dans les rapports des diverses facultés. Il faut y ajouter 38 élèves dans les collèges affiliés pour les arts, et 74 élèves-maîtres à l'école normale ; 4 de ces derniers suivent les classes du collège. Relativement aux chiffres qui viennent d'être donnés, il est bon de remarquer que pas moins de 550 élèves du collège McGill et 38 des collèges affiliés sont des sous-gradués qui suivent un cours complet d'études pour l'obtention des degrés universitaires, et que sur ce nombre plus de 400 habitent Montréal.

Aux réunions de mars et d'avril, il y a eu collocation de 76 degrés, savoir :

Dans la faculté de droit	3
" " " de médecine	38
" " " des arts	25
" " " des sciences appliquées	10
	76

Le degré honoraire de LL. D. a été accordé à George Stewart, D. C. L., M. S. R. C., en reconnaissance des services qu'il a rendus à la littérature et à l'histoire du Canada.

On a distribué huit médailles d'or et une médaille d'argent aux candidats heureux des classes graduées des différentes facultés, y compris les médailles généreusement offertes par Son Excellence le gouverneur général à la faculté des arts et à la faculté des sciences appliquées.

Dans les classes de l'école normale, le surintendant de l'Instruction publique a accordé 95 diplômes : 15 diplômes académiques, 36 diplômes d'école modèle, et 44 diplômes d'école élémentaire.

Aux examens de juin, pour le titre d'agrégé ès arts, 82 candidats ont subi l'épreuve d'agrégation, et trois pour obtenir leurs certificats. Ces candidats sortaient de dix-huit écoles différentes, et un grand nombre ont rempli les conditions requises pour être agrégés de la faculté des arts ou de la faculté des sciences appliquées.

Il a été fait une addition importante au nombre de nos facultés par admission du collège vétérinaire de Montréal, depuis longtemps célèbre t à juste titre, dans l'Université, comme faculté de médecine comparée t de science vétérinaire.

L'histoire de l'Université enregistre, pour la première fois, l'introduc-ion de la musique comme branche d'enseignement spécial, sous la direc-ion de M. William Bohrer, professeur de musique bien connu de Montréal.)n a formé des classes d'hommes et de femmes, qui se rattachent à l'asso-iation musicale de l'Université et au cours spécial Donalda. Les dépenses ccessoires occasionnées par cette innovation ont été couvertes, pour la lasse des hommes, par la libéralité du professeur James-C. Cameron, M.)., et, pour la classe des femmes, par l'aide généreuse du chancelier. Les lasses de musique sont ouvertes aux élèves de toutes les facultés.

Comme l'association provinciale des instituteurs protestants avait ésolu de tenir sa convention annuelle à Montréal, en octobre dernier, le hancelier et le principal l'ont reçue au musée Peter Redpath, et à cette ccasion nous avons eu l'honneur de voir se rencontrer un grand nombre 'amis dirigeants de l'éducation, de Montréal et d'ailleurs.

Il n'a pas encore été pourvu aux améliorations mentionnées dans les récédents rapports de l'Uuiversité, quant à ce qui concerne l'aménagement u collège, la salle à manger et les salles des diverses sociétés ; le besoin 'une subdivision de quelques-unes des principales chaires, à cause du ombre toujours croissant des élèves, se fait vivement sentir. On doit ussi remarquer que, malgré de fortes dotations reçues pour des fins péciales, les fonds généraux de l'Université, disponibles pour les fins 'éducation et pour les dépenses imprévues, sont encore tout à fait insuffi-ants.

Faculté de Droit.

Pour les causes indiquées dans notre dernier rapport, il y a encore peu 'étudiants en droit. Dix-huit seulement ont suivi les cours, mais on spère une augmentation l'année prochaine.

Le doyen de la faculté a inauguré les cours par une conférence publi-ue, qui a réuni un auditoire nombreux, ce qui prouve l'intérêt que portent es citoyens à cette faculté. Les salles de cours ont été améliorées et mieux daptées à leur destination, et les professeurs ont fait tous leurs efforts, urant la présente année, pour rendre leurs leçons utiles et profitables.

Nous devons remercier le conseil du barreau d'avoir modifié les règle-ıents draconiens contre lesquels, dans notre dernier rapport, nous avions ru devoir protester dans l'intérêt de l'éducation.

Nous regrettons qu'une maladie sérieuse ait empêché M. le professeur La-eau de faire ses cours dans le second terme de l'année. Les gouverneurs ont ependant retenu les services de M. J. Fortin, LL.D., de Laval, dont les ours, en remplacement de M. le professeur Robidoux, ont été si bien appré-iés l'an dernier.

L'importance de cette faculté dans l'intérêt de l'éducation profession-nelle, et plus spécialement dans le but de former des hommes utiles, non seulement au barreau, mais dans la législature et sur le banc, devrai commander l'attention des amis de l'éducation. Quelques-uns des gradué ont tenté un effort pour lui assurer une dotation, et il y a lieu de croir qu'ils y réussiront. Il faut une ou deux chaires bien dotées pour assure la permanence de cette faculté et lui donner la position que requiert l'im portance de ses travaux.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Il a déjà été fait mention des changements survenus dans le personne de cette faculté. Le nombre des étudiants s'élève au chiffre considérabl de 257, qui tous sont des sous-gradués réguliers et suivent les cours et le cliniques. Ces adhérents, venus de toutes les parties de la Puissance, té moignent de la haute efficacité et de la réputation de l'enseignement dan cette faculté.

La faculté de médecine continue ses efforts pour se maintenir à l hauteur de tous les progrès de l'éducation médicale. Pour atteindre c but, les professeurs ont, comme les années précédentes, généreusemen offert leurs honoraires du terme d'été, s'élevant à $1,253, pour aider à l'ac quisition de nouveaux appareils et faire de nouvelles expériences. Il s fait aussi un mouvement pour organiser une souscription, à la tête d laquelle se trouve le chancelier, afin de créer un fonds commémorati Howard, en souvenir de feu le regretté doyen de la faculté.

FACULTÉ DES ARTS.

Le nombre des étudiants de cette faculté continue à augmenter, il atteint dans le dernier terme le chiffre de 297. De ce nombre, 175 son des sous-gradués, à savoir 130 hommes et 45 femmes, 122 suivent ponc tuellement et occasionnellement les cours. A ce sujet, il est encouragean de remarquer une augmentation dans le chiffre des sous-gradués qu suivent le cours complet pour l'obtention du titre de bacheliers ès arts.

Le projet de loi présenté par l'honorable M. Lynch à la dernière sessio de la législature, pour reconnaître le degré de bachelier ès arts comme titr d'admission aux études professionnelles, a été adopté par la chambre d'as semblée, mais malheureusement rejeté par le conseil législatif. Il ser présenté de nouveau durant la prochaine session, et il y a tout lieu d'espére qu'il deviendra loi, et mettra fin au système qui, jusqu'aujourd'hui, étai une tache à la réputation de cette province, au point de vue de l'éducatior et une cause de grand découragement pour l'étude des professions libérales

Dans cette faculté, il n'y a pas eu, durant la présente année académique moins de 152 exemptions du payement des honoraires exigibles pour chaqu terme. De ce nombre, 79 sont des élèves des collèges de théologie affilié qui se préparent au ministère, et la plus grande partie sont des jeunes gen des districts ruraux. Il a été accordé, aux examens de septembre, dix pen sions (*scholarships and exhibitions*) et bourses, et une médaille, dont la valeu

arie de $125 à $50. Le plus grand nombre en est dû à la générosité de I. W.-C. McDonald ; les autres ont été données par M. Hague, feu le major Mills, Mme Redpath, M. Alexander et Mme Molson.

Nous devons à quelques-uns de nos amis une souscription annuelle e $250, durant trois ans, pour ajouter aux émoluments du révérend rofesseur Coussirat, qui occupe si dignement la chaire d'hébreu et de angues orientales, et il est à désirer qu'on puisse trouver en permanence es moyens d'améliorer cette chaire importante au point de vue des émoluments.

Il est bon de remarquer, quant à ce qui concerne cette faculté, qu'outre es élèves régulièrement inscrits, elle voit quelques-unes de ses classes réquentées par un grand nombre d'étudiants des autres facultés et des ollèges affiliés, de sorte que le nombre actuel des étudiants qui suivent es cours est de plus de quatre cents. Un concours aussi considérable xige de plus fortes dépenses et la division de quelques-unes des chaires, our lesquelles il faudra de nouvelles dotations.

Le cours spécial Donald a maintenant, lui aussi, une telle importance t un succès si assuré, qu'il devient de plus en plus désirable que le vœu e son généreux fondateur de le tranformer en collège se réalise, afin que, rofitant des avantages que lui procure actuellement sa liaison avec l'Université, il puisse atteindre plus complètement son but, et avoir son corps e professeurs, outre celui de la faculté des arts. Relativement à cette ranche d'instruction, on a requis l'enseignement de la physiologie et de hygiène, ce que la faculté n'est pas capable de faire maintenant, mais ce ui, si les moyens le permettaient, serait d'une importance capitale pour es hommes et les femmes.

Les élèves du cours spécial Donald se sont distingués, aux examens omme les années précédentes. Grâce aux arrangements faits pour leur rocurer une instruction séparée, et à la surveillance attentive exercée par Mlle Gairdner, la surintendante, il ne paraît pas y avoir lieu de croire que es inconvénients pour leur santé aient résulté ou puissent résulter du ait qu'ils suivent le cours complet des études. Il est bon de faire cette emarque, depuis la discussion qui s'est faite récemment dans d'autres uartiers au sujet des prétendus torts causés à la santé par les études cadémiques Ces torts, s'ils existent, semblent dus plutôt à certaines xigences des concours qu'au travail actuel imposé aux élèves.

Pour ce qui touche à la santé des élèves, il semble que le déplacement uotidien, aller et retour, nécessité pour l'assistance aux classes, bien u'il exige quelque fatigue et l'exposition au danger des intempéries, a été vantageux, ce qui rend moins nécessaire l'obligation d'établir au collège a résidence des élèves, excepté peut-être pour ceux qui viennent de loin t qui n'ont ni amis ni parents dans la ville.

La faculté des arts a fait des modifications importantes pour ses examens d'immatriculation, en leur donnant plus d'étendue et de précision,

et en les rendant plus accessibles, surtout aux élèves qui demeurent à di tance. L'institution des examens de juin en rapport avec des "associate ès arts, dans les centres locaux, a beaucoup contribué à faciliter l'ouvra des candidats ; en même temps, les autres degrés inférieurs d'examen q ont été créés assurent aux élèves mieux préparés et aux écoles qui les fo ment, un rang et des avantages proportionnés.

Faculté des Sciences appliquées.

Le nombre des élèves de cette faculté s'est élevé à 72, preuve enco rageante qu'elle est hautement appréciée comme moyen de préparatic pour les professions qu'elle est destinée à alimenter, et à raison des étud importantes qui divisent les élèves à peu près en nombre égal, quoique génie civil et la mécanique en attirent encore plus que les études minièr et la chimie appliquée. Durant le présent terme, une lacune qui exista auparavant a été comblée par l'institution de conférences sur l'hygiène e rapport avec les travaux des ingénieurs. Pour aider à en défrayer l dépenses, M. J.-H. Borland a ajouté à ses autres bienfaits un don de $1(

La section de la mécanique a jusqu'à présent été dans une conditi désavantageuse ; mais cet état de choses a maintenant cessé, grâce au le considérable de feu M. Thomas Workman, au montant de $117,000, po fonder la section de mécanique Thomas Workman, avec le local et l usines nécessaires et une dotation pour le professeur et ses aides. Croya qu'il serait préférable d'économiser sur le coût d'achat des bâtisses et terrain, afin de conserver une somme aussi forte que possible pour l émoluments et l'entretien, le doyen de la faculté a soumis le cas à un c tain nombre de nos principaux industriels et autres, et s'est assuré grand montant de souscriptions qui, tout en étant importantes par ell mêmes, le sont davantage en ce qu'elles témoignent de la haute idée qu le public de la valeur pratique de l'école du génie. L'édifice pour la no velle section sera commencé, si possible, au printemps.

Aux examens de septembre, la faculté a accordé cinq pensions (*exhi tions*) et prix, y compris celles provenant du fonds de dotation de l'assoc tion britannique, la pension Scott et le prix de chimie Borland.

Faculté de médecine comparée et de science vétérinaire.

Cette nouvelle faculté, maintenant organisée, se compose de trois p fesseurs ordinaires, de quatre professeurs adjoints, et d'un démonstrate Les élèves seront dorénavant considérés comme universitaires, et, à la du cours, après avoir subi les examens voulus, ils obtiendront le degré docteurs ès science vétérinaire.

Nous espérons que, dans ses nouvelles relations avec l'université, collège vétérinaire de Montréal accroîtra plutôt qu'il ne diminuera réputation si bien méritée, et la confiance du public dans la capacité ses gradués.

L'université reconnaît la grande importance d'un établissement supé-
eur de ce genre, et elle fera tout en son pouvoir pour obtenir un bon
sultat.

Il y a eu 50 étudiants dans la faculté de science vétérinaire. De ce
ombre, 22 sont de Québec, 7 d'Ontario, 2 de Manitoba et du Nord-Ouest,
de la Nouvelle-Ecosse et 18 des Etats-Unis.

Collèges affiliés.

Le collège Morrin, de Québec, a reçu un secours dont il avait grandement
esoin, grâce au don généreux des héritiers de feu l'honorable James Ross,
ui lui a permis d'augmenter le nombre des professeurs ; le révérend T.
acAdam a été nommé professeur de logique, de philosophie et de morale,
le révérend A.-T. Love, B. A., professeur d'anglais et d'économie politi-
ue.

Il y a 23 étudiants et le collège espère envoyer six candidats pour le
egré de B. A. à la clôture du terme.

Le collège Saint-François a 15 élèves, dont deux qui se préparent à subir
s examens intermédiaires d'avril prochain. Quinze élèves de ce collège
ontinuent actuellement leurs études à l'université, 13 au collège McGill
2 au collège Morrin. Des quinze maintenant à l'université, douze sont
ous-gradués ès arts. Les trois autres se préparent à suivre les cours de la
culté des sciences appliquées.

Les quatre collèges affiliés de théologie sont dans un état prospère, et
tous les points de vue travaillent en harmonie avec l'université.

Il a été fait des arrangements pour affilier le collège Wesleyen de
tanstead, comme collège pour les arts de seconde classe, afin de préparer
s élèves aux examens intermédiaires. Cette affiliation sera, nous l'espé-
ons, tout à l'avantage de l'éducation dans cette importante partie de la
rovince, et ajoutera à cette université un collège utile et avantageux.

La Bibliothèque.

Le comité de la bibliothèque constate une augmentation considérable
ans le nombre des volumes achetés et donnés. A ce sujet, on doit dire
ue le club de lecture du collège McGill a, comme d'habitude, contribué
uissamment à cette augmentation. Il y a maintenant 28,637 volumes,
ont 835 ont été ajoutés l'année dernière.

La grande quantité de livres et le nombre additionnel des lecteurs
xigent une meilleure installation. Le comité a pris toutes les mesures pos-
bles pour combler les lacunes dans les chambres telles qu'elles existent,
ais bientôt il deviendra nécessaire de considérer sérieusement un projet
'agrandissement.

Le Musée Peter Redpath.

L'ouvrage du musée et les classes qui s'y tiennent fonctionnent comm auparavant. Les collections se sont enrichies de plusieurs dons précieu

Les dons de M. Redpath et de Mme J.-H.-R. Molson, pour l'ent tien et le traitement du curateur, ont été continués.

Plusieurs améliorations ont été faites dans la distribution et l'étiqu tage des spécimens.

Le changement du laboratoire de botanique, de la chambre des herb au bâtiment central, a permis d'installer plus convenablement dans la p mière la collection de plantes.

M. Charles Gibb, M. A., qui voyage en Orient, a généreusement ent pris de faire une collection pour le musée ; M. J.-H.-R. Molson en paye les dépenses. M. Gibb a déjà expédié plusieurs crustacées et poissons Japon.

Le Gymnase.

Le gymnase est encore sous la direction de M. Naismith ; Les clas pour les dames sont confiées à Mlle Barnjum. Il y a eu 120 entré dans la classe des hommes, et l'assistance moyenne a été de 75. n'y a que 16 élèves dans la classe des femmes ; cela est dû à la distan qu'il faut parcourir pour se rendre au gymnase, et à la difficulté de fix des heures convenables pour les cours.

Le bureau des gouverneurs a offert en vente le gymnase actuel et terrain où il est situé. Aussitôt qu'il en aura été disposé, on se propo de bâtir un construction avec les améliorations voulues sur le terrain collège, ce qui assurera, nous l'espérons, non seulement de plus grand facilités, mais des classes plus considérables, vu que l'établissement actu est mal situé.

Si nous en avions les moyens, il serait possible d'adjoindre au nouve gymnase des chambres pour les sociétés du collège et une salle à manger ; pourrait aussi être expédient de considérer si le gymnase ne devrait p être construit de façon à être utilisé pour les démonstrations publiques l'université.

L'Observatoire.

Le rapport du surintendant, M. le professeur McLeod, constate q les observations météorologiques se sont régulièrement continuées ; il don les détails quant aux méthodes employées et aux résultats obtenus. Rel tivement au service météorologique, on a pris certaines mesures po améliorer ce service aux départements publics d'Ottawa, et pour en étend les avantages à la ville de Montréal.

Dix élèves ont suivi les leçons qui ont pour objet le système planétair trois ont suivi celles qui ont pour objet les observations magnétiques,

élève a obtenu ses certificats de capacité dans la branche des observa-
ıs météorologiques.

Le rapport spécial mentionne aussi les observations faites et les résul-
; obtenus aux taches solaires.

JARDIN BOTANIQUE.

L'été dernier, une partie des terrains a été entourée d'une clôture en
et préparée en serre-chaude, et, sous la direction de M. le professeur
ıhallow, il a été fait un étang pour les plantes aquatiques. L'ouvrage
ı continué le printemps prochain, et alors on se propose aussi de solli-
r des contributions pour ériger une serre dans le jardin. La partie
urée comprend cette portion de terrain où, durant plusieurs années,
été fait des collections d'arbres, d'arbustes et de plantes sous les soins
principal. Dans ces collections se trouve un choix d'arbres étrangers
l'arbustes de grande valeur, présentés par M. Charles Gibb.

Ci-annexé se trouve l'état des recettes et des dépenses de l'Université
r l'année financière finissant le 30 juin.

Tout en étant heureux de la prospérité dont nous avons joui l'année
nière, et des dons faits à l'université par les amis de l'éducation, nous
cesserons d'attirer l'attention publique sur les importantssujets d'é-
cation qui sont du ressort de l'université et qui restent encore à pour-
r, et nous espérons qu'avant longtemps quelques-unes de ces lacunes
ont comblées.

De la part de la corporation.

(Signé) DONALD. A. SMITH, LL. D.,
Chancelier.

J.-WM. DAWSON, LL. D.,
Principal.

ETAT des Recettes et des Dépenses de l'Institut Royal pour

RECETTES.		
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT :—		
Sub. provinciale		$2,500 0
" en faveur de l'Education supérieure		1,650 0
" du gouvernement fédéral. Observatoire $500 ; observateurs, $600		1,100 0
" de la cité de Montréal à l'observatoire $150; des Commissaires du hâvre, au même, $250		400 0
		$5,650 0
CONTRIBUTIONS DES ÉLÈVES :—		
Botanique—Contrib. additionnelles	$ 42 50	
Faculté des arts (ordinaires $836.25 ; bibliothèque $664.00)	1,500 25	
Faculté des sciences appliquées (ordinaires, $2,964.90 ; bibliothèque $252	3,216 90	
Botanique et zoologie	400 00	
Inscription (ordinaire $422 ; degrés supérieurs, $30)	452 00	
Examens scolaires	406 50	
Diplômes	391 59	
Gymnastique	439 75	
		6,849
ENTRETIEN DU TERRAIN DU COLLÈGE		225
ENTRETIEN DU MUSÉE		99
DONATIONS ANNUELLES :—		
Bourses et pensions	275 00	
Prix	75 00	
		350
DONATIONS SPÉCIALES :—		
Entretien du Musée Redpath	1,000 00	
Dépenses courantes	6,450 00	
		7,451
INTÉRÊT, ETC., SUR PLACEMENTS :—		
Profits nets—y compris arrérages des années précédentes		31,247
ELECTION DES AGRÉGÉS		188
DIVERSES MENUES RECETTES		7
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES		$52,067
RECETTES—FONDS SPÉCIAUX :—		
Classes des sciences appliquées	6,000 00	
Chaire de botanique	900 00	
Faculté des arts, dames, $1,239 ; intérêt Donalda $6,111.20	7,350 20	
Fonds Leanchoil et Campbell, intérêt	3,679 93	
Fonds de la chaire Gale—intérêt	1,516 90	
Entretien du Musée Molson	7 59	
Appareils	1,792 59	
		21,247
COMPTE DES PLACEMENES :		
Chaire Gale—à compte	213 75	
Fonds Campbell—à compte	50 00	
Fonds John Frothingham—pour le principalat	40,000 00	
		40,263
Placements remboursés pendant l'année		77,775
BALANCES SPÉCIALES, caisse d'épargne en banque le 30 juin 1888	$ 2,371 09	
FONDS LEANCHOIL ET CAMPBELL, balance le 30 juin 1888	2,977 35	
FONDS DE DOTATION DODALDA do do	8,785 12	
Fonds général do do	8,289 69	
		22,443
		$213,776

(Vérifié et trouvé exact.) MACINTOSH & HYDE, auditeurs.

ʳancement des Sciences, du 1er juillet 1888 au 30 juin 1889.

DÉPENSES.		
ʳINISTRATION :—		
Traitements (principal, secrétaire et commis)	$2,649 92	
Dépenses de bureau	263 12	
Portiers et gardiens	1,389 42	
		4,302 46
ENSES GÉNÉRALES :—		
Compte du combustible	1,280 25	
Impressions, annonces et papeterie	1,811 70	
Frais (Annuités Gibson, Mills & Baynes—allocation Markgraf)	3,534 54	
Réparations au collège $1,390.01 ; entretien du terrain $350.13	1,740 14	
Frais judiciaires $133.05, secrétaire du Principal $150.00	283 05	
Assurance	44 94	
		8,694 62
ɔATION :—		
Faculté de droit	1,477 75	
Faculté des arts	9,303 04	
Faculté des sciences appliquées	7,795 94	
Compte de l'observatoire	1,662 41	
Compte des diplômes	193 12	
Classe de physique $44.18 ; produits chimiques $56.09	100 27	
Professeur de gymnastique, etc	906 45	
Examens scolaires	586 90	
Classes de botanique	259 48	
		32,285 36
"Scholarships and exhibitions"	2,134 50	
Médailles et prix	839 31	
		2,973 81
IOTHÈQUE, $345.66 ; entretien, $861.14 ; livres, $254.72 ; reliure, $98.99		1,560 51
RETIEN DU MUSÉE		1,817 37
ɔTION DES AGRÉGÉS		51 30
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES		51,685 43
ITIONS ET AMÉLIORATIONS :—		
Gymnase	430 34	
Bâtiments	52 04	
Laboratoire	39 79	
Ameublement, etc	209 99	
Appareils scientifiques	333 49	
Terrain du collège	275 73	
		1,341 38
ENSE DES FONDS SPÉCIAUX :—		
Classes des sciences appliquées	5,988 72	
Chaire de botanique	1,999 92	
Classes des arts, dames	6,889 71	
Fonds Leanchoil et Campbell—Intérêt	3,537 90	
Fonds de la chaire Gale—Intérêt	1,600 00	
Don spécial au Musée	117 25	
Fonds de bibliothèque R. A. Ramsay	423 14	
Entretien du Musée Molson	540 00	
Ameublement des classes de dames	3 00	
		21,100 24
ʼTE DES PLACEMENTS :—		
Placements de l'année	70,800 00	
Dépenses sur propriétés	56 62	
		70,856 62
INCES SPÉCIALES, Caisse d'épargne, en banque le 30 juin 1889	1,073 80	
S LEANCHOIL ET CAMPBELL, balance en banque le 30 juin 1889	2,169 38	
S DE DOTATION DONALDA do do do	9,247 01	
Fonds général do do do	56,302 81	
		68,793 00
		$213,776 67

J. W. BRACKENRIDGE, trésorier.

Montréal, 15 juillet 1889.

UNIVERSITE DU COLLEGE BISHOP.

Extraits du rapport des syndics et du principal.

Rapport des syndics de la corporation sur les comptes de l'année 1889.

En remettant aux membres de la corporation le bilan et l'état de profits et pertes de l'année dernière, les syndics croient devoir explique comme suit les différences qu'on trouvera en les comparant à ceux d l'année 1888.

Ci-joint, outre le bilan et l'état des profits et pertes, est un tablea qui indique les " fonds spéciaux " classifiés en pensions, prix et dotation pour le professorat, avec les détails de l'usage qui a été fait de chacu d'eux.

Dans la comparaison des bilans de 1888 et 1889, on constate les diffé rences suivantes, savoir :

PASSIF.

Compte du collège Bishop :

Montant de ce compte au 31 décembre dernier	$91,301 59
" " " " " 1888	83,917 43
Augmentation durant l'année	$7,384 15

Cette augmentation s'explique comme suit :

Transport de l' "Aile" de l'évêque Williams	$5,470 21
Système de chauffage, ventilation, etc., Smead & Dowd, appliqué à cette " Aile ", (payé par l'école)	1,286 94
Total pour l'" Aile " de l'évêque Williams	$6,757 15
Augmentation de valeur des terrains Stukeley	327 00
Souscription pour achat de la propriété du rév A.-C. Scarth	300 00
	$7,384 15

L'augmentation de valeur des terrains Stukeley est constatée par u état de l'agent, M. Stevens, qui donne tous les détails sur la propriété.

La souscription pour la propriété Scarth représente le premier vers ment du coût d'achat, $1,200.00. Voici brièvement quelques explicatio quant à ce dernier compte : La propriété est située sur la rivière Mass wippi près de l'endroit où elle se jette dans la rivière St-François, et bor le chemin depuis le village jusqu'au collège Un ami anonyme de l'ins tution désirait ardemment que cette propriété appartînt au collège, cra gnant que, à un moment donné, elle fût divisée en lots à bâtir sur lesque s'élèveraient de chétives constructions, ce qui aurait détruit la magnifiq vue que l'on découvre du haut des édifices et de la terrasse du collège.

Il a fortement conseillé l'achat et a fourni du premier coup les $3 plus haut mentionnées et, en même temps, a placé entre les mains du pr sident des syndics la garantie suffisante pour le payement subséquent p lui-même de $700.00, en sept versements de $100.00 chacun, laissant ain

n découvert de $200.00 seulement, avec l'intérêt annuel de cinq pour ent sur le capital non payé. A ces conditions, les syndics ont accepté la ropriété et il leur semble que les meilleurs remerciements de la corporaion sont dus au donateur, et pour son don et pour sa prévoyance.

De plus, les syndics croient que l'acquisation de cette propriété permettra au collège d'assurer aux élèves une cour de récréation séparée de elle de l'école. L'augmentation du nombre des élèves, au collège et à école, semble rendre cette séparation désirable, sinon absolument nécesaire.

Le second article du bilan indique le montant dû au révérend M. carth, sur la propriété plus haut mentionnée. Les autres articles, à part s "fonds spéciaux," n'exigent aucun commentaire.

RECETTES.

Biens immobiliers.

Ce compte est classé sous le titre des propriétés du collège, de l'école et e l'infirmerie.

La propriété du collège accuse une augmentation de $8.479.65 sur 1888. ette augmentation se détaille comme suit :

L'aile de l'évêque Williams (comme ci-dessus)	$6,757 15
Le lot Scarth	1,200 00
La propriété Carter (acquise)	475 00
Harrold Lodge	47 50
	$8,479 65

Voici pourquoi l'on a acheté la propriété Carter, dont il a été fait mention récédemment : Il y a plusieurs années, un colon prit possession d'un petit t de terre sur les bords de la rivière St-François, au-dessus du pont qui int les deux rives. Il y construisit un chantier, et avait déjà acquis ertains droits avant que l'attention des syndics fût attirée sur ce fait. Au eu de prendre contre lui une action en expulsion, il lui fut permis d'y emeurer moyennant une rente foncière de $2.00 par année. La propriété a té transportée successivement à diverses personnes, jusqu'à ce qu'on ait ompris que, si elle était possédée ou occupée par une personne mal disposée, pourrait en résulter de très graves inconvénients, à cause de la proximité es terrains de récréation de l'école. On est convenu d'un arbitrage, et il été fait rapport que toute la propriété reviendrait au collège moyennant 475.00. Elle est maintenant louée à un homme respectable, pour une omme qui représente un bon intérêt sur le prix d'achat, $48.00, et le collège n a le contrôle absolu.

La propriété de l'école demeure la même, mais elle a grandement ugmenté de valeur, par suite des améliorations faites aux dépens de la orporation.

La propriété de l'infirmerie accuse une augmentation de $1,987.36 sur année 1888 ; sur cette somme, $10.93 doivent être chargés au compte de 888, et $1,976.43 représentent le coût de l'agrandissement en 1889. Lors e la dernière assemblée annuelle de la corporation, il avait été voté, pour

cet agrandissement, une somme de $1,500.00, de sorte que le coût réel dépassé de $476.43 le montant prévu. Cela s'explique parfaitement 1° pa le changement du système de chauffage, l'eau chaude ayant été substitué aux poêles parce que ces derniers ne sont pas convenables pour une infirme rie ; 2° par l'addition d'une chambre de bains et de lieux d'aisances, ave un approvisionnement considérable et permanent d'eau au moyen d réservoirs placés dans les mansardes de l'édifice de l'école ; 3° par la réunio des tuyaux de drainage au tuyau principal de l'école. L'infirmerie es maintenant considérée comme suffisante à tous les besoins de l'institution elle est complète en tout. L'ameublement, y compris le poêle de cuisin a été fourni par l'école dont il est la propriété.

La propriété mobilière du collège a un peu augmenté de valeur, à caus du nombre plus considérable d'élèves ; il y a eu également augmentatio dans le nombre des appareils de chimie, dont le coût a été perçu à même l fonds du musée.

Comme il a été expliqué plus haut, les terrains à Stukeley, nonobstar quelques payements faits durant l'année, accusent une augmentation d valeur. Il a été payé quelques sommes àcompte sur le prix des terrair d'Halifax, ce qui a réduit d'autant la dette de ce chef.

Les revenus des hypothèques et autres placements faits par le collèg varient de temps à autre, mais on estime que tout le capital investi est e parfaite sûreté.

Même évaluation que précédemment pour la bibliothèque, bien qu' y ait augmentation du nombre des volumes.

Les arrérages des honoraires dus au collège sont moins considérable cette année qu'à aucune autre époque, et se composent de comptes fait avant 1889. Le compte de l'intérêt accru sur les fonds spéciaux accus un montant d'arrérages de $1,451.90, contre $2,125.13 en 1888.

Le compte des réparations et de l'ameublement a été réduit de $1,622.9 en 1888, à $845.71. Une bonne partie de cette réduction provient de ce qu l'excédent des profits de 1888, $562.88, a été transporté à cet article par le ordres de la corporation.

Le seul item qui reste est celui des fonds spéciaux, pour lesquels u tableau séparé a été annexé au présent rapport.

Les syndics espèrent que les explications qui précèdent seront jugée satisfaisantes et permettront aux membres de la corporation de se rendr compte de la situation financière actuelle du collège quant aux fond ordinaires. L'année a été satisfaisante ; elle se termine par un excéder de $682.43, ainsi qu'on le verra plus clairement par l'état des profits e pertes.

Le montant total des fonds spéciaux est maintenant de $99,451.03 ; était, en 1888, de $95,474.15. La différence est due, en grande partie, au sommes perçues des souscripteurs aux différends fonds. On remarquer cependant, une réduction dans la valeur totale du fonds des pension

holarships) ; cela a été fait dans le but d'instituer un fonds d'entretien ur l'école de théologie qu'on se propose de construire. A cet effet, les ux fonds du diaconat Mountain ont été transportés avec le consentement sous le contrôle du donateur.

PROFITS ET PERTES.

Revenu net de l'année	$11,464 50
Dépenses	10,782 07
Profit	$ 682 43

Les revenus et les dépenses ont été plus considérables qu'en 1888.

Quant au revenu, les honoraires du collège apparaissent pour un ontant de $1,771.25, et, en 1888, pour un montant de $1.451.00. C'est résultat d'une augmentation dans le nombre des élèves. Il y a eu une uscription spéciale de $60.00 pour rencontrer les dépenses des leçons economie politique comme l'indique le contrat.

Les collectes du dimanche de la Trinité, comme on les appelle, ont pporté $518.19, contre $340.63 en 1888. Relativement à cet article, il est n de faire remarquer que presque la totalité de cette augmentation proent de la collecte ($70.00) faite dans la cathédrale de Montréal.

L'excédent des dépenses sur 1888 comprend le montant payé, comme plus haut, pour des leçons d'économie politique, ($60.00) ; l'augmentan des dépenses courantes,$286.00,et une somme additionnelle de $100.00, argée au compte des réparations et ameublement est dû à ce que la corpotion a accepté l'aile de l'évêque Williams.

Le seul article qui commande l'attention est celui des dépenses dinaires. Les syndics n'ont pas raison de croire qu'il y a eu des gaspilges, mais ils suggèrent les plus grandes précautions avant d'autoriser des penses qui, bien que désirables, peuvent n'être pas absolument nécesres. A quelques points de vue, le revenu est nécessairement sujet à des ctuations importantes.

Avec cette réserve, les syndics désirent féliciter la corporation de l'état tuel du collège. Le sentiment public semble être en sa faveur, et ce doit e un sujet de réjouissance pour tous ceux qui, pendant les années somes et difficiles, sont restés attachés au collège et confiants dans son avenir, voir qu'il a résisté aux tempêtes qui menaçaient son existence et qu'il ut agrandir sa sphère d'utilité, ce qui lui méritera, encore plus que par le ssé, le respect et l'assistance de tous.

Respectueusement soumis,

de la part des syndics,

R.-W. Heneker,

Président.

BILAN DU COLLÈGE BISHOP

PASSIF.

Compte du collège Bishop		$91,301
Le révérend A. C. Scarth		900
Emprunt de l'infirmerie		600
Fonds de dotation, impliquant l'enseignement gratuit		10,000
Fonds du Musée		1,000
Fonds pour l'agrandissement de la bibliothèque		105
Compte S. P. C. K		74
Bourses Davies & Davidson, fonds non appliqué à l'expiration de l'année		106
Fonds spéciaux (voir état)		99.451
Profits et pertes		682
		$204,220

AU 31 DECEMBRE 1889.

ACTIF.

Immeubles, comme suit :—			
Collège		$44,318 88	
Ecole		29,452 66	
Infirmerie	$1,293 93		
" agrandissement, 1889	1,976 43		
		3,270 36	
			$77,041 90
Mobilier, comme suit :—			
Collège		1,227 24	
Ecole		3,044 64	
Musée (appareils de chimie)		298 98	
			4,570 86
Terrains à Stukely, principal et intérêt		3,039 07	
Terrains à Halifax, principal et intérêt		328 13	
			3,365 20
Hypothèques			5,326 83
Obligations de la compagnie de Sherbrooke pour le gaz et l'eau			2,000 00
Intérêt accru sur les hypothèques, obligations et loyers			531 26
Bibliothèque			8,886 72
Redevances pour enseignement, non payées			147 67
Intérêt sur les fonds spéciaux			1,451 90
Compte S. P. G.		5 74	
Divers petits comptes		8 29	
Assurances, primes payées d'avance		196 03	
			210 06
Réparations et ameublement, dépenses			845 71
Magasins, bois et charbon en main			231 00
Argent en banque et en main			160 58
Fonds spéciaux, placements			99,451 03
			$204,220 72

PROFITS ET PERTES

A réparations et ameublement, étant les profits au 31 décembre 1888, par ordre de la corporation, comme ci-contre			562
Traitements		7,000 00	
Dépenses courantes ordinaires (voir état)	1,127 97		
" " consommation de bois et de charbon	606 34	1,734 31	
Bourses		724 83	
Ecole du collège Bishop, ½ subvention du gouvernement		500 00	
Réparations et ameublement, percentage sur la valeur des édifices et de l'ameublement pour subvenir aux grosses réparations		762 93	
Dépenses ordinaires			10,782
Balance			682
			$12,027 3

AU 31 DECEMBRE 1889.

Balance au 31 décembre 1888, comme ci-contre	.....	.....	562 88
Montant reçu pour l'administration des divers Fonds en fidéicommis	.....	293 82	
rêts de placements comme suit	.....	5,241 87	
othèques et loyers	1,591 13		
ds Harrold	1,493 62		
ation pour traitement du Principal	600 00		
s Davies & Davidson	1,400 00		
ains de Stukeley	128 09		
ains de Halifax	29 03		
	5,241 87		
evances pour enseignement, moins dépenses	.....	1,771 95	
evances pour enseignement universitaires, moins dépenses		28 67	
npte des traitements. Reçu pour le traitement des professeurs de sciences et d'économie politique	.....	160 00	
er de l'école du Collège	.....	1,200 00	
lectes, Diocèse de Québec et de Montréal. (Voir état)	.....	518 19	
vention du gouvernement	.....	1,000 00	
ds des licences de mariage	.....	1,250 00	
	.....	———	11,464 50
			12,027 38
ar balance au 31 décembre 1889	.....	.....	682 43

ETAT DES BOURSES, DES PRIX ET DES

FONDS.

Indication des Fonds		Montant d'intérêts non appliqué.	Montant du fonds en principal.	Total.
Bourses, comme suit :				17,673 11
S. P. G. Jubilee		.....	$6,666 66	
Mountain "	1,088 56	.....		
" " Augmentation	1,150 53	.....		
			2,239 09	
General Nicolls		$ 41 70	1,000 00	
Rév. W.-H. Long		368 41	2,500 00	
Cantons de l'Est		4 25	1,000 00	
Eglise St-Mathieu		42 54	1,000 00	
Walker		39 96	1,200 00	
Reid (B. C. School)		70 50	1,500 00	
		567 36	17,105 75	
Prix, comme suit :				3,360 8
Prince de Galles		.....	994 51	
Mackie		.....	561 91	
Harrison		35 92	218 00	
Irving, (B. C. School)		5 33	93 00	
Nelson (médaille d'or de la Faculté médicale)		.....	1,000 00	
Haensel		107 54	350 00	
		143 46	3,217 42	
Dotations, comme suit :				74,799 4
Traitement du Principal		.....	11,414 50	
Harrold		.....	25,000 00	
Jacob Jehoshaphat Salter Mountain		.....	8,188 31	
Davies et Davidson		.....	29,323 87	
Sciences appliquées		.....	872 73	
			74,799 41	
Dotation Mountain, pour l'entretien d'une école de théologie, sur le point d'être érigée		.....	.....	3,617 (
				$99,451 (

DOTATIONS DE CHAIRES UNIVERSITAIRES.

PLACEMENTS.

gent.	Obligations municipales et autres valeurs.	—	Billets recevables.	Placements temporaires à 5%.	Hypothèques.	Total.
					6,666 66	6,666 66
					2,239 09	2,239 09
41 70					1,000 00	1,041 70
68 41	Immeubles	2,500 00				2,868 41
4 25	Obligations de Shefford	1,000 00				1,004 25
42 54	" "	1,000 00				1,042 54
39 96	" "	1,200 00				1,239 96
						1,500 00
70 50	" Sherb. G. & W. Co.	1,000 00				
70 50	" Shefford	500 00				1,570 50
					994 51	994 57
					591 91	561 91
35 92					218 00	253 92
					93 00	93 00
	Obligations de Shefford	1,000 00				1,000 00
97 54	Act. de la banque de Commerce	350 00				457 54
4 50	Obligations de Shefford	900 00			10,490 00	11,414 50
	Obligations, Sherb. G & W. Co.	2,000 00			25,000 00	25,000 00
	Obligations de Shefford	1,900 00	2,000 00	1,700 00		8,188 31
8 31	Obligations de Roxton	500 00				
3 24				3,000 00	26,300 00	29,323 87
2 73	Obligations de Shefford	800 00				872 73
7 63	Obligations de Shefford	3,600 00				3,617 63
7 23		18,250 00	2,000 00	1,700 00	76,563 80	99,451 03

FACULTÉ DES ARTS.

L'année 1889 a été prospère, grâce à Dieu. D'autres parleront d bien-être matériel du collège. Le succès de l'éducation a été satisfaisan Cinq étudiants ont été gradués dans la faculté des arts en juin 1889, tou avec distinction, deux en mathématiques, et trois en belles-lettres. De c nombre, un a été ordonné immédiatement par l'évêque d'Ontario, troi autres sont entrés dans la faculté de théologie et un, boursier du diocès de Montréal, a préféré faire son cours de théologie à l'Université-sœur d la Trinité, Toronto. Des élèves en théologie qui suivaient les cours l'a dernier. un a été ordonné durant l'année ; les autres restent avec nous. L nombre total des élèves, au terme de Pâques 1889, était de 31 ; au term de la Trinité, de 30, au terme de la Saint-Michel, de 34 ; il était de 33 a terme de Pâques 1890. Nous en avons 35 pour le terme actuel. Il y a e comparativement peu d'échecs aux examens de collège, et il n'y en a pa eu du tout parmi les agrégés. La conduite et le maintien général de élèves ont été excellents en somme. Il y a eu, durant l'année, très peu d cas qui ont mérité répression, les sentiments des élèves sont bons et loyau

Le seul changement dans le personnel enseignant a été la nomin tion de M. G -P. Woolcombe, B. A., de " Christ Church," Oxford, (l'un de professeurs agrégés de l'école) comme professeur d'économie politiqu Ce cours a été bien suivi et les examens ont eu de bons résultats. Il e désirable que ces leçons se continuent. Les leçons de physique et de chim se sont également continuées avec succès. Les trois années pour lesquelle le principal avait assuré le traitement du professeur sont maintenant écou lées, la garantie ayant été donnée en 1887. Nous espérons que la corporatio adoptera ces cours comme partie de l'enseignement permanent, au moi d'année en année. Le travail additionnel et le choix que donnent c divers cours ont eu un résultat avantageux : dix élèves ont étudié l'éc nomie politique, et 8 la physique et la chimie.

Depuis septembre 1889, le nombre des élèves de théologie a été huit : l'espoir formé en avril 1889 a été ainsi pleinement realisé quant l'augmentation du nombre des étudiants, et, en conséquence, le local pr paré dans la maison occupée par le docteur Allnatt, est insuffisan cinq des étudiants ont résidé dans l'édifice principal. Les élèves de thé logie ont pu remplir leurs devoirs spéciaux quotidiens, mais l'idée d'u établissement de théologie n'a pu être réalisée complètement. Le travail q a été fait pour prélever un montant de $10,000 à cette fin a été couronné succès ; jusqu'aujourd'hui, nous avons des souscriptions pour envir $10,300, et le docteur Mountain a transporté le fonds de la dotation d diaconat qui s'élève actuellement à $3,600 (avec en plus une année d'i térêt) pour en faire une dotation perpétuelle du nouvel établissemen Comme cette dotation est un bienfait réel pour le collège, nous pouvo proclamer légitimement que les dons faits au collège pour son avantage son agrandissement, y compris le terrain donné par un ami, ont été,

889, d'au moins $15,000, venant de sources extraordinaires. Le comité ommé à cet effet a examiné soigneusement les plans pour la construction u nouvel établissement de théologie et nous recevrons bientôt des sou-issions. Le manque d'espace a rendu difficile l'admission des élèves durant année ; il en a été placé un dans la résidence du principal, et deux des cham-res contiennent chacune deux élèves qui ont consenti à cet arrangement. rois autres ont été contraints de prendre des chambres au dehors. Ainsi, uand même tous les étudiants en théologie seraient hors du collège, il y encore assez d'élèves pour remplir l'édifice principal.

Aux derniers examens du barreau de la province de Québec, en dé-mbre 1889, deux de nos sous-gradués ont subi l'épreuve. La récente doption du bill des bacheliers ès arts donnera à nos gradués les avantages ont ils ont été si longtemps et si injustement privés pour l'admission à étude des professions, et on espère que la situation nouvelle faite à nos ous-gradués pour l'étude des professions provoquera une augmentation du ombre des élèves des arts dans les diverses universités de la province. e la nombreuse classe des gradués de 1890, treize en tout, une bonne artie se compose d'élèves laïques. Sur les 35 étudiants en ce moment au ollège, 5 sont des gradués, 25 sont des sous-gradués, soit de cette université, oit d'ailleurs, 2 suivent les cours préparatoires et 3 suivent partiellement s cours ou sont des élèves d'occasion.

Le cours gratuit offert l'an dernier aux meilleurs élèves de certaines coles qui subiraient les examens sur les sujets d'immatriculations d'*As-ciate in Arts* n'a pas été accordé. Il est possible que si l'offre était renou-elée et rendue plusgénérale, quelqu'un obtiendrait ce cours gratuit en 890.

Un rapport sur les matières d'éducation qui concernent l'université et collège ne serait pas complet s'il ne mentionnait pas les besoins. Il est écessaire d'ajouter un professeur de quelques-unes des matières élémen-ires de la faculté des arts, pour soulager le professeur Allnatt et le prin-pal. En remplaçant le professeur Allnatt pour une partie de son travail la faculté des arts, nous pourrions utiliser une partie plus considérable u revenu du fonds de dotation Mountain pour le professorat.

Ce qui fait défaut, c'est une dotation pour le professorat classique, une ıtre pour la chaire de sciences appliquées, une troisième pour compléter fonds de dotation Mountain pour l'enseignement de la théologie pasto-ıle, c'est, en quatrième lieu, une somme suffisante pour faire des additions la bibliothèque ; on pourrait mentionner encore plusieurs autres lacunes, omme, par exemple, celle d'une chaire de langue et de littérature an-laises. Ces lacunes peuvent paraître considérables, mais les ignorer, ce 'est pas le moyen de les combler, tandis qu'en les mentionnant on peut arvenir à les faire disparaître graduellement.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. ADAMS, D. C. L.

Principal.

Faculté de Médecine.

Le nombre des élèves enregistrés pour la dernière année scolaire a ét de 36. De ce nombre

27 sont venus de la province de Québec,
3 " " " d'Ontario,
3 " des Etats-Unis,
3 " des Indes Occidentales.

36

Les Messieurs suivants ont subi leur examen final pour le degré d M.D , C. M. : James Laurie, A.-E. Mayner, W.-N. Smiley, D.-H. Judd, C.-A Lauchlan, G.-B. Tanguay, Chas.-E.-K. Vidal.

La médaille d'or Wood a été gagnée par M. C.-E.-R. Vidal, de To ronto, pour le meilleur examen sur toutes les matières primaires et finale

Médaille d'or Nelson, gagnée par M. James Laurie, B. A., Québe pour le meilleur examen de chirurgie.

Prix du chancelier, gagné par M. A.-E. Mayner, Havane, Cub pour le meilleur examen final.

Médaille d'argent David, gagnée par M. J.-J. Edwards, de la Ja maïque, Indes Occidentales, pour le meilleur examen primaire.

Un des caractères spéciaux du travail de l'année dernière a été le talen et l'habileté déployés indistinctement par tous les élèves de dernière année Le résultat des examens prouve ce fait d'une manière évidente, car un seu gradué n'a pu atteindre aux honneurs de première classe. Les élèves d troisième année ont aussi conservé un bon nombre de points, et composen une classe qui ferait l'honneur de n'importe quelle école.

G. Tillerie Ross, M. D.,
Registraire.

Montréal, 8 avril 1890.

Ecole du collège Bishop.

Je suis heureux de constater la prospérité de l'école. Les élèves son maintenant au nombre de 110, nombre qui a été atteint à la Saint-Miche et qui s'est maintenu depuis. N'eût été la maladie de quelques élèves, c nombre aurait été dépassé. Les trois termes commençant en septembr 1889 accusent une augmentation moyenne de 14 sur les trois termes d l'année précédente. Le développement de l'école a été très satisfaisant L'école était complètement organisée en six classes, en janvier 1889, et un progression graduelle dans le niveau des études en a été le résultat, spécia

ement pour le corps de l'école. Il n'y a pas de danger que l'augmentation ans le nombre des élèves puisse diminuer la valeur des études, car, pour 10 élèves, nous avons 6 professeurs exclusivement attachés à l'école, outre eux autres qui lui consacrent une partie de leur temps. Il n'y a jamais oins de six professeurs occupés à l'enseignement ; il y en a quelquefois ept, et même huit durant une heure de la journée. Il est très difficile d'éver le niveau des études pour les matières classiques ; ceci se fera graduellement à mesure que les élèves resteront plus longtemps à l'école ; on omprendra cette difficulté quand je dirai qu'il n'y a que deux élèves du ixième cours anglais qui soient à l'école depuis une date antérieure au ois d'avril 1888. Il est également difficile de rendre obligatoire l'enseinement du grec ; la moitié des élèves seulement apprennent cette langue. Une autre difficulté est la multiplicité des matières, qui toutes requièrent u temps et de l'attention, et dont aucune ne peut être omise dans le proramme de l'école. La division de l'école en cours classique et en cours ommercial serait très difficile sans augmenter le personnel enseignant. Le ecteur désire élever le niveau des études, et il est heureux de dire que école atteint ce résultat d'une manière générale ; cependant la sixième lasse n'est pas aussi avancée, dans le moment, qu'elle devrait l'être. Ainsi, e professeur de français assure que la sixième, pour le français, n'est pas upérieure aujourd'hui à la moyenne de la sixième de l'année dernière, lors que les élèves qui composaient cette classe étaient en quatrième. Le ecteur constate tellement l'infériorité actuelle des élèves supérieurs, qu'il ppelle cours latin supérieur, la cinquième, et cours grec supérieur, la quarième classe.

Le seul candidat qui a subi l'examen pour l'admission au collège ilitaire de Kingston, en juin dernier, était le quatrième de l'école ; il vait une moyenne totale des deux tiers du plus fort élève de l'école, et il obtenu le cinquième rang sur la liste de Kingston, avec 6,000 points. Un autre élève est un immatriculé au collège, et réussit parfaitement. Bien u'il soit désirable que le niveau de l'école soit maintenu aussi haut que ossible, cependant il est plus dans l'interêt de l'institution en général et de éducation universitaire, que le travail supérieur se fasse dans le collège, t que les élèves soient encouragés à suivre le cours des arts. Un élève eut maintenant, avec un seul examen, entrer en seconde année à la faculté es arts, mais aucun ne l'a encore fait, et il n'est pas non plus désirable, our plusieurs raisons, de raccourcir le temps du séjour des sous-gradués u collège.

Depuis mon dernier rapport, il n'y a rien eu de sérieux à l'école, au oint de vue de la discipline, et le développement général de la santé et u travail, de la conduite et de la discipline a été très satisfaisant.

Les seuls changements dans le personnel enseignant ont été le remplaement de M. J.-D. Lloyd par Mademoiselle Turnor, comme professeur de usique, et l'addition d'un surintendant de l'infirmerie. M. Arthur Doey prendra la classe de musique à partir de septembre 1890.

L'infirmerie a été considérablement agrandie durant l'année, et l'ou vrage a été fait d'une manière très efficace. On s'en est servi pour les fin de traitement dans tous les cas de maladie.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. ADAMS, D. C. L.,

Recteur.

UNIVERSITE LAVAL.

ECOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL.

RAPPORT POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1889-90.

MONTRÉAL, 6 octobre 189

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport prescrit par l'acte 50 Vict chap. 21.

Le programme d'études est toujours le même, à l'exception de que ques matières secondaires qui ont été supprimées du cours préparatoir afin de permettre aux élèves qui suivent ce cours de se livrer, d'une ma nière plus spéciale, à l'étude des mathématiques, avant d'être admis e première année.

Nombre des élèves pendant l'année 1889-90 :

3e Année.....6 élèves,
2e Année.....3 élèves,
1e Année.....6 élèves,
Cours préparatoire..... .....8 élèves, dont deux seul ment ont persévéré jusqu'à la fin de l'année

CLASSEMENT DES ÉLÈVES.

3e Année.	2e Année.	1ère Année.	Cours préparatoire.
1 Spénard, J.-Léon.	1 Delisle, Olivier.	1 Laberge, Frs-Charles.	1 Hébert, Henri.
2 Arcand, Oscar.	2 Faribault, Phil.-Arthur.	2 Lemire, Jos.-Tancrède.	2 Penèt, Alexandre.
3 Fusey, Ernest-F.	3 Parent, Paul-Et.	3 Carmel, Jos.-Edouard.	
4 Gauthier, Hormisdas.		4 Piché, Pierre.	
5 Auclair, Henri-L.-M.		5 Marion, Jos.-Alfred.	
6 Lefebvre, Hercule-J.		6 Goulet, Godefroi.	

Classement de sortie et promotion de 1890.

1. Arcand, Oscar.
2. Fusey, Ernest-Ferdinand.
3. Spénard, Jos.-Léon.
4. Lefebvre, Hercule-Jos.
5. Gauthier, J.-Armand-Hormisdas.
6. Auclair, Henri-Ls-Mélasippe.

Ces Messieurs ont reçu leur diplôme d'Ingénieur civil après avoir ssé leurs examens, le premier, *avec la plus grande distinction*, le deuxième le troisième, *avec grande distinction*, et les trois autres, *avec distinction*.

La médaille d'argent offerte par M. Peter-S. Murphy, M. C. I. P. et O. à l'élève le plus méritant de la troisième Année, dont les notes pour le ırs complet atteignent, au minimum, la moyenne générale de 16½ sur a été décernée à M. Oscar Arcand, qui a conservé une moyenne de sor- de 18.01.

La médaille d'argent offerte aux mêmes conditions, par Son Honneur onorable Auguste-Réal Angers, lieutenant-gouverneur de la province Québec, au meilleur élève de la deuxième Année, a été méritée par M. ivier Delisle, dont la moyenne générale est de 17.25.

Les modifications apportées par le décret *Jam dudum* dans l'existence la succursale de l'Université Laval à Montréal, ont eu pour résultat l'a- ndon de l'Ecole polytechnique par le Séminaire de Québec, au point de e financier. J'ai exposé la situation au gouvernement qui a bien voulu ter un crédit supplémentaire pour payer l'excédant des dépenses sur les ettes de cette année et de l'année prochaine.

Afin d'établir l'Ecole polytechnique sur des bases stables, un projet à l'étude pour confier cette utile institution à une administration indé- ndante.

AT DES RECETTES ET DES DEPENSES DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1889-90 :

RECETTES.

Du gouvernement. Octroi provenant du fonds de l'Education supérieure....	$5,700 00	
Du gouvernement. Octroi spécial pour payer les déficits de 1889 à 1891.....	2,500 00	
Rétribution des élèves	962 25	
Bourse Prudent Beaudry	150 00	
Bourse Peter-S. Murphy	50 00	
		$9,362 25

DEPENSES.

Traitement des professeurs	$6,870 00	
Bibliothèque, laboratoire, etc	170 61	
Salaire du gardien, combustible, éclairage et entretien	671 46	
Bourse Prudent Beaudry	150 00	
Bourse Peter-S. Murphy	50 00	
Balance en mains pour payer le déficit de 1890-91	1,450 18	
		$9,362 25

Je certifie avoir examiné les livres de compte de l'Ecole polytechniqu et je déclare que l'état des recettes et des dépenses qui précède est conform aux dits livres.

J'ai, de plus, vérifié attentivement et en détail tous les déboursés, ave les pièces justificatives à l'appui, et j'ai trouvé le tout correct.

(Signé) N. Rheault,

Auditeu

Veuillez agréer, Monsieur le Surintendant, mes salutations respec tueuses, et me croire votre tout dévoué serviteur.

U.-E. Archambault,

Principa

APPENDICE No IV.

STATISTIQUE DES ECOLES SOUS CONTROLE DES COMMISSAIRES OU SYNDICS.

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1890.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
ARGENTEUIL.	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$ cts.				
Arundel	56,137	280	.....	.....	59 56	15	235 10	235 10	.....	111	30	2	6
Arundel, diss	17,947	200	.....	8	11 65	.....	166 83	158 83	8 00	45	20	1	10
Carillon (village)	39,140	156	195	84	26 29	15	302 79	302 79	.....	63	.....	1	10
Carillon (village), diss	17,850	80	.....	48	6 19	.....	177 06	177 06	.....	16	2	1	9
Chatham No 1	220,935	883	349	487	171 54	.....	1818 83	1536 54	282 29	188	44	9	8
Chatham No 1, diss	99,105	277	435	242	189 54	15	1401 23	1396 92	4 31	160	20	6	10
Chatham No 2	138,880	555	114	111	97 13	.....	1170 07	1110 82	59 25	151	19	4	9
Gore	38,155	334	.....	21	74 87	25	746 52	746 52	.....	83	2	5	7
Grenville No 1	114,527	858	.....	130	143 16	.....	986 49	986 49	.....	196	.....	8	5
Grenville No 1, diss	10,890	136	.....	11	19 28	.....	95 56	78 56	17 00	56	8	1	6
Grenville No 2	37,560	375	.....	137	36 56	.....	736 08	736 08	.....	34	6	1	10
Grenville No 2, diss	16,205	129	64	48	30 32	15	267 65	267 65	.....	45	6	1	10
Grenville No 3	51,206	112	119	80	64 64	15	428 64	393 50	35 14	72	2	2	10
Harrington No 1	39,675	268	.....	68	69 46	15	456 74	456 74	.....	93	28	3	5
Harrington No 2	17,610	176	.....	4	24 38	.....	.....	.....	.....	53	30	1	.....
Lachute (ville)	433,009	1,082	.....	664	96 94	.....	2240 98	2231 16	9 82	133	8	1	10
Lachute (ville), diss	105,950	423	.....	142	76 87	15	853 72	853 72	.....	146	64	1	9
Mille-Iles No 1	1,022	112	.....	.....	25 90	.....	127 02	127 02	.....	28	.....	1	8
Mille-Iles No 2	9,685	127	.....	.....	20 02	25	168 50	168 50	.....	21	.....	1	8
Mille-Iles No 3	9,730	99	.....	.....	20 84	25	133 38	128 71	4 67	32	.....	3	7
Morin	25,805	258	113	10	39 12	25	460 58	454 66	5 92	46	10	2	7
Morin, diss	15,103	100	.....	16	26 58	20	84 75	84 75	.....	40	24	1	10
St-André	16,800	420	10	190	153 70	.....	800 00	800 00	.....	154	22	4	9
St-André, diss	59,301	207	.....	66	105 78	20	499 91	499 91	.....	171	91	3	10
Ste-Jérusalem	212,596	637	119	.....	83 26	.....	.....	.....	.....	128	8	7	.....
Ste-Jérusalem, diss	12,430	87	.....	9	5 16	.....	129 77	93 21	36 56	19	8	1	10
Wentworth	20,995	175	.....	2	28 74	15	272 35	186 50	85 85	22	.....	2	6
Wentworth, diss	8,435	102	.....	6	43 08	20	130 59	127 59	3 00	26	5	1	8
	1,846,679	8,648	1,518	2,584	1,750 56	280	14891 14	14339 33	551 81	2,332	457	74	8½

ARTHABASKA.

Arthabaskaville	145,590	592	.....	85	116 80	.....	841 17	805 89	35 28	69	1	2	10
Blandford	170,330	500	.....	64	70 28	.....	766 84	494 45	272 39	110	9	4	10
Bulstrode (St-Valère)	171,130	855	.....	98	94 06	.....	1811 67	1784 17	27 50	246	58	9	10
Chénier	157,540	787	23	96	174 24	.....	1065 65	1027 72	37 93	287	83	9	8
Chester-Est (Ste-Hélène)	110,210	413	131	27	188 14	.....	859 60	853 07	6 53	186	41	6	10
Chester-Nord	98,195	294	.....	58	109 00	.....	452 89	452 89	.....	129	27	4	10
Chester-Ouest (St-Paul)	153,800	930	.....	260	202 85	.....	1244 00	1244 00	.....	320	58	11	10
Stanfold	388,250	1294	.....	185	309 04	.....	1810 67	1447 33	363 34	431	31	9	10
St-Albert	77,857	259	.....	9	82 41	20	418 69	399 46	19 23	109	38	2	10
St-Christophe	142,335	688	.....	56	105 14	.....	984 08	966 67	17 41	161	49	7	10
Ste-Clotilde	197,000	985	.....	27	59 22	.....	1117 00	1116 50	50	176	24	8	7
St-Norbert	118,640	593	.....	98	96 54	.....	791 59	722 00	69 59	139	29	4	10
St-Rémi de Tingwick	75,115	413	161	64	113 14	.....	730 40	725 37	5 03	160	22	6	8
St-Samuel	50,000	35	.....	3	30 97	.....	38 79	32 00	6 79	33	3	1	4
Tingwick	91,986	689	99	46	71 10	.....	968 42	936 23	32 19	139	83	5	8
Tingwick, diss	55,026	385	.....	.....	34 86	15	506 72	405 39	101 33	72	26	3	6
Warwick (Ste-Elisabeth)	77,040	231	.....	33	55 34	.....	348 50	348 50	.....	96	9	3	10
Warwick (St-Médard)	348,130	1160	.....	101	248 18	.....	1408 17	1408 17	.....	247	.....	10	10
Victoriaville	120,875	1208	.....	171	173 54	.....	1523 75	1523 75	.....	202	30	8	10
	2,749,049	13,311	414	1481	2334 85	35	17688 60	16693 56	995 04	3312	631	111	9

L'ASSOMPTION.

Assomption (paroisse)	331,970	730	256	78	176 60	.....	1183 56	1061 05	122 51	202	42	7	8
Assomption (village)	227.445	758	.....	63	154 58	.....	4560 83	3270 23	1290 60	188	50	1	10
Epiphanie	278,666	643	.....	.....	176 95	.....	834 04	789 04	45 00	192	.....	5	10
Ile Bouchard	355,134	123	.....	4	11 66	.....	177 00	175 00	2 00	16	.....	1	10
Lachenaie	413,315	495	.....	86	83 12	.....	664 14	613 26	50 88	110	18	3	10
Laurentides (ville)	180,550	451	.....	52	97 38	.....	824 33	771 79	52 54	132	2	2	10
Mascouche	651,079	1432	60	86	256 30	.....	1970 94	1640 74	330 20	319	113	9	10
Mascouche, diss	75,245	112	.....	9	.....	.....	.....	.....	.....	33	7	1	10
Repentigny	192,850	263	.....	23	95 72	.....	389 23	389 14	09	95	.....	2	10
St-Lin	576,745	609	104	76	212 00	.....	1164 05	1136 58	27 47	283	36	7	10
St-Lin, diss	51,819	58	.....	7	11 08	.....	119 21	115 95	3 26	13	.....	1	8
St-Paul l'Ermite	467,115	667	.....	29	175 42	.....	794 10	773 87	20 23	221	40	4	10
St-Roch	739,565	1220	.....	.....	269 60	.....	1881 98	1578 17	303 81	334	22	9	10
St-Sulpice	217,195	407	.....	17	78 76	.....	512 81	483 57	21 24	97	.....	3	10
	4,758,693	7,968	420	530	1799 17	.....	15076 22	12798 39	2277 83	2235	330	55	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1890.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
BAGOT.	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$	$ cts.				
Acton-Vale	138,450	415	.....	41	195 66	.....	884 19	731 92	152 27	170	.....	1	10
Acton-Vale, diss	23,850	95	.....	11	23 44	.....	169 34	169 34	.....	20	.....	1	7
St-André	244,650	733	.....	53	169 18	.....	1090 48	1090 48	.....	203	9	7	10
St-Dominique (paroisse)	409,081	681	496	103	176 60	.....	1494 95	1494 95	.....	243	8	5	10
St-Dominique (village)	22,775	204	.....	86	70 28	.....	380 54	380 54	.....	120	.....	1	10
Ste-Hélène	278,082	772	.....	57	160 94	.....	1012 21	897 20	115 01	233	10	5	10
St-Hugues	599,511	999	167	75	267 60	.....	1982 00	1344 39	637 61	293	17	6	10
St-Liboire	422,965	1217	.....	45	258 77	.....	1725 51	1725 51	.....	259	15	8	10
St-Pie	812,150	1864	227	137	350 08	.....	2534 07	2534 07	.....	434	.....	1	10
St-Pie, diss	22,935	57	8	8	7 46	.....	99 00	99 00	.....	23	11	1	6
Ste-Rosalie	455,556	706	.....	69	173 89	.....	1159 14	864 59	294 55	237	32	5	10
St-Simon	473,870	1139	.....	44	225 10	.....	1379 44	1353 89	25 55	296	39	6	10
St-Théodore	293,350	733	.....	50	181 92	.....	1113 34	1071 00	42 34	228	62	7	10
St-Théodore, diss	12,800	38	.....	.....	5 16	15	77 20	77 20	.....	6	1	1	7
Upton (St-Ephrem)	200,650	602	.....	68	133 86	.....	842 65	842 65	.....	196	43	7	10
Upton (village)	110,730	553	.....	124	95 84	.....	2213 39	2213 39	.....	124	34	1	9
	4,121,405	10808	908	973	2495 68	15	18157 45	16890 12	1267 33	3085	281	63	9
BEAUCE.													
Adstock	25,650	192	82	.....	54 98	15	423 46	394 87	28 59	154	35	2	10
Aubert-Gallion (St-Georges)	486,976	1160	260	201	317 46	.....	2199 34	2166 76	32 58	547	126	13	10
Aubert-Gallion, diss	13,000	81	.....	13	5 84	20	128 00	128 00	.....	8	.....	1	9
Aylmer (St-Sébastien)	96,150	576	.....	20	116 32	.....	664 89	635 47	29 42	140	5	5	10
Broughton (St-Pierre)	118,612	459	.....	100	297 74	.....	891 00	842 80	48 20	326	164	10	10
Forsyth (St-Evariste)	22,574	787	697	69	171 60	.....	1729 17	1724 62	4 55	302	64	12	10
Lambton	178,917	719	158	90	191 20	.....	1000 22	987 94	12 28	359	21	8	10
Linière (St-Côme)	83,334	66	121	.....	108 78	.....	289 79	272 78	17 01	156	36	5	8
Metschermet	.....	.....	.....	.....	36 73	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

Sacré-Cœur de Jésus	162,200	567	.....	.....	146 10	25	501 16	501 16	.....	265	55	9	10
Saints-Anges	133,183	226	.....	16	110 80	.....	681 15	676 02	5 13	150	37	5	10
St-Elzéar	264,551	480	.....	.....	176 60	.....	611 67	580 50	31 17	151	49	8	10
St-Charles Borromée	.....	.....	.....	.....	31 20	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Ephrem	155,300	767	25	100	210 60	.....	1067 22	1001 00	66 22	453	158	10	10
St-François	494,875	1237	.....	.....	492 24	.....	1787 31	1761 00	26 31	540	.....	19	10
St-Frédéric	355,000	720	350	.....	212 03	.....	934 05	857 40	76 65	390	133	10	10
St-Honoré (Shenley)	158,000	790	35	11	166 06	.....	1339 77	1339 77	.....	382	105	10	.....
St-Joseph	602,333	726	.....	105	334 12	.....	933 27	933 27	.....	537	180	12	10
Ste-Marie	580,000	1044	100	125	332 22	.....	1534 00	1534 00	.....	454	85	13	8
St-Samuel de Gayhurst	66,441	437	.....	23	58 87	20	498 82	468 72	30 10	221	106	2	10
St-Séverin	113,990	227	.....	100	112 66	20	351 42	311 00	40 42	102	11	3	9
St-Martin de Jersey	62,935	409	45	13	53 92	.....	640 94	636 41	4 53	105	45	3	8
St-Victor	159,575	797	.....	30	253 60	.....	.....	.....	.....	341	46	8	4
St-Zacharie	66,719	300	.....	.....	73 00	20	298 42	276 38	22 04	127	76	4	10
	4,430,315	12,767	1873	1016	4064 67	120	18505 07	18 029 87	475 20	6210	1537	172	10
BEAUHARNOIS.													
Beauharnois (ville)	333,475	1111	.....	43	176 48	.....	1827 38	1827 38	.....	245	9	1	10
Salaberry (ville)	1,256,150	229	.....	167	458 68	.....	3566 48	3070 16	496 32	580	.....	3	10
Ste-Cécile (paroisse)	517,862	1035	.....	113	117 48	.....	1326 60	1326 60	.....	282	46	7	10
St-Clément	496,190	1240	.....	74	207 36	.....	1512 63	1512 63	.....	245	19	8	10
St-Clément, diss	50,470	126	.....	52	9 94	.....	521 04	521 04	.....	9	.....	1	10
St-Etienne	303,450	203	62	45	112 84	.....	547 34	547 34	.....	.....	118	25	10
St-Etienne, diss	8,550	171	.....	18	9 24	.....	133 81	131 35	2 46	17	.....	1	8
St-Louis de Gonzague	837,259	2118	2824	120	268 67	.....	5666 13	5407 76	258 37	316	18	3	10
St-Louis de Gonzague, diss	298,605	496	.....	58	46 15	.....	730 45	730 45	.....	68	1	3	10
St-Stanislas	300,750	842	60	51	167 78	.....	1151 12	1151 12	.....	216	28	6	8
St-Timothée	414,625	1382	.....	361	277 84	.....	2244 53	1836 06	408 47	319	150	8	10
	4,317,386	8953	2946	1102	1852 46	.....	19227 51	18,061 89	1165 62	2297	289	66	10
BELLECHASSE.													
Armagh (St-Cajetan)	131,450	350	.....	35	184 72	.....	603 07	590 07	13 00	226	52	6	10
Beaumont	227,745	350	.....	34	108 54	.....	435 00	435 00	.....	95	6	3	8
Buckland	119,145	238	.....	42	139 51	20	528 75	528 75	.....	241	75	5	10
Mailloux (canton)	59,504	251	.....	43	71 82	20	463 04	419 52	43 52	117	26	5	10
St-Charles	427,420	854	55	104	234 17	.....	1255 46	1249 82	5 64	318	16	10	10
St-Damien de Buckland	51,745	129	.....	12	94 18	15	284 14	276 84	7 30	107	23	3	10
St-Gervais	458,920	917	.....	98	252 42	.....	1300 83	1278 72	22 11	283	36	13	10
St-Lazare	237,013	592	.....	.....	197 67	.....	877 51	877 51	.....	237	56	9	10
St-Magloire	80,244	538	.....	33	89 83	15	673 63	575 30	98 33	136	62	5	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1890.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
BELLECHASSE.—(Suite.)	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$ cts.				
St-Michel (paroisse)	174,090	348	.....	14	140 34	.....	494 42	449 03	45 39	182	52	3	10
St-Michel (village)	135,000	343	.....	45	106 78	.....	925 66	925 66	.....	158	32	1	10
St-Nérée	98,375	303	.....	.....	140 34	20	421 68	421 68	.....	199	19	6	10
St-Raphaël	228,848	357	190	62	299 76	.....	1101 26	1101 26	.....	294	.....	8	10
St-Vallier	339,320	550	.....	65	161 53	.....	830 95	828 96	1 99	163	23	4	10
	2,768,819	6,120	245	587	2221 61	90	10195 40	9958 12	237 28	2,756	478	81	10
BERTHIER.													
Berthier (paroisse)	871,158	791	.....	56	261 60	.....	1195 27	1195 27	.....	253	.....	6	10
Berthier (ville)	242,140	605	.....	23	189 28	.....	2477 70	2401 27	76 43	169	60	1	10
Berthier (ville), diss	54,800	122	.....	95	64 54	.....	1290 00	1290 00	.....	26	.....	1	10
Brassard (canton)	67 910	189	.....	.....	86 90	15	189 45	118 42	71 03	71	6	1	10
Ile du Pads	164,863	165	.....	16	57 68	.....	327 47	220 15	107 32	67	20	1	10
Ile Madame	85,171	85	.....	20	30 14	.....	192 87	137 65	55 22	54	17	1	10
Ile St-Ignace	115,503	145	.....	37	71 82	.....	258 55	243 62	14 93	115	26	2	10
Lanoraie	396.942	950	.....	16	263 72	.....	1008 45	1008 45	.....	315	25	6	10
Lavaltrie	335,985	604	.....	10	154 70	.....	313 65	313 65	.....	196	42	4	5
St-Barthélemy	917,705	1,147	243	133	331 06	.....	2060 42	1785 85	274 57	397	39	9	10
St-Cuthbert	1,122,574	1,200	.....	.....	391 46	.....	1576 15	1576 15	.....	443	81	9	10
St-Damien	117,207	269	37	59	137 74	20	509 78	509 78	.....	273	46	4	10
St-Gabriel de Brandon	515,000	1,030	860	77	359 55	.....	3064 62	3064 62	.....	307	.....	11	10
St-Norbert	400,000	700	.....	57	170 82	.....	872 34	865 33	7 01	182	.....	5	10
	5,376,958	8,002	1,140	599	2,571 01	35	15336 72	14730 21	606 51	2,870	362	61	10

Carleton	97,375	389	.....	100	121 62	20	815 72	722 98	92 74	158	9	3	10
Cox (New-Carlisle)	166,644	666	.....	84	131 48	.....	965 67	965 67	.....	184	12	2	9
Cox, diss	5,950	43	.....	18	36 76	15	195 47	195 47	.....	58	8	1	10
Hamilton (St-Bonaventure)	131,674	329	.....	66	193 90	.....	758 63	701 83	56 80	323	25	7	10
Hamilton, diss	50,000	125	.....	27	31 56	.....	284 49	246 60	37 89	39	14	1	10
Mann	57,950	231	.....	.....	85 94	.....	286 32	243 92	42 40	43	.....	1	10
Maria	156,607	1174	414	219	254 68	.....	2154 88	2154 88	.....	420	73	9	10
Maria, diss	24.000	120	.....	22	15 86	15	185 34	182 00	3 34	24	4	1	10
Métapédia	25,750	216	.....	.....	18 36	.....	237 10	215 50	21 60	23	1	1	6
Miguasha	19,250	96	50	40	18 60	15	213 63	213 63	.....	29	13	1	9
New-Richmond	115,774	694	164	292	125 88	.....	1433 80	1396 45	37 35	219	16	6	10
New-Richmond, diss	70,135	437	226	84	96 98	20	911 99	791 52	120 47	174	23	6	8
Nouvelle (St-Jean l'Evangél.)	71,602	716	.....	234	174 24	.....	1362 05	1362 05	.....	225	26	6	10
Paspébiac	164,516	460	.....	95	149 96	.....	847 65	839 65	8 00	553	22	4	10
Paspébiac, diss	24,370	97	.....	32	46 14	15	141 49	136 37	5 12	47	15	1	8
Port-Daniel-Est	2,605	261	.....	58	116 00	20	768 93	646 15	122 78	184	15	4	9
Port-Daniel-Ouest	54,391	271	173	66	44 78	15	664 24	664 24	.....	53	1	2	10
Port-Daniel-Ouest, diss	26,065	130	.....	50	35 84	40	266 85	258 08	8 77	70	15	2	10
Ristigouche	23,975	95	.....	37	27 80	15	182 57	169 15	13 42	24	10	1	10
Sellarville	17,750	97	.....	3	12 12	20	125 16	105 59	19 57	10	.....	1	6
Shoolbred	41,735	319	165	.....	43 44	15	825 12	800 82	24 30	90	7	3	5
St-Alexis de Métapédia	62,067	206	.....	.....	100 78	20	549 73	549 73	.....	170	29	3	8
St-Charles de Caplan	107,951	270	.....	40	125 86	15	624 32	502 18	122 14	195	18	4	10
St-Godefroi	50,756	315	.....	63	165 10	20	678 94	670 89	8 05	175	10	3	10
St-Laurent	23,705	83	.....	.....	16 78	20	197 97	77 27	120 70	38	10	1	10
	1.592,597	7844	1200	1630	2,190 56	300	15678 06	14812 62	865 44	3,528	374	74	8
BROME.													
Bolton-Est	417,445	2070	205	159	216 04	.....	.....	.....	.....	.....	.....	17	8
Bolton-Ouest	279,580	978	.....	.....	109 38	.....	1576 52	1213 56	362 96	180	.....	9	6
Brome	940,205	2820	190	453	371 84	.....	4097 81	4097 81	.....	459	26	26	8
Brome, diss	17,875	62	125	16	10 44	.....	235 12	205 20	29 92	12	.....	1	7
Farnham-Est	178,169	356	34	62	111 12	40	768 95	699 20	69 75	118	6	5	9
Farnham-Est, diss	562,617	1265	326	206	188 08	.....	2244 84	2116 67	128 17	170	.....	11	8
Eastman	74,153	370	50	12	55 46	.....	332 29	332 29	.....	93	29	2	8
Knowlton (village)	192,940	578	.....	587	94 18	.....	2474 52	2471 40	3 12	112	29	1	8
Mansonville	77,150	578	.....	97	43 56	40	1956 74	1956 74	.....	71	5	1	9
Potton	416,000	2496	117	.....	177 18	.....	2863 13	2863 13	.....	283	45	14	6
Potton, diss	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	72	4	6
Sutton	8,956	358	.....	.....	55 68	35	933 79	933 79	.....	102	33	3	8

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1890.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
BROME.—(Suite.)	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts	$ cts.	$ cts.				
Sutton, diss	719,626	2,158	39	17	329 90	.....	3170 20	2511 70	658 50	304	48	18	8
Sutton-Flats (village)	132,709	597	.....	416	46 02	.....	1222 60	1222 60	.....	64	3	1	10
	4,717,425	14,686	1,086	2025	1803 88	115	21876 51	20624 09	1252 42	1,897	291	112	8
CHAMBLY.													
Boucherville (paroisse)	372,200	532	.....	62	86 11	.....	800 11	700 83	99 28	118	14	4	10
Boucherville (village)	439,717	880	.....	83	143 47	.....	1152 82	1097 37	55 45	190	13	2	10
Chambly (paroisse)	648,166	1,620	.....	59	226 74	.....	2019 95	1896 00	123 95	237	13	7	10
Chambly Canton	130,375	565	.....	55	54 01	.....	1751 58	1713 87	37 71	157	12	1	10
Chambly Canton, diss	192,700	452	.....	53	11 87	.....	584 14	584 14	.....	40	15	1	10
Longueuil (paroisse)	712,167	712	308	107	117 38	.....	1380 52	1263 01	117 51	105	31	5	10
Longueuil (village)	578,232	2,689	.....	479	240 16	.....	3113 00	3023 58	89 42	341	57	1	10
Longueuil (village), diss	158,338	395	.....	292	5 21	.....	727 24	727 24	.....	122	.....	1	10
St-Basile le Grand	343,245	343	83	53	82 42	.....	541 98	537 41	4 57	100	47	3	10
St-Bruno	446,700	670	58	35	105 24	.....	886 04	865 96	20 08	164	.....	4	10
St-Hubert	769,800	962	.....	195	133 74	.....	1387 88	1387 88	.....	187	17	6	10
St-Lambert	165,200	660	.....	380	133 74	.....	1389 32	1244 21	145 11	83	2	1	10
St-Lambert, diss	166,480	333	.....	39	11 46	.....	277 42	252 62	24 80	51	.....	1	9
	5,123,320	10,813	449	1892	1351 55	.....	16012 00	15294 12	717 88	1,895	221	37	10
CHAMPLAIN.													
Batiscan (St-Frs-Xavier)	203,612	509	152	126	134 34	.....	837 53	835 54	1 99	187	11	4	10
Cap de la Madeleine	.....	.....	.....	.....	169 18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Champlain (paroisse)	180,460	319	17	40	126 32	.....	467 58	451 44	16 14	172	15	4	10
Champlain (village)	77,013	368	53	52	70 06	.....	728 33	725 50	2 83	116	2	2	10

Ste-Anne de la Pérade (paroisse)	334,152	810	.....	82	235 82	.....	1233 97	1225 42	8 55	243	24	8	10
Ste-Anne de la Pérade (village)	175,275	315	798	115	135 74	.....	1850 20	1519 98	330 22	113	6	1	10
Ste-Flore	275,685	600	.....	83	149 28	.....	942 91	912 54	30 37	280	77	6	10
Ste-Geneviève	298,211	716	1,142	67	270 08	.....	1287 78	1260 45	27 33	365	40	7	10
St-Jacques des Piles	110,374	551	.....	18	87 35	20	1311 69	1311 69	.....	83	10	3	9
St-Luc	102,271	358	.....	18	96 30	.....	428 59	424 27	4 32	128	11	3	11
St-Maurice	515,725	1,031	160	83	358 38	.....	2144 44	2144 44	.....	400	78	11	10
St-Narcisse	282,815	707	.....	172	237 22	.....	1168 89	1145 51	23 38	424	52	8	10
St-Prosper	274,215	548	45	121	162 70	.....	983 16	983 16	.....	243	68	4	10
St-Stanislas	431,492	1,294	.....	105	380 86	.....	2349 52	2323 37	26 15	500	2	12	10
Ste-Thècle	137,975	275	.....	8	72 40	.....	499 03	499 03	.....	111	20	3	10
St-Tite	229,686	761	272	.....	196 96	.....	1330 59	1324 78	5 81	377	75	9	9
St-Tite (village)	74,240	193	.....	23	66 64	.....	367 50	313 17	54 33	99	11	1	10
	4,051,567	10,310	2,639	1,153	3140 93	20	19403 78	18872 36	531 42	4,307	591	96	10
CHARLEVOIX.													
Baie St-Paul	635,000	1,270	.....	129	392 16	.....	1251 36	1251 36	.....	543	97	14	10
Callières (Baie des Roches)	.....	.....	.....	.....	11 10	20	84 00	61 96	22 04	16	.....	1	10
De Salles	70,310	157	.....	.....	56 98	15	240 00	221 02	18 98	98	19	4	10
Eboulements	327,273	817	.....	154	296 44	.....	1357 15	1353 98	3 17	501	47	8	9
Ile aux Coudres	111,400	182	.....	124	93 00	.....	536 47	532 84	3 63	132	20	4	8
Malbaie (St-Etienne)	580,336	1,276	.....	113	354 84	.....	2007 76	1997 03	10 73	533	14	8	8
Petite-Rivière	12,000	150	.....	.....	90 06	20	290 77	290 77	.....	191	82	5	11
Pointe-au-Pic	108,800	217	.....	70	44 28	.....	403 86	385 86	18 00	74	.....	1	10
Settrington (St-Hilarion)	99,350	331	.....	.....	120 08	15	931 76	682 24	249 52	236	54	6	10
Ste-Agnès	4,280	85	.....	.....	152 34	15	376 94	376 94	.....	295	65	4	10
St-Fidèle	119,240	334	.....	26	113 72	.....	499 09	472 76	26 33	142	7	4	10
St-Irénée	123,000	215	.....	4	127 38	.....	438 68	434 42	4 26	142	39	4	10
St-Placide	60,000	120	.....	24	54 50	15	242 50	242 50	.....	97	13	3	8
St-Siméon	51,590	128	.....	12	76 18	15	379 12	274 35	104 77	104	5	3	9
St-Urbain	200,000	270	.....	.....	124 44	.....	309 00	280 00	29 00	125	41	6	8
	2,493,579	5,552	.....	655	2107 50	115	9348 46	8858 03	490 43	3,229	533	75	9
CHATEAUGUAY.													
Châteauguay	213,862	1,069	.....	105	183 02	20	1301 32	1267 77	33 55	243	.....	6	10
Châteauguay, diss	21,850	215	.....	9	11 70	.....	278 14	211 74	66 40	13	1	1	10
Howick	625,010	937	.....	134	96 46	.....	1217 49	1157 63	59 86	126	.....	5	11
Howick, diss	175,931	439	.....	51	58 14	20	995 08	995 08	.....	87	.....	5	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1890.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
CHATEAUGUAY. — (Suite.)	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$ cts.				
Ormstown (St-Malachie)	1,480,706	1,857	732	290	220 55	20	3907 52	3422 52	485 00	137	49	12	10
Ormstown, diss	173,265	217	.....	50	53 03	.....	409 68	409 68	.....	93	2	3	10
St-Antoine	266,274	692	154	106	94 44	.....	1050 66	1046 66	4 00	207	45	5	10
Ste-Clotilde	254,370	561	26	53	102 88	.....	903 34	900 51	2 83	150	.....	4	10
Ste-Clotilde, diss	87,325	192	.....	24	16 86	.....	229 02	199 84	29 18	20	10	1	10
St-Jean-Chrysostôme No 1	49,942	159	.....	5	20 00	.....	217 42	215 57	1 85	37	4	1	10
St-Jean-Chrysostôme No 2	457,858	1,374	225	134	260 54	.....	1887 75	1776 96	110 79	348	21	9	10
" " " No 2, diss.	211,178	443	58	43	25 08	.....	518 49	518 49	.....	337	11	8	9
Ste-Martine	388.765	2,533	.....	78	236 36	.....	3924 25	3732 03	192 22	348	22	5	10
Ste-Martine, diss	39,250	91	.....	24	11 46	.....	153 25	153 25	.....	8	.....	1	9
Ste-Philomène	592,825	954	400	110	160 12	.....	1716 56	1675 80	40 76	106	10	6	10
St-Urbain	51,200	76	.....	31	143 30	.....	147 30	147 30	.....	14	.....	1	10
St-Urbain, diss	72,850	144	.....	28	11 76	.....	207 65	194 77	12 88	12	.....	1	8
	5,162,461	11,953	1,595	1,277	1,805 70	40	1,9064 92	18025 60	1039 32	2,186	175	64	10
CHICOUTIMI.													
Cap-à-l'Ouest	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Bagotville (paroisse)	135,480	446	.....	295	126 08	.....	779 58	779 58	.....	130	8	6	10
Bagotville (village)	44,995	202	.....	61	59 80	.....	310 00	310 00	.....	118	3	1	10
Bourget (canton)	15,025	35	.....	28	37 90	30	101 34	101 34	.....	31	.....	1	10
Chicoutimi (paroisse)	291,918	1,200	.....	36	316 34	.....	1500 99	1498 79	2 20	330	38	12	10
Chicoutimi (village)	247,088	400	.....	154	227 80	40	844 85	844 85	.....	397	59	3	10
Grande-Baie (St-Alexis)	124,450	435	.....	53	205 92	.....	699 44	699 44	.....	231	67	6	10
Harvey (St-Fulgence)	60,000	150	.....	45	99 48	20	220 07	220 07	.....	108	.....	3	10
Hébertville	272,000	1,006	15	150	294 44	.....	1177 68	1167 68	10 00	468	97	9	10
Jonquières (St-Dominique)	292,037	397	.....	73	177 92	40	686 07	686 07	.....	219	65	7	10
Laterrière	.....	.....	.....	.....	155 40	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

Normandin (canton)	35,015	87	.....	8	17 66	15	113 57	111 42	2 15	52	15	1	10
Ouiatchouan	.....	.....	.....	.....	139 63	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Roberval	60,705	505	.....	14	59 40	.....	467 90	434 46	33 44	172	.....	1	10
Ste-Anne (Tremblay)	148,811	449	.....	31	148 34	.....	726 89	726 89	.....	248	63	7	10
St-Bruno	38,500	192	149	58	48 62	30	287 84	263 70	24 14	86	6	3	10
St-Charles-Borromée	13,680	28	.....	.....	28 72	.....	96 93	96 93	.....	38	.....	1	10
St-Cœur de Marie	11,925	53	.....	.....	36 74	20	94 67	94 67	.....	41	5	1	10
St-Félicien	168,510	421	79	58	62 40	35	873 63	873 63	.....	200	51	5	10
St-François de Sales	48,305	231	8	30	62 40	20	356 63	354 05	2 58	90	23	3	10
St-Gédéon de Grandmont	21,000	450	.....	71	77 00	20	398 49	398 49	.....	132	22	5	8
St-Jean	51.635	194	20	49	76 88	30	355 58	349 58	6 00	165	8	3	10
St-Jérôme	230,396	988	.....	103	212 27	.....	1380 25	1218 93	161 31	271	44	8	10
St-Joseph d'Alma	84,685	338	.....	16	83 60	20	447 40	368 90	78 50	169	22	6	10
St-Méthode	36.100	79	.....	5	34 15	30	124 13	107 69	16 44	33	11	2	10
St-Prime	137 390	493	290	56	112 56	.....	616 00	616 00	.....	257	94	6	10
	2,695,485	9,031	634	1413	3027 07	350	13276 32	12938 92	337 40	4054	722	94	10

COMPTON.

Auckland	80,000	520	.....	45	49 10	20	749 23	749 23	.....	88	12	5	7
Bury	274,973	1649	257	166	188 96	.....	2721 35	2721 35	.....	244	.....	11	6
Chesham	68,997	344	.....	16	97 84	20	542 08	542 08	.....	132	89	3	10
Clifton	107,661	322	234	27	52 24	.....	608 69	608 69	186 65	61	.....	3	5
Clifton, diss	213,593	640	.....	146	60 86	.....	869 28	869 28	.....	161	12	7	10
Clifton-Est	79,590	358	.....	49	60 86	.....	449 11	449 11	.....	101	15	4	6
Compton	518,857	2067	57	254	303 74	.....	5101 57	5101 57	.....	394	56	23	4
Ditton (La Patrie)	140,385	701	.....	.....	105 72	20	1544 36	1544 36	.....	116	14	5	9
Eaton	630,268	2521	1035	566	260 14	40	5099 26	5099 26	.....	366	.....	18	7
Eaton, diss	46,275	240	.....	75	28 98	.....	246 00	246 00	.....	67	12	1	10
Emberton	42,963	100	.....	8	45 10	20	269 11	257 38	11 73	73	56	1	10
Hampden	129,485	776	.....	120	64 40	15	1273 75	804 12	469 63	190	.....	5	5
Hampden, dis	12.436	74	.....	64	5 77	.....	238 85	144 26	94 59	42	12	1	8
Hereford	87,924	523	170	46	139 86	.....	805 55	804 66	89	227	58	8	6
Hereford, diss	115,878	521	.....	35	36 50	15	518 74	518 74	.....	64	12	5	5
Lingwick	235,000	940	450	34	121 86	.....	1551 42	1484 25	67 17	147	22	5	8
Marston-Sud	56.705	428	.....	.....	44 50	20	612 89	612 89	.....	91	38	3	10
Marston	45,000	240	220	38	85 60	.....	653 74	653 74	.....	99	4	3	5
Mégantic (village), diss	40,000	140	.....	14	25 18	.....	255 60	255 60	.....	20	.....	1	8
Newport	334,996	1334	.....	191	133 50	20	1573 70	1337 26	236 44	160	16	9	8
Waterville	141,800	425	.....	126	48 62	30	924 81	838 02	86 79	78	10	2	9
West-Bury	159,834	789	.....	40	34 12	.....	1626 53	1033 30	593 23	80	.....	4	4
West-Bury, diss	19,790	168	.....	156	27 80	20	1182 85	1182 85	.....	77	18	3	7
Whitton	54,000	324	132	52	75 48	25	312 67	290 34	22 33	55	15	2	7
Whitton, diss	7,391	65	.....	8	9 28	30	72 24	60 00	12 24	25	7	1	8
Winslow-Nord	79,500	357	.....	46	101 96	.....	567 78	527 48	40 30	51	6	4	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1890.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
COMPTON.—(Suite.)	$	$	$	$	$ cts	$	$ cts.	$ cts.	$ cts.				
Winslow-Sud	65,845	428	.....	33	96 74	.....	532 00	532 00	.....	122	.....	4	6
Winslow-Sud, diss	17,320	173	.....	12	14 40	20	90 75	75 75	15 00	41	17	1	10
	3,806,377	17,167	2,555	2,367	2319 11	315	31180 56	29343 57	1836 99	3372	501	142	8½
DEUX-MONTAGNES.													
Annonciation—l'	91,620	201	100	18	158	.....	676 63	663 37	13 26	163	41	4	10
Côte St-Joachim	124.730	249	.....	4	40 38	.....	337 70	337 70	.....	47	9	1	10
St-Augustin	518,405	933	80	40	168 24	.....	1161 16	1161 16	.....	217	56	7	10
St-Benoît	322,610	1129	1209	52	183 66	.....	3104 65	2739 53	365 12	243	39	7	10
St-Canut No 1	56,000	840	.....	.....	42 20	.....	1670 11	1670 11	.....	85	7	3	10
St-Canut No 1, diss	9,657	107	.....	.....	3 96	.....	120 75	120 75	.....	19	.....	1	10
St-Canut No 2	22,727	130	.....	6	32 14	.....	136 34	102 33	34 01	32	3	1	10
St-Colomban	18,470	181	.....	.....	69 46	25	519 67	443 43	76 24	46	7	2	8
St-Eustache	736,187	1544	617	29	323 56	.....	2210 96	2210 96	.....	479	76	8	10
St-Eustache, diss	64,125	106	.....	19	5 50	.....	162 82	135 57	27 30	8	.....	1	6
St-Hermas	864,814	121	.....	60	147 52	.....	1944 23	1662 17	282 06	195	19	4	10
St-Jérôme No 4	43,245	372	.....	.....	28 96	.....	136 47	122 40	14 07	31	.....	1	10
St-Joseph	103,898	600	.....	.....	137 40	.....	763 59	763 59	.....	216	43	3	10
Ste-Monique	127,045	597	.....	18	110 78	.....	859 63	859 63	.....	131	6	4	10
St-Placide	137,828	765	1282	.....	131 38	.....	1892 48	1886 75	5 73	183	47	5	10
Ste-Scholastique	651,363	2171	.....	.....	284 20	.....	2541 75	2392 56	149 19	439	54	9	10
	3,792,724	11,144	3288	246	1867 34	25	18238 99	17272 01	966 98	2534	407	61	9
DORCHESTER.													
Cranbourne (St-Odilon)	80.000	340	80	42	101 14	20	355 00	348 69	6 31	155	49	5	10
Frampton-Ouest (St-Edouard)	191,672	521	15	51	199 42	30	922 64	919 96	2 68	278	36	8	10
Frampton-Ouest, diss	17,100	72	15	10	16 74	.....	199 32	175 23	24 09	31	8	1	10

St-Anselme	510,509	1123	471	53	259 70	.....	1965 14	1842 55	122 59	332	61	14	10
St-Bernard	270,900	494	22	.....	203 80	.....	723 59	503 03	220 56	244	92	10	9
Ste-Claire	354,516	700	.....	53	251 00	25	1053 39	989 68	63 71	192	4	8	10
Ste-Germaine	93,324	410	.....	.....	128 20	.....	746 12	746 12	.....	200	62	6	11
Ste-Hénédine	271,965	326	.....	80	137 62	.....	519 71	5 9 71	.....	158	17	5	10
St-Isidore	452,166	678	.....	77	251 82	.....	995 00	968 00	27 00	343	35	11	10
Ste-Justine	57,385	229	.....	.....	67 24	20	139 88	125 88	14 00	92	6	3	10
St-Léon de Standon	100,714	443	68	34	147 28	.....	625 58	585 58	40 00	167	90	4	10
St-Malachie (Frampton-Ouest)	88,175	440	150	106	136 94	.....	990 92	973 38	17 54	237	61	9	10
St-Malachie, diss.	25,500	76	.....	13	10 76	15	132 94	132 60	34	44	.....	1	4
Ste-Marguerite	325,990	651	.....	250	178 72	.....	1047 72	898 72	149 00	297	44	10	10
St-Prosper	91,327	320	.....	56	62 86	.....	337 52	237 52	100 00	94	16	3	10
	2,943,159	6,853	821	825	2226 12	110	10850 87	10045 72	805 15	2895	580	99	9
DRUMMOND.													
Drummondville	165,875	1003	.....	140	143 86	.....	4525 61	4389 33	136 28	227	99	2	10
Drummondville, diss.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Durham-Sud (St-Fulgence)	122,851	1105	6	.....	116 46	.....	1739 00	1707 56	31 44	181	10	8	7
Durham-Sud, diss	83,985	419	273	110	88 04	.....	1030 88	1030 88	.....	287	80	5	10
Durham (canton)	117,568	705	.....	113	82 42	.....	1017 96	1005 89	12 07	95	20	5	8
Grantham	171,005	496	.....	40	69 22	.....	602 97	602 97	.....	106	7	5	10
Kingsey	243,490	1217	.....	136	245 88	25	1499 81	1499 81	.....	247	22	13	10
Kingsey, diss	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Kingsey-Falls	113,368	511	.....	.....	49 74	.....	.....	.....	.....	80	.....	4	4
Kingsey-Falls, diss.	11,890	59	.....	38	40 20	40	401 66	396 51	5 15	131	48	1	10
St-Eugène de Grantham	91,098	673	.....	35	61 22	.....	931 87	902 70	29 17	134	10	5	10
St-Germain	300,000	1800	.....	147	308 52	.....	2713 73	2288 22	425 51	599	56	10	10
St-Germain, diss.	9,400	28	.....	3	4 76	.....	32 94	32 94	.....	6	.....	1	3
St-Pierre de Durham	215,325	872	36	.....	161 98	.....	1028 08	1028 00	.....	181	58	11	7
St-Pierre de Durham, diss.	17,075	60	.....	.....	7 56	.....	115 34	74 61	40 73	11	3	1	6
Wendover et Simpson	224,825	1243	.....	15	123 86	.....	1798 48	1798 48	.....	319	41	11	10
Wickham-Est	69,428	416	.....	57	47 62	.....	921 22	603 37	317 85	89	18	5	9
Wickham-Est, diss.	10,316	51	.....	5	4 98	.....	113 77	101 53	12 24	10	4	1	7
Wickham-Ouest	110,470	994	.....	35	86 04	25	1629 29	1629 29	.....	190	24	8	10
Wickham-Ouest, diss.	41,050	82	63	2	3 44	.....	357 21	357 21	.....	7	2	1	4
	2,119,049	11734	378	876	1,645 90	90	20159 74	19449 30	1010 44	2900	502	97	8
GASPÉ.													
Anse-au-Griffon	44,180	220	.....	.....	76 52	20	346 25	260 42	85 83	115	27	2	10
Anse-à-Valeau	9,574	95	.....	8	21 06	20	107 80	107 80	.....	37	.....	2	10
Anse-Pleureuse	10,939	36	.....	30	17 54	20	121 75	92 62	29 13	27	4	1	7
Aubert	59,710	507	.....	41	166 00	20	862 66	837 45	25 21	246	69	3	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1890.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
GASPÉ.—(Suite.)	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$ cts				
Barachois	27,915	134	.....	28	53 56	.....	308 71	224 59	84 12	60	18	1	9
Cap-au-Renard	7,950	39	.....	19	5 88	.....	57 17	57 17	.....	12	.....	1	10
Cap-aux-Os	90,160	112	.....	24	17 42	20	175 93	121 01	54 92	38	5	1	6
Cap-Désespoir	71,488	357	80	80	133 36	.....	573 05	573 05	.....	122	.....	4	8
Cap-Désespoir, diss.	53,290	266	.....	14	42 06	.....	331 28	212 94	118 34	41	.....	3	6
Cap-des-Rosiers	40,070	300	.....	.....	66 76	20	637 52	637 52	.....	107	23	3	10
Cap-Chat	110,096	604	.....	43	148 58	.....	670 33	670 33	.....	235	34	8	10
Claude-Arbour	10,365	51	.....	12	21 20	20	156 27	156 27	.....	36	19	1	10
Cloridormes	30,145	301	.....	80	47 32	20	499 00	499 00	.....	105	17	4	10
Douglastown	57,915	289	.....	90	112 88	20	513 69	503 69	10 00	145	28	4	6
Douglastown, diss	6,670	33	.....	26	7 80	25	145 00	145 00	.....	13	3	1	10
Etang (St-Pierre de l')	61,820	450	.....	72	150 10	20	895 80	801 24	94 56	201	43	4	10
Etang (St-Pierre de l'), diss.	9,155	91	.....	12	30 02	25	238 26	117 07	121 19	30	.....	1	10
Gaspé Baie-Nord	11,960	82	.....	.....	18 48	25	133 57	133 57	.....	17	.....	1	8
Gaspé—Baie-Sud	30,000	225	.....	33	41 66	25	449 00	449 00	.....	58	16	2	9
Gaspé—Baie-Sud, diss	12,400	93	.....	4	47 94	20	144 69	144 69	.....	28	15	1	10
Gaspé—(village)	52,230	326	.....	59	25 54	.....	634 38	525 25	109 13	36	.....	2	9
Grande-Grève	46,820	234	.....	30	47 32	.....	373 70	366 00	7 70	51	20	2	8
Grande-Grève, diss	5,260	26	.....	.....	4 93	30	30 00	24 16	5 84	10	.....	2	8
Grande-Rivière	150,709	941	.....	.....	237 70	.....	1147 35	1085 82	61 53	461	103	9	10
Grande-Vallée	12,606	94	.....	.....	30 38	20	158 33	119 45	38 88	15	1	1	10
Grande-Vallée-Est	10,364	85	.....	.....	12 96	20	115 08	110 91	4 17	28	3	1	10
Haldimand	45,000	225	.....	20	55 45	18	189 00	189 00	.....	32	11	2	10
Ile Bonaventure	14,250	67	.....	.....	15 30	20	161 57	132 69	28 88	19	.....	3	10
Iles de la Madeleine	44,600	334	.....	61	95 33	20	814 24	605 68	208 56	198	84	3	10
Iles de la Madeleine, diss	10,695	213	.....	33	32 29	.....	275 25	274 10	1 15	44	3	2	6
La Madeleine	32,085	112	.....	12	40 62	20	275 41	234 56	40 85	81	31	2	7
Malbaie (St-Pierre)	53,000	265	.....	69	47 21	15	310 18	260 74	49 44	62	47	2	8
Malbaie, diss	11,105	66	.....	12	27 98	20	133 65	132 25	1 40	25	6	1	9
Marsouis	5,346	53	.....	25	7 66	20	130 60	105 60	25 00	16	.....	1	10
Mont-Louis	37,095	185	.....	79	54 16	20	347 51	347 51	.....	93	8	2	11
Newport	78,490	392	.....	.....	135 86	.....	446 32	446 32	.....	272	104	4	10

Percé, diss	10,141	95	.....	.....	3 95	.....	169 51	89 38	80 13	8	.....	1	5
Petit-Cap	9,673	96	.....	15	23 80	20	176 66	176 66	.....	38	9	1	9
Petit-Pabos	10,255	76	.....	10	15 42	20	114 96	106 66	8 30	48	14	1	9
Petite-Vallée	.....	.....	.....	.....	15 18	20	.....	.....	.....	.....	.....	1	6
Pointe à la Frégate	4,526	45	.....	6	10 12	20	102 12	79 60	22 52	11	.....	1	10
Rang St-Paul	8,040	40	.....	.....	23 20	20	66 12	58 60	7 52	50	20	1	8
Rivière à la Martre	5,715	40	.....	6	17 32	20	85 56	84 62	94	12	.....	1	10
Rivière à Lapierre	10,501	57	.....	31	10 82	20	107 50	88 22	19 28	32	4	1	7
Rivière-au-Renard	74,279	247	.....	69	97 36	20	453 99	442 82	11 17	47	.....	3	10
Roseville	9,280	92	.....	4	36 00	15	124 48	75 32	49 16	53	15	1	8
Roseville, diss	6,125	100	.....	8	17 22	25	124 08	100 53	23 55	21	.....	1	9
Ste-Anne des Monts	121,471	606	.....	41	217 10	.....	824 55	719 53	105 02	403	175	5	8
St-Georges de Malbaie	14,113	70	.....	.....	26 72	20	123 72	123 41	31	82	30	1	8
York	36,857	84	.....	80	9 86	.....	440 75	440 75	.....	31	3	2	8
York, diss	23,375	233	.....	11	11 84	20	160 66	119 73	40 93	11	.....	1	6
	1,970,375	9824	80	1297	2963 32	7 83	17089 39	15496 37	1593 02	4397	1150	115	8½
HOCHELAGA.													
Côte-des-Neiges	579,200	1100	.....	.....	108 08	.....	1362 50	1311 39	51 11	112	.....	1	10
Côte-des-Neiges, diss	148,180	296	.....	23	8 22	.....	401 20	281 37	119 83	24	.....	1	10
Côte-St-Antoine	2,072,000	3144	1,000	1395	100 40	.....	6741 48	6576 27	165 21	293	114	1	10
Côte-St-Antoine, diss	172,370	103	.....	.....	3 68	.....	113 20	113 20	.....	9	.....	1	10
Côte-St-Léonard	131,895	217	.....	23	43 90	.....	334 51	326 19	8 32	50	3	1	10
Côte-St-Louis	71,700	358	.....	83	30 04	.....	763 14	660 93	102 21	120	75	1	10
Côte-St-Michel	313,780	564	.....	68	49 98	.....	765 08	720 91	44 17	150	16	2	10
Côte-St-Paul (village)	237,690	1426	.....	154	72 00	.....	2770 47	2399 11	371 36	172	51	1	10
Côte-St-Paul (village), diss	307,000	460	.....	52	39 72	.....	872 99	733 54	139 45	49	.....	1	10
Côte-Visitation	131,520	263	.....	.....	40 30	.....	335 18	335 18	.....	53	.....	1	10
Côte-Visitation, diss	193,275	395	.....	12	14 10	.....	456 22	456 22	.....	16	.....	1	10
Haut-du-Sault	110,725	528	.....	33	43 68	.....	1105 79	1100 58	5 21	72	.....	1	10
Hochelaga	2,571,600	6429	.....	366	399 27	.....	7554 67	5896 27	1658 40	768	173	2	10
Longue-Pointe	369,750	295	.....	20	65 02	.....	420 62	384 73	35 89	51	9	1	10
Longue-Pointe, diss	206,900	200	.....	15	22 22	.....	297 06	210 33	86 73	12	.....	1	8
Maisonneuve	493,470	997	.....	13	17 42	.....	2848 12	2716 24	132 53	172	46	1	10
Maisonneuve, diss	70,600	141	.....	81	2 54	.....	450 12	432 29	17 83	29	1	1	9
Notre-Dame de Grâce-Ouest	836,420	1003	.....	.....	150 44	.....	1254 66	1215 32	39 34	164	.....	3	10
N.-D. de Grâce-Ouest, diss	191,780	191	.....	106	28 98	.....	370 54	370 54	.....	29	.....	1	10
Pointe-aux-Trembles	300,000	375	.....	44	113 58	.....	784 85	782 38	2 47	94	.....	2	9
Pointe-aux-Trembles, diss	409,975	780	.....	.....	11 56	.....	.....	.....	.....	121	2	2	6
Rivière-des-Prairies	325,400	246	40	154	98 54	.....	465 10	465 10	.....	117	.....	3	10
Sault-au-Récollet	192,550	577	.....	75	151 06	.....	857 32	714 04	143 28	144	37	2	10
Ste-Cunégonde	1,633,600	5346	.....	1536	570 88	.....	15233 06	15233 06	.....	814	.....	1	10
St-Gabriel	1,209,250	3023	.....	1615	530 50	.....	6824 60	6581 12	243 48	1288	136	2	10
St-Henri	2,114,455	7068	3,524	1058	656 80	.....	18213 47	17838 83	374 65	1357	29	1	8

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1890.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
HOCHELAGA.—(Suite.)	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$ cts.				
St-Henri, diss	1,359,830	2719	558	230	98 44	.....	7468 76	7425 25	43 51	259	33	2	10
St-Jean-Baptiste (village)	2,443,245	4886	.....	1628	691 56	.....	8589 41	8461 60	127 81	1700	297	2	10
St-Jules	76,565	82	.....	25	22 14	.....	126 20	125 90	30	12	1	1	8
St-Louis de Mile-End	571,363	1903	.....	221	162 86	.....	10303 31	10302 97	34	280	5	1	10
St-Louis de Mile-End, diss	4,393	215	200	48	18 10	.....	639 60	601 50	38 10	25	.....	1	10
Village de la Rivière St-Pierre	639,800	793	.....	.....	32 74	.....	2880 27	2660 18	220 09	45	.....	1	10
	20,690,281	46123	5322	9128	4398 75	.....	101604 15	97432 53	4171 62	8601	1028	44	9½
HUNTINGDON.													
Dundee	344,450	410	78	149	147 24	.....	814 38	814 38	.....	131	30	5	7
Dundee, diss	22,670	68	.....	12	29 24	.....	111 59	109 79	1 80	14	.....	1	6
Elgin	486,725	790	44	58	123 40	.....	1118 32	1057 82	60 50	120	.....	5	10
Franklin	229,895	919	642	143	143 74	.....	1918 26	1918 26	.....	137	8	7	9
Godmanchester	939,082	1878	80	265	209 36	.....	2479 88	2423 05	56 83	318	.....	10	10
Godmanchester, diss	82,700	103	.....	6	13 50	20	163 25	163 25	.....	20	2	1	8
Havelock	245,225	980	450	75	121 72	.....	1569 24	1507 08	62 16	125	15	7	8
Havelock, diss	37,900	151	6	.....	10 31	.....	175 21	175 21	.....	16	.....	1	10
Hemmingford	131,433	460	348	101	88 08	20	964 40	964 40	.....	103	9	5	8
Hemmingford, diss	406,006	1624	161	215	184 46	.....	2224 92	2152 95	71 97	161	7	11	8
Hinchinbrooke	708,310	1770	3430	270	258 40	.....	3946 43	3946 43	.....	302	.....	9	10
Hinchinbrooke, diss	.....	.....	.....	.....	16 38	.....	.....	.....	.....	28	.....	1	6
Huntingdon	470,560	2587	.....	1428	76 22	.....	4747 55	4747 55	.....	117	4	1	10
Huntingdon, diss	48,035	108	.....	8	24 56	.....	156 04	135 57	20 47	65	12	1	9
St-Anicet No 1	140,000	350	.....	92	175 61	.....	902 00	902 00	.....	358	163	4	7
St-Anicet No 1, diss	177,810	488	56	52	49 14	.....	658 33	649 15	9 18	47	.....	3	9
St-Anicet No 2	140,000	490	.....	.....	72 18	.....	508 70	508 70	.....	114	.....	4	8
Ste-Barbe	114,205	502	.....	33	85 48	.....	555 90	555 90	.....	173	27	4	10
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Henryville (St-George)	493,335	740	406	62	175 14	.....	1250 75	1210 92	39 83	171	22	5	6
Henryville, diss	56,580	67	.....	6	13 12	.....	111 16	85 67	25 49	9	.....	1	3
St-Alexandre	343,665	1360	.....	24	354 04	.....	1815 98	1626 98	189 00	267	42	9	10
Ste-Anne de Sabrevois	295,165	531	818	6	57 04	.....	1238 48	1139 45	99 03	111	11	4	8
Ste-Anne de Sabrevois, diss	83,409	208	.....	1	16 78	.....	269 56	253 01	16 55	20	.....	1	9
St-Athanase	421 652	1012	.....	.....	164 94	.....	98 64	98 64	.....	208	17	8	6
Ste-Brigide	541,560	1356	.....	73	225 20	.....	1942 27	1701 14	241 10	234	.....	11	10
Ste-Brigide, diss	29,265	81	.....	3	19 32	15	129 02	117 98	11 04	6	.....	1	6
St-Grégoire	529,430	1058	72	72	206 14	.....	1574 96	1463 02	111 94	220	3	9	10
St-Sebastien	701,670	1211	.....	1918	198 42	.....	2127 51	2127 51	.....	219	49	7	10
St-Sébastien, diss	163,270	217	.....	.....	24 68	.....	.....	.....	.....	34	3	1	8
Iberville	259,373	307	.....	.....	98 89	.....	.....	.....	.....	279	50	1	10
Iberville, diss	89,568	89	160	25	19 68	.....	691 92	334 45	357 47	22	.....	1	10
	4,007,942	8,237	1456	2190	1603 39	15	11250 25	10158 80	1091 45	1830	197	59	8½
L'ISLET.													
Ashford (St-Damase)	63,803	100	.....	.....	43 56	2	93 00	93 00	.....	76	18	3	8
Lac-Noir	7,920	16	.....	6	25 44	20	70 18	68 96	1 23	14	.....	1	10
L'Islet	579,556	1159	.....	199	350 12	.....	2857 47	2695 27	162 20	392	32	9	10
St-Aubert	271,049	569	.....	60	177 90	.....	984 00	925 81	58 19	158	16	7	10
St-Cyrille (Lessard)	139,537	334	.....	64	154 12	.....	576 20	576 20	.....	168	9	5	10
St-Eugène	169,067	245	.....	55	170 46	.....	669 25	543 53	125 72	182	.....	4	10
St-Jean Port-Joli	608,592	912	.....	97	308 70	.....	1135 58	1135 58	.....	330	34	10	10
Ste-Louise	275,271	330	22	.....	174 84	.....	455 93	455 93	.....	102	8	6	10
St-Marcel	15,875	31	.....	2	18 72	50	77 22	77 22	.....	37	4	1	10
St-Pamphile	111,225	222	.....	70	96 78	.....	418 29	380 29	38 00	226	65	4	10
Ste-Perpétue	63,785	181	11	26	59 20	20	133 21	112 00	21 21	120	.....	3	9
St-Roch	429,477	407	47	109	207 44	.....	610 90	610 90	.....	213	.....	7	10
	2,734,157	4506	80	688	1787 28	110	8081 23	7674 69	406 54	2016	186	60	9¾
JACQUES-CARTIER.													
Côte St-Jean	54,775	136	859	12	17 78	.....	160 58	151 83	8 75	25	.....	1	10
Ile Bizard	155,725	202	.....	33	97 84	.....	306 08	306 08	.....	150	50	2	8
Lachine (paroisse)	467,363	934	504	12	85 18	.....	1675 35	1614 93	60 42	77	.....	3	10
Lachine (paroisse et ville), diss	522,550	1306	.....	197	62 60	.....	1815 77	1474 30	341 47	80	.....	1	10
Lachine (village)	472,015	1888	944	601	234 60	.....	4741 44	4741 44	.....	416	.....	1	10
Pointe-Claire	631,935	1137	.....	122	156 94	.....	1300 75	1283 20	17 55	221	36	7	10
Ste-Anne	291,633	349	.....	67	83 70	.....	539 11	539 11	.....	65	.....	3	10
Ste-Anne de Bellevue	406,256	792	.....	144	136 92	.....	1206 37	1194 35	12 02	179	.....	1	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1890.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
JACQ.-CARTIER.—(Suite).	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$ cts.				
Ste-Geneviève No 1	164,995	280	.....	32	113 96	.....	457 97	457 97	.....	183	27	1	10
Ste-Geneviève No 2	86,875	156	.....	8	29 58	.....	202 92	196 30	6 62	40	4	1	10
Ste-Geneviève No 3	184,490	332	.....	34	81 58	.....	442 70	442 20	50	99	28	3	10
	3,438,612	7512	2307	1262	1100 68		12849 04	12401 71	447 33	1535	145	24	9½
JOLIETTE.													
Grand-Rang	83,850	220	619	.....	43 44	.....	859 80	836 10	23 70	140	3	1	8
Joliette	584,540	1948	.....	80	377 70	.....	2210 42	2132 83	77 59	488	53	2	10
Joliette, diss.	64,220	160	.....	5	7 04	.....	190 16	154 27	35 89	10	1	1	7
St-Alphonse	101,210	759	.....	.....	111 84	.....	820 02	739 65	80 37	182	49	6	9
St-Ambroise	377,254	943	.....	44	194 86	.....	1249 00	1249 00	.....	245	55	7	10
St-Ambroise, diss.	39,675	67	.....	.....	15 40	.....	181 36	176 81	4 55	20	2	1	10
Ste-Béatrice	176,935	440	.....	.....	106 20	.....	590 61	571 68	18 93	138	7	5	9
St-Charles-Borromée	253,120	632	121	.....	139 04	.....	850 12	850 12	.....	128	32	6	10
St-Côme	87,985	207	101	.....	95 50	20	569 19	450 72	118 47	196	43	4	10
Ste-Elisabeth	1,032,645	1290	1384	.....	350 84	.....	3278 79	3153 11	125 68	463	75	9	10
Ste-Emmelie	63,778	401	340	.....	94 20	.....	1056 24	1004 98	51 26	167	38	4	10
St-Félix de Valois	566,795	1133	.....	29	275 61	.....	1802 05	1686 92	15 13	372	99	5	10
St-Félix de Valois, diss.	24,630	82	.....	9	12 59	.....	152 00	152 00	.....	18	.....	1	10
Ste-Mélanie	139,490	464	.....	.....	118 08	.....	634 04	613 45	20 59	137	50	7	8
St-Paul	630,360	801	.....	.....	214 50	.....	963 93	939 67	24 26	197	80	8	10
St-Thomas	597,439	919	72	.....	180 72	.....	1121 91	1121 91	.....	337	24	4	10
St-Jean de Matha	145,000	326	.....	.....	251 12	.....	667 26	653 08	14 18	243	40	5	10
	4,968,926	10792	2737	167	2588 68	20	17196 90	16486 30	710 60	3481	651	76	9½

KAMOURASKA.													
Kamouraska	421,850	892	.....	71	253 94	.....	1590 76	1590 76	.....	272	29	8	10
Mont-Carmel	106,762	320	50	.....	139 52	.....	527 13	527 13	.....	147	41	6	10
Rivière-Ouelle	474,315	711	623	.....	242 52	.....	1387 24	1158 26	228 98	316	66	7	10
St-Alexandre	271,337	628	378	23	212 74	.....	1339 51	1251 46	88 05	275	53	10	10
St-André	340,178	520	.....	17	203 56	.....	897 73	779 96	117 77	261	27	11	10
Ste-Anne de la Pocatière No 1	421,204	842	.....	77	237 46	.....	1210 06	988 05	222 01	282	57	10	8
Ste-Anne de la Pocatière No 2 (village)	146,499	337	.....	77	101 36	.....	662 47	641 43	21 04	137	71	1	10
St-Bruno de Woodbridge	81,971	246	.....	.....	63 92	.....	658 42	512 58	145 84	121	31	6	9
St-Denis	253,926	406	.....	.....	111 84	.....	545 62	508 97	36 65	190	10	4	10
St-Eleuthère	45,357	35	.....	22	53 22	50	260 55	183 55	77 00	88	54	2	7
Ste-Hélène	233,348	512	67	.....	185 90	.....	900 24	704 66	195 58	255	38	6	10
St-Onésime	75,011	270	.....	.....	92 90	20	383 64	350 62	33 02	118	38	4	10
St-Pascal	415,600	831	.....	67	326 12	.....	1351 29	1351 29	.....	401	60	11	10
St-Pacôme	196,917	316	48	139	264 66	.....	871 42	819 20	52 22	275	36	8	10
St-Philippe de Néri	225,600	308	.....	81	121 74	.....	621 56	598 91	22 65	185	15	5	10
	3,712,875	7174	1166	574	2611 40	70	13207 64	11966 83	1240 81	3323	626	99	00
LAPRAIRIE.													
Laprairie (paroisse)	1,038,230	1483	.....	64	220 04	.....	1766 15	1646 15	120 00	345	92	8	10
Laprairie (village)	195,925	1175	.....	632	154 48	.....	3031 22	2955 24	75 98	228	51	1	10
St-Constant	32,430	926	104	.....	192 82	.....	1278 04	1157 25	120 79	314	24	5	10
St-Constant, diss.	45,220	64	.....	15	9 92	.....	77 22	77 22	.....	15	3	1	8
St-Isidore	715,891	609	.....	.....	187 32	.....	686 40	686 40	.....	207	39	3	10
St-Jacques le Mineur	422,542	704	.....	23	188 72	.....	857 31	826 21	31 10	195	19	6	10
St-Philippe	686,058	1300	.....	60	194 84	.....	1436 15	1322 65	113 50	330	106	7	10
	3,136,296	6261	104	794	1148 14	.....	9132 49	8671 12	461 37	1634	334	31	10
LAVAL.													
Bas de St-Martin	123,520	275	.....	11	39 44	.....	182 98	157 50	25 48	80	16	1	9
Bas du Bord-de-l'eau	119,975	119	.....	1	38 38	.....	129 45	116 00	13 45	41	6	1	10
Côte St-Antoine	38,900	132	.....	.....	27 56	.....	155 30	155 30	.....	42	10	1	10
Côte St-Elzéar No 1	157,000	149	.....	12	31 32	.....	207 96	183 62	24 34	46	4	1	10
Côte St-François	121,000	275	.....	51	48 43	.....	404 37	342 25	62 12	50	6	1	10
Haut de St-Martin	11,525	161	.....	.....	43 32	.....	155 42	150 75	4 67	59	11	1	10
L'Abord-à-Plouffe	105,525	255	.....	52	78 30	.....	410 81	410 81	.....	117	1	1	10
La Grande-Côte	80,380	199	194	17	21 49	.....	169 92	169 92	.....	23	.....	1	10
Les Ecors	57,503	115	115	23	22 90	.....	286 61	275 96	10 65	34	11	1	10
Pont-Viau	59,900	235	.....	26	38 14	.....	392 42	381 83	10 59	66	7	1	10
Ste-Dorothée	68,350	129	.....	.....	45 32	.....	183 81	173 00	10 81	40	13	1	10
Ste-Dorothée No 2	78,225	289	.....	28	31 56	.....	364 00	359 00	5 00	18	6	1	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1890.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
LAVAL.—(Suite.)	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$ cts.				
St-Elzéar	106,985	178	.....	11	34 80	.....	237 16	233 81	3 35	26	.....	1	10
St-François de Salles	183,260	957	.....	50	106 54	.....	2553 52	2511 01	42 51	155	33	4	10
St-Martin (village)	273,750	410	.....	28	99 24	.....	611 83	580 25	31 58	140	5	1	10
Ste-Rose (paroisse)	320,000	864	.....	45	186 72	.....	1080 00	1037 00	43 00	259	95	6	10
Ste-Rose (village)	242,000	240	.....	.....	98 78	.....	1080 25	1062 25	18 00	311	72	2	10
St-Vincent de Paul (village)	130,669	262	.....	36	127 62	.....	702 09	702 09	.....	79	52	1	10
	2,278,547	5244	309	451	1119 86	.....	9307 90	9002 35	305 55	1586	338	27	10
LÉVIS.													
Bienville (village)	188,350	188	.....	154	120 32	.....	1151 33	1150 43	90	251	59	1	10
Etchemin (village)	188,800	490	.....	156	265 24	.....	1096 28	1067 00	29 28	429	78	1	10
Lauzon (village)	483,260	966	.....	88	418 66	.....	2158 92	2147 10	11 82	394	.....	1	10
Le Sault	33,570	117	63	.....	48 86	.....	258 28	258 28	.....	30	7	1	10
Lauzon (Partie Est du vill. de)	25,200	175	.....	9	69 84	.....	154 61	131 48	23 13	85	9	2	9
Lévis (ville)	1,429,585	1429	.....	700	657 40	.....	2685 65	2685 62	.....	1019	325	1	10
Lévis (ville), diss	484,250	484	242	.....	67 82	.....	908 04	906 99	1 05	69	10	2	6
Notre-Dame de la Victoire	272,870	409	.....	26	99 36	.....	885 90	871 89	14 01	151	48	3	10
St-David	366,730	366	442	83	279 26	.....	1329 52	1265 43	64 09	324	61	4	8
St-Etienne	158,200	351	159	37	95 36	.....	685 10	689 10	.....	105	28	1	8
St-Henri	601,490	1082	130	211	290 56	.....	1801 66	1783 89	21 77	381	51	17	10
St-Jean-Chrysostôme	300,000	650	.....	259	226 52	.....	1248 75	1241 75	.....	366	48	11	9
St-Joseph	198,835	199	.....	.....	62 90	.....	258 40	258 40	.....	63	12	3	10
St-Lambert	232,600	581	269	250	178 48	.....	1370 53	1338 29	32 24	211	.....	10	10
St-Nicolas	476,206	549	19	113	264 42	.....	1095 98	1095 98	.....	272	76	9	10
St-Romuald (paroisse)	34,780	143	.....	281	96 40	.....	669 85	647 59	22 26	142	17	1	10
St-Romuald, diss	43,300	221	.....	34	18 10	.....	334 17	331 67	2 50	16	.....	1	9
St-Télesphore	66,275	132	.....	13	34 50	.....	230 71	209 87	20 84	38	2	1	10
	5,744,301	8532	1324	2415	3294 12	.....	18324 68	18080 79	243 89	4346	831	70	9

LOTBINIÈRE.													
Leclercville	48,535	97	.....	49	67 22	.....	246 41	237 95	8 46	77	7	1	10
Lotbinière	245,020	556	142	117	236 64	.....	969 87	959 32	10 55	267	26	9	10
St-Agapit	119,720	299	35	81	100 54	.....	509 08	77 46	31 62	174	55	5	10
Ste-Agathe No 1	57,993	85	115	10	43 92	.....	249 96	232 96	17 00	73	9	2	10
Ste-Agathe No 2	113,899	396	.....	29	71 58	.....	383 45	334 45	49 00	108	11	4	8
St-Antoine	210,121	535	.....	218	210 26	.....	1066 92	1062 45	4 47	216	26	6	8
St-Apollinaire	212,000	530	.....	.....	183 96	.....	797 86	787 27	10 59	267	71	7	10
Ste-Croix	375,845	751	506	69	279 84	.....	1581 55	1545 78	35 77	386	99	10	10
St-Edouard	403,088	524	.....	90	163 40	.....	776 31	776 31	.....	262	43	5	8
Ste-Emélie	193,120	309	50	40	82 18	.....	445 30	445 30	.....	144	14	6	10
St-Flavien	245,911	614	580	135	188 72	.....	1363 64	1352 34	11 30	286	42	7	10
St-Gilles	93,475	311	.....	26	76 30	.....	518 12	518 12	.....	94	6	4	10
St-Jean Deschaillons	278,777	696	.....	90	238 66	.....	1201 91	1201 91	.....	366	49	8	10
St-Narcisse de Beaurivage	150,200	233	.....	.....	75 24	15	348 12	297 54	50 58	117	32	4	9
Ste-Philomène de Fortierville	145,260	581	.....	.....	70 98	.....	620 23	523 38	96 85	183	71	5	10
St-Patrice de Beaurivage	104,027	361	133	45	108 10	15	595 84	563 44	32 40	159	13	3	10
St-Patrice de Beaurivage, diss	32,050	144	6	41	13 52	.....	230 80	230 80	.....	32	.....	2	6
St-Sylvestre-Sud	191,270	1176	28	161	187 96	.....	1126 03	1085 03	41 00	277	31	11	10
St-Sylvestre-Sud, diss	26,535	123	.....	4	31 04	.....	234 02	206 10	27 92	47	.....	1	9
	3,346,846	8311	1595	1205	2435 16	30	13265 42	12837 91	427 51	3535	605	100	9½
MASKINONGÉ.													
Dumontier (St-Léon)	770,372	840	.....	56	210 40	.....	1035 22	1030 22	5 00	241	17	10	10
Hunterstown	93,311	175	.....	53	93 94	.....	414 19	414 16	.....	108	16	2	10
Maskinongé	1,015,115	1127	.....	75	258 18	.....	1555 19	1555 19	.....	277	4	7	10
Peterborough	44,600	111	.....	.....	47 10	.....	121 58	121 58	.....	70	13	1	10
Riv-du-Loup No 1 (Louiseville)	324,550	714	.....	118	162 58	.....	1008 44	941 78	66 66	323	104	1	10
Riv-du-Loup No 2 (paroisse)	706,004	988	.....	23	219 34	.....	1393 46	1384 56	8 90	163	72	8	10
St-Alexis (paroisse)	150,000	300	.....	10	122 32	.....	424 33	434 33	.....	217	100	3	10
St-Didace	307,093	491	43	41	282 90	.....	834 70	834 70	.....	261	62	8	10
St-Justin	559,070	518	.....	48	230 04	.....	765 39	735 96	27 43	242	23	4	8
St-Paulin	219,150	320	.....	143	151 30	.....	597 92	597 92	.....	171	63	6	10
Ste-Ursule	545,000	981	.....	40	280 09	.....	1518 40	1441 88	76 52	332	64	9	8
Ste-Ursule, diss	16,839	42	.....	8	2 49	.....	76 18	75 00	1 18	4	.....	1	8
	4,751,104	6637	43	615	2060 68	.....	9744 97	9559 28	185 69	2409	438	60	9½
MÉGANTIC.													
Halifax-Nord (Ste-Sophie)	267,840	803	.....	45	183 08	.....	1019 55	1019 55	.....	251	36	9	10
Halifax-Sud (St-Ferdinand)	234,640	5[illegible]6	.....	510	273 36	.....	1378 65	1 44 05	34 60	358	124	9	10
Halifax-Sud, diss	41,418	132	.....	12	20 98	15	139 28	139 28	.....	10	2	1	4

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics. — (*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1890.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
MÉGANTIC.—(Suite).	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$ cts.				
Inverness	267,187	1335	.....	276	196 66	.....	2672 18	2672 18	.....	267	59	13	8
Inverness, diss	51,827	274	.....	48	41 86	35	468 92	468 92	.....	76	13	5	8
Ireland-Nord	73,440	440	.....	.....	76 32	15	694 03	694 03	.....	110	24	5	9
Ireland-Nord, diss	19,180	115	.....	.....	23 76	.....	118 60	118 60	.....	25	2	1	8
Ireland-Sud	139,375	418	279	.....	137 86	.....	790 93	790 93	.....	170	73	6	10
Leeds	108,005	432	46	489	88 08	.....	1199 53	1199 53	.....	208	32	7	8
Leeds-Est	33,240	66	80	4	53 14	20	247 18	247 18	.....	54	17	3	5
Leeds-Sud	68,452	273	513	326	103 20	.....	1084 30	1084 30	.....	214	61	6	7
Nelson	79,975	319	.....	.....	50 38	.....	255 00	255 00	.....	61	8	4	7
Notre-Dame de Lourdes	42,827	257	75	43	28 38	20	569 81	569 81	.....	83	24	3	8
Plessisville	197,620	659	.....	83	154 34	.....	1297 72	1038 92	258 80	210	87	2	10
Sacré-Cœur de Marie	83,550	400	.....	.....	55 34	20	439 00	439 00	.....	188	30	6	10
Somerset-Nord	228,528	914	.....	155	184 18	.....	1330 47	1329 71	76	275	26	7	10
Somerset-Nord, diss	21,900	76	10	14	12 90	.....	110 00	110 00	.....	19	.....	1	8
Somerset-Sud	255,479	851	.....	74	105 14	.....	1101 38	925 21	176 17	220	99	8	8
St-Alphonse de Thetford	96,330	450	275	150	67 02	.....	639 57	620 00	15 57	287	33	5	8
St-Alphonse de Thetford, diss	18,832	72	.....	50	10 10	.....	131 24	117 45	13 79	30	.....	1	8
Ste-Anastasie	160,000	720	.....	1	164 00	.....	1221 65	973 96	247 69	220	14	7	10
St-Pierre-Baptiste	151,170	312	.....	.....	108 90	20	725 75	725 75	.....	154	41	9	7
	2,640,815	10604	1278	2280	2138 98	145	17634 74	16883 36	751 38	3490	805	118	7½
MISSISQUOI.													
Clarenceville	394,276	1182	.....	65	99 62	.....	1435 55	1360 55	75 00	110	3	6	8
Clarenceville, diss	23,675	79	.....	46	40 00	50	438 30	424 41	13 89	54	10	1	10
Cowansville	317,276	634	.....	393	59 96	.....	1555 77	1555 77	.....	73	24	1	10
Cowansville, diss	9,400	18	.....	14	22 46	40	119 90	119 90	.....	103	67	1	7
Dunham	775,370	1938	410	357	259 10	.....	4038 50	3953 83	84 67	314	58	15	8
Dunham, diss	104,325	208	.....	37	46 88	15	304 79	304 79	.....	62	4	3	8
Dunham (village)	100,500	201	.....	26	16 66	.....	242 54	242 54	.....	46	4	2	8

Farnham-Ouest " , diss ..	62,361	249	.....	7	20 86	.....	354 16	354 16	.....	22	.....	2	8
Freligsburg (St-Armand-Est)	5-5.748	1464	.....	280	148 66	40	2240 06	2240 06	.....	160	28	10	7
Freligsburg " , diss..	15,100	36	.....	16	24 16	.....	138 35	137 50	85	40	6	1	10
Notre-Dame des Anges.....	403,321	1109	496	42	158 20	.....	1396 67	1395 52	1 15	497	60	8	10
Notre-Dame des Anges, diss...	47,800	119	.....	1	5 32	.....	175 27	175 27	.....	12	.....	1	8
Philipsburg.....	476,423	1191	1424	26	111 40	.....	2516 15	2516 15	.....	127	14	8	7
Philipsburg, diss.....	450,138	133	.....	45	46 24	30	286 76	286 76	.....	59	16	2	10
Stanbridge-Est	290,000	942	.....	153	113 82	.....	1631 51	1623 89	7 62	150	.....	5	8
Stanbridge-Est, diss.....	24,670	61	.....	6	12 38	.....	104 42	104 43	.....	17	.....	1	6
St-Damien de Stanbridge.....	306,935	675	.....	92	193 0	20	1017 99	1015 76	2 23	245	1	4	10
St-Damien de Stanbridge, diss	307,235	768	3352	13	75 14	.....	5864 79	5281 50	583 29	86	3	4	8
St-Ignace de Stanbridge.....	23,825	595	.....	12	74 50	.....	727 79	727 75	.....	62	.....	5	8
St-Ignace de Stanbridge, diss.	98,330	292	.....	8	51 12	20	324 38	305 34	19 04	103	33	2	9
St-Romuald de Farnham-Ouest	393,404	1300	.....	.....	188 72	.....	1672 80	1387 22	285 58	345	49	1	10
St-Romuald de Farnham-Ouest diss	144,150	432	.....	386	32 62	.....	1812 02	1601 07	210 95	89	5	1	10
St-Thomas	163,417	744	.....	82	95 60	.....	791 93	768 99	22 94	94	11	5	8
Sweetsburg (village).....	136,670	273	.....	.....	47 44	.....	249 48	237 00	12 48	34	1	1	8
	5.392,749	15517	5754	2180	2093 74	265	30,934 90	29,402 98	1531 92	3146	440	89	8½
MONTCALM.													
Chertsey (St-Théodore).....	22,801	570	22	.....	132 44	20	840 24	644 07	196 17	191	76	4	8
Kilkenny (St-Calixte)...	51,077	494	29	.....	127 32	.....	638 33	632 55	5 78	157	44	4	10
Kilkenny, diss	8,551	78	.....	17	17 96	25	182 88	180 41	2 47	17	3	1	10
Rawdon (St-Patrice).....	56.355	563	.....	2	69 72	.....	631 86	631 86	.....	129	23	7	10
Rawdon, diss.....	172,796	691	37	50	98 74	.....	948 71	929 50	19 21	139	.....	6	7
St-Alexis.....	140.400	436	.....	.....	146 58	.....	558 84	558 84	.....	218	31	4	10
St-Donat	10.791	107	.....	.....	40 38	30	255 73	232 13	23 60	62	26	1	10
St-Esprit	581,614	727	.....	94	184 02	.....	1133 93	840 09	293 84	84	21	5	10
St-Jacques No 1.....	320,100	609	.....	61	121 74	.....	785 48	782 79	2 69	235	70	1	10
St-Jacques No 2.....	795,570	915	49	35	228 52	.....	1366 85	1366 85	.....	376	114	9	10
Ste-Julienne.....	109,458	547	.....	14	147 64	.....	737 98	633 11	104 87	184	47	5	10
St-Liguori.....	422,475	550	.....	.....	152 86	.....	659 55	659 55	.....	193	.....	5	10
Wexford.....	7 119	30	.....	.....	58 98	20	341 48	314 92	26 56	60	.....	3	10
	2,699,107	6316	137	273	1526 90	95	9081 86	8406 67	675 19	2045	464	55	9½
MONTMAGNY.													
Berthier	193,347	289	.....	61	159 18	.....	760 92	684 01	76 91	133	.....	3	4
Cap-St-Ignace.....	463,461	926	700	65	457 86	.....	2113 88	2113 88	.....	412	100	11	10
Grosse-Ile	.....	70	.....	.....	50 00	25	140 00	140 00	.....	20	.....	1	10
Ile-aux-Grues	170,245	204	.....	40	74 18	.....	401 57	365 27	36 30	99	42	1	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1890.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année	Nombre d'écoles en opération	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
MONTMAGNY.—(Suite).	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$ cts.				
Montmagny (village)	290,231	725	.....	.....	204 62	.....	1587 13	1584 28	2 85	320	14	1	10
St-François	325,784	403	.....	103	191 30	.....	1070 57	619 71	450 86	250	15	6	10
St-Paul de Montminy	142,000	326	.....	63	177 28	20	676 38	577 23	99 15	248	63	5	10
St-Pierre (Rivière-du-Sud)	328,170	328	131	161	145 52	.....	812 99	782 37	30 62	209	29	5	10
St-Thomas	635,570	1048	.....	111	372 26	.....	1557 19	1422 87	134 32	560	85	11	10
	2,548,808	4319	831	604	1832 20	45	9120 63	8289 62	831 01	2251	348	44	9½
MONTMORENCY.													
Ange-Gardien	262,764	262	.....	71	133 62	.....	589 65	453 71	135 94	173	8	3	10
Château-Richer	333,901	1006	.....	89	214 28	.....	1267 00	1228 53	38 47	210	29	6	10
Laval (Ste-Brigitte)	75,754	227	.....	12	81 24	20	337 69	321 86	15 83	90	2	2	10
Les Crans	.....	.....	.....	2	25 90	30	94 98	86 98	8 00	19	.....	1	10
Ste-Adolphe	13,975	87	.....	3	16 02	.....	120 31	119 16	1 15	20	2	1	10
Ste-Anne	351,900	526	7.	99	120 68	20	1081 18	736 84	344 34	241	12	3	10
Ste-Famille	190,309	209	.....	52	96 18	.....	526 84	410 70	116 14	145	36	2	10
St-Ferréol	127,406	150	.....	60	124 90	.....	412 25	412 25	.....	183	29	3	10
St-François	83,411	139	.....	29	58 40	.....	242 13	226 85	21 28	82	3	2	10
St-Jean	199,628	179	.....	165	166 24	.....	935 28	928 85	6 43	153	52	3	10
St-Joachim	366,969	733	406	7	112 90	.....	1261 76	1226 28	35 48	147	26	3	10
St-Laurent	177,029	297	.....	75	101 73	.....	511 20	508 27	2 93	154	2	3	10
Ste-Pétronille	50,385	126	.....	8	39 20	.....	152 00	152 00	.....	37	3	1	10
St-Pierre	99,000	334	.....	49	89 82	.....	592 55	478 24	114 31	120	16	1	10
St-Tite	100,000	200	.....	.....	85 60	.....	384 79	354 79	30 00	179	37	4	10
	2,432,431	3475	483	721	1466 70	70	8515 61	7645 31	870 30	1953	257	38	10

CITÉ DE MONTRÉAL.													
Commissaires catholiques	46,854,875	93709	.....	11071	.....	.....	153345 69	150440 74	2904 95	.....	.....	.....	10
Commissaires protestants	42,764,525	85529	.....	44174	.....	.....	166078 52	166078 52	.....	.....	.....	.....	10
	89,619,400	179238	.....	154245	.....	.....	319424 21	316519 26	2904 95	.....	.....	.....	10
NAPIERVILLE.													
Sherrington (St-Patrice)	477,445	1224	32	63	193 14	.....	1669 93	1669 93	.....	299	44	8	10
St-Cyprien	1,056,907	2113	326	117	326 28	.....	3133 24	2623 77	509 47	441	49	8	10
St-Cyprien, diss	56,157	112	.....	.....	4 42	.....	190 84	190 84	.....	8	3	1	8
St-Edouard	614,520	860	.....	.....	189 20	.....	963 70	909 13	54 57	271	43	6	10
St-Michel	743,360	619	.....	49	194 38	.....	1338 54	1237 82	100 72	255	31	5	10
St-Rémi	1,050,300	1750	.....	101	303 88	.....	3271 06	3271 06	.....	416	73	8	10
St-Rémi, diss	79,600	95	.....	.....	15 64	.....	172 36	152 88	19 48	11	1	1	3
	4,078,289	6773	358	330	1,226 94	.....	10739 67	10055 43	684 24	1701	244	37	8
NICOLET.													
Bécancour	535,474	686	10	78	273 72	.....	1249 35	1238 17	1118	342	58	10	10
Blandford (Ste-Marie de)	62,460	124	.....	.....	15 44	25	440 45	440 45	.....	43	11	3	10
Gentilly	555,505	793	.....	11	303 74	.....	1020 12	1002 26	17 86	494	117	13	10
Nicolet (paroisse)	280,090	720	.....	81	230 88	.....	1148 53	1033 30	115 23	253	40	10	10
Nicolet (ville)	233,340	1555	.....	48	255 94	.....	3143 84	2941 80	202 04	372	82	1	10
Ste-Angèle	252,454	360	.....	46	133 16	.....	1512 78	1512 78	.....	181	21	4	10
Ste-Brigitte	187,900	751	.....	40	92 30	15	856 79	759 37	97 42	165	26	7	10
St-Célestin No 1	130,482	195	.....	.....	89 00	.....	305 41	283 30	22 11	98	15	2	10
St-Célestin No 2	214,160	365	.....	.....	105 96	.....	451 12	451 12	.....	144	24	6	10
Ste-Eulalie	187,275	374	.....	.....	59 24	15	351 89	351 89	.....	122	46	5	10
Ste-Gertrude	328,718	657	.....	.....	239 00	.....	852 18	787 62	64 56	307	64	6	10
St-Grégoire	442,240	1250	.....	.....	254 76	.....	1725 01	1725 01	.....	379	47	10	10
St-Léonard	236,425	450	819	5	158 82	.....	1055 69	1055 69	.....	282	50	7	10
Ste-Monique	44,000	792	.....	82	267 72	.....	1240 96	1194 31	46 65	330	49	11	10
Ste-Perpétue	129,861	324	.....	18	54 74	15	332 37	331 01	1 36	111	13	4	10
St-Pierre les Becquets	365,890	768	.....	160	288 20	.....	1501 12	1467 48	33 64	323	43	10	10
St-Samuel de Horton	53,000	130	.....	.....	37 90	.....	124 18	124 18	.....	25	4	2	10
Ste-Sophie de Lévrard	171,890	687	.....	49	119 72	.....	1095 28	1042 68	52 60	196	20	7	9
St-Sylvère	150,000	450	300	.....	87 12	.....	958 80	781 86	176 94	176	42	6	10
St-Wenceslas	224,000	492	.....	.....	152 70	.....	719 87	718 88	99	277	92	7	10
	4,785,104	11923	1129	618	3,230 06	70	20085 74	19243 16	842 58	4820	764	131	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1890.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
OTTAWA.	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$				
Ange-Gardien	54.485	543	222	54	164 98	.....	1464 32	1464 32	.....	157	37	4	10
Ange-Gardien, diss	22,805	228	.....	17	17 38	.....	260 63	238 57	22 06	15	.....	1	9
Annonciation	16,383	80	81	.....	44 98	.....	166 04	139 50	26 54	82	40	1	7
Aumond (canton)	43,005	263	181	3	49 56	.....	354 77	242 89	111 88	65	17	2	8
Aylmer	150,982	905	.....	101	123 08	.....	1306 64	1306 64	.....	230	66	1	10
Aylmer, diss	170,000	850	.....	366	84 36	.....	1402 79	1383 00	19 79	59	10	1	10
Aylwin	36,700	367	.....	.....	50 86	25	490 97	466 04	23 93	79	.....	4	6
Bouchette	41,800	627	.....	108	106 20	.....	1066 23	1060 00	6 23	175	67	4	10
Bowman et Denholm	12,895	146	.....	25	28 74	15	174 38	174 38	.....	23	.....	1	9
Buckingham (canton)	114,252	1495	.....	141	162 08	.....	2130 56	2130 56	.....	270	53	6	10
Buckingham, diss	75,645	756	341	60	59 48	.....	1074 33	1038 15	36 18	177	61	3	8
Buckingham (village)	121,975	1219	.....	112	135 28	.....	1637 08	1637 08	.....	250	.....	1	10
Buckingham " ,diss	143,095	1001	1430	27	38 84	.....	4029 86	3697 05	332 81	64	24	1	8
Cameron	23,535	529	.....	47	52 74	20	475 04	475 04	.....	69	7	3	9
Cantley	41,405	579	.....	72	113 50	.....	812 29	812 29	.....	134	26	4	10
Cantley, diss	14,675	146	.....	24	35 66	15	268 67	253 77	14 90	40	15	1	8
Deschêne (village)	14,292	71	.....	76	24 74	.....	167 88	167 88	.....	53	24	1	10
Eardley	130,800	981	.....	109	134 84	.....	1160 23	1160 23	.....	188	.....	4	10
Eardly, diss	19,330	118	.....	45	21 52	20	277 24	272 80	4 44	42	11	1	10
Egan	21,145	296	.....	19	67 46	50	513 05	509 79	3 26	77	39	2	10
Hartwell	11,750	176	.....	17	85 60	20	208 94	202 73	6 21	69	20	1	10
Hincks (Lac Ste-Marie)	14,370	178	.....	16	58 30	30	376 57	376 57	.....	44	4	2	10
Hull Cité (Catholiques)	938,591	9385	.....	896	733 94	.....	19418 24	19340 81	77 45	2371	841	1	10
Hull Cité (Protestants)	672 420	1344	.....	212	77 24	.....	2621 30	2621 30	.....	148	9	1	10
Hull (canton)	124,214	745	.....	106	66 92	.....	1066 55	1066 55	.....	143	12	4	10
Hull (canton), diss	11,617	76	.....	32	11 82	.....	186 97	171 74	15 23	22	4	1	9
La Conception	38,000	380	132	.....	48 26	20	408 00	408 00	.....	105	75	3	9
Lochaber	140,081	1393	440	234	237 86	.....	2246 03	1915 42	330 60	359	111	13	6
Lochaber, diss	43,812	657	.....	41	33 14	.....	1409 73	1262 53	147 20	43	10	2	3
Lowe	.....	.....	.....	.....	151 86	.....	425 20	406 75	18 45	213	93	4	9
Lowe-Sud	7,885	78	.....	9	15 66	25	101 25	101 25	.....	21	1	1	11
[illegible]	[illegible]	642		60	80 04	20	738 04	732 32	5 72	111	.....	1	10

Manwaki, diss	26,650	180	.....	16	10 50	15	283 09	216 35	66 74	11	.....	1	10
Masham	40,435	404	48	116	139 16	25	1783 85	1552 92	230 93	113	5	4	10
Montebello	63,631	636	.....	111	115 24	.....	1028 30	1013 78	14 52	202	58	3	9
Montebello, diss	33,123	165	.....	12	4 84	.....	252 72	207 33	45 39	13	3	1	8
Mulgrave & Derry	24,905	249	.....	60	63 22	15	367 98	367 98	.....	101	38	5	8
Northfield & Wright	44,184	773	.....	64	152 96	.....	1200 58	1092 09	108 49	170	67	5	10
Northfield & Wright, diss	22,000	220	.....	6	27 40	15	192 55	192 55	.....	43	19	1	10
Notre-Dame de Bonsecours	31,715	158	.....	20	49 92	.....	287 56	238 50	49 06	51	20	1	10
Notre-Dame de la Garde	14,875	297	22	21	58 60	.....	311 91	311 91	.....	67	29	2	9
Notre-Dame de la Salette	48,050	720	.....	25	79 30	.....	782 36	782 36	.....	125	60	3	8
Pointe-Gatineau	34,109	926	.....	115	171 88	.....	893 11	768 23	124 88	219	7	1	8
Portland-Ouest	30,290	280	.....	36	79 12	 15	465 17	432 30	32 87	42	.....	2	8
Ripon	52,945	661	.....	41	178 60	.....	1057 11	951 74	105 37	267	52	4	10
Suffolk, diss	6,485	32	.....	.....	106 78	.....	155 31	155 31	.....	21	2	1	10
St-André-Avellin	90,075	1125	.....	87	250 88	.....	1613 75	1385 60	228 15	369	80	9	10
Ste-Angélique(Papineauville)	101,329	1013	.....	64	209 52	.....	1465 33	1119 66	335 67	131	.....	8	10
Ste-Angélique, diss	38,038	304	.....	44	51 50	.....	478 84	478 84	.....	53	8	3	10
Ste-Cécile de Masham	34,726	225	100	115	74 87	.....	451 17	451 17	.....	153	.....	3	10
Ste-Cécile de Masham, diss	3,650	18	.....	.....	4 25	.....	12 25	0 22	12 03	29	2	1	2
Ste-Edouard de Wakefield	27,484	274	.....	18	52 62	20	387 65	379 41	8 24	48	18	2	9
St-Etienne de Chelsea	768,847	708	.....	212	141 14	.....	916 81	908 19	8 62	208	66	6	9
St-Etienne de Chelsea, diss	84,050	946	.....	260	100 32	15	1326 72	1213 24	113 48	143	15	4	7
St-Jean de Wakefield	34,726	225	100	115	14 50	30	451 17	451 17	.....	153	.....	3	10
St-Joseph de Wakefield	.....	.....	.....	.....	29 20	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Malachie	25,800	154	.....	29	54 50	.....	163 48	163 48	.....	46	.....	3	8
St-Rémi d'Amherst	19,394	145	255	8	30 37	20	219 43	202 74	16 69	68	20	1	10
Ste-Valérie (Ponsonby)	17,737	124	.....	7	30 85	40	310 80	267 84	42 96	32	7	1	10
Ste-Valérie, diss	23,363	.....	163	.....	5 65	.....	69 14	61 94	7 20	14	.....	1	1
Templeton-Est	73,504	735	.....	65	106 92	.....	1117 48	1117 48	.....	270	55	6	10
Templeton-Est, diss	51,524	412	.....	20	29 52	.....	533 05	529 07	3 98	112	28	4	7
Templeton-Ouest	111,049	999	.....	56	116 33	.....	1444 37	1256 95	187 42	252	51	6	9
Wakefield	40,900	122	.....	56	50 98	.....	339 28	251 79	87 49	59	13	2	2
Wakefield-Nord	16,565	82	.....	87	14 48	.....	230 86	230 86	.....	19	4	1	10
	5,293,602	38,488	3515	4915	5732 84	470	69023 02	65988 96	3034 06	9493	2404	178	8½

PONTIAC.

Aldfield	21,805	163	.....	14	60 98	.....	162 37	162 37	.....	36	17	1	7
Alleyn	2,450	25	.....	.....	38 86	25	[illegible] 00	70 00	.....	12	.....	1	8
Bristol	180,975	1628	1001	409	258 66	.....	3033 76	3031 06	2 70	320	.....	10	10
Bryson	45,915	459	.....	32	24 22	.....	675 09	675 09	.....	42	.....	1	10
Bryson, diss	26,600	266	.....	4	14 86	.....	280 65	280 65	.....	35	5	1	10
Calumet	81,150	811	.....	132	129 98	.....	1366 72	1355 49	11 23	200	57	5	10
Calumet, diss	15,665	78	.....	20	19 42	15	126 71	126 71	.....	24	.....	1	9

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1890.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
PONTIAC.—(Suite.)	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$ cts.				
Cawood	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....				
Chichester	49,640	546	.....	.....	82 74	.....	1072 05	1072 05	.....	138	49	4	10
Clapham (canton)	7,610	75	.....	32	22 60	.....	170 00	170 00	.....	31	4	1	10
Ile des Allumettes	134,795	1752	.....	210	201 90	.....	2999 89	2999 89	.....	339	18	10	8
Leslie (Otter-Lake)	38,580	289	.....	79	58 10	15	450 44	450 44	.....	71	1	2	9
Leslie, diss	10,490	104	.....	37	11 84	.....	119 00	119 00	.....	63	31	1	6
Litchfield (Upper)	19,190	191	.....	15	16 36	.....	312 23	312 23	.....	22	3	1	10
Litchfield (Lower)	16,675	158	.....	.....	16 36	.....	236 68	230 68	6 00	23	.....	1	10
Mansfield	50,079	151	.....	225	115 70	.....	1146 15	1146 15	.....	157	11	5	7
Mansfield, diss	38,628	289	.....	46	16 98	.....	423 67	342 33	81 34	48	8	1	8
Mansfield-Sud	8,058	80	.....	24	9 06	16	166 72	166 72	.....	20	.....	1	10
Onslow-Nord	29,120	174	.....	35	70 25	.....	400 19	400 19	.....	74	10	2	8
Onslow-Nord, diss	10,775	139	.....	2	42 24	25	269 80	269 80	.....	39	5	1	10
Onslow-Sud	76,752	921	.....	44	89 48	.....	1018 30	1018 30	.....	58	5	5	10
Pontiac	12,460	130	.....	24	15 42	.....	163 47	163 47	.....	15	2	1	9
Portage-du-Fort	60,676	606	.....	126	45 14	.....	1108 04	1108 04	.....	81	.....	1	10
Portage-du-Fort, diss	18.035	252	.....	62	23 62	.....	534 49	534 49	.....	53	3	1	10
Quyon	40,800	510	.....	203	51 92	.....	1031 12	1031 12	.....	99	11	1	10
Shawville	46,485	232	.....	140	30 50	.....	985 84	985 84	.....	63	1	1	9
Sheen	42,050	420	.....	22	83 48	.....	1165 07	116 07	.....	101	4	3	10
Ste-Elisabeth de Frankton	35,243	442	.....	82	109 34	.....	788 41	788 41	.....	190	20	4	10
Ste-Elisabeth de Frankton, diss	9,750	97	.....	68	23 92	.....	188 67	181 21	7 46	41	2	2	10
Thorne	64,267	462	.....	168	103 14	15	734 29	669 98	64 31	145	9	3	8
Témiscamingue	217,047	217	.....	4	41 20	.....	70 28	66 12	4 16	36	.....	1	10
Waltham	30,050	270	.....	25	46 26	15	468 60	462 33	6 27	52	8	2	10
	1,401,815	11937	1001	2283	1874 63	126	21738 70	21555 23	183 47	2629	284	68	9½

Bois-de-l'ail	85,794	171	.....	29	47 80	.....	275 28	256 24	19 04	82	5	1	10
Cap-Santé	207,374	663	59	36	117 74	.....	1014 14	966 88	47 26	146	20	6	10
Deschambault	375,828	626	26	287	312 82	.....	1597 89	1597 89	.....	395	35	9	10
Ecureuils (Les)	100,900	169	.....	31	68 16	.....	269 51	269 51	.....	103	20	1	10
Cap-Santé (village)	49,000	156	.....	57	34 38	.....	214 26	220 07	4 19	58	11	1	10
Grondines No 1	164,594	263	.....	91	125 50	.....	482 37	482 37	.....	149	.....	4	10
Grondines No 2	77,255	181	71	89	75 46	.....	412 96	392 23	20 73	132	21	2	10
Lac St-Joseph	22,290	71	.....	27	16 00	.....	127 20	102 57	24 63	17	3	1	10
Notre-Dame des Anges de Mont auban	56,870	56	.....	10	42 98	25	184 69	139 17	45 52	80	45	1	10
Pointe-aux-Trembles	282,343	415	.....	20	187 32	.....	668 62	646 62	22 00	187	20	4	10
Portneuf	233,459	779	227	139	168 89	.....	1459 09	1459 00	.....	248	7	8	10
Portneuf, diss	94,501	295	.....	54	51 51	18	552 00	552 00	.....	77	3	2	10
St-Albau	206,268	688	208	105	215 80	.....	982 37	975 07	7 30	314	68	8	10
St-Augustin	497,155	696	.....	.....	184 70	.....	788 40	768 30	20 10	165	51	6	10
St-Basile	234,627	469	205	160	181 78	.....	1065 30	1062 85	2 45	305	76	5	10
St-Bernardin	14,565	116	.....	55	14 40	50	377 89	343 89	34 00	28	8	1	10
St-Casimir	387,720	775	596	141	313 40	.....	2128 52	2110 08	18 44	392	61	10	10
Ste-Catherine	106,214	424	.....	40	141 52	30	545 89	518 02	27 87	190	34	5	10
Ste-Jeanne de Neuville	227,471	568	243	87	170 94	.....	1066 81	1021 32	45 49	202	54	5	10
St-Raymond	219,344	1096	330	83	263 87	25	1946 27	1884 31	61 96	461	254	11	10
St-Raymond, diss	39,138	106	.....	.....	40 64	17	350 46	316 88	33 58	86	9	4	8
St-Raymond (village)	69,950	.....	209	62	127 38	.....	759 16	759 16	.....	199	16	1	10
St-Ubalde	129,773	415	220	26	91 36	25	648 45	648 45	.....	174	6	4	10
	3,882,633	9198	2394	1629	2996 65	1 90	17927 53	17492 97	434 56	4190	827	99	10
CITÉ DE QUÉBEC.													
Commissaires catholiques	.....	7145	.....	48	4763 40	.....	30653 16	24885 53	5767 63	4335	.....	.....	10
Commissaires protestants	.....	6625	.....	4308	602 90	.....	14876 70	13421 82	1454 88	425	.....	.....	10
Citadelle	.....	.....	.....	.....	19 60	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10
	.....	13770	.....	4356	5385 90	.....	45529 86	38307 35	7222 51	4760	.....	.....	10
QUÉBEC.													
Ancienne-Lorette	785,860	788	55	256	292 92	.....	1831 95	1828 29	3 66	379	34	7	10
Banlieue de N.-D. de Québec	159,720	159	.....	18	156 94	.....	727 33	185 42	541 91	93	.....	1	10
Beauport (paroisse)	568,410	994	.....	859	458 80	.....	2335 51	2301 23	34 28	647	101	6	10
Beauport, diss	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Beauport (St-Michel)	116,055	253	.....	78	62 62	.....	351 61	335 42	16 19	79	10	2	10
Cap-Rouge	164,025	205	11	67	79 82	20	542 82	540 89	1 93	129	22	1	9

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics. — (*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1890.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
QUÉBEC.—(Suite.)	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$ cts.				
Charlebourg	650,260	1728	330	146	256 06	.....	2071 76	2071 76	.....	371	21	6	10
Stoneham	18,128	90	.....	18	49 96	20	239 13	231 66	7 47	44	23	1	10
Stoneham, diss.	15,870	71	.....	11	23 96	15	95 88	94 64	1 24	17	3	1	8
St-Ambroise	606,845	1092	.....	150	413 60	.....	918 00	900 00	18 00	356	124	10	10
St-Charles	88,700	221	.....	12	19 78	.....	230 25	217 10	13 15	13	.....	1	9
St-Colomban de Sillery	226,750	1136	.....	460	364 28	.....	2082 88	1917 94	164 94	306	108	4	10
St-Colomban de Sillery, diss.	216,135	675	.....	13	21 52	.....	716 08	716 08	.....	31	14	1	10
St-Dunstan	23,141	1157	.....	.....	9 74	20	125 70	118 41	7 29	7	.....	1	9
St-Dunstan, diss.	20,000	100	.....	4	23 94	20	151 00	150 00	1 00	26	.....	1	10
Ste-Foye	321,200	481	.....	24	120 08	.....	498 84	473 38	25 46	155	98	2	10
Ste-Foye, diss.	319,284	456	.....	.....	7 66	.....	557 58	312 59	244 99	24	.....	1	9
St-Gabriel-Est (Valcartier No 1)	61,834	237	.....	40	54 63	20	404 86	384 81	20 05	37	1	3	9
St-Gabriel-Ouest (Valcartier)	61,149	122	.....	4	86 06	20	414 62	408 62	6 00	63	2	1	5
St-Ignace	14,492	69	.....	12	9 98	20	82 99	65 25	17 74	20	7	1	3
St-Roch-Nord	225,815	563	.....	.....	278 58	.....	1494 21	1334 09	160 12	247	64	3	10
St-Roch-Nord, diss.	127,975	319	.....	.....	17 86	.....	376 49	331 60	44 89	8	.....	1	10
St-Sauveur	2 820,000	8460	.....	.....	1512 38	.....	9792 69	9792 69	.....	1572	290	.....	10
Tewkesbury No 1	26,905	67	.....	8	28 84	20	155 23	142 51	12 72	31	.....	1	10
Tewkesbury No 2	18,711	116	.....	5	12 48	20	162 56	162 13	10 43	16	4	1	8
	7,657,264	19569	396	2185	4362 49	195	26359 97	25006 51	1353 46	4671	936	57	9½
RICHELIEU.													
Sorel (ville)	1,343,200	2955	.....	249	660 34	.....	10742 87	10723 14	19 73	1107	233	2	10
Sorel (ville), diss.	251,590	377	.....	178	21 44	.....	728 38	647 51	80 87	25	2	1	10
St-Aimé	454,835	1091	.....	.....	265 36	.....	1393 08	1235 21	157 87	325	27	9	10
Ste-Anne de Sorel	141,226	176	39	78	138 34	.....	417 93	392 28	25 65	170	22	3	11
St-Joseph	109,000	500	.....	160	137 28	25	576 00	545 00	31 00	174	22	3	10
St-Louis	197,100	591			139 90		864 28	820 64	43 64	90	1	5	10

St-Ours (village)	196,575	500	.....	17	95 12	.....	654 54	647 44	7 10	137	22	1	10
St-Pierre de Sorel	71,500	178	.....	22	103 26	.....	279 16	270 25	8 91	75	10	2	10
St-Robert	405,077	931	.....	.....	250 30	.....	1114 59	1114 59	.....	329	74	8	10
St-Roch	206,000	412	206	38	120 08	.....	1034 01	970 04	63 97	121	15	2	10
Ste-Victoire	300,000	600	.....	50	182 48	.....	633 77	598 00	35 77	252	54	6	10
	4,186,561	9437	245	839	2482 86	25	20050 14	19505 14	545 00	3171	587	54	10
RICHMOND.													
Brompton (village)	79,450	398	.....	91	48 52	.....	726 96	662 25	64 71	111	3	2	9
Brompton (vilage), diss	98,825	345	.....	40	39 03	30	484 30	481 31	2 99	24	.....	1	6
Cleveland	317,719	1270	142	136	163 80	.....	1781 40	1634 17	127 23	155	.....	11	8
Cleveland, diss	38,500	154	.....	24	38 10	25	250 10	225 19	4 91	49	2	2	10
Danville, diss	32,850	131	82	38	32 22	15	416 41	416 41	.....	63	7	1	10
Melbourne (canton)	524 521	1720	.....	396	282 10	.....	2451 88	2451 88	.....	234	33	15	8
Melbourne (village)	106,000	207	.....	32	35 90	.....	369 69	366 07	3 62	33	6	1	10
Richmond, commiss. cathol	169,043	676	338	429	99 72	.....	1985 93	1941 40	44 53	213	30	1	10
Richmond, " protest	234,800	1299	304	415	85 24	.....	2433 35	2362 33	71 02	128	.....	1	10
Shipton, diss	141,301	706	109	34	33 22	20	970 93	943 30	27 63	140	5	7	9
Stoke	287,079	2009	.....	28	90 78	.....	3055 81	3055 81	.....	112	12	9	10
St-Frs-Xavier de Brompton	110,650	442	177	19	59 83	.....	652 89	579 65	73 24	72	9	3	8
St-Frs-Xavier de Brompton, diss	58,400	233	.....	50	29 08	20	320 54	288 28	32 26	27	.....	1	10
St-George de Windsor	138,445	692	.....	4	169 88	.....	.....	.....	.....	315	64	8	8
Windsor (canton)	131,699	658	.....	30	60 40	.....	1025 00	1025 00	.....	87	12	4	7
Windsor (canton)	68,133	340	235	37	48 04	.....	576 21	576 21	.....	96	49	2	6
Windsor-Mills	177,907	1423	.....	335	75 16	.....	1705 02	1549 84	155 18	163	2	2	10
Windsor-Mills, diss	50,625	354	.....	5	28 32	.....	1488 58	1488 58	.....	73	2	2	9
	2,765,947	13057	1387	2143	1419 34	110	20695 00	20067 68	627 32	2095	196	63	9
RIMOUSKI.													
Capucins (Les)	21,151	95	.....	.....	19 42	20	78 44	53 78	24 66	19	.....	2	9
Cherbourg	8,755	31	.....	.....	43 00	20	107 55	97 61	9 94	21	3	1	8
Cedar-Hall	15,000	112	.....	26	40 00	20	176 26	176 26	.....	104	45	2	11
Dalibaire (Les Méchins)	22,475	112	.....	10	38 26	15	158 61	158 61	.....	45	3	2	7
Massé & Ouimet	11,287	87	.....	.....	14 60	.....	87 26	80 00	7 26	19	10	1	8
Matane (St-Ulric de)	140,630	421	400	125	237 46	.....	1227 88	1227 88	.....	289	7	9	8
McNider	168,655	500	.....	230	278 32	.....	888 00	767 00	121 00	329	75	8	10
Métis	62,618	187	.....	9	67 10	20	280 29	280 29	.....	30	.....	2	7
Mont-Joli (village)	28,595	154	.....	26	50 74	20	338 29	338 29	.....	32	10	1	8
Notre-Dame du Sacré-Cœur	131,300	393	28	33	88 30	.....	576 34	520 66	55 68	117	.....	5	10
Rimouski (paroisse)	169,195	581	22	75	204 38	.....	928 31	928 31	.....	224	.....	8	10
Rimouski (ville)	221,025	331	.....	38	132 90	40	487 79	486 51	1 28	229	.....	1	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1890.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
RIMOUSKI.—(Suite.)	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.					
Sayabec	13,012	130	.....	18	21 20	40	163 28	162 38	90	55	.....	1	10
St-Anaclet	174,215	471	59	30	169 18	.....	791 29	791 29	.....	223	28	5	10
St-Angèle de Mérici	84,065	311	.....	.....	141 16	20	196 90	181 70	15 20	171	.....	5	7
Ste-Anne de la Pointe-au-Père	46,200	254	.....	30	43 32	.....	239 94	239 94	.....	46	9	2	10
St-Benoît-Labre	31,002	232	.....	13	53 90	20	399 74	397 74	.....	73	6	2	9
Ste-Blandine	39,456	157	.....	37	58 86	20	822 53	809 46	13 07	70	11	3	10
Ste-Cécile du Bic	330,570	661	.....	124	326 36	.....	1480 73	1452 73	28 00	335	44	9	8
St-Damase de McNider	35,047	288	111	.....	54 74	20	443 06	421 88	21 18	127	34	4	10
St-Donat	96,441	190	160	26	107 60	20	522 39	504 60	17 79	154	69	4	8
St-Edmond du Lac-au-Saumon	13,749	137	.....	.....	31 92	15	422 07	422 07	.....	21	11	1	7
St-Fabien	199,834	640	413	51	213 80	.....	1344 31	1344 31	.....	280	30	9	10
Ste-Félicité	69,420	333	128	60	181 42	15	646 00	646 00	.....	265	59	6	10
Ste-Flavie	229,761	750	172	.....	180 96	.....	1196 92	1066 90	130 02	218	49	8	10
St-Gabriel	49,454	150	.....	.....	114 80	25	275 96	275 75	0 21	129	28	3	10
St-Jérôme de Matane	166,910	650	100	.....	307 40	.....	1075 33	1075 33	.....	400	132	9	8
St-Joseph de Lepage	163,135	127	20	.....	65 46	.....	268 50	268 50	.....	75	30	3	10
Ste-Luce	294,330	478	.....	224	175 06	.....	900 27	857 01	43 26	262	34	6	7
St-Marcellin	7,934	29	.....	.....	24 37	20	65 06	65 06	.....	16	2	1	10
St-Mathieu de Rioux	84,352	185	.....	30	138 34	.....	246 91	242 35	4 56	113	16	4	8
St-Moïse	25,650	128	137	.....	54 74	20	277 87	265 87	12 00	80	2	4	8
St-Octave	166,386	698	208	79	228 80	.....	1240 60	1240 60	.....	357	75	9	10
St-Octave, diss	25,089	75	.....	9	17 50	.....	104 09	104 09	.....	32	.....	1	8
St-Simon	154,796	384	76	.....	149 04	.....	689 04	547 52	141 52	194	16	5	8
St-Valérien	74,404	309	.....	15	100 30	20	393 34	393 34	.....	166	65	5	6
Tessier (canton)	26,947	226	.....	2	72 64	20	320 79	320 79	.....	84	55	3	9
	3,605,855	10997	2034	1320	4247 35	430	19859 94	19212 41	647 53	5404	858	154	9
ROUVILLE.													
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		1057 26	1056 26		337	.....	8	10

Richelieu (village)	114,570	260	.....	27	36 72	.....	304 47	304 47	.....	48	2	1	10
Ste-Angèle	377,959	1209	.....	44	169 06	.....	1662 41	1476 51	185 90	176	2	6	10
St-Césaire	780,477	1560	270	.....	561 30	.....	2674 18	2342 24	331 94	897	181	12	10
St-Hilaire	439,100	1097	.....	49	162 82	.....	1909 18	1807 72	101 46	187	10	4	10
St-Jean-Baptiste	787,000	787	60	68	204 86	.....	1164 06	977 83	186 23	231	.....	6	10
Ste-Marie de Monnoir	1,133,596	1587	.....	66	346 84	.....	1308 81	1308 81	.....	318	121	12	10
St-Mathias	190,125	475	.....	22	100 42	.....	665 96	487 03	178 87	102	14	3	10
St-Michel de Rougemont	288,050	576	.....	.....	38 36	.....	498 45	375 90	122 55	119	2	4	10
St-Michel de Rougemont, diss.	91,350	146	.....	8	8 64	.....	181 38	170 75	10 63	21	.....	1	9
	5,334,134	9809	348	573	2142 70	.....	13244 90	12110 07	1134 83	2816	406	69	9½
SAGUENAY.													
Anse-aux-Fraises	.....	.....	.....	.....	13 20	.....	86 11	73 40	12 71	26	.....	1	10
Bergeronnes	38,200	129	.....	8	59 70	20	306 76	265 35	41 41	120	84	1	8
Escoumins	33,170	80	.....	25	61 22	25	295 32	164 50	130 82	64	18	1	10
Mille-Vaches	18,000	92	.....	.....	45 32	25	154 37	149 52	4 85	59	11	1	10
Moisie	18,430	56	.....	.....	28 38	20	100 18	97 52	2 66	33	9	1	10
Natashquan (N.-D. de)	.....	.....	.....	4	56 50	20	156 28	75 00	81 28	32	4	1	8
Pointe-aux-Esquimaux	.....	.....	.....	.....	208 98	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Pointe-de-Monts	.....	.....	.....	.....	28 60	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Portneuf	33,700	167	.....	14	21 20	20	62 97	62 97	.....	26	.....	1	8
Rivière-aux-Canards	.....	.....	.....	.....	29 44	20	55 70	41 00	14 70	34	17	1	8
Rivière Ste-Marguerite	.....	.....	.....	.....	16 96	20	94 60	91 60	3 00	55	.....	1	10
Sault-au-Cochon	.....	70	.....	.....	41 20	20	143 57	130 50	13 07	70	8	1	10
Sault au-Mouton	11,320	43	.....	20	23 54	20	103 67	103 67	.....	38	5	1	10
St-Joseph de Tadoussac	.....	.....	.....	.....	22 60	20	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Patrice de la Pentecôte	.....	.....	.....	28	24 14	30	87 49	87 49	.....	94	5	1	10
Tadoussac	42,552	140	.....	38	32 50	20	194 61	183 30	11 31	56	5	1	10
	195,372	777	.....	137	713 48	280	1841 69	1525 82	315 81	707	176	13	9½
SHEFFORD.													
Ely-Nord	95,950	374	.....	.....	87 96	.....	1355 72	1355 72	.....	41	8	3	7
Ely-Nord, diss.	75,200	338	.....	17	28 82	.....	421 60	416 23	5 37	89	13	4	10
Ely-Sud	125,025	1125	104	170	145 58	.....	1818 83	985 02	833 81	245	39	8	10
Ely-Sud, diss	66,300	431	.....	42	37 62	.....	539 84	520 46	19 38	57	2	4	7
Granby (canton)	411,304	1233	149	105	166 50	.....	1786 68	1741 00	45 68	156	14	9	8
Granby (canton), diss.	160,000	480	.....	56	92 74	20	700 08	689 00	11 08	124	29	4	10
Granby (village)	380,058	950	.....	370	60 36	.....	1769 13	1753 92	15 21	95	.....	1	10
Granby (village), diss.	99,378	397	.....	22	62 08	20	508 12	492 79	15 33	115	15	2	10
Lawrenceville	21,557	134	.....	7	32 62	.....	185 81	185 81	.....	28	.....	1	10
Roxton-Falls	124,721	873	.....	35	137 74	.....	1141 07	1141 07	.....	138	.....	1	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1890.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
SHEFFORD.—(Suite.)	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$ cts.				
Roxton (canton)	270,133	1080	158	48	208 50	.....	1679 44	1679 44	.....	254	4	10	10
Shefford	358,570	1434	.....	257	277 62	.....	2344 45	2344 45	.....	207	38	13	8
Stukely-Nord	152,094	868	876	.....	107 78	.....	989 24	989 24	.....	148	12	6	10
Stukely-Nord, diss	47,505	190	.....	14	13 12	15	219 80	219 80	.....	19	.....	2	8
Stukely-Sud	162,398	649	385	184	125 26	.....	1557 73	1557 73	.....	100	13	6	8
St-Alphonse	145,778	437	400	51	73 90	30	848 87	785 88	62 99	121	91	5	10
St-Alphonse, diss	12,650	63	.....	3	5 80	25	110 72	66 55	44 17	9	.....	1	4
Ste-Anne de Stukely	147,500	737	.....	24	117 74	.....	820 36	819 38	98	169	30	6	10
Ste-Cécile	290,240	786	.....	46	169 12	.....	1435 89	1375 19	60 70	236	59	5	10
Ste-Cécile, diss	60,195	165	.....	.....	9 36	.....	326 02	322 72	3 30	24	6	2	5
St-Joachim	216,431	973	315	142	137 04	.....	1607 43	1600 02	7 41	183	55	9	9
Ste-Pudentienne (paroisse)	126,500	443	86	7	117 02	20	647 00	647 00	.....	176	12	5	10
Ste-Pudentienne (paroisse), diss	122,800	491	500	48	73 24	.....	1529 86	1401 77	128 09	69	4	4	6
Ste-Pudentienne (village)	51,830	192	.....	40	35 96	.....	222 00	222 00	.....	70	11	1	10
Ste-Pudentienne (village), diss	31,225	116	200	5	8 78	.....	293 76	277 87	15 89	16	1	1	8
St-Valérien	631,145	1026	.....	97	212 62	.....	1317 30	1075 67	241 63	291	165	7	10
Waterloo	323,700	1932	.....	146	113 74	.....	3389 78	3389 98	.....	121	15	1	10
Waterloo, diss	115,140	806	.....	317	76 64	.....	2143 85	2141 80	2 05	151	27	1	10
	4,825,327	18723	3173	2253	2735 46	130	31710 38	30197 31	1513 07	34 43	663	122	8½
SHERBROOKE.													
Ascot	612,110	2296	.....	.....	349 66	40	2981 33	2960 78	20 55	641	280	20	7
Lennoxville	259,500	908	.....	134	92 78	50	1150 32	1150 32	.....	150	60	1	10
Orford	3'0,000	1395	.....	.....	145 52	.....	.....	.....	.....	212	36	11	8
Sherbrooke (Com. catholiques)	1,287,355	5149	.....	915	532 26	.....	8901 93	6322 21	2579 72	843	.....	16	10
Sherbrooke (Com. protestants)	1,694,390	6777	.....	1110	318 58	.....	8809 05	8798 64	10 40	419	.....	1	10
	4,163,355	16525	.....	2159	1438 80	90	21842 63	19231 95	2610 68	2265	376	49	9

Coteau-du-Lac (St-Ignace)	245,651	921	.....	173	170 36	.....	1317 71	1296 35	21 36	217	.....	5	8
St-Clet	436,420	486	304	183	112 90	.....	816 71	816 71	.....	153	16	5	10
St-Joseph (Les Cèdres)	428,375	851	.....	300	216 04	.....	1766 89	1422 85	344 04	239	21	5	10
St-Polycarpe	615,260	1845	608	789	306 46	.....	5053 84	5036 84	17 00	304	76	8	10
St-Télesphore	78,550	157	.....	41	33 70	.....	243 50	243 50	.....	38	12	1	10
St-Télesphore, diss	264,475	793	.....	66	114 84	.....	1065 85	1065 85	.....	145	13	3	10
St-Zotique (Coteau-Landing)	362,275	905	115	165	229 08	.....	1720 60	1720 60	.....	303	15	5	10
St-Zotique, diss	45,800	152	.....	52	17 52	.....	270 06	270 06	.....	7	.....	1	9
	2,476,826	6110	1027	1769	1200 90	.....	12255 16	11872 76	382 40	1466	153	33	9½
STANSTEAD.													
Barford	155,718	934	.....	137	132 34	.....	1485 94	1479 17	6 77	258	17	10	6
Barford, diss	111,195	444	.....	.....	40 26	.....	632 98	469 55	163 43	66	.....	3	6
Barnston, diss	4,500	13	.....	92	32 80	20	192 01	192 01	.....	22	.....	1	10
Beebe-Plain	111,593	558	.....	37	43 80	.....	869 18	672 33	196 85	54	16	1	9
Coaticook	722,649	1806	.....	40	116 52	.....	4237 08	4197 91	39 17	185	.....	1	10
Coaticook, diss	225,190	1125	.....	230	199 24	40	2467 01	1616 26	850 75	344	.....	2	9
Dixville	99,000	495	.....	77	44 74	.....	1073 43	922 79	150 64	95	6	1	8
Hatley	604,272	1912	.....	154	255 74	.....	1419 00	1419 00	.....	370	60	15	5
Hatley, diss	38,750	137	.....	20	36 82	25	212 38	210 40	1 98	43	3	2	9
Magog	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Magog, diss	60,000	300	.....	200	62 00	20	716 76	631 00	85 76	285	54	1	10
Stanstead	783,050	3523	1248	326	382 46	.....	5541 70	5541 70	.....	32	.....	1	6
Stanstead, diss	31,400	109	.....	78	56 32	40	310 24	310 24	.....	69	11	1	10
Stanstead-Plain (village)	157,900	235	.....	196	68 04	.....	561 00	561 00	.....	86	4	2	10
	3105,419	12491	1248	1587	1471 08	145	19718 71	18223 36	1495 35	1909	171	40	8½
ST-HYACINTHE.													
La Présentation	364,150	837	.....	.....	155 16	.....	1008 53	867 63	140 90	228	35	6	9
St-Barnabé	283 400	600	15	.....	143 18	.....	648 37	648 14	.....	203	24	6	9
St-Charles (paroisse)	258,930	550	.....	.....	73 12	.....	403 4	234 35	169 02	48	7	4	10
St-Charles (village)	84,940	340	.....	17	49 68	.....	[illegible] 67	274 57	4 10	59	.....	1	10
St-Damase	605,955	142	.....	110	248 64	.....	1668 61	1618 65	49 96	281	19	11	10
St-Denis No 1 (village)	199,895	659	.....	20	116 70	.....	855 00	780 00	75 00	124	.....	4	10
St-Denis No 2 (paroisse)	300,000	540	.....	.....	152 44	.....	810 00	730 00	80 00	230	4	6	10
St-Jude	435,711	1393	.....	.....	230 64	.....	1817 11	1731 23	85 88	230	49	8	10
St-Marie-Madeleine	25 ,370	606	45	.....	117 14	.....	783 31	744 35	38 96	176	12	4	10
St-Hyacinthe (paroisse)	697,225	1603	.....	.....	381 44	.....	2582 60	2582 60	.....	387	23	10	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1890.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
ST-HYACINTHE.—(Suite.)	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$ cts.				
St-Hyacinthe (ville)	1,390,450	4866	2085	184	608 56	.....	9275 74	9275 74	.....	702	44	1	8
St-Hyacinthe, diss	93,400	280	.....	95	17 88	.....	408 52	363 32	45 20	19	2	1	10
St-Hyacinthe le Confesseur	209,135	624	162	.....	110 06	.....	1007 87	775 82	222 05	170	30	4	10
	5,175,560	13040	2307	426	2404 64	.....	21548 47	20636 40	911 07	2857	252	66	9½
ST-JEAN.													
Lacolle (St-Bernard)	434,445	1081	.....	113	246 60	.....	1426 35	1426 35	.....	325	12	7	10
Lacolle, diss	613,960	920	644	70	92 34	.....	2625 95	2491 34	134 61	136	2	7	6
St-Jean (ville)	1001,300	2503	.....	299	419 58	.....	3235 3.	3234 36	1 (0	512	63	1	10
St-Jean (paroisse)	538,192	867	1000	30	96 06	.....	1059 89	995 01	63 88	55	26	5	10
St-Jean (ville et paroisse), diss	339,671	1019	.....	716	88 32	.....	2194 29	2194 29	.....	65	10	1	10
St-Luc	348,050	800	.....	40	88 76	.....	1156 70	1114 15	42 55	127	26	5	9
Ste-Marguerite de Blairfindie	952,720	1048	950	92	173 80	.....	2508 57	2452 24	56 33	236	11	6	10
St-Valentin	1,144,600	1100	77	197	220 60	.....	2209 15	1844 34	364 81	297	32	9	10
St-Valentin, diss	97,290	121	966	26	18 40	.....	242 04	190 07	51 97	19	1	2	10
	5,470,228	9459	3637	1583	1444 46	.....	16658 30	15943 15	715 15	1772	183	43	9
ST-MAURICE.													
Pointe-du-Lac	296,603	600	.....	.....	189 20	.....	811 19	808 00	3 19	310	27	6	10
Shawinigan	200,000	500	.....	32	161 06	.....	742 39	725 91	16 45	164	17	6	10
Trois-Rivières, Banlieue No 1	261,451	200	.....	5	27 44	.....	273 83	273 83	.....	54	16	1	10
Trois-Rivières, Banlieue No 2	218,199	350	.....	13	67 10	.....	448 16	448 16	.....	80	.....	3	10
Trois-Rivières (ville)	2,830,457	5157	.....	269	903 54	.....	1635 64	1635 64	.....	1171	.....	1	10
Trois-Rivières (ville), diss	398,150	567	.....	337	96 36	.....	1170 71	1170 71	.....	60	.....	1	10
St-Barnabé	429,855	515	.....	85	232 64	.....	502 66	502 66	.....	274	20	7	10

St-Elie	108,605	362	.....	53	93 84	60	910 99	910 99	.....	139	8	5	10
St-Sévère	178,500	250	.....	117	104 54	.....	466 79	460 62	6 17	146	9	4	10
Yamachiche	1,2-0,892	1408	37	1	322 58	.....	1767 75	1767 75	.....	429	109	12	8
	6,380,437	10561	102	912	2565 50	60	9795 62	9768 16	27 46	3106	255	55	9½
TÉMISCOUATA.													
Cacouna (paroisse)	165,893	464	73	96	110 66	.....	755 19	680 31	74 88	176	46	7	10
Cacouna (village)	90,995	350	.....	13	76 28	.....	379 03	379 03	.....	76	11	1	10
Ile-Verte	328,490	854	.....	351	341 42	.....	1645 59	1636 35	9 24	426	49	10	10
Notre-Dame du Lac	135,620	450	.....	241	150 22	.....	826 72	826 32	40	224	40	7	10
Notre-Dame du Portage	116,423	290	.....	.....	86 42	.....	408 55	394 55	14 00	131	17	4	10
Notre-Dame des Sept-Douleurs	28,160	84	.....	18	39 80	20	170 79	161 91	8 88	56	27	2	10
Rivière-du-Loup	144,342	451	.....	.....	150 70	.....	589 68	501 84	87 84	138	29	6	10
St-Antonin	74,514	261	50	47	145 28	.....	368 58	349 78	18 80	175	5	5	10
St-Arsène	250,485	450	50	.....	164 36	.....	797 06	726 62	70 44	202	24	6	11
St-Benoît-Abbé	6,625	45	.....	.....	12 00	20	75 72	72 92	2 80	18	4	1	9
St-Clément	40,505	251	.....	80	75 70	20	459 99	459 90	09	103	2	4	10
St-Cyprien	25,789	129	45	11	52 28	20	330 54	211 45	119 09	89	26	3	8
St-Edouard	762 000	3800	.....	598	257 76	.....	5472 80	5472 80	.....	484	80	5	10
St-Eloi	138,579	434	.....	68	140 46	.....	694 76	646 08	48 68	140	22	6	11
St-Epiphane	116.115	557	.....	.....	157 40	.....	727 35	727 35	.....	233	30	8	10
St-François-Xavier	.....	.....	.....	.....	73 12	30	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Françoise	36,762	292	11	31	77 58	20	481 59	459 28	22 31	142	47	5	10
St-Honoré	23,583	89	.....	.....	32 96	20	227 16	227 16	.....	50	16	2	10
St-Hubert	17,175	57	.....	23	35 44	20	197 31	154 29	43 02	65	.....	1	9
St-Jean de Dieu	65,000	377	105	.....	143 40	20	609 33	427 33	182 00	30	.....	6	10
St-Louis du Ha! Ha!	73,892	147	.....	46	67 10	20	419 61	265 95	153 06	122	19	1	11
St-Modeste	94,075	319	.....	44	94 66	.....	453 58	453 58	.....	150	21	5	10
St-Paul de la Croix	45,426	275	8	.....	98 08	20	369 89	369 89	.....	167	43	5	10
Ste-Rose du Dégelé	74,404	297	.....	65	79 12	20	530 60	518 35	12 25	159	38	5	10
Trois-Pistoles No 1	174,873	576	71	45	218 50	.....	841 51	832 83	8 77	225	71	4	10
Trois-Pistoles No 2	177,843	512	6	101	119 60	.....	862 06	862 06	.....	142	27	7	10
	3,206,968	11811	419	1878	2999 50	250	18694 39	17817 84	876 55	3923	694	106	10
TERREBONNE.													
Beresford (Ste-Agathe)	127,290	636	.....	.....	193 44	.....	645 20	629 33	15 87	230	59	6	10
Côte St-Gabriel	19,250	104	.....	.....	13 30	20	149 42	147 31	2 11	20	.....	1	8
Doncaster	3,837	200	.....	.....	103 14	20	560 60	560 00	.....	160	98	2	10
Ste-Adèle	147,444	737	32	.....	195 78	.....	1277 51	1185 22	92 29	314	129	7	10
Ste-Anne des Plaines	581,578	1224	8 9	74	197 44	.....	2480 69	2480 69	.....	358	87	9	10
St-Faustin	58,100	116	170	.....	54 28	25	246 06	176 21	69 85	161	115	2	10
St-Hippolite	48,265	770	.....	.....	98 30	20	880 21	733 92	146 29	156	40	4	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1890.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
TERREBONNE.—(Suite.)	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$ cts.				
St-Janvier (paroisse)	208 160	346	.....	30	65 70	.....	374 11	331 11	43 00	61	1	3	10
St-Janvier (village)	88,230	382	.....	20	43 92	.....	528 11	528 11	.....	35	1	1	10
St-Janvier No 1 (Bas)	67,900	108	.....	11	25 78	.....	134 54	134 54	.....	22	2	1	10
St-Jérôme (paroisse)	529,716	1595	.....	32	289 13	.....	2079 50	1673 97	405 53	387	153	9	10
St-Jérôme, diss	37,765	58	.....	.....	13 04	.....	157 80	157 80	.....	17	.....	1	8
St-Jérôme (ville)	680,840	1522	.....	290	239 22	.....	2125 04	2125 04	.....	400	24	1	10
St-Jovite	93,925	400	237	2	77 00	20	646 58	646 58	.....	200	74	4	10
Ste-Marguerite	35,714	535	.....	.....	82 40	20	766 90	766 90	.....	163	60	5	10
St-Sauveur	195,680	978	.....	.....	176 96	.....	1110 47	843 25	267 22	206	.....	6	8
Ste-Sophie (New-Glasgow)	164,720	658	.....	55	166 68	.....	889 87	889 87	.....	149	10	5	9
Ste-Sophie, diss	84,000	200	.....	20	5 96	.....	317 00	317 00	.....	62	12	1	10
Ste-Thérèse (paroisse), diss	108,260	259	.....	34	19 02	.....	325 67	310 15	15 52	19	4	1	10
Ste-Thérèse (paroisse)	365,105	690	.....	27	165 12	.....	545 32	545 32	.....	156	49	5	10
Ste-Thérèse (village)	298,944	.....	.....	.....	154 70	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Terrebonne (paroisse)	276,992	442	.....	6	105 26	.....	470 89	464 76	6 13	110	1	3	10
Terrebonne (ville)	312,489	1392	2705	52	145 76	.....	11939 59	11920 96	18 63	169	51	1	10
Terrebonne (ville), diss	38,925	143	.....	103	18 82	.....	322 55	322 55	.....	17	.....	1	10
	4,573,129	13495	3983	756	2704 15	125	28973 03	27890 59	1082 44	3572	970	79	9½
VAUDREUIL.													
Como	96,100	269	139	102	55 58	.....	698 22	698 22	.....	27	.....	1	10
Ile-Perrot	216,570	822	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Newton (Ste-Justine de)	188,035	723	.....	34	196 72	.....	1026 84	962 10	74 74	191	12	5	8
Pointe-Fortune	29,525	147	.....	24	28 00	.....	257 34	206 61	50 73	35	.....	1	10
Pointe-Fortune, diss	39,162	176	.....	39	12 98	.....	288 59	161 34	127 25	20	2	1	8
Rigaud (paroisse)	399,775	666	86	128	226 16	.....	1402 35	1043 45	358 90	212	35	6	10
Rigaud (village)	271,730	951	.....	27	71 46	.....	806 65	757 75	48 90	143	8	2	10
St-Lazare	246,275	664	473	41	125 26	.....	1118 82	1091 74	27 08	195	8	5	10
St-Lazare, diss	26,950	70	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Très-Saint-Rédempteur	156,200	223	.....	38	65 58	.....	323 36	323 36	.....	97	6	2	10
Vaudreuil	762,450	1524	.....	232	204 88	.....	2111 30	2162 05	49 25	304	52	7	10
Vaudreuil, diss	16,000	100	.....	10	9 86	.....	151 46	151 46	.....	24	2	1	8
	2,911,678	7287	698	841	1243 36	.....	9862 45	9115 14	747 31	1647	140	40	9
VERCHÈRES.													
Contrecœur	370,500	1111	.....	96	200 74	.....	2258 52	2182 59	75 93	307	.....	5	10
St-Antoine	765,500	1299	.....	34	181 30	.....	1518 51	1517 65	86	286	28	6	10
Ste-Julie	377,025	699	344	90	139 04	.....	1449 05	1421 80	27 25	205	18	5	10
St-Marc	596,342	1073	.....	47	121 98	.....	1096 16	1076 01	20 15	163	13	3	10
Ste-Théodosie	233.171	175	.....	29	64 30	.....	247 39	247 39	.....	98	4	2	10
Varennes (paroisse)	510,850	766	.....	137	153 04	.....	1017 83	814 32	203 51	214	15	5	10
Varennnes (village)	359,414	718	.....	102	129 62	.....	1162 85	1162 85	.....	150	6	1	10
Verchères	720,000	2200	.....	152	271 72	.....	3934 00	3724 00	210 00	345	55	4	10
	3,932,802	8041	344	687	1261 74	.....	12684 31	12146 61	537 70	1768	139	31	10
WOLFE.													
Disraéli	110,675	402	.....	25	61 39	20	577 51	572 31	5 20	186	37	3	9
Dudswell	310,387	1241	768	209	90 90	.....	2259 17	1598 67	660 50	161	13	9	6
Dudswell, diss	59,465	236	34	152	63 44	40	679 12	660 10	19 02	152	25	5	8
Garthby	85,000	515	.....	32	43 85	20	840 22	840 22	.....	111	35	3	11
Ham-Nord	120,000	600	.....	36	130 55	15	881 41	881 41	.....	206	13	7	10
Ham-Sud (St-Joseph)	115,174	460	.....	51	65 82	15	818 96	818 96	.....	105	8	5	8
Ham-Sud-Ouest (St-Adrien)	61,512	205	.....	43	46 50	25	371 91	346 11	25 80	93	49	3	9
Lac Weedon (village)	74,905	374	.....	.....	39 90	.....	508 21	454 04	54 17	80	6	2	10
Stratford (St-Gabriel)	63,777	481	248	23	72 76	.....	562 00	562 00	.....	130	9	2	8
St-Camille	98,245	687	200	53	86 06	.....	945 78	906 89	38 89	150	11	7	10
St-Fortunat	133,190	444	.....	68	99 12	.....	978 71	978 71	.....	158	18	7	8
Weedon	188,000	1416	.....	.....	132 22	.....	1171 50	1129 16	42 34	219	43	7	10
Weedon-Centre (village)	43,765	296	.....	94	37 80	.....	180 61	180 61	.....	78	6	1	10
Wolfestown (St-Julien)	131,100	438	140	87	177 30	.....	1250 19	950 94	299 25	237	54	9	9
Wotton	285,760	856	443	62	234 64	.....	1583 18	1583 18	.....	366	18	11	10
	1,880,955	8651	1833	935	1382 26	135	13608 48	12463 36	1145 17	2432	345	81	9
YAMASKA.													
Baie-du-Febvre	642,636	1200	500	.....	303 28	.....	1903 28	1903 28	.....	334	58	11	10
Pierreville (village)	144,440	520	.....	.....	93 72	.....	741 91	695 66	46 25	160	13	1	10
St-Bonaventure	127,946	447	389	63	125 14	.....	871 71	679 84	191 87	191	60	5	7
St-David	494,361	642	.....	106	365 68	.....	1183 36	1130 24	53 12	319	31	8	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics. —(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1890.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
YAMASKA.—(Suite.)	$	$	$	$	$ cts.	$	$ cts.	$ cts.	$ cts.				
St-Elphège	265,504	465	13	.....	74 84	.....	551 43	551 43	.....	137	6	5	9
St-Françcis (paroisse)	290,801	411	.....	.....	193 56	.....	865 14	644 04	221 10	287	56	5	10
St-François (village)	93,590	200	200	.....	80 90	.....	354 79	262 68	92 11	93	8	1	10
St-Guillaume	470,476	940	247	317	323 88	.....	1996 51	1811 06	185 45	456	49	11	10
St-Michel (village)	88,515	314	.....	35	53 66	.....	331 45	331 45	.....	117	8	2	10
St-Michel No 2	60,600	138	.....	22	25 08	.....	157 16	152 77	4 39	75	22	1	10
St-Michel No 3	64,325	132	.....	18	21 20	.....	127 41	127 41	.....	51	2	1	9
St-Michel No 4	42,970	73	.....	17	21 66	.....	119 52	119 52	.....	29	.....	1	10
St-Michel No 5	25,470	100	.....	6	16 50	.....	197 99	197 99	.....	25	.....	1	8
St-Michel No 6	28,800	57	.....	7	17 42	.....	87 82	85 32	2 50	15	.....	1	10
St-Pie-Deguire	225,161	562	.....	30	181 20	.....	726 28	696 64	29 64	172	7	6	10
St-Thomas de Pierreville	544,376	822	58	.....	303 38	.....	1228 87	1344 07	4 80	353	80	8	10
St-Zéphirin	450,630	997	.....	.....	208 50	.....	1253 82	1221 62	32 20	274	40	12	10
	4,060,601	8020	1407	621	2409 60	.....	12718 45	11855 02	863 43	3088	440	84	9

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Montant de la subvention.
ARGENTEUIL—St-Adolphe de Howard	15
ARTHABASKA—Ste-Anne du Sault	8
CHICOUTIMI—La Descente des femmes	30
Grande-Décharge	30
St-Cyriac, mission	20
St-Joseph du Tableau	30
CHAMPLAIN—St-Roch de Meckinah, mission	20
COMPTON—Diss. Ecole indépendante	40
St-Paul de Scotstown	20
BEAUCE—St-Théophile	15
BONAVENTURE—Mill-Stream	20
BROME—Bolton-Ouest, diss	30
CHARLEVOIX—St-Cassien, mission	20
DORCHESTER—Ste-Rose de Watford, mission	40
St-Prosper	40
GASPÉ—Bassin de Gaspé	20
LOTBINIÈRE—St-Gilles, diss	15
MONTMAGNY—Notre-Dame du Rosaire	30
Ste-Apolline	30

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Montant de la subvention.
OTTAWA—Aylwin No 2	18
Notre-Dame du Laus	40
Sicot	15
Villeneuve	20
St-Félix de Hartwell	30
PONTIAC—Pembroke	400
Thorne-Centre	15
QUÉBEC—St-Gabriel-Est No 2	20
Les Sœurs de la Charité	30
RIMOUSKI—St-Edouard des Méchins	20
Causapcal	20
SAGUENAY—Bourg Boissonneault	20
Pointe-aux-Outardes	20
St-Etienne (l'Anse)	40
Anticosti (Baie-des-Anglais)	15
Magpie, mission	15
Manicouagan	20
Rivière au Tonnerre	15
Rivière St-Jean	15
Sept Iles	20
SHEFFORD—Shefford-Ouest, diss	20
STANSTEAD—Roch Island	40
Stanhope	40
Total	1381

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Récapitulation.*)

COMTÉS ET CITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1890.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
	$	$	$	$	$	$	$	$	$				
Argenteuil	1846679	8648	1518	2584	1750 56	280	14891 14	14339 33	551 81	2332	457	74	8½
Arthabaska	2749049	13311	414	1481	2334 85	35	17688 60	16693 56	995 04	3312	631	111	9
L'Assomption	4758693	7968	420	530	1799 17	.....	15076 22	12798 39	2277 83	2235	330	55	10
Bagot	4121405	10808	908	973	2495 68	15	18157 45	16890 12	1267 33	3085	281	63	9
Beauce	4430315	12767	1873	1016	4064 67	120	18505 07	18029 87	475 20	6210	1537	172	10
Beauharnois	4317386	8953	2946	1102	1852 46	.....	19227 51	18061 89	1165 62	2297	289	66	10
Bellechasse	2768819	6120	245	587	2221 61	90	10195 40	9958 12	237 28	2756	278	81	10
Berthier	5376958	8002	1140	599	2571 01	35	15336 72	14730 21	606 51	2870	362	61	10
Bonaventure	1592597	7844	1200	1630	2190 56	300	15678 06	14812 62	865 44	3528	374	74	8
Brôme	4717425	14686	1086	2025	1803 88	115	21876 51	20624 09	1252 42	1897	291	112	8
Chambly	5123320	10813	449	1892	1351 55	.....	16012 00	15294 12	717 88	1895	221	37	10
Champlain	4051567	10310	2639	1153	3140 93	20	19403 78	18872 36	531 42	4307	591	96	10
Charlevoix	2493579	5552	.....	655	2107 50	115	9348 46	8858 03	490 43	3229	533	75	9
Châteauguay	5162461	11953	1595	1277	1805 70	40	19064 92	18025 60	1039 32	2186	175	64	10
Chicoutimi	2695485	9031	634	1413	3027 07	350	13276 32	12938 92	337 40	4054	722	94	10
Compton	3806377	17167	2555	2367	2319 11	315	31180 56	29343 57	1836 99	3372	502	142	8½
Deux-Montagnes	3792724	11144	3288	246	1867 34	25	18238 99	17272 01	966 98	2534	407	61	9
Dorchester	2943159	6853	821	825	2226 12	110	10850 87	10045 72	805 15	2895	580	61	9
Drummond	2119049	11734	378	876	1645 90	90	20459 74	19449 30	1010 44	2900	502	97	8
Gaspé	1970375	9824	80	1297	2963 32	783	17089 39	15496 37	1593 02	4397	1150	115	8½
Hochelaga	20690281	46123	5322	9128	4398 75	.....	101604 15	97432 53	4171 62	8601	1028	44	9½
Huntingdon	4725006	13678	5295	2917	1829 02	40	23014 40	22731 49	282 91	2349	277	79	8
Iberville	4007942	8237	1456	2190	1603 39	15	11250 25	10158 80	1091 45	1830	197	59	8½
L'Islet	2734157	4506	80	688	1787 28	110	8081 23	7674 69	406 54	2016	186	60	9½
Jacques-Cartier	3438612	7512	2307	1262	1100 68	.....	12849 04	12401 71	447 33	1535	145	24	9½
Joliette	4968926	10792	2737	167	2588 68	20	17196 90	16486 30	710 60	3481	651	76	9½
Kamouraska	3712875	7174	1166	574	2611 40	70	13207 64	11966 83	1240 81	3323	626	99	9½
Laprairie	3136296	6261	104	794	1148 14	.....	9132 49	8671 12	461 37	1634	334	31	10½
Laval	2278547	5244	309	451	1119 86	.....	9307 90	9002 35	305 55	1586	338	27	10
Lévis	5744301	8532	1324	2415	3294 12	.....	18324 68	18080 79	243 89	4346	831	70	8½
Lotbinière	3346846	8311	1595	1205	2435 16	30	13265 42	12837 91	427 51	3535	605	100	9½
Maskinongé	4751104	6637	42	615	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	60	9½

Missisquoi	3392745	15317	3154	2180	2033 74	265	30354 90	25452 96	1331 92	3116	416	38	3½
Montcalm	2699107	6316	137	273	1526 90	95	9081 86	8406 67	675 19	2045	464	89	9½
Montmagny	2548808	4319	831	604	1832 20	45	9120 63	8289 62	831 01	2251	348	44	9½
Montmorency	2432431	3475	483	721	1466 70	70	8515 61	7645 31	870 30	1953	257	38	10
Montréal	89619400	179238	.....	154245	.....	.....	319424 21	316519 26	2904 95	.....	.....	.....	10
Napierville	4078289	6773	358	330	1226 94	.....	10739 67	10055 43	684 22	1701	244	37	8
Nicolet	4785104	11923	1119	678	3230 06	70	20085 72	19243 16	842 58	4820	764	764	10
Ottawa	5293602	38488	3515	4915	5732 84	470	69023 02	65988 96	3034 06	9493	2404	178	8½
Pontiac	1401815	11937	1001	2283	1874 63	126	21738 70	21555 23	183 47	2629	284	68	9½
Portneuf	3882633	9198	2394	1629	2996 65	190	17927 53	17492 97	434 56	4190	827	99	10½
Québec Cité	.....	13770	.....	1356	5385 90	.....	45529 86	38307 35	7222 51	4760	.....	.....	10½
Québec (Comté)	7657261	19569	396	2185	4362 49	195	26359 97	25006 51	1353 46	4671	936	57	9½
Richelieu	4186561	9437	245	839	2482 86	25	20050 14	19505 14	545 00	3171	587	54	10½
Richmond	2765947	13057	1387	2143	1419 34	210	20695 00	20067 68	627 32	2095	196	63	9½
Rimouski	3605855	10997	2034	1320	4247 35	130	19859 94	19212 41	647 53	5404	858	154	9½
Rouville	5334134	9809	348	573	2142 70	.....	13244 90	12110 07	1134 83	2816	406	69	9½
Saguenay	195372	777	.....	137	713 48	280	1841 63	1525 82	315 81	707	176	13	9
Shefford	4825327	18723	3173	2253	2735 46	130	31710 38	30197 31	1513 07	3443	663	122	8
Sherbrooke	4163355	16525	.....	2159	1438 80	90	21842 63	19231 95	2610 68	2265	376	49	9
Soulanges	2476826	6110	1027	1769	1200 90	.....	12255 16	11872 76	382 40	1466	153	33	9½
Stanstead	3105419	12491	1248	1587	471 08	145	19718 71	18223 36	1495 35	1909	171	40	8
St-Hyacinthe	5175560	13040	2307	426	2404 64	.....	21547 47	20636 40	911 07	2857	252	66	9
St-Jean	5470228	9459	3637	1583	1444 46	.....	16658 30	15943 15	715 15	1772	143	43	9
St-Maurice	6380437	10561	102	912	2565 50	60	9795 62	9768 16	27 46	3106	255	55	9½
Témiscouata	3206968	11811	419	1878	2999 50	250	18694 39	17817 84	876 55	3923	694	106	10
Terrebonne	4573129	13495	3983	756	2704 15	125	28973 03	27890 59	1082 44	3572	970	79	9½
Vaudreuil	2911678	7287	698	841	1243 36	.....	9862 45	9114 15	747 31	1647	140	40	9
Verchères	3932802	8041	344	687	1261 74	.....	12684 31	12146 61	537 70	1768	139	31	11
Wolfe	1880955	8651	1833	935	1382 26	135	13608 48	12463 31	1145 17	2432	345	81	9
Yamaska	4060601	8020	1407	621	2409 60	.....	12718 45	11855 02	863 43	3088	440	84	9
Octrois spéciaux sur le fonds des municipalitsé pauvres	.....	.....	.....	.....	.....	1391	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	325055486	815313	87495	244972	141651 36	7955	1500414 21	1433917 53	66496 68	241526	30845	4574	8

APPENDICE No V.

Statistique de l'Education supérieure fournie par les institutions subventionnées.

ÉDUCATIO

Institutions catholique

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution.	Instituteurs et Institutrices.		ÉLÈVES.				
		Laïques.	Religieux.	Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique
ARGENTEUIL.								
St-André	Modèle, couvent	2	5	67	.....	53	14	.....
St-André	" garçons	.....	2	37	.....	33	4	.....
		2	7	104	.....	86	18	.....
ARTHABASKA.								
Arthabaskaville	Académie, garçons	.....	9	109	.....	53	41	15
Chénier	Modèle, mixte	2	.....	65	.....	35	30	.....
St-Christophe	" couvent	.....	5	95	.....	65	30	.....
Ste-Clotilde de Horton	" mixte	1	.....	50	.....	45	5	.....
St-Médard de Warwick	" couvent	.....	5	47	.....	37	10	.....
St-Norbert	" mixte	2	.....	85	.....	70	15	.....
St-Valère de Bulstrode	" mixte	1	.....	67	.....	66	1	.....
Stanfold	" couvent	.....	14	75	.....	45	30	.....
Stanfold	" mixte	.....	5	241	.....	173	68	.....
Victoriaville	" couvent	2	6	134	.....	112	22	.....
Victoriaville	" garçons	.....	3	175	2	100	77	.....
		8	47	1143	2	801	329	15
L'ASSOMPTION.								
L'Assomption	Collège classique	1	25	292	.....	.....	54	238
L'Assomption	Académie, couvent	.....	8	100	.....	62	20	18
L'Assomption	Modèle, garçons	2	.....	85	.....	53	32	.....
Lachenaie	" mixte	2	.....	77	.....	63	14	.....
Laurentides	" couvent	.....	6	85	.....	63	22	.....
Laurentides	" garçons	2	.....	104	.....	81	23	.....
L'Epiphanie	" couvent	.....	6	129	.....	94	35	.....
St-Henri de Mascouche	" couvent	2	3	70	.....	45	25	.....
St-Roch	" couvent	.....	4	76	.....	51	25	.....
St-Roch	" garçons	.....	3	53	.....	29	24	.....
		9	55	1071	.....	541	274	256
BAGOT.								
Acton-Vale	Modèle, couvent	1	9	82	.....	58	24	.....
Acton-Vale	" garçons	2	.....	112	.....	100	12	.....
St-Dominique	" mixte	.....	1	129	.....	114	15	.....
St-Ephrem	" couvent	2	6	80	.....	65	15	.....
St-Hugues	" couvent	1	6	69	1	40	30	.....
St-Liboire	" mixte	2	.....	97	.....	89	8	.....

PÉRIEURE.

naines subventionnées.

ÉLÈVES.			Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Montant fourni par la municipalité aux institutions.		Dépenses annuelles des institutions.		Subvention du gouvernement.
	Filles.	Total.			Sous contrôle.	Indépendantes.	Sous contrôle.	Indépendantes.	
			$	$	$	$	$	$	$
...	67	67	5200	1467	.....	81	.....	2214	} 72
7	.....	37	5200	1467	.....	.....	.....	.....	
7	67	104	10400	2934	.....	81	.....	2214	72
9	.....	109	100000	8500	.....	.....	.....	6900	250
1	34	65	800	50	200	.....	200	.....	20
...	95	95	5000	2300	.....	200	.....	1997	60
4	26	50	250	25	150	.....	150	.....	.....
...	47	47	6179	725	.....	120	.....	1321	24
9	46	85	400	25	232	.....	232	.....	24
1	36	67	200	40	115	.....	115	.....	.....
...	75	75	9100	790	.....	500	.....	3095	29
7	94	241	800	100	560	.....	560	.....	29
...	134	134	12000	2500	.....	140	.....	2070	60
7	.....	177	2000	400	844	.....	844	.....	22
8	587	1145	136729	15455	2101	960	2101	15383	518
2	.....	292	95000	15000	.....	.....	.....	24208	1404
...	100	100	26000	4500	.....	150	.....	20294	48
5	.....	85	3200	50	2166	.....	2166	.....	29
9	28	77	11000	75	310	.....	310	.....	29
...	85	85	10000	1000	.....	240	1678	.....	29
4	.....	104	1500	75	486	.....	486	.....	29
...	129	129	16500	900	.....	150	.....	2500	20
..	70	70	18550	1993	.....	200	.....	1976	29
..	76	76	1600	550	.....	160	.....	1070	29
3	.....	53	1500	82	465	.....	465	.....	20
3	488	1071	184850	24225	3427	900	5105	50043	1666
..	82	82	16500	3600	.....	350	.....	1490	29
2	.....	112	300	100	313	.....	313	.....	29
)	59	129	1300	150	505	.....	505	.....	20
..	80	80	4500	1700	.....	150	.....	1350	29
..	70	70	12000	1300	.....	150	.....	2394	20
2	45	97	500	50	335	.....	335	.....	20

ÉDUCATIO

Institutions catholiqu

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Instituteurs et Institutrices.		Élèves.				
		Laïques.	Religieux.	Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique
BAGOT.—(Suite.)								
St-Pie	Académie, couvent	1	4	71	.....	38	23	1
Ste-Rosalie	Modèle, mixte	2	.....	78	.....	70	8	.....
Upton	" garçons	.....	5	93	.....	63	30	.....
		11	31	811	1	637	165	1
BEAUCE.								
Sacré-Cœur de Jésus	Modèle, mixte	1	.....	75	.....	62	13	.....
St-François	" garçons	1	.....	30	.....	22	8	.....
St-Frédéric	" mixte	2	.....	70	.....	40	30	.....
St-Georges	Académie, couvent	1	8	116	2	58	44	1
St-Georges	Modèle, garçons	.....	4	94	.....	71	23	.....
St-Joseph	Académie, couvent	2	7	142	.....	101	20	21
St-Joseph	Modèle, garçons	1	.....	25	.....	13	12	.....
Ste-Marie	Académie, garçons	1	6	144	2	61	46	39
Ste-Marie	" couvent	.....	5	100	.....	73	19	8
St-Pierre de Broughton	Modèle, mixte	2	.....	102	.....	100	2	.....
St-Sébastien	" mixte	3	.....	75	.....	50	25	.....
St-Vital de Lambton	" mixte	2	.....	116	.....	69	47	.....
		16	30	1089	4	720	289	84
BEAUHARNOIS.								
Beauharnois	Académie, couvent	.....	18	140	.....	88	42	10
Beauharnois	Modèle, garçons	.....	8	202	.....	180	22	.....
Ste-Cécile de Valleyfield	Académie, garçons	.....	11	577	.....	468	77	32
Ste-Cécile de Valleyfield	" couvent	.....	16	248	7	163	76	16
St-Louis de Gonzague	Modèle, couvent	.....	4	160	.....	128	32	.....
St-Louis de Ganzague	" garçons	.....	4	106	.....	96	10	.....
St-Stanislas de Kostka	" mixte	2	.....	90	.....	70	20	.....
St-Timothée	" couvent	.....	8	107	.....	94	13	.....
St-Timothée	" garçons	.....	4	130	.....	108	22	.....
		2	73	1760	7	1395	314	58
BELLECHASSE.								
Beaumont	Modèle, mixte	2	.....	56	.....	34	22	.....
St-Charles	Académie, couvent	.....	6	129	.....	98	27	4
St-Charles	Modèle, garçons	.....	2	86	.....	69	17	.....
St-Gervais	Académie, couvent	2	6	102	.....	66	28	8
St-Gervais	Modèle, garçons	1	.....	53	.....	38	15	.....

PÉRIEURE.

aines subventionnées.—(*Suite,*)

Élèves.			Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Montant fourni par la municipalité aux institutions.		Dépenses annuelles des institutions.		Subvention du gouvernement.
	Filles.	Total.			Sous contrôle.	Indépendantes.	Sous contrôle.	Indépendantes.	
			$	$	$	$	$	$	$
...	71	71	12000	750	.....	250	.....	2026	50
2	36	78	1000	80	250	.....	250	.....	.....
3	.....	93	4000	100	1768	.....	1768	.....	40
9	443	812	52000	7830	3171	900	3171	7260	237
6	39	75	500	30	200	.....	200	.....	20
0	.....	30	300	50	.....	.....	.....	305	30
5	35	70	400	30	189	.....	189	.....	24
...	118	118	10000	850	.....	.....	.....	1500	80
4	.....	94	2000	200	.....	.....	.....	680	29
...	142	142	29050	5000	.....	.....	.....	8395	300
5	.....	25	500	52	.....	.....	.....	466	50
6	.....	146	8000	1850	240	.....	4003	.....	150
...	100	100	15000	4500	.....	150	.....	1307	100
9	53	102	800	100	212	.....	212	.....	.....
8	37	75	.....	40	221	.....	221	.....	40
8	58	116	800	150	240	.....	240	.....	24
1	582	1093	67350	12852	1302	150	5065	12653	847
..	140	140	15000	5300	.....	.....	.....	3800	38
2	.....	202	15000	1000	1827	.....	1827	.....	50
7	.....	577	10000	500	1700	.....	1700	.....	60
..	255	255	20000	3000	.....	670	.....	3000	100
..	160	160	3350	1900	.....	194	.....	1349	29
5	.....	106	10000	1000	768	.....	768	.....	29
3	42	90	2500	50	340	.....	340	.....	29
..	107	107	1400	684	.....	280	.....	1700	38
0	.....	130	8000	1000	658	.....	658	.....	38
3	704	1767	85250	14434	5293	1144	5293	9849	411
	25	56	400	25	180	.....	180	.....	.....
..	129	129	11430	750	.....	208	.....	1320	57
	.....	86	1200	200	200	.....	200	.....	20
..	102	102	5000	900	.....	110	.....	4640	48
	.....	53	400	8	290	.....	290	.....	57

ÉDUCATIO

Institutions catholiqu

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Instituteurs et Institutrices.		Élèves.				
		Laïques.	Religieux.	Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique
BELLECHASSE.—(Suite.)								
St-Michel	Modèle, couvent	.....	8	80	.....	57	23	.....
St-Michel	" garçons	1	.....	28	.....	16	12	.....
St-Raphaël	" mixte	2	.....	74	.....	44	30	.....
St-Vallier	" garçons	1	.....	38	.....	30	8	.....
St-Vallier	" filles	2	.....	42	.....	33	9	.....
		11	22	688	.....	485	191	12
BERTHIER.								
Berthier	Académie, couvent	.....	7	175	.....	143	18	14
Berthier	" garçons	.....	12	201	.....	136	39	26
Lanoraie	Modèle, couvent.	.....	3	164	.....	131	33	.....
Lanoraie	" garçons	.....	3	88	.....	77	11	.....
St-Barthélemy	" couvent.	.....	9	138	.....	106	32	.....
St-Cuthbert	Académie, garçons	.....	4	106	.....	36	35	35
St-Cuthbert	Modèle, couvent	.....	6	64	.....	30	34	.....
St-Gabriel de Brandon	" couvent	.....	5	46	.....	30	16	.....
St-Gabriel de Brandon	" garçons	2	.....	127	.....	117	10	.....
St-Norbert	" couvent	.....	4	25	.....	22	3	.....
		2	53	1134	.....	828	231	75
BONAVENTURE.								
Carleton	Modèle, couvent.	1	4	80	.....	54	26	.....
Carleton	" mixte	2	.....	92	.....	80	12	.....
Maria	" mixte	2	.....	117	.....	102	15	.....
Nouvelle	" mixte	1	.....	74	.....	50	24	.....
Port-Daniel-Est	" mixte	2	.....	53	.....	28	25	.....
St-Bonaventure	" mixte	1	.....	60	.....	50	10	.....
		9	4	476	.....	364	112	.....
CHAMBLY.								
Boucherville	Académie, couvent	1	5	90	.....	66	15	9
Boucherville	Modèle, garçons	.....	3	110	.....	97	13	.....
Chambly	Académie, garçons	1	5	113	.....	44	34	35
Chambly	" couvent	.....	6	81	.....	50	21	10
Chambly	Modèle, mixte	2	..	137	8	133	12	.....
Longueuil	Académie, garçons	2	6	255	.....	106	88	61
Longueuil	" couvent	.....	20	297	10	236	64	7
St-Bruno	Modèle, mixte	1	.....	47	.....	38	9	.....

JPÉRIEURE.

maines subventionnées.—(*Suite.*)

Élèves.			Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Montant fourni par la municipalité aux institutions.		Dépenses annuelles des institutions.		Subvention du gouvernement.
Garçons.	Filles.	Total.			Sous contrôle.	Indépendantes.	Sous contrôle.	Indépendantes.	
			$	$	$	$	$	$	$
.....	80	80	18000	800	.....	130	.....	1400	48
28	.....	28	2000	185	440	.....	440	.....	48
39	35	74	400	100	250	.....	250	.....	29
38	.....	38	1400	30	166	.....	166	.....	24
....	42	42	450	25	116	.....	116	.....	24
275	413	688	40680	3023	1642	448	1642	7360	355
.....	175	175	8300	2000	.....	.....	.....	2310	38
201	.....	201	25000	5000	.....	60	.....	6000	150
.....	164	164	7200	525	.....	125	.....	1826	48
88	.....	88	1200	1000	572	.....	572	.....	29
.....	138	138	1500	2000	.....	120	.....	2000	29
106	.....	106	18000	4800	.....	200	.....	2000	35
.....	64	64	18000	1455	.....	60	.....	1130	29
.....	46	46	5000	900	.....	150	.....	1175	29
127	.....	127	1000	80	350	.....	350	.....	20
.....	25	25	4800	1774	.....	250	.....	671	.....
522	612	1134	90000	19534	922	965	922	17112	407
.....	80	80	8500	2050	.....	.....	.....	2020	57
58	34	92	250	60	314	.....	314	.....	57
59	58	117	800	100	380	.....	380	.....	57
36	38	74	600	200	490	.....	490	.....	38
28	25	53	400	100	240	.....	240	.....	128
30	30	60	200	80	127	.....	127	.....	24
211	265	476	10750	2590	1551	.....	1551	2020	361
.....	90	90	25000	2500	.....	120	.....	26870	24
110	.....	110	1200	125	774	.....	774	.....	24
113	.....	113	10000	650	.....	400	.....	2390	76
.....	81	81	12000	1600	.....	200	.....	2378	300
145	.....	145	2000	85	708	.....	708	.....	24
255	.....	255	16000	900	1280	.....	4550	.....	95
.....	307	307	73740	8500	.....	340	.....	11520	95
31	16	47	800	125	318	.....	318	.....	24

ÉDUCATIO

Institutions catholique

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Instituteurs et Institutrices.		Élèves.				
		Laïques.	Religieux.	Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle	Dans le cours académique et classique
CHAMBLY.—(Suite.)								
St-Hubert	Modèle couvent	.....	4	44	.....	34	10	.....
St-Hubert	" garçons	2	.....	71	.....	57	14	.....
		9	49	1245	18	861	280	122
CHAMPLAIN.								
Champlain	Académie, couvent	1	4	49	.....	20	13	16
Champlain	Modèle, garçons	2	.....	87	.....	77	10	.....
Ste-Anne de la Pérade	Académie, couvent	.....	5	133	.....	97	20	16
Ste-Anne de la Pérade	Modèle garçons	.....	3	128	.....	99	29	.....
St-François-Xavier de Batiscan	" mixte	2	.....	90	.....	70	20	.....
St-Maurice	" couvent	.....	5	47	.....	35	12	.....
St-Maurice	" garçons	2	.....	61	.....	56	5	.....
St-Narcisse	" mixte	1	.....	128	.....	115	13	.....
St-Prosper	" mixte	2	.....	83	.....	43	40	.....
St-Stanislas	" mixte	3	.....	181	.....	166	15	.....
St-Tite	" mixte	2	.....	137	.....	127	10	.....
		15	17	1124	.....	905	187	32
CHARLEVOIX.								
Baie St-Paul	Académie, garçons	3	.....	103	.....	72	9	22
Baie St-Paul	" couvent	1	5	108	.....	72	28	8
Eboulements	Modèle, garçons	1	.....	40	.....	.....	40	.....
Malbaie	Académie, couvent	1	5	89	.....	59	22	8
Malbaie	Modèle garçons	1	.....	59	.....	12	47	.....
Pointe-au-Pic	" mixte	1	.....	85	.....	53	32	.....
Ste-Agnès	" mixte	4	.....	54	.....	48	6	.....
St-Irénée	" mixte	1	.....	65	.....	52	13	.....
		13	10	603	.....	368	197	38
CHATEAUGUAY.								
Châteauguay	Académie couvent	1	4	53	.....	31	13	9
Châteaugnay	Modèle garçons	1	.....	57	.....	30	27	.....
St-Jean-Chrysostôme	" mixte	1	.....	140	.....	80	60	.....
Ste-Martine	" couvent	.....	3	106	.....	93	13	.....
Ste-Martine	" garçons	.....	4	131	.....	57	74	.....
Ste-Philomène	" mixte	2	.....	79	.....	63	16	.....
		5	11	566	.....	354	203	9

JPÉRIEURE.

maines subventionnées.—(*Suite.*)

Élèves.			Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Montant fourni par la municipalité aux institutions.		Dépenses annuelles des institutions.		Subvention du gouvernement.
Garçons.	Filles.	Total.			Sous contrôle	Indépendantes	Sous contrôle.	Indépendantes.	
			$	$	$	$	$	$	$
.....	44	44	35000	700	.....	95	.....	2659	20
71	.....	71	9000	120	375	.....	375	.....	20
725	538	1263	184740	15305	3455	1155	6725	45817	702
....	49	49	8800	997	.....	103	.....	1137	67
87	.....	87	1800	200	542	.....	542	.....	24
.....	133	133	11215	1630	.....	.....	.....	1615	34
128	.....	128	4500	500	733	.....	733	.....	29
48	42	90	600	20	284	.....	284	.....	24
.....	47	47	2350	800	.....	80	.....	1471	24
61	.....	61	600	150	169	.....	169	.....	.....
67	61	128	400	60	320	.....	320	.....	20
47	36	83	1550	200	284	.....	284	.....	20
78	103	181	600	100	325	.....	325	.....	29
77	60	137	600	25	180	.....	180	.....	.....
593	531	1124	33015	4682	2837	183	2837	4223	271
103	.....	103	2500	100	500	.....	500	.....	67
108	.....	108	13000	2500	.....	.....	.....	1347	119
40	.....	40	1200	50	186	.....	186	.....	38
.....	89	89	9300	8300	.....	200	.....	1766	95
59	.....	59	2000	135	602	.....	602	.....	24
45	40	85	1100	105	200	.....	200	.....	24
25	29	54	400	40	142	.....	142	.....	24
37	28	65	400	50	143	.....	143	.....	24
417	186	603	29900	11280	1773	200	6773	3113	415
.....	53	53	6000	1875	.....	144	.....	1335	24
57	.....	57	400	40	330	.....	330	.....	20
76	64	140	3000	200	732	.....	732	.....	48
.....	106	106	800	600	.....	400	.....	600	24
131	.....	131	7000	150	1000	.....	1000	.....	29
39	40	79	700	15	275	.....	275	.....	20
303	263	566	17900	2880	2337	544	2337	1935	165

ÉDUCATIO

Institutions catholique

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution.	Instituteurs et Institutrices.		ÉLÈVES.				
		Laïques.	Religieux.	Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique et classique
CHICOUTIMI.								
Anse St-Jean	Modèle, mixte	2	.....	95	.....	78	17	.....
Bagotville	" mixte	2	.....	130	.....	100	30	.....
Chicoutimi	Collège classique	.....	20	122	.....	.....	74	48
Chicoutimi	Académie, couvent	1	6	127	.....	75	30	22
Grande-Baie	Modèle, mixte	1	.....	58	.....	23	35	.....
Hébertville	" mixte	1	.....	45	.....	25	20	.....
Roberval	" couvent	.....	15	156	.....	135	21	.....
Roberval	" garçons	1	.....	52	.....	42	10	.....
Ste-Anne	" mixte	2	.....	90	.....	82	8	.....
St-Dominique de Jonquière	" mixte	2	.....	80	.....	65	15	.....
St-Joseph d'Alma	" mixte	1	.....	45	.....	39	6	.....
St-Louis de Métabetchouan	" mixte	2	.....	73	.....	66	7	.....
		15	41	1073	.....	730	273	70
COMPTON.								
Hereford	Modèle, couvent	.....	5	24	1	20	5	.....
DEUX-MONTAGNES.								
St-Benoît	Modèle, couvent	.....	5	54	.....	30	24	.....
St-Eustache	Académie, couvent	.....	5	110	.....	86	17	7
St-Eustache	Modèle, garçons	.....	3	134	.....	128	6	.....
St-Hermas	" mixte	2	.....	103	.....	61	42	.....
St-Joachim	" mixte	2	.....	68	.....	54	14	.....
Ste-Scholastique	" couvent	.....	6	142	.....	118	24	.....
Ste-Scholastique	" garçons	.....	3	128	.....	98	30	.....
		4	22	739	.....	575	157	7
DORCHESTER.								
St-Anselme	Modèle, couvent	1	5	83	.....	66	17	.....
St-Anselme	" garçons	1	.....	39	.....	37	2	.....
St-Bernard	" mixte	1	.....	96	.....	88	8	.....
Ste-Claire	" mixte	1	.....	50	.....	30	20	.....
St-Edouard de Frampton	" mixte	2	.....	85	4	78	11	.....
Ste-Hénédine	" mixte	2	.....	87	.....	47	40	.....
St-Isidore	" couvent	1	4	88	.....	75	13	.....
St-Malachie	" mixte	1	.....	45	.....	39	6	.....
		10	9	573	4	460	117	.....

PÉRIEURE.

aines subventionnées.

ÉLÈVES.		Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Montant fourni par la municipalité aux institutions.		Dépenses annuelles des institutions.		Subvention du gouvernement.
Filles.	Total.			Sous contrôle.	Indépendantes.	Sous contrôle.	Indépendantes.	
		$	$	$	$	$	$	$
47	95	250	50	200	.....	200	.....	24
61	130	600	72	364	.....	364	.....	33
.....	122	43000	5000	.....	.....	.....	11863	1935
127	127	7000	1500	.....	.....	.....	5072	190
38	58	850	60	175	.....	175	.....	29
30	45	1000	50	200	.....	200	.....	38
156	156	22000	740	.....	.....	.....	1706	95
.....	52	600	30	461	.....	461	.....	33
41	90	400	50	188	.....	.....	188	33
45	80	600	15	160	.....	160	.....	.....
26	45	500	25	138	.....	138	.....	.....
40	73	1000	200	198	.....	198	.....	20
611	1073	77800	7792	2084	.....	1896	18829	2430
25	25	800	450	.....	140	.....	570	72
54	54	20000	1000	160	.....	2613	.....	38
110	110	8000	2200	.....	120	.....	2081	38
.....	134	.....	50	640	.....	698	.....	20
55	103	2160	150	408	.....	408	.....	57
38	68	2000	20	417	.....	417	.....	38
142	142	3000	800	300	.....	1457	.....	38
.....	128	5000	200	900	.....	900	.....	48
399	739	40160	4420	2825	120	6493	2081	277
83	83	5000	1000	.....	100	.....	2200	48
.....	39	450	30	275	.....	275	.....	.....
46	96	400	50	160	.....	160	.....	29
30	50	600	100	360	.....	360	.....	38
43	89	1250	86	260	.....	260	.....	50
60	87	1000	80	201	.....	201	.....	30
88	88	6000	400	.....	100	.....	470	29
25	45	350	10	219	.....	219	.....	29
375	577	15050	1756	1475	200	1475	2670	253

ÉDUCATI

Institutions catholiq

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Instituteurs et Institutrices.		ÉLÈVES.				
		Laïques.	Religieux.	Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours
DRUMMOND.								
Drummondville	Académie, couvent,	2	7	74	6	51	20	
Drummondville	Modèle, garçons	3	.....	162	.....	153	9	...
St-Germain de Grantham	" mixte	1	.....	144	.....	134	10	...
St-Pierre de Durham	" mixte	2	.....	76	.....	64	12	...
		8	7	456	6	402	51	
GASPÉ.								
Barachoir	Modèle, mixte	2	.....	63	.....	51	12	...
Cap-Chat	" mixte	1	.....	32	.....	23	9	...
Cap-Désespoir	" mixte	1	.....	35	.....	25	10	...
Havre-aux-Maisons	" couvent	.....	4	98	3	79	22	...
Percé	" mixte	1	.....	47	9	46	25	...
Ste-Anne des Monts	" mixte	2	.....	75	.....	50	10	...
		7	4	350	12	274	88	...
HOCHELAGA.								
Côte-des-Neiges	Modèle, couvent	.....	3	104	.....	84	20	...
Côte-St-Paul	" couvent	.....	6	76	.....	61	15	...
Pointe-aux-Trembles	Académie, couvent	.....	7	90	.....	69	14	
Sault-au-Récollet	" couvent	4	24	104	6	10	.....	
Sault-au-Récollet	Modèle, couvent	.....	6	85	.....	85	.....	...
Sault-au-Récollet	" garçons	1	.....	70	.....	65	5	...
Ste-Cunégonde	Académie, garçons	.....	12	569	.....	494	42	
Ste-Cunégonde	Modèle, couvent	.....	6	200	1	198	3	...
St-Gabriel	" couvent	1	10	721	5	671	55	...
St-Gabriel	" garçons	2	7	426	.....	372	54	...
St-Henri	" couvent	.....	10	191	1	167	25	...
St-Henri	" garçons	3	11	806	.....	611	195	...
St-Jean-Baptiste	Académie, garçons	.....	14	953	1	878	65	
St-Jean-Baptiste	" couvent	.....	12	231	1	201	23	
St-Louis du Mile-End	Modèle, couvent	2	6	124	.....	99	25	...
St-Louis du Mile-End	" garçons	.....	5	175	.....	164	11	...
		13	139	4925	15	4229	552	
HUNTINGDON.								
Huntingdon	Modèle, couvent	.....	4	64	2	48	18	...
St-Anicet	" mixte	1	.....	68	.....	56	12	...
		1	4	132	2	104	30	...

PÉRIEURE.

aines subventionnées.—(*Suite.*)

Élèves.		Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Montant fourni par la municipalité aux institutions.		Dépenses annuelles des institutions.		Subvention du gouvernement.
Filles.	Total.			Sous contrôle	Indépendantes	Sous contrôle.	Indépendantes.	
		$	$	$	$	$	$	$
80	80	3000	900	.....	.....	.....	1650	48
.....	162	2500	100	526	.....	526	.....	20
76	144	1500	50	360	.....	360	.....	29
38	76	600	50	250	.....	250	.....	29
194	462	7600	1100	1136	.....	1136	1650	126
33	32	375	75	194	.....	194	.....	48
19	32	250	50	140	.....	140	.....	20
20	35	600	100	192	.....	192	.....	29
101	101	3100	900	.....	.....	.....	1751	57
30	75	500	80	178	.....	178	.....	33
32	56	600	50	220	.....	220	.....	43
235	362	5425	1255	924	.....	924	1751	320
104	104	7000	450	400	.....	400	.....	29
76	76	25000	2500	.....	854	.....	4107	48
90	90	20000	3200	.....	135	.....	3574	95
110	110	120000	50000	.....	.....	.....	21816	200
85	85	5300	300	.....	.....	.....	350	
.....	70	950	50	390	.....	390	.....	.....
.....	569	20000	5000	2040	.....	3577	.....	72
201	201	18000	2000	.....	.....	.....	2128	.....
726	726	28000	3900	.....	2000	.....	2750	72
.....	426	10000	4000	3893	.....	3893	.....	72
192	192	18000	3000	.....	2000	.....	5805	76
.....	806	25000	6000	3270	.....	3270	.....	85
.....	954	22000	1408	4335	.....	4335	.....	95
232	232	65000	6000	.....	1500	.....	7593	142
124	124	33500	2000	.....	1150	.....	6590	50
	175	13200	800	3112	.....	3112	.....	29
1940	4,940	430950	94608	17440	7639	18977	54713	1065
66	66	6000	1900	.....	10	.....	3081	95
25	68	600	40	206	.....	206	.....	20
91	134	6600	1940	206	10	206	3081	115

ÉDUCATI

Institutions catholiq

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Instituteurs et Institutrices.		Élèves.				
		Laïques.	Religieux.	Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours
IBERVILLE.								
Iberville	Académie, garçons	.....	12	259	2	137	100	
Iberville	Modèle, couvent	2	8	144	1	117	28	...
St-Alexandre	" couvent	.....	6	69	1	38	32	...
Ste-Brigide	" mixte	2	.....	72	.....	54	18	...
St-Georges de Henryville	" couvent	2	6	65	.....	45	20	...
St-Georges de Henryville	" garçons	2	.....	52	.....	42	10	...
St-Grégoire le Grand	" mixte	1	.....	31	.....	17	14	...
		9	32	692	4	450	222	
JACQUES-CARTIER.								
Lachine	Académie, couvent	.....	26	177	15	116	66	
Lachine	Modèle, garçons	.....	5	276	7	249	34	...
Pointe-Claire	Académie, couvent	.....	7	100	2	77	15	
Pointe-Claire	Modèle, garçons	1	.....	59	3	50	12	...
Ste-Anne de Bellevue	" garçons	1	.....	119	.....	105	14	...
Ste-Anne de Bellevue	" filles	2	.....	94	.....	85	9	...
Ste-Geneviève	Académie, garçons	2	7	225	.....	192	24	
Ste-Geneviève	Modèle, couvent	1	8	76	.....	50	26	...
St-Laurent	Collège classique	9	25	400	2	.....	303	
St-Laurent	Académie, couvent	.....	15	240	.....	200	30	
		16	93	1766	29	1124	533	
JOLIETTE.								
Joliette	Collège classique	2	32	310	.....	.....	126	
Joliette	Académie, couvent	.....	10	108	.....	69	21	
St-Ambroise de Kildare	Modèle, couvent	.....	5	31	.....	25	6	...
Ste-Elisabeth	" couvent	.....	4	142	.....	126	16	...
Ste-Elisabeth	" garçons	2	.....	72	.....	63	9	...
St-Félix de Valois	" couvent	.....	7	65	.....	27	38	...
St-Félix de Valois	" garçons	2	.....	96	1	84	13	...
St-Paul	" couvent	.....	3	114	.....	78	36	...
St-Thomas	" couvent	.....	6	54	.....	41	13	...
		6	67	992	1	513	278	
KAMOURASKA.								
Kamouraska	Modèle, couvent	1	4	72	.....	34	38	...
Kamouraska	" garçons	2	.....	64	.....	35	29	...
Rivière-Ouelle	" couvent	1	4	96	.....	83	13	...
Rivière-Ouelle	" garçons	2	.....	88	.....	66	22	...

SUPÉRIEURE.

omaines subventionnées.—(*Suite.*)

Élèves.			Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Montant fourni par la municipalité aux institutions.		Dépenses annuelles des institutions.		Subvention du gouvernement.
Garçons.	Filles.	Total.			Sous contrôle.	Indépendantes.	Sous contrôle.	Indépendantes.	
			$	$	$	$	$	$	$
261	.....	261	4,000	900	1400	.....	5000	.....	95
.....	145	145	23,000	2500	.....	71	.....	4390	48
.....	70	70	10,000	1630	.....	200	.....	1923	29
38	34	72	800	80	303	.....	303	.....	29
.....	65	65	7,100	1920	.....	235	.....	2518	30
52	.....	52	1,400	50	371	.....	371	.....	29
17	14	31	800	40	240	.....	240	.....	29
368	328	696	47,100	7120	2314	506	5914	8831	289
.....	192	192	60,000	1620	.....	400	.....	11630	133
283	.....	283	12,000	900	3317	.....	3317	.....	67
.....	102	102	20,000	2500	.....	112	.....	2914	67
62	.....	62	1,000	50	438	.....	438	.....	67
119	.....	119	7,500	250	963	.....	963	.....	50
.....	94	94	7,500	250	707	.....	707	.....	20
.....	225	225	15,000	1000	.....	250	.....	2000	47
.....	76	76	16,450	1540	.....	200	.....	1318	29
402	.....	402	110,000	20000	.....	400	.....	42586	404
.....	240	240	125,000	30000	.....	250	.....	70500	100
866	929	1795	374450	64110	2425	1612	5425	130948	987
310	.....	310	64100	4350	.....	.....	.....	12402	652
.....	108	108	20000	3000	.....	550	.....	3651	85
.....	31	31	2700	1000	.....	120	.....	887	38
.....	142	142	20000	1000	.....	180	.....	2600	50
72	.....	72	2000	80	311	.....	311	.....	38
.....	65	65	5400	1055	.....	150	.....	1726	47
97	.....	97	2000	86	370	.....	370	.....	29
.....	114	114	8000	400	.....	240	.....	1600	43
.....	54	54	6000	600	.....	.....	.....	1078	30
479	514	993	130200	11571	681	1240	681	23944	1012
.....	72	72	4832	2000	.....	100	.....	1137	29
64	.....	64	3000	150	730	.....	730	.....	29
.....	96	96	7000	2500	.....	100	.....	905	47
88	.....	88	800	25	270	.....	270	.....	25

ÉDUCATION

Institutions catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Instituteurs et Institutrices.		Élèves.				
		Laïques.	Religieux.	Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique et classique.
KAMOURASKA.—(Suite.)								
St-Alexandre	Modèle, couvent	.....	3	81	.....	56	25	.....
St-Alexandre	" garçons	.....	2	60	.....	52	8	.....
Ste-Anne	Collège classique	.....	26	223	.....	.....	150	73
Ste-Anne	Modèle, couvent	1	6	78	.....	65	13	.....
St-Denis	" mixte	1	.....	89	.....	71	18	.....
Ste-Hélène	" mixte	1	.....	90	.....	40	50	.....
St-Pascal	" garçons	1	.....	42	.....	29	13	.....
St-Pascal	" filles	1	.....	47	.....	30	17	.....
St-Philippe de Néri	" mixte	2	.....	96	.....	52	44	.....
		13	45	1126	.....	613	440	73
LAPRAIRIE.								
Laprairie	Académie, garçons	.....	4	150	.....	95	40	15
Laprairie	" couvent	2	5	121	.....	90	19	12
St-Constant	Modèle, mixte	1	.....	125	.....	107	18	.....
St-Isidore	" garçons	1	.....	90	.....	75	15	.....
St-Jacques le Mineur	" mixte	2	.....	95	.....	80	15	.....
St-Philippe	" mixte	1	.....	87	.....	50	37	.....
		7	9	668	.....	497	144	27
LAVAL.								
Côte St-François	Modèle, filles	2	.....	70	.....	67	3	.....
St-Martin	" couvent	.....	5	90	.....	61	29	.....
St-Martin	" garçons	1	.....	100	.....	90	10	.....
Ste-Rose	" couvent	.....	7	80	.....	50	30	.....
Ste-Rose	" garçons	2	.....	127	1	105	23	.....
St-Vincent de Paul	" couvent	1	4	152	.....	144	8	.....
St-Vincent de Paul	" garçons	.....	4	97	1	77	21	.....
		6	20	716	2	594	124	.....
LÉVIS.								
Lauzon	Académie, couvent	.....	20	200	.....	110	78	12
Lauzon	Modèle, garçons	.....	6	270	.....	245	25	.....
Lévis	Collège classique	3	27	333	.....	.....	235	98
Lévis	Académie, couvent	1	13	356	.....	284	32	40
New-Liverpool	Modèle, garçons	1	.....	84	.....	54	30	.....
New-Liverpool	" filles	1	.....	71	.....	47	24	.....
St-David de l'Auberivière	" mixte	1	.....	49	.....	24	25	.....
St-Henri	" mixte	2	.....	72	.....	65	7	.....

SUPÉRIEURE.

omaines subventionnées.—(*Suite,*)

Élèves.			Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Montant fourni par la municipalité aux institutions.		Dépenses annuelles des institutions.		Subvention du gouvernement.
Garçons.	Filles.	Total.			Sous contrôle.	Indépendantes.	Sous contrôle.	Indépendantes.	
			$	$	$	$	$	$	$
.....	81	81	8000	1070	.....	66	.....	66	47
60	.....	60	400	100	174	.....	174	.....	30
223	.....	223	150000	50000	.....	.....	.....	9400	1624
.....	78	78	7250	2300	.....	177	.....	1170	100
39	50	89	400	15	212	.....	212	.....	38
50	40	90	600	50	187	.....	187	.....	29
42	.....	42	500	63	196	.....	196	.....	24
.....	47	47	500	60	176	.....	176	.....	29
51	45	96	400	50	209	.....	209	.....	29
617	509	112	183682	58383	2154	443	2154	12678	2080
150	.....	150	7000	200	1836	.....	1408	.....	114
.....	121	121	20000	2500	.....	120	.....	2243	72
63	62	125	2000	150	375	.....	375	.....	20
90	.....	90	700	30	308	.....	308	.....	20
45	50	95	500	45	245	.....	245	.....	20
39	48	87	300	25	271	.....	271	.....	20
387	281	668	30500	2950	3035	120	2607	2243	266
.....	70	70	800	20	342	.....	342	.....	.....
.....	90	90	9000	1200	240	.....	1280	.....	38
100	.....	100	800	50	420	.....	420	.....	34
.....	80	80	20000	2600	.....	240	.....	1650	38
128	.....	128	2000	100	650	.....	650	.....	24
.....	152	152	14800	900	.....	.....	.....	960	24
98	.....	98	5000	150	1562	.....	1562	.....	.....
326	392	718	52400	5020	3214	240	4254	2610	158
.....	200	200	54000	4500	.....	.....	.....	8860	106
270	.....	270	18000	1000	1573	.....	1573	.....	190
333	.....	333	117837	23509	.....	.....	.....	23702	1138
.....	356	356	35000	2000	.....	144	.....	11460	85
84	.....	84	400	20	170	.....	170	.....	34
.....	71	71	400	20	142	.....	142	.....	34
22	27	49	2400	100	230	.....	230	.....	24
37	35	72	1500	100	250	.....	250	.....	29

ÉDUCATION

Institutions catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Instituteurs et Institutrices.		Élèves.				
		Laïques.	Religieux.	Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique et classique.
LÉVIS.—(Suite.)								
St-Jean-Chrysostôme	Modèle, mixte	2	.....	69	.....	39	30	.....
St-Lambert	" mixte	1	.....	49	.....	35	14	.....
St-Nicolas	Académie, couvent	.....	4	40	.....	7	15	18
St-Nicolas	Modèle, garçons	2	.....	45	.....	37	8	.....
St-Romuald (Etchemin)	Académie, garçons	3	2	243	.....	196	34	13
St-Romuald (Etchemin)	" couvent	.....	9	239	.....	155	64	30
		17	81	2120	.....	1298	621	201
L'ISLET.								
L'Islet	Académie, couvent	.....	5	105	.....	80	13	12
L'Islet	" garçons	.....	6	140	.....	11	61	68
St-Aubert	Modèle, couvent	.....	4	25	.....	14	11	.....
St-Jean Port-Joli	" garçons	2	.....	46	.....	36	10	.....
St-Jean Port-Joli	" filles	1	.....	57	.....	43	14	.....
St-Roch des Aulnais	" filles	1	.....	30	.....	24	6	.....
		4	15	403	.....	208	115	80
LOTBINIÈRE.								
Leclercville	Modèle, mixte	2	.....	57	.....	32	25	.....
Lotbinière	" couvent	.....	5	92	.....	68	24	.....
Lotbinière	" garçons	1	.....	49	.....	29	20	.....
St-Agapit	" mixte	1	.....	40	.....	30	10	.....
Ste-Agathe	" mixte	2	.....	28	.....	10	18	.....
St-Antoine de Tilly	" mixte	2	.....	75	.....	47	28	.....
St-Apollinaire	" mixte	1	.....	32	.....	18	14	.....
Ste-Croix	" couvent	1	5	118	.....	43	75	.....
St-Edouard	" mixte	2	.....	47	.....	34	13	.....
St-Flavien	" mixte	3	.....	90	.....	60	30	.....
St-Gilles	" mixte	1	.....	29	.....	23	6	.....
St-Jean-Deschaillons	" garçons	1	.....	40	.....	30	10	.....
St-Jean-Deschaillons	" filles	1	.....	47	.....	26	21	.....
St-Sylvestre	" couvent	.....	5	33	.....	3	30	.....
St-Sylvestre	" mixte	.....	5	140	.....	101	39	.....
		18	20	917	.....	554	363	.....
MASKINONGÉ.								
Louiseville	Modèle, couvent	.....	13	140	.....	117	23	.....
Maskinongé	" mixte	2	.....	68	.....	40	28	.....
Rivière-du-Loup No 1	" garçons	2	.....	144	.....	99	45	.....

JPÉRIEURE.

maines subventionnées.

ÉLÈVES.			Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Montant fourni par la municipalité aux institutions.		Dépenses annuelles des institutions.		Subvention du gouvernement.
Garçons.	Filles.	Total.			Sous contrôle.	Indépendantes.	Sous contrôle.	Indépendantes.	
			$	$	$	$	$	$	$
31	38	69	500	40	220	.....	220	.....	29
20	29	49	1200	200	150	.....	150	.....	52
.....	40	40	8000	1200	.....	130	.....	1145	80
45	.....	45	1500	300	246	.....	246	.....	29
243	.....	243	12000	900	326	.....	884	.....	190
.....	239	239	21000	3500	.....	.....	.....	2096	142
085	1035	2120	273737	37389	3307	274	3865	47263	2162
.....	105	105	6000	1700	.....	155	.....	1773	75
140	.....	140	12000	1500	563	.....	5478	.....	118
.....	25	25	3500	550	.....	96	.....	701	66
46	.....	46	400	50	150	.....	203	.....	20
.....	57	57	400	50	120	.....	171	.....	29
.....	30	30	400	50	134	.....	134	.....	25
186	217	403	22700	3900	967	251	5986	2474	333
27	30	57	400	50	238	.....	238	.....	40
.....	92	92	16000	750	.....	.....	.....	5591	47
49	.....	49	800	75	319	.....	319	.....	47
25	15	40	300	20	156	.....	156	.....	28
10	18	28	600	50	120	.....	120	.....	24
40	35	75	600	54	311	.....	311	.....	28
16	16	32	400	50	150	.....	150	.....	28
.....	118	118	9200	700	.....	120	.....	2711	72
16	31	47	750	30	206	.....	206	.....	20
43	47	90	560	50	305	.....	305	.....	28
11	18	29	280	25	230	.....	230	.....	24
40	.....	40	1000	50	152	.....	152	.....	28
.....	47	47	1000	50	120	.....	120	.....	20
.....	33	33	10000	600	.....	175	.....	1568	68
61	79	140	10000	600	1555	.....	1555	.....	20
38	579	917	51890	3154	3862	295	3862	9870	522
.....	140	140	12500	5456	.....	230	.....	4553	34
45	23	68	1200	25	310	.....	310	.....	30
44	.....	144	2000	200	614	.....	614	.....	34

ÉDUCATIO

Institutions catholiqu

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Instituteurs et Institutrices.		ÉLÈVES.				
		Laïques.	Religieux.	Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique
MASKINONGÉ.—(Suite.)								
St-Léon	Modèle, mixte	2	.....	65	.....	58	7	.....
St-Paulin	" couvent	.....	6	81	.....	70	11	.....
Ste-Ursule	" couvent	.....	2	107	.....	80	27	.....
Ste-Ursule	" garçons	1	.....	53	.....	42	11	.....
		7	21	658	.....	506	152	.....
MÉGANTIC.								
Ste-Anastasie	Modèle, mixte	2	.....	101	.....	68	33	.....
St-Calixte de Somerset	" couvent	.....	4	60	.....	32	28	.....
St-Calixte de Somerset	" garçons	.....	1	23	.....	.....	23	.....
St-Ferdinand	Académie, garçons	1	7	137	.....	90	27	2
St-Ferdinand	Modèle, couvent	1	3	66	.....	56	10	.....
Ste-Julie	" mixte	2	.....	117	.....	92	25	.....
Ste-Sophie	" mixte	1	.....	52	.....	44	8	.....
		7	15	556	.....	382	154	2
MISSISQUOI.								
Notre-Dame des Anges	Modèle, mixte	2	.....	152	.....	142	10	.....
St-Romuald de Farnham	Académie, garçons	3	13	240	5	130	65	5
St-Romuald de Farnham	" couvent	.....	13	138	7	106	26	1
		5	26	530	12	378	101	6
MONTCALM.								
Rawdon	Modèle, couvent	.....	3	25	.....	9	16	.....
St-Esprit	" couvent	.....	4	35	.....	24	11	.....
St-Jacques	" couvent	.....	6	75	.....	38	37	.....
St-Jacques	" garçons	2	.....	111	.....	95	16	.....
St-Liguori	" couvent	.....	3	62	1	48	15	.....
		2	16	308	1	214	95	.....
MONTMAGNY.								
Berthier	Modèle, mixte	4	.....	70	.....	46	24	.....
Cap St-Ignace	" mixte	2	.....	88	.....	72	16	.....
Ile-aux-Grues	" mixte	1	.....	70	.....	63	7	.....
Montmagny	Académie, couvent	1	7	108	.....	76	20	1

UPÉRIEURE.

maines subventionnées.—(*Suite.*)

Élèves.			Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Montant fourni par la municipalité aux institutions.		Dépenses annuelles des institutions.		Subvention du gouvernement.
Garçons.	Filles.	Total.			Sous contrôle.	Indépendantes.	Sous contrôle.	Indépendantes.	
			$	$	$	$	$	$	$
30	35	65	600	40	211	.....	211	.....	24
.....	81	81	9000	2800	.....	76	.....	1075	50
.....	107	107	4000	145	.....	154	.....	1471	28
53	.....	53	1700	34	203	.....	203	.....	28
72	386	658	31000	8700	1338	460	1338	7099	228
52	49	101	800	50	250	.....	250	.....	24
.....	60	60	5000	2500	.....	.....	.....	2400	47
23	.....	23	200	40	275	.....	275	.....	38
37	.....	137	10000	2000	503	.....	1106	.....	150
....	66	66	25000	1000	.....	.....	.....	3500	28
47	70	117	1000	200	432	.....	432	.....	28
18	34	52	400	60	120	.....	120	.....	24
77	279	556	42400	5850	1580	.....	2183	5900	339
78	74	152	2300	200	321	.....	321	.....	20
45	.....	245	25000	5000	.....	500	.....	6500	152
....	145	145	26500	5000	.....	500	.....	4152	100
23	219	542	53800	10200	321	1000	321	10652	272
....	25	25	2300	760	.....	60	.....	629	47
...	35	35	2880	800	.....	200	.....	625	28
....	75	75	5000	1820	.....	26	.....	1538	57
11	.....	111	1000	50	394	.....	394	.....	24
....	63	63	12000	700	.....	200	.....	764	47
11	198	309	23180	4130	394	486	394	3496	203
31	39	70	800	150	287	.....	287	.....	28
47	41	88	800	50	270	.....	270	.....	24
30	40	70	300	50	364	.....	364	.....	20
....	108	108	8900	2000	.....	100	1508	.....	66

ÉDUCATIO

Institutions catholiqu

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Instituteurs et Institutrices.		Élèves.				
		Laïques.	Religieux.	Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle	Dans le cours académique
MONTMAGNY.—(Suite.)								
Montmagny	Aqadémie garçons	.....	5	181	.....	68	90	2
Montmagny	Modèle, garçons	2	.....	34	1	17	18	.....
St-François	Académie, couvent	2	4	120	.....	89	23	
St-Pierre	Modèle, couvent	1	3	30	.....	20	10	.....
		13	19	701	1	451	208	4
MONTMORENCY.								
Ange-Gardien	Modèle, mixte	1	.....	101	.....	95	6	.....
Château-Richer	" couvent	.....	3	6	.....	3	3	.....
Château-Richer	" garçons	2	.....	81	.....	70	11	.....
Ste-Anne	" couvent	1	2	36	.....	29	7	.....
Ste-Brigitte de Laval	" mixte	1	.....	44	.....	39	5	.....
Ste-Famille	Académie, couvent	.....	4	40	.....	28	5	
Ste-Famille	Modèle, garçons	1	.....	46	.....	34	12	.....
St-Jean	" mixte	2	.....	87	.....	64	23	.....
St-Joachim	" mixte	2	.....	87	.....	52	35	.....
St-Laurent	" couvent	.....	4	56	.....	44	12	.....
St-Laurent	" garçons	1	.....	66	.....	58	8	.....
Ste-Pétronille	" mixte	1	.....	37	.....	31	6	.....
St-Pierre	" mixte	2	.....	65	.....	51	14	.....
		14	13	752	.....	598	147	
MONTRÉAL.								
Académie Bourgeoys	Académie, garçons	.....	19	1040	.....	959	65	1
" commerciale	" couvent	16	.....	467	15	214	183	8
" de l'archevêché	" garçons	.....	7	240	3	60	145	3
" Mont St-Louis	" garçons	3	22	389	1	120	156	11
" Rue St-Denis	" couvent	.....	22	292	8	160	80	6
" Rue St-J.-Baptiste	" couvent	.....	22	408	2	319	71	2
" rue Visitation	" couvent	2	12	832	.....	739	76	1
Collège Ste-Marie	Collège classique	6	17	398	1	.....	.....	39
Couvent du Sacré-Cœur	Modèle, couvent	.....	20	117	2	73	46	.....
" Courant Ste-Marie	" couvent	1	12	743	.....	702	41	.....
" Paroisse Ste-Anne	" couvent	.....	9	402	.....	365	37	.....
" " St-Joseph	" couvent	.....	13	677	.....	619	58	.....
" Pointe St-Charles	" couvent	.....	6	214	6	205	15	.....
" Rue du Palais	" couvent	.....	9	213	3	166	50	.....
" " Maisonneuve	" couvent	1	9	367	.....	310	57	.....
" " St-Hubert	" couvent	.....	5	115	.....	85	30	.....
Ecole Belmont	" garçons	9	.....	382	3	361	24	.....
" Champlain	" garçons	9	.....	545	2	470	77	.....
" Montcalm	" garçons	9	.....	443	6	339	110	.....
" Olier	" garçons	10	.....	470	5	452	23	.....

JPÉRIEURE.

naines subventionnées.—(*Suite.*)

Élèves.			Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Montant fourni par la municipalité aux institutions.		Dépenses annuelles des institutions.		Subvention du gouvernement.
Garçons.	Filles.	Total.			Sous contrôle	Indépendantes	Sous contrôle.	Indépendantes.	
			$	$	$	$	$	$	$
81	.....	181	3000	1000	800	.....	900	.....	20
35	.....	35	2500	200	1463	.....	1463	.....	50
.....	120	120	10000	2000	.....	.....	.....	1627	72
.....	30	30	10897	2500	.....	.....	.....	12983	100
24	378	702	37197	7950	3184	100	4792	14610	380
43	58	101	1450	50	170	.....	170	.....	28
.....	6	6	7800	500	.....	300	.....	550	38
81	.....	81	1800	250	383	.....	383	.....	24
.....	36	36	20000	415	.....	.....	.....	975	38
25	19	44	150	29	182	.....	182	.....	24
.....	40	40	3000	600	.....	50	.....	938	76
46	.....	46	800	25	253	.....	253	.....	28
43	44	87	2000	60	471	.....	471	.....	66
48	39	87	1500	500	330	.....	330	.....	24
.....	56	56	9700	1300	.....	20	.....	2481	57
66	.....	66	400	12	290	.....	290	.....	28
21	16	37	500	10	168	.....	168	.....	50
29	36	65	1200	80	131	.....	131	.....	38
02	350	752	50300	3831	2378	370	2378	4944	519
.....	1040	1040	24000	8000	2018	.....	3222	.....	124
82	.....	482	148867	12035	16512	.....	16512	.....	442
43	.....	243	16800	5260	.....	.....	.....	5429	190
90	.....	390	150000	90000	.....	.....	.....	20353	400
.....	300	300	42000	5300	.....	.....	.....	9200	72
.....	410	410	40000	6000	.....	342	.....	8951	142
.....	832	832	15000	2000	1505	.....	3261	.....	72
99	.....	399	287000	303000	.....	.....	.....	60500	1462
.....	119	119	56000	3000	.....	.....	.....	6640	106
.....	743	743	24000	3000	974	.....	3974	.....	66
.....	402	402	15000	1500	900	.....	1711	.....	88
.....	677	677	40000	2500	1183	.....	2320	.....	88
.....	220	220	12000	1700	800	.....	1029	.....	237
.....	216	216	17000	3800	.....	.....	.....	2373	72
.....	367	367	14000	1820	.....	.....	.....	1936	100
.....	115	115	20000	3732	.....	.....	.....	1896	100
85	.....	385	79680	1982	7278	.....	7278	.....	.....
47	.....	547	42172	2372	6808	.....	6808	.....	.....
49	.....	449	11423	2235	7626	.....	7626	.....	892
75	.....	475	66226	2384	8164	.....	8164	.....	.....

ÉDUCATION

Institutions catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Instituteurs et Institutrices. Laïques.	Instituteurs et Institutrices. Religieux.	Élèves. Catholiques.	Élèves. Protestants.	Élèves. Dans le cours élémentaire.	Élèves. Dans le cours modèle.	Élèves. Dans le cours académique et classique.
MONTRÉAL.—(Suite.)								
" Sarsfield	" garçons	9	.....	437	30	409	58	.....
Melle Labelle	" mixte	4	.....	163	.....	153	10	.....
Orphelinat St-Jacques	" couvent	4	11	510	.....	400	110	.....
		83	215	9864	87	7680	1522	749
NAPIERVILLE.								
St-Cyprien	Modèle, couvent	.....	9	68	.....	43	25	.....
St-Cyprien	" garçons	2	.....	119	1	96	24	.....
St-Edouard	" mixte	2	.....	118	.....	106	12	.....
St-Michel	" couvent	.....	5	42	.....	30	12	.....
St-Rémi	" couvent	.....	10	82	1	57	26	.....
St-Rémi	" garçons	.....	2	130	.....	80	50	.....
Sherrington	" mixte	1	.....	89	.....	80	9	.....
		5	26	648	2	492	158	.....
NICOLET.								
Bécancour	Modèle, mixte	4	.....	114	.....	105	9	.....
Gentilly	" couvent	1	6	80	.....	56	24	.....
Nicolet	Collège classique	1	15	200	.....	.....	14	186
Nicolet	Modèle, couvent	.....	17	155	1	116	40	.....
Nicolet	" garçons	1	3	317	.....	202	115	.....
Ste-Angèle de Laval	" mixte	3	.....	120	.....	105	15	.....
St-Célestin	" couvent	.....	5	46	.....	36	10	.....
Ste-Gertrude	" couvent	.....	5	46	.....	28	18	.....
Ste-Gertrude	" mixte	1	.....	81	.....	74	7	.....
St-Grégoire	Académie, garçons	.....	5	102	.....	42	40	20
St-Grégoire	Modèle, couvent	.....	10	78	.....	39	39	.....
St-Léonard	" mixte	2	.....	140	.....	115	25	.....
Ste-Monique	" couvent	.....	5	50	.....	38	12	.....
St-Pierre-les-Becquets	" mixte	2	.....	74	.....	47	27	.....
St-Wenceslas	" mixte	2	.....	98	.....	88	10	.....
		16	71	1701	1	1091	405	206
OTTAWA.								
Aylmer	Académie, couvent	.....	4	70	.....	49	15	6
Buckingham	Modèle, couvent	.....	3	75	5	44	36	.....
Hull	" garçons	3	9	633	.....	467	166	.....
Hull, N.-D.-de-Grâce	Académie, couvent	.....	3	74	.....	49	5	20
Hull, St-Antoine	Modèle, couvent	.....	12	665	.....	591	74	.....
Hull, Commissaires	" couvent	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Maniwaki	" mixte	.....	3	158	.....	128	30	.....

JPÉRIEURE.

maines subventionnées.—(*Suite,*)

Élèves.			Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Montant fourni par la municipalité aux institutions.		Dépenses annuelles des institutions.		Subvention du gouvernement.
Garçons.	Filles.	Total.			Sous contrôle.	Indépendantes.	Sous contrôle.	Indépendantes.	
			$	$	$	$	$	$	$
467	.....	467	35691	2160	6996	.....	6996	.....	.....
56	107	163	10000	950	872	.....	872	.....	66
.....	510	510	50000	800	.....	552	.....	3975	400
393	6058	9951	1226859	465530	61636	864	69773	121248	5119
.....	68	68	22000	2225	.....	225	.....	2491	47
120	.....	120	4000	150	615	.....	615	.....	38
71	47	118	1350	150	360	.....	360	.....	20
.....	42	42	3335	1300	.....	110	.....	1100	28
.....	83	83	10000	3000	.....	260	.....	2668	33
130	.....	130	35000	150	512	.....	512	.....	47
40	49	89	3000	25	455	.....	455	.....	28
361	289	650	78685	7000	1942	595	1942	6259	241
56	58	114	1000	200	357	.....	357	.....	38
.....	80	80	7000	784	.....	118	.....	1530	38
200	.....	200	180000	75000	.....	.....	.....	15929	1172
.....	156	156	63500	1523	.....	160	.....	8525	95
317	.....	317	20300	2500	1625	.....	1625	.....	118
55	65	120	1100	100	236	.....	236	.....	28
.....	46	46	990	750	.....	.....	.....	997	43
.....	46	46	5000	1400	.....	.....	.....	1208	28
32	49	81	400	100	115	.....	115	.....	30
102	.....	102	6000	400	600	.....	1250	.....	47
.....	78	78	4750	2763	.....	174	.....	2729	57
60	80	140	850	50	165	.....	165	.....	.....
.....	50	50	4500	400	.....	100	.....	581	28
28	46	74	350	50	316	.....	316	.....	20
48	50	98	400	150	171	.....	171	.....	20
398	804	1702	296140	86170	3585	552	4235	31499	1762
.....	70	70	2000	2100	.....	200	.....	1600	190
.....	80	80	3000	1660	.....	57	.....	631	57
633	.....	633	20000	4000	9451	.....	9451	.....	213
.....	74	74	12000	300	.....	450	.....	.....	237
.....	665	665	10000	3000	3132	.....	3132	.....	47
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	190
84	74	158	1250	.....	887	.....	887	.....	49

ÉDUCATIO

Institutions catholiqu

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Instituteurs et Institutrices.		Élèves.				
		Laïques.	Religieux.	Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique
OTTAWA.—(Suite.)								
Montebello	Modèle mixte	.....	3	212	.....	202	10	.....
Pointe-Gatineau	" couvent	.....	5	129	.....	90	39	.....
Ripon	" mixte	2	.....	107	.....	97	10	.....
St-André Avellin	" mixte	2	.....	113	.....	98	15	.....
		7	42	2236	5	1815	400	2
PONTIAC.								
Portage-du-Fort	Modèle, mixte	1	.....	66	.....	34	32	.....
PORTNEUF.								
Bois-de-l'Ail	Modèle, mixte	2	.....	85	.....	70	15	.....
Cap-Santé	" mixte	1	.....	19	.....	12	7	.....
Deschambault	Académie, couvent	.....	8	119	.....	98	12	9
Deschambault	Modèle, garçons	1	.....	40	.....	33	7	.....
Grondines	" mixte	1	.....	34	.....	23	11	.....
Pointe aux-Trembles	Académie, couvent	1	4	71	.....	42	23	6
Pointe-aux Trembles	Modèle, garçons	1	.....	34	.....	31	3	.....
Portneuf	" garçons	1	.....	28	.....	22	6	.....
Portneuf	" filles	1	.....	38	.....	26	12	.....
St-Augustin	" couvent	.....	4	65	.....	43	22	.....
St-Augustin	" garçons	1	.....	45	.....	42	3	.....
St-Basile	" mixte	2	.....	84	.....	66	18	.....
Ste-Catherine	" mixte	1	.....	40	.....	24	16	.....
St-Jean-Baptiste des Ecureuils	" mixte	2	.....	82	.....	70	12	.....
Ste-Jeanne de Neuville	" mixte	1	.....	33	.....	22	11	.....
		16	16	817	.....	624	178	1
QUÉBEC.—Comté.								
Ancienne-Lorette	Modèle, mixte	2	.....	44	.....	20	24	.....
Beauport	" couvent	.....	7	220	.....	162	58	.....
Beauport	" garçons	2	.....	120	.....	108	12	.....
Bellevue	Académie, couvent		16	131	3	34	58	42
Cap-Rouge	Modèle, garçons	1	4	24	.....	16	8	.....
Cap-Rouge	" filles	.....	1	27	.....	17	10	.....
Charlebourg	Académie, couvent	.....	6	139	.....	104	22	13
Charlebourg	Modèle, garçons	2	.....	36	.....	19	17	.....
Charlebourg	" mixte	.....	4	77	1	72	6	.....
St-Ambroise	" garçons	1	.....	45	.....	37	8	.....
St-Ambroise	" filles	1	.....	43	.....	33	10	.....
Ste-Foye	" mixte	.....	2	107	.....	98	9	.....
Sillery	Académie, couvent	.....	45	160	.....	30	90	40

PÉRIEURE.

aines subventionnées.

ÉLÈVES.			Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Montant fourni par la municipalité aux institutions.		Dépenses annuelles des institutions.		Subvention du gouvernement.
	Filles.	Total.			Sous contrôle.	Indépendantes.	Sous contrôle.	Indépendantes.	
			$	$	$	$	$	$	$
4	118	212	5000	300	450	.....	450	.....	100
....	129	129	4500	1000	.....	750	.....	750	104
5	52	107	1850	300	1886	.....	1886	.....	20
9	54	113	600	100	450	.....	450	.....	49
5	1316	2241	58200	12760	16256	1457	16256	2981	1256
3	33	66	300	50	534	.....	534	.....	190
2	43	85	500	125	275	.....	275	.....	.....
8	11	19	900	160	165	.....	165	.....	24
....	119	119	18000	1500	.....	.....	.....	3763	70
0	.....	40	1200	50	200	.....	200	.....	24
7	17	34	700	136	210	.....	210	.....	24
....	71	71	5000	1535	.....	80	.....	1162	152
4	.....	34	600	.....	225	.....	225	.....	24
8	.....	28	556	79	241	.....	241	.....	24
....	38	38	556	79	203	.....	203	.....	24
....	65	65	12000	1500	.....	100	.....	1917	133
5	.....	45	800	40	158	.....	158	.....	24
9	45	84	400	80	370	.....	370	.....	50
9	21	40	350	35	143	.....	143	.....	28
0	42	82	200	45	250	.....	250	.....	28
4	19	33	2000	125	160	.....	160	.....	28
6	491	817	43762	5489	2600	180	2600	6842	657
1	23	44	600	100	388	.....	388	.....	20
....	220	220	20000	1600	.....	250	.....	2239	28
0	.....	120	3000	250	530	.....	530	.....	28
....	134	134	93000	5600	.....	.....	.....	10496	106
4	.....	24	100	25	400	.....	400	.....	72
....	27	27	100	25	400	.....	400	.....	72
....	139	139	14000	1505	325	.....	3349	.....	38
6	.....	37	1600	60	537	.....	537	.....	28
4	44	78	400	30	311	.....	311	.....	68
5	.....	45	3000	100	180	.....	180	.....	28
....	43	43	3000	100	180	.....	180	.....	28
6	51	107	1400	150	501	.....	501	.....	57
....	160	160	80490	16735	.....	.....	.....	21992	123

ÉDUCATIO

Institutions catholiqu

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Instituteurs et Institutrices.		Élèves.				
		Laïques.	Religieux.	Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique
QUÉBEC, Comté.—(Suite.)								
Sillery	Modèle, garçons	.....	3	140	.....	63	77	....
Sillery	" mixte	2	.....	100	.....	65	35	....
		11	88	1413	4	878	444	
QUEBEC.—Cité.								
Couvent, Bon-Pasteur	Académie, couvent	.....	6	63	3	.....	20	
" Hospice de la Charité	" couvent	.....	6	51	.....	.....	18	
" St-Roch	" couvent	2	28	1010	3	883	116	
" St-Sauveur	Modèle, couvent	.....	16	202	.....	155	47	.....
Écoles, Cap-Diamant	" filles	.....	5	130	.....	99	31	....
" Dessin et des Arts	Académie, garçons	2	10	293	7	110	120	
" Hospice de la Charité	Modèle, filles	.....	7	70	.....	.....	70	.....
" Hospice de la Charité	" garçons	.....	4	107	3	87	23	.....
" Mme Coté	Académie, filles	2	.....	57	.....	25	20	
" Mme Coté	Modèle, mixte	2	.....	57	.....	30	27	.....
" Melle Neville	" mixte	2	.....	50	.....	47	3	.....
" N.-D. de la Garde	" garçons	.....	2	97	.....	80	17	.....
" N.-D. de la Garde	" filles	.....	2	97	.....	81	16	.....
" Œuvre du Patronage	" garçons	1	6	250	.....	140	110	.....
" Orph. H. de la Charité	" mixte	2	.....	315	.....	295	20	.....
" St-Jean-Baptiste	" garçons	2	7	520	.....	440	80	.....
" St-Patrice	" garçons	.....	7	327	1	128	200	.....
" St-Roch	" garçons	2	18	1135	.....	955	180	.....
" St-Sauveur	" garçons	1	9	639	.....	548	91	.....
		18	134	5470	17	4103	1209	17
RICHELIEU.								
Sorel	Académie, couvent	.....	18	281	1	208	55	1
Sorel	Modèle, garçons	.....	6	450	.....	440	10	.....
St-Aimé	" couvent	1	6	130	.....	125	5	.....
St-Aimé	" garçons	.....	6	155	.....	80	75	.....
St-Ours	" couvent	1	5	62	.....	49	13	.....
St-Ours	" garçons	2	.....	80	.....	50	30	.....
St-Roch	" mixte	.....	3	157	.....	145	12	.....
		4	44	1315	1	1097	200	1
RICHMOND.								
Richmond	Modèle, couvent	.....	9	202	8	175	35	.....

UPÉRIEURE.

omaines subventionnées.—(*Suite.*)

Élèves.			Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Montant fourni par la municipalité aux institutions.		Dépenses annuelles des institutions.		Subvention du gouvernement.
Garçons.	Filles.	Total.			Sous contrôle.	Indépendantes.	Sous contrôle.	Indépendantes.	
			$	$	$	$	$	$	$
140	.....	140	.....	500	.....	200	.....	3350	300
34	66	100	1000	150	667	.....	667	.....	30
510	907	1417	221690	26930	4419	450	7443	38077	1026
.....	66	66	133740	4000	.....	820	.....	29735	95
.....	51	51	113000	1180	.....	.....	.....	278	190
.....	1013	1013	40000	6500	.....	800	.....	14144	95
.....	202	202	8300	2250	.....	800	.....	2467	190
.....	130	130	3000	460	405	.....	405	.....	38
300	.....	300	6000	1200	.....	.....	.....	5550	930
.....	70	70	.....	.....	.....	.....	87	.....	29
110	.....	110	40000	520	.....	.....	.....	800	38
.....	57	57	1200	200	350	.....	350	.....	.....
30	27	57	1200	200	350	.....	350	.....	57
21	29	50	2400	24	300	.....	300	.....	47
97	.....	97	3000	100	220	.....	220	.....	88
.....	97	97	3000	200	217	.....	217	.....	88
250	.....	250	18000	1000	6441	.....	6441	.....	190
166	149	315	30000	200	.....	.....	.....	500	90
520	.....	520	35000	800	2985	.....	2985	.....	834
328	.....	328	25000	1200	1800	.....	1800	.....	} 430
135	.....	1135	70000	6000	4200	.....	4200	.....	
639	.....	639	15000	3600	4343	.....	4343	.....	190
596	1891	5487	547840	29634	21611	2420	21698	53474	3619
.....	282	282	46500	5000	.....	400	.....	6705	285
450	.....	450	12000	200	1200	.....	1200	.....	100
.....	130	130	8000	700	.....	160	.....	1230	28
155	.....	155	2000	40	720	.....	720	.....	38
.....	62	62	15000	1050	.....	180	.....	2365	38
80	.....	80	1200	100	651	.....	651	.....	38
72	85	157	4500	500	345	.....	345	.....	40
757	559	1316	89200	7590	2916	740	2916	10300	567
.....	210	210	7000	3000	.....	.....	.....	3627	95

ÉDUCATIO

Institutions catholiq

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Instituteurs et Institutrices.		Élèves.				
		Laïques.	Religieux.	Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours
RIMOUSKI.								
Matane	Modèle, couvent	.....	3	29	.....	27	2	....
Matane	" mixte	3	.....	120	.....	80	40	....
McNider	" mixte	2	.....	87	.....	52	35	....
Mont-Joli	" mixte	.....	3	162	.....	142	20	....
Notre-Dame du Sacré-Cœur	" mixte	2	.....	63	.....	45	18	....
Rimouski	Collège classiqne	1	16	124	.....	.....	52	
Rimouski	Académie, couvent	.....	17	350	.....	225	85	
Rimouski, Orphelinat	Modèle, filles	.....	6	100	.....	80	20	....
Rimouski	" garçons	2	.....	66	.....	46	20	....
Rimouski, paroisse	" mixte	2	.....	47	.....	25	22	....
St-Anaclet	" mixte	.....	3	85	.....	74	11	....
Ste-Angèle de Mérici	" mixte	2	.....	66	.....	55	11	....
Ste-Cécile du Bic	" mixte	2	.....	110	.....	68	42	....
St-Fabien	" mixte	2	.....	127	.....	77	50	....
Ste-Félicité	" mixte	1	.....	53	.....	43	10	....
Ste-Luce	" mixte	.....	2	57	.....	42	15	....
St-Octave de Métis	" mixte	2	.....	84	.....	54	30	....
St-Simon	" mixte	1	.....	38	.....	19	19	....
		22	50	1768	.....	1154	502	1
ROUVILLE.								
Ste-Angèle	Modèle, mixte	2	.....	93	3	86	10	....
St-Césaire	Académie, garçons	4	9	242	1	193	33	
St-Césaire	Modèle, couvent	4	11	116	4	78	42	...
St-Hilaire	" couvent	.....	6	86	4	71	19	....
St-Hilaire	" garçons	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....
Ste-Marie de Monnoir	Collège classique	1	22	223	.....	.....	139	
Ste-Marie de Monnoir	Académie, couvent	3	11	170	.....	124	34	
		14	59	930	12	552	277	1
SAGUENAY.								
Pointe-aux-Esquimaux	Modèle, couvent	.....	5	122	.....	113	9	....
SHEFFORD.								
Ely-Sud	Modèle, mixte	1	.....	80	.....	34	46	....
Granby	Modèle, couvent	1	7	71	4	61	14	....
Roxton-Falls	Académie, garçons	.....	5	60	2	10	30	
Roxton-Falls	Modèle, couvent	1	5	40	.....	27	13	....
Waterloo	" couvent	.....	13	51	3	27	27	....
Waterloo	" mixte	.....	5	183	1	162	22	....
		3	35	485	10	321	152	

UPÉRIEURE.

maines subventionnées.—(*Suite,*)

Élèves.			Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Montant fourni par la municipalité aux institutions.		Dépenses annuelles des institutions.		Subvention du gouvernement.
Garçons.	Filles.	Total.			Sous contrôle.	Indépendantes.	Sous contrôle.	Indépendantes.	
			$	$	$	$	$	$	$
.....	29	29	7500	1600	.....	.....	.....	2310	24
60	60	120	250	40	325	.....	325	.....	24
41	46	87	400	150	223	.....	223	.....	24
80	82	162	900	100	218	.....	218	.....	50
28	35	63	400	75	108	.....	108	.....	24
124	.....	124	48200	4100	.....	.....	.....	99[illegible]3	1974
.....	350	350	20000	8000	.....	.....	.....	10968	266
.....	100	100	20000	8000	.....	.....	.....	.....	43
66	.....	66	300	12	338	.....	338	.....	24
31	16	47	300	20	179	.....	179	.....	24
40	45	85	300	150	250	.....	250	.....	28
29	37	66	300	60	151	.....	151	.....	28
52	58	110	800	100	260	.....	260	.....	28
60	67	127	1000	200	464	.....	464	.....	28
28	25	53	600	40	268	.....	268	.....	40
24	33	57	600	150	215	.....	215	.....	38
47	37	84	500	50	236	.....	236	.....	24
15	23	38	350	50	106	.....	106	.....	33
725	1043	1768	102700	22897	3341	.....	3341	23201	2724
54	42	96	1800	150	434	.....	434	.....	28
243	.....	243	20000	5000	.....	500	5734	.....	125
.....	120	120	50000	3000	.....	300	.....	3961	57
.....	90	90	9500	1200	.....	200	.....	1800	47
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	30
223	.....	223	500 0	6400	.....	.....	.....	15947	650
.....	170	170	20000	2000	.....	200	.....	4210	85
520	422	942	151300	17750	434	1200	6168	25918	1022
.....	122	122	3850	250	.....	137	.....	3266	142
39	41	80	600	100	389	.....	389	.....	30
.....	75	75	5300	1085	.....	118	.....	1403	47
62	.....	62	5000	300	.....	.....	.....	2500	28
.....	40	40	5500	500	.....	245	.....	873	20
.....	54	54	20000	5000	.....	300	.....	1487	76
97	87	184	3500	150	3892	.....	3892	.....	28
198	297	495	39900	7135	4281	663	4281	6263	229

ÉDUCATIO

Institutions catholiqu

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution.	Instituteurs et Institutrices.		ÉLÈVES.				
		Laïques.	Religieux.	Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique
SHERBROOKE.								
Sherbrooke	Collège classique	2	20	210	2	.....	162	[illegible]
Sherbrooke	Académie, couvent	.....	18	245	14	164	62	[illegible]
		2	38	455	16	164	224	[illegible]
SOULANGES.								
St-Clet	Modèle, mixte	1	.....	76	.....	66	10	.....
St-Ignace, (Coteau-du-Lac)	" couvent	1	2	90	.....	80	10	.....
St-Ignace, (Coteau-du-Lac)	" garçons	1	.....	54	.....	42	12	.....
St-Joseph, (Les Cèdres)	" garçons	1	4	48	.....	28	20	.....
St-Joseph, (Les Cèdres)	" couvent	1	.....	64	.....	49	15	.....
St-Polycarpe	" garçons	.....	7	46	.....	26	20	.....
St-Polycarpe,	" garçons	1	.....	65	.....	50	15	.....
St-Polycarpe, (Coteau-Station)	" mixte	1	.....	75	.....	41	34	.....
St-Zotique	" mixte	2	.....	75	.....	51	24	.....
St-Zotique, (Coteau-Landing)	" mixte	1	.....	96	.....	66	30	.....
		10	13	689	.....	499	190	.....
STANSTEAD.								
Coaticook	Modèle, couvent	2	8	101	15	85	31	.....
Magog	" mixte	.....	4	200	1	175	26	.....
Stanstead	" couvent	.....	8	50	22	48	24	.....
		2	20	351	38	308	81	.....
ST-HYACINTHE.								
St-Charles	Modèle, mixte	2	.....	89	.....	69	20	.....
St-Denis	" couvent	.....	6	76	.....	52	24	.....
St-Denis	" garçons	.....	2	54	.....	18	36	.....
St-Hyacinthe	Collège classique	1	27	354	2	.....	.....	35
St-Hyacinthe	Académie, garçons	.....	12	627	.....	323	249	5
St-Hyacinthe	" couvent	.....	9	140	.....	107	33	.....
St-Hyacinthe	" filles	2	7	456	.....	424	12	.....
		5	63	1796	2	1013	374	41
ST-JEAN.								
Lacolle	Modèle, mixte	2	.....	84	.....	68	16	.....
St-Jean	Académie, couvent	2	14	404	2	332	47	2
St-Jean	" garçons	.....	9	362	.....	209	115	3
Ste-Marguerite de Blairfindie	Modèle, mixte	1	.....	84	.....	68	16	.....
St-Valentin	" mixte	2	.....	69	.....	43	26	.....
		7	23	1003	2	720	220	6

JPÉRIEURE.

maines subventionnées.—(*Suite.*)

Élèves.			Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Montant fourni par la municipalité aux institutions.		Dépenses annuelles des institutions.		Subvention du gouvernement.
Garçons.	Filles.	Total.			Sous contrôle	Indépendantes	Sous contrôle.	Indépendantes.	
			$	$	$	$	$	$	$
212	.....	212	90000	10000	.....	.....	.....	30492	1811
.....	259	259	19000	5000	.....	855	.....	6143	228
212	259	471	109000	15000	.....	855	.....	36635	2039
43	33	76	500	125	400	.....	400	.....	24
.....	90	90	28000	600	.....	200	.....	800	28
54	.....	54	1000	25	300	.....	300	.....	28
....	48	48	12000	1350	.....	80	.....	982	38
64	.....	64	800	40	394	.....	394	.....	20
.....	46	46	14000	2500	.....	350	.....	2438	100
65	.....	65	500	25	325	.....	325	.....	20
39	36	75	1000	150	590	.....	590	.....	20
44	31	75	1600	18	371	.....	371	.....	28
56	40	96	1500	600	460	.....	460	.....	38
365	324	689	60900	5433	2840	630	2840	4220	344
.....	116	116	13200	1311	.....	200	.....	2333	228
71	130	201	2000	500	530	.....	530	.....	38
.....	72	72	26500	2800	.....	150	.....	3483	95
71	318	389	41700	4611	530	350	530	5816	361
44	45	89	1000	50	402	.....	402	.....	57
.....	76	76	14000	700	.....	160	.....	2041	64
54	.....	54	1000	40	440	.....	440	.....	28
56	.....	356	150000	50000	.....	.....	.....	30000	650
27	.....	627	19123	4200	2531	.....	2531	.....	300
.....	140	140	12500	925	.....	.....	.....	1831	100
.....	456	456	8000	3500	1192	.....	1192	.....	95
81	717	1798	205623	59415	4565	160	4565	33872	1294
42	42	84	1000	.....	505	.....	505	.....	20
....	406	406	17000	4800	.....	400	.....	2664	106
62	.....	362	14000	.....	3235	.....	3235	.....	95
45	39	84	500	60	409	.....	409	.....	20
36	33	69	1200	50	410	.....	410	.....	20
85	520	1005	33700	4910	4559	400	4559	2664	261

ÉDUCATIO

Institutions catholiqu

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Instituteurs et Institutrices.		Élèves.				
		Laïques.	Religieux.	Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique
ST-MAURICE.								
Pointe-du-Lac	Modèle, couvent	.....	6	69	.....	63	6	.....
Pointe-du-Lac	" mixte	2	.....	88	.....	82	6	.....
St-Barnabé	" couvent	.....	4	60	.....	50	10	.....
Shawinigan	" mixte	2	.....	93	.....	82	11	.....
Yamachiche	Académie, couvent	1	6	100	.....	70	24	[illegible]
Yamachiche	Modèle, garçons	1	5	219	.....	127	53	3[illegible]
		6	21	629	.....	474	110	4[illegible]
TÉMISCOUATA.								
Cacouna	Modèle, garçons	1	.....	52	.....	32	20	.....
Cacouna	" couvent	1	5	48	.....	33	15	.....
Fraserville	Académie, couvent	.....	10	70	2	34	22	1[illegible]
Fraserville	Modèle, garçons	.....	8	288	.....	144	144	.....
Ile-Verte	" filles	1	.....	80	.....	62	18	.....
Ile-Verte	" garçons	1	.....	71	.....	60	11	.....
N.-D. du Portage	" mixte	1	.....	56	.....	50	6	.....
Trois-Pistoles	" couvent	1	6	110	.....	83	27	.....
Trois-Pistoles	" garçons	1	.....	24	.....	.....	24	.....
St-Arsène	" mixte	2	.....	80	.....	60	20	.....
St-Eloi	" mixte	1	.....	37	.....	29	8	.....
		10	29	916	2	587	315	1[illegible]
TERREBONNE.								
Ste-Anne des Plaines	Modèle, couvent	.....	5	57	.....	38	19	.....
Ste-Anne des Plaines	" garçons	2	.....	88	.....	72	16	.....
St-Janvier	" mixte	2	.....	71	.....	64	7	.....
St-Jérôme	Académie, garçons	.....	8	303	.....	238	53	1[illegible]
St-Jérôme	" couvent	1	7	107	.....	74	28	[illegible]
Ste-Thérèse	Collège classique	2	24	257	.....	.....	.....	257
Ste-Thérèse	Académie, couvent	.....	8	120	.....	84	28	[illegible]
Terrebonne	" garçons	.....	7	49	.....	.....	41	[illegible]
Terrebonne	" couvent	.....	7	95	1	42	48	[illegible]
		7	66	1147	1	612	240	29[illegible]
TROIS-RIVIÈRES.								
Trois-Rivières	Collège classique	.....	26	246	.....	.....	121	125
Trois-Rivières	Académie, couvent	.....	35	489	1	393	82	15
Trois-Rivières	" garçons	.....	14	623	2	477	120	28
		.....	75	1358	3	870	323	168

UPÉRIEURE.

maines subventionnées.

ÉLÈVES.			Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Montant fourni par la municipalité aux institutions.		Dépenses annuelles des institutions.		Subvention du gouvernement.
Garçons.	Filles.	Total.			Sous contrôle.	Indépendantes.	Sous contrôle.	Indépendantes.	
			$	$	$	$	$	$	$
.....	69	69	5000	1050	.....	.....	.....	2082	.....
50	38	88	400	40	166	.....	166	.....	28
.....	60	60	5720	720	.....	.....	.....	950	28
37	56	93	700	50	170	.....	170	.....	20
.....	100	100	15000	5000	.....	100	.....	2280	38
219	.....	219	7200	500	828	.....	828	.....	106
306	323	629	34020	7360	1164	100	1164	5312	220
52	.....	52	800	100	240	.....	240	.....	38
.....	48	48	8000	930	.....	120	.....	1688	76
.....	72	72	41054	1734	.....	350	.....	3520	76
288	.....	288	15000	1000	3720	.....	3720	.....	47
.....	80	80	800	112	209	.....	209	.....	28
71	.....	71	600	112	275	.....	275	.....	28
28	28	56	250	10	121	.....	121	.....	28
.....	110	110	20000	425	.....	120	.....	1759	95
24	.....	24	500	24	306	.....	306	.....	38
44	36	80	200	100	190	.....	190	.....	38
15	22	37	400	50	115	.....	115	.....	28
522	396	918	87604	4597	5176	590	5176	6967	520
.....	57	57	20000	1400	.....	200	.....	1860	38
88	.....	88	800	25	460	.....	460	.....	28
31	40	71	1100	50	442	.....	442	.....	.....
303	.....	303	8000	850	1200	.....	1200	.....	142
.....	107	107	14000	9000	.....	640	.....	3061	95
257	.....	257	120000	11500	.....	.....	.....	20470	1567
.....	120	120	5500	2600	.....	66	.....	2381	28
49	.....	49	25000	2000	.....	.....	.....	2700	100
.....	96	96	16000	3500	.....	300	.....	2411	47
728	420	1148	210400	30920	2102	1206	2102	32883	2045
246	.....	246	85000	12500	.....	.....	.....	26368	1750
.....	490	490	157000	14130	.....	.....	.....	15635	400
625	.....	625	20000	1440	3495	.....	3495	.....	95
871	490	1361	262000	28070	3495	.....	3495	42003	2245

ÉDUCATION

Institutions catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Instituteurs et Institutrices.		Élèves.				
		Laïques.	Religieux.	Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique et classique.
VAUDREUIL.								
Rigaud	Collège classique	.....	12	261	2	.....	198	65
Rigaud	Modèle, couvent	.....	9	50	.....	30	20	.....
Ste-Marthe	" mixte	1	.....	56	.....	50	6	.....
Vaudreuil	" couvent	.....	6	52	.....	40	12	.....
Vaudreuil	" garçons	.....	2	100	.....	90	10	.....
		1	29	519	2	210	246	65
VERCHÈRES.								
Belœil	Modèle, couvent	.....	8	105	2	78	29	.....
Contrecœur	" mixte	.....	2	147	.....	109	38	.....
St-Antoine	" mixte	1	3	155	.....	133	22	.....
Ste-Julie	" mixte	1	.....	96	.....	83	13	.....
St-Marc	" mixte	2	.....	98	.....	83	15	.....
Varennes	Académie, garçons	1	9	120	.....	51	27	42
Varennes	Modèle, couvent	.....	5	95	.....	75	20	.....
Verchères	Académie, couvent	.....	10	127	.....	70	44	13
Verchères	Modèle, garçons	.....	4	124	.....	94	30	.....
		5	41	1067	2	776	238	55
WOLFE.								
St-Camille	Modèle, mixte	2	.....	30	.....	20	10	.....
Wotton	" mixte	2	.....	70	.....	50	20	.....
Wotton	" couvent	.....	6	62	1	39	24	.....
		4	6	162	1	109	54	.....
YAMASKA.								
Baie-du-Febvre	Académie, garçons	.....	5	89	.....	29	36	24
Baie-du-Febvre	Modèle, couvent	.....	6	42	.....	25	17	.....
St-David	" couvent	2	4	36	.....	26	10	.....
St-François du Lac	" couvent	.....	3	58	.....	47	11	.....
St-Guillaume d'Upton	" couvent	.....	8	101	.....	73	28	.....
St-Guillaume d'Upton	" garçons	1	10	116	.....	105	11	.....
St-Michel	" couvent	.....	5	59	.....	33	26	.....
St-Thomas de Pierreville	Académie, garçons	.....	5	136	.....	90	26	20
St-Thomas de Pierreville	Modèle, couvent	.....	2	115	.....	108	7	.....
		3	48	752	.....	536	172	44

UPÉRIEURE.

omaines subventionnées.—(*Suite.*)

Élèves.			Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Montant fourni par la municipalité aux institutions.		Dépenses annuelles des institutions.		Subvention du gouvernement.
Gar.ons.	Filles.	Total.			Sous contrôle.	Indépendantes.	Sous contrôle.	Indépendantes.	
			$	$	$	$	$	$	$
263	.....	263	70000	8000	.....	500	.....	25650	1223
.....	50	50	22800	3000	.....	400	.....	4274	30
27	29	56	600	50	350	.....	350	.....	28
.....	52	52	10000	1200	.....	205	.....	1115	28
100	.....	100	8200	160	676	.....	676	.....	28
390	131	521	111600	12410	1026	1105	1026	31039	1337
.....	107	107	16000	2168	.....	120	.....	2130	38
84	63	147	800	15	300	.....	300	.....	30
82	73	155	4000	125	500	.....	500	.....	28
46	50	96	1500	30	357	.....	357	.....	20
50	48	98	2000	100	420	.....	420	.....	28
120	.....	120	25000	5800	.....	600	.....	7200	600
.....	95	95	15000	2500	.....	400	.....	1720	66
.....	127	127	15000	2200	.....	300	.....	2998	38
124	.....	124	8000	500	1050	.....	1050	.....	95
506	563	1069	87300	13428	2627	1420	2627	14048	943
15	15	30	475	40	205	.....	205	.....	.....
43	27	70	400	100	287	.....	287	.....	24
.....	63	63	1500	900	.....	.....	.....	1756	95
58	105	163	2375	1040	492	.....	492	1756	119
89	.....	89	10000	1600	972	.....	972	.....	76
.....	42	42	11000	625	.....	125	.....	1200	43
.....	36	36	8000	850	.....	147	.....	766	28
.....	58	58	10600	625	.....	.....	.....	1580	28
.....	101	101	6000	1157	.....	111	.....	2055	28
16	.....	116	12000	1500	.....	300	.....	920	24
.....	59	59	6000	2000	.....	.....	.....	1446	38
36	.....	136	12000	800	400	.....	1379	.....	72
.....	115	115	1200	100	235	.....	235	.....	28
341	411	752	76800	9557	1607	683	2586	7967	365

ÉDUCATION

Institutions catholiques romaines

COMTÉS ET CITÉS.	Instituteurs et Institutrices.		Élèves.				
	Laïques.	Religieux.	Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique et classique.
Argenteuil	2	7	104	.....	86	18	.....
Arthabaska	8	47	1143	2	801	329	15
L'Assomption	9	55	1071	.....	541	274	256
Bagot	11	31	811	1	637	165	10
Beauce	16	30	1089	4	720	289	84
Beauharnois	2	73	1760	7	1395	314	58
Bellechasse	11	22	688	.....	485	191	12
Berthier	2	53	1134	.....	828	231	75
Bonaventure	9	4	476	.....	364	112	.....
Chambly	9	49	1245	18	861	280	122
Champlain	15	17	1124	.....	905	187	32
Charlevoix	13	10	603	.....	368	197	38
Châteauguay	5	11	566	.....	354	203	9
Chicoutimi	15	41	1073	.....	730	273	70
Compton	.....	5	24	1	20	5	.....
Deux-Montagnes	4	22	739	.....	575	157	7
Dorchester	10	9	573	4	460	117	.....
Drummond	8	7	456	6	402	51	9
Gaspé	7	4	350	12	274	88	.....
Hochelaga	13	139	4925	15	4229	552	159
Huntingdon	1	4	132	2	104	30	.....
Iberville	9	32	692	4	450	222	24
Jacques-Cartier	16	93	1766	29	1124	533	138
Joliette	6	67	992	1	513	278	202

PÉRIEURE.

ventionnées RÉCAPITULATION.

Élèves.			Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Montant fourni par la municipalité aux institutions.		Dépenses annuelles des institutions.		Subvention du gouvernement.
	Filles.	Total.			Sous contrôle.	Indépendantes.	Sous contrôle.	Indépendantes.	
			$	$	$	$	$	$	$
7	67	104	10400	2934	.....	81	.....	2214	72
3	587	1145	136729	15455	2101	960	2101	15383	518
3	488	1071	184850	24225	3427	900	5105	50048	1666
9	443	812	52000	7830	3171	900	3171	7260	237
1	582	1093	67350	12852	1302	150	5065	12653	847
3	704	1767	85250	14434	5293	1144	5293	9849	411
5	413	688	40680	3023	1642	448	1642	7360	355
2	612	1134	90000	19534	922	965	922	17112	404
1	265	476	10750	2590	1551	.....	1551	2020	361
5	538	1263	184740	15305	3455	1155	6725	45817	702
3	531	1124	33015	4682	2837	183	2837	4223	271
7	186	603	29900	11280	1773	200	1773	3113	415
3	263	566	17900	2880	2337	544	2337	1935	165
2	611	1073	77800	7792	2084	.....	1896	18829	2430
..	25	25	800	450	.....	140	.....	570	72
0	399	739	40160	4420	2825	128	6493	2081	277
2	375	577	15050	1756	1475	200	1475	2670	253
3	194	462	7600	1100	1136	.....	1136	1650	126
7	235	362	5425	1255	924	.....	924	1751	230
0	1940	4940	430950	94608	17440	7639	18977	54713	1065
3	91	134	6600	1910	206	10	206	3081	115
3	328	696	47100	7120	2314	506	5914	8831	289
5	929	1795	374450	61110	2425	1612	5425	130948	987
0	514	993	130200	11571	681	1240	681	23944	1012

ÉDUCATIO

Institutions catholiques romain

COMTÉS ET CITÉS.	Instituteurs et Institutrices.		ÉLÈVES.				
	Laïques.	Religieux.	Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique
Kamouraska	13	45	1126	.....	613	440	7
Laprairie	7	9	668	.....	497	144	2
Laval	6	20	716	2	594	124	.....
Lévis	17	81	2120	.....	1298	621	20
L'Islet	4	15	403	.....	208	115	8
Lotbinière	18	20	917	.....	554	363	.....
Maskinongé	7	21	658	.....	506	152	.....
Mégantic	7	15	556	.....	382	154	2
Missisquoi	5	26	530	12	378	101	6
Montcalm	2	16	308	1	214	95	.....
Montmagny	13	19	701	1	451	208	4
Montmorency	14	13	752	.....	598	127	7
Montréal	83	215	9864	87	7680	1522	749
Napierville	5	26	648	2	492	158	.....
Nicolet	16	71	1701	1	1091	405	206
Ottawa	7	42	2236	5	1815	400	26
Pontiac	1	.....	66	.....	34	32	.....
Portneuf	16	16	817	.....	624	178	15
Québec-comté	11	88	1413	4	878	444	95
Québec-cité	18	134	5470	17	4103	1209	175
Richelieu	4	44	1315	1	1097	200	19
Richmond	.....	9	202	8	175	35	.....
Rimouski	22	50	1768	.....	1154	502	112
Rouville	14	59	930	12	552	277	113

PÉRIEURE.

ventionnées. RÉCAPITULATION.—(*Suite.*)

Élèves.			Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Montant fourni par la municipalité aux institutions.		Dépenses annuelles des institutions.		Subvention du gouvernement.
	Filles.	Total.			Sous contrôle	Indépendantes	Sous contrôle.	Indépendantes.	
			$	$	$	$	$	$	$
7	509	1126	183682	58383	2154	443	2154	12678	2080
7	281	668	30500	2950	3035	120	2607	2243	266
6	392	718	52400	5020	3214	240	4254	2610	158
5	1035	2120	273737	37389	3307	274	3865	47263	2162
6	217	403	22700	3900	967	251	5986	2474	333
8	579	917	51890	3154	3862	295	3862	9870	522
2	386	658	31000	8700	1338	460	1338	7099	228
7	279	566	42400	5850	1580	.....	2183	5900	339
3	219	542	53800	10200	321	1000	321	10652	272
1	198	309	23180	4130	394	486	394	3496	203
4	378	702	37197	7950	3184	100	4792	14610	380
2	350	752	50300	3831	2378	370	2378	4944	519
3	6058	9951	1226859	465530	61636	864	69773	121248	5119
1	289	650	78685	7000	1942	595	1942	6259	241
8	804	1702	296140	86170	3585	552	4235	31499	1762
5	1316	2241	58200	12760	16256	1457	16256	2981	1256
3	33	66	300	50	534	.....	534	.....	190
6	491	817	43762	5489	2600	180	2600	6842	657
0	907	1417	221690	26930	4419	450	7443	38077	1026
6	1891	5487	547840	29634	21611	2420	21698	53174	3619
7	559	1316	89200	7590	2916	740	2916	10300	567
...	210	210	7000	3000	.....	.....	.....	3627	95
5	1043	1768	102700	22897	3341	.....	3341	23201	2724
0	422	942	151300	17750	434	1200	6168	25918	1022

ÉDUCATIO

Institutions catholiques romain

COMTÉS ET CITÉS.	Instituteurs et Institutrices.		Élèves.				
	Laïques.	Religieux.	Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique
Saguenay	.....	5	122	.....	113	9	.....
Shefford	3	35	485	10	321	152	2
Sherbrooke	2	38	455	16	164	224	8
Soulanges	10	13	689	.....	499	190	.....
Stanstead	2	20	351	38	308	81	.....
St-Hyacinthe	5	63	1796	2	1013	374	41
St-Jean	7	23	1003	2	720	220	6
St-Maurice	6	21	629	.....	474	110	4
Témiscouata	10	29	916	2	587	315	1
Terrebonne	7	66	1147	1	612	240	29
Trois-Rivières	.....	75	1358	3	870	323	16
Vaudreuil	1	29	519	2	210	246	6
Verchères	5	41	1067	2	776	238	5
Wolfe	4	6	162	1	109	54	.....
Yamaska	3	48	752	.....	536	172	4
	576	2398	70872	338	50526	16070	461

PÉRIEURE.

ventionnées. RÉCAPITULATION.—(*Suite et fin.*)

Élèves.			Valeur des édifices et des terrains.	Valeur du mobilier.	Montant fourni par la municipalité aux institutions.		Dépenses annuelles des institutions.		Subvention du gouvernement.
	Filles.	Total.			Sous contrôle	Indépendantes	Sous contrôle.	Indépendantes.	
			$	$	$	$	$	$	$
...	122	122	3850	250	.....	137	.....	3266	142
8	297	495	39900	7135	4281	663	4281	6263	229
2	259	471	109000	15000	.....	855	.....	36635	2039
5	324	689	60900	5433	2840	630	2840	4220	344
1	318	389	41700	4611	530	350	530	5816	361
1	717	1798	205623	59415	4565	160	4565	33872	1294
5	520	1005	33700	4910	4559	400	4559	2664	261
3	323	629	34020	7360	1164	100	1164	5312	220
2	396	918	87604	4597	5176	590	5176	6967	520
8	420	1148	210400	30920	2102	1206	2102	32883	2045
1	490	1361	262000	28070	3495	.....	3495	42003	2245
0	131	521	111600	12410	1026	1105	1026	31039	1337
6	563	1069	87300	13438	2627	1420	2627	14048	943
8	105	163	2375	1040	492	.....	492	1756	119
1	411	752	76800	9557	1607	683	2586	7967	365
8	35562	71210	7123933	1373549	240793	29901	288132	1110031	51487

ÉDUCATION SUPÉRIEURE CATHOLIQUE, 1889-90.

Université Laval.

SECTIONS.	Facultés.	Nombre d'années du cours d'études.	Nombre de professeurs.	[illegible]
Québec	Théologie	4	7	
"	Droit	3	11	
"	Médecine	4	15	
"	Arts	3	19	
Montréal	Théologie	4	9	
"	Droit	3	9	
"	Médecine	4	22	
"	Arts	3	10	
"	École vétérinaire	3	19	
"	Ecole polytechnique	3	10	
			131	

GRADUÉS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL.

—		De 1852 à 1889.	En 1890.	Tota
Bacheliers	Es Sciences	152	7	
"	Es Lettres	110	16	
"	Es Arts	321	18	
"	En Médecine	318	33	
"	En Droit	311	23	
"	En Théologie	119	1	
"	En Droit canonique	21	.....	
Licenciés	Es Sciences	1	.....	
Maîtres	Es Arts	62	2	
Licenciés	En Philosophie	1	.....	
"	En Médecine	175	.....	
"	En Droit	83	1	
"	En Théologie	30	2	
Docteurs	Es Sciences	2	.....	
"	Es Lettres	22	4	
"	En Philosophie	3	.....	
"	En Médecine	195	39	
"	En Droit	47	8	
"	En Droit canonique	8	.....	
"	En Théologie	55	5	
		2036	159	21

ÉDUCATION SUPÉRIEURE CATHOLIQUE, 1889-90.

Ecoles Normales.

—	Laval, Québec.		Jac.-Cartier, Montréal.	Laval et Jac.-Cartier.
	Département des garçons.	Département des filles.	Ecole de garçons.	Totaux.
sseurs ordinaires	6	4	6	16
sseurs adjoints	5	2	2	9
s dans la classe d'école académique	6	.....	7	13
s dans la classe d'école modèle	21	30	12	63
s dans la classe d'école élémentaire	19	34	21	74
s dans la classe préparatoire	.....	.....	44	44
s qui ont obtenu le diplôme d'école élémentaire	17	28	11	56
s qui ont obtenu le diplôme d'école modèle	17	28	6	51
s qui ont obtenu le diplôme d'école académique	4	.....	6	10
des élèves qui ont obtenu des diplômes	38	56	23	117
s des villes de Québec ou de Montréal	3	5	24	32
s venant d'ailleurs	43	59	60	162
des élèves	46	64	84	194
bre de volumes dont se compose la bibliothèque	3000	900	.....	3900
bre de jours de classe durant l'année	188	200	.....	.....
bre de jours consacrés aux examens	21	15	3	.....
bre de bourses accordées	24	30	23	77
bre de médailles distribuées	5	5	.....	10
bre de prix distribués	109	130	.....	239
entions du gouvernement	14,400	Pour les deux départem.	$ 13,733	$ 28,133
ES MODÈLES ANNEXES : —				
Elèves dans le cours élémentaire	60	104	115	279
Elèves dans le cours modèle	30	98	.....	128
Elèves admis gratuitement	15	60	17	92
Elèves catholiques	90	202	113	405
Elèves protestants	.....	.....	2	2
Total des élèves	90	202	115	407
Assistance moyenne	79	121	96	296
Elèves qui ont complété le cours de l'école modèle	.....	4	.....	4

ÉDUCATIO
Institutions prot

UNIVERSITÉS, COLLÈGES AFFILIÉS

Universités, Collèges affiliés et Ecole normale.	Subvention du gouvernement.	Revenus annuels.	Dépenses annuelles.	Montant total des dotations.	Valeur des édifices et des propriétés foncières.	Nombre de volumes de la bibliothèque.	Nombre de diplômes
	$	$	$	$			
Université McGill	5950	88020	92154	964540	409412	29342	1
Université du Collège Bishop	2550	14967	14284	74800	81613	8000	
Collège Morrin	1750	8827	8369	.....	30000	15000	
Collège St-François	1000	1200	1200	1000	12500	460	.....
Collège Presbytérien	.....	13000	13000	179000	170000	10000	
" Wesleyan Theological College"	.....	5500	5500	52000	45000	2500	.....
" Congregational College"	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
" Montreal Diocesan Theological College"	.....	.....	.....	.....	50000	2050	
Totaux	10950	131514	134507	1271340	798525	67352	1
Ecole normale McGill	13866	13866	13866	.....	50000	3000	

JPÉRIEURE.

ntes subventionnées.

ET ÉCOLE NORMALE.

Facultés.	Nombre d'années dont se compose le cours d'études.	Nombre de semaines durant l'année scolaire.	Nombre de professeurs et de conférenciers.	Nombre d'étudiants immatriculés.	Nombre d'élèves (garçons)	Nombre d'élèves (filles).	Nombre total d'élèves.	Nombre des élèves gradués.	Nombre de médailles d'or décernées.	Nombre de médailles d'argent décernées.	Nombre de médailles de bronze décernées.	Nombre de prix accordés.	Nombre des boursiers.	Montant total annuel des bourses.	Nombre d'élèves admis gratuitement.
Arts	4	32	14	240	209	91	300	39	5	.....	.....	56	15	1705	171
Médecine.....	4	38	22	261	361	.....	361	56	2	.....	.....	8	.....	.. ..	.....
Droit	3	30	7	18	18	.....	18	7	1	.....	.....	7	.....	.....	.....
Sciences	4	32	20	69	127	.....	127	23	1	2	.....	34	16	1011	13
Total.....	.....	.....	63	588	715	91	806	125	9	2	.....	.....	31	2716	184
Arts	3	36	8	10	38	.....	38	12	.....	1	1	14	23	2050	2
Médecine.....	4	25	17	15	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Droit.....	3	27	12	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Théologie.....	2	36	3	2	.. ..	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Total	.....	. ....	40	27	38	.....	38	12	1	1	1	14	23	2050	2
Arts.....	4	28	5	2	23	4	27	.....	.....	.....	.....	.....	.....	154	19
Théologie.....	3	22	5	2	9	.....	9	4	.....	.....	.....	.....	.....	154	9
Total.....	....	.....	10	4	32	4	36	4	.....	.....	.....	.....	.....	308	28
Arts.....	2	40	4	6	6	6	12	.....	.....	1	.....	7	.....	.....	2
Science.....	1	40	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....		.....	.....	.....	.....
Total.....	.....	.....	4	8	6	6	12	.....	.....	1	.....	7	.....	.....	2
éologie.....	3	26	10	.....	81	.....	81	11	1	....	.....	11	16	1200	.....
éologie..... ..	3	32	6	6	42	.....	42	5	1	.....	.....	11	.....	.....	.....
éologie.....	3	28	6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..... .	.....
éologie.....	2	32	7	13	27	.....	27	3	.....	.....	1	.....	12	1700	26
....	.....	.....	146	646	941	101	1042	160	12	4	2	.....	82	7972	272
.....	3	36	8	112	6	80	86	73	.....	2	1	2	34	800	11

" HIGH SCHOOLS " ET ÉCOLES SPÉCIALES.

NOMS DES LOCALITÉS.	Recettes.						Dépenses.		
	Des commissaires ou syndics.	Du fonds de l'Education supérieure pour 1888-89.	Du fonds de l'Education supérieure pour 1889-90.	Rétributions mensuelles.	Provenant d'autres sources.	Revenu annuel.	Traitement des professeurs.	Dépenses diverses.	Total.
	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Montréal	2857	1185	1485	16518	.....	20560	18379	2182	20561
Québec	700	1286	1285	348	.....	4433	3270	1063	4333
Ecole du collège Bishop	.....	.....	.....	23445	500	23945	5890	17565	23455
Collège St-François	150	.....	.....	1107	1471	2728	950	1778	2728
"High School" des filles de Montreal.	.....	200	200	9815	.....	10015	8297	778	9075
"High School" des filles de Quebec...	1615	200	200	1455	.....	3270	2540	730	3270
" Compton L. College "	.....	200	200	6190	199	6589	1193	5396	6589
" Stantead W. L. College "	.....	400	400	1415	1536	3351	2975	791	3766
Total pour les " High schools," et les écoles spéciales	5322	3470	3470	62293	3706	74791	30283	43494	73777

ACADÉMIES.

Coaticook	1947	400	400	741	1149	4237	2640	1597	4237
Côte St-Antoine	500	225	125	1395	4232	6352	3375	3201	6576
Cowansville	746	350	200	393	.....	1489	1225	330	1555
Clarenceville	288	225	225	341	91	845	730	90	820
Dunham	702	225	.....	116	.....	1043	625	418	1043
Granby	955	200	225	370	190	1715	1175	578	1753
Huntingdon	.....	475	500	943	.....	1418	1262	.....	1262
Inverness	183	300	300	396	45	924	785	199	984
Knowlton	540	200	300	587	1147	2474	1400	1071	2471
Lachute	971	400	400	800	74	2246	1652	588	2240
Lacolle	445	100	.....	192	205	943	725	212	937
Sherbrooke	2249	325	450	505	.....	3079	2500	579	3079
St-Jean	1439	200	225	659	326	2618	1538	1080	2618
Shawville	797	200	200	145	14	1156	885	170	1055
Trois-Rivières	436	175	100	351	210	1172	750	420	1170
Waterloo	2091	325	375	678	295	3389	2313	1076	3389
Total pour les académies	14189	4325	4025	8613	7973	35100	23580	11609	35189
Total pour les " High schools," les écoles spéciales et les académies	19511	7795	7495	70906	11679	109891	53863	55103	108966

UPÉRIEURE.

ıbventionnées.—(*Suite.*)

' HIGH SCHOOLS " ET ÉCOLES SPÉCIALES.

Professeurs.				Elèves.									Assistance.	
	Principaux.													
	Traitements.	Classe des brevets.	Qui a délivré les brevets.	Cours spécial.	Cours élémentaire.	Cours modèle.	Cours académique.	Protestants.	Catholiques romains.	Agés de moins de seize ans.	Agés de plus de seize ans.	Nombre total des élèves.	Nombre de jours pendant lesquels l'école a été en opération.	Moyenne du nombre de jours pendant lesquels chaque élève a fréquenté le cours académiq.
21	2200	A	McGill.....	.....	32	235	186	542	11	485	68	553	192	463
5	1000	A	McGill-.....	.....	32	36	61	127	2	92	37	129	188	102
10	900	....	....	.....	.....	50	50	100	4	74	30	104	270	95
4	1000	M. A.....	Vict...	.....	00	52	47	95	4	38	61	99	200	71
16	1200	A	McGill.....	.....	122	91	145	353	5	300	58	358	192	293
7	700	M	McGill.....	.....	61	63	21	144	1	124	21	145	191	126
5	350	A	McGill.....	.....	00	32	8	40	.....	17	23	40	216	38
7	750	M. A.....	Albert.....	65	10	12	19	97	9	37	69	106	200	90
75	8100	.....	.....	65	357	571	487	1498	36	1167	367	1534	1649	156

ACADÉMIES.

5	1300	A	Mont.....	.....	174	32	44	222	28	218	32	250	200	168
7	1200	A	Qué.....	.....	165	34	43	240	2	242	00	242	193	173
3	800	A	McG..	.....	72	37	46	145	10	120	35	155	188	70
2	600	A	Sherb.	.....	22	38	28	85	3	52	36	88	201	54
2	600	A	Sherb	.....	35	14	17	60	6	53	13	66	181	40
3	750	A	McG..	.....	85	44	55	165	19	154	30	184	202	98
4	1260	A	McG..	.....	14	69	91	166	8	73	101	174	197	125
2	650	A	McG..	.....	30	.....	67	97	00	46	51	97	204	57
3	800	A	McG..	.....	58	40	60	154	4	137	21	158	200	136
5	800	A	McG..	.....	179	30	66	257	18	220	55	275	198	180
2	500	A	Mont.....	.....	43	19	10	67	5	64	8	72	205	45
7	900	A	McG..	.....	49	53	56	156	1	142	15	157	195	111
3	800	A	Sherb...	.....	62	31	50	119	25	132	12	144	187	108
3	500	A	Sherb...	.....	60	25	28	113	.....	94	19	113	202	63
3	400	A	McG..	.....	38	20	8	60	6	65	1	66	195	45
6	900	A	McG..	.....	171	59	43	268	5	224	49	273	195	160
0	12760	.....	.....	.....	1257	545	712	2374	140	2036	478	2514	3143	102
5	20860	.....	.....	65	1614	1116	1199	3872	176	3203	845	4048	4792	258

"HIGH SCHOOLS" ET ÉCOLES SPÉCIALES.

NOMS DES LOCALITÉS.	Elèves des cours académique et modèl					
	Dictée.	Grammaire anglaise et analyse logique.	Composition anglaise.	Littérature anglaise.	Géographie.	Histoire sainte.
Montréal	421	421	421	186	421	42
Québec	97	97	97	30	97	9
"Bishop's College School."	104	104	104	50	104	10
Collège St-François	99	96	90	90	90	6
"High School" des filles de Montréal	236	236	236	144	217	10
"High School" des filles de Québec	84	84	84	84	84	8
"Compton L. College school."	40	40	40	20	40	4
"Stanstead W. L. College school."	31	31	31	16	31	3
Total pour les "High schools" et les écoles spéciales	1099	1109	1103	620	1084	93

ACADÉMIES.

Coaticook	76	76	76	44	76	7
Côte St-Antoine	77	77	77	77	77	7
Cowansville	82	83	81	74	81	7
Clarenceville	66	61	64	52	64	5
Dunham	31	31	31	31	31	3
Granby	98	94	96	64	96	9
Huntingdon	160	160	160	160	160	16
Inverness	67	67	67	59	67	6
Knowlton	100	100	100	100	100	10
Lachute	96	96	96	96	96	9
Lacolle	29	29	29	29	29	2
Sherbrooke	109	109	109	70	109	10
St-Jean	81	81	81	81	81	8
Shawville	53	53	53	53	53	5
Trois-Rivières	28	28	28	28	28	2
Waterloo	102	102	102	15	102	10
Total pour les académies	1255	1247	1250	1033	1250	122
Total pour les "High schools," les écoles spéciales et les académies	2354	3051	2962	2084	2334	2161

PÉRIEURE.

ventionnées.—(*Suite.*)

"HIGH SCHOOLS" ET ÉCOLES SPÉCIALES.

diant les principales matières de l'enseignement.

Histoire du Canada.	Histoire d'Angleterre.	Arithmétique.	Algèbre.	Géométrie.	Trigonométrie.	Dessin.	Tenue des livres.	Français.	Allemand.	Latin.	Grec.	Sciences naturelles.
131	131	421	186	91	36	380	234	421	44	377	79	50
97	97	97	61	61	6	97	30	97	.....	97	57	.....
60	104	104	86	86	6	100	40	104	10	100	36	104
90	90	99	42	40	1	65	35	85	2	43	15	5
72	57	236	44	38	7	147	87	236	43	105	.....	33
84	60	84	48	21	0	84	84	84	0	48	4	21
40	25	40	35	20	0	40	35	40	0	20	0	1
31	19	31	31	19	0	22	27	31	0	19	0	4
605	583	1112	533	376	56	935	562	1098	99	809	191	218

ACADÉMIES.

76	76	76	58	44	.....	76	58	74	.....	58	3	20
77	77	77	43	43	0	77	43	77	0	29	5	10
80	54	83	60	42	9	70	65	75	0	47	17	6
61	59	66	59	16	1	62	25	54	0	10	1	9
31	31	31	18	15	0	31	20	18	0	18	1	5
70	66	97	59	33	0	93	92	89	0	34	6	0
160	160	160	138	91	8	160	150	160	0	55	21	23
67	63	67	34	30	4	59	59	41	0	15	4	9
100	100	100	80	54	0	100	100	94	0	94	2	0
96	66	96	96	66	.....	96	96	96	.....	66	18	16
28	11	29	26	10	0	29	17	28	0	10	0	0
109	95	109	79	65	0	109	103	109	0	88	4	26
81	81	81	81	50	0	81	81	81	0	70	7	20
53	27	53	36	23	0	53	40	40	0	12	0	4
28	28	28	15	8	0	28	28	8	0	15	0	8
102	43	102	68	43	0	102	102	102	0	53	10	10
1219	1047	1255	950	633	22	1226	1139	1146	.....	674	99	166
1824	1630	2367	1483	1009	108	2161	1701	2244	99	1483	290	384

ÉDUCATIO

Institutions protestant

ÉCOLES MODÈLES.

NOMS DES LOCALITÉS.	Recettes.					
	Des commissaires ou syndics.	Du fonds de l'Éducation supérieure pour 1888-89.	Du fonds de l'Éducation supérieure pour 1889-90.	Rétributions scolaires.	Provenant d'autres sources.	Revenus annuels.
Aylmer	.....	175	175	366	361	5
Berthier	122	75	50	1044	49	12
Bryson	306	50	50	32	115	5
Bury	0	50	50	48	334	4
Clarendon	132	125	50	160	39	4
Como	.....	50	50	103	409	5
Cookshire	450	125	100	333	300	12
Dudswell	178	75	50	47	60	3
Danville	1567	50	50	676	.....	22
Freligsburg	200	75	75	291	15	5
Farnham	411	100	75	269	0	7
Gould	200	50	75	11	0	2
Gaspé Bassin	.....	100	50	.....	.....	1
Hemmingford	285	100	50	67	2	4
Hull	.....	75	125	212	.....	2
Hatley	325	50	75	204	75	6
Leeds	128	50	50	182	4	3
Lennoxville	838	0	0	127	170	11
Lachine	1317	100	100	47	147	16
Mystic	148	50	50	84	0	2
Montréal, McGill	0	0	0	0	0	
Ormstown	80	125	125	157	0	3
Portage-du-Fort	714	50	50	127	217	11
Paspébiac	200	100	100	32	0	3
Rawdon	130	50	50	12	30	2
Richmond	0	100	100	273	0	3
St-Lambert	797	50	50	381	105	13
Sorel	325	75	75	178	150	7
Stanbridge	456	100	100	183	0	7
Sutton	622	125	125	373	28	11
Ulverton	120	75	75	43	75	3
Warden	353	50	50	54	0	4
Waterville	414	150	150	116	15	6
	10718	2625	2400	6290	3300	229

PÉRIEURE.

ventionnées.—(*Suite.*)

ÉCOLES MODÈLES.

Dépenses.		Professeurs.				Elèves.						Assistance.	
			Principaux.										
Dépenses diverses.	Total.	Nombre des professeurs.	Traitements	Brevets.	Ecole normale ou bureaux d'examinateurs qui ont délivré les brevets.	Cours élémentaire.	Cours modèle.	Protestants.	Catholiques romains.	Agés de moins de seize ans.	Agés de plus de seize ans.	Nombre de jours pendant lesquels l'école a été en opération.	Moyenne de jours pendant lesquels les élèves ont fréquenté le cours modèle.
333	1383	3	550	A	.....	63	49	110	2	100	12	205	80
380	1290	4	500	M	Qué.	4	28	30	2	2	30	192	30
83	503	2	250	E	Mont	2	28	30	0	21	9	192	17
.....	432	2	270	M	McG.....	46	41	89	1	80	7	181	65
66	456	2	250	M	McG.....	51	23	74	0	64	10	202	41
341	655	2	250	M	Sher..	40	20	45	15	51	9	200	28
205	1055	2	650	.....	....	72	61	126	7	100	33	190	72
104	329	1	225	M	McG.....	18	20	43	1	40	4	174	18
150	1350	3	650	A	McG...	52	76	116	12	107	21	193	81
23	723	2	500	M	McG.....	38	39	71	6	52	25	191	42
171	780	2	600	A	McG.....	65	45	109	1	96	14	199	61
35	260	1	225	M	Sher	13	15	27	1	17	11	182	16
.....	....	1	300	M	McG.....	31	3	34	0	32	2	205	17
56	555	2	315	A	B.....	42	44	76	10	67	19	178	23
1596	2621	3	575	A	Mont.....	149	46	195	0	186	9	199	117
50	680	2	450	A	McG.....	.....	43	42	1	19	24	189	19
53	385	2	300	M	McG.....	35	51	75	11	72	14	205	47
443	1150	3	350	M	Mont.	92	50	139	3	130	12	196	112
474	1474	2	750	A	Mont.	90	39	124	5	129	.....	200	85
51	465	2	270	M	Mont.	29	23	49	3	42	10	180	29
0	.....	8	1000	A	McG.....	222	170	374	18	382	10	195	300
90	490	3	400	A	McG.....	84	49	132	1	129	4	199	92
508	1108	2	450	A	Mont	69	49	115	3	100	8	214	64
32	332	2	300	M	McG.....	45	26	69	2	67	5	204	50
23	23	1	210	M	McG.....	35	15	50	0	45	5	200	28
85	485	1	400	M	McG.....	0	47	47	0	32	15	202	25
483	1244	2	475	.....	McG.....	71	34	100	5	105	0	195	64
209	647	2	350	A	Sher	16	18	32	2	31	3	200	29
73	739	2	500	M	Mont.....	50	33	79	4	72	11	197	43
317	1177	3	550	M	McG	72	66	124	14	111	27	186	87
43	318	1	275	M	McG...	28	29	53	4	44	13	200	30
67	457	2	270	M	McG...	29	31	45	15	48	12	192	26
149	680	2	288	M	McG.....	.....	36	132	4	28	8	182	24
6693	24246	74	13698	.....	.....	1653	1374	2874	153	2631	396	6420	58

ÉDUCATIO

Institutions protestant

ÉCOLES MODÈLES.

NOMS DES LOCALITÉS.	Elèves des écoles modèles étudian				
	La dictée.	La grammaire anglaise.	L'aalyse logique.	La composition anglaise.	La géographie.
Aylmer	62	62	62	36	
Berthier	29	29	17	17	
Bryson	30	30	30	30	
Bury	41	41	41	41	
Clarendon	23	23	23	23	
Como	20	20	20	20	
Cookshire	61	61	61	61	
Dudswell	26	26	26	26	
Danville	74	74	74	74	
Frelighsburg	39	39	39	25	
Farnham	45	45	45	45	
Gould	15	15	15	15	
Gaspé Bassin	3	3	3	3	
Hemmingford	44	40	40	40	
Hull	46	46	46	46	
Hatley	43	43	20	43	
Leeds	51	51	51	51	
Lennoxville	50	50	50	50	
Lachine	39	39	39	39	
Mystic	23	23	23	23	
Montréal, McGill	170	170	170	170	
Ormstown	49	49	49	49	
Portage-du-Fort	49	49	49	49	
Paspébiac	26	26	26	26	
Rawdon	15	15	15	15	
Richmond	47	47	47	47	
St-Lambert	34	34	34	34	
Sorel	18	18	18	18	
Stanbridge	33	32	32	32	
Sutton	66	66	66	66	
Ulverton	29	29	29	29	
Warden	31	31	31	31	
Waterville	36	36	36	36	
	1367	1362	1327	1310	1

JPÉRIEURE.

bventionnées.—(*Suite.*)

ÉCOLES MODÈLES.

es principales matières du cours d'études.

L'histoire sainte.	L'histoire du Canada.	L'histoire d'Angleterre.	L'arithmétique.	L'algèbre.	La géométrie.	Le dessin.	La tenue des livres.	Le français.	Le latin.
62	62	37	62	30	20	62	48	48	30
29	29	17	29	17	9	29	17	29	14
30	30	30	30	9	6	30	30	25	0
41	41	33	41	39	2	41	41	41	.....
20	28	21	23	17	11	21	23	19	7
20	20	20	20	10	8	20	20	20	0
40	47	40	61	31	24	34	61	49	9
26	26	21	26	11	6	26	26	26	2
60	67	73	76	72	30	45	60	66	18
39	39	25	39	38	25	39	39	39	4
45	45	28	45	24	24	45	45	45	6
15	15	15	15	15	4	15	15	15	4
3	3	3	3	3	3	3	3	3	.....
40	40	39	44	12	13	40	40	40	12
46	46	46	46	19	12	46	46	46	17
43	43	43	43	20	9	43	43	43	3
46	32	20	51	21	8	51	27	30	0
50	50	50	59	32	26	50	50	50	3
39	39	33	39	17	6	39	38	39	12
23	23	21	23	21	12	23	21	23	2
73	83	75	170	61	61	170	61	170	54
49	49	49	49	36	23	49	49	49	36
49	49	45	49	22	18	49	49	49	18
26	26	17	26	3	0	26	26	26	0
15	15	15	15	12	7	15	15	15	3
47	47	47	47	47	23	47	47	46	0
5	27	22	34	6	5	34	22	31	0
18	18	18	18	11	5	18	17	17	2
24	33	15	33	24	15	33	24	33	9
60	59	59	66	47	45	66	66	59	35
29	29	21	29	21	21	29	29	29	0
31	33	12	31	10	6	26	31	31	0
36	36	28	36	17	9	36	36	36	6
1179	1209	1038	1378	775	496	1300	1165	1287	306

APPENDICE No VI.

STATISTIQUE GENERALE FOURNIE PAR LES INSPECTEURS D'ECOLES.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES ÉCOLES SOUS

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS.	Nombre d'écoles.				Ecoles sous contrôle des commissaires et						
						Elèves catholiques.		Elèves protest.			
	Ecoles de garçons.	Ecoles de filles.	Ecoles mixtes (garçons et filles).	Nombre total d'écoles.	Nombre d'écoles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.
Beaulieu, Théophile	2	6	204	212	211	3360	3432	.....	.....	6792	4447
Bégin, Désiré	.....	1	137	138	136	2195	2050	.....	.....	4245	2910
Beland, P. F	3	2	121	126	126	2045	2016	.....	.....	4061	3277
Belcourt, J. G. E	6	8	195	209	209	3569	3814	.....	.....	7383	5114
Bouchard, Célestin	3	6	174	183	183	2945	3114	.....	.....	6059	4798
Brault, Calixte	.....	.....	87	87	85	1784	1567	4	2	3357	2345
Demers, J. B	1	7	124	132	120	2194	2502	10	6	4712	3361
Destroismaisons, E. P	4	9	172	185	179	2657	3863	4	6	7530	5804
Dupuis, J. C	6	11	98	115	107	2151	2508	2	2	4663	2988
Fontaine, A	8	10	111	129	126	2875	2919	6	2	5802	3780
Gay, Auguste	4	5	143	152	149	2530	2740	65	62	5397	3423
Grondin, Louis	1	8	128	137	131	3106	3725	.....	.....	6831	4622
Hubbard, Henry	.....	.....	157	157	11	29	22	55	55	161	117
Lefebvre, David	.....	1	148	149	149	3070	3020	2	2	6094	3799
Lévesque, L. N	6	5	168	179	179	3020	2886	11	15	5932	4479
Lippens, Bernard	4	8	105	117	115	2396	2643	5	6	5050	3893
Lucier, Ludger	.....	.....	50	50	50	1048	1047	4	5	2104	1532
Lyster, Rév. W. G	.....	.....	37	37	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Magrath, Bolton	.....	.....	98	98	9	23	20	101	111	255	163
McGown, J. G. W	5	5	43	53	53	1514	1700	.....	.....	3214	2511
McGregor, James	1	.....	184	185	8	71	55	2	2	130	84
Nantel, J. P	3	5	148	156	143	2655	2815	.....	.....	5470	4300
O'Brien, F. H	.....	.....	22	22	22	502	630	.....	.....	1132	.....
Pâquet, Daniel	.....	.....	12	12	9	340	216	.....	.....	556	348
Parker, John	.....	1	78	79	2	16	9	8	5	38	26
Prémont, Joseph	41	42	52	135	135	3938	3803	9	13	7763	5918
Roy, P. A	.....	1	71	72	72	1577	1645	2	11	3235	2059
Ruel, P. J	9	7	165	181	165	3199	2885	18	9	6111	4421
Savard, Ed	1	1	108	110	110	1999	1984	.....	.....	3983	3134
Stenson, M. T	12	6	222	240	222	3544	3202	22	21	6789	4917
Tanguay, Amédée	2	3	190	195	195	3102	3281	7	5	6395	4357
Taylor, Rév. E. M	.....	.....	137	137	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Tétreault, Amb	2	6	102	110	109	1947	2323	.....	.....	4270	2864
Thompson, William	.....	.....	187	187	2	2	1	14	14	31	25
Tremblay, Thomas (Gaspé)	.....	.....	66	66	66	1139	1216	9	13	2377	1525
Tremblay, Thomas (Charlevoix)	.....	3	67	70	70	1119	1388	.....	.....	2507	2035
Vien, George S	4	4	147	155	155	2459	2449	5	9	4922	3561
	128	171	4458	4757	3813	71120	73490	365	376	145351	102937

CONTROLE DES CORPORATIONS SCOLAIRES.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

s syndics catholiques.					Ecoles sous contrôle des commissaires et des syndics protestants.											
Laïcs.	Institutrices catholiques. Religieuses.	Institutrices catholiques. Laïques.	Institutrices protestantes.	Nombre total d'instituteurs et d'institutrices.	Nombre d'écoles.	Elèves protestants. Garçons.	Elèves protestants. Filles.	Elèves catholiques. Garçons.	Elèves catholiques. Filles.	Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.	Instituteurs protestants.	Institutrices protestantes.	Instituteurs catholiques.	Institutrices catholiques.	Total des instituteurs et des institutrices.
1	8	208	.....	217	1	9	23	15	.....	47	29	1	.....	.....	.....	1
.....	4	134	.....	138	2	33	29	.....	.....	62	42	.....	2	.....	.....	2
.....	3	123	.....	126	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
2	10	211	.....	226	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	8	177	.....	185	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
8	.....	79	.....	87	2	19	18	.....	.....	37	23	.....	2	.....	.....	2
7	11	116	.....	136	12	85	87	9	4	185	141	.....	12	.....	.....	12
3	9	201	.....	213	6	56	50	5	5	116	92	.....	6	.....	.....	6
3	16	99	.....	121	8	73	97	5	5	180	99	.....	8	.....	.....	8
2	16	118	.....	142	3	35	26	4	1	66	40	.....	3	.....	.....	3
12	3	136	.....	151	3	6	14	52	37	109	61	.....	1	.....	2	3
3	18	120	.....	141	6	46	55	.....	.....	101	78	1	5	.....	.....	6
.....	.....	2	9	11	146	1414	1444	181	166	3205	2338	4	139	1	13	157
1	1	155	.....	157	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	8	174	1	187	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
3	16	107	.....	137	2	40	30	5	.....	75	62	2	1	.....	.....	3
.....	2	50	.....	52	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	37	454	473	22	17	966	651	3	35	.....	.....	38
.....	.....	1	8	9	89	1311	1204	189	160	2864	1949	8	78	.....	6	92
6	9	64	.....	87	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	5	1	6	177	4642	4475	313	249	9679	7423	17	253	.....	6	276
4	10	146	.....	163	13	155	170	.....	.....	325	255	.....	13	.....	.....	13
.....	.....	22	.....	22	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	9	.....	9	3	78	44	.....	.....	122	78	.....	3	.....	.....	3
.....	.....	2	.....	2	77	780	818	45	40	1683	1167	4	74	.....	3	81
7	51	60	.....	145	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	2	75	.....	78	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
3	16	159	.....	184	16	4	3	204	192	403	318	.....	1	.....	15	16
.....	1	109	.....	110	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	6	206	.....	223	18	17	15	206	207	445	306	.....	.....	2	17	19
1	5	197	.....	205	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	137	1318	1189	262	201	2970	2017	2	130	1	5	138
4	4	107	.....	115	1	4	.....	.....	.....	4	3	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	2	2	185	1932	1729	140	116	3917	2912	3	172	.....	14	189
.....	.....	64	.....	64	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	2	70	.....	73	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	8	149	.....	163	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
72	247	3655	21	4087	944	12511	11993	2657	1100	27561	20084	45	936	4	81	1069

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES ÉCOLES SOUS CON-

ÉCOLES MODÈLES.

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS.	Ecoles modèles sous contrôle des commissaires ou des syndic													
	Ecoles de garçons.	Ecoles de filles.	Ecoles mixtes, (garçons et filles).	Nombre total d'écoles.	Elèves catholiques.		Elèves protestants.		Elèves dans le cours élémentaire.		Elèves dans le cours modèle.		Total des élèves.	Moyenne de la présence
					Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		
Beaulieu, T	8	3	6	17	896	385	.....	.....	771	311	125	74	1281	9
Bégin, D	1	...	16	17	717	600	.....	.....	609	492	108	108	1317	10
Béland, P. F	3	1	9	13	235	214	.....	.....	149	102	86	112	449	3
Belcourt, J. E	1	1	6	8	562	438	.....	.....	476	371	86	67	1000	7
Bouchard, C	5	3	5	13	402	274	.....	.....	354	190	70	62	676	5
Brault, C	7	1	5	13	915	262	14	3	791	217	137	49	1194	9
Demers, J.-B	4	...	7	11	863	271	.....	.....	690	227	174	43	1134	8
Destroismaisons, E. P	4	1	6	11	566	703	.....	.....	515	644	51	59	1269	10
Dupuis, J. C	5	...	1	6	515	26	.....	.....	423	18	92	8	541	4
Fontaine, A	3	...	.....	3	291	.....	.....	.....	267	.....	24	.....	291	2
Gay, Auguste	2	1	7	10	1248	1163	4	.....	1191	1106	61	57	2415	19
Grondin, L	6	1	7	14	996	396	.....	.....	784	296	212	100	1392	11
Hubbard, H	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Lefebvre, David	5	1	7	13	572	307	.....	.....	515	250	57	57	879	6
Lévesque, L. N	3	...	4	7	183	108	.....	.....	159	91	24	17	291	2
Lippens, B	4	2	6	12	665	474	.....	.....	586	404	79	70	1139	9
Lucier, L	.....	...	5	5	224	180	.....	.....	190	145	34	35	404	3
Lyster, Rév W G	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Magrath, B	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
McGown, J. G. W	15	15	2	32	5872	5076	34	11	5509	4844	397	243	10993	93
McGregor, J	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Nantel, J. P	3	1	3	7	457	275	.....	.....	388	222	69	53	732	6
O'Brien, F. H	.....	...	1	1	37	45	.....	.....	25	30	12	15	82	[illegible]
Pâquet, D	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Parker, John	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Prémont, Jos	9	8	6	23	514	446	.....	.....	336	218	178	228	960	7
Roy, P. A	6	5	10	21	763	690	2	5	704	637	61	58	1460	10
Ruel, P. J	2	1	4	7	178	164	4	3	164	125	18	42	349	2
Savard, Ed	1	...	8	9	310	324	.....	.....	243	201	77	113	634	52
Stenson, M. T	.....	1	5	6	81	224	1	.....	69	176	13	48	306	24
Tanguay, A	1	...	4	5	256	178	.....	.....	239	130	17	48	434	34
Taylor, Rév. E. M	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Tétreault, A	3	1	4	8	554	209	.....	.....	440	181	100	42	763	61
Thompson, Wm	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Tremblay, (Gaspé)	.....	...	3	3	69	71	2	1	71	51	.....	21	143	10
Tremblay, (Charlevoix)	2	...	3	5	261	72	.....	.....	208	53	53	19	333	27
Vien, Geo. S	4	1	10	15	755	477	2	2	689	373	68	106	1236	98
	107	48	160	315	19957	14052	63	25	17555	12105	2483	1954	34097	2775

TROLE DES CORPORATIONS SCOLAIRES.—(*Suite.*)

ÉCOLES MODÈLES.

tholiques.				Ecoles modèles sous contrôle des commisssaires ou des syndics protestants.																
catholiques.	Institutrices catholiques.		Nombre total des institu-teurs et des institutrices.	Ecoles de garçons.	Ecoles mixtes, (garçons et filles).	Nombre total d'écoles.	Elèves protes-tants.		Elèves catholi-ques.		Elèves dans le cours élé-mentaire.		Elèves dans le cours modèle.		Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.	Instituteurs protestants.	Institutrices protestantes.	Institutrices catholiques.	Nombre total des institu-teurs et des institutrices.
Laïcs.	Religieuses.	Laïques.					Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.						
2	4	18	31	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	8	26	34	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	1	11	13	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	2	14	24	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
3	2	13	18	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
10	.....	4	21	...	1	1	61	63	5	.....	46	46	20	17	129	88	1	1	.....	2
9	.....	12	31	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
6	10	7	35	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
2	.....	6	14	...	1	1	20	30	.....	.....	15	20	5	10	50	36	..	1	.....	1
2	.....	4	6	1	.....	1	32	.....	1	.....	29	.....	4	.....	33	30	1	.....	....	1
4	23	5	44	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..	.....	.....	.....	.....	.....
5	4	9	37	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	..	6	6	262	293	23	18	176	166	109	145	596	416	1	14	.....	15
2	1	13	19	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	1	4	7	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
5	18	6	35	...	1	1	14	13	1	.....	15	8	.....	5	28	25	1	.....	.....	1
1	.....	7	8	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	...	3	3	79	86	3	2	61	52	18	39	170	108	.....	5	.....	5
.....	.....	.....	.....	...	5	5	269	235	17	4	195	154	91	85	525	379	3	8	1	12
49	112	14	236	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	...	5	5	202	220	17	10	101	85	118	145	449	342	3	9	.....	12
1	3	7	17	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	2	2	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	...	2	2	67	51	11	6	30	29	30	46	135	74	1	2	.....	3
4	10	8	26	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
3	11	23	37	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
3	6	1	10	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	.....	8	9	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	4	4	8	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	5	6	11	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	...	7	7	207	253	14	17	126	138	95	132	491	367	5	9	.....	14
4	2	9	19	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
....	.....	.....	.....	...	6	6	215	213	24	9	129	112	110	110	461	310	2	8	.....	10
.....	.....	3	3	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
2	.....	6	8	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
2	4	19	30	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
123	231	269	793	1	37	38	1428	1457	116	66	923	810	600	734	3067	2175	18	57	1	76

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES ÉCOLES SOUS

ACADÉMIES.

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS.	Académies sous contrôle des commissaires ou des syndic														
	Académies de garçons.	Académies de filles.	Elèves catholiques.		Garçons protestants.	Elèves dans le cours élémentaire.		Elèves dans le cours modèle.		Elèves dans le cours académique.		Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.	Instituteurs catholiques	
			Garçons.	Filles.		Garçons	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.			Religieux	
Beaulieu, T	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..
Bégin, D	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..
Béland, P. F	1	.....	16	.....	.....	6	.....	10	.....	.....	.....	16	14	.....	
Belcourt, J. E	2	.....	180	.....	.....	139	.....	41	.....	.....	.....	180	158	8	..
Bouchard, C	2	.....	310	.....	.....	255	.....	31	....	24	.....	310	300	12	..
Brault, C	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..
Demers, J. B	1	.....	261	....	.....	173	.....	64	.....	24	.....	261	230	8	..
Destroismaisons E.P	2	.....	863	.....	9	764	.....	67	.....	41	.....	872	691	20	
Dupuis, J. C	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	..
Fontaine, A	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...
Gay, Aug	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...
Grondin, L	2	.....	735	.....	.....	603	.....	94	.....	38	.....	735	558	13	...
Hubbard, H	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...
Lefebvre, D	.....	1	.....	89	.....	.....	57	.....	22	.....	10	89	64	.....	...
Lévesque, L. N	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...
Lippens, B	2	.....	393	.....	.....	285	.....	96	... ..	12	.....	393	350	10	...
Lucier, L	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..
Lyster, Rév. W. G	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..
Magrath, B	....	... ..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...
McGown, J. G. W	5	4	3032	1882	15	2584	1730	378	113	85	39	4929	4217	37	
McGregor, J	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...
Nantel, J. P	1	.....	298	.....	.....	281	.....	17	.....	.....	.....	298	215	8	...
O'Brien, F. H	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...
Pâquet, D	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...
Parker, J	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	. ....	.....	.....	.....	.....	.....	...
Prémont, J	4	.....	127	.....	.....	.....	.....	90	.....	37	.....	127	114	4	...
Roy, P. A	.....	1	.....	84	.....	.....	70	.....	5	.....	9	84	60	.....	...
Ruel, P. J	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.... .	.....	.....	.....	...
Savard, E	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	... ..	.....	.....	.....	.....	...
Stenson, M. T	1	.....	130	.....	.....	100	.....	30	.....	.....	.....	130	106	4	..
Tanguay, A	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	. .....	.....	..
Taylor, Rev. E. M	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	... .	.....	.....	.....	.....	...
Tétreault, A	1	.....	630	.....	6	586	.....	30	.....	20	.....	636	580	12	..
Thompson, Wm	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...
Tremblay, (Gaspé)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...
Tremblay, (Charlevoix)	1	.....	103	.....	.....	72	.....	9	.....	22	.....	103	91	.....	
Vien, G S	1	.....	198	.....	.....	156	.....	34	.....	8	.....	198	176	.....	...
	26	6	7276	2055	30	6004	1857	991	140	311	58	9361	7924	136	

CONTROLE DES CORPORATIONS SCOLAIRES.—(*Fin.*)

ACADÉMIES.

...tholiques.			Académies sous contrôle des commissaires ou des syndics protestants.																	
...stitutrices catholiques.						Elèves protestants.		Elèves catholiques.		Elèves dans le cours élémentaire.		Elèves dans le cours modèle.		Elèves dans le cours académique.						
	Laïques.	Total des instituteurs et des institutrices.	Académies de garçons.	Académies de filles.	Académies mixtes (garçons et filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.	Instituteurs laïcs protestants.	Institutrices laïques protestantes.	Total des instituteurs et des institutrices.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	8	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	12	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	8	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	24	...	...	1	44	88	7	5	20	40	15	30	16	23	144	110	1	2	3
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	13	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	1	2	295	226	12	1	173	77	65	64	69	86	534	363	3	11	14
4	1	5	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	10	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	1	50	46	1	...	30	26	8	7	13	13	97	70	1	2	3
5	12	108	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	1	4	959	758	39	4	483	317	245	188	270	257	1760	1524	21	31	52
...	...	8	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	1	1	169	181	2	...	11	64	98	75	62	42	352	258	6	7	13
...	...	4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
2	...	2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	5	256	272	17	10	118	106	81	93	74	83	555	367	5	8	13
...	...	12	...	...	1	50	45	...	...	40	30	1	10	9	5	95	80	...	2	2
...	...	...	...	...	1	126	96	20	8	95	60	27	24	24	20	250	168	1	4	5
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	1	3	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
1	3	4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
2	17	226	3	3	16	1949	1712	98	28	970	720	540	431	537	529	3787	2940	38	67	105

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES INSTITUTIONS INDÉPEN-

ECOLES MODÈLES.

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS.	Ecoles modèles dirigées par des instituteurs ou des institutrices													
	Ecoles de garçons.	Ecoles de filles.	Ecoles mixtes (garçons et filles).	Nombre total d'écoles.	Elèves catholiques.		Elèves protestants.		Elèves dans le cours élémentaire.		Elèves dans le cours modèle.		Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.
					Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		
Beaulieu, T	.....	6	.....	6	.....	388	.....	.....	.....	268	.....	120	388	33[illegible]
Bégin, D	.....	1	1	2	80	198	.....	.....	80	133	.....	65	278	20[illegible]
Béland, P. F	.....	3	.....	3	.....	244	.....	.....	.....	148	.....	96	244	22[illegible]
Belcourt, J. E	1	1	.....	2	49	663	.....	.....	34	498	15	165	712	65[illegible]
Bouchard, C	1	4	.....	5	35	254	.....	.....	17	202	18	52	289	24[illegible]
Brault, C	.....	5	.....	5	.....	498	.....	.....	.....	425	.....	73	498	39[illegible]
Demers, J.-B	1	5	.....	6	100	335	.....	.....	30	219	70	116	435	37[illegible]
Destroismaisons, E. P	.....	5	.....	5	.....	404	.....	3	.....	289	.....	118	407	34[illegible]
Dupuis, J. C	.....	8	....	8	.....	398	.....	.....	.....	254	.....	144	398	34[illegible]
Fontaine, A	1	9	.....	10	86	432	.....	.....	46	293	40	139	518	47[illegible]
Gay, Aug	.....	1	.....	1	.....	68	.....	4	.....	40	.....	32	72	6[illegible]
Grondin, L	.....	2	.....	2	.....	154	.....	.....	.....	109	.....	45	154	13[illegible]
Hubbard, H	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Lefebvre, D	.....	1	.....	1	.....	82	.....	.....	.....	72	.....	10	82	68
Lévesque, L. N	.....	4	.....	4	.....	338	.....	.....	.....	230	.....	108	338	317
Lippens, B	2	3	.....	5	180	145	.....	.....	79	116	101	29	325	308
Lucier, L	.....	1	.....	1	.....	80	.....	.....	.....	55	.....	25	80	70
Lyster, Rév. W. G	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Magrath, B	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
McGown, J. G. W	1	6	1	8	118	2095	.....	1	72	1915	46	181	2214	1863
McGregor, J	.....	1	.....	1	.....	49	.....	.....	.....	31	.....	18	49	43
Nantel, J. P	.....	3	1	4	36	291	.....	.....	34	216	2	75	327	278
O'Brien, F. H	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Pâquet, D	.....	1	.....	1	.....	88	.....	3	.....	21	.....	70	91	91
Parker, J	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Prémont, J	3	3	1	7	599	321	1	.....	463	268	137	53	921	856
Roy, P. A	1	2	....	3	148	126	.....	.....	133	106	15	20	274	257
Ruel, P. J	.....	6	.....	6	.....	373	.....	47	.....	315	.....	105	420	356
Savard, E	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Stenson, M. T	1	4	.....	5	149	327	4	5	128	250	25	82	485	402
Tanguay, A.	3	.....	.....	3	77	.....	.....	.....	47	.....	30	.....	77	74
Taylor, Rév. E. M	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Tétreault, A	.....	5	.....	5	.....	363	.....	.....	.....	242	.....	121	363	323
Thompson, W	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Tremblay, (Gaspé)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Tremblay, (Charlevoix)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Vien, G. S	.....	.....	1	1	23	60	.....	.....	23	32	.....	28	83	73
	15	90	5	110	1680	8774	5	63	1186	6747	499	2090	10522	9179

DANTES SUBVENTIONNÉES PAR LE GOUVERNEMENT,

ECOLES MODÈLES.

atholiques.				Ecoles modèles dirigées par des instituteurs ou des institutrices protestants.															
Laïcs.	Institutrices catholiques. Religieuses.	Institutrices catholiques. Laïques.	Total des instituteurs et des institutrices.	Ecoles de garçons.	Ecoles de filles.	Total des écoles.	Elèves protestants. Garçons.	Elèves protestants. Filles.	Elèves catholiques. Garçons.	Elèves catholiques. Filles.	Elèves dans le cours élémentaire. Garçons.	Elèves dans le cours élémentaire. Filles.	Elèves dans le cours modèle. Garçons.	Elèves dans le cours modèle. Filles.	Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves	Instituteurs protestants.	Institutrices protestantes.	Total des instituteurs et des institutrices.
.....	22	4	26	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	14	.....	14	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	13	.....	13	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	65	.....	69	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
2	18	2	22	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	24	2	26	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	33	2	39	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	32	2	34	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	23	.....	23	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	35	.....	42	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	3	.....	3	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	10	.....	10	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	5	.....	5	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	27	.....	27	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	8	.....	17	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	4	.....	4	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	51	5	87	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	4	.....	4	1	1	2	178	193	4	13	110	112	72	94	388	344	1	7	8
.....	18	.....	18	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	4	.....	4	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	23	7	38	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	7	.....	10	.....	.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	51	1	52	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	18	1	23	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
2	2	.....	4	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	19	.....	19	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	4	1	5	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
5	537	27	638	1	1	2	178	193	4	13	110	112	72	94	388	344	1	7	2

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES INSTITUTIONS INDÉPE

ACADEMIES.

Circonscription des Inspecteurs d'écoles.	Académies de garçons.	Académies de filles.	Académies dirigées par des instituteurs ou des institutrice										Total des élèves.	Moyenne la présence des
			Elèves catholiques.		Elèves protestants.		Elèves dans le cours élémentaire.		Elèves dans le cours modèle.		Elèves dans le cours académique.			
			Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		
Beaulieu, T.	...	1	...	83	...	7	...	50	...	24	...	16	90	
Bégin, D	...	1	...	150	...	...	...	85	...	40	...	25	150	1
Béland, P. F.	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Belcourt, J. E	1	...	50	...	...	...	21	...	29	...	...	...	50	
Bouchard, C	...	4	...	311	...	...	...	183	...	75	...	53	311	3
Brault, C	1	4	225	918	...	12	160	758	50	147	15	25	1155	9
Demers, J. B	...	2	...	448	...	3	...	318	...	90	...	33	451	4
Destroismaisons, E. P.	...	2	...	231	...	4	...	120	...	75	...	40	235	1
Dupuis, J. C	...	2	...	160	...	...	...	104	...	42	...	14	160	1
Fontaine, A	1	1	192	218	...	...	106	108	52	92	34	18	410	3
Gay, Aug.	...	1	...	62	...	16	...	50	...	22	...	6	78	
Grondin, L.	...	4	...	661	...	...	...	463	...	144	...	54	661	5
Hubbard, H	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Lefebvre, D	...	2	...	246	...	...	...	158	...	53	...	35	266	2
Lévesque, L. N	1	1	109	74	...	6	53	51	41	20	15	9	189	1
Lippens, B.	1	4	100	662	...	...	40	528	36	92	24	42	762	7
Lucier, L.	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Lyster, Rév. W. G	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Magrath, B.	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
McGown, J. G. W.	2	10	629	1626	4	19	357	1141	173	297	103	207	2278	203
McGregor, J	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Nantel, J. P	1	3	36	314	...	...	...	228	28	65	8	21	350	32
O'Brien, F. H.	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Pâquet, D.	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Parker, J	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Prémont, J.	1	6	318	785	...	6	132	611	64	48	122	132	1109	104
Roy, P. A	...	4	...	414	...	7	...	160	...	161	...	100	421	38
Ruel, P. J	2	1	222	141	5	4	105	106	83	26	39	13	372	33
Savard, E.	...	1	...	115	...	...	...	55	...	38	...	22	115	11
Stenson, M. T.	...	1	...	252	...	20	...	163	...	75	...	34	272	27
Tanguay, A	1	3	92	249	2	...	25	142	51	67	18	40	343	33
Taylor, Rév. E. M.	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Tétreault, A	...	2	...	380	...	...	...	290	...	50	...	40	380	32
Thompson, W.	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Tremblay, (Gaspé)	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Tremblay, (Charlevoix)	...	2	...	210	...	...	...	137	...	50	...	23	210	19
Vien, G. T	...	3	...	683	...	...	...	509	...	118	...	56	683	63
	12	65	1973	9393	11	104	999	6518	607	1911	378	1068	11481	1035

NTES SUBVENTIONNÉES PAR LE GOUVERNEMENT.—(*Suite.*)

ACADÉMIES.

oliques.			Académies dirigées par des instituteurs ou des institutrices protestants.																	
Institutrices catholiques					Elèves protestants.		Elèves catholiques.		Elèves dans le cours élémentaire.		Elèves dans le cours modèle.		Elèves dans le cours académique.							
Religieuses.	Laïques.	Total des instituteurs et des institutrices.	Académies de filles.	Académies mixtes, (garçons et filles).	Garçons	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.	Instituteurs protestants religieux.	Instituteurs laïcs protestants.	Institutrices protestantes.	Total des instituteurs et des institutrices.
6	1	7	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
12	...	12	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
21	...	21	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
61	...	67	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
22	4	26	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
20	7	27	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
13	...	13	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
16	...	27	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
4	...	4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
39	...	39	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
13	...	13	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
8	...	13	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
34	...	42	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
174	...	202	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
15	...	18	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
33	...	47	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
68	1	69	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
15	...	37	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
6	...	6	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
17	...	17	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
14	2	20	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
16	...	16	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	1	56	74	5	4	6	8	7	14	48	56	139	139	2	2	7	11
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
9	2	11	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
26	...	26	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
662	17	784	1	1	56	74	5	4	6	8	7	14	48	56	139	139	2	2	7	11

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES COLLÈGES CLASSIQUES

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS D'ÉCOLES.	Collèges classiques catholiques								
	Nombre de collèges.	Elèves.							
		Elèves catholiques.		Elèves protestants dont la langue maternelle est l'anglais.	Elèves dans le cours élémentaire.	Elèves dans le cours commercial.	Elèves dans le cours classique.	Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.
		Elèves dont la langue maternelle est le français.	Elèves dont la langue maternelle est l'anglais.						
Beaulieu, T.	1	223			81	62	80	233	2
Bégin, D.	1	119	2			61	60	121	1
Béland, P. F									
Belcourt, J. E.	1	180			30	15	135	180	1
Bouchard, C.									
Brault, C.	2	539	126	2	356	136	175	667	6
Demers, J.-B.									
Destroismaisons, E. P.	2	552		28	136	92	352	580	5
Dupuis, J. C.	1	284	8		43	20	229	292	2
Fontaine, A.	1	310	10		104	27	189	320	2
Gay, Aug.									
Grondin, L.									
Hubbard, H.									
Lefebvre, D.									
Lévesque, L. N.									
Lippens, B									
Lucier, L.									
Lyster, Rév. W. G.									
Magrath, B.									
McGown, J. G. W.	1	339	59	1	148		251	399	3
McGregor, J.									
Nantel, J. P.	1	260	15				275	275	2
O'Brien, F. H.									
Pâquet, D									
Parker, J.									
Prémont, J.									
Roy, P. A.									
Ruel, P. J.									
Savard, E.	1	115				69	46	115	1
Stenson, M. T.	1	214	20	11		145	100	245	2
Tanguay, A.									
Taylor, Rév. E. M.									
Tétreault, A.	1	210	10	10	40	45	145	230	2
Thompson, W.									
Tremblay, T. (Gaspé)									
Tremblay, T. (Charlevoix)									
Vien, G. S.	1	311	20		47	190	94	331	3
	15	3656	270	52	985	862	2131	3978	3

UBVENTIONNÉS ET NON SUBVENTIONNÉS.

ventionnés. Professeurs.				Collèges classiques catholiques non subventionnés.										
					Elèves.						Professeurs.			
					Elèves catholiques.									
Ecclésiastiques catholiques.	Religieux catholiques.	Laïcs catholiques.	Total des professeurs.	Nombre de collèges.	Elèves dont la langue maternelle est le français.	Elèves dont la langue maternelle est l'anglais.	Elèves dans le cours élémentaire.	Elèves dans le cours classique.	Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.	Prêtres.	Ecclésiastiques.	Laïcs.	Total des professeurs.
10	.....	.....	24	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
12	.....	.....	19	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
6	.....	.....	12	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
18	8	.....	59	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
34	.....	.....	50	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
2	.....	1	26	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
15	10	.....	35	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	3	1	18	1	240	60	20	280	300	290	21	.....	1	22
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
10	.....	.....	20	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	1	351	13	75	289	364	364	12	10	2	24
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
9	.....	.....	16	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
10	.....	2	20	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
10	.....	.....	16	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
7	.....	2	29	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
143	21	6	344	2	591	73	95	569	664	654	33	10	3	46

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES ÉCOLE

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS D'ÉCOLES.	Nombre d'écoles.				Ecoles dirigées par des institutei					
	Ecoles de garçons.	Ecoles de filles.	Ecoles mixtes.	Nombre total d'écoles.	Nombre d'écoles.	Elèves catholiques. Garçons.	Elèves catholiques. Filles.	Elèves protestants, garçons.	Total des élèves.	Moyenne de la présence
Beaulieu, T	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Bégin, D	.....	.....	1	1	1	52	18	.....	70	
Béland, P. F	.....	.....	1	1	1	20	18	.....	38	
Belcourt, J. E	.....	.....	3	3	2	28	40	.....	68	
Bouchard, C	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Brault, C	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Demers, J. B	.....	.....	1	1	1	150	160	.....	310	
Destroismaisons, E. P	.....	.....	1	1	1	12	14	.....	26	
Dupuis, J. C	.....	.....	1	1	1	12	25	.....	37	
Fontaine, A	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Gay, Aug	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Grondin, L	.....	1	.....	1	1	.....	32	.....	32	
Hubbard, H	.....	.....	5	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Lefebvre, D	.....	.....	1	1	1	17	29	.....	46	
Lévesque, L. N	.....	.....	1	1	1	8	9	.....	17	
Lippens, B	.....	.....	3	3	3	112	115	.....	227	
Lucier, L	.....	.....	3	3	3	51	48	.....	99	
Lyster, Rév. W. G	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Magrath, B	.....	.....	5	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....
McGown, J. G W	4	1	15	20	20	2436	1885	1	4322	3
McGregor, J	.....	.....	10	10	3	49	32	.....	81	
Nantel, J. P	1	1	2	4	2	60	50	.....	110	
O'Brien, F. H	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Pâquet, D	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Parker, J	.....	.....	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Prémont, J	1	1	19	21	21	593	645	.....	1238	
Roy, P. A	.....	.....	2	2	2	45	48	.....	93	
Ruel, P. J	.....	.....	2	2	2	51	33	.....	84	
Savard, E	.....	.....	1	1	1	30	50	.....	80	
Stenson, M. T	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Tanguay, A	.....	.....	1	1	1	17	5	.....	22	
Taylor, Rév. E. M	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Tétreault, Amb	2	2	2	6	5	46	54	.....	100	
Thompson, W	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Tremblay, (Gaspé)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Tremblay, (Charlevoix)	.....	.....	5	5	5	49	39	.....	88	
Vien, G. S	.....	.....	1	1	1	16	33	.....	49	
	8	6	88	102	79	3854	3382	1	7237	5

NDÉPENDANTES NON SUBVENTIONNÉES.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

des institutrices catholiques.					Ecoles dirigées par des instituteurs ou des institutrices protestants.									
nstituteurs atholiques.		Institutrices catholiques.		Total des instituteurs et des institutrices.	Nombre d'écoles.	Elèves protestants.		Elèves catholiques.		Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.	Instituteurs protestants.	Institutrices protestantes.	Total des instituteurs et des institutrices.
Religieux.	Laïcs.	Religieuses.	Laïques.			Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.					
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	3	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	1	1	2	1	9	9	.....	.....	18	8	1	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	2	2	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	1	1	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	5	93	97	21	19	230	130	3	2	5
.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	5	.....	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	3	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	5	60	66	.....	.....	126	81	2	3	5
18	1	62	27	108	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	3	3	7	168	150	4	2	324	210	3	12	15
2	.....	2	.....	4	2	26	20	.....	.....	46	35	.....	2	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	2	20	13	.....	.....	33	20	2	.....	2
.....	1	4	22	27	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	2	.....	3	5	1	10	12	.....	.....	22	16	.....	1	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	5	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
20	4	81	78	183	23	386	367	25	21	799	500	11	20	31

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES ÉCOLES

ÉCOLES MODÈLES

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS D'ÉCOLES.	Ecoles de garçons.						Ecoles de filles.					
	Nombre d'écoles.	Elèves catholiques.	Elèves protestants.	Elèves dans le cours élémentaire.	Elèves dans le cours modèle.	Elèves dans le cours académique.	Nombre d'écoles.	Elèves catholiques.	Elèves protestants.	Elèves dans le cours élémentaire.	Elèves dans le cours modèle.	Elèves dans le cours
Écoles modèles dirigées par des instituteurs ou des institutrices catholiques.												
Beaulieu, T	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....
Bouchard, C	2	56	.....	34	22	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....
Brault, C	1	25	.....	5	20	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....
Destroismaisons, E. P	...	.....	.....	.....	.....	.....	1	68	.....	36	32	....
Dupuis, J. C	1	13	.....	13	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....
Fontaine, A	1	57	.....	35	22	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....
McGown, J. G. W	...	.....	.....	.....	.....	.....	4	839	.....	814	25	....
Prémont, Jos	1	90	.....	60	30	.....	2	250	.....	124	126	....
Totaux	6	241	.....	147	94	.....	7	1157	.....	974	183	....
Académies dirigées par des instituteurs ou des institutrices catholiques.												
Destroismaisons, E. P	...	.....	.....	.....	.....	.....	1	107	.....	70	25	1
McGown, J. G. W	4	1902	1	1424	363	116	8	1670	54	1130	341	25
Prémont, Joseph	2	62	.....	.....	.....	62	2	403	8	36	255	12
Savard, J. E	...	.....	.....	.....	.....	.....	1	133	.....	93	36	
Totaux	6	1964	1	1424	363	178	12	2313	62	1329	657	38
Académies dirigées par des instituteurs ou des institutrices protestants.												
Demers, J.-B	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....
Hubbard, H	1	3	113	.....	65	51	.....	.....	.....	.....	.....	....
McGregor, J	2	.....	107	35	21	51	2	.....	108	.....	45	6
Parker, J	1	6	32	10	12	16	1	.....	32	8	10	1
Totaux	4	9	252	45	98	118	3	.....	140	8	55	7

INÉDPENDANTES NON SUBVENTIONNÉES.--(Fin.)

ET ACADÉMIES.

Ecoles mixtes (garçons et filles).										Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.	Instituteurs et institutrices.							Nombre total des instituteurs et des institutrices.
Elèves catholiques.		Elèves protestants.		Elèves dans le cours élémentaire.		Elèves dans le cours modèle.		Elèves dans le cours académique.				Catholiques.				Protestants.			
												Instituteurs.		Institutrices.		Instituteurs.		Institutrices laïques.	
Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.			Religieux.	Laïcs.	Religieuses.	Laïques	Religieux.	Laïcs.		
10	38	.....	.....	10	33	.....	5	.....	.....	48	25	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	56	46	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	25	22	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	68	58	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	4
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	13	8	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	4
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	57	57	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3
16	93	2	1	18	75	.....	19	.....	.....	951	819	.....	.....	21	2	.....	.....	.....	23
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	340	307	.....	2	8	1	.....	.....	.....	11
26	131	2	1	28	108	.....	24	.....	.....	1558	1342	5	7	33	5	.....	.....	.....	50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	107	95	.....	.....	10	4	.....	.....	.....	14
100	10	200	40	.....	.....	175	25	125	25	3977	3304	38	5	143	3	.....	.....	.....	189
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	473	466	3	7	65	.....	.....	.....	.....	75
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	133	133	.....	.....	14	.....	.....	.....	.....	14
100	10	200	40	.....	.....	175	25	125	25	4690	3998	41	12	232	7	.....	.....	.....	292
.....	.....	40	60	.....	.....	25	40	15	20	100	90	.....	.....	.....	.....	1	2	4	7
5	.....	78	21	.....	.....	55	2	28	19	220	188	.....	.....	.....	.....	1	10	.....	11
.....	.....	20	105	19	34	.....	34	1	37	340	280	.....	.....	.....	.....	.....	14	32	46
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	70	58	.....	.....	.....	.....	.....	2	3	5
5	.....	138	186	19	34	80	76	44	76	730	616	.....	.....	.....	.....	2	28	39	69

CLASSIFICATION DES ÉLÈVES D'APRÈS LEUR LANGUE MATERNELLE.

—	Garçons catholiques.			Garçons protestants.			Filles catholiques.			Filles protestantes.		
	Anglais.	Français.	Autres langues.	Anglais.	Français.	Autres langues.	Anglais.	Français.	Autres langues.	Anglais.	Français.	Autres langues.
Ecoles catholiques:												
Ecoles élémentaires.....	2615	72638	145	353	20	.....	2800	74351	138	368	12	.....
Ecoles modèles.....	1294	20574	.....	70	.....	.....	1594	22515	.....	88	1	.....
Académies.	1649	9664	.....	242	.....	15	1346	12417	.....	199	.....	.....
Collèges classiques..	343	4247	.....	52	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ecoles protestantes:												
Ecoles élémentaires.....	521	657	94	12774	98	4	408	500	114	12264	76	.....
Ecoles modèles.....	48	72	.....	1578	5	23	43	36	.....	1627	6	17
Académies.	55	62	.....	2180	18	20	12	19	.....	2092	15	4
Totaux	6525	107914	239	17249	141	62	6203	109838	252	16638	110	21

ÉLÈVES DANS LES DIFFÉRENTES ANNÉES DU COURS D'ÉTUDES.

—	Cours élémentaire.				Cours modèle.		Cours académique.	
	Première année.	Deuxième année.	Troisième année.	Quatrième année.	Cinquième année.	Sixième année.	Septième année.	Huitième année.
tions sous contrôle :								
Ecoles catholiques.....	67619	50614	38433	22291	5383	2329	741	74
Ecoles protestantes.....	7923	6373	6865	8222	1210	1144	485	246
tions indépendantes subventionnées :								
Ecoles catholiques.....	4066	4341	4256	4115	3145	1983	1114	539
Ecoles protestantes.....	42	34	146	94	54	55	70	34
tions indépendantes non-ventionnées :								
Ecoles catholiques.....	5588	3416	1241	1107	964	701	443	319
protestantes.....	276	250	196	218	159	135	148	142
Totaux.....	85514	65028	51137	36047	10915	6347	3001	1354

ÉLÈVES ÉTUDIANT LES DIFFÉRENTE

	DEGRÉS DES INSTITUTIONS.	Lecture.			Ecriture.	Arithmétique.	Grammaire.	
		Epellation.	Lecture courante.	Lecture expressive.				
Institutions sous contrôle.	Écoles élémentaires	55499	91490	35537	148906	140337	64501	7[illegible]
	Écoles modèles subventionnées	7713	17954	11052	31551	30890	19011	[illegible]
	Écoles modèles non subventionnées	1198	1856	492	3546	3546	1665	13
	Académies et "High Schools" subventionnées	2192	5253	4316	11006	10971	7169	[illegible]
	Académies et "High Schools" non subventionnées	417	1026	327	1690	1662	936	3[illegible]
	Totaux	67019	117579	51724	196699	187406	93282	54[illegible]
Institutions indépendantes subventionnées.	Écoles modèles	1232	4560	5331	10411	10100	7648	577
	Académies et "High Schools"	1342	5315	5048	10698	20798	8538	230
	Collèges classiques	148	1407	2738	3482	3455	2878	82
	Totaux	2722	11282	13117	24591	24353	19064	889
Institutions indépendantes non subventionnées.	Écoles élémentaires	4196	2984	681	4232	5089	2306	100
	Écoles modèles	238	840	481	1545	1554	1037	22
	Académies et "High Schools"	484	2360	2189	5133	4617	4255	18
	Collèges classiques	.....	.....	350	350	580	650	5[illegible]
	Totaux	4938	6184	3701	11260	11850	8248	70
	Grands totaux	74679	135045	68542	232550	223609	120594	1 08[illegible]

RANCHES DE L'ENSEIGNEMENT.

...rtations.	Géographie.	Cartographie.	Dessin.	Leçons de choses.	Tenue des livres.	Correspondence commerciale.	Histoire sainte.	Histoire du Canada.	Histoire d'Angleterre.	Histoire de France.
675	51339	11568	69427	74492	17343	1365	75834	33462	3701	387
332	16522	4487	19534	23610	7697	2018	21178	10744	1838	1239
307	1590	157	2647	3492	176	108	2303	550	52	38
120	7486	3312	8808	8139	3560	1236	7804	4235	1859	474
202	1184	127	1403	1573	158	158	869	366	88	23
636	78121	19651	101819	111306	28934	4885	107988	49357	7538	2161
788	6864	2633	7431	9157	3648	1137	7604	5012	1211	1308
093	7685	3730	8512	9461	4300	2053	7616	5345	1847	1927
486	2904	704	1014	1409	710	648	1573	1257	641	668
367	17453	7067	16957	20027	8658	3838	16793	11614	3699	3903
169	2160	244	807	3516	230	11	3200	1491	118	20
264	624	168	1020	1442	189	45	1316	478	38	52
441	3903	2563	3919	4014	1810	1160	4441	3219	1292	867
150	630	.....	150	350	40	40	445	370	173	173
324	7317	2975	5896	9322	2269	1256	9402	5558	1621	1112
327	102891	29693	124672	140655	39861	9979	134183	66529	12858	7176

ÉLÈVES ÉTUDIANT LES DIFFÉRENTES

	DEGRÉS DES INSTITUTIONS	Histoire des Etats-Unis.	Histoire moderne.	Belles-lettres.	Rhétorique.	Logique.	Histoire naturelle.	Agriculture.	
Institutions sous contrôle.	Écoles élémentaires	17	2	1336	918	.....	.....	22143	..
	Écoles modèles subventionnées	45	10	416	221	57	26	7186	
	Écoles modèles non subventionnées	.....	.....	.....	.....	.....	.....	106	....
	Académies et "High Schools" subventionnées	110	486	42	120	66	197	1307	
	Académies et "High Schools" non subventionnées	.....	.....	.....	.....	.....	.....	30	....
	Totaux	172	498	1794	1259	123	223	30772	
Institutions indépendantes subventionnées.	Écoles modèles	346	302	334	140	199	480	2354	
	Académies et "High Schools"	818	1073	690	428	608	815	2456	
	Collèges classiques	595	821	492	324	331	439	590	
	Totaux	1759	2196	1516	892	1138	1734	5400	
Institutions indépendantes non subventionnées.	Écoles élémentaires	3	4	.....	12	4	1241	67	.....
	Écoles modèles	17	48	.....	.....	.....	65	78	.....
	Académies et "High Schools"	573	1042	498	629	420	1322	1352	
	Collèges classiques	120	210	65	60	100	50	.....	
	Totaux	713	1304	563	701	524	2678	1497	
	Grands totaux	2644	3998	3873	2852	1785	4635	37669	17

BRANCHES DE L'ENSEIGNEMENT.

Physique.	Mesurage.	Algèbre.	Géométrie.	Trigonométrie.	Anglais étudiant la langue française	Français étudiant la langue anglaise.	Langue allemande.	Latin.	Grec.	Hygiène.	Couture et broderie.	Musique vocale.
.....	227	300	195	.....	7767	12275	.....	437	8	6341	4320	24901
23	2433	2252	1933	.....	2826	10776	1	247	18	2471	2068	7436
.....	15	25	20	.....	110	1192	.....	15	.....	138	126	1465
97	1608	1852	1348	82	2938	3337	76	1219	251	3382	1075	5681
.....	31	15	.....	.....	260	824	.....	.....	.....	.....	.....	1100
120	4314	4444	3496	82	13901	28404	77	1918	277	12332	7589	40583
32	1166	784	766	15	1111	4507	.....	60	.....	1141	5442	6226
582	1406	1322	1383	62	901	6997	6	38	.....	3020	6258	6435
293	580	635	494	370	324	3058	.....	1964	1486	653	.....	1567
907	3152	2741	2643	447	2336	14562	6	2062	1486	4814	11700	14228
.....	5	4	1	.....	324	619	.....	.....	.....	40	164	3138
.....	100	13	20	8	130	483	.....	.....	.....	962	625	1107
460	962	899	755	106	1511	2708	24	331	131	3492	2314	3011
25	50	50	45	25	85	545	.....	595	370	350	.....	380
485	1117	966	821	139	2050	4355	24	926	501	4844	3103	7636
512	8583	8151	6960	668	18287	47321	107	4906	2264	21990	22392	62447

STATISTIQUE CONCERNANT

Professeurs et instituteurs mentionnés dans les rapports des inspecteurs d'écoles.	Enseignant dans les institutions sous contrôle des commissaires ou syndics d'écoles.					
	Dans les écoles élémentaires.	Dans les écoles modèles subventionnées.	Dans les écoles modèles non subventionnées.	Dans les académies et "High Schools" subventionnées.	Dans les académies et "High Schools" non subventionnées.	Totaux.
Ayant des brevets pour écoles élémentaires :						
De l'école normale Laval	5	1	.....	1	.....	7
De l'école normale Jacques-Cartier	3	1	.....	1	.....	5
De l'école normale McGill	3	.....	.....	.....	.....	3
Des bureaux d'examinateurs catholiques	41	9	.....	6	.....	56
Des bureaux d'examinateurs protestants	19	.....	.....	1	.....	20
Ayant des brevets pour écoles modèles :						
De l'école normale Laval	1	14	.....	1	.....	16
De l'école normale Jacques-Cartier	2	22	.....	4	.....	28
De l'école normale McGill	4	3	.....	2	.....	9
Des bureaux d'examinateurs catholiques	13	52	1	6	.....	72
Des bureaux d'examinateurs protestants	5	5	.....	1	.....	11
Ayant des brevets pour académies :						
De l'école normale Laval	.....	10	.....	2	.....	12
De l'école normale Jacques-Cartier	.....	2	.....	6	.....	8
De l'école normale McGill	7	2	1	21	.....	31
Des bureaux d'examinateurs catholiques	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Des bureaux d'examinateurs protestants	1	6	.....	6	.....	13
Laïcs n'ayant pas de brevets :						
Catholiques	10	12	.....	4	.....	26
Protestants	7	.....	.....	7	.....	14
Ecclésiastiques et religieux n'ayant pas de brevets :						
Membres du clergé catholique	1	.....	.....	.....	.....	1
Membres du clergé protestant	3	.....	.....	.....	.....	3
Frères des écoles chrétiennes	26	75	19	35	23	178
Frères de l'instruction chrétienne	4	3	.....	8	.....	15
Frères de Saint-Viateur	9	50	5	14	.....	78
Frères de Ste-Croix	22	.....	6	30	.....	58
Frères du Sacré-Cœur	11	4	.....	17	.....	32
Frères de St-Vincent-de-Paul	4	.....	.....	1	.....	5
Frères de St-Joseph	2	.....	.....	.....	.....	2
Frères Maristes	10	8	.....	8	.....	26
Totaux	213	279	32	182	23	729
Laïcs brevetés et non-brevetés :						
Enseignant dans les villes	20	54	1	46	.....	121
Enseignant dans les campagnes	101	85	1	23	.....	210
Ecclésiastiques et religieux :						
Enseignant dans les villes	59	83	30	74	23	269
Enseignant dans les campagnes	33	57	.....	39	.....	129
Moyenne des traitements dans les villes :	$	$	$	$	$	$
Instituteurs ecclésiastiques et religieux	225	230	230	200	263	223
Instituteurs laïcs	697	575	300	903	.....	717
Moyenne des traitements dans les campagnes :						
Instituteurs ecclésiastiques et religieux	225	200	.....	200	.....	206
Instituteurs laïcs	200	347	500	592	.....	306

LES INSTITUTEURS.

Enseignant dans les institutions indépendantes subventionnées.				Enseignant dans les institutions indépendantes non subventionnées.					
Dans les écoles modèles.	Dans les académies et "High Schools."	Dans les collèges classiques.	Totaux.	Dans les écoles élémentaires.	Dans les écoles modèles.	Dans les académies et "High Schools."	Dans les collèges classiques.	Totaux.	Grands totaux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	3	6
.....	.....	.....	.....	2	1	.....	1	4	60
.....	.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	5	25
1	.....	.....	1	.....	.....	2	.....	2	19
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	29
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9
2	.....	.....	2	1	1	1	.....	3	77
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	12
1	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	1	14
.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	2	10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	.....	5	36
1	.....	1	2	.....	.....	1	.....	1	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	13
.....	.....	5	5	1	2	4	2	9	40
1	3	.....	4	5	.....	19	.....	24	42
.....	7	297	304	3	2	2	43	50	335
.....	2	.....	2	1	.....	2	.....	3	8
10	46	.....	56	2	.....	27	.....	29	263
.....	.....	3	3	3	3	.....	.....	6	24
38	18	10	66	.....	.....	.....	.....	.....	144
13	27	15	55	12	.....	.....	.....	12	125
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	32
4	.....	13	17	.....	.....	.....	.....	.....	22
4	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	6
.....	6	.....	6	.....	.....	12	.....	12	44
75	109	344	528	35	12	80	46	173	1430
1	.....	6	7	6	4	25	3	41	166
5	5	.....	10	8	3	12	.....	23	243
45	58	215	318	.....	2	41	43	86	673
24	46	123	193	21	3	2	.....	26	348
$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
200	200	200	200	.....	200	250	250	248	215
1000	.....	400	485	300	400	550	250	477	649
200	200	200	200	200	250	200	.....	205	202
400	600	.....	500	300	300	500	.....	404	323

STATISTIQUE CONCERNAN

Institutrices mentionnées dans les rapports des inspecteurs d'écoles.	Enseignant dans les institutions sous contrôle des commissaires ou syndics d'écoles					
	Dans les écoles élémentaires.	Dans les écoles modèles subventionnées.	Dans les écoles modèles non subventionnées.	Dans les académies et "High Schools" subventionnées.	Dans les académies et "High Schools" non subventionnées.	Totaux.
Brevetées pour écoles élémentaires :						
De l'école normale Laval	49	1	.....	7	.....	5
De l'école normale McGill	90	5	.....	2	2	10
Des bureaux d'examinateurs catholiques	2593	35	3	9	.....	263
Des bureaux d'examinateurs protestants	624	18	2	.....	.....	65
Brevetées pour écoles modèles :						
De l'école normale Laval	71	63	1	2	.....	13
De l'école normale McGill	98	18	1	25	.....	14
Des bureaux d'examinateurs catholiques	315	93	2	1	2	41
Des bureaux d'examinateurs protestants	49	10	.....	7	.....	6
Brevetées pour académies :						
De l'école normale McGill	22	2	.....	10	.....	3
Des bureaux d'examinateurs catholiques	.....	.....	.....	.....	2	
Des bureaux d'examinateurs protestants	3	.....	.....	2	.....	
Laïques non brevetées :						
Catholiques	691	67	4	5	1	76
Protestantes	91	2	.....	7	.....	10
Religieuses non brevetées :						
Sœurs de la Congrégation Notre-Dame	57	7	.....	1	.....	6
Religieuses Ursulines	2	.....	.....	.....	.....	
Religieuses du Sacré-Cœur	.....	51	.....	31	.....	8
Sœurs de Charité	42	41	.....	.....	4	8
Sœurs de la Providence	14	9	4	.....	.....	2
Sœurs de la Présentation-de-Marie	24	7	.....	.....	.....	31
Sœurs de l'Assomption-de-Marie	18	5	.....	.....	.....	2
Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie	24	1	14	.....	.....	3
Sœurs de Jésus-Marie	7	6	.....	.....	.....	1
Sœurs du Bon Pasteur de Québec	24	18	.....	6	.....	4
Sœurs du Bon Pasteur de Montréal	1	.....	.....	.....	.....	1
Sœurs Marianites	3	37	.....	.....	.....	40
Sœurs de Sainte-Anne	25	10	.....	.....	.....	35
Sœurs de Saint-Joseph	2	13	.....	.....	.....	15
Sœurs des Petites Ecoles	4	8	.....	.....	.....	12
Totaux	4943	527	31	115	11	5627
Laïques brevetées et non brevetées :						
Enseignant dans les villes	214	18	8	38	7	285
Enseignant dans les les campagnes	4482	296	5	39	.....	4822
Moyenne des traitements des institutrices laïques :	$	$	$	$	$	$
Institutrices laïques des villes	253	227	213	400	150	267
Institutrices laïques des campagnes	110	157	180	250	.....	114

LES INSTITUTRICES.

Enseignant dans les institutions indépendantes subventionnées.			Enseignant dans les institutions indépendantes non subventionnées.				
Dans les écoles modèles.	Dans les académies et les "High Schools."	Totaux.	Dans les écoles élémentaires.	Dans les écoles modèles.	Dans les académies et les "High Schools."	Totaux.	Grands totaux.
1	.....	1	2	.....	.....	2	53
.....	.....	.....	4	.....	5	9	111
7	4	11	36	.....	.....	36	2682
.....	.....	.....	3	.....	.....	3	656
.....	1	1	2	1	.....	3	141
5	.....	5	.....	.....	11	11	158
4	.....	4	5	2	.....	7	424
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	66
2	1	3	.....	.....	8	8	45
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5
15	12	27	30	2	19	51	846
.....	6	6	16	.....	3	19	125
62	267	329	2	19	88	109	503
9	12	21	.....	6	79	85	108
2	45	47	.....	.....	.....	.....	129
66	62	128	39	.....	.....	39	254
29	42	71	35	2	.....	37	135
71	43	114	.....	4	10	14	159
98	.....	98	.....	.....	.....	.....	121
45	55	100	2	.....	25	27	166
17	50	67	.....	.....	.....	.....	80
17	25	42	.....	2	.....	2	92
2	.....	2	.....	.....	12	12	15
16	15	31	.....	.....	.....	.....	71
103	46	149	.....	.....	18	18	202
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	15
.....	.....	.....	3	.....	.....	3	15
571	686	1257	179	38	278	495	7379
18	5	23	20	4	42	116	424
16	19	35	28	1	4	33	4890
$	$	$	$	$	$	$	$
294	200	273	125	150	150	135	231
121	150	137	125	120	125	125	114

APPENDICE No VII.

PETITS TABLEAUX.

TABLEAU A.

Statistique de l'inspection des écoles.

(Année 1890)

	NOMS DES INSPECTEURS.	Résidence des inspecteurs.	Date de la nomination des inspecteurs.	Traitements des inspecteurs.	CIRCONSCRIPTIONS SCOLAIRES.
1	Beaulieu, Théophile	L'Ile-Verte, (Témiscouata)	11 novembre 1887	$ 800	Les comtés de Kamouraska et de Témiscouata.
2	Bégin, Désiré	Rimouski, (Rimouski)	22 décembre 1873	750	Le comté de Rimouski et les municipalités de Cap-Chatte et de Ste-Anne des Monts, dans le compté de Gaspé.
3	Béland, Pierre-Ferdinand	Ste-Julie, (Mégantic)	15 avril 1852	800	Le comté de Lotbinière et Ste-Julie, St-Calixte, Ste-Anastasie, N.-D. de Lourdes, Inverness-Ouest et le canton Nelson, dans le comté de Mégantic.
4	Belcourt, J.-G.-O.-Ephrem	Nicolet, (Nicolet)	18 novembre 1880	850	Les comtés de Nicolet et d'Yamaska.
5	Bouchard, Célestin	566, rue St-Vallier, Québec	16 novembre 1882	1,000	Les comtés de Bellechasse, Montmagny et l'Islet.
6	Brault, Calixte	Pointe-Claire, (Jacques-Cartier)	12 novembre 1877	800	Les écoles catholiques et protestantes du comté de Jacques-Cartier et les écoles catholiques des comtés de Soulanges et de Vaudreuil.
7	Demers, Jean-Baptiste	St-Jean, (St-Jean)	3 décembre 1885	800	Les comtés de Napierville, Iberville et St-Jean, et les écoles catholiques de Havelock et Hemmingford, dans le comté de Huntingdon.
8	Dupuis, Joseph-Cyprien	L'Assomption, (l'Assomption)	4 mai 1888	950	Les comtés de Montcalm et de L'Assomption, et les municipalités de Lanoraie et de Lavaltrie dans le comté de Berthier
9	Fontaine, Adolphe	Joliette, (Joliette)	5 juin 1874	800	Les comtés de Joliette et de Berthier, excepté les municipalités de Lanoraie et de Lavaltrie.

11	Hubbard, Henry	Sherbrooke, (Sherbrooke)	24 décembre 1859	1,000	Les écoles protestantes des comtés de Drummond, Richmond, Sherbrooke et Shefford; celles de Tingwick, dans le comté d'Arthabaska, et celles de Magog, dans le comté de Stanstead.
12	Lefebvre, David	Trois-Rivières	12 novembre 1877	800	Le comté de Champlain et les écoles de Deschambault, Portneuf, Grondines, Cap-Santé, St-Alban, St-Casimir, St-Ubalde et N.-D. des Anges, dans le comté de Portneuf.
13	Lévesque, Louis-Nérée	Roxton-Falls, (Shefford)	12 novembre 1877	800	Les comtés d'Arthabaska et de Drummond.
14	Lippens, Bernard	Québec, 23 rue d'Aiguillon	16 novembre 1882	900	Les comtés de Chambly, Richelieu et Verchères
15	Lucier, Ludger	Maria, (Bonaventure)	20 février 1866	650	Les écoles catholiques du comté de Bonaventure.
16	Lyster, révérend William-Gore	Cap-Cove, (Gaspé)	27 décembre 1873	550	Les écoles protestantes des comtés de Gaspé et de Bonaventure.
17	Magrath, Bolton	Aylmer, (Ottawa)	15 novembre 1864	800	Les écoles protestantes des comtés de Pontiac et d'Ottawa.
18	McGown, J.-G.-W	Montréal, 2 rue Albina	4 mai 1888	1,000	Les comtés d'Hochelaga et de Laval, et les écoles catholiques de la cité de Montréal.
19	McGregor, James	Huntingdon, (Huntingdon)	6 juillet 1881	1,000	Les écoles protestantes des comtés de Huntingdon, Hochelaga, Soulanges et Vaudreuil; celles de la cité de Montréal; celles de Lachute, St-André, Chatham, Grenville, Wentworth, Arundel, Harrington et Gore, dans le comté d'Argenteuil; celles de Valleyfield et de St-Louis de Gonzague, dans le comté de Beauharnois; celles de Howick, Ormstown et St-Jean-Chrysostôme, dans le comté de Châteauguay; celles de St-Lambert dans le comté de Chambly, et celles de Lacolle, dans le comté de St-Jean.
20	Nantel, Joseph-Pacifique	St-Jérôme, (Terrebonne)	29 juillet 1882	800	Les comtés de Terrebonne et des Deux-Montagnes; les écoles catholiques de St-Faustin, St-Jovite, Arundel, Grenville, Chatham, St-André et Lachute, dans le comté d'Argenteuil, et les écoles catholiques et protestantes de Mille-Isles et du canton Morin, dans le comté d'Argenteuil.

	NOMS DES INSPECTEURS.	Résidence des inspecteurs.	Date de la nomination des inspecteurs.	Traitements des inspecteurs.	CIRCONSCRIPTIONS SCOLAIRES.
				$	
21	O'Brien, Francis-H	Tadoussac, (Saguenay)	30 juin 1882	200	Les écoles des côtes du Labrador et celles du comté de Saguenay.
22	Pâquet, Daniel	Havre-aux-Maisons, (Iles de la Madeleine)	26 janvier 1882	350	Les Iles de la Madeleine.
23	Parker, John	Leeds, (Mégantic)	11 octobre 1889	660	Les écoles protestantes de la cité de Québec et des comtés de Québec, Portneuf, Lévis, Mégantic, Dorchester, Lotbinière.
24	Picard-Destroismaisons, Ev.	Village-Richelieu, (Rouville)	5 octobre 1889	900	Les comtés de Rouville et de St-Hyacinthe, et St-Hugues, Ste-Hélène, St-Ephrem d'Upton, St-Liboire, St-Dominique, Ste-Rosalie, St-Simon et St-Pie, dans le comté de Bagot.
25	Prémont, Joseph	Québec, 210 rue St-Jean	9 janvier 1875	1,000	Les écoles du comté de Montmorency et les écoles catholiques de la cité de Québec, de St-Sauveur et de St-Roch-Nord.
26	Prud'homme, Hormisdas	St-Constant, (Laprairie)	16 octobre 1890	800	Les écoles catholiques des comtés de Laprairie, Beauharnois et Châteauguay et celles de St-Anicet et Ste-Barbe, dans le comté de Huntingdon ; les écoles protestantes de St-Joachim, Ste-Martine et St-Antoine, dans le comté de Châteauguay, et celles de St-Etienne et de St-Clément, dans le comté de Beauharnois.
27	Roy, Pierre-Antoine	Lévis, (Lévis)	11 août 1886	800	Les écoles du comté de Québec, celles de St-Augustin, Pointe-aux-Trembles, Les Ecureuils, Ste-Catherine, Ste-Jeanne de Neuville, St-Basile, St-Raymond et St-Bernardin, dans le comté de Portneuf.
28	Ruel, Pierre-Joseph	St-Charles, (Bellechasse)	28 février 1882	800	Les écoles catholiques de comtés de Brome, Missisquoi, Stanstead et Shefford, et celles de St-Théodore d'Acton, de St-André d'Acton et

[illegible]	Stetson, Archer-Thomas	Wotton, (Wolfe)	15 novembre 1864	1,000	Les écoles catholiques des comtés de Sherbrooke, Compton, Richmond et Wolfe ; celles de Ste-Sophie et de St-Ferdinand, dans le comté de Mégantic ; celles de Lambton, St-Sébastien, Ste-Agnès et St-Samuel, dans le comté de Beauce.
31	Tanguay, Amédée	Roxton-Falls, (Shefford).	22 novembre 1887	850	Le comté de Beauce, moins les municipalités de Lambton, St-Sébastien, Ste-Agnès, et St-Samuel ; les municipalités de St-Patrice et de St-Sylvestre, dans le comté de Lotbinière ; celles du Sacré-Cœur de Marie, de Leeds-Est, de St-Alphonse de Thetford et de St-Adrien d'Irlande, dans le comté de Mégantic.
32	Taylor, révérend E.-M	Cowansville, (Missisquoi)	4 juin 1889	800	Les écoles protestantes des comtés de Brome et de Missisquoi.
33	Tétreault, Ambroise	Louiseville, (Maskinongé)	12 novembre 1877		La ville de Trois-Rivières et les comtés de Maskinongé et de St-Maurice.
34	Thompson, William	Coaticook, (Stanstead)	31 octobre 1870	900	Les écoles protestantes des comtés de Wolfe, Compton et Stanstead, moins celles de Magog.
35	Tremblay, Thomas	Ste-Adélaïde de Pabos (Gaspé)	16 octobre 1860	700	Les écoles catholiques du comté de Gaspé, excepté celles de Cap-Chatte et de St-Anne des Monts.
36	Tremblay, Thomas	Baie St-Paul, (Charlevoix)	27 mai 1882	800	Le comté de Charlevoix.
37	Vien, George-Stanislas	Lauzon, (Lévis)	12 novembre 1877	1,000	Les comtés de Lévis et de Dorchester.

TABLEAU—B.

Sommes accordees par la Legislature de Quebec pour l'instructio publique, pour l'annee scolaire 1889-90.

	$ c
Education supérieure	78410
Ecoles publiques	160000
Ecoles dans les municipalités pauvres	8000
Ecoles normales	42000
Inspection des écoles	29825
Instituteurs mis à la retraite	8000
Livres à donner en prix	6000
Ecoles des sourds-muets	12200
Ecole des sourds-muets, Mile End, Montréal	500
Ecole des sourds-muets, Sœurs de la Providence, Montréal	500
Conseil de l'instruction publique	2000
Ecoles du soir	20000
Enseignement primaire, Québec	750
Journal de l'instruction publique, Montréal	750
Educational Record, Montréal	750
Congrès des inspecteurs d'écoles	500
Musée scolaire	600
Impression des règlements des écoles, formules, etc.	1200
Collège commercial de St-Barthélemi, pour construction	200
Sœurs des petites écoles, Rimouski	200
Collège de St-Rémi, Napierville, pour construction	500 0
Orphelinat de Marieville, Rouville, pour construction	200 0
Asile de la ville de St-Henri, à Montréal, pour construction	200 0
Couvent de St-Félix de Valois, pour construction	200 0
Académie commerciale, Beauharnois, ponr construction	200 0
Commercial College, Roxton, pour construction	200 0
Couvent Saint-Cyprien, comté de Napierville, pour construction	500 0
Couvent de St-Norbert, comté de Berthier, pour construction	200 0
Collège de Joliette, pour construction d'une annexe pour le cours commercial	2000 0
Couvent de St-Jean-Baptiste de Roxton, pour construction	2 000
Frères Maristes à Upton, pour construction	200 0

TABLEAU B.—(*Suite.*)

	$ cts.
ège commercial de Varennes, pour construction	2000 00
ge de Chicoutimi, pour construction, 2e paiement	1000 00
e des Frères de l'Islet	300 00
ège commercial de St-Vincent de Paul, pour construction, 1er paiement	500 00
cipalité d'Amherst, Ottawa, pour construction de maison d'école	200 00
cipalité de Ponsonby, Ottawa, pour contruction de maison d'école	200 00
ge commercial de St-Cuthbert, pour construction	1000 00
ge commercial de West Farnham, pour construction d'un quai	1500 00
missaires d'écoles de la cité de Hull, pour agrandissement du collège	1000 00
Rédemptoristes, Montréal, pour construction d'une école à la Pointe St-Charles	1000 00
ge d'Arthabaskaville, pour construction	250 00
ent de St-Jean de Matha, pour construction	400 00
High School, Granby, pour construction	250 00
ent de l'Assomption, pour construction d'une école	250 00
INSTITUTIONS LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES.	
scription, impression et distribution des archives canadiennes	5000 00
de navigation, Québec	1000 00
té d'histoire naturelle, Montréal	400 00
raliste Canadien, conditionnellement	400 00
ciation des carabiniers de la province	300 00
ut Canadien, Québec	500 00
té littéraire et historique, Québec	500 00
émie de musique, Québec	100 00
té de géographie, Québec	200 00
e de La Salle, Québec	250 00
ut littéraire St-Patrice, Québec	300 00
ningford Mechanics Institute and Library association	200 00
ge de pharmacie de Montréal	250 00
vre du Patronage, Québec	250 00
ARTS ET MÉTIERS.	
il des arts et métiers, y comoris l'enseignement des arts appliqués à l'industrie	10000 00
Total	$406485 00

TABLEAU—C.

No.	ÉCOLES SPÉCIALES. (Année 1889-90.)	Professeurs.	Elèves.	Totaux. Professeurs.	Totaux. Elèves.
	ECOLES DES ARTS ET MANUFACTURES.				
1	Montréal	16	393		
2	Québec	8	298		
3	Lévis	2	189		
4	New-Liverpool	2	59		
5	Sillery	1	26		
6	Huntingdon	3	90		
7	St-Jérôme	2	29		
8	Sorel	1	30		
9	Sherbrooke	2	61		
10	St-Hyacinthe	1	48	38	1223
	INSTITUTIONS DES SOURDS-MUETS ET DES AVEUGLES.				
11	Institution des sourds-muets, Mile-End, Montréal	30	120		
12	Institution des sourds-muets, rue St-Denis, Montréal	46	257		
13	Institution Nazareth pour les jeunes aveugles, Montréal	13	66		
14	Institution Mackay, pour les sourds-muets, Montréal	4	42		
15	Ecole de sourds-muets, Ste-Marie, Beauce	1	4	94	489
				132	1712

TABLEAU—D.

NOMBRE D'ÉLÈVES QUI ONT FRÉQUENTÉ LES ÉCOLES NORMALES DEPUIS LEUR FONDATION.

Année scolaire.	Ecole normale Jacques-Cartier.	Ecole normale McGill.			Ecole normale Laval.			Nombre d'élèves instituteurs.	Nombre d'élèves institutrices.	Grand total.
	Elèves instituteurs.	Elèves instituteurs.	Elèves institutrices.	Total.	Elèves instituteurs.	Elèves institutrices.	Total.			
57	18	5	25	30	22	.....	22	45	25	70
57–1858	46	7	63	70	36	40	76	89	103	192
58–1859	50	7	76	83	34	52	86	91	128	219
59–1860	53	9	72	81	40	54	94	102	126	228
60–1861	52	5	56	61	41	53	94	98	109	207
61–1862	41	10	58	68	39	52	91	90	110	200
62–1863	57	8	72	80	39	52	91	104	124	228
63–1864	56	7	67	74	34	49	83	97	116	213
64–1865	56	5	60	65	43	55	98	104	115	219
65–1866	43	2	73	75	39	57	96	84	130	214
66–1867	41	2	73	75	43	55	98	80	128	208
67–1868	35	5	57	62	49	73	122	89	130	219
68–1869	36	4	70	74	64	73	137	104	143	247
69–1870	46	7	69	76	82	80	162	135	149	284
70–1871	63	6	70	76	54	59	113	123	129	252
71–1872	51	13	94	107	32	56	88	96	150	246
72–1873	46	8	108	116	38	54	92	92	162	254
73–1874	43	6	106	112	43	56	99	92	162	254
74–1875	59	19	99	118	38	60	98	116	159	275
75–1876	60	14	110	124	47	63	110	121	173	294
76–1877	60	18	107	125	50	74	124	128	181	309
77–1878	62	29	106	135	46	63	109	137	169	306
78–1879	70	70	70	140	51	66	117	191	136	327
79–1880	63	12	130	142	46	63	109	121	193	314
80–1881	76	12	114	136	52	60	112	140	174	314
81–1882	78	14	123	127	44	64	108	136	187	323
82–1883	62	12	124	136	37	62	99	111	186	297
83–1884	67	6	102	108	50	61	111	123	163	286
84–1885	71	10	101	111	49	67	116	130	168	298
85–1886	64	14	70	84	54	61	115	132	131	263
86–1887	67	5	91	96	56	62	118	128	153	281
87–1888	58	6	106	112	58	68	126	122	174	296
88–1889	52	5	97	102	60	79	139	117	176	293
89–1890	84	6	80	86	46	64	110	136	144	280

BREVETS DÉLIVRÉS AUX ÉLÈVES DES ÉCOLES NORMALES DEPUIS LEUR FONDATION.

Classe des brevets.	Jacques-Cartier.	McGill.			Laval.			Nombre d'élèves instituteurs.	Nombre d'élèves institutrices.	Grand total.
	Elèves instituteurs.	Elèves instituteurs.	Elèves institutrices.	Total.	Elèves instituteurs.	Elèves institutrices.	Total.			
Académie	118	98	115	213	129	.....	129	345	115	460
Mod. modèle	283	108	611	719	349	647	996	740	1258	1998
Élémentaire	226	58	1184	1242	343	762	1105	627	1946	2573
Totaux	627	264	1910	2174	821	1409	2230	1712	3319	5031

TABLEAU—E.

BREVETS DÉLIVRÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS.

(Année scolaire 1889-90.)

Bureaux d'examinateurs.	Candidats examinés.	Nombre de candidats admis.					Classe des brevets délivrés.			
		Instituteurs.	Institutrices.	Catholiques.	Protestants.	Total.	Ecole élémentaire.	Ecole modèle.	Académie.	Total.
Sections catholiques.										
Beauce	15	.....	13	13	.....	13	13	.....	.....	13
Bedford	6	.....	6	6	.....	6	6	.....	.....	6
Carleton	14	.....	14	14	.....	14	14	.....	.....	14
Charlevoix et Saguenay	3	.....	1	1	.....	1	1	.....	.....	1
Chicoutimi	6	.....	6	6	.....	6	1	5	.....	6
Gaspé	3	.....	3	3	.....	3	3	.....	.....	3
Kamouraska	10	.....	10	10	.....	10	10	.....	.....	10
Montréal	108	6	53	59	.....	59	40	19	.....	69
New Carlisle	3	.....	3	3	.....	3	3	.....	.....	3
Nicolet	66	1	62	63	.....	63	29	34	.....	63
N.-D. du Lac St-Jean	10	.....	9	9	.....	9	9	.....	.....	9
Ottawa (Hull)	22	.....	21	21	.....	21	15	6	.....	21
Pontiac	1	.....	1	1	.....	1	1	.....	.....	1
Pointe-aux-Esquimaux	1	.....	1	1	.....	1	1	.....	.....	1
Québec	96	1	84	85	.....	85	58	27	.....	85
Rimouski	10	.....	7	7	.....	7	4	3	.....	7
Richmond, (Danville)	7	.....	6	6	.....	6	6	.....	.....	6
St-Hyacinthe	116	2	107	107	2	109	56	53	.....	109
Trois-Rivières	82	1	63	64	.....	64	37	27	.....	64
Sections protestantes	231	35	163	4	194	198	176	18	4	198
Totaux	810	46	633	483	196	679	483	192	4	679

TABLEAU F.

Liste des instituteurs et institutrices qui ont reçu une pension du Gouvernement en 1890, sur l'ancien fonds de pensions.

Noms des pensionnés.	Montant de la pension.	Noms des pensionnés.	Montant de la pension.
	$ cts.		$ cts.
llard, Angélique	15 00	Detonnancourt, Emilie	84 69
nnette, Mme	40 00	Dion, Calixte Mlle	57 47
ngers, Georgiana	81 66	Doré, Aurélie, Mme	12 10
rchambault, Louis	84 69	Dancourt, Mme Magd	30 25
rchambault, Olivier	81 66	Dowse, Francis	72 59
rnold, Hézéchiah	81 66	Drolet, Pierre	60 49
aril, Adèle, Mme N. Darveau	42 34	Dubé, Anna	27 22
aril, Eulalie	18 14	Dubuc, Léocadie	81 66
eaudoin, Ursule	42 34	Duff, Anastasie	69 56
eaubien, Reine	10 58	Dumont, Obéline	57 47
échard, Léa	45 00	Dumas, Adéline	21 17
élair, Geneviève H	18 14	Dupaul, Louise	27 22
élanger, Pierre	36 29	Duplessis, Zoé, dit Moreau	69 56
ellefeuille, Mathilde	69 56	Dupont, Edwidge	27 22
ellefeuille, Rose de Lima	39 32	Dupuis, Marguerite	19 66
éliveau, Célina	6 05	Durocher, Mathilde	45 37
éliveau, Elmire	27 22	Duval, Mme A. Laplante	54 44
éliveau, Elodie	54 44	Devost, Geneviève, (Mme Isaïe Corbeau)	18 14
éliveau, Marguerite	42 34	Duplessis, Domitilde dit Moreau	108 88
érubé, Mme Louis	18 14	Enright, Mary	51 42
érubé, Victoria	39 32	Fournier, Mathilde	51 42
ilodeau, Marie Adèle	66 54	Gagné, Emilie	45 51
lais, Emilie	39 32	Gagné, Julie	48 39
oisvert, Adéline	24 20	Gagné, Marie	33 27
oisvert, Clarisse	57 47	Gagnon, Aurélie	21 17
onneville, Cédulie	39 32	Gagnon, Aurélie Lalonge	90 73
onchard, Eléonore	30 25	Gélinas, Marie	30 25
oulet, Eléonore	21 17	Girard, Euphémie Mme	54 44
oulet, Julienne	45 37	Gouin, A	37 80
ourgeois, Zoé	93 76	Gravel, B	48 39
outin, Philomène	66 54	Guay, P	15 12
rouillard, Marie	81 66	Harty, Wm	105 85
nteau, Mme Virginie	37 80	Héroux, Sophie	30 25
aron, Claudia	33 27	Hughes, Catherine	60 49
aron, Hermine	24 20	Jutras, Emilie	54 44
aron, Ombéline	33 27	Labelle, Marguerite	15 12
arrier, Henriette	81 66	Labrie, Hermine	18 14
asault, Julienne	36 29	Lacerte, Dorothée Mme	57 47
auchon, Marguerite	21 17	Lafontaine, Cléophée	21 17
hampoux, Eugénie	78 64	Lafrance, Apolline	48 39
harbonneau, Frs-Xavier Martial	87 71	Lafrance, Marie (Vve N. Cloutier)	36 29
harbonneau, Marthe	90 73	Lamb, Mme Catherine	39 32
loutier, Elisabeth	45 37	Lamarre, Césarie	69 56
omtois, Geneviève	60 49	Lamy, Célina	30 25
ôté, Dina	24 20	Lamontagne, Marie	21 17
ôté, Justine	81 66	Lajeunesse, Edouard	63 51
ôté, Marcel	9 07	Langelier, Marie	33 27
ôté, Mélanie	45 37	Langlois, Magloire	42 34
alziel, Célina	89 48	Langlois, Malvina Mme	27 22
alziel, Célina (1888)	90 73	Languedoc, Angèle, Mme	18 14
alziel, Rosalie	66 54	Lapointe, Séraphine	24 00
esparois, Lucie	66 54	Leblanc, M. Eléonore, Vve Ol. Trudel	24 20
esrochers, Mme L. A	33 27	LeGros, Rose de Lima	57 47

TABLEAU F.—(*Suite.*)

Noms des pensionnés.	Montant de la pension.	Noms des pensionnés.	Montant de la pension.
	$ cts.		$ cts.
Legendre, Elzéar Odilon	60 49	Raymond, Demerisse	15 12
Lemieux, Sophie	72 59	Raymond, Hermine, Mme Langelier	51 54
Lemay, Sarah	30 25	Reece, Anna	15 12
Lepage, Gracieuse	6 05	Reed, Margarett, Mme Findlay	24 20
Lesage, Hélène	18 14	Rhéaume, Henriette	18 14
Lesieur, Luce Desaulniers	39 32	Ricavy, Héloïse	57 47
Lindsay, J. Chas	72 59	Richard, Mme O	27 22
Lisotte, Marie	33 27	Richer, Edesse	54 44
Lévesque, Vitaline	21 17	Rioux, Julie	24 20
Malenfant, Hyp., Vve	12 10	Rivard, Adèle	15 12
Marceau, Joéphine	93 76	Rivard, Louise	27 22
McKercher, John	9 07	Rivard, Marie Louise	99 81
McElkin, Lydia	22 68	Robertson, J.-B	78 64
McGaw, James	24 20	Robin, Geneviève	57 47
McKeogh, Mary	45 37	Robitaille, Emilie	46 87
Michaud, Célina	57 47	Reid, Mary Jane, Mme	66 54
Michaud, Mélanie	21 17	Roy, Louis	72 59
Morin, Emma	21 17	Rouleau, Edesse	42 34
Oatt, Francis	75 61	Santerre, Georgiana	48 39
O'Grady, Marguerite	80 00	Scott, Robert	30 00
O'Reilley, Mary Ann	78 64	Sirois, Jovide, Mlle	48 39
Ouellet, Marie Françoise	33 27	St-Jacques, Julie, Mme Guay	57 47
Paré, Amélie, (Mme Courchêne)	27 36	Talon, Adélaïde	36 29
Patoine, Cécile	78 64	Tanguay, Clotilde	57 47
Pelletier, Adélaïde	99 81	Toussaint, Lucile	33 27
Pelletier, Antoinette	27 22	Tremblay, Germain	33 27
Pelletier, Avila	18 14	Vallée, Angélique	48 39
Pelletier, Esthel	21 17	Vallières, Adélaïde	84 69
Pelletier, Elmire, Mme	27 22	Vannier, Basile	45 37
Perreault, Jean	75 61	Vézina, M. Délima	18 14
Pérusse, Marie Euphémie	60 49	Vincent, dit Ferrier	51 42
Perreault, Mme Frs-X	42 34	Wolff, A. C	39 32
Picard, Wilhelmine	24 20	Wright, Robert	72 59
Poisson, Edile	66 54	Young, Marguerite	13 60
Poisson, Marie	21 17		
Pothier, Thersile	13 60		
Pelletier, Elise	21 17		$8018 14

TABLEAU—G.

OMS des fonctionnaires de l'enseignement primaire admis à la pension en vertu du titre V des statuts refondus de la province de Québec.

PENSIONNAIRES.		Montant de la pension.	Réductions. 1 pour cent sur les traitements des années antérieures à 1880.	Réductions. 2 pour cent sur la pension.	Balance payée par chèque.
		$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.
ndrew, John	Pour six mois	426 75	133 88	8 53	284 34
rchambault, J. N A	" un an	522 00	120 00	10 44	391 56
rchambault, Joseph	" six mois	205 00	83 50	4 10	117 40
rseneau, Ang. Philomème	" un an	62 78	18 89	1 26	42 63
ubé, Emma Philomène	" six mois	13 72	.....	28	13 44
ubé, J. B. Etienne	" un an	107 00	22 90	2 14	81 96
udet, M. Anne	" six mois	16 56	3 51	33	12 72
arrette, Alex. Valentin	" un an	168 72	74 76	3 38	90 58
azin, Emélie	" six mois	20 49	6 60	41	13 48
eaudet Adélaïde	" "	8 53	.....	17	8 36
eaupré, Herménégilde	" "	31 06	12 47	63	17 96
elanger, Elisabeth	" un an	40 00	15 82	80	23 38
elanger, Marie-Anne	" six mois	17 27	6 30	34	10 63
ergeron Mde Delphine	" un an	48 50	10 04	97	37 49
ergeron, Hermeline	" "	18 62	2 74	38	15 50
ernatchez, Ve J. B.	" "	43 20	13 54	87	28 79
erthiaume, Philomène	" "	55 84	18 10	1 12	36 62
erubé, Demerise	" "	18 92	3 13	38	15 41
ernier, Dalvina	" six mois	6 02	.....	12	5 90
érubé, Georgianna	" "	5 67	.....	12	5 55
erthelot, M. Agnès	" "	18 56	3 06	37	15 13
envenu, Mde Azarie	" un an	90 86	20 08	1 81	68 97
lack, Apolline	" "	100 67	17 28	2 02	81 37
lais, Mde F. X.	" "	30 57	12 94	62	17 01
anchard, M. Emilie	" "	159 60	32 40	3 20	124 00
ouin, Emilie	" "	48 38	10 58	98	36 82
ogue, Maria	" "	48 57	.....	97	47 60
oissonneau, Emma	" "	21 81	4 25	44	17 12
ouchard, Bernard	" "	104 00	20 17	2 08	81 75
oucher, Mde M. Odile	" "	49 24	17 01	99	31 24
oudrias, Ve Dominique	" "	298 17	.....	.....	298 17
oulay, A. Cordélie	" "	35 38	7 85	72	26 81
oulay, Narcisse	" "	231 36	46 63	4 64	180 09
ousquet, Prudent	" "	123 25	23 50	2 48	97 27
outin, Mary	" six mois	20 96	7 64	42	12 90
assard, Malvina	" quatorze mois	48 60	17 50	98	30 12
ûlé, Elizabeth	" un an	43 02	13 64	86	28 52
unet, Ve L. A	" dix mois	126 17	14 25	.....	111 92
irke, Catherine	" un an	95 40	22 75	1 91	70 74
itler, Hobart	" "	420 00	182 00	8 40	229 60
rne, Bridget, Ve Daly	" "	31 75	.....	.....	31 75
irrier, Ve Edouard	" "	210 14	65 62	.....	144 52
irrier, Olivine	" "	88 60	19 55	1 78	67 27

TABLEAU G.—(*Suite.*)

PENSIONNAIRES.		Montant de la pension.	Réductions. 1 pour cent sur les traitements des années antérieures à 1880.	Réductions. 2 pour cent sur la pension.	Balance payée par chèque.
		$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.
Caron M. Clémentine	Pour un an	54 17	19 76	1 08	33 33
Caron, M. Edwidge	" "	73 31	20 84	1 46	51 01
Caron, Ve M. O	" "	109 69	34 81	2 56	153 32
Cartier, Adèle	" six mois	40 44	13 86	81	25 77
Catellier, M. Flore	" "	27 02	.....	54	26 48
Chabot, Henriette	" un an	17 27	2 12	35	14 80
Chabot, Marie, dame Labrie	" "	96 44	22 01	1 94	72 49
Cholifour, M. Philomène	" six mois	27 81	9 31	56	17 94
Charland, Cécile	" un an	21 22	4 88	44	15 90
Charland, Ve Jos. Eugène	" "	5 99	.....	.....	5 99
Chaurette, Angelina	" "	35 46	6 76	72	27 98
Chènevert, M. G. Louise	" "	76 12	31 08	1 52	43 52
Chevalier, M. Caroline	" "	51 82	8 30	1 04	42 48
Cimon, Marie-Louise	" "	34 60	6 12	70	27 78
Claveau, Elizabeth	" "	20 86	4 60	42	15 84
Cléroux, J. Albini	" "	94 04	17 07	1 88	75 09
Corbeil, Edouard	" "	181 52	72 46	3 64	105 42
Cormier, Philomène	" "	126 52	23 63	2 53	95 36
Côté, Mélanie	" "	39 51	12 54	80	26 17
Côté, Josephte	" "	32 08	7 15	64	24 29
Couillard, Emmélie	" six mois	22 24	5 50	45	16 29
Couture, Bibiane	" un an	50 40	11 44	1 01	37 95
Crilly Martha	" "	11 13	.....	22	10 91
Croteau, Delphine	" six mois	9 92	.....	20	9 72
Dalfond, Mde F. X	" un an	59 38	11 76	1 19	46 43
Dalfond, Mde Jos	" "	31 17	9 38	63	21 16
Dagenais, Mde Barthélemie	" "	61 43	17 66	1 24	42 53
Dalaire, Ve Abraham	" "	151 08	17 02	.....	134 06
Dancosse, M. Emma	" "	36 36	13 68	73	21 95
Darey, Pierre Jacques	" "	454 42	91 10	9 10	354 22
Daudelin, Ve Joseph	" "	80 16	14 34	1 60	64 22
Daveluy, Elise	" "	56 67	10 04	1 14	45 49
Déchesne, Mde Ernestine	" "	67 76	11 71	1 36	54 69
DeCourcy, Philomène	" "	72 78	14 69	1 46	56 63
Délâge, J.-Bte	" trois mois	111 26	37 63	2 22	71 41
Demers, Mde Olivier	" un an	25 58	4 06	51	21 01
Desjardins, M. Rosalie	" six mois	7 81	2 36	16	5 29
Desormeaux, Vitaline	" un an	13 46	.....	27	13 19
DeVarennes, M. R. Ozélina	" "	45 02	5 90	90	38 22
Dickson, Hugh	" "	76 68	17 56	1 54	57 58
Dionne, M. L. Léontine	" "	74 61	24 28	1 50	48 83
Doddridge, Ve Jane	" six mois	13 21	.....	27	12 94
Dubois, Esther	" un an	127 92	26 23	2 56	99 13
Dubois, Louise	" "	71 29	23 08	1 44	46 77
Dubois, Sophie	" "	115 86	27 79	2 32	85 75
Dubé, Octavie	" "	32 22	10 84	66	20 72
Duclos, Paul	" six mois	36 52	18 26	73	17 53
Dudemaine, Célanire	" un an	26 29	4 33	53	21 43
Duguay, Mde M. Eugénie	" "	23 36	3 15	47	19 74

TABLEAU G.—(*Suite.*)

PENSIONNAIRES.		Montant de la pension.	Réductions. 1 pour cent sur les traitements des années antérieures à 1880.	Réductions. 2 pour cent sur la pension.	Balance payée par chèque.
		$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.
Dumont, M. Luce	Pour six mois	28 43	10 29	57	17 57
Dumont, Victoria	" "	20 65	7 65	42	12 58
Duncan, Thomas	" un an	178 54	41 37	3 58	133 59
Dufresne, Candide	" "	876 00	598 76	17 69	259 55
Dupras, Étienne	" "	120 70	28 70	2 42	89 58
Dionne, Aurore	" six mois	27 54	6 39	55	20 60
Emard, Médard	" un an	277 56	163 62	5 55	108 39
Emslie, James	" "	368 30	121 01	7 38	239 91
Esnouf, Ve J. Alf	" "	20 15	.....	.....	20 15
Ethier, Ve Louis	" "	60 54	18 52	1 22	40 80
Edmonds, E. Ellen	" six mois	10 03	.....	20	9 83
Fahey, M. Ann	" un an	136 28	32 20	2 72	101 36
Fecteau, Etienne	" "	258 46	99 24	5 16	154 06
Ferland Philomène	" six mois	18 19	5 48	37	12 34
Fergusson, Gilbert	" un an	310 77	97 13	6 22	207 42
Filiatrault, M. Louise	" "	90 68	18 97	1 82	69 89
Fitzgerald, John	" "	239 30	52 05	4 79	182 46
Fontaine, Prudent	" "	81 86	17 44	1 64	62 78
Fradet, Samuel A	" "	197 45	42 55	3 95	150 95
Fréjeau, Alma	" "	10 82	.....	22	10 60
Frawley, Patrick	" "	97 46	20 66	1 96	74 84
Gadbois, Aurélie	" "	14 21	.....	29	13 92
Gauthier, Aglaé	" "	99 44	43 76	2 00	53 68
Gauthier, Fidèle	" "	59 71	6 46	1 20	52 05
Gauvin, Malvina	" six mois	6 80	.....	14	6 66
Geffrard, Elzire	" un an	107 41	42 32	2 14	62 95
Girard, Luce, (Gravel)	" "	21 94	8 36	44	13 14
Goudie, Isabella	" "	49 26	10 41	99	37 86
Goulet, Eugénie	" "	55 36	12 64	1 12	41 60
Gosselin, Henry T	" "	147 27	34 70	2 95	109 62
Grant, Alexander G	" "	252 00	54 00	5 04	192 96
Green, Joseph	" "	371 99	145 90	7 44	218 65
Harper, M. Annie	" "	75 64	29 90	1 52	44 22
Hébert, M. Olive	" "	26 34	5 00	54	20 80
Héroux, Ve Alphonse	" "	52 32	.....	.....	52 32
Hicks, Wm. Henry	" "	946 00	378 00	18 92	49 08
Hudon, Arthémise	" "	21 68	2 64	44	518 60
Keegan, Andrew	" "	205 00	35 00	4 10	65 90
Kertson, M. Eugénie	" "	41 06	12 84	83	127 39
Laberge, Aurélie	" "	19 35	1 92	40	17 03
Laberge, Virginie	" six mois	15 31	4 00	31	11 00
Labonté, Rose de Lima	" un an	50 03	11 15	1 00	37 88
Lachance, Marie Louise	" six mois	5 82	.....	12	5 70
Lacroix, Ve Louis	" un an	94 16	.....	.....	94 16
Ladouceur, Adèle	" "	82 60	30 76	1 66	50 18
Lafond, Edouard	" "	199 16	77 98	3 98	117 20
Lafontaine, Philomène	" six mois	5 99	.....	12	5 87
Laforce, Georgianna	" "	10 04	.....	20	9 84
Laforce, Philomène	" "	46 86	13 32	94	32 60

TABLEAU G.—(*Suite.*)

PENSIONNAIRES.		Montant de la pension.	Réductions. 1 pour cent sur les traitements des années antérieures à 1880.	Réductions. 2 pour cent sur la pension.	Balance payée par chèque.
		$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Lafortune, Zéphirina Tellier	Pour un an	20 00	7 00	40	12 60
Lafrance, Marie-Louise	" "	8 35	1 04	17	7 14
Landriau, Mde Antoine	" "	78 72	15 44	1 58	61 70
Lambert, Vve Auguste	" "	83 62	27 52	1 58	54 52
Lane, Morgan	" "	158 60	34 90	3 18	120 52
Langevin, Catherine	" "	19 94	.....	40	19 54
Langlois, C. Caroline	" "	63 78	22 61	1 28	39 89
Lanouette, C. Arline	" six mois	6 97	.....	14	6 83
Langlois, M. L. Bryère	" un an	33 87	10 01	68	23 18
Laprès, Marie	" six mois	22 78	4 94	46	17 38
Laverdière, Adeline	" un an	30 15	10 76	61	18 68
Laverrière, Emélie	" "	35 60	5 70	72	29 18
Lavoie, Adélaïde	" dix-huit mois	16 76	.....	34	16 42
Lavoie, M. Philomène	" un an	42 02	7 18	84	34 00
Lawlor, Vve J. S	" "	81 40	39 49	1 08	40 83
Leahy, David C	" "	126 52	48 00	2 52	76 00
Leclerc, Eloïse	" "	52 74	14 84	1 06	36 84
Leclerc, Hermine	" "	37 64	12 98	76	23 90
Leclerc, M. Joséphine	" "	22 52	6 62	46	15 44
Leconteur, H. Kate	" six mois	4 00	.....	08	3 92
Lécuyer, M. Adeline	" un an	149 04	63 88	2 98	82 18
Lefebvre, M. Clara	" "	64 03	27 10	1 28	35 65
Lefebvre, M. Jessé	" "	34 52	10 58	68	23 26
Lemaire, Anastasie	" "	19 28	2 55	40	16 33
Lemerise, Mde Pierre	" "	11 19	.....	24	10 95
Lemoine, Délima	" "	62 97	13 30	1 26	48 41
Lépine, Virginie	" "	40 28	11 94	81	27 53
Lespérance, Marguerite	" "	40 50	11 36	82	28 32
Levasseur, Eloïse	" "	34 50	5 91	68	27 91
Levasseur, M. Louise	" "	37 43	4 85	76	31 82
Lévêque, Mde Joséphine	" "	20 19	3 13	40	16 66
Loyd, John	" "	182 38	69 38	3 65	109 35
Lynch, Mary Ellen	" "	61 74	26 60	1 24	33 90
Maltais, Mde Louis	" "	82 64	16 00	1 66	64 98
McMartin, Delia	" "	105 89	25 76	2 12	78 01
Marchand, Henriette	" "	25 87	8 80	52	16 55
Marcotte, Annie	" dix-huit mois	57 18	9 72	1 14	46 32
Marcoux, Mde P. U	" un an	40 49	15 24	82	24 43
Marsan, Azeline	" "	55 76	20 20	1 12	34 44
Martel, Mde Timothée	" "	34 41	8 10	70	25 61
Martin, Justine	" six mois	17 73	6 91	36	10 46
Martineau, Chs Philippe	" un an	96 55	33 06	1 92	61 77
Martineau, Henri Edouard	" "	266 89	103 40	5 34	158 15
Martineau, Vve Roch	" "	95 70	33 10	.....	62 60
Maynard, Jos. S	" six mois	30 56	2 10	61	27 85
McCaffray, Margaret E	" dix-huit mois	106 94	37 51	2 14	67 29
McGibbon, Elisabeth	" un an	33 60	3 58	68	29 34
McGill, Mary	" "	65 54	15 68	1 32	48 54

TABLEAU G.—(*Suite.*)

PENSIONNAIRES.		Montant de la pension.	Réductions. 1 pour cent sur les traitements des années antérieures à 1880.	Réductions. 2 pour cent sur la pension.	Balance payée par chèque.
		$ Cts	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.
McGregor, James	Pour un an	899 33	296 66	18 00	584 67
McGregor, Mary	" "	124 49	53 86	2 48	68 15
McIntosh, John	" six mois	146 75	40 00	2 94	103 81
McLeod, Christina	" un an	26 54	4 37	0 53	21 64
McMartin, Jane	" "	55 65	23 10	1 10	31 45
McSweeney, Daniel	" "	611 39	235 70	12 22	363 47
Menard, Délima	" "	38 94	7 13	0 78	31 03
Michaud, Henriette	" "	21 19	6 58	0 42	14 19
Mimee, Frederick	" six mois	20 41	.....	0 41	20 00
Mineau, Emélie	" un an	31 83	10 40	0 64	20 79
Mitchell, Elizabeth	" "	84 68	28 00	1 70	54 98
Moineau, Elie	" huit mois	34 45	.....	0 69	33 76
Moffatt. A. M. Adolphe	" un an	258 68	60 67	5 18	192 83
Moisan, Justine	" "	51 66	18 78	1 04	31 84
Montreuil, Mde H L	" "	59 82	8 96	1 20	49 66
Monty, Vve Vénérance	" "	64 38	23 49	1 29	39 60
Morrissette, M. Célanire	" deux mois	5 79	1 57	0 12	4 10
Morrisson, Solon	" un an	110 58	27 24	2 22	81 12
Mullin, P. J	" "	25 00	.....	0 50	24 50
Morin, Thersile	" six mois	10 04	2 74	0 20	7 10
Nadeau, Philomème	" un an	18 36	3 58	0 36	14 42
O'Donoghue, Vve H. C	" "	189 44	31 51	.....	157 93
O'Ryan, Michael	" "	248 96	49 60	4 98	194 38
Orcutt, Robina	" "	30 56	.....	61	29 95
Ouellet, Elise	" six mois	11 71	3 24	23	8 24
Ouellet, Elzéar	" un an	111 92	19 62	2 24	90 06
Pageot, Charles	" "	108 40	24 81	2 18	81 41
Pageot, Jacques Edouard	" "	130 17	51 04	2 62	76 51
Painchaud, J. B. F	" six mois	35 87	17 00	72	18 15
Parent, Dina	" un an	23 43	3 95	46	19 02
Perillard, Angélique	" six mois	15 84	.....	32	15 52
Pesant, Mde Charlotte	" un an	63 46	13 91	1 28	48 27
Pelletier, Démerise	" "	20 88	6 34	42	14 12
Pilon, Olive	" "	75 17	17 67	1 50	56 00
Pilote, Emélie	" "	60 31	13 88	1 20	45 23
Pion, Marie	" "	44 77	14 88	90	28 99
Plante, Céleste	" "	43 72	8 83	88	34 01
Plante, Ursule	" "	60 47	13 02	1 20	46 25
Plouffe, Mathilde	" "	57 41	21 10	1 06	35 25
Plourde, Marie	" "	24 72	5 46	50	18 76
Poirier, Philomème	" un an	47 89	18 74	96	28 19
Poliquin, Lumina Gaucher	" "	55 89	13 10	1 12	41 67
Purdie, John	" "	393 81	216 64	7 88	169 29
Pesant, Henry	" six mois	81 00	31 00	1 62	48 38
Quintal, Emma	" un an	19 86	.....	40	19 46
Raby, Eugénie	" "	83 94	34 22	1 68	47 94
Rancourt, Eléonore Adeline	" "	46 35	20 10	92	25 33
Ratté, M. Celina	" "	71 49	25 90	1 42	44 17
Roy Anna	" six mois	34 31	5 40	69	28 22

TABLEAU G.—(*Suite.*)

PENSIONNAIRES.			Montant de la pension.	Réductions. 1 pour cent sur les traitements des années antérieures à 1880.	Réductions. 2 pour cent sur la pension.	Balance payée par chèque.
			$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.
Richard, Symphorose	"	un an	55 23	9 78	1 10	34 35
Rioux, Géraldine	"	six mois	14 16	3 49	29	10 38
Roberge, M. J. Denyse	"	un an	78 55	34 02	1 58	42 95
Robert, Elmire	"	"	40 59	9 35	80	30 44
Robichaud, Guillaume	"	"	127 52	39 02	2 56	85 94
Robinson, Robert	"	"	52 00	11 83	1 04	39 13
Roberge, Marie	"	six mois	4 40	.....	09	4 31
Rompre Georgiana	"	un an	49 94	8 09	1 00	40 85
Rousseau, M. Anne	"	six mois	5 85	.....	12	5 73
Roy, Aurélie	"	un an	9 88	.....	20	9 68
Roy, Jos Edmond	"	"	196 26	76 00	3 94	116 32
Roy, Théophile	"	"	133 16	45 64	2 68	84 84
Ruest, Philomème	"	"	33 00	8 80	66	23 54
Salvail, Mde Paul	"	"	29 40	7 50	74	21 16
Sanche, Marie	"	"	40 35	5 82	80	33 73
Sauvé, Jérémie	"	"	116 22	27 03	2 34	86 85
Simard, Aristide	"	"	145 70	33 36	2 92	109 42
Simard, Mde Eléonore	"	"	19 92	4 66	40	14 86
St-Hilaire, Pierre Hilaire	"	six mois	162 49	55 05	3 25	104 19
St-Pierre Virginie	"	un an	58 28	25 90	1 16	31 22
Sylvestre, M. A Victorine	"	"	28 55	5 62	56	22 37
Talbot, Alphonsine	"	six mois	37 32	14 80	75	21 77
Talbot, Eugénie	"	un an	25 32	6 66	50	18 16
Tanguay, George	"	"	537 50	124 37	10 76	402 37
Tardif, L. F.	"	"	135 42	52 58	2 72	80 12
Tardif, Olivine	"	six mois	9 26	.....	19	9 07
Tessier, M. Adèle	"	un an	46 03	18 84	92	26 27
Thériault, Judith	"	"	25 49	8 80	50	16 19
Thibodeau, Marie	"	deux ans	30 00	.....	60	29 40
Toussaint, M. Anne	"	un an	86 40	18 12	1 73	66 65
Toutant Mde Edouard	"	"	77 20	15 54	1 56	60 10
Tremblay, Celanire	"	"	10 66	2 32	22	8 12
Trépanier, Auguste	"	"	35 41	14 00	72	20 69
Turcotte, Arthémise	"	"	53 19	11 30	1 07	40 82
Tremblay, Clara	"	six mois	16 90	4 45	34	12 11
Vallée, Caroline	"	un an	77 50	26 52	1 55	49 43
Valiquet, Louis	"	"	157 35	60 36	3 14	93 85
Verret, M. Angèle	"	"	76 68	14 92	1 54	60 22
Verville, Emma	"	dix-huit mois	30 14	.....	60	29 54
Vignault, Henriette	"	un an	37 88	7 49	76	29 63
Villiard, Elise	"	six mois	5 03	.....	10	4 93
Whelan, Sophie Gravel	"	un an	43 40	10 27	88	32 25
Whitty, Thomas	"	"	281 00	99 50	5 62	175 88
Wilkins, Fred. Beverly	"	"	52 00	4 25	1 04	46 71
			25007 07	7522 77	473 78	17010 52

TABLEAU—H.

TAT des revenus et des dépenses du fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire pour l'année 1889-90.

REVENUS, S. R. P. Q., ART. 2262 et 2264.	$ cts.	$ cts.
tenus de deux pour cent :—		
Sur la subvention des écoles publiques	3200 00	
" " " supérieures	1000 00	
Sur les traitements des professeurs des écoles normales	397 74	
" " " inspecteurs d'écoles	581 25	
" " " instituteurs et institutrices des écoles sous contrôle	12284 15	
Sur les pensions annuelles	473 78	
tenues payées directement par les fonctionnaires	62 38	
térêt, jusqu'au 30 juin 1889, sur le montant capitalisé	7551 90	
bvention du gouvernement pour l'année 1889-90	1000 00	
		26551 20
DÉPENSES.		
ntant payé pour les pensions	25007 07	
rsements remis	194 79	
penses de la commission administrative	293 50	
		25495 36
1889-90—Balance		1055 84
1886-87, 1887-88 et 1888-89—Balances		23286 56
Balance totale		24342 40
REVENU CAPITALISÉ—S. R. P. Q., ART. 2261.		
1889 in 30. Revenu accumulé depuis 1850		158162 68
REVENU DE L'ANNÉE 1889-90.		
Retenues appartenant au capital	156 86	
Retenues payées sur les pensions	7522 77	
	7679 63	
A déduire les versements remis	132 54	
		7547 09
1890 in 30. Revenu capitalisé à cette date		165709 77

TABLEAU—I.

Livres de récompense adressés aux inspecteurs d'écoles, 1889-90.

Nos.	LIVRES DISTRIBUÉS PAR	Bibliothèque religieuse et nationale, série in-8.	Bibliothèque religieuse et nationale, série in-12.	Bibliothèque religieuse et nationale, série in-18.	Cours d'Histoire du Canada, l'abbé Ferland.	Le Canada sous l'Union, Turcotte.	Monographies et Esquisses, LeMoine.	Un pèlerinage au pays d'Evangéline, l'abbé Casgrain.	La vénérable Mère de l'Incarnation, l'abbé Casgrain.	Une fête de Noël sous J. Cartier, Myrand.
1	Le Surintendant	241	345	190	23	16	27	52	70	11
2	L'inspecteur Beaulieu	11	60	150	.....	1	5	8	5	2
3	" Bégin	15	51	57	.....	1	5	10	5	2
4	" Béland	10	43	50	.....	.....	4	6	5	2
5	" Belcourt	15	62	95	.....	.....	5	8	10	3
6	" Bouchard	15	76	80	.....	1	7	10	8	3
7	" Brault	12	39	45	.....	.....	5	8	5	2
8	" Demers	10	49	27	.....	1	4	7	5	2
9	" Dupuis	10	37	38	.....	1	3	5	5	2
10	" Fontaine	12	47	48	.....	1	5	6	5	2
11	" Gay	15	46	22	1	1	3	7	5	1
12	" Grondin	10	55	53	.....	1	5	7	5	25
13	" Hubbard	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
14	" Lefebvre	10	45	73	.....	.....	5	5	5	20
15	" Lévesque	15	57	73	.....	.....	5	8	5	25
16	" Lippens	15	70	41	.....	1	5	10	6	40
17	" Lucier	8	12	25	.....	1	.....	8	2	5
18	" Lyster	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
19	" Magrath	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
20	" McGregor	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

TABLEAU I.—(*Suite.*)

Livres de récompense adressés aux inspecteurs d'écoles, 1889-90.

LIVRES DISTRIBUÉS PAR	Bibliothèque religieuse et nationale, série in-8.	Bibliothèque religieuse et nationale, série in-12.	Bibliothèque religieuse et nationale, série in-18.	Cours d'Histoire du Canada, l'abbé Ferland	Le Canada sous l'Union, Turcotte.	Monographies et Esquisses, LeMoine.	Un pèlerinage au pays d'Evangéline, l'abbé Casgrain.	La vénérable Mère de l'Incarnation, l'abbé Casgrain.	Une fête de Noël sous J Cartier, Myrand.
inspecteur McGown	22	90	35	3	1	5	12	16	35
" Nantel	10	65	93	.....	1	5	8	5	25
" O'Brien	.....	23	36	.....	.....	.....	3	1	4
" Paquet	2	11	17	.....	.....	.....	5	1	1
" Parker	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
" Picard	14	60	98	.....	1	5	8	10	25
" Prémont	20	55	80	2	1	10	8	10	35
" Roy	10	17	53	.....	1	7	5	5	15
" Ruel	15	55	60	.....	1	5	8	5	30
" Savard	10	27	91	.....	1	2	6	4	10
" Stenson	15	53	98	.....	1	5	8	5	25
" Tanguay	12	37	88	.....	.....	5	7	5	25
" Taylor	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
" Tétreault	12	35	52	.....	1	5	5	5	25
" Thompson	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
" Tremblay	5	56	58	.....	1	1	8	3	10
" Tremblay	12	50	95	.....	1	2	8	5	12
" Vien	16	55	102	.....	1	7	7	8	25
	599	783	2123	29	38	157	271	239	762

TABLEAU I.—(*Suite.*)

Livres de récompense adressés aux inspecteurs d'écoles, 1889-90.

Nos.	Les fleurs boréales, Fréchette.	La légende d'un peuple, Fréchette.	A travers l'Espagne, Juge Routhier.	Discours, Juge Routhier.	Loin du pays, Faucher de Saint-Maurice.	Œuvres de Crémazie, l'abbé Casgrain.	Questions d'histoire littéraire, l'abbé Charland.	J.-B. de la Salle, Fréchette.	François de Bienville, Marmette.	Minéralogie, l'abbé Laflamme.	Le premier cardinal canadien, Mgr Hamel.	L'Outaouais supérieur. Buies.	Au foyer de mon presbytère, l'abbé Gingras.	Jacques Cartier, Dr Dionne.	Une colonie féodale en Amérique, Rameau de Saint-Père.	Vie de Mgr Provancher, l'abbé Dugas.
1	10	54	56	18	36	11	13	95	5	8	32	245	35	25	27	9
2	.....	12	7	4	2	1	2	20	1	.....	10	30	10	3	2	2
3	.....	12	8	2	2	1	1	25	1	.....	5	15	5	2	1	1
4	.....	8	5	2	1	.....	1	17	1	.....	5	15	5	2	1	2
5	1	15	10	2	3	1	1	20	1	.....	5	25	15	2	2	2
6	.....	12	10	2	3	1	1	25	1	.....	10	20	5	2	2	2
7	1	12	6	2	2	1	1	20	1	.....	3	20	5	3	2	2
8	1	12	5	2	2	1	2	20	1	1	5	25	8	2	2	2
9	.....	10	5	2	2	1	1	20	1	.....	3	30	5	2	2	2
10	.....	12	6	2	2	1	1	20	1	.....	5	20	5	2	1	2
11	1	5	5	2	1	.....	2	22	1	1	2	41	6	5	2	2
12	.....	10	5	2	2	1	1	20	1	.....	5	30	5	2	5	2
13	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
14	.....	10	6	2	1	.....	.....	20	1	.....	5	20	3	2	1	2
15	.....	10	7	2	1	1	1	20	1	.....	5	20	5	3	1	2
16	.....	20	10	2	1	1	1	25	1	.....	3	20	5	4	1	2
17	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	25	.....	.....	2	15	2	1	1	1
18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
19	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
20	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

TABLEAU I.—(*Suite.*)

Livres de récompense adressés aux inspecteurs d'écoles, 1889-90.

Les fleurs boréales, Fréchette.	La légende d'un peuple, Fréchette.	A travers l'Espagne, Juge Routhier.	Discours, Juge Routhier.	Loin du pays, Faucher de Saint-Maurice.	Œuvres de Crémazie, l'abbé Casgrain.	Questions d'histoire littéraire, l'abbé Ferland.	J.-B. de la Salle, Fréchette.	François de Bienville, Marmette.	Minéralogie, l'abbé Laflamme.	Le premier cardinal canadien, Mgr Hamel.	L'Outaouais supérieur, Buies.	Au foyer de mon presbytère, l'abbé Gingras.	Jacques Cartier, Dr Dionne.	Une colonie féodale en Amérique, Rameau de Saint-Père.	Vie de Mgr Provancher, l'abbé Dugas.
1	30	16	4	10	5	6	30	1	1	2	30	5	6	6	25
1	12	5	2	2	1	1	30	1	1	5	30	10	2	2	25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	1	2	1	1	.....	5
.....	.....	1	1	.....	.....	.....	2	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	15	8	2	3	1	2	30	1	1	6	35	15	3	2	30
1	20	10	3	6	6	5	30	1	1	6	20	4	6	3	25
.....	6	5	2	1	.....	.....	25	1	.....	4	30	2	.....	1	20
.....	12	8	2	3	1	1	20	1	.....	5	20	5	5	2	30
1	4	4	2	1	.....	.....	25	1		3	15	5	2	1	10
1	12	8	2	3	1	1	30	1	1	5	20	5	3	2	25
.....	10	5	2	1	.....	1	15	1	.....	10	15	5	2	1	15
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	6	6	2	3	1	1	20	1	1	5	15	5	2	.....	20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	.....	.....	3	5	5	2	.....	11
.....	.....	3	2	.....	.....	.....	25	1	.....	2	20	2	3	1	.....
1	12	8	2	3	1	2	30	1	.....	5	25	3	2	2	35
22	353	239	77	97	39	49	733	31	16	168	873	196	101	74	697

TABLEAU I.—(*Suite.*)

Livres de récompense adressés aux inspecteurs d'écoles, 1889-90.

Nos	Vie de Mgr Racine, l'abbé Huart.	Recueil de cantiques, Mgr Marquis.	Manuel d'horticulture, Dr Larocque	Guide illustré du sylviculteur canadien, Chapais.	De Québec aux Antilles, l'abbé Montminy.	Entre-nous, Ledieu.	N.-D. de Lourdes, Lasserre.	La Monongahéla, Rousseau.	Tonkourou, LeMay.	Paroisse de Charlebourg, l'abbé Trudelle.	Contes de Noël, Josette.	Histoire de Maisonneuve, Chouinard.	Divers.	Publiés par P. J. Kennedy, N. Y.
1	50	105	52	105	16	15	70	5	82	13	38	9	505	58
2	30	75	55	55	7	45	40	40	20	10	4	10	156	.....
3	15	70	50	45	.....	30	25	35	25	10	25	4	136	.....
4	20	65	30	35	2	25	25	35	15	10	5	5	127	9
5	20	80	50	50	2	35	25	45	50	10	25	6	144	7
6	25	85	60	45	3	30	25	35	35	10	20	7	174	.....
7	15	50	40	25	2	25	20	40	20	5	5	5	75	13
8	15	50	30	40	2	30	25	35	10	10	20	7	129	18
9	20	50	30	40	2	35	25	30	15	5	2	5	108	4
10	25	65	40	30	2	25	25	30	25	10	10	5	129	7
11	15	40	10	.....	2	25	30	5	20	.....	6	5	61	65
12	25	50	35	50	2	40	30	40	15	10	2	7	145	13
13	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7
14	25	75	40	30	2	25	25	35	25	14	15	3	127	.....
15	30	75	50	45	2	40	30	45	25	10	25	8	175	7
16	15	69	45	35	2	45	30	45	30	8	25	7	137	.....
17	19	60	8	.....	2	.....	30	.....	10	.....	10	3	54	8
18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
19	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4
20	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20

TABLEAU I.—(*Suite.*)

Livres de récompense adressés aux inspecteurs d'écoles, 1889-90.

	Vie de Mgr Racine, l'abbé Huart.	Recueil de cantiques, Mgr Marquis.	Manuel d'horticulture, Dr Larocque.	Guide illustré du sylviculteur canadien, Chapais.	De Québec aux Antilles, l'abbé Montminy.	Entre-nous, Ledieu.	N.-D. de Lourdes, Lasserre.	La Monongahéla, Rousseau.	Tonkourou, LeMay.	Paroisse de Charlebourg, l'abbé Trudelle.	Contes de Noël, Josette.	Histoire de Maisonneuve, Chouinard.	Divers.	Publiés par P. J. Kennedy, N. Y.
1	20	40	30	30	4	35	25	35	25	5	25	5	124	50
2	25	55	40	50	2	35	25	45	15	10	.....	10	171	11
3	15	25	2	.....	.....	.....	16	.....	4	1	.....	.....	8	.....
4	1	15	5	.....	.....	1	5	2	.....	.....	.....	.....	21	1
5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
6	30	55	50	50	3	45	25	60	20	11	15	10	140	10
7	25	45	35	35	4	35	30	30	20	15	25	6	127	45
8	22	65	10	25	2	30	30	.....	20	10	20	3	34	6
9	30	80	50	40	2	40	25	45	25	10	25	8	166	12
0	50	75	10	15	3	30	40	.....	11	.....	15	4	73	.....
1	30	80	50	35	5	40	25	45	25	10	25	5	140	15
2	25	60	45	44	2	25	30	45	20	10	10	5	127	15
3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3
4	20	50	40	28	2	25	20	25	20	9	15	2	97	10
5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
6	20	80	5	.....	2	.....	30	.....	10	2	.....	.....	38	18
7	.....	75	10	.....	2	.....	45	.....	20	.....	10	2	32	.....
8	35	75	45	30	3	40	30	45	25	10	25	5	109	24
	712	939	1052	1012	86	851	881	877	682	238	447	161	3789	470

TABLEAU I.—(*Suite.*)

Livres de récompense adressés aux inspecteurs d'écoles, 1889-90.

Nos.	Publiés par J. E. Walsh, Québec.	Jacques Cartier, Pope.	Divers.	Publiés par G. Routledge & Co., N. Y.	Publiés par Warne & Co., London.	Publiés par Cassell & Co., London.	Publiés par Blackie & Son, London.	Publiés par Nelson & Son, London.	Divers.	Total des livres français.	Total des livres anglais	Total des livres anglais catholiques.	Total des livres anglais protestants.	Total des livres français et anglais.
1	.....	42	7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2904	107	107	.....	30
2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....	946	4	.....	4	9
3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	730	.....	.....	.....	7
4	5	7	9	.....	.....	.....	.....	.....	.....	620	30	30	.....	6
5	6	8	9	.....	.....	.....	.....	.....	.....	900	30	30	.....	9
6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	900	.....	.....	.....	9
7	5	7	10	2	.....	.....	.....	7	1	665	45	35	10	6
8	4	5	8	4	2	6	.....	7	1	635	55	35	20	6
9	2	3	1	9	.....	7	.....	13	1	590	40	10	30	6
10	5	3	5	5	1	.....	.....	6	.....	668	32	20	12	7
11	25	95	15	.....	.....	3	.....	2	15	450	220	200	20	6
12	12	8	17	2	.....	3	.....	6	1	723	62	50	12	7
13	.....	2	6	92	5	92	16	213	26	.....	459	15	444	4
14	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	700	.....	.....	.....	7
15	10	4	9	.....	.....	.....	.....	.....	.....	850	30	30	.....	8
16	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	800	.....	.....	.....	8
17	7	5	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	315	25	25	.....	3
18	.....	.....	1	18	3	25	6	60	13	.....	127	2	125	1
19	.....	1	5	48	4	42	8	106	17	.....	235	10	225	2
20	.....	3	12	97	11	85	20	205	24	.....	477	35	442	

TABLEAU I.—(*Suite.*)

Livres de récompense adressés aux inspecteurs d'écoles, 1889 90.

	Publiés par J. E. Walsh, Québec,	Jacques Cartier, Pope,	Divers.	Publiés par G. Routledge, N. Y.	Publiés par Warne & Co., London.	Publiés par Cassell & Co., London.	Publiés par Blackie & Son, London.	Publiés par Nelson & Son, London.	Divers.	Total des livres français.	Total des livres anglais.	Total des livres anglais catholiques.	Total des livres anglais protestants.	Total des livres français et anglais.
1	5	58	22	.....	.....	.....	.....	.....	.....	800	135	135	.....	935
2	5	7	7	12	1	10	.....	21	6	825	80	30	50	905
3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	150	.....	.....	.....	150
4	2	1	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	94	6	6	.....	100
5	.....	1	.....	42	6	35	15	113	16	.....	229	2	227	229
6	5	5	5	2	1	4	.....	10	1	890	43	25	18	933
7	5	40	10	.....	.....	.....	.....	.....	.....	800	100	100	.....	900
8	10	15	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	481	35	35	.....	516
9	20	10	18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	840	60	60	.....	900
0	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	551	.....	.....	.....	551
1	15	20	30	.....	.....	4	.....	3	8	845	95	80	15	940
2	15	8	32	.....	.....	.....	.....	.....	.....	710	70	70	.....	780
3	.....	1	11	101	5	84	18	210	24	.....	457	15	442	457
4	6	5	9	1	.....	.....	.....	7	2	582	40	30	10	622
5	.....	1	6	100	4	100	18	187	33	.....	457	15	442	457
6	.....	10	22	.....	.....	.....	.....	.....	.....	360	50	50	.....	410
7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	440	.....	.....	.....	440
8	16	17	18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	830	75	75	.....	905
	185	392	315	535	43	500	101	1180	189	22494	3910	1362	2548	26404

TABLEAU J.

Rapport financier des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Montréal pour l'année scolaire 1889-90.

Etat des Recettes et des Dépenses générales du 1er juillet 1889 au 30 juin 1890.

RECETTES.	$ cts.	$ cts
Argent en caisse, 1er juillet 1889	.....	20058 7
Reçu de la Cité de Montréal, balance de la taxe de 1889	52274 99	
Reçu de la Cité de Montréal, à compte de la taxe de 1890	33490 36	
Reçu de la Cité de Montréal la taxe de Juifs Espagnols et Portugais de 1889	2164 40	
		87929 7
Reçu du surintendant de l'Instruction publique, octroi annuel pour les écoles communes, 1889-90	12277 50	
Moins : montant retenu pour le fonds de pensions	859 65	
		11417 8
Reçu du surintendant de l'Instruction publique, octroi du fonds de l'éducation supérieure, 1889-90	.....	1334 0
Reçu contribution des élèves de l'Académie C. C. et autres écoles, 1889-90	.....	11071 1
Reçu contribution des élèves de l'Académie C. C. pour inscription, arrérages, etc., 1889-90	.....	889 4
Reçu loyers de maisons	.....	674 5
Reçu par emprunt, pour la reconstruction de l'école Champlain	.....	20000 0
		153375 5

DÉBOURSÉS.	$ cts.	$ cts
Payé pour le soutien des écoles (voir Cédule A)	76434 42	
Payé pour mobilier des diverses écoles	414 84	
Payé intérêts sur obligations	8143 47	
Payé intérêts sur débentures	21000 00	
Payé fonds d'amortissement sur débentures	6633 33	
Payé frais d'administration	3831 97	
Payé traitement et autres dépenses du Surintendant local	2065 90	
Payé aux Juifs Espagnols et Portugais	1731 52	
Payé pour réparations aux maisons rue Jacques-Cartier et résidence du Principal	173 19	
Payé balance de la reconstruction de l'école Champlain	30949 13	
Payé assurances sur maisons rue St-Urbain, etc	132 40	
Payé pour bibliothèque Académie C. C	442 32	
		151953 0
Payé pour abonnement aux journaux	40 44	
Payé pour diverses dépenses à la chapelle, etc., etc	80 65	
Payé pour achat d'ouvrages et reliures pour la bibliothèque, livres de prix et prix de fondation	768 39	
		889 4
Argent en caisse, 30 juin 1890	.....	532 9
		153375 5

NOMS DES ÉCOLES.	Traitements et octrois.	Entretien des classes.	Impressions et papeterie.	Chauffage.	Eclairage.	Taxes et cotisations.	Dépenses générales.	Totaux.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
1. Académie C. C. du Plateau	10630 44	174 73	124 63	529 98	284 10	44 13	4552 62	16340 63
2. Ecole Montcalm	6462 50	30 00	18 59	92 85	139 50	15 72	792 68	7551 84
3. Ecole Champlain	5774 97	8 63	12 18	167 48	7 50	24 89	763 04	6758 69
4. Ecole Sarsfield	5471 94	7 04	6 89	126 63	87 90	18 08	1127 70	6846 18
5. Ecole Belmont	5670 77	38 86	31 03	211 45	149 15	40 83	1135 99	7278 08
6. Ecole Olier	6062 94	26 92	21 96	212 48	78 50	21 64	1718 10	8142 54
7. Ecole Plessis	1400 00	.....	.....	274 40	.....	.....	168 56	1842 96
8. Ecole Ste-Brigide	2914 50	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2914 50
9. Ecole St-Joseph	3044 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3044 00
10. Ecole Ste-Anne	3137 50	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3137 50
11. Ecole 40 rue St-Jean-Baptiste	342 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	342 00
12. Ecole 15 rue Mullins	800 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	800 00
13. Ecole 754 rue Ste-Catherine	974 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	974 00
14. Ecole coin des rues Maisonneuve et Ontario	2018 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2018 00
15. Ecole coin des rues Visitation et Craig	1505 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1505 00
16. Ecole 2353 rue Notre-Dame	1183 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1183 00
17. Ecole 102 rue McCord	900 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	900 00
18. Ecole coin des rues Mignonne et St-Denis	300 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	300 00
19. Institution des Jeunes Aveugles	300 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	300 00
20. Ecole 62 rue St-Hubert	676 25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	676 25
21. Ecole 1428 rue Notre-Dame	218 25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	218 25
22. Ecole 199 rue Chatham	327 50	.....	.....	.....	.....	.....	.....	327 50
23. Ecole 158 rue Cadieux	360 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	360 00
24. Ecole 165 rue Ste-Elisabeth	217 75	.....	.....	.....	.....	.....	.....	217 75
25. Ecole 174 rue Amherst	475 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	475 00
26. Ecole 220 rue St-Christophe	160 50	.....	.....	.....	.....	.....	.....	160 50
27. Ecole 1270 rue Ontario	267 25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	267 25
28. Ecole 312 rue Logan	201 75	.....	.....	.....	.....	.....	.....	201 75
29. Ecole 58 rue des Allemands	276 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	276 00
30. Ecole spéciale, Ste-Brigide	492 25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	492 25
31. Ecole spéciale, Sacré-Cœur	550 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	550 00
32. Ecole du Soir, Académie C. C	33 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	33 00
	63147 06	286 18	215 28	1615 27	746 65	165 29	10258 69	76434 42

CEDULE B.—ETAT indiquant la dépense nette pour le soutien de chaque école.

NOMS DES ÉCOLES.	Dépenses générales.			Dépenses générales.			Dépenses nettes.	Nombre d'élèves.	Coût par élève, par année.
	Traitements et octrois.	Autres dépenses.	Dépenses totales.	Allocation du gouvernement.	Reçu des élèves.	Recettes totales.			
1. Académie C. C. du Plateau	10630 44	5710 19	16340 63	1334 00	5389 25	6723 25	9617 38	482	19 95
2. Ecole Montcalm	6462 50	1089 34	7551 84	.....	1774 76	1774 76	5777 08	449	12 86
3. Ecole Champlain	5774 97	983 72	6758 69	.....	629 30	629 30	6129 39	547	11 20
4. Ecole Sarsfield	5471 94	1374 24	6846 18	.....	654 60	654 60	7191 58	467	13 26
5. Ecole Belmont	5670 77	1607 31	7278 08	.....	1250 99	1250 99	6027 09	385	15 66
6. Ecole Olier	6062 94	2079 60	8142 54	.....	1369 23	1369 23	6773 31	475	14 26
7 Ecole Plessis	1400 00	442 96	1842 96	.....	.....	.....	1842 96	369	4 99
8. Ecole Ste-Brigide	2914 50	.....	2914 50	.....	.....	.....	2914 50	589	4 95
9. Ecole St-Joseph	3044 00	.....	3044 00	.....	.....	.....	3044 00	660	4 61
10. Ecole Ste-Anne	3137 50	.....	3137 50	.....	.....	.....	3137 50	586	5 35
11. Ecole 40 rue St-Jean-Baptiste	342 00	.....	342 00	.....	.....	.....	342 00	179	1 91
12. Ecole 15 rue Mullins	800 00	.....	800 00	.....	.....	.....	800 00	221	3 62
13. Ecole 754 rue Ste-Catherine	974 00	.....	974 00	.....	.....	.....	974 00	633	1 54
14. Ecole coin des rues Maisonneuve et Ontario	2018 00	.....	2018 00	.....	.....	.....	2018 00	1042	1 93
15. Ecole coin des rues Visitation et Craig	1505 00	.....	1505 00	.....	.....	.....	1505 00	834	1 80
16. Ecole 2353 rue Notre-Dame	1183 00	.....	1183 00	.....	.....	.....	1183 00	681	1 73
17. Ecole 102 rue McCord	900 00	.....	900 00	.....	.....	.....	900 00	402	2 24
18. Ecole coin des rues Mignonne et St-Denis	300 00	.....	300 00	.....	.....	.....	300 00	150	2 00
19 Institution des jeunes aveugles	300 00	.....	300 00	.....	.....	.....	300 00	69	4 35
20. Ecole 62 rue St-Hubert	676 25	.....	676 25	.....	.....	.....	676 25	266	2 54
21. Ecole 1428 rue Notre-Dame	218 25	.....	218 25	.....	.....	.....	218 25	130	1 68
22. Ecole 199 rue Chatham	327 50	.....	327 50	.....	.....	.....	327 50	192	1 70
23. Ecole 158 rue Cadieux	360 00	.....	360 00	.....	.....	.....	360 00	171	2 10
24. Ecole 165 rue Ste-Elisabeth	217 75	.....	217 75	.....	.....	.....	217 75	73	3 00
25. Ecole 174 rue Amherst	475 00	.....	475 00	.....	.....	.....	475 00	167	2 84
26. Ecole 220 rue St-Christophe	160 50	.....	160 50	.....	.....	.....	160 50	105	1 53
27. Ecole 1270 rue Ontario	267 25	.....	267 25	.....	.....	.....	267 25	200	1 34
28. Ecole 312 rue Logan	201 75	.....	201 75	.....	.....	.....	201 75	125	1 61
29. Ecole 58 rue des Allemands	276 00	.....	276 00	.....	.....	.....	276 00	110	2 51
30. Ecole spéciale, Ste-Brigide	492 25	.....	492 25	.....	.....	.....	492 25	271	1 81
31. Ecole spéciale, Sacré-Cœur	550 00	.....	550 00	.....	.....	.....	550 00	435	1 26
32. Ecole du soir, Académie C. C	33 00	.....	33 00	.....	3 00	3 00	30 00	3	10 00
	63147 07	13287 36	76434 42	1334 00	11071 13	12405 13	64029 29	11495	5 57

CEDULE—C

ÉTAT indiquant le nombre des professeurs et des élèves dans chaque école.

NOM DES ÉCOLES.	Nombre d'élèves.	Nombre de professeurs.	Sexe.
1. Académie C. C. du Plateau	482	15	Garçons
2. Ecole Montcalm	449	9	"
3. Ecole Champlain	547	9	"
4. Ecole Sarsfield	467	9	"
5. Ecole Belmont	385	9	"
6. Ecole Olier	475	10	"
7. Ecole Plessis	369	6	"
8. Ecole St-Brigide	589	12	"
9. Ecole St-Joseph	660	12	"
10. Ecole Ste-Anne	586	11	"
1. Ecole 40 rue St-Jean-Baptiste	179	6	Filles
2. Ecole 15 rue Mullins	221	6	"
3. Ecole 754 rue Ste-Catherine	633	12	"
4. Ecole coin des rues Maisonneuve et Ontario	1042	18	"
5. Ecole coin des rues Visitation et Craig	834	16	"
6. Ecole 2353 rue Notre-Dame	681	13	"
7. Ecole 102 rue McCord	402	9	"
8. Ecole coin des rues Mignonne et St-Denis	150	3	"
9. Institution des Jeunes Aveugles	69	13	Garçons et filles
10. Ecole 62 rue St-Hubert	266	9	Filles
1. Ecole 1428 rue Notre-Dame	130	2	Garçons et filles
2. Ecole 199 rue Chatham	192	3	Filles
3. Ecole 158 rue Cadieux	171	3	"
4. Ecole 165 rue Ste-Elisabeth	73	2	Garçons et filles
5. Ecole 174 rue Amherst	167	4	" "
6. Ecole 220 rue St-Christophe	105	2	" "
7. Ecole 1270 rue Ontario	200	3	" "
8. Ecole 312 rue Logan	125	2	" "
9. Ecole 58 rue des Allemands	110	3	" "
10. Ecole spéciale, Ste-Brigide	271	4	Garçons
1. Ecole spéciale, Sacré-Cœur	435	4	"
2. Ecole du soir, Académie C. C	3	1	"
	11495	240	

CEDULE—D.

BILAN des commissaires d'écoles catholiques romains, 30 juin 1890.

ACTIF.	$ cts.		PASSIF.	$ cts.	
Argent en caisse	532 95		Debentures	350000 00	
Bâtiments, terrains, etc...	496779 99		Moins :		
Mobilier	36252 79		Fonds d'amortissement et intérêts accrus au 31 décembre 1889	147058 21	
Bibliothèque	5038 66			202941 79	
Billets recevables	1703 57		Obligations hypothécaires	155000 00	
			Bailleurs de fonds	8964 26	
			Prix de fondation	3633 12	
			Excédant de l'actif sur le passif	169768 79	
		$540307 96			$540307 95

O.-P. JACQUES,
Comptable.

M.-C. DESNOYERS,
Secrétaire-Trésorier.

Je certifie avoir examiné les livres de comptes tenus par les commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Montréal, et je déclare que toutes les entrées contenues dans le rapport financier qui précède sont tirées des dits livres que j'ai comparés ensemble, et trouvés exacts.

J'ai de plus vérifié attentivement, et en détail, tous les déboursés, avec les pièces justificatives à leur appui, et j'ai trouvé le tout correct.

N. RHEAULT,
Auditeur.

Montréal, 30 septembre 1890.

TABLEAU—K.

ETAT des recettes et dépenses du bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec, pour l'année 1889-90.

	RECETTES.	$ cts.	$ cts.
1889 Juillet 1.	Balance en caisse		14940 24
	Reçu du département	4833 94	
	Reçu de la corporation de la cité de Québec	10145 10	
	Reçu par intérêts	685 78	
	Reçu par rétributions mensuelles	48 10	
			15712 92
			30653 16
	DÉPENSES.		
	Salaires	14067 60	
	Réparations	1167 29	
	Achat de l'école du Palais et réparations	4772 88	
	Ecoles du soir	1503 48	
	Fournitures de classe	401 45	
	Dépenses diverses	1014 90	
	Loyers	774 33	
	Distributions de prix	670 00	
	Taxes	28 10	
	Bois de chauffage	65 00	
	Primes d'assurance	70 50	
	Gardiens	150 00	
	Secrétaire-trésorier	200 00	
1890 uin 31.	Balance en caisse	5767 63	
			30653 16

(Signé.)

C.-N. HAMEL,

Secrétaire-trésorier.

TABLEAU—L.

ETAT général des recettes et des dépenses des commissaires d'écoles protestants de Montréal, du 1er juillet 1889 au 30 juin 1890.

RECETTES.	$ cts.	$ cts.
Taxe des écoles de la cité pour l'année 1889	85529 05	
Moins le montant retiré avant le 30 juin 1889	20253 46	
Balance	65275 59	
Montant reçu àcompte sur la taxe des écoles de 1890	15676 53	
		80952 12
Subventions du gouvernement sur le fonds des écoles publiques		4627 25
Subventions du gouvernement sur le fonds de l'éducation supérieure :—		
Pour le "High School" de Montréal	1185 00	
Pour le "High School" des filles	200 00	
Contributions des élèves "High School" de Montréal	9560 52	
" " "High School" des filles	9815 50	
" " "High School" préparatoire	6958 00	
		27719 02
CONTRIBUTIONS DES ÉLÈVES DES ÉCOLES COMMUNES.		
Ecole de la rue Ste-Anne	1394 25	
" " Berthelot	2227 75	
" "Britannia"	263 25	
" "British and Canadian"	1297 50	
" de la rue Dorchester	513 75	
" "Grace Church"	179 50	
" d'Hochelaga	87 25	
" de la rue Panet	1383 95	
" "Riverside"	1759 00	
" "Royal Arthur"	1808 75	
" "Senior"	1197 00	
" de la rue Sherbrooke	1977 50	
" St-Gabriel	893 75	
" de la rue St-Urbain	673 45	
" "Victoria"	2183 75	
		17840 40
Montant retenus sur les traitements des instituteurs pour le fonds de pensions :		
Du 1er de septembre 1889 au 31 décembre 1889	578 90	
Du 1er de janvier 1890 au 30 juin 1890	870 30	
		1449 20
Commissaires d'écoles d'Hochelaga		230 25
" " de St-Jean-Baptiste		21 87
INTÉRÊTS.		
Obligations de la corporation de Montréal	30 00	
Legs Murray (en fidéicommis)	23 00	
		53 00
Dotation Frothingham :		
Dividendes de la Banque Molson	105 00	
Intérêts provenant de la Banque d'Epargnes	2 59	
		107 59
La compagnie d'assurance "North British & Mercantile." Perte causé par le feu au "High School"	1765 00	
Salaire du gardien	100 00	
		1665 00
A reporter		$134665 70

TABLEAU L.—(*Suite.*)

RECETTES.	$ cts.	$ cts.
Report		134665 70
vances faites par la Banque Molson, au 30 juin 1890		31412 82
		166078 52

DÉPENSES.		
our le remboursement des avances faites par la Banque Molson au 30 juin 1889		32975 78
our le maintien des écoles d'après l'extrait annexé	91152 91	
vres de récompense, médailles, etc	1078 99	
ubvention à l'école italienne	200 00	
ratification à M. John Andrew	200 00	
raitement de M. H.-H. Curtis, professeur de français	100 00	
" de M. L.-R. Gregor, " "	100 00	
		92831 90
épenses diverses	668 25	
npressions	607 12	
nnonces	69 16	
		1344 53
térêts sur $245,000 d'obligations à 6 pour cent		14700 00
onds d'amortissement		5220 38
egs Murray—payé pour médailles		55 32
INTÉRÊTS PAYÉS.		
anque Molson	1853 92	
egs Murray (en fidéicommis)	23 00	
éritiers McCann	15 00	
ccession H.-B. Smith	750 00	
rédit-foncier Franco-Canadien	69 66	
me C.-O. Pearce	184 66	
me E. Binmore	215 34	
lle E.-C. Orkney	730 00	
mes-R. Miller, exécuteur-testamentaire	319 00	
-C. Aylwin	175 00	
		4335 58
térêts sur la dotation Frothingham déposés au compte spécial de la Banque d'Epargnes de la Cité et du District		107 59
ente foncière sur les lots de l'école de la rue Ste-Anne		36 00
oyer de l'école "Grace Church"		100 00
ontants déduits des subventions du gouvernement pour le fonds de pensions :		
Du 1er janvier 1889 au 30 juin 1889	823 04	
Du 1er juillet 1889 au 31 décembre 1889	578 90	
		1401 94
xaminateurs des écoles		150 00
rais judiciaires		457 92
axes sur la propriété de la ferme Logan		327 09
FRAIS D'ADMINISTRATION.		
urintendant	2000 00	
ecrétaire-trésorier	1500 00	
épenses de bureau	409 40	
		3909 40
A reporter		$157953 43

TABLEAU L.—(*Suite.*)

DÉPENSES.	$ cts.	$ cts.
Report		157953 43
DÉPENSES POUR LES TERRAINS, LES ÉDIFICES ET L'AMEUBLEMENT.		
Terrain sur la rue Préfontaine	8058 40	
Moins Bailleur de fonds (S.-C. Aylwin)	7000 00	
	1058 40	
Maison d'école " Britannia "	2 00	
" " du " High School " (annexe)	70 43	
" " d'Hochelaga	4800 00	
" " " Royal Arthur "	19 60	
" " de la rue St-Urbain	1512 88	
Ameublement de l'école de la rue Berthelet	156 55	
" du " High School "	18 00	
" de l'école de la rue Panet	36 85	
" du " High School " préparatoire	6 00	
" de l'école " Riverside "	27 08	
" " " Royal Arthur "	21 20	
" " " Senior "	9 80	
" " St-Gabriel	79 80	
" " de la rue St-Urbain	292 80	
" " " Victoria "	13 70	
		8125 09
		$166078 52

TABLEAU L.—(*Suite.*)—BILAN des commissaires d'écoles

ACTIF.		$ cts.	$ cts
Terrains, édifices et ameublements d'après la "Balance Sheet"		528577 89	
Moins bailleurs de fonds :			
Héritiers McCann	$ 214 95		
S.-C. Aylwin	7000 00		
Succession H.-B. Smith	15000 00		
Crédit Foncier Franco-Canadien	1160 80		
Mme E. Binmore	8000 00		
Mlle E.-C. Orkney	8000 00		
" "	6000 00		
James-R. Miller, exécuteur-testamentaire	3200 00		
" "	2600 00	51175 75	
			477402 14
Ameublement de bureau			842 88
Obligations de la Corporation			500 00
			478745 02

Examiné et trouvé exact.

ARCH. MCGOUN,
Auditeur.

protestants de la cité de Montréal, au 30 juin 1890.

PASSIF.		$ cts.	$ cts.
gations.		245000 00	
ns le fonds d'amortissement entre les mains du trésorier de la cité, le 31 décembre 1889		135352 66	
		109647 34	
s Murray		355 28	
ds de pensions		870 30	
ation John Frothingham en fidéicommis pour l'école "British and Canadian," représentée par 15 parts de la Banque des Marchands	$ 1763 00		110872 92
par un dépôt dans la Banque d'Epargne de la cité et du district.	83 67	1846 67	
nces faites par la Banque Molson, 30 juin 1890			31412 82
			142285 74
édent de l'actif sur le passif			336459 28
			478745 02

CHARLES-J. BINMORE,
Secrétaire-trésorier.

TABLEAU L.—(*Suite.*)—Coût de l'entretien des écoles pour l'année scolaire 1889-90.

NOMS DES ÉCOLES.	Traitements.	Papeterie.	Dépenses diverses.	Combustible.	Réparations.	Assurance, eau, etc.	Total.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Ecole de la rue Ste-Anne	5209 82	43 82	87 42	560 70	257 59	188 61	6347 96
Ecole de la rue Berthelet	5773 15	57 60	72 91	484 61	226 95	79 79	6695 01
Ecole "Britannia"	876 50	11 69	18 29	137 58	129 20	14 42	1187 68
Ecole "British & Canadian"	4644 12	31 51	36 50	398 29	53 20	147 63	5311 25
Ecole de la rue Dorchester	1768 40	12 52	16 43	125 76	80 98	14 75	2018 84
"High School" des filles	8297 12	72 20	118 90	274 33	153 10	160 18	9075 83
Ecole "Grace Church"	486 35	3 12	.....	83 01	.....	.....	572 48
"High School"	12759 42	136 29	135 75	274 34	337 16	166 23	13809 19
Ecole d'Hochelaga	365 90	2 12	3 25	30 00	3 00	4 20	408 47
Ecole de la rue Panet	4920 01	66 60	99 67	293 61	681 08	145 34	6206 31
"High School" préparatoire	5620 54	112 07	121 73	341 93	378 35	153 38	6728 00
Ecole "Riverside"	4788 80	60 22	60 71	362 20	135 53	23 14	5330 60
Ecole "Royal-Arthur"	5149 50	55 21	149 18	438 16	603 50	125 74	6521 29
Ecole "Senior"	2780 29	29 40	13 61	53 84	25 00	8 86	2911 00
Ecole de la rue Sherbrooke	5449 45	75 85	64 70	562 57	352 42	233 19	6738 18
Ecole St-Gabriel	2361 12	37 14	31 86	152 93	157 61	41 75	2782 41
Ecole de la rue St-Urbain	1641 50	27 82	40 65	229 18	25 43	26 40	1990 98
Ecole "Victoria"	5594 87	75 50	64 20	522 23	141 32	19 31	6417 43
	78486 86	910 68	1135 76	5325 27	3741 42	1552 92	91152 91

Certifié exact.

ARCH. MCGOUN,

Auditeur.

CHARLES-J. BINMORE,

Secrétaire-trésorier

dans chaque école.

NOMS DES ÉCOLES.	Moyenne du nombre des instituteurs.	Moyenne du nombre des élèves.	Coût total de l'entretien.	Rétributions des élèves.	Coût.	Coût par élève en 1889-90.	Coût par élève en 1888-89.
				1185 00			
" High School " des garçons	19.	492.1	20537 19	16518 52	2833 67	5 76	4 40
" High School " des filles	12.	313.1	9075 83	9815 50	.....	.....	.....
Ecole de la rue Ste-Anne	12.	382.2	6347 96	1394 25	4953 71	12 97	10 80
Ecole de la rue Berthelet	13.	585.7	6695 01	2227 75	4467 26	7 62	7 38
Ecole " Britannia "	2.4	113.7	1187 68	263 25	924 43	8 11	9 34
Ecole " British & Canadian "	11.3	391.9	5311 25	1297 50	4013 75	10 24	10 08
Ecole de la rue Dorchester	5.6	151.4	2018 84	513 75	1505 09	9 97	12 55
Ecole " Grace Church "	1.3	73.3	572 48	179 50	392 98	5 38	8 02
Ecole d'Hochelaga	1.	40.7	408 47	87 25	321 22	7 83	7 63
Ecole de la rue Panet	11.	398.7	6206 31	1383 95	4822 36	12 09	9 81
Ecole " Riverside "	12.	462.8	5430 60	1759 00	3671 60	7 93	8 15
Ecole " Royal Arthur "	12.	446	6521 29	1808 75	4712 54	10 57	10 15
Ecole " Senior "	3.4	95.3	2911 00	1197 00	1714 00	18 04	14 58
Ecole de la rue Sherbrooke	12.	511.8	6738 18	1977 50	4760 68	9 30	7 29
Ecole St-Gabriel	7.	264.4	2782 41	893 75	1888 66	7 15	7 34
Ecole de la rue St-Urbain	4.8	205.5	1990 98	673 45	1317 53	6 43	8 97
Ecole " Victoria "	13.	518.5	6417 43	2183 75	4233 68	8 17	6 95
Total pour les écoles communes, y compris l'école " Senior "	121.8	4641.9	61539 89	17840 40	43699 49	9 41	8 82
Total pour toutes les écoles en 1889-90	152.8	5447.1	91152 91	45359 42	45793 49	8 41	.....
" " " " " 1888-89	147.3	5275.4	86008 04	45158 17	40849 87	.....	7 74

TABLEAU L.—(*Suite.*)—ASSISTANCE dans les "High Schools," l'école "Senior" et les écoles communes, pour l'année 1889-90.

NOMS DES ÉCOLES.	Nombre de jours de classe.	Moyenne du nombre des élèves inscrits.	Nombre total de jours de présence.	Jours de présence par cent.	Moyenne du nombre de fois que les élèves ont été en retard.
"High School" de Montréal, (y compris l'école préparatoire)	192.	492.1	88103.5	93.2	2.4
"High School" des filles	192.	313.1	5638.8	93 8	1.8
Ecole "Senior"	192.	95.3	17205.5	94.1	2.1
Ecole communes	191.5	4546.6	786004.5	90.3	2.3
Total en 1889-90	.....	5447.1	947701.5	.....	.....
Total en 1888-89	.....	5275.4	937149	.....	.....

La dernière colonne indique le nombre de fois, en moyenne, que chaque élève s'est rendu à l'école après l'heure de l'ouverture des classes,

TABLEAU M.

ETAT des recettes et des dépenses du bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Québec, pour l'année scolaire 1889-90.

RECETTES.	$ cts.	DÉPENSES.	$ cts.
Corporation de la cité de Québec.....	6625 30	Traitements des instituteurs..	8100 00
Subventions du gouvernement sur le fonds de l'Education supérieure	1485 00	Salaires des gardiens, etc.....	608 93
		Combustible	875 47
Subventions du gouvernement sur le fonds des écoles publiques.....	477 16	Loyers et assurances.....	601 38
Rétributions des élèves de toutes les écoles	4308 40	Réparations et ameublements	892 50
		Taxes pour l'eau.....	182 07
Balance rapportée de l'année 1888-89...	1929 84		
		Rémunération du sécrétaire-trésorier..	390 12
Intérêt sur les dépôts.....	51 00		
		Divers	271 35
		Fonds de construction mis en réserve..	1500 00
		Balance en caisse.....	1454 88
	$14876 70		$14876 70

J.-M. HARPER,

Secrétaire-trésorier.

APPENDICE No VIII.

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS CATHOLIQUE ET PROTESTANT.

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

COMITÉ CATHOLIQUE.

Séance du 24 septembre 1889.

Présents :—Le Surintendant, président ; S. E. le cardinal Taschereau ; Mgr l'archevêque de Montréal ; Mgr l'archevêque d'Ottawa ; NN. SS. les évêques de Trois-Rivières, de Rimouski, de Sherbrooke, de St-Hyacinthe, de Nicolet, de Chicoutimi ; l'honorable sir N.-F. Belleau, les honorables L.-F.-R. Masson, P.-J.-O Chauveau, juge Jetté, H. Mercier, F. Langelier ; MM. P.-S. Murphy et Henry Gray.

Lecture d'une lettre de Mgr N.-Z. Lorrain, vicaire apostolique de Pontiac, informant le comité qu'il ne pourra assister à la présente session.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres de classe fait le rapport suivant qui est adopté :

Sous-comité chargé de l'examen des livres de classe.

Séance du 24 septembre 1889.

Présents :—S.E. le cardinal Taschereau, Mgr l'évêque de Sherbrooke, les honorables Surintendant et P.-J.-O. Chauveau, et M. P.-S. Murphy.

" Le sous-comité recommande l'usage du "Manuel d'Hygiène," par le docteur Séverin Lachapelle, spécialement pour les écoles normales, afin que les inspecteurs d'écoles et les instituteurs et institutrices soient préparés à enseigner cette matière, surtout dans les académies et les écoles modèles ; et ce sous-comité ne croit pas devoir maintenant recommander d'autres livres concernant l'hygiène."

(Signé) E.-A. card. Taschereau,
archevêque de Québec.

Lecture d'une lettre de M. l'inspecteur J.-B. Delâge offrant sa démission qui est acceptée.

Lecture d'une lettre de M. Daniel Pâquet informant le comité que l'état de sa santé lui permettra de reprendre les fonctions d'inspecteur d'écoles des Iles de la Madeleine et demandant de retirer sa démission, ce qui lui est accordé.

Sur proposition de Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, secondé par Mgr l'archevêque d'Ottawa, il est résolu : " Que M. Evariste Picard-Destrois-" maisons soit recommandé pour la charge d'inspecteur d'écoles, en rem-" placement de M. J.-B. Delâge qui a donné sa démission, avec le même " traitement. "

La considération d'une lettre de M. l'inspecteur Tremblay (de Charle voix),demandant une augmentation de traitement est remise à la prochain session du comité

Le comité décide aussi de remettre à sa prochaine session la considé ration des questions relatives à la division de la municipalité scolair d'Yamachiche et à la redistribution des circonscriptions des inspecteur d'écoles.

Sur proposition de l'honorable P.-J.-O. Chauveau, secondé par Mg l'évêque de Rimouski, il est résolu : " Que vu la nécessité de subdivise " certains districts d'inspection en raison de leur étendue et du nombr " considérable d'écoles qu'ils renferment, ce comité recommande respec " tueusement au gouvernement de demander à la législature d'ajouter à l " somme mise à sa disposition, pour l'inspection des écoles, un montan " suffisant pour cet objet."

Sur proposition de Mgr de Rimouski, secondé par l'honorable P.-J.-C Chauveau, il est résolu : " Que le révérend chanoine Carbonneau, le révé " rend Ménard Belzile,Auguste Tessier, écuyer, avocat, et le docteur Pierre " A. Gauvreau, soient recommandés comme membres du bureau d'exami " nateurs de Rimouski, en remplacement de feu Mgr le grand-vicaire Lan " gevin et de M. le chanoine Rouleau."

Sur proposition de Mgr l'évêque de Nicolet, secondé par l'honorabl F. Langelier, il est résolu : " Que ce comité recommande que la date de " examens pour l'obtention des diplômes d'instituteurs soit fixée, pour l " bureau d'examinateurs de Nicolet, au deuxième mardi des mois de fé " vrier, juin et octobre."

Le comité procède à la distribution du fonds de l'Éducation supé rieure.

Sur motion de l'honorable juge Jetté, secondé par Mgr l'évêque de Sherbrooke, il est résolu : " Qu'un sous-comité composé de S. E. le car " dinal Taschereau, de Mgr l'évêque de Trois-Rivières, de l'honorable " L.-F.-R. Masson, du Surintendant et de l'honorale juge Jetté, soit formé " pour rechercher un mode nouveau de répartition des allocations aux " maisons d'éducation supérieure, spécialement au point de vue de l'aug " mentation du prix de l'enseignement dans les collèges et les couvents. " de manière à suppléer en tout ou en partie aux allocations actuelles ac- " cordées à ces maisons d'éducation ; et, qu'en attendant, il soit fait pour " cette année une réduction de dix pour cent sur les allocations aux col- " lèges classiques, afin de subvenir aux demandes nouvelles faites à ce " comité."

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 1889.

PRÉSENTS :— Les mêmes, moins Mgr l'archevêque de Montréal.

Sur proposition de Mgr l'évêque de Rimouski, secondé par l'honorable L.-F.-R. Masson, il est résolu : " Que le révérend Théodore Landry,

curé de New-Carlisle, et le révérend S. Fraser, curé de St-Jean l'Evangéliste, soient nommés membres du bureau d'examinateurs catholiques de New-Carlisle, en remplacement des révérends C.-E. Trudel et Donat-Eusèbe Delâge."

Le comité continue la distribution du fonds de l'Education supérieure.

Sur proposition de l'honorable juge Jetté, secondé par Mgr l'évêque de herbrooke, il est résolu : " Que les sommes suivantes soient accordées aux institutions ci-après mentionnées, savoir :

Comtés.	Municipalités.	Degré des institutions.	Sommes accordées.
auce	St-Joseph	Académie—Couvent	300
auharnois	Beauharnois	Modèle—Garçons	95
	St-Timothée	Modèle—Couvent	38
	St-Stanislas de Kostka	Modèle—Mixte	29
llechasse	St-Charles	Académie—Couvent	57
	St-Michel	Modèle—Couvent	48
hamplain	Champlain	Modèle—Garçons	24
mpton	Hereford	Modèle—Filles	72
chelaga	Côte St-Paul	Modèle—Couvent	48
	Pointe-aux-Trembles	Académie—Couvent	95
	Ste-Cunégonde	Académie—Garçons	72
	St-Gabriel	Modèle—Couvent	72
	St-Gabriel	Modèle—Garçons	72
	St-Jean-Baptiste	Académie—Couvent	142
cques-Cartier	Lachine	do do	133
	Pointe-Claire	do do	67
liette	Joliette	Collège classique	725
vis	Lévis	do do	1,264
ssisquoi	Notre-Dame-des-Anges	Modèle mixte	20
ntmorency	Ste-Anne de Beaupré	Modèle—Couvent	38
ntréal, cité de	Mont St-Louis	Académie—Garçons	400
	Rue du Palais, Congrégation	Modèle—Couvent	72
	Pointe St-Charles	do do	237
	Courant Ste-Marie	do do	66
	91, rue St-Hubert, Ste-Cécile	do do	100
	Ste-Brigide	do do	100
pierville	St-Cyprien	do do	47
tawa	Hull	Modèle—Garçons	213
	Ripon	Modèle mixte	28
ntiac	Portage-du-Fort	do do	190
rtneuf	Pointe-aux-Trembles	Académie—Couvent	152
uébec, cité de	Œuvre du Patronage	Modèle—Garçons	190
	St-Sauveur	Modèle—Couvent	190
uébec, comté de	Bellevue	Académie—Couvent	106
-Hyacinthe	St-Hyacinthe	Académie Gironard	300
	St-Hyacinthe	Académie Prince	100
efford	Waterloo	Modèle—Couvent	76
ulanges	Coteau-du-Lac, St-Ignace	do do	28
miscouata	Fraserville	Académie—Couvent	76
	Fraserville	Modèle—Garçons	47
rchères	Verchères	Académie—Couvent	38

" Sauf vérification par le Surintendant, dans chaque cas, de l'état financier de l'école ou de l'institution en question, et l'application de la loi par le refus de l'allocation, lorsque les dettes dépasseront le taux fixé par l'article 2,907 des Statuts refondus de la province de Québec."

Sur proposition de l'honorable M. Mercier, secondé par Mgr l'évêque

des Trois-Rivières, il est résolu: " Que le Surintendant soit autorisé à " répartir sur toutes les allocations accordées cette année aux maisons " d'éducation supérieure recevant plus de vingt piastres—non compris les " collèges classiques—le déficit dans les nouvelles allocations, s'il y a déficit, " sur les dix pour cent retranchés aux collèges classiques, en tenant compte " pour diminuer tel déficit des retranchements faits sur les anciennes " allocations."

Le comité autorise le Surintendant à payer sur le fonds du comité catholique le coût de l'impression du tableau de l'Éducation supérieure qui lui a été soumis, et à en faire publier un semblable pour la session de l'automne prochain, ainsi qu'une liste des allocations accordées aux municipalités pauvres.

Le comité procède à la distribution du fonds des municipalités pauvres.

Le comité recommande au gouvernement l'adoption des listes répartissant les fonds de l'Éducation supérieure et des municipalités pauvres.

Séance du 17 mai 1890.

Présents :—Le Surintendant, président, S. E. le cardinal Taschereau Mgr l'archevêque de Montréal, Mgr l'archevêque d'Ottawa, NN. SS les évêques de Trois-Rivières, de Rimouski, de Sherbrooke, de St-Hyacinthe de Nicolet, de Chicoutimi, Mgr le vicaire apostolique de Pontiac, l'honorable sir N.-F. Belleau, l'honorable L.-F.-R. Masson, l'honorable juge L. A. Jetté, l'honorable F. Langelier, MM. P.-S. Murphy et H.-R. Gray.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

S. E. le cardinal Taschereau, secondé par l'honorable juge Jetté propose: " Que ce comité désire consigner dans ses registres l'expression " de son profond regret de la mort de l'honorable M. P.-J.-O. Chauveau, " membre de ce comité depuis l'organisation du Conseil de l'Instruction " publique,et ancien ministre de l'Instruction publique, qui, dans le cours " de sa carrière,a si constamment travaillé au progrès de l'éducation en ce " pays et à qui nous devons la plus grande part des progrès obtenus jusqu'ici."

Adopté unanimement.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres classiques fait le rapport suivant :

Sous-comité chargé de l'examen des livres classiques.

SESSION DU 17 MAI 1890.

PRÉSENTS :—S. E. le cardinal Taschereau, président, Mgr l'évêque de Rimouski, l'honorable Gédéon Ouïmet, M. P.-S. Murphy.

L'honorable M. Ouïmet propose : "Que le traité élémentaire d'hygiène privée " et le " catéchisme d'hygiène privée " par le docteur J.-I. Desroches, soient approuvés."

Adopté.

L'honorable M. G. Ouïmet propose : "Que le livre intitulé " La lettre " ou leçons de style épistolaire " par Mlle A. Germain, soit approuvé."

Adopté.

L'honorable M. G. Ouïmet propose que la série des cahiers d'écriture de M. J.-A. Langlais soit recommandée spécialement.

Après discussion, cette motion est remise à la prochaine session du sous-comité.

(Signé) E.-A. CARD. TASCHEREAU,
arch. de Québec.

Sur proposition de l'honorable juge Jetté, secondé par Mgr l'évêque de Nicolet, il est résolu :

" Que ce rapport soit adopté, mais qu'en même temps ce comité croit " devoir exprimer sa désapprobation entière de la déplorable coutume qui " tend à prévaloir en ce pays de donner aux enfants des noms ridicules " choisis souvent dans les romans, et que le Surintendant soit prié d'écrire " à Mlle Germain pour lui recommander de remplacer dans sa prochaine " édition les noms de Rosa, Amanda, Arabella, etc., par des noms plus " simples et plus chrétiens."

Le sous-comité chargé de s'enquérir du mode le plus acceptable pour la distribution du fonds de l'Éducation supérieure fait aussi le rapport suivant qui est adopté.

PRÉSENTS :—S. E. le cardinal Taschereau, président, Mgr l'évêque de Trois-Rivières, l'honorable L.-F.-R. Masson, l'honorable juge Jetté et le Surintendant.

M. le Surintendant produit un certain nombre de documents statistiques dont le sous-comité recommande l'impression.

Le sous-comité s'ajourne jusqu'au jour qui précèdera la session du comité catholique du mois de septembre prochain.

Le procès-verbal qui suit du sous-comité chargé d'examiner les candidats à la charge d'inspecteur d'écoles est lu et adopté.

———

Huitième session du sous-comité chargé d'examiner les candidats à la charge d'inspecteur d'écoles.

SÉANCES DES 15 ET 16 JANVIER 1890.

PRÉSENTS :—L'honorable P.-J.-O. Chauveau, président, M. l'abbé Rouleau, MM. P.-S. Murphy et F.-X. Drouin.

MM. F.-X. Toussaint et John Ahern, professeurs de l'école normale Laval, agissent aussi comme examinateurs-adjoints.

Le procès-verbal de la dernière session est lu et approuvé.

Vu l'absence de S. G. Mgr Bégin, qui, étant alors principal de l'école normale Laval, avait agi à cette session comme président *pro tempore*, le président du sous-comité, l'honorable P.-J.-O. Chauveau, est autorisé à le signer.

Après avoir pris communication d'une lettre de M. l'abbé Verreau, principal de l'école normale Jacques-Cartier, dans laquelle il suggère :

1. De fixer une date pour la réunion annuelle de ce sous-comité ;

2. De préparer, à l'avenir, par écrit, les sujets des examens que ce sous-comité fait subir, comme cela se fait pour l'admission à l'étude et à la pratique du droit et de la médecine, ce sous-comité recommande :

a. " Que la date de la session annuelle soit fixée au dernier mercredi " du mois d'août ;

b. " Que la question relative à la préparation, par écrit, des sujets d'ex- " amens soit soumise à l'approbation du comité catholique du Conseil de " l'Instruction publique."

Quatre candidats ont été admis à subir l'examen, savoir : MM. Jean-Baptiste Primeau, Joseph-Zoël Dubeau, Joseph-Alexandre Chabot, et Joseph-Hormisdas Prud'homme.

M. Jean-Bte Primeau qui avait obtenu l'autorisation de subir un nouvel examen sur les matières suivantes, la "composition d'un rapport" le "thème anglais" et la "version anglaise," sur lesquelles il n'avait pas obtenu des notes suffisamment élevées à celui qu'il avait déjà passé à la session des 10 et 11 mars 1887, et où il n'avait reçu que la note " *Bien*," a droit, à la note générale " *Avec distinction*," note qui a été aussi accordée à chacun des trois autres candidats, comme le fait voir le tableau qui suit :

RÉSULTAT de l'examen des aspirants à la charge d'inspecteur d'écoles catholiques passé les 15 et 16 janvier 1890.

Noms des aspirants.	Composition d'un rapport.	Thème anglais.	Version anglaise.	Arithmétique.	Algèbre.	Géométrie.	Lecture.	Géographie.	Histoire.	Pédagogie	Agriculture.	Lois scolaires.	Construction de maisons d'école. Statistique scol.	Ordre de capacité.	Notes obtenues.
Chabot, Jos.-Alexandre.....	5	4	6	4	3	4	6	5	5	5	6	6	6	70	5 5/13 avec distinction.
Dubeau, Jos.-Zoël.....	6	4	4	6	5	6	6	6	6	6	6	6	6	73	5 8/13 "
Prud'homme, J.-Hormisdas...	4	5	4	6	6	5	6	4	4	6	5	5	5	70	5 5/13 "
Primeau, Jean-Bte.....	5	4	5	5	6	6	5	5	5	6	6	6	6	70	5 5/13 "
				Notes de l'examen des 10 et 11 mars 1887.											

Sur proposition de l'honorable sir N.-F. Belleau, secondé par Mgr l'archevêque d'Ottawa, il est résolu : " Que M. F.-X. Toussaint soit nommé " membre du sous-comité chargé de l'examen des candidats à la position " d'inspecteur d'écoles, en remplacement de feu l'honorable P.-J.-O. Chau- " veau."

Mgr l'évêque de Nicolet présente un projet de questionnaire pour l'examen des candidats au brevet d'instituteur qu'il avait été prié de préparer.

Le comité décide que ce questionnaire sera examiné par le sous-comité des livres, à la prochaine séance.

L'honorable M. François Langelier donne avis qu'à la prochaine session il saisira le comité de la question des programmes d'études, lesquels sont, suivant lui, beaucoup trop chargés et dont plusieurs matières devraient être éliminées.

Sur proposition de Mgr l'archevêque d'Ottawa, secondé par Mgr le vicaire apostolique de Pontiac, il est résolu : " Que le révérend Père Lau- " zon soit nommé membre du bureau d'examinateurs de Hull, en rempla- " cement de feu le révérend Père Gauvin ; "

Sur proposition de Mgr l'évêque de Chicoutimi, secondé par Mgr l'évêque de Nicolet, il est résolu : " Que le révérend M. Ambroise Fafard, curé " de la Baie St-Paul, comté de Charlevoix, soit nommé membre du bureau " d'examinateurs de Charlevoix en remplacement de feu le révérend M. P. " Boily."

" Et que le révérend M. L. Tremblay, curé de St-Méthode, soit nommé " membre du bureau d'examinateurs du Lac St-Jean, en remplacement " de M. A.-N. Bourget qui a quitté la localité."

Sur proposition de Mgr le vicaire apostolique de Pontiac, secondé par Mgr l'archevêque d'Ottawa, il est résolu : " Que M. A. Gaboury soit

" nommé membre du bureau d'examinateurs de Pontiac, en remplace-
" ment de M. C.-P. Roney."

Lecture ayant été faite d'une lettre de M. l'abbé Rouleau, principal de l'école normale Laval, demandant au comité de recommander au gouvernement que M. Lefebvre, professeur de dessin de cet établissement, soit chargé d'une mission spéciale à l'effet de se renseigner sur les différentes méthodes en usage dans les meilleures écoles de dessin des Etats-Unis, d'Angleterre, de France et de Belgique, il est résolu sur proposition de M. H. Gray, secondé par M. P.-S Murphy : " Que la demande de M. l'abbé
" Rouleau, au sujet de M. le professeur Lefebvre, soit recommandée au
" gouvernement."

Les lettres des révérendes sœurs M. de St-Thomas d'Aquin et St-Raphaël, suggérant de réduire à seize ans l'âge auquel les candidats à l'enseignement pourraient être admis à subir leur examen, ayant été lues, il est résolu sur proposition de l'honorable F. Langelier, secondé par l'honorable juge Jetté : " Que ce comité ne croit pas devoir, pour le moment, re-
" commander un changement à la loi."

L'examen de la requête demandant la division de la municipalité d'Yamachiche est remis à la prochaine session du comité.

L'examen des affaires qui suivent est aussi remis à la prochaine session du comité, savoir :

Demande d'augmentation de l'allocation accordée à l'académie commerciale d'Arthabaskaville ;

Demande qu'une subvention soit accordée à l'académie des garçons de St-Colomban de Sillery, par le révérend M. R. Casgrain, curé de Sillery ;

Demande d'autorisation de donner le titre d'académie au couvent de Lotbinière, classé actuellement au rang des écoles modèles, par la révérende sœur M. de St-Thomas d'Aquin ;

Demande d'augmentation de traitement par MM. les inspecteurs Béland, Gay et McGown.

Sur proposition de l'honorable F. Langelier, secondé par l'honorable juge Jetté, il est résolu ;

" Qu'un sous-comité, composé de S. E. le cardinal Taschereau, de sir
" N.-F. Belleau, du Surintendant et de l'honorable F. Langelier, soit char-
" gé d'examiner la question du payement aux inspecteurs d'une allocation
" pour la visite de chaque école, suivant une échelle établie et d'après la
" difficulté plus ou moins grande qu'ils ont à faire cette visite dans chaque
" district d'inspection ; et que le dit sous-comité fasse rapport à ce comité
" à la prochaine session."

Sur proposition de Mgr l'évêque de Chicoutimi, secondé par Mgr l'évêque de Nicolet, il est résolu ;

" Que le " Code de l'Instruction publique " soit, à la demande du
" comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, envoyé par le

" gouvernement à tous les curés et desservants des paroisses de la pro-
" vince."

Sur proposition de Mgr l'évêque de Chicoutimi, il est résolu :

" Qu'il est opportun qu'une bâtisse nouvelle soit érigée pour l'école
" normale Laval et qu'un sous-comité, composé de S. E. le cardinal Tas-
" chereau, de Mgr l'évêque de Chicoutimi, des honorables MM. Masson,
" F. Langelier et du Surintendant, soit chargé d'aviser aux moyens à pren-
" dre pour atteindre ce but et de faire rapport à la prochaine réunion du
" comité."

Le comité ne croit pas devoir recommander une demande de gratification qui lui est faite par M. l'inspecteur d'écoles Tanguay, vu que le règlement de telles réclamations est du ressort exclusif du gouvernement.

Le comité s'ajourne.

COMITÉ PROTESTANT.

(*Traduction.*)

Séance du 25 septembre 1890.

Présents :—Le très révérend James Williams, D.D., évêque de Québec, président; R.-W. Heneker, écr, D.C.L., L L.D., sir William Dawson, C.M.G., le vénérable archidiacre Lindsay, M.A., George-L. Masten, écr, le révérend W.-I. Shaw, LL.D., le docteur Cameron, M.P.P., A.-W. Kneeland, M.A., Ph. D., E.-G. Hemming, écr, D.C.L , le très révérend doyen Norman, D.D., le révérend George Weir, LL.D., le révérend George Cornish, LL.D.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est proposé par le très révérend doyen de Québec, appuyé par le vénérable archidiacre Lindsay, et résolu :

" Que le secrétaire soit autorisé à fournir aux membres accrédités de la presse des extraits des minutes de ce comité, aussitôt que possible après chaque séance, pour insertion dans les papiers-nouvelles."

Lecture d'une lettre de l'honorable juge Church qui regrette de ne pouvoir assister à la séance, à cause de ses devoirs officiels.

Le secrétaire soumet à la considération du comité les communications suivantes :

1o. De M. S.-M. Logan relativement à sa pension de retraite.

Le secrétaire reçoit instruction d'informer M. Logan que, comme la période fixée pour le payement des arrérages antérieurs à 1880 est maintenant écoulée, le comité regrette de ne pouvoir intervenir.

2o. Du secrétaire de l'association des Droits égaux, de Montréal, soumise pour l'information du comité.

Cette communication est reçue et mise sur la table.

3o. Lecture de la lettre suivante de l'honorable secrétaire de la province relative à la recommandation d'un inspecteur pour les comtés de Québec, Mégantic, etc., en remplacement du révérend M. M. Fothergill, démissionnaire.

PROVINCE DE QUÉBEC.

No 2090-89 *Bureau du Secrétaire*

Québec, 22 mai 1889.

Monsieur,

Référant à votre lettre du 16, No 850-89, j'ai l'honneur de vous informer, par ordre de l'honorable secrétaire de la province, que le gouvernement ne peut point approuver la nomination du révérend Richard Hewton à la charge d'inspecteur des écoles protestantes, en remplacement du révérend M. Fothergill.

(Signé) PH.-J. JOLICŒUR,

Assistant-secrétaire.

L'honorable Gédéon Ouimet,

Surintendant de l'Instruction publique.

Sur motion du révérend M. Shaw, il est résolu :

" Que le révérend R.-W. Hewton ayant rempli les conditions prescrites par la loi et étant, dans " l'opinion de ce comité, capable d'occuper la position d'inspecteur, il soit délégué auprès du secrétaire " de la province une députation composée de sir William Dawson et du docteur Heneker, au sujet de sa " lettre en date du 22 mai dernier."

Le sous-comité délégué auprès de l'honorable secrétaire de la province au sujet du refus de nommer le révérend M. Hewton inspecteur de Québec et Mégantic, a l'honneur de faire rapport comme suit :

" La députation a été reçue avec courtoisie. L'honorable M. Gagnon n'a voulu assigner aucune rai- " son à sa manière d'agir en cette affaire, parce que le refus de nommer M. Hewton est le résultat de la " décision du cabinet ; si le comité protestant désire des explications, le secrétaire de la province, quand " il en sera informé par le comité protestant, soumettra la question au conseil des ministres."

(Signé) R.-W. Heneker,

J.-W. Dawson.

Sur motion de sir William Dawson, appuyé par le docteur Heneker, il est résolu :

" Que le comité regrette profondément que le gouvernement de la province refuse de nommer le " révérend M. Hewton, mais que, pour ne pas porter préjudice aux intérêts publics, il procède à la recom- " mandation d'un autre candidat."

4. Il est proposé par le docteur Cameron, appuyé par le docteur Hemming, que M. D.-M. Gilmour soit recommandé pour remplir la vacance dans l'inspectorat.

Proposé en amendement par le révérend docteur Weir, appuyé par le docteur Kneeland, que M. John Parker soit recommandé pour remplir cette vacance.

Le vote ayant été pris, M. John Parker, de Leeds, comté de Mégantic, est recommandé pour être nommé, par le lieutenant-gouverneur en conseil, inspecteur des écoles protestantes des comtés de Québec, Mégantic, etc., pour remplacer le révérend M. M. Forthergill, démissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 1940 des Statuts refondus de Québec.

5. De l'association provinciale des instituteurs protestants requérant le comité de faire placer des modèles de dessin dans toutes les académies protestantes.

Le comité consent à renvoyer cette communication au comité permanant chargé de l'examen des livres de classe, et le secrétaire reçoit instruction d'informer l'association que le comité regrette de n'avoir pas de fonds à sa disposition pour cet usage.

6. De Mlle Blanche-L. Smith, de Montréal, de M. F.-H. Keller, de Cookshire, et de M. Wm Reilly, de Quyon, qui demandent leurs diplômes d'après les règlements du comité.

Le comité convient : 1o de recommander d'accorder à Mlle Blanche-L. Smith un diplôme académique de première classe, conformément aux dispositions de l'article 56 des règlements du comité ; et 2o d'ordonner au secrétaire d'informer MM. Keller et Reilley qu'il leur sera nécessaire de produire les certificats requis par l'article 40 des règlements du comité.

7. De MM. Gage et Cie, de MM. Copp, Clark et Cie, de la compagnie de publications du Canada, et de MM. Drysdale et Cie, relativement à des livres d'école.

Le comité renvoie ces communications au comité permanent pour le choix des livres de classe.

8. De l'école normale McGill relativement aux réparations de l'édifice de l'école.

Sur proposition du révérend docteur Shaw, il a été nommé un sous-comité, composé de sir William Dawson et du révérend docteur Cornish, pour faire des représentations au gouvernement à ce sujet.

9. De l'école normale McGill recommandant que Mlle N.-E. Green, maintenant chargée de la classe de dessin avec un traitement annuel de $250, soit nommée professeur-adjoint de dessin, avec un traitement annuel de $300.

Sur proposition du révérend docteur Cornish, il est résolu :

"Que Mlle N.-E. Green soit nommée professeur-adjoint de dessin de l'école normale McGill, avec "un traitement annuel de trois cents piastres, à prendre sur la subvention actuelle de l'école normale."

10. L'état financier bi-annuel et le tableau des examens de l'école normale McGill ont été soumis au comité.

Le comité a accepté ces rapports et a décidé que l'état financier serait inséré dans le procès-verbal.

Résumé de l'état financier semestriel de l'école normale et des écoles modèles McGill, du 1er janvier au 30 juin 1889.

Doit.

1889		
1er janv.—A balance des contributions des écoles modèles, en banque	$	43.97
Solde en banque		275.48
John Lovell		5.00
Montant des chèques, subventions à l'école normale.		7,229.73
Rétributions perçues des élèves des écoles modèles...		1,625 55
	$	9,179.73

1889. Avoir.

	Traitements des professeurs de l'école normale	$ 3,264.04
	Traitements des professeurs-adjoints	2,587.02
	Livres et papeterie	566.96
	Luminaire et combustible	219.39
	Taxes de l'eau	78.42
	Dépenses contingentes	1,048.42
	Impressions et annonces	52.68
	Réparations	379.11
	Bourses	976.00
30 juin.—	Balance en banque	7 69
		$ 9,179.73

11. De M. Holliday, de Huntingdon, relativement au cours d'études pour le troisième degré du cours académique, et aux conditions de l'examen d'*Associate in Arts.*

Le comité convient de renvoyer cette communication à un sous-comité composé de sir William Dawson, du très révérend doyen Norman et du révérend docteur Cornish.

12 De Mme Wardrop, de Beebe-Plain, demandant d'autoriser l'emploi d'un mannequin dans les écoles.

Le comité décide de recommander l'usage du mannequin pour enseigner la physiologie et l'hygiène.

13. De Mme Cornu, concernant le programme d'examen du français pour les diplômes d'école modèle et d'académie.

Le comité décide que l'examen pour le diplôme académique devrait se faire sur le traité des "Lectures françaises," de Darey, et que l'examen pour le diplôme d'école modèle devrait être sur les "Lectures choisies," de Duval, ou sur des extraits des "Lectures françaises," de Darey, qui commencent aux pages 10, 13, 15, 20, 32, 33, 37, 42, 47, 51, 56, 63, 68, 74, 76, 85 87, 92, 94, 99, et que l'examen pour le diplôme élémentaire comprendra cette partie des "Lectures choisies," de Duval, requise pour le premier degré du cours académique.

Le secrétaire soumet l'état financier suivant du comité protestant, lequel est reçu, examiné et trouvé exact :

I.—FONDS DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.		
Recettes.		
20 septembre—Intérêts sur le fonds des licences de mariage	$1,400.00	
Dépenses	0.00	
25 septembre—Balance en caisse		$1,400.00
II.—FONDS DES DÉPENSES CONTINGENTES.		
Recettes.		
14 avril—Balance en caisse	938.46	
Dépenses.		
22 mai—Impressions des questions d'examen pour le degré d'*associate in arts*	75.50	
25 juin—Port des circulaires aux écoles modèles et aux académies	18.00	
Traitement de l'inspecteur des écoles supérieures pour le quartier finissant le 30 juin 1889	125.00	
Traitement du secrétaire pour le quartier finissant le 30 juin 1889	50.00	
Balance due comme remboursement, pour excès de dépot au fonds du comité, y compris la balance non dépensée du 30 juin 1889	15.01	
Total des dépenses	283.51	
Balance en caisse		654.95
Total de l'encaisse		$2,054.95

Examiné et trouvé exact.

(Signé) R.-W. H.

Il est résolu, sur proposition de sir William Dawson, de nommer un sous-comité des voies et moyens, composé du président, du docteur Heneker, du très révérend Norman, du docteur Hemming et du docteur Cameron.

Rapports.

1. Le secrétaire soumet au comité un rapport des conventions tenues par les instituteurs durant la seconde et la troisième semaine de juillet dernier. Le rapport est reçu.

2. Le comité soumet le rapport suivant au sujet du premier examen fait par le bureau central des examinateurs protestants :

Le premier examen des candidats aux diplômes d'instituteurs, sous le contrôle du bureau central des examinateurs, a eu lieu durant la première semaine de juillet dernier.

En faisant les préparatifs de cet examen, il s'est rencontré des difficultés imprévues auxquelles on pourra obvier à l'avenir. Il me suffira d'en mentionner deux ou trois :

Le nombre des candidats qui se sont présentés à Sweetsburg était tellement considérable qu'il a été impossible d'avoir une local assez vaste pour les contenir. Il a fallu nommer un second sous-examinateur à Sweetsburg, M. J.-D. Bulman, secrétaire du dernier bureau local de Sweetsburg, pour surveiller un certain nombre de candidats dans une autre chambre.

A Portage-du-Fort, comté de Pontiac, il n'y a pas de communication par chemin de fer, et j'ai été obligé d'expédier les documents destinés à cet endroit à un certain point d'Ontario, d'où il a été transporté par voiture à Portage-du-Fort. Plusieurs des candidats de Shawville, situé à quelques milles

de Portage-du-Fort, ont préféré se rendre par chemin de fer à Aylmer, à quarante milles de distance. plutôt que de se rendre par terre à Portage-du-Fort. Comme Shawville est plus central et d'un accès plus facile, et que c'est le siège de l'académie du comté, il serait bon, je crois, de fixer à Shawville le centre local, plutôt qu'à Portage-du-Fort. L'examen supplémentaire a aussi présenté quelques difficultés. Comme les réponses des candidats sont maintenant corrigées par cinq examinateurs, il est impossible de faire connaître le résultat de l'examen avant le premier d'août. L'examen supplémentaire étant fixé au dernier mardi d'août, il n'y a que trois semaines pour prévenir les candidats, recevoir leurs réponses, préparer les questions et envoyer les paquets à chaque centre local. Cet examen supplémentaire exige presque autant de travail que l'examen principal de juillet, et le bureau central fera sans doute quelques suggestions au comité à ce sujet.

CANDIDATS.

Il y a eu des candidats dans tous les centres locaux, excepté à Trois-Rivières. Ils étaient 214 en tout,— 28 hommes et 186 femmes.

Sur ce nombre	97	ont obtenu le	diplôme élémentaire	de 2ème	classe
	15	"	"	" 3ème	"
	12	"	" d'école modèle	" 2ème	"
	1 a	"	" académique	" 2ème	"

soit, en tout, 125 diplômes accordés après examen. En outre, il a été donné six diplômes élémentaires de première classe, et deux diplômes d'école modèle, aussi de première classe, à la suite de succès dans l'enseignement, formant un total de 133 diplômes accordés aux examens de juillet. Quant au reste des candidats, quarante n'ont pas réussi, et quarante-neuf ont eu droit aux examens supplémentaires. De ces derniers, quarante-sept se sont présentés à l'examen supplémentaire du mardi 27 août, et :

4	ont	obtenu le	diplôme académique	de 2ème	classe
8	"	"	modèle	"	"
24	"	"	élémentaire	"	"
7	"	"	"	3ème	"

4 ont manqué l'examen.

Ainsi, le résultat des premiers examens sous le contrôle du bureau central a été comme suit :

Diplômes académiques	de 2ème	classe	5
" modèles	1ère	"	2
" "	2ème	"	20
" élémentaires	1ère	"	6
" "	2ème	"	121
" "	3ème	"	22
Total des diplômes accordés			176

FINANCES.

Le revenu total provenant des contributions payées par les aspirants a été de $432.75.

Quelques candidats n'ont pas payé de contributions, parce qu'ils avaient manqué leur examen l'année dernière. Les dépenses ont été comme suit :

Pour la papeterie	$52.70
Pour l'expédition des paquets, timbres-postes, etc	22.63
Pour rémunérer les examinateurs-délégués	110.85
Pour la correction des réponses des candidats	170.30
Pour faire remplir les blancs de diplômes, les registres, etc., et pour ouvrage supplémentaire	50.00
Pour divers	2.00
Total des dépenses	$408.48

Il reste une balance de $24.27, laquelle sera plus que suffisante pour rencontrer un ou deux petits comptes qui n'ont pas encore été reçus.

Les dépenses des premiers examens comprennent certains item qui n'existeront pas dans l'avenir, comme le sceau officiel ; près d'un tiers de la papeterie achetée n'a pas été employé et servira l'année prochaine. Le résultat des premiers examens est en somme satisfaisant, mais l'expérience acquise cette année permettra au bureau d'améliorer son œuvre sur plusieurs points.

(Signé) ELSON-I. REXFORD.

Secrétaire.

3. M. Masten, en sa qualité de président du comité permanent pour le choix des livres de classe, a fait un rapport spécial et soumis un premier projet de liste revisée des livres de classe ; il a recommandé que, pour se conformer aux exigences du bureau de santé provincial, le règlement actuellement en vigueur pour l'enseignement de la physiologie et de l'hygiène dans les écoles modèles et les académies soit étendu aux écoles élémentaires.

Le comité a décidé de recevoir le rapport et d'adopter la recommandation qui lui est faite au sujet de l'enseignement de la physiologie et de l'hygiène dans les écoles élémentaires.

Sur proposition du très révérend doyen Norman, les livres intitulés *Wilkinson's Easy Latin Prose Exercises*, et *Foster's Citizen Reader* ont été renvoyés au comité permanent pour le choix des livres de classe.

Sur proposition de M. George-L. Masten, le docteur Kneeland a été nommé président du comité permanent chargé de l'examen des livres de classe.

4. On a alors requis l'inspecteur des écoles supérieures de comparaître devant le comité et de présenter son rapport annuel au sujet de l'inspection des écoles supérieures, et son rapport du résultat des examens de juin des écoles modèles et des académies.

5. Le sous-comité chargé de la distribution des subventions a alors soumis un rapport basé sur le résultat des examens et de l'inspection des écoles supérieures, lequel a été reçu, examiné, amendé, et adopté dans la forme suivante :

I.—UNIVERSITÉS ET COLLÈGES.

1.—*Honoraires des licences de mariage.*			
Université McGill	$2,500		
Université du collège Bishop	1,250		
Collège Morrin	1,250		
		$5,000	
2.—*Fonds de l'Education supérieure.*			
Université McGill	1,650		
Université du collège Bishop	1,000		
Collège Morrin	500		
Collège Saint-François	1,000		
		4,150	
			$9,150

II.—ACADÉMIES.

NOMS DES ACADÉMIES.	Subvention.	Gratification.	Gratification pour fournitures scolaires.	Total.	
Huntingdon	$200	$250	$25	$475	
Coaticook	200	175	25	400	
Lachute	200	175	25	400	
Cowansville	200	125	25	350	
Inverness	200	100	.....	300	
Waterloo	200	100	25	325	
Sherbrooke	200	100	25	325	
Côte St-Antoine	200	.....	25	225	
Granby	200	.....	.....	200	
Saint-Jean	200	.....	.....	200	
Knowlton	200	.....	.....	200	
Clarenceville	200	.....	25	225	
Shawville	200	.....	.....	200	
Dunham	200	.....	25	225	
Trois-Rivières	150	.....	25	175	
Sacolle	100	.....	.....	100	
					$4,325

ÉCOLES SPÉCIALES.

Wesleyan College" de Stanstead	$400		
High School" de Québec (filles)	200		
High School" de Montréal (filles)	200		
Ladies College" de Compton	200		
		$1,000	
			$5,325

III.—ÉCOLES MODÈLES.

NOMS DES ÉCOLES.	Subvention.	Gratification.	Gratification pour fournitures scolaires.	Total.	
Ormstown	$50	$75	.....	$125	
Waterville	50	75	$25	150	
Clarendon	50	50	25	125	
Cookshire	50	50	25	125	
Danville	50	.....	.....	50	
Stanbridge	50	25	25	100	
Sutton	50	50	25	125	
Aylmer	50	25	.....	75	
Berthier	50	25	.....	75	
Farnham	50	25	25	100	
Hemmingford	50	25	25	100	
Lachine	50	25	25	100	
Richmond (Filles)	50	25	25	100	
Ulverton	50	25	.....	75	
Mansonville	50	.....	.....	50	
Frelighsburg	50	.....	25	75	
Magog	50	.....	25	75	
Gould	50	.....	.....	50	
Warden	50	.....	.....	50	
Mystic	50	.....	.....	50	
Hull	50	.....	25	75	
Portage-du-Fort	50	.....	.....	50	
Rawdon	50	.....	.....	50	
Leeds	50	.....	.....	50	
Bury	50	.....	.....	50	
Hatley	50	.....	.....	50	
Sorel	50	.....	25	75	
Bryson	50	.....	.....	50	
Marbleton	50	.....	.....	50	
St-Lambert	50	.....	.....	50	
Como	50	.....	.....	50	
					$2,375

ÉCOLES SPÉCIALES.

Paspébiac	$100		
Gaspé-Bassin	100		
		$200	
			$200
Subventions totales			$17,050

6. Le docteur Heneker, en sa qualité de président du sous-comité relatif aux biens des jésuites, présente le rapport suivant :

Rapport du sous-comité relatif aux biens des jésuites.

Le sous-comité s'est rendu, le 29 de mai, aux bureaux du gouvernement, rue Saint-Gabriel, Montréal, où lui avait donné rendez-vous l'honorable M. Mercier, premier-ministre de la province. A l'exception du révérend docteur Shaw, tous les membres du sous-comité étaient présents. L'absence du docteur Shaw était de force majeure, mais il avait exprimé son entière approbation des démarches du sous-comité.

Les membres ont été reçus par l'honorable premier-ministre et les membres du gouvernement provincial.

Le docteur Heneker, président du sous-comité, a lu le mémoire adopté par le comité protestant au sujet des biens des jésuites, et a placé ce document entre les mains de l'honorable premier-ministre.

Celui-ci a alors demandé séparément à chacun des membres du sous-comité s'il désirait faire quelques remarques, et chacun d'eux a dit qu'il concourait dans le mémoire qui contenait ses vues sur cette question.

Le premier-ministre a alors dit qu'il espérait que le sous-comité n'attendait pas de lui une réponse immédiate à un document de cette importance, mais il a promis que la question serait considérée bientôt.

Le 11 de juin, le premier-ministre écrivit au docteur Heneker. Dans cette lettre, comme réponse préliminaire au mémoire, il fait allusion à la procédure du comité protestant en date du 14 de mai dernier et à l'amendement alors fait par le révérend docteur Cook, appuyé par le révérend docteur Weir, amendement qui se rapportait à la résolution proposée pour faire accepter le mémoire, et qui fut rejeté sur division.

Il constate que le comité protestant a rejeté, il est vrai, l'amendement du docteur Cook, sans cependant exprimer la volonté d'accepter les $60,000 votées par la législature, comme la part revenant à la population protestante équivalante aux $400,000 accordées à la population catholique.

Il fait aussi allusion à la manière d'agir de certains autres corps qui pressent le comité protestant et lui enjoignent même de refuser les $60,000, et il termine en disant qu'aussitôt que la décision du comité protestant à ce sujet lui sera communiquée, le gouvernement sera prêt à discuter le mémoire.

Sur réception de cette lettre, le docteur Heneker s'est hâté de convoquer de nouveau le sous-comité. Un avis a été donné à chaque membre, et la réunion a eu lieu à l'hôtel Windsor, Montréal, le 17 de juin. Tous les membres étaient présents, moins le docteur Cameron.

La lettre du premier-ministre a été discutée, et, après mûre considération, le sous-comité en est venu à la conclusion que le comité protestant devrait se prononcer sur cette nouvelle phase de la question, attendu que les pouvoirs du sous-comité se bornaient à remettre le mémoire entre les mains du premier-ministre. Le président a reçu instruction d'en prévenir l'honorable M. Mercier, et en même temps de remettre sans délai entre les mains du lord évêque de Québec—qui était depuis peu de retour en cette province—la lettre du premier-ministre en date du 11 de juin, avec toutes les explications qui pourraient aider Sa Seigneurie à comprendre la situation actuelle des affaires.

Respectueusement soumis de la part du sous-comité.

(Signé) R.-W. HENEKER,

Québec, 25 septembre 1889. *Président.*

Ce rapport est adopté sur proposition du révérend docteur Cornish.

Voici la lettre de l'honorable premier-ministre, dont il est question dans le rapport qui précède.

CABINET DU PREMIER-MINISTRE

PROVINCE DE QUÉBEC.

Québec, 11 juin 1889.

Mon cher docteur,

Quand les ministres de la province de Québec ont eu l'honneur de vous recevoir dans les bureaux du gouvernement, à Montréal, en compagnie de sir William Dawson, du docteur Church, du docteur Cameron, et du docteur Hemming, vous nous avez dit que le révérend M. Rexford avait reçu ordre de me transmettre une copie des délibérations de la séance de votre comité, en date du 14 mai dernier, et que je la trouverais sans doute à mon bureau quand je retournerais à Québec.

Je dois vous prévenir que cette copie ne m'a jamais été envoyée, que j'ai dû l'envoyer chercher et que je ne l'ai eue qu'aujourd'hui.

Sur réception de ce document, j'ai conféré avec mes collègues ; nous avons soigneusement examiné le mémoire produit aux bureaux du gouvernement, à Montréal, et, pour réponse préliminaire, nous avons l'honneur d'exposer les faits suivants :

1. Le mémoire qui nous a été soumis était contenu dans une motion principale faite par sir William Dawson, appuyé par le très révérend doyen Norman ;

2. A cette motion principale, a été proposé un amendement par le révérend docteur Cook, appuyé par le révérend docteur Weir, lequel a été rejeté par un vote de dix contre deux ;

3. Le dernier paragraphe de l'amendement se lit comme suit : " De plus, pour ce qui le concerne, le comité refuse d'accepter l'offre de $60,000 à titre de compensation pour la garantie d'un fonds spécialement créé et inaliénable, ainsi que le pense le comité, en vertu des clauses spéciales de la section 93 de l'acte de l'Amérique britannique du Nord" ;

4. Bien que cet amendement, à l'effet de refuser l'offre des $60,000, ait été rejeté, il n'a été adopté aucune résolution pour accepter cette somme ou une autre somme quelconque, de sorte que le gouvernement ne sait pas encore si le comité protestant est disposé à accepter quelque chose en compensation, selon le chiffre de la population protestante de cette province des $400,000 qui doivent être payées à la population catholique ;

5. Dans chaque assemblée tenue par les protestants dans cette province ou dans Ontario relativement à cette question très importante, on a passé des résolutions pour demander au comité protestant de refuser, pour lui défendre même d'accepter aucune partie de cette somme ;

6. Dans les circonstances, le gouvernement de la province de Québec ne croit pas qu'il soit convenable de considérer au mérite les questions soulevées par le dit mémoire, avant que le comité protestant de l'Instruction publique de cette province décide formellement et en termes très clairs s'il accepte la dite subvention de $60,000, soit de la manière indiquée dans la loi, ou de quelque autre manière, comme une compensation raisonnable, eu égard au chiffre de la population protestante de cette province, des $400,000 qui doivent être payées à la population catholique ;

7. Quand le comité protestant aura fait ce que requis dans le paragraphe précédent de cette lettre, le gouvernement sera sans doute en mesure de discuter avec vous le mérite des questions soulevées dans le dit mémoire.

En attendant une réponse sous bref délai, j'ai l'honneur d'être, avec considération,

Votre dévoué,

(Signé) HONORÉ MERCIER,

Premier-ministre.

Dr R.-W. Heneker,

président temporaire du comité protestant du
Conseil de l'Instruction publique, Sherbrooke, P. Q.

Le président soumet alors le mémoire suivant pour la gouverne du comité :

Aussitôt après avoir reçu de M. Heneker les documents et la correspondance relatifs aux biens des jésuites, je suis allé voir M. Mercier et lui ai dit que la question serait soumise au comité à sa prochaine réunion.

Le lendemain matin, j'ai transmis à M. Mercier un mémoire contenant un résumé de notre conversation telle que je l'avais comprise, et je lui ai demandé de me dire si je l'avais reproduite correctement.

A cette communication, M. Mercier a répondu qu'il considérait notre conversation comme confidentielle. Cette lettre est attachée au mémoire.

(Signé) J.-W. QUEBEC.

Bureau du Gouvervement.

Montréal, 6 juillet 1880.

My Lord,

Je viens de recevoir la lettre de Votre Seigneurie en date du 5 courant, laquelle contient un résumé de notre conversation de ce jour, et, en réponse, j'ai l'honneur de vous dire que je considère cette conversation comme confidentielle jusqu'à ce que j'aie reçu une réponse à la lettre que j'ai adressée au docteur Heneker, relativement à l'acceptation ou au refus par le comité protestant de la subvention de $60,000. J'ai l'honneur d'être, avec le plus grand respect, My Lord,

Votre très dévoué,

(Signé) HONORÉ MERCIER,

Premier-ministre.

Sa Seigneurie l'évêque de Québec.

Proposé par le révérend W.-I Shaw, LL.D, appuyé par le vénérable archidiacre Lindsay, et résolu :

1. Qu'en réponse à la communication de l'honorable premier-ministre, datée de Québec, le 11 juin 1889, laquelle demande une réponse catégorique aux questions qui y sont contenues, nous déclarons par les présentes que nous sommes prêts à remplir les devoirs qui nous incombent en notre qualité de membre du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique, tel que requis par l'article 2203 des statuts refondus de la province de Québec, et à administrer toutes les sommes d'argent qu'il plaira à la législature de cette province de placer entre nos mains pour les fins de l'éducation supérieure.

2. Qu'en même temps, voyant avec appréhension toute législation qui met en péril les garanties existantes pour le soutien de l'éducation supérieure dans cette province, et conformément à l'action de ce comité dans sa réunion du 14 mai 1889, nous réaffirmons fortement par les présentes notre demande que le gouvernement rétablisse, par une loi, le fidéicommis qui a été aboli, ainsi que nous l'avons exposé dans notre rapport de la même date, et remette les biens des jésuites, ou le montant qu'ils ont rapporté, comme placement pour l'éducation supérieure ; et qu'il établisse aussi le fonds de revenu de l'éducation supérieure, tel qu'il a été constitué par l'acte de 1856.

3. Que la difficulté principale qu'éprouve le comité, relativement à l'acte concernant es biens des jésuites et à la somme de $60,000 mentionnée dans la lettre du premier-ministre, provient de ce que cette somme a été accordée par un acte de la législature passé pour abolir les clauses de la loi sur l'éducation qui contiennent les susdites garanties.

4. Ce comité voudrait aussi attirer de nouveau l'attention du gouvernement sur les représentations contenues dans son rapport adopté le 14 mai 1889, à l'effet suivant :

"La population catholique reçoit un don de $400,000 dont elle peut librement disposer, et les droits du gouvernement sur la commune de Laprairie, tandis que les protestants ont la permission de distribuer le revenu du placement de $60,000 avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil."

Nous soumettons, en outre, que la somme de $60,000 accordée par l'acte relatif au règlement des biens des jésuites est moindre que la somme due aux protestants, eu égard à la population.

5. C'est pourquoi nous demandons respectueusement que, s'il est possible, il soit adopté, à la prochain session de la législature provinciale, une loi qui permette de rétablir et de perpétuer les susdites garanties en faveur de l'éducation supérieure en cette province et de se rendre aux autres désirs du comité sur cette question, et qu'en même temps l'intérêt sur la somme capitale de $60,000 soit accordé depuis l'époque où l'acte relatif au règlement des biens des jésuites est devenu en vigueur

Il a été nommé un sous-comité composé du révérend docteur Shaw, de sir William Dawson et du révérend docteur Cornish pour rédiger convenablement les résolutions précédentes, et le président a été autorisé à les transmettre à l'honorable premier-ministre de la province.

Sur proposition de M. G.-L. Masten, appuyé par le docteur Heneker, M. Peter McArthur, de Dalesville, a été élu membre du comité protestant, pour remplir la vacance actuelle.

Proposé par le docteur Kneeland, appuyé par M. G.-L. Masten :

Que ce comité n'autorise pour l'avenir les livres de classe en usage dans les écoles protestantes de la province qu'à la condition que les éditeurs donnent une garantie raisonnable que les dits livres de classe seront tenus en magasin dans la province, et fournis au commerce en général, à un prix de détail dont le maximun sera déterminé pour une période d'au moins cinq années ; et que, pour encourager la publication de bons livres classiques dans cette province et empêcher les citoyens de subir des pertes d'argent, chaque municipalité scolaire qui aura fait son choix de livres de classe sur la liste officielle, selon les règlements de ce comité, sera tenue de conserver l'usage des mêmes livres pendant une période d'au moins cinq années.—Adopté.

Le comité n'ayant plus d'autres questions à considérer a ajourné la séance au dernier mercredi de novembre, ou à une date plus rapprochée, s'il en est requis par le président.

(Signé) ELSON-I. REXFORD,

Secrétaire.

SÉANCE du 6 NOVEMBRE 1889.

PRÉSENTS :—Le très révérend James Williams, D. D., évêque de Québec, président ; le révérend John Cook, D. D. ; sir William Dawson,

C. M.G., LL.D., R.-W. Heneker, D.C.L., l'honorable juge Ruggles Church, le vénérable archidiacre Lindsay, M. A., le révérend W.-I. Shaw, LL.D., le docteur A. Cameron, M. P. P., A.-W. Kneeland, M.-A., Ph.-D., E.-G. Hemming, D.C.L., le très revérend doyen Norman, D.C.L., le révérend George Cornish, LL.D., le révérend George Weir, LL.D.

Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Sur proposition du révérend docteur Shaw, appuyé par le doyen de Québec, il est résolu :

Que l'indication suivante soit mise en marge de cette partie du procès-verbal qui mentionne les subventions aux universités et aux collèges : Les subventions aux universités et aux collèges étant permanentes ont été insérées sans être recommandées en détail par ce comité.

Le procès-verbal tel qu'amendé est adopté.

Lecture des lettres de MM. G.-L. Masten et R.-J. Hewton, qui expriment leur regret de ne pouvoir assister à l'assemblée.

Le secrétaire soumet à la considération du comité les communications suivantes :

1. De l'association provinciale des instituteurs protestants qui donnent avis de l'élection de M. R.-J. Hewton, M. A., comme membre associé du comité protestant.

2. De M. Peter McArthur qui accepte la position de membre associé du comité protestant.

3. De M. A.-W. Stevenson, à propos de l'école modèle de Lennoxville.

Le comité ordonne que l'école de Lennoxville soit mise sur la liste des écoles supérieures pour les fins d'inspection et d'examen.

4. Du docteur Thornton, concernant l'école modèle de New-Richmond.

Le secrétaire reçoit instruction d'écrire au docteur Thornton que tous les fonds ont été distribués et que le comité regrette de ne pouvoir faire davantage cette année, mais que ses représentations recevront l'attention favorable du comité lors de la prochaine distribution des subventions.

5. Du bureau des commissaires d'écoles protestants de Montréal, et du révérend James Fraser, à propos du don de $60,000.

Ces communications ont été reçues et déposées sur la table.

6. De l'honorable premier-ministre de la province de Québec, à propos des statistiques relatives aux écoles protestantes ; cette lettre est produite pour la gouverne du comité.

7. De l'honorable secrétaire de la province à propos de l'enseignement du français dans les écoles protestantes ; cette lettre est produite pour la gouverne du comité.

8. De l'honorable Wm Rhodes, à propos des bourses au "High School" de Québec.

Cette communication est reçue, et le secrétaire reçoit instruction de prévenir l'honorable M. Rhodes, que le comité n'a pas le pouvoir de re-

commander la nomination des boursiers du gouvernement au "High School."

9 Du bureau central des examinateurs protestants pour recommander de faire aux règlements les amendements suivants :

(1) Que Lachute et Waterloo soient choisis comme centres locaux pour les examens ;

(2) Que le centre local pour les examens du comté de Pontiac soit transféré de Portage-du-Fort à Shawville ;

(3) Que le programme d'anglais requis pour obtenir un diplôme académique soit le même que celui qui est prescrit pour le troisième degré du cours académique ;

(4) Qu'il n'y ait plus d'examens supplémentaires à cause des difficultés pratiques qu'ils occasionnent, et que les candidats aux diplômes élémentaires qui manquent une ou deux matières puissent, sur recommandation du bureau, avoir la permission d'enseigner pendant un an, à condition qu'ils promettent de se présenter aux prochains examens du bureau pour être interrogés sur les matières qu'ils auront manquées.

Le comité décide d'amender l'article 20 des règlements de manière à ce qu'il se lise comme suit :

" L'examen pour les diplômes des trois degrés se fera dans les villes de Montréal, Québec et Sherbrooke, et les aspirants aux diplômes d'école élémentaire et d'école modèle pourront subir l'examen aux endroits suivants : Shawville, Aylmer, Lachute, Huntingdon, Sweetsburg, Waterloo, Stanstead, Richmond, Inverness. Trois-Rivières, New-Carlisle et le village de Gaspé."

Le comité décide d'amender l'article 39 des règlements de manière à ce qu'il se lise comme suit :

" Les candidats aux diplômes élementaires qui auront failli sur une ou deux matières de l'examen pourront, sur la recommandation du bureau central des examinateurs, obtenir des diplômes élémentaires de troisième classe, et les candidats ainsi recommandés auront le droit de recevoir des diplômes élémentaires de deuxième classe à l'examen qui suivra, en passant l'examen sur les matières sur lesquelles ils auront failli."

10. Les écoles élémentaires en rapport avec le comité protestant.

Sur proposition de l'archidiacre Lindsay, appuyé par le révérend docteur Shaw, il est résolu :

Qu'il soit nommé un sous-comité permanent pour les écoles élémentaires avec instruction de faire rapport au comité à chaque assemblée, et qu'il soit composé de celui qui a proposé la motion, comme président, de celui qui l'a appuyée, de M. Masten, du docteur Kneeland et de M. Hewton, et que ce sous-comité reçoive en outre instruction de rechercher les meilleures moyens d'augmenter l'aide financière aux écoles élémentaires, et de s'entendre à cet effet avec le surintendant.

11. De M. J. Keller, de Cookshire, lequel demande un diplôme en vertu des règlements du comité protestant, et produit des certificats.

Le secrétaire reçoit instruction d'écrire à M. Keller pour obtenir certains renseignements additionnels.

Le président produit la lettre suivante, écrite par l'honorable premier-ministre de la province en réponse à la résolution du comité qui a trait à l'acte relatif au règlement des biens des jésuites.

Québec, 9 octobre 1889.

My Lord,

Nous avons, mes collègues et moi, examiné avec beaucoup de soin et le profond sentiment de la responsabilité qui pèse sur nous, les résolutions du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique, adoptées dans sa séance du 25 septembre dernier, et transmises par une lettre de Votre Seigneurie en date du premier octobre courant, et je suis autorisé à vous répondre comme suit :

1. Je suis certainement très heureux d'apprendre que les membres du comité protestant déclarent qu'ils sont prêts à remplir les devoirs qui leur incombent et à administrer les fonds placés entre leurs mains par la législature provinciale, pour l'éducation supérieure. Je comprends, par cela même, qu'ils acceptent, au nom des protestants de cette province, la charge publique qui leur est imposée de distribuer les $60,000.00 qui leur sont données par l'acte des biens des jésuites.

2. Je comprends aussi que cette acceptation est faite aux quatre conditions suivantes :

(*a*) Que le fonds de l'éducation supérieure qui existait avant l'acte des biens des jésuites soit rétabli ;

(*b*) Que le comité protestant reçoive ces soixante mille piastres ($60,000.00) en capital, au lieu d'avoir le droit de distribuer le revenu provenant du placement de cette somme ;

(*c*) Que cette somme de soixante mille piastres ($60,000.00) soit augmentée, parce qu'elle n'atteint pas le montant dû aux protestants, proportionnellement à la population ;

(*d*) Que l'intérêt de cette somme de soixante mille piastres ($60,000.00) coure depuis l'époque où l'acte de règlement des biens des jésuites a été sanctionné, jusqu'au moment du paiement.

3. Avec votre gracieuse permission, My Lord, j'examinerai séparément chacune de ces conditions.

(*a*) Que le fonds de l'éducation supérieure qui existait avant l'acte des biens des jésuites soit rétabli.

Le gouvernement n'a jamais eu l'intention de supprimer ce fonds et, par conséquent, nous ne pouvons avoir la plus légère objection à recommander que la loi soit rétablie telle qu'elle existait avant la sanction de l'acte des biens des jésuites, si cela est jugé nécessaire ; et pour prouver à Votre Seigneurie l'exactitude de cette affirmation et la sincérité de notre attitude en cette matière, j'appellerai votre attention :—1o sur l'extrait suivant d'une lettre officielle que j'ai envoyée au cardinal Siméoni, en réponse à une question faite exactement sur le même sujet ; 2o sur une lettre que m'a adressée M. Oliver, l'un des greffiers en loi de la législature et un des secrétaires de la commission de refonte des Statuts de la province, publiés à la fin de l'année dernière ; 3o sur le texte même de la section 4 du dit acte.

Voici ces documents :

1.—Extraits d'une lettre envoyée au cardinal Siméoni, préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, à Rome, en date du 25 octobre 1888 :

PREMIÈRE QUESTION.

Le gouvernement de la province de Québec se propose-t-il de continuer à donner, à l'avenir, soit aux trois archevêques, soit aux cinq évêques du Bas-Canada, soit encore aux Pères jésuites, les allocations accordées jusqu'à présent à l'éducation supérieure, même après avoir payé aux parties indiquées par le Saint-Père la somme accordée par la loi de la dernière session, en règlement de la question des biens des jésuites ? "

Réponse.—Oui.

En vertu d'une ancienne loi, les revenus des biens des jésuites forment un fonds spécial d'éducation dont le montant, qui n'a guère varié depuis 1867, se trouve maintenant être de soixante-dix-huit mille quatre cent dix piastres ($78,410.00), dont soixante-six mille deux cent quarente piastres ($66,-240.00) à la disposition des catholiques et douze mille cent soixante-dix piastres ($12,170) à celle des protestants.

" Le gouvernement se propose de laisser ce montant intact à la disposition du Conseil de l'Instruction publique.

" Ce Conseil est composé :

" 1. *Ex-officio* de tous les évêques catholiques romains de la province et d'un laïque catholique romain, nommé par le gouvernement pour chaque tel évêque.

" 2. D'un certain nombre de protestants, à la nomination aussi du gouvernement.

" Le conseil ne se réunit que très rarement et seulement pour discuter des matières d'intérêt général sur l'éducation ; les affaires sont pratiquement réglées par deux comités séparés.

" 1. L'un appelé ' comité catholique,' formé des évêques catholiques romains et des laïques catholiques romains, nommés comme dit et susdit.

"2. L'autre appelé 'comité protestant,' formé aussi des protestants nommés comme dit et susdit, et d'un certain nombre de membres adjoints nommés par ce même comité.

"Chaque comité siégeant séparément fait chaque année la distribution des sommes ci-dessus mentionnées, savoir :

"1. Le comité catholique, soixante-six mille deux cent quarante piastres ($66,240.00) ;

"2. Le comité protestant, douze mille cent soixante-dix piastres ($12,170.00).

"Le document A, ci-annexé, fait voir comment cette somme de soixante-six mille deux cent quarante piastres ($66,240.00) a été distribuée par le comité catholique cette année et l'an dernier, limitant les détails aux collèges classiques et mettant en bloc les sommes accordées aux couvents et autres institutions de moindre importance dans chaque diocèse."

DOCUMENT A

Somme accordée par la Législature de Québec pour l'éducation supérieure, pendant chacune des années 1886–7 et 1887–8		$78,410 00
Part revenant aux catholiques	$66,240 00	
" " protestants	12,170 00	
Total		78,410 00

2.—Lettre de M. Théo.-H. Olivier :

(*Traduction*)

QUÉBEC, 4 octobre 1889.

Honorable H. MERCIER,
Premier,
Québec.

Monsieur,

En réponse à votre demande de ce matin, j'ai l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Pendant la première partie de la dernière session, vous m'avez donné instruction, en ma qualité d'un des secrétaires de la commission de codification, de voir le Dr Cameron, M. P. P., et de lui dire pourquoi les sections 1 à 5 du chapitre 15 des Statuts refondus pour le Bas-Canada n'avaient pas été insérées dans les statuts refondus qui venaient d'être mis en vigueur. Je vous ai rencontré, ainsi que le docteur, dans la chambre de l'orateur, et là, en réponse à votre question, si nous (c'est-à-dire M. Pariseault et moi) avions consulté quelqu'un avant de supprimer les sections en question, je vous ai dit que nous n'avions consulté personne, attendu que nous nous considérions comme suffisamment autorisés à ce faire par les sections 6 et 7 de l'acte 51-52 Vic., c. 13, mais que nous en avions parlé aux employés du bureau de l'Instruction publique, qui nous ont répondu que ces sections étaient tombées en désuétude depuis nombre d'années.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé) THÉO.-H. OLIVER,

Secrétaire anglais de la commission de codification.

3. La section du dit acte décrète que l'intérêt des $60,000.00 sera distribué "en sus de toute somme maintenant accordée par la loi pour les fins de l'éducation supérieure de la province, et de la même manière."

Ces mots prouvent évidemment que notre intention n'était pas d'abolir le fonds d'éducation supérieure, ni d'enlever au comité protestant aucun des droits dont il jouissait alors, ni aucune somme d'argent qu'il recevait alors du gouvernement.

"(*b*) Que le comité protestant reçoive ces soixante mille piastres ($60,000.00) en capital au lieu d'avoir le droit de distribuer le revenu provenant du placement de cette somme."

5. Permettez-moi de vous offrir, My Lord, les observations suivantes sur ce point, lesquelles seront, j'espère, trouvées satisfaisantes aussi :

Le bill en question porte le No 169, de la session de 1888, et a été introduit et lu pour la première fois le 28 juin, et est basé sur les résolutions recommandées par Son Honneur le lieutenant-gouverneur. La quatrième résolution est ainsi conçue. (Journaux de l'Assemblée législative, page 300):

"4. A l'occasion de ce règlement, le lieutenant-gouverneur en conseil pourra payer, à même tout argent public à sa disposition, une somme de soixante mille piastres aux différentes universités et maisons d'éducation protestantes et dissidentes de cette province, suivant le mode de distribution qui sera préalablement fait par le comité protestant du conseil de l'Instruction publique."

Le 3 juillet, (page 311 des mêmes journaux), la procédure suivante a eu lieu :

" L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill relatif au règlement de la question des biens des jésuites ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'orateur reprend le fauteuil, et M. Robidoux fait rapport que le comité a examiné le bill, et l'a modifié.

Ordonné, que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au conseil législatif, et demande son concours."

Veuillez remarquer, My Lord, qu'un amendement, un seul amendement, a été fait en comité général de la Chambre, et que cet amendement consistait dans la suppression de la section 4 déjà citée et dans son remplacement par la section 4 suivante :

" 4. Dès que ce règlement sera effectué, le lieutenant-gouverneur en conseil pourra payer, à même les fonds publics à sa disposition, une somme de soixante mille piastres au comité protestant du Conseil de l'Instruction publique, somme dont le placement sera fait par le dit comité.

L'intérêt provenant de tel placement sera distribué annuellement par le comité protestant avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, aux institutions protestantes d'éducation supérieure, en sus de toute somme maintenant accordée par la loi pour les fins de l'éducation supérieure de la province, et de la même manière."

Quand la première section 4 a été discutée devant le comité, l'honorable M. Lynch m'a demandé de suspendre la séance pendant quelques minutes, afin de permettre aux membres protestants de la Chambre de se réunir dans une pièce voisine, et de se consulter au sujet d'un amendement à apporter à cette clause, la majorité des membres protestants de la Chambre n'étant pas disposée à abandonner la distribution de ce capital au comité protestant du Conseil de l'Instruction publique.

J'accédai très volontiers à cette demande. Les députés protestants se retirèrent et revinrent, après une très courte absence, avec un amendement, écrit par le révérend M. Rexford, secrétaire du comité protestant, sauf le mot *annuellement* en marge et qui était de l'écriture de l'hon. M. Lynch. Ce dernier me demanda si j'acceptais cet amendement, et sur mon consentement, il le proposa ; il fut adopté à l'unanimité. Cet amendement est exactement, mot à mot, la section 4 actuelle insérée dans les statuts.

L'original de cet amendement est encore en la garde de l'officier de la Chambre chargé de ce soin.

Ce que j'avance ci-dessus est corroboré par les trois documents suivants, marqués respectivement 1, 2 et 3 ; le premier est une lettre de M. Louis Delorme, greffier de l'Assemblée législative ; le second, un certificat de M. Charles-A. Pariseault, greffier en loi, et le troisième, une lettre de l'honorable juge Lynch.

1.—Lettre de M. Louis Delorme :

" QUEBEC, 9 juillet, 1889.

L'honorable H. MERCIER,
" Premier-ministre de la province de Québec,
à Montréal.

CHER MONSIEUR,

" J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre d'hier, par laquelle vous me demandez certains renseignements relativement aux procédés faits par l'Assemblée législative touchant le projet de Bill No 169, soumis au comité général de la Chambre dans la langue anglaise, comme suit: *Bill respecting the settlement of the Jesuits' Estates.*—Voir journal du 3 juillet 1888, page 311.

Comme vous pourrez le remarquer, Monsieur le Premier, ce bill a été lu une seconde fois, amendé en comité, et lu une troisième fois le même jour, *nemine contradicente*, quoiqu'il eût subi un amendement et que notre pratique ordinaire soit de remettre la lecture de tout amendement fait à un bill à la séance suivante, sinon à un autre jour.

Je dois ajouter qu'il a été fait en comité un amendement rédigé en langue anglaise. (Voir certificat du greffier en loi relativement à cet amendement et que vous trouverez ci-inclus.) Cet amendement, d'après les informations que j'ai prises au département de l'Instruction publique, porte l'écriture du révérend M. E.-I. Rexford, secrétaire protestant du département de l'Instruction publique, et a été inséré dans le bill, en comité général, à la demande de l'honorable M. Lynch, car il portait en correction le mot *annually* de l'écriture de cet honorable Monsieur qui surveillait ce bill bien attentivement avec M. W. Owens, le député du district électoral d'Argenteuil. Cet amendement a été adopté et inséré au bill en comité, puis lu deux fois et adopté par la Chambre, et la troisième lecture eut lieu immédiatement, aucun des députés de la minorité protestante ne s'étant opposé à la considération immédiate des amendements, suivant nos règles 43 et 47. (Voir May 559, Bourinot 558, 559.)

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé) LOUIS DELORME,
Greffier de l'Assemblée législative.

2.—Certificat de M. Charles-A. Pariseault, greffier en loi :

Après avoir examiné l'écriture de l'amendement fait à la sectiou quatrième du Bill No 169, intitulé : *An act respecting the settlement of the Jesuits' Estates*, je déclare que le dit bill, tel que passé, 'a été en langue anglaise, et que l'amendement a été rédigé en anglais.

De plus, je certifie, qu'après information prise au département de l'Instruction publique, l'amendement tel que rédigé au dossier l'a été de la propre main et écriture du révérend Elson-I. Rexford, ecrétaire protestant de l'Instruction publique, moins le mot *annually* qui se trouve après les mots uivants du dit amendement *the interest arising from said investment shall be*..... et dont l'écriture araît être de l'hon. M. W.-W. Lynch.

Québec, 9 juillet 1889.

(Signé) CHAS-A. PARISEAULT,

Greffier en loi.

3.—Lettre de l'honorable juge Lynch :

(*Traduction.*)

MONTRÉAL, 16 juillet 1889.

'her Monsieur le Premier,

Vous m'avez demandé, il y a quelques jours, si je me rappelais les circonstances au sujet de cette lause des $60,000 du bill que vous avez présenté pendant la session de 1888, concernant le règlement es biens des jésuites. J'ai conservé un souvenir assez exact de ce qui s'est passé à cette époque. La lause en question déclarait d'abord que ce montant serait divisé entre les universités protestantes et utres établissements d'éducation de la province, conformément à la décision qui pourrait être prise ar le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique.

Les membres protestants de la Chambre discutèrent entre eux sur l'opportunité de cette distriution et consultèrent M. Rexford, secrétaire protestant du département de l'Instruction publique. e résultat de cette discussion fut qu'ils se décidèrent à vous demander de leur permettre de modifier clause de telle manière que cette somme fût payée au comité protestant pour, par lui, être placée, t que les intérêts fussent distribués chaque année comme le sont les sommes votées tous les ans pour éducation supérieure ; et quand la chambre se réunit en comité général à propos de ce bill, vous avez ccepté la section ainsi adoptée, et qui est la même que la section de la loi telle que contenue dans le olume des statuts. C'est là, je crois, le résumé complet de ce qui s'est passé alors.

Je suis, Monsieur le Premier,

Votre très dévoué,

(Signé) W.-W. LYNCH.

'honorable H. MERCIER,

Premier, etc.,

Montréal.

Je ne m'étendrai pas plus longtemps sur le sujet, My Lord. Tout homme intelligent trouvera, ns aucun doute, ces documents concluants, et si la section 4 de l'acte des biens des jésuites est suette à critique, sur le point soulevé par le comité protestant, ce n'est point la faute du gouvernement, i celle des membres catholiques de la Chambre. La responsabilité de ce changement doit peser enèrement et exclusivement sur les députés protestants.

Il est évident, cependant, que le gouvernement n'a pas la moindre objection à accepter la seonde condition contenue dans la résolution qui lui est communiquée, au sujet du payement des 60,000.00 Le gouvernement avait l'intention de donner les soixante mille piastres ($60,000.00) en capital comité protestant, de la même manière et avec le même résultat que les quatre cent mille piastres 400,000.00) sont données aux catholiques ; et il est prêt, si les membres de la chambre y consentent, rétablir dans la loi la section 4 ci-dessus citée, telle qu'elle était d'abord dans le bill No 169.

(*c*) "Que cette somme de soixante mille piastres ($60,000.00) soit augmentée, parce qu'elle n'atteint s le montant dû aux protestants, proportionellement à la population."

6. Cette condition ne peut être refusée, s'il est prouvé que la somme est insuffisante. Nous avons u dans le temps que ce montant était la proportion équitable à laquelle les protestants avaient droit.

(*d*) " Que l'intérêt de cette somme de soixante mille piastres ($60.000.00) coure depuis l'époque où l'acte de règlement des biens des jésuites a été sanctionné, jusqu'au moment du payement. "

7. Le gouvernement ne peut accepter cette condition, My Lord, dans les termes dans lesquels elle est conçue ; mais il est prêt à placer les protestants sur le même pied que les catholiques, en ce qui concerne les intérêts de la somme accordée aux protestants. L'intérêt de la somme accordée aux catholiques court du 30 août 1888, et le gouvernement est disposé à recommander à la Législature que l'intérêt de la somme accordée aux protestants coure de la même date et au même taux.

8. Telles sont les remarques que j'ai à faire, My Lord, sur la lettre dont vous m'avez honoré, et j'espère qu'elles vous satisferont.

Le gouvernement désire rendre toujours justice et donner entière satisfaction à la minorité protestante de cette province, chaque fois que cela est possible Et nous espérons que Votre Seigneurie, vos collègues les membres du comité protestant, et, généralement, les protestants de cette province sauront apprécier les efforts amicaux et libéraux que nous faisons pour rencontrer les vues exprimées dans les résolutions du dit comité.

Je ne crois pas à propos d'ajouter rien de plus, mon intention étant de m'en tenir au simple exposé des faits et à la publication des documents, et surtout d'éviter toute allusion à la regrettable agitation qui a eu lieu dernièrement, au sujet de cette question, laissant au jugement sain et à l'honnêteté du peuple de ce pays le soin de décider qui a tort et qui a raison dans cette question si importante.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect pour Votre Seigneurie,

Son très dévoué,

(Signé) HONORÉ MERCIER,

Premier-ministre.

Très révérend JAMES WILLIAMS,

Lord Évêque de Québec,

Québec, P. Q.

Proposé par le docteur Heneker, appuyé par le révérend docteur Cornish, et adopté sur division :

Premièrement.—Que le comité a appris avec grande satisfaction que le gouvernement a l'intention de proposer la loi nécessaire pour rétablir et continuer le fonds des biens des jésuites, tel que constitué d'abord, et les dispositions de l'acte de 1856, concernant la création d'un fonds de placement permanent pour l'éducation supérieure, conformément au mémoire présenté au gouvernement par ce comité.

Secondement.—Que le comité se déclare prêt à agir aussi en ce sens, s'il est informé de la nature de la loi proposée, et suggère respectueusement de rédiger cette loi en tant qu'elle se rapporte à la loi antérieure, autant que possible, sous forme d'acte déclaratoire.

Troisièmement.—Que le comité désire aussi remercier l'honorable Premier de 'intention qu'il a manifestée d'examiner de nouveau la question de la proportion de l'allocation accordée aux protestants.

Quatrièmement.—Que le comité représente de plus, en ce qui regarde la position qu'il a prise au sujet de l'allocation de $60,000.00, que, dans sa réponse à la lettre du Premier, il n'avait pas l'intention formelle d'accepter ou de refuser, conditionnellement ou autrement, cette allocation, sachant qu'il n'avait pas le droit de refuser aucune allocation accordée par la législature pour l'éducation, mais qu'il regarde comme un devoir pour lui d'attirer l'attention du gouvernement sur toute question concernant les intérêts de l'éducation qui lui sont confiés.

Cinquièmement—Que, en ce qui se rapporte aux raisons données par ce comité, dans ses résolutions du 25 septembre dernier, relativement à l'administration du fonds, il est encore d'avis qu'elles sont convenables et nécessaires en ces circonstances, mais il reconnaît en même temps que ces sortes de questions doivent être laissées à la décision de la législature.

Sixièmement.—Que le comité désire aussi établir d'une manière très claire qu'il ne veut en aucune façon blâmer les membres protestants de la législature et qu'après avoir entendu les explications données à l'assemblée, en mai dernier, et à cette assemblée par le secrétaire, au sujet des questions soulevées par l'honorable Premier, il est satisfait de ces explications.

Le président est autorisé à transmettre ces résolutions à l'honorable Premier-ministre de la province.

Le révérend docteur Weir ayant donné lecture du protêt suivant contre l'action de ce comité à l'égard de l'acte des biens des jésuites, et ayant demandé que son protêt fût inséré dans le procès-verbal de ce comité, il est proposé par l'honorable juge Church, appuyé par le révérend docteur Shaw et résolu :

Que, comme question de courtoisie envers le docteur Weir, et vu la haute importance de la question y mentionnée, sa demande soit accordée.

PROTÊT.

Les soussignés protestent contre l'acception par le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique des soixante mille piastres ($60,000) ou de toute autre somme comme indemnité des quatre cent mille piastres ($400,00) accordées par la Législature de la province de Québec aux catholiques de la dite province.

1o Parce que, si ces quatre cent mille piastres sont prises à même le produit de la vente des soi-disant biens des jésuites et si l'allocation est fondée sur le droit moral que possède l'Eglise catholique sur les dits biens des jésuites, en vertu du droit canonique, les protestants de la province de Québec n'ont aucun droit moral à ces biens, et l'offre faite à ces derniers de soixante mille piastres, ou de toute autre somme ne peut être considérée que comme de l'argent de corruption donné pour acheter leur silence.

2o Parce que, par l'acte des biens des jésuites, un fonds établi par la Couronne de la Grande-Bretagne pour une fin spéciale dans la province de Québec a, au détriment de l'instruction supérieure protestante dans cette province, été annulé et supprimé, sans le consentement de la Couronne de la Grande-Bretagne, qui avait créé ce fonds.

3o Parce que, si l'argent nécessaire pour payer les quatre cent mille piastres ($400,000) à l'Eglise catholique, ainsi que les soixante mille piastres ou toute autre somme au comité protestant du Conseil de l'Instruction publique est pris, comme on le dit clairement, à même le trésor public de la province de Québec, on ne peut alléguer le droit moral à cette gratification, vu que les revenus de la province sont en grande partie fournis par les protestants pour les fins civiles seulement ; mais il existe par là même une violation de l'article 3439 des Statuts refondus qui se lit comme suit :—" La jouissance et le " libre exercice du culte de toute profession religieuse, sans distinction ni préférence, mais de manière à " ne pas servir d'excuse à la licence, ni à autoriser des pratiques incompatibles avec la paix et la sûreté " de la province, sont permis par la constitution et les lois de cette province à tous les sujets de Sa " Majesté qui y vivent."

4o Parce qu'il n'y a aucun parallèle entre l'allocation des quatre cent mille piastres ($400,000) accordée à l'Eglise catholique et celle des soixante mille piastres ($60,000) ou de toute autre somme offerte au comité protestant du Conseil de l'Instruction publique; pour qu'il y eût parallèle, il faudrait que les soixante mille piastres, ou toute autre somme, fussent divisées proportionnellement à la population, entre les différentes dénominations protestantes de la province de Québec.

5o Parce qu'il est contraire aux principes du droit anglais et à la pratique suivie en Angleterre d'exiger la sanction du pape pour qu'une loi devienne en vigueur, ainsi que cela a eu lieu pour l'acte des biens des jésuites.

(Signé) GEORGE WEIR,
JOHN COOK, D.D.

L'honorable juge Church, appuyé par le docteur Hemming, propose et il est résolu sur division :

Que le révérend M. Frazer, et les commissaires d'écoles protestants de Montréal soient informés que ce comité n'a pas le pouvoir d'accepter ou de refuser au nom des protestants de cette province aucune gratification venant de la Législature ; que son seul devoir en cette circonstance consiste à gérer les sommes qui lui sont fournies ou à en distribuer les revenus conformément à la loi.

Le secrétaire soumet l'état financier suivant du comité protestant, lequel est reçu, examiné et trouvé exact.

ETAT FINANCIER DU COMITÉ PROTESTANT.

Fonds de l' Education supérieure

1889

RECETTES.

Sept. 25—Balance en caisse	$ 1,400		
		1,400 00.00	
DÉPENSES			
Oct. 15—Transféré au fonds de l'Education supérieure			$1,400

Fonds casuel.

RECETTES.

Sept. 25—Balance en caisse	$654.95	
" Honoraires pour les certificats d'*Associate in Arts*	66.00	
Total des recettes		$720.95

DÉPENSES.

Sept. 30—Traitement de l'inspecteur des écoles supérieures jusqu'au 30 sept. 1889	$125.00	
" Frais de voyages de l'inspecteur des écoles supérieures pour l'exercice 1888–89	300 00	
" Traitement du secrétaire jusqu'au 30 sept. 1889	50.00	
" Drysdale & Cie, pour papeterie	25 00	
" Impression des questions d'examen, pour le degré d'*Associate in Arts*	67.75	
Total des dépenses		$567.75

Nov. 4—Balance en caisse	$153.20
" Chèques non payés	25.00
" do	67.75
" Balance en banque	$245.95

Examiné et trouvé exact.

(Signé) R.-W. HENEKER.

Le révérend docteur Shaw donne un avis de motion relatif à une diminution d'honoraire de la licence des mariages.

Le docteur Heneker soumet le rapport suivant du sous-comité des voies et moyens :

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DES VOIES ET MOYENS.

1889.

Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique.—Sous-comité des voies et moyens.

Le sous-comité siégea mardi, le 5 novembre, au bureau de l'Instruction publique, et eut l'avantage d'avoir l'aide du révérend M. Rexford, qui mit à leur disposition les comptes de plusieurs années.

On examina le fonds casuel, les revenus et les dépenses, et l'on arriva au résultat suivant :

REVENU ANNUEL DU COMITÉ PROTESTANT.

1876-77—		
Rétributions des écoles normales	$2,559 43	
Balance non dépensée	305 90	
		$2,865 33
1877-78—		
Rétributions des écoles normales	$1,671 64	
Balance non dépensée	136 22	
		$1,807 86

1878-79—		
Rétributions des écoles normales	$1,537 97	
Balance non dépensée	149 35	
		$1,686 32
1879-80—		
Rétributions des écoles normales	$1,823 53	
Balance non dépensée	321 61	
		$2,145 14
1880-81—		
Rétributions des écoles normales	$ 867 99	
Balance non dépensée	370 99	
		$1,238 98
1881-82—		
Rétributions des écoles normales	$ 873 40	
Balance non dépensée	43 35	
		$ 916 75
1882-83—		
Rétributions des écoles normales	$ 823 89	
Balance non dépensée	273 46	
		$1,097 35
1883-84—		
Rétributions des écoles normales	$ 241 12	
Balance non dépensée	845 00	
		$1,086 12
1884-85—		
Rétributions des écoles normales	$ 629 36	
Balances ordinaires non dépensées	596 15	
Retenues sur les allocations faites aux institutions des sourds-muets	1,576 55	
		$2,802 06
1885-86—		
Rétributions des écoles normales	$ 493 33	
Balance non dépensée	835 00	
		$1,328 33
1886-87—		
Rétributions des écoles normales	$ 225 88	
Balance non dépensée	704 00	
		$ 929 88
1887-88—		
Rétributions des écoles normales	$ 00 00	
Balance non dépensée	$ 917 70	
		$ 917 70
1888-89—		
Rétributions des écoles normales	$ 00 00	
Balance non dépensée	15 01	
Honoraires de certificats d'*Associate in Arts*	45 00	
		$ 29 99

On remarquera que le revenu provient de deux sources principales : les rétributions des écoles normales et les balances non dépensées, et que la diminution du revenu depuis 1876-77 jusqu'à 1888-89 a été remarquable. Ces deux sources de revenu sont nécessairement variables. (1) Le produit

des écoles normales dépend du nombre des élèves de l'école modèle de cette institution, moins les traitements et les diverses dépenses encourues pour l'entretien de l'école. (2) Les " balances non dépensées " comprennent le montant non dépensé de chaque année du fonds des écoles publiques, du fonds de l'Education supérieure et de l'allocation à l'inspecteur des écoles plus la balance non dépensée du crédit voté pour les dépenses du Conseil de l'Instruction publique.

Il faut également se rappeler que l'efficacité du système scolaire dans la province augmentant, on peut s'attendre que ces balances non dépensées diminueront de plus en plus.

Le sous-comité ne croit pas qu'il soit nécessaire de donner les dépenses en détail, comme il a été fait pour les recettes, vu qu'il s'agit uniquement d'établir un principe.

Les dépenses comprennent les articles suivants, savoir : le traitement du secrétaire ; l'inspecteur des écoles supérieures :—le montant de son traitement et de ses frais de voyages, en sus du crédit provenant du fonds de l'Education supérieure ; l'examen des écoles supérieures ; l'impression et les autres dépenses.

Outre les dépenses ci-haut mentionnées, il y aura, à compter de cette année, celles qui résulteront de la différence entre les recettes du bureau central des examinateurs et les frais de traitements, d'impression, ainsi que les autres dépenses se rattachant aux examens des candidats et aux diplômes qui leurs seront donnés.

Le tableau suivant indique les dépenses pour les années 1886-87, 1887-88 et 1888-89 :

1886-87—

Traitement de l'inspecteur des écoles supérieures	$ 500.00
" du secrétaire	300.00
Frais de voyages de l'inspecteur	300.00
Examen des écoles supérieures	177.00
	$1,277.00

1887-88—

Traitement de l'inspecteur	$ 500.00
Frais de voyages de l'inspecteur	300.00
Traitement du secrétaire	200.00
Dépenses pour les examens	224.47
	$1,224.47

1888-89—

Traitement de l'inspecteur	$ 500.00
Frais de voyages de l'inspeeteur	300.00
Traitement du secrétaire	200.00
Dépenses pour les examens	228.97
	$1,228.97

Le tableau suivant indique les dépenses probables de l'an prochain :

Traitement du secrétaire	$ 200 00
" de l'inspecteur des écoles supérieures	500.00
Frais de voyages de l'inspecteur des écoles supérieures	300.00
Dépenses pour les examens par écrit des écoles supérieures	250.00
Dépenses du bureau central des examinateurs	250.00
	$1,500.00

Les dépenses de 1886-87 ont été exceptionnellement lourdes, par suite de la subvention spéciale de cent piastres accordée au secrétaire du comité pour services additionnels.

On verra qu'il y a tendance à augmenter les dépenses d'examen des écoles supérieures ; cela résulte de l'élévation des dépenses d'impressions, etc., en raison de l'augmentation du nombre des candidats, et l'appropriation de l'année courante fixe les dépenses de ce chef à $1,500.00.

Si, maintenant, on compare les recettes et les dépenses, à partir de 1886-87, on verra que le fonds casuel à la disposition du comité a été insuffisant à couvrir les dépenses, et que ce sera pis encore pour l'année courante, à moins d'avoir de nouvelles sources de revenu ou de faire une disposition par laquelle une partie, au moins, de dépenses du comité sera chargée à d'autres fonds.

Il peut ne pas être sans intérêt d'indiquer les causes de la grande différence des revenus provenant des écoles normales entre 1886-87 et l'époque actuelle. Le sous-comité constate, d'après les relevés des écoles normales, qu'il n'y a pas de différence notable dans les sommes payées comme traitements aux deux époques, mais les frais occasionnés pour la tenue des écoles normales se sont considérablement accrus dans ces dernières années. La principale différence consiste, premièrement, dans les grandes dépenses casuelles d'aujourd'hui, et, secondement, dans les sommes récemment affectées aux réparations.

Le sous-comité ne se croit pas justifiable de critiquer les dépenses ordinaires de cette excellente institution ; il croit que le comité a la plus grande confiance dans l'administration de l'école sous la conduite du principal actuel, et que ce Monsieur fait de son mieux non seulement pour maintenir une école de première classe, qui prouvera qu'elle est capable d'accomplir l'œuvre à laquelle elle est destinée, mais encore pour opérer les économies qu'on attend de lui comme administrateur. Le sous-comité désire faire remarquer toutefois que les frais de réparations devraient, selon lui, être à la charge du gouvernement, sous la direction du ministre des Travaux publics ; et il fait cette suggestion parce qu'il trouve dans les comptes publics de la province des articles qui ont trait à la réparation de différentes écoles normales, y compris l'école normale McGill.

Dans quelques cas, les recettes de l'école normale ont aussi été diminuées par les frais occasionnés pour pensions de retraite accordées à de vieux et utiles officiers qui ont laissé le service.

Le sous-comité suggère qu'à l'avenir, s'il se présente des cas semblables, les revenus ordinaires provenant des subventions à la législature et ceux provenant des rétributions des écoles modèles ne soient sujets à cette charge, car il leur semble que ce doit être l'intention de la législature de donner des subventions annuelles suffisantes pour rencontrer les besoins de l'école, de manière à ce qu'elle puisse accomplir son œuvre efficacement. Un examen du dernier rapport de l'école normale McGill démontrera que, si les autorités de l'école n'avaient pas été assez heureuses pour commencer l'année avec un surplus, elles l'auraient terminée avec un déficit.

Dans ces circonstances, le sous-comité croit qu'il ne faut pas se flatter de pouvoir obtenir aucun revenu de l'école normale McGill, et il devient dès lors nécessaire que le comité en informe la législature par l'intermédiaire de l'honorable surintendant, et demande une subvention qui lui permette de continuer ses travaux.

Le sous-comité désire faire remarquer spécialement qu'il a assumé des obligations déterminées pour payer des traitements, tandis que ses ressources sont indéterminées et insuffisantes.

Le sous-comité conseille aussi d'attirer respectueusement l'attention du gouvernement sur ce fait que l'inspecteur spécial des académies et des écoles modèles occupe, comparativement aux inspecteurs ordinaires, une position exceptionnelle. L'ouvrage qu'il est appelé à faire exige plus que la moyenne ordinaire de connaissances, d'habileté et de jugement, et cependant une partie de son traitement est à la charge de cette portion du fonds de l'Éducation supérieure affectée aux protestants, et le reste, ainsi que les frais occasionnés par l'acomplissement de ses devoirs qui l'obligent de voyager d'un bout à l'autre de la province, dépend des revenus incertains du fonds casuel du comité protestant. Le sous-comité croit qu'il suffit de signaler cet état de choses au gouvernement pour qu'il y apporte remède. On peut se demander pourquoi telle représentation n'a pas encore été faite jusqu'ici. La réponse, croyons-nous, se trouve dans ce fait que pour l'année 1878-79, mais rien que pour cette année-là, on a non seulement considéré la question, mais on l'a pratiquement résolue, alors que quatre nouveaux inspecteurs ont été nommés pour les écoles catholiques et que les deux inspecteurs protestants des " High School " ont reçu leurs traitements à même la subvention des inspecteurs. Un changement d'opinion, quant à l'utilité des inspecteurs, a amené une diminution temporaire dans la subvention de la législature, et bien que les quatre inspecteurs catholiques aient été continués en office, l'inspecteur protestant a cessé d'émarger à ce fonds.

Le sous-comité demande respectueusement une enquête à ce propos, afin que, si les faits sont exacts, ils soient portés à la connaissance du gouvernement.

On peut établir également que la minorité protestante n'a jamais été

excessive dans les réclamations qu'elle a fait valoir auprès de la législature ; un exemple suffira peut-être. Si l'on examine les comptes publics de 1879 à 1889, ces deux années comprises, on trouvera qu'une somme de pas moins de $115,187.00 a été donnée aux institutions catholiques romaines, tandis que, durant la même période, la somme totale des subventions du même genre aux institutions protestantes n'a été que de $7,925.00.

Le tout respectueusement soumis de la part du sous-comité.

(Signé.) J.-W. Québec,

Président.

Proposé par le docteur Heneker, appuyé par sir William Dawson : " Que le rapport du sous-comité des voies et moyens soit adopté et que le sous-comité siège de nouveau et reçoive instruction de se rendre auprès de l'honorable surintendant de l'Instruction publique et de s'entendre avec lui sur les meilleurs moyens à prendre pour assurer un fonds casuel dans le but de pourvoir aux besoins de ce comité, et de lui faire remarquer que cela peut se faire, soit par un crédit annuel de $1,500.00, soit par un crédit moindre en plaçant l'inspecteur des écoles supérieures dans le personnel permanent, sans réduction du nombre ni des traitements des inspecteurs protestants actuels, et de prendre les mesures nécessaires pour obtenir l'augmentation des fonds du comité."

Le sous-comité permanent chargé du choix des livres de classe soumet le rapport provisoire suivant, qui est reçu :

RAPPORT PROVISOIRE DU SOUS-COMITÉ DES LIVRES DE CLASSE.

Votre comité a l'honneur de vous annoncer qu'il n'a siégé qu'une fois depuis son dernier rapport, et qu'à cette séance la liste qui avait déjà été soumise fut soigneusement revisée et amendée ; mais comme une nouvelle méthode de dessin, et probablement de nouveaux traités d'histoire de France et du Canada, seront publiés bientôt, le comité ne peut encore recommander l'adoption d'une liste définitive et il demande l'autorisation de continuer ses travaux.

(Signé) A.-W. KNEELAND,

Président.

La liste de la distribution des allocations aux municipalités pauvres est soumise et approuvée.

Sur motion du docteur Shaw, appuyé par le vénérable archidiacre Lindsay, il est résolu :

" Que l'honorable juge Church, sir William Dawson, les docteurs Heneker, Weir et Cameron, ainsi que le doyen de Québec, forment un sous-comité chargé de surveiller les délibérations de la Législature qui concernent l'instruction, avec pouvoir de prendre toutes décisions qui seront dictées par les circonstances."

L'ordre du jour étant épuisé, le comité est ajourné au dernier mercredi de février, ou à une date plus rapprochée, sur la convocation du président.

(Signé) ELSON-I. REXFORD,

Secrétaire.

SÉANCE DU 7 MAI 1890.

PRÉSENTS :—Le très révérend James Williams, D.D., lord évêque de Québec, président ; le révérend John Cook, D.D., sir William Dawson, C. M. G., LL.D., le vénérable archidiacre Lindsay, M. A., R.-W. Heneker, écr, D. C. L., LL. D., G.-L Masten, écr., le révérend W.-I. Shaw, LL. D., le docteur A. Cameron, M. P. P., A.-W. Kneeland, écr, M. A., Ph. D., E.-J. Hemming, écr., D. C. L., le très révérend doyen Norman, D. D., le révérend George Weir, LL. D., R.-J. Hewton, écr.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le secrétaire soumet au comité les lettres et communications suivantes :

1. De Mlles Kate-E. Wilson et Helen Wood, de MM. John M'Clumpha, J. Gammell, William Reilly, J.-H. Keller, Henry-H. Curtis, J.-P. Arnold et Adam-J. Elliot, demandant des diplômes en vertu des règlements du comité et produisant des certificats.

Le comité recommande :

(*a*) Que des diplômes académiques de première classe soient décernés à Mlle Kate-E. Wilson et à M. Henry-H. Curtis, en vertu de l'article 56 des règlements ;

(*b*) Que des diplômes académiques de première classe soient décernés à MM. John M'Clumpha et J. Gammel, en vertu de l'article 54, section A, des règlements.

(*c*) Que M. William Reilly soit exempté de subir l'examen sur les matières exigées pour le diplôme élémentaire, sauf la langue française, la physiologie, l'hygiène, l'histoire sainte et les lois scolaires

(*d*) Que M. John Keller soit exempté de subir l'examen sur les matières suivantes pour le diplôme d'école modèle, savoir : la dictée, la grammaire, la littérature anglaise, la géographie, le mesurage, l'histoire du Canada, l'histoire d'Angleterre et le latin.

(*e*) Que vu qu'il n'apparaît pas aux certificats produits que Mlle Helen-M. Wood possède un diplôme d'institutrice accordé par des examinateurs d'une autre province, le comité n'a pas le pouvoir, en vertu des règlements existants, d'accorder les exemptions demandées.

(*f*) Il est proposé par le doyen de Québec, appuyé par sir William Dawson :

" Que M. Arnold soit exempté de l'examen sur les matières touchant lesquelles il produit des certificats et qu'il soit invité à venir subir son

examen sur les autres matières requises pour obtenir un diplôme dans la province." Adopté sur division.

Sur motion du révérend docteur Shaw, appuyé par le très révérend docteur Norman, il est résolu sur division :

(*g*) " Qu'il soit donné instruction au secrétaire d'informer M. Adam-J. Elliott qu'il a droit, en vertu des règlements du comité; d'être exempté de l'examen sur toutes les matières des examens intermédiaires des universités sur lesquelles il a subi l'épreuve avec distinction. "

Sir William Dawson donne un avis de motion touchant la question de la constatation de hautes connaissances dans les matières spéciales enseignées dans les " High Schools " et les académies qui donnerait droit à des diplômes spéciaux conférant qualité pour enseigner ces matières.

2. De certains bureaux scolaires concernant la subvention de $60,000 en vertu de la loi concernant les biens des jésuites.

Les communications sont reçues et déposées sur le bureau.

3. Le sous-comité de législation présente le rapport suivant :

" Le sous-comité de législation a l'honneur de faire rapport que plusieurs amendements ont été, au cours de la dernière session de la Législature, apportés aux lois concernant l'Instruction publique.

" Les plus importants sont :

" Le rétablissement des articles 1 à 5 inclusivement du chapitre 15 des Statuts refondus du Bas-Canada qui avaient été supprimés des Statuts refondus comme étant " tombés en désuétude."

" Le rétablissement du fidéicommis relativement aux biens des jésuites ;

" L'adoption de ce qu'on a appelé le bill B. A., en vertu duquel les aspirants à l'étude du droit, de la médecine et du notariat possédant les degrés d'un université anglaise et canadienne quelconque peuvent être admis à l'étude des professions, sans obligation de subir un examen préliminaire de capacité.

" Il y a eu d'autres amendements importants dont quelques-uns touchent aux privilèges des minorités.

" Respectueusement soumis au nom du sous-comité.

(Signé) R.-W. HENEKER,

Président.

Il est proposé par M. R.-W. Heneker, appuyé par sir William Dawson : " Que le rapport du sous-comité de législation soit reçu et que le dit comité soit prorogé dans ses pouvoirs, avec le docteur Heneker comme président, et reçoive instruction de faire rapport à la prochaine réunion touchant la portée des amendements dont il est fait mention dans le rapport sur la

législation, et touchant les communications envoyées par les bureaux scolaires."—Adopté.

4. Le comité décide qu'il sera permis au docteur Cook de produire le protêt suivant, au sujet des amendements à la loi concernant les biens des jésuites, dont il est question dans le rapport précédent :

PROTÊT.

Je veux seulement dire et, si on me le permet, consigner aux archives qu'ayant toujours considéré l'action du gouvernement et de la législature de la province, touchant ce qu'on appelle la loi concernant les biens des jésuites, comme étant dans la forme comme dans le fond, une insulte faite aux habitants protestants de la province de Québec et du Dominion, ainsi qu'au gouvernement impérial lui-même, à cause de l'introduction de la volonté et de la loi d'un pouvoir étranger dans une question qui ne concernait que les sujets de la reine et qui ne devait être réglée que conformément à la loi anglaise et aux usages britanniques ; et considérant de plus que la somme accordée aux protestants sous l'opération de cette loi—puisque, quel que fût le droit moral à invoquer en faveur des jésuites, il n'en pouvait être invoqué d'analogue pour les protestants—ne peut être rationnellement considérée que comme une séduction corruptrice destinée à obtenir leur acception d'une pareille insulte, je ne puis, pour ma part, consentir en aucune façon à l'acception de cette somme par le comité.

(Signé) JOHN COOK.

Le révérend docteur Weir adhère au protêt précédent.

5. Du docteur Thornton relativement à la subvention accordée à l'école modèle de New-Richmond.

Le comité donne instruction au secrétaire d'informer le docteur Thornton que ses représentations seront prises en favorable considération lors de la prochaine répartition des subventions.

De M. A. Odell, concernant la subvention à l'académie de Sherbrooke·

Après les explications données par l'inspecteur des écoles supérieures, M. Hewton dit qu'il ferait rapport à ce sujet aux commissaires d'écoles de Sherbrooke.

7. Le secrétaire fait rapport qu'il a été pris des mesures pour tenir quatre réunions pédagogiques, durant les deuxième et troisième semaines de juillet prochain, à Inverness, Lennoxville, Cowansville et Shawville. Les directeurs du collège Bishop ont bien voulu de nouveau mettre les édifices de leur institution à la disposition des instituteurs pour leur réunion du district de Saint-François, moyennant une contribution nominale par tête pour couvrir les frais nécessaires.

Jusqu'à présent la conférence de Lennoxville a été la seule à laquelle des instituteurs ont payé leurs propres dépenses. Le système a si bien opéré à Lennoxville que nous proposons de l'adopter à Cowansville, cette année, avec l'espoir que toutes nos réunions seront conduites de la même façon à l'avenir. Le programme des conférences dépendra, dans une certaine mesure, du résultat de l'effort tenté par l'association provinciale des instituteurs protestants en vue d'établir au collège Bishop, à Lennoxville, une école d'été pour les instituteurs, dans le cours du mois de juillet. Si l'école d'été s'organise, elle sera tenue comme étant en rapport avec notre réunion de Lennoxville ; en conséquence, cela modifiera notre programme sur certains points.

Comme d'habitude, les assemblées seront dirigées par le docteur Robins, le professeur Parmelee, le docteur Harper et le secrétaire anglais du département de l'Instruction publique ; si l'école d'été est tenue, MM. les inspecteurs Taylor et Parker prêteront leur concours.

Le rapport est reçu.

8. Sur motion du docteur Heneker, appuyé par l'archidiacre Lindsay, les examinateurs délégués suivants sont nommés pour l'examen qui se fera sous le contrôle du bureau central des examinateurs, en juillet prochain :

Centres locaux.	Examinateurs délégués.	Lieux de réunion.
1. Aylmer	Révérend T.-E. Cunningham	Ecole modèle.
2. Gaspé, village	Révérend J.-P. Richmond	Salle de classe.
3. Huntingdon	Révérend James-B. Muir	Académie.
4. Inverness	L'inspecteur Parker	Académie.
5. Lachute	Révérend Wm. Saunders	Académie.
6. Montréal	Dr. Kelley	" High School."
7. New-Carlisle	M. W.-M. Sheppard	Palais de Justice.
8. Québec	M. T.-A. Young	" High School."
9. Richmond	Révérend John McLeod	Collège St-François.
10. Shawville	Révérend M. Taylor	Académie.
11 Sherbrooke	L'inspecteur Hubbard	" Ladies Academy."
12. Stanstead	L'inspecteur Thompson	" Wesleyan college."
13. Sweetsburg	L'inspecteur Taylor	Maison d'école.
14. Trois-Rivières	M. Alex. Houliston	Académie.
15. Waterloo	M. D. Darby	Académie.

Le secrétaire fait rapport qu'il a pris des mesures au sujet des lieux de réunion donnés dans le tableau ci-dessus.

9. Le resumé qui suit de l'état financier semestriel de l'école normale et des écoles modèles McGill, depuis le premier juillet jusqu'au trente et un décembre 1889, a été soumis au comité pour son information.

Ecole normale et écoles modèles McGill en compte avec le surintendant de l'Instruction publique.

1889. Dr.

Juillet 1er	A balance—Dépôt en banque	$ 1.46
" "	des contributions des écoles modèles, en banque	6.23
"	Montant des chèques, subventions à l'école normale	6,846.36
"	Contributions des écoles modèles reçues	1,263.75
"	Compte de l'intérêt	6.79
		$8,124.54

Cr.

Par	traitements des professeurs de l'Ecole normale	$3,684.54
" "	des professeurs-adjoints	1,232.00
"	livres et papeterie	539.35
"	éclairage et combustible	736.92
"	taxes d'eau	69.33
"	frais imprévus	1,045.04
"	impressions et annonces	113.74
"	réparations	68.26
"	bourses	380.00
"	balance, compte général de banque	20.00
" "	banque d'épargne	235.41
		$8,124.59

10. Du révérend R.-F. Taylor, touchant l'inspection des écoles protestantes d'Argenteuil.

Sur motion de sir William Dawson, il est résolu que la communication soit déférée à un sous-comité composé de Sa Seigneurie, le président, du docteur Cook, du docteur Weir et du doyen Norman, avec instruction d'étudier toute la question de l'inspection des écoles protestantes, de conférer avec le département de l'Instruction publique et de faire rapport au comité.

11. Le secrétaire présente l'état financier suivant du comité protestant, lequel est reçu, examiné et trouvé exact :

I. Fonds de l'Éducation supérieure.

1890.	*Recettes.*		
8 mai.	Intérêts sur le fonds des licences de mariages pour les six mois finissant le 31 décembre, 1889	$ 700 00	
	Dépenses	00 00	
	Balance en caisse		$700 00

Fonds des dépenses casuelles.

1889.	*Recettes.*		
4 nov.	Balance en caisse	153 00	
1890.	*Dépenses.*		
4 fév.	Traitement de l'inspecteur des écoles supérieures au 31 déc. 1889	$125 00	
	" du secrétaire au 31 décembre 1889	50 00	
9 avril	" de l'inspecteur des écoles supérieures au 31 mars 1890	125 00	
	" du secrétaire au 31 mars 1890	50 00	
	Total des dépenses	$350 00	
	Montant retiré en trop		196 60
	Balance totale en caisse		$503 20

Rapport du sous-comité des voies et moyens.

Le sous-comité a l'honneur de faire rapport que le docteur Heneker s'est rendu, au nom du sous-comité, auprès de l'honorable Surintendant et qu'il a appelé l'attention de celui-ci sur le rapport présenté par le sous-comité le 6 novembre 1889, et l'a prié d'appeler incessamment l'attention du gouvernement sur la nécessité absolue qu'il y a de fournir au comité protestant des moyens suffisants pour accomplir son œuvre. L'honorable Surintendant a promis de soumettre la chose au gouvernement pour qu'un crédit puisse être créé à la prochaine session de la législature.

Respectueusement soumis au nom du sous-comité.

(Signé) J. W. Québec,

Président.

Le rapport est reçu et adopté. Le sous-comité est prorogé dans ses fonctions avec instruction de continuer ses travaux et de faire rapport à la prochaine réunion.

Rapport du sous-comité sur les livres de classe.

Le sous-comité a l'honneur de faire le rapport suivant :

1. Dans le cours de ses travaux, il a eu le concours d'un nombreux et influent sous-comité nommé par l'association provinciale des instituteurs protestants.

2. Il a été tenu, avec et sans le concours de ce comité, plusieurs assemblées auxquelles le sujet des livres de classe a été discuté à fond et tous les livres les plus récents examinés avec soin.

3 Le sous-comité ne trouve, en certains cas, aucun livre de classe qui lui convienne ; dans d'autres cas, l'usage de deux ou plusieurs livres également bons, sur un sujet donné, a empêché le comité de poursuivre sa politique, qui consiste à limiter le nombre des livres à un seul sur chaque matière.

4. Il n'a pas été recommandé de changements généraux ; on a cependant trouvé qu'il était à propos de faire des additions et des retranchements considérables à l'ancienne liste.

5. Le sous-comité est heureux de faire rapport qu'il a pris les moyens d'obtenir une revision de l'arithmétique élémentaire de MacVicar (*MacVicar's Primary Arithmetic*) qui répondra aux besoins du cours élémentaire ; de la géographie du cours moyen (*Intermediate Geography*) où les cartes du Canada et de l'Afrique seront remplacées par d'autres qui indiqueront le résultat des dernières découvertes, et peut-être aussi de l'histoire du Nouveau et de l'Ancien Testament, par Maclear (*Maclear's New and Old Testament Histories*), qui sera rendue plus attrayante et plus pratique par l'addition de quelques cartes coloriées, etc. On améliorera en outre la méthode d'écriture de Spencer dont on recommande l'usage.

6. On a également recommandé un livre de lecture française plus à la portée de ceux qui commencent à apprendre cette langue, et qui a pour titre *Progressive French Reader* publié par Drysdale and Co., de Montréal.

7. Votre sous-comité trouve qu'il n'y a actuellement en usage aucun livre de lecture anglaise qui donne pleine satisfaction ; il ne peut cependant recommander aucun changement pour le moment, excepté quant au VIe livre des *Canadian Readers* qui n'est pas en usage et doit être abandonné.

8. Les nouvelles cartes qui seront ajoutées à la géographie de Lovell (*Lovell's Geography*) la rendront plus acceptable, quoiqu'un grand nombre d'instituteurs soient opposés à l'usage d'une géographie par questions et réponses. La géographie des écoles supérieures d'Ontario (*High School Geography*) est recommandée à la place de l'*Advanced*, dont le tirage est épuisé.

9. Les traités d'histoire du Canada actuellement en usage sont condamnés par presque tous nos instituteurs, bien qu'il soit impossible d'en trouver qui leur soient supérieurs. Il est à espérer que celui dont on annonce la publication prochaine, à Ontario, répondra mieux au besoin qui se fait sentir sous ce rapport.

10. On recommande relativement aux cahiers de dessin un changement considéré comme très important pour notre jeunesse ; il s'agit de

remplacer les deux séries actuellement en usage par la série intitulée : *Dominion Freehand Drawing Books.*

Ces ouvrages sont publiés dans la province, et préparés avec le plus grand soin ; ils se comprennent d'eux-mêmes, rendent ainsi inutile l'usage des manuels et se vendent pour la modique somme de dix centins. On vous en soumettra des exemplaires.

11. Le comité recommande le *Beginner's Latin Book*, en remplacement du *Brye's First Book* pour les classes inférieures, et l'*Allen and Greenough's Latin Grammar* pour les classes supérieures. Ces livres sont fortement recommandés par tous ceux qui les connaissent. On recommande également *Easy Latin Prose Exercises* pour les académies, ainsi que la *Goodwin's Greek Grammar.*

12. Le sous-comité recommande que la *Collier's History of England* pour les classes inférieures, et la *Taylor's Modern History* soient les ouvrages adoptés pour ces deux branches d'histoire.

13. La publication canadienne intitulée *Spottan's High School Botany* remplacerait avantageusement les traités de Gray. Elle est fortement recommandée par les autorités locales.

14. *Mrs Hunts Hygiene for Young People* et l'édition revue et corrigée de *Cutter's Physiology and Hygiene* sont considérés comme les deux meilleurs ouvrages sur l'hygiène.

15. On recommande d'ajouter le *Common School Song Reader* à la liste des livres de musique.

16. La *Meiklejohn's English Grammar* ayant été adoptée par le conseil d'examinateurs de l'Université pour les examens des *associate in arts*, le comité la recommande pour les académies, de même qu'il en recommande la première partie pour les écoles élémentaires et les écoles modèles.

Des arrangements ont été faits pour distribuer en prix dans nos écoles des exemplaires du *Citizen Reader*, ouvrage destiné à développer l'esprit de patriotisme au sein de la jeunesse.

La liste complète qui vous est soumise et dont on vous recommande l'adoption a été divisée, pour en faciliter l'examen, en trois parties distinctes comprenant : les livres destinés aux écoles élémentaires et aux écoles modèles, ceux qui sont destinés aux académies, et, enfin, ceux qui doivent servir à l'usage exclusif des instituteurs.

On y a ajouté une liste d'ouvrages divers qui, nous l'espérons, seront d'une certaine utilité pour les instituteurs.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) A.-W. Kneeland, *Président.*
G.-L. Masten.

Proposé par le docteur Kneeland, appuyé par M. Masten : "Que la liste des livres de classe soumise par ce rapport soit acceptée et publiée avec une note indiquant que les changements y mentionnés dateront du premier juillet 1891."

Cette proposition est adoptée.

12. De l'association provinciale des instituteurs protestants au sujet des modifications à apporter au cours d'études.

Sur motion de M. Hewton, appuyé par le docteur Cornish, le cours d'études des écoles modèles et des académies protestantes est modifié et adopté.....

Sir William Dawson fait rapport, au nom du sous-comité du cours d'études, que la recommandation de l'association des instituteurs protestant, concernant l'examen préliminaire des *Associate in Arts*, a été transmise aux examinateurs de l'Université, avec prière de donner leur opinion sur les meilleurs moyens à adopter pour donner suite à telle recommandation, et qu'il a l'honneur de proposer la résolution suivante au nom du dit sous-comité :

Que, relativement à la suggestion des instituteurs d'académies de faire les examens préliminaires l'année précédant l'examen pour le degré d'*Associate in Arts*, il est convenu que les examinateurs recommanderont aux universités d'accepter, comme tenant lieu d'examen préliminaire, un certificat constatant que l'élève a subi l'examen sur toutes les matières du cours académique, du 2e degré, pourvu que les questions posées sur les matières préliminaires soient identiques à celles des examens universitaires sur ces matières.

Il est cependant suggéré qu'il serait à propos, pour le comité protestant, de nommer trois examinateurs pour les matières du 2e degré d'académie.

Que le président et le révérend M. Norman forment un comité chargé de s'entendre avec le comité protestant sur le sujet, et de faire rapport aux universités et aux examinateurs.

Le sous-comité demande de nouveau autorisation de prendre des arrangements pour mettre à exécution le plan proposé, de faire rapport à la prochaine assemblée, et, au besoin, d'en donner avis aussitôt que ces arrangements seront conclus.

Le rapport est adopté, et le sous-comité maintenu dans ses fonctions.

Le révérend docteur Cornish ayant offert sa démission comme membre du bureau central des examinateurs, il est proposé par le doyen de Québec, appuyé par le docteur Hemming, et résolu :

"Que ce comité accepte avec regret la démission du docteur Cornish, comme membre du bureau central des examinateurs, et le remercie bien cordialement de ses précieux et fidèles services, depuis vingt-cinq ans, relativement à l'examen des instituteurs."

Proposé par le doyen de Québec, appuyé par sir William Dawson, et résolu : "Qu'il soit recommandé au lieutenant-gouverneur en conseil de nommer Mlle Nannie-E. Green, professeur de dessin à l'école normale McGill, au poste devenu vacant dans le bureau central."

Proposé par M. Masten, appuyé par M. Hewton, et résolu : " Qu'une somme de $200 soit prise à même le fonds de l'Education supérieure pour payer les personnes qui ont aidé, sous la direction de l'inspecteur, à la cor-

rection des examens écrits des écoles supérieures, non compris le 3e degré des académies, afin de pouvoir soumettre le résultat de tel examens aux écoles avant le quinze août, et que la nomination des examinateurs délégués soit confiée à un sous-comité composé du moteur et du secondeur,du président et du doyen de Québec."

L'inspecteur des écoles supérieures est alors prié de se présenter devant le comité. et de soumettre son rapport relatif à l'inspecteur des écoles. Le rapport est reçu.

Sur motion du révérend docteur Cornish, appuyé par le docteur Cameron, il est résolu : " Qu'un comité composé du doyen de Québec et du docteur Weir soit nommé pour surveiller l'impression du programme d'études tel que modifié et des amendements aux règlements et au sommaire des examens relatifs aux diplômes d'instituteurs,ence qui concerne ces amendements et les changements du programme pour les examens du degré d'*Associate-in-Arts*."

Le vénérable archidiacre Lindsay, au nom du sous-comité permanent des écoles élémentaires, dépose le rapport suivant, qui est reçu, et le sous-comité est maintenu dans ses fonctions :

Rapport du sous-comité des écoles élémentaires.

Le sous-comité a été profondément surpris de la séparation qui semble exister entre le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique et les écoles élémentaires. Autant qu'il peut voir, le soin de l'administration des écoles élémentaires a été entièrement laissé au secrétaire et aux inspecteurs, qui, sans doute,se sont acquittés de leur tâche avec le plus grand soin. Nous sommes cependant convaincus que les écoles élémentaires, qui constituent la base de tout bon système d'éducation nationale, devraient être l'objet d'une plus grande attention et se trouver plus directement soumises au contrôle du comité protestant. Il peut exister certaines raisons pour lesquelles le comité protestant a si exclusivement consacré son temps à l'éducation supérieure. Il disposait de fonds pour les fins de l'éducation supérieure, et a été amené à faire, relativement aux académies et aux écoles modèles, certains règlements en vertu desquels on a pu tirer avantage de ces fonds, et établir des rapports intimes entre ces institutions et le comité protestant. Aucun lien de cette nature n'existe entre le comité et les écoles élémentaires. L'aide accordée aux écoles élémentaires est, pour elles, une question de droit municipal, elles sont privées de tout encouragement propre à stimuler le zèle dont elles feraient preuve assurément dans beaucoup de localités, si leurs efforts étaient reconnus et encouragés au moyen de secours réguliers leur venant du comité protestant. Les écoles élémentaires sont, en certains endroits, à la connaissance des membres du sous-comité, dans un état déplorable au point de vue du local, de l'hygiène et des conditions matérielles d'enseignement ; les instituteurs sont pour la plupart compétents et dévoués, mais misérablement rémunérés, et à moins de faire comprendre aux commissaires d'écoles la possibilité d'améliorer l'état de choses actuel, l'éducation supérieure souffrira et sera entravée dans ses progrès à défaut d'études préparatoires bien organisées dans nos écoles élémentaires. Le sous-comité a un grand respect pour les hommes éminents qui remplissent les fonctions d'inpecteurs d'écoles élémentaires, et il est d'avis qu'on devrait les inviter à préparer un rapport, séparément ou collectivement, sur l'état actuel des écoles élémentaires, le traitement des instituteurs, etc., ainsi que sur les moyens à adopter pour rendre ces écoles susceptibles de meilleurs résultats et plus en rapport avec les prescriptions du code de l'Instruction publique. Ce rapport constituerait, pour le comité protestant, un document sérieux sur lequel il pourrait raisonnablement appuyer sa ligne de conduite C'est là, pour lui, le premier pas à faire, car privé des renseignements qu'il pourrait ainsi obtenir, le comité protestant ne saurait en réalité que faire. Le sous-comité est unanime à recommander qu'une somme d'argent soit mise à la disposition du comité protestant, afin de pouvoir subventionner les écoles élémentaires comme le sont déjà les académies et les écoles modèles. On metttrait ainsi le comité en communication directe avec l'élément le plus important de notre système d'éducation nationale. Le sous-comité croit qu'un fonds spécial devrait être mis à la disposition du comité protestant, qui l'utiliserait à cette fin, et qu'il faudrait pour cela demander au gouvernement de nous accorder la somme requise. Le sous-comité a profondément à cœur les intérêts de l'éducation élémentaire sous ce rapport et demande au comité protestant de lui porter autant, sinon plus d'atten-

tion, qu'à l'éducation supérieure ; il est convaincu que les districts les plus pauvres et les plus éloignés seraient portés à faire des efforts pour améliorer leurs écoles élémentaires, s'ils espéraient avoir sous ce rapport l'appui et le concours sympathique du comité protestant.

(Signé) DAVID LINDSAY.
WM. SHAW.
G.-L. MASTEN.
A.-W. KNEELAND.
R.-J. HEWTON.

Le sous-comité des réparations à faire à l'école normale dépose un mémoire du comité de l'école normale concernant les réparations et les additions à faire à l'édifice de l'école normale.

Il est proposé par sir William Dawson, appuyé par le docteur Heneker, et résolu :" Que ce comité approuve les demandes du comité de l'école normale et de la corporation de l'université McGill concernant les réparations et l'agrandissement de l'école normale et des écoles modèles McGill, et recommande instamment cette question à la favorable attention de l'honorable surintendant de l'Instruction publique et du gouvernement ;

"Que le sous-comité soit maintenu dans ses fonctions, en lui adjoignant le très révérend M. Norman, et qu'il soit prié d'appeler l'attentien du gouvernement sur le sujet."

Le comité décide que l'avis de motion du docteur Shaw soit suspendu jusqu'à la prochaine assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, le comité s'ajourne au dernier mercredi de septembre, ou à une date plus rapprochée, sur convocation du président.

(Signé) ELSON-I. REXFORD,
Secrétaire.

———

TABLE DES MATIERES.

	Pages.
Secrétariat de la province de Québec	iii
Conseil de l'Instruction publique—Comité catholique (Membres du)	iv
" " " " protestant (")	v
Département de l'Instruction publique (Personnel du)	vi
Rapport du Surintendant	vii

APPENDICE No I

RAPPORTS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES.

	Pages.
1—Beaulieu	3
2—Bégin	5
3—Béland	6
4—Belcourt	9
5—Bouchard	11
6—Brault	15
7—Demers	19
8—Dupuis	21
9—Fontaine	22
10—Gay	25
11—Grondin	27
12—Hubbard	28
13—Lefebvre	31
14—Lévesque	34
15—Lippens	37
16—Lucier	39
17—Lyster	41
18—Magrath	44
19—McGown	47
20—McGregor	50
21—Nantel	52
22—O'Brien	56
23—Paquet	59
24—Parker	60
25—Picard-Destroismaisons	64
26—Prémont	66
27—Roy	75
28—Ruel	78
29—Savard	81
30—Stenson	85
31—Tanguay	88
32—Taylor	90
33—Tétreault	92
34—Thompson	94
35—Tremblay, (Gaspé)	97
36—Tremblay, (Charlevoix)	98
37—Vien	101

APPENDICE No II.

RAPPORTS SUR LES ÉCOLES NORMALES.

Ecole normale Jacques-Cartier	107
Ecole normale McGill	110
Ecole normale Laval	113

APPENDICE No III.

RAPPORTS SUR LES UNIVERSITÉS McGILL ET BISHOP, ET SUR L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL.

PAGES.

UNIVERSITÉ McGill 119
UNIVERSITÉ du collège Bishop 130
ÉCOLE polytechnique de Montréal 144

APPENDICE No IV.

ÉCOLES PUBLIQUES.

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics... 148
RÉCAPITULATION 188

APPENDICE No V.

ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

INSTITUTIONS catholiques romaines subventionnées 192
INSTITUTIONS catholiques romaines subventionnées. – Récapitulation. 228
INSTITUTIONS protestantes subventionnées 236

APPENDICE No VI.

STATISTIQUE GÉNÉRALE FOURNIE PAR LES INSPECTEURS D'ÉCOLES.

STATISTIQUE générale des écoles sous contrôle des corporations scolaires 248
STATISTIQUE générale des institutions indépendantes subventionnées. 254
STATISTIQUE générale des collèges classiques subventionnés et non subventionnés 258
STATISTIQUE générale des écoles indépendantes non subventionnées. 260
CLASSIFICATION des élèves d'après leur langue maternelle 264
ÉLÈVES dans les différentes années du cours d'études 265
ÉLÈVES étudiant les différentes branches de l'enseignement 266

PAGES

STATISTIQUE concernant les instituteurs..... 270
STATISTIQUE concernant les institutrices 272

APPENDICE No VII.

PETITS TABLEAUX.

TABLEAU A—Statistique de l'inspection des écoles. (Année 1890)..... 276
TABLEAU B—Sommes accordées par la Législature pour l'instruction publique..... 280
TABLEAU C—Ecoles spéciales. (Année 1889-90)..... 282
TABLEAU D—Nombre d'élèves qui ont fréquenté les écoles normales depuis leur fondation..... 283
TABLEAU E—Brevets délivrés par les bureaux d'examinateurs.(Année 1889-90)..... 284
TABLEAU F—Liste des instituteurs et institutrices qui ont reçu une pension du gouvernement en 1890, sur l'ancien fonds de pensions..... 285
TABLEAU G—Noms des fonctionnaires de l'enseignement primaire admis à la pension en vertu du Titre V des S. R. P. Q. 287
TABLEAU H—Etat des revenus et des dépenses du fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire pour l'année 1889-90..... 293
TABLEAU I—Livres de récompense adressés aux inspecteurs d'écoles, en 1889-90..... 294
TABLEAU J—Rapport financier des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Montréal, pour l'année scolaire 1889-90..... 302
CÉDULE A—Etat des paiements faits pour le soutien des diverses écoles..... 303
CÉDULE B—Etat indiquant la dépense nette pour le soutien de chaque école..... 304
CÉDULE C—Etat indiquant le nombre des professeurs et des élèves dans chaque école..... 305

PAGES

CÉDULE D—Bilan des commissaires d'écoles catholiques romains, 30 juin 1890 306

TABLEAU K—Etat des recettes et des dépenses du bureau des comsaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec pour l'année scolaire 1889-90 307

TABLEAU L—Etat général des recettes et des dépenses des commissaires d'écoles protestants de Montréal, du 1er juillet 1889 au 30 juin 1890 308

BILAN des commissaires d'écoles protestants de Montréal, au 30 juin 1890 312

COUT de l'entretien des écoles pour l'année scolaire 1889-90 314

NOMBRE d'instituteurs et d'élèves, et coût des élèves dans chaque école 315

ASSISTANCE dans les " High Schools, " l'école " Senior " et les écoles communes, pendant l'année 1889-90 316

TABLEAU M—Etat des recettes et des dépenses du bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Québec pour l'année 1889-90 317

APPENDICE No VIII.

PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS CATHOLIQUE ET PROTESTANT DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

COMITÉ catholique 321

COMITÉ protestant 330

H6
962-H
B

R.W.B. JACKSON LIBRARY
3 0005 03050844 7

The R. W. B. Jackson
Library
OISE